



HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

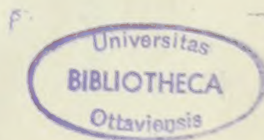
TOME VINGT-CINQUIEME.

CONTENANT

La Suite de L'HISTOIRE d'AFRIQUE; *des différentes Nations des* HOTTENTOTS, *avec la Description de leurs Côtes & des Etablissemens des* HOLLANDOIS *parmi eux; celle des Royaumes de* BENGUELA, *de* CONGO, *d'*ANGOLA, *de* LOANGO, d'ANZIKO &c. *avec la Description de la* GUINÉE *en général, l'*HISTOIRE *de* BENIN, *de la* CÔTE DES ESCLAVES, *des Royaumes de* JUIDA *& d'*ARDRA, *de la* CÔTE D'OR, *de celles d'*YVOIRE, *de* MALAGUETTE, *& la Description du Pays de* SIERRA-LEONA.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.





A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez ARKSTÉE & MERKUS,

MDCCLXV.

TABLE
DE CE VINGT-CINQUIEME
VOLUME.

SUITE DU LIVRE VINGTIEME.

HIS-

DAS LAND DER HOTTENTOTEN an dem Vorgebirge der guten Hoffnung.

Maaßstab

[Fr]anzoesische und Englische Seemeilen 20 auf einen Grad

5 10 15 20

Deutsche Meilen 15 auf einen Grad.

5 10 15

[D]iese Karte ist nach Kolbens seiner und nach einigen Manuscripten entworfen von N. Bellin Ing. de la Marine.

Bay de S
od. S.
ou de

Tous les Geog
placent l'Em
de cette Riv
de la Bay

30m

33d

Cap Franco
Franzoesische

30

Ces Trois Rivieres ne sont pas connues

Diese drey Flüsse sind nicht bekannt

HORISONS

S

Baye de Mussel ou de Saint Blaise

Mussel Bay od Saint Blasius

34d

Cathe rinen bay

Baye St. Catherine

Fisch-Bay
Baye des Poissons

DAS VORG
GUTEN
BONN

30

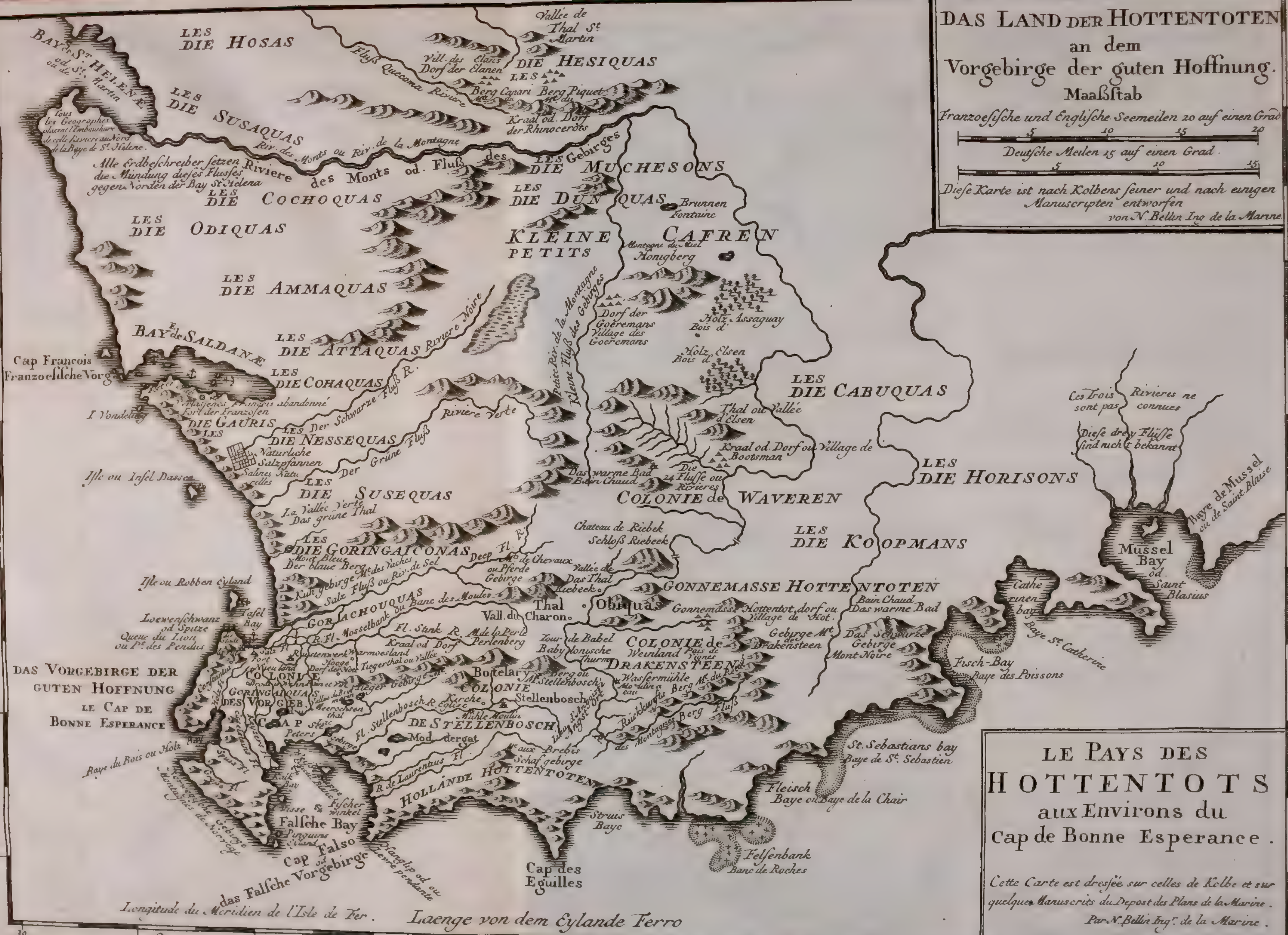
LE PAYS DES HOTTENTOTS aux Environs du Cap de Bonne Esperance.

Cette Carte est dressée sur celles de Kolbe et sur quelques Manuscrits du Depost des Plans de la Marine.

Par N. Bellin Ingr. de la Marine.

35

30 30 41 30

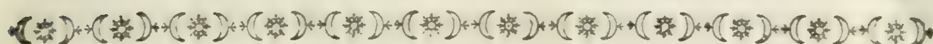


DAS LAND DER HOTTENTOTEN an dem Vorgebirge der guten Hoffnung.
Maaßstab
Franzoesische und Englische Seemeilen 20 auf einen Grad
5 10 15 20
Deutsche Meilen 15 auf einen Grad.
5 10 15
Diese Karte ist nach Kolbens seiner und nach einigen Manuscripten entworfen von N. Bellin Ing. de la Marine.
LE PAYS DES HOTTENTOTS aux Environs du Cap de Bonne Esperance.
Cette Carte est dressée sur celles de Kolbe et sur quelques Manuscrits du Depost des Plans de la Marine.
Par N. Bellin Ingr. de la Marine.
DAS VORGEBIRGE DER GUTEN HOFFNUNG
LE CAP DE BONNE ESPERANCE
Longitude du Meridien de l'Isle de Fer.
Laenge von dem Eylande Ferro
LES DIE HOSAS
LES DIE SUSAQUAS
DIE HESIQUAS
LES DIE COCHOQUAS
LES DIE ODIQUAS
LES DIE AMMAQUAS
LES DIE ATTAQUAS
LES DIE COHAQUAS
DIE GAURIS
LES DIE NESSEQUAS
LES DIE SUSEQUAS
LES DIE GORINGAICONAS
GORACHOUQUAS
LES DIE MUCHESONS
LES DIE DUNQUAS
KLEINE PETITS CAFREN
LES DIE CABUQUAS
LES DIE HORISONS
LES DIE KOOPMANS
GONNEMASSE HOTTENTOTEN
COLONIE de WAVEREN
COLONIE de DRAKENSTEEN
COLONIE DE STELLENBOSCH
HOLLANDE HOTTENTOTEN
Bay St. Helena
Bay de Saldanæ
Cap Francois Franzoesische Vorg.
Isle ou Insel Dassen
Isle ou Robben Eyland
Tafel Bay
Falsche Bay
Cap Falso od das Falsche Vorgebirge
Cap des Eguilles
Struis Baye
Felsenbank Banc de Roches
Fleisch Baye ou Baye de la Chair
St. Sebastians bay Baye de St. Sebastien
Fisch-Bay Baye des Poissons
Baye St. Catherine
Mussel Bay od. Saint Blasius
Baye de Mussel ou de Saint Blaise
Riviere des Monts od. Fluß des Gebirges
Stellenbosch
Thal Obiquas

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.



SUITE DU LIVRE VINGTIEME.

CHAPITRE VIII.

Histoire des différentes Nations des HOTTENTOTS *avec la Description de leurs Côtes, & des Etablissemens des* Hollandois *parmi eux.*

SECTION I.

Situation, Nom, Nations, Mœurs & Coutumes des HOTTENTOTS.

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c des* Hottentots.

Situation & étendue.

LA Côte des Hottentots, qui environne le Monomotapa en forme de fer de cheval à l'Est, au Sud & à l'Ouëst, s'étend selon *Magin* depuis le Cap Negre à l'Ouëst jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, & de-là vers le Nord jusqu'à la Riviere de Magnice ou du Saint-Esprit, y comprenant le Royaume de Mataman. Suivant *Sanut*, cette côte commence aux montagnes de la Lune, sous le Tropique du Capricorne, au vingt-huitieme degré & demi de Latitude Méridionale, & s'étend au Nord au-delà du Cap jusqu'à la côte de Zanguebar, ayant la Mer des Indes à l'Orient, l'Ocean Ethiopique à l'Occident, l'Océan Pacifique au Midi, & au Nord les Royaumes de Mataman & de Monomotapa & la côte de Zanguebar, ou pour mieux dire les montagnes de la Lune, qui la séparent du reste du continent (*a*).

Nom des Habitans.

Les Naturels se sont toujours désignés eux-mêmes par le nom de *Hottentots*, & *Tachard*, *Merklin*, *Dapper*, *Arnold* & d'autres se sont trompés en croyant que c'étoit un sobriquet: bien-que les Européens les confondent généralement avec les Cafres, & leur en donnent le nom, c'est neanmoins un Peuple différent, dont la couleur & les mœurs sont différentes, ils ne connoissent point d'autre nom qu'ils ayent eu avant l'arrivée des Européens; ils paroissent avoir des notions du Déluge, & être descendus des anciens Troglodytes, qui etoient issus d'*Abraham* par sa femme *Kethura*. Leur langage est

(*a*) *Robbe* Géogr. T. I. p. 242. *La Croix* T. IV. p. 12. *Davity*, *Dapper*.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

est un composé des sons les plus extraordinaires; on n'y apperçoit même rien de commun avec aucune Langue connue, jusques-là que quelques personnes lui refusent le nom de langage, parcequ'ils n'y trouvent aucun son articulé, tels qu'en forment les hommes; il ressemble, disent-ils, au bruit confus que font des coqs d'Inde en colere qui se battent, aux cris d'une pie ou aux huées d'un chat-huant, desorte que la Langue des Hottentots peut être considérée comme une maniere de monstre entre les Langues, car ce n'est qu'avec peine que les enfans l'apprennent, & il est presque impossible d'y réussir dès qu'on a passé l'enfance; les Etrangers ne peuvent guere l'apprendre passablement, parceque la prononciation dépend de certains chocs de la langue contre le palais, de certaines vibrations & inflexions si étranges qu'il est presque impossible de les imiter. De-là vient qu'on n'entend que difficilement les Hottentots quand ils parlent d'autres Langues, & qu'on les prendroit pour un Peuple de begues, bien-qu'il y ait des exemples de quelques-uns qui parloient net (*a*).

Côte. La Côte est fort montueuse, il y a nombre de Caps, de Bayes & de Rades. A trente lieues à l'Est du Cap de Bonne-Espérance, situé au trente-quatrieme degré vingt-une minutes de Latitude Méridionale, il y a un autre Cap plus au Sud, au-delà du trente-cinquieme degré, que les Portugais, qui l'ont doublé les premiers, appellerent le *Cap des Aiguilles*, parceque lorsqu'ils furent à la hauteur de ce Cap, l'aiguille de la Boussole leur parut tourner du Nord droit au Sud, quoique des Mariniers ayent remarqué depuis qu'elle décline cinq ou six degrés au Nord-Oüest. Proche de ce Cap il y a un fonds uni, où il y a quantité de poisson; il commence à l'Oüest près d'une riviere d'eau douce, s'étend quinze lieues en mer, & vient finir à la *Baye des Poissons* (*Visch Baay*). Le *Cap Falso*, ainsi nommé par les Portugais, parcequ'en revenant des Indes ils le prirent pour celui de Bonne-Espérance, est entre les deux autres, huit ou neuf lieues à l'Est au-delà du Cap de Bonne-Espérance; les Portugais, croyant qu'il n'y en avoit pas d'autres, nommerent celui-ci, qu'ils découvrirent depuis sur la même route, *Cabo Falso*. Le long des côtes de deux côtés du Cap on trouve plusieurs belles Bayes, où les Vaisseaux peuvent mouiller sûrement. A vingt-sept lieues au Nord-Oüest est la *Baye de Saldanha*, ainsi nommée d'après un Capitaine Portugais qui fit naufrage sur cette côte. La plus grande & la plus commode est la *Baye de la Table*, qui a ce nom de la montagne qui le porte; elle a six lieues de circuit, & quatre brasses d'eau jusqu'au rivage; elle est à l'abri de tous les vents excepté du Nord-Oüest, qui y donne tout droit. Vis-à-vis de cette Baye est l'*Isle de Robben*, au trente-quatrieme degré quarante minutes de Latitude Australe. A l'Est du Cap des Aiguilles, & à soixante-sept lieues de celui de Bonne-Espérance, *Pierre Both* découvrit en 1610 une Baye qu'il nomma *Vleesch Baay*, où l'on est exposé à tous les vents, à la réserve de celui du Nord; il y a une petite Isle, & à l'Oüest une petite Riviere d'eau douce, fort commode pour les Vaisseaux; à vingt-cinq ou trente lieues plus à l'Est, le même *Both* découvrit la *Baye des Moules*, que les Portugais ont nommée depuis *Seno Formoso*. Vient ensuite *Seno do Lago* par-

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 5. *La Croix* T. IV. p. 38.

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c des* Hottentots.

parcequ'elle ressemble à un lac. Il y a plusieurs rades dans cette Baye, & une Isle, qui s'appelle *dos Caos*; les Cartes marquent entre ces deux Bayes *Cabo de S. Francesco* & *Cabo das Serras*. L'Isle de *Cotento* & le *Cabo do Arecito* sont proche du Cap das Serras; un peu plus au Nord-Est on trouve la *Riviere de Saint-Christophle*, que les Portugais nomment *San Christovano*, & les Hottentots *Nagoa*. Les Portugais nommerent le Pays qui est au-delà de cette riviere *Terra do Natal*, parcequ'ils la découvrirent le jour de Noël. Entre le Cap de Bonne-Espérance & celui des Aiguilles coulent les *Rivieres douce*, *salée* & de *Jaqueline*, qui se jettent dans la mer. La riviere douce vient du bas de la montagne de la Table, bien-que l'on prétende qu'elle a sa source à l'Oüest du lac Galé, entre les montagnes de la Lune, & qu'elle tombe dans la mer proche du Cap Falso. *Pigafetta* l'a prise pour la riviere de *Camissa*, qui sort de ce lac, & qui a son embouchure plus à l'Est, & plus près de la terre de Natal. L'Equipage du Vaisseau *Maurice*, qui fit naufrage sur cette côte en 1644, commença un Fort à l'opposite de cette riviere pour défendre l'aiguade, mais il n'a jamais été achevé. L'embouchure de la riviere salée est à l'Est; cette riviere prend son nom du sel blanc que le Soleil y forme dans la saison seche des chaleurs. Elle reçoit l'eau douce de trois rivieres à neuf ou dix lieues dans les terres, & d'un ruisseau qui sourd du sable à une demi-lieue du bord de la mer. L'embouchure de la riviere Jaqueline est aussi à l'Est, & à une demi-lieue de la Baye de la Table (*a*).

Nations Hottentotes.

Il n'y a point de Royaumes considérables dans toute cette grande étendue de Pays, il n'est habité que par différentes Nations ou Tribus de Hottentots, gouvernés par des *Konques* ou Chefs; ces Peuples n'ont point de demeures fixes, ils vivent à la maniere des Arabes dans des huttes portatives, & ils transplantent leurs *Kraals* ou villages, quand le pâturage vient à manquer aux environs du lieu où ils sont, ou que quelqu'un des habitans est mort. Notre Auteur assure que ce que *Dapper*, *Anderson*, *Tachard* & d'autres Voyageurs ont dit des différentes Nations des Hottentots, est rempli d'erreurs, & qu'ils n'ont parlé que sur des rapports: selon lui les Nations connues sont les *Gunjemans*, les *Kochoquas*, les *Soussiquas*, les *Odiquas*, les *Chirigriquas*, les habitans de la *grande & petite Namaqua*, les *Attaquas*, les *Koopmans*, les *Hessaquas*, les *Sonquas*, les *Dunquas*, les *Damaquas*, les *Gauros* ou *Gauriquas*, les *Houteniquas*, les *Chantouers*, les *Heykoms* (*b*).

Gunjemans.

La Nation des *Gunjemans* est celle qui vendit une grande partie de ses terres aux Hollandois, avec lesquels ils demeurent toujours mêlés, n'occupant qu'une bien petite portion de leur ancien territoire. Cette Nation, qu'on appelle aussi *Goringhaiquas*, prétend avoir la proprieté du Cap, dont on dit qu'elle est originaire. Elle est composée d'environ quatrevingt-quinze familles, & peut mettre trois ou quatre-cens hommes en campagne (*c*).

Kochoquas.

Les *Kochoquas*, que *Dapper* appelle *Saldanhars*, confinent au Nord aux Gunjemans, ils possedent la plupart des terres, à la reserve d'une grande étendue des plus belles prairies, que les Hollandois, qui doivent fournir des rafraichissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, occupent. Les Hollandois y ont aussi toujours une Garde, qui a l'œil sur les Mines de sel, & qui

(*a*) *Dapper*. (*b*) *Kolbe* T. I. p. 109. (*c*) *La Croix* T. IV. p. 15.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

qui sert à découvrir les Vaisseaux qui paroissent en mer, & à en donner avis au Cap. Cette Nation consiste en quatre-cens-cinquante familles, qui ont leurs Kraals à un quart de lieue les uns des autres, dont chacun contient trente, quarante ou cinquante familles. Leur Chef prend le titre de Cheik, & prétend à la Souveraineté sur tous les Hottentots qui sont à soixante-quinze lieues aux environs du Cap. *Oldasoa*, qui étoit le Cheik regnant en 1661, étoit fort chaste pour un Hottentot, n'ayant qu'une femme: c'étoit un homme très-bien fait, & du caractere le plus doux & le plus pacifique; il évitoit soigneusement de se brouiller avec les Hollandois; étant mort de langueur, il laissa une fille, nommée *Ramis*. Son Viceroi, qui s'appelloit *Gonnomoa*, étoit fort gras, & les Hollandois l'appelloient le Capitaine noir, il avoit trois femmes & plusieurs enfans. *Caucosoa*, le troisieme en rang, avoit bonne mine pour un Hottentot, & étoit honnête & civil (*a*).

Sussaquas.

En continuant toujours à marcher du côté du Nord, on trouve les *Soussiquas* ou *Sussaquas*, à quelque distance de la Baye de Saldanha. Cette Nation étoit très-nombreuse & très-riche en troupeaux avant qu'elle eût été pillée & saccagée par les Flibustiers Hollandois, qui dès le commencement de leur établissement au Cap, firent beaucoup de mal à diverses Nations des Hottentots; les *Sussaquas* ont en grande partie abandonné leurs demeures, parcequ'il y a peu de sources. Cette Nation paroît être celle dont parle *La Croix* (*b*) sous le nom de *Chainonquas*; ce Peuple nombreux & riche se retira, avec son vieux Chef *Sousoa* & son fils *Goboa* marié à *Camisoa*, des environs du Cap plus avant dans les terres, du côté des *Cobonas*, les plus noirs de tous les Negres, & qui ont de longs cheveux; les Hottentots du Cap disent que ce sont des Cannibales, qui habitent des montagnes remplies de curiosités. Les Hottentots prétendent n'avoir aucune liaison de parentage ni de commerce avec ce Peuple.

Odiquas.

Le Pays des Sussaquas confine à celui des *Odiquas*. Ces deux Nations ont même une Ligue entre elles contre les *Chirigriquas*, leurs voisins, avec lesquels ils ont eu plusieurs longues & sanglantes guerres; la moindre insulte ou injure de la part des Chirigriquas réunit ces deux Nations pour en tirer vengeance.

Chirigriquas.

On trouve ensuite les *Chirigriquas*. Cette Nation nombreuse est célebre par la grande force de corps dont elle est douée, & ils sont renommés parmi les Hottentots pour leur dextérité à lancer l'assagaye. Le terroir y est meilleur que dans les Cantons des Sussaquas & des Odiquas. Ce Pays est partagé en deux par la riviere des Eléphans, ainsi nommée parceque ces animaux se trouvent en grande quantité sur ses bords. Il y a plusieurs montagnes qui sont couvertes, comme les autres de ces Contrées, d'excellens pâturages. Il y a aussi dans ce Pays un grand Bois de haute futaye, coupé par une infinité de chemins, mais où il est dangereux de passer, à cause des lions, des tigres, des léopards & des loups. Les habitans de cette Province, tourmentés par les brigandages des Flibustiers, avoient conçu une haine vio-

(*a*) Dapper. (*b*) La Croix.

violente contre les Européens, mais le commerce qui a été établi entre eux & les Hollandois a fait cesser ces animosités.

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

Namaquas.

Les deux Nations de *Namaquas*, quoiqu'elles portent le même nom, diffèrent néanmoins dans leur forme de Gouvernement, & dans leur maniere de vivre. Toutes les deux sont extrêmement estimées chez les autres Hottentots, & se distinguent par leur force, leur valeur, leur bon-sens & leur bonne mine; leurs femmes sont fort gaies & artificieuses. Ils peuvent mettre vingt-mille hommes sur pied. La petite Namaqua est située sur la côte, & la grande est à l'Est de l'autre. Le Pays des Namaquas est fort montagneux & fort stérile, parceque le terrein y est pierreux & sablonneux. Les vallées ne sont guere meilleures; il n'y a dans toute la Contrée qu'un petit bois & une seule source. La riviere des Eléphans qui la traverse fournit d'eau les habitans. On y trouve quantité de bêtes sauvages: on y voit entre autres une espece de Daim, tacheté de blanc & de jaune; jamais ils ne vont que par troupes, souvent de cent, & quelquefois de plus de mille. La chair en est généralement grasse & délicate, mais elle n'a point le goût de nos daims. Les Namaquas aussi-bienque les Chirigriquas haïssoient mortellement les Européens, à cause des rapines & des cruautés des Flibustiers. Dans une occasion ils combattirent pendant trois jours consécutifs en rase campagne contre un Parti des Hollandois, & désespérant de les vaincre à force ouverte ils eurent recours à la ruse & les défirent. L'animosité entre les deux Nations finit cependant dans la suite, & fit place à une harmonie parfaite. En 1708 ils envoyerent une députation de leurs Chefs, pour féliciter M. *van Assenberg* de son heureuse arrivée en qualité de Gouverneur, & pour l'assurer qu'ils étoient dans l'intention d'observer exactement les Traités. Les Députés avoient une petite plaque de fer très-poli, faite en forme de demi-lune, & attachée à un côté du front. Ils se présenterent devant le Gouverneur, & s'acquitterent de leur commission avec une habileté & une prudence, qui fit beaucoup d'honneur à leurs deux Nations. Ils furent défrayés pendant le tems qu'ils séjournerent au Cap aux dépens de la Compagnie, & partirent fort contens. A leur audience de congé ils complimenterent le Gouverneur, sur ce que ses vertus leur promettoient la paix & la sûreté, & l'assurerent qu'ils ne manqueroient pas de communiquer à leurs concitoyens les impressions qu'avoient faites sur eux son intégrité, son desintéressement & sa générosité.

Ces Hottentots voyagent à cent-cinquante & deux-cens lieues du Cap. En 1661 M. *Riebeeck*, Gouverneur du Cap, envoya treize Hollandois avec quatre bœufs de charge, pour établir une correspondance avec les Namaquas, & découvrir s'il se trouvoit de l'or ou d'autres choses précieuses chez eux. Après avoir fait cent-cinquante lieues ces Deputes apperçurent enfin les Kraals des Namaquas, & furent reçus avec beaucoup de civilite. D'abord on les régala d'un concert de Musique exécuté par cent Musiciens, ensuite on les conduisit chez le Roi ou Chef *Acambia*, qui avoit trois fils d'une taille extraordinaire; il les régala de lait & de mouton. Ils lui présenterent & à ses sujets des morceaux de cuivre, des grains de corail, de l'eau-de-vie & du tabac: ils apprirent aux Namaquas l'usage de ce dernier, qui leur etoit inconnu. Les Deputes revinrent fort satisfaits, bien convain-

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

cus de la grandeur des Namaquas: les femmes ſont bien faites, & ne ſe graiſſent pas comme celles du Cap; elles portent un paraſol fait de plumes d'autruche, comme les femmes des Sonquas. Le 14 Novembre de la même année, treize autres Hollandois partirent encore pour mieux connoître cette Nation; douze revinrent au mois de Février ſuivant, un avoit été tué par un éléphant; il rapporterent qu'après avoir fait cent-cinquante lieues ſans aucune avanture, ils avoient trouvé des huttes de Chirigriquas, près du lieu où les Namaquas avoient été établis, & qu'ils avoient appris d'eux que les Namaquas étoient allés fort avant dans le Pays, & qu'il ſe paſſeroit bien un an avant que l'on en ouït parler (*a*).

Attaquas. Les *Attaquas* habitent un Pays fort chetif & mal pourvu d'eau; c'eſt pour cela qu'ils vivent en petites troupes à une certaine diſtance les uns des autres; ils ſont braves, contens & pleins de feu; ils menent une vie fort tranquille & ſont rarement en guerre avec leurs voiſins. Lorſqu'ils ont à craindre quelque attaque, ils allument des feux ſur le haut de leurs montagnes; à ce ſignal tous ceux qui ſont en état de ſervir courent aux armes, & viennent ſe rendre à la place ordinaire du rendez-vous; par ce moyen ils aſſemblent en un inſtant une armée nombreuſe.

Koopmans. La Nation des *Koopmans* confine aux Gunjemans du côté du Sud; ils tirent leur nom d'un de leurs Capitaines. Une riviere appellée *Palamit* coule rapidement au travers de ce Pays. Elle tire ſa ſource des montagnes de Drakenſtein, & après avoir parcouru les vallées des Koopmans elle va ſe jetter dans la mer. Elle reçoit pluſieurs ruiſſeaux, dont le plus large eſt appellé la *Riviere Noire*. Il ſe trouve dans cette Contrée un Bain chaud, & pluſieurs Mines de ſel abondantes. Les Hollandois y poſſédent de belles & riches campagnes, qu'ils augmentent tous les jours, les Koopmans ne les occupant point. C'eſt une Contrée très-fertile & bien arroſée, on y trouve en abondance diverſes eſpeces de bois.

Heſſaquas. Plus au Sud on trouve la Nation nombreuſe des *Heſſaquas*, les plus riches & les plus puiſſans des Hottentots. Ils ſont un grand commerce avec les Hollandois; pluſieurs ſe mettent à leur ſervice, où ils ſont fortune, employant les gages qu'ils tirent à acheter des beſtiaux. Leur territoire, dont les pâturages ſont couverts de gros & menu bétail, paſſe pour un des plus fertiles, & les Heſſaquas pour les Hottentots les plus adonnés au luxe & les plus efféminés, & nullement portés à la guerre. Ils ne manquent pourtant pas de courage, mais ils ignorent l'art de pourſuivre leurs ennemis au-delà de leurs frontieres. Leurs Kraals ſont plus ſpacieux & plus peuplés que ceux des autres Hottentots.

Sonquas. Les *Sonquas* ſont à l'Eſt des Koopmans & y confinent; le Pays qu'ils habitent eſt montagneux & très-ingrat. Ils ſont pleins de feu & de courage, & extrêmement adroits à ſe ſervir de leurs armes, & à la chaſſe; ils prennent auſſi ordinairement le parti des Armes, & d'aller ſervir les autres Hottentots qui ſont en guerre. Les Sonquas ſont au nombre de trois ou quatre-mille, hommes & femmes ſont grands chaſſeurs; ils vivent de gibier & de racines; ils apprêtent les peaux de bœufs, & les femmes ont des pa-

(*a*) *Dapper.*

parasols de plumes d'autruche. Ces Peuples recueillent beaucoup de miel, qu'ils vendent aux Européens, & ceux-ci le mêlent avec de l'eau & en font une boisson rafraîchissante. **Section I.** *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* **Hottentots.**

Le Pays des *Dunquas* est contigu à celui des Sonquas; leurs terres sont moins montagneuses, & très-belles & fertiles. On y trouve abondamment des troupeaux & du gibier. Les campagnes sont arrosées de divers ruisseaux, qui vont se rendre dans le Palamit. Dunquas.

On rencontre ensuite les *Damaquas*, qui sont grands chasseurs, & aiment passionnément la chair des bêtes sauvages. Le terrein qu'ils occupent est tout aussi beau & aussi fertile que celui des Dunquas, & il est encore plus uni. Le gibier & le bétail y est très-abondant. On y trouve des melons d'eau & du chanvre sauvage. Il y a aussi des Salines. Mais le bois y est si rare, qu'ils sont obligés de se servir d'une sorte de mousse, dont la fumée est très-incommode & très-malfaisante. Le Palamit arrose ce Pays, & y fait bien des tours & des détours; ce qui est fort incommode pour les Voyageurs, n'y ayant point de pont pour traverser cette riviere. On est obligé de la passer avec des canots, ou sur des radeaux faits de grosses poutres. Damaquas.

Les *Gauros* ou *Gauriquas*, qui suivent les Damaquas, sont un Peuple fort nombreux, quoique le Pays qu'ils habitent soit fort petit; mais il est si riche & si fertile, il fournit en si grande quantité du bois & de l'eau, que tout le monde y vit à l'aise & dans l'abondance; les campagnes fourmillent d'animaux sauvages, plus que toutes les autres Contrées des Hottentots. Ces Peuples prennent souvent l'exercice de la chasse & y sont fort adroits; ils sont ordinairement couverts de la peau de quelque bête féroce. Gauriquas.

Les *Houteniquas* habitent sur la côte au Nord-Est des Gauros, leur Pays est couvert de bois, entremêlés de prairies, remplies d'herbes de toute espece, & émaillées d'une admirable variété de fleurs, qui charment la vue & flattent agréablement l'odorat. Houteniquas.

Les Gauriquas & les Houteniquas sont vraisemblablement les Hottentots Carigriquas & Hosaas, qui étoient bergers & chasseurs aux environs de la Baye de Saldanha.

Le Pays des *Chamtouers* confine à celui des Houteniquas. Cette Contrée est une plaine couverte de gras pâturagas & très-bien arrosée; on y trouve divers petits Bois, dont les arbres sont plus beaux & plus grands que dans aucun Canton des Hottentots. Le gibier & les bêtes sauvages y abondent aussi. Il y a plusieurs ruisseaux larges & remplis de toutes sortes de poissons, même de mer. Chamtouers.

Au Nord-Est des Chamtouers on trouve les *Heykoms*. Le Pays qu'ils habitent est fort montagneux & manque d'eau douce. Il n'y a que les vallées qui soient fertiles. Cependant ils ont de nombreux troupeaux, qui ne boivent que de l'eau somache, & qui ne mangent que des roseaux qui viennent sur les bords des rivieres. Le Pays fournit en abondance du gibier, & de toutes sortes de bêtes sauvages. Heykoms.

Il y a plusieurs autres Nations, jusqu'ici peu connues, le long des côtes, depuis le Pays des Gauros jusqu'à la Terre de Natal, les *Chorogaugaas* occupent une grande étendue de terres au Nord, & confinent aux *Attaguas*, &

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

& entre ceux-ci & Angola il y a encore plusieurs autres Peuples (*a*).

Portrait des Hottentots.

On fait accoucher les Femmes Hottentotes par le moyen d'une décoction de tabac & de lait, quand elles ont de la peine à délivrer. On frotte l'enfant de fiente de vache, on le lave ensuite du jus de Figues Hottentotes, qu'on laisse imbiber au Soleil, alors on l'oint de graisse seule ou de graisse mêlée avec du beurre. Le pere ou la mere lui donnent le nom de l'animal qu'ils aiment le plus, par exemple cheval, lion, brebis, âne. On lui apprend à fumer aussitôt qu'il est sevré. Les Hottentots sont d'une bonne taille, droits & bien faits; la plupart ont cinq à six pieds de haut, mais les femmes sont beaucoup plus petites, & ont les pieds petits & délicats. Ils ne sont guere sujets aux maladies, & vivent longtems. Ils ont le teint couleur d'olive, la tête fort grosse & les yeux vifs, le nez plat, les levres épaisses, les dents blanches comme de l'yvoire, les cheveux comme ceux des Negres & fort noirs, les pieds grands & larges. Bien-que les Hottentots reconnoissent les fruits que les Européens recueillent de leur industrie & de leur travail, ils sont toujours les gens les plus paresseux de l'Univers; ils ne savent ce que c'est que se couper les ongles des mains & des pieds; penser selon eux c'est travailler, & travailler c'est le fléau de la vie; ils passent les trois quarts de la leur avec une stupidité étonnante dans une honteuse oisiveté. Ils ne laissent pas d'être à l'occasion d'une grande activité; ils devançent à la course le cheval le plus vîte; ils se servent avec beaucoup d'adresse de leur arc, lancent des pierres, l'hassagaye, & leurs rackums ou bâtons avec une grande dextérité. Bien-qu'ils ignorassent la culture & les qualités du tabac avant l'arrivée des Européens, ils y excellent à-présent, & on les consulte souvent & sur l'agriculture en général, & sur les qualités du tabac en particulier. Leur affection les uns pour les autres, leur hospitalité, la compassion pour les malheureux & envers les Etrangers, sont des qualités qui les distinguent; de-même que le bon-sens, l'équité, & la promptitude à rendre justice, & la chasteté, surpassant à ces égards la plupart des autres Nations; avec tant de bonnes qualités ils ne laissent pas de pratiquer les coutumes les plus barbares & les plus inhumaines, sans autre raison que ç'a été de tout tems l'usage des Hottentots, c'est-là l'unique fondement de leurs institutions (*b*).

Coutumes barbares.

Si une femme accouche de deux jumelles, ou d'un garçon & d'une fille, & que les parens étant riches la mere se plaigne qu'elle n'a pas assez de lait, ou qu'étant pauvres ils alleguent qu'ils ne sauroient les élever, tous les hommes du Kraal, assemblés exprès, donnent permission de prendre la plus laide ou la plus malfaite, & de l'enterrer toute vive, ou de l'exposer sur un arbre ou dans des buissons aux bêtes féroces.

Leur procédé envers leurs parens qui sont devenus si vieux qu'ils sont hors d'état d'agir, n'est pas moins barbare. Lorsqu'un homme est décrépit, son fils ainé, ou en général son plus proche parent mâle, qui est son héritier, les femmes n'ayant rien que de son consentement, fait assembler tous les hommes du Kraal, leur communique le dessein qu'il a de se défaire du vieillard, dont il décrit le malheureux état, demandant qu'il plaise à l'as-

(*a*) *Kolbe* T. I. Ch. 9. (*b*) Idem *Ibid.*

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

l'assemblée qu'il soit séquestré. Jamais le Kraal ne refuse son consentement, & l'on fixe un jour pour transporter le vieillard, quand il seroit le plus riche du lieu, quand il seroit même le Capitaine; avant le départ l'héritier régale les hommes du village, qui prennent alors congé de celui qui va être séquestré. Le jour venu on le met sur un bœuf de monture, & suivi de la plus grande partie des habitans on le conduit à une hutte dressée exprès dans un lieu écarté, on met à sa portée quelques provisions, après quoi on l'abandonne entierement, le laissant périr ainsi de vieillesse ou de faim, si auparavant il n'est pas dévoré par les bêtes sauvages. Mais la coutume la plus barbare est celle des jeunes gens, reçus au nombre des hommss, qui insultent, maltraitent & meme battent leurs meres impunément: indulgence aussi cruelle de la part des peres, que dénaturée & ingrate de la part des enfans, qui rend les Hottentots les plus abominables des hommes.

Habillement.

Une peau de mouton ou de bete sauvage, qu'ils attachent autour de leur cou leur couvre les épaules & le dos en guise de manteau. Ce manteau, qu'ils appellent *Krosse*, est apprêté avec de la fiente de vache, ou de la graisse de mouton, & graissé ensuite de beurre ou de graisse, rance ou fraiche, selon la qualité & le bien du Hottentot: il est plus ou moins long, ouvert ou fermé par devant, selon la saison & la coutume de la Nation, car il y a des différences. Dans les grandes chaleurs ils vont la tête nue, n'étant garantis que par la graisse melée de suie dont ils se frottent, mais quand il pleut ou qu'il fait froid, ils portent un bonnet fait de peau d'agneau ou de chat. Le visage & le devant du corps sont presque toujours à découvert, mais ils couvrent leur nudité d'une piece de peau de quelque bête sauvage qu'il appellent *Kul-Krosse*. De-là jusqu'aux pieds ils sont tout nuds, excepté lorsqu'ils menent paître le bétail, ou qu'ils ont à traverser des rochers ou des sables. Dans le premier cas ils portent des especes de bottines, & dans le second ils mettent des sandales de cuir crud, de bœuf ou d'éléphant. A leur cou pend un petit sac, dans lequel ils portent leur couteau, leur pipe, leur tabac ou leur Dacha, & un petit morceau de bois qu'ils appellent *Susa*, brulé aux deux bouts, qui est comme une amulete contre les sortileges. Les Hottentots ont à leur bras gauche trois anneaux d'yvoire, auxquels ils attachent, quand ils voyagent, un sac qui renferme leurs provisions. Ils portent à leur main droite les deux bâtons qu'ils appellent *Kirri & Rackum*. A leur main gauche ils ont un autre baton, à l'un des bouts duquel est attachée une queue de chat sauvage, de renard, ou de quelque autre animal, dont ils se servent en guise de mouchoir. Rien ne distinguoit autrefois les Konques & les Capitaines, que le manteau de peau de tigre ou de chat sauvage. Mais il y a longtems que les Hollandois, lorsqu'ils traiterent alliance avec les Hottentots, firent présent à chaque Nation d'une couronne de cuivre, & à chaque Kraal d'une canne, ornée d'une pomme de cuivre; les Konques portent constamment la couronne dans toutes les occasions solemnelles, lorsqu'ils sont à la tete de l'Armee, ou qu'ils president dans les Conseils; & les Capitaines ont la canne, qui est regardée comme un symbole inséparable de leur emploi.

Les femmes, qui ont comme les hommes les cheveux courts, laineux &

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

noirs comme du jayet, portent toujours des bonnets faits de peaux de bêtes sauvages, qui finissent en pointe; elles ont deux *Kroſſes*, dont la moindre eſt deſſus l'autre; ces Kroſſes ſont faites comme celles des hommes, leur poitrine eſt pour l'ordinaire découverte. Elles ont une eſpece de peau dure & large, qui leur croît au-deſſus de l'os Pubis, & qui deſcendant aſſez bas ſemble etre deſtinée par la nature à couvrir leur nudité; elles portent cependant par deſſus une piece de peau de mouton dépouillée de ſon poil, qu'on appelle *Kut-Kroſſe*, qui eſt au moins trois fois plus grande que celle que portent les hommes; elles ont auſſi une petite Kroſſe attachée à l'entour de la ceinture, qui leur couvre le derriere; cette peau tombe pour l'ordinaire au-deſſous du jarret; elles ont autour des jambes depuis le genou juſqu'à la cheville des bandes de peau de mouton; une jambe ainſi entortillée reſſemble à l'ouvrage d'un habile tourneur.

Hommes & femmes aiment beaucoup les ornemens: les hommes ſe diſtinguent par des veſſies de bêtes ſauvages, qu'ils attachent à leurs cheveux poudrés de Buchu, après les avoir enflées; ils ont auſſi des morceaux de verre & de glaces de miroir, des boutons de cuivre & de petites plaques du meme métal; les perſonnes de diſtinction ont à leurs pendans d'oreille des morceaux de nacre de perles, à laquelle ils ſavent donner un éclat & un œil charmant. Les bracelets, les colliers de cuivre ou de verre ne ſont pas moins eſtimés parmi eux; les plus larges, qui ſont ordinairement de diverſes couleurs, ſont en guiſe de ceinture autour du corps. Les femmes, qui cachent leurs cheveux ſous leurs bonnets, ſe frottent le front de graiſſe & le poudrent de Buchu, enſuite elles ſe frottent ſur les yeux, ſur le nez, ſur les joues, & ſur le menton d'une eſpece de craie rouge. Ils ont la graiſſe de poiſſon en horreur, mais ils ſe frottent le corps depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête de beurre ou de graiſſe de mouton, mêlée avec de la ſuie: ceux qui ſont riches ne ſe frottent que de ce qu'il y a de plus fraix & de meilleur.

Leur Nourriture.

Les Hottentots ont des Loix ou des Traditions qui leur défendent la chair de pourceau, les lievres, les lapins, & les poiſſons qui n'ont point d'écailles. Ils mangent avec une extrême avidité quand l'envie leur en prend, en plein air quand il fait beau, & dans leur hutte quand le tems eſt mauvais. Il n'eſt permis qu'aux hommes de manger des taupes & le ſang pur des animaux. D'un autre côté les femmes ont ſeules le privilege de ſe nourrir de lievres & de lapins. Les hommes & les femmes mangent ſéparément excepté le jour des noces, que le nouveau marié a la permiſſion de manger avec les femmes. Leur nourriture ordinaire eſt la chair & les entrailles de beſtiaux ou de bêtes ſauvages, pluſieurs ſortes de fruits & de racines, que les femmes vont chercher; pour connoître les fruits qui ſont bons, elles font attention à ceux qui ſervent de nourriture aux hériſſons & à une eſpece de ſinge appellé *Baviaan*. Les Hottentots ont la précaution de ne jamais goûter que les fruits & les racines dont ces animaux uſent. Ils ne touchent à leur bétail, que lorſqu'il leur eſt mort quelque bête de mort naturelle, ſi l'on en excepte leurs Fêtes ſolemnelles, ou autrement ils vont à la chaſſe. Ils ſont bouillir la chair & les entrailles dans le ſang même de l'animal, & quelquefois dans du lait; & ſuivant notre Auteur ce mets ſeroit fort

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

fort bon, ſans la mal-propreté des cuiſiniers. Ils mangent auſſi des poux & de vieux ſouliers faits de cuir de bœuf ou de cerf qui n'eſt point travaillé ; après en avoir brûlé le poil, ils les trempent quelque tems dans l'eau pour les ramollir, & enſuite les font griller ſur les charbons. Ils ne ſe ſervent jamais de ſel ni d'épiceries, cependant ils mangent avidement les mets ſalés & de haut goût des Européens. Leur boiſſon ordinaire eſt du lait de vache & de l'eau, les femmes ſeules ont la permiſſion de boire du lait de brebis. Les hommes & les femmes, qui font les plus grandes folies quand ils ſont ivres, aiment exceſſivement le vin, l'eau-de-vie & l'arack ; ils ſont paſſionnés auſſi pour le tabac, le dacha & le buſpach, qui eſt du tabac & du dacha mêlés enſemble, & la racine Kanna.

Gouvernement.

La dignité de Chef ou de Konque eſt héréditaire ; avant que d'en être revêtu, il eſt obligé de s'engager ſolemnellement dans une aſſemblée générale de la Nation, à ne rien changer dans l'ancienne forme du Gouvernement, & à ne rien entreprendre contre les droits & les prérogatives des Capitaines des Kraals, ni contre les droits & les privileges du Peuple ; ce n'eſt qu'après ces promeſſes ſolemnelles qu'il eſt inſtallé avec beaucoup de pompe. L'office du Konque eſt de commander l'armée, de diriger les négociations, & de préſider dans le Conſeil de la Nation, qui s'aſſemble toujours dans le Kraal ou le Chef fait ſa réſidence ; ce Conſeil eſt compoſé de tous les Capitaines des Kraals, & tout s'y décide à la pluralité des voix, que le Konque recueille. Les Capitaines des Kraals ne ſont auſſi inſtallés, qu'après s'être engagés à ne faire aucun changement dans les loix & les coutumes. Leur fonction eſt de veiller à la tranquillité publique, de maintenir l'ordre & la paix, & de faire adminiſtrer la juſtice ; en tems de guerre ils commandent les troupes de leurs Kraals. Ils jugent avec les hommes du Kraal toutes les cauſes civiles & criminelles, les ſeuls crimes d'Etat ſont réſervés à la connoiſſance du Chef & de l'Aſſemblée Nationale (*a*).

Villages des Hottentots.

Les huttes des Hottentots ſont de perches & de nattes, faites de joncs de différentes eſpeces, ſéchés au Soleil ; & elles ſont travaillées fort ſerrées par les femmes. L'enceinte d'une hutte eſt un ovale, dont le diametre eſt d'environ quatorze pieds. Celles des riches ont deux couvertures, dont celle de deſſus eſt de peau, & elles ſont capables de réſiſter aux vents & ne peuvent être percées par la pluie. Il n'y entre de lumiere que celle que fournit une porte, formée par un arc de trois pieds de haut, appuyé ſur une corde ou une ligne de deux pieds ; au-deſſus de ce guichet eſt attachée une peau, qu'ils abaiſſent ou qu'ils élevent ſuivant le tems. Un Kraal, où les huttes ſont toujours rangées en cercle, contient généralement depuis trois juſqu'à quatre & cinq-cens habitans, chaque famille étant compoſée communément de dix ou douze perſonnes, vieux & jeunes, qui ſe couchent dans des creux faits en terre aux cotés de la hutte ; au milieu eſt un trou d'un pied de profondeur, c'eſt le foyer. Tous leurs uſtenſiles ſe réduiſent à deux ou trois pots pour cuire, autant pour boire, quelques-uns pour mettre leur lait & pour faire leur beurre, à quoi il faut joindre leurs kroſſes & leurs armes.

Un

(*a*) *Kolbe* ubi ſup. *Lopez*, *Davity*, *Dapper*.

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

Un Kraal n'a qu'une entrée fort étroite: une grande place ronde occupé l'intérieur, c'eſt-là qu'ils font entrer le menu bétail & les veaux; autour du Kraal en dehors ils rangent leur gros bétail derriere leurs huttes, & les attachent deux à deux par le cou. Il n'y a point de garde pour les garantir de l'attaque des bêtes féroces, ces animaux avertiſſant ſuffiſamment de l'approche de l'ennemi par le bruit affreux qu'ils font. Il y a dans chaque Kraal une méchante hutte où ſe retirent les veaux & les agneaux, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de courir après leurs meres. On conduit les bêtes au pâturage entre ſix & ſept heures du matin, & on les ramene le ſoir entre cinq & ſix.

Maniere de gouverner les troupeaux.

Toutes les richeſſes des Hottentots conſiſtent dans leurs troupeaux. Rien auſſi ne leur tient tant à cœur que de les voir proſpérer, c'eſt-là où ils bornent toute leur ambition. Tour à tour deux ou trois hommes les conduiſent au pâturage, & la brebis unique du plus miſérable des habitans eſt auſſi bien ſoignée & gardée que les nombreux troupeaux du plus puiſſant. Ils ont des *Backeleyers*, c'eſt une ſorte de bœufs dont ils ſe ſervent à la guerre, qu'ils dreſſent & diſciplinent, comme on fait les éléphans en Aſie. Ces Backeleyers leur ſont auſſi d'un grand uſage pour garder leurs troupeaux, ils ramenent les beſtiaux qui s'écartent, & les tiennent raſſemblés. Ces animaux connoiſſent tous les habitans du Kraal, & viennent fondre ſur les étrangers & ſur les voleurs. Les taureaux & les béliers ne ſont point ſéparés des geniſſes & des brebis mais lorſque les premiers ſont en trop grand nombre, ils les chatrent. Ils font cette opération ſur les bœufs lorſqu'ils n'ont qu'un an. D'abord ils attachent à chacun des pieds une corde, & couchent l'animal ſur le dos; alors ils tirent de toutes leurs forces les cordes auxquelles ſont attachés les pieds, & les lient à quatre pieux fichés en terre, ils l'attachent auſſi par les cornes. L'opérateur lui lie les teſticules dans la bourſe auſſi fortement qu'il peut, ainſi il coupe toute communication entre les teſticules & les vaiſſeaux ſpermatiques. L'opération étant finie, on détache l'animal, & au bout de quelque tems ces parties ne pouvant recevoir de nourriture, ſe ſéchent & tombent. On opere ſur les béliers lorſqu'ils ont un an & demi; l'opération ſe fait de la même maniere, avec cette différence, qu'ils écraſent les teſticules avant que de laiſſer aller animal.

Médecins.

Il y a dans chaque Kraal un Médecin, un Prêtre nommé *Suri*, un Médecin des troupeaux, & une Sagefemme, qui ſont tous électifs, & n'ont d'autre ſalaire que quelques préſens de tems en tems. Le Médecin a ſoin de la ſanté des habitans, leur pratique réuſſit très-ſouvent d'une maniere étonnante, mais ils ne communiquent à qui que ce ſoit leurs remedes & la maniere de les préparer. Le *Suri* eſt le Maître des cérémonies religieuſes, il ſolemniſe les mariages & les funerailles, & il eſt celui qui fait l'opération de retrancher un teſticule aux mâles. L'emploi du Médecin des troupeaux eſt d'avoir l'œil ſur la ſanté de ces animaux, il étudie les maladies qui leur ſurviennent & les viſite. La Sagefemme eſt choiſie par les femmes du lieu entre celles qu'on juge les plus capables; elle eſt obligée d'exercer cette profeſſion toute ſa vie.

La

La Coutume des Hottentots de retrancher un teſticule aux mâles, leur eſt particuliere; *Saar*, *Vogel*, *Tachard*, *Boeving* & d'autres, ont cru qu'elle n'a d'autre but que de leur procurer cette agilité & cette légéreté à la courſe, qui les diſtingue des autres Peuples. Quelques Hottentots l'aſſurent eux-mêmes, mais *Kolbe* croit que c'eſt une cérémonie religieuſe, & il aſſure que les plus intelligens, qui gardent d'ailleurs un profond ſecret ſur l'origine de leurs coutumes, lui ont dit, *que c'eſt une loi etablie parmi eux depuis un tems immémorial, qu'aucun homme ne pourra connoître une femme, qu'on ne lui ait premierement ôté le teſticule gauche.* C'eſt auſſi pour faire obſerver conſtamment cette Loi, que le tems de l'opération eſt fixé à l'age de huit ou neuf ans. Si quelqu'un venoit à la négliger, il n'y iroit pas moins que de la vie, & la femme qui auroit eu le malheur de coucher avec un tel homme, courroit riſque d'etre miſe en pieces par les autres, parcequ'elles ſont dans l'idée, que tout homme à qui l'on n'a point fait ce retranchement engendre conſtamment des jumeaux. Auſſi les filles, quand elles ſe marient, ont grand ſoin de faire examiner préalablement par leurs parens ceux qui les recherchent, la modeſtie les empechant de faire elles-mèmes cet examen (*a*).

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

Coutume ſinguliere.

Celui qui veut ſe marier, s'il a encore ſon pere, ou quelque autre parent de qui il dépende, doit lui communiquer ſon deſſein, & obtenir ſon approbation. Si le pere ou parent l'approuve, il va ſur le champ avec le jeune homme chez le pere de la fille, pour la demander en mariage. Celui-ci va conſulter ſa femme; il ne tarde pas à rapporter une réponſe poſitive & le plus ſouvent favorable; le refus eſt rare, & n'a preſque jamais lieu que lorſque la fille eſt deja accordée à un autre. En ce cas-là, le pere & l'amant ſe retirent. Si l'on conſent à la propoſition, & que le galant ſoit émancipé & fait homme, l'époux futur court choiſir deux ou trois bœufs gras, ſuivant les facultés & le rang de ſa famille, & il les conduit à la hutte de ſa future. Tous ſes parens l'accompagnent; ils ſont reçus par ceux de la belle avec des témoignages d'amitié & des careſſes extraordinaires. Toute la compagnie ſe frotte le corps de graiſſe, & ſe ſaupoudre de Buchu: les femmes, pour paroître plus belles & faire plus d'honneur à la féte, ſe barbouillent le front, les joues & le menton de terre rouge. On paſſe enſuite à la cérémonie nuptiale: les hommes ſe tenant accroupis, forment un cercle, & les femmes à quelque diſtance un autre. Le futur époux eſt au milieu du premier cercle dans la méme attitude que les autres. Alors le Pretre ou le Suri, qui eſt toujours celui du village où demeure l'épouſe, entre dans le cercle des hommes, s'approche du futur epoux & l'aſperge de ſon urine, que celui-ci reçoit avec une grande avidite, la mélant avec la graiſſe & la poudre de Buchu dont il s'eſt frotté. Enſuite le Prêtre paſſe dans le cercle des femmes, & fait la méme aſperſion ſur la future épouſe, qui ne s'en tient pas moins honorée. Il va & vient juſqu'à trois fois de l'un a l'autre, en repétant la meme cérémonie, juſqu'à ce que ſon eau de benediction ſoit épuiſée. Pendant l'aſperſion il donne a l'un & a l'autre les benedictions ſuivantes: *Puiſſiez-vous vivre longtems & heureuſement enſemble! Puiſſiez-vous avoir un fils avant*

Mariages.

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 12.

avant la fin de l'année! Puisse ce fils être toute votre consolation dans votre vieillesse! Puisse-t-il être homme de courage & grand chasseur! On finit par des festins; ce qu'il y a de singulier, c'est que quoique les Hottentots aiment extrémement la musique & la danse, l'une & l'autre sont bannies de leurs noces. Ils permettent la Polygamie: un homme peut aussi répudier sa femme, & la femme son mari, en produisant des raisons suffisantes aux hommes du village; l'homme peut se remarier s'il veut, mais la femme n'a pas la même liberté tant que son premier mari est en vie. Les mariages entre cousins-germains & les issus de germains sont défendus. Ceux qui se marient, ou qui commettent fornication dans ce degré de proximité sont condamnés à mourir sous le baton, sans égard au rang & aux richesses; l'adultere est aussi puni de mort (*a*).

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.*

Education des Enfans.

Les enfans des Hottentots ne conversent qu'avec les femmes, ils n'oseroient se méler avec les hommes jusqu'à ce qu'ils soient reçus dans leur société. Ce sont les femmes qui leur enseignent toutes les coutumes, les loix, les céremonies, les pratiques & les traditions de la Nation, dont elles sont les dépositaires. Quand on veut appeller un jeune garçon dans la société des hommes, tous les hommes assemblés au milieu du village s'asséyent en cercle par terre. Celui qui doit être admis se tient hors du cercle à quelque distance, accroupi sur ses jarrets. Le plus âgé de la troupe se leve, propose le candidat, & ayant obtenu le consentement de l'assemblée, il sort du cercle, s'adresse au jeune homme, & lui fait une longue exhortation, dont voici le sens: Que toutes ses pensées, ses paroles & ses actions doivent désormais sentir l'homme fait; qu'il ait à l'avenir à éviter la compagnie de sa mere, sous peine d'être banni de la société des hommes. L'Orateur arrose ensuite le postulant de son urine, & le garçon la reçoit avec avidité, la mélant avec la graisse & la suie dont on l'a auparavant enduit; le vieillard lui donne sa bénédiction à haute voix, en ces termes: *Que la bonne fortune t'accompagne! Vis longtems! Crois & multiplie! Que ta barbe puisse bientôt paroître!*

Maniere de faire la guerre.

Les Hottentots ne sont ni moins sensibles aux injures, ni moins vindicatifs que la plupart des autres Peuples, sur-tout ils sont sensibles aux injures publiques, & c'est pour en obtenir le redressement qu'ils entreprennent des guerres. Chaque Hottentot, animé du desir de se venger, prend les armes & va au rendez-vous général. Avant que d'en venir aux voyes de fait, ils envoyent constamment des Députés à leurs ennemis, pour leur représenter leurs griefs & demander satisfaction des injures reçues. Si ceux-ci sont sourds à leurs justes plaintes, & refusent de rendre justice, on marche pour aller chercher l'ennemi; le combat commence par de grands cris, une gréle de fleches vole de tous côtés, ils avancent & reculent, après les fleches ils lancent les rackums, les hassagaies & des pierres, en parant avec leurs kirris ceux des ennemis; cela dure jusqu'à ce que la victoire se déclare. Le gain de la bataille dépend en grande partie des bons ordres que donne le Chef, sur-tout pour faire lâcher à-propos les Backeleyers; ces animaux se jettent avec impétuosité sur les ennemis, ils frappent des cornes,

(*a*) Kolbe P. I. Ch. 14.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des* Hottentots.

nes, ils ruent, ils renversent, éventrent & foulent aux pieds avec une férocité affreuse tout ce qui se présente : ils mettent le desordre dans les rangs, & quand ils sont bien secondés par leurs maitres, ils leur assurent la victoire.

Une seule bataille décide pour l'ordinaire de la guerre ; une armée de Hottentots mise en déroute ne se rallie jamais. Les victorieux, par maniere de triomphe, poursuivent les vaincus avec des cris & des hurlemens affreux ; ils font mourir sur le champ les prisonniers. Les deux armées enterrent leurs morts, sans les dépouiller ni les maltraiter.

Les deserteurs & les espions sont punis de mort. Dans les Traités des paix on stipule assez ordinairement, qu'on rendra les déserteurs de part & d'autre, & les autres passent leur vie dans la misere & le mepris.

Les *Chamtouers* & les *Heykoms* ne cessent point de combattre, pendant tout le tems que leur Chef joue d'une espece de flageollet ; dès qu'il cesse ils se retirent, s'il recommence ils reviennent à la charge. Si l'ennemi prend la fuite, & que le flageollet joue, ils poursuivent leur victoire, s'il cesse ils laissent retirer tranquillement l'ennemi. En un mot c'est le son du flageollet qui détermine tous leurs mouvemens.

Les *Namaquas*, les *Sussaquas* & les *Odiquas* continuent de combattre, jusqu'à ce que le bruit se soit repandu dans l'armée, qu'il y a beaucoup plus de morts de leur côté que de celui des ennemis ; alors ils abandonnent le champ de bataille.

Quelques-unes de ces Nations se battent aussi longtems que leur Général n'est pas tué. Le Chef a accoutumé de vaincre ou de mourir.

Les *Damaquas* & les *Gauriquas* combattent tant qu'ils voient le Général, dès le moment qu'il est mis hors de combat ou qu'il disparoît, son armée s'enfuit.

Les Hottentots observent leurs Traités avec une inviolable fidelité, & ils se battent avec la même fermeté & le même courage pour les intérêts de leurs alliés, que pour leur propre querelle. En tems de paix, pour entretenir l'adresse des soldats, & pour enseigner l'art de la guerre aux jeunes gens, ils ont très-souvent des images de combats (*a*).

Maniere de chasser.

Les Hottentots ont des chasses générales, ce qui arrive lorsque les bêtes sauvages ont fait quelque dégat considerable, ou lorsque leurs troupeaux ayant diminue ils ont besoin de viande. Ils se servent à la chasse des mêmes armes qu'à la guerre ; tous les hommes du village se reunissent, se soutiennent les uns les autres, & font paroitre une activite, & une adresse surprenante à attaquer les lions, les tigres, les leopards & autres bêtes feroces. Ils environnent l'animal en se partageant, & évitent sa fureur quand ils l'ont accablé de fleches,

Héros Hottentots.

Lorsqu'un Hottentot attaque seul, & qu'il a tué un lion, un tigre, un léopard, un elephant, un rhinoceros &c. il passe pour un heros du premier ordre. Dès qu'il est de retour il se retire dans sa hutte, où il s'accroupit pour se reposer. Bien-tôt il reçoit la visite d'un des vieillards du Kraal, députe de la part des hommes pour le feliciter de l'action glorieuse qu'il vient de faire ;

(*a*) Le même Ch. 11.

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

re; il finit son compliment en lui disant, que les hommes du Kraal l'attendent pour lui rendre les honneurs dûs à son courage heroïque. A ces mots le Hottentot se leve, & se rend d'un air fier avec le Député au milieu du Kraal. Là il s'accroupit sur une natte qui lui est destinée, toute l'assemblée se range autour de lui dans la même posture. Le Député qui l'a amené se leve ensuite avec beaucoup de gravité, & l'arrose de son urine depuis la tête jusqu'aux pieds. Il allume ensuite une pipe de tabac, & après en avoir tiré deux ou trois gorgées il la remet à un autre du cercle, celui-là en fait le même usage, & la pipe fait ainsi le tour jusqu'à ce qu'elle soit consumée; alors le Député vient en jetter la cendre sur le corps du Héros. Le cercle se leve, & chacun s'empresse à le venir féliciter du grand honneur qu'il vient de recevoir, & du service signalé qu'il a rendu à son Pays. La cérémonie finie notre Héros se retire tranquillement dans sa hutte, où il reste trois jours dans un parfait repos; pendant ce tems-là on le régale aux dépens du Public des meilleures viandes que le Pays puisse fournir: sa femme même ne paroît devant lui que le soir du troisieme jour; il la reçoit fort cordialement & lui donne mille témoignages d'amitié. Pour célébrer sa joye, il tué un mouton gras & invite à la fete ses voisins, qui s'empressent tous à se rendre à l'invitation & à feliciter la femme sur le bonheur qu'elle a d'avoir été reçue dans les bras de son mari & de participer ainsi à sa gloire. Au reste tout Hottentot a la liberté de chasser également dans toutes les Contrées Hottentotes.

Maniere de pêcher.

Les Hottentots pêchent dans la Mer & dans les Rivieres; plusieurs d'entre eux sont pêcheurs de profession, & fournissent le Cap d'une sorte de poisson qu'il appellent poisson de rocher, dont ils n'osent manger eux-mêmes, parcequ'il est sans écailles. Les Européens conviennent qu'ils jettent un filet & le tirent avec une grande dextérité, qu'ils excellent à bien pêcher à la ligne, à percer le poisson, & à le prendre à la main. Ils ont des hameçons à l'Européenne. Ils ne se servent du fer ou du bâton pointu que dans les Rivieres & dans les Criques; pour cela ils y entrent jusqu'à la ceinture, & quelquefois plus haut, & quand ils sentent sous leur pied quelque poisson, ils le percent avec leur bâton & le tirent de l'eau; si elle n'est pas profonde ils ne se servent que de la main. Quand la marée descend, il reste dans les creux des rochers diverses sortes de petits poissons, dont ils prennent une très-grande quantité à la main. Leurs lignes sont faites de nerfs ou de boyaux de bêtes; lorsqu'ils pechent avec cet instrument, & qu'ils voient dans la mer beaucoup de poisson, ils sifflent de toute leur force pour l'attirer; si le bruit de la mer absorbe celui du sifflement, ils poussent de grands cris, ce qui fait venir le poisson par grosses troupes autour de l'amorce.

Excellens Nageurs.

Ils vont à la nage sur quelque rocher pour pêcher du poisson de mer, & en reviennent de la meme maniere chargés de leur pêche. Leur maniere de nager a quelque chose de surprenant: ils nagent tout droits; leur cou est entierement hors de l'eau, aussi-bien que leurs bras qu'ils étendent en haut & avec lesquels ils se balancent; ils montent & descendent avec les vagues, quelque impétueuses qu'elles soient, & ne paroissent point craindre le danger; on diroit qu'ils marchent sur la terre-ferme.

Leur

Leurs Bouchers tuent le gros & le menu bétail de la même maniere, ils dissequent les animaux anatomiquement, & ont soin que tout demeure entier, mais les Européens voient avec peine qu'ils les fassent souffrir si longtems. Pour tuer un mouton, après lui avoir attaché les pieds de devant ensemble, de-même que ceux de derriere, deux hommes le saisissent & le mettent sur le dos; le troisieme lui ouvre le ventre, en tire le boyaux & remue le sang de peur qu'il ne se fige. Ils ont soin de ne rompre aucun des vaisseaux qui sont autour du cœur & des parties nobles (*a*).

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

Bouchers. Ils suivent la même méthode pour les bœufs, à qui ils attachent les cornes, & lient les quatre jambes à des piquets fichés en terre. Les Médecins qui sont aussi Chirurgiens, sont toujours présens à ces opérations, & observent soigneusement le mouvement du cœur. Ils ne perdent rien de l'animal que les excrémens: les os, dont ils ôtent exactement toute la chair, forment un squelette parfait.

Pelletiers. Les Pelletiers prennent les peaux toutes fraîches & encore fumantes; ils les frottent exactement de graisse, quand elles sont pour les Européens; mais si elles sont destinées pour les gens du Pays, ils les frottent alternativement de fiente & de graisse, jusqu'à ce qu'elles deviennent noires, & qu'elles ayent contracté une forte odeur de fiente. Pour dépouiller le cuir d'un bœuf de son poil, ils le poudrent de cendres, l'arrosent, le roulent & le mettent deux jours au Soleil.

Tailleurs. Les Tailleurs se servent d'un os pointu pour aiguille, des nerfs leur tiennent lieu de fil, ils taillent les Krosses avec un couteau, & font aussi de longues courroyes, qui sont d'un grand usage dans un ménage de Hottentot.

Ouvriers en yvoire. Les Ouvriers en yvoire font des anneaux, que ces Peuples portent en guise d'ornement autour des bras, n'ayant pour tout instrument que leur couteau; avec cela ces anneaux sont parfaitement ronds, aussi polis que le meilleur ouvrier Européen pourroit les faire.

Faiseuses de nattes. Les femmes font les nattes, qu'elles travaillent avec leurs doigts: elles font de joncs de différentes especes, qu'elles séchent au Soleil. Avec cela elles font un tissu si serré, qu'il est impénétrable à la pluie & au vent. Ces nattes servent à couvrir les huttes.

Cordiers. Avec les mêmes joncs les hommes font leurs cordes, qui ne sont ni moins durables ni moins fortes que celles de chanvre. Ils font d'abord avec ces joncs de petits cordons, ils assemblent ensuite plusieurs de ces petits cordons jusqu'à la grosseur d'un pouce & un quart. Ces cordes ont ordinairement quatre verges de long, & quoique les Cordiers ne se servent que de leurs doigts pour les faire, elles sont si fortes que deux bœufs ne peuvent les rompre, comme on en a fait l'expérience.

Potiers. Tous les Hottentots sont Potiers; chaque famille fait toujours les pots qui lui sont nécessaires. Ils se servent pour cela du terreau d'une fourmilliere, qu'ils purifient du gravier & des pierres qui peuvent s'y trouver, ils la pétrissent avec des œufs de fourmis. Ils mettent cette pâte d'argille sur une pierre platte, & là, sans autre instrument que leurs doigts, ils donnent à leurs vases à peu près la figure qu'avoient les urnes des Romains, ni dedans, ni

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 22.

SECTION I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des Hottentots.*

ni en dehors on n'y découvre pas la moindre inégalité : ils exposent ces pieces deux jours au Soleil, ensuite on place le pot dans un trou fait en terre de la hauteur du pot, mais dont la circonférence est le triple ; tout autour, dedans & au-dessus de ce trou, ils font un grand feu, qu'ils laissent éteindre. Les œufs de fourmis fondus par la chaleur pénétrent toutes les parties du vase, & le rendent extrêmement dur, & noir comme du jayet ; jamais il ne perd cette espece de vernis.

Forgerons.

Les Forgerons font sur-tout honneur aux Hottentots. Pour fondre la mine, ils font un grand creux en terre, capable d'en contenir une grande quantité. Ils échauffent ce trou en y brûlant bien du bois ; ils y jettent la mine, ajoutent du bois, & y mettent le feu. Ce creux répond par un conduit souterrein à un autre creux, dans lequel ils font couler le fer fondu. Ils rompent ce fer lorsqu'il est froid avec des pierres, & avec une pierre ronde ils battent leur fer rouge sur une pierre plus dure, & en fabriquent toutes sortes d'armes ; ils polissent ensuite l'ouvrage de la façon la plus propre, ensorte que pour la beauté & l'usage il est tel qu'on le peut souhaitter.

Ils préparent le cuivre de la même maniere. Ils le tirent de la mine, le fondent & le polissent avec un art infini, pour en faire les petits ornemens dont ils se parent.

Musique des Hottentots.

Les Hottentots ont divers Instrumens de Musique ; le grand & le petit *Gom-gom*, le pot de terre, & le flageollet. Le petit Gom-gom est une espece d'arc de bois d'olivier ou de bois de fer, dont la corde est faite de boyaux ou de nerfs de brebis très-bien cordés. Tout au bout de l'arc est placé sur la corde, lorsqu'ils jouent, le tuyau d'une plume fendue en long ; la corde est passée dans la fente, de maniere qu'elle peut courir au travers du tuyau de la plume. Ils mettent à la bouche cette plume ainsi arrêtée ; les différens tons de l'instrument sont dûs aux différentes modulations du souffle. Le grand Gom-gom a de plus une noix de coco. Ils en scient environ le tiers ; le reste nettoyé soigneusement ressemble assez à une coupe, ils font sur les bords deux trous vis-à-vis l'un de l'autre, pour y enfiler la corde de l'arc avant que de l'avoir arrêtée, desorte que lorsqu'elle est fixée elle peut courir au travers de la coque. Celui qui joue de cet instrument varie les tons en faisant avancer ou reculer la noix. *Kolbe* trouve qu'un concert de trois ou quatre Gom-goms, maniés par des personnes habiles, a de la douceur & des charmes pour les oreilles les plus délicates. Il croit que le grand Gom-gom mériteroit l'attention d'un habile Musicien Européen. Le flageollet est l'instrument dont les Chefs jouent pendant une bataille. Le pot de terre ressemble à une urne des Anciens ; ils en couvrent l'ouverture d'une peau de mouton proprement apprêtée, qu'ils attachent dessus avec des nerfs ou des boyaux de moutons, comme un tambour. Il n'y a que les femmes qui jouent de cet instrument, on n'y peut former qu'un seul ton, & ils n'ont que fort peu de notes. La Musique vocale de ces Peuples consiste dans la monosyllabe *Ho*, que les personnes de l'un & de l'autre sexe répétent dans leurs Cérémonies Religieuses, & qu'ils accompagnent du Gom-gom.

Danses.

Quand les Hottentots ont conclu un Traité de paix, ou en d'autres occasions de réjouissance, tout le village témoigne sa joye en dansant, quelquefois

Section I. Situation, Nom, Nations, Mœurs &c. des Hottentots.

fois des nuits entieres. Deux couples, c'est-à-dire deux hommes ensemble & deux femmes ensemble dansent en même tems, ils se placent vis-à-vis l'un de l'autre. D'abord ils sont environ à la distance de dix pas, tantôt ils se joignent, tantôt ils dansent dos à dos, & jamais ils ne se prennent les mains; une danse dure environ une heure. Hommes & femmes se remuent avec une grande légéreté. Les femmes baissent la tête tenant les yeux fixés sur leurs pieds pendant toute la danse (*a*).

Commerce.

Les Hottentots n'ont point de monnoie, ni aucune idée de son utilite & de sa valeur, si l'on en excepte quelques-uns de ceux qui habitent parmi les Hollandois; & ceux-là s'en défont d'abord pour autre chose. Les troupeaux font la grande richesse du Pays, & ils négocient par voie d'échange.

Ils trafiquent entre eux du bétail, des armes & autres choses dont ils ont besoin, quand ils ont gagné avec les Européens, dont les marchandises leur servent à faire des gains considérables. Ils donnent aux Européens du betail, des dents d'éléphant, des œufs d'autruche, des peaux de bétes sauvages, surtout de chevaux & d'ànes sauvages, & ils prennent en retour du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, du dacha, des pipes, de la verroterie, des couteaux, des bracelets, de petits miroirs, du fer, de petits morceaux de cuivre polis, & quelquefois des morceaux de la racine Kanna. Les Européens, qui savent mieux trouver cette racine qu'eux, en tirent un grand profit, parcequ'elle est fort estimée & chere. Il n'est question avec ces Peuples ni de belles étoffes, ni de beaux meubles.

Ils sont fort aisés & integres dans le Commerce, le prix du bétail qu'ils troquent pour des marchandises d'Europe hausse & baisse, comme ailleurs, selon le plus ou le moins de marchandises qu'il y a, & suivant qu'elles sont plus ou moins demandées. Le plus grand prix est très-bon marché. Pour une livre de tabac on a un bœuf, pour la moitié un mouton, & pour un quarteron un agneau.

Autrefois les Hottentots amenoient quantité de bétail au Cap, mais aujourd'hui ils n'en amenent qu'en présent au Gouverneur. Les Hollandois s'imaginent qu'ils vendent leurs dents d'éléphant ailleurs, & qu'ils trafiquent avec les habitans de la Terre de Natal, & avec les Portugais de Mozambique; car quoiqu'ils tuent grand nombre d'eléphans, ce qu'ils employent pour leurs bracelets, & ce que vendent aux Hollandois ceux qui habitent près d'eux, n'a point de proportion avec la quantité de dents qu'ils doivent avoir.

Les Hollandois voyagent ordinairement accompagnés d'un naturel du Pays, & quoiqu'il soit sans exemple que les Hottentots ayent jamais tué un voyageur, s'il en meurt quelqu'un, on les oblige de prouver qu'il est mort naturellement (*b*).

Religion.

Le secret que les Hottentots gardent sur leurs Opinions & leurs Cérémonies Religieuses, & les Relations superficielles & contradictoires publiees avant celles de *Saar*, de *Tachard* & de *Kolbe*, n'avoient guere permis de connoître leur Religion. On sait à-présent qu'ils reconnoissent un Dieu tout puis-

(*a*) Le même, l. c. Ch. 21. (*b*) Le même Ch. 22.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des Hottentots.*

puissant, qu'ils appellent *Gounja* ou *Gounja Ticquoa*, c'est-à-dire le Dieu des Dieux, qui a créé le Ciel, la Terre, le Soleil & toutes les autres créatures, qui gouverne le Monde, & possede des perfections & des attributs incompréhensibles, qui habite au-dessus de la Lune, produit le tonnerre & la pluie, & fournit la nourriture pour le soutien du corps, & la peau des bêtes sauvages pour se couvrir (*a*).

C'est-là ce que professent les Hottentots les plus intelligens, & néanmoins ils ne rendent aucune espece de culte à cet Etre Suprême, tandis qu'ils solemnisent tous les événemens remarquables par des offrandes & des cérémonies.

Ils adorent la Lune, qu'ils appellent *Gounja*, & la regardent comme une Divinité inférieure, ou comme l'Image visible du Dieu invisible; ils lui offrent du lait & de la viande, & ils passent des nuits à se jetter par terre, à danser, à chanter, & à faire des cris affreux, en répétant ces mots *Mutschi Atze*, je vous salue, soyez la bienvenue, & *Cherâqua chori ounquâ*, c'est-à-dire, accordez-nous de la pâture pour notre bétail & du lait en abondance.

Ils adorent aussi avec la plus profonde vénération un Insecte, qui est dit-on particulier à leur Pays. Il a le dos verd, avec des taches blanches & rouges, le ventre tacheté de-même; il a deux ailes, & sur la tête deux cornes. Dès qu'ils apperçoivent cet animal ou Divinité bienfaisante, qu'ils regardent comme le Maître de l'Univers, tout le village est couvert de poudre de buchu; ils tuent deux brebis pour remercier cette Divinité de l'honneur qu'elle leur accorde; ils s'imaginent qu'elle leur apporte le pardon de leurs fautes, & ils croient qu'ils vont devenir un nouveau peuple; aussi prennent-ils la résolution de changer de conduite. S'il arrive que cet Insecte se pose sur un Hottentot, on le regarde dès lors comme un Béat, favori du Dieu, & on le vénére comme tel. Ses voisins, glorieux d'avoir près d'eux un si saint personnage, célébrent par-tout leur bonheur. Le bœuf le plus gras est à l'instant offert en sacrifice d'actions de graces, on en présente les entrailles au prétendu Saint. On prend la coiffe qu'on saupoudre de buchu, & après l'avoir bien tordue comme une corde on la met au cou du Saint, & il est obligé de la porter jusqu'à ce qu'elle tombe en pieces; pour ce qui est de la graisse, il faut qu'il s'en frotte le corps avec soin, & qu'il ne se serve d'aucune autre tant qu'elle dure.

Les Hottentots rendent certains honneurs à leurs Saints & à leurs Héros décédés; ils leur consacrent des bois, des montagnes, des prairies & des rivieres. Quand ils passent auprès de ces lieux consacrés, ils s'arrêtent pour rappeller la mémoire du Saint ou du Héros, ou pour méditer sur ses vertus, & ils implorent sa protection tant pour eux que pour leur bétail; c'est ce qu'ils font souvent la tête enveloppée de la peau qu'ils portent.

Il y a tout lieu de penser qu'ils croient l'immortalité de l'ame, bien-qu'ils ne sachent ce que c'est que se préparer à la mort dans un sens spirituel. Ils offrent des prieres & des actions de graces aux gens de bien d'entre ceux qui sont morts. Quand ils décampent à l'occasion de quelqu'un qui est mort, ils

(*a*) *Kolbe* P. I. Ch. 12.

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des* Hottentots.

ils ont soin de laisser en son entier la hutte des morts, avec leurs habits, meubles, armes &c. sans y toucher, parcequ'ils s'imaginent que les morts ne hantent que les lieux où ils sont décédés, à moins qu'on ne leur emporte quelque chose qui leur appartenoit, car alors on croit qu'ils suivent les habitans du village & qu'ils viennent les troubler.

Ils adorent une certaine Divinité malfaisante, qu'ils appellent *Touquoa*, le principe & la cause de tous les maux; ils croient sur-tout que la haine que cette Divinité inférieure a pour leur Nation, la porte à les laisser rarement tranquilles; c'est ce Dieu qu'ils regardent comme le principe de tous les malheurs qui leur arrivent, l'auteur des sortileges, & comme un être qui ne se plait qu'à faire du mal. Lorsqu'ils présument qu'il a dessein de les inquieter, ils l'honorent, ils sacrifient un bœuf ou un mouton, se frottent le corps de la graisse & mangent la chair, pour se rendre le Tonquoa propice & favorable, s'ils l'ont offensé, quoiqu'ils ignorent en quoi ils peuvent lui avoir déplu. Car il traite d'offense ce qu'il lui plait.

Lorsqu'ils veulent passer une riviere, ou entrer dans la mer, avant que de s'y hazarder ils s'arrosent d'eau; ils sont alors fort graves & sérieux, & paroissent ensévelis dans une profonde méditation.

Depuis l'arrivée des Hollandois, les Hottentots, pour désigner toutes ces cérémonies, ont adopté le mot Hollandois *Anders maken*, qui signifie *changer*, *faire autrement*. Quand on s'informe de l'origine & du but de leurs Institutions, ils répondent que c'est la coutume des Hottentots. Ils sont tellement infatués de leurs pratiques superstitieuses, qu'il est impossible de les en faire revenir; si l'on veut raisonner avec eux, ils gardent un morne silence, sourds à la voix de la Raison; c'est le Peuple le plus obstiné & le plus entêté de ses préjugés, ils ne connoissent guere Dieu & ont encore moins de disposition à le servir. Les plus intelligens d'entre eux disent, que leurs premiers parens offenserent si grièvement le Dieu Supreme, qu'il les maudit eux & toute leur postérité, & qu'il endurcit leur cœur. Ils ont encore une tradition généralement repandue chez toutes ces Nations, & qu'ils conservent avec beaucoup de soin, c'est que Dieu envoya leurs premiers parens dans leur Pays, & qu'ils y entrerent par une fenêtre, que le nom de l'homme étoit *Noh* & celui de la femme *Hingnoh*; qu'ils enseignerent à leurs descendans à garder les troupeaux, & à faire un grand nombre d'autres choses utiles.

Funérailles.

Les parens & les amis s'assemblent autour d'un mourant, en faisant des cris & des hurlemens horribles, & frappant des pieds & des mains comme des forcenés. On enveloppe le corps dans la peau qui le couvroit, & au bout de six heures ils le mettent dans quelque fente de rocher, ou dans quelque trou de bete sauvage. Les hommes & les femmes se rendent devant la porte de la hutte du mort, & s'accroupissent en deux cercles differens. Là au milieu des cris dont ils font retentir l'air, ils repetent d'un ton lamentable le mot de *Bo*, *Bo*, c'est-a-dire, Pere, Pere. On ne sort jamais le corps par la porte de la hutte, on leve toujours les nattes qui la couvrent pour le faire passer. Le Capitaine ou les parens du défunt choisissent les porteurs, & ils prennent le corps dans leurs bras. Les deux cercles de personnes se levent alors, & le suivent sans aucun ordre, excepté que les hommes & les

Section I. *Situation, Nom, Nations, Mœurs, &c. des* Hottentots.

femmes marchent en deux corps séparés. Tout le long du chemin ils crient *Bo*, *Bo*. Dès que le cortege est arrivé auprès du creux qui doit servir de sépulcre, ils y mettent le corps, remplissant avec soin le trou de terreau de fourmilliere & jettant par dessus du bois & des pierres.

Le cortege revenu au village se rend encore devant la porte de la hutte du défunt, les hommes font un cercle & les femmes un autre, & tous ensemble ils recommencent à hurler, & à crier de tems en tems, *Bo*, *Bo*, *Bororo*, *Rhodo Atsche*. Ils appellent souvent le mort par son nom. Il font des sauts & toutes sortes de grimaces & de postures grotesques. Cette scene dure près d'une heure, alors on fait silence. Deux vieillards, amis ou parens du défunt, se levent, l'un entre dans le cercle des hommes, & l'autre dans celui des femmes, & chacun de leur côté inondent la compagnie de leur urine. Ils entrent ensuite dans la hutte du défunt, & prennent sur le foyer chacun une poignée de cendres, & sortent par l'ouverture qu'on y a faite pour en tirer le corps, & ils jettent sur les assistans les cendres qu'ils ont dans la main, qui sont reçues avec beaucoup de respect; cela étant fait les cercles se levent & se retirent.

Si le défunt est une personne de marque, ou qu'il ait beaucoup d'amis, les mémes lamentations durent sept ou huit jours. Le déluge d'urine est une maniere de faire un compliment de remerciment, & les cendres servent à faire souvenir les assistans de l'état où la mort les réduira, & que les jeunes & les vieux, les riches & les pauvres seront tous également réduits en poudre.

Les parens du mort portent à leur cou les coiffes de mouton, qu'ils ont eues aux *Anders maken*, & qui sont poudrés de buchu: ce sont les marques de deuil des riches: les pauvres se contentent de se raser la tête par sillons & de se poudrer de buchu.

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

SECTION II.

Etablissemens des Hollandois *au Cap*, *& Histoire Naturelle du Pays.*

Découverte du Cap par Diaz.

Le Cap de Bonne-Espérance, la frontiere entre les Indes Orientales & Occidentales, ressemble à une presqu'isle, la mer le baignant des deux côtés. Ce Cap est le plus long, le plus dangereux & le plus célebre du Monde. *Barthelemi Diaz* fut le premier qui le découvrit en 1493, sous le regne de *Jean* II. Roi de Portugal. L'Amiral l'appella *le Cap des tourmentes*, mais le Roi changea ce nom en celui de *Cap de Bonne-Espérance*, parceque, dit ce Prince, nous pouvons à present espérer de faire d'heureux voyages aux Indes Orientales.

D'autres y passent, & Almeyda *y est tué. Vengeance des* Portugais.

Diaz n'avoit pas pris terre au Cap; content d'en approcher assez près pour examiner ses côtes, il avoit observé sa situation, ses bayes & ses ports, dont il fit la relation à son retour. *Vasco de Gama*, qui fut ensuite envoyé aux Indes avec le commandement de la Flotte Portugaise, confirma les observations de *Diaz*. En 1498, *Rio d'Infante* y prit terre, & à son retour il fit rapport des grands avantages que le Commerce de Portugal pourroit tirer

tirer d'un endroit ſi bien ſitué. *Emanuel*, qui venoit de ſuccéder à *Jean*, fut ſi ſatisfait de ces nouvelles découvertes, qu'auſſitôt il fit équipper une Flotte & l'envoya aux Indes, avec ordre à l'Amiral de ne rien épargner pour faire un Etabliſſement au Cap de Bonne-Eſpérance; mais lorſqu'on apprit que les habitans étoient de cruels Cannibales, le courage manqua aux Portugais; tous leurs exploits ſe bornerent à deſcendre dans l'Iſle de Robben, pour y faire aiguade. Une caverne leur ſervit à ſe mettre à couvert des vents impétueux; elle porte encore aujourd'hui le nom de Portugal. Quelque tems après, *François d'Almeida*, Viceroi des Indes, faiſant voile pour l'Europe vint à la hauteur du Cap, & envoya quelques hommes de ſon équipage pour acheter du bétail; mais les Hottentots repouſſerent ces nouveaux débarqués, & les obligerent de regagner leurs Vaiſſeaux. Le Viceroi lui-même, bien-qu'âgé de ſoixante-dix ans, voulut faire une nouvelle tentative avec un plus grand nombre de ſoldats, mais il reçut à la gorge une fleche empoiſonnée qui le tua, ſoixante-quinze hommes de ſa ſuite reſterent ſur la place, les autres chercherent leur ſalut dans la fuite & regagnerent leur Flotte; outrés de la perte qu'ils venoient de faire, ils réſolurent d'en prendre une vengeance éclatante. Deux ou trois années après, ils trouverent le moyen de tromper les Hottentots, en profitant de la paſſion qu'ils ont pour le léton. Ils mirent à terre un gros canon de fonte, ſous prétexte de leur en faire un préſent. Ils avoient eu ſoin auparavant de le charger d'une grande quantité de groſſes balles, & d'attacher au bout de devant deux longues cordes, qui ſervoient à le tirer. Les Hottentots, charmes d'un préſent ſi conſiderable, vouloient tous avoir le plaiſir d'aider à traîner un métal ſi précieux. Lorſque bon nombre d'entre eux, rangés en file devant la bouche du canon, le long des deux cordes dont les Portugais avoient eu ſoin de leur montrer l'uſage, étoient prêts à l'emmener, tout d'un coup on y mit le feu. Le carnage fut très grand, & l'épouvante inconcevable. Ceux qui n'eurent aucun mal, furent ſi effrayés, que prenant la fuite ils porterent la conſternation & l'effroi dans le Pays, ſans penſer ſeulement à empecher l'embarquement des Portugais.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

Depuis ce tems-là, il ne paroît pas qu'aucun Européen ait mouillé au Cap juſqu'à l'an 1600, que les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande commencerent à y toucher. Pendant pluſieurs années ils ſe contenterent d'y relacher en allant aux Indes & en revenant, pour acheter des proviſions. Ils y batirent à-la-verite un petit Fort, dont on voit encore les ruines; mais ce n'étoit que pour s'y mettre à couvert de toute inſulte, avec leurs rafraichiſſemens, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe rembarquer. Ils firent auſſi alors un autre uſage du Cap. Chaque Capitaine, à ſon départ de Hollande, avoit ſoin de ſe pourvoir d'une pierre quarrée, ſur laquelle il faiſoit graver ſon nom, le nom du Vaiſſeau, celui de ſes principaux Officiers, le jour de ſon arrivee & celui de ſon depart. Cette pierre étoit miſe en terre dans un endroit marqué hors du Fort, & au deſſous on montoit une boëte d'etain cachetee, remplie de Lettres pour l'Europe, que prenoit le premier Vaiſſeau qui y retournoit en venant des Indes, & qui paſſoit au Cap.

Les Hollandois touchent au Cap.

En 1648, les Vaiſſeaux de la Compagnie s'y étant arretés ſelon la cou-

Van Riebeck pen-

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

coutume, *Jean van Riebeek*, qui servoit en qualité de Chirurgien, s'apperçut facilement de quel avantage il seroit pour le Commerce des Hollandois d'y faire un Etablissement. Il vit que le Pays étoit couvert d'une immense quantité de bestiaux, que le terroir étoit capable des meilleures productions; que les habitans n'étoient pas aussi sauvages qu'on les dépeignoit, que les ports étoient commodes, & qu'on pouvoit facilement les perfectionner.

se à y faire un Etablissement. Flotte envoyée pour en faire un.

Il dressa un projet; de retour en Hollande il le communiqua aux Directeurs de la Compagnie, qui le goûterent, & résolurent que sans perdre de tems on tenteroit l'Etablissement proposé. Dans ce dessein on équippa quatre Vaisseaux qu'on chargea de toutes les choses nécessaires pour une expédition de cette nature. *Van Riebeek* fut fait Amiral de cette petite Flotte, & Gouverneur du Cap, avec plein pouvoir, quand il seroit arrivé, de régler toutes choses pour l'Etablissement comme il le jugeroit à-propos.

Van Riebeek arriva heureusement au Cap. Il chercha d'abord à se concilier la bienveillance des habitans, en leur faisant quelques présens de quinquaillerie, de tabac, d'eau-de-vie &c. Les Hottentots furent si charmés de cette générosité, qu'ils firent bientôt un Traité avec lui, par lequel les Hollandois s'engagerent à fournir une certaine quantité de quinquaillerie & d'autres marchandises, qui pouvoient monter à environ cinquante-mille florins, moyennant quoi ils auroient pleine liberté de s'établir au Cap. Les conditions furent incessamment exécutées, & en conséquence les Hollandois se mirent en possession du Cap, qui leur fut livré avec de grandes cérémonies. Le Gouverneur éleva un Fort quarré, dans l'enceinte duquel il bâtit des maisons, des magazins & un Hôpital pour les malades. Ils y ajouta ensuite quelques ouvrages extérieurs, pour se mettre à couvert des attaques des Européens.

Cet Etablissement eut un tel succès, que les Directeurs firent publier une espece de Proclamation, par laquelle ils invitoient d'aller s'établir au Cap; comme les conditions étoient fort avantageuses, il y alla un grand nombre de Colons. L'Etablissement devint considérable par les nouveaux habitans qui arrivoient, & ils furent obligés de s'étendre le long des côtes. Aujourd'hui ils sont divisés en quatre districts. Le premier est celui du *Cap*, c'est-là où le Fort & la Ville sont situés. Le second s'appelle *Stellenbosch*, le troisieme *Drakenstein*, & le quatrieme *Waweren*. La Compagnie a acheté outre cela tout ce Canton appellée *Terre de Natal*, destiné à recevoir des Colonies futures; elle en a donné en quinquailleries, marchandises & ustensiles la valeur de trente-mille florins. Par cette addition, ce Gouvernement est devenu fort étendu & très-considérable.

Guerres entre les Hottentots *&* *les* Hollandois.

Les Hollandois avoient divisé les terres qu'ils avoient achetées & jetté les fondemens de leurs Forts, lorsque les Gunjemans ou Gorinchaiquas, avec lesquels ils avoient traité, se repentant du marché & de la vente, conçurent de la jalousie des travaux de leurs nouveaux hôtes & s'opposerent à leur établissement. Ils appellerent même à leur secours toutes les autres Nations des Hottentots, & s'étant réunis ils firent la guerre à ceux qu'ils venoient de recevoir. Mais les Hollandois se défendirent si bien, & firent en différentes rencontres un si grand carnage de leurs ennemis, que la terreur

reur de leurs armes se répandant chez tous les Hottentots, ceux-ci se virent enfin obligés de demander la paix, & elle se conclut aux conditions suivantes. Non seulement le premier Traité fut ratifié, mais de plus on stipula que les terres que les confédérés n'occupoient pas actuellement, appartiendroient désormais aux Hollandois, avec cette seule clause, que les naturels du Pays auroient la liberté de s'établir où ils voudroient, pourvuque ce ce fût dans des lieux que les Hollandois eux-mêmes laisseroient incultes. On conclut en même tems une alliance offensive & défensive entre les Hollandois & tous les Hottentots voisins du Cap, par laquelle ils s'engageoient à se défendre mutuellement, & à se secourir les uns les autres contre tous leurs ennemis. Ces Traités, qui n'ont été faits que de bouche, ont été religieusement observés de part & d'autre jusqu'à-présent. Les Gouverneurs du Cap, suivant les instructions de leurs Commettans, entretiennent avec tout le soin possible l'amitié de ces Alliés. Les Chefs des Nations Hottentotes, de leur côté, viennent souvent au Cap avec des présens, pour renouveller l'alliance & l'amitié (*a*).

SECTION II. *Etablissement des* Hollandois *au* Cap &c.

En 1659 il s'alluma encore une furieuse guerre entre les Gunjemans, assistés de Gorachoquas, & les Hollandois, qui en souffrirent beaucoup, parceque les Hottentots ne faisoient leurs attaques que dans des tems humides & pluvieux à cause des armes à feu. Parmi les Hottentots il s'en trouva deux, qui parurent les plus animés & les plus résolus, l'un portoit le nom de *Doman*, que les Hollandois lui avoient donné; il avoit demeuré quatre ou cinq ans à Batavia, & quelque tems au Cap, habillé à l'Européenne; étant allé rejoindre ses compatriotes, parfaitement instruit des coutumes des Européens, il se mit à leur tête avec un autre nommé *Garabinga* ou Nez-plat; mais toutes leurs ruses & leurs projets pour surprendre les Hollandois échouerent. *Doman* avec quatre autres Hottentots eut une rencontre fort vive avec cinq Européens, & il auroit été pris s'il ne se fût sauvé en traversant une riviere à la nage; mais un de ses compagnons, qui s'appelloit *Eycamma*, ayant été blessé, & ayant eu la jambe cassée fut fait prisonnier. On le traita fort honnêtement & on eut grand soin de ses blessures; les Hollandois lui demanderent par quel motif les Hottentots leur faisoient la guerre, à quoi le Hottentot répondit d'un ton de colere: *Qui vous a demandé de défricher nos terres & de semer du bled dans nos pâturages? De quel droit vous êtes-vous emparé de l'héritage de nos peres, d'un Pays qui nous appartient depuis un tems immémorial? Vous, à qui l'on n'a permis de prendre terre que pour vous rafraîchir dans votre besoin, vous disposez de nos biens en Souverains, & nous defendez tous les jours d'approcher des terres qu'il vous plait d'occuper. Voudriez-vous être traités de-même dans votre Pays? Eycamma* mourut, mais avant que de mourir il declara qu'il n'étoit qu'un simple particulier. Cependant les Hollandois envoyerent, par son conseil, quatre Députés pour proposer une conference aux Hottentots, & pour engager leur Chef à venir au Fort. Ce Chef, qui s'appelloit *Gogosoa*, étoit extremement gros, & agé de cent ans; il avoit deux fils nommes *Osinghaicanna* & *Otegnoa*; il refusa la proposition, & la guerre continua encore pres d'un an avec beaucoup de vigueur, alors

(*a*) *Kolbe*, P. I Ch. 3.

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

alors un heureux incident mit fin aux ravages & aux massacres des Hottentots (*a*).

Un Hottentot, nommé *Camcemoua*, que les Hollandois appelloient *Lorri*, homme de sens, qui parloit Hollandois, & un peu d'Anglois qu'il avoit appris à Bantam, s'étoit sauvé de l'Isle de Robben, où il avoit été prisonnier trois mois. Ce Hottentot arriva sans être attendu, avec *Choré*, Chef des Gorachouquas, ayant une suite de cent hommes; ils présenterent aux Hollandois treize pieces de bétail grasses pour gage & signe d'amitié, & leur offrirent de leur céder les terres qui étoient trois lieues autour du Cap, à condition qu'ils n'avanceroient pas plus loin. Les Hollandois, qui desiroient ardemment la paix, accepterent le parti avec beaucoup de joie. Aussitôt que le Traité eût été publié, trois ou quatre-cens Hottentots accoururent au Fort, les Gorinchaiquas suivirent cet exemple; *Gogosoa* vint à leur tête & demanda d'être compris dans le Traité. On régala bien les Hottentots, & leurs Chefs s'en retournerent chez eux très-contens de l'accueil & des présens qu'on leur avoit faits.

La Croix, dans le détail qu'il fait des Nations Hottentotes dont *Kolbe* ne parle point, fait mention des *Brigondis*, Peuple fort riche en troupeaux, connu seulement des Hollandois par le rapport des *Namaquas* & des *Hassaquas*, dans le Pays desquels les Européens n'ont jamais pénétré; il dit qu'on en a vu seulement trois, qui étoient avec le Chef des Chainouquas sur la côte pour trafiquer en bétail. Ces Hottentots sont Bergers comme les autres, mais ils cultivent aussi la terre; on dit qu'ils sont fort habiles à prendre les lions, qu'ils les apprivoisent & les dressent pour s'en servir à la guerre; que dans la chaleur du combat ils les lâchent sur leurs ennemis, qu'ils mettent ainsi aisément en déroute. Revenons aux Etablissemens des Hollandois.

Colonie du Cap.

Ils s'étendirent bientôt au-delà de la vallée de la Table, acheterent quantité de bétail des Hottentots, & éleverent près de la riviere de Sel un Fort de bois, où ils entretenoient des Gardes pour empêcher leurs troupeaux de s'écarter & de se mêler avec ceux des Hottentots. Près de ce Fort ils construisirent une vaste étable, qui pouvoit tenir cent-cinquante Cavaliers, prêts à courir après les Hottentots qui auroient enlevé quelque piece de bétail. Après que la Colonie se fut étendue le long de la riviere de Sel & qu'elle eut pénétré plus avant dans les terres, ce Fort devenu inutile fut bientôt abandonné, & tomba enfin en ruine. L'étable ne sert plus que pour loger des criminels relegués au Cap par le Général Hollandois des Indes. *Kolbe* rapporte, que de son tems il y a eu quelques Princes Indiens, qui, pour avoir déplû au Gouvernement de Batavia, y avoient été envoyés pour cinq ans, & que ces Princes infortunés étoient obligés de gagner leur vie par le travail de leurs mains.

Le Gouverneur *Simon vander Stol* avoit entrepris de creuser depuis la riviere de Sel jusqu'à la fausse Baye un canal assez large & assez profond pour y faire passer deux Vaisseaux de front. L'ouvrage étoit déja avancé, & il subsiste même encore aujourd'hui sous le nom de la nouvelle riviere de Sel; mais s'appercevant que les vents de Sud-Est & de Nord-Ouëst rempliroient bien-

(*a*) *La Croix*, T. IV. p. 25.

bientôt de ſable ſon canal, il abandonna ce deſſein.

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

C'eſt dans la Vallée de la Table qu'eſt ſituée la Ville du *Cap*, & la belle Fortereſſe, appellées l'une & l'autre *Bonne-Eſpérance*. Le Fort qu'avoit fait conſtruire *van Riebeck* a ſubſiſté juſqu'à ce que M. *Bax* a été Gouverneur du Cap. Comme alors il s'y rendoit un grand nombre de nouveaux habitans, & que le Commerce y augmentoit de jour en jour, M. *Bax* trouva que les magazins du Fort étoient trop petits pour recevoir les marchandiſes. Il jugea néceſſaire d'augmenter la garniſon pour ſe mettre à couvert des attaques de quelque autre Puiſſance de l'Europe, mais pour augmenter le nombre des ſoldats il falloit néceſſairement un autre Fort. Le Gouverneur propoſa ces raiſons aux Directeurs de la Compagnie; ils les approuverent, & il reçut plein pouvoir d'élever un nouveau Fort, en tel endroit, ſur tel plan & de la maniere dont il le jugeroit à-propos. Au bout de trois ans M. *Bax* éleva un Fort, beau, grand & commode. Le Gouverneur *Adrien vander Stel* y a fait pluſieurs augmentations dans la ſuite, enſorte qu'aujourd'hui c'eſt un bâtiment ſolide & durable, fort ſpacieux, & pourvu de tout ce qui eſt néceſſaire & utile à une garniſon. Il couvre parfaitement le port, & eſt en même tems d'une admirable défenſe du côté de la terre. Le Gouverneur & les principaux Officiers de la Compagnie y ont de beaux & ſpacieux logemens, & les magazins ſont beaux, grands & commodes.

Nouveau Fort.

La Ville du Cap.

La Ville du Cap eſt grande & réguliérement bâtie, ſes rues ſont larges, & elle contient plus de deux-cens belles maiſons. La plupart de ces maiſons ſont ſpacieuſes & bâties de pierres de taille; elles ont une grande cour ſur le devant, & de beaux jardins ſur le derriere. Pluſieurs ne ſont que d'un étage, & il n'y en a point qui en ait plus de deux. La ville eſt abondamment fournie d'eau par une riviere qui vient de la montagne de la Table, & fait tourner un moulin au bas; elle tombe par des tuyaux dans un quarré, delà paſſe entre la Ville & la Forteresſe & va ſe jetter dans la mer. Le Corps de la Bourgeoiſie du Cap poſſede ſur la riviere de Sel pluſieurs beaux jardins & de riches vignobles, & à quelque diſtance de la ville d'autres jardins, qu'il afferme & dont il tire quinze-cens florins par an. On encourage extrêmement ceux qui bâtiſſent près de la ville & à la campagne; la Compagnie donne gratis le terrein néceſſaire pour les maiſons, les cours & les jardins. Lorſque les maiſons ont paſſé à une ſeconde main, elles ſont chargées d'une rente fonciere, qui varie ſuivant qu'elles ſont neuves ou vieilles au tems qu'on les vend. Si elles ont été vendues neuves, elles doivent une rente du dixieme ou du vingtieme denier de ce qu'on croit qu'elles ſeront louées; ſi elles ſont vieilles, elles en payent le quarantieme denier. Il y a des Inſpecteurs ſur les cheminées pour prévenir le feu, & il eſt défendu aux Matelots & aux Hottentots de fumer dans les rues.

Gouvernement.

Le Gouvernement du Cap & de ce qui en dépend eſt entre les mains de huit Corps, établis par M. *Riebeck* & par ſes ſucceſſeurs, le Grand-Conſeil, le College de Juſtice, la Cour de Juſtice inferieure, la Cour des Mariages, la Chambre des Orphelins, la Chambre Eccleſiaſtique, le Conſeil de la Bourgeoiſie, & le Conſeil de la Milice.

Grand-Conſeil.

Le *Grand-Conſeil* eſt compoſé du Gouverneur, qui y préſide, & y a deux voix, & de huit des principaux Officiers qui ſont au ſervice de la Compagnie. Ce Conſeil de Police a le pouvoir de faire la paix ou la guerre avec

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

les Hottentots, & de régler tout ce qui regarde le Commerce, la Navigation, la sûreté & les intérêts du Comptoir. Il représente en quelque maniere les Etats-Généraux & la Compagnie; il a correspondance avec les Directeurs en Hollande, avec le Gouvernement à Batavia, & avec celui de Ceylon. Tout ce qui s'y passe, toutes les Lettres qu'il reçoit, toutes les copies de celles qu'il écrit, sont fidélement conservées par le Secretaire. La garnison du Fort rend les honneurs militaires à chacun des Membres de ce Conseil, toutes les fois qu'ils entrent ou qu'ils sortent.

Cour de Justice.

La Cour ou le *College de Justice* est presque toujours composé des mémes membres qui forment le Grand-Conseil. Il connoît & juge de toutes les affaires importantes soit civiles soit criminelles. Quand une des Parties est un Européen qui n'est pas au service de la Compagnie, les trois Bourguemaîtres régens du Cap, choisis toutes les années parmi ceux qui ne sont pas serviteurs de la Compagnie, ont entrée dans ce Conseil, pour prévenir toute partialité. On peut appeller de cette Cour à la Cour suprême de Justice de Batavia, ou à la Cour suprême de Justice de Hollande. La Partie qui veut appeller doit mettre en dépôt entre les mains de la Cour du Cap cent florins, qui doivent rester séquestrés jusqu'à la fin du procès, pour être alors remis à l'Appellant si la sentence est révoquée, & au Répondant si elle est confirmée.

Cour inférieure de Justice.

La *Cour inferieure du Justice* dépend de celle dont nous venons de parler. On regle dans ce Tribunal de petits différends, des batteries, de moindres fautes, des dettes qui ne passent pas cent écus. Il a pour Président un membre du Grand-Conseil, qui est obligé de rendre compte au Conseil supérieur de tout ce qui se passe dans cette Chambre. Il y a outre cela trois Bourgeois, & quatre Serviteurs immédiats de la Compagnie. Un des Bourgeois est toujours Vice-Président, & un des Serviteurs Secretaire. On change tous les deux ans les membres qui composent ce Corps, & c'est le Grand-Conseil qui en choisit de nouveaux; mais on a toujours soin de retenir deux ou trois des anciens membres, qui puissent indiquer aux nouveaux la maniere de procéder dans les affaires, & de finir celles qui sont déja entamées. On garde dans ces deux Cours de Justice registre & copie de toutes les procédures, & de toutes les sentences que le Grand-Conseil envoye de tems en tems en Hollande aux Directeurs de la Compagnie.

Cour des Mariages.

La *Cour des Mariages* examine la légitimité des contrats de mariage, & expédie une permission aux Pasteurs de publier les bans. Avant que les Parties contractantes se présentent devant cette Cour, elles doivent paroître premierement devant le Gouverneur pour demander son consentement. Il leur donne ensuite un ordre par écrit, adressé à la Cour des mariages, afin qu'elle fasse enquête, l'assurant que de son côté il approuve le mariage, à condition qu'il n'y ait point de raison qui s'y oppose.

Chambre des Orphelins.

La *Chambre des Orphelins* est composée de sept personnes; d'un Président, qui est toujours le Vice-Président du Grand-Conseil, de trois Serviteurs de la Compagnie, & de trois Bourgeois, qui sont changés tous les deux ans. Le Vice-Président de cette Chambre est ordinairement un des Bourgeois. Le Secretaire est toujours un Serviteur de la Compagnie. Il doit prendre minute de toutes les procédures de la Cour, & tenir registre de

tout

tout ce qui s'y passe. Il a dixhuit florins par mois, outre quelques petits bénéfices. Un Orphelin ne peut point se marier avant l'âge de vingt-cinq ans, sans le consentement de cette Chambre.

Section II. Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

Chambre Ecclésiastique.

La *Chambre Ecclésiastique* doit veiller sur les Eglises du Cap; elle est composée des Pasteurs, des Anciens & des Diacres de chacune des trois Paroisses, & elle décide en dernier ressort non seulement des affaires temporelles des trois Eglises, mais encore elle regle les cérémonies du Culte public. Le surplus des aumônes est employé ou à réparer les Eglises, ou à entretenir les Ecoles. Toutes les affaires & les résolutions de cette Assemblée sont soigneusement enregistrées, & on permet à chacun de lire ces Actes. Il y a outre ce Synode, un Consistoire qui s'assemble de tems en tems dans chaque Paroisse. Cette Assemblée est composée de huit personnes; d'un Notable de la Paroisse, du Pasteur, des deux Anciens & des quatre Diacres. Quatre de ces membres sont tirés du Corps des Bourgeois, & quatre sont pris d'entre les Serviteurs de la Compagnie; le Pasteur est toujours compté au nombre de ces derniers.

Conseil de Bourgeoisie.

Lorsque les François Réfugiés vinrent s'établir au Cap, le Gouverneur *Simon vander Stel* établit dans chaque Colonie du Cap un *Conseil de Bourgeoisie.* Tous les deux ans les Bourgeois qui le composent sont choisis par le Grand-Conseil, sur les Listes préparées par les Bourgeois de chaque Colonie. Le Conseil de la Bourgeoisie du Cap n'a presque aucune autorité, tout ce qui concerne la Colonie étant presque réglé & déterminé par les différens Conseils dont nous avons parlé. La fonction de cette Chambre est de consulter ensemble sur les intérets communs des Bourgeois, & de proposer les matieres discutées au Grand-Conseil. Ce sont aussi eux qui collectent les impôts mis par le Grand-Conseil sur les Bourgeois. A-la-verité les trois Bourguemaîtres régens ont beaucoup d'influence, puisqu'ils ont souvent entrée dans le College de Justice, aussi sont-ils fort respectés. Le Conseil de Bourgeoisie dans les deux autres Colonies a beaucoup plus d'autorité & d'influence dans les affaires. Le *Land Drost*, ou Lieutenant de chaque Colonie, preside dans le Conseil, on y regle les dettes qui ne vont pas au-delà de cent-cinquante florins; on y examine & punit la plupart des crimes commis dans la jurisdiction de la Colonie.

Chambres Militaires.

Dans le tems que les Réfugiés François arriverent au Cap, le Gouverneur *Simon vander Stel* leva quelques Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie, & établit deux *Chambres Militaires* pour les diriger. Il y a dix Commis à chacune de ces Chambres, & un Secretaire. Le President de celle du Cap est toujours un membre du Grand-Conseil; les autres membres sont les principaux Officiers Militaires. Le *Land-Drost* preside dans la Chambre Militaire de Stellenbosch, qui est composée de neuf des principaux Officiers des troupes que l'on tient dans les deux Colonies de Stellenbosch & de Drakenstein. Les troupes, dont on fait tous les ans la revue, servent à poursuivre les Esclaves fugitifs, & à veiller contre les entreprises des Hottentots.

Montagnes [illegible]

Les trois Montagnes qui forment la Vallée de la Table sont celle de *la Table*, celle *du Lion* & celle du *Vent* ou *du Diable.* La premiere a mille-[illegible] huit-cens-cinquante-sept pieds de hauteur: les Portugais l'appellent [illegible]

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

de Cabo. Le centre de la vallée regarde du côté du Sud, & s'étend un peu au Sud-Ouëst. Au sommet on trouve quantité de sources pures. Si on l'examine à quelque distance il paroît uni & plat & ressemble à une table, ce qui n'empeche pas que de près il ne soit rabotteux & inégal; de loin la montagne paroît stérile & nue, mais de près on y découvre des arbres & de beaux pâturages. Au milieu de la montagne il y a une ouverture, dans laquelle croissent quantité de beaux arbres. C'est-là que viennent se réunir divers courans d'eaux, qui descendent des lieux plus élevés: sans-doute que ce vaste creux est formé par ces divers ruisseaux, qui se précipitant avec rapidité entraînent beaucoup de terre dans les vallées. Sur cette montagne on trouve deux grottes ou cavernes, dont l'une porte le nom d'Enfer, & l'autre celui de Paradis. C'est entre ces grottes qu'on a découvert une mine d'argent: les échantillons en furent envoyés en Hollande, mais on n'en tira pas une assez grande quantité d'argent pour engager la Compagnie à y faire travailler, ainsi on l'a négligée. Depuis le mois de Septembre jusqu'à celui de Mars, souvent même pendant le reste de l'année, il paroît sur le sommet de la montagne un nuage blanc, duquel sort comme d'une espece de souflet un vent furieux de Sud-Est, qui ébranle les édifices, submerge les Vaisseaux qui sont à l'ancre, & qui assez souvent cause de grands dommages aux bleds & aux arbres. Aussitôt que les Matelots apperçoivent ce nuage, ils crient, *la table est couverte*, *il faut se préparer à l'orage*, & effectivement ils travaillent en diligence à se parer (*a*).

Montagne du Lion.

La Montagne du *Lion* est séparée de la premiere par une vallée profonde & assez étroite, que les Hollandois appellent *Kloof*. Elle regarde le milieu de la montagne de la Table à l'Ouëst, & s'étend du côté du Nord; elle est contigue à la mer. Il y a dans la vallée une hutte destinée à loger deux sentinelles, qui donnent avis au Gouverneur de tous les Vaisseaux qu'ils découvrent. Du haut de la montagne, qui de ce côté-là est si escarpée qu'on y monte par une échelle de corde, on apperçoit à la distance de douze lieues les plus petits Navires. Aussitôt que celui qui est en sentinelle au sommet, découvre en mer quelque Bâtiment, il donne un signal à son camarade qui est au bas, qui part alors sans délai pour le Cap. Cependant celui qui est en sentinelle, tire un coup d'un canon qui est placé là exprès, & arbore le Pavillon des Etats; s'il découvre plus d'un Vaisseau, il tire aussi plus de coups, & autant qu'il en apperçoit. Par ce moyen les divers Officiers du Cap sont préparés à recevoir le Navire qui approche (*b*).

Lorsque les sentinelles reconnoissent que ce sont des Vaisseaux de la Compagnie qui font voile aux Indes, ils plantent le Pavillon de la République ou du Prince. Mais si ce sont des Vaisseaux qui viennent des Indes, on plante deux pavillons, qui ne sont pas faits comme ceux dont on vient de parler. Les Directeurs de la Compagnie en Hollande les changent toutes les années, & en envoyent au Gouverneur du Cap, qui a soin d'en faire tenir des modeles exacts & fideles au Général de Batavia, & celui-ci à son tour en

(*a*) *La Croix*, Vol. IV. p. 26. *Kolbe*, P. II. Ch. I. Vid. & *Ramusio* Vol. I. p. 119. *Davity*, *Dapper*.

(*b*) *La Croix*, l. c. p. 28. *Kolbe*, ubi sup. & al.

en fournit aux Capitaines de tous les Vaisseaux à leur départ des Indes. Par ce moyen, lorsque ces Capitaines sont arrivés à la vue de la montagne du Lion, ils peuvent voir, en comparant les pavillons qu'ils y découvrent, & les modeles qu'ils en ont, si les Hollandois sont toujours maîtres du Cap; car s'ils se trouvoient différens, ou qu'il n'y en eût point, ils devroient conclure que le Cap a été envahi par quelque ennemi, & en conséquence prendre le large & se retirer comme ils pourroient. Dès que l'on découvre de l'Isle de Robben, qui est à l'embouchure de la Baye de la Table, un Vaisseau, de quelque Nation qu'il puisse être, soit qu'il ne fasse que passer, soit qu'il veuille aborder, on tire un coup de canon, & on arbore le Pavillon Hollandois. SECTION II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

Un peu derriere le *Kloof*, il y a un très-beau pâturage, & un autre derriere la montagne, où les habitans du voisinage envoyent en commun leurs troupeaux. On pourroit y faire une belle Plantation; le terroir en est très-fertile, & les environs fournissent des sources abondantes.

Le pied de la montagne qui vient aboutir à la mer, y forme une petite Baye sur laquelle le Gouverneur *Simon vander Stel* avoit construit un petit Fort, où il avoit mis quatre canons & quelques soldats, pour empêcher la contrebande & mettre le Cap à couvert de toute invasion. Rien ne seroit en effet plus propre à favoriser les desseins des ennemis, que les brouillards qui couvrent ces quartiers dans les mois de Juin & de Juillet; dans cette saison de petits Vaisseaux pourroient aisément y prendre terre sans être apperçus. *Adrien vander Stel*, son fils & son successeur, regardant ces précautions comme peu necessaires, trouva à propos de faire retirer les canons, & depuis le Fort est tombé en ruine.

La Montagne du *Vent*, ainsi nommée dans tous les Actes & Contrats, & communément la montagne *du Diable*, s'étend comme celle du Lion le long de la mer; elle n'est ni aussi haute ni aussi vaste que les deux premieres. Il y a de très-bons pâturages, & du sommet on a une vue magnifique, on découvre des maisons de campagne, des jardins, des vignobles, les montagnes du Tigre & les Deserts voisins (a). *Montagne du Vent.*

Autour de la ville du Cap & dans la vallée de la Table, il y a quantité de beaux jardins & de superbes campagnes bien entretenues. Le *Bois rond* & la *Nouvelle Terre* appartiennent à la Compagnie; ce sont de beaux jardins. Dans l'un il y a une belle maison entretenue aux dépens de la Compagnie pour le plaisir du Gouverneur. De belles sources arrosent ces beaux lieux, & la Compagnie en tire un bon revenu. On a transplanté dans ces jardins des seps d'Europe, de Perse & de plusieurs autres Pays, avec les fruits les plus estimes, qui y viennent dans la derniere perfection. Au dessous du nouveau jardin on trouve une belle campagne qui à cause de sa fertilité a reçu le nom de *Pain & Vin*. La fameuse brasserie, établie par *Jacob Louwenz*, qui se transporta au Cap aux depens de la Compagnie, pour y faire de la biere telle qu'on la fait a Deventer, est abondamment fournie d'eaux. Les diverses sources qui sortent du coté du Sud-Est de la montagne de la Table, se reunissant au pied forment un grand ruisseau, qui va se jetter dans la riviere de Sel. *Bois rond & Nouvelle Terre.*

Près

(a) *La Croix*, l. c. p. 37. *Kolbe*, P. II. Ch. I. *Raven.* & al.

Section II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

Conſtantia.

Près de la colline du Bois, le Gouverneur *Vander Stel* a fait bâtir une ſuperbe maiſon de campagne, qu'il appella *Conſtantia* du nom de ſa femme. Cette maiſon a la plus belle vue qu'on puiſſe deſirer, entre autres ſur la vallée de la Table. Derriere la montagne du Bois il y a un chemin très-rude, qui paſſe par des montagnes pierreuſes & conduit à la Baye du Bois, ainſi nommée parcequ'elle eſt bornée par un grand Bois, où l'on n'en coupe qu'en cas de néceſſité, le bois étant rare & cher au Cap. Du côté de la fauſſe Baye, la Compagnie poſſédoit autrefois beaucoup de terres, où elle entretenoit de grands troupeaux, mais elle s'en eſt défaite, auſſi-bien que de pluſieurs autres maiſons & poſſeſſions deſtinées au même uſage. Elle trouve mieux ſon compte à tirer les viandes dont elle a beſoin, de quatre boucheries privilégiées. C'eſt dans ces quartiers que le Gouverneur *Simon vander Stel* s'étoit approprié un terrein de près de trois journées de tour, il y avoit fait bâtir diverſes maiſons & une poiſſonnerie près de la Baye de la Chaux.

Montagnes des Tigres.

Toutes les montagnes voiſines, de l'Ouëſt à l'Eſt, ſe nomment les *Montagnes des Tigres*, parceque de loin elles paroiſſent de la couleur à peu près de la peau de ces animaux. Elles paſſent pour les plus fertiles du Cap. Toutes les terres ſont bien cultivées, à l'exception d'un petit morceau, où il y a une ſource, qui dans la ſaiſon ſeche fournit de l'eau aux habitans, & par cette raiſon la Compagnie ne l'accorde à perſonne. Ces montagnes ſervoient autrefois de retraite aux daims, & on prétend qu'elles doivent leur fertilité à ces animaux; & c'eſt une choſe remarquable, que tous les lieux que ces animaux fréquentent ſont fertiles. Il y a-là plus de vingt belles maiſons de campagne, compoſées de jardins, de vergers, de vignes, de champs, de prairies &c. c'eſt ſur ces montagnes qu'on voit les plus nombreux troupeaux; car un Hollandois qui n'a pas une centaine de bœufs, & cinq ou ſix fois autant de brebis ne paſſe pas pour aiſé. Il y en a qui ont juſqu'à mille brebis & deux ou trois-cens bœufs. Dans les commencemens les habitans du Cap tiroient des chevaux de Perſe; ils y ont ſi fort multiplié, qu'on en a vu donner trois beaux & vigoureux pour dix-huit eſcalins de Hollande.

Montagne des Vaches.

La Montagne des *Vaches*, ſituée au Nord de celles des Tigres, eſt à ſix lieues du Cap, l'eau y eſt encore moins abondante & le terroir n'en eſt pas à beaucoup près ſi fertile, auſſi n'y a-t-il pas autant d'habitans ni de beſtiaux à proportion.

Montagne Bleue.

La Montagne *Bleue* eſt encore plus au Nord, & à huit lieues du Cap. On lui a donné ce nom, parcequ'étant vue à une certaine diſtance en mer, elle paroît de cette couleur. La bonne eau y manque auſſi, mais le terroir y eſt fertile; on y voit beaucoup de cerfs & d'éléphans, dont les peaux ſervent aux habitans à faire un bon commerce.

La Colonie du Cap eſt ſéparée de celle de Stellenboſch par des ſables; en 1712 le Grand-Conſeil en étendit les limites juſqu'à la Riviere du *Banc des moules*. Cette riviere n'eſt qu'un torrent formé par les pluies, qui ſe réuniſſant vont enfin ſe jetter dans la riviere de Sel. La ſource de celle-ci eſt au ſommet de la montagne de la Table. Dans ſon cours elle reçoit divers ruiſſeaux & arroſe de fertiles campagnes, & entre autres le Jardin de la Compagnie, appellé le Bois rond. Les eaux de cette riviere ſont claires & très-

pures.

pures. Le nom de Riviere de Sel ne lui vient, que de ce que l'eau de la mer s'y mélant dans son embouchure lorsque la marée est haute, lui donne un goût salé.

Section II. Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

Diversité des Eaux du Cap.

Les Eaux des montagnes de la Table, du Lion, du Vent, & des Vallées voisines différent de couleur & de goût, il y en a de chaudes & de froides, de pesantes & de legeres. Celles qui ont leurs sources au sommet des montagnes, sont presque toutes très-belles & très-claires; & comme dans leur cours elles passent sur des cailloux, & sur des rochers souvent escarpés, elles deviennent toujours plus pures & plus saines à mesure qu'elles s'éloignent de leur source; mais celles qui sortent du côté des montagnes, & qui ne se précipitent pas ainsi, sont d'un rouge obscur, ou de la couleur de la marcassite de fer. Telle est l'eau du petit ruisseau, qui sortant des montagnes de pierre passe au travers des Vallées du Buffle & du Sable, & va se décharger dans la fausse Baye. Il y en a aussi plusieurs dont les eaux sont noiratres, couleur qu'elles contractent sur les terres & sur les marais où elles passent. On trouve un ruisseau qui traverse le Stellenbosch pour se rendre dans la riviere du même nom, qui est de cette couleur, aussi-bien qu'un autre qui vient du *Moddergat* se décharger dans la même riviere.

Les sources que fournissent les rochers & les montagnes conservent en général leur douceur sans aucun changement. D'autres perdent la douceur qu'elles ont à leur source, deviennent somaches dans leur cours, & perdent en même tems leur limpidité. On en voit qui perdant leur fluidité se changent en sel. Il y a même quelques sources qui produisent des eaux somaches, qui cependant peuvent encore se boire & sont assez saines. Les montagnes & la Vallee du Tigre fournissent beaucoup de sources de ce genre. Les eaux, qui coulant avec rapidité des montagnes passent par des lieux couverts d'arbres, dont l'ombrage empêche les rayons du Soleil de les échauffer, sont extrêmement fraiches, & ne perdent cette fraicheur dans les vaisseaux qu'avec le tems. Le Cap fournit aussi des eaux chaudes, & même brûlantes; il y a deux Bains chauds à trente lieues du Cap.

Les eaux du Cap en général passent pour être les plus saines du monde. Les Chirurgiens du lieu recommandent à leurs malades d'en boire, préférablement au vin & à toute autre liqueur. Tous les Vaisseaux Danois qui viennent des Indes ont ordre de mouiller au Cap, & d'y remplir un grand tonneau d'eau pour le Roi, l'eau du Cap étant regardée à la Cour de Danemarc, comme la plus légere, la plus pure, la plus agréable & la plus saine qu'il y ait au Monde.

Au-delà des montagnes de pierre il y a plusieurs sources qui arrosent les environs. *Vander Stel* a trouvé sur ces montagnes une très-belle carriere, dont les pierres valent le marbre, & dont on fait beaucoup de marches d'escalier, & des carreaux pour parqueter les chambres.

Colonie de Stellenbosch.

La Colonie de *Stellenbosch* a été fondée sous le Gouvernement & par les soins de *Simon vander Stel*. Ce quartier, couvert d'arbres & de buissons, fut d'arbord appellé la Forêt sauvage. *Stellenbosch* est le principal village. On y avoit elevé une Eglise & un Edifice pour le Conseil, mais en 1710 tout fut réduit en cendres par accident. Cependant en moins de quatre

ans,

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

ans, excepté l'Eglise & la Maison du Conseil, tout fut rebâti. On donna à cette Colonie le nom de son fondateur, en y ajoutant celui de *Bois*.

Cette Colonie est séparée du Cap par un Désert sablonneux. Elle est divisée en quatre parties, *Stellenbosch*, *Moddergat*, *Hollande Hottentote*, & *Bottelary*.

Au milieu du Désert dont nous venons de parler, on trouve une éminence appellée la *Tête de Stellenbosch*, sur laquelle il y avoit autrefois un canon & un pilier pour y élever un étendard, afin de donner aux Colonies le signal de l'approche de quelque ennemi; mais depuis que les Hollandois ont cru être assez bien établis pour n'avoir rien à craindre, le canon a été transporté au Fort. Il y a deux chemins qui menent du Cap à la Hollande Hottentote; l'un est au travers des collines de sable par la grande vallée du Tigre, delà on vient au quartier appellé Stellenbosch; c'est le plus commode. L'autre passe par le Kloof, & au travers d'une montagne qui n'a point encore de nom; quoique plus difficile, il est plus agréable pour la vue; on découvre le Plat-pays, la Baye de la Table, & la fausse Baye, aussi-bien que le Moddergat.

Fausse Baye.

La *fausse Baye* est formée par une chaîne de montagnes. Celles qui sont à l'Est sont appellées les montagnes de la Hollande Hottentote. Celles qui sont à l'Ouëst, près de la montagne de pierre, ont reçu le nom de montagnes de Norvege, à cause de la ressemblance qu'elles ont avec celles qui bordent ce Pays. Elles s'étendent six lieues dans la mer, où elles finissent en pointe. Celles de la Hollande Hottentote sont plus hautes que celle de la Table. On y apperçoit aussi, pendant que les vents de Sud-Est soufflent, un nuage blanc. On appelle *Hanglip* la montagne qui termine la Baye de ce côté-là. On lui a donné ce nom de *levre pendante*, parce qu'effectivement elle ressemble à une levre qui pend sur le menton. La Baye a dix lieues de circuit. D'abord on s'étoit imaginé que le fond étoit pierreux, & que par conséquent on n'y pouvoit jetter l'ancre; mais ayant découvert que c'étoit un préjugé, on donna à cette Baye le nom de fausse. En 1709 un Capitaine l'examina avec beaucoup de soin par ordre du Gouverneur *Louis van Asseburg*, & il trouva que le fond en étoit très-bon pour l'ancrage. Au milieu de cette Baye il y a un grand rocher, & l'on a jugé que c'étoit ce qui avoit donné lieu au bruit qui s'étoit répandu. A-la-vérité les Vaisseaux ne sauroient se mettre à couvert dans cette Baye des vents de Sud-Est; on y a vu souvent des ancres & des cables brisés par la fureur des tempêtes. On pêche dans cette Baye une grande quantité d'excellens poissons, on en voit une grande abondance à l'embouchure des rivieres de Stellenbosch & de celles de la Hollande Hottentote. Mais l'endroit où il y en a le plus, est un lieu appellé *de Visch-hoek*, précisément au-dessous du roc, nommé *Hanglip*. Cette Baye pourroit aisément fournir toute la Colonie de poisson si l'on avoit soin de ménager la pêche.

Au mois de Novembre 1710 il y eut un vent de Sud-Est si furieux, que les eaux de la Baye monterent à une hauteur prodigieuse, & jetterent sur les terres plusieurs milliers de boisseaux de poisson, souvent la mer couvre la vallée du Bœuf marin, & laisse aussi une grande quantité de poisson. Autrefois on y voyoit communément un animal amphibie, que les Hollandois ap-

appellent Vache marine; mais ces animaux se sont retirés plus loin, à cause du grand carnage qu'en firent les premiers Colons.

Section II. Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

On a donné le nom de Hollande Hottentote à ce Canton, parce qu'il parut très-propre à élever les troupeaux de la Compagnie. Au milieu s'éleve une montagne qu'on appelle la montagne aux Brebis. Toute l'année elle est couverte de pâturages & de troupeaux qui y paissent. Le terroir est très-fertile, tout ce qu'on y plante ou y seme vient en perfection, & c'est la partie la plus agréable & la plus commode de tout le Stellenbosch. Dans les commencemens de la Colonie on avoit bâti un Fort quarré de terre sur le bord de la mer, défendu de quatre pieces de canon; c'etoit pour mettre l'habitation à couvert des attaques des Hottentots, & pour avertir le Cap de l'approche de quelque ennemi; mais depuis longtems on a transporté les canons à la Citadelle, & démoli le Fort dont il reste à peine la moindre trace.

Au commencement il y avoit dans ce quartier beaucoup de lions, de tigres, d'éléphans, de rhinocéros & d'autres bêtes sauvages, mais le bruit des coups de fusil les a si bien épouvantés, qu'aujourd'hui on n'y rencontre que des cerfs, des daims & des chevres.

Ce Pays est arrosé par trois rivieres, qui tirent leur source des montagnes voisines. La premiere & la plus considérable vient de la montagne qu'on appelle *Ketc-rne*, nom qui lui a été donné à cause d'un sentier qu'on y trouve pour aller à la Colonie de Drakenstein, ce chemin faisant tant de tours & de détours, à cause des rochers & des précipices qui empêchent le passage, qu'il semble souvent qu'on retourne sur ses pas. Cette riviere se déborde assez souvent dans la saison pluvieuse, & reste quelquefois à sec pendant les chaleurs. *Adrien vander Stel* fit creuser un bassin large & profond au pied de la montagne, pour recevoir la plus grande partie des eaux qui tomboient de ce coté. Par ce moyen il empechoit qu'elles n'inondassent ses terres durant les pluies, & il leur en fournissoit pendant la secheresse. Cette riviere & les deux autres qui n'ont point encore de nom & tirent aussi leur source des montagnes, se déchargent dans la fausse Baye.

Quartier de Moddergat.

Le Quartier du *Moddergat* est situé au Nord de la Hollande Hottentote, entre le quartier de Stellenbosch & la riviere de ce nom. Le terroir y est très-fertile, les maisons y sont nombreuses & belles, l'Art & la Nature y brillent autant que dans les autres Colonies. Dans la saison des pluies divers ruisseaux se débordent, ensorte que tout commerce entre les habitans est suspendu. Quelquefois ces debordemens sont si soudains & si violens, qu'ils causent beaucoup de perte. Quoiqu'il fût aisé de remédier à la plupart de ces inconveniens en construisant des ponts, & que meme ni l'argent ni le bois ne leur manquent pas, on ne sauroit néanmoins leur persuader d'employer un remede si naturel.

Stellenbosch.

Le Quartier du *Stellenbosch* propre est de la méme étendue que la Hollande Hottentote, & il n'est ni moins fertile ni moins agréable. Les montagnes ressemblent beaucoup soit pour la hauteur soit pour la forme à la montagne de la Table; pendant que les vents de Sud-Est regnent, elles sont aussi couvertes d'un nuage blanc, mais ces vents s'y font sentir tout différemment que dans la vallée de la Table. Là ils soufflent jour & nuit, & ils ne sont tranquilles que pendant deux heures, une heure environ le midi, & une

heure

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

heure environ minuit; au-lieu que sur les montagnes de Stellenbosch ils baissent sur le soir, & restent parfaitement tranquilles jusqu'après minuit. Les montagnes sont couvertes de bois, & sur le sommet il croît quantité d'herbes excellentes, & de fleurs qui brillent des plus belles couleurs. Il y a quelques-unes des herbes qui sont fort extraordinaires, & qui ont peut-être des propriétés inconnues, qui seroient d'usage. Les vallées sont ornées de champs, de vignes & de jardins. Les maisons sont également commodes & belles; il y a sur les bords de la riviere de Stellenbosch plusieurs magnifiques campagnes, & toute la Colonie de ce quartier est dans la situation la plus florissante. La riviere a sa source sur les montagnes, & après avoir reçu dans son cours les divers ruisseaux qui arrosent le Moddergat, elle va se décharger dans la fausse Baye. La Colonie avoit construit un pont sur cette riviere, mais il étoit étroit & mal entendu; un riche particulier, qui avoit à cœur l'intérêt public, offrit d'en batir à ses propres fraix un autre également spacieux & commode; son offre fut acceptée, à condition cependant qu'il ne pourroit jamais exiger de péage de personne qui voudroit profiter de son pont. Cet ouvrage fut exécuté, & est en très-bon état.

Bottelary.

Le Quartier le plus septentrional de la Colonie de Stellenbosch, est celui qui se nomme *Bottelary*, le quartier de Stellenbosch le borne au Midi, il a le Drakenstein à l'Est & au Nord-Est, au Nord la riviere du Banc des moules, & la Tête de Stellenbosch à l'Ouëst. Dans ce seul quartier on amassé plus de foin que dans tout le reste du Cap ensemble. Dans presque tous les autres endroits l'herbe se consume sur le pré. La montagne qui sépare ce quartier de celui de Drakenstein, se nomme la montagne des Chevaux, parce qu'autrefois elle nourrissoit beaucoup de chevaux sauvages. Il y a un autre monticule, qu'on appelle la Montagne de *Josse*, à cause d'un nommé *Josse* qui y a le premier habité. Il y a sur cette colline une grande quantité de vignes & de vergers.

La Compagnie avoit autrefois dans ce quartier diverses fermes pour élever des bestiaux, dont le soin étoit commis à ceux qui possédoient des terres dans le voisinage. Mais ces fermiers fraudoient si étrangement la Compagnie, qu'elle s'est déterminée à vendre toutes ces terres. L'eau de pluie qui croupit dans les petits lacs & dans les fossés de ce District, devient somache pendant les chaleurs, cependant les habitans sont quelquefois obligés de faire usage d'une si mauvaise boisson, faute d'en avoir de meilleure. Le bois n'y est pas plus abondant que l'eau. La Compagnie en distribuant les terres, ordonna aux particuliers d'entretenir un certain nombre d'arpens de bois, sous peine aux contrevenans de voir leurs biens confisqués. Mais cet ordre n'a point été executé. La Compagnie cependant y a planté beaucoup de chenes qui ont très-bien réussi, mais il y a une défense expresse d'en couper seulement une simple branche, sous peine d'être fouëtté par la main du Bourreau.

Colonie de Drakenstein.

La Colonie de *Drakenstein* fut fondée en 1675, sous le Gouvernement de *Simon vander Stel*, qui lui donna ce nom pour faire honneur au Baron de *Rheede*, Seigneur de Drakenstein dans la Province de Gueldre. En ce tems-là grand nombre de François refugiés en Hollande furent recommandés par les Etats-Generaux à la Compagnie, qui les fit conduire à ses fraix au Cap.

SECTION II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

Cap. Ce quartier leur fut assigné. Ils y trouverent divers Artisans & Ouvriers, qui ayant fini le tems de leur engagement avec la Compagnie s'étoient retirés de son service & y avoient deja cultivé quelques terres. La plupart de ceux qui habitent le Drakenstein sont d'origine Françoise, on en trouve pourtant qui sont d'extraction Allemande.

Ce Quartier, qui est d'une plus grande étendue que les XVII. Provinces, est borné au Sud par la montagne Retourne; à l'Est par une longue chaîne de montagnes, qu'on nomme les monts de Drakenstein; du Nord-Ouëst il s'étend jusqu'à la Baye de Saldanha; & la montagne des Chevaux le termine à l'Ouëst, & le sépare du district de Bottelary. Quelque étendue qu'ait cette Colonie, elle n'a proprement ni villages ni maison publique où puissent s'assembler ses Magistrats; ils se rendent pour cet effet à Stellenbosch, où ils siegent avec ceux de ce bourg. Une Eglise & un Moulin à eau sont les seuls batimens publics qui s'y trouvent. L'Eglise est presque au milieu de la Colonie, & à environ à quatorze lieues du Cap. C'est un batiment fort chetif; la muraille n'a que quatre pieds de hauteur, tout le reste est de jonc; en dedans on ne voit aussi que du jonc, des murailles qui ne sont point platrées, des bancs faits très-grossiérement, une chaire & un pupitre des plus chetifs.

Il y a un grand nombre de fermes; & quelques belles maisons, mais en petit nombre. Les Réfugiés eurent beaucoup de peine pour s'établir, & furent obligés de faire des dettes, dont ils ne sont pas même tout-à-fait delivrés; si quelques-uns ont été en état de batir de belles maisons, les autres ne sont pas fort bien logés: une chambre pour eux & une étable pour leurs troupeaux, voilà quelles sont leurs maisons.

La riviere de la Montagne, ainsi nommée parcequ'elle vient des montagnes après avoir arrosé la plaine, va passer près de l'Eglise, & reçoit dans son cours divers ruisseaux, qui en font une riviere considerable. On voit un grand nombre de très-belles fermes sur ses deux bords, éloignées les unes des autres d'une lieue ou d'une demi-lieue au moins. Cependant les proprietaires se plaignent d'etre trop à l'etroit, & de n'avoir pas assez de paturages pour leurs troupeaux. Quoique la partie du Drakenstein, qui est entre la montagne Retourne & l'Eglise, soit pierreuse & coupée de montagnes, elle ne laisse pas de produire en abondance tout ce que peut produire le Cap. Les montagnes sont, comme la plupart de celles qui environnent le Cap, couvertes de neiges pendant les mois d'Hyver, & souvent depuis le mois de Juin jusqu'a celui de Septembre.

En allant de la montagne Retourne à l'Eglise, on trouve à gauche un chemin qui conduit a Stellenbosch; les habitans du voisinage lui ont donné le nom de *Bangen-hoek*, ou lieu d'angoisse; on y voit souvent des lions, des tigres & d'autres animaux semblables; outre cela il est escarpé, raboteux & étroit, & passe par des endroits environnés de précipices affreux. Il n'y a point, dans tout le Cap, de route où l'on coure plus de risque, principalement lorsqu'on est à cheval; car alors le cheval rue, saute, se cabre, souvent meme se jette dans un precipice à l'approche d'une de ces betes feroces. C'est neanmoins sur ce chemin

Bangen-hoek.

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

qu'on voit plusieurs belles maisons de campagne, entre autres celle du Land-Drost de Stellenbosch.

Vallée de Simon.

La *Vallée de Simon* est ainsi nommée à l'honneur du Gouverneur *Simon vander Stel*, qui l'accorda à M. *Blesius*, Fiscal indépendant du Cap; on y voit des champs de bled, des vignes & des jardins. La Compagnie ayant en 1707 ordonné que les Bourgeois seuls pourroient faire négoce en vin, en bled & en bestiaux, M. *Blesius* vendit cette terre à un de ses domestiques favoris, pour la somme de vingt-quatre-mille florins, payables en douze ans, chaque année deux-mille florins. A l'extrémité de la Vallée de Simon, on rencontre une montagne, qui à cause de sa hauteur a été appellée la Tour de Babel. Le terroir en est très-fertile, & produit en abondance du bled & du vin.

Marché. Montagne de la Perle.

Sur une Terre contigue à l'Eglise, on tient une espece de Marché, ou l'on vend des épiceries, des merceries & autres petites choses pour l'usage domestique. Ces Marchands font leur provision au Cap. Des deux côtés de l'Eglise, & sur le chemin de la riviere de la montagne, il y a plusieurs terres bien cultivées, & delà jusqu'à la *Vallée du Charron*, & à la montagne *de la Perle*. Cette montagne a été ainsi nommée, à cause d'un gros rocher qu'il y a au sommet, que le commun-peuple s'imagine ressembler à une perle. Cette montagne fournit des pierres propres à faire des meules de moulin. Le Gouverneur *Simon vander Stel* en fit tailler un grand nombre, pour en fournir aux divers moulins de la Colonie.

La Riviere de la montagne arrose la *Vallée du Charron*, qui a reçu son nom d'un Charron de profession, qui s'y est établi le premier. Cette riviere, après y avoir fait quantité de tours & de détours, traverse plusieurs Contrées des Hottentots, & va se décharger dans la Baye de Ste. Héléne à cent lieues de sa source. Elle est basse en Eté, mais en Hiver, grossie par les torrens, elle se déborde & inonde les campagnes voisines. Plusieurs personnes qui ont voulu tenter le passage en Hiver y ont péri, & a peine se passe-t-il une année qu'il n'y arrive quelque malheur, souvent meme elle coupe toute communication, & empeche les habitans d'aller à l'Eglise. La Colonie a depuis longtems une bonne somme d'argent destinée à faire quelque ouvrage utile au Public, cependant on ne s'est pas encore mis en devoir de bâtir un pont sur cette riviere.

Nombre de Hottentots qui habitoient dans cette vallée, l'abandonnerent & se retirerent plus avant dans le Pays, à l'apparition des Cultivateurs Européens, cependant leurs Plantations & leurs maisons n'étoient pas encore achevées en 1713.

Château de Riebeek.

Le *Château de Riebeek* est une montagne fort haute & fort escarpée, qui a pris son nom de M. *Riebeek*, premier Gouverneur du Cap. Il y a sur cette montagne & dans la vallée qu'elle forme diverses Plantations qui ont très-bien réussi, & on y en auroit fait un plus grand nombre s'il y avoit de l'eau, mais on n'y en a découvert qu'une seule source. On en a joui en commun, jusqu'à ce qu'un homme qui demeuroit sur la montagne des Chevaux, en a obtenu la propriété du Gouvernement, & depuis les autres ont été obligés de se servir d'eau de pluie. Au commencement on y éleva des barraques pour cent hommes, & des écuries pour autant de chevaux, & on y pla-

plaça un gros canon, pour donner le signal en cas d'attaque; mais dès que le Gouvernement eut fait alliance avec les Hottentots, le détachement fut rappellé, & le canon transporté au Cap.

Section II. Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

Vingt-quatre rivieres.

A une journée du Château de Riebeek, en tirant au Nord, on arrive dans une Contrée qu'on appelle les *Vingt-quatre-rivieres*, à cause de la grande quantité de ruisseaux dont elle est arrosée. Le terroir y est si fertile, qu'il rend vingt-cinq & même souvent trente pour un. Ce quartier a une grande abondance d'eau & de pâturages. On n'y donne aucune terre en propriété, desorte qu'on n'y a pas bâti de maisons considérables.

Montagnes de miel.

Les *Montagnes de miel* dépendent aussi de la Colonie de Drakenstein. On leur a donné ce nom, à cause de la grande quantité de miel que les abeilles déposent dans les fentes des rochers. Les Hottentots gravissent au risque de leur vie sur les endroits les plus escarpés de ces montagnes, pour amasser du miel & de la cire, qu'ils apportent au Cap, où il les changent pour du tabac, de l'eau-de-vie, de la verroterie & autres bagatelles.

Il n'y a d'Européens sur ces montagnes & aux environs, que des Bergers, qui sont dans le même cas que ceux des Vingt-quatre-rivieres par rapport aux terres. Ils ne profitent point même de la liberté qu'on leur accorde de semer du bled pour leur usage. Ils ne mangent point de pain, mais ils y suppléent en mangeant un morceau de bœuf ou de mouton, avec de la venaison fumée ou séchée en guise de pain. Ils sont sains & ne sont pour ainsi dire sujets à aucune maladie; leur boisson ordinaire est de l'eau, du lait, & une espece de biere de miel.

A une journée des montagnes de miel on trouve les montagnes du *Piquet*, nom qui leur a été donné à cause d'une partie de Piquet que jouerent les Européens qui les premiers s'avancerent jusques là; cette partie dura toute la journée, les habitans sont aussi tous Bergers, & comme ceux des montagnes de miel ils viennent vendre leurs bestiaux au Cap. Ils vivent en bonne intelligence avec les Hottentots.

Colonie de Waweren.

La derniere Colonie du Cap & la plus nouvelle est celle de *Waweren*, commencée en 1701 sous le Gouvernement de *Guillaume vander Stel*, qui lui donna ce nom en l'honneur de la famille des *Van Waweren* d'Amsterdam, à qui il étoit allié. Elle est à vingt-cinq ou trente lieues du Cap, à l'Est; elle est séparée du Drakenstein par la montagne de Sable rouge. Elle n'a pas encore de bornes fixes.

La montagne du Sable rouge est très-haute & très-escarpée, & son sommet a la forme d'un pain de sucre. Pour l'ordinaire on décharge les chariots au pied de la montagne, on les démonte, & le tout est mis sur le dos des conducteurs & de l'attelage. Le chemin y est très-étroit & pierreux, & dans quelques endroits étrangement resserré par les arbres qui le bordent de part & d'autre. Près de cette montagne est un quartier qu'on nomme la *Terre noire*. Le terroir y est très-fertile, tout ce que l'on y a semé a reussi parfaitement, & les terres promettent de ne le céder en rien aux meilleures du Cap. Les habitans n'y possedent rien en propre: ils sont obligés de renouveller tous les six mois leurs baux avec le Gouverneur. Aussi n'y a-t-il que des pâturages, & leurs maisons ne sont que de simples cabanes. Ils n'ont point d'Eglise, & il faut qu'ils aillent à Drakenstein ou au Cap, lorsqu'ils

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

qu'ils veulent assister au Culte public, se marier ou faire baptiser leurs enfans. A l'égard du Civil & du Criminel, ils dépendent uniquement des Magistrats de Stellenbosch. Le Pays est très-bien pourvu d'eau, & il y a deux sources d'eaux minérales & chaudes. L'une est si brûlante qu'on ne peut s'y baigner que lorsqu'elle a parcouru une couple de lieues de Pays. Cependant cette source, qui paroît avoir de merveilleuses propriétés, est négligée pour une autre, qui n'en est pas loin, à deux lieues derriere les montagnes de la Hollande Hottentote. Cette source avec les terres adjacentes, qui sont très-fertiles & bien cultivées appartiennent à *Appel*, à qui le Gouverneur *Louis van Asseburg* les a données en propriété, & qui y gagne beaucoup.

Animaux du Cap. En parlant des Animaux du Cap, nous éviterons autant qu'il sera possible, de faire la description de ceux qui lui sont communs avec les autres parties de l'Afrique, & ne parlerons que de ceux qui ont quelque chose de particulier. On en trouve dans les Contrées des Hottentots une grande variété.

Le Lion. Le *Lion*, le premier en dignité, est également fier & terrible, tout exprime la force de son corps; sa chair a beaucoup le goût de venaison, & elle n'est pas mauvaise.

Le Léopard, *la* Panthere *& le* Tigre. Le *Léopard*, la *Panthere* & le *Tigre* sont des animaux de la même nature; ils ne different que pour la grandeur, & pour la forme & la couleur de leurs taches; ils sont très-féroces & cruels. Leur chair est fort blanche, tendre & de bon goût, & même d'un goût plus délicat que celui du veau le plus exquis.

*L'*Eléphant. Les *Eléphans* du Cap sont plus grands qu'en aucun Pays, & leur force est proportionnée à leur grosseur; leurs dents pesent de soixante à six-vingt livres. Leur chair est extrêmement grossiere, & les Européens n'en mangent que dans une grande nécessité. Ils marchent très-vîte, & ils dorment couchés par terre.

Le Rhinocéros. Le *Rhinocéros* a le nez très-fin, c'est l'ennemi déclaré de l'éléphant; il a la peau si dure & si épaisse, qu'il est bien difficile de la percer avec le couteau le plus pointu. La corne qu'il a sur le nez, avec laquelle il ouvre le ventre à un éléphant pris à l'improviste, ne peut résister à l'attouchement du poison. Lorsque les Européens peuvent avoir de son sang frais, ils le pendent au Soleil pour le faire sécher; c'est un spécifique admirable contre les obstructions & pour consolider des plaies internes; on le prend dans du vin, du thé ou du caffé. Sa chair est bonne.

Les Chiens Sauvages. Outre les diverses especes de chiens de l'Europe & le chien domestique des Hottentots, il y a des *Chiens Sauvages*, qui comme le *Mebbia* de Congo, sont ennemis mortels de tous les autres quadrupedes. On les voit courir par troupes de trente, quarante, & quelquefois même en plus grand nombre. Ils ne craignent point d'attaquer les lions & les tigres, & par leur nombre ils remportent d'ordinaire la victoire. Les Européens & les Hottentots, lorsqu'ils apperçoivent ces animaux à la chasse, les suivent, & prennent de leur capture. Les Hottentots mangent ces viandes, mais les Européens les salent & les donnent à leurs Esclaves.

Le Loup-Tigre. Il y a au Cap des Loups qui sont comme ceux de l'Europe, & il y en a une autre espece qu'on appelle *Loup-Tigre*. Il est de la taille d'un chien ordinaire, quelquefois plus gros. Sa tête est large comme celle des dogues.

Il

Section II. Etablissemens des Hollandois au Cap &c.

Il a les mâchoires grosses, aussi-bien que le museau & les yeux. Ses dents sont fort tranchantes. Son poil est frisé, & tacheté comme celui du tigre; sa queue est courte. Le lion, le tigre & le leopard lui donnent souvent la chasse & le poursuivent jusques dans sa taniere, étant ses ennemis mortels.

Les Buffles.

Les *Buffles* du Cap sont plus gros que ceux que l'on a en Europe; il est difficile de les tuer sans le secours d'une bonne arme à feu; leur chair n'est ni si grasse ni si tendre que celle des bœufs ordinaires.

L'Elan.

L'*Elan* pese environ quatre-cens livres, & est plus gros que celui d'Europe ou d'Amérique. La chair bouillie ou rotie a le goût de bon bœuf.

L'Ane sauvage.

L'*Ane sauvage* a au milieu du dos une raye noire, de laquelle de côté & d'autre il en sort un grand nombre d'autres de diverses couleurs, blanches, jaunes, chatains; il est si vîte qu'il n'y a pas de cheval au monde qui puisse lui etre comparé, & par cette raison il est très-difficile à prendre.

Les Chevaux sauvages.

On trouve dans les Pays du Cap des *Chevaux sauvages*, mais il n'y en a jamais eu qui ait été élevé dans le Colonies: dès les commencemens on en a tiré de Perse.

Le Cheval marin.

Le *Cheval marin* dont nous avons fait la description ailleurs, se trouve en assez grande quantité au Cap. La chair de cet animal est un mets très-délicieux, soit rotie, soit bouillie, & elle est si estimée au Cap qu'elle s'y vend douze & même quinze sols la livre. La graisse se vend autant que la viande, on s'en sert au-lieu de beurre pour appreter d'autres mets, quelques-uns même l'étendent sur du pain, & la mangent de cette maniere.

Differentes especes de Chevres.

Il y a des Chevres domestiques, de bleues & de tachetées. Les chevres bleues sont semblables pour la figure à nos chevres domestiques, mais elles sont aussi grosses qu'un cerf. Leur poil est d'un beau bleu; leur chair est d'assez bon goût mais maigre, leur peau est aussi bonne que celle d'aucune autre bête fauve. La chair des chevres tachetées a le goût de venaison, & celle d'une autre espece de chevres fort belles, qui n'ont point encore reçu de nom, surpasse en délicatesse le goût de la venaison. Il y a encore des chevres plongeantes & des chamois, dont la chair passe pour exquise, quoique qu'elle soit toujours maigre, & souvent assez dure.

Autres Quadrupedes.

On trouve encore au Cap un Animal que les Hollandois appellent *Stinkbunsing*, ou *Blaireau puant*; il est de la taille d'un chien moyen, des babouins, des chats sauvages, des taupes, des rats d'Inde de la grandeur d'un chat, des loirs, qui font avec leur queue un fort grand bruit, des hermines, dont la chair est saine & agréable au palais; on y voit aussi des renards, des lievres, des cerfs, des lapins, des chats & des rats d'Europe, qui y sont venus avec les Vaisseaux.

Les Aigles.

On a au Cap quatre sortes d'Aigles; *Gesner & Rodolphe Heuslin* sont dans la pensée que l'espece qu'on y nomme simplement *Aigle* n'est pas la veritable & qu'elle est moins noble, parceque les Aigles dont il s'agit mangent du poisson, & de la chair d'animaux morts. L'*Aigle Canardiere* ou *Aquila Anataria* se nourrit ordinairement de canards. L'*Orfraie* ou *Ossifrague*, ainsi nommée à cause qu'elle eleve les tortues en l'air, & les laisse tomber pour rompre leurs écailles. Enfin l'*Aigle marine* ou *Haliaetus*.

SECTION II. *Etabliſſemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

Le Flamand.

L'Oiſeau que M. *Ray* nomme *Phœnicopterus*, que les Portugais appellent *Flamingos* & les François *Flamand*, eſt le plus beau des oiſeaux que l'on voit au Cap. Il eſt gros comme un cigne, mais il a le cou encore plus long. Il a le cou & la tête blancs comme la neige. Son bec eſt fort large, la partie ſupérieure eſt crochue & beaucoup plus longue que l'inférieure, qui en revanche eſt conſidérablement plus épaiſſe & creuſe; la langue qui eſt groſſe & graſſe remplit exactement ce vuide. Il a la pointe du bec noire, & le reſte eſt d'un bleu foncé, il eſt garni de petites dents fort aigues. Les plumes de ſes ailes ſont noires au bas, mais au-deſſus elles ſont d'un rouge éclatant. Ses pieds reſſemblent à ceux des oies; ſes jambes ſont oranges, & deux fois auſſi longues que celles des cicognes. Sa chair eſt ſaine & fort bonne.

Les Oies ſauvages.

Outre les Oies domeſtiques, il y a trois ſortes d'*Oies ſauvages*; les *Oies de montagne*, les *Jabotieres* & les *Oies d'eau*. L'*Oie de montagne* eſt plus groſſe que celles de l'Europe. Elle a les plumes des ailes & celles du ſommet de la tête d'un verd très-beau & très-vif. Les Oies *Jabotieres* ont le jabot fort gros. Les *Oies d'eau* ſont de la groſſeur des nôtres, toute la différence qu'il y a, c'eſt que les oies aquatiques ont ſur le dos une raie brune mêlée de verd. Toutes ces diverſes eſpeces d'oies ſont très-bonnes à manger.

Le Knorhaan.

Le *Knorhaan* auſſitôt qu'il apperçoit un homme, avertit les autres oiſeaux & crie de toute ſa force. Sa chair eſt aſſez bonne.

Les Corneilles de mer.

La chair des *Corneilles de mer* eſt très-délicieuſe & très-eſtimée; leurs plumes ſont fort douces, on s'en ſert beaucoup pour garnir des lits & des oreillers.

Le Pélican, *le* Malagos, *la* Mouëtte, *le* Pinguin.

Le *Pélican* & le *Malagos* ſont de la groſſeur d'une oie: la *Mouëtte* eſt un oiſeau fort nombreux au Cap; leur œufs, qui ſont gros comme ceux des cannes, ſont excellens; le blanc ne ſe durcit point dans l'eau bouillante, il reſte toujours comme une gelée. Le *Pinguin* eſt de la groſſeur d'une oie, & fort gras; ſa chair ſent ſi fort le poiſſon qu'elle n'eſt pas mangeable, mais ſes œufs ſont excellens, & on les regarde comme un beau préſent.

Les Corbeaux.

Il y a des *Corbeaux* abſolument noirs, d'autres tout-à-fait gris, & une troiſieme ſorte qui a le ventre blanc, la tête noire & blanche, & le reſte du corps noir.

*L'*Autruche *& autres Oiſeaux.*

Les *Autruches* ſe trouvent en grand nombre au Cap; leurs œufs ſont un fort bon mets, & un ſeul ſuffit pour raſſaſier trois ou quatre perſonnes. Ces oiſeaux couvent leurs œufs comme les autres, le mâle & la femelle rempliſſent tour à tour cette fonction, & ils n'ont pas moins de ſoin de nourrir leurs petits. Il y a trois ſortes de *Faucons*. Les *Faiſans* ſont tels que les nôtres. Les *Chouëttes* ſont de la même taille que celles de l'Europe. Leurs plumes ſont en partie rouges, en partie noires, avec un mélange de taches griſes, qui les rendent très-belles. On voit des *Canards* domeſtiques & pluſieurs ſortes de *Canards* ſauvages, des *Pies*, des *Alouëttes*, des *Loriots* ou *Verdiers*; ceux-ci ſont de la groſſeur d'un roſſignol, & chantent fort agréablement. On trouve de plus un Oiſeau, qu'on appelle *Edolio*; par la groſſeur & la figure il reſſemble parfaitement au coucou. On le voit dans des buiſſons

Section II. *Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.*

ſons épais ou ſur de hauts arbres. Dès qu'il fait beau, il crie d'un ton lamentable *Edolio*, *Edolio*.

L'Oiſeau bleu.

L'*Oiſeau bleu*, dont la chair eſt délicieuſe, eſt de la groſſeur d'un Etourneau; il a les plumes bleues. Celles du cou & des cuiſſes ſont d'un bleu céleſte, mais tant ſoit peu plus foncées que celles du Martin-Pecheur. Sur le dos & aux ailes elles ſont d'un bleu obſcur, tirant ſur le noir. Son bec eſt long de trois ou quatre pouces, & pointu; la partie inférieure eſt d'un rouge foncé. Telle eſt la deſcription qu'en fait *Raphaël Scyler*. Les campagnes du Cap fourniſſent diverſes ſortes d'oiſeaux, auxquels les Européens donnent le nom de *Merles*, parceque leur chant ſe reſſemble beaucoup, quoiqu'ils ſoient de différentes couleurs. Les *Hochequeues*, les *Bergeronnettes* & les *Chauveſouris* ne différent point des oiſeaux de cet ordre qu'on voit en Europe.

Les Pinçons.

Toutes les eſpeces de *Pinçons* de l'Europe ſe trouvent au Cap, mais il y en a une eſpece particuliere; il eſt un peu plus gros que le Pinçon ordinaire. En Hiver toutes ſes plumes ſont cendrées. Elles lui tombent en Eté, & il prend un nouveau plumage. Alors il a la tête, le ventre, les ailes & la queue noires, & le cou & le dos d'un beau ponceau. Son bec eſt court, large, pointu & jaune. La maniere dont il façonne ſon nid eſt remarquable. Il ſe ſert de petits rejettons d'arbres ou de buiſſons, qu'il entrelace fort artiſtement de coton. On y voit deux appartemens l'un ſur l'autre, & il n'y a qu'une ſeule entrée. Le mâle loge dans la chambre d'enhaut, & la femelle dans celle d'enbas. Ce nid eſt à l'épreuve du mauvais tems.

Les Pivoïnes.

Il y a des *Pivoines*, un Oiſeau nommé *Longue-langue*, & des *Serins*, qui font beaucoup de tort aux ſemences; on les tue & les mange, les Européens aiment mieux leur chair que leur chant.

Il y a un grand nombre de *Fauvettes*, de *Gros becs*, d'*Etourneaux* &c. On trouve des *Pigeons* ſauvages & privés. Les premiers ſont les Pigeons de montagne, les Pigeons de buiſſon, & les Pigeons de mer. Trois ſortes d'*Hirondelles*, celles de maiſon, de proye & de mer, les Naturaliſtes appellent cette derniere eſpece *Apodes*.

Différentes eſpeces de Serpens.

On voit au Cap diverſes eſpeces de *Serpens*. L'*Aſpic* eſt cendré & tacheté de rouge & de jaune; il s'en trouve qui ont pluſieurs aunes de long. Le ſerpent dont le nom Latin ſignifie *Serpent qui a des yeux*, s'appelle auſſi *Serpent qui s'élance*, à cauſe de la viteſſe avec laquelle il ſe jette ſur ſon ennemi, lorſqu'il en trouve l'occaſion, ou qu'il le fuit s'il ne voit pas le moment favorable. Le *Serpent d'arbre* s'entortille ordinairement autour des branches des arbres. L'*Anvoie* ou *Serpent aveugle* a des écailles noires, avec des taches brunes, blanches & rouges. La *Dipſade* eſt ainſi appellée d'un mot Grec qui ſignifie *avoir ſoif*, parceque ceux qui ont le malheur d'en être mordus ſont brulés par une ſoif ardente; ce ſerpent a environ trois quarts d'aune de long, il eſt fort gros vers le cou, & a le dos noirâtre. Le *Serpent chevelu*, appellé par les Portugais *Cobra de Capello*, eſt pour l'ordinaire de la longueur d'une verge, & il a trois quarts de pouce de groſſeur. Il n'y a point de ſerpent dont le venin ſoit plus dangereux, ſa morſure donne la mort à moins qu'on n'emploie inceſſamment un bon antidote. Les *Serpens domeſtiques* ont environ une aune de long, & un pouce & demi d'epais; leur morſure

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

sure n'est pas venimeuse. Il y a encore le *Ceraste* ou Serpent cornu, & plusieurs autres.

Pierres de Serpens.

Les Européens du Cap ont des Pierres de serpent artificielles: ce sont les les Bramins qui les composent, & qui connoissent seuls ce secret, qu'ils n'ont jamais voulu communiquer. Ces pierres ont la figure d'une feve, au milieu elles sont blanchatres, le reste est d'un bleu céleste; elles ont beaucoup de vertu, & passent pour le remede le plus efficace contre le poison.

Insectes de Mer & de Riviere.

Il y a des *Insectes* de Mer, de Riviere & de Terre. La *Puce de mer* est de la grosseur d'une chevrette, & couverte d'écailles qui ressemblent assez à celles de ce petit poisson. Cet animal a un aiguillon. Le *Pou de mer* est couvert d'une écaille dure, & a un grand nombre de pieds, qui ont chacun une espece de crochet à l'extrémité. Il tourmente étrangement les poissons, qu'il suce jusqu'à ce qu'il les ait tués. Parmi les *Vers de mer*, qui ne quittent jamais cet elément, il y en a une espece à qui l'on pourroit donner le nom de *Cheval marin*, puisqu'il ressemble exactement à un cheval ordinaire pour la tête, la bouche, le cou & le poitrail. La partie de derriere finit en pointe & est crochue. Il n'a pas plus de six pouces de long; le corps est un peu applati, & paroît avoir des côtes; il a le dos jaune & le ventre blanc. On trouve dans les Rivieres des *Sangsues*, qui sont d'un rouge foncé & obscur avec des taches noires, & des *Serpens d'eau*, qui ont pour l'ordinaire six pouces de long, & leur grosseur approche de celle du tuyau d'une plume de cigne.

Les Fourmis.

Les Insectes de Terre sont fort nombreux dans les Contrées du Cap. Il y a quantité de *Fourmis*, dont quelques-unes ressemblent à celles d'Europe; on voit plusieurs vallées couvertes de Fourmillieres. D'autres n'en différent que pour la grosseur, & leurs Fourmillieres sont à proportion plus grosses. D'autres ont la tête rouge, le dos brun, le ventre & les jambes cendrées: elles ont un demi pouce de long. Il y en a qui ont des ailes rouges, dont elles se servent souvent pour passer de hautes montagnes; elles sont fort agiles & industrieuses.

Les Abeilles.

Les *Abeilles* sont très-abondantes dans ces Pays, & à tous égards comme les nôtres. Elles font leur miel dans le creux des arbres & sur les rochers; celui des rochers est meilleur que celui des ruches, aussi les Européens en ont-ils très-peu; les Hottentots en fournissent abondamment les Colonies.

Les Mouches &c.

Parmi plusieurs especes de *Mouches*, il y en a qui sont de la nature des Mouches Cantharides. Les Chirurgiens du Cap en font provision, & s'en servent avec succès.

On trouve des *Puces*, des *Poux*, des *Escarbots*, des *Punaises*, des *Limaçons*, & diverses especes de *Sauterelles*, qui paroissent par bandes nombreuses, & font un dégat affreux dans les jardins, les vergers, & les champs. Il y a quantité de *Cerfs-volans* qui sont de belles couleurs. Les *Scorpions* sont très-communs au Cap; ils ont deux pouces & demi ou trois pouces de long; leur couleur est un verd brun tacheté de noir. Ils ressemblent exactement à l'écrevisse, excepté la queue qui est plus longue & plus mince. Leur piqure est très-douloureuse, & met souvent la vie en danger.

Les Araignées &c.

Il y a des *Tignes*, des *Chenilles*, des *Vers de pluie*, des *Cossons* ou *Vers de Bois*,

Bois, des *Crapauds*, des *Araignées* & des *Millepieds*. Les *Araignées* différent non seulement en grosseur, en figure & en couleur, mais encore dans la maniere de faire leur toile. Il y en a qui sont venimeuses. Les Européens se précautionnent fort contre la plus petite espece; cet Insecte ne devient jamais plus gros qu'un petit pois blanc. Il est noir & fort actif; sa morsure est si venimeuse qu'elle cause infailliblement la mort, si l'on n'a promptement recours à quelque contre-poison. La pierre de serpens est fort efficace. Les *Millepieds* du Cap sont blancs & rouges; ils ont trois pouces de long, & la moitié du doigt d'épaisseur, ils sont velus comme les chenilles, & ont sur la tête deux cornes mobiles: on n'a pu découvrir aucun œil à cet Insecte. Sa morsure est aussi dangereuse que celle du scorpion; on emploie avec succès pour la guérir la pierre de serpent & les oignons rotis.

SECTION II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

Poissons.

Le Souffleur.

Le Cap abonde en *Poissons* de toutes les especes, soit de mer soit de riviere. Le *Souffleur*, ainsi nommé par la faculté qu'il a de s'enfler lui-même, & de se faire tout rond, a la peau fort lisse, n'a que très peu d'écailles; il a le dos d'un jaune obscur, le ventre blanc, la bouche petite, mais garnie de quatre grosses dents. Il est dangereux d'en manger.

Le Bennet.

Le *Bennet* est à peu près de la grandeur & de la grosseur du bras, & pese de six à huit livres: il est sec, mais de bon goût & de facile digestion.

Le Bruneau.

Le *Bruneau* ou *Poisson brun*, est grand ennemi des Poissons volans, il est de la grosseur d'un bœuf, & a quinze à seize pieds de long. Son dos est tant soit peu élevé.

Le Cabilliau.

Il y a diverses especes de *Cabilliau*, dont la chair est excellente & fort délicate.

Le Dauphin.

On voit aussi plusieurs sortes de *Dauphins*, dont la chair est bonne. La langue & le foie passent pour les deux meilleurs morceaux de ce poisson.

*L'*Alose.

Le frai de l'*Alose* est fort estimé. Ce poisson est plein d'arrêtes, & comme il est naturellement dur, il faut y faire une bonne sauce pour en faire un bon mets.

Les Poissons volans.

Les diverses especes de *Poissons volans* sont de la grosseur d'un harang, la différence ne consiste que dans les ailes. Quelques-uns n'ont que deux grandes ailes; d'autres outre celles-là en ont encore deux petites, ces ailes ressemblent à celles de la chauvesouris. La chair de ces poissons est excellente, & surpasse de beaucoup en délicatesse celle du harang frais. Ils sont fort tourmentés & poursuivis par grand nombre d'ennemis; ils vont toujours par bandes, & il en vole souvent hors de l'eau une centaine à la fois.

La Dorade.

La *Dorade* du Cap a environ un pied & demi de long, & pese une livre. C'est un excellent manger & pour le goût & pour la santé. On l'estime très-propre à purifier le sang.

[illegible] Brochets.

On trouve dans la Mer du Cap deux sortes de *Goulus de mer*, qui ont depuis douze jusqu'à seize pieds de long. Les uns & les autres sont fort voraces, & on les croit sur-tout avides de chair humaine. On ne trouve au Cap des *Brochets* que dans la mer; ce poisson est fort bon, bouilli ou roti.

[illegible]

Les *Brunes*, que les Européens appellent Poissons Hottentots, pesent environ une livre, & sont fort sains & de bon goût. Les rouges sont un manger excellent pour le goût & pour la santé.

Le Pilote.

Le *Pilote*, ainsi nommé parce qu'il sert de guide au Goulu de mer, est

Section II. *Etablissemens des Hollandois au Cap &c.*

d'un brun obscur, avec des taches bleues. Depuis la tête jusqu'à la queue on voit regner sur le milieu du dos une raie noire, de laquelle il part d'autres raies de la même couleur à droite & à gauche, qui se rencontrent presque sous le ventre. Autour des yeux il est de couleur d'or. Sa mâchoire inférieure ressemble presque à une scie. Il est très-difficile de le prendre. Il s'attache si fortement au Goulu de mer, que ce poisson ne sauroit lui faire lâcher prise. On prétend qu'il sent lorsqu'il est près de quelque terre, & qu'alors il retourne & gagne la haute mer.

Le Lion marin.

En 1707 on tua un *Lion marin* au Cap; il avoit environ quinze pieds de long, & autant d'épaisseur. Sa tête ressembloit beaucoup à celle d'un Lion, excepté qu'elle n'avoit point de poil. Sa langue, dont la chair paroissoit une espece de graisse, pesoit environ cinquante livres. La couleur de sa peau étoit jaunâtre. Sur le devant du corps il avoit deux pieds courts, terminés par des pattes fort semblables à celles des oies. Il n'avoit point de pieds de derriere, mais à la place deux nageoires également larges & épaisses, longues de dix-huit pouces. Son corps diminuoit vers la queue, qui se terminoit en demi Lune.

Les Baleines.

Il y a des *Marsouins* & des *Baleines*. La petite Baleine, qu'on appelle *Grampus*, se voit souvent dans la Mer du Cap. Il y en eut deux qui furent jettées sur la côte par la tempête en 1707, & en 1709. L'une avoit cinquante pieds de long, vingt-quatre de large & douze de haut. L'autre avoit quarante-cinq pieds de long, douze de large & dix-huit de haut. La langue de chacune de ces baleines pesoit environ six-cens livres.

Le Poisson Argenté.

Le *Poisson Argenté* a la forme & la grosseur d'une carpe d'une livre, & à peu près de même goût. Il se tient pour l'ordinaire dans la mer, mais en certains tems ils viennent par bandes dans les rivieres.

La Torpille.

La *Torpille* du Cap n'a rien qui mérite beaucoup de curiosité. Elle est du nombre des poissons cartilagineux. Ce poisson est petit, & ne pese pas plus d'un quart de livre. Il a les yeux fort petits, & les prunelles mêlées de noir & de blanc. La bouche est petite, garnie de dents, & a la forme d'un croissant. Au-dessus de la bouche on voit deux petits creux, qui sont les naseaux. Sa queue ressemble à celle du turbot. Sa peau est lisse & sans écailles. Lorsqu'on ouvre ce poisson on voit fort bien son cerveau. Il a la vessie du fiel grosse, & le foie blanc & fort tendre.

Les Auteurs s'accordent à dire que si l'on touche la Torpille elle engourdit & cause des douleurs, mais cet engourdissement ne dure qu'une demi-heure; au bout d'une minute ou deux il est dans sa plus grande force, après quoi il diminue peu à peu & par degrés.

Les *Barbeaux*, les *Carpes*, les *Anguilles*, les *Goujons*, les *Crabbes*, les *Huîtres* sont comme les nôtres. Le *Rouget* a environ six pouces de long & deux d'épais, il est très-agréable au goût & fort estimé.

Les Limaçons de mer.

Il y a des *Limaçons-quilles*, des *Limaçons-porc-épic*, des *Nombrils*, des *Limaçons-perles*, des *Limaçons à-vis*, des *Soleils marins* & des *Etoiles marines*, dont les différentes coquilles sont tachetées avec beaucoup de variété & de beauté, & que l'on ramasse pour tenir place dans les cabinets des Curieux.

Le Fontaines de mer.

Les *Fontaines de mer* sont une étrange production de la Nature. Leurs co-

Section II. Etabliſſemens des Hollandois au Cap &c.

coquilles reſſemblent à une éponge ou à un morceau de mouſſe, & ſe tiennent ſi fortement attachées aux rochers, que ni vents ni vagues ne ſauroient les en ſéparer. Elles ſont verdâtres, & on en voit continuellement découler de l'eau ou une liqueur. En ouvrant cette coquille on trouve une ſubſtance charnue, qui approche beaucoup du géſier. On n'y apperçoit aucun ſigne de vie, mais lorſqu'on la bouche on voit ſortir de trois ou quatre trous de petits filets d'eau, qui s'arrêtent dès qu'on ne la touche plus, & qui recommencent toutes les fois qu'on y met le doigt, juſqu'à ce que la liqueur ſont épuiſée.

Les Tortues.

Il y a des *Tortues* de terre, de mer & de riviere, qui toutes ont quatre pieds & l'écaille fort dure. Celles de mer & de riviere ne ſe trouvent point au Cap, mais à St. Jago & Maurice. Elles dépoſent leurs œufs dans un creux qu'elles ont préparé ſur le ſable; elles recouvrent enſuite ce creux, & la chaleur du Soleil fait éclorre les œufs. Leur groſſeur tient le milieu entre ceux des pigeons & des poules; chaque nid contient cent, deux-cens & juſqu'à trois-cens œufs. Les tortues de terre ſont communes au Cap; leur chair eſt délicate, blanche comme la neige & d'un goût excellent. Leurs œufs ſont un mets exquis à tous égards. Cet animal vit de racines, d'herbes, de bled &c.

Végétaux naturels du Cap.

Le nombre des Végétaux que les Pays du Cap fourniſſent naturellement, dont pluſieurs ne ſont d'aucun uſage dans la Medecine, ſont en trop grand nombre pour en faire l'énumération. On trouve dans *Koibe* vingt-huit ſortes d'*Aloé*, qui ſe voient la plupart dans le Jardin de la Compagnie; ils ont des fleurs de diverſes couleurs, les unes ſont blanches, d'autres rouges, pluſieurs admirablement tachetées. Cinq ſortes d'*Alaternoïdes Africana*. Huit de ce qu'on appelle *Mort aux chiens*. Dix de l'*Aſter Africanus* ou Etoile d'Afrique. Quatre de *Marguerites*. Vingt de *Genet* d'Afrique. Vingt-un de *Bec de Grue*. Seize de *Jacobée*. Onze de *Thymala Africana* ou *Thymelée*. Trente-ſix de *Ficoïdes*. L'*Argyrodendros Africana* porte un fruit de figure conique; on en trouve également dans les vallées & ſur les montagnes. Le *Spiræa Africana*, que les Hottentots appellent *Buchu*. Lorſque les feuilles de cette plante commencent à ſe fletrir, ils les ramaſſent, les ſont ſécher au Soleil, & les réduiſent en poudre; cette poudre eſt jaune. Il y a auſſi de certains Arbres que les Européens appellent *Bois puant*. Cet arbre vient de la hauteur d'un chene. On lui a donné le nom de bois puant parcequ'il ſent fort mauvais. Tandis qu'on le travaille les Ouvriers ont bien de la peine à en endurer l'odeur, mais au bout de quelque tems elle ceſſe entierement. On en fait divers meubles, & l'on s'en ſert auſſi quelquefois en Medecine, & même dans pluſieurs cas on le prend avec ſuccès.

Plantes étrangeres.

Les Plantes étrangeres qu'on a tranſplantées au Cap ſont auſſi en grand nombre. Les *Sapins* y ont eté apportes d'Europe en 1690, non ſeulement pour l'ornement, mais encore pour fournir de bois les Colonies. Ils ont aujourd'hui trente-ſix à quarante pieds de haut, & ſont gros à proportion.

On a principalement planté l'*Ozeille de jardin* pour les Matelots, parcequ'elle eſt antiſcorbutique. Il y a au Cap une grande quantite d'*Ail commun* & d'*Aune*, de *Roſiers de la Chine*. Les feuilles de cette plante battues dans l'eau forment une écume ſemblable à celle du ſavon, & les Europeens

in

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap *&c.*

la préférent lorsqu'ils veulent se laver les mains & le visage.

Il y a de grandes pieces de terre plantées d'*Amandiers*, dont les propriétaires tirent de grands profits. On compte trois ou quatre sortes de ces arbres.

Les *Ananas* viennent originairement d'Amérique; ils ont été portés des Indes Orientales au Cap. Il y en a de trois especes différentes, *Jajama*, *Boujama* & *Jajagna*. La pomme que produit le *Jajama* est la plus grosse & celle qui a le meilleur goût; elle a six ou huit pouces de long. En dehors elle est rouge & d'un jaune obscur, mais en dedans elle est parfaitement jaune. La pomme du *Bonjama* & du *Jajagna* est blanche en dedans; le goût de la derniere a beaucoup de rapport avec celui du vin de Rhin.

Le *Persil* & l'*Asperge de jardin*, la *Bette* rouge & blanche, ont été portées de Hollande au Cap, où ces plantes ont bien réussi. On y trouve quantité de *Choux* rouges & de Savoye, qui pesent quarante livres; des *Chousleurs*, dont on en envoye beaucoup à Ceylon & à Batavia.

Il y a quatre especes de *Camphriers*; la premiere a été apportée de Bornéo, les autres sont venues de Sumatra, de la Sonde, de la Chine & du Japon.

Le *Chanvre* cultivé & sauvage; le *Chardon bénit*, dont on fait un grand usage dans la Médecine, ont parfaitement réussi au Cap.

L'Arbre *de Canelle* y croît aussi haut que l'olivier d'Espagne; les *Oeillets*, les *Chataigniers*, les *Oignons* ordinaires, le *Cerfeuil de jardin*, les *Artichauts*, ont été apportés de Hollande; les *Pois chiches*, blancs & gris, sont venus d'Allemagne & de Hollande, & les *Noisetiers* d'Allemagne.

Il y a au Cap plusieurs especes de *Cerisiers*, des *Concombres* ordinaires en quantité, des *Fleurs de Passion* d'Amérique. Celle-ci produit un fruit qui ressemble à la grenade, & qui a assez bon goût.

On trouve diverses sortes de *Courges*, qui ont été apportées au Cap de l'Europe & des Indes. Les Vaisseaux en font toujours bonne provision, parcequ'elles peuvent se conserver dans de longs voyages.

Le *Cyprès* mâle y a été apporté d'Europe & des Indes.

On a porté au Cap avec le bled qu'on y a semé le *Bleuet* ou Aubifoin, il y en a de blancs, de bleux & d'incarnats. On en trouve même une espece dont les fleurs ont très-bonne odeur.

On fait venir toutes les années de Hollande de la graine de *Citise* sauvage, parceque les vents de Sud-Est dispersent toute la semence de la Citise du Pays.

La grande *Pomme épineuse* a été apportée des Indes au Cap, mais le Gouvernement fit arracher tous ces *Stramoniums*, par une raison qu'on ne dit point, à cause des mauvaises suites que pourroit avoir l'affaire si on la révéloit.

Il y a des *Feves* d'Europe & de Madagascar, des *Figuiers* ordinaires des Indes, des *Figuiers* d'Amérique, du *Fenouil* commun, des *Fraises* rouges, du *Bled Sarrasin*, du *Jassemin* des Indes, un arbre nommé *Patschau*, dont les fleurs sont jaunâtres, & d'une très-bonne odeur; le *Pelet Settangan* des Indes, qui a une fleur double, blanche, qui ressemble à celle du rosier de la Chine, dont l'odeur approche fort de celle des jonquilles: les Femmes Européennes les aiment passionnément.

Les

Section II. *Etablissemens des* Hollandois *au* Cap &c.

Le *Chien-dent*, les *Groseilliers*, les *Hyacinthes* blanches, & le *Genevrier* ordinaire, ont été apportés d'Europe. Il y a des *Glaubes* blancs des Indes: un Arbrisseau transplanté de Madagascar, que les Européens du Cap appellent *Koezschebyring*, & les Japonois *Kuthschines*: ceux-ci font de la graine de cet arbrisseau une teinture pour teindre en jaune.

L'*Arbre d'Or* des Indes a environ six à sept pieds de hauteur au Cap; les feuilles sont jaunes, tachetées de rouge, & fort belles; lorsque ces arbres sont plantés parmi les autres dans des allées, ils forment un beau coup-d'œil.

Les Européens font une sorte de marinade des feuilles des *Lauriers* des Indes; on a toutes sortes de *Laitues*, de la *Marjolaine* commune, des *Girofliers*, des *Couronnes Impériales*: quantité de *Pommiers*, de *Coignassiers*. Les *Mestices* & les *Castices* de Batavia & des autres parties des Indes recherchent extrémement les pepins de coings, dont ils font une sorte de pommade pour teindre & friser leurs cheveux.

Les *Citronniers*, les *Grenadiers*, les *Limoniers* doux & aigres, & les *Orangers* de la Chine & des Indes, sont communs au Cap. Les Orangers des Indes sont fort gros, on les appelle *Mosihan* ou *Orange de tigre*, parceque le fruit est tacheté à peu près comme la peau d'un tigre.

Le *Romarin* de jardin, la *Melisse*, le *Baume*, le *Basilic*, la *Menthe*, la *Sauge*, les *Chênes*, les *Poiriers*, les *Pruniers* ont été apportés d'Europe. Les *Panais*, les *Nefliers*, les *Noyers*, sont venus d'Allemagne. Il y a des *Mûriers* noirs, des *Myrtes*, des *Pêches*, des *Palmiers*, des *Melons* musqués, des *Pins*, des *Sabines*, des *Tulipes*, des *Violettes*, du Bled & du Seigle d'Hiver, des Vignes de Rhin, de Perse & d'autres Pays. Les *Navets* de jardin sont fort abondans, & on en tire des profits considérables.

Nous nous sommes assez étendus sur toutes les productions tant naturelles qu'étrangeres de ce riche & fertile Pays, pour donner au Lecteur la curiosité de savoir, quelle part les nouveaux Maîtres font à leurs Vassaux dépossedés de tant de biens, en retour de ce qu'ils ont cédé de si bon cœur; & si les Hottentots sont mieux traités en considération de tant d'avantages, que d'autres dont nous avons parlé à l'occasion des conquêtes des Hollandois en Asie. Tout ce que nous pouvons dire en général, c'est que nous ne connoissons point de Pays qui ait amelioré son sort, en devenant sujet de cette ingrate République (*); qu'à l'égard des Hottentots

(*) J'ai déja eu occasion de faire remarquer la passion honteuse dont nos Auteurs sont animés contre les Hollandois, qui leur fait oublier toute bienséance. Ils en ont donné tant de preuves, & particulierement dans leur XXXI. Volume, qu'ils ont révolté contre eux tous les honnêtes gens, même en Angleterre. Ici ils décelent leur mauvaise foi. Les Hollandois n'ont point dépossédé les Hottentots; le Pays qu'ils possedent, ils l'ont acheté & payé. Les Naturels sont maîtres chez eux: ils ne servent les Hollandois qu'autant que cela leur plait, & il n'y a qu'à lire ce que nos Auteurs rapportent ici de la maniere de penser de ces Peuples, & ce qu'ils ont dit de celle dont les Traites s'observent réciproquement, pour reconnoître qu'ils ne changent pas de ton & de caractere dès qu'il s'agit de décrier les Hollandois, & qu'ils ne rougissent pas de se déshonorer en faisant éclatter l'envie & la jalousie, que la vue de la prosperité de leurs voisins excite en eux. On pourroit défier encore ces Messieurs de prouver que les Hollandois, depuis qu'ils sont établis au Cap, ont confondu les Hottentots avec les Caffres. Rem. du Trad.

Section II. *[illegible] dois ou [illegible]*

tots qui dépendent des Hollandois, leur condition eſt la plus miſérable, non ſeulement de toute leur Nation, mais de tous les Africains. Ils ſont réduits à une ſervitude ſi baſſe & à une ſi grande indigence, dit un judicieux Auteur (*Dampier*), qu'ils ſont charmés de ſe charger des plus bas offices pour un peu de pain, de tabac & d'eau-de-vie; ceux qui ſont dans le voiſinage des Colonies s'eſtiment heureux, d'être à portée de ſe prêter à cela pour ſi peu de choſe; tandis que leurs autres compatriotes, qui vivent plus au large & qui jouiſſent d'une plus grande liberté, les déteſtent & les abhorrent à cauſe de leur lâcheté & de leur baſſeſſe.

D'autre part, ſi l'on eſt curieux de ſavoir ce que les Hottentots penſent de ces nouveaux Maîtres, ou comme ils les appellent Uſurpateurs, nonobſtant leur abondance, leur luxe, & leur grandeur apparente, nous dirons qu'ils les regardent comme une troupe de miſérables vagabonds, que la néceſſité a chaſſés de leur Pays, pour chercher ailleurs le pain qu'ils n'avoient pas chez eux: & que c'eſt ce qui fait qu'ils traverſent avec plaiſir de vaſtes mers, qu'ils s'expoſent aux plus grands dangers & à mille fatigues; qu'ils viennent dans les climats les plus différens; qu'ils s'introduiſent, ſous de ſpécieux prétextes chez toutes les Nations qui les veulent, tandis qu'ils ſont eux-mêmes ſi défians, qu'ils ne ſe croient en ſûreté que dans des maiſons & des Forts. Mais notre Nation, diſent-ils, eſt bien plus heureuſe & plus noble, puiſque nous allons par-tout où il nous plait, ſelon que nos beſoins & notre goût le demandent, & que nous trouvons abondamment ce qui nous eſt néceſſaire, tout préparé par la main bienfaiſante de la Nature, ſans peine & ſans travail; nous n'avons point beſoin de magazins pour ſerrer nos proviſions, & pour mettre nos biens en ſûreté, ni de Forts pour garantir nos familles; nous pouvons vivre & dormir ſans inquiétude & ſans crainte dans nos cabanes, & même à découvert, nous mangeons, nous buvons, nous fumons, nous chantons, nous danſons, nous courons, nous chaſſons, & nous goûtons tous les plaiſirs de la vie ſans contrainte; tandis que notre ſuperflu, & ce que nous abandonnerions avec mépris, ſuffit pour attirer ces pauvres Eſclaves mercenaires, & pour les faire venir ſi loin afin de l'acheter de nous, & de nous apporter en échange tout ce que leur Pays, leur art & leur induſtrie produiſent de propre à contribuer à notre ornement & à notre plaiſir. Tandis que nous vivons ici au large, & que nous jouiſſons tranquillement de toutes les douceurs & de l'abondance de notre heureuſe terre, ces prétendus Seigneurs ſont bien aiſes de nous apporter tant de nouvelles commodités, au péril de tant de hazards & de travaux, pour un auſſi petit retour que nous leur donnons: ne ſommes-nous donc pas plus grands, plus heureux, & notre ſort n'eſt-il pas plus digne d'envie? Y a-t-il gens plus lâches, plus mépriſables & plus dignes de pitié qu'eux? C'eſt ainſi que penſent les Hottentots, & qu'ils comparent leur condition avec celle de leurs Maîtres. Quelque étrange & ridicule que cela puiſſe nous paroître, le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs ne permet pas de douter, que ce ne ſoit là le langage ordinaire, non ſeulement des Hottentots, mais de preſque tous les Africains, même de ceux qui par la tyrannie du Gouvernement ſous lequel ils vivent, ſont condamnés à un bien plus triſte eſclavage & à une plus grande miſère encore, ſans avoir les avantages dont jouiſſent les

les Hottentots, pour fonder l'imagination qu'ils font le Peuple le plus heureux & le plus libre, & les Européens le plus méprifable & le plus malheureux qu'il y ait fous le Soleil.

Section II. *Etabliffemens des Hollandois au Cap &c.*

Nous laiffons au Lecteur à faire fes réflexions fur leur finguliere notion de bonheur, comparé avec celui des Hollandois leurs Maitres; il feroit plus grand encore fi ce que *Tachard* & d'autres rapportent étoit vrai, qu'ils ne croient point d'autre Vie. Mais comme nous avons fait voir que c'eft une erreur, nous nous flattons qu'il feroit inutile de dire laquelle des deux Nations agit de la maniere la plus conforme à cette perfuafion. Mais nous ne pouvons nous difpenfer d'indiquer des traits de vertu qui indiquent fuffifamment la créance d'une Vie avenir, comme les vices oppofés marquent le contraire. Les Hottentots font d'une fi grande fidélité que les Hollandois les laiffent entrer librement dans leurs maifons, fans crainte d'être volés. Ils font bienfaifans & fecourables, & n'ont prefque rien à eux: quand on leur donne quelque chofe, fi elle fe peut partager, ils en font part au premier de leurs compagnons qu'ils rencontrent, ils les cherchent même à ce deffein, & fe réfervent ordinairement la moindre partie de ce qu'ils ont; quand on les a obligés extraordinaiment, ils font éclater les fentimens de leur reconnoiffance en toute occafion, pendant toute leur vie. Ce portrait eft bien différent de celui que les Ecrivains Hollandois en ont fait; ils les ont généralement & très-injuftement confondus avec les Cafres féroces & barbares dont nous avons parlé, vraifemblablement dans la vue de pallier le traitement qu'ils leur font, & la tyrannie qu'ils exercent fur eux.

Nous terminerons ce Chapitre, en donnant en peu de mots une idée des dépenfes que la Compagnie fait pour cet important Etabliffement, & des revenus qu'elle en tire.

Il en a couté des fommes immenfes à la Compagnie pour mettre cet Etabliffement, le plus floriffant qu'il y ait en Afrique, fur le pied où il eft aujourd'hui; pendant les vingt premieres années il lui en a coûté au moins un million de florins par an; & les dépenfes annuelles du Gouvernement montent aujourd'hui à environ quatre-cens-mille florins. Les revenus qu'elle en tire, font d'abord un dixieme du produit de toutes les terres que les Européens poffedent au Cap, outre cela les rentes foncieres, les droits fur les vins, les bieres tant du Pays que fur celles qui viennent de dehors, fur le tabac, fur les eaux diftillées, fur la biere de Brunswick, dont on débite beaucoup au Cap. On compte que le revenu du dixieme & des rentes foncieres donne par an quatorze-mille florins. Tous les impôts font affermés à fept-mille. Outre cela la Compagnie debite au Cap près de trois-cens-mille florins de marchandifes, qui à foixante-quinze pour cent de profit donnent deux-cens-vingt-cinq-mille florins.

A peine ce qu'elle tire du Cap fupplée-t-il donc à ce qu'elle y dépenfe. Mais comme la Colonie augmente tous les jours, & qu'on defriche continuellement de nouvelles terres, cet Etabliffement ne peut que devenir très-avantageux avec le tems.

La Compagnie a dans la ville du Cap de grandes & de belles Ecuries, qui peuvent contenir très-commodément plufieurs centaines de chevaux. En tout tems on y entretient pour le fervice de la Compagnie & pour l'ufage du Gouverneur un grand nombre de beaux chevaux Perfans & autres. Il a un

Section II.

train magnifique, ayant un Ecuyer, un Sous-Ecuyer, des Cochers & des Palefreniers, un Sellier.

Etablissement des Serviteurs de la Compagnie au Cap &c.

Les Serviteurs immédiats que la Compagnie entretient au Cap, qualifiés ou non qualifiés, sont environ au nombre de six-cens, mais ils ne sont pas tous logés au Château. Quantité de Sous-Officiers & de Domestiques logent en divers Bâtimens appartenans à la Compagnie dans la ville. Le Gouverneur & les principaux Officiers logent dans le Château.

CHAPITRE IX.

Histoire du Royaume de Benguela, *& Relation de la Nation sauvage des* Giagas, *leur Irruption dans le Royaume de* Benguela &c.

Côte Occidentale d'Afrique.

LA Côte Occidentale d'Afrique s'étend presque en ligne droite vers le Nord depuis le Cap Negre, la frontiere du Pays des Hottentots, jusqu'à la riviere des Crabbes, que les Portugais appellent *Rio dos Comarons*, c'est-à-dire depuis le seizieme degré de Latitude Méridionale jusqu'au quatrieme degré de Latitude Septentrionale, en tout seize-cens lieues. Les principaux Royaumes sont *Benguela*, *Angola*, *Congo*, *Loango* & *Pembo*; ceux de l'intérieur du Pays sont *Meaman* ou *Metamba*, *Macoco* ou *Anzico*, & *Mujak*, outre plusieurs autres Nations qui ne sont connues des Européens que de nom, & par le trafic qu'elles font avec les Royaumes maritimes, & dont nous donnerons la meilleure description qu'il nous sera possible d'après les plus habiles Géographes; mais nous passerons sous silence plusieurs autres Pays, que des Auteurs & des Faiseurs de Cartes moins exacts ont placés ici & là, tant sur les côtes que dans les terres, dont nous ne trouvons que les noms, & encore faudroit-il savoir si l'on peut les recevoir. Il est vrai que quelques-uns de nos Géographes modernes ont porté l'incrédulité trop loin, & ont regardé comme imaginaires certains Royaumes & Pays, parcequ'ils ne les ont pas trouvés à l'endroit où les anciennes Cartes les avoient placés, & sous les noms qu'elles leur avoient donnés.

Tel est à notre avis le Royaume de *Mataman* ou *Climbe*; le premier nom, dit-on, est celui des Rois, & le second celui du Pays. Les anciennes Cartes le placent à l'extrémité méridionale de cette côte entre Benguela & le Cap Negre, & ils s'étend à l'Orient jusqu'au Monomotapa, dont la riviere Bagamidri le sépare (*a*). Notre compatriote *André Battel* (*b*) en a parlé clairement à l'occasion des fréquentes guerres que ce Royaume a avec ceux de Congo & d'Angola, & depuis lui le Capucin *Cavazzi* en a parlé aussi: ce Pere avoit demeuré douze ans dans ces Pays, & étoit parfaitement instruit des coutumes barbares des habitans; cependant quelques-uns de

(*a*) *De Barros* Dec. L. I. *Purchas* Pilgr. P. II p. 974. *Dapper* &c.

(*b*) *Battel* ap. *Purchas* P. II. L. VII. Ch. 16. *Cavazzi* Congo. Vol. I. C. 4.


STÜCK VON DEM
Ces Cantons dont le terroir est fertile mais l'air mal sain sont ravagées par les Jaggas.
KOENIGREICHE
PARTIE DU
ROYAUME
NIMEAMAYA
MONO-
EMUJI
Kassanji
Sitz des Jagga Kassanji
Demeure de Jagga Kassanji
Les Sources de cette Riviere sont Inconnues.
Die Quellen dieses Flusses sind unbekant
LANDS. DER
PAYS DES
MUNBOS
Fl. Manganua
SAKOMBE
KOEN.
ROY. DE
Chikarongo
Bundesg. der Portugiesen.
Gebirge das Rückgrad der Welt genant
Montagnes appellées l'épine du dos du Monde
Quama R.
Chikova
Tete
ou S. Iago
STÜCK
VON
PARTIE DU
NOMOTAPA
Bukuto
OU.
NSOLES
OU.
ETIKAS
IBA
ANJI
45
50
0
5
10
15

CARTE DES ROYAUMES DE CONGO ANGOLA et BENGUELA

Avec les Pays Voisins Tiré de l'Anglois.

Aequator oder Mittags linie Equateur ou Ligne Equinoctiale.

Maasstab Franzoesische Seemeilen

10 20 40 60 80 100

REMARQUE.

B. Baye
C. Cap
Cap. Capitainerie
D. Duché
M. Marquisat
P. Port
R. Riviere
S. Seigneurie

ANMERKUNG

B Bay
Vorg. Vorgebirge
Haupt Hauptmannschaft
Herz Herzogthum
M Marquisat
Fl Fluss
S. Herrschaft

ROY.^E DE KOENIG. GABON OU PONGO

Vorgeb. Lope C. Gonsalvo

Sitz des Koeniges Demeure du Roi

Gobby

PAYS DES LANDS.^T DER AMBOES les die Jaggas

R. ou Fl. S. Maxias
R. ou Fl. Sarnasias
R. ou Fl. Fernand Vas

C. Vorg. S. Catharina

Sette

LOANGO

Piri

Mayumba

C. ou Vorg. Segondo
C. ou Vorg. Negro

Loango Mongo

Kilongo

R. ou Fl. Quilla

Boari od. ou Loango

R. ou Fl. Loango Louise Grand ou Gross Kaskais

Malemba Kabinda Bomank

Kacongo

Angoi

R. ou Fl. Congo od ou Zaire R.

R. ou Fl. Lolunda
R. ou Fl. Dolce
R. ou Fl. Ambrisi

Fl. Enkoko Matari

Mosula

I. Loanda

Vorg. Palmarinho

Loanda

R. ou Fl. Koanza od ou Quanza

C. ou Vorg. Ledo

Suto Port

Vieux ou Alt Benguela

R. ou Fl. Longo od. Moreno

Mani Kikongo

Fort Kabuto

S. Philipp de von Benguela

Baye des Vaches

Angra S. Maria

Gubororo ou R. S. Francois
Gubororo od. Fl. S. Franciscus

B Farsa

Baye Fortuga

Angra de Negros od. Negerhafen
Angra de Negros ou Port des Negres

Gross Fischerbay
Grande Baye des Pecheurs

Cap Negro

Angra Fria Fl R.

Bokkameala

POMBO

ANZICOS

Wasserfall

R. ou Fl. Zaire

Sundi

Pango

Mani Bakana

Pango M. Bombo Biqua

Kondi M.

Kamga M.

D. Sundi Herz.

Komb ansa

St. SALVADOR

Congo de Batta

Batta

D. Batta Herz.

CONGO

Pemba

Fl. Ambrisi

Fl. Lose R.

M. de Salpeter Salpeterberge

Banga Bamba

Sogno

Gr. Herzogth. Bamba D.

Pemba

Dembo

Ambuila

Dembo Quinjengo

Ovando Herz. D.

Dambi Angonga

Kavanga H.

Fl. Dande R.

Dande Haupt Cap.

Fl. Zemza od. Bengo R.

Fort Emlaka

Colombo

Ilamba

Fl. Lukala

Emvaka Haupt

ANGOLA

Massangano

Kambambe Haupt

Apobo

Dembo

H. Gunza Anbamba

Fl. Kubeji R.

Quisaema

H. Fuchi Kambari

Libolo und Ayo S.

H. Karia S.

die Sumbier les

H. Nanboa Angonga

H. Tende

Provinz Jenje od. die ou les Quilleryer

H. Quilembi

Fl. Guamboka R.

Zemba Katira

die Muzumbos

die Quimbondos

Mani Kinsomba

BENGUELA

Fl. Lutira R.

Prov. Bembe od. die ou les Guimbundos

H. Angola Sinbo

die Jagga Kakonda les

Zambagande

die Jagga Kalemba les

Klein Bembe Petit

Kaqutendela

Kassanji

H. Kalemba

Pallanka

Jagga Kanhika

H. Guitata

H. Luleque S.

Fl. Kuneni R.

Wilde die nicht sollen reden koennen Sauvages qu'on dit n'avoir point l'usage de la parole.

Jagga Kakoquo

PROVINZ D'OHILA

Laender von Mazumbo Akalunga welche dem Meere am naechsten liegen Terre de Mazumbo Akalunga qui sont les plus proches de la Mer.

KOENIGREICH ROYAUME D'ABUTUA ODER OU TOROA

reich an Silberminen Riche en Mines d'Argent

Monsol

ROYAUME D' KOENIGREICH ANZIKO ou. de MAKOKO

Vamba

Mopenda

Monsongo

MONSOLES

RE. DE K.R. FUNJENO aus welchem die Portugiesen die aus Baumrinden gemachten Zeuge bringen. d'ou les Portuguais apportent des Toilles faites d'Ecorce d'Arbre.

OU. METIKAS

Dembo

Amulaza

LES DIE JAGGAS

ROY.^ME DE KOENIGR. MATAMBA

von Anne Shinga gestiftet Fondé par Anne Shinga

See Akalunda Lac

Fl. Quanga od. Koanga R.

Fl. Quanza od. Koanza R.

ROY. DE KOENIG. DONGO

Kabasa

Eyland Quitonga, worauf eine Besatzung von Schwarzen ist Isles de Quitonga ou il y a une Garnison de Noirs.

Mapungo

Durch die Portugiesen zerstoert Detruit par les Portuguais

Kuneni od. der grosse Fluss Kuneni ou la Grande Riviere

PAYS DES LANDSCHAFT DER JAGGA KASSANJI

STÜCK VON DEM Ces Cantons dont le terroir est fertile mais l'air mal sain sont ravagées par les Jaggas.

KOENIGREICHE PARTIE DU ROYAUME NIMEAMAYA

MONOEMUJI

Kasanji Sitz des Jagga Kassanji Demeure de Jagga Kassanji

Die Quellen dieses Flusses sind unbekant

Les Sources de cette Riviere sont Inconnues.

LANDS. DER PAYS DES MUNBOS

Fl. Mangona R.

KOENIGREICH ROY.^E DE CHICOVA

voller Silberbergwerke Plein de Mines d'Argent

KOEN. ROY.^E DE SAKOMBE

Chikarongo

Bundesg. der Portugiesen Alliés des Portuguais

Gebirge das Rückgrad der Welt genant

Montagnes appellées l'Epine du dos du Monde

R. ou Quama R.

Chikova

Tete od. ou S. Jago

R. Fl. Zambeza Empongo od.

Bukuto

STÜCK VON PARTIE DU MONOMOTAPA

Laenge von dem Eyland Ferro

Longitude de l'Isle de Fer.

25 30 35 40 45 50

0 5 10 15

de nos Géographes modernes (*a*) ont mis décisivement ce Royaume au nombre de ceux qui sont imaginaires, par la seule raison, à ce qu'il nous paroît, qu'il ne se trouve nulle part sur la côte, quoiqu'il soit plus avant dans les terres & peut-être quelques centaines de milles plus au Nord que les anciennes Cartes ne l'ont placé. Nous aurons une occasion plus naturelle d'en parler plus amplement aussi-bien que de sa fameuse, ou pour mieux dire infame Reine *Zingha*, qui trouva moyen de s'emparer de ce Royaume avec le secours de ses *Jagas* ou *Giagas*, Nation féroce & cruelle, & qui durant un regne de vingt ans fut une ennemie redoutable des Portugais d'Angola, & se souilla des plus horribles inhumanités dont l'Histoire fasse mention. Mais nous en parlerons en son lieu, & nous commencerons la description de cette côte par le Pays le plus considérable, qui suit celui des Hottentots.

SECTION I.

Histoire du Royaume de BENGUELA.

Section I. *Histoire du Royaume de Benguela.*

LA plupart des Géographes supposent que le Royaume de *Benguela* s'étend depuis le Cap Negre jusqu'à la riviere de Coanza ou Quansa, qui le sépare de ce côté-là d'Angola, au dixieme degré cinq minutes de Latitude Australe. Mais M. *De Lisle* a corrigé depuis cette erreur, & il ne l'étend vers le Nord que jusqu'au Benguela Vecchia, ou vieux Benguela (*b*), au neuvieme degré cinquante-quatre minutes. Il y a de l'apparence que c'est jusques-là que les Portugais, depuis qu'ils se sont rendus maitres d'Angola, ont étendu leurs conquetes sur cette côte; *De Lisle* place dans le Royaume de Benguela la Contrée qu'on appelle *Sowazechi Canbari*, & la riviere de Cubegi. Suivant ce Géographe Benguela est borné à l'Orient par *Jaga Casangi*, ou le Chef des Jagas, qui s'empara de ce Pays dans le tems que *Battel* étoit parmi eux (*c*); il y a de l'apparence qu'il renonça à la vie errante que lui & ses sauvages sujets avoient menée jusques-là, pillant, ravageant & mettant tout à feu & à sang, pour se fixer dans ces lieux. Notre Auteur place au Sud la Province d'Ohila, entre les Hottentots & Benguela, qui est habitée par des Nations aussi sauvages que le sont les Cafres & les Jagas (*d*).

Royaume de Benguela.

Les principales Bayes, Villes & Rivieres le long de cette côte, depuis le Cap Negre jusqu'à la riviere de Coanza, sont les suivantes.

Baye de Maisotto.

La Baye de *Maisotto*, a environ cinq lieues au Sud du Coanza, à l'embouchure de laquelle il y a de petits rochers, & des bas-fonds, meme à haute marée. Cinq lieues plus au Sud est le *Cap Ledo*, & huit lieues au-delà le *Cap des trois pointes*; de-là on en compte quatre jusqu'au *Cap [illegible]*; depuis celui-ci jusqu'à celui de *St. Bras* onze, & de-là jusqu'au *Cap des poules*, ainsi nommé par les Hollandois à cause de la quantité de poules ou poulets qu'on y

(*a*) *De Lisle* Carte d'Afriq. *La Martiniere.*
(*b*) Voy. la Carte de [illegible] & de *la Cafrerie.*
(*c*) [illegible] l. c. p. 974.
(*d*) *De Lisle* ubi sup.

SECTION I Histoire du Royaume de Benguela.

y éleve, la côte eſt baſſe l'eſpace de dix lieues. Le Pays eſt abondant, & porte le nom de vieux Benguela: il y a une belle Baye, qui a deux lieues de long, une demi-lieue de large, & entre dix & douze braſſes de profondeur, le fond eſt de vaſe limoneux.

Vieux Benguela.

Au côté méridional de la Baye il y a une ville ou un bourg ſur une haute montagne, où l'on trouve à acheter de beaux bœufs, des moutons, des poules & d'autres proviſions, avec des dents d'éléphant; les habitans les troquent pour des fuſils & d'autres armes à feu, qu'ils aiment beaucoup (*a*). C'eſt ce petit territoire que M. *De Liſle* déſigne ſous le nom de vieux Benguela (*b*), mais les Cartes Hollandoiſes l'étendent depuis le Cap St. Bras juſqu'à celui des Poules. Cinq lieues plus loin au Sud on trouve *Rio Longo*, qu'on appelle auſſi *Moreno*, dont l'embouchure eſt à l'onzieme degré de Latitude Méridionale; mais il y a ſi peu d'eau, qu'à peine de petites barques peuvent y entrer; les naturels ont cependant trouvé l'art d'y naviger ſur des Bâtimens plats, qu'ils nomment Pangales. On dit que les Portugais ont ſouvent tenté d'en faire autant, pour amener leurs Eſclaves de Maſſingo à la côte, mais ils n'ont pu y réuſſir à cauſe de la quantité de bancs de ſable qui ſe trouvent dans cette riviere & de la rapidité du courant (*c*).

A environ huit lieues de cette riviere eſt la ville de *Makikonga*, où les Portugais ont leurs magazins de toiles, d'armes à feu, de poudre &c. qu'ils échangent pour des bœufs, des cochons, de l'yvoire & d'autres marchandiſes. A quinze lieues au-delà de cette ville vers le Sud eſt l'embouchure de la riviere de *Catonbelle*, qui ſe forme par la réunion de deux ou trois bras. Cette Baye eſt ſpacieuſe & commode, ayant quinze ou ſeize pieds d'eau; elle eſt à couvert de tous les vents, & les plus gros Vaiſſeaux peuvent y mouiller en ſûreté. L'eau en eſt ſalée, & tout autour du havre on a creuſé de profondes foſſes pour la recevoir, & en faire du ſel. Du côté ſeptentrional de la riviere la mer forme une autre eſpece de Baye, qui eſt grande & où les Vaiſſeaux ſont en ſûreté, de-là vient que les Hollandois l'ont appellée la Belle Baye. A deux lieues environ au Sud on trouve une autre riviere dont l'eau eſt douce, mais qui ne ſe jette dans la mer que dans la ſaiſon des pluies (*d*).

En tirant plus loin vers le Sud on arrive à la grande Baye de Benguela, qui a deux grandes lieues de long d'un angle à l'autre & une lieue de large. Sur la pointe ſeptentrionale eſt la ville du même nom, & un Fort bâti par les Portugais. Il y a devant la ville un grand banc de ſable, qui empêche les Vaiſſeaux de mouiller qu'à une lieue de diſtance. Le Fort eſt entouré de paliſſades, & environné de maiſons, qui ſont toutes agréablement défendues de la chaleur du Soleil par l'ombre des bananiers, des orangers, des citroniers, des grenadiers & des bancovas. Derriere le Fort on a creuſé un puits d'eau douce, & à quelque diſtance de Benguela on trouve aux environs pluſieurs autres villages ou bourgs qui en dépendent, tels ſont *Motonda*, *Peringa*; à environ une lieue & demie du Fort, & à une lieue l'un de l'autre, *Mam-*

Ki-

(*a*) *Dapper*. (*b*) Carte de *Congo*. (*c*) *Dapper*. (*d*) *Ibid*.

Kisomba, gros bourg qui peut mettre trois-mille hommes sur pied, *Mani-Nomma*, *Mani-Kisomba*, *Pikena* & *Mani-Kilonda*; à quoi l'on peut ajouter les *Mondombas* & les *Montondos*, deux Peuples qui sont Vassaux de Benguela. Les Portugais s'étoient autrefois établis dans ces villages, mais appréhendant que les naturels ne les enveloppassent & ne vinssent fondre sur eux, ils se retirerent à Massingo; les habitans les poursuivirent vivement, & en tuerent un grand nombre.

Au côté occidental de la Baye de Benguela on voit une haute montagne, dont le sommet est plat; les Portugais l'appellent *Sombrero*, & les Hollandois *Klapmuts*, parcequ'elle a la figure d'un bonnet de Prêtre. Au pied de cette montagne il y a une autre Baye du même nom, dont l'eau, quoique claire, n'est pas bonne à boire. Tout le rivage vers le Sud ressemble à une grande plaine sablonneuse, au bout de laquelle il y a une profonde & fertile vallée (*a*).

C'est-là tout ce que nous trouvons de plus remarquable sur la côte de Benguela; nos Géographes ont ajouté une liste des Provinces qui sont dans l'intérieur du Pays, sans indiquer ni villes, ni bourgs, ni rien de remarquable. Voici leurs noms. 1. *S. Namboa Agonga.* 2. *Gengt* ou *Quillenga.* 3. *Zemba Katira.* 4. *Zowa Quilombo.* 5. *Bembe* ou *dos Quinbandos.* 6. *Zowa Angola Gimho.* 7. *Zambo-gando.* 8. *La petite Bembe* (*b*). 9. *Sowa* ou *Zowa.* 10. *Pallanca.* 11. *Jaga Canhica.* 12. *Sowa Girata.* 13. *Casanni Laquidende.* 14. *Jaga Kalemba.* 15. *Jaga Kakonda.* 16. La Province ou la Contrée des *Musumbas.*

Sur la côte sont les Provinces de *Liboto* & d'*Ango*, *Sowa Karia*, *Sowa Calemba grande*, le Pays des *Sumbis* & des *Quimbondos.*

Les principaux Ports & les Bayes considérables sont, la *vieille Benguela*, *Mankikondo*, le Fort de *Caluto*, *St. Philippe* ou la *nouvelle Benguela*, *St. Marie Baya farsa*, Baya *Tortuga*, *Angra de Negros*, la grande *Baye des Pêcheurs*, & celle que les Portugais appellent *Baya das Vaccas* ou Baye des Vaches, à cause du grand nombre de ces animaux que les habitans nourrissent dans les environs. Bien-que cette derniere ne soit pas grande, les grands Vaisseaux peuvent y mouiller, & comme le Pays abonde en provisions, ce lieu est fort frequenté pour le Commerce. On dit que l'on trouve proche de cette Baye des mines de différens métaux, & d'argent en particulier (*c*) (*).

Les principales Rivieres de cette côte sont *Rio Longo*, *Nica*, *Catonbele*, *Gaborero* ou Riviere de *St. François*, *Clabenia* & *Cutemoo* (*d*).

La plupart des Contrées de ce Royaume étoient autrefois fort peuplées &

(*a*) *De Lisle*, *Dapper*

(*b*) Les mêmes.

(*c*) Voy. *Carli Angelo* & *Merolla.*

(*d*) *De Lisle* Carte de Congo.

(*) Les Portugais appellent aussi cette Baye *Bahia de Torre*, d'un rocher qui a l'apparence d'une Tour. *Battel* dit que les Vaisseaux peuvent y mouiller sûrement, la côte étant unie; les Vaisseaux qui viennent des Indes y touchent ordinairement pour se rafraîchir. Les Caraques Portugaises qui vont à Loango, passent le long de cette côte (1). C'est sur cette Baye que les Portugais ont bâti le Fort St. Philippe, car auparavant il n'y en avoit point pour la défendre, ni même aucun [illegible]. Ils lui donnerent aussi le nom de nouvelle Benguela, pour la distinguer de la vieille (2).

(1) *Purchas Pilgr.* Vol. II. p. 973. (2) [illegible]

Section I. *Histoire du Royaume de Benguela.*

& fertiles, mais elles ont tant souffert par les ravages des Jagas, Cannibales féroces dont nous parlerons dans la suite, & par les guerres où les Benguelas ont été souvent engagés contre les Rois de Congo & les Portugais d'Angola, que les premiers avoient presque ruiné tout le Pays, & que les autres en avoient conquis une partie du tems de *Battel*; depuis ce tems-là les Européens ont si peu fréquenté cette côte, que nous ne pouvons rien dire de son état dans la suite, ni de son état présent.

On ne dit rien de son ancien Gouvernement; il y a de l'apparence qu'il étoit Monarchique, puisque le Pays porte le titre de Royaume; mais *Lopez* assure que lorsqu'il y étoit, en 1589, la plus grande partie étoit divisée en petites Seigneuries, toutes dépendantes d'Angola (*a*); preuve suffisante de sa pauvreté, car c'est-là le sort ordinaire de tous les Peuples qui sont condamnés à porter ce joug accablant, ainsi que nous le verrons lorsque nous en serons à l'Histoire de ce Royaume & de ses misérables Vassaux. Le même Voyageur nous apprend que l'air de ce Pays est si mauvais, qu'il infecte la terre même, & qu'il fait que ce qu'elle produit, aussi-bien que les eaux, sont très-malsaines pour les naturels, & presque un poison pour les Européens: ensorte qu'ils sont obligés de faire venir d'ailleurs tout ce qu'ils mangent & boivent; & malgré cette précaution le petit nombre de ceux qui échappent à la malignité de l'air & du climat, ressemblent plus à des spectres, ou à des déterrés, qu'à des hommes vivans, & ils ont la voix si cassée, que l'on diroit quand ils parlent qu'ils retiennent leur haleine entre leurs dents. C'est aussi la raison pourquoi il n'y a guere d'Européens qui aiment à y prendre terre, & bien moins à y faire assez de séjour, pour s'informer de l'état & de la nature du Pays ou des habitans.

Nouvelle Benguela. *Les Habitans.*

On dit néanmoins qu'il y avoit un Gouverneur Portugais dans la nouvelle ville de Benguela, ou le Fort de *St. Philippe* en 1666, dans le tems que *Carli* y étoit, il ajoute qu'il y avoit environ deux-cens habitans blancs, & un grand nombre de noirs; que les maisons ne sont que de terre & de chaume, l'Eglise & le Fort même en étant construits (*b*). Les Peuples des environs de cette Baye, & qu'on appelle *Endall Albondos*, sont des Sauvages fort brutaux qui vivent sans Loix & sans Gouvernement, & auxquels ceux qui trafiquent avec eux ne doivent en aucune façon se fier; ailleurs ils sont si simples & si lâches, que trente ou quarante hommes peuvent hardiment entrer sur leurs terres, & en emmener des troupeaux entiers de bestiaux. Ils ne trafiquent que pour une sorte de grains de verre, d'un pouce de long, & de différentes couleurs, dont ils font des colliers & des bracelets; on a pour seize de ces grains une bonne vache grasse (*c*). Les hommes portent des peaux autour de la ceinture, & des colliers au cou, ils se servent de l'arc & de la fleche, & ont des dards armés de fer; ils se permettent la polygamie, & ce qu'il y a de pire, c'est qu'ils ont parmi leurs femmes des hommes habillés en femmes. Les femmes ont un collier de cuivre, qui pese, dit-on, au moins quinze livres, elles ont aussi aux bras des grelots & des bracelets jusqu'au coude, & se couvrent à la ceinture avec une espece de toi-

(*a*) Voyag. L. I. C. 5.
(*b*) Voy. son Voyag. p. 560.
(*c*) *Battel* ap. *Purchas* L. c.

toile, faite de l'écorce de l'*Injanda*, qui n'eſt ni filée, ni travaillée; elles ont auſſi des anneaux aux pieds, qui viennent juſqu'au gras de jambe.

Section I. Hiſtoire du Royaume de Benguela.

Montagnes Ville de Kashil.

La Province, dont ce quartier fait partie, s'appelle Dambe, & eſt remarquable par une grande chaîne de hautes montagnes, qui s'étendent juſqu'à celles de Combambas, où ſont les mines dont nous avons parlé plus haut. Celles-ci s'étendent le long de la côte Sud & Oueſt, & abondent en cuivre fin, ſi les habitans avoient l'induſtrie d'y travailler, mais leur indolence les empêche d'en tirer au-delà de ce qu'il leur faut pour leurs ornemens (*a*). Notre Auteur eſt le ſeul qui ait parcouru la plus grande partie de ce Pays, comme il paroît par ſa Relation, où il rapporte à quelle occaſion les Portugais l'amenerent priſonnier des Indes Occidentales à Angola, d'où il s'échappa dans le Royaume de Benguela. Il dit qu'il y a vu pluſieurs grands bourgs ou villes, dont il nomme la plus conſidérable *Kashil*; il en parle comme d'une fort grande place, & tellement couverte d'*Alicondes* (*), de cedres & de palmiers, que les rues en ſont obſcures. Au milieu de la ville on voit une ſtatue d'homme ſur un piedeſtal de douze pieds de haut, dont le pied eſt environné d'un cercle de dents d'éléphans, plantées en terre, & ſur leſquelles on voyoit attachés les crânes de ceux qu'on avoit tués à la guerre, ou ſacrifiés à l'Idole. Ils font à ſes pieds des libations de vin de palme melé avec du ſang de bouc. Ils appellent ce Mokiſſo ou cette Idole *Queſſono*, & lui portent un grand reſpect. Il vit un grand nombre d'autres Idoles plus petites en divers endroits de la ville, dont les rues ſont bordées de branches de palmiers plantées avec beaucoup de régularité. Il y a autour de chaque Idole des dents d'éléphans entaſſées, & au bout méridional de la ville on en trouve une autre qui eſt couverte de plus de trois tonneaux de ces dents. Les maiſons ſont baties de terre & de chaume, & ſont de la figure d'une ruche; en dedans elles ſont revêtues de très-belles nat-

(*a*) *Purchas* ubi ſup.

(*) Voici la deſcription que *Purchas* fait de cet arbre extraordinaire ſur le rapport de *Battel*. „ L'*Aliconde* ou *Eliconde* eſt fort haut & d'une groſſeur prodigieuſe, car on dit „ qu'il y en a que douze hommes ne ſauroient embraſſer. Ils s'étendent comme le chêne; „ quelques-uns ſont creux, & contiennent une ſi grande quantité d'eau de pluie, qu'elle „ ſuffiroit pour deſaltérer mille habitans de ces Contrées arides. Je ſais qu'une fois quatre-mille hommes tirerent de l'eau pendant vingt-quatre heures de l'un de ces arbres, „ ſans l'épuiſer. Les Negres y montent avec des chevilles de bois dur; elles entrent aiſément dans celui de l'Aliconde, qui eſt ſi mou qu'on ne peut y monter autrement. Je „ crois que quelques-uns tiennent bien quarante tonneaux. L'écorce de cet arbre n'eſt pas „ moins bonne pour donner la diſcipline, celle des jeunes arbres y eſt la plus propre, une „ braſſe coupée de l'arbre en fournit bientôt vingt, & eſt d'abord propre à s'en ſervir; „ elle n'eſt pourtant pas ſi fine que celle que l'on tire de l'Inſanda."

Dapper, qui appelle cet arbre *Liconda*, ajoute que les habitans de ce Royaume & des autres de cette côte manquant de bonne eau, ſe ſervent de ces arbres en guiſe de citernes, pour y conſerver l'eau de pluie, ce qu'ils font ſi ſecrettement, que ceux d'un village font ſouvent ſerment de ne pas les découvrir à ceux d'un autre village, & qu'ils puniroient très-rigoureuſement quiconque trahiroit le ſecret (1). Les Benguelas ſont les plus rigides ſur cet article, parceque preſque toute l'eau de leur Pays reſſemble à de la leſſive (2), & eſt même une eſpece de poiſon; ainſi ils n'ont que l'eau de pluie, qu'ils conſervent dans le creux des Licondes.

(1) Afriq. ſous *Congo* & *Angola*. (2) Voyag. d'*Angola*, p. 260. *Merolla* p. 605.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benguela.*

nattes, & les dehors de quelques-unes, fur-tout de celles des mulâtres, font de bois mêlé de terre, & fi bien enduites de mortier, qu'on diroit que c'eft de la pierre de taille (*a*).

Il y a un port fur cette côte, qui eft peut-être le feul où les habitans ont une méthode auffi indigne que féduifante de faire des Efclaves; ils permettent à leurs femmes d'attirer les hommes & de fe livrer à eux, après quoi elles les déférent à leurs maris; ceux-ci feignent une extrême colere de l'affront qu'on leur a fait, mettent le galant fur le champ en prifon, & l'y tiennent jufqu'à ce qu'ils trouvent occafion de le vendre au premier étranger qui fe préfente, fans en être jamais recherchés. Ils fe fervent de l'argent qu'ils en tirent pour acheter d'autres femmes, qui font le même métier. Ce n'eft pas encore la plus mauvaife voie dont les naturels de ces côtes fe fervent pour faire vendre des Efclaves. Il y en a qui vont dans l'intérieur du Pays, & qui y paroiffent comme revêtus d'un droit de jurisdiction; ils faififfent les gens pour la moindre faute, & les condamnent à être vendus pour Efclaves; auffi notre Auteur croit-il que l'on ne peut légitimement faire ce commerce fur cette côte (*b*). Ce qu'il y a de facheux, c'eft que d'un côté tous les habitans font fi dénués d'humanité, qu'ils font prêts à trahir leur plus proches parens, & à vendre même leurs propres enfans, non feulement par néceffité & par mifere, mais par avidité pour quelques bagatelles de l'Europe, ou pour un pot ou deux d'eau-de-vie, ainfi que nous le verrons dans la fuite; & d'autre côté il fe trouve affez de gens qui font profeffion d'être Chretiens, & qui ne fe font pas fcrupule d'encourager ce trafic dénaturé, & achettent tout ce qu'on leur préfente fans information ultérieure.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir de remarquable fur ce Royaume, fi l'on en excepte la defcription d'un Animal fingulier, qu'on dit lui être particulier, & que notre Auteur appelle *Abada* (*c*). C'eft un animal fauvage, fort vîte, de la groffeur d'un poulain bien nourri: ce qu'il a de plus fingulier, c'eft une corne fur le front & une autre fur le cou; la premiere eft ronde, unie & dure, & a deux ou trois pieds de long, elle eft pointue, & vers la racine elle eft de la groffeur environ de la jambe d'un homme, & eft un peu courbée; celle du cou eft plus platte & plus courte, la corne eft noire ou d'un brun obfcur, bien-qu'elle foit blanche quand elle eft rapée. La tête de l'Abada eft moins longue que celle du cheval, plus courte & plus platte, à peu près comme celle du bœuf. La peau eft plus épaiffe que celle du cheval, & le poil rude; la queue reffemble à celle du bœuf, mais plus courte; la criniere eft comme celle du cheval, mais auffi plus courte; les pieds font comme ceux du cerf, mais plus gros. On dit que tandis que cet animal eft jeune, fa corne eft droite, mais qu'à mefure qu'il croît, elle fe courbe comme les dents d'éléphans. Les naturels qui le chaffent pour la corne, qu'ils regardent comme un excellent contre-poifon, prétendent qu'avant que de boire, il la met dans l'eau, pour éviter tout poifon. On affure que fa vertu eft plus ou moins grande, fuivant l'âge

(*a*) *Battel* l. c. *Merolla* p. 607.
(*b*) *Merolla* p. 107.
(*c*) *Dapper* Afriq. p. 623.

Section I. *Histoire du Royaume de Benguela.*

ge de l'animal quand on le tue. Les Portugais ont, dit-on, une méthode particuliere d'en faire l'épreuve; ils posent la corne la pointe contre terre, & suspendent au-dessus à un fil une épée nue, dont la pointe touche la corne. Si elle est bonne, l'epee tourne, sinon elle reste immobile. On fait encore des os rapés de cet animal, & mêlés avec de l'eau une espece de cataplasme contre les douleurs intérieures; ce cataplasme attire toutes les mauvaises humeurs en dehors, & par-là procure une parfaite guérison sans autre remede (a) (*).

S E C T I O N II.

Relation de la Nation sauvage des GIAGAS: *premiere connoissance qu'en ont eus les* Européens; *leur invasion dans le* Benguela; *leurs Guerres, Ravages & Coutumes barbares &c.*

Section II. *Nation des* Giagas.

Relation des Giagas.

LES Européens appellent cette Nation barbare de Cannibales, qui s'est répandue dans la plus grande partie de la Basse Ethiopie, *Gagas*, *Giagas*, *Giaquas*, *Jagos* ou *Jagas*. Ils sont divisés comme les Arabes, en errans & fixes. Il est vrai qu'ils paroissent tous avoir originairement mene une vie errante, & subsisté en pillant & ravageant les autres Pays; mais s'étant enrichis ils ont cherché naturellement à se fixer, desorte que quand ils ont trouvé des Contrées fertiles & bien cultivées, ils s'en sont emparés & s'y sont établis, se contentant de faire des excursions de côté & d'autre, pour retourner chargés de butin dans le sein de leurs familles. De-là vient qu'on les trouve nombreux & puissans dans les Royaumes de Matamba, d'Anziko, de Fungueno, & en d'autres, mais sur-tout dans celui de Benguela. Après en avoir ravagé & presque ruiné la plus grande partie, sous la conduite de leur belliqueux Chef nommé *Giaga Kassangi*, ils s'établirent dans un des Cantons les plus commodes, où du tems de *Battel* le Chef tenoit sa Cour, si l'on peut donner ce beau nom à un amas informe de mauvaises huttes de terre & de chaume, qui couvroient un grand terrein, environnees d'une forte haye d'épines; car telle étoit la résidence de ce Chef & de se successeurs, située au septieme degré & demi de Latitude Méridionale.

Connoissance qu'en a eu Battel.

Quoique nous devions retrouver ces Barbares en divers autres endroits de cette côte, nous croyons que c'est ici le lieu naturel de rapporter ce que l'on en fait, par la Relation de notre compatriote *Battel*, parceque c'est dans

(a) *Purchas* l. c. *Pigafet* Congo L. II. C. 5. *Cavazzi* Congo Vol. I. p. 56.

(*) Nous passons sous silence les autres animaux de ce Royaume: ce sont les mêmes dont nous avons parlé dans la description générale d'Afrique, il y a des éléphans, des rhinocéros & des ânes sauvages. Nous remarquerons seulement sur l'autorité du petit nombre d'Européens qui ont été dans ce Pays que les animaux tant domestiques que sauvages, y sont d'une taille extraordinaire, sur-tout le crocodile & l'hippopotame, qui sont très-féroces & dangereux (1).

(1) *Purchas* P. II p. 98[illegible].

SECTION II. *Nation des Giagas.*

dans le Royaume de Benguela, que les Européens les ont vus pour la premiere fois, & que *Battel* en particulier a eu occasion de les connoître, & d'avoir sur leur sujet des lumieres que nul autre Européen n'a pu avoir depuis, ayant demeuré & trafiqué assez longtems avec eux dans le tems que Benguela fut le sanglant théatre de leurs horribles ravages.

Son arrivée parmi eux.

Ce fut dans le second voyage qu'il fit d'Angola dans le Benguela pour trafiquer, sur une Frégate montée de soixante Portugais, qu'il les connut. Etant arrivés à la Baye de la Nouvelle Benguela, au douzieme dégré de Latitude Méridionale, ils apperçurent un camp nombreux sur la rive méridionale de la riviere de Cova. Ayant débarqué, un Corps de cinq cens Jaggas s'avança vers eux, pour s'informer qui ils étoient, & quel étoit leur dessein. Les Portugais répondirent qu'ils venoient pour trafiquer, & les Jaggas leur apprirent qu'ils étoient Jaggas ou Ginges, qu'ils venoient de Serra-Leona, qu'ils avoient passé par la ville de Congo, en voyageant à l'Est de Dongo, Capitale d'Angola. La curiosité attira bientôt leur Chef sur le rivage, parcequ'il n'avoit jamais vu de Blancs; il témoigna être fort content de leur arrivée, & les invita à apporter leurs marchandises à terre. Les Portugais n'y manquerent point, & chargerent leur Vaisseau d'Esclaves, à meilleur marché qu'ils n'avoient jamais fait sur cette côte. Quand ils furent prêts à mettre à la voile, le Général des Jaggas les pria de lui prêter leur chaloupe, pour faire passer à ses gens la riviere de Kova, parcequ'il avoit dessein de faire des incursions dans le Royaume de Benguela, qui confine de l'autre côté à cette riviere. Les Portugais accepterent la proposition, & furent conduits au camp des Jaggas, où on leur fournit des logemens pour la nuit suivante, & du vin de palmier, de la chair de vache, de chevreau, de mouton, & de la farine en abondance.

Les Jaggas entrent dans le Royaume de Benguela.

Le lendemain, avant le jour, le Chef fit sonner le Gongo, instrument de guerre dont le son ressemble à celui d'une cloche, pour rassembler ses troupes; il leur déclara fiérement qu'il étoit résolu de détruire le Royaume de Benguela. Aussitôt tout le monde prit les armes, & se disposa à passer la riviere, ce qui ne se fit pas sans opposition de la part de l'ennemi, desorte qu'il y eut bien des gens de tués de l'un & de l'autre parti. Les Jaggas ne laisserent pas de gagner l'autre bord, sur lequel toute l'armée se trouva à midi. Immédiatement après, le choc commença au son des instrumens de guerre; mais les Benguelas, ne pouvant résister à la furie des Jaggas, prirent la fuite, & laisserent un grand nombre de morts & de captifs, hommes, femmes & enfans, qu'on mena au grand Giaga. *Hombian Gymba*, le Souverain du Pays, avec cent des principaux Seigneurs perdirent la vie; on coupa leurs têtes, & on les jetta aux pieds du Général. Ensuite on appreta leurs corps & ceux des autres morts, qui furent dévorés par ces cruels Cannibales, car ils préférent la chair humaine à toutes les autres. Ils demeurerent dans cet endroit pendant cinq mois, mais n'ayant alors plus de vin de palmier, qu'ils aiment beaucoup, ils marcherent vers la Province de Bambela, qui est cinq journées plus avant dans les terres.

Ravages qu'ils font.

Durant les cinq mois dont nous avons parlé, *Battel* avoit fait quelques voyages pour les affaires de Commerce à *Santo Paulo*; lorsqu'il revint, il suivit les Jaggas & les trouva campés à Kalisamba, ayant devasté & brûlé tous

SECTION II. *Nation des Giagas.*

tous les lieux par où ils avoient passé. Le Grand Jagga reçut très-bien *Battel*; le camp étoit abondamment fourni de bled, de vin de palmier, d'huile, de bestiaux, & de toutes sortes de provisions, & les Jaggas ne s'occupoient qu'à se bien divertir. Ils passerent ainsi quatre mois, non sans faire de tems en tems des courses de côté & d'autre, pour faire du butin & se pourvoir de nouvelles provisions; leurs excursions devenoient peu à peu plus longues, à mesure que la terreur de leurs armes se répandoit par tout le Pays; la moindre apparence de leur approche obligeoit les habitans à abandonner leurs habitations, & à ne laisser que des maisons vuides; les Jaggas pour se venger y mettoient le feu, ruinoient les plantations, laissant par-tout les plus terribles traces de leur fureur barbare. Notre Auteur (*a*) rapporte que quelques petits Princes essayerent de leur resister, mais si malheureusement, que d'autres intimidés par leur exemple aimerent mieux se soumettre à payer tribut au Chef de ces Barbares, pour éviter un sort plus fâcheux.

Leurs Courses.

Enfin après un séjour de quatre mois à Kalisamba, ayant selon les apparences épuisé le Pays des environs de vivres, ils marcherent vers les Sierras ou Montagnes de Cashinecabar, qui sont fort hautes & remplies de mines de cuivre, brulant & ravageant tous les lieux par où ils passoient. De-là s'étant avancés vers la riviere de Longo, ils la passerent & s'établirent dans la ville de Calango; ils y demeurerent environ six mois, & entrerent ensuite dans la Province de Tonda. Ils côtoyerent la riviere de Gonsa, & vinrent sur les terres d'un Seigneur qui étoit oncle du Roi d'Angola; ils prirent & brulerent sa Capitale, qui étoit une ville bien bâtie; ils trouverent au centre de la ville le tombeau du vieux Seigneur *Schiliambansa*, orné d'une grande quantité de cuivre, d'étoffes, & d'autres choses de prix, suivant la coutume du Pays; outre cela on y entretenoit cent paons privés, qu'on regardoit comme des oiseaux sacrés.

Battel *est consigné parmi eux.*

De là les Jaggas continuerent leur marche vers le Nord jusqu'à la riviere de Coanza sans trouver de résistance, & s'avancerent jusqu'aux montagnes de Cambamba, ou notre Auteur dit qu'il y a une cataracte perpendiculaire, dont le bruit se fait entendre à plus de trente milles. *Longere*, un des plus puissans Seigneurs du Pays, les obligea de passer dans le territoire d'un Prince puissant & belliqueux, qui avoit defait sept ans auparavant une armée de huit-cens Portugais & de quarante-mille Negres leurs alliés. Ce brave Guerrier resista courageusement aux Giagas, & leur livra combat, mais la victoire etant demeurée douteuse, ils jugerent à-propos de fortifier leur camp avec des pallissades, & demeurerent quelques mois dans ce retranchement, d'où ils faisoient de fréquentes sorties sur lui, & alloient ravager le Pays. *Battel* etoit toujours avec eux, & avoit gagné la faveur du General par les services qu'il leur rendoit avec son fusil, car ni ses gens ni les habitans du Pays ne connoissoient l'usage des armes à feu. Aussi le General avoit-il donné ordre à ses meilleurs soldats de veiller à la sureté de notre Anglois dans les combats, & souvent ils lui avoient sauvé la vie en le rapportant entre leurs bras. C'est à la faveur du long séjour que *Battel* fit parmi

(*a*) *Purchas* p. 965. *Pigafet* &c.

SECTION II. Nation les Giagas.

mi ces Sauvages, & de l'amitié qu'avoit conçue pour lui leur Chef, qu'il a été à portée de s'instruire de leurs mœurs & de leurs coutumes beaucoup mieux qu'aucun Européen ne l'a pu faire. La seule chose qu'il ne lui a pas été permis de voir, c'est la cérémonie que pratique le Grand ga, lorsqu'il consulte son Mokisso ou le Diable, sur quelque nouvelle entreprise; alors les Sorciers obligeoient *Battel* de se retirer, disant que sa présence déplaisoit à cet Esprit. Il ne laissa pas d'apprendre des autres Jaggas en quoi consistoit cette cérémonie, aussi-bien que d'autres particularités touchant leur Religion, leur Discipline militaire, & leurs Coutumes barbares; nous les rapporterons dans le même ordre que notre Auteur (a) les tenoit de lui. Nous ajouterons seulement que *Battel*, ennuyé de vivre avec ces Cannibales, résolut de s'échapper à tout prix; il y réussit avec beaucoup de peines & de risques, & se rendit enfin sain & sauf dans le Royaume de Loango, où nous le retrouverons dans la suite.

Maniere de consulter le Diable.

Le camp ou l'armée du Grand Giaga, que *Battel* appelle *Imba Calandola*, étoit de vingt-mille hommes; outre le Chef, il y avoit douze autres Capitaines sous lui, qui gardoient chacun une porte du camp. Le Chef a son Pavillon au centre, dans un enclos particulier. *Imba Calandola* étoit un homme d'un grand courage, mais il n'entreprenoit rien sans avoir auparavant consulté le Diable, & sans avoir fait précéder des enchantemens: il prétendoit connoître par cette voie le succès de ses entreprises, & avoir appris qu'il ne mourroit qu'à la guerre. Quand il étoit question de consulter le Diable, il se levoit le matin avant le jour, & se mettoit sur une sellette. De chaque côté il avoit un Sorcier, quarante ou cinquante femmes formoient un cercle autour de lui, ayant à la main une queue de zébra ou de cheval, qu'elles faisoient voltiger en chantant. Au milieu du cercle on allumoit un grand feu, sur lequel on plaçoit un pot de terre, où il y avoit des poudres blanches ou de couleur. Les Sorciers se servoient de ces poudres pour teindre le front, les temples, l'estomac & le ventre du Grand Jagga avec de longues cérémonies, & en usant de termes magiques; cela duroit jusqu'au coucher du Soleil. Alors ils lui mettoient à la main son *Casengola*, sorte d'arme qui ressemble à une hache, en lui recommandant de ne pas ménager ses ennemis, parceque son Mokisso étoit avec lui. On lui amenoit un jeune garçon, qu'il tuoit sur le champ. Celui-ci étoit suivi de quatre hommes, dont il en tuoit deux, & faisoit tuer les deux autres hors du camp. Il faisoit égorger de la même maniere cinq vaches dans le camp, & cinq dehors; on immoloit aussi autant de chevres & de chiens. Leur sang servoit à arroser le feu, & les corps étoient mangés avec beaucoup de joye. Les autres Capitaines célébroient quelquefois aussi la même fête, mais ni eux ni leur Chef n'ont jamais d'Idoles; ils prétendent que leur Mokisso leur apparoît souvent & leur parle.

Parure de Calandola.

Le Grand Giaga *Calandola* avoit de longs cheveux, ornés de plusieurs nœuds où il y avoit des *Bambas*, espece de coquilles fort estimées parmi eux: il avoit au cou un collier de *Masoes*, autre sorte de coquille qui se trouve sur la côte, dont chacune, dit l'Auteur, revient à vingt schelings. Il por-

(a) *Purchas* ubi sup. p. 976. *Pigafet* & al.

portoit une ceinture d'œufs d'Autruche, & un pagne d'étoffe de palmier aussi fine que de la soie. Son corps étoit marqué de diverses figures, & on le frottoit tous les jours de graisse humaine. Il avoit au travers du nez & aux oreilles un morceau de cuivre long de deux pouces, son corps étoit peint de rouge & de blanc. Une trentaine de femmes l'accompagnoient ordinairement; l'une portoit son arc & ses fleches, & quatre autres les coupes ou les tasses dont il se servoit pour boire. Quand il buvoit, elles se jettoient à genoux, battoient des mains, & chantoient. Il entretenoit parmi ses troupes une exacte discipline; ceux qui avoient tourné le dos dans une action, étoient condamnés à mort & mangés par les autres. Pour les munir plus efficacement contre la lâcheté, *Calandola* leur faisoit tous les soirs une harangue du haut d'une espece d'échaffaud (*a*).

SECTION II. *Nation des Giagas.*

Ils ne s'arrêtent dans un lieu qu'aussi longtems qu'ils y trouvent des provisions de toute espece, du bled, des bestiaux, du vin de palmier & des fruits; car ils ne plantent & ne sement jamais; ils ne nourrissent point de troupeaux, ne vivant que de brigandages; ainsi dès qu'un Pays est épuisé, ils l'abandonnent; ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'ils ruinent tout ce qu'ils ne peuvent emporter, les palmiers sur-tout ont beaucoup à souffrir, car ils en tirent toute la liqueur qu'ils peuvent fournir, après quoi ces arbres se flétrissent & se sechent entierement; au-lieu que les habitans du Pays y laissent toujours assez de liqueur pour les conserver, & les mettre en état de leur fournir & du fruit & du vin dans la saison suivante.

Campemens des Jaggas.

Comme ils savent que ces horribles ravages & l'inhumanité avec laquelle ils traitent les captifs, les ont rendus odieux aux Benguelas, ils ne campent jamais sans se fortifier, quand ils n'auroient qu'une nuit à passer dans le même lieu. Ils environnent leur camp de palissades des plus gros arbres qu'ils peuvent trouver. Ils ont toujours pour cela un Corps des hommes les plus robustes, qui dressent cette fortification avec une diligence surprenante Si le tems le permet, ou qu'ils ayent dessein de s'arrêter, ils ne manquent pas de munir leur enclos, au moins au dehors & au haut d'une forte haye d'épines, pour se garantir des lions & des autres betes feroces. Il y a ordinairement douze portes à leur enclos, dont chacune est gardée par un Capitaine, avec un certain nombre de soldats. Les huttes ou tentes sont placées regulierement & serrées l'une contre l'autre. Il mettent à la porte leurs arcs, leurs fleches & leurs dards, desorte qu'à la moindre allarme tout le monde est bientôt en armes & prêt à combattre. En toute occasion ils combattent en desespérés, parce qu'ils ne peuvent éviter la mort s'ils tournent le dos, & qu'ils ont à craindre un sort plus terrible encore s'ils tombent entre les mains de l'ennemi.

Comment ils se recrutent.

Ils ont encore une autre voie de former la Jeunesse à l'intrépidité. Leurs nouveaux soldats ne sont pas leurs propres enfans, mais des jeunes-gens qu'ils enlevent dans leurs courses. Ils ont à-la-vérité plusieurs femmes, & ces femmes ne sont pas moins fécondes que les autres Africaines, mais ils ne leur permettent pas d'élever leurs enfans, ils les enterrent aussitôt qu'ils sont nés. Ils choisissent en leur place parmi leurs captifs ceux qui paroissent

(*a*) Les mêmes.

SECTION II. *Nation des Giagas.*

ſent les plus propres au métier des armes & au brigandage, pour ſe recruter. Du tems de *Battel* il n'y avoit dans tout le camp pas plus de douze vrais Jaggas, tous les autres étoient des enfans de captifs de l'un & de l'autre ſexe. Ils prennent pour l'ordinaire des garçons & des filles de douze ou treize ans. Ils mettent aux garçons un collier, qui eſt la marque de leur ſervitude, & qu'ils doivent porter juſqu'à ce qu'ils ayent apporté la tête d'un ennemi; alors on leur ôte le collier, & ils ſont déclarés membres du Corps des Cannibales. Rien n'a tant de pouvoir ſur les eſprits que l'eſpérance d'être déchargés de cette marque de l'eſclavage, & ces jeunes gens bravent toutes ſortes de dangers avec un courage intrépide pour parvenir à cet honneur. C'eſt ainſi qu'ils entretiennent leur armée, & qu'ils empéchent que leur humeur barbare & féroce ne dégénere.

Sépulture. Leur maniere d'enterrer les morts, ſur-tout les hommes, porte des indices manifeſtes de leur naturel ſauvage & cruel. On a ſoin non ſeulement de laver & d'embaumer le mort, mais deux de ſes femmes bien aimées, à qui l'on caſſe les bras, l'accompagnent dans le tombeau. Deux hommes le portent dans un ſiege, & on le place aſſis dans le tombeau, & les deux femmes à ſes côtés. Alors on couvre de terre le tombeau, qui eſt un caveau; & les parens font une libatation de ſang de bouc & de vin de palmier, à quoi ils ajoutent des lamentations à leur mode. Les Gens de diſtinction ſont enterrés avec plus de pompe, on réitère les cérémonies & les libations plus ou moins longtems ſelon la qualité des perſonnes. Les Benguelas enterrent leurs morts de la même maniere: on met dans le tombeau des riches, des uſtenſiles, des armes &c. ils pratiquent d'ailleurs auprès des tombeaux diverſes cérémonies ſuperſtitieuſes, qui ſont auſſi en uſage parmi les Giagas. Ils regardent comme un fort grand bonheur de laiſſer une nombreuſe parenté pour réitérer ces cérémonies funebres, deſorte qu'il n'en eſt point qui paſſent pour plus malheureux, & qui ne s'eſtiment tels eux-mêmes, que ceux qui ne laiſſent point de parens pour leur rendre ces derniers devoirs; car tant qu'il reſte quelqu'un de la famille il ſe croit tenu de s'en acquitter en de certains tems. Ce qu'il y a de ſurprenant. C'eſt que tandis que les Jaggas témoignent tant de reſpect pour leurs parens décédés, ils n'ont ni pitié ni humanité pour eux quand ils ſont malades, au contraire ils les fuient comme des peſtiférés, & les laiſſent mourir miſérablement ſans ſecours; coutume dénaturée, qui, comme on l'a vu, regne plus ou moins le long de toute la côte orientale, & qui n'eſt pas moins générale ſur la côte occidentale.

Tout ce qui nous reſte à ajouter touchant les Jaggas, c'eſt que de leur camp, qui n'étoit qu'à trois journées de Maſſangano, où les Portugais avoient un Fort, ils faiſoient des excurſions, & qu'ils trouverent un peu au Sud de la Baye des Vaches une riviere qui produiſoit de l'or en abondance; ils en avoient recueilli une grande quantité en gros grains dans les ſables, que le courant y avoit entraînés; ils en avoient orné la poignée de leurs haches, ce qu'ils font auſſi avec du cuivre, qu'ils eſtiment encore davantage (*a*).

Telle eſt la Relation qu'a donnée des Jaggas notre compatriote, qui les quit-

(*a*) *Purchas* l. c. p. 976.

quitta pour se retirer parmi les Portugais. Combien ils resterent encore dans cette malheureuse Contrée, & quels ravages ils y firent depuis, c'est ce que nous n'avons pu découvrir; il est vrai que leur marche vers le Nord du côté d'Angola, & les rencontres qu'ils eurent ensuite dans ce Pays avec les Portugais, donnent lieu de croire qu'ils abandonnerent le Royaume de Benguela, au moins pour un tems. Cependant leur nom qu'ils donnerent à quelques Provinces, comme *Giaga Cambuca*, *Giaga Calemba* & *Cacoconda* font juger ou qu'ils y laisserent des Colonies, ou qu'ils y retournerent & s'y établirent, comme d'autres de leurs Tribus firent dans les Royaumes d'Anziko & de Metamba, & dans quelques Provinces de ceux de Congo & d'Angola. Dans les Chapitres suivans nous en retrouverons quelques-uns d'un caractere plus barbare & plus diabolique, s'il est possible, que ceux dont nous venons de parler.

Section II. *Nation des Giagas.*

CHAPITRE X.

*Histoire de l'*Ethiopie Occidentale, *& du Royaume de* Congo *en particulier.*

Division de l'Ethiopie Occidentale.

On appelle ce Pays *Ethiopie Occidentale*, pour le distinguer de l'Abissinie ou *Ethiopie Orientale*, dont nous avons parlé dans le Volume précédent. On l'appelle aussi *Ethiopie Méridionale*, parcequ'il est au Sud, ou plutôt au Sud-Ouëst de l'autre: c'est encore par la même raison que quelques Auteurs lui donnent le nom d'*Extérieure* & de *Basse*, par opposition à l'Abissinie, qu'ils appellent *Intérieure* & *Haute*. Mais ce Pays est connu généralement sous le nom d'*Ethiopie Méridionale*, parcequ'il est au Midi de la Ligne, par rapport à la Guinée & à d'autres Parties de l'Afrique, qui sont au Nord. Nous avons vu ailleurs l'étendue & les limites que lui assignent les anciens Géographes. Quant à son état moderne, nous pouvons seulement dire, qu'il est fort différent de ce qu'il étoit autrefois; car d'ailleurs les Auteurs modernes ne sont pas plus d'accord entre eux, que l'étoient les Anciens (*a*). Les Portugais, qui ont les premiers découvert cette vaste Région, en étendent les côtes depuis le *Cap de Lopez Gonzalez*, situé à trente minutes de Latitude Australe jusqu'au *Cap Negre* au seizieme degré vingt minutes, ce qui fait près de quinze degrés, ou environ trois-cens lieues; dans sa plus grande largeur ce grand Pays occupe environ dix degrés en Longitude, ou deux-cens lieues d'Orient en Occident. Les Portugais assûrent qui obéissoit autrefois à un seul Souverain, qu'ils appellent *Mani*, ce Prince gouvernoit plusieurs Provinces par ses *Sonas* ou Vicerois; il donnoit son propre nom à tout le Royaume, & on l'appelloit *Mani Congo*, Seigneur ou si l'on veut Empereur de Congo: il est cependant plus apparent qu'il dérivoit son nom de celui du Royaume (*b*).

A

(*a*) *Baudrand*, *La Martiniere*, *De Lisle* &c.

(*b*) Vid. *Lopez*, *Pigafet.* Descr. Reg. Congo. *Dapper*, *Dapper.*

A la longue les Vicerois devinrent aſſez puiſſans & aſſez riches pour s'ériger en Souverains & en petits Tyrans des Provinces, qu'ils gouvernoient; ils prirent enſuite le titre de *Mani*, enſorte que le légitime Souverain eut aſſez de peine à conſerver cette partie du Royaume, qu'il gouvernoit lui-même, qu'on appelloit plus particulierement Congo. Ainſi, au-lieu d'un *Mani Congo*, on vit s'élever un grand nombre de petits *Manis*, tels que *Mani Dongo*, *Mani Loango*, *Mani Coconda*, *Mani Bengo*, *Mani Sonho*, & pluſieurs autres, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite; ſans compter un grand nombre de Ducs, de Marquis &c. A préſent nous nous bornerons aux trois principaux Royaumes, ſavoir le *Congo propre*, *Loango* au Nord, & *Angola* ou *Dongo* au Midi du premier (*). Cette Diviſion ſervira non ſeulement à prévenir toute confuſion dans l'Hiſtoire, & à déterminer les juſtes bornes de chacun, & de tout le Pays, mais auſſi nous facilitera la deſcription des Royaumes & des Principautés, qui ont été ſéparés de ce grand Empire, & qui confinent aux autres, en ſuivant les meilleures Relations que nous en avons.

SECTION I.

SECTION I. *Deſcription générale du Royaume de* Congo.

Limites, *Etendue*, *Air*, *Productions*, *Rivieres*, *Provinces*, *Quadrupedes*, *Oiſeaux*, *Poiſſons*, *Reptiles*, *Inſectes &c. du Royaume de* CONGO.

Etendue & Limites du Congo Propre.

NOus commençons par le *Congo Propre*; il eſt borné au Nord par la fameuſe riviere de Zaire ou Zarah, qui le ſépare du Royaume de Loango; au Midi par celle de Danda, qui le ſépare du Royaume d'Angola; il a à l'Orient les Royaumes de Fungono & de Metamba, les Montagnes ardentes du Soleil, celles de Criſtal ou de Salpetre, & la Riviere de Verbela; ou

(*) Quelques Modernes ont étendu les limites de ce Pays beaucoup davantage (1), ſavoir au Nord juſqu'aux Royaumes de Gabon & de Macoco, qu'on nomme plus communément les Royaumes d'Anzikana; à l'Orient juſqu'au Royaume de Damut & au Lac de Zaire; Lac que nos Cartes modernes ne marquent point, & au Midi juſqu'au Royaume de Benguela.

Un autre Auteur plus récent (2) lui donne une étendue plus prodigieuſe encore vers le Nord, depuis le quinzieme degré de Latitude Septentrionale juſqu'au quatorzieme de Latitude Auſtrale; ainſi ſes frontieres au Nord s'étendoient preſque juſqu'à la Nigritie, à l'Orient juſqu'à l'Ethiopie Orientale ou Abiſſinie, & au Midi juſqu'à la Cafrerie; il diviſe le Royaume en Congo Méridional & Septentrional; ce dernier comprend les Royaumes de Madra, de Biaſara, & de Calembo, en un mot, ce que nous appellons la Guinée Méridionale.

Mais c'eſt avec raiſon qu'on rejette ce Congo Septentrional comme imaginaire; ſes bornes de ce côté-là, en y comprenant même le Royaume de Loango, étant bien loin encore de la Ligne; & les limites les plus éloignées de l'Ethiopie Occidentale ne commençant qu'au Cap Gonzalez, ſelon les Modernes les plus exacts, & ce Cap eſt au premier degré de Latitude Méridionale (3).

(1) *Roble* T. II. p. 218.

(2) *Du Freſnoi* Methode &c. T. III. p. 74. Edit. de Paris.

(3) *Baudrand*, *La Martiniere*, *Pigafet*. &c.

ou ſuivant un Voyageur moderne (*a*), celles de Coanza Berbela, & de Chilandea ou Aguilonda; enfin il eſt borné à l'Occident par l'Océan Ethiopique, qu'on appelle auſſi la Mer de Congo (*b*). En adoptant ces limites, le Congo proprement dit s'étend de ce côte-là environ trois degrés du Nord au Sud, depuis l'embouchure du Zaire juſqu'à celle du Danda, c'eſt-à-dire, depuis le neuvieme juſqu'au ſixieme degre de Latitude méridionale; mais il s'élargit dans l'intérieur par le cours de la premiere de ces rivieres, qui par les détours qu'elle fait tourne environ deux degrés au Nord, comme nous le verrons dans la ſuite. Nous avons encore moins de lumieres ſur la largeur de ce Pays d'Occident en Orient, faute d'etre ſuffiſamment inſtruits de la véritable ſituation des montagnes, & du cours des rivieres, qui le bornent à l'Eſt. Le ſeul Voyageur, qui de notre connoiſſance a pénetré auſſi loin dans l'intérieur, & qui nous a donné la Relation la plus ample & ſelon les apparences la plus véritable de l'Ethiopie Occidentale, étant fort défectueux ſur cet article, non tant faute de tems (*), que d'inſtrumens & d'autres

SECTION I. *Deſcription générale du Royaume de Congo.*

(*a*) *Cavazzi* par *Labat* T. I. C. 2. (*b*) *Idem ibid.*

(*) Nous parlons du P. *Jean Antoine Cavazzi de Monte Cucullo*, Capucin, natif du Duché de Modene, que la Congregation de la Propagande envoya dans ces Pays-là en qualité de Miſſionnaire, l'an 1654, & qui arriva la même année à Congo. Pendant ſon ſéjour, ſon zele le porta à voyager dans ces divers Royaumes; le crédit qu'il acquit, & les grands emplois qu'on lui confia, le mirent à portée de s'informer avec beaucoup d'exactitude de tout ce qui les regardoit; principalement de s'inſtruire de la Religion, des Coutumes, des Mœurs, de l'Hiſtoire, des Guerres, des Productions, du Commerce &c. des Royaumes & des Provinces qu'il parcourut, des Rivieres, des Montagnes, des Mines, des Animaux, & d'autres particularités curieuſes juſques alors peu connues.

Les grandes fatigues qu'il eſſuya dans ces climats chauds, les difficultés qu'il trouva à vaincre pour traverſer ces Deſerts arides, ces affreuſes Montagnes & ces Forêts, jointes à la variété & à la multitude des affaires que lui donnoient ſa Miſſion & ſes autres emplois, avoient à la fin tellement altéré ſa conſtitution qu'il fut obligé de s'en retourner à Rome en 1668, pour rétablir ſa ſanté; il y préſenta à la Congrégation une ample Relation de tout ce qu'il avoit obſervé dans ces vaſtes Contrées, pendant un eſpace de quatorze ans.

La ſimplicité & la ſincérité naïve, qui regnent dans toute ſa Relation, où il n'affirme rien dont il n'ait été témoin oculaire, ou qu'il ne tienne de bonne main, lui gagnerent l'approbation générale de tous ceux qui la lurent, & on en fit tant de cas qu'on jugea qu'elle méritoit d'être rendue publique. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt que le grand nombre de Langues que l'Auteur avoit été obligé d'apprendre, & l'uſage conſtant qu'il avoit fait de la Portugaiſe en converſant avec les Européens, avoient tellement corrompu ſon Italien, que la Congrégation jugea que ce ſeroit grand dommage, qu'une piece auſſi eſtimable ſouffrît faute d'être bien écrite; elle pria donc le Général des Capucins de charger quelque perſonne capable d'y donner un tour plus Italien; cela ſe fit du conſentement de l'Auteur, & à ſa ſatisfaction, de-même qu'à celle de la Congrégation.

Quelque tems après ce ſavant Corps l'envoya une ſeconde fois dans ces Pays éloignés avec le titre de Préfet de toutes les Miſſions, & vraiſemblablement dans la vue qu'il ſuppléât par de nouvelles Obſervations, à ce qui manquoit à ſa Relation pour la Géographie & d'autres articles, bien que nonobſtant ces vuides importans elle eût été reçue avec un applaudiſſement univerſel à tous les autres égards. Nous n'avons pas ouï dire qu'il ait rien publié depuis ſur ce ſujet; mais un autre Dominicain, qui a donné une Traduction Françoiſe de ſa Relation, a taché de ſuppléer par d'autres Auteurs à ce qui y manquoit (1). Avec tout cela ce qui regarde la véritable ſituation & les diſtances des lieux, & d'autres points de Géographie, ne peut-être bien con-

(1) Voy. la Preface de *Labat* à la tête de cette Traduction.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

tres secours pour faire des observations. On s'étoit flatté qu'il auroit fourni des lumieres à cet égard dans son second voyage dans ces Pays, ou que quelqu'un de ses Confreres y auroit suppléé ; mais nous sommes obligés de nous contenter des découvertes qu'il y faites dans ces Contrées, jusques à lui peu connues, si ce n'est le long des côtes, & jusques aux endroits où les Portugais avoient pénétré dans les terres, ce qui étoit peu de chose en comparaison de ce que notre Auteur a vu durant quatorze ans de séjour dans le Pays (*a*).

Le Congo moins étendu qu'autrefois.

Suivant lui les Domaines des Rois de Congo s'étendoient beaucoup plus à l'Est & au Sud, avant qu'on y eût introduit la Religion Chretienne, qu'ils n'ont fait depuis, plusieurs des Peuples qui relevoient de ces Monarques, en qualité de Vassaux ou de Tributaires, s'étant soustraits à leur obéissance, par aversion pour la Religion qu'ils avoient embrassée. La plupart, sur-tout ceux du côté de l'Est, étant sauvages & féroces, & habitant des montagnes escarpées, couvertes de bois & de difficile accès, refuserent non seulement de renoncer à leurs anciennes superstitions & à leur idolatrie, pour une Religion si pure, mais encore d'obéir davantage & de payer tribut à un Prince qui l'avoit embrassée par complaisance pour des Etrangers, & qui vouloit les forcer à en faire autant. Ils ne se contenterent pas de résister aux Officiers & aux Troupes qui venoient tous les ans lever le tribut accoutumé, mais firent de si fréquentes & formidables incursions dans ses Etats, sur-tout les Peuples de l'Est & du Sud, qu'ils l'obligerent de rassembler ses forces plus près du centre de son Royaume de Congo, pour les empêcher de l'envahir. C'est par-là que tant de Provinces éloignées en ont été séparées, & qu'au-lieu qu'il avoit autrefois six-cens lieues de circuit, il est réduit à moins de la moitié.

Saisons.

Le Congo propre étant dans la Zone Torride, & si proche de la Ligne, doit naturellement être sujet aux chaleurs excessives, que ressentent tous ces Pays. Ces chaleurs sont insupportables aux Etrangers, mais les Habitans les rendent tolérables par les précautions qu'ils prennent ; à quoi il faut ajouter que les brises, les pluies, & les rosées en diminuent beaucoup la violence. Nous n'insisterons donc pas davantage sur cet article, dont nous avons parlé au long dans l'Histoire d'Abissinie & des autres Pays, situés à la même Latitude. Il n'est pas nécessaire non plus d'avertir nos Lecteurs, que ces Pays étant de l'autre côté de la Ligne, leurs saisons sont opposées à celles des Pays qui sont en-deçà, par exemple que leur Eté commence en même tems que l'Hiver chez nous, & ainsi des autres saisons ; il faut remarquer seulement que l'Eté des Contrées les plus voisines de la Ligne dure plus longtems. Il commence ordinairement au mois d'Octobre, & dure jusqu'au mois de Février ou de Mars, pendant ce tems-là le Soleil darde ses rayons avec tant de force que l'air paroît enflammé à un Européen. Mais l'égalité des jours & des nuits tempere cette ardeur, qui seroit insupportable si le Soleil demeuroit au-delà de douze heures sur l'horizon, & si l'air n'étoit ra-

(*a*) *Labat ex Cavazzi*, Vol I. C. 1 & 2. Vid. & *Pigafet*, *Davity*, *Linschot.*, & al.

connu que par des observations exactes faites sur les lieux mêmes ; & c'est ce dont peu de Missionnaires, si l'on en excepte les Jésuites, se donnent la peine.

rafraîchi pendant autant d'heures durant la nuit (*a*).

Section I. Description générale du Royaume de Congo.

Eté & Hiver divisés en six Saisons.

Comme l'Eté dure six mois, bien-qu'avec quelque difference pour les degrés de chaleur, selon que le Soleil est plus ou moins à plomb sur leur tête; ils distinguent aussi l'Hiver, qui fait l'autre partie de l'année, par les divers degrés de froid, ou de ce qu'ils appellent ainsi; car un Européen, surtout du Nord, le nommeroit chaud. Ils divisent l'Eté & l'Hiver, qui partagent l'année en six Saisons, qu'ils appellent *Massanza*, *Ncasu*, *Ecundi*, *Quitombo*, *Quibiso* & *Quimbangala*.

La premiere ou le Printems.

Massanza commence avec le mois d'Octobre, c'est leur Printems; alors il commence à pleuvoir, & la pluie continue durant les deux & quelquefois les trois mois suivans. Quand cela arrive les terres basses sont ordinairement inondées par le débordement des rivieres, qui entrainent toutes les semences; ce qui est suivi de la famine, qui emporte un grand nombre des habitans paresseux & indolens; parcequ'ils n'ont pas la précaution de garder des provisions, pour se munir contre ces désastres, quoiqu'ils soient si fréquens. Ils comptent que cette premiere Saison commence quand les plantes viennent à pousser.

Seconde Saison.

La seconde, qu'on appelle *Ncasu*, commence à la fin de Janvier, quand les campagnes vertes & les terres ont porté leurs fruits presque à maturité, & qu'il ne faut plus que quelques jours pour être en état de faire la moisson. Aussitot qu'elle est serrée on seme d'abord pour une seconde, car les terres donnent ordinairement deux récoltes (*b*).

Troisieme & quatrieme.

La troisieme & la quatrieme Saison, qu'on nomme *Ecundi* & *Quitombo*, se trouvent souvent confondues au commencement de Mars, que les pluies moderees commencent, & elles continuent jusqu'au mois de Mai. C'est le plus ou le moins de pluie qui tombe pendant cet intervalle, qui fait la différence des deux Saisons. Le reste du tems l'air est serein, sec & extrémement chaud, ou s'il est fort chargé de nuages, ils s'enflamment, & éclatent en tonnerres & en éclairs terribles, sans qu'il tombe une goutte d'eau, quoiqu'ils en paroissent chargés. Ces deux Saisons durent jusqu'au commencement, & quelquefois jusqu'à la fin de Septembre.

Les deux dernieres.

Les deux dernieres Saisons, qui sont *Quibiso* & *Quimbangala*, forment leur Hiver court; il ne consiste ni en glace ni en neige, qui y sont inconnues, & dans tous ces Pays, mais en des vents secs & frais, qui depouillent la terre & les arbres de leur verdure, jusqu'à ce que le Massanza ou le Printems les fasse refleurir.

Division de l'année en mois Lunaires.

Ceux de Congo divisent l'année en douze mois Lunaires, & ils la commencent au mois de Septembre, comme les Juifs; & par le moyen de jours ou de mois intercalaires, ils ramenent comme eux le commencement de l'année si exactement au même point, qu'ils ne l'anticipent ni ne le retardent, & qu'il tombe à l'Equinoxe de l'Automne. On pourroit croire qu'ils tiennent cette méthode des Ethiopiens Orientaux ou Abyssins, comme ceux-ci l'ont reçue vraisemblablement des Juifs, s'ils avoient eu quelque relation ou quelque commerce avec eux, mais il ne paroit point qu'ils en ayent eu; car

(*a*) *Lopez*, *Pigafet*, *Jarric*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* Eth. Occid. T. I. C. 2. & suiv.

(*b*) Les mêmes.

Section I. Description générale du Royaume de Congo.

car à d'autres égards ils sont si peu versés & si négligens en fait de Chronologie, qu'il seroit impossible au plus habile Chronologiste de fixer l'époque d'aucun événement qu'ils racontent, à moins que leur mémoire, qu'ils ont fort bonne, ne leur fournisse quelque circonstance, ou quelque événement connu, arrivé dans le même tems.

De la Semaine en quatre jours.

D'ailleurs, s'ils avoient reçu cette division de l'année des Abissins ou des Juifs, il est plus que probable qu'ils auroient aussi adopté celle des mois & des semaines, & qu'ils auroient composé ces dernieres de sept jours, au-lieu que leur semaine n'est que de quatre, dont trois sont destinées au travail, & le quatrieme au repos & à des exercices de Religion. A moins que l'on ne suppose que la dévotion, ou, ce qui est plus apparent, la paresse, les ont portés à retrancher deux jours de travail, pour avoir plus fréquemment occasion de se livrer à l'indolence ; car notre Auteur assure qu'ils ont grand soin de s'abstenir de toute sorte d'ouvrage, le quatrieme jour, qui est leur Sabbat (*a*).

Fertilité du Pays & indolence des Habitans.

C'est à cette honteuse indolence que l'on doit attribuer le peu de fruit que les habitans recueillent de leurs terres; car si elles étoient mieux cultivées, & défendues contre les inondations, elles seroient capables de leur fournir des moissons plus abondantes, & une plus grande variété de grains, de légumes, de fruits & d'autres productions utiles à la vie. Les pluies abondantes qui tombent régulierement en leur saison, & le limon que le débordement des rivieres apporte, ne pourroient, si on les mettoit industrieusement à profit, qu'enrichir les terres basses, naturellement grasses & profondes, & qui produisent communément deux & quelquefois trois moissons par an; c'est ce qui paroît par l'abondance & la variété des productions que fournissent ordinairement les terres, qui sont entre les mains des Portugais; mais les Negres aiment mieux courir le risque de la plus pressante disette, que d'avoir la dixieme partie de la peine qu'ils leur voient prendre. Disons la vérité, ils croient qu'il est au-dessous d'eux de s'appliquer à d'autres exercices qu'à danser, à courir, à chasser, à tirer de l'arc &c. ils passent le reste de leur tems à fumer, & dans une entiere oisiveté; & chargent de ce qu'il y a de pénible dans leur domestique, comme de labourer, de semer, de faire la récolte, de couper du bois, de moudre du grain, d'aller chercher l'eau, leurs esclaves, ou leurs femmes au défaut d'esclaves. Rien n'est plus ordinaire que de voir ces pauvres créatures travailler dans les champs & dans les bois, avec un enfant attaché sur leur dos, & succombant sous le travail excessif, & les pesans fardeaux qu'elles portent, & ce qui est pire encore mourant de faim & de soif (*b*). Ce qu'il y a de plus infame encore, c'est que bien-qu'ils ayent quantité d'Animaux domestiques dont ils pourroient se servir pour cultiver leurs terres & pour d'autres travaux pénibles, & bien-qu'ils voient les Portugais le faire très-utilement, ils sont si stupides & si indolens, qu'ils aiment mieux voir leurs femmes succomber sous la fatigue & le travail, que de se donner la peine de former quelques-uns de ces animaux à les secourir.

Diverses especes de Grains.

Leur terroir produit diverses especes de Grains, mais ni bled, ni riz, sinon ce

(*a*) *Labat*, l. c. T. I. Ch. 6. (*b*) Le même.

ce que les Portugais en cultivent. Nous commençons par le Maiz, qu'on appelle aussi Bled de Turquie & des Indes, il y vient en perfection & produit beaucoup; ils en font leur pain; & comme il ne se passe guere que trois mois entre les semailles & la maturité du grain, ils ne manquent guere d'en faire deux récoltes; il y a même des terres, qui avec un peu d'industrie & de précaution fourniroient une troisieme moisson. Ils font de ce grain bien broyé une sorte de pain grossier, ou de la bouillie. Une autre sorte de grain qu'ils cultivent, qui ressemble assez au Bled d'Inde, est celui qu'ils appellent *Massambola*, ou *Manbella*, & les Portugais Bled Sarrasin; ils en font toujours deux récoltes par an, parcequ'il soutient mieux la chaleur de la Saison seche, que le premier. Ils en ont une troisieme sorte qu'ils appellent *Massingo*, qui ressemble à notre Millet, mais il est plus gros & plus fourni, & a l'odeur & le goût plus agréables; ce qu'il y a de mauvais, c'est qu'il donne aisément la colique à ceux qui n'y sont pas accoutumés, soit parcequ'il est naturellement venteux, ou, comme les naturels le prétendent, qu'il est trop nourrissant & de difficile digestion. Mais il n'y a guere que les Européens qui se ressentent de cette mauvaise qualité, les Naturels ayant des estomacs d'autruche, capables de digérer les alimens les plus durs. Ils ont encore une quatrieme espece de Grain, qu'ils appellent *Luno*, il est triangulaire, & ressemble assez à ce que les Hollandois appellent Boukette, & les François Froment; il est plus petit que le Bled d'Inde, mais plus fortifiant & plus nourrissant. Le Pays en fournit abondamment, ce qui compense un peu le défaut d'industrie des Habitans.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Légumes.

Ils cultivent aussi quantité de Légumes, tels que des Feves & des Pois, qui font une partie de leur nourriture. Ils ont une sorte de petites feves rouges, qu'ils appellent *Noalla*, qu'ils aiment beaucoup; elles sont de bon goût, quand elles sont un peu mieux accommodées que les pauvres Négres ne les apprêtent généralement. Ils en ont une autre espece, qu'ils appellent *Nitanza*, & qui est connue communément sous le nom de Feve du Brésil, parceque les Portugais l'ont vraisemblablement apportée de ce Pays. Cette Feve passe pour être très-bonne d'abord, mais elle dégénere aisément avec le tems; il est vrai que les curieux savent l'empêcher; comme il y en a très-peu parmi les Naturels, ils n'en font que peu ou point de cas; il n'y a que les Portugais qui en font usage, parcequ'ils peuvent tous les ans en avoir de nouvelles pour semer.

Parmi les especes de Pois, celui qu'on appelle *Ouvado*, est fort petit, & croît sur un arbrisseau fort bas, il fleurit, & donne du fruit toute l'année. Il se conserve deux ou trois ans. On en trouve de la même sorte en plusieurs Isles de l'Amérique, qui portent sept ans de suite (*a*). Celui qu'on appelle *Jucuba*, est petit & blanc, mais il s'amollit difficilement quand on le fait bouillir, il vient sous terre dans une sorte de gousse. Il porte une fleur jaune, qui a l'odeur assez semblable à celle de la Violette; le pois même, quand il est attendri en bouillant, est d'un très-bon goût & de facile digestion. Mais ce dont les Naturels de Congo se nourrissent le plus communément, qui les accommode fort pour le goût, & convient parfai-

(*a*) *Labat*, Voyag. aux Isles de l'Amériq.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

faitement à leur humeur pareſſeuſe eſt une eſpece de Noix, qui reſſemble à nos Avelines; elle vient par-tout ſans culture, chaque noix qui tombe par terre produit un nouvel arbriſſeaux l'année ſuivante (*a*).

Arbres fruitiers apportés par les Portugais.

Ils n'ont guere d'autres arbres fruitiers, que ceux que les Portugais y ont tranſplantés, & qui ſe ſont multipliés avec le tems; tous les autres ſont ſauvages, n'ont ni fleurs ni fruit, & ne produiſent que des feuilles, qui fourniſſent une verdure perpétuelle, parceque les nouvelles pouſſent à meſure que les vieilles tombent. Il y a quantité de Palmiers de pluſieurs eſpeces, ils n'en comptent pas moins de huit, qui tous ſont excellens en leur genre; mais comme la plupart ſont étrangers; & y ont été portés de l'Amérique, nous renvoyons ce qui les regarde, après que nous aurons parlé des arbres qui ſont naturels au Pays.

*L'*Aliconda.

Nous commençons par celui qu'ils appellent *Aliconda*; il eſt d'une groſſeur ſi monſtrueuſe, que dix hommes ne peuvent l'embraſſer. Les Naturels, qui le nomment *Bondo*, diſent qu'il n'eſt bon qu'à tuer les hommes & les bêtes; il ſe pourrit aiſément, & devient ſi exceſſivement fragile, qu'un coup de vent un peu fort ſuffit pour l'abattre; par cette raiſon ils ne bâtiſſent jamais leurs huttes proche de cet arbre, de peur qu'il ne les écraſe en tombant, ou que ſon fruit qui eſt auſſi gros que la plus groſſe courge, & ſe détache aiſement, ne les aſſomme. Ils ne laiſſent pas de tirer parti de l'un & de l'autre. L'écorce bien battue & macérée fournit un gros fil, dont ils font de bonnes cordes; quand on la fait tremper dans l'eau pendant quelques jours, & qu'on la laiſſe ſécher enſuite, battue alors avec des barres de fer, ou avec des bâtons de bois dur, elle devient comme une toile, qui bien-que groſſiere & peu durable, ſert aux Naturels à ſe couvrir de la ceinture juſqu'aux genoux; la peau ou l'écorce du fruit, qui eſt dure & ſerrée comme celle d'une calebaſſe, bien nettoyée de la pulpe, leur ſert à faire des vaiſſeaux propres à divers uſages, & ſur-tout à conſerver l'eau, à laquelle elle donne un goût aromatique fort agréable; la pulpe ſéchée donne une farine inſipide, mais dont on peut faire en tems de diſette, une bouillie épaiſſe & nourriſſante; les petites feuilles ſe mangent auſſi en pareil cas, & les grande ſervent à couvrir les maiſons, & quand elles ſont brûlées elles fourniſſent un bon ſavon (*b*).

L'Inſanda.

L'*Inſanda* reſſemble à divers égards au Laurier; on fait auſſi de ſon écorce battue & macérée comme celle de l'Aliconde, une eſpece d'étoffe, mais beaucoup plus fine & plus eſtimée. Les perſonnes du premier rang, & les Rois memes en portent ſur leurs épaules en guiſe de manteau, & en ont des ceintures. Les femmes de toute condition aiment paſſionnément à en porter de la même maniere; elles en ornent leur tête, y ajoutant d'autres parures plus ou moins riches, ſelon leur rang.

Le *Mulemba* reſſemble à l'Inſanda, & à ce que nous appellons Laurier royal; ſes feuilles ſont toujours vertes, & on fait de ſon écorce une étoffe, qui pour la beauté ſurpaſſe celle de l'Inſanda.

Les Mangles.

Les *Mangles* viennent communément le mieux ſur les bords du Coanza, du Danda & d'autres rivieres, même ſur le bord de la mer, & dans les terres ma-

(*a*) *Idem*, Ethiop. Occid. T. I. C. 7. (*a*) *Labat*, ubi ſup.

marécageuses. Ils jettent de leurs branches des filets vers le bas, qui prenant racine forment un nouvel arbre, ensorte qu'un seul tronc peut avec le tems produire une Forêt, comme plusieurs autres arbres de la même espece, & d'especes differentes, que l'on voit en grande quantité en Asie & en Amérique (*). SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Le *Mefisa* devient aussi grand que nos Noyers, & il découle de son bois une gomme médicinale d'une qualité chaude. *Le Mefisa.*

Le *Colleva* est aussi fort grand, & porte un fruit assez semblable au citron, mais beaucoup plus gros; on prétend que les pepins, qui sont de la grosseur d'une petite noix, fortifient l'estomac; ils sont si amers, que les Negres sont obligés de les faire tremper dans l'eau pour pouvoir les manger. *Le* Colleva.

Le *Zaffo* est de la hauteur & de la grosseur de nos Chênes; il porte un fruit qui ressemble à nos plus grosses prunes & couleur de feu; roti sous les cendres chaudes il a une odeur aromatique, & fortifie la tête. *Le* Zaffo.

Les feuilles du *Cassenevo*, qui ressemblent à celles du Laurier & sont vertes toute l'année, donnent une espece de résine d'une odeur admirable. Le fruit ressemble à une pomme sauvage: on en tire un verjus fort aigre, d'un gout desagréable, mais c'est un excellent remede contre les fluxions, les catarres, & contre une espece de maladie fort commune dans le Congo, qui couvre tout le corps d'ulceres. Au-lieu de fleurs, cet arbre donne une gomme jaune, que l'on mange avec plaisir & sans danger, quand elle est rotie; mais elle est fort mauvaise pour l'estomac lorsqu'elle est crue, étant si caustique qu'elle produit une ampoule ou un ulcere là où elle touche la peau nue. *Le* Cassenevo.

Le *Gegera* est un bel & grand Arbre, son fruit, qui ressemble à un orange mûre, mais d'une figure ovale, donne une liqueur fort agréable & bonne pour l'estomac. *Le* Gegera.

Le *Nicesso*, que ceux d'Angola appellent *Maongio-acamburi*, a environ six pieds de haut, & porte un gros fruit assez semblable à la pomme de Pin: son écorce renferme cent ou deux-cens petits fruits d'une figure oblongue, qui ressemblent à de petits limons, d'un goût exquis, qui l'emporte sur celui des meilleurs melons. L'arbre en paroit chargé quelques mois après être sorti de terre, & il en porte pendant toute l'année, desorte qu'on le voit dans ses divers points de maturité, tout-à-fait mûr, à moitié mûr, verd, & commençant à se former. *Le* Nicesso.

Le *Cola*, ou *Tiglou* ainsi que l'appellent les Negres, est un Fruit d'un goût si delicat, & si estimé dans le Pays, que les Habitans en ont presque toujours dans la bouche, & le machent comme les Indiens font le Betel. *Le* Cola.

Le dernier Arbre naturel au Pays, dont nous parlerons, est celui qu'ils appellent *Purgera*: il est de la hauteur d'un Noisetier; on tire de sa noix une excellente huile medicinale, qui repand une odeur fort agreable quand on la brule (*a*). *Le* Purgera.

Nous

(*a*) [illegible] *Pigafet*, *Lopez*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*) Une Princesse de Portugal, à qui l'on avoit rapporté cette particularité, dit avec plus d'esprit que de verité, ,, Que les Pays qui produisoient ces arbres, ne lui paroissoient pas fort propres à produire des femmes chastes (1).

(1) *Labat*, Vol. I. C. I.

Section I. Description générale du Royaume de Congo.

Diverses Especes de Palmiers.

Nous parlerons à présent de leurs diverses especes de *Palmiers*; comme nous avons fait en grande partie la description de cet Arbre en d'autres endroits, nous indiquerons seulement ce que ceux de Congo ont de particulier. Nous avons dit plus haut qu'ils en comptent huit ou neuf especes. Le plus commun est celui qui porte un fruit semblable à nos pommes de Pin, il contient un grand nombre de pepins de la largeur d'une aveline, & qui étant bien mûrs sont d'un goût exquis; l'huile qu'on en tire est aussi fort bonne, & on s'en sert au-lieu de beurre pour apprêter les mets. Il vient autour du tronc une sorte de mousse douce & fine, dont les gens riches font des oreillers. Les Giagas s'en servent avec succès en guise de charpie pour les plaies. La plupart des Maures couvrent leurs maisons des feuilles de ces Palmiers, parcequ'elles sont larges, fortes, & qu'elles durent longtems. Ils tirent de ces arbres, par incision, une liqueur agréable, qui ressemble à du vin, mais qui devient aigre en cinq ou six jours, parcequ'ils ne savent pas le conserver (*a*).

La seconde espece de Palmier, qui n'est pas si grand, vient le mieux dans les terreins aqueux, & donne autant de liqueur que l'autre, mais elle est moins bonne. Le fruit croît entre les branches & le tronc, vers le bas; le pepin en est délicieux, & l'écorce dure & unie; on en fait des boëtes à tabac & d'autres ouvrages de cette nature. La troisieme sorte de Palmier, est le Cocotier, trop bien connu dans les Indes Orientales & Occidentales, pour en faire la description. Celui qu'ils appellent *Janata* porte d'excellentes dates, & donneroit de fort bon vin, mais l'incision fait tort à l'arbre. Le *Matoba* fournit un vin agréable, mais par son acidité il est mauvais pour l'estomac & pour le sang. Une autre espece de Palmier, la plus petite de toutes, donne une pareille liqueur agréable, mais malsaine, elle est au moins pernicieuse aux Européens, quoique pas aux Naturels, qui y sont accoutumés. Il y a encore le *Coccata*: son fruit est de la grosseur d'un de nos gros melons; il donne une nourriture & une liqueur agréable, avec quelque huile; on fait de la pulpe mêlée avec du sucre une excellente gelée. Le Palmier de Congo, ainsi nommé parcequ'il y réussit mieux que les autres, donne une liqueur que l'on estime autant que le vin qui vient de l'Europe, c'est néanmoins plutôt une espece de lait, doux & piquant, mais il s'aigrit au bout de trois ou quatre jours; il est si fort & si fumeux, qu'une pinte suffit pour enyvrer un homme; si l'on ne fait pas d'incision à l'arbre, pour en tirer la liqueur, il vient au pied quelques feuilles, & un fruit assez gros pour faire la charge d'un homme. L'écorce est dure & piquante, & l'intérieur ressemble pour la couleur, le goût & la substance à une chataigne pelée; les pauvres gens font rotir ce fruit & s'en nourrissent, car il ne leur coûte que la peine de l'aller chercher dans les Bois. Ils en tirent aussi, à force de le faire bouillir, une huile fort grasse, dont ils se servent pour apprêter leurs mets, mais les Européens ne l'employent que pour brûler dans leurs lampes. Enfin, une derniere espece de Palmier est celle qu'ils appellent *Maongir* & *Macebecco*; c'est une sorte de Bananier, dont on trouve une grande quantité dans les Royaumes de Congo & d'Angola, & dont il seroit inutile de faire la description (*b*). Il

(*a*) *Lopez*, & al. (*b*) *Pigafet. Davity*, *Dapper*, *Labat*, & al.

Il y a auſſi dans le Congo une grande variété d'Arbriſſeaux de différentes hauteurs, qui portent des fruits agréables, & propres à ces climats chauds, mais dont l'énumération ſeroit ennuyeuſe. Il y en a un qu'ils appellent *Capano*, ou la Figue d'enfer; il porte une eſpece de noix, dont on tire de l'huile à brûler, on s'en ſert auſſi pour des onguens & des emplaſtres. Les feuilles de cet arbriſſeau brûlées donnent une bonne leſſive, dont les Naturels ſe lavent le corps. Le *Conde* ou *Count*, eſt le nom qu'on donne à un Arbre fort commun dans les Royaumes de Congo, d'Angola, & de Loango, & qui ne ſe trouve guere ailleurs; il y en a de deux ſortes. L'un pouſſe ſes branches en pointe, & de leur tronc ſort un fruit d'une couleur cendrée, de la groſſeur du poing fermé. L'intérieur eſt rempli de petites loges, comme la pomme de Pin; mais on y trouve au-lieu de pepins, un jus blanc & épais, qui pour la couleur & la ſubſtance reſſemble, quand il eſt condenſé, à du fromage frais, mais il fond dans la bouche; il eſt d'un goût & d'une ſaveur agréable, & rafraîchit l'eſtomac & les entrailles; les graines, qui ſont noires & de la groſſeur de celles du concombre, paſſent pour être fort rafraîchiſſantes. L'autre eſpece de Conde reſſemble aſſez à la premiere, mais la ſubſtance du fruit n'eſt ni auſſi blanche ni auſſi molle que de l'autre, quoiqu'elle l'emporte pour le luſtre & l'odeur.

Section I. Deſcription générale du Royaume de Congo.

Arbriſſeaux.

Les Portugais ont d'ailleurs planté des Orangers, des Limoniers, des Citroniers, des Grenadiers, des Cedres & d'autres arbres, qui viennent auſſi-bien que dans leur terroir naturel.

On y a auſſi tranſplanté des Vignes de Candie, qui lorſqu'elles ſont bien cultivées, comme dans les jardins des Capucins, réuſſiſſent parfaitement, & portent d'excellens raiſins deux fois par an. Il n'en eſt pas de-même de celles qui ſont ailleurs, faute d'être ſoignées dûement; elles n'ont preſque que des feuilles & des ſarmens, & rarement le raiſin vient-il parfaitement à maturité. Cette négligence paroît aſſez générale dans tous les Pays conquis par les Portugais, & doit ſon origine tant à la crainte de nuire au commerce des vins de Portugal, qu'au deſſein de prévenir l'abus du vin parmi les Noirs, qui l'aiment exceſſivement, auſſi-bien que toutes les autres liqueurs fortes (*a*).

Parmi les Plantes aromatiques, nous ne parlerons que de deux des principales. Le *Dondo* eſt un Arbriſſeau, dont l'écorce a, dit-on, le goût, l'odeur & toutes les qualités de la canelle; les Naturels & les Portugais s'en ſervent aux mêmes uſages. L'*Inqueſſo* eſt une eſpece de vigne rampante, qui porte une grande quantité de petites grappes, dont les grains ſont de la groſſeur de la coriandre; ils ont le goût, l'odeur & la force du poivre. On s'en ſert au-lieu de poivre pour aſſaiſonner les mets, & dans la Medecine, & l'on remarque qu'ils ont le double de chaleur & de vertu. Nous ne finirions point ſi nous voulions entrer dans le détail de toutes les eſpeces différentes d'Arbres, d'Arbriſſeaux, d'Herbes, de Plantes, de Racines &c. médicinales, qui croiſſent de tous cotés naturellement dans le Congo, dont les uns donnent des gommes de ſenteur, d'autres des huiles, des baies, des graines &c. Du nombre de ces dernieres eſt le

Plantes aromatiques.

(*a*) *Labat*, T. I. C. 8.

le Manioc, dont les habitans font une assez bonne espece de pain, qui est de la même qualité que celui dont on se sert en divers Pays de l'Asie & de l'Amérique. Ils ont des Patates, des Tambris, des Juganns & d'autres productions de cet ordre, qui sont de bon gout & nourrissantes. Le Froment est la seule chose que le terroir ne veut pas porter; il pousse à-la-vérité & devient, dit-on, assez haut pour cacher un homme à cheval, mais les épics sont vuides & ne contiennent pas un seul grain qui soit bon (*).

Hauteur excessive de l'Herbe.

Dans les terres basses l'herbe est si haute & si épaisse, qu'elle devient une retraite dangereuse pour toutes sortes de bêtes feroces, & d'insectes venimeux. Delà vient que l'on voyage avec beaucoup de risque, n'y ayant point de routes battues dans le Pays; les Voyageurs sont obligés de traverser de vastes campagnes, toujours en danger ou de faire lever quelque animal féroce, ou d'être mordus de quelque insecte, pour ne pas parler des rosées malsaines dont l'herbe est couverte, pendant une partie du jour, qui mouillent les Noirs & les Blancs jusqu'à la peau, & leur causent des rhumatismes, des coliques, & d'autres maux douloureux; les derniers sur-tout, qui sont peu habilles, en souffrent le plus. Le seul moyen qu'ils ont pour se garantir à cet égard, c'est de mettre le feu à l'herbe, quand il fait chaud, & qu'elle est presque brûlée du Soleil: mais cet expédient même n'est pas sans un grand danger, parceque les animaux féroces & les reptiles venimeux, chassés de leur retraite par la fureur des flammes, se jettent sur tous ceux qu'ils rencontrent, en quelque nombre qu'ils soient; & il n'y a pas d'autre ressource pour éviter leur furie, que de monter sur les plus hauts arbres, & de s'y defendre avec des armes à feu, ou d'autres armes. En ce cas-là les Naturels ont le plus d'avantage, parcequ'ils grimpent avec une vîtesse prodigieuse sur les plus hauts arbres; au-lieu que les Blancs sont obligés de se servir d'échelles de cordes, qu'ils font ordinairement porter aux Negres de leur suite, pour de pareilles occasions, ils les font monter sur l'arbre pour attacher l'échelle à quelque branche (a). Mais nous aurons occasion de revenir à cet article quand nous parlerons des chemins du Pays, & de la ma-

(a) *Labat*, ubi sup.

(*) C'est-là au moins ce que le P. *Cavazzi* & d'autres Missionnaires disent du bled qu'on a semé dans les Royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. Mais le P. *Labat*, qui a observé la même chose dans quelques-unes des Iles de l'Amérique, où il avoit fait un long séjour, ajoute qu'ayant eu la curiosité d'examiner plus attentivement quelques-uns de ces épics, il y avoit trouvé quelques grains; que les ayant semés, ils avoient produit des épics très-longs, remplis de grains bien fournis. Il conjecture là-dessus que si les Portugais avoient tenté la même expérience dans l'un ou l'autre de ces trois Royaumes, ils auroient peut être réussi de la même façon. Il croit donc qu'ils negligent la culture du bled, de peur qu'elle ne préjudicie au commerce de farine qu'ils font (1). Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer sur le tout, qu'ils sont fort infectés de l'indolence des Negres, & de leur peu de curiosité, non seulement par rapport aux vignes & au bled, mais sur d'autres articles, qui demanderoient moins de soin, & à l'égard desquels leur santé & leur plaisir devroient leur inspirer plus d'activité. Ils pourroient avec un peu d'application & de culture perfectionner davantage les herbes potageres & autres herbes rafraichissantes, de même que les fleurs; & ils se contentent, comme les Negres, de les recevoir telles que la Nature les donne.

(1) *Labat*, Ethiop. Occid. T. I. C. 8.

maniere d'y voyager. Pour éviter les répétitions, nous avons réuni les productions Congo, d'Angola & de Loango, parcequ'elles sont essentiellement les mémes.

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Fleurs.

Nous finirons cet article en disant un mot des Fleurs, qui bien-que sauvages, & dispersées negligemment par la Nature dans les Campagnes & dans les Bois, offrent un coup-d'œil infiniment plus beau & plus charmant que celles qu'on cultive avec beaucoup de soin & de dépense dans nos jardins, non seulement par la prodigieuse variété de leurs couleurs, mais par la quantité de bouquets qui viennent sur une seule tige. Il est vrai qu'elles semblent avoir perdu leur odeur pendant le jour, & que la chaleur extrême du Soleil paroit la dissiper entierement; mais on en est amplement dédommagé, quand il est couché, & sur-tout un peu avant qu'il se leve, parcequ'alors les parties odoriferantes sont condensées de nouveau, & ranimées par la fraicheur de la nuit & de la rosée, desorte qu'elles parfument l'air bien plus fortement que ne le font les nôtres.

Lis, Tulipes &c.

Les Lis, par exemple, qui croissent en grande quantité dans les Champs, les Vallées & les Bois, l'emportent de beaucoup sur ceux de nos jardins, non seulement par leur extrême blancheur, mais sur-tout par leur odeur charmante, qui n'entête point comme celle des Lis d'Europe. Les Tulipes sont ici sauvages, quoiqu'on les appelle généralement Pêches, soit parcequ'elles sont venues de Perse, soit à cause de la ressemblance qu'elles ont avec ce fruit; quoi qu'il en soit elles ont quelque chose de si beau par la variété & la combinaison de leurs couleurs, qu'elles éblouissent ceux qui les regardent attentivement; d'ailleurs il ne s'agit pas d'une seule fleur, il y en a dix ou douze à une seule tige; joignez à cela qu'elles ont sur les nôtres le double avantage d'exhaler une odeur tres-agréable, & qu'elles durent beaucoup plus longtems. Les Tubereuses, les Hyacinthes & autres fleurs naturelles au Pays sont dans le même cas, on les voit sortir en gros bouquets de cent & de deux-cens d'un seul oignon; elles sont à-la-verité un peu plus petites que les nôtres, mais il y en a dont les couleurs sont admirablement variées, & toutes ont l'odeur fort agréable.

Les Roses, les Jassemins, & autres fleurs étrangeres, qu'on y a portées de l'Europe ou de l'Amerique, viennent en perfection, mais il faut les arroser continuellement, & en prendre grand soin pour les empêcher de degenerer. Le Jassemin d'Amerique en particulier, au-lieu de porter une seule fleur, porte des bouquets où il y en a une douzaine, les unes d'une blancheur éblouissante, & les autres du rouge le plus vif.

Voilà qui suffit sur les productions de la terre; si nous n'en avons pas grossi le Catalogue autant que d'autres Auteurs (a), ç'a été pour éviter de repeter ce que nous avons dit en d'autres Volumes de ce grand Ouvrage, & pour nous borner à celles qui sont en tout ou en partie particulieres aux Royaumes de Congo, de Loango & d'Angola.

Riviere. Le Zaire.

Parlons à-présent des principales Rivieres qui arrosent le Congo proprement dit. La premiere & la plus considerable est celle de *Zaire* ou *Zaïre*, qui le sépare du Royaume de Loango au Nord, & que les Naturels appellent

(a) *Pigafet. [illegible], Dapper.*

SECTION I. *Description générale du Royaume de* Congo.

lent la *grande Riviere* & la *Riviere de Congo* par excellence. Elle mérite effectivement qu'on en parle d'une façon particuliere, non seulement à cause de sa grandeur, de sa rapidité, du nombre d'Isles qu'elle forme & de la vaste étendue de terres qu'elle inonde en de certaines saisons, ressemblant alors plus à une mer qu'à une riviere, mais sur-tout parceque nos Géographes modernes ont parlé si différemment de sa source, de son cours, & des autres particularités qui y ont trait. Ils lui attribuent la même source qu'au Nil, & prétendent qu'après un fort long cours, opposé directement à celui du Nil, elle vient décharger ses eaux rapides, les uns dans l'Océan Ethiophique, les autres dans la Méditerranée (*). Il faut avouer que nous n'avons que peu ou point de connoissance de sa véritable source & de son cours. Elle ne commence même à prendre le nom de Zaire, qu'environ à cent-soixante lieues ou huit degrés plus haut que l'endroit où elle se jette dans l'Océan, & delà elle coule avec une grande rapidité à l'Ouëst, en inclinant un peu vers le Sud, sans recevoir de rivieres considérables.

Rivieres qui s'y jettent.

Celles qui y tombent auparavant, ou pour mieux dire qui la forment plutôt qu'elles n'y entrent, sont celles de *Bancaro*, de *Vambra*, de *Coango*, & de *Barbela* ou *Vervel*, qui sont toutes fort considérables, sur-tout le *Coango*; il tire sa source du Lac de Kilanda ou Aquilonda, ou plutôt il le traverse après avoir passé par le Royaume de Metamba, & continuant son cours presque directement au Nord, il vient se joindre au Bancaro & au Vambra, après avoir parcouru un espace de cent-quarante lieues, depuis sa prétendue source, dans le territoire de Giaga ou Cassanji, jusqu'à ce qu'il tombe dans le Bancaro. Le *Vambra* ou *Umbra* vient des montagnes qui séparent le Royaume de Fungono de celui de Numeramai ou Monœmugi; son cours est directement à l'Ouëst, & l'on croit qu'il est environ de

(*) *Pigafet*, Auteur d'ailleurs judicieux & exact, & le premier qui a attribué au Zaire la même origine qu'au Nil (1), en quoi il a été suivi par un grand nombre d'autres (2) d'une maniere si implicite, que nous sommes moins surpris que le P. *Cavazzi* ait regardé le fait comme certain (3), nonobstant le long séjour qu'il a fait dans le Pays. Les Naturels ne pouvoient le détromper, & les devoirs de sa Mission ne lui permettoient pas de s'éloigner pour tracer la source de cette riviere, desorte qu'il étoit naturel qu'il suivît la foule des Ecrivains, comme ceux-ci ont suivi *Pigafet*, sans autre examen, d'autant plus que jusqu'alors on n'avoit rien publié pour réfuter cette erreur. D'autres Géographes ont assigné la même source au Niger, connu aujourd'hui communément sous le nom de Sénégal; opinion que le P. *Labat* a très-bien réfutée.

Quand nous disons que les Auteurs ont donné au Zaire la même source qu'au Nil, nous ne parlons pas de la véritable source de ce dernier dans l'Abissinie; il s'agit de trois différens Lacs dans l'Ethiopie Occidentale, d'où ces Auteurs prétendent que ces deux fameuses rivieres tirent leur origine; ces Lacs sont celui de Zambre, de Zaire, d'où le Lelunda & le Coanza se jettent dans la riviere de Zaire, & un troisieme formé par le Nil; mais le Zambre est le principal, duquel on fait sortir toutes les rivieres de l'Ethiopie Occidentale. La vérité est que jusqu'à présent on ne connoît point avec quelque certitude la source du Zaire, & nous pouvons en dire autant de son cours, avant qu'il soit entré dans le Congo, ou pour parler exactement avant sa jonction avec le Bancaro, qui est la premiere riviere considérable qu'il reçoit.

(1) *Congo*, L. I. C. 4.

(2) *Davity*, *Dapper*, Voy. aussi *Baudrand*, *La Martiniere*, & al.

(3) *Labat*, T. 1. C. 3.

de cent-dix lieues. Le *Bancaro* vient des terres de Macoco ou Anzico ; & son cours, avant qu'il tombe dans le Vambra, est environ de quatrevingt lieues, à l'Ouëst tirant vers le Sud, & vingt lieues plus bas il se joint au Coango.

La Navigation sur le Zaire est difficile & dangereuse.

Ce sont-là les principales Rivieres qui forment celle de Zaire, qui court environ quarante lieues plus loin, avant que de faire sa premiere Cataracte, qui est la plus grande de toutes ; il en a plusieurs autres moins considérables avant que de se décharger dans l'Océan. Ces Cataractes, jointes à sa rapidité naturelle, au grand nombre de rochers & d'Isles, semés à de fort petites distances, aux Hippopotames, aux Crocodiles, aux Serpens monstrueux & aux autres monstres dont il est rempli, en rendent la navigation fort difficile & très-dangereuse, soit que l'on remonte, soit que l'on descende. Son embouchure, a laquelle les uns donnent trois, d'autres cinq & plus de lieues de largeur, jette un si vaste & rapide torrent d'eau, que les plus habiles & les plus hardis Pilotes n'y entrent qu'en tremblant; il n'y a pas même de vent assez fort pour mettre un Vaisseau en état d'aller contre le courant, quand il mettroit toutes ses voiles, ou qu'il feroit force de rames. Le seul expédient qu'il y a, c'est de profiter de la répercussion que les rochers & les Isles causent aux vagues, de la même façon que les arches d'un pont repoussent le courant, pendant qu'il passe entre deux avec sa rapidité ordinaire. Mais cette manœuvre demande beaucoup de prudence & d'adresse, & elle est rarement sans grand danger (*a*).

Isles de Zaire.

Les Isles les plus avancées, entre lesquelles le Zaire décharge ses eaux par sept grands canaux dans la mer, sont habitées par des Maures (*) ; ils y ont planté surtout le long des bords de ces arbres dont nous avons parlé plus haut, des feuilles desquels ils font une espece d'étoffe grossiere. Mais un grand nombre de ces Isles sont entierement désertes, & servent de retraite aux Monstres dont nous avons parlé ; ils attaquent sans distinction les hommes, les bêtes & les poissons, & font d'horribles dégâts sur terre & dans l'eau. Nous avons déja remarqué, que le Zaire inonde en de certaines saisons une grande étendue de terres, & par sa rapidité il emporte tout ce qu'il rencontre. Nous n'ajouterons qu'une seule observation sur ces inondations, c'est qu'elles arrivent dans une saison diamétralement opposée à celle des débordemens du Nil en Egypte, qui est de l'autre côté de la Ligne à l'opposite du Congo ; preuve évidente que le Nil & le Zaire ont des sources différentes, & très éloignées les unes des autres (*b*).

La

(*a*) *Pigafet*, *Dapper*, *Davity*, *Labat*, &c.

(*b*) *Pigafet*, *La Croix*, *Dapper*, *Davity*, *Baudrand*, *La Martiniere*, *Labat*.

(*) Ces Isles, qui sont en grand nombre, & de différentes grandeurs, sont bien peuplées, & les Insulaires sont fort adroits à construire & à gouverner leurs Canots, qui peuvent porter deux-cens hommes ; ils les conduisent fort bien à travers les rochers & les Isles dispersées de tous côtés dans la riviere. Ils les construisent d'un bois qu'on appelle *Licondo*, qui est fort dur, & qui ne se brise pas aisément s'ils viennent à heurter. Les deux principales Isles sont *Bomma* & *Quintalla*, mais ni elles ni les autres ne payent aucun tribut au Roi de Congo, & ne le respectent guere, ce Prince même ne s'en inquiette point, tant que ces Insulaires contribuent par leur adresse & par leur industrie à faire fleurir un commerce utile & commode le long de la riviere, qui sans eux languiroit ou tomberoit entierement selon les apparences (1).

(1) *Lopez*, *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, & al.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

La Danda.

La *Danda*, qui sépare le Congo propre du Royaume d'Angola, est aussi une riviere considérable; elle est navigable jusqu'à la ville d'Icoa, c'est-à-dire trente lieues & au-delà. Elle donne son nom à la Province de Danda, & fertilise toutes les terres, par où elle passe sans deborder & sans faire des dégats comme le Zaire; la navigation n'y est pas non plus si difficile & si dangereuse, sinon par la multitude de Crocodiles, de Chevaux marins, & de Serpens monstrueux qui y fourmillent, & qui font de terribles ravages parmi ceux qui y navigent dans des canots & d'autres petits batimens (*a*). Son cours est du Sud-Est au Nord-Ouëst, & elle reçoit la Lucale, & quelques autres rivieres moins considérables; ses bords de chaque côté paroissent de la même hauteur depuis son embouchure, mais dans son cours, surtout quand elle est grossie par les pluies qui tombent dans les mois d'Avril & de Mai, elle emporte souvent quelques-uns de ses bords, qu'elle transporte d'un côté à l'autre, ou qu'elle entraine dans la mer (*b*). On prétend que la *Bengo*, la *Lucale*, & la *Danda* sortent d'un Lac qui est entre les hautes montagnes à l'Est. Sur la rive septentrionale de son embouchure il y a un Fort, que M. *De L'Isle* appelle *Danda Capitantria*, qui sert à garder les frontieres entre Congo & Angola.

Rivieres entre le Zaire & la Danda. L'Ambriz.

On trouve entre le Zaire & la Danda, la *Lelunda*, la *Doce*, l'*Ambriz*, la *Loze*, l'*Onzo*, la *Lutana*, & un nombre d'autres rivieres moins considérables. L'*Ambriz* ou *Ambrisi* tire son origine du même Lac des montagnes orientales de Tenda; son cours est à l'Ouëst, & elle se jette dans la mer entre les embouchures de la Lelunda & de la Loze. Elle ne passe pas loin de Saint-Salvador, elle est rapide, large & profonde, ses eaux sont douces, mais bourbeuses. Elle n'est navigable que pour de petites Barques, à cause que son embouchure est remplie de Rocs & d'Isles (*c*). Environ quarante lieues au-dessus, il y a un gué que les Voyageurs passent sur les épaules de quelques hommes, en payant un certain droit au Roi de Congo. Les autres rivieres n'ont rien d'assez remarquable pour en parler.

Division du Congo Propre.

Le Congo proprement dit, aussi-bien que les Royaumes qui y confinent de trois cotés, est divisé, comme on l'a dit plus haut, en plusieurs petites Monarchies & Principautés, qui ont été séparées de l'ancien Empire, & s'en sont rendues indépendantes. Quand les Portugais s'en furent rendus les maîtres, & qu'ils eurent engagé les Naturels à embrasser la Religion Chretienne, ils jugerent à propos d'honorer ces petits Etats de quelques titres Européens, pour leur donner du relief & de la dignité. D'abord ils partagerent le Royaume en six grandes Provinces, qu'ils qualifierent de Duchés, de Comtés & de Marquisats, & ceux-ci ont été ensuite subdivisés en plus petites Seigneuries. Voici la situation de ces Provinces.

Le long des cotes sont la Comté de *Sogno* & le Grand-Duché de *Bamba*. Au Nord il y a le Duché de *Sandi* & le Marquisat de *Pango*. A l'Ouëst le Duché de *Batta*, & dans l'intérieur on trouve le Marquisat de *Pemba* (*).

Le

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Les mêmes.

(*c*) *Pigafet*, & al. *Davity*, *Dapper*, *Baudrand*, *Labat*, T. I. C. 2.

(*) Quelques Auteurs y ajoutent *Dembo*, *Amulaza*, *Dembo Ambuila*, *Dembo Quingenga*, & *Dambi Angonga* avec le petit Duché d'*Ovando* & le Canton de *Sowa Cavanga*, sur les-

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Duché de Bamba.

Le Duché de *Bamba* eſt ſitué entre l'Ambriſi & la Loze; cette derniere riviere le ſépare du Marquiſat de Pemba à l'Orient, & l'Ambriſi du Duché de Sogno au Nord. Il s'étend beaucoup plus loin le long de la côte, ſavoir au Nord juſqu'à la Lelunda, & au Sud juſqu'à la Danda, qui ſe ſépare du Royaume d'Angola. Les Gouverneurs de cette Province ont le titre de Ducs, & ce ſont toujours des premiers Princes de la Famille Royale; ils ont une autorité auſſi deſpotique & auſſi abſolue que s'ils étoient véritablement Rois, nonobſtant toutes les peines & les ſoins que les Rois ont pris pour les contenir dans les bornes de l'obéiſſance. Malheureuſement ces Vicerois, en s'emparant de tout le pouvoir, ſont devenus trop fiers pour plier, & ils ſeroient en état de ſe rendre bientôt indépendans, ſi les Monarques Portugais entreprenoient de faire valoir leur autorité; ils ſont donc en quelque façon obligés de ſouffrir qu'ils tyranniſent & oppriment leurs ſujets, & de ſe contenter du tribut qu'ils jugent à-propos de payer, au-lieu de ce qu'ils devroient donner à la Couronne (*a*).

Le Duché de Bamba eſt une des plus grandes & des plus riches Provinces du Royaume. Le terroir y eſt fertile, & capable de produire en abondance tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſi les habitans étoient aſſez induſtrieux pour le cultiver & pour le faire valoir; mais gémiſſant ſout un Gouvernement tyrannique & dur, quel encouragement ont-ils à le faire? La côte produit auſſi une prodigieuſe quantité de ſel, qui s'y fait aiſément, & qui rapporteroit un revenu extraordinaire à la couronne, ſi les droits en étoient bien payés; on en tranſporte une grande partie dans les Pays étrangers, & le reſte ſe vend ſur les lieux pour l'uſage des gens du Pays; mais les Gouverneurs ont trouvé le ſecret de faire entrer impunément la plus grande partie de ce qu'on en retire dans leurs coffres.

Ce qui augmente encore leur revenu eſt la Pêche du Zimbis, ou petit Limaçon de mer, dont la coquille ſert de monnoye courante, non ſeulement dans le Congo & dans les deux Royaumes voiſins, mais dans les Pays les plus éloignés de l'Afrique; on péche le Zimbis ſur toute cette côte; cet article ſeul ſuffiroit pour enrichir extrêmement le Royaume, la mer fourniſſant une ſi grande quantité de monnoye, ſans employer d'autres Monnoyeurs que des Pecheurs (*). Pluſieurs Auteurs ajoutent une troiſieme four-

(*a*) *Pigafet*, *Labat*, & al.

leſquels nous ne trouvons guere que leurs noms; nous ne pouvons dire s'il y a des villes ou des villages. M. *De L'Iſle* y joint les Marquiſats de *Camga* & de *Cunai*, de chaque côté de la riviere de Congo, & le Marquiſat d'*Entela*, entre les Duchés de Bamba & d'Ovando. Mais toutes ces Seigneuries ſont d'un rang inférieur aux ſix autres Provinces, & nous ne trouvons rien de remarquable à en dire (1).

(*) On pêche ce Coquillage ſur toutes les côtes de Congo, mais on en pêche le plus & les plus beaux aux environs d'une petite Iſle, qui eſt vis-à-vis de la ville de *Loanda Ste. Paule*, dont nous parlerons dans la ſuite, à un quart de lieue du rivage. Ils ſont d'un plus beau brun ou gris que les autres, & ſont auſſi les plus eſtimés. Les Rois de Portugal en ont ſeuls la propriété, & en tirent le même avantage que d'autres Princes des plus riches métaux, ou pour mieux dire, ils ont le pouvoir & l'art d'acheter avec ces coquilles les plus précieux métaux, & les plus belles marchandiſes (2).

(1) *De L'Iſle*, *Baudrand*, *La Martiniere*, ſous Congo.

(2) *Labat*, T. I, Ch. 5, Vid. *Davity*, *Dapper*, & al.

SECTION I *Description générale du Royaume de Congo.*

source de trésors dans cette Province, savoir les Mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, d'étaim & de fer, qu'on trouve dans les montagnes; mais on peut douter avec raison & de l'existence, & de la richesse de ces mines. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est permis de travailler qu'à celles de fer, & qu'il est sévérement défendu de toucher aux autres (*a*). Nous aurons occasion d'en parler en son lieu dans la suite.

Comté de Sogno. Sa Capitale.

La seconde Province du Congo Propre est le Comté de *Sogno* ou *Songho*; il s'étend comme le Duché de Bamba, à l'Ouëst jusqu'à la Mer d'Ethiopie; il est borné au Nord par le Zaire, au Midi par la Lelunda qui le sépare du Duché de Bamba, & à l'Orient par les Comtés de Pango & de Sundi. La plus grande partie du terroir y est sablonneux & stérile, mais il fournit beaucoup de sel le long de la côte. Dans l'intérieur des terres il y a quantité de palmiers, qui viennent le mieux dans des terres maigres, & dont le fruit fait la principale nourriture des habitans. La Capitale de cette Province s'appelle *Banza*, ou *Banza Sogno*; elle est environ à trois lieues du Cap Padrono, sur la rive méridionale de l'embouchure du Zaire. La ville est petite & mal peuplée, elle subsiste principalement du Commerce qui se fait sur le Zaire; c'est par cette riviere qu'elle reçoit la plupart de ses provisions, & encore en si petite quantité, que les Européens s'étonnent avec raison que les habitans puissent en subsister, & qu'ils sont encore plus surpris de les voir non seulement gais & contens, mais chanter & danser au milieu de ce qui leur paroît une triste disette, tout comme s'ils étoient dans la plus grande abondance.

La seule chose digne de remarque dans la ville, c'est l'Eglise que les Capucins y fondérent à leur arrivée en 1645, lorsque la Propagande les envoya dans ce Pays pour suppléer au défaut de Prêtres Séculiers & Réguliers. Cet Edifice n'a même rien de remarquable sinon son antiquité, parceque l'on prétend qu'il a été bâti dès le tems que les Portugais vinrent dans cette Province vers l'an 1482, & qu'ils y planterent la Religion Chretienne. Si le fait est vrai, il est d'autant plus extraordinaire, que cette Eglise ne soit que de bois enduit des deux côtés de plâtre (*b*).

Conversion de cette Province & Eglises.

Cette Province étant, ainsi que nous le verrons dans la suite, la premiere qui reçut l'Evangile, & le Comte le premier Prince qui se fit baptiser, en quoi il fut suivi bientôt par le Roi, il n'est pas surprenant que ces premiers Prosélytes y ayent bâti un grand nombre d'Eglises, dès les premiers tems de leur conversion, qui ont subsisté depuis, d'autant plus qu'on assure que les habitans ont conservé la Foi Chretienne dans une plus grande pureté, qu'on ne l'a fait dans les autres endroits du Royaume. Il n'y a pas moins de trois Eglises dans cette petite ville de Banza; la premiere est dans l'enceinte du Palais des Comtes, & est dédiée à la Vierge; la seconde en est à quelque distance, & c'est la sépulture des Comtes; la troisieme, dédiée à Saint-Antoine de Padoue, est contre le Couvent des Capucins, elle leur sert de Chapelle & d'Eglise Paroissiale. Outre ces trois Eglises principales, il y a plusieurs moindres Chapelles, non seulement dans la Capitale, mais dans le res-

(*a*) *Labat* l. c. Ch. 2. (*b*) *Ibid* ubi sup. Vid. & Auctor. sup. citat.

reste de la Province, parceque chaque *Sova* ou Gouverneur subalterne est obligé d'en entretenir une dans le lieu de sa résidence (*).

Section I. Description générale au Royaume de Congo.

La troisieme Province s'appelle le Duché de *Sundi*; elle est située dans les terres (†); elle commence à treize ou quatorze lieues au Nord-Est de Saint Salvador, la Capitale de tout le Royaume, & est bornée de tous côtés au Nord par le Zaire, ce qui n'a pas empêché les Ducs d'usurper peu à peu de grandes terres de l'autre côté de cette riviere. Sundi a au Sud le Duché de Batta, & le Marquisat de Pemba; à l'Est & au Nord-Est les Montagnes de cristal, au pied desquels le Bancaro se jette dans le Zaire. La Capitale, située à six lieues environ de la grande cataracte de cette derniere riviere, s'appelle *Banza Sundi*, pour la distinguer de la Capitale de Sogno, ou plutôt de *Banza*, Capitale de tout le Royaume, qui est dans la Province de Pemba, & qui est nommée Banza par excellence: *Banza* signifie en Ethiopien une Cour, ou le Lieu de la résidence du Souverain. Nous ne trouvons rien de digne de remarque sur la Capitale de Sundi.

Duché de Sundi. Sa Capitale.

Ce Duché est divisé en plusieurs Gouvernemens, dont la plus grande partie sont éloignés de la Capitale, & s'étendent bien avant dans les montagnes qui sont à l'Orient; comme elles sont d'un accès difficile, les habitans ne respectent guere leurs Gouverneurs, sont souvent insolens, & excitent des troubles par tout le Royaume; car bien-qu'ils ayent, comme les autres, embrassé le Christianisme, ils ont retenu encore un si grand nombre de leurs coutumes & de leurs superstitions idolâtres (‡), que jusques à présent les Missionnaires n'ont pu réussir à en faire des Chretiens passables, nonobstant les peines infatigables qu'ils se sont données, la plupart du tems au risque, & quelquefois au prix de leur vie (*a*). L'Autorité du Gouvernement n'a pu aussi encore les civiliser au point de les engager à cultiver leurs terres, quoique fertiles, & bien arrosées par un grand nombre de rivieres.

On

(*a*) *Pigafet* L. II. C. 3. *Labat* T. I. C. 2 & al.

(*) Les Comtes de cette Province ont un grand nombre de Vassaux & de Gouverneurs tributaires, de ce nombre est le Marquis de *Chova*, qui tient le premier rang, & dont la Seigneurie est vaste, & confine à celle de Mombalassi ou Mombalassingi. Il s'attribue des privileges particuliers, & des immunités qui l'obligent à avoir presque toujours les armes à la main contre les Comtes (1).

(†) Cela fait voir évidemment l'erreur de plusieurs Ecrivains, qui prétendent que cette Province est la premiere que les Portugais convertirent au Christianisme; car y étant venus par mer, ils dûrent passer par la Province de Sogno pour arriver dans celle de Sundi, qui est à trois journées de la mer. Il y a donc bien plus d'apparence qu'ils commencerent par convertir la premiere, avant que d'entreprendre la conversion de l'autre; cette erreur doit vraisemblablement être attribuée ou à l'inattention de l'Auteur, ou à négligence du Copiste, en mettant *Sundi* pour *Sogno* (2).

(‡) Ces montagnards paroissent descendus des Giagas, ou avoir si bien pris leurs coutumes barbares, que ni les précautions des Portugais, ni l'autorité du Gouvernement, n'ont pu encore les y faire renoncer, ou leur en inspirer du dégoût. Ils sont presque toujours en armes, féroces & cruels à la guerre; ils mangent leurs captifs, & aiment mieux subsister de rapine & de brigandage, que par leur industrie. Bien-que leurs terres soient fertiles & très-capables de produire tout ce qui est nécessaire à la vie, ils préferent la vie errante, & de faire des incursions chez leurs voisins, commettant pour l'ordinaire les plus grands désordres, & toutes sortes de cruautés.

(1) *Labat* l. c. C. II. p. 30. (2) Le même p. 32.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

On dit qu'il se trouve dans leurs montagnes des mines des plus riches métaux, mais il n'est pas permis de les ouvrir, à la réserve de celles de fer; ils font de ce métal toutes sortes d'armes & d'instrumens pour l'Agriculture. On permet aussi de travailler à une seule mine de cuivre d'un beau jaune, qui est dans les montagnes du côté du Nord, & proche de la grande cataracte du Zaire: c'est-là que les habitans de Loango viennent l'acheter en grande quantité.

Marquisat de Pango.

Le Marquisat de *Pango*, autrefois nommé *Pango Logos*, avoit le Titre & la Dignité de Royaume, mais il a perdu l'un & l'autre depuis que les Rois de Congo l'ont assujetti, & l'ont réduit en Province. Il a pour bornes, au Nord Sundi & la riviere de Vervel ou Berbela, à l'Est, les Montagnes du Soleil & la Contrée de Dembo, au Sud le Duché de Batta; & à l'Oüest de la riviere de Vervel. La Capitale s'appelle *Banza Pango*, & est située sur les bords de la même riviere, proche de l'endroit où elle se joint au Coango. Cette ville n'a rien d'extraordinaire, son terroir, ses habitans, aussi bien que de toute la Province, étant les mêmes que ceux de Congo, dont nous parlerons en son lieu (*a*).

Duché de Batta.

Le Duché de *Bata* ou *Batta* est au Sud-Oüest de Pango: il a à l'Est Demba, Amulassa & les Montagnes de nitre; au Sud le Marquisat d'Incussu, & les Montagnes du Soleil; Congo & Pemba à l'Oüest. Ce Duché est d'une grande étendue, & formoit autrefois un puissant Royaume, qui portoit le nom d'Anguirima ou d'Aghirimba, mais le Roi & les Peuples se sont soumis volontairement au Roi de Congo: nos Auteurs n'ont pu en savoir la raison. Il y en a qui croient que le Duché de Sundi en relevoit, que ce Royaume s'étendoit le long des deux côtés du Zaire, & que les Royaumes de Lulca, & de Congo Rhioncango, avec les Provinces de Nsonzo & Nsongo, & d'autres terres qui appartiennent aux barbares Giagas, au Nord du Zaire, en dépendoient & lui payoient tribut (*b*). Quoi qu'il en soit le Pays est en général fertile, bien arrosé par plusieurs rivieres, & il produit diverses sortes de grains. Les habitans sont plus civilisés & plus honnêtes que leurs voisins, & ont été convertis plus aisément au Christianisme, dans lequel ils sont mieux fondés (*c*).

La Capitale de ce Duché, nommée *Batta*, n'est remarquable que par la fertilité de son territoire, & parcequ'elle est la résidence des Gouverneurs de la Province. Il leur est permis d'avoir un certain nombre d'Arquebusiers à leur solde, pour la défendre contre les incursions des Jaggas, qui habitent près des frontieres orientales, au-delà des Montagnes de cristal & de nitre, & qui subsistent principalement par les brigandages qu'ils commettent chez tous leurs voisins; ils ne manqueroient pas de ravager aussi cette Province, si ces Arquebusiers ne les tenoient en respect. On dit qu'il y a sur le chemin qui mene de cette Capitale à celle de tout le Royaume, qu'on appelle aujourd'hui St. Salvador, un grand nombre de maisons & de hameaux des deux côtés, chose rare dans ces Pays (*d*).

On

(*a*) Les mêmes.
(*b*) *Labat* l. c. & al.
(*c*) *De L'Isle*, *La Croix*, *Dapper*, *Davity* & al.
(*d*) *Labat* l. c.

On donne à la derniere Province du Royaume de Congo le nom de Marquisat de *Pemba*; elle est comme au centre du Royaume, & bien-qu'elle soit moins étendue que les autres, elle a toujours eu l'honneur particulier, que sa Capitale a été le berceau, le siege, & le lieu de la sépulture des Rois de Congo, tant Paiens que Chretiens, & qu'elle a depuis été la résidence des Vicerois, ou pour mieux dire des Gouverneurs du Marquisat. Cette ville est située au pied d'une montagne, que les Portugais appellent le Montbrûlé, différent & éloigné même d'une chaîne de montagnes qui porte le même nom, & qui s'étend le long de la partie orientale du Comté d'Ambuila. Le territoire, de-même que toute la Province, est bien arrosé, non seulement par la Lelunda, qui la traverse d'orient en occident, mais par le Kai Ambrisi, & par quelques autres rivieres, qui contribuent également à sa fertilité, comme à enrichir les habitans & à leur prospérité. Le sejour constant que le Roi & sa nombreuse Cour y font, excite beaucoup l'industrie des habitans, la grande consommation de provisions & d'autres marchandises font fleurir leur commerce, encourage leur diligence & augmente leurs richesses; & ils jouissent paisiblement des fruits de leur travail, sans être exposés aux extorsions des Vicerois, & aux incursions des Nations barbares, par leur situation au cœur du Pays (*a*).

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Marquisat de Pemba.

Avant que de parler des Provinces plus éloignées du Congo, nous devons, suivant notre promesse, faire une courte description de la Capitale de tout le Royaume, connue sous le nom de *Banza S. Salvador*, que *Marmol* (*b*) ou plutôt d'*Ablancourt*, son Traducteur François, appelle *Amâas Congo*, supposé qu'il ne se soit pas trompé en mettant *Amâas* pour *Banza*. Quoi qu'il en soit, on lui a donné dans la suite le nom de *S. Salvador*, & c'est celui sous lequel elle est connue des Européens (*). Elle est à peu près au centre de la Province de Pemba, sur une fort haute montagne, qui n'est presque qu'un seul rocher, qui a deux lieues de tour, & est a environ cinquante lieues de la mer, & au Sud-Est du Zaire. Elle est agréablement ombragée par quantité d'arbres fruitiers, comme palmiers, citronniers & orangers, & on y a la plus belle vue de tous côtés, parcequ'elle commande tout le Pays des environs, aussi loin que l'œil peut porter, sans être arrêté par des bois ou des montagnes; du côté de la riviere la descente est fort roide. Les Portugais lui ont donné le nom d'*Oteiro*, c'est-à-dire perspective, ou hauteur extraordinaire (*c*); c'est principalement ce qui a engagé les Rois de Congo à y fixer leur demeure, cet endroit étant presque inaccessible à l'ennemi, desorte qu'il ne peut être aisement surpris ni attaqué. Le grand chemin qui conduit au sommet est large, mais va en tournant, & du pied de la montagne jusqu'au haut il y a cinq milles.

Capitale de tout le Royaume de Congo.

Ajou-

(*a*) Le même.

(*b*) Afriq. L. IX. Ch. 24.

(*c*) *Lopez* ap. *Pigafet.* L. II. C. 1.

(*) Nous avons déja observé que la Capitale avoit le même nom que le Royaume, savoir *Banza Congo*, jusqu'au tems de l'établissement du Christianisme dans le Pays; depuis ce temslà le nom de Congo est resté à une petite ville qui est à quelque distance de S. Salvador; c'est ce qui fait que la Capitale du Duché de Batta, qui s'appelle aussi Congo, se nomme *Congo de Batta*, pour la distinguer de l'autre.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Ajoutez à cela, que comme elle eſt ſituée au centre du Royaume, les Rois ſont à portée d'expédier leurs ordres, & d'envoyer du ſecours partout; d'ailleurs il y a ſur le ſommet de la montagne une grande plaine, bien arroſée & bien cultivée, ſi remplie de villages, de fermes & d'autres maiſons, que du tems de l'Auteur on y comptoit cent-mille ames, joint à cela une grande quantité de beſtiaux qu'on y nourrit, deſorte que la ville peut ſans peine être abondamment fournie de proviſions. Il y a auſſi dans la montagne des Mines de fer, qui ſont d'une grande utilité aux habitans; ils en fabriquent des armes & des inſtrumens d'Agriculture. C'eſt donc par de bonnes raiſons que les Rois de Congo ont choiſi cet endroit pour leur réſidence.

La ville eſt ſituée à un angle de la montagne vers le Sud-Eſt, l'air y eſt pur & ſain; comme elle eſt fortifiée par la Nature, elle n'a de muraille que du côté du Sud; encore cette muraille n'a-t-elle été bâtie que ſous le regne de *Don Alphonſe*, premier Roi Chretien de Congo, qui en fit environner le quartier des Portugais, pour les mettre à couvert de toute inſulte.

Il fit auſſi environner de murailles ſon Palais & toutes les Maiſons Royales, laiſſant entre l'enclos du Palais & celui des Portugais un grand eſpace vuide pour une Egliſe & un Marché. Le ſommet de la montagne eſt couvert de maiſons, qui ſont fort proche les unes des autres, & qui la plupart appartiennent à des Perſonnes de qualité; elles ſont ſi vaſtes qu'elles reſſemblent à de petites villes. Celle du peuple ſont en ligne droite, & forment de très-belles vues; elles ſont en général grandes, mais les murailles ſont de paille, à l'exception de quelques maiſons Portugaiſes, qui ſont de brique: elles ſont auſſi couvertes de chaume.

Le Palais du Roi eſt fort ſpacieux, environné d'une muraille quarrée, & il a l'air d'une petite ville; le côté qui fait face au quartier des Portugais eſt le ſeul qui ſoit de pierre & de chaux: les autres trois ne ſont que de paille, mais bien faits; les murs des appartemens ſont de la même matiere, mais revêtus de belles nattes, qui ſervent de tapiſſeries. La cour la plus intérieure renferme des jardins & des vergers, où l'on voit des allées d'arbres, & des pavillons, qui ſont aſſez beaux pour le Pays, mais qui ne ſont ni grands ni riches. Il y a dans S. Salvador dix ou onze Egliſes; la Cathédrale & ſept autres ſont dans la ville, & trois dans l'enceinte du Palais. Les Jéſuites ont un College, où quatre de ces Peres enſeignent le Latin & le Portugais, & catéchiſent le peuple. Deux fontaines fourniſſent de l'eau à la ville; l'une eſt dans la rue de St. Jago & l'autre dans le Palais, on n'a point de dépenſe à faire pour entretenir des aqueducs. Il y a outre cela du côté de l'Eſt, près du bas de la montagne, un ruiſſeau d'excellente eau, qu'on appelle *Veſe*, qui ſe jette dans la Lelunda, & qui répand la fertilité dans les campagnes voiſines. Les habitans n'ont que très-peu de moutons & de bœufs, mais beaucoup de chevres & de cochons, qu'ils tiennent dans des eſpeces de parcs, qui touchent leurs maiſons (*a*). Il y a un grand Marché devant la principale Egliſe, où l'on trouve toute ſorte de proviſions. Le reſ-

(*a*) *Corneille*, *Baudrand*, *La Croix* Afriq T. III. L. IX. *Dapper* & al.

reste du quarré est occupé par de grandes maisons, qui ont chacune une grande porte, qui donne sur la place, & qui servent la plupart de logement aux Seigneurs, de-même que plusieurs autres dans les fauxbourgs & dans les environs. Le quartier des Portugais a environ un mille de circuit, & l'on en donne autant au Palais du Roi; les murailles qui environnent l'un & l'autre sont fortes, mais les portes ne sont jamais fermées & n'ont point de Gardes. Il n'est pas aisé de déterminer la grandeur de la ville, parceque les maisons qui sont hors de l'enceinte ne se joignent pas aussi régulierement que dans l'intérieur, mais elle étoit fort peuplée du tems de *Lopez*.

Section I. *Description générale du Royaume de* Congo.

La plaine voisine, & les vallées au-dessous produisent, outre les arbres fruitiers dont nous avons parlé, qui donnent une verdure perpétuelle aussi-bien que du fruit, plusieurs especes de grains: le principal, nommé *Leuco*, y a été apporté des bords du Nil; il ressemble pour la grosseur & pour la figure au millet; sa farine fait un fort bon pain, & les Naturels le préferent au pain de froment, dont on ne se sert que pour la Messe. Il y croît aussi quantité de maiz, qu'ils appellent *Mazza Congo* ou Bled de Congo, mais ils ne s'en servent qu'à nourrir les cochons. Les pâturages sont excellens, & l'on y éleve une plus grande quantité de bétail que dans le reste du Royaume.

Autres Provinces.

Parlons à-présent des moindres Provinces du Congo Propre, qui sont indépendantes des six dont nous avons fait la description; la plupart sont stériles, & habitées par des Sauvages, qui ou se cachent dans leurs épaisses & impénétrables forêts, ou se tiennent sur des montagnes escarpées & inaccessibles; les uns & les autres menent une vie qui n'est guere différente de celle des bêtes. Les noms de ces Provinces, & c'est presque tout ce que nous en connoissons, sont *Zuiona*, *Zujamazondo*, *Ndamba*, *Nseliajuva*, *Alombo*, *Nsolo*, *Nzanga*, *Marsingue*, & *Martonde*; les trois dernieres confinent au Pays d'*Ajacoa*, dont le Peuple est plus barbare & plus inhumain encore que les autres (*a*).

Le Duché d'Ovando.

Le Duché d'*Ovando*, situé entre Congo & Angola, & sujet aujourd'hui aux Portugais, étoit autrefois dépendant ou au moins tributaire des Rois de Congo, mais les Peuples ont depuis secoué le joug, & se sont mis sous la protection du Roi de Portugal. La Capitale, nommée *St. Michel*, est située sur la Danda, mais elle n'est pas fort considérable, bien-que le Prince de cette Province ait plusieurs puissans Vassaux, entre autres le Comte d'Ambuila, qui prenoit autrefois le titre de *Mani*, ou de Prince, quoiqu'il fût tributaire du Roi de Congo. Le Comté de Dambi, & quelques autres moins considerables suivirent l'exemple du Duché d'Ovando, & se révolterent contre le Roi de Congo, pour se mettre sous la protection des Portugais, dans l'espérance ou peut-être sur la promesse d'être traités moins durement, & de jouir d'une plus grande liberté que sous leurs Rois.

Les autres Provinces éloignées, sur-tout celles qui sont à l'Est, reconnoissent encore en quelque façon le Roi de Congo pour leur Souverain, mais elles ne lui payent de tribut qu'autant qu'elles y sont forcées par des troupes, ou de petits camps volans, qu'on envoye tous les ans pour le le-

(*a*) *Labat* ubi sup.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

ver. Quand les habitans en ont connoissance à tems, ils se retirent dans leurs forêts & sur leurs montagnes inaccessibles, avec leurs familles, leurs troupeaux & leurs effets, & ils ne reviennent que lorsqu'ils sont bien assurés que les troupes sont déja bien loin. Il est même dangereux de les irriter trop par ces exécutions militaires, qui ne laissent pas d'être fort ordinaires dans la plupart des Pays de l'Afrique, parcequ'ils sont toujours prêts à s'en dédommager avec usure, par leurs incursions dans les Provinces plus riches qui confinent aux leurs, où ils commettent de grands désordres, & se chargent de butin: après quoi ils s'en retournent promptement dans leurs retraites, où ils savent bien qu'on ne peut les suivre sans beaucoup de peine & de danger. Ils reconnoissent tous néanmoins la Souveraineté du Roi en ceci, qu'en cas de guerre il peut tirer de leur différens Cantons autant de secours qu'il lui plait, à proportion de leur étendue. Ces Auxiliaires sont d'abord prêts à marcher, armés à leur mode, mais selon toutes les apparences par l'espérance du butin, plutôt que par zele pour son service. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils sont fort mal armés, & encore plus mal vêtus, n'ayant qu'un morceau d'étoffe ou une peau autour de la ceinture, & quoiqu'ils fondent sur l'ennemi avec beaucoup de furie & en jettant des cris horribles, la mort de leurs Chefs au premier choc, une légere blessure, ou un superstitieux présage, suffisent pour leur faire prendre la fuite, & il n'est guere possible de les rallier (*a*), comme nous le verrons dans la suite.

Animaux

On trouve dans le Royaume de Congo, comme dans la plupart des autres Pays de l'Afrique, une prodigieuse variété d'Animaux sauvages & domestiques, & sur-tout de la premiere espece; mais nous aurons peu de chose à en dire, parceque nous en avons parlé dans le Volume précédent.

L'Eléphant.

Parmi les animaux terrestres, l'Eléphant, qui passe à juste titre pour le plus noble, le plus utile, & le plus docile, est si connu, qu'il seroit inutile d'ajouter rien à la description que nous en avons fait ailleurs. Il s'en trouve un grand nombre dans le Pays de Bamba, où il y a beaucoup de bois, de pâturages & de rivieres; ils se plaisent dans les lieux où il y de l'eau parcequ'ils se lavent & se baignent pendant la chaleur du jour. Ils marchent ordinairement en troupes de cent & plus, jeunes & vieux. Il y en a de si prodigieux, qu'on a mesuré que l'empreinte de leur pied avoit quatre & quelques-unes jusqu'à sept empans de largeur (*b*). On trouve communément dans l'estomac de ceux qui sont vieux une pierre de la grosseur d'un œuf de poule, qui durcie à l'air ou au Soleil passe pour un excellent bézoar. Du poil qui vient à leur queue, & de celui d'un autre Animal, qu'ils appellent *Induvro*, les Naturels & sur-tout les femmes font des colliers, des bracelets, des ceintures & d'autres ornemens, sur lesquels ils travaillent différentes figures, qui indiquent leur qualité; ce poil est si estimé, que celui de deux queues d'éléphant vaut le prix d'un Esclave. Cela vient de ce qu'ils n'ont pas l'art de les apprivoiser, & qu'ils sont obligés d'envoyer leurs gens les plus hardis à la chasse dans les Bois; cette chasse est pénible & dangereuse, par-

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*b*) *Pigafet*, L. I. *Labat*, T. I. Ch. 9. p. 153.

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

parceque les éléphans sont très-féroces. La méthode la plus commune de les prendre, c'est de creuser de grandes fosses en terre, qu'ils couvrent de branches d'arbre & de gazon, ainsi qu'on le pratique en divers lieux de l'Asie. La difficulté rend le poil de la queue plus rare & plus précieux; hommes & femmes le recherchent passionnément, pour s'en parer la tete & d'autres parties du corps, ce qu'ils font d'une façon qui sied bien; & il faut qu'une personne soit bien pauvre, qui n'a pas dequoi se procurer quelque parure de ce poil, quelque cher qu'il soit (*a*) (*).

Lions, Léopards, Tigres *&c.*

Nous ne trouvons point qu'il y ait de Rhinocéros dans le Congo; mais la quantité de cornes qu'on a de cet animal, dont on fait un grand usage, tant en qualité de remede que d'une autre maniere, nous fait présumer que les habitans les tirent des Nazichi, ou de quelque autre des Pays voisins (†). On a ici quantité de Lions, de Léopards, de Tigres, de Loups & d'autres animaux carnaciers, qui font beaucoup de dommage, comme par-tout ailleurs; il y a aussi plusieurs especes de Singes, de toute sorte de grandeurs & de figures. On y trouve encore le *Zerba*, ou *Zabra* ainsi que l'appellent les Portugais, autre animal sauvage bien connu par sa legéreté à la course, & par la beauté surprenante des raies de sa peau; les Naturels vont à la chasse du Zebra, parceque sa chair est pour eux un morceau délicat, & que sa peau est une marchandise de prix, qu'on envoye en Europe.

Buffles & Anes *sauvages.* Le Dante.

Il y a dans le Congo quantité de Buffles & d'Anes sauvages. Le *Dante* paroît particulier au Pays, il a la figure & la couleur du bœuf, mais il est moins grand; ses cornes ressemblent à celles de la chevre, elles sont lisses & luisantes, de couleur bleue, les Negres en font beaucoup de petits ouvrages. Les Portugais achettent le peau de ces animaux, & l'envoyent en Allemagne, ou on la tanne & en fait des corselets qu'on appelle Dantes. Les Naturels se servent de ces peaux séchees pour se faire des boucliers, qui sont si durs qu'il n'y a ni fleche ni dard qui puisse les percer, & ces boucliers leur couvrent tout le corps. Ils appellent cet animal *Impangazza*; il a sur le front deux cornes, & aux autres égards il ressemble assez au buffle. Il est fort léger à la course; quand il se sent blessé, il suit l'odeur de la poudre avec tant de furie, que le chasseur n'a d'autre ressource pour l'eviter, que de monter avec toute la diligence possible sur quelque arbre bien haut,

(*a*) *Davity*, *Dapper*, *Pigafet*, *Labat* & al.

(*) Ce puissant animal perd souvent la vie par la piquure d'un petit insecte, qu'ils appellent *[illegible]*, qui n'est guere plus gros qu'une fourmi; cet insecte se glisse dans la trompe de l'Eléphant, & y cause une si forte demangaison, que l'animal ne pouvant plus la supporter devient bientôt enragé, & va se heurter contre les arbres, les rochers & tout ce qu'il rencontre, jusqu'à ce qu'il tombe mort (1).

(†) Un de nos Auteurs parle d'un animal qui a une corne, qui se trouve principalement dans les Provinces voisines du centre du Royaume, & que les Negres appellent *Abada*, & quelques-uns *[illegible]*. Il avoue qu'il n'en a jamais vu, & qu'il ne dit que sur le rapport d'autrui, qu'il ressemble au rhinocéros, & qu'il a une corne sur le nez. Mais comme il n'en a qu'une seule, & que sa peau est unie comme celle d'une vache, il doit plutôt être mis dans la classe des vaches que des rhinoceros (2).

(1) *Pigafet*, *Labat*, *Ludolph*, *Dapper* &c. (2) *Labat* T. I. Ch. 9. p. 169.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

haut, par le moyen d'une échelle de corde qu'il porte avec lui, & qu'il a soin d'attacher à quelque branche avant que de faire feu. L'animal blessé voyant son ennemi hors de sa portée, reste au pied de l'arbre, & ne bouge point jusqu'à ce qu'un second ou un troisieme coup l'ait couché mort par terre. Sa chair est fort bonne, & par cette raison non seulement les Negres, mais les lions, les tigres & les autres bêtes féroces lui donnent la chasse; mais la Nature a donné à ces animaux un instinct particulier pour se défendre contre les derniers; ils vont pour l'ordinaire en troupes au moins de cent; quand ils sont attaqués ils se mettent en cercle, présentant leurs cornes, avec lesquelles ils se défendent avec une force & une adresse surprenante. Il y en a de différentes couleurs comme nos vaches, de bruns, de gris & de noirs. La moëlle des os passe pour un spécifique contre les humeurs froides, & leur chair est saine & délicate (*a*).

L'Elan.

L'Elan, que l'on regarde communément comme un animal qui n'habite que les climats froids, se trouve en grande quantité dans le Congo; ces animaux y sont fort grands. Les Naturels les appellent *Nsocco*, & les chassent pour la chair, les cornes & la peau, mais sur-tout pour leurs pieds, qui quand on le tue dans une certaine attitude & à-propos passent pour un remede infaillible contre le mal-caduc & l'apoplexie (*), en les portant sur la peau. Ils font de la peau des bottines, pour se garantir les jambes & les pieds des épines, quand ils sont obligés de passer par d'épaisses Forêts, où les chemins sont étroits, & ordinairement remplis d'épines.

L'Impalanca.

L'*Impalanca* est de la figure & de la grosseur d'un mulet, sa peau est tachetée de plusieurs couleurs, il a deux cornes droites sur la tête, qui depuis la racine ont des branches selon l'âge de l'animal, & qui sont fort pointues. Leur chair est blanche, grasse & tendre, & bonne à manger en tout tems, sinon lorsqu'ils sont en rut. Mais on les estime sur-tout à cause qu'on trouve dans leur ventricule une pierre, qui passe pour un spécifique admirable contre le poison, quand on la tire d'abord que l'animal est mort, & qu'on la fait sécher à l'air ou au Soleil. Les cerfs, les chevreuils & les boucs sauvages sont fort nombreux. On donne aux premiers le nom générique de *Golungos*, & aux autres celui de *Viadi* ou *Bambi*. Ni les uns ni les autres n'ont des cornes, sinon par hazard, & elles n'ont guere que deux pouces de long. C'est dans le ventricule des boucs sauvages, quand ils commencent à vieil-

(*a*) *Davity*, *Dapper*, *Pigafet*, *Labat* & al.

(*) On prétend que cet Animal est sujet au mal-caduc, mais qu'il a son remede avec lui; d'abord qu'il sent que l'accès veut le prendre, il se gratte l'oreille avec un de ses pieds de derriere & se guérit. C'est-là, dit notre Auteur, le moment où il faut le tirer & lui couper le pied avec lequel il s'est gratté. La difficulté est de le surprendre dans cette attitude, & néanmoins dans tout autre tems le remede n'a point de vertu, le pied l reçoit par son frottement contre la corne On prétend qu'il faut couper ce pied quand le Soleil est dans le Belier, & qu'il seroit inutile de le faire dans une autre saison. Il faut encore que ce soit avant que le mâle se soit accouplé avec la femelle, parcequ'après cela il n'a plus de vertu. Et comme toutes ces difficultés doivent certainement augmenter fort le prix du remede, l'acheteur court grand risque d'être trompé, en supposant cette vertu, & plus encore si c'est une chimere (1).

(1) *Labat* ubi sup. p. 159.

vieillir, qu'on trouve le véritable bézoar. Leur chair est excellente, excepté dans le tems qu'ils sont en rut; mais plusieurs des Gentils idolâtres s'en abstiennent, parceque leurs Prêtres leur ont mis dans l'esprit qu'elle donne la lepre à ceux qui en mangent.

Le Nsoffi.

Le *Nsoffi* est de la taille d'un chat, & de couleur cendrée; il a deux petites cornes. C'est peut-être l'animal le plus timide qu'il y ait au monde, il est toujours en mouvement; il tressaillit ou s'enfuit au moindre bruit, & s'il entend seulement remuer une feuille. Lors même qu'il boit, il n'avale qu'une gorgée, & se retire au plus vîte comme si on le poursuivoit, & il revient sur ses pas aussi craintif jusqu'à ce qu'il soit desalteré. Il fait le même manege en paissant, à chaque bouchée qu'il prend. Sa chair est d'un goût exquis, & les Negres préférent sa peau à celle de tous les autres animaux pour faire des cordes à leurs arcs.

La Civette.

Le *Njima*, ou la Civette, est l'animal qui fournit le véritable musc; quand il est pur, ce qui est bien rare, on l'estime au poids de la poudre d'or. La chasse de cet animal est dangereuse, à cause de sa force & de son agilité, & parcequ'il mord terriblement quand il est pris.

Le Sura.

Le *Sura* est une espece de rat de terre, qui creuse sous terre comme nos taupes; sa chair est delicieuse, & parmi les Grands il manque quelque chose à un festin lorsqu'il n'y en a point. Il y a cependant quelques Sectes parmi les habitans idolatres, qui regardent, comme les Juifs, la chair de cet animal & de quelques autres comme défendue (*a*).

Les Caméléons.

Les Caméleons abondent dans le Congo; ils sont trop connus pour en faire la description, nous remarquerons seulement que tant s'en faut qu'ils ne vivent que de l'air, ou seulement de petites mouches qu'on a trouvé à l'ouverture de quelques-uns, qu'il y avoit dans leur ventricule différentes sortes d'alimens, comme des fleurs de racine de manioc & des graines de plusieurs fruits & de diverses herbes.

Autres animaux sauvages.

Il y a différentes especes de Chats sauvages, comme le Gingi, le Nsoffi, & le Mainoni, dont les fourrures surpassent celles des plus beaux tigres pour la beauté, la variété & la régularité de leurs raies & de leurs taches.

Les Forets fourmillent aussi de Chiens sauvages, qui tels que les loups en veulent au betail; ils sont si féroces qu'ils se jettent sur des gens armés, & qu'ils environnent des troupeaux entiers de vaches, de chevres & de moutons, les attaquant avec autant de fureur que les lions les plus fiers pourroient faire. Leurs dents sont fort pointues & fortes; ils n'aboient jamais, mais hurlent d'une maniere horrible quand ils sont affamés, ou qu'ils poursuivent leur proie. Nous pourrions nommer quantité d'autres animaux sauvages, grands & petits, si differens les uns des autres pour la figure & pour la grosseur, que les Naturels eux-memes ne savent à quelle classe ou à quelle espece les rapporter, la Nature semblant se jouer à produire dans ces climats chauds une si grande variete de creatures, qu'il faudroit un volume pour en faire l'enumeration (*). Ce que nous en avons dit est plus que suffisant pour un Ouvrage aussi étendu que le nôtre.

Pour

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*) Nous ne pouvons passer sous silence un Animal singulier, qui, bien-que du nombre

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Animaux domestiques négligés.

Pour ce qui est des animaux domestiques, tels que les bœufs, les moutons, les cochons, les chevaux, les mulets, les ânes &c. comme il y en a un grand nombre, les habitans pourroient en tirer beaucoup d'utilité, mais leur orgueil & leur indolence font qu'ils les laissent courir à l'avanture & & dévorer par les bêtes sauvages, plutôt que d'en tirer quelque avantage, en en prenant soin, & en les dressant pour les monter, pour cultiver la terre, ou pour d'autres usages. Ils n'osent même monter un cheval dressé par les Portugais; ils s'en servent très-peu pour voyager, parcequ'ils se font porter plus commodément dans des palanquins ou dans des branles par leurs Esclaves, qui sont en grande partie les seules bêtes de somme. Dans les lieux néanmoins où ils ont eu plus de commerce avec les Portugais, ils ont appris à renfermer pour leur usage dans des enclos les vaches, les moutons & les chevres, sur-tout les Grands & les gens riches. Mais la plus grande utilité qu'ils en retirent, c'est leur lait, qu'ils aiment beaucoup & qu'ils boivent, car ils n'ont pas encore appris à en faire du beurre & du fromage (*a*).

Oiseaux. Autruches, Paons.

Il y auroit de la matiere pour deux Chapitres assez longs, si nous voulions parler de toutes les especes d'Oiseaux de terre & de mer que l'on trouve dans ce Pays. Du nombre des premiers sont les Autruches, qui sont d'une grosseur & d'une beauté extraordinaire, & que l'on trouve en grande quantité. Leurs plumes, mêlées avec celles des Paons, dont le nombre n'est pas moins grand & qui sont très-beaux, servent d'Enseignes à la guerre, étant rangées en forme de parasol. On assure que le Roi d'Angola a un Bois, environné de hautes murailles, où l'on éleve beaucoup de Paons pour ses Enseignes, & par cette raison il ne permet à personne dans ses Etats d'en avoir (*b*).

Faisans, Pigeons, & le Songo.

Les Coqs d'Indes, les Oies, les Poules, les Canards sauvages & privés, sont ici aussi en fort grand nombre. Les Faisans y sont si communs & si familiers, que les enfans les prennent en vie au trébuchet. Les Pigeons, les Tourterelles, les Bécasses, & d'autres oiseaux sont innombrables, & il seroit inutile d'en parler. Nous avons dans la description de l'Abissinie fait mention du *Songo* ou *Vuichi*, ainsi nommé du bruit qu'il fait quand il a découvert du miel, pour engager les passans à venir l'enlever & le partager avec lui. Cet oiseau est si chéri du peuple ici de-même qu'en Abissinie, qu'il y auroit du risque pour un étranger à lui faire du mal.

Les

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Lopez* ap. *Pigafet.* L. I. C. 9.

bre des quadrupedes, ne met jamais le pied à terre, & se tient constamment sur les arbres. On l'appelle *Entiengia*, il est fort petit; sa peau est si bien tachetée, & en si grande estime, que le Roi de Congo & les Princes du sang ont seuls le privilege d'en porter, de-même que les Seigneurs à qui il l'accorde. Les Rois mêmes de Loango, de Cacongo & d'Angoi reçoivent cette fourrure comme un présent considérable, & comme une faveur singuliere.

On en peut dire autant des beaux Bievres, qui se trouvent principalement dans la Province de Batta sur les bords du Zaire: leur peau est d'une si grande finesse, qu'il n'y a que le Roi & ceux à qui il en accorde la permission, qui puissent en porter (1).

(1) *Dapper* & al.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

Perroquets.

Les Perroquets sont aussi fort estimés des Naturels, ils en ont quantité de toutes sortes de grosseurs & de couleurs. Il y en a une espece de fort petits, qui ne sont pas plus gros qu'un étourneau, mais d'une figure charmante, & nuancés des plus belles couleurs.

Oiseau de musique.

Mais l'Oiseau le plus recherché est celui qu'ils appellent par excellence *Oiseau de musique.* Ils sont un peu plus gros que nos Serins de Canarie; quelques-uns ont le bec rouge, & les ailes de la même couleur; d'autres sont verds, avec les pieds & le bec noirs; d'autres sont blancs, gris, brun ou noirs. Les derniers sont les plus estimés, parceque leur ramage est charmant, & qu'ils ont des sons articulés, de façon que l'on diroit qu'ils parlent dans leur chant. Aussi les Seigneurs ont-ils pris plaisir, depuis un tems immémorial, à les garder dans des cages (*a*).

Oiseaux de mauvais augure.

D'autre part, comme les habitans de Congo sont extrêmement superstitieux, il y a plusieurs especes d'oiseaux qu'ils regardent comme étant de mauvais augure; ils sont si effrayés quand ils les voient ou qu'ils les entendent, que s'ils marchent à quelque entreprise importante, s'ils vont tenir Conseil, ou s'ils sont prêts à attaquer l'ennemi, avec quelque avantage que se soit, ils sont saisis sur le champ de terreur, & se dispersent dans le dernier désordre. Les plus redoutables de ces oiseaux de mauvais augure sont les corneilles, les corbeaux, & autres oiseaux carnaciers; les chauvesouris, les hiboux, & sur-tout le grand hibou, qu'ils appellent dans leur langue *Kariam Pemba*, qui est le nom qu'ils donnent au Diable (*b*).

Oiseaux de proie.

Les Oiseaux de proie, tels que les aigles, les vautours, les faucons de plusieurs sortes, des milans & d'autres du même genre, sont aussi fort communs; mais les Negres n'ont point l'art de les dresser pour la chasse. On trouve aussi dans les marais, les lacs, & dans les autres lieux humides des hérons, des butors & d'autres oiseaux carnaciers. Il y en a un qui ressemble à la grue; il a les pieds & le bec rouges: son plumage est rouge & blanc, entremêlé de gris, de brun, & d'autres couleurs. L'oiseau que les Portugais appellent Pélican, est grand & blanc; ils plonge assez longtems sous l'eau, & avale des poissons entiers tant il a le gosier large; ces oiseaux ont l'estomac si chaud, que les Negres portent leur peau sur la poitrine quand l'appétit leur manque pour ranimer la chaleur de l'estomac (*c*). Mais les plus extraordinaires de cette espece sont ceux qu'ils appellent Pecheurs; ils se tiennent à une grande hauteur dans l'air, avec la tete penchée vers le bas, & de-là ils apperçoivent les poissons qui nagent, soit dans la mer, soit dans les rivieres; quand ils voient leur proie sous eux, ils fondent dessus avec une grande rapidité, & ne manquent jamais de l'emporter, à moins que quelque autre oiseau de son espece plus fort que lui ne la lui arrache, ce qui arrive assez souvent. Ces oiseaux sont sur-tout fort avides des poissons qui se trouvent dans des eaux basses ou melées de sable, dans les rivieres rapides & dans les cataractes, & courent risque souvent de se briser contre les rocs, ou contre le fonds durs, par l'impetuosité de leur chute (*d*).

Il

(*a*) *Pigafet*, *Labat* l. c.
(*b*) *Dapper.*
(*c*) *Pigafet* ubi sup.
(*d*) *Labat* T. I. p. 190.

SECTION I. Description générale du Royaume de Congo.

Il y a dans le Congo, comme en d'autres Contrées maritimes une grande quantité de toutes sortes de poissons, tant de mer que de riviere. Nous nous bornerons à parler de quelques-uns des plus curieux, sans entrer dans le détail des autres.

Poissons. Le Pivert marin.

Le Pivert marin, ainsi nommé parceque sa gueule ressemble au bec du Pivert, est un poisson de mer fort gros & d'une force prodigieuse. Il a quatre nageoires sur le dos, trois sous le ventre, & une de chaque côté de la tête; sa queue est large & fourchue, desorte qu'il fend les vagues avec une vîtesse & une force surprenante. Il est en guerre avec tous les autres poissons, & avec tout ce qu'il rencontre en son chemin, sans être intimidé même par les plus gros Vaisseaux. Quelques Missionnaires en rapportent un exemple des plus singuliers: le Vaisseau où ils étoient fut attaqué par un de ces monstres proche de ces côtes, au cœur de la nuit; la violence du coup qu'il donna contre le Vaisseau réveilla le Capitaine & les Matelots; ils coururent d'abord du côté où ils avoient senti le choc, & à la faveur de la Lune ils apperçurent ce monstre comme cloué par la tête au Vaisseau, qui faisoit de terribles efforts pour se dégager; quelques-uns essayerent de le percer avec des piques, mais il s'échappa avant qu'ils en eussent le tems. Le lendemain matin ayant visité le Vaisseau de ce côté-là, ils découvrirent un pied au-dessous de la surface de l'eau, un morceau de son museau dans le bois, qui débordoit deux ou trois pouces. Ils visiterent d'abord en dedans du Vaisseau, & virent qu'il avoit pénétré cinq ou six pouces dans l'épaisseur des planches, desorte que s'il avoit percé entierement, le Vaisseau auroit peut-être coulé à fond avant qu'ils eussent découvert ou pu boucher la voie d'eau (*a*).

Le Corbeau de mer.

Le Corbeau de mer a environ six pieds de long, & est gros à proportion: ce qu'il a de plus singulier, c'est une pierre qu'on trouve dans sa tête, à laquelle les Negres attribuent des vertus que nous n'osons garantir; & le goût délicat de sa chair, qui est la plus estimée, quand elle est séchée au Soleil, & devenue dure comme une pierre. Le Requin d'Amérique, ou le Tiburon, ainsi que les Italiens & les Espagnols l'appellent, est trop connu pour en faire la description: on dit qu'il est plus dangereux dans ces parages, quand le mâle & la femelle commencent à s'accoupler (*b*).

Le Cholone.

Le Cholone est un autre poisson de mer, dont on pêche une prodigieuse quantité à l'embouchure de la riviere de Coanza, & sur les côtes de la Province de Loanda. Les Portugais ne sont pas moins empressés à cette pêche que les Negres, à cause d'une huile qu'ils en tirent, qui passe pour un excellent remede pour les blessures, les brûlures &c. On tire cette huile, en exposant d'abord le poisson au Soleil, & quand elle en a dégoutté de cette façon, ils le mettent sur le feu, qui en fait sortir l'huile qui reste; l'une & l'autre passe pour fort bonne, mais celle qui est tirée au Soleil est la plus estimée.

L'Eléphant de mer.

Le dernier poisson de mer que nous indiquerons est celui qu'ils appellent Elephant marin, non à cause de sa grosseur, car il n'a guere que huit ou neuf pouces de long, mais parcequ'il a une trompe comme l'éléphant. Ce poiss-

(*a*) Le même p. 191. (*b*) La même.

poisson & celui que les Portugais appellent Squilone, sont à peu près de la même grandeur; mais le dernier est un poisson d'eau douce, dont la chair est fort estimée à cause de son goût délicat & de sa graisse, desorte qu'on la mange sans sauce. Il est encore singulier par une espece de duvet qu'il a autour de la gueule.

Section I. Description générale du Royaume de Congo.

Le Poisson-femme.

Le plus extraordinaire des poissons de riviere est celui que les Negres appellent *Ngulu-a-maza*, & les Européens assez improprement *Pesce donna* ou Poisson-femme, puisqu'il y en a de mâles & de femelles, & que ni les uns ni les autres ne tiennent rien de la douceur de la femme. Ces poissons ont la tête platte comme les grenouilles, la gueule fort large, & armée de deux rangées de dents blanches & petites comme celles d'un chien; ils n'ont presque point de menton; les yeux sont ronds, grands & gros, le nez plat, les naseaux grands & larges, le front petit, les oreilles longues & larges, comme celles d'un matin. Ils ont le poil long & rude, qui pend sur la plus grande partie du dos, le cou court & gros, les épaules fort larges; le sein bien fourni; la chair depuis les mammelles jusqu'au dessous du nombril couverte de poil; le sexe est bien marqué, les bras sont fort longs & nerveux; il y a cinq doigts à chaque main, & chaque doigt a trois jointures; les doigts sont joints par une membrane mince, comme celle des pieds d'un canard. Depuis le bas-ventre ce monstre est un vrai poisson, couvert de grandes écailles, & se terminant par une queue fourchue. Son dos est couvert d'un cuir épais & lâche, qui s'étend depuis le cou jusqu'aux deux tiers du corps; il peut s'y envelopper comme dans un manteau, & il y tient ses petits. En réunissant tout, l'Auteur conjecture que le mâle est le Triphon, & la femelle la Nayade des Anciens.

Cet animal extraordinaire se prend dans les rivieres, & sur-tout dans les lacs, où il se cache dans les roseaux & les herbes; comme le mâle & la femelle se séparent rarement, les Negres les tuent l'un & l'autre impitoyablement, nonobstant leurs cris douloureux. Les Africains, dont les estomacs digérent tout, en trouvent la chair bonne, & l'estiment beaucoup; mais elle est mauvaise, & quelquefois pernicieuse aux Européens, qui ne laissent pas de les prendre, quand ils les trouvent dans leurs rivieres, en faisant de grands trous le long des bords, remplis d'eau; ils y jettent quelque poisson mort, & ces animaux viennent d'abord pour le dévorer, & comme ils sont fort avides & pesans, on les prend aisément. Les Negres attribuent de grandes vertus à leurs petites côtes, & à deux petits os qu'ils ont derriere l'oreille, mais ces vertus ne méritent aucune créance (*a*).

C'en est assez sur l'article des poissons d'eau douce, dont la quantité seroit bien plus grande, si les rivieres & les lacs n'étoient infestes par un nombre prodigieux de chevaux marins & de crocodiles monstrueux, qui font de terribles ravages non seulement parmi le poisson, le betail, mais aussi parmi les canots & les barques qui montent & descendent, ensorte qu'il y en a qui renversent d'assez gros Batimens, & devorent ceux qui s'y trouvent. Nous avons déja fait la description de ces terribles amphibies dans le Volume precedent; nous ajouterons seulement que les Negres font grand cas

(*a*) *Labat* l. c. p. 187.

SECTION I. *Description générale du Royaume de Congo.*

cas de certaines pierres du genre des Bézoars, qu'on trouve dans leur ventre, & qu'ils regardent comme un excellent antidote contre le poison, & contre la morsure des bêtes venimeuses. Il trouvent aussi entre la poitrine & les épaules de ces animaux des especes de tumeurs ou de sacs, qui contiennent une espece de liqueur brune, qui lorsqu'elle est épaissie au Soleil l'emporte pour l'odeur sur le meilleur musc, mais avec le tems, ou lorsqu'on l'expose trop à l'air elle perd son odeur. Les œufs des crocodiles, que ces animaux pondent par centaines sur les bords des rivieres, & qu'ils couvrent de sable pour les faire éclorre par la chaleur du Soleil, passent encore pour si bons, que les Negres sont fort empressés à les aller chercher, quelque risque qu'ils courent par-là, afin de les manger, & d'empécher en même tems ces animaux de trop multiplier, & néanmoins tous leurs soins n'empêchent point que leurs rivieres & leurs lacs n'en fourmillent (*a*).

Prodigieux Serpens.

Les habitans de Congo sont aussi infestés par diverses especes de Serpens, il y en a d'une longueur & d'une grosseur prodigieuse, dont nous avons fait la description dans l'Histoire d'Abissinie & des autres Pays de l'Afrique. On trouve des serpens à sonnette, des viperes, & d'autres reptiles venimeux, dont la morsure donne la mort si l'on n'y applique promptement un puissant antidote. Les uns empoisonnent par leur haleine; ils la retiennent pendant quelque tems, & alors la poussent avec tant de force qu'ils étouffent les hommes & les bêtes qui sont à sa portée. D'autres lancent une écume corrosive dans les yeux, qui cause bientôt l'aveuglement si l'on n'y applique promptement du remede, & alors même les yeux s'en ressentent toujours par un mouvement convulsif qui y reste. Le *Bama* est de l'espece des amphibies, & toujours en guerre avec le crocodile, on a trouvé dans le ventre de quelques-uns des crocodiles à moitié digérés: ce serpent ne passe pas pour venimeux, & sa chair est estimée. Il y en a d'autres qui sont petits & gros, que les Negres appellent *Nhambi*, & qu'ils redoutent extrêmement, parce qu'étant de la couleur de l'écorce des arbres, & s'entortillant autour d'eux, on ne les apperçoit pas aisément & que leur morsure est mortelle. La peau du *Leuta* est lisse & unie, admirablement tachetée, mais si venimeuse, que l'on prétend qu'il suffit de toucher ce serpent pour être attaqué de violentes convulsions; les Negres se servent de son fiel comme d'un excellent antidote non seulement contre son poison, mais contre toutes sortes de poisons en général. Il y en a encore d'autres qui sont fort beaux, ayant des taches rouges, blanches & noires très-brillantes & vives, le rouge domine, desorte que la peau de ces animaux ressemble à de beau corail tacheté; c'est ce qui fait que les Européens, tant ici qu'à Fernambuc en Amérique, l'appellent *Biscia di Corallo*; nonobstant sa beauté son venin n'est pas moins dangereux.

Six sortes de Fourmis très pernicieuses.

Les Scorpions & autres Insectes venimeux, tant ailés que reptiles, se trouvent aussi ici en si grand nombre & de tant d'especes, que la description en seroit ennuyeuse, d'autant plus qu'ils se trouvent par-tout en Afrique. Les Insectes les plus nuisibles & les plus pernicieux sont les Fourmis ou

(*a*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* ubi sup. p. 193.

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

ou *Pismires*, dont on ne compte pas moins de six especes de couleurs & de grandeur différentes, toutes très-redoutables, tant à cause de leur prodigieuse multitude, qu'à cause des dégâts qu'elles font, non seulement parmi les fruits de la terre, mais encore parmi les hommes & les bêtes, qu'elles attaquent durant la nuit en si grand nombre qu'elles les dévorent jusqu'aux os (*). Les unes infestent tellement les maisons, qu'elles minent les fondemens, & qu'elles tourmentent tous ceux qui s'y trouvent à un tel point qu'elles les font quelquefois mourir. D'autres couvrent les chemins en si grand nombre, qu'on ne peut faire un pas sans marcher dessus, & qu'elles vous dévorent les jambes & les cuisses. Il y en a d'une troisieme espece, qui sont blanches & rouges; quoique petites elles rongent le bois le plus dur, pénétrent dans les coffres les plus forts, & dévorent habits, linge, & tout ce qu'elles y trouvent à l'exception des pierres & des métaux. Celles de la quatrieme espece sont petites & noires; elles laissent une puanteur insupportable à tout ce qu'elles touchent, habits ou meubles, & il n'est pas aisé de faire passer cette odeur; si ce sont des vivres, ils sont entierement gâtés, & il est impossible de les manger. Celles de la cinquieme sorte se tiennent communément sur les feuilles & sur les branches des arbres; s'il arrive à quelqu'un d'y monter pour se mettre en sûreté contre quelque bête féroce, elles le tourmentent tellement qu'il n'y a que la crainte des griffes de l'une qui puisse lui faire supporter les piquures des autres. Celles de la derniere espece sont ailées, ou pour mieux dire elles sont d'une des autres especes, mais elles demeurent sous terre jusqu'à ce qu'elles ayent

(*) C'est même, dit-on, une chose fort ordinaire aux Rois d'Angola, de condamner ceux qui sont coupables de quelque grand crime, à être dépouillés tout nuds, & à être jettés pieds & poings liés dans un trou où ces Insectes se tiennent, & ils sont sûrs d'en être dévorés jusqu'aux os en moins de vingt-quatre heures. Ce ne sont pas seulement les criminels qui sont exposés aux dents meurtrieres de ces Insectes, les personnes les plus innocentes courent risque dans leur maison & dans leur lit, d'être rongés jusqu'aux os dans une seule nuit. C'est ce qui oblige les Naturels à prendre garde où ils se couchent, & à allumer un petit feu, ou au moins à mettre des cendres chaudes autour de leur lit.

Cette précaution est sur-tout nécessaire dans les villages & les hameaux de la campagne, où sans cela on court risque d'être attaqué par des millions de ces Insectes au milieu de la nuit. En pareil cas le seul moyen de se sauver, c'est de sauter du lit aussitôt qu'on se sent mordu, de les secouer de dessus soi avec toute la diligence possible, & de mettre le feu à la maison ou à la hutte. Le danger est plus grand encore quand on voyage; souvent on est obligé de se reposer sur la terre, & la chaleur peut quelquefois plonger dans un si profond sommeil, qu'on n'est point éveillé par ces petits Cannibales jusqu'à ce qu'ils ayent percé la peau, ce qui est bientôt fait; alors rien ne peut les empêcher de dévorer un homme tout en vie, quelque nombre de mains qui vinssent à son secours.

Il n'est pas surprenant du tout que ces Insectes se multiplient si prodigieusement, vu qu'il y a dans le Pays une si grande quantité de singes de toute espece, qui les chassent continuellement de leurs demeures souterreines, & en sont aussi avides que s'ils n'avoient autre chose pour vivre. C'est ce qu'on ne peut attribuer qu'à la paresse & à l'indolence naturelle des Negres, qui est telle, que non seulement ils négligent d'en purger leurs terres en les cultivant, mais qu'ils souffrent que cette pernicieuse vermine mine leurs maisons, & même leurs Eglises, si nous en devons croire le *P. Cavazzi* (1).

(1) *Labat* Ethiop. Occident. T. I. Ch. 9. p. 130.

Section I. *Description générale du Royaume de Congo.*

ayent des ailes; après cela elles s'élevent en essaims si épais qu'elles obscurcissent l'air, de la même façon que les sauterelles dont nous avons parlé parmi les Insectes nuisibles de l'Abissinie; les unes & les autres feroient de terribles dégâts parmi toutes les productions de la terre, si les Negres, qui les aiment beaucoup, ne leur faisoient la guerre en troupe, & ne les tuoient par millions; ils les amassent ensuite par monceaux, mettent le feu aux ailes, & les mangent ainsi à demi roties (*a*).

Abeilles.

Entre tant d'Insectes ailés qui sont nuisibles, les Negres en ont une espece qui est utile; ce sont les industrieuses Abeilles, qui leur fournissent d'excellent miel & de la cire dans une si prodigieuse quantité, qu'il n'y a presque ni creux d'arbre, ni fente de rocher, ni trou en terre où ils ne trouvent beaucoup de rayons. Mais comme nous avons parlé de ces profitables animaux dans l'Histoire d'Abissinie, nous n'y insisterons pas ici, & nous allons parler de ce qu'il y a de plus digne d'attention dans les habitans du Pays.

SECTION II.

Le Nombre, le Génie, les Coutumes, la Religion, les Superstitions, le Langage, & le Commerce des Habitans du Congo Propre. *Des Fossiles, des Minéraux, des Métaux, & des autres Curiosités Naturelles & Artificielles de ce Royaume.*

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c des Habitans du* Congo *&c.*

NOUS avons déja fait une Relation si ample & si claire de l'origine, de l'antiquité, du Gouvernement, de la couleur &c. des anciens Ethiopiens dont les habitans du Congo descendent, qu'il feroit inutile de répéter ce que nous avons si pleinement discuté dans l'Histoire Ancienne (*b*). Nous nous bornerons donc à ce qui regarde proprement l'Histoire Moderne, depuis le tems que les Missionnaires ont commencé à visiter ce Pays, en 1182; parceque tout ce qui a précédé depuis l'époque où nous avons fini l'Histoire Ancienne, savoir la Conquête des Homérites, est enveloppé de ténébres impénétrables.

Combien le Pays est peuplé.

Quelques Auteurs, qui ont parlé plus par conjecture, ou sur des conséquences précaires, que par expérience, représentent ce Royaume comme mal peuplé (*). A les en croire, il n'y a dans la Capitale tout au plus que cinq-

(*a*) *Labat* & al. (*b*) T. XII.

(*) Les argumens sur lesquels ils fondent le petit nombre d'habitans, sont 1. L'excessive chaleur du climat, qui a fait croire aux Anciens qu'une partie de la Zone Torride n'étoit pas habitée; depuis que cette erreur a été réfutée par l'expérience, on en a retenu cependant encore ceci, qu'il n'y en a que quelques endroits, plus tempérés par leur situation, ou par quelque avantage accidentel, qui sont peuplés & que le reste est désert & inhabitable. 2. Que les Pays en état d'être habités, tels que l'une & l'autre Ethiopie dont nous avons fait la description, & sur-tout le Royaume de Congo dont il s'agit ici, ne peuvent naturellement être fort peuplés par plusieurs raisons Premierement, parceque le climat est mal-sain à cause des chaleurs brûlantes, des pluies prodigieuses, des grandes inondations, des eaux croupissantes, & de tels autres accidens qui corrompent l'air, cau-

cinq-mille habitans, & les autres bourgs ou villes les plus peuplées en ont beaucoup moins; la plupart ne contenant que cinquante ou soixante familles, & le reste à moins proportion (*a*). Mais ces Relations ont été clairement & unanimement démenties par ceux qui ont été dans ces Pays, & qui ont eu toutes les occasions nécessaires pour être mieux instruits. Les Relations des Portugais, tant Missionnaires que Laïques, sont diamétralement opposées à celles-là. Ils trouverent le Pays couvert de villes & de villages, qui fourmilloient de monde; les villes étoient bien peuplées, & sur-tout la Capitale, qui au-lieu de cinq-mille habitans qu'on lui donnoit, s'est trouvée en avoir réellement au-delà de cinqante-mille. Bien-que les Provinces ne soient pas toutes également peuplées, le total des habitans est néanmoins tel, que ce qui manque dans l'une est abondamment compensé par ce qui se trouve dans

(*a*) Vid. *Pigafet. Linschoten*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* T. I. C. 2. *Corneille*, *Baudrand*, *La Martiniere* sous Congo.

causent de grandes mortalités & des maladies pestilentielles, qui emportent des milliers d'habitans, & empêchent les autres de jouir d'une bonne santé & de vivre longtems. En second lieu, à cause des vastes & impénétrables Forêts, qui non seulement couvrent une grande partie du Pays, mais servent de retraite à une infinité de bêtes féroces & d'insectes venimeux de toute espece, qui ne sont pas moins de ravages parmi ceux qui en sont voisins. Troisiemement, à cause des grandes chaînes de montagnes, incultes & inaccessibles, qui occupent une autre partie considérable du Pays, & le rendent inhabitable. En quatrieme lieu, on allegue les vastes Déserts sablonneux & stériles, qui prennent encore une grande partie du terrein, & qui ne peuvent rien produire pour la nourriture ni des hommes ni des bêtes. On fait valoir, en cinquieme lieu, la paresse & l'indolence naturelle & héréditaire des habitans, qui ne leur permet pas de recueillir la dixieme partie de ce que l'industrie & le travail pourroient tirer d'un terroir fertile. Négligence qui fait qu'ils sont souvent surpris par de cruelles famines, qui en emportent des milliers, & dépeuplent quelquefois des Royaumes entiers. On allegue, en sixieme lieu, les guerres cruelles qu'ils se font, dans lesquelles il périt ordinairement une grande multitude d'hommes de part & d'autre, & où il se fait encore plus de prisonniers, qu'on vend pour Esclaves, & qui se transportent en Amérique. Un septieme obstacle à la multiplication est, dit on, la Polygamie, qui étoit permise parmi eux avant leur conversion, & qui est encore en usage, non seulement parmi ceux qui sont Paiens, dont le nombre est fort grand, mais aussi parmi une multitude de ceux qui ne sont Chrétiens qu'en partie ou en apparence: quoiqu'ils n'épousent qu'une femme, ils se permettent d'avoir une foule de concubines, nonobstant toutes les remontrances des Missionnaires & des Prêtres, & l'on convient que cette multiplicité de femmes empêche la multiplication de l'espece. En huitieme lieu, on cite le grand nombre de victimes humaines, que quelques-unes des Nations barbares, comme les Giagas, les Anzichi & autres, dont nous parlerons dans la suite, immolent à leurs Idoles: aussi-bien que la quantité de prisonniers qui tombent entre les mains de ces cruels Antropophages, qui les tourmentent & les massacrent de différentes manieres pour rendre leur chair plus délicate, de façon qu'on l'expose en vente comme nous faisons du bœuf & du mouton (1). Enfin, pour ne rien dire de plus, on allegue les fréquens tremblemens de terre, les vents brûlans & étouffans, les orages de grêle, les terribles tonnerres & éclairs, les sables, & autres accidens auxquels ces Contrées sont plus ou moins sujettes. Tout cela réuni fournit les raisons spécieuses, d'où l'on conclut que ce Royaume, & les autres qui sont sous le même climat, & exposés aux mêmes desavantages, ne peuvent être fort peuplés (2), & on infere même, contre ce que l'expérience a appris depuis (3), comme on le verra par la suite.

(1) *Lopez ap. Pigafet.* L. I. C. [illegible] & al.
(2) *Linschoten* L. II. *Purch.*, Thes. T. II. C. [illegible] (3) *Pigafet.* L. I. C. 2. *Labat* T. I. C. 12. & al. *Marmol* L. IX. C. 24. *Davity*, *Dapper*, *Cornei.*



Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

dans une autre. C'eſt ainſi par exemple, qu'on aſſure que le Duché de Bamba eſt encore en état de mettre deux-cens-mille combattans en campagne, & qu'autrefois il pouvoit en fournir le double: qu'en 1665 l'armée du Roi de Congo étoit au moins de neuf-cens-mille combattans, ſans compter une multitude infinie de femmes, d'enfans & d'eſclaves, tous levés dans l'étendue de ſes domaines; ſi nous ajoutons à cela, que le nombre de ceux que quelques Capucins convertirent au Chriſtianiſme parmi les plus civiliſés, en fort peu d'années, alloit, dit-on, à ſix-cens-mille; & que les autres plus barbares ne ſont pas moins nombreux, quoiqu'ils ſoient confinés dans leurs épaiſſes forêts, ou ſur le ſommet de leurs montagnes eſcarpées; nous n'aurons guere lieu de croire, avec les Auteurs dont il eſt parlé dans la derniere Remarque, que ce Royaume ſoit dépeuplé par les guerres, les maladies & les inondations, qui le déſolent ſouvent, ou par le grand nombre de bêtes féroces & venimeuſes dont il ſe trouve une multitude preſque par-tout; au contraire nous aurons ſujet de penſer qu'il ſeroit impoſſible à ce nombre prodigieux d'habitans, qui ſe multiplient conſtamment, de ſubſiſter, vu ſur-tout leur extrême négligence à cultiver leurs terres, ſans ſe manger les uns les autres, s'ils ne diminuoient fréquemment par ces déſaſtres & ces calamités (*a*). A tout ce que nous venons de dire nous pouvons ajouter encore la ſurprenante fécondité des femmes, la maniere dure dont ils élevent leurs enfans, la conſtitution ſaine & robuſte des hommes, qui ſont telles que, ſi nous en croyons les Miſſionnaires, leurs villages & leurs hameaux fourmillent tellement d'hommes, de femmes & d'enfans, qu'un Pere donne ſans peine un ou deux enfans pour quelque denrée dont il a beſoin, ou pour quelque bagatelle qui lui plait: enſorte que le nombre d'Eſclaves qu'ils vendent pour tranſporter hors du Pays ne va, année commune, à guere moins de quinze ou ſeize-mille. En vain allégueroit-on la miſérable vie qu'ils menent & la maniere dont ils ſe nourriſſent comme un obſtacle à la multiplication, puiſque l'expérience prouve ſuffiſamment que ce genre de vie l'emporte de beaucoup à cet égard ſur une vie plus abondante & plus délicate. On ne peut en avoir de preuve plus évidente, que les habitans de leurs Forêts & leurs Montagnards, qui ne vivent que d'herbes, de racines & d'autres productions que leurs impénétrables forêts & leurs arides rochers leur fourniſſent ſans culture (*b*), & qui ſont néanmoins les plus nombreux, ceux qui multiplient le plus, & qui vivent le plus longtems.

Caractere des habitans de Congo. Hautes idées qu'ils ont d'eux-mêmes.

Après tout ce que nous avons dit des deſavantages, des calamités, de la pauvreté, de la ſervitude & de la pareſſe qui regnent conſtamment dans ce Royaume, on croiroit naturellement qu'ils ſeroit impoſſible à ſes miſérables habitans d'avoir une opinion favorable, bien moins une haute idée ni d'eux-memes, ni de leur Pays. Cependant, ſi l'on doit s'en rapporter au témoignage unanime de tous ceux qui ont converſé avec eux, il n'eſt guere de Nation ſous le Ciel qui ait de plus grandes idées & d'elle-même, & du Pays qu'elle habite, que les habitans de Congo, & qui s'opiniâtre davantage à réſiſter à toutes les preuves du contraire, que la raiſon, l'expérience, & la comparai-

(*a*) *Labat* l. c. & al. (*b*) Le même.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

raiſon la plus impartiale de leur Pays avec d'autres Contrées de l'Europe & de l'Aſie fourniſſent. Il n'eſt même guere poſſible de les faire penſer autrement, parcequ'un des articles fondamentaux de leur croyance eſt, que le reſte du Monde eſt l'ouvrage des Anges, mais que le Royaume de Congo dans ſon ancienne étendue eſt celui des mains de l'Être Souverain, & qu'il doit par conſéquent avoir de grands avantages, & beaucoup de prérogatives par-deſſus les autres; que leurs Monarques doivent être les plus riches, les plus ſages & les plus puiſſans, & les Peuples les plus nobles, les plus riches, les plus habiles & les plus heureux qu'il y ait dans tout l'Univers. Parlez-leur de la magnificence des Cours de quelques Monarques de l'Europe & de l'Aſie, de leurs immenſes revenus, de la grandeur de leurs Palais & de leurs Bâtimens, de l'opulence & du bonheur de leurs Sujets, des grands progrès qu'ils ont faits dans les Arts, les Sciences, le Commerce, les Manufactures, & des autres avantages qui ſont entierement inconnus dans leur Pays, ils vous répondent froidement, que tout cela doit être fort au-deſſous de la dignité & de la ſplendeur du Roi & du Royaume de Congo (*), & qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul Congo dans le Monde, tout le reſte n'ayant été créé que pour contribuer au bonheur du Monarque & des Peuples de ce Royaume; que la mer & les rivieres payent un tribut continuel de Zimbis (coquilles qui ſervent de monnoye) au tréſor de ce Prince, tandis que les autres ſont obligés de s'abaiſſer pour s'enrichir à fouiller dans les rochers & dans les montagnes pour en tirer les excrémens de la terre; car c'eſt ainſi qu'ils appellent l'or & l'argent, qui ſont d'une ſi grande valeur chez toutes les autres Nations (a).

Idées déſavantageuſes qu'ils ont de ceux qui trafiquent avec eux.

Ils s'imaginent en conſéquence, que les Peuples qui viennent trafiquer avec eux, ſont forcés de s'aſſujettir à cette ſervile occupation par la pauvreté, & parceque leur Pays eſt mauvais, plutôt qu'ils n'y ſont portés par le goût du luxe & par l'avarice; tandis qu'eux, gais & contens, peuvent ſe livrer à leur pareſſe & à leur indolence naturelle, bien-qu'accompagnée de la faim & de la miſere la plus preſſante, plutôt que de deshonorer la dignité de leur naiſſance par aucune ſorte d'induſtrie; car quelque louable & avantageuſe qu'elle puiſſe être, ils la regardent toujours comme un moindre degré d'eſclavage. De-là vient qu'ils n'ont jamais honte de leur extrême indigence & de leur miſere, & qu'ils n'en ſont point rebutés, quoi-

(a) *Pigafet.* L. I. C. 7. *Labat* T. I. Ch. 13. p. 216.

(*) Cette ſtupide imagination regne même, dit-on, parmi ceux du plus bas ordre, & qui ſont les plus miſérables; enſorte que ceux qui ſont obligés de mendier ou d'emprunter un morceau de toile pour envelopper un enfant nouvellement né pour le faire baptiſer, ne manquent jamais, quand on leur demande quel nom ils veulent donner à l'enfant, d'ajouter le titre de *Don* ou *Donna* au nom. Ils ont le même ſtile dans la converſation ordinaire, les plus miſérables gueux ne s'adreſſent jamais les uns aux autres, ſans ſe donner réciproquement le titre de Don ou de Donna, de la même façon que cela ſe pratique parmi les gens de quelque diſtinction. Quant à ceux-ci ils portent l'arrogance bien plus loin, & ne permettent jamais que ceux d'un rang inférieur leur parlent, ou reçoivent leurs ordres, ſinon à genoux & le viſage contre terre (1). Cerémonie qui, toute extravagante qu'elle puiſſe paroître, n'eſt pas moins en vogue en Portugal, ſi même elle n'en eſt venue.

(1) *Labat* T. I. Ch. 13. & ci.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

quoiqu'elle les oblige d'aller presque nuds, sans avoir rien pour se couvrir la tête, ni de souliers aux pieds; exposés d'un côté aux rayons ardens du Soleil, & de l'autre aux sables brûlans & aux pierres. C'est avec la même gayeté & le même contentement qu'ils peuvent prendre leur repos sur la terre nue, soit dans leurs misérables huttes, qui sont exposées à tous les vents & à toutes les intempéries de l'air, ou si la nécessité le demande à la belle étoile sans s'en ressentir, où s'ils prennent par-là quelque mal sans autre secours ni remede que la patience & la force naturelle de leur constitution. C'est aussi ce qui fait qu'ils prennent le parti de vivre de la petite quantité de grains ou de légumes que leurs femmes peuvent semer ou ramasser, & quand cela leur manque, de quelques fruits, racines & autres productions de la terre qui viennent sans culture, plutôt que de se dégrader en mettant la main à la charrue ou à la bêche. C'est par la même raison qu'ils négligent d'élever des bestiaux, quels qu'ils soient, quelque profitables qu'ils puissent leur être; ce seroit trop au-dessous de leur dignité que de se charger d'avoir soin de bêtes (a).

Les Bourgeois s'appliquent à quelques métiers.

Il faut avouer néanmoins, que depuis l'arrivée des Portugais dans le Pays, leur exemple a dissipé un peu les orgueilleuses imaginations de plusieurs, & les a tirés de leur honteuse indolence pour s'appliquer avec quelque industrie à des choses utiles. Par exemple, les Munesi Conghi ou Bourgeois, qui jusqu'alors avoient une aversion invincible pour tout travail, & qui avoient coutume de passer leur tems à chanter, à danser, à fumer, & à d'autres amusemens frivoles, ont été excités depuis à s'appliquer à quelques ouvrages utiles, comme à brocher des filets, & autres choses de cette nature pour les Vaisseaux, à divers ouvrages de charpente & à d'autres métiers. Il ne faut pas pourtant penser qu'ils fassent autre chose que de mettre leurs esclaves à l'ouvrage, & de tirer du profit de leur travail, sans leur donner d'autre aide que quelques coups, quand ils sont négligens ou paresseux.

De même que le Paysans.

Les Mobati, c'est-à-dire ceux qui demeurent dans les villages & à la campagne, ont aussi appris des Portugais à cultiver leurs terres, à labourer, à semer, & à fabriquer des étoffes grossieres pour leur usage. Mais ceux-ci encore chargent du travail le plus pénible leurs femmes & leurs esclaves, sans avoir la moindre ambition de se surpasser les uns les autres à quelque égard. Ce n'est pas qu'ils manquent de capacité naturelle, car tant les Bourgeois que les Paysans, qui ont eu beaucoup de commerce avec les Portugais, ont fait paroître beaucoup de génie & d'habileté à les imiter en plusieurs ouvrages curieux; & l'on se flatte que l'honneur & le gain qui leur en reviennent, pourront les exciter à se perfectionner davantage.

Ils sont mendians, & voleurs.

S'ils regardent si généralement au-dessous d'eux de s'appliquer à quelque travail honnête, ils ne croient pas se deshonorer en mendiant & en dérobant. On assure que ce sont les mendians les plus effrontés & les plus importuns qu'il y ait au monde; ils ne se rebuttent point, n'épargnent ni bassesses, ni mensonges, ni sollicitations, ni louanges pour obtenir l'aumône; ni malédictions ni injures quand on les renvoye. Le Larcin ne passe pas parmi eux pour illicite ni honteux, à moins qu'on ne dérobe secrettement,

(a) *Labat* & al.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

ment, & à l'insu de celui qu'on vole. En tout autre cas c'est un trait d'adresse & de courage d'enlever une chose à quelqu'un par violence. Cette espece de vol est si commune, non seulement parmi le Peuple, mais aussi parmi les Nobles, qu'en voyageant d'un lieu à un autre, ils ne se font pas de peine d'enlever toutes les provisions qu'ils trouvent dans les villages & à la campagne, & de prendre tout ce qui leur tombe sous la main; c'est ce qui oblige les pauvres Peuples, qui sont accoutumés à ces violences, de cacher le peu qu'ils ont de quelque valeur dans des lieux inconnus & hors de la portée de ces brigands; ils s'estiment fort heureux, quand ils peuvent échapper à une rude bastonnade, & à d'autres mauvais traitemens, que ces harpies employent souvent pour les obliger à découvrir leurs caches, & quelquefois ils sont exposés à une seconde volée de coups de bâton pour les punir d'avoir caché leurs effets (*a*).

Couleur, Figure &c.

Les Naturels du Pays, hommes & femmes, sont noirs, mais les uns le sont plus que les autres, il y a des nuances, comme dans la plupart des Pays de la Zone Torride. Nous avons recherché ailleurs la raison de cette noirceur; depuis qu'ils se sont alliés aux Portugais par mariage, leur couleur naturelle a changé; les uns sont d'un brun sombre, d'autres de couleur olivâtre, & d'autres d'un rouge foncé, sur-tout les jeunes gens. Ils ont les cheveux noirs & frisés, mais il s'en trouve aussi qui les ont fort roux. Leurs yeux sont communément d'un noir fort vif, quelques-uns les ont cependant d'un verd de mer obscur. Ils n'ont ni le nez plat, ni les levres grosses, comme les Nubiens & les autres Negres. Ils sont de moyenne taille, & si l'on en excepte la couleur, ils ressemblent beaucoup aux Portugais, quoique quelques-uns soient plus replets & plus pleins qu'eux (*b*).

Caractere.

La plupart ont l'ame aussi noire que le corps, ils sont soupçonneux, jaloux, envieux & traîtres; quand ils prennent quelque mécontentement, ou qu'ils croient avoir reçu une injure, ils n'épargnent rien, ni ne rougissent des voies les plus basses pour s'en venger & pour fouler leur ennemi aux pieds; souvent le sujet de la querelle ou du mécontentement n'est autre chose que le bonheur & la prospérité de l'un. Cela ne doit pas paroître étrange, si l'on considere qu'ils sont élevés sans qu'on leur inspire la moindre affection naturelle, même pour leurs plus proches; qu'il n'y en a aucune entre les peres & les enfans, entre les maris & les femmes; & qu'un pere vendra son fils ou sa fille & quelquefois l'un & l'autre pour un morceau d'étoffe, un collier ou une ceinture de corail ou de grains de verre, & souvent pour une bouteille de vin ou d'eau-de-vie (*). Un mari peut avoir

(*a*) *Labat* l. c. & al. (*b*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat* & al.

(*) Le P. *Cavazzi*, entre autres exemples de cette brutalité plus que dénaturée, rapporte qu'un jour de l'année 1654, étant dans son Couvent de St. Salvador, un particulier entra dans l'Eglise, faisant à haute voix des lamentations si douloureuses, qu'il attira tous les Religieux auprès de lui. D'abord ils crurent qu'il étoit arrivé quelque grand malheur à ce pauvre misérable; mais s'étant informés plus particuliérement de ce qu'il avoit, ils apprirent que l'extrême misere à laquelle il etoit réduit, l'avoit mis dans le dernier désespoir; qu'il avoit vendu tous ses freres & une sœur qu'il avoit, ensuite sa femme & ses enfans, & enfin son pere & sa mere, & qu'il ne lui restoit plus [illegible] de sa famille dont il pût faire de l'argent. Les bons Peres, étrangement surpris d'une pareille déclaration, tâcherent en

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

avoir autant de femmes, ou s'il est Chretien, autant de concubines qu'il lui plait, il est le maître de les répudier & même de les vendre, quoiqu'enceintes. Les concubines peuvent se faire renvoyer en manquant de fidélité, & si elles sont tant soit peu jolies, elles trouvent sans peine des maris, qui les prennent en la même qualité. Quoique l'adultere soit un crime capital, les femmes ont un moyen infaillible de se défaire de leurs maris, si elles en sont mécontentes, ou qu'elles soient amoureuses d'un autre; elles n'ont qu'à s'accuser avec eux de quelque crime atroce, punissable parmi eux, dont nous aurons occasion de parler dans la suite: sur cette accusation, le mari est condamné à mort, tandis que la femme a la liberté de se remarier à un autre (*a*). Il ne faut donc pas s'attendre que là où la relation entre les maris, les femmes & les concubines est sujette à tant de révolutions, il puisse y avoir aucune affection naturelle entre eux, bien moins aucune tendresse ou soin pour les enfans, tandis que ceux-ci peuvent se voir vendre par leurs parens avec la derniere indifférence, sachant bien qu'il est de l'intérêt de leur nouveau maître de les nourrir & d'avoir soin d'eux, & qu'ils seront peut-être mieux qu'ils n'étoient chez eux; parceque la conduite de toute la maison est remise par le mari paresseux à une femme, qui, quoique quelquefois hautaine, méchante, libertine ou imprudente, tient les autres femmes & les concubines avec leurs enfans dans une sujettion absolue (*b*).

Religion.

La Religion du Pays, avant que les Portugais y eussent introduit le Christianisme, étoit & est encore parmi ceux qui ne sont pas convertis, un composé monstrueux d'Idolâtrie & de Superstition, des cérémonies & des coutumes les plus absurdes & les plus détestables, inventées par les Gangas ou Prêtres, pour tenir les peuples asservis sous la plus cruelle tyrannie & dans la misere. Nous avons remarqué, au commencement de cette Section, qu'ils reconnoissent à-la-vérité un Etre Supréme, auquel ils donnent dans leur langue le nom de *Nzambiam-pongu*; ils croient qu'il est tout-puissant, & lui attribuent la création de leur Pays; mais cela ne les empêche pas de soutenir, qu'il a commis toutes les choses de ce bas-monde aux soins & au gouvernement d'un grand nombre de Dieux inférieurs. Les uns président sur l'air, les autres sur le feu, sur la mer & la terre, sur les lacs & les rivieres, sur les vents & les tempêtes, sur la pluie, le tonnerre, la sécheresse, le froid & le chaud, sur les hommes & les animaux, sur les oiseaux

(*a*) *Labat* T. I. Ch. 15. *Pigafet.* & al. (*b*) Les mêmes.

en vain de lui faire sentir qu'il étoit un monstre des plus dénaturés, & qu'il méritoit très-justement un sort pire que celui dont il se plaignoit. Il leur répondit froidement, qu'il n'avoit rien fait que ce qui s'étoit pratiqué de tout tems dans le Pays, & qu'il ne pouvoit y avoir de crime à les réduire à la condition d'esclave, à laquelle lui-même avoit couru risque d'être réduit par eux (1).

Nous observerons à cette occasion, que les Européens qui ont l'inhumanité de venir ici faire la traite des Esclaves, font à-la-vérité ouvertement profession de ne vouloir acheter que ceux qui le sont déja, ce qui n'empêche pas qu'ils n'achettent tout ce qu'on leur offre comme tel. En vain ces malheureux Captifs protestent-ils qu'ils sont libres, quelquefois les plus proches parens du vendeur, & qu'il les a surpris par la plus noire trahison, il suffit à ces harpies qu'on les amene enchaînés, ou simplement liés de cordes, & que le vendeur jure que ce que ces infortunés disent est faux, pour les payer & les emmener en esclavage (2).

(1) *Labat* T. I. Ch. 13. p. 232. (2) Le même & al sup. citat.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

oiseaux & les poissons, sur les arbres, les fruits & les autres productions de la terre, sur la fertilité & la disette, sur les saisons bonnes & mauvaises, en un mot sur tous les biens & les maux auxquels ce Monde & ses habitans sont sujets, selon qu'ils sont attentifs ou négligens à se rendre ces Divinités subalternes plus ou moins propices. De-là cette immense multitude de faux Dieux, d'Idoles & d'Autels; cette prodigieuse variété de Gangas ou Prêtres, & de cérémonies superstitieuses qui sont encore en vogue dans les parties du Royaume qui n'ont pas reçu jusqu'ici l'Evangile, sur-tout du côté de l'Est, pour ne rien dire d'un grand nombre de superstitions qui y regnent encore parmi ceux qui font ouvertement profession du Christianisme (*a*), qu'il n'a pas été au pouvoir des Missionnaires d'abolir.

Représentations des Dieux.

Mais bien-que ces fourbes de Prêtres enseignent à ces peuples ignorans à reconnoître ce grand nombre de Dieux inférieurs, ils leur laissent la liberte de prendre celui qu'ils veulent pour en faire l'objet particulier de leur culte & de leur confiance, & de les représenter sous telle figure qu'il leur plait, soit de serpens, de crocodiles, de lions, de tigres, de boucs &c. soit d'arbres & de plantes de différentes especes; soit de statues ou d'images, grossierement taillées ou peintes; ils adorent les uns dans leurs maisons, les autres dans de méchans Temples qu'ils leur élevent. Le culte qu'ils leur rendent consiste indifféremment en génuflexions, prosternemens, fumigations, & autres cérémonies superstitieuses de ce genre; mais sur-tout les Gangas insistent fortement sur un article, sans lequel tout le reste est inutile, c'est l'offrande de quelques-uns de leurs plus précieux effets, pour la nourriture, le vêtement ou d'autres usages utiles; c'est-là ce qui fait le principal revenu des Gangas, qui leur vendent la faveur de ces Dieux à un prix excessif, & prétendent être les seuls courtiers & les seuls distributeurs des graces, selon le prix que le prétendu dispensateur, qu'ils invoquent, juge à-propos d'y mettre.

Gangas ou Prêtres.

Les Gangas sont les imposteurs les plus fieffés & les plus impudens qu'il y ait au monde, ils n'épargnent ni artifice ni imposture dans tous les lieux où l'idolâtrie regne encore, pour y affermir leurs partisans & pour les détourner du Christianisme; à les en croire, toutes les calamités publiques ou particulieres sont des effets inévitables de la colere & du ressentiment de leurs Dieux, non seulement contre ceux qui ont abandonné leur culte, mais contre leurs adorateurs, parcequ'ils souffrent qu'il vienne des Etrangers parmi eux, & qu'ils les débauchent de leur service. Ces avides harpies sont donc les seuls ennemis qui traversent les Missionnaires; sans eux, les peuples goûteroient aisément le Christianisme, quand ce ne seroit que pour s'affranchir de mille extorsions & de la tyrannie que les Gangas exercent sur eux; quelques exemples que nous rapporterons dans les Remarques suffiront pour faire voir avec quelle étonnante stupidité, & quel aveuglement implicite les peuples s'en laissent imposer, se laissent dépouiller & tyranniser par ces Sangsues, & cela uniquement par la crainte où ils les tiennent, que la moindre desobéissance à leurs commandemens, sera suivie infailliblement de quelque terrible jugement de leurs Dieux (*b*) (*). Com-

(*a*) *Pigafet* & al. (*b*) *Labat*, *Pigafet* & al.

(*) Comme ce seroit une tâche ennuyeuse pour nous & pour le Lecteur d'entrer dans le détail

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

Comme ces pauvres malheureux font en très-grand nombre, & qu'ils font fort répandus dans les parties orientales du Royaume, ils font auffi divi-fés

de toutes les impoftures & de toutes les friponneries dont ces Charlatans fe fervent pour tenir les peuples infatués dans la plus grande fujettion & dans la crainte, nous nous contenterons de rapporter les plus frappantes, pratiquées publiquement parmi eux, & par-là on pourra juger du refte.

1. Ils leur font croire fermement, que toutes les calamités qui arrivent, comme les tremblemens de terre, les inondations, les chaleurs, les féchereffes, les nuages de fables étouffans auxquels le Pays eft fouvent fujet, la pefte, la famine & tels autres malheurs, font un effet de la colere des Dieux, entre lefquels & le peuple ils font les feuls Médiateurs, & en conféquence les feuls Juges qui réglent les facrifices & les offrandes néceffaires pour défarmer leur colere, & pour faire ceffer le châtiment; pour l'ordinaire ces offrandes font très-onéreufes, quelle que foit la mifere du peuple. Quand ces facrifices ont produit l'effet defiré, il faut en offrir d'autres par voie d'actions de graces; fi le contraire a lieu, leur inefficace eft attribuée ou à leur infuffifance, ou à quelque autre défaut; de cette façon le blâme retombe toujours fur le peuple, tandis que ces miférables Fourbes ne font pas feulement fufpects, & ne perdent rien de leur crédit & de leur autorité; ou fi cela arrive, ils ont toutes fortes de moyens artificieux & malins pour pallier leurs fraudes, & pour punir ceux qui les ont découvertes, en les citant devant le *Chalone* ou Tribunal du Grand-Prêtre, & c'eft-là que ces prétendus coupables font infailliblement condamnés à quelque fupplice cruel.

2. Ils n'ont pas moins de fourberies quand il s'agit de calamités particulieres : s'il y a quelqu'un de malade dans une famille, qu'il fouffre quelque douleur vive, ou qu'il éprouve quelque autre affliction, il doit commencer par appaifer les Dieux par tel facrifice que le Ganga prefcrit : s'il eft fans effet, & que le patient foit hors d'état d'en offrir un nouveau, on le condamne à fe tenir dans quelque attitude incommode, qu'il ne lui eft pas permis de quitter fous quelque prétexte que ce foit; s'il ne peut y refter, ce qui lui eft quelquefois impoffible, le Dieu tutélaire eft mécontent & refufe de le foulager ou de le guérir; s'il eft affez robufte & affez réfolu pour s'y tenir, & que la cure ne s'enfuive point, c'eft quelque ennemi qui l'a enforcelé par un charme, qu'il faut furmonter par un pouvoir fupérieur, ou le Prêtre doit découvrir l'ennemi, & l'accufer devant un certain nombre des mêmes Charlatans.

3. Il peut fe purger du crime par différentes épreuves, qui font établies parmi eux; les unes par le feu, d'autres par l'eau, ou par une boiffon empoifonnée, qui le tue s'il eft coupable, & ne lui nuit point s'il eft innocent. Mais dans tous ces cas, c'eft le Ganga qui dirige l'épreuve, & il peut par fes tours de paffe-paffe faire fi bien, que le coupable, s'il l'a bien payé, fe tire de toutes les épreuves fans avoir de mal, & pleinement juftifié; tandis qu'un innocent qui n'a pas pris cette précaution, y fuccombera & fera déclaré coupable. Ce qu'il y a de pis, c'eft que ces Scélérats prennent fouvent des préfens des deux parties, & déchargent celui qui a donné le plus, ou qui leur plait davantage; deforte qu'une perfonne, malgré fon innocence & fes préfens, fe verra condamnée comme coupable, & le criminel ou le faux accufateur fortira triomphant d'affaire.

4. Ils ont une infinité de tours & de rufes pour extorquer de l'argent au peuple crédule & fuperftitieux; ils en tirent des uns pour les préferver eux, leurs familles, leurs terres & leurs maifons, des mauvais Efprits, des enchantemens, & d'autres accidens: d'autres, pour les en délivrer; en un mot il n'eft aucune de circonftance de la vie, il n'arrive rien dont ils ne tirent du profit, fans s'embaraffer du bon ou du mauvais fuccès des prétendus fecours qu'ils vendent fi cher à ces pauvres gens, leur principal foint étant de fe bien faire payer d'avance.

Mais l'opinion la plus dangereufe & la plus abominable qu'ils infpirent au peuple, c'eft qu'il n'y a ni homme ni femme qui meure naturellement, & que leur mort eft un effet de la colere des Dieux, qui ont permis que quelque membre mal-intentionné de la Communauté les ait enforcelés pour les faire mourir : quand le *Ngombo*, qui prétend avoir une puiffance extraordinaire pour guérir toutes fortes de maladies, a épuifé fans fuccès tous fes remedes & tous fes charmes fur le patient, il ne fait pas difficul-

Section II. Nombre, Génie, Coutume &c. des Habitans du Congo &c.

fés en autant de Sectes qu'il y a de Communautés, dont chacune a ses Dieux, son Culte particulier, ses Gangas; chaque Ganga a auffi ses fonctions particulieres; la feule énumération de tout cela fatigueroit le Lecteur, & nous feroit paffer les juftes bornes.

Offices des Gangas.

Parmi les Gangas, les uns font chargés du foin de procurer des bénédictions, d'autres de détourner les calamités, de guérir les maladies, de défaire les fortileges & les enchantemens; on en confulte d'autres fur la guerre, fur le fuccès des excurfions, fur la faifon propre à femer & à faire la récolte, fur la maniere de témoigner aux Dieux fa reconnoiffance des graces reçues, de les appaifer quand ils puniffent &c. dans toutes ces occafions ils ne doivent jamais venir les mains vuides, ni refufer de payer un prix équivalent à la faveur qu'ils defirent. Ils font généralement fi fcrupuleux & fi craintifs à cet égard, qu'ils n'entreprendroient pas de batir une maifon ou de conftruire une hutte, fans avoir confulté un Ganga, & fans avoir mis l'édifice fous la protection de quelque Divinité; le proprietaire n'oferoit encore en prendre poffeffion, fans avoir préalablement employé le Ganga à faire des facrifices, des fumigations & d'autres cérémonies, pour s'affurer cette protection. Ils obfervent les mêmes précautions dans prefque toutes les autres affaires; les Giagas mêmes, la Nation la plus barbare de tout le Royaume, ne mettroient pas la faucille dans la moiffon avant que d'avoir immolé des victimes & meme des victimes humaines à leurs Dieux, & raffafié leurs Gangas de chair humaine, comme les prémices de leurs terres (*a*).

Fêtes.

A l'exception de leurs nouvelles Lunes, ils n'ont point de Fêtes reglées, ni de tems fixé pour leur Culte, finon ceux que le Ganga Iliqui ou Préfident détermine, foit felon qu'il lui vient en fantaifie, foit felon que les circonftances femblent le requérir, comme après une victoire, après une bonne récolte, ou quelque autre benédiction publique. C'eft ce Prefident à qui il appartient de régler les facrifices & les autres cérémonies de la Solemnité, à recevoir les offrandes des mains du peuple, & à les offrir fur l'autel à

(*a*) Les mêmes, *Davity*, *Dapper*.

ficulté de déclarer qu'il eft enforcelé mortellement. Les parens du malade, defirant de faire punir l'auteur du crime, le Ngombo a recours à fes conjurations trompeufes, qu'il fait en public ou en particulier, felon qu'il eft payé, pour découvrir le coupable. Si c'eft en particulier, il les fait venir chez lui, & après bien des exorcifmes effrayans, des contorfions & d'autres fimagrées, il leur fait feulement un portrait vague & obfcur du coupable; cela n'empêche pas que quelqu'un des plus échauffés ne pretende le reconnoître affez pour mener les autres à quelque innocent, qu'ils maffacrent impitoyablement fans fcrupule. Si la cérémonie fe fait en public, le Fourbe choifit quelque bocage fombre, d'où après avoir fait toutes fes poftures il fe jette comme un furieux fur quelqu'un des affiftans, le faifit & le lie comme étant le coupable; ou le conduit alors à un endroit, où par voie d'épreuve il eft obligé d'avaler une liqueur, que le *Ngombo* a eu foin de fi bien empoifonner, qu'il ne manque pas d'en mourir, & par-là il avere fon crime aux yeux de la multitude.

Nous nous flattons d'en avoir dit affez pour convaincre le Lecteur du miférable efclavage fous lequel ces Guides infernaux tiennent les pauvres peuples prevenus, & des principaux & diaboliques artifices qu'ils employent pour empêcher le Chriftianifme de s'etablir dans ces Contrées. On peut en voir davantage dans notre Auteur, fi l'on en a le loifir (1).

(1) *Labat* T. I. Ch. 14.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

à leurs Dieux ; il prescrit aussi les réjouissances, les chants, les festins & les danses qui doivent couronner la Fête ; elles sont toutes si choquantes & si barbares, accompagnées de si grands excès pour le manger & le boire, de cris si horribles, d'exercices si violens, de postures & d'actions si indécentes, qu'elles ne conviennent qu'au culte de quelques Furies de l'Enfer.

Mais le premier en dignité & en autorité de tout l'Ordre Sacerdotal, est celui qu'ils appellent *Chalome* ou *Chalombe*, que le peuple regarde comme une espece de Dieu ; c'est à lui qu'ils présentent les prémices de toutes leurs productions avec la plus scrupuleuse exactitude ; c'est ordinairement le Chef de la famille & sa principale femme qui les lui présentent avec des chants & au son des instrumens convenables à la circonstance ; s'il en est content, il leur ordonne de se retirer, de vivre joyeusement, & d'attendre le centuple à la prochaine moisson, sinon il les renvoye avec des marques de mépris. Quand c'est le tems des semailles, ils lui apportent un nouveau présent, & en recompense il envoye quelqu'un de ses Serviteurs pour donner le premier coup de beche dans la terre, ce qu'ils regardent comme un heureux présage pour leur récolte à venir ; si l'événement répond à leurs espérances, ils ne manquent pas de l'attribuer à l'efficace de son intercession puissante auprès des Dieux ; si le contraire arrive, ils sont assez infatués pour en rejetter la faute sur eux-mêmes.

Dignité du Chalome.

Sa Maison est sacrée, son autorité &c.

Il n'est permis à personne, de quelque condition qu'il soit, d'entrer dans la maison du Chalombe, ni même d'en approcher sous les plus rigoureuses peines, à moins que ce ne soit avec sa permission, ou pour quelque raison urgente ; parcequ'il prétend y garder le feu sacré, qu'il leur distribue fort chérement. C'est-là aussi qu'il tient son Tribunal souverain, non seulement pour le spirituel mais aussi pour le temporel ; il nomme un certain nombre de Commissaires, à l'assemblée desquels il préside, pour expédier les affaires. Cela lui donne une autorité si absolue, que si quelqu'un est envoyé en qualité de *Souza* ou de Gouverneur, le peuple n'ose pas le reconnoître ni lui obéir, qu'il n'ait été agréé du Chalombe. Aussi ces Gouverneurs ont-ils beaucoup de respect pour lui, & achettent son amitié & sa protection au plus haut prix. Ils doivent bien prendre garde aussi de ne rien entreprendre soit dans le Civil soit même dans le Militaire sans son approbation, & de ne prétendre point obtenir son agrément par d'autre voie que les présens. Mais quand une fois la bonne intelligence est solidement établie entre eux, ils se soutiennent réciproquement si bien, qu'ils tyrannisent & pillent, chacun dans son département, sans obstacle & sans danger, ensorte que le Gouverneur manque rarement de se rembourser avec usure des prodigieuses sommes qu'il est obligé de payer au Chalombe (*a*).

Grand respect qu'on lui porte.

Le peuple a un si profond respect pour ce Souverain Pontife, qu'ils regardent comme un crime capital & impardonnable d'avoir commerce avec leurs femmes ou leurs concubines, tout le tems qu'il est absent de sa résidence pour des affaires publiques ou particulieres ; il a toujours soin de les avertir d'avance de son départ, aussi bien que de son retour. Les habitans, bien-que d'ailleurs fort ardens, sont très-soigneux de s'abstenir alors des fem-

(*a*) *Labat*, ubi sup. p. 156.

femmes, de peur de se mettre à la merci de ces créatures foibles & vindicatives. Cela n'empéche pas qu'il n'arrive quelquefois qu'une femme, lasse de son mari, ne l'accuse d'incontinence en pareille occasion, pour s'en délivrer, & pour en épouser un autre. Parmi les hautes idées que ces malheureux ont de ce grand Imposteur, il en est cependant une qui est dominante, laquelle n'est pas si avantageuse, ni selon toutes les apparences autant de son goût; c'est qu'en vertu de sa dignité il ne doit pas mourir de mort naturelle, & que si cela arrivoit le Monde finiroit bientôt. Pour prévenir une catastrophe si fatale, dèsqu'on s'apperçoit que sa vie est en danger, soit par maladie soit par vieillesse, son successeur est autorisé à l'expédier, ou en l'assommant d'un coup de massue, ou en l'étranglant avec une corde (*a*), après quoi il est d'abord installé.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

Divers Ordres de Gangas.

Si cette succession est héréditaire, ou élective, c'est ce que notre Auteur ne nous apprend point, quoiqu'il soit entré dans un assez grand détail touchant ces Substituts, leurs rangs différens, & leurs fonctions respectives, dont nous ne fatiguerons pas le Lecteur, vu que ces Ministres ne sont qu'une troupe de tyrans & de fourbes aussi-bien que leur Chef. Nous ajouterons néanmoins, en faveur de ceux qui sont curieux de ces sortes d'articles, dans les remarques une courte description de leurs divers rangs & de leurs fonctions (*), en les renvoyant à ce que nous avons dit dans la derniere Note, des

(*a*) *Labat*, l. c. p. 160. & suiv.

(*) Le premier en rang, après le Chilombe, s'appelle *Ngombo*; nous avons déja dit quelque chose de son office, & de ses tours de fourberie dans la Remarque précédente. Il prétend aussi prédire l'avenir, & on le consulte sur les affaires publiques & particulieres, mais à l'exemple des anciens Oracles Paiens, ses réponses sont conçues en termes si obscurs, qu'il lui reste toujours une ressource pour se tirer d'affaire, quel que soit l'événement. Il distribue des charmes & des amulettes contre les maladies, & pour garantir d'autres accidens; quelques-uns de ses gens, s'étant convertis, ont porté ces amulettes aux Missionnaires, & il s'est trouvé qu'elles ne contenoient que des ordures & des guenilles, quoiqu'il les fasse payer bien chérement.

Le troisieme en rang parmi les Gangas, s'appelle *Ngosci*; son office est d'encenser leurs Idoles non avec des parfums, mais avec la fumée de paille, ce qui leur donne la même couleur qu'à leurs adorateurs. C'est au *Ngosci* que ceux à qui l'on a fait quelque injustice, ou qui sont opprimés, s'adressent pour avoir justice, non comme à un Juge, mais comme à un Ministre, qui peut l'obtenir pour eux des Dieux. Aussitôt donc que son client & lui sont convenus de prix, il coupe un toupet de ses cheveux, le mêle avec de la paille, & en parfume l'Idole, en lui recommandant l'affaire de son client, le priant de le venger non seulement de son ennemi, mais aussi de toute sa famille. Cet office, qui est si conforme au caractere vindicatif & envieux des Naturels, ne peut qu'être fort profitable pour celui qui en est revêtu, s'il avoit autant de pouvoir qu'il le prétend.

Suit le *N*[illegible], qui se donne pour avoir la surintendance de l'Athmosphere, & pour avoir le pouvoir de procurer la pluie, le tonnerre & les éclairs en leur saison; & comme ces météores viennent assez réguliérement, généralement parlant, il a toujours soin d'élever de petites monticules vers ce tems-là aux environs de sa maison, qui est ordinairement sur quelque éminence, où plusieurs chemins viennent aboutir; il orne ces monticules de [illegible] & d'autres bagatelles pour attirer le peuple, & c'est [illegible] prétendues conjurations qu'il fait en leur présence, & dont il est bien payé, qu'ils attribuent les pluies, les tonnerres &c. qui [illegible] à propos; s'ils arrive que cela manque, ce n'est qu'un prétexte d'exiger un nouveau tribut pour appaiser les Dieux de [illegible], par des sacrifices plus abondans & plus agréables.

Voilà qui peut suffire pour juger du reste de ces [illegible]: les crédules Missionnaires les [illegible] comme de véritables sorciers, & les peuples ignorans les respectent comme

des

Efforts inutiles pour abolir l'Idolâtrie.

des différentes ruses dont ils se servent pour écorcher & duper le peuple crédule.

Ces considérations, jointes aux cérémonies abominables qu'ils ont introduites dans leur Culte, dont nous avons déja rapporté quelques traits, ont inspiré aux Rois & aux Princes de Congo un louable zele pour extirper une si détestable Religion dans leurs Etats, & ils ont souvent ordonné au Bras Seculier d'assister les Missionnaires dans un si pieux dessein. Mais ces Ministres de Satan ont trouvé moyen de rendre jusqu'à présent tous ces efforts inutiles; ils ne se voient pas sitôt en danger d'être enveloppés des troupes du Roi dans un lieu, qu'ils engagent d'abord leurs Sectateurs à s'enfuir dans un autre, ou à se retirer dans des Forêts impénétrables & dans les Déserts, ou sur quelque Montagne inaccessible, assez loin à leur avis pour être hors de la portée du Glaive temporel & spirituel. Ces Princes zélés ont donc été obligés de cesser leurs poursuites, de peur d'exciter au moins quelque révolte dangereuse parmi des peuples barbares, si endurcis dans leur idolâtrie, & si fortement prévenus contre l'Evangile. Mais c'en est assez sur ces Provinces Orientales idolâtres, jettons un coup-d'œil sur celles qui sont plus civilisées le long des côtes, où le Christianisme est établi en quelque façon depuis la premiere découverte que les Portugais en ont faite (*a*).

Comment il fut d'abord introduit & propagé dans les Provinces maritimes du Royaume, c'est ce que nous verrons quand nous en viendrons à la partie historique. Nous avons à-la-vérité parlé dans le Volume précédent de l'étrange Relation qu'un Dominicain en a donnée dans son Histoire d'Abissinie, où il prétend que non seulement les Royaumes de Congo, d'Angola, de Loango &c. mais la plus grande partie de l'Afrique, les Cafres mêmes & les Hottentots furent convertis par les Religieux de son Ordre, que l'Empereur d'Abissinie avoit établis dans ses Etats; & qui delà se répan-

(*a*) *Pigafet*, *La Croix*, *Davity*, *Dapper*, *Labat*, & al.

doués d'un pouvoir surnaturel, les uns sur le feu, d'autres sur l'eau, quelques-uns président aux productions de la terre, sur le bétail, sur les oiseaux &c. & font parvenir les vivres & les autres offrandes pour les morts à leurs ames dans l'autre Monde. Tous sont autant de Sangsues avides, qui sucent le sang & la vie des habitans.

Nous devons avertir le Lecteur, que quand notre Auteur parle du Chilombe, du Ngombo, du Ngosei &c. au singulier, il ne veut pas dire qu'il n'y en ait qu'un seul de chaque classe dans la vaste étendue des Provinces idolâtres du Royaume; comme toutes ces Provinces sont partagées en un grand nombre de Districts ou de Communautés, chacune a un Corps de Gangas composé de ces divers Ordres, avec un Chilombe à sa tête; ils ont les mêmes fonctions dans chaque Canton, & tous dans leur qualité respective abusent de leur autorité & de leur crédit sur le peuple superstitieux dans les vues les plus criminelles, qui sont de l'appauvrir & de le rendre esclave, pour s'enrichir eux-mêmes (1). C'est ainsi par exemple, qu'on dit que le Chilome ou Chilombe de Sundi, qui porte ses longs cheveux fortement tressés, & ornés de grains de verre & d'autres bagatelles autour de la tête, de façon qu'il a tout l'air d'une Furie, ne peut pas souffrir que les peuples le regardent en face, & osent l'approcher sans sa permission, que l'on n'obtient qu'à force de présens. Quand il sort de sa cabane pour donner audience, il est precédé de quelques Ministres, qui portent une idole de bois couchée dans un brancard, tel que ceux dont on se servoit autrefois parmi nous pour porter les corps morts en terre. C'est ce que rapporte le P. Jérôme de Monte-Jarchio, Missionnaire Capucin, qui avoit été longtems dans le Pays (2).

(1) *Labat*, T. I. Ch. 15. p. 254. (2) Le même p. 270.

pandirent dans toute l'Afrique & y propagerent l'Evangile. Mais nous avons fait voir que le Public a justement condamné cette Histoire comme un tissu de mensonges, & que par cette raison les confreres Portugais de l'Auteur l'ont sagement supprimée: il seroit donc inutile d'en rien dire davantage.

Etat du Christianisme dans le Congo.

Nous n'avons pas besoin non plus d'avertir le Lecteur, que les premiers Prédicateurs que la Cour de Portugal envoya dans ce Pays, étoient des Prêtres & des Moines de l'Eglise Romaine, qui par conséquent ne purent enseigner à leurs Prosélytes que la Doctrine & la Discipline de cette Eglise; elle fut si promptement reçue, que ç'a été depuis la Religion dominante des Provinces converties. Cela a un grand nom & paroît considérable, mais si nous en croyons la plupart des Auteurs, le Christianisme a été si négligé, & toutes ces Contrées ont tellement manqué de Prêtres & de Ministres, quelle qu'en soit la cause, que la plus grande partie des peuples de ces grandes Provinces n'a guere que le nom de Chretien. Les uns paroissent ignorer entierement les dogmes & les preceptes fondamentaux de l'Evangile, d'autres les respectent si peu qu'ils ne se font pas difficulté d'avoir un grand nombre de concubines, outre leurs femmes légitimes; d'autres ne semblent qu'à demi convertis; car tandis qu'ils se conforment extérieurement au culte de l'Eglise, ils se permettent en particulier quantité de pratiques superstitieuses & abominables.

Quelques-uns ont assuré que les Portugais établis parmi eux n'ont pas peu contribué à les affermir dans leurs anciennes superstitions, & dans le déréglement de leurs mœurs. Plusieurs de leurs Missionnaires, tant d'Afrique que des Indes Orientales & Occidentales, se sont hautement plaints des funestes effets de leurs mauvais exemples sur les nouveaux Convertis; ceux du Royaume de Congo ont été obligés de fermer les yeux sur bien des irregularités, faute de pouvoir les réformer, & de ceder certaines choses pour sauver le reste. On ne peut penser aussi que les nouveaux Ecclésiastiques, pris parmi les Naturels, soient moins indulgens. Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons rien de cette pompe extérieure qui paroît en d'autres Pays de la Religion Romaine; on ne voit point ici de magnifiques Eglises, ni de Cathédrales, à la réserve d'une seule Eglise Collegiale; ni Patriarchats, ni Archevechés, ni Evechés, ni riches Abbayes, ni un grand nombre de Monasteres. On ne parle que d'un seul Evêque dans tout le Royaume de Congo, qui est celui de St. Thomas dans l'Isle de Loando, qui fait rarement la visite de son Diocese (*). Les Jésuites, par-tout ailleurs si nombreux, n'ont

(*) Il semble y avoir à la vérité quelque variété entre les Auteurs qui parlent de cet Evêché; tandis que l'un dit que la Cathedrale est dans la ville de St. Salvador, la Capitale du Congo (1), d'autres la placent dans l'Isle de Loando, qui est du Royaume d'Angola, où est la grande Eglise & le Couvent de St. Paul, cela feroit presque croire qu'il y a un Siege Episcopal dans l'un & dans l'autre Royaume; ce qui ne seroit pas étonnant, vu que leur grande étendue en demanderoit naturellement [illegible]. Il ne paroît pas néanmoins qu'on en ait jamais établi plus d'un pour les deux Royaumes, dont la Cathédrale étoit fixée à St. Salvador, le Siege des Rois, & qui dépendoit du Patriarche de Lisbonne; il se transporta depuis à St. Paul dans l'Isle de Loando, d'où il sort rarement pour

(1) Conf. [illegible], L. II. C. [illegible], L. II. [illegible] P. [illegible] C. VI. [illegible], [illegible], [illegible], C. 4. p. 54. [illegible] L. II. C. [illegible] L. II. Ch. [illegible]

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

n'ont ici qu'une seule Maison, encore est-elle dans la même Isle. Ce sont eux qui sont chargés de l'instruction des Chretiens de Congo & d'Angola, mais ils sont en trop petit nombre pour suffire à ces deux grands Royaumes (a): il n'est donc pas surprenant que les habitans de l'un & de l'autre vivent dans une si profonde ignorance des principes fondamentaux du Christianisme; & si l'on peut faire fond sur le témoignage d'un autre Auteur, l'ambition & l'avarice de quelques-uns des Ecclésiastiques ont non seulement mis obstacle à ses progrès, mais l'ont empêché de se maintenir (b). Mais soit qu'on doive l'attribuer à cette cause, soit à la négligence des Prélats & des Princes, soit à quelque mécontentement de ces derniers de la conduite des autres, nous ne voyons point qu'il y en ait aucun qui ait fondé des Universités ou des Séminaires, ni qu'ils ayent autre chose que quelques Ecoles pour les enfans, où les mêmes Prêtres qui célébrent la Messe, leur enseignent le Catéchisme. On ne parle point de grandes Fêtes, sinon de celles qui sont plutôt Civiles, la Cour & les Nobles du Royaume allant alors en grande pompe à l'Eglise pour entendre la Messe. On ne doit pas douter que, si le Christianisme faisoit une plus brillante figure dans ce Royaume, les Missionnaires Portugais & les autres n'en eussent instruit le Public, surtout plusieurs autres Auteurs ayant fait un portrait si peu avantageux de cette Eglise, tant par rapport à l'extérieur, que sur-tout à l'égard de son état intérieur, & de l'extrême corruption de la Foi & des Mœurs. Quelques-uns représentent une partie des nouveaux Convertis comme de francs hypocrites, qui n'embrassent le Christianisme que pour se mettre bien avec les Portugais; tandis qu'ils retiennent toutes leurs anciennes superstitions idolâtres, & adorent secrettement leurs anciennes Divinités, jusqu'aux lions, aux tigres, aux serpens, & autres animaux nuisibles, ne se croyant pas en sûreté sans user de ces abominables pratiques; ils portent extérieurement des Chapelets & des Croix, & sous leurs habits leurs charmes & leurs amuletes.

(a) *Jarric*, L. III. C. 4. V. C. 43. (b) *Linschot.* Descript. Guin. L. II. C. 5.

pour visiter sa Cathédrale de St. Salvador, ou quelque autre partie de son Diocese.

On ne doit pas même en être surpris, puisque nos Auteurs nous apprennent que ce Siege a été quelquefois fort longtems vacant, & qu'un des Prélats que la Cour de Portugal y envoya, trouva à son arrivée dans cette Capitale les Chanoines & le Clergé si corrompus & si déréglés dans leurs mœurs, que d'abord qu'il entreprit de les réformer, ils refuserent non seulement de se soumettre à son autorité, mais même de reconnoître qu'il eût aucun pouvoir ni supériorité sur eux: si, comme il y a beaucoup d'apparence, le Roi & la Cour les soutiennent dans cette indépendance prétendue du Siege de Lisbonne, il n'est point du tout surprenant que l'Evêque ait choisi pour sa résidence un autre endroit de son Diocese, savoir le Couvent de Loando, & que lui & ses successeurs ayent visité si rarement le Royaume de Congo, où ils sont si mal reçus.

Cela paroîtra d'autant plus probable, si l'on considere que le Royaume d'Angola n'a pas reçu le Christianisme d'aussi bonne heure que celui de Congo, & qu'il étoit encore idolâtre du tems de *Lopez*: ce Voyageur rapporte que le Roi d'Angola, desirant avec ardeur d'embrasser l'Evangile, avoit plus d'une fois sollicité celui de Congo de lui envoyer quelques Missionnaires, mais qu'il n'en avoit pu obtenir un seul, ce Monarque s'excusant sur ce qu'il ne se pouvoit passer d'aucun; c'est-là peut-être ce qui contribua à procurer à l'Evêque un plus favorable accueil & un meilleur établissement à St. Paul qu'à St. Salvador, & ce qui l'engagea à y fixer sa résidence.

letes. D'autres, qui ont peut-être été mieux instruits, parcequ'ils demeurent plus près des Eglises, & sous les yeux des Portugais, témoigneront du mepris & même de l'horreur pour de si extravagantes superstitions, & par complaisance pour l'Eglise se conformeront à ses Loix jusqu'à un certain point, en allant regulierement à la Messe & à Confesse; ils consentiront aussi à n'avoir qu'une seule femme, mais on ne peut jamais leur persuader qu'il soit défendu d'avoir autant de concubines qu'ils en peuvent entretenir (*a*). On peut en dire autant de plusieurs autres vices contraires à la Morale de l'Evangile, tels sont l'ivrognerie, la fraude, l'oppression, l'oisiveté, un orgueil excessif, & la paresse, qu'ils voient regner plus ou moins parmi les Chretiens Européens établis chez eux, & qu'ils savent être publics & communs dans les autres Pays qui reconnoissent l'autorité du Pape.

Section II. Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Ceux du Comte de Sogno passent pour meilleurs Chretiens; ils ont un plus grand nombre d'Eglises où l'on fait le Service Divin avec plus de pompe, leur Clergé est aussi plus nombreux, & la plupart des Ecclésiastiques sont des Naturels du Pays; le peuple est en apparence si zelé Catholique, qu'ils ne sortent jamais que chargés de chapelets, de croix, de médailles, & d'autres marques de dévotion; avec cela ils n'ont pas tout-à-fait renoncé à leurs anciennes superstitions, car si les Saints qu'ils invoquent, n'exaucent pas leurs prieres, ils ne manquent point de s'adresser à leurs Fétiches, ou anciennes Divinités. Les Comtes ou Gouverneurs de cette Province, affectent ordinairement de paroître en grande pompe quand ils vont à l'Eglise; ils ont des colliers d'or, des cordons de corail &c. outre leurs armes. Ils sont précédés des tambours, des cors & d'autres instrumens, & environnés de leurs Gardes avec leur étendard déployé. A la tête marchent ordinairement cinq ou six Mousquetaires, qui pendant la marche font de tems en tems des décharges, une multitude d'autres personnes ferment la procession. Ces Princes, de même que ceux de Bamba & de Pemba, ont toujours signalé leur zele pour la Religion Chretienne, & ils ont toujours eu grand soin d'empêcher les Gangas ou Prêtres idolâtres de corrompre leurs sujets; si quelqu'un de ces fourbes est attrappé dans leurs Etats, il est sûr d'être si bien étrillé, qu'il n'a pas envie d'y revenir (*b*).

Gouvernement despotique du Royaume de Congo. Le Roi est proprietaire des Terres.

Le Gouvernement du Royaume de Congo est monarchique, & aussi despotique qu'aucun de ceux de l'Asie ou de l'Afrique. Les Rois sont les seuls proprietaires des terres, & ils en disposent en faveur de qui il leur plait, à condition que ceux à qui ils les donnent leur en payent un certain tribut, & en cas qu'ils y manquent, ou qu'ils tombent dans quelque autre faute, ils les en depouillent (*), ou même quand il leur plait. Les Princes du Sang me-

(*a*) *Davity*, *Dapper*, *La Croix*, *Labat*, *Linschoten*, & al.

(*b*) *Dapper*, *Labat*, T. I. Ch. 14. p. 238.

(*) Ces Possesseurs des terres sont, non seulement obligés de payer au Roi le tribut dont on a parlé, mais aussi de tenir les chemins par où il pourroit passer en bon état, & de les faire nettoyer au premier avis de sa marche, quelque court que soit le tems. Ils sont encore obligés de venir lui rendre leurs respects à son passage avec leurs Domestiques, leurs Esclaves & leurs Fermiers, & de témoigner par leurs cris & par leurs acclamations leur joie & leur reconnoissance de l'honneur qu'il leur fait de passer par leurs terres. L'omission de quelqu'un de ces articles suffit pour perdre son appanage (1).

(1) *Davity*, *Dapper*, & al.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

mêmes ne sont pas plus privilégiés que d'autres à cet égard; ensorte que personne de quelque qualité qu'il soit, ne peut léguer un pouce de terre à ses héritiers & successeurs; quand les possesseurs des terres viennent à mourir, elles retournent d'abord à la Couronne, soit qu'ils les tiennent eux-mêmes, soit qu'ils les ayent affermées, ensorte qu'il dépend entierement du Prince qui est sur le trône, de laisser ces terres à ceux qui les tiennent, ou d'en disposer en faveur d'autres. Il est vrai que depuis que les Portugais sont établis dans le Pays, ils ont engagé les Rois à laisser les terres aux héritiers, pour prévenir les mouvemens & les troubles & quelquefois les révoltes, que l'aliénation causoit souvent dans le Royaume, & à obliger les possesseurs à payer leur redevance plus promptement & plus exactement qu'ils ne faisoient auparavant. Ce tribut ou cette taxe est attachée non seulement aux terres des Gouverneurs des six principales Provinces, mais aussi à celles de plusieurs Marquis, Comtes & Seigneurs, avec ordre exprès de la porter à la Cour au plus tard une fois tous les trois ans; cela joint à l'ambition & à l'avarice de ces Seigneurs en Chef, les porte à commettre d'horribles extorsions sur les peuples, & à les dépouiller non seulement de tout ce qu'ils ont, mais à les vendre sans miséricorde, hommes, femmes & enfans pour esclaves.

Source de révoltes.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces cruelles vexations aboutissent souvent à des révoltes ouvertes, non de la part des peuples, qui, quelque triste que soit leur condition, ne peuvent rien faire, mais de la part de leurs tyranniques Gouverneurs, qui deviennent avec le tems si puissans & si riches, qu'ils négligent & refusent de porter le tribut; quand la Cour les en somme par des Exprès consécutifs, souvent on tend des embûches à ces couriers, & on les assassine sur les frontieres, ou on les fourre dans une noire prison, & on les y laisse périr de faim & de misere; c'est ce qui arrive sur-tout quand ces Gouverneurs rebelles sont à une grande distance de la Capitale. Ce n'est pas tout. Ils se liguent communément avec d'autres Provinces révoltées, & tâchent d'engager leurs voisins à se soulever avec eux; le refusent-ils? ils les attaquent, les ravagent, & mettent tout à feu & à sang. Notre Auteur rapporte divers exemples de ces révoltes, arrivées pendant les douze ans qu'il a demeuré dans le Royaume; la plus dangereuse avoit été excitée par un des Gendres du Roi, dans le tems que ce Monarque étoit occupé à en étouffer une autre dans une Province éloignée; desorte que ne se trouvant pas en état de les réprimer toutes deux, il fut contraint de faire la paix, & d'accorder une entiere amnistie à son Gendre dénaturé, sans même l'obliger à payer désormais aucun tribut, pour empêcher le feu de la rebellion de gagner (*a*).

A quel égard la Couronne est élective.

Pigafetta & d'autres après lui assurent que la Couronne de Congo est héréditaire, & que les femmes seules sont exclues de la succession; mais le P. *Cavazzi*, qui étoit mieux instruit de la Constitution politique du Royaume, assure que la Couronne est en partie héréditaire & en partie élective; on ne choisit jamais pour Roi qu'un Prince de la Famille Royale, mais sans égard s'il est de la branche la plus proche ou la plus éloignée du côté des mâles ou des femmes, s'il est né de la Reine ou d'une Concubine; un bâtard est aussi capa-

ble

(*a*) *Labat*, T. II. Ch. 9. p. 309. *Pigafet*, *Dapper*, & al.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

ble de succéder au Trône, qu'un fils né d'un légitime mariage. Quand donc le Roi vient à mourir, il ne manque guere d'y avoir un grand nombre de prétendans, bien-que le choix tombe ordinairement sur celui qui amene le plus nombreux cortege, le plus d'amis & le plus de troupes, dans la campagne où se fait l'élection, pourvu qu'il soit de la Religion Romaine; car depuis la conversion des Rois de Congo, on n'admet au nombre des prétendans à la Couronne que ceux qui sont Chretiens.

Comment se fait l'Election.

Les trois grands Officiers qui président, & qui doivent nécessairement être présens à l'élection, sont le *Mani Elefunda*, le *Mani Batta*, & *le Comte* ou Gouverneur de *Sogno*; quand ils s'apperçoivent que la querelle entre les Compétiteurs s'échauffe à un point dangereux (*), ils les somment de comparoître devant l'Evêque, ou en son absence devant son Vicaire, & de la décider en sa présence.

Proclamation & Couronnement du Roi.

Aussitôt qu'ils sont d'accord sur le successeur, on somme tous les Grands du Royaume de se rendre dans une plaine, qui est proche de St. Salvador la Capitale; de-là ils vont en pompe à la Cathédrale, autrefois un beau Bâtiment, construit par les Portugais, mais depuis tombée en ruine par l'injure des ans, & changée en une espece de Salle publique: dans ces occasions on y dresse un Autel richement couvert, à l'un des côtés duquel il y a un magnifique Trône, sur lequel l'Evêque ou son Vicaire est assis, & de l'autre côté un fauteuil pour le Mani Elefunda, environné des prétendans, qui ignorent encore sur qui le choix est tombé, & attendent avec impatience qu'on le nomme.

Avant que de le proclamer, le Mani se leve, & fait sa priere devant l'Autel à genoux; ayant repris sa place, il fait un long & éloquent discours sur les devoirs de la Royauté, sur les soins & les difficultés qui l'accompagnent; ce discours fini, il déclare à l'Assemblée, que lui & les autres Electeurs, ayant mûrement & impartialement pesé le mérite des Princes qui prétendent à la Couronne, ils ont choisi un tel pour la porter.

Il s'avance alors, prend le nouveau Monarque par la main, & le conduit à l'Evêque, devant lequel ils se prosternent; le Prélat fait au Roi, qui est à genoux, une exhortation pathétique, où entre autres devoirs qu'il lui rappelle, il l'exhorte à être un courageux & zélé protecteur & promoteur de la Religion Chretienne, & un fils obéissant à l'Eglise Catholique. On lui fait ensuite prêter les sermens ordinaires, qu'il prononce à haute voix; l'Evê-

(*) Ces ruptures ouvertes arrivent ordinairement quand le défunt Roi a laissé un ou plusieurs fils en âge, & en état de faire valoir ce qu'ils appellent leurs droits à la Couronne: car comme les Electeurs choisissent rarement, sinon jamais, ces Princes, de peur que la Couronne ne devienne avec le tems héréditaire, ceux-ci n'acquiescent guere à leur choix, quelque sage qu'il puisse être, à moins qu'ils n'y soient contraints par la supériorité des forces de leur Rival. Dans ce cas-là il s'allume une guerre violente entre eux, les Rivaux s'attaquent, portant le fer & le feu dans leurs Provinces respectives; & la querelle n'est jamais décidée que par la mort, ou au moins par la défaite totale de l'un des Compétiteurs; ce qui donne ordinairement lieu à d'horribles ravages & à des massacres dans les Provinces qui reconnoissent les divers Prétendans. Ce dont l'Auteur assure avoir été témoin (1).

(1) *Labat*, T. II p. 118.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

l'Evêque le conduit alors par la main au Trône dressé pour lui, lui met l'étendard royal entre les mains, & la couronne sur la tête; cela fait, toute l'assemblée se prosterne devant le Roi, le reconnoît pour son Souverain avec de grandes acclamations & en battant des mains, au son des instrumens de guerre, & immédiatement après au bruit de toute l'artillerie; la cérémonie finie, le nouveau Monarque prend le nom d'*Alphonse*, comme tous ses prédécesseurs, en l'honneur d'*Alphonse*, le premier Roi Chretien, qui prit ce nom à son baptême, comme nous le verrons en son lieu (*a*).

Comment le Roi donne la bénédiction au Peuple.

Deux autres grandes cérémonies suivent celle du Couronnement, par lesquelles on peut juger quelle est l'autorité, & la grandeur de ces Princes & quels respects les peuples leur rendent; la premiere & la plus considérable est celle où il donne sa bénédiction publique & solemnelle au Peuple en de certaines occasions, & l'autre est celle où il donne l'investiture des principales dignités & des fiefs de ses Etats. Les jours fixés pour l'une & pour l'autre se proclament en grande cérémonie par tout le Royaume & dans St. Salvador, au son de quantité d'instrumens de musique, & au bruit de l'artillerie. La premiere de ces solemnités attire le plus grand concours de peuple de toutes parts, parcequ'ils mettent la bénédiction du Prince à un si haut prix, qu'ils se croiroient pis qu'excommuniés s'ils en étoient privés, ou s'ils manquoient volontairement à la recevoir. Au jour marqué le Roi paroît avec la derniere magnificence, environné de ses Gardes, d'une nombreuse Cour, & accompagné de tous les Gouverneurs & Nobles du Royaume, superbement vétus, & ayant une belle suite. La cérémonie se fait dans une plaine spacieuse, capable de contenir l'immense multitude de gens qui y accourent; dans l'endroit le plus élevé de la plaine on dresse un trône ou une estrade magnifique, d'où le Roi peut voir tout le monde, & où il peut être vu; il peut distinguer ses Ministres & ses Nobles, qui sont plus ou moins éloignés à proportion de leur rang.

S'il s'en trouve qui ayent encouru sa disgrace, ou pour n'avoir pas fait leur devoir, ou par quelque autre raison, & qu'il a été forcé de laisser impunis, soit à cause qu'ils étoient trop loin de la Cour, soit parcequ'ils sont devenus trop riches & trop puissans, il jette ses premiers regards sur eux, & les fait chasser de sa présence comme des malheureux indignes de sa bénédiction, à laquelle les fideles sujets seuls ont droit. Le seul affront d'être chassé ainsi, seroit déja regardé comme un des plus grands malheurs qui peut arriver à un Homme de qualité; mais ce n'est pas tout; la populace, jalouse de la gloire de témoigner son zele à son Prince, se jette sur les personnes disgraciées, les traîne sans pitié ni respect, leur déchire les habits de dessus le corps, & leur fait tant d'insultes & d'outrages, que plusieurs perdent la vie avant que de pouvoir se tirer de la foule. C'est par ce stratagéme que ces Monarques se délivrent souvent sans peine des mauvais Ministres, qu'ils n'auroient osé entreprendre de punir par d'autres voies, sans courir grand risque de voir leur autorité méprisée & avilie.

Aussi-tôt que les personnes disgraciées sont à l'écart, le Roi s'adressant au reste de l'Assemblée, les exhorte de continuer à lui être fideles, & leur pro-

(*a*) *Labat*, L. II. Ch. 10. & al.

promet ſa faveur & ſa protection ; enſuite ſe levant de deſſus ſon trône pendant que tous ſe proſternent devant lui, il leur donne ſa bénédiction, non par des paroles mais en étendant ſes bras ſur eux d'une certaine façon, & par le mouvement de ſes doigts ; & eux de leur côté en temoignent leur joie & leur reconnoiſſance par de grands cris & par des battemens de mains ; la cérémonie ſe termine par la muſique des inſtrumens, & par des décharges d'artillerie. Ceux qui ont ſurvécu à la diſgrace d'être privés d'avoir part à la bénédiction, ſont dès lors des objets d'horreur & de mépris, & regardés comme des excommuniés, à moins que par le crédit de leurs amis, par de riches préſens, par d'amples dédommagemens & par une grande ſoumiſſion, ils ne rentrent dans les bonnes graces du Roi ; en ce cas-là ils ſont admis en ſa preſence, & ſa bénédiction efface la tache de la diſgrace (a).

Cérémonie des Investitures.

L'autre cérémonie ſe fait avec la même pompe, la même ſolemnité, & le même air de grandeur, & prouve également le profond reſpect que le peuple rend à ces Monarques. Le Roi paroît avec toute ſa magnificence ſur ſon trône au jour marqué, pendant que tous les prétendans à quelque nouvel Emploi, Fief, ou Inveſtiture ſont proſternés par terre devant lui, & environnés d'une foule de ſpectateurs dans la même poſture. A la troiſieme décharge de l'Artillerie, le Maître des Cérémonies conduit les prétendans par ordre au pied du trône, accompagnés de tous leurs parens & leurs amis, tous vêtus richement. Là ils ſont à genoux ſur la derniere marche du trône, & un des principaux Miniſtres leur apporte leur patente ; quand ils l'ont priſe avec la plus profonde ſoumiſſion, le Roi les informe, par un diſcours préparé, de la grandeur de la grace qu'il leur accorde, des conditions ſous leſquelles il la leur confere, & des devoirs qu'il attend d'eux ; ils prêtent ſolemnellement ſerment de ſe conformer à ſa volonté, après quoi on leur remet les marques de leur dignité, qui ſont un bonnet blanc, plus ou moins magnifique ſelon la dignité, un cimeterre, une enſeigne, un fauteuil & un tapis. La cérémonie finit par des proſternemens, des battemens de mains, & par d'autres poſtures ſerviles du Dignitaire, & par les cris & les acclamations de gratitude de ſes amis, qui elevent la faveur du Roi juſqu'aux nues, bien-qu'elle ſoit pour l'ordinaire accompagnée de taxes ſi onéreuſes, & d'autres conditions ſi dures, qu'il lui eſt impoſſible de les remplir, ſi ce n'eſt en tyranniſant & en opprimant ceux qui dépendent de lui.

Honneurs qu'on rend aux Rois. Leurs habits avant l'arrivée des Portugais.

Quand tout eſt achevé le Roi ſe leve, & la cérémonie ſe termine comme elle a commencé, par les applaudiſſemens de l'Aſſemblée, le ſon des Inſtrumens & le bruit de l'Artillerie auxquels on le reconduit à ſon Palais. Il ſemble néanmoins que les derniers Rois ont beaucoup relaché de leur premier faſte, quelque extravagant qu'il puiſſe nous paroître, vu que l'etiquette de la Cour de Congo requéroit autrefois que celui qui demandoit l'inveſtiture, Comte, Duc ou Prince du Sang, parut devant le trône, non ſeulement dans la poſture rampante dont nous avons parlé, mais avec le viſage, la tete & les épaules couvertes d'un voile commun, parſemé de pouſſiere & de

(a) *Labat*, L. II. C. 10.

Section VII. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

de boue, pour marquer le plus profond abaissement (*a*); cette derniere cérémonie est entierement retranchée, peut-être depuis que les Rois sont Chretiens, cela n'empêche pas qu'ils ne permettent qu'on leur rende d'autres honneurs, qui sont si outrés qu'ils approchent fort de celui qu'ils rendent à Dieu, qu'ils désignent par le terme énergique d'adoration (*b*). Mais quoiqu'il paroisse par le cérémonial dont il a été parlé, que les Rois de Congo étoient parvenus à ce degré insupportable d'orgueil longtems avant l'arrivée des Portugais, on ne voit pas qu'ils eussent rien qui y répondît, dans la magnificence de leur Palais, de leurs ameublemens, de leurs habits, de leur Cour &c. Ce n'est que depuis ce tems-là qu'ils ont commencé de les imiter, & se sont même efforcés de les surpasser, par la magnificence de leurs habits, la grandeur & la somptuosité de leur cortege & de leurs équipages, & par la richesse de leurs ameublemens. Leur habit étoit autrefois d'une étoffe faite de la meilleure écorce d'Aliconde, dont ils se couvroient depuis la ceinture jusqu'embas, avec une ceinture de la même étoffe, mais encore mieux travaillée; ils portoient aussi devant eux en guise de tabliers des plus belles peaux de jeunes tigres, de civettes, de zibelines; sur la peau ils avoient un *Incutto* ou espece de surplis, tressé en forme de réseau de la plus belle toile de palmier avec des franges au bas de différentes couleurs. Ce surplis se relevoit sur l'épaule droite, pour donner plus de liberté au bras; & sur l'épaule où il étoit attaché, ils portoient en guise d'ornement une queue de Zebra; par dessus l'Incutto ils avoient une espece de coëffe qui leur couvroit le cou & les épaules. Ils n'avoient sur la tête qu'un petit bonnet quarré rouge ou jaune qui ne leur couvroit que le sommet de la tête, & qui étoit plus pour la parade que pour l'usage. Ils portoient des especes de sandales aux pieds, dont la semelle étoit de bois de Palmier; il n'y avoit, outre le Roi, que quelques-uns des principaux à qui il fût permis d'en porter, tous les autres & le peuple étoient obligés d'aller nuds pieds (*c*). C'étoit-là toute la parure des Rois, & les Seigneurs avoient soin d'être à proportion moins magnifiques.

Changement depuis leur arrivée.

Mais aussitôt qu'ils eurent embrassé le Christianisme, & qu'ils eurent eu plus de commerce avec les Portugais, le Roi & les Seigneurs devinrent si amoureux de leur parure, de la magnificence & de la forme de leurs habits, qu'ils se disputoient à l'envi à qui les imiteroit le plus. Les manteaux, les habits d'écarlatte, le chapeau, de longues épées devinrent à la mode à la Cour de Congo & parmi les Nobles; les Grands portoient de riches étoffes, de la soie, du velours, des brocards d'or & d'argent, des franges & autres parures, le Roi lui-même témoignant autant de goût pour les Modes que pour la Religion de ces nouveaux venus. Sa Cour, sa Maison, sa table, ses ameublemens, son cortege, son trône, ses audiences & tout le cérémonial, furent réglés à la maniere Portugaise; & s'il y avoit quelque différence, c'étoit la splendeur & la magnificence par laquelle le nouveau Converti s'efforçoit de surpasser son Allié d'Europe. Sa table est couverte de toutes sortes de mets des plus exquis, son buffet fourni des vins les

(*a*) *Labat*, l. c. p. 329.
(*b*) Le même p. 322.
(*c*) *Lopez*, *Pigafet*, L. II. C. 7. *Davity*, *Dapper*, *Labat*.

les plus délicats & d'autres liqueurs fines; il a des personnes qui goûtent tout ce qu'il mange & boit. La table & le buffet sont garnis de vaisselle d'or & d'argent & d'autres métaux précieux, qui ne servent qu'à lui; car il mange toujours seul, & il ne permet à personne, même de la premiere qualité, de s'asseoir en sa présence; les Princes du Sang & les grands Officiers sont debout autour de lui, avec cette seule différence que les premiers ont la tête couverte. Le Trône de parade, sur lequel il donne audience deux ou trois fois par semaine, n'est pas moins riche & somptueux; l'estrade est de trois degrés couverte de tapis des Indes, le fauteuil dans lequel il est assis, aussi-bien que la table qui est devant lui, sont couverts de velours cramoisi, relevés de plaques & de cloux d'or; quand il siege en qualité de Juge, ou pour recevoir des Requêtes, & entendre des Causes, il n'y a que les Nobles & les Seigneurs qui ont la permission de lui parler.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Il paroît rarement en public, si ce n'est dans les occasions solemnelles dont nous avons parlé; alors il est toujours accompagné d'une nombreuse Garde, composée d'*Anzichi* (*) & de quelques autres des Nations voisines, à

Car. du Roi.

(*) Les *Anzichi* ou *Ansiki* sont une Nation barbare, qui habite sur les frontieres septentrionales du Royaume de Loango & de la riviere de Bancaro; ils sont Antropophages, & la chair humaine se vend publiquement dans leurs Marchés. D'ailleurs ils sont hardis & belliqueux, & si habiles Archers que, si nous en croyons notre Auteur, ils tiendront vingt-huit fleches & au-delà à la main, & les tireront toutes de suite avant que la premiere soit à terre; ils tuent aussi les oiseaux à la volée sans jamais manquer leur coup. Leurs arcs sont plus petits & plus courts que ceux des autres Nations Africaines, & leurs fleches moins longues. Les premiers sont couverts d'une peau de serpent de diverses couleurs, si proprement mise qu'on la prendroit pour le bois même.

Ils ne sont pas moins adroits à se servir de leurs autres armes, ils ont entre autres des haches, dont le manche est fort court, le fer fort luisant & tranchant, & dont le dos leur sert de marteau. Ils ont aussi une espece d'épée courte, dont la poignée est couverte d'une peau de serpent, ils la pendent à leur ceinture, qui est de cuir d'éléphant, a trois doigts de large & est fort épaisse.

Ils sont d'une si grande agilité, qu'ils grimpent sur les montagnes & sur les rochers comme des chevres. Ils ne sont pas moins experts & prompts dans le combat, ils parent au premier choc les fleches de leurs ennemis en tournant leurs haches autour de leur tête avec tant de vitesse, qu'elles ne manquent guere d'être repoussées par le fer.

Mais ce qu'il y a de plus estimable en eux, c'est leur droiture, leur fidélité & leur candeur, ensorte qu'ils sacrifient leur vie pour la défense de leurs Princes, de leurs Amis & de leurs Alliés. Leur Roi l'est aussi de Micoco, & fait sa résidence à Monzal, Capitale d'Anzico. C'est presque tout ce que nous savons de cette vaste Contrée, sinon qu'il y a des Mines de Cuivre, & du Bois de Sandal rouge & gris; ce dernier s'appelle parmi eux *Chiconga*, il passe pour le meilleur, eux & les Portugais s'en servent pour remede.

Leur Commerce avec les habitans de Congo consiste en Esclaves de leur propre Pays & du Royaume de Mu[illegible]ak, auquel leur Pays confine du côté du Sud; ils apportent aussi des toiles, des dents d'éléphant, & de ce bois de Sandal dont nous avons parlé; ils prennent en échange du Sel, des Zimbis qui leur servent de monnoye, & d'autres coquilles dont ils se parent. Ils emportent aussi des soies, des velours, des toiles, des miroirs & d'autres marchandises que les Portugais apportent.

Ils pratiquent la Circoncision à l'égard des mâles, mais nous n'avons pu découvrir si c'est par principe de Religion, ou par d'autres raisons. D'ailleurs ils sont idolâtres, &, si nos Auteurs ont été bien informés, si inhumains, qu'ils mangent non seulement les prisonniers qu'ils font à la guerre mais leurs plus proches; les meres mêmes se regalent de leurs enfans. Les hommes ont autant de femmes qu'il leur plaît, & les répudient quand ils

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

à qui il se fie plus qu'à ses sujets. Ces Gardes sont armés, les uns de mousquets, d'autres de lances, d'arcs & de fleches, mais ils marchent sans observer aucun ordre devant lui. Ils sont suivis de bandes de Musiciens qui jouent des Instrumens, dont le bruit, dit *Lopez* (*a*) se fait entendre à cinq ou six milles, pour avertir que le Roi est en marche. Après les Musiciens viennent les Officiers de sa Maison, suivis des Chevaliers de la Sainte-Croix, Ordre institué par le premier Roi Chretien de Congo, qui s'est toujours maintenu depuis en honneur. Le Monarque paroît ensuite, précédé de deux jeunes Seigneurs des premieres familles du Royaumes, l'un porte le bouclier du Roi, couvert d'une peau de tigre, & l'épée d'Etat enrichie de pierreries; l'autre a à la main un bâton couvert de velours rouge, avec un bouton d'argent massif à chaque bout. A chaque côté du Roi marche un Officier qui rafraîchit l'air avec une queue de cheval, & derriere eux est un troisieme qui porte un parasol sur la tète du Roi; ce parasol est grand, de damas rouge brodé & avec des franges. Ces trois derniers doivent aussi être des plus illustres familles, parcequ'ils sont les plus proches de la personne du Roi (*b*).

Cortege quand il va à l'Eglise.

Quand il va à la Messe, c'est ordinairement avec le même cortege & la même pompe; dès qu'il est descendu de cheval, deux Maîtres des Cérémonies le conduisent à sa place, il y a une chaise sur laquelle il se met quand il le juge à propos, & plusieurs coussins de velours sur lesquels il s'agenouille. Aussitôt qu'il a pris sa place, on lui donne un cierge allumé qu'il remet à un Page jusqu'à ce qu'on fasse la lecture de l'Evangile, alors il le reprend des mains du Page, & le tient jusqu'à ce que cette lecture soit finie, & le Prêtre lui apporte l'Evangile à baiser. A l'Offertoire, il s'avance vers l'Autel, où le Prêtre lui présente la Patene à baiser, il fait son offrande & retourne à sa place. Il reprend le Cierge allumé à l'élevation de l'Hostie, & reste à genoux presque pendant tout le reste du tems que dure la Messe; la Musique se fait toujours entendre, & l'on chante des Antiennes. Le Service étant fini, le Roi s'assied, reçoit les complimens de la Cour, & en retour donne sa benédiction & sa main à baiser; ce qui est regardé comme une grande faveur; après cette Cérémonie il s'en retourne à son Palais

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 7. (*b*) *Labat*, L. II Ch. 10. p. 336.

ils le veulent. C'est un ornement chez eux de se cicatriser le visage, ce qui se fait plus ou moins selon la qualité; ils sont nuds depuis la ceinture en haut, & s'enveloppent le reste du corps de toile ou d'étoffe, plus ou moins fine, selon leurs facultés. Les Riches portent un bonnet ou un chaperon à la Portugaise de velours, ou de soie, bleu, rouge ou noir; ceux de moyenne condition ont des bonnets de toile & les autres vont tête nue; tous, à la réserve des Gens de qualité, vont pieds nuds; il en est de même des femmes, il n'y a que celles de qualité qui ont des sandales; elles portent aussi un voile qui les couvre de la tête aux pieds, à la réserve du visage qui est découvert; on dit qu'elles ne sont pas laides, vu la chaleur du climat. Le langage des Anziki est tout-à-fait différent de celui de Congo, mais ils apprennent aisément celui-ci pour l'amour du Commerce. A d'autres égards leur genre de vie est assez semblable à celui des Arabes errans ils subsistent de chasse & de rapine. Voilà qui peut suffire sur l'article de cette Nation sauvage, dont le courage & la fidélité sont la seule recommandation pour engager les Rois de Congo à lui confier la garde de leur personne (1).

(1) *Pigafet*, L. II, C. 5. *Davity*, *Dapper*, *Labat*,

lais dans le même ordre, & avec la même pompe qu'il eſt venu (*a*) (*).

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Sa nombreuſe Cour.

La Cour de ce Monarque eſt nombreuſe & brillante; elle eſt compoſée non ſeulement des Officiers de ſa Maiſon, mais de tous les Gouverneurs du Royaume, qui quand ils viennent rendre leurs hommages & porter le tribut, ont toujours un magnifique & nombreux cortege; à quoi il faut ajouter les Généraux & les Officiers des troupes, qui ſont auſſi obligés de paroître à la Cour, pour y rendre compte du ſuccès de leurs armes, de l'état des troupes qu'ils commandent, & de tout ce qui regarde le Militaire. Le Roi a d'ailleurs des Auditeurs, des Juges, des Conſeillers, des Secretaires &c. Les affaires dont ils ſont chargés dans leurs divers départemens, quelque nombreuſes & difficiles qu'elles ſoient, ſont promptement expédiées, parceque tout ſe fait verbalement, d'une façon conciſe, & ſans écritures; avec cela la multiplicité des affaires, tantôt d'une nature, tantôt de l'autre, les oblige à paroître ſouvent devant lui; car comme il n'y en a guere qui ſachent lire ni écrire, ils ne peuvent recevoir ſes arrêts & ſes ordres que de ſa bouche, & ils les font paſſer à leurs Cliens éloignés par des perſonnes d'une probité reconnue, qui ſont munis d'une marque qui indique que ce qu'ils déclarent eſt le réſultat de la volonté Royale. Si l'éloignement des lieux, ou la nature de l'affaire demande une plus ample explication, l'ordre eſt mis par écrit, & on l'envoye au Gouverneur ou à l'Officier, qui doit le faire exécuter; en ce cas-là il eſt obligé de faire venir quelque Miſſionnaire ou quelque autre perſonne, pour le lui lire, & pour y faire réponſe par le même courier, afin de faire ſavoir à tems à Sa Majeſté qu'on a ponctuellement obéi à ſes ordres; la moindre négligence pour le fond, ou pour les formalités, étant ſuffiſante pour le faire priver de ſa charge & même de ſes biens (*b*).

Eſclavage des Grands.

On voit par-là que ces grands Officiers, nonobſtant leurs titres pompeux, leur autorité étendue, & leur grandeur apparente, ne ſont réellement que des Eſclaves, comme ceux qu'ils tyranniſent, & qu'ils vivent dans une continuelle appréhenſion de quelque marque de défiance ou de mécontentement de la part du Prince, ſachant bien que l'un ou l'autre, bien ou mal fondé, eſt plus que ſuffiſant pour hâter leur perte ſous un Gouvernement auſſi deſpotique, & ſous un Souverain qui n'ignore pas qu'on lui obéit plus par crainte que par amour, par un principe du plus mépriſable intérêt plutôt que par devoir & par fidélité.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi & les appartemens ſont ſpacieux & commodes, mais on en a l'obligation aux Portugais, qui les ont batis à l'Européenne dans la gran-

(*a*) *Labat* L. II. C. 10. p. 336. (*b*) Le même.

(*) Il ſe pratique encore, dit-on, une cérémonie fort bizarre à cette occaſion, qui eſt particuliere à la Cour de Congo; c'eſt que quand le Roi eſt ſur le ſeuil de la porte de l'Egliſe, un des Officiers qui ont les queues de cheval ſe met à genoux, & la fait voltiger pluſieurs fois devant lui, comme s'il l'aſpergeoit d'eau bénite, après quoi le regardant fixement, il frappe trois fois fortement des mains, pour notifier au peuple que Sa Majeſté ſe porte bien, à quoi on répond par des cris de joie. Le Roi lui tend alors le bout de ſes doigts à baiſer, ce qu'il fait trois fois avec beaucoup de dévotion & de reſpect, reſtant toujours à genoux juſqu'à ce que le Roi lui faſſe ſigne de ſe lever, & de continuer ſa marche (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 10. p. 338.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

grande enceinte du Château, pour leur propre usage; & après leur expulsion, dont nous parlerons en son lieu, les Monarques de Congo en ont fait leur demeure. Mais il s'en faut de beaucoup qu'ils ne les ayent entretenus dans l'état magnifique où les Portugais les ont laissés, non plus que quelques belles Eglises qu'ils avoient élevées dans la même enceinte; il y en a une dont il ne reste que les murailles, où les Rois ont fait faire des barraques pour les soldats de la Garde. Nous avons déja parlé des appartemens, particulierement de celui où est le magnifique Trône, & de l'autre où le Roi mange, & on peut juger par ceux-là des autres. Bien-que ce Prince n'épouse qu'une femme, il peut avoir autant de concubines qu'il lui plait, mais le serrail où il les tient est plutôt une prison qu'un Palais, où elles sont confinées pour toute leur vie, dès qu'elles y sont une fois entrées. Leurs appartemens sont environnés ou de hautes & fortes murailles, ou de haies vives, si hautes & si épaisses qu'il n'est point d'homme qui puisse les escalader ou passer. La garde & le gouvernement de ce lieu est ordinairement confiée à quelqu'un des Seigneurs les plus en crédit & en faveur auprès du Roi.

La Reine & ses Dames.

La femme légitime de ce Prince s'appelle *Mani Mombanda*, ou la Maîtresse des femmes, parce qu'elle a l'intendance sur toutes les autres. Avant que de se marier le Roi impose une taxe sur tout le Royaume, qui sert de dot ou d'appanage à la jeune Princesse, & s'appelle *Pintelso*. Le jour des noces, des Commissaires mesurent la longueur & la largeur des lits de tout le monde, & on est taxé à tant pour chaque empan. Aussitôt que les cérémonies du mariage sont finies, on conduit la Reine à son appartement dans le Palais Royal, avec toutes les jeunes Dames qui sont à son service; elles passent la meilleure partie de leur tems à la divertir, & à se divertir elles-mêmes; &, si nous en devons croire quelques Auteurs (*a*), on se permet de part & d'autre de satisfaire ses penchans. La Reine laisse à la plus grande partie des Dames la liberté de passer la nuit hors de leur appartement, & elles de leur côté favorisent ses déréglemens, & tout Galant assez hardi pour escalader les murs ou les haies, au risque de la vie s'il est découvert, fût-il de la plus grande qualité, & même Portugais (*). Le Roi entre dans son appartement quand il lui plait, & il ne se fait pas un scrupule de prendre la même liberté avec celles des Dames d'honneur qui lui plaisent, comme il fait avec ses autres concubines nonobstant les remontrances de son Confesseur & des autres Missionnaires. C'est la grande liberté qu'il prend avec ces Dames, qui porte souvent la Reine à lui faire infidélité, d'autant plus qu'il n'y a aucune différence entre les enfans qu'il a d'elle & ceux qui lui naissent de ses concubines (*b*).

Ses

(*a*) *Labat*, *Dapper*, *Davity*. (*b*) Les-mêmes.

(*) Nous devons observer, qu'en d'autres cas les Portugais ont le privilege particulier, quand ils ont quelque différend avec un des Naturels, d'être jugés par un Juge de leur Nation, nommé par le Roi, & qui suit les loix du Pays; s'il s'agit d'un crime capital, le Roi se contente de les bannir; & si à force d'argent & de présens ils peuvent se faire des amis à la Cour, ils sont souvent rappellés. Mais ils ne jouissent pas de leur privilege s'il s'agit d'un commerce criminel avec la Reine, bien-que nous n'en trouvions pas d'exemple dans leur Histoire (1).

(1) *Davity*, *Pigafet*, *Linschoten*.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Revenus du Roi.

Ses revenus consistent principalement dans les tributs que lui payent les Princes qui sont ses Vassaux, tels que ceux d'Angola, de Loango & d'autres, de même que les Mani ou Gouverneurs des six principales Provinces: mais, comme nous l'avons remarqué, ces tributs ne montent guere aussi haut qu'ils le devroient, desorte qu'il n'est pas possible d'en faire l'estimation au juste. D'autres lui font des présens, les uns de bestiaux, d'autres de grains, de vin & d'huile de Palmier &c. comme une reconnoissance des terres qu'ils tiennent de lui. La cérémonie du payement se fait pour l'ordinaire le jour de St. Jaques; alors le Roi est obligé de leur donner un grand festin, & de leur faire quelques petits présens, ensorte que de tout le revenu il ne lui reste qu'environ cent-vingt-écus selon quelques Auteurs (*a*). Mais d'ailleurs il est le seul propriétaire des Zimbis ou Coquilles, qui sont la monnoye courante dans ses Etats & dans les Royaumes voisins, & ceux-ci lui fournissent en échange des Esclaves, des dents d'éléphant, du bois de Sandal, des étoffes, des bestiaux, du millet, & d'autres commodités. Cette branche passe pour si considérable, qu'il la préfere aux Mines d'or & d'argent, souffrant qu'elles restent négligées, ou peut-être les tenant en réserve comme d'une plus grande valeur intrinseque (*). Les investitures, les amendes & les confiscations lui apportent encore un gros revenu, à quoi nous pouvons ajouter qu'il est le maitre de lever des taxes sur ses sujets aussi souvent qu'il lui plait; il le fait pourtant rarement, sinon en des cas de nécessité, la pauvreté de ses sujets étant si grande, qu'elle seroit capable de les mettre au désespoir, ou de les porter à la révolte, si elles étoient trop fréquentes.

Ses Forces.

Ses Troupes réglées ne sont ni nombreuses ni bien disciplinées, & encore plus mal armées & habillées. Après la paix conclue avec les Portugais, par laquelle ils s'engagerent à defendre le Roi de Congo contre ses ennemis, ils lui conseillerent de bâtir des Forteresses en divers endroits de ses Etats, & particulierement sur les côtes, dans les Isles de Quindangas, & dans le Pays à Maopanga, Ambacca, Massangano, & en quelques autres lieux sur les frontieres, & d'y mettre des Garnisons composées de Portugais & de ses propres soldats, & les Portugais disciplinerent les autres, autant qu'il étoit possible à la maniere de l'Europe. Mais soit que cela se soit fait aussi par rapport à ses autres troupes ou non, il est certain qu'ils ont repris leur ancienne maniere; il est vrai qu'elles passent en revue en de

(*a*) *Dapper*.

(*) *Lopez* rapporte que *Don Sebastien* Roi de Portugal, ayant appris qu'il y avoit des Mines d'or & d'argent en divers endroits du Royaume, y envoya des personnes habiles dans l'art dont les mines sont l'objet, pour tâcher de faire des découvertes, mais que le P. *François Barbuto*, Confesseur du Roi, bien-que Portugais, déconseilla à ce Prince de consentir à cette recherche, en lui disant que la découverte qu'on en feroit, lui feroit perdre peu à peu ses Etats. Là-dessus on indiqua à ces explorateurs des lieux où il n'y avoit point de mines. Cette tromperie, dit l'Auteur, en prévenant selon les apparences la perte de ces mines, fut cause que quantité de Marchands Portugais, qui trafiquoient dans le Pays, se retirerent, au grand detriment du Commerce entre les deux Nations, & du Christianisme dans ce Royaume, par la grande disette de Prêtres Portugais, qui en fut bientôt la suite (1).

(1) *Pigafet*. L. II. C. 6,

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

de certains tems, & qu'on leur fait faire l'exercice, mais on leur enseigne moins à se servir de leurs armes offensives qu'à faire usage des défensives, & à se couvrir le corps, qui est nud depuis la ceinture en haut, avec leurs boucliers, faits d'un cuir épais, ce qu'ils font avec tant d'adresse qu'ils parent les fleches de l'ennemi. On les accoutume aussi à fondre sur lui avec une espece de courage intrépide, ou plutôt de furie, quand l'occasion s'en présente; mais comme leurs armes ne leur servent guere dans un choc si violent & si irrégulier, parcequ'ils n'ont aucune discipline, ils sont aisément mis en déroute; & lorsqu'ils le sont une fois, il est bien rare qu'ils puissent se rallier, desorte que la déroute du premier corps est ordinairement suivie d'une déroute générale.

Revue des Troupes. Les Revues ou Exercices, qu'ils appellent *Sangamentos* & *Nsangaro*, sont plus pour la parade que pour l'utilité. Elles se font constamment le jour de St. Jaques, lorsqu'il y a le plus grand concours de Princes & de Seigneurs à la Cour, comme nous l'avons dit plus haut. Ces revues font partie de la Fête que le Roi leur donne dans cette occasion, chaque soldat est jaloux de l'honneur d'y paroître, mais leur figure & la diversité de leurs armes a quelque chose de si choquant, qu'un Etranger prendroit cela pour toute autre chose que pour une revue solemnelle; les uns ont des arcs & des fleches de différentes façons & grandeur; d'autres ont de larges épées, des dagues & des coutelas; quelques-uns n'ont pour habits & pour armes que leurs longues targettes; ceux-ci sont couverts de peaux de divers animaux, depuis la ceinture jusqu'aux genoux; ceux-là ont le visage & le corps peints de différentes figures; plus elles sont monstrueuses plus on se croit guerrier; tous en général sont armés & vêtus selon leur fantaisie & leurs moyens: ceux qui n'ont pas celui d'avoir une large épée d'acier, en ont une d'un bois dur. Ce qui rend le spectacle plus rebutant encore, c'est que leurs Enseignes ne sont communément que des guenilles fort sales, étant toutes déchirées; leurs armes de fer & d'acier rongées de rouille, celles de bois, mal faites & mal peintes. Ajoutez à cela, que comme les invalides, jeunes & vieux, les aveugles & les impotens, sont aussi obligés de s'y trouver, on voit ici des gens sans armes, là on en voit qui n'ont point de jambes, que les autres portent sur leurs épaules: tous ont la tête ornée de plumes de différentes couleurs, & chacun en a à sa mode: outre leurs armes ils ont ordinairement quelque outil, qui indique leur métier, s'ils en ont un.

Leurs Exercices. Toute cette grande Armée est divisée en plusieurs corps, le Roi accompagné de toute sa Cour s'avance à la tête de chacun, les examine soigneusement, loue ou blâme, punit ou recompense, dégrade ou avance selon qu'il trouve les choses. Ensuite ces corps donnent le spectacle d'un combat, & s'attaquent avec autant de furie qu'ils fondroient sur l'ennemi; ces batailles ne manquent guere de finir par des coups, & il y a des têtes cassées, des gens estropiés ou bien blessés, parceque chacun s'empresse à montrer sa valeur dans la chaleur de l'action, en présence du Roi & de la Cour; les nuages de poussiere que cet exercice fait élever ternissent fort l'éclat brillant avec lequel le Monarque & ses Courtisans y assistent. Pendant ce tems-là les Princes du sang & les grands Officiers animent les soldats à combattre vaillamment & avec intrépidité sous les Enseignes d'un si glorieux

&

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

& puiſſant Monarque: où en trouve-t-on un pareil ſous le Ciel? crient les uns; où y en a-t-il un qui puiſſe lui être comparé, ou qui oſe faire tête à une puiſſance ſi formidable? diſent d'autres; qu'il vive à jamais, s'écrie une troiſieme troupe; que ſon trône ſoit exalté au-deſſus du Soleil & des Etoiles, que tous ſes ennemis ſoient confondus, & foulés ſous ſes pieds comme la pouſſiere, répond tout le chœur. Immédiatement après les inſtrumens de guerre ſe font entendre, ce qui eſt ſuivi d'un nouveau choc également furieux, dans la chaleur duquel il y a bien des gens couches par terre, & quelques-uns ſemblent même chercher la mort, pour avoir la gloire de perdre la vie devant une ſi illuſtre aſſemblée.

Ils finiſſent par un Feſtin.

Les Mouſquetaires ſont, il faut l'avouer, les mieux diſciplinés, & ceux qui paroiſſent le plus dans cette occaſion; ayant appris autrefois des Portugais à manier les armes à feu, ils ont conſervé l'art de s'en ſervir avec une adreſſe ſurprenante & bien à-propos; ils font des décharges continuelles, & pourroient dans l'occaſion embarraſſer leurs Maîtres. Quand la cérémonie du combat eſt finie, le Roi donne ordinairement aux combattans un grand ſouper ſur le champ de bataille, ces hôtes affamés le dévorent avidement au milieu des nuages de pouſſiere, où un Etranger qui n'y eſt pas accutumé auroit de la peine à reſpirer ou à voir. Quand tout eſt mangé, la Fête ſe termine ordinairement par la muſique, les danſes & par d'autres divertiſſemens, durant leſquels ils ſont obligés de diſſiper ſouvent la pouſſiere qu'ils font lever de nouveau, en avalant des liqueurs fortes, juſqu'à ce qu'accablés des fumées & de la fatigue de la journée, ils ſe couchent par terre, & y dorment juſqu'à ce que le jour les mette en état de regagner leurs maiſons (*a*).

Comment ces Troupes ſe conduiſent dans leurs marches.

Les Troupes ſont ſous le commandement des Mani ou Gouverneurs des Provinces, elles ſont obligées de marcher ſous leurs ordres à toutes les expéditions ou incurſions qu'ils jugent à-propos de faire ſur les terres d'un ennemi ou d'une autre Province indépendante. Quand le Roi marche en perſonne toutes doivent ſe rendre ſous le Drapeau Royal, avec leurs Officiers, leurs armes & leurs proviſions. Ces proviſions ſont ordinairement peu de choſe, & ſuffiſent juſtement pour les faire vivre deux ou trois jours, mais il faut ſavoir que dans ces courſes ils enlevent tout ce qu'ils trouvent, ſans reſpecter ni amis ni ennemis, fruits, grains, beſtiaux, animaux domeſtiques & ſauvages, ſerpens, inſectes, & juſqu'à l'écorce & la racine des arbres, tout eſt bon à ſes ſoldats affamés, qui ne laiſſent que la déſolation & la miſere par-tout où ils paſſent; tandis que les pauvres habitans des villages & de la campagne ſont contraints ſur le premier bruit de leur marche de ſe retirer dans les bois, les montagnes & autres retraites, avec leurs familles, leurs troupeaux & les autres effets qu'ils peuvent emporter, & d'abandonner leurs maiſons & le reſte de leurs biens à la merci de ces pillards. Ces horribles ravages n'empêchent pas néanmoins qu'il n'en periſſe un très-grand nombre dans leurs marches par la faim, les maladies & par d'autres accidens, enſorte que le Roi a ſouvent perdu la moitié de ſon armée avant que d'être en vue de l'ennemi, & qu'il eſt quelquefois obligé de s'en re-

(*a*) *Labat*, L. II. C. 1. p. 5.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

retourner avec le tiers, par la mauvaise saison, sans coup férir, & sans avoir nui à personne qu'à ses sujets (*).

Maniere de combattre.

Quand il s'agit d'en venir à une action avec l'ennemi, ils tâchent toujours de le faire, autant qu'il est possible, dans quelque spacieuse plaine; les deux armées fondent l'une sur l'autre avec plus de furie que d'ordre, comme nous l'avons dit, l'autorité du Général n'étant plus reconnue dès le moment que le choc commence. Ils continuent le combat avec la même opiniâtreté, jusqu'à ce qu'un des Partis plie; aussitôt qu'on s'en apperçoit, tout le reste tourne le dos, sans s'embarrasser des efforts que les Officiers font pour les rallier. La fuite d'une des armées ne manque jamais d'encourager l'autre à la poursuivre sans relâche; pendant ce tems-là le massacre continue toujours, aucun des Partis ne fait de quartier jusqu'à ce que les vaincus soient tout-à-fait hors de portée. Alors les vainqueurs s'en retournent & pillent le camp de l'ennemi; ils font esclaves hommes, femmes, enfans, malades & impotens qu'ils y trouvent, aussi-bien que les traîneurs qu'ils rencontrent; c'est-là pour eux le plus considérable butin, & aussitôt qu'ils le peuvent, ils s'empressent de les envoyer sur les côtes, ou à quelque marché dans le Pays afin de les vendre aux Européens pour Esclaves. Quant aux blessés il n'y en a que peu ou point qui survivent à leur défaite, leurs armes sont si fortement empoisonnées, qu'elles causent infailliblement & promptement la mort, à moins que l'on ne soit pourvu de quelque puissant antidote, ce qui est le cas d'un très-petit nombre, à l'exception de ceux du premier rang (*a*).

Il est rare qu'une victoire ne soit bientôt suivie de la paix, mais comme c'est ordinairement le vainqueur qui en prescrit les conditions, elle ne dure guere qu'autant de tems qu'il faut au vaincu pour rétablir ses forces & pour recommencer la guerre. Les Rois de Congo sont même fréquemment contraints, quoique victorieux, de ne point profiter de leur avantage, & de faire à la hâte la paix avec un ennemi ou même avec un vassal rebelle, pour prévenir une nouvelle révolte dans quelque autre endroit de leurs vastes Etats, ou pour en étouffer quelqu'une déja commencée: c'est ce dont nous trouverons plusieurs exemples dans la suite de l'Histoire. Nous finirons cet article des Rois de Congo, par la description des honneurs qu'on leur rend à leurs funérailles.

Funérailles des Rois.

Autrefois, avant leur conversion au Christianisme, on pratiquoit un grand nom-

(*a*) Le même p. 13. *Davity*, *Dapper*.

(*) Ce qu'on ne peut encore lire sans horreur, si notre Auteur n'exaggere point, c'est que ces malheureux soldats, que les maladies, les excessives chaleurs, les pluies, les fatigues &c. empêchent de pouvoir suivre le gros de l'Armée, sont abandonnés sans pitié ni remords, tant du Roi que de leurs Officiers, auxquels il est si aisé & il en coûte si peu de lever de nouvelles recrues: on les laisse périr de faim & de soif, ou dévorer par les bêtes sauvages & les serpens, ou mourir de quelque autre façon cruelle; desorte que le plus grand service que leurs plus proches parens puissent leur rendre, c'est de les délivrer des horreurs de leur condition en avançant leur mort; ce qu'ils font sans peine à leur requisition, en leur coupant la tête, ou en leur passant l'épée au travers du corps (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 1. p. 14. *Davity*, *Dapper*.

Section II. Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

nombre de cérémonies pompeuses & superstitieuses, telles étoient divers sacrifices, accompagnés de musique, de hurlemens, de danses, & de festins: ces derniers duroient huit jours, & se renouvelloient une fois par an, le jour anniversaire de la mort du Roi. Tous les Mani, Princes, Gouverneurs &c. étoient obligés d'y assister avec leur cortege ordinaire, en habits de deuil: outre cela, pour faire plus d'honneur au défunt, un certain nombre de ses Concubines favorites, ou de jeunes Dames de la Cour l'accompagnoient dans le tombeau. Le nombre de celles à qui l'on accordoit le privilege d'être enterrées toutes vives avec lui, passoit rarement celui de douze; mais il y en avoit beaucoup plus qui prétendoient à cet honneur, & la contestation étoit quelquefois si vive, qu'elles se battoient avec beaucoup de fureur, jusqu'à ce qu'un Officier de la Cour décidât la querelle, quelquefois c'étoit le sort qui en décidoit. Celles de ces jeunes personnes qui étoient nommées s'estimoient si heureuses, qu'elles n'oublioient rien pour paroître dans cette occasion avec toute la pompe & la joye possible. Leurs parens ne paroissoient pas moins sensibles à l'honneur qu'elles recevoient, ils leur faisoient présent de joyaux, des plus riches habits & d'autres ornemens, pour les mettre en état de paroitre de la façon la plus brillante dans cette occasion & dans l'autre Monde. Le Christianisme a aboli depuis longtems cette coutume inhumaine, mais il n'a pu en abolir plusieurs autres, qui bien-que moins barbares, ne laissent pas de le deshonorer; tels sont en particulier les excès d'ivrognerie pendant les huit jours des obseques & à l'anniversaire. Aux autres égards on suit les usages de l'Eglise Romaine, & tout se fait avec la magnificence qui se pratique ordinairement pour les Tetes couronnées, à l'exception peut-être que les Rois de Congo sont mis dans un grand Caveau, assis dans un beau fauteuil (*a*).

Maniere d'administrer la Justice pour le Civil.

Les Peuples du Congo n'ont point de Loix écrites, la Coutume & la Tradition leur tiennent lieu de Code, à moins que la faveur ou la corruption ne s'en mêlent. Comme ils sont naturellement brutaux, envieux & vindicatifs, ils ont si souvent des démêlés ensemble, que les Juges n'auroient presque d'autre occupation que d'entendre les plaideurs, s'ils n'avoient une méthode très-expéditive de terminer les procès. Chaque Province à un Juge en Chef, ou, comme on l'appelle, un Juge Royal, tant pour le Civil que pour le Criminel: on peut néanmoins appeller de ses sentences au Roi, qui préside deux fois par semaine à la Cour Souveraine, & décide les affaires par son autorité absolue. Le Juge Royal en a d'autres sous lui dans chaque Communauté, dont on peut en appeller à lui; mais cela arrive rarement, sinon pour des affaires de grande conséquence, parceque dans celles qui ne le sont point, le remede passe pour pire que le mal; ainsi pour l'ordinaire ils aiment mieux acquiescer à la sentence, & quelque injuste qu'elle puisse leur paroître il est rare qu'ils s'en plaignent. Chaque Juge choisit ordinairement douze Assesseurs de la Communauté; quand la cause est portée devant lui, il écoute & examine les Parties, & leurs témoins: le Demandeur & le Defendeur plaident eux-mêmes. Le Demandeur parle le premier, & tâche de rendre sa cause la meilleure qu'il lui est possible; le Defendeur répond de la même ma-

(*a*) *Dapper* & al.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

maniere. Si quelqu'un se croit incapable de plaider lui-même sa cause, on lui permet de prendre un ami pour le faire à sa place; celui-ci doit être instruit de tout avant que de paroître devant les Juges. Quand on a entendu les deux Parties une fois, ou quelquefois davantage, le Juge récapitule toutes les preuves à ses Assesseurs, & va aux opinions; s'ils ne sont pas d'accord avec lui, il s'efforce de les faire entrer dans son sentiment; mais qu'il y réussisse ou non, il prononce sur le champ la sentence & renvoye les Parties, ensorte qu'un procès se termine en deux ou trois heures de tems.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces Juges, qui sont fort sujets à se laisser corrompre, refusent souvent aux Parties un tems suffisant pour rassembler leurs témoins, desorte qu'ils sont injustement mis à l'amende, fouëttés, ou mis en prison, jusqu'à ce que leur ennemi soit satisfait. D'autre part, celui qui gagne son procès, sur-tout si c'est à force de présens, est obligé de se ruiner en quelque façon, en régalant le Juge, les témoins & ses amis plusieurs jours de suite, & avec plus de dépense que ses facultés ne le permettent quelquefois (*a*).

Dans le Criminel.

On suit la même méthode dans les Affaires Criminelles; il n'y a que trois crimes qui passent pour capitaux, la Trahison, le Meurtre & le Sortilege. Par rapport au premier, la punition dépend principalement de la volonté du Roi, qui condamne ordinairement les coupables à perdre la tête & leurs biens, qui sont confisqués au profit du Trésor Royal. Un homme convaincu de meurtre est décapité sur le champ, à moins que l'on ne juge que quelques circonstances atroces demandent un supplice plus sévere, ou que les parens du mort ne le sollicitent; en ce cas-là on le leur remet ordinairement, pour lui faire souffrir tel genre de mort qu'ils jugeront à-propos; cela se fait généralement d'abord après la sentence prononcée. La Magie & le Sortilege, crime très-commun dans les Provinces qui ne sont pas converties, est puni par cette raison plus rigoureusement par les Chretiens; ceux qui en sont convaincus sont brûlés sur le champ tout vifs, supplice que les Portugais ont introduit dans le Pays après y avoir établi le Christianisme. Les châtimens pour de moindres crimes, sont la bastonade, le fouët, les amendes & la prison, sur lesquels nous n'insisterons point; nous remarquerons seulement, qu'il en est ici comme dans tous les autres Gouvernemens despotiques, c'est que les deux premiers châtimens sont communément le partage des pauvres, & les deux autres celui des gens aisés & riches.

Ces traits & plusieurs autres de cruauté & d'oppression (*), que ceux qui

(*a*) *Labat* l. c. C. 23.

(*) Il y a encore une injustice plus criante & une sorte de cruauté que les Gens de distinction commettent impunément envers leurs inférieurs. Si l'un de ces derniers s'endette au premier, il est non seulement sujet à être dépouillé de tout ce qu'il possede, sans en excepter sa femme & ses enfans, qui sont souvent vendus pour esclaves, mais aussi à être maltraité, bâtonné, & traîné en prison, où il est traité inhumainement, pour obliger quelqu'un de ses parens à lui procurer la liberté à un prix exorbitant.

Ce qu'il y a de plus injuste & de plus barbare encore, c'est que si un Débiteur insolvable se cache à son tyrannique Créancier, ou s'enfuit dans quelque autre Pays, pour évi-

Section II. Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

qui font en autorité, pratiquent, & auxquels le Prince ne connive que trop fouvent, bien-que les uns & les autres faffent extérieurement profeffion de l'Evangile, confirment ce que nous avons eu occafion de remarquer plus d'une fois dans ce Chapitre, tant de la décadence du Chriftianifme dans le Congo, que de la part que le mauvais exemple des Européens, qui y font établis, à cette décadence (*a*). Ceux-ci ne portent pas à-la-verité la rigueur jufqu'à vendre leurs Débiteurs infolvables pour efclaves; peut-être même le Gouvernement ne leur en accorde-t-il pas la liberté; mais pour l'ordinaire ils fe faififfent de tous les efclaves du Débiteur, & s'en fervent jufqu'à ce qu'ils foient entierement payés; ce qui eft priver le pauvre Débiteur de fa fubfiftance, en lui laiffant la liberté. D'autre part, les Naturels de Congo ont encore moins de confidération en pareil cas, car fi l'un d'eux devient infolvable, ils fe faififfent des effets des autres, comme s'ils étoient refponfables les uns pour les autres, & ils n'ont d'autre reffource contre cette violence, que d'oppofer la force à la force, ou, comme cela arrive quelquefois, s'ils font les plus forts, d'ufer de repréfailles. Cela fait voir clairement combien peu les uns & les autres fe gouvernent par la raifon & l'équité, quand ils font les maitres. A l'égard des Portugais, ils ont un Juge de leur Nation, non feulement pour les procès qui naiffent entre eux, mais auffi pour ceux qu'ils ont avec les Naturels; ce Juge décide toutes les affaires fuivant les Loix de Portugal, privilege dont aucune autre Nation de l'Europe ne jouit (*b*).

Commerce de ceux de Congo avec l'Europe. Il confiste principalement en Efclaves.

St. Salvador eft le principal Siege de leur réfidence & de leur Commerce; on compte qu'ils font environ au nombre de quatre-mille dans cette Capitale, qui trafiquent avec la plupart des Provinces du Royaume. Les principales marchandifes qu'ils y apportent font des Productions du Bréfil, ou des Manufactures de l'Europe. Nous avons parlé ailleurs des premieres, qui font principalement des grains, des fruits, des plantes, & d'autres provifions de bouche. Les autres confiftent ordinairement en tapis de Turquie, draps d'Angleterre & autres etoffes, en uftenfiles de cuivre & de fer, quelque poterie bleue, en bagues & ornemens d'or & d'argent, & d'autres métaux moins riches, en coraux, grains de verre & autres merceries, en tabac, vin, eau-de-vie & autres liqueurs fortes, en étoffes légeres de coton, de lin, de laine pour s'habiller, & en toutes fortes d'outils. Ils emmenent en échange un fi prodigieux nombre d'efclaves pour les Colonies de l'Améri-

(*a*) Voyez ce qu'on en a dit plus haut dans cette Section.

(*b*) *Labat*, *Dapper*, *Jarric*, *Pigafet*.

éviter la prifon ou l'efclavage, cela paffe pour un crime atroce; & le Créancier ne fe fait pas une peine de fe faifir de quelqu'un de fes parens riches, & de le mettre en prifon en fa place, par voie de caution, jufqu'à ce qu'il ait extorqué par les plus cruels traitemens des autres parens une fomme fuffifante pour acquitter la dette du fugitif.

Cette cruauté arbitraire s'étend même aux dettes contractées au jeu, auquel ceux de Congo font fort adonnés; car fi un inférieur perd en jouant avec fon fuperieur la valeur de deux ou de trois piftoles, & qu'il ne foit pas en état de payer, il eft exposé aux mêmes duretés & aux mêmes mauvais traitemens, que s'il les avoit empruntées, & en avoit donné fon billet (1).

(1) *Labat*, L. II. C. 2. p. 26.

Section II
Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

rique, qu'on le fait monter à quinze ou seize-mille par an, qu'ils tirent de ce Royaume, & de quelques autres endroits des Côtes d'Afrique (*a*).

Les meilleurs & ceux dont on tire le plus de service sont ceux qui viennent du Royaume d'Angola, de la Comté d'Ambuilla, des Contrées des Jingos, des Jagas, & des Provinces voisines, où ils sont robustes & sains, au-lieu que ceux qu'on tire de Bamba, de Sogno, de Pemba, & des autres Provinces du Congo, étant élevés dans l'indolence & la paresse, ou meurent dans leur passage de misere & de maladie (*), ou peu après leur arrivée par le changement de climat, & par les travaux pénibles. Les Portugais tiroient aussi autrefois de ce Pays des dents d'éléphant, des fourrures & d'autres marchandises; mais comme leur Commerce a beaucoup souffert par le mauvais traitement qu'ils ont reçu des Naturels, dont nous parlerons dans la Section suivante, le trafic des Esclaves a été depuis la principale branche du Commerce qu'ils font (*b*).

Les Portugais établis dans le Congo ont enseigné aux habitans l'usage des Poids & des Mesures, dont ils n'avoient pas d'idée jusqu'alors; mais jusqu'à pré-

(*a*) Voy. plus haut. (*b*) *Labat*, *Dapper* & al.

(*) Il ne faut pas s'en étonner, si l'on considere la maniere inhumaine dont ces pauvres malheureux sont embarqués, & transportés d'un Pays dans l'autre. Qu'on se figure sept ou huit-cens hommes & femmes entassés pêle-mêle, comme des harangs dans un Vaisseau, où ils ne peuvent être couchés que sur un côté sur les planches, & souvent contraints de se coucher en double pendant tout le voyage, sans autre nourriture que des feves de cheval & de l'eau, étouffant faute d'air, & par leur propre puanteur. Quelques-uns morts, d'autres mourans, & la plupart travaillés de quelque fâcheuse maladie, sinon d'une complication de maux, sans le moindre rafraîchissement, sinon de respirer un peu d'air frais une fois par jour s'ils sont en état de monter sur le pont, & sans autre perspective que celle d'un misérable esclavage pour tout le reste de leur vie, quand ils seront arrivés au terme de leur voyage.

Ce n'est pas-là encore le plus triste côté de la condition que ces malheureux ont toujours devant les yeux: ils sont prévenus d'une étrange & affreuse opinion, qui est si profondément enracinée dans leur esprit, que tous les raisonnemens du monde ne peuvent la leur ôter, & qu'il n'y a que l'expérience du contraire qui puisse l'effacer; c'est que tous ceux qu'on vend pour esclaves dans l'Amérique, sont d'abord massacrés de quelque façon cruelle pour brûler & calciner leurs os & en faire de la poudre à canon, & pour faire de leur graisse & de leur moëlle de l'huile, la seule qu'ils croient que les Européens portent en Afrique. Ce qui les confirme encore davantage dans ce dernier préjugé, c'est qu'on apporte l'huile dans des peaux, & qu'ils s'imaginent que ce sont celles des pauvres esclaves, de la chair desquels on la tire. Cette opinion est si fermement établie dans tous ces Pays, qu'il suffit de menacer l'esclave le plus indocile & le plus intraitable de le vendre pour l'envoyer en Amérique, pour lui inspirer de la terreur, & le rendre le plus souple, le plus soumis & le plus obéissant; l'idée d'être brûlé pour faire de la poudre à canon, & fondu pour faire de l'huile, étant plus redoutable pour eux que le plus rigoureux châtiment qu'on puisse leur infliger (1). A considérer donc tous ces traitemens inhumains, & ces horribles frayeurs, on doit plutôt s'étonner qu'il y en ait un si grand nombre assez robustes pour survivre aux fatigues de leur passage, & encore plus qu'il y ait des créatures à figure humaine, & sur-tout des Chretiens assez endurcis pour traiter des créatures de leur espece d'une façon si révoltante, afin de tirer un peu plus de profit de leur voyage. Car comme un esclave dont on paye au Congo ou à Angola trois ou quatre livres sterling, ne se vend en Amérique guere moins de vingt-cinq ou trente; on croiroit que ce retour devroit suffire pour procurer à ces misérables un traitement plus doux, la Religion & l'Humanité mêmes à part.

(1) *Labat*, L. II. C. 3. p. 40.

présent ils ne leur sont pas d'une grande utilité, vu leur pauvreté & leur genre de vie. Les Anglois & les Hollandois font aussi Commerce ici, mais principalement à Angola.

Grand nombre d'Esclaves qu'on employe dans le Royaume de Congo.

Outre les Esclaves, que l'on amene continuellement d'ailleurs dans les Royaumes de Congo & d'Angola pour les envoyer en Amérique, il en reste toujours assez dans le Pays pour les ouvrages les plus pénibles, comme à bâtir les maisons, à couper & à scier du bois, à labourer les terres, à porter les hommes & d'autres fardeaux, à travailler à diverses manufactures, à servir de cuisiniers, de bouchers, de chasseurs, de pêcheurs, & à faire tout ce qu'il y a de plus servile dans une maison. Aussi, si l'on en excepte quelques meubles & les bestiaux, les esclaves sont la principale richesse dont les gens du bas étage, & même ceux de l'état mitoyen peuvent se vanter, ou qu'ils peuvent léguer à leurs enfans & à leurs parens. Plus un homme a d'esclaves, plus il est respecté, & plus il peut vivre commodément avec sa famille de leur travail, soit qu'ils les appliquent à ce genre médiocre d'Agriculture dont nous avons parlé, soit à d'autres métiers & à des manufactures, par lesquelles ils apportent plus de profit encore à leurs Maîtres.

Imperfection des Métiers.

Pour ce qui est des Arts Libéraux & des Sciences, on peut les chercher aussi bien parmi les Hottentots que parmi les habitans de Congo; on en sera d'autant moins surpris, quand on verra à quel point d'imperfection & de grossiéreté sont les métiers les plus utiles & les plus nécessaires, en comparaison du pied où ils les voient chez les Portugais & les autres Européens, qui vivent parmi eux, chez lesquels l'art & l'industrie allégent si fort le travail; tandis qu'on ne voit dans ce qu'ils font qu'un travail pénible, sans art ni adresse.

De l'Art de travailler le Fer.

Nous n'avons pas besoin de chercher de preuve plus frappante de leur invincible indolence, que leur maniere de travailler le fer, art qui est en grande estime parmi eux, non seulement à cause de sa grande utilité, mais sur tout parcequ'ils ont une tradition généralement reçue, que le premier inventeur devint Roi de Congo; avec tout cela ils l'ont si peu perfectionné, qu'un étranger qui les voit travailler à leur forge croiroit que cet art est encore naissant chez eux, sur-tout vu la grossiereté de leurs outils, & la maniere plus mal-adroite encore dont ils s'en servent. Il verra un Ouvrier assis par terre ou sur une pierre, car ils ne savent ce que c'est que de travailler debout, avec un marteau informe dans une main, & le fer dans l'autre, son enclume, qui n'est qu'un gros caillou, ou une piece de bois dur entre ses jambes, sur lequel il bat & forge le fer, tandis qu'avec son pied il fait aller un misérable soufflet pour faire rougir un autre morceau. C'est un bonheur pour eux que leur fer soit si bon & si ductile, & ils en sont redevables à la Nature plutôt qu'à l'Art; car ils ne le tirent pas des Mines, mais se contentent de la quantité que les violentes pluies & les torrens entrainent dans les vallées & dans les grands chemins, en forme de poussiere & de boue, & ils creusent des trous pour la recevoir. Quand le fer est tombé au fond, & qu'ils ont tiré l'eau, ou qu'elle est desséchée, ils couvrent la masse de charbon de bois, & à force de le souffler ils purifient le metal, & le fondent en un morceau, qu'ils travaillent ensuite de la ma-

 nier

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

niere grossiere qu'on a vue; ensorte que les pointes de leurs lances, de leurs dards, de leurs fleches, leurs cimeterres, leurs coutelas & leurs autres armes de fer, sont non seulement émoussés, grossiers & mal-faits, mais qu'il faut le quadruple de tems pour les faire tels qu'ils sont, qu'il en faudroit à un habile artisan pour les porter à la plus grande perfection (a).

L'Art de fabriquer.

La Fabrique des étoffes est sur un plus mauvais pied encore, nonobstant sa grande utilité, & l'on est surpris qu'ils puissent faire de si beaux ouvrages avec d'aussi méchans outils. Ils n'ont ni métier, ni navette, ni les autres outils les plus en usage chez les autres Nations; ils attachent seulement leurs fils aux deux bouts à deux morceaux de bois, couchés par terre, pas fort loin de l'autre, parcequ'ils ne font guere de pieces plus longues qu'il ne faut pour faire un seul habillement. Quand ils ont serré les fils de la chaine, autant qu'il leur est possible, ils passent les fils de la trame avec une patience étonnante, de façon qu'ils semblent plutôt rentraire que fabriquer. Nonobstant la longueur & la difficulté de ce travail, il y en a qui font sur leur étoffe des fleurs & d'autres figures de differentes couleurs, avec une propreté extraordinaire, vu les instrumens & les matériaux. Sur le tout un Tisserand médiocre fera plus en un jour sur un bon metier, qu'ils ne peuvent faire en vingt jours. Nous avons déja dit, que leurs étoffes sont faites d'écorces d'arbres, sur-tout de palmier, & de quelques especes d'herbes battues qui ressemblent au lin; il y a de l'apparence qu'ils ne sont guere plus habiles à les filer & à les préparer, qu'à les mettre en œuvre. Ainsi, tout bien consideré, leurs ouvrages méritent plus d'être admirés parmi nous qu'ils ne le sont (b).

Menuisiers & Charpentiers. Potiers.

Si nous passons de la boutique du Tisserand dans celle du Menuisier & du Charpentier, car c'est un seul & même métier au Congo, nous trouverons que tous leurs outils se réduisent à une hache mal-bâtie, dont le dos sert de marteau, à un étrange sorte d'instrument, dont un des bouts ressemble à un ciseau, & l'autre est pointu comme un poinçon; l'une & l'autre sont enchassés dans un manche de bois. L'ouvrage qu'ils font est analogue aux outils, c'est-à-dire grossier & sans art, & six fois aussi long à faire, qu'un autre qui seroit achevé, fait avec de meilleurs instrumens & par de plus habiles mains. Les Potiers, faute de roue, forment leur argile à l'aide d'une écorce de gourde, qui leur sert de moule, & au-lieu de four ou de fourneau, ils se contentent de faire brûler quantité de paille autour de leurs pots, & de les en couvrir: on peut juger par-là de la beauté & de la bonté de leur ouvrage, aussi-bien que de leur génie inventif dans les Arts Méchaniques. Nous observerons seulement encore, qu'en plusieurs choses, comme pour construire leur huttes ordinaires, faire des hamacs, des filets &c. chacun est son propre ouvrier; & qu'en toutes choses ils font paroître non seulement un grand manque de génie, mais aussi d'adresse (c).

Maniere de voyager.

Une preuve encore de leur indolence & de leur paresse naturelle, c'est leur façon de voyager, non seulement quand il s'agit de voyages longs & difficiles, mais des plus courts, & même d'aller d'un endroit de la ville à l'au-

(a) *Labat*, L. II. Ch. 5. p. 58.

(b) Le même p. 61.

(c) Le même p. 62.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

l'autre. Ils n'ont ni caroſſes, ni chars, ni bêtes de charge, pas même de chevaux de ſelle, de mules ou d'ânes, comme on a en d'autres Pays; mais ils ſe font toujours porter ſur les épaules de leurs eſclaves, quelque long & quelque mauvais que ſoit le chemin. Les Gens de diſtinction voyagent ordinairement dans leurs hamacs, qu'ils couvrent alors pour ſe garantir du Soleil, & quelquefois ils ont un eſclave qui eſt à pied, & porte un paraſol pour couvrir ſon Maître du côté du Soleil, ſouvent auſſi ce n'eſt que par vanité & par oſtentation. Ces hamacs, qui ſont faits les uns de toile forte, & les autres d'ouvrage à réſeau, ſont attachés à chaque bout à un baton, que deux eſclaves robuſtes portent ſur les épaules ou ſur la tête, ils ont bien de la peine & ſuent ſous le poids; ils ſont relevés au bout d'un certain tems par deux autres, ou par davantage, ſi leur Maître a les moyens d'en avoir; en attendant celui-ci eſt à ſon aiſe dans le hamac, ou il s'occupe a lire, à fumer, ou à dormir, dans toutes les attitudes que la pareſſe peut ſuggérer.

Ils ont des voitures qui ſont portées par quatre eſclaves faites comme les palanquins de l'Amérique, avec une impériale au haut, des rideaux tout autour, & un bon lit & des couſſins pour s'y coucher. Ces machines ſont beaucoup plus commodes pour les voyages que les autres; elles demandent auſſi un plus grand nombre d'eſclaves, & par cette raiſon elles ne ſont guere d'uſage que pour les Perſonnes de qualité: elles ſont ordinairement brodées d'or & d'argent, & relevées de fleurs de ſoie blanche. Les gens du commun au contraire ſe contentent de ſe faire porter aſſis dans une eſpece de chaiſe ouverte, ou ſur une eſpece de bande de cuir large, en guiſe d'eſcarpolette, attachée à un baton comme le hamac, & de tenir un paraſol à la main. Toutes ces differentes manieres de voyager requierent, outre les eſclaves de relais, ainſi que nous pouvons les nommer, d'autres eſclaves pour porter les proviſions, les tentes & les autres commodités néceſſaires; ceux qui n'en ont pas eux-mêmes un nombre ſuffiſant, peuvent en louer de ceux qui en ont davantage. On remarque même parmi les plus pauvres, qui ſont obligés d'aller à pied, des marques choquantes & dénaturées de pareſſe dans les hommes, en ce qu'ils obligent, faute d'autres eſclaves, leurs femmes de porter toute leur charge; cela eſt d'autant plus fatigant pour ces pauvres créatures, qu'au lieu de porter les fardeaux ſur la tête ou ſur les épaules, comme les hommes, il les portent ſur le dos, attachés avec une courroye qui vient prendre autour du front; pour l'ordinaire elle eſt ſi longue & deſcend ſi bas, qu'elle rend le fardeau tellement peſant, que ces femmes ſont obligées de marcher toutes courbées; elles ſont encore plus mal quand elles ont avec elles des enfans qui tettent, car elles ſont prêtes à ſuccomber à chaque pas qu'elles font ſous le double fardeau, pendant que le brutal de mari marche gravement la pipe à la bouche, ſans s'embarraſſer de leur peine & de leurs triſtes plaintes (a).

Chemins difficiles & dangereux.

Il eſt aiſé de juger par ce que nous venons de dire, combien leur meilleure maniere de voyager eſt couteuſe, incommode & ennuyeuſe. Ceux-là même qui ſont le mieux pourvus & le mieux accompagnés, doivent laiſſer re-

(a) *Labat* L. I. C. 23. p. 491. [illegible] &c.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

reposer leurs porteurs aussi souvent qu'il leur plait, tantôt sous un prétexte, tantôt sous l'autre, desorte qu'ils font rarement la moitié autant de diligence qu'ils pourroient. Mais quand même on pourroit les y obliger, la difficulté des chemins qui sont mauvais, le défaut de routes dans la plupart des lieux du Royaume, où ils sont souvent contraints de couper par des bois & par des halliers remplis d'épines & de chardons, ou de traverser des déserts où il n'y a point de chemins tracés & des sables brûlans, pour ne rien dire des hautes & presque impraticables montagnes, du danger de la part des bêtes féroces, des insectes venimeux, des bandes de voleurs auxquels on est continuellement exposé à mesure qu'on s'éloigne des Provinces maritimes, tout cela ensemble ne pourroit que causer des retardemens. Les voyes les plus aisées & les plus commodes de voyager, paroissent ennuyeuses, fatigantes, & en quelques occasions effrayantes, sur-tout si l'on ajoute le nombre de grandes & rapides rivieres qu'il faut passer, au plus grand risque de la vie, quelquefois seulement à l'aide d'une corde à demi pourrie, qui traverse d'une rive à l'autre, & qui est attachée à un arbre, & quelquefois tout au plus sur quelque vieux canot, fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre (*).

On n'en prend nul soin.

On s'imagineroit que dans un Pays où les Voyageurs sont exposés à tant de fatigues, par les violentes pluies & les prodigieuses rosées du matin, qui sont équivalentes à une pluie continue de vingt-quatre heures, & causent autant d'inondations dans les terres basses; pour ne rien dire de la friponnerie des Porteurs, qui en profitent, & de tout autre prétexte qu'ils peuvent inventer pour faire de longues & fréquentes pauses, par où un voyage dure le double du tems qu'il faudroit; on s'imagineroit, dis-je, que les Rois de Congo auroient il y a longtems obligé les Vicerois & les Gouverneurs, au moins ceux des principales Provinces, d'avoir soin de rendre les grands chemins qui les traversent aussi commodes & aussi sûrs qu'il seroit possible, non seulement pour les Marchands & les Voyageurs, mais pour leurs propres troupes, quand on les envoye pour appaiser quelque nouvelle révolte, ou pour s'opposer à quelque invasion, comme cela arrive sou-

(*) C'est une autre preuve de la honteuse indolence des peuples, aussi-bien que de la négligence & de l'avarice des Princes & des principaux Gouverneurs de ne point construire de ponts sur les rivieres, ou de n'y avoir point de bacs, & de les laisser passer aux gens avec tant de difficulté, & au risque de leur vie, malgré la quantité de bois qu'ils ont, qui est telle que c'est une autre incommodité pour les voyageurs.

Le danger de passer ces rivieres rapides à l'aide des cordes, ne consiste pas seulement dans le risque qu'il y a qu'elles se cassent de vieillesse, auquel cas le malheureux voyageur est englouti, & périt infailliblement, comme cela arrive souvent; mais ils sont encore exposés aux dents des crocodiles, des chevaux marins, & d'autres poissons voraces dont ces rivieres fourmillent, qui les saisissent souvent, pendant qu'ils marchent en quelque façon sur l'eau, & tiennent la corde des mains.

Ce n'est pas tout: en bien des endroits, où l'eau est trop large pour se servir de cordes, ou il n'y a point d'habitans, ou ils sont trop paresseux pour se donner cette peine. En ce cas-là les voyageurs sont obligés d'attendre que leurs esclaves ayent fait une espece de radeau ou de bac plat d'écorce d'arbre ou de mauvais bois, sur lequel ils passent non sans un danger éminent soit par le courant, soit par le gros vent, soit même de la part des monstres carnaciers (1).

(1) *Labat*, L. I. Ch. 25. p. 481.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans au Congo &c.

ſouvent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Faute de cette précaution la moitié des troupes périt en chemin de faim, de fatigues, de maladies, avant que d'atteindre l'ennemi. Il ne ſeroit pas moins de l'intérêt de ces Gouverneurs de rendre les grands chemins commodes & ſûrs, vu les fréquens voyages qu'ils ſont obligés de faire à la Cour, & la nombreuſe ſuite qui les accompagne toujours, ſoit en allant ſoit en revenant. Telle eſt néanmoins l'indolence de la Nation & du Gouvernement, qu'il y a très-peu de chemins entretenus paſſablement, & encore ce que nous appellons ici paſſable, ſeroit juſtement nommé impraticable parmi nous en Europe.

Le petit nombre de bons.

Les ſeuls dont il ſoit fait mention, qui méritent une épithete plus honorable que les autres, ſont le chemin de Loanda à St. Salvador, & ceux depuis St. Salvador juſqu'aux Capitales de Batta & de Bamba, & ceux qui conduiſent à quelques autres lieux de l'intérieur du Royaume, où le Commerce ſe fait avec un peu plus de vigueur, & par un plus grand nombre de Marchands riches (a). Dans ce petit nombre de Provinces, auſſi-bien que de Loanda à Maſſingano & à Ambaca dans le Royaume de Métamba, & dans celui d'Angola entre la Capitale & Arajo & Caſſingo, les chemins ſont larges & commodes, plus fréquentés, & plus ſûrs tant par rapport aux voleurs, qu'à l'égard des bêtes féroces & des inſectes venimeux. Mais excepté ceux-là, on peut à juſte titre nommer tout le Pays un Déſert continu, où il n'y a d'autres ſentiers que ceux que les Voyageurs ſe frayent eux-mêmes à travers de vaſtes bruyeres & plaines, remplies d'épines & de chardons, ou à travers d'épaiſſes forets, des rochers & des montagnes eſcarpées, avec un travail & une dépenſe immenſe, & au riſque continuel de leur vie de la part des betes ſauvages & des inſectes venimeux. Cela eſt d'autant plus ſurprenant, que non ſeulement ceux qui trafiquent, les troupes du Roi, & les Officiers du Gouvernement, mais auſſi les plus indolens & les plus pareſſeux du peuple ſont toujours en mouvement, & par un effet de leur légereté naturelle vont continuellement d'un lieu à l'autre, avec leurs indigentes familles, dans l'eſpérance d'ameliorer leur miſérable condition: enſorte que le plus bas ordre du peuple, qui fait de beaucoup la plus grande partie, peut avec raiſon etre appellée des voyageurs & des vagabonds, plutot que des habitans du Royaume. Leur condition eſt encore plus déplorable, quand ils tombent malades dans ces Deſerts, ce qui arrive ſouvent dans ces climats humides & peu tempérés; car ſe trouvant denués de tout ſecours, on les laiſſe périr dans la derniere miſere.

Fatigues & dangers des Voyages.

Il arrive même ſouvent à ceux qui voyagent le plus à leur aiſe, qui ont toutes leurs commodités, & une ſuite d'eſclaves, qu'au lieu de pouvoir prendre le repos dont la nature a beſoin après une nuit fatigante, car l'exceſſive chaleur ne leur permet pas de voyager durant la plus grande partie du jour, ils ſont obligés de fortifier leur petit camp, de l'environner de fortes hayes d'épines, de branches d'arbres, & d'autres defenſes contre les betes ſauvages, & de faire continuellement la garde contre elles auſſi-bien que contre les bandes de voleurs qui infeſtent la plupart des Provinces, afin d'etre prets à la premiere allarme de ſe mettre en défenſe con-

(a) *Pigafet. Labat* L. I. Ch. 23. & al.

SECTION II. *Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

contre les unes & les autres. Nous ne dirons rien des autres ennemis plus subtils, qui se glissent imperceptiblement pour les attaquer, comme les serpens, les viperes, les scorpions, & quantité d'autres reptiles venimeux qui sont cachés quelquefois dans ces mêmes hayes qu'ils élevent pour leur défense. Ce sont donc-là les plus redoutables ennemis qu'ils ayent à craindre, n'y ayant ni rempart ni armes qui puissent être d'usage contre eux, au-lieu qu'un seul coup de fusil écarte, non seulement les lions, les tigres & les autres animaux féroces, mais toute une troupe de Bandits. Il est aisé de comprendre, vu tous ces dangers, combien le repos des Voyageurs doit être court & interrompu, même après les plus rudes fatigues. Il est vrai qu'un sommeil tranquille est ce que les Naturels du Congo desirent & recherchent le moins: au-lieu de cela, les uns se mettent à chanter, à danser & à fumer, tandis que les autres font tour à tour un petit somme, après quoi ils se levent aussi frais que s'ils avoient passé la nuit la plus tranquille; & la plupart se nourrissent aussi peu qu'ils dorment. Mais la disette de nourriture ne contribueroit-elle pas à leur rendre le sommeil moins nécessaire? Et la coutume de s'oindre tous les jours le corps d'huile, ce qui empêche la dissipation des esprits par la sueur, tandis que les Européens qu'ils portent dans des hamacs en sont épuisés, ne contribueroit-elle pas à les mettre en état de supporter d'aussi grandes fatigues avec une si maigre pitance & si peu de repos (*a*)?

Pauvreté de leurs Maisons.

Mais après les avoir suivis dans des Déserts avec leur peu de commodités, on sera bien aise de voir s'ils sont plus commodément chez eux. Nous avons déja fait une espece de description de leurs villes, de leurs bourgs & de leurs villages, par laquelle il est aisé de conjecturer que le reste de leurs maisons doit être fort pauvre, tant en dedans qu'au dehors, & qu'il y a bien peu de commodités, sinon ce qui est absolument nécessaire, & dont ils ne peuvent se passer. Et bien-que cette extrême pauvreté vienne visiblement de leur indolence naturelle, ils ne laissent pas de l'attribuer à une grandeur d'ame toute particuliere, qui leur inspire du mépris pour toutes sortes de superfluités & de commodités recherchées, comme des effets du luxe & d'une sordide ostentation (*b*).

Leurs maisons ne sont donc généralement que de méchantes huttes rondes, basses & mal bâties, de bois ou de terre, sans pavé ni plancher, mal prises en dedans, & couvertes de paille ou de chaume, comme si elles n'étoient destinées qu'à les mettre à l'abri de la pluie & du vent. Il n'y a point de fenêtres, ni de jour que celui qui vient par la porte, & celle-ci est ordinairement si basse, que l'homme le plus petit ne peut entrer ni sortir sans se courber, & que les plus grands peuvent à peine se tenir debout dans la hutte. Ces huttes sont si mauvaises qu'un médiocre débordement les emporte, & qu'un coup de vent un peu fort les renverse. Elles sont plus ou moins spacieuses, selon que la famille est nombreuse, tous y vivent pêle-mêle; durant la nuit ils font du feu au milieu de la hutte, dont la fumée sort par le toit, & ils se couchent tous autour, la tête vers le mur. Il est vrai que les maisons de St. Salvador, & de quelques autres villes considérables, sont un peu plus exhaussées, & mieux couvertes, blanchies en dedans &

en

(*a*) Les mêmes & al. (*b*) *Labat* l. c. Ch. 18. & al.

en dehors, & divisées en chambres, dans les principales desquelles le pavé est couvert de nattes. Celles des Personnes de qualité & des gens riches sont encore plus grandes, ils ont une espece de salle pour recevoir ceux qui leur rendent visite, & des appartemens séparés pour leurs femmes, leurs domestiques & leurs esclaves, qui sont comme autant de maisons qui se joignent, ou qui sont dans la même enceinte.

Quelques-unes mieux bâties.

Il faut néanmoins excepter celles des Portugais, qui sont communément de pierre, bâties à la maniere de l'Europe, & la plupart assez belles & assez bien meublées. Celles de Loanda, Capitale d'Angola, & la ville la plus marchande de tout le Pays, sont bâties de même, & quelques-unes ont assez grand air; mais ni les uns ni les autres n'ont pu piquer d'émulation les Naturels de Congo, & les engager à faire de meilleurs & de plus solides bâtimens que ceux dont nous avons fait la description, quoique, outre toutes les autres incommodités dont nous avons parlé, ils soient exposés à une autre bien plus à craindre, c'est d'être infestés par les serpens & autres insectes ou reptiles venimeux, qui font quelquefois un terrible ravage parmi eux (a).

Meubles.

Leurs meubles sont assortis à leurs maisons; ils se réduisent principalement à quelques mauvais outils, comme une hache pour couper du bois, un coutelas qu'ils portent ordinairement en voyage ou quand ils vont à la guerre; quelques calebasses pour mettre leurs racines, leurs légumes, leurs grains, leurs oignemens & autres provisions; des ustenstiles de cuisine, qui sont un pot, un chaudron, une cueiller, quelques plats de terre, & un moulin à bras pour moudre leur grain, avec quelques calebasses où ils mangent & boivent. Leur meilleur lit est un sac de grosse toile, rempli de paille, de feuilles, & d'autres choses pareilles, avec une méchante couverte, & peut-être un gros billot, qui leur sert de coussin. Quant à ceux du bas peuple, s'ils ont quelque chose de plus que la terre nue pour se coucher, ce n'est que de la paille, du chaume ou des feuilles; & comme ils sont obligés d'allumer du feu pendant la nuit, il se communique souvent à ce qui leur sert de lit, embrase toute la maison avant qu'ils ayent le tems de l'eteindre, & de-là se répand quelquefois par tout un village ou un bourg. Les tables & les chaises sont inconnues chez eux, & nous avons déja vu combien leurs ouvriers sont mal fournis des outils nécessaires pour leurs ouvrages.

Luxe introduit par les Portugais.

Il faut avouer pourtant que, depuis l'arrivée des Portugais, les Princes & les Grands-Seigneurs, qui jusqu'alors avoient affecté la même simplicité, ont commencé à les imiter à quelques égards pour la somptuosité des ameublemens. Mais au fond toute leur magnificence se réduit à avoir le plancher proprement couvert de nattes ou de beaux tapis, & les murailles de terre revetues de tapisseries; quelques grands coffres, qui sont ranges autour des appartemens où ils serrent leurs provisions, & au-dessus desquels ils suspendent confusement leurs ecussons & leurs armes. Ils ont outre cela un ou deux grands parasols & quelques autres riches meubles, qu'ils achettent des Portugais, comme des miroirs, des tableaux, des cabinets,

(a) *Labat*, ubi sup.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

nets, des caſſettes, des lits, des fauteuils, des tabourets, des couſſins, de la vaiſſelle, de la porcelaine, des verres, des garderobes remplies de beaux habits, & tels autres beaux ameublemens qui ornent leurs ſalles & leurs principaux appartemens. Mais tout cela ne ſe trouve guere que dans les Palais des premiers Princes & des Viceroïs, tandis que ceux d'un moindre rang, qui ne ſont pas en état de payer un prix exorbitant, ſe contentent de les imiter de loin, ou, ce qui eſt plus ordinaire, de mépriſer ces ſortes de choſes avec un orgueil philoſophique, comme indignes de l'attention d'une grande ame (*a*).

Mépris pour le Mariage.

Ce ſeroit un bonheur pour eux, ſi ce prétendu mépris pour toutes les ſuperfluités, avoit été capable de les contenir ſur l'article où la Religion & la Nature les condamnent le plus, nous parlons de la pluralité des femmes & des concubines. Nous avons déja rapporté plus haut que la Polygamie étoit permiſe dans tout le Royaume de Congo juſqu'au tems de ſa converſion au Chriſtianiſme. Depuis les Miſſionnaires ont travaillé en vain à perſuader aux habitans de ſe contenter d'une ſeule femme. Le mépris conſtant qu'ils font de cette Inſtitution Chretienne, ſemble indiquer, qu'en recevant le Baptême ils ſe ſont réſervés le droit de ſe diſpenſer de ce devoir, & de ſuivre leur ancienne coutume. Ceux-là même qui font le plus publiquement profeſſion du Chriſtianiſme, regardent l'obligation d'épouſer une ſeule femme & de s'y tenir le reſte de ſa vie, comme ſi déraiſonnable, & ſi fort au-deſſus de leurs forces, qu'ils renonceroient plutôt à l'Evangile, que de ſe ſoumettre à cet état de continence; c'eſt uniquement pour prévenir une apoſtaſie totale que ces bons Peres ont été obligés de conniver à bien des irregularités, où ces voluptueux Proſélytes tombent, & que tout leur zele & leur éloquence n'ont encore pu déraciner : celle d'avoir un grand nombre de concubines, outre la femme légitime, n'eſt pas même une des plus mauvaiſes; car pluſieurs d'entre eux regardent cette liberté comme non moins incompatible avec l'Inſtitution du mariage, que de s'en tenir à une ſeule femme l'eſt avec leur inclination vicieuſe, evitent ſoigneuſement les fers de l'une, & ſe livrent à tous les excès avec les autres. Il eſt vrai, que quand leurs Confeſſeurs les reprennent de ce libertinage, ils allèguent qu'ils n'ont d'autre intention que d'en choiſir une pour en faire leur femme légitime, auſſitôt qu'ils en auront trouvé une qui eſt digne de la preférence, & ſous ce ſpécieux pretexte ils ne ſe font pas un ſcrupule d'en entretenir vingt-cinq ou trente à la fois; mais il arrive rarement qu'ils faſſent un choix.

Mauvaiſes Coutumes auxquelles on connive.

Ceux-là même qui ſe conforment le plus exactement aux Loix de l'Egliſe par rapport au mariage, ſe réſervent la liberté de converſer avec la perſonne qu'ils ont choiſie pour femme, & de jouir avec elle de tous les privileges du mariage pendant deux ou trois ans, avant que de ſe lier par un nœud indiſſoluble, les parens de part & d'autre convenant qu'il eſt raiſonnable qu'il faſſe une pareille épreuve, avant que d'être obligé par la Cérémonie du mariage de s'en tenir entierement à elle. Si durant ce tems-là il ſe paſſe quelque choſe qui lui déplaiſe ou à elle, il ne fait point

(*a*) Le même L. I. C. 21.

point difficulté de la renvoyer, ni elle n'en fait point de se séparer de lui : une pareille séparation ne fait aucun tort ni à l'un ni à l'autre de quelque côté que soit la faute, & ne les empeche point de trouver à se marier (a).

Les Bâtards aussi estimés que les Enfans légitimes.

Il faut avouer à-la-vérité que les parens de part & d'autre, aussi-bien que les Prêtres & les Missionnaires, employent leurs bons offices pour les reconcilier, sur-tout s'il leur est né des enfans durant cet intervalle, qui, à moins que la Cérémonie du mariage ne s'ensuive, sont regardés comme bâtards, & comme n'appartenant ni au Pere ni à la Mere. Mais dans ce cas-là même les Naturels de Congo mettent si peu de différence entre les enfans légitimes & les bâtards, qu'ils préférent souvent les derniers pour la succession, ou au moins les mettent tous sur un pied égal, c'est-à-dire, qu'ils les regardent tous indifféremment comme de jeunes créatures qui sont en leur puissance, & dont ils peuvent disposer à leur gré : aussi voit-on rarement la moindre affection naturelle entre les parens & les enfans, ou entre les maris & les femmes, mais la plupart du tems plutôt la jalousie & la haine; tout au plus il regne dans toute la famille une indifférence & une froideur étrange; chacun ne cherche, après comme avant le mariage, que son plaisir & son intérêt particulier. De-là les fréquens divorces, & les commerces adulteres dont nous avons eu occasion de parler, que ni les Confesseurs ni les Parens ne peuvent prévenir, & auxquels il ne leur est pas possible de remédier.

Formalités entre ceux du moyen étage.

Tel étant le triste pied sur lequel le mariage est parmi les habitans de Congo, on ne doit pas s'attendre à beaucoup de cerémonies, bien moins à aucune galanterie dans leur maniere de faire l'amour. Parmi ceux du moyen étage, quand les parens d'une jeune fille la croient en age de prendre un mari, ou qu'elle en a elle-même envie, elle se retire dans une maison ou hutte obscure pendant un mois, elle s'oint & se peint en rouge avec un certain bois; pendant sa retraite un certain nombre de prétendans la vont voir tous les jours, lui apportent de la venaison, quelque volaille ou chair de ce qu'ils ont tué eux-mêmes, des fruits & d'autres presens. A la fin du mois elle se déclare en faveur de celui qui l'a le mieux servie, ou qui lui plait le plus, & il lui fournit les plus beaux habits & toutes les parures que ses moyens lui permettent; après quoi la Cérémonie du mariage se fait avec plus ou moins de dépense selon leurs facultés, mais toujours autant que leur état le permet, & souvent fort au-delà.

Entre les Gens de qualité.

Le cas est un peu different entre les Gens de qualité, dont la vue est ordinairement d'obtenir une fille aussitôt qu'il est possible, & d'eloigner autant qu'ils peuvent la cerémonie des épousailles. Quand un homme de cet ordre peut obtenir par des présens l'aveu de la personne sur qui il a jetté les yeux, & que par la meme voie il peut avoir celui des parens, ce qui est le principal article, sur-tout pour les deux ou trois ans d'epreuve, terme qu'on trouve rarement trop long, pour qu'un homme puisse connoitre le caractere, les bonnes & les mauvaises qualités d'une femme, tous les autres preliminaires sont bientot ajustes; on amene la fille avec aussi peu de bruit

(a) Le même.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes & les Habitans du Congo &c.*

bruit & d'éclat qu'il est possible chez lui, accompagnée de quelques-unes de ses parentes, & elle entre bientôt dans son noviciat. Les noces, qui coûtent ordinairement beaucoup parmi les Grands comme parmi les petits, ne se célébrent qu'à la fin du terme dont on est convenu, & même pas toujours, parceque c'est aussi alors que la dot stipulée doit se payer: ce qui en engage plusieurs à les différer autant qu'ils peuvent, nonobstant les pressantes sollicitations de la femme pour la derniere cérémonie, qui seule lui donne le titre & les privileges d'épouse.

Lorsqu'enfin elle a obtenu de son mari de fixer le jour heureux, on en fait donner avis à tous les parens de part & d'autre: ceux-ci ne manquent pas de se trouver à l'assignation avec les parures les plus magnifiques qu'ils peuvent acheter ou emprunter; car dans ces occasions chacun est pret à fournir à ses parens & amis, riches ou pauvres, dequoi paroître avec éclat. Aussitôt qu'ils se sont rendus chez le mari, il leur déclare publiquement que son intention est d'en faire sa femme légitime: eux de leur côté lui font les complimens ordinaires de felicitation, & les vœux accoutumés. Le Prêtre, si l'on en peut avoir un, car en quelques endroits il se passe des années entieres sans qu'on en voye un seul, ni même de Missionnaire, le Prêtre, dis-je, entre & fait la cérémonie des épousailles, ou à son défaut un substitut; après cela la dot se paye, & les nouveaux mariés se font quelques présens selon leur condition.

La Cérémonie du mariage est bientôt suivie d'un festin somptueux; & c'est à cet égard sur-tout qu'ils se disputent à l'envi l'honneur d'étaler autant qu'il leur est possible, & même au-delà de leurs forces, leur générosité. Les plus pauvres vendront dans ces occasions un ou deux enfans, pour acheter une vache, ou un bœuf, avec du vin Portugais ou de l'eau-de-vie pour régaler leurs convives. Le repas dure ordinairement jusqu'après le Soleil couché, ou pour mieux dire aussi longtems qu'il y a dequoi manger & boire. Car les naturels de Congo, accoutumés à une vie fort sobre, viennent communément à ces festins avec un appétit si dévorant, que s'ils ne trouvent pas dequoi le satisfaire abondamment, les louanges à l'honneur du Maître, dont ils sont fort prodigues, se changent en reproches des plus piquans.

Quand tout est mangé, ils se mettent à se divertir chacun selon son goût; les uns chantent & dansent au son de leurs instrumens grossiers, les autres boivent, fument ou dorment, & c'est ordinairement par le sommeil que la fête finit, le lendemain matin chacun s'en retourne chez soi (*a*).

Musique.

Comme nous venons de dire un mot de leur Musique, on sera peut être curieux de savoir en quoi elle consiste, & quels sont les instrumens qui l'accompagnent. Quant à leur Musique, elle est encore si barbare & si irréguliere, même depuis que les Portugais l'ont un peu perfectionnée, en introduisant parmi eux quelques instrumens, que nous croyons qu'il n'y a guere d'exaggération à dire, qu'elle est plus propre à faire peur à des betes sauvages, qu'à charmer des oreilles Européennes (*b*). Il n'y a effectivement dans leur voix, leur langage & leur accent, rien qui ne soit plus capable d'ef-

(*a*) *Labat* T. I. Ch 19. *Pigafet. Dapper* & al. (*b*) *Labat* L. II. Ch. 48.

d'effrayer que de plaire; & un étranger prendroit leurs plus grands éclats & leurs plus vives démonstrations de joie & d'allégresse, pour les cris de gens qui sont en angoisse & qui souffrent. C'est ce qui les rend si insensibles à notre harmonie la plus mélodieuse, que nos plus excellentes compositions excitent plutôt leur risée & leur mépris, à moins qu'il n'ait quelque chose de fort & de guerrier qui les affecte; de-là vient aussi que les Portugais n'ont guere pu introduire parmi eux d'autres instrumens que ceux de cet ordre.

Instrumens.

Nous avons déja parlé de ceux qui accompagnent leurs Monarques, quand ils sortent ou qu'ils paroissent en public, la trompette, la cornemuse & la flûte, qui sont la plupart de différentes grandeurs, & forment par leurs divers tons un concert passable, vu l'incapacité des Musiciens, qui ne savent ce que c'est que regle & harmonie, desorte que cette Musique n'est supportable pour un Européen que dans l'éloignement; il sert aussi à lui dérober la desagréable dissonance de leurs chanteurs, qui sans cela lui écorcheroit les oreilles. Ces divers instrumens à vent, que les Portugais ont mis en mode, ont continué depuis à faire une partie considérable du cortege de leurs Rois non seulement, mais des Princes & des Seigneurs, qui en ont toujours un grand nombre autour d'eux, en quelque lieu qu'ils aillent. Le commun-peuple se contente de flûtes & de tambours aux noces & dans les autres réjouissances.

Ils ont aussi quelques instrumens à cordes, dont la structure grossiere semble indiquer qu'ils sont originaires du Pays. Leur *Nsambi* ressemble assez à une Guitarre Espagnole, mais il n'a point de fond; les cordes sont de fils de Palmier ou de quelque autre écorce; le son en seroit assez agréable, s'il étoit touché par une main habile. Le *Marimba* a quelque chose de plus curieux & de plus composé; il consiste en quinze ou seize petites calebasses de differentes grandeurs, attachées à une planche par des cordes qui passent par dessus leurs embouchures, & qui touchées avec de petites baquettes rendent divers tons assez harmonieux. C'est bien le plus doux de tous leurs instrumens à cordes, quand il est bien touché. Leurs tambours sont faits d'un tronc d'arbre creux, couvert d'un côté d'une peau, tandis que l'autre est ouvert: ils battent avec la main, ou avec des baquettes d'un bois dur, & ils s'en servent dans leur rejouissances comme à la guerre, ils les appellent *Ngambo* ou *Ingombo*, le son en est fort desagréable, sur-tout quand il est accompagné de celui du *Longa*, qui est composé de deux sonnettes, telles que sont celles qu'on suspend au cou des bestiaux en Europe. Leurs autres instrumens sont encore plus grossiers, & ne méritent pas qu'on en parle (a).

Danses immodestes.

Leurs Danses ne sont pas plus régulieres que leur Musique: hommes & femmes forment un cercle, & s'efforcent à l'envi à qui fera paroitre le plus d'agilité, qui fera le plus de gambades, de contorsions & de postures indecentes. Quand ils n'ont point d'instrument pour regler leurs mouvemens, ils choisissent un des plus habiles danseurs pour le faire de la voix, c'est-à-dire par une espece de chanson sur quelqu'un de leurs tons grotesques, &

(a) V. *Labat* L. II. Ch. 3. p. 54.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

& c'eſt lui qui donne le ton à tous les geſtes & à tous les mouvemens du cercle. Les Congos aiment paſſionnément ces ſortes d'amuſemens, & paſſent des jours & des nuits entieres dans ce violent exercice, ſans preſque aucun autre rafraîchiſſement. Ils ont une grande variété de ces danſes; ceux qui en inventent de nouvelles ſont en grande eſtime dans tout le canton, tout le monde témoigne le plus grand empreſſement à les apprendre & à s'y perfectionner, & on les appelle toujours du nom de l'inventeur. Il arrive ſouvent qu'ils s'échauffent tellement par ces chanſons & ces danſes, ſur-tout quand elles ſont remplies de ces mots & de ces geſtes laſcifs, ſans leſquels elles ne ſeroient pas à leur goût (*), qu'ils tombent dans une eſpece de phrénéſie, qui chaſſe de leur eſprit toutes les regles de la danſe & les porte à inventer, à chanter, & à faire quelque choſe de nouveau en ce genre, juſqu'à ce que la confuſion devient ſi générale, les cris, les chants & les geſtes ſi immodeſtes, qu'un Etranger croiroit ſe trouver à quelque Bacchanale des plus déréglées, ou parmi des Congos infideles, & même parmi les barbares Giagas, chez leſquels ces danſes ſont accompagnées des poſtures & des actions les plus choquantes & les plus laſcives que l'on puiſſe imaginer.

Les Miſſionnaires ont en vain déployé tout leur zele, & quelques-uns des Princes Chretiens de Congo toute leur autorité, pour abolir ces diaboliques ſcenes d'impureté parmi leurs ſujets convertis; ils les ont non ſeulement défendues ſous les plus rigoureuſes peines, mais ils ont introduit à leur Cour des danſes plus modeſtes, & d'un autre genre, qu'on appelle Bals Royaux, dans l'eſpérance de les attirer par-là, & de les effrayer par les défenſes. Ces Bals s'exécutent avec toute la décence & tout l'ordre poſſible, & néanmoins avec toute l'agilité d'action & la variété de muſique imaginable, outre la magnificence de la parure, la régularité de la cadence, & un ordre admirable; le tout étoit conduit, & l'eſt encore à la Cour & chez les Nobles du Royaume, par quelque habile Maître, qui par ſa voix, ſon chant & ſes geſtes, & à l'aide de deux petites calebaſſes, dont il ſe ſert en guiſe de caſtagnettes, dirige & anime le cercle des Danſeurs, dans l'ordre le plus décent & le plus agréable; mais comme on n'y trouve rien de cette immodeſtie qui regne dans les autres danſes, il n'y a que les Perſonnes de quelque diſtinction qui goûtent ces divertiſſemens, tous les autres aiment

(*) Le bon Pere *Cavazzi*, qui avoit tenté inutilement toutes les voies que ſon zele avoit pu lui inſpirer pour détourner ſes Proſélytes de ces infames divertiſſemens, nous a donné une liſte de ces danſes, qui portent ou le nom de leurs inventeurs, ou celui des Provinces où elles ont été les premieres en uſage; mais toutes ſont ſi horriblement laſcives, qu'il a cru deshonorer ſa plume d'en faire ſeulement mention. Il dit qu'il y en a ſurtout une, nommée *Mampombo*, tellement infame & impure, qu'il n'y a que le Démon lui-même qui ait pu l'inventer (1). Cela n'empêche pas que ces danſes ne ſoient s'y fort en vogue, qu'on encourage les danſeurs à rouler de côté & d'autre, & ils ſont ſûrs d'obtenir tout ce qu'il leur plait de manger & de boire de ceux devant la porte deſquels ils viennent faire leurs indécentes gambades: ils ſe croient tellement honorés par-là, qu'ils donneront tout ce qu'ils ont pour vivre, afin d'encourager ces miſerables à leur donner les plus abominables ſcenes (2).

(1) *Labat* L. II. Ch. 4. p. 54. (2) Le même p. 55.

aiment mieux s'exposer aux peines portées par les Loix, que de danser sans ces accompagnemens lascifs (*a*).

Les Maladies fréquentes dans le Congo.

On croiroit que ces exercices fatigans auxquels les Congos passent tant de tems, joints à leur grande frugalité, à la coutume de s'oindre le corps depuis la tête jusqu'aux pieds plusieurs fois par jour, au bain qu'ils prennent fréquemment, à l'usage de fumer continuellement, & au peu de soucis & de peine qu'ils se donnent, devroient les garantir de la plupart des maladies dans un climat aussi serein & chaud, & dans un Pays la plus grande partie pierreux, sablonneux & sec; & il faut effectivement avouer que cela les préserve de quantité de maladies douloureuses que le luxe & l'intempérance ont produit en Europe. Ils ne laissent pas néanmoins d'être sujets à quelques-unes, qui regnent quelquefois avec beaucoup de fureur & font de terribles ravages parmi eux. Ce qu'il y a de plus facheux, c'est qu'ils n'ont ni Médecins, ni Chirurgiens, ni médecine, ni aucun autre secours que celui de leurs prétendus Sorciers, qui se vantent de guérir toutes sortes de maladies & de playes par leurs enchantemens; & ce ne sont que des Charlatans ignorans, fourbes & avares, qui n'ont d'autre vue que de gagner, & même d'augmenter les souffrances d'un patient, au risque de sa vie, afin d'en tirer davantage pour la cure prétendue. Ceux-là même qui font profession du Christianisme, sont tellement infatués de ces Charlatans, bien-que les Idolatres le soient encore davantage, que les Missionnaires, qui exercent la Médecine & la Chirurgie assez heureusement, & qui ont les remedes & les autres choses nécessaires pour guérir les maladies, ont bien de la peine à les engager à se mettre entre leurs mains, quoiqu'ils ne demandent aucune recompense, & qu'ils donnent leur peine & leurs remedes *gratis*. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que si quelqu'un de ces Negres, après avoir eu recours inutilement à tous les pretendus charmes de l'idolatrie, se résout enfin à se laisser traiter par un Missionnaire, ce sont des patiens si opiniatres & si intraitables, qu'il n'est pas possible de les assujettir à aucun régime, & que leur malice rend inutile toute l'habileté & tous les soins du charitable Médecin; en allant directement contre ses ordonnances, ils rendent inefficaces les meilleurs remedes (*b*).

La Vérole [illegible]

Entre les maladies qui font les plus terribles ravages parmi eux, & qui en emportent un grand nombre, la vérole, qu'ils appellent *Chiranga*, suite naturelle & l'effet de leur excessive incontinence, est bien une des principales, non seulement à cause de la dificulté qu'il y a à la guerir, & de la methode cruelle dont ils la traitent, leurs pretendus Chirurgiens étant de véritables Bouchers, mais sur-tout à cause des douleurs cruelles qu'elle leur fait souffrir, & des pernicieux effets qu'elle produit ordinairement. Ils en distinguent de quatre especes, ou pour parler plus exactement quatre degres, dont on s'imagineroit que le moindre seroit assez terrible pour mettre un frein à leur lubricité. Il se manifeste par des enflures aux pieds & aux mains; l'humeur qui cause le mal ne pouvant se dissiper, cause des ulceres dans la bouche & la gorge, se répand sur les jointures, ronge les doigts, & non seulement rend le malade absolument impotent, mais lui fait souffrir les plus

(*a*) *Labat*, *Davity*, *Dapper*. (*b*) *Labat* T. I. Ch. 22.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

plus cruelles douleurs par tout le corps.

La seconde espece remplit le corps de charbons & d'ulceres, qui sont d'une puanteur insupportable, & qui étant exposés aux yeux, dans un Pays où les gens vont presque nuds, font horreur à voir.

La troisieme se fait sentir sous la plante des pieds; elle y produit une tumeur comme un gros champignon; & si on n'y rémédie pas promptement avec le fer & le feu, les pieds se pourrissent entiérement, & le malade meurt dans d'étranges convulsions.

La quatrieme est la plus redoutable; elle se répand dans les fibres, & jusques dans la moëlle des os. Elle affoiblit les nerfs & ôte l'usage de tous les membres; elle abbat tellement les personnes les plus robustes, qu'elle les prive de tout autre sentiment, que celui des plus vives douleurs que l'on puisse imaginer, qui les conduisent à la fin à la mort. Parmi ceux qui ont le bonheur de ne pas perdre la vie, il n'en est guere qui ne portent des marques de leur incontinence; les uns sont sans nez, sans levres & sans oreilles; d'autres ont des ulceres, ou les chairs toutes consumées; d'autres sont couverts de croutes infectes, comme des lépreux, soit par l'incapacité & l'ignorance de ceux qui les traitent, soit le plus souvent par le mauvais régime des malades (*a*) (*).

La Diarrhée.

La seconde maladie dont les Negres sont attaqués le plus ordinairement, est la Diarrhée. Elle est cruelle dans le Congo, difficile à guérir, & très-souvent mortelle. On prétend qu'elle vient de la qualité des alimens dont ils se nourrissent, & sur-tout de l'usage excessif des fruits, qui relâchent les fibres de l'estomac, arrêtent la digestion, & affoiblissent tellement les intestins qu'ils ne peuvent plus rien retenir, ensorte que le malade a un dégoût universel, & tombe à la fin dans une défaillance qui le conduit à la mort (†). Le remede le plus ordinaire à ce mal, est de lier fortement le corps du ma-

la-

(*a*) Le même, *ubi sup.*

(*) Notre Auteur observe (1) que la nature leur a donné des Forêts entieres d'excellent *Chicongo*, connue en Europe sous le nom de Bois de sandal ou de Bois saint; ce bois transporté en d'autres Pays, quoique sec & sans humeur, ne laisse pas de produire des effets étonnans, pendant qu'il n'en produit presque aucun chez eux, où il a toute la vigueur, & la seve nécessaire. Cela vient certainement de leur mauvaise maniere de le préparer, & de ce qu'ils ne savent pas disposer les malades par d'autres remedes, & par un certain régime de vivre absolument nécessaire pour que ce remede produise un bon effet. Or nous avons déja remarqué que l'on ne doit en attendre aucun d'eux; il est impossible de les obliger à la moindre contrainte, & ils se permettent à tous égards les excès les plus nuisibles & les plus dangereux, uniquement pour se contenter un peu; par exemple ils iront se baigner plusieurs fois le jour, lors même qu'on leur applique les remedes les plus dessicatifs, & cela pour modérer l'excessive chaleur que ces remedes excitent dans leur corps; peut-être que sans ce secours ils ne pourroient la supporter, & qu'ils en mourroient plutôt.

(†) Peut-être pourroit-on assigner une cause plus naturelle du terrible ravage que cette maladie fait parmi eux, si on l'attribuoit aux fréquentes indigestions que doivent leur causer leurs excès de danse; car après s'être fort échauffés, il est naturel qu'ils cherchent à se rafraîchir par des liqueurs froides & des fruits rafraîchissans, dont ils n'ont pas la prudence de s'abstenir; cela étant bien moins étrange, que les excès auxquels ils se livrent lors même qu'ils sont attaqués des maux les plus dangereux.

(1) *Labat* T. I. Ch. 22.

Section II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.*

lade sur le nombril avec une ceinture, & de l'oindre d'huile de *Monamoni*, que les Botanistes appellent *Ricinus Americanus*, & que l'on connoît plus communément sous le nom de *Palma Christi*. Cette huile est très-active & très-chaude. Pendant l'application de ce remede ils nourrissent le malade de fruits de *Nicosso* & de *Chirico*, qui sont astringens, bouillis dans l'eau ou cuits sous la cendre. Ils se servent aussi de divers cordiaux, & ils baignent les malades dans de l'eau tiede. Mais comme tous ces remedes ne vont pas à la source du mal, cela n'empêche pas que dans le renouvellement des saisons, cette maladie n'emporte un nombre incroyable de gens, ensorte que tout le fruit qu'ils tirent des remedes c'est de souffrir un peu plus longtems.

Petite verole. La Petite vérole est la troisieme maladie qui les attaque; elle en emporte des milliers, & dépeuple souvent des villages & des bourgs entiers. Leur indolence lui fait faire de si funestes progrès, ils n'usent d'aucunes précautions pour s'en garantir, & laissent tout au cours de la nature. Les malades sont pele-mele avec les sains; les uns & les autres ne se contraignent sur rien; & ce qu'il y a de pire encore, c'est le bain dans l'eau froide, qu'ils prennent plusieurs fois le jour, c'est ce qui fait rentrer cette maladie, & ferme les pores, qui sont déja fermés par l'huile dont ils s'oignent journellement; ensorte que pour l'ordinaire faute de transpiration la petite verole devient confluente, ou tombe sur le cœur & les emporte en peu de jours. (*a*).

Tumeur au bas-ventre. Une quatrieme maladie, qui attaque principalement ceux qui demeurent au bord de la mer, & les Navigateurs, c'est une Tumeur qui leur vient au bas-ventre, que l'on attribue aux excessives chaleurs auxquelles on est exposé dans ces Pays. Ce mal est si cruel & cause des douleurs si aigues, que le malade est en peu de tems attaqué de transports au cerveau. On se sert de calmans contre ce mal, & sur-tout de l'herbe appellée *Bichio*, dont les Portugais ont donné le nom à cette maladie, qui regne aussi au Bresil & en d'autres parties de l'Amérique.

Fievres. Les Fievres, accompagnées de maux de tête, sont aussi assez fréquentes, sur-tout en hiver, parceque les pluies rendent l'air humide & malsain. Ils se servent pour les guérir du bois de sandal rouge ou gris, le premier est le plus estimé; réduit en poudre & mêlé avec de l'huile de palme, ils en font une espece d'onguent, dont on frotte le malade deux ou trois fois par tout le corps, ce qui ne manque guere de lui rendre la santé. Pour le mal de tête, ils se font saigner à la temple en faisant une espece d'incision & en suçant le sang; etrange façon de saigner, dont nous parlerons en son lieu (*b*).

Colique. On est encore sujet dans ce climat brûlant à des douleurs qui se nomment *Npiechi*. Cette maladie est peu differente de ce que nous appellons colique. On l'attribue à leur mauvaise nourriture & à l'eau qu'ils boivent. Ils ne se servent guere pour la guerir d'autre remede que d'une diette rigoureuse de deux ou trois jours, pendant lesquels ils ne mangent ni ne boivent (*c*). Voilà qui suffit pour les maladies des Naturels du Pays & pour la maniere de les guerir.

Les

(*a*) Le même l. c. (*b*) *Davity*, *Dapper*, p. m. 250. (*c*) *Labat*. ubi sup.

SECTION II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Les Européens doivent user fréquemment de la Saignée.

Les Européens ne sont pas moins sujets aux maladies à leur arrivée dans ces Pays; étant obligés de se servir des alimens qui s'y trouvent, le changement de nourriture & de boisson, joint à la chaleur du climat, leur cause généralement une effervescence & un bouillonnement prodigieux du sang; le remede le plus spécifique contre cette maladie est la saignée très-souvent réitérée, & si copieuse qu'elle seroit dangereuse en Europe. Ensorteque, pour nous servir des termes de notre Auteur, ils doivent s'attendre à vuider tout le sang qu'ils ont apporté, & à en faire de nouveau qui ait les qualités des alimens du Pays. Toutes les saignées néanmoins, & les précautions avec les remedes qu'ils prennent, n'empechent pas qu'il n'en meure un grand nombre avant qu'ils soient accoutumés au climat & aux alimens (*a*). Revenons aux Naturels.

Opérations manuelles.

Ils sont encore plus mal-adroits aux opérations manuelles & à la guérison des playes; & ce qui les rend plus dangereuses, c'est la mauvaise qualité du sang. Les playes les plus légeres dégénerent en peu de tems en ulceres douloureux, que la chaleur du climat remplit de vers & de pourriture, ou couvre de croutes dégoûtantes. Ils ont l'usage de la saignée, mais comme ils n'ont pas l'adresse de se servir de la lancette, leur maniere de saigner fait pitié. Ils se servent d'une petite corne ou calebasse, comme nous faisons des ventouses, quoique d'une façon bien différente. Ils commencent par fendre la peau d'un coup de couteau, & ayant mis leur corne ou leur calebasse sur la playe, ils appliquent la bouche à un petit trou qu'ils y ont fait, & à force de sucer ils attirent le sang jusqu'à ce que la ventouse en soit remplie. Ils réiterent cette opération tant qu'ils le jugent à-propos. En général ils appliquent leur ventouse à l'endroit où le malade indique qu'il souffre le plus de douleur. Quand ils n'ont ni cornes ni calebasses, ils prennent une de leurs petites marmites de terre, dont ils se servent pour cuire leurs alimens, & les appliquent avec un peu d'étoupe brûlante, comme nous faisons les ventouses; mais on jugera avec quelle grossiere malhabileté par un seul exemple, que notre Missionnaire rapporte, & qui par sa singularité mérite une place dans les Remarques (*).

Funérailles.

Nous terminerons cette Section par la description des cérémonies de leurs funérailles. Quoiqu'ils soient naturellement avares, pauvres, & sans affection naturelle les uns pour les autres, ils s'efforcent à se surpasser en-

(*a*) La même.

(*) Un pauvre esclave ayant été attaqué d'une colique cruelle, pria un de ces Charlatans de lui appliquer une ventouse. Celui-ci ne trouvant sous sa main ni corne, ni calebasse, prit une marmite de terre assez grande, & après avoir donné quelques coups de couteau sur le ventre du malade, il remplit sa marmite d'étoupes, il y mit le feu & l'appliqua sur les taillades qu'il avoit faites. Le feu raréfia l'air, & la marmite se trouva en peu de tems pleine du sang & de la chair de ce misérable, de telle maniere que l'air qui l'environnoit de tous côtés, & le comprimoit par son poids, excepté à l'endroit de la marmite, l'étouffoit & lui faisoit jetter les hauts cris. Le Charlatan s'efforça plusieurs fois d'enlever la marmite, & n'en put venir à bout lui & les assistans, aussi bêtes que lui, n'attendoient autre chose sinon que l'esclave rendît le dernier soupir, lorsqu'un Européen arriva par hazard, qui ayant vu dequoi il s'agissoit, cassa la marmite d'un coup de bâton, & sauva la vie à l'esclave (1).

(1) *Labat*, T. I. p. 467, 468.

envers les morts & font prodigues, comme pour compenser par-là leur defaut de naturel & d'humanité. Les riches & les Grands portent non seulement la dépense au plus haut point, mais ont aussi la bonté de fournir aux pauvres ce qu'ils ne sont pas en état d'acheter. Les pauvres de leur côté, quelque aversion qu'ils ayent à découvrir leur misere, ne se font pas une peine dans ces occasions de s'adresser sans façon aux Grands-Seigneurs & au Roi même, quand ils ne trouvent point chez leurs égaux ce dont ils ont besoin. Les plus indigens se trouvent donc en état d'habiller les morts de certaines grosses étoffes que l'on fait dans le Pays, & de les couvrir décemment de nattes quand on les porte en terre. Mais les personnes riches se servent de toiles très-blanches d'Europe, dont ils s'habillent eux-mêmes, & couvrent la biere de drap noir.

Section II. Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans au Congo &c.

Ceux qui demeurent à la campagne, loin des villes & des bourgs, tant Chretiens qu'Idolâtres, enterrent leurs morts, selon leur ancien usage, dans les lieux les plus éloignés des habitations. Mais les Chretiens, plus civilisés & plus zélés, les font inhumer dans les Eglises, ou dans les Cimetieres bénits, afin d'être plus à portée de visiter leurs tombeaux & de prier pour le repos de leur ame. Les autres retiennent encore une ancienne mais innocente coutume, c'est que lorsque le cadavre est couché dans la fosse, un particulier, qui a seul ce privilege, fait une espece de mortier de terre & d'eau, & l'apporte sur ses épaules, en s'approchant à reculons de la fosse, où il le répand & couvre le corps. Tous les assistans s'en approchent aussitôt avec empressement, & se mettent à pétrir ce mortier avec les pieds. Ils s'imaginent que cela est nécessaire pour que l'esprit fixe sa demeure dans cet endroit, & que n'ayant plus besoin de rien il ne songe pas à en sortir. Mais les autres Chretiens plus éclairés font dire un grand nombre de messes, & quand il ne se trouve pas assez de Prêtres pour les célébrer, ils distribuent en échange des aumônes pour le soulagement de leurs ames (*a*).

Nous avons déja parlé des Obseques des Rois, nous ajouterons seulement qu'il n'est permis à qui que ce soit de pleurer la mort du Roi, & l'on puniroit sévérement celui qu'on surprendroit répandant des larmes. Mais il y a des gens gagés pour aller à tous les carrefours sonner de certains cornets d'ivoire, dont le son triste & lugubre fait souvenir de la mort du Prince, vraisemblablement afin d'engager le peuple à prier pour lui, & de lui inspirer du respect pour son successeur. Les Princes & les Nobles se font enterrer dans des Caves lambrissées & tapissées de noir, on en ferme bien l'entrée pour empêcher qu'on ne sente aucune mauvaise odeur; deux de leurs anciens domestiques sont gagés pour garder le tombeau tour à tour, & pour prier pour le défunt; on fait aussi des prieres & on dit des messes pour le repos de leur ame le jour de l'anniversaire de leur mort, & à la Toussaint; ce jour-là on ouvre la cave, & on ôte la vieille tenture pour en mettre une nouvelle. Les Idolâtres pratiquent plusieurs autres ceremonies superstitieuses pour les Grands; ils portent de riches offrandes à leurs tombeaux, ils enterrent avec eux une ou deux de leurs femmes toutes en vie,

(*a*) *Labat*, l. c. p. 383, 384.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c des Habitans du Congo &c.*

vie, & obſervent pluſieurs autres uſages qui ne méritent guere que nous en fatiguions le Lecteur (*a*).

Coutumes barbares.

Dans le Royaume de Matamba, qui releve de celui de Congo, mais qui n'eſt que fort imparfaitement converti, ils ont pluſieurs coutumes très-étranges à l'égard des mourans, également dénaturées & cruelles, bien-que colorées du prétexte ſpécieux d'amitié & de tendreſſe. Car ſous prétexte d'abréger l'agonie & les ſouffrances du mourant, ils le tirent de ſon lit ou hamac, le prennent par les bras & par les jambes, l'élevent en l'air avec des cris & des hurlemens affreux, & le laiſſent tomber avec violence à terre; là, après l'avoir conſidéré quelque tems, ils ſe jettent deſſus, le baiſent, le preſſent ſur leur poitrine, crient comme s'ils étoient au déſeſpoir de ſa mort, & ſe roulent par terre comme des furieux, juſqu'à ce qu'ils n'en puiſſent plus. Ils habillent enſuite le cadavre le plus décemment qu'il eſt poſſible, & le plus ancien de la famille, à qui cette fonction appartient, le ſaupoudre avec une farine du Pays depuis la tête juſqu'aux pieds, en chantant une chanſon triſte, à quoi les aſſiſtans répondent par des cris & des hurlemens; après quoi on porte le corps couvert proprement de nattes au lieu de la ſépulture, & on le met en terre.

Dans les Provinces idolâtres & ſur-tout parmi les Giagas, ils danſent d'une maniere extravagante autour des tombeaux, & y apportent à boire, à manger & d'autres choſes d'uſage; mais comme ils ſont partagés en différentes ſectes, chacune a ſes coutumes particulieres. Les uns couchent le cadavre ſur le dos, d'autres ſur un côté, & ils creuſent les foſſes ſelon la poſture où ils le veulent mettre; d'autres mettent les corps ſur la ſurface de la terre, & jettent deſſus de la terre & des pierres, deſorte qu'avec le tems ils y élevent des buttes d'une hauteur conſidérable, ou ils les environnent de planches, & plantent ici & là des pieux, au haut deſquels ils mettent des têtes de mort, des bannieres & autres marques de diſtinction. Il y en a qui les embaument de quelque réſine, & les laiſſent ainſi étendus tout nuds ſur terre, en y plaçant des gardes (*), juſques à ce que la pourriture & les vers ayent entierement conſumé les chairs; ils enlevent enſuite les oſſemens, & les renferment dans de petits coffres de bois, qu'ils portent par-tout avec eux comme de grandes reliques.

Les ſépulcres ſont diſtingués par des marques qui indiquent la qualité de ceux qui y ſont enterrés. On voit ſur ceux des Grands-Seigneurs un ſiege, un arc, des fleches, & d'autres choſes dont ils ſe ſervoient pendant leur vie. Les autres ont pour armes les inſtrumens de leur métier, ou des choſes qui y ont du rapport en guiſe d'hyérogliphes.

Les

(*a*) Vid. *Labat.* l. c.p. 388. *Jarric*, *Pigafet*, *Davity* & al.

(*) La raiſon qu'ils donnent d'une pratique ſi extraordinaire, c'eſt que l'on fait tant de cas de ce qui a appartenu à un défunt, quelque choſe que ce puiſſe être, que ſi on le couvroit ſeulement de feuilles, on viendroit ouvrir ſon tombeau pour les emporter. On eſt même obligé d'y mettre des gardes pour empêcher les gens du Pays d'aller couper les chairs du cadavre pendant qu'il pourrit afin de pouvoir conſerver les os en mémoire du défunt, ſur-tout quand il s'eſt diſtingué par ſa valeur ou par d'autres vertus, afin de s'exciter à les imiter (1).

(1) *Labat* T I. p. 392.

Section II. Nombre, Genie, Coutumes &c. des Habitans du Congo &c.

Les Danſes funebres pour une Perſonne de qualité ſont réglées par un Maître des cérémonies que l'on choiſit pour cette fonction ; elles durent huit jours ſans autre intermiſſion, que le tems qu'il faut aux danſeurs pour manger & boire & pour ſe repoſer un peu ; ils mangent & boivent tant qu'ils peuvent, & quand ils ſont remplis à n'en pouvoir plus, ils jettent ſur le cadavre les reſtes des viandes & des boiſſons, ce qui dans ce climat chaud augmente l'infection à un point inſupportable pour tout autre que ces gens-là ; mais la coutume & le plaiſir qu'ils croient que toute cette cérémonie fait aux morts, leur font voir & ſentir ces ordures ſans répugnance. Ce qu'il y a de plus deplorable, c'eſt qu'outre le grand nombre d'animaux qu'ils égorgent dans ces occaſions, ils ne manquent jamais de maſſacrer auſſi des créatures humaines, dont le nombre, ſelon la qualité des perſonnes, va depuis dix juſqu'à cent & au-delà ; & la chair de ces malheureuſes victimes releve non ſeulement la ſplendeur de la fête parmi ces Cannibales, mais fait un grand plaiſir aux défunts (a).

Leur Deuil. Les riches & les pauvres ont leur deuil pour leurs proches ; il commence par une retraite entiere, & par un jeûne ſi auſtere, que pendant trois jours ils ne prennent aucune nourriture. Enſuite pour les perſonnes d'une condition ordinaire, ils ſe raſent toute la tête, & après ſe l'être frottée avec le viſage d'huile, ils ſe ſaupoudrent de pouſſiere de differente couleur, faite de plumes & de feuilles ſeches pilées ; ce qui les fait paroître hideux. Mais lorſque c'eſt quelque perſonne conſidérable qui eſt décédée, on ſe raſe ſeulement le deſſus de la tete, on ſe la ceint avec une bande de toile ou d'écorce d'arbre, & on s'enferme pendant huit jours entiers, après quoi ils reprennent peu à peu leur train de vie ordinaire.

Les Veuves. Les Veuves ſont obligées à une bien plus longue retraite, ſur-tout à la Cour & dans les groſſes bourgades, où elles ſe deshonereroient, ſi on les voyoit dehors avant un an entier ; mais dans les lieux plus éloignés, on leur permet de vaquer un peu plus ouvertement à leurs affaires. Quand les Veuves ſortent après le tems de leur retraite expiré, elles ont un bonnet qui leur tombe par derriere juſques ſur les épaules ; elles ſont vetues d'un habillement noir ouvert par les cotés, qui leur deſcend devant & derriere juſqu'aux genoux. Les Perſonnes de diſtinction portent un manteau de drap, pliſſé autour du cou. Les femmes eſclaves de Loanda, de S. Salvador, & d'autres lieux marchands, portent certains bonnets, qui ſe tiennent tout droits ſur leur tête, quoiqu'ils ayent trente pouces de hauteur ; ce qui fait une figure aſſez ſinguliere, ſur-tout quand on en voit quarante ou cinquante, qui ſuivent de compagnie une Dame Portugaiſe ou quelque autre Femme de qualité.

Opinion barbare touchant la Mort. Nous finirons cet article & cette Section, en rapportant l'étrange & barbare opinion que les Congois ont touchant les mourans ; ils ſont perſuadés que quand un homme vient à mourir, ſon ame quitte une vie miſérable pleine de traverſes & de peines, pour entrer dans une autre remplie de joie & de plaiſir ; & par conſéquent que c'eſt avancer ſon véritable bonheur, que de l'aider à mourir promptement. Delà vient que, même parmi les

(a) *Labat*, ubi ſup. p. 400.

SECTION II. *Nombre, Génie, Coutumes &c. des Habitans du* Congo *&c.*

les Chretiens les plus réguliers, aussitôt qu'une personne est à l'agonie, elle est accablée des cris & des hurlemens de toute la famille, ensorte que les Prêtres & les Missionnaires ont de la peine à leur administrer les Sacremens avec quelque décence & avec la présence d'esprit nécessaire. Ce n'est encore rien en comparaison de ce que pratiquent les moins civilisés, qui s'efforcent de hâter la fin du malade, en lui bouchant la bouche & le nez, en lui donnant des coups de poings, en lui foulant la poitrine, & en le maltraitant de plusieurs autres manieres; & ils prétendent néanmoins que c'est un acte de charité de le délivrer des peines d'une agonie douloureuse, & de le faire passer promptement dans un état de bonheur. Mais si l'on remonte à la véritable source de cette barbare coutume, on trouvera qu'elle doit principalement son origine à ce manque d'affection naturelle, que l'on voit regner dans toutes les familles, comme nous l'avons remarqué plus haut. On peut juger par-là, aussi bien que par un grand nombre de coutumes superstitieuses qu'ils retiennent, & de vices auxquels ils s'abandonnent, quels étranges Chretiens les Portugais en font, lorsque leur corruption & leur mauvais exemple ne mettent point d'obstacle aux progrès de la Foi, comme cela arrive dans la plupart de leurs Missions de l'Asie & de l'Amérique, ce dont les plaintes générales de leurs Missionnaires fournissent des preuves évidentes (*a*).

SECTION III.

Origine, Antiquité, Fondation & Histoire du Royaume de CONGO.

SECTION III. *Origine & Histoire Royaume* Congo.

Ancien état du Congo *fabuleux & incertain.*

SI l'on se rappelle que nous avons observé que les Congois ignoroient l'usage de l'écriture avant que les Portugais le leur eussent enseigné, on ne s'attendra pas sans-doute que nous remontions fort haut dans leurs Antiquités, ni que nous rapportions quelque chose de neuf de leur Histoire avant ce tems-là, à moins que d'adopter leurs traditions fabuleuses, ce qui seroit occuper le Lecteur d'une suite mal-digérée des plus incroyables événemens, que la vanité nationale jointe à une imagination ardente, plutôt qu'une mémoire fidele ont transmis à la postérité. Ajoutons qu'ils sont aussi mauvais Chronologistes qu'Historiens, & qu'ils ne savoient ce que c'étoit que de compter par années, ne calculant que par Lunes, jusqu'au tems que les Européens le leur ont enseigné après leur conversion. Ils ignoroient même la distinction des heures, de jour & de nuit, & ne pouvoient marquer l'époque d'un événement passé, qu'en disant qu'il étoit arrivé sous tel ou tel regne (*b*). Il n'est donc pas possible ni de fixer le tems de la fondation de leur Monarchie, quelque peu éloigné qu'il soit de celui de l'arrivée des Portugais, ni même d'avoir une suite autentique des Rois qui ont occupé le trône depuis le regne de *Luqueni* leur premier Roi jusqu'à cette époque, bien-que ses successeurs ayent regné depuis pendant assez longtems.

Mais bien-que nous ne puissions fixer le tems d'un si mémorable événement,

(*a*) Lettres Edifiantes & Curieuses *passim*. (*b*) *Pigafet*, L. II. C. 7.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

ment, on ne sera pas fâché que nous en donnions l'Histoire du mieux qu'il nous sera possible, dégagée de tous les contes fabuleux dont les Portugais l'ont remplie. Cette époque est d'autant plus digne d'etre remarquée, que cette vaste Région étoit alors divisée en un grand nombre de petits Etats, qui furent tous réduits sous l'obéissance d'un Guerrier hardi & entreprenant; outre plusieurs autres qui en ont été démembrés sous ses successeurs, que nous avons indiqués au commencement de ce Chapitre, & ceux dont les Portugais se sont rendus maitres, que nous indiquerons dans la suite.

Luqueni premier Roi.

Le premier Fondateur de cette grande Monarchie, & qui prit le premier le titre de Roi, se nommoit *Luqueni*. Son pere, qui s'appelloit *Eminia-n-Zima*, demeuroit dans la Province de Corimba, sur les bords du Zaire; sa mere *Luqueni Lua Sanzé* étoit fille d'un autre Seigneur du voisinage. *Eminia-n-Zima* se lassa d'etre confondu avec ses égaux, & se livra à son ambition: peu satisfait de son petit Etat il forma le dessein de se rendre maître du Pays de ses voisins, qui vivoient dans une parfaite liberté & comme en République, & qui etoient aussi jaloux de leur indépendance qu'il étoit porté à la leur ravir. Il trouva donc de fortes oppositions de leur part, on en vint aux armes, & la guerre dura un assez grand nombre d'années; sa valeur & sa bonne fortune le servirent néanmoins assez bien, pour qu'il se rendît maître d'un assez grand terrein, si bien fortifié par la nature, qu'il s'y fit une retraite sûre contre toutes les forces réunies de ses antagonistes, parceque ce lieu étoit difficile à attaquer & aisé à défendre: il se vit donc bientôt en état de continuer ses courses & ses brigandages impunément, n'ayant qu'à se retirer quand il n'étoit pas le plus fort dans cette espece de Forteresse, où il mettoit ses pillages en sûreté.

Ce lieu, qu'il fortifia encore & où il se mit à couvert de toute surprise, étoit situé sur les bords du Zaire; il imposa des tributs & des péages à ceux que le Commerce obligeoit de passer au pied de sa Forteresse, qui étoit comme l'entrepôt de tout le commerce que les Peuples des environs faisoient les uns avec les autres. Tels furent les premiers commencemens de l'élevation de l'ambitieux *Eminia-n-Zima*, qui furent peu après suivis d'un accident, qui mit son fils *Luqueni* en etat de jetter les fondemens d'une puissance bien plus étendue.

Il tue sa Tante.

Le pere étant allé un jour en parti avoit laissé la garde de la Forteresse au jeune homme; celui-ci voulut obliger une de ses tantes à payer le tribut que son pere exigeoit de tous ceux qui passoient par cet endroit; cette femme, qui etoit grosse, & qui comme sœur d'*Eminia-n-Zima* pretendoit etre exempte de ce droit, refusa de le payer, & reprocha à son neveu son ambition & son avarice; le bouillant *Luqueni* s'en offensa, & sans respecter ni sa qualité ni l'etat où elle etoit, il lui ouvrit le ventre, & lui donna la mort & à l'enfant qu'elle portoit.

Déclaré Roi par ses Compagnons.

Eminia-n-Zima étant revenu, & ayant appris l'action dénaturée de son fils, l'en voulut chatier; mais ses gens, qui crurent voir dans l'action de ce jeune homme quelque chose de martial & d'héroïque, le tirerent de ses mains & le déroberent à sa colere. Bientot ils le mirent à leur téte, & le declarerent leur Roi, titre que son pere n'avoit osé prendre. *Luqueni*, fier de son nouveau titre, & voyant son armée grossir, attaqua & se rendit maitre

de

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

de la Province de *Npenbacassi*, qui a pris depuis le nom de Congo. Il fut si heureux dans toutes ses entreprises qu'il étendit ses conquetes depuis l'embouchure du Zaire, jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui la ville de S. Salvader, c'est-à-dire une étendue de plus de cent-quatrevingt milles dans les terres, sans que personne osât presque lui faire tete, le Prince qui étoit Seigneur de tout ce Pays ayant été défait, chassé de ses Etats, & obligé d'être errant jusqu'à sa mort.

Cet infortuné Prince, qui s'appelloit *Mabambolo*, & se qualifioit *Mani Pangala* ou Roi de Pangala, laissa des enfans qui eurent à la fin recours à la clémence du Vainqueur, & reçurent de lui l'investiture de quelques Terres qu'il leur donna en fief, en le reconnoissant pour leur Souverain, & à la charge de certaines redevances annuelles. Ils conserverent cependant le titre de *Mani Pangala*, & leurs successeurs ont fait souvent des efforts pour remonter sur le trône de leurs ancetres, mais en vain, desorte qu'ils sont reduits à se contenter des Terres qui leur ont été données, & de faire tous les ans des protestations contre l'usurpation de *Luqueni* & de ses successeurs, pour ne pas laisser prescrire leur droit (*). Ces protestations n'empêchent pas qu'ils ne viennent en de certains tems faire hommage au Roi, lui payer leurs tributs, & recevoir une nouvelle investiture à chaque changement de Roi.

Partage qu'il en fait.

Luqueni se voyant bien affermi sur le trône, fit des Loix convenables au génie & aux besoins de ses sujets, & propres à assurer ses conquètes. Il assembla ses principaux Officiers, & leur distribua les gouvernemens des Provinces conquises, suivant leur mérite & les services qu'ils lui avoient rendus; & ces Officiers s'efforcerent à l'envi les uns des autres d'en augmenter l'étendue, en s'emparant des terres de leurs voisins, & réduisirent enfin les Royaumes d'Angola & de Matamba sous son obéissance. *Eminian-Zima* vit avant que de mourir son fils *Luqueni* tranquille possesseur du trône; il mourut enfin dans une extrême vieillesse, ayant laissé à deviner, s'il étoit aussi content de voir les conquétes de son fils qu'il avoit paru en étre jaloux (*a*).

Les successeurs de *Luqueni* sont encore aujourd'hui sur le trône de Congo, quoique quelques-uns ayent eu le chagrin de voir un grand nombre de Provinces demembrées de leur Royaume, outre celui d'Angola, de la meilleure partie duquel les Portugais se sont emparés, & celui de Matamba, que la Reine *Nemdatembla* conquit dans le méme tems, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Origine des Ducs de Batta.

Les Grands-Ducs de Batta, dont nous avons eu occasion de parler comme jouis-

(*a*) *Labat* T. II. p, 344.

(*) Ils ne manquent pas, dit notre Auteur, d'envoyer tous les ans une Femme à la Cour, qui fait commandement au Roi de se retirer, & de quitter un Etat qui ne lui appartient pas. Le Roi lui donne une audience publique, l'écoute, & lui répond en termes polis, que c'est Dieu qui l'a mis sur le trône, qu'il le conservera & sa famille après lui, que ses Maitres se doivent consoler de leur sort, vivre tranquillement sans rien innover, de peur qu'il ne leur arrive quelque plus grande disgrace. Il la charge ensuite de présens pour ses Maîtres, & la renvoye (1).

(1) *Labat* T. II. p. 347, 348.

jouiſſant de quelques privileges particuliers, deſcendent de *Nſa-Cu-Clau*, ayeul maternel de *Luqueni*. Il y a de l'apparence qu'il leur donna le Duché en fief, après l'avoir conquis. Mais ſoit qu'ils le tinſſent de lui, ou que ce fût leur domaine paternel, ils étoient obligés de rendre une eſpece d'hommage aux Rois de Congo, mais ce n'étoit proprement qu'une viſite de civilité & de bienſéance; ils ſe diſpenſoient même quelquefois de la faire en perſonne, & ſe contentoient d'envoyer quelqu'un de leur part à la Cour. Mais les Rois de Congo étant devenus fort puiſſans, trouverent mauvais que les Ducs de Batta en agiſſent ſi familierement avec eux; ils le leur firent ſavoir, & ces Seigneurs jugerent à-propos de prévenir les ſuites de ce mécontentement, qui pouvoient leur être fatales. Ils réſolurent prudemment de changer de conduite, & de rendre au Roi tout le reſpect qu'ils lui devoient, non ſeulement comme ayant l'honneur d'être de ſon ſang, mais comme dépendans de lui. On dit qu'il y a plus de cent ans que le Duc de Batta étant allé à la Cour pour faire hommage & pour recevoir une nouvelle inveſtiture de ſes Etats, y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & y reçut le titre de *Niacondiamené*, qui ſignifie l'ayeul du Roi de Congo (*a*). La Capitale du Duché s'appelloit anciennement *Anghirima*, ou *Anghirimba* ſuivant *Dapper*, c'eſt ſelon les apparences l'*Agiſymba* de la Carte de *Sanſon*. Aujourd'hui elle porte le nom de *Batta*; elle eſt à environ trente lieues Eſt de St. Salvador, & à cent-cinquante de la mer. C'étoit autrefois une ville aſſez conſidérable, mais elle eſt fort déchue, quoiqu'elle ſoit toujours le ſiege des Ducs. Les terres des environs ſont très-fertiles, & l'on trouve le long du chemin, qui mene à St. Salvador, de jolis villages & d'agréables hameaux (*b*).

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de* Congo.

Voilà en ſubſtance ce que notre Auteur a pu découvrir de la fondation & de l'Hiſtoire de cette grande Monarchie, juſqu'au tems de l'arrivée des Portugais dans le Pays. Ce que les Congois racontent de la fondation de la ville de St. Salvador eſt curieux & ſurprenant, mais comme cela ne nous paroît pas auſſi digne de foi que le reſte, nous le renvoyons aux Remarques (*), & nous paſſerons à la découverte que les Portugais firent de ce Royaume en 1484; car c'eſt depuis cette époque que l'Hiſtoire & la Chronologie ont été conſervées & tranſmiſes par de plus habiles gens, & que l'on peut y faire plus de fond. Nous

Incertitude de l'Hiſtoire du Congo, *avant l'arrivée des* Portugais.

(*a*) Le même, p 351. (*b*) *Dapper*, Congo & al.

(*) Les Congois rapportent que le lieu que *Luqueni* choiſit pour en faire la Capitale de ſes Etats, eſt cette montagne iſolée où eſt encore aujourd'hui la ville de St. Salvador: elle eſt eſcarpée de tous côtés, & ce n'eſt qu'à force de bras & avec des travaux immenſes, qu'on a taillé dans le roc le chemin qui y conduit. Le ſommet étoit occupé par un Lac d'une grande étendue & fort profond; *Luqueni* le fit combler, & en fit cette vaſte place, que l'on appelle le terrein verd, où ſe font les revues & toutes les aſſemblées. On prétend que le poids prodigieux des terres dont on s'eſt ſervi pour le combler, a forcé les ſources qui formoient le Lac, à s'ouvrir des canaux dans les côtés de la montagne, d'où on les voit ſortir en très-grand nombre, & former une quantité extraordinaire de fontaines & de caſcades de la meilleure eau du monde (1). On peut ſe rappeller, qu'en faiſant la deſcription de cette Capitale, nous avons parlé de quelques-unes de ces ſources, qui fourniſſent d'eau la ville & les villages des environs.

(1) *Labat*, T. II. p. 348, 349.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Nous croyons qu'il n'eſt pas néceſſaire de rappeller ici les vaſtes conquêtes que les Portugais firent, non ſeulement ſur les côtes d'Afrique, mais dans les Indes Orientales & Occidentales, ſous la protection de l'Infant *Dom Henri*, dont nous avons fait l'hiſtoire dans l'Hiſtoire générale de l'Afrique; nous ne penſons pas non plus devoir entrer dans la queſtion ſi ce ſont les Portugais qui ont les premiers découvert ces côtes de l'Afrique, diſcuſſion qui nous meneroit trop loin, & qui ſeroit de très-peu d'utilité; nous commencerons donc par le premier Vaiſſeau Européen qui découvrit l'embouchure de la riviere de Zaire ou de Congo, & qui y mouilla.

Diego Cam *découvre la Côte de* Congo. 1484.

Le but de *Jean* II. Roi de Portugal, en faiſant des découvertes le long des côtes d'Afrique, étoit de trouver un chemin pour aller aux Indes, & il penſoit très-judicieuſement que rien n'étoit plus propre à le faire découvrir. Ce fut dans cette vue qu'il chargea de cette expédition *Diego Cam*, un des meilleurs hommes de mer que le Portugal eût alors, & d'ailleurs hardi & entreprenant. *Cam*, arrivé ſur la côte d'Afrique & voulant doubler le Cap de Ste. Catherine, ſe trouva par le travers de la riviere rapide de Zaire. Sa largeur & ſa profondeur l'inviterent à s'en approcher, & il mouilla à ſon embouchure: s'étant avancé ſur un petit Bâtiment quelques lieues dans la riviere, il vit pluſieurs des habitans, qui par leur figure, leur couleur & leur chevelure reſſembloient beaucoup aux autres Africains qu'il avoit déja vus. Ces peuples de leur côté ne parurent point allarmés de l'apparition de ces nouveaux hôtes, ils vinrent à bord, apporterent des fruits & d'autres vivres, & parurent de bon commerce & fort civils. *Cam* accepta les rafraîchiſſemens, & leur fit quelques préſens en retour. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'on ne pouvoit s'entendre que par ſignes, le Commandant Portugais ne laiſſa pas de comprendre qu'ils étoient ſujets d'un Prince puiſſant, qui demeuroit aſſez avant dans les terres (*a*).

Il envoye des Officiers au Roi, remet à la voile, & emmene quelques Naturels du Pays.

Diego, très-content de leur procédé & de cette indication, eut grande envie de ſavoir qui étoit ce Prince, & de tâcher de faire alliance avec lui. Il engagea donc par des préſens quatre ou cinq Naturels du Pays de conduire un pareil nombre d'Officiers Portugais à St. Salvador. Il les chargea de préſens pour le Roi, & leur marqua un certain tems pour faire ce voyage. Mais la rapidité du fleuve, les vents contraires, & d'autres obſtacles joints à l'éloignement du lieu de la réſidence du Roi, furent cauſe qu'ils ne purent être de retour auſſi promptement qu'il croyoit; deſorte qu'après avoir attendu le double du tems preſcrit, il réſolut de les abandonner à leur bonne fortune, & de retourner en Portugal; il prit avec lui quatre Noirs, comme autant d'ôtages pour ſes compatriotes qu'il laiſſoit, & mit à la voile (*). On

(*a*) *De Barros*, *Em. de Faria*, *Jarric* Vol. I. L. 3. *Labat*, T. II. Ch. 12. *Pigafet*, Theſ. Vol. II. C. 2. p. 26. *Oſor.* Hiſt. Portug. L. II. C. 2. & al.

(*) *M. Le Quien*, après *Jarric* & d'autres Auteurs, nomme Cam, *Canus*; nous ignorons ſur quelle autorité il rapporte que *Cam* fit planter ſur le rivage une des Colomnes qu'il avoit apportées de Portugal, ſurmontée d'une croix, & gravée aux armes du Roi, afin que les Voyageurs puſſent apprendre par une inſcription Latine & Portugaiſe, qu'on liſoit ſur ce monument le tems de cette découverte, & par qui elle avoit été faite *Jean de Barros* & *Emanuel* ne diſent rien de cette circonſtance; & ſi le fait étoit vrai, il eſt dif-

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

On dit qu'ils s'offrirent volontairement de venir avec lui en Portugal. Quoi qu'il en soit, il eut grand soin d'eux pendant le voyage, desorte qu'à leur arrivée en Europe ils avoient si bien appris le Portugais, qu'ils furent en état de donner au Roi tous les éclaircissemens dont on avoit besoin sur leur Pays. *Jean* fut si content d'eux, qu'après leur avoir fait des présens, il chargea *Cam* de les ramener à Congo, & envoya par ce Général plusieurs raretés de l'Europe au Roi; il lui donna aussi commission d'exhorter en son nom le Roi de Congo à embrasser le culte du seul vrai Dieu, & à permettre que la Religion Chretienne s'établît dans ses Etats (*a*).

Retour de Cam à Congo.

Cam arriva l'année suivante au Congo; il trouva ses gens pleins de santé, & très-contens des bonnes manieres que le Roi de Congo & ses peuples avoient eu pour eux. Le Général Portugais dépêcha de nouveaux Envoyés à la Cour, avec les riches présens dont il étoit chargé pour le Roi; tandis que les quatre Noirs revenus de Portugal, charmes de ce qu'ils y avoient vu, & des bons traitemens qu'on leur avoit faits, vanterent par-tout la magnificence & la grandeur du Roi de Portugal & de la Nation. Les Envoyés n'eurent pas de peine à conclure une alliance, qui dure encore aujourd'hui, quoiqu'elle ait été interrompue par des guerres, dont nous parlerons dans la suite.

Il va à la Cour. Ambassadeur de Congo en Portugal.

Pendant cette négociation à la Cour de Congo, *Cam* alla découvrir la côte jusqu'au vingt-deuxieme degré de Latitude méridionale. A son retour, il alla rendre ses respects au Roi de Congo, & le remercier des bontés qu'il témoignoit à sa Nation; il fut reçu avec toute la magnificence usitée dans le Pays. A la requisition de ce Monarque il lui fit le détail de la grandeur des Etats du Roi *Jean*, des Loix, des Coutumes, du Gouvernement, & surtout de la Religion des Portugais. Le Roi de Congo conçut là-dessus une haute estime pour cette Nation, & un véritable desir d'embrasser la Religion qu'elle professoit. En congédiant *Cam*, il nomma *Zacut*, un de ceux qui avoient déja été en Portugal, pour y retourner en qualité d'Ambassadeur, & le chargea de prier le Roi *Jean* de lui envoyer des personnes capables de l'instruire lui & ses peuples dans la Religion Chretienne; il donna aussi au Général Portugais quelques jeunes Seigneurs de sa Cour pour les faire instruire, & lui remit des présens pour Sa Majesté Portugaise, qui consistoient en une grande quantité d'ivoire, en tapis, & en couvertures de lit proprement tissues de feuilles de palmier. *Cam* partit peu après, & à son arrivée à Lisbonne, il présenta l'Ambassadeur & les jeunes Seigneurs de Congo au Roi, qui très-satisfait du succès de cette expedition, fit une tres-gracieuse réception à ces Etrangers.

Sa Réception à Lisbonne & son Baptême.

Pendant leur sejour en Portugal, qui fut de près de trois ans, on eut grand soin de les instruire, non seulement des principes de la Religion Chretienne, mais dans toutes les connoissances convenables à leur qualité;

(*a*) Les mêmes.

difficile de comprendre qu'ils l'eussent oublié étant aussi important, puisque c'étoit comme une prise de possession, & un acte qui assuroit aux Portugais l'honneur de cette découverte. Nous ne connoissons non plus aucun autre Auteur qui en ait fait mention (1).

(1) Voy. *Labat*, T. II p. 363, 364.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

té; enfin ils furent baptifés à Beja, ou la Cour s'étoit retirée à caufe des grands ravages que la pefte faifoit à Lisbonne. La Cérémonie fe fit avec la derniere magnificence, le Roi *Jean* voulut lui-même fervir de parrain à l'Ambaffadeur, à qui il donna fon nom. Quelque tems après il jugea à propos de renvoyer *Zacut*, & les jeunes Seigneurs qui l'avoient accompagné à leur Maître. Il fit équipper pour cela trois Vaiffeaux, dont il donna le commandement à *Confalve de Soufa*, d'une illuftre famille; il fit partir avec lui plufieurs Prêtres, & envoya des fonts, des mitres, des calices & d'autres ornemens d'Eglife très-riches. Le malheur voulut que plufieurs de ceux qui s'embarquerent fur l'Efcadre, y porterent avec eux la contagion; beaucoup en moururent durant le voyage. *Confalve de Soufa* fut du nombre, & *Roderic de Soufa*, fon neveu, fut chargé de l'Ambaffade, du confentement de tous les Officiers (*a*).

Arrivée de Soufa *à* Sogno *& le Gouverneur baptifé.*

Ils arriverent heureufement au mois d'Avril 1490 à Sogno fur le Zaire, & furent reçus à bras ouverts par le Gouverneur de la Province, qui étoit Prince du fang, & qui s'étoit fixé dans cette Capitale pour l'amour du Commerce avec les Portugais. Il avoit été fi bien inftruit par ceux qui étoient reftés, qu'il fut baptifé, peu après l'arrivée de *Soufa*, par quelqu'un des Eccléfiaftiques qu'il avoit amenés, & il reçut le nom d'*Emanuel*, qui étoit celui du frere du Roi de Portugal. On dreffa un autel en pleine campagne, & après la célébration de la meffe, cet illuftre Profélyte, un de fes fils & quelques-uns de fes fujets, furent reçus dans l'Eglife en préfence de l'Amiral & d'une multitude des Naturels du Pays, qui étoient accourus, & qui témoignerent leur contentement par de grands cris de joie.

Cependant les Portugais, laiffant aux Prêtres & aux Religieux qu'ils avoient amenés, le foin de faire des converfions, continuerent leurs découvertes, & s'établirent en plufieurs endroits des côtes d'Afrique, & mirent leur Commerce fur un pied fi floriffant, que quoiqu'il ne fît pour ainfi dire que de naitre, il donnoit de la jaloufie à bien des Puiffances de l'Europe (*b*).

Réception faite à Soufa. *Eglife que le Roi fait bâtir.*

Soufa, ayant quitté fon illuftre Profélyte, fe rendit en diligence à *Banza Congo* (*) où la Cour fe trouvoit alors. Il inftruifit le Roi de la converfion & du bapteme de fon Oncle, & ce Monarque pour en marquer fa fatisfaction au Prince, augmenta de beaucoup fon Domaine, & même il lui donna ordre ou permiffion d'abattre & de brifer toutes les Idoles qui étoient dans les terres de fa jurifdiction. Le Roi ne fut pas moins content des commiffions dont le Général Portugais étoit chargé, des Vafes & des Ornemens facrés qu'il avoit apportés avec lui; & il fut charmé quand à fa priere il les fit apporter devant lui & expofer à la vue de toute fa Cour, & d'une grande foule de fes fujets, qui les regarderent, dit-on, avec la plus profon-

(*a*) *Ofor. Jarric*, & al. (*b*) *Ofor. Labat*, T. II. p. 367, 368.

(*) Il faut fe rappeller ici ce que l'on a remarqué ailleurs, que le mot de *Banza* fignifie ville par excellence, & qu'on donne ce nom à toutes les Capitales de Province, on y ajoute le nom de la Province, comme *Banza-Congo*, *Banza-Sogno*, *Banza-Batta* &c. Il faut donc entendre ici par *Banza-Congo* la Capitale de la Province de Congo, & non celle de tout le Royaume, qui, comme on l'a vu ailleurs, s'appelle *Banza San-Salvador* (1).

(1) Voy. *Labat*, l. c. p. 369.

fonde vénération, & sur-tout la Croix, ensorte que les Portugais s'étant jettés à genoux, les Congois imiterent leur exemple à leur maniere, en se prosternant devant elle. Le Roi examina avec beaucoup de curiosité chaque piece, & écouta avec une attention extraordinaire l'explication qu'un Prêtre lui en donna. Cela fit tant d'effet, qu'il ordonna de bâtir une Eglise magnifique dans sa Capitale pour les Ecclesiastiques & pour placer les Vases sacrés; & quoique l'on fût obligé de faire venir la plupart des matériaux de quelques-uns des endroits les plus reculés du Royaume, le zele du Prince, joint au grand nombre d'ouvriers qu'il employa, fit que l'édifice fut promptement achevé suivant son desir. Il y en a qui disent que l'Eglise fut achevée en trois mois, & peu après elle fut dédiée sous le titre d'Eglise de la Sainte-Croix (*a*).

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Cette Solemnité fut bientôt suivie d'une autre; le Roi, la Reine & beaucoup de Seigneurs, reçurent publiquement le Baptême dans la nouvelle Eglise avec une magnificence extraordinaire. Le Roi prit le nom de *Jean* & la Reine celui d'*Eleonore*, en l'honneur du Roi & de la Reine de Portugal, que l'Ambassadeur représenta dans cette occasion. Plusieurs milliers de Congois imiterent l'exemple de leur Souverain, qui les y encouragea avec d'autant plus de zele qu'il étoit sur le point de marcher contre les peuples de Mucoco, qui ravageoient quelques-unes de ses meilleures terres. Le Général Portugais présenta au Roi de Congo, au nom de son Maître, un étendard sur lequel il y avoit une croix en broderie, l'exhorta à mettre toute sa confiance en ce Divin Sauveur, dont il venoit d'embrasser la Religion, & de s'appuyer sur lui seul pour le succès de cette guerre, où il l'accompagna avec cent Portugais. Le Roi remporta une victoire complette, & eut le plaisir de voir ses sujets Chretiens combattre avec un courage qu'ils n'avoient jamais fait paroître auparavant. Il étoit sur le point d'entrer dans le Pays des vaincus, pour le saccager & le ruiner selon la coutume de ces peuples, lorsque *Sousa* ménagea un accommodement entre les deux Nations, qui empêcha le Pays de Mucoco d'être mis à feu & à sang.

Ce Prince, la Reine & autres reçoivent le Baptême.

Sousa prit quelque tems après congé du Roi avec bien des civilités de part & d'autre, & il laissa plusieurs Dominicains pour avoir soin des intérets de la Religion, & pour prêcher l'Evangile aux Congois. Le fils aîné du Roi n'étoit pas à la Cour lorsque son pere & sa mere reçurent le Baptême, il commandoit une armée du coté du Sud. Etant revenu victorieux, il apprit ce qui s'étoit passé dans son absence, se fit instruire, reçut le Baptême, & fut nommé *Alphonse*, comme le Prince de Portugal. Ce fut toujours un zele Proselyte, & le grand Promoteur de la Religion Chretienne durant toute sa vie, sur-tout après son avenement à la Couronne. Mais son cadet se trouva bien éloigné de suivre son exemple. Il s'appelloit *Panso Aquitima*; son attachement extrême aux superstitions idolâtres, dans lesquelles il avoit été élevé, lui inspira une si grande aversion pour le Christianisme, qu'il ne négligea rien pour le bannir du Royaume. On ne peut savoir que par conjecture de quelles raisons il se servit pour rendre les Portugais & leur Religion suspects à son pere; ce qu'il y a de certain, c'est

Sousa retourne en Portugal. Baptême du fils aîné du Roi.

Apostasie du Roi & exil du Prince Alphonse.

(*a*) *Pigafet*, *Jarric*, *Osor*, *Labat*, l. c. p. 370, 371.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

c'eſt qu'il engagea ce foible Prince, non ſeulement à renoncer à l'Evangile, mais à perſécuter ſes ſujets Chretiens, qui refuſoient d'imiter ſon apoſtaſie. Le Prince *Alphonſe* réſiſta également à ſes careſſes & à ſes menaces, & tâcha de rendre inutiles les intrigues de ſon frere; mais accuſé de trahiſon ce Prince fut exilé dans une Province éloignée, & le Roi nomma *Panſo Aquitima* pour ſon ſucceſſeur, deſorte que ce Prince ſe vit bientôt une nombreuſe Cour, & à la tête d'un puiſſant Parti.

Il eſt rappellé.

Le Roi ne fut pas longtems ſans découvrir la trahiſon par laquelle on avoit perdu *Alphonſe* dans ſon eſprit, deſorte que non ſeulement il le rappella de ſon exil, mais lui donna un des plus beaux Gouvernemens du Royaume. *Panſo* reçut en même tems ordre de revenir à la Cour. *Alphonſe* commença ſon adminiſtration avec ſon zele ordinaire, en défendant l'idolatrie ſous les peines les plus ſéveres; cet Edit jetta non ſeulement un grand nombre d'idolâtres dans le Parti de ſon frere, le Protecteur déclaré des Idoles, mais engagea le Roi à le rappeller, à moins qu'il ne revoquât ſon Edit. *Alphonſe* s'excuſa d'obéir, & fit dire à ſon pere qu'il étoit tellement accablé d'affaires, qu'il lui étoit impoſſible de quitter ſon Gouvernement pour ſe rendre à la Cour.

Le Roi meurt, Alphonſe lui ſuccede. 1492.

Le Roi accablé de vieilleſſe, & uſé de fatigues & d'infirmités, approchoit viſiblement de ſa fin. Les amis d'*Alphonſe* lui conſeillerent de marcher contre ſon frere & de ſe rendre maître de la Capitale du Royaume, mais il ne voulut point faire cette démarche, tant qu'il n'eut pas une entiere certitude de la mort de ſon pere; alors il entra dans la Capitale de nuit & ſecrettement par le conſeil de ſa mere. Le lendemain matin il parut dans la grande plaine devant le Palais Royal à la tête de ſes amis & de ſes ſujets Chretiens; il leur fit un petit diſcours, par lequel il leur apprit la mort du Roi, & fit valoir ſon droit à la Couronne comme étant le plus proche héritier; lorsqu'il eut fini on le proclama Roi avec les cérémonies ordinaires & de grands cris de joie. *Panſo*, qui étoit à la tête d'une nombreuſe armée, ayant reçu avis que ſon frere étoit en poſſeſſion du Trône, diviſa ſes troupes en deux corps, & marcha à lui. *Alphonſe* n'avoit qu'une poignée de ſoldats Chretiens & trente-ſept Portugais; il ne laiſſa pas d'attendre ſon frere avec intrépidité, & par ſes diſcours comme par ſon exemple il en inſpira tant à ſes gens, qu'ils combattirent avec un courage admirable, remporterent une victoire complette, & obligerent le déſolé *Panſo*, accompagné ſeulement d'un vieux Capitaine, de ſe ſauver dans les Bois; ces deux fugitifs eurent le malheur de tomber dans une grande trappe, faite pour prendre des bêtes ſauvages. Le Prince mourut au bout de deux jours, en partie de ſa chûte & en partie de chagrin & de déſeſpoir. Le vieux Officier envoya alors faire ſes ſoumiſſions au Roi; il lui fit dire qu'il lui étoit indifférent d'obtenir ſon pardon, ou un ordre de le faire mourir, ainſi que ſa trahiſon le méritoit; mais qu'il ſupplioit Sa Majeſté, ſi elle ſe déterminoit pour le ſecond, de lui permettre auparavant d'entrer dans l'Egliſe Chretienne par le Baptême. Il ajouta que ne pouvant regarder la victoire remportée ſur une armée ſi ſupérieure, que comme un miracle (*), il ſouhaittoit ardemment de

(*) C'en étoit effectivement un, ſi ce que quelques Auteurs Portugais rapportent eſt vrai;

de mourir adorateur du grand, Dieu par la protection duquel le Roi l'avoit obtenue (a). Soit que cet homme fût sincere, soit que ce ne fût-là qu'une ruse. *Alphonse* en fut si charmé, qu'il lui fit grace, l'avança, le fit instruire & baptiser. Le reste de l'armée de *Panso* offrit de se soumettre, mais il refusa de recevoir leur serment de fidélité, à moins que ceux qui étoient idolâtres ne se fissent Chretiens, & que ceux qui avoient apostasié ne rentrassent dans l'Eglise.

Il convertit un grand nombre de ses Sujets.

Cette conduite du Roi & ses bons exemples furent bientôt suivis de la conversion de plusieurs milliers de ses sujets. On peut donc regarder son avénement au Trône comme l'époque de l'établissement du Christianisme dans ses Etats (b). Si nous en croyons *Osorio* & d'autres Historiens Portugais, ce Prince étoit aussi grand Prédicateur que Roi zélé; il faisoit de longs discours sur la vérité & l'excellence de l'Evangile, la certitude des recompenses & des peines d'une autre Vie, & sur d'autres sujets également importans, propres à confirmer ses peuples dans la Foi & dans la Pieté (c). Mais ce qui y contribua encore plus efficacement, outre son extrême régularité à se conformer aux préceptes de l'Evangile, ce furent les grands égards qu'il eut pour les Portugais en général, & pour les Dominicains en particulier, que le Roi de Portugal avoit envoyés pour convertir les Congois. Il accorda aux premiers le privilege extraordinaire de s'établir en tel endroit du Royaume qu'ils jugeroient à propos, leur donna des terres & des immunités, & statua de rigoureuses peines contre ceux de ses sujets qui les troubleroient dans leurs possessions. Quant aux Dominicains, son pere les avoit traités avec beaucoup d'ingratitude & de cruauté pendant le tems de son apostasie, & les avoit dépouillés des terres, des maisons & des esclaves qu'il leur avoit donnés pour leur entretien. *Alphonse* se déclara leur protecteur, il leur rendit non seulement tout ce que son pere leur avoit ôté, mais beaucoup au-delà, pour les dedommager des maux & de la misere qu'ils

(a) *Jarric*, *Osor.*, Vol. II. L. III. & al.
(b) Les mêmes & *Labat*, l. c. p. 374.
(c) *Osor*, & al.

vrai; qu'on vit à côté d'*Alphonse* la Vierge *Marie* pleine de majesté & plus brillante que le Soleil, & que l'armée des idolâtres en fut si épouvantée, qu'elle n'osa faire tête à la petite troupe Chretienne & prit la fuite.

Labat, qui s'écarte ici du récit du P. *Cavazzi* que nous avons suivi dans le texte, ajoute quelques circonstances que nous indiquerons ici. Selon lui, *Panso* & son Lieutenant-Général furent pris & présentés au Roi, s'attendant à être condamnés sur le champ à la mort. Mais le Prince rebelle fut bien surpris de se voir embrassé & caressé par son frere; celui-ci lui fit les offres les plus avantageuses s'il vouloit se faire Chretien, mais il le refusa obstinément & malgré tout le soin que le Roi prit de lui, il mourut des blessures qu'il avoit reçues dans le combat, persévérant jusqu'à la fin dans son idolâtrie, nonobstant tous les efforts que le Roi fit pour le gagner; ensorte qu'il fut le seul de toute son armée qui s'opiniâtra, tous les autres, frappés de leur défaite merveilleuse, n'ayant pas fait difficulté de se convertir.

Quant à son Lieutenant-Général, dit le *P. Labat*, le Roi lui pardonna, à condition qu'il seroit toute sa vie attaché au service de l'Eglise de Sainte-Croix, & qu'il y porteroit l'eau quand il y auroit des Païens à baptiser. Il exécuta avec exactitude ce que le Roi lui avoit prescrit & mourut dans ces exercices de piété, qui ont été des preuves de la sincérité & de la solidité de sa conversion (1).

(1) *Labat*, Ethiop. Occid. T. II. p. 189, 190.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

qu'ils avoient soufferts. Il leur fit bâtir des Eglises & des Couvents en plusieurs endroits, & n'omit rien de ce qui pouvoit les rendre respectables & utiles à ses sujets. Il apprit même le Portugais, afin de pouvoir expliquer les sermons de ces Missionnaires à ses peuples, & y ajouter quelques remarques judicieuses & des exhortations pressantes pour les leur inculquer plus fortement dans l'esprit (*a*).

Il envoye son Fils à Lisbonne *pour l'y faire élever.*

Emanuel étoit alors sur le Trône de Portugal ; charmé des progrès que la Religion Chretienne avoit faits dans le Royaume de Congo, il pressa fortement *Alphonse* d'envoyer son fils ainé en Portugal, pour y être instruit dans la Langue Latine & dans les autres Sciences. *Alphonse* acquiesça non seulement à cette généreuse priere, mais envoya avec le Prince plusieurs jeunes Seigneurs à Lisbonne, pour profiter du même avantage. *Emanuel* eut soin de leur éducation, & n'épargna ni peines ni dépenses pour leur donner les meilleurs Maîtres & tous les secours nécessaires. Quelques-uns de ces jeunes-gens s'attacherent à l'étude de la Théologie, & y firent de si grands progrès, qu'à leur retour dans le Congo ils grossirent considérablement le nombre des conversions par leurs savans discours, & par leur piété exemplaire.

Ambassade de Portugal *au Roi de* Congo.

La même année, *Emanuel* envoya un Ambassadeur au Roi de Congo, chargé de présens magnifiques ; il y avoit entre autres un étendard, où les armes qu'il devoit porter à l'avenir étoient brodées avec leurs émaux. Elles étoient de gueule à la croix d'argent, cantonnée de quatre écussons de même, chargée de cinq tourteaux de sable mis en sautoir. *Alphonse* accepta ces armoiries, & depuis ce tems-là ses successeurs n'en ont point eu d'autres. Ces présens étoient accompagnés d'une Lettre très-obligeante. *Emanuel* y donnoit au Roi de Congo le titre de frere, louoit extraordinairement son zele pour la Religion Chretienne, & l'exhortoit fortement à y persévérer, comme aussi à continuer d'être ami des Portugais. *Alphonse* n'y manqua point durant tout le cours de son regne (*b*). Il avoit tant de respect pour le Roi *Emanuel*, qu'il disoit qu'il ne seroit jamais content qu'il ne passât en Portugal, pour s'y jetter aux pieds de ce Monarque, reconnoître les nombreuses obligations qu'il lui avoit, & sur-tout le bonheur d'être éclairé par son moyen des lumieres de l'Evangile, d'adorer le vrai Dieu, & d'avoir l'espérance d'une Vie éternelle. Mais la situation & l'état des affaires de son Royaume ne lui permirent pas d'avoir cette satisfaction ; la crainte que ses sujets peu affermis encore dans la Foi n'y renonçassent, le petit nombre de Missionnaires qui restoient, plusieurs étant morts de misere, ou dans des Provinces reculées, lui firent juger qu'il y auroit du danger à sortir de ses Etats avant que le Christianisme y fût plus solidement établi, & qu'il eût obtenu d'*Emanuel* un plus grand nombre de Prédicateurs. Il écrivit donc en termes pressans à ce Prince pour lui en demander, & le Roi de Portugal donna ordre qu'on en envoyât le plutôt qu'il seroit possible. Il partit une nouvelle recrue de Missionnaires, qui consistoit en cinq Dominicains, cinq Augustins & cinq Capucins, avec plusieurs Prêtres séculiers, tous gens distingués par leur capacité & par leurs vertus. A leur arrivée au Congo, ils fu-

Missionnaires envoyés au Congo. 1521.

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Osorio*, *Labat*, *Jarric*, & al.

furent reçus avec toute l'affection possible, & aussitôt ils partagerent entre eux les Provinces & y prêcherent l'Evangile. La Providence bénit leurs travaux d'une façon si extraordinaire, qu'ils convertirent des milliers de personnes.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Alphonse, qui vécut encore cinq ans depuis leur arrivée, eut la satisfaction de voir une bonne partie de ses peuples Chretiens, avant que de mourir. Peu de momens avant que de rendre l'esprit, il fit venir son fils ainé, le Prince *Dom Pedre*, & l'exhorta dans les termes les plus pressans à continuer de toutes ses forces à protéger la vraye Religion, & à détruire l'Idolâtrie dans ses Etats, l'assurant que c'étoit le moyen le plus sûr de s'assurer la protection divine pour lui & pour ses sujets. Il mourut après lui avoir donné sa bénédiction, & fut universellement regretté, comme on peut aisément le juger vu ses grandes & excellentes qualités. Nous donnerons en abrégé dans les Remarques le portrait qu'en fait le savant Evêque de Sylves (*).

Mort du Roi D. Alphonse.

Dom Pedre I. de ce nom, prit possession du Trône de son pere sans opposition. Ce Prince hérita non seulement de toutes les vertus de son pere, mais il le surpassa même en libéralité, ayant considérablement augmenté les fonds destinés à l'entretien des Eglises & des Missionnaires, & même des Portugais, qui venoient s'établir dans ses Etats, & y faire fleurir les Arts & le Commerce.

D. Pierre I. [illegible] *de l'Eglise.*

Ce fut au commencement de son regne, que le Pape donna à l'Evêque de St. Thomé toute la jurisdiction spirituelle sur le Royaume de Congo, ce qui fit prendre à ce Prelat le titre d'Evêque de Congo (†). Il seroit difficile de dire la joie que son arrivée causa à la Cour & dans tout le Royaume,

Evêque en [illegible] Congo.

(*a*) *Pigafet*, *Jarric*, *Labat*, &c.

(*) C'étoit, dit ce savant Prélat, un Prince d'un excellent caractere, fort sévere pour les méchans, généreux & bienfaisant envers les pauvres & les gens de bien, infatigable à régler les affaires de son Royaume; irréprochable dans ses mœurs, & zélé à faire servir tout au bien de la Religion, pour laquelle il conserva toujours un grand respect tant en paix qu'en guerre. Il établit des Ecoles publiques pour l'instruction de la Jeunesse, non seulement afin de la former aux Arts & aux Sciences, mais à la Piété & à la Vertu, & il dota ces Ecoles avec une libéralité vraiment royale. Il lisoit beaucoup, étoit très-versé dans l'Ecriture Sainte, & avoit acquis une grande partie de ses connoissances, par les entretiens fréquens qu'il avoit avec les Prêtres, qu'il écoutoit avec une extrême attention. Il faisoit souvent des discours au peuple pour lui inspirer de la Religion & de la [illegible]. C'étoit un Prince d'un jugement solide, & qui avoit la mémoire fort bonne. Il [illegible] Livres des Loix de Portugal, & admira fort la constitution de ce Royaume, mais [illegible] qu'à quelques égards elles étoient trop minucieuses & trop multipliées, demandant quelquefois en riant, quelle peine les Portugais infligeoient à celui qui jettoit un [illegible]. Il conserva toujours la plus vive reconnoissance pour le Roi [illegible], & ne [illegible] que d'avoir occasion de passer en Portugal, & de reconnoître à ses pieds les grandes obligations qu'il lui avoit, lui étant redevable des lumieres de l'Evangile, de la connoissance du vrai Dieu, & de l'espérance d'une bienheureuse Immortalité (1).

(†) On peut se rappeller que nous avons parlé ailleurs de l'Isle de Saint-Thomé, comme habitée d'abord [illegible] par de pauvres Pêcheurs; elle fut [illegible] aux Portugais, qui y firent [illegible] un établissement considérable, & un si [illegible] commerce, qu'ils devinrent assez riches & en assez grand nombre, pour [illegible] un Prélat avec le titre d'Evêque de Saint-Thomé. Ce fut celui que le Pape nomma Evêque de Congo (2).

(1) [illegible] Vol. I. L. III. (2) [illegible], L. II. C. 4.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

me, quand il vint prendre possession de ce nouvel Evéché. Le Roi se distingua sur-tout par la magnifique réception qu'il lui fit; il fit applanir le chemin par où il devoit se rendre depuis la mer jusqu'à sa Cathédrale, qui est de plus de cent-cinquante milles, le fit couvrir de nattes & tailler les arbres & les hayes des deux côtés; des milliers de personnes étoient accourues, qui marquoient leur joie & leur respect, en se prosternant humblement quand l'Evéque passoit, & par leurs acclamations en le suivant. Plusieurs lui présentoient des agneaux, des chevreaux & des cochons de lait; d'autres des perdreaux, des poulets, & d'autres oiseaux sauvages & domestiques, & différentes sortes de venaison. Un nombre infini de personnes de tout âge & de tout sexe lui demanderent avec tant d'instance qu'il voulût les baptiser, qu'il fut obligé de condescendre à leur desir. Cela retarda beaucoup son arrivée, & l'obligea d'avoir toujours avec lui de l'eau, du sel & les autres choses dont on se sert pour le Baptéme dans l'Eglise Romaine; mais il n'y avoit pas d'autre moyen de les contenter (*a*).

Son arrivée à St. Salvador, Réglemens qu'il fait, & sa mort en 1528.

Quand il approcha de Saint-Salvador, le Roi suivi de sa Cour & tout le Clergé vinrent le recevoir, & le conduisirent à l'Eglise de Sainte-Croix, dont il fit sa Cathédrale; après y avoir célébré le Service Divin, il fut conduit avec la même pompe au logement somptueux qu'on lui avoit préparé. En un mot le pieux Monarque n'épargna ni soins ni dépenses pour marquer le cas qu'il faisoit de ce digne Prélat, & pour l'engager à faire de cette Capitale sa Métropole. L'Evéque d'autre part, pour témoigner sa reconnoissance au Roi, & faire voir qu'il méritoit les honneurs extraordinaires qu'on lui faisoit, & la nouvelle dignité dont il étoit revêtu, orna magnifiquement sa Cathédrale; il y établit vingt-huit Chanoines, plusieurs Chapelains, des Chantres & autres Bénéficiers; il lui fit présent d'une belle Orgue, d'un Tableau d'Autel & d'autres beaux Ornemens, de cloches & de tout ce qui étoit requis pour faire décemment le Service Divin. Il partagea la ville en Paroisses & assigna à chacune son Curé, & régla les districts des Missions. Il avoit encore plusieurs autres desseins de la même nature; mais soit que l'air de Saint-Salvador ne lui convînt point, ou que la conduite de ses Chanoines & de ses Prêtres lui déplût, il fit tant de voyages pour aller à Saint-Thomé & pour revenir au Congo, que la mort l'empecha d'exécuter ses projets, au grand regret du Roi & de tout le Royaume, qui avoient conçu de grandes espérances à cause de sa capacité, de sa piété & de sa munificence. Avant sa mort il souhaitta d'avoir pour successeur un Prince du sang qui avoit été élevé en Portugal, & à qui il avoit donné les Ordres Sacrés. *Dom Pedre* & le Roi de Portugal approuverent fort ce choix; le Prince partit aussitôt pour Rome; & le Pape, après l'avoir examiné & trouvé très-capable de cette dignité, confirma le choix qu'on avoit fait de lui, le sacra & le renvoya au Congo, chargé de présens, de bénédictions & d'indulgences.

1529. Mais ayant été attaqué en chemin d'une violente maladie, elle l'emporta, & le Siege Episcopal resta vacant durant plusieurs années, comme nous le verrons dans la suite.

Mort du Roi, D. François lui succede. 1530.

Le Roi *Don Pedre* ne lui survéquit pas longtems, & étant mort sans enfans

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 4.

sans il laissa le Royaume à son frere *Don François*. Ce Prince hérita de ses grandes qualités aussi bien que de sa couronne, sur-tout de sa piété & de son grand zele pour la Religion Chretienne & pour l'abolissement de l'Idolâtrie, zele d'autant plus louable & plus nécessaire dans cette conjoncture critique, où l'Eglise étoit sans Chef, & le Clergé plus occupé de ses intérêts particuliers que de ceux de la Religion.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Le regne de *Don François* fut aussi très-court, & seulement de deux ans; il mourut en 1532, extremement regretté de ses fideles Sujets, & laissa la couronne à son Cousin *Don Diegue* ou *Don Jaques*.

Sa Mort. 1532.

Ce nouveau Roi ne manqua pas de donner avis de son avénement au trône à *Don Jean* III. qui regnoit alors en Portugal. Il lui envoya un Ambassadeur qu'il chargea d'informer aussi ce Monarque de l'état de la Religion, & de lui demander de nouveaux Missionnaires, pour remplacer ceux que la chaleur du climat & les fatigues qu'ils essuyoient en traversant des Deserts arides pour aller de Province en Province, avoient emportés. *Don Jean*, aussi zelé que ses prédécesseurs, lui accorda sans peine sa demande, & joignit à l'Ambassadeur qu'il lui envoya quelque tems après, une troupe de Jesuites, dont *Ignace de Loyola* avoit établi l'Ordre quatre ans auparavant, pour la propagation de l'Evangile dans les Pays étrangers; ces Jesuites s'offrirent eux-memes au Roi pour cette Mission, au-lieu des Dominicains, des Capucins & des autres Religieux que les prédécesseurs de ce Prince y avoient envoyés. Ils n'arriverent cependant au Congo que peu de tems avant la mort de *Don Diegue*, bien-qu'il les attendit depuis longtems avec beaucoup d'impatience. En attendant, il n'oublia rien de ce qui pouvoit obliger les Portugais, il se conforma à leurs mœurs, jusqu'à imiter même leur luxe; il meubla son Palais le plus magnifiquement qu'il put par leur moyen, & s'habilla comme eux superbement; & après avoir porté un habit une ou deux fois il en faisoit généreusement présent à quelque Favori, & paroissoit avec un autre (*a*). Ce fut sous son regne qu'on envoya un nouvel Evêque, Portugais de nation, à Saint-Salvador, qui fut reçu par le Roi & par le peuple avec autant de magnificence que son prédécesseur. Les Chanoines & les Prêtres furent les seuls qui ne purent le souffrir, à cause de la régularité de ses mœurs, qui étoient une censure si frappante de leur vie déreglée, qu'ils refuserent de reconnoitre son autorité. Le Roi jugea à propos de faire intervenir la sienne en faveur de l'Evêque, il envoya quelques-uns des plus debauchés prisonniers en Portugal, d'autres à Saint Thomé, tandis que quelques-uns se retirerent ailleurs secrettement avec leurs richesses. (*b*) *Don Diegue* ne survéquit pas longtems à ce desordre; il mourut sans enfans après un regne de huit années, pendant lesquelles la Religion Chretienne fit de grands progrès dans le Royaume. Sa mort fut une source de malheurs pour les Congois, & sur-tout pour les Portugais, qui étoient établis dans quelques-unes des meilleures Provinces.

Don Diegue lui succede.

Sa Mort. 1540.

Il est vrai qu'ils les avoient justement mérités, ayant été les premiers auteurs des troubles qui suivirent. Ils étoient devenus si nombreux & si puissans, par les grands privileges qu'on leur avoit accordés sous les trois regnes

Les Portu- [illegible]

(*a*) *Pigafet*, l. c. & al. (*b*) Le même.

SECTION III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

gnes précédens, qu'ils entreprirent de mettre sur le Trône un Seigneur Congois qui n'étoit pas de la Famille Royale, mais qui leur étoit tout dévoué. Une entreprise si hardie ne manqua pas d'allarmer la Cour, & de soulever tout le Royaume contre eux. Les Princes du sang, les Gouverneurs des Provinces & toute la Noblesse, la regarderent avec raison comme allant à ruiner les Loix fondamentales de l'Etat, & à réduire toute la Nation dans l'esclavage; on courut aux armes, mais les Portugais se trouverent les plus foibles, & furent tous taillés en pieces (*). On ne respecta que les Prêtres & les Missionnaires par égard pour la Religion, on leur laissa même la jouissance de leurs revenus & de leurs privileges, & la liberté de continuer les fonctions de leur Ministere avec autant de tranquillité que s'il ne s'étoit rien passé (a). Ils eurent la même modération pour les Portugais, qui demeuroient en d'autres endroits du Royaume, car il ne paroît pas que cette exécution se soit étendue à d'autres qu'à ceux qui avoient trainé ce complot, & qui avoient pris les armes pour le soutenir, on laissa les autres tranquilles sans les inquietter (b); à-la-vérité une entreprise aussi hardie ne put que les rendre suspects aux Congois, & engager ceux-ci à les observer de plus près.

Don Henri élevé sur le Trône.

Après cette sanglante exécution, qui rendit aux Naturels la liberté de se choisir un Roi, on élut & on mit sur le Trône, sans opposition *Don Henri*. Quelques Historiens assurent qu'il étoit frere du feu Roi *Don Diegue*, qui pour certaines raisons l'avoit tenu éloigné de la Cour & des affaires, quoique ce fût un Prince distingué par sa valeur & par ses autres qualités (c). Quoi qu'il en soit, son regne ne fut ni long ni heureux, & ses succès ne répondirent point à son mérite. Peu après son élection, il fut obligé de déclarer la guerre aux Anzichi ou Anzicacanes, peuples féroces & antropophages, dont nous avons parlé dans la section précédente. Il perdit la bataille & la vie après un regne de deux ans (d).

Sa mort. 1542.

Don Alvare I. lui succede, & envoye une Ambassade en Portugal.

Don Alvare I. son fils, a qui il avoit laissé la Regence pendant son absen-

(a) Les mêmes, *Labat*, l. c. p 395.
(b) *Pigafet*, ubi sup.
(c) Les mêmes & *Labat*.
(d) *Pigafet*, & al.

(*) Nous devons remarquer que la relation que *Pigafetta* fait de cette affaire, est un peu différente de celle des Auteurs que nous avons suivis; & on ne sera pas surpris qu'elle soit plus à l'avantage des Portugais, vu qu'il l'a tirée de *Lopez*, qui étoit Portugais, & que l'on peut assez naturellement supposer avoir eté plus partial que les autres en faveur de sa nation.

Selon lui, *Don Diegue* laissa un fils, qui étoit un des Prétendans à la couronne, mais faute d'amis pour soutenir ses droits, les deux autres s'en défirent bientôt. Ils étoient tous deux du Sang Royal; l'un d'eux fut élu par ses partisans, avec l'approbation de la plus grande partie du peuple, mais fort contre le gré des Portugais & d'un petit nombre de Seigneurs, qui étoient de l'autre Parti; ils prirent donc la résolution d'aller dans l'Eglise, & de tuer le Roi nouvellement élu, ne doutant point que l'autre ne montât tout de suite sur le Trône. Mais pendant qu'ils étoient occupés à exécuter cet attentat, l'autre Faction résolut d'en faire autant au Roi que les Portugais avoient élu à l'Eglise, desorte que les deux Rois furent tués dans le même tems. Le peuple se voyant par-là privé d'un Roi légitime, en rejetta tout le blame sur les Portugais, tomba sur eux & les massacra tous, mais il épargna les Ecclésiastiques dans la chaleur même de son ressentiment. Tel est le récit de notre Historien Portugais (1).

(1) *Pigafet*, ex *Odoardo Lopez*, Lib. II. C. [illegible]

ſence, lui ſuccéda. C'étoit un Prince ſage & vaillant, bon Chretien, & à tous égards digne d'un regne plus heureux que celui qu'il eut. Son premier ſoin, après ſon élection, fut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Don Sebaſtien*, alors Roi de Portugal, pour excuſer le maſſacre qui avoit été fait des Portugais avant l'élection de ſon pere. Et pour faire recevoir ſes excuſes d'autant plus favorablement, il rappella les Portugais que les troubles avoient diſperſés en pluſieurs endroits du Royaume, les reçut avec beaucoup de bonté, & les reconnut innocens de tout ce dont on les avoit chargés par rapport à cette affaire, en les aſſurant qu'il en informeroit au-plutot le Roi leur Maitre & l'Evêque de St. Thomé par des Lettres de ſa propre main. Il finit par de nouvelles aſſurances de ſa faveur & de ſa protection, & du ſoin qu'il prendroit de faire ceſſer les animoſités entre eux & ſes ſujets, chargeant en même tems les Pretres & les Miſſionnaires de faire tous leurs efforts pour rétablir la paix & la bonne intelligence entre les uns & les autres. Il tint parole, & fit partir au-plutôt ſon Ambaſſadeur, mais il lui donna ordre exprès de paſſer à l'Iſle de Saint Thomé, & de remettre ſa Lettre à l'Eveque. L'Ambaſſadeur n'y manqua point, & ſollicita le Prélat d'une maniere preſſante, comme le Roi le faiſoit par ſa Lettre, de venir à Saint Salvador, où ſa préſence étoit néceſſaire pour réformer bien des abus qui s'étoient gliſſés dans cette Egliſe. L'Eveque fut ſi touché de ces inſtances, qu'il partit ſur le champ pour Saint Salvador, où il n'avoit oſé ſe rendre pendant les derniers troubles; mais il fut bientôt contraint de revenir à Saint Thomé, où une maladie termina en peu de tems ſes jours, deſorte que le Royaume de Congo reſta pour la troiſieme fois ſans Evêque (*a*).

Pour revenir à l'Ambaſſade envoyée en Portugal, celui qui en étoit le Chef étoit un homme d'eſprit & intrépide, deſorte qu'au-lieu de pallier la conduite des Portugais du Congo, il la dépeignit telle qu'elle étoit; il repréſenta au Roi de Portugal que ſes ſujets avoient voulu renverſer les Loix fondamentales de l'Etat, en voulant mettre ſur le Trone un particulier qui n'etoit point du ſang de leurs Rois, pendant qu'il y avoit pluſieurs Princes du ſang qu'on ne pouvoit en exclure ſans une injuſtice criante. Il expoſa au Roi combien les Portugais s'étoient rendus odieux à tous les Congois par leur hauteur inſupportable, par leur avarice, & par la tyrannie qu'ils exerçoient dans tous les lieux où ils s'étoient établis; en un mot il donna des preuves ſi évidentes de leur mauvaiſe conduite, que *Don Sebaſtien*, qui étoit prêt d'envoyer une armée pour venger la mort de ſes ſujets, s'appaiſa, & ſe laiſſa aiſément engager à vivre en paix & en amitié avec le nouveau Roi & ſes ſujets (*b*). Cette heureuſe réconciliation fut un grand bonheur pour le Royaume de Congo, dont la plus grande partie des habitans auroient quelque tems après péri de miſère, ſi le Roi *Sebaſtien* n'avoit envoyé ordre aux Portugais qui étoient dans ce Pays-là d'en agir avec moins de hauteur & d'arrogance avec les Naturels, & de vivre en paix & en bonne union avec eux.

A peine cette tempête fut-elle heureuſement calmée, que le Roi *D. Al-*

SECTION III. *Origine & Hiſtoire du Royaume de Congo.*

L'Ambaſſadeur accuſe les Portugais devant le Roi Sebaſtien.

[illegible]

(*a*) *Pigafet*, & al. ubi ſup. (*b*) Le même, *Labat* & al.

Section III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

vare se vit avec son Royaume exposé à une seconde plus terrible & plus destructive que l'autre n'auroit pu l'être. Les Giagas, peuples barbares, inhumains, & antropophages cruels, firent une irruption si subite dans le Royaume, & l'attaquerent par tant d'endroits à la fois, qu'ils le desolerent entierement & mirent tout à feu & à sang avant que le Roi pût mettre aucunes troupes sur pied pour leur faire tete, desorte qu'il fut obligé de se sauver avec sa Cour dans les Isles du Zaire, où la disette & la peste l'attaquerent, & firent mourir un grand nombre de ceux qui l'avoient suivi (*).

Les

(*) Quelques Historiens attribuent ces jugemens réitérés à la corruption qui regnoit sous le Gouvernement doux & pacifique de *D. Alvare*, les vices les plus honteux avoient pris la place des vertus, & la dissolution étoit générale à la honte du Christianisme, qui par-là étoit fort déchu. La plupart des Missionnaires étoient morts, & ceux que le Roi rappella étoient trop intimidés pour entreprendre d'arrêter le torrent du vice & de l'impiété, qui faisoit de tous côtés les plus grands ravages; les autres qu'on attendoit de Portugal avec l'Ambassadeur de Congo, étoient à peine embarqués. Ce fut donc, suivant ces Historiens, ces excès de déréglemens, d'irréligion & d'apostasie, qui attirerent sur la nation les jugemens terribles du Ciel, & la Providence marqua même en quelques occasions son influence particuliere; nous en rapporterons un seul exemple, qu'on prétend être arrivé vers ce tems-là.

Un Homme de qualité, nommé *François Bulla Mataro* ou *Mantani*, mourut. Il avoit été baptisé, mais il avoit abandonné le Christianisme pour donner un plus libre cours à ses débauches: ce malheureux Apostat étant mort sans témoigner le moindre remords de s'être opposé au progrès du Christianisme, on ne laissa pas par égard pour sa qualité, car il étoit Conseiller du Roi, d'autres disent son parent, de l'enterrer avec les cérémonies ordinaires dans l'Eglise de Sainte-Croix, avec la permission des indignes Chanoines, & nonobstant l'opposition vigoureuse de quelques Missionnaires zélés, n'y ayant point d'Evêque pour interposer son autorité; ensorte que ce Saint Temple seroit resté profané, si Dieu lui-même n'étoit intervenu miraculeusement pour purifier son Sanctuaire.

Car, le croye qui voudra, la même nuit une partie du toit de l'Eglise fut enlevée par quelques mauvais Esprits, avec un bruit & un tintamarer si épouvantable qui fut entendu de toute la ville & y jetta l'allarme: le corps de l'Apostat fut emporté, quoique les portes de l'Eglise restassent fermées jusqu'au matin, qu'ayant été ouvertes à l'ordinaire, on trouva le tombeau vuide. Tel est le récit de *Lopez* (1). Il ajoute que le Roi, qui bien-que Chretien, préféroit des concubines à une femme légitime, reconnut par cette avanture son égarement, mais qu'il n'en revint entierement qu'après avoir été frappé plus rudement de la main de Dieu.

Le P. *Gavazzi* ou son Traducteur, car nous n'avons pu nous procurer son Ouvrage en Original, ne s'accorde pas pour quelques circonstances avec *Lopez*. 1. Dans le portrait qu'il fait du Roi *D. Alvare*, qu'il dépeint comme un Prince pieux, doux & pacifique, sans insinuer rien de ses déréglemens. 2. Il ne dit rien du toit enlevé, mais il dit qu'on entendit dans l'Eglise un bruit épouvantable, que le peuple éveillé y accourut tout consterné, & que comme on se douta que ce bruit n'étoit arrivé qu'à cause de cet indigne cadavre, qu'on avoit enterré dans ce saint lieu, on résolut de l'en tirer & de le porter ailleurs; qu'on ouvrit la porte, mais que personne n'osa entrer, parceque le bruit qui continuoit encore intimidoit les plus hardis; ils attendirent donc jusqu'à ce que le jour parût; étant alors entrés, après les recherches les plus exactes, on ne put jamais trouver le corps, ce qui persuada à tout le monde qu'il avoit suivi son ame dans les Enfers, sans attendre la résurrection générale (2).

Ce dernier récit est sans-contredit le plus vraisemblable des deux, puisque toute l'affaire a pu se passer sans qu'il y ait eu l'ombre de miracle, ce que *Pigafetta* rapporte de plus, peut bien n'être qu'une pieuse addition, pour donner à cette avanture un air de merveilleux.

(1) *Pigafet*, L. II. C. 4. (2) *Labat*, T. II. p. 397, 398.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

Horrible Famine.

Les Giagas s'étant à la fin retirés chargés de butin, le Roi revint dans sa Capitale, & fit rebâtir les maisons que ces Barbares avoient brûlées. Les Congois, qui s'étoient retirés dans les bois & dans des lieux inaccessibles, pour se dérober à la fureur des Giagas, retournerent aussi dans leurs demeures avec le peu d'effets qu'ils avoient pu sauver, & se remirent à cultiver & à ensemencer les terres à leur ordinaire; & faute d'avoir dequoi se nourrir en attendant, on vit bientôt une cruelle famine, qui en emporta un très-grand nombre. L'année suivante fut encore plus triste, les sauterelles dévorerent non seulement toute la récolte que l'on attendoit, mais rongerent de plus l'herbe des prairies, les feuilles des arbres, les fruits & même les écorces des Palmiers; cela réduisit ces malheureux peuples aux dernieres extrémités; les Peres décimoient leurs enfans & les vendoient pour avoir dequoi conserver la vie aux autres. Les Marchands Portugais dans cette désolation trouvoient plus d'esclaves à acheter, qu'ils n'avoient de Vaisseaux pour les transporter au Brésil.

Suite de la Peste.

Ce qu'il y avoit de plus affreux & de plus déplorable, c'est que ces malheureux, quand ils trouvoient des corps morts, d'hommes ou de bêtes, s'en rassasioient, quoiquils fussent souvent presque pourris; cela causa bientôt une peste plus violente qu'aucune qui eût jamais regné, les ordures dont ces peuples affamés s'étoient nourris en furent le principe; les corps se couvroient de pustules, comme on voit dans la petite vérole en Europe, qui étoient infiniment plus contagieuses, ensorte que tout le Royaume auroit été dépeuplé bientôt, si les Portugais ne les avoient secourus, en leur fournissant des remedes & de meilleurs alimens. Dans cette occasion le Roi *Sebastien* se montra vraiement généreux, non seulement en faisant pourvoir les Congois des uns & des autres, mais en ordonnant à ses sujets de cultiver davantage de terres, pour fournir à ces peuples les grains & les autres provisions dont ils avoient besoin (*a*).

Déplorable état du Royaume.

On peut juger de la déplorable condition où ce malheureux Royaume se trouva avant que les Portugais y portassent du secours, par ce qu'atteste un témoin oculaire, que plusieurs Personnes de qualité, & même des Princes du Sang, se vendirent volontairement pour esclaves, & se laisserent conduire enchaînés avec le commun aux Colonies des Portugais, dans l'esperance de trouver quelque soulagement par cet échange de misere. Nous ne savons point ni combien ces calamités durerent avant que la Providence les fit cesser, ni si quelques-uns de ces Princes & de ces Seigneurs revinrent jamais de leur esclavage, ni combien d'années le Royaume fut à se remettre. Quant au malheureux Roi *Alvare*, à peine commençoit-il à voir quelque changement en mieux, lorsqu'il fut attaqué d'une violente hydropisie, causée par la mauvaise nourriture, & par l'air mal-sain de l'Isle où il s'étoit retiré durant la famine & la peste, desorte qu'il languit jusqu'à sa mort. Il eut encore quelques autres guerres à soutenir contre les Giagas, & contre quelques rebelles, dans lesquelles les Portugais l'assisterent puissamment, sous les ordres de *D. François de Govea*. Aussitôt que la paix fut retablie dans le Royaume, ce Prince epousa une Dame nommée *Catherine*, dont il eut

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 5. *Labat*, T. II. Ch. 13.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de* Congo.

eut quatre filles; il avoit outre cela deux fils & une fille d'une concubine (*a*). L'ainé des fils lui succéda, suivant la coutume du Pays, qui ne met point de différence entre les bâtards & les enfans légitimes (*b*).

Le Roi refuse de découvrir les Mines.

Pendant le séjour du Capitaine *Govea* au Congo, le Roi *D. Sebastien* ayant appris qu'il y avoit plusieurs riches Mines d'or, d'argent & d'autres métaux dans ce Royaume, y envoya des gens experts, qui avoient déja été employés à celles de Castille, pour les examiner & lui en rendre un compte exact. Mais le Roi *Alvare*, comme nous l'avons vu ailleurs, à qui son Confesseur le *P. François Barbuto*, Portugais de nation, avoit déconseillé de permettre qu'on découvrît ces mines, de peur que le Roi de Portugal ne fût tenté de s'en rendre maître, & peu à peu de tout le Royaume (*c*), au-lieu d'indiquer les Mines aux Exploiteurs, il les envoya en des Provinces où il n'y en avoit point. Cette mauvaise politique, ainsi qu'il plait à *Lopez* de la nommer, coûta cher au Roi. *D. Sebastien* & les Portugais trompés dans leur attente, changerent bientôt tellement de conduite envers lui, qu'ils ne lui laisserent plus de doute sur le principal objet de leur zele. Il ne se passa guere de tems, qu'il ne vît les riches Marchands Portugais quitter ses Etats, & le Commerce déchoir de jour en jour. D'autre part ses magnifiques Ambassades à la Cour de Lisbonne furent reçues avec une froideur cérémonieuse, & on ne répondit à ses sollicitations pressantes & soutenues pour obtenir de nouveaux Missionnaires, afin de faire revivre l'esprit de la Religion, qui étoit presqne entierement éteint, que par de belles paroles & par des délais, sans qu'on fît le moindre pas pour tenir les promesses qu'on faisoit. Le Christianisme perdoit tous les jours du terrein, tandis que le Libertinage & l'Apostasie se faisoient des partisans & des protecteurs. *Sebastien* & son Conseil en furent instruits, aussi-bien que des généreux efforts que *D. Alvare* faisoit pour maintenir l'un & arreter le cours des autres, non seulement par une nouvelle Ambassade de ce Prince, dont son parent D. *Alvare* étoit le Chef, mais aussi par les Relations que les Missionnaires qui restoient encore envoyoient du triste état de la Religion dans le Congo; tout cela ne produisit rien, & l'Ambassadeur fut obligé de s'en retourner sans amener un seul Missionnaire, ou un seul Ecclésiastique (*d*).

Evêque envoyé au Congo.

Environ trois ans après *Antoine d'Ova* arriva de Lisbonne à Saint Thomé, avec le titre d'Evéque de cette Isle, & la commission de faire la visite dans le Royaume de Congo. Ayant eu au bout de quelque tems une querelle avec le Gouverneur, il fut obligé de passer en terre-ferme, où il essuya un sanglant affront; le Gouverneur l'ayant représenté comme un homme haut & brouillon, on lui dépecha un Exprès de la Cour, pour lui faire défense de mettre le pied dans le Royaume. Mais le Roi ayant été desabusé, l'invita non seulement à venir, mais envoya son fils au devant de lui, pour le conduire à la Capitale; il y resta environ huit mois, y laissa deux Religieux, & en partit peu de tems avant que le Roi D. *Sebastien* passât en Afrique.

Vers

(*a*) *Lopez* ap. *Pigafet*, l. c.
(*b*) Voy. Sect. II.
(*c*) Voy. le même.
(*d*) *Lopez*, ubi sup. *Jarric*, L. II. C. 5.

Section III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

D. Alvare offre de découvrir les Mines.

Vers ce tems-là le Roi *D. Alvare* comprit si bien qu'il avoit eu tort de cacher les Mines d'or & d'argent aux Portugais, que *Philippe* II. Roi d'Espagne étant devenu Roi de Portugal, il lui écrivit par le même Envoyé, qui avoit été chargé de lui communiquer l'avénement de ce Monarque à la couronne; cet homme s'appelloit *Sebastien da Costa*, & s'en retournoit à Madrid; par la Lettre qu'il lui donna il offroit au Roi d'Espagne de lui découvrir les mines, & le chargea même de quelques essais de ces mines. Cette offre ne se faisoit néanmoins qu'à condition que le Roi lui envoyeroit une nouvelle recrue de Missionnaires, pour laquelle il avoit sollicité *D. Sebastien* si instamment, mais en vain. *Da Costa* ne put remettre la Lettre à *Philippe*, le Vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué fit naufrage sur les cotes de Portugal, & l'Ambassadeur périt avec tout l'Equipage. On la trouva cependant dans une petite caisse, qui fut jettée par les flots sur le rivage, avec quelques Instructions dont le Roi de Congo avoit chargé *de Costa*, le tout fut soigneusement envoyé à la Cour de Madrid (a).

Lopez envoyé en qualité d'Ambassadeur au Roi Philippe II. Divers succès de son voyage.

D. Alvare en attendant, sentant que son mal faisoit des progrès tous les jours, & impatient d'obtenir du Roi *Philippe* les Missionnaires qu'il demandoit, pour avoir la joie avant que de mourir de voir le Christianisme rétabli dans ses Etats, envoya *Edouard Lopez*, de la Relation duquel *Pigafetta* a tiré principalement son Histoire de Congo. Il le chargea de Lettres pour *Philippe* & pour la Cour de Rome, lui donna des Lettres de créance, un saufconduit, des recommandations, & le pouvoir de traiter avec les deux Cours de la découverte des mines en question, & d'un nouvel envoi de Missionnaires, avec commission de leur faire un exposé fidele de la décadence & du triste état du Christianisme dans son Royaume (*). *Lopez* étoit très-propre pour cette Ambassade, c'étoit un homme d'age & d'expérience, qui ayant demeuré plusieurs années dans le Pays, étoit parfaitement instruit de tout ce qu'il avoit à négocier. Nonobstant l'empressement du Roi à le faire partir, il fut obligé de tarder encore huit mois, & alors de s'embarquer sur un vieux Vaisseau, qui faisoit tellement eau, qu'ils furent continuellement en danger de périr, & enfin forcés de courir vent arriere, & après avoir essuyé bien des tempêtes & d'autres contretems, ils arriverent à

(a) *Lopez* ap. *Pigafet*, l. c.

(*) La Commission de *Lopez* portoit en substance, „ Qu'il se rendroit premierement à „ la Cour de Madrid, pour y présenter ses Lettres au Roi *Philippe*, l'informer à fond du „ misérable état de la Religion dans le Royaume de Congo, causé par les dernieres guer- „ res, & par la disette de Prêtres, & pour lui demander en même tems un nombre de „ Missionnaires suffisant pour soutenir la Foi nouvellement plantée dans ces Pays éloi- „ gnés. Il étoit chargé encore de montrer au Roi divers essais des Métaux, & d'autres „ choses dignes de son attention; & de lui offrir aussi la liberté du Commerce pour les Por- „ tugais, faveur qui n'avoit point été accordée à ses prédécesseurs". A l'égard du Pape, „ il devoit lui baiser les pieds au nom de D. *Alvare*, & lui rendre les Lettres de ce „ Prince, lui représenter les troubles & les maux auxquels ses sujets avoient été ex- „ posés pour la Religion Chrétienne, recommander ces pauvres ames à Sa Sainteté, & le „ supplier en qualité de Pere commun de tous les Chrétiens, d'avoir pitié de tant de fi- „ deles, qui faute de Prêtres pour leur prêcher l'Evangile & leur administrer les Sacre- „ mens, ne pouvoient manquer de périr peu à peu éternellement (1)".

(1) *Pigafet*, L. II. C. 6.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

à Cumana, dans la Nouvelle Grenade, dans un fort triste état. *Lopez* fut contraint d'y rester un an & demi, avant que de trouver une occasion pour passer en Espagne (*a*).

Troisieme Ambassade.

Cependant le Roi de Congo, aussi impatient que peu heureux, prit la résolution de tenter fortune par une troisieme Ambassade. Il choisit *Don Pedro Antonio*, le premier Seigneur de son Royaume pour cette importante Commission; & nomma pour l'accompagner *Gaspar-Dias*, Portugais riche, avec ordre de lui fournir tout l'argent dont il auroit besoin pour obtenir une prompte expédition des Cours de Madrid & de Rome. Ils avoient ordre, en cas qu'ils rencontrassent *Lopez*, de se joindre à lui & de se conduire par ses conseils. Cette derniere Ambassade fut encore plus malheureuse que les précédentes, leur Vaisseau fut pris par les Anglois, & fit naufrage sur les côtes d'Angleterre. *Don Antonio* & son fils périrent, *Don Gaspar* se sauva heureusement, & eut le bonheur de passer en Espagne; il y trouva *Lopez* arrivé depuis peu, & déja entré dans les fonctions de son Ambassade; il lui abandonna la conduite de la négociation, & retourna au Congo pour informer le Roi du mauvais succès des deux Ambassades.

Mort de D. Alvare. Lopez *échoue à* Madrid & à Rome.

Don Alvare, épuisé par son mal & accablé de tant de contretems, étoit mort, après un regne fort traversé de plus de quarante ans, & il avoit laissé la couronne à *D. Alvare* II. son fils. La nouvelle de sa mort parvint bientôt à Madrid, & le Roi *Philippe*, uniquement occupé du projet de la conquête de l'Angleterre, fut charmé d'avoir un prétexte de remettre l'Ambassadeur à un tems plus favorable, lui conseillant d'aller à Rome tenter fortune auprès du Pape. *Lopez* partit donc pour Rome; il y fut d'abord reçu très-gracieusement, & ne manqua point d'exposer de la maniere la plus vive à Sa Sainteté le déplorable état du Christianisme dans le Royaume de Congo. Il l'informa non seulement de l'extrême besoin qu'on y avoit de Missionnaires & d'autres Ecclésiastiques pour faire le Service Divin, mais aussi, qu'ayant amassé de grandes richesses durant son séjour dans ce Pays, il avoit fait vœu d'y fonder un Séminaire pour des Prêtres, pour l'administration des Sacremens, l'instruction de la Jeunesse, & le rétablissement de la Religion Chretienne, presque entierement éteinte; il supplia Sa Sainteté de lui accorder son approbation, & d'y joindre des Jubilés, des Indulgences & des Dispenses, propres à contribuer au succès de ses pieuses intentions. Le Pape consentit sans difficulté à sa derniere demande, mais quant au principal objet de l'Ambassade, & à l'envoi d'une recrue de Prêtres, il renvoya cette affaire à Sa Majesté Catholique, qu'elle regardoit particulierement (*b*). Nous nous sommes d'autant plus étendus sur les événemens du long regne d'*Alvare* I. parcequ'ils servent la plupart à faire connoître les véritables causes de la surprenante & triste décadence de la Religion dans ce malheureux Royaume, dont nous avons parlé dans la Section précédente, & pour faire voir avec quelle facilité on auroit pu la prévenir, si le Pape & les autres Princes Chretiens avoient montré autant de zele pour le Christianisme, que le Roi de Congo avoit fait pendant son long & pénible regne.

D. Alvare II. *succede*

Nous avons dit plus haut qu'il eut pour successeur son fils *Don Alvare*, se-

(*a*) Le même. (*b*) Le même.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

... à son Pere. Ambassade à Madrid.

second du nom. Ce nouveau Roi, nullement rebuté par le peu de succès des efforts de son zélé pere, renouvella les mémes instances dès son avénement au trône, ce qui lui fut d'autant plus aisé, qu'il y monta sans aucune opposition. Son premier soin fut d'envoyer une Ambassade solemnelle à *Philippe* II. alors Roi de Portugal, par laquelle, après s'être étendu sur les grands services que ses prédecesseurs avoient reçus des Rois de Portugal, & sur l'étroite alliance qui subsistoit encore entre les deux Couronnes, il le sollicitoit de renouveller les anciens Traités avec lui, & de lui procurer de Rome un nouvel Evéque, & des Missionnaires, pour réparer les pertes que la Religion Chretienne avoit faites pendant un si grand nombre d'années. *Philippe*, qui avoit alors plus de loisir pour écouter l'Ambassadeur, lui accorda non seulement tout ce qu'il demandoit, mais obtint du Pape un Evéque particulier pour le Congo, qui y passa sur les Vaisseaux Portugais, accompagné de quelques Ecclesiastiques, & d'un bon nombre de Missionnaires de différens Ordres, qui après leur arrivée se dispersérent de tous côtés, & rétablirent en grande partie, par leur zele infatigable, la Religion Chretienne dans son premier état, en moins d'années qu'on ne devoit naturellement l'espérer, vu la décadence où elle étoit, & les difficultés qu'ils eurent à surmonter, qui étoient bien plus grandes que celles que les premiers Missionnaires avoient rencontrées.

Rétablissement de la Religion & Mort d'Alvare II.

La crainte d'une seconde invasion des Giagas avoit obligé la plupart des Congois à se retirer avec leurs familles & leurs effets sur les montagnes les moins accessibles, où ils vivoient d'une maniere si licencieuse, qu'ils étoient devenus presque sauvages. C'étoient-là les gens que les Missionnaires furent obligés d'aller chercher au milieu des rochers & des précipices, & de civiliser, avant que d'en pouvoir faire des Chretiens; car ils avoient non seulement perdu toute idée du Christianisme, mais il étoit tout-à-fait opposé à leur façon de vivre brutale. Dieu bénit néanmoins les travaux des Missionnaires de maniere qu'ils les ramenerent dans leurs anciennes habitations; comme ils s'y trouvérent en sûreté contre les incursions des Giagas, par les Forteresses que les Portugais avoient bâties sur les frontieres du Pays de ces Barbares, ils furent peu à peu plus disposés à écouter leurs Guides spirituels, & à recevoir l'Evangile; le fruit de leur prédication ne se borna pas aux nombreuses conversions qu'ils firent par-tout, mais contribua à arrêter, sinon à étouffer entierement les révoltes, qui étoient si frequentes sous les regnes précédens. *Alvare* II. eut donc la double satisfaction de voir tout à la fois les étonnans progrès de la Religion Chretienne & de jouir d'une paix profonde pendant un regne de vingt-sept ans, au bout desquels il laissa la couronne à *Don Bernard*, son fils ainé (a).

Don Bernard lui succede & est assassiné. 1614.

Don Bernard, qui fut le huitieme Roi Chretien de Congo, regna à peine un an; il fut tué, selon le bruit commun, en duel par son frere *Alvare* (*); d'au-

(a) *Labat* T. II. p. 403.

(*) Ou plutôt en combat singulier à la tête de son armée. Notre Auteur (1) rapporte que les deux freres avoient déja combattu chacun à la tête d'une nombreuse armée pendant

(1) *Jarric*, Thes. L. II. C. 5. p. 107.

d'autres disent qu'il fut assassiné par les ordres de ce Prince, qui étoit l'aîné après lui. *Alvare* étoit Duc de Bemba, & après la mort de *D. Bernard* il se fit proclamer Roi sous le nom d'*Alvare* III (*a*).

Don Alvare III. *monte sur le Trône.*

Après être monté sur le trône, il n'oublia rien pour se disculper de la mort de son frere, dont on le chargeoit; & il ordonna de bâtir une Eglise sur le champ de bataille, à l'endroit même où *Don Bernard* avoit péri. Aussitôt qu'il fut guéri des blessures qu'il avoit reçues dans le combat, il se rendit avec une nombreuse suite à la carriere, & pour faire avancer l'ouvrage plus promptement, il chargea une pierre sur ses épaules, & la porta à l'endroit où l'Eglise devoit être bâtie: ceux qui l'accompagnoient imiterent son exemple. Le lendemain la Reine à la tête de sa Cour, & suivie de quelques Gentilshommes Portugais en fit autant. Il envoya aussi une Ambassade solemnelle à la Cour de Madrid, & une autre au Pape *Paul* V. qui lui avoit envoyé une seconde recrue de Jésuites. Mais soit qu'il eût conçu quelque mécontentement contre la Société, ou qu'il eût pris une plus haute opinion des Capucins, l'Ambassadeur eut ordre exprès d'en demander au Pape & d'en amener avec lui.

Ambassade qu'il envoye au Pape.

Cette Ambassade, dont le Chef étoit un des premiers Seigneurs du Royaume, accompagné de vingt Gentilshommes, fut très-bien reçue de *Paul* V. il fit loger & défrayer l'Ambassadeur, & lui accorda tout ce que son Maître demandoit, entre autres des Réglemens que son Conseil jugeoit nécessaires pour le nouveau Troupeau de Jesus-Christ dans le Congo, encore foible & environné d'idolâtres, dont les Ministres faisoient des efforts continuels pour pervertir les Chretiens encore chancelans. Des Réglemens de cet ordre, émanés de la puissance pontificale, étoient d'autant plus nécessaires en ce tems-là, que le Royaume de Congo ne manquoit ni de Prêtres séculiers, ni de Missionnaires réguliers; mais comme ces derniers étoient de differens Ordres, qu'il y avoit des Dominicains, des Augustins, des Jésuites & des Capucins, on peut assez naturellement penser qu'on voyoit regner-là entre eux les mêmes divisions & les mêmes animosités, que nous avons

(*a*) *Jarric* L. II. C. 5. *Labat* l. c. p. 404. & al.

dant quelque tems. *Alvare* avoit reçu quelques légeres blessures, & perdu assez de sang, lorsque *Bernard*, impatient de terminer plus promptement la querelle, chercha son frere au travers du feu & des volées de fleches; il le trouva qui combattoit à la tête de ses troupes, ayant ses armes teintes de son sang *Bernard*, qui n'étoit point blessé, & qui étoit dans toute sa force, s'avança sur lui avec fureur le bras levé dans le dessein de le fendre en deux d'un coup de sabre. *Alvare*, malgré l'inégalité des forces, l'attendit de pied ferme, & prit son tems pour lui passer son épée au travers du corps, desorte qu'il le fit tomber mort à ses pieds. Les troupes de *D. Bernard* tournerent alors le dos, mais elles trouverent les passages si bien gardés, qu'elles furent obligées de mettre les armes bas, ou de se voir tailler en pieces. Ce récit, si l'on peut y faire fond, justifie doublement la conduite d'*Alvare*. 1. Il le fait le légitime héritier de la Couronne, tandis que *Bernard* est le rebelle & l'aggresseur. 2. Il ne lui fait tuer son frere, qu'en défendant sa propre vie. Mais outre qu'il contredit ce que d'autres Historiens rapportent, il faut savoir que nous le tenons des Jésuites, dont ce Prince, après être monté sur le trône, fut le grand protecteur, leur ayant accordé des privileges extraordinaires, que l'on peut voir dans *Jarric* (1).

(1) *Jarric*, Thes. L. II. C. 5. p. 109.

avons vues parmi eux dans les autres Missions; comme à la Chine, en d'autres lieux des Indes Orientales, en Abissinie & en d'autres endroits de l'Afrique, & dans la plus grande partie de l'Amérique, au grand scandale non seulement des nouveaux Convertis, mais des plus anciens & des mieux affermis dans la Foi.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

Mort de l'Ambassadeur.

Malheureusement, tandis que l'Ambassadeur attendoit que ces Réglemens fussent bien en ordre, les fatigues d'un si long voyage, le changement de climat & de nourriture, & les sollicitations à la Cour de Rome, le firent tomber malade avec une partie de ses gens. Il fut bientôt emporté nonobstant toutes les peines & tous les soins que prit le Pape, qui appella les plus habiles Médecins & lui fournit tout ce qui pouvoit contribuer à lui sauver la vie. Il mourut dans les sentimens les plus Chretiens, & le Pape, qui l'avoit visité souvent durant sa maladie, le fit enterrer avec une pompe extraordinaire dans l'Eglise de Sainte-Marie-Majeure, où il lui fit mettre une Epitaphe magnifique (*a*).

Mort du Roi. 1622.

On ne nous apprend point quel succès l'Ambassade eut dans la suite, ni quel effet les Réglemens du Pape produisirent sur les Pretres & les Missionnaires; nous trouvons seulement en général, que le Christianisme fit de grands progrès sous le court regne du pieux Monarque qui occupoit le trône; il mourut après avoir regné sept ans, extrèmement regretté de ses sujets, des Portugais, qui jouirent de grands privileges sous son gouvernement, & des autres Etrangers établis dans ses Etats. C'étoit, selon toutes les Relations, un Prince sage, modéré, vaillant, libéral, zélé pour la propagation de la Religion, grand protecteur de ceux qui l'étendoient, aimant extrèmement son peuple, & le patron des Etrangers (*b*).

Don Pedre II. lui succede. Preuves de sa sagesse & de son équité.

Il eut pour successeur son fils *Don Pedre* II. du nom, dixieme Roi Chretien du Congo, qui ne regna que deux ans. Mais pendant ce tems-là il donna une ou deux preuves remarquables de sa sagesse, de sa modération & de sa justice, sur-tout dans une occasion dont les suites auroient pu être prejudiciables à l'Etat. Il ne s'agissoit pas moins que d'une rupture ouverte entre les Portugais & les Congois, dont notre Auteur ne marque aucune autre particularité, sinon qu'ils en vinrent aux mains, & que les Congois furent battus. Sur les premieres nouvelles qu'on en eut, le Conseil du Roi, & tous les principaux du Royaume, sans autre examen & sans s'informer qui étoient les aggresseurs, témoignerent le plus vif ressentiment, & vouloient qu'on s'en vengeât sur les Portugais établis dans le Royaume, qu'on pillât & massacrât les uns, & que l'on chassât les autres. Le Roi fut le seul qui s'opposa à un procedé aussi précipité & aussi injuste, & ne voulut prendre aucune résolution, qu'après avoir mûrement examiné la cause du différend, & il reconnut bientot que ses sujets avoient tort. Alors, contre l'avis de ses Conseillers, il assura les Portugais établis chez lui de sa protection, & sans rien faire d'indigne de son rang il accommoda le différend qui avoit été la cause du combat avec le Gouverneur de Saint-Paul de Loanda (*c*).

Quel-

(*a*) *Labat* T. II. p. 405, 406.
(*b*) Le même.
(*c*) Le même.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Quelque tems après il donna une nouvelle preuve de son équité, & de l'affection qu'il avoit pour la Nation Portugaise. Cinq des Marchands Portugais établis à Saint Salvador, passant avec de riches marchandises sur les frontieres du Royaume de Micocco (*), furent attaqués par une troupe de soldats de ce Royaume, ou plutôt de bandits, qui après les avoir dépouillés & volés les présenterent à leur Roi, qui les fit mettre aux fers, & enfermer dans une étroite prison. Le Roi de Congo en ayant été informé les envoya réclamer, & sur le refus que le Roi de Micocco fit de les lui rendre, il résolut de lui déclarer la guerre, & le Général Portugais convint de l'assister; mais deux raisons empécherent l'exécution de ce dessein: la difficulté de transporter leurs troupes au-delà du Zaire, qui dans cette saison étoit fort grossi par les pluies, & la crainte que le Roi de Micocco, Prince cruel & barbare, ne fît mourir ces cinq prisonniers. Ils prirent donc le parti de les faire racheter; mais le Religieux qu'on chargea de cette commission, étant mort en chemin, les cinq Portugais seroient morts selon les apparences en prison, si le Royaume de Micocco n'eût été affligé de la famine & de la peste; le Roi & ses Prétres regarderent ces fléaux comme une punition de l'injustice faite à ces Etrangers; peut-être aussi qu'il craignit le ressentiment du Roi de Congo, qui faisoit des préparatifs de guerre contre lui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mit les prisonniers en liberté, & non seulement leur fit rendre la valeur de tout ce qui leur avoit été enlevé, mais leur donna un de ses Officiers pour les conduire à St. Salvador, & pour faire des excuses au Roi de Congo, de la part de son Maître, de ce qui étoit arrivé. Aussitôt que le Roi eut appris leur arrivée, il fit tous les honneurs possibles à l'Officier du Roi de Micocco, & le renvoya chargé de présens pour son Maître.

Sa Mort.

Don Pedre mourut peu après cette généreuse action, justement regretté de tous ses sujets, qui avoient conçu les plus grandes espérances de lui sur les preuves de sagesse & de magnanimité qu'il avoit données pendant le peu de tems qu'il regna; il s'étoit proposé pour modele *Don Pedre* I. & on ne doutoit pas qu'il ne surpassat encore ce grand & illustre Prince, lorsque sa mort imprévue plongea tout le Royaume dans le deuil (*a*).

Don Garcie I. *lui succede.*

Don Garcie I. du nom lui succéda; l'Auteur ne marque point s'il étoit fils de *Don Pedre*, ou seulement son proche parent; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il étoit Prince du Sang Royal; car nous avons vu plus haut, qu'on ne per-

(*a*) *Labat*, *Dapper* & al.

(*) Le Royaume de Micocco est sur les frontieres les plus septentrionales de celui de Congo, dont il est tributaire; mais il se révolte souvent, sur-tout quand les Rois de Congo sont en guerre avec les Giagas & d'autres de leurs voisins, ou occupés à étouffer quelque rebellion dans leurs Etats. Les peuples de Micocco sont idolâtres, barbares, & subsistent principalement de brigandages (1). Les Portugais font un commerce considérable de ce côté-là & même beaucoup plus loin, mais faute d'argent monnoyé tout le commerce se fait par troc de marchandises contre marchandises. Il faut qu'ils y fassent un gros gain, pour les dédommager de la longueur du voyage, de la difficulté du transport, & des risques qu'ils courent dans ces climats brûlans de la part des voleurs, des bêtes féroces &c. car plusieurs de ces Marchands Portugais ont des richesses immenses (2).

(1) *Linschoten*, *Pigafet*, *Lavaty*, *Dapper* & al. (2) V. *Pigafet*. L. I. C. 3. L. II. C. 2. *Labat* l. c.

permet pas à d'autres de monter sur le trône. C'étoit un grand Prince, & fort estimé de ses sujets, mais son regne ne fut pas plus long que celui de son prédécesseur ; il mourut vers la fin de Juin 1626, dans la seconde année de son regne.

Section III. *Origine & Histoire du Royaume de Congo.*

Son successeur fut *Don Ambroise*, le douzieme Roi Chretien de Congo : c'étoit un Prince juste & pieux, aimé de tous les gens de bien & haï des méchans, dont il chatioit sevérement les mauvaises actions & les déreglemens. C'est tout ce que l'on sait de son regne, qui fut à peu près de cinq ans, étant mort au mois de Mars 1631.

Don Ambroise *succede à* D. Garcie.

Don Alvare IV. du nom, fils de *Don Alvare* III. lui succéda. Tout ce que l'on en sait, c'est qu'il regna environ cinq ans, & mourut au mois de Février 1636.

Don Alvare IV.

Le regne de *Don Alvare* V. son successeur, fut aussi malheureux que court, car il fut tué dans la seconde bataille qu'il donna au Duc de Bemba, six mois après son avénement à la Couronne. Le sujet de la querelle fut, que *Don Alvare* conçut des soupçons mal-fondés de la fidelité du Duc. C'étoit à-la-verité un Prince riche & puissant, mais qui lui étoit très-fidele. Il avoit un frere très-vaillant aussi nommé *Don Garcie*, qui étoit Marquis de Chioua; celui-ci n'étoit pas moins suspect au Roi. Les mauvais traitemens qu'il leur fit, les obligerent à se liguer ensemble pour leur commune défense.

Don Alvare V. *Ses démêlés avec le Duc de Bemba.*

On en vint bientôt à une bataille; l'armée du Roi fut défaite, & lui-même fait prisonnier. Mais au-lieu de lui ôter la vie, selon l'usage de ces peuples barbares, les deux freres le traiterent avec le même respect qu'il l'étoit dans son Palais. Ils le servirent à table à genoux, & n'omirent rien pour le convaincre de leur fidelite. Ils ne purent neanmoins en bien persuader ce Prince soupçonneux. A la fin ils voulurent lui en donner une preuve propre, à ce qu'ils pensoient, à dissiper tout d'un coup tous ses ombrages; ils lui rendirent la liberté, & le reconduisirent à sa Capitale, en le portant dans un hamac sur leurs epaules, avec une nombreuse escorte, la Musique, des Gardes & toutes les autres marques de la Royauté.

Le Monarque ingrat, au-lieu de se laisser toucher par ces marques extraordinaires de respect & de fidélité, n'en fut que plus animé contre eux. Il crut qu'il lui étoit honteux de devoir la vie à ses sujets, & dès qu'il fut retabli sur le trône, il leva de nouvelles troupes, marcha tout droit aux deux Princes, & les attaqua avec la plus grande furie. Le combat fut long & sanglant, à la fin les Troupes Royales furent defaites à platte-couture ; il en demeura un très-grand nombre sur la place. On trouva le Roi parmi les morts; le Duc lui fit couper la tête, & on la porta en triomphe au bout d'une lance dans la Capitale. Les Etats du Royaume s'y étant assemblés, le Duc fut unanimement elu & proclamé Roi, on le couronna avec les solemnités ordinaires aux acclamations du peuple, & il prit le nom de son prédécesseur (*a*).

Alvare VI. du nom, & le quinzieme Roi Chretien de Congo, fut un Prince sage & pieux. Son premier soin, après son avenement à la Couron-

Don Alvare VI. *Son zele pour le*

(*a*) *Labat*, T. II. p. 411.

Section XIII. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

ronne, fut d'envoyer une magnifique Ambaſſade d'Obédience au Pape *Urbain* VIII. & pour ſupplier ce Pontife de lui envoyer de nouveaux Miſſionnaires, afin de rétablir le Chriſtianiſme déchu. Ce Prince paroiſſoit n'avoir rien plus à cœur que de le remettre dans ſon ancienne ſplendeur, lorſqu'il fut aſſaſſiné par ſon frere *Don Garcie*, qui ſe rendit auſſi odieux à ſes nouveaux ſujets par un crime auſſi noir, qu'il le fit par ſa tyrannie & ſes cruautés, & en particulier par la violence avec laquelle il força les Etats du Royaume à l'élire. Comme il n'avoit donné la mort à l'illuſtre *D. Alvare* que pour monter ſur le trône, il eut ſoin de venir à l'aſſemblée des Electeurs à la tête d'une armée propre à arrêter les reproches que méritoit un attentat auſſi atroce, & à prévenir toutes les oppoſitions à ſes ambitieux deſſeins. Il ne ſe trouva perſonne qui oſât ouvrir la bouche, & les Electeurs ſe virent contraints de le déclarer le ſucceſſeur de ſon frere. Il ne changea point de nom comme ſes prédéceſſeurs, au moins n'eſt-il connu dans la liſte des Rois Chretiens que ſous le nom de *Don Garcie* II.

Christianiſme. Il eſt aſſaſſiné par ſon frere.

Don Garcie II. affecte un grand zele pour la Religion.

Au commencement de ſon regne, il fit éclatter en apparence beaucoup de zele & de piété à leur imitation, par les ſoins qu'il ſe donna pour la propagation du Chriſtianiſme parmi les Idolâtres. Il reçut auſſi avec bonté les Capucins, que ſon frere avoit demandé au Pape *Urbain* VIII. Il leur donna des Egliſes, des Couvents, des Terres pour leur entretien, & des Eſclaves pour les cultiver, & les prit particulierement ſous ſa protection, en les favoriſant beaucoup plus que les autres Miſſionnaires. Cette conduite fit concevoir à ſes ſujets une haute eſtime pour lui, & ils commencerent à croire qu'il vouloit expier ſon parricide & ſon ambition par ſon zele pour le Chriſtianiſme, & par ſa libéralité envers ceux qui le préchoient.

Sa Tyrannie.

Mais il changea bientôt de conduite, & l'ambition de faire monter ſon fils aîné après lui ſur le trône lui fit commettre les plus grands crimes, & le rendit un véritable tyran. Il fit mourir cruellement tous les Princes du ſang qui pouvoient prétendre au trône, & n'en laiſſa aucun qui pût lui donner le moindre ombrage, à la réſerve de quelques-uns, qui eurent le bonheur de ſe ſauver dans le Royaume d'Angola, où le Gouverneur Portugais les reçut, & leur accorda toute ſorte de protection. Ces horribles cruautés, qui faiſoient connoître bien clairement ſes ambitieux deſſeins, ne manquerent pas d'allarmer les Grands du Royaume, mais il n'y en eut aucun aſſez hardi pour lui faire des repréſentations. Les Eccléſiaſtiques & les Capucins lui firent à la vérité d'humbles remontrances ſur ſes excès & ſur les dangers auxquels ils l'expoſoient; mais la maniere dont il les rebuta, refroidit bientôt le zele de la plupart, & ceux qui perſiſterent à blâmer ſa conduite, devinrent les objets de ſa haine & de ſon reſſentiment. Quelques-uns furent cruellement perſécutés, on les fit pourrir dans de noires priſons, chargés de fers, & accablés de pauvreté & de miſere.

Ses Crimes énormes. Sa Mort.

Toutes ces violences, qu'il ſentoit bien qui le rendoient de plus en plus odieux à ſes ſujets, ne ſervirent qu'à augmenter la crainte qu'il avoit qu'ils ne miſſent des obſtacles invincibles à l'élevation de ſon fils ſur le trône; ce qui l'engagea à prendre les plus exécrables meſures, ſur-tout lorſqu'une maladie dangereuſe l'eut mis dans la néceſſité, à ce qu'il croyoit, de rappeller les Devins, les Sorciers & les Magiciens, que ſes Ancetres avoient bannis.

Section III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

nis. Ces misérables crurent avoir trouvé le moment favorable de rétablir leurs abominables superstitions, & comme aucun des enfans du Roi ne leur parut plus opposé à l'idolâtrie & à leurs infernales pratiques que le Prince *Alphonse* son fils aîné, ils profiterent de l'occasion qui se présentoit de se défaire de lui; dans cette vue ils ne persuaderent que trop aisement au crédule Monarque que la maladie dont il étoit attaqué étoit la suite du poison que le Prince *Alphonse* lui avoit donné, pour être plutôt en possession du Royaume. *Don Garcie* sans se donner le tems d'écouter son fils dans ses défenses, fit sur le champ assembler les Etats du Royaume, déclara son fils *Alphonse* déchu du droit de succéder à la Couronne, à cause du prétendu parricide qu'il avoit commis, & fit élire & couronner Roi son second fils, nommé *Antoine*. Il vécut encore assez pour commettre d'autres crimes & d'autres actes de tyrannie, & ne finit son détestable regne qu'au bout de vingt-un ans, après avoir chargé son successeur, qui hérita de tous ses vices, de quelques commissions cruelles (*a*).

D. Antoine I. Tyran plus cruel encore.

Don Antoine I. du nom, le dix-septieme Roi Chretien, si un cruel tyran est digne d'un titre si glorieux, n'eut pas plutôt rendu les derniers devoirs à son pere, que pour ne pas dégénérer il exécuta les ordres qu'il lui avoit donnés en mourant, peut-être même avec plus d'inhumanité qu'il ne le lui avoit prescrit. Il commença par son frere *Alphonse*, qu'il fit cruellement massacrer, & il ne voulut pas qu'on rendît à son corps les moindres devoirs de la sépulture la plus ordinaire; il suivit exactement la maxime de son pere, & extermina tous ceux du Sang Royal qui ne s'étoient pas retirés en Angola, sans épargner même son frere puiné, de peur que quelqu'un d'eux n'entreprît avec l'assistance de ses sujets mécontens de le chasser du trône. Les Seigneurs & les Grands du Royaume qu'il soupçonnoit le moins du monde de manque de respect ou d'attachement pour sa personne, étoient sûrs d'avoir le même sort; & il s'accoutuma tellement à répandre le sang, qu'il le faisoit aussi aisément que s'il avoit pris naissance parmi les plus barbares Cannibales. Il en vint enfin à un tel excès de cruauté, qu'à peine trouvoit-il des domestiques pour le servir. Tout le monde l'abandonnoit ou le fuyoit comme un monstre inhumain. Ses propres Esclaves se retiroient dans les rochers & dans les plus épaisses forêts, aimant mieux courir les risques d'être dévorés des bêtes féroces, ou de mourir de faim, que d'être exposés aux cruels tourmens que le barbare *Antoine* leur faisoit souffrir.

Touché de quelques Prodiges.

Il ne laissa pas d'être un peu effrayé de quelques phénomenes extraordinaires qui parurent en ce tems-là; on vit des Cometes menaçantes, des Globes de feu & d'autres objets propres à inspirer de la terreur. Ces prodiges furent suivis d'une horrible peste, qui emportoit en trois ou quatre jours les plus robustes qu'elle attaquoit, & qui fit perir des milliers de ses sujets. Son esprit superstitieux en fut si épouvanté, qu'il témoigna de vifs remords d'avoir répandu injustement tant de sang.

Ses Mariages incestueux.

Mais à peine le mal fut-il passé, qu'il se permit encore les plus énormes excès; il épousa contre les Loix de l'Eglise une de ses plus proches paren-

(*a*) *Labat* l. c. p. 314.

SECTION III. *Origine & Histoire du Royaume de* Congo.

rentes, dont il étoit passionnément amoureux, même du vivant de sa femme. Les Ecclésiastiques & les Missionnaires voulurent s'y opposer, mais il les traita avec tant de hauteur, qu'ils furent convaincus que s'il n'avoit pas entierement renoncé à la Religion Chretienne, il ne la respectoit au moins guere; c'est ce dont il donna une preuve si éclattante, qu'il s'attira une censure de la part du Vicaire-Général de l'Evêque, & de tout le Clergé (*).

Il se déclare ennemi de l'Eglise & des Portugais, *& leve une puissante armée.*

Ne voulant plus souffrir la moindre résistance de la part de gens qui lui étoient devenus odieux, il résolut de lever le masque, & jura qu'il se vengeroit non seulement de tous les Ecclésiastiques, mais qu'il étendroit son ressentiment sur tous les Portugais, qu'il qualifioit de gueux, obligés d'abandonner leur Pays pour venir chercher à vivre parmi toutes les Nations qui vouloient bien les recevoir; il menaça non seulement de les exterminer, mais pour tenir parole il donna ses ordres pour assembler toutes ses troupes, ou plutôt toutes ses milices. On assure qu'il se trouva neuf-cens-mille hommes, nombre prodigieux, & qui seroit incroyable si l'on ne se rappelle ce que nous avons remarqué dans la Section précédente, combien ces Pays sont peuplés, & de quelle maniere se levent ces immenses armées.

Les Portugais *le préviennent & se saisissent des Mines d'or.*

En attendant les Portugais, bien informés de ses menaces, & n'ignorant pas que ces grands préparatifs étoient destinés contre eux, trouverent un prétexte spécieux pour le prévenir; ils renouvellerent les anciennes demandes de fouiller les mines d'or & d'argent, conformément aux offres que le Roi *Alvare* I. avoit fait faire au Roi *Philippe*, & s'impatientant des délais affectés de la Cour de Congo, ils avoient pris la résolution de s'en emparer les armes à la main. Sous ce prétexte ils avoient non seulement mis sur

(*) Pour marquer son mépris pour la Religion, un jour qu'il assistoit à la Procession du St. Sacrement, comme on l'appelle, il s'avisa de faire porter sur sa tête le Dais ou Parasol Royal, ce qu'aucun des Princes Chretiens ses prédécesseurs n'avoit jamais fait, parcequ'on le porte dans cette occasion par respect au-dessus du Sacrement. Un des principaux Ecclésiastiques s'approcha de lui avec respect, & le supplia de considérer que cette action scandalisoit le peuple, parcequ'il sembloit se mettre en quelque façon de niveau avec le corps de Christ. Le Roi se contenta de le regarder avec mépris, & s'en retourna sur le champ à son Palais avec toute sa Cour, & dèsqu'il y fut arrivé, il envoya un Officier dire de sa part au Vicaire-Général de l'Evêque, qu'il se gardât de lui faire jamais de pareilles remontrances, sous peine de toute son indignation. Le Vicaire-Général, quoiqu'il connût son humeur fiere & sanguinaire, répondit d'une façon digne de son caractere, que si le Roi méprisoit la Religion Chretienne jusqu'au point de l'insulter devant tout le monde, & au milieu d'un acte solemnel de dévotion, il ne lui convenoit point de le souffrir sans l'en avertir avec tout le respect dû à la Majesté Royale. Mais que s'il avoit d'autres desseins encore, lui & tous les autres Ministres de Dieu étoient prêts de donner leurs vies pour maintenir l'honneur de leur Sainte Religion, pour laquelle les Ancêtres de Sa Majesté avoient marqué un si louable zele & un si profond respect.

Cette réponse, qui auroit dû calmer la colere du Roi, s'il lui fût resté le moindre sentiment de respect pour le Christianisme, le mit en fureur, & dans le transport de sa colere il jura qu'il se vengeroit non seulement du Vicaire-Général & de tous les Ecclésiastiques, mais de tous ceux qui les soutenoient, parlant des Portugais (1).

(1) *Labat*, T. II. p. 419, 420.

ſur pied aſſez de troupes pour faire tête au bouillant *Don Antoine*, mais étoient déja entrés aſſez avant ſur ſes Terres quand il eut raſſemblé ſa nombreuſe armée.

Le Roi eſt trompé par ſes Prêtres idolâtres.

Ce Prince ne compta pourtant pas tellement ſur cette multitude de gens ramaſſés, pour attaquer les Portugais dont la valeur lui étoit connue, qu'il ne voulût conſulter auparavant ſur le ſuccès de cette affaire les Devins & les Magiciens; il fit offrir auſſi des ſacrifices pour ſe rendre les Divinités favorables. Ces impoſteurs l'aſſurerent bien poſitivement qu'il entreroit en triomphe dans Saint-Paul de Loanda, Capitale du Royaume d'Angola, & que les plus grands Seigneurs Portugais le porteroient ſur leurs épaules. Ces aſſurances firent tant d'impreſſion ſur le Roi, qu'il ſe crut déja victorieux, maître de cette importante place, & tous les Portugais étendus morts à ſes pieds ou dans les fers. Plein de confiance il marcha donc en diligence contre eux.

Les deux armées furent bientôt en préſence, & notre bon Capucin aſſure que Dieu ſe déclara ſi viſiblement en faveur des Portugais, qu'une pluie de feu, pouſſée par un vent brûlant, maltraita étrangement leurs ennemis, enſorte qu'une partie ſe diſſipa, & que les Portugais tombant ſur le reſte, en firent une boucherie horrible (*). Le Roi, qui s'étoit placé ſur une petite hauteur pour voir le combat, ſe vit bientôt enveloppé & les Portugais le tuerent. Sa mort fit lâcher le pied au reſte de ſes troupes; & les Portugais, las de tuer, leur laiſſerent le champ libre pour s'enfuir. Ils ſe contenterent de couper la tête du Roi, & la porterent en triomphe à Loanda, où ils lui firent une entrée ſolemnelle à-la-vérité, mais d'une autre eſpece que ſes Devins ne lui avoient fait eſpérer (*a*).

Don Alvare VII. ſe ſaiſit de la Couronne, & eſt détrôné.

Ainſi finit cette guerre, qui devoit exterminer tous les Européens, & anéantir la Religion Chretienne au Congo. *Don Antoine* ne regna qu'environ trois ans. Sa mort n'empêcha pas le Royaume de tomber en la puiſſance d'un tiran plus inhumain & plus impie encore. C'étoit un Prince du ſang, mais des derniers, que le feu Roi avoit épargné comme très-mépriſable, & incapable de penſer au trône; profitant de l'horrible confuſion où ſe trouverent les affaires après cette ſanglante bataille & la mort du Roi, il aſ-

(*a*) *Labat* ubi ſup. p. 423.

(*) Il y a de l'apparence que le miracle ſe réduiſit à un de ces vents étouffans, qui ſont ſi fréquens dans tous ces Pays chauds dont nous avons dépeint les terribles effets ailleurs, & à la maniere avantageuſe dont les Portugais ſçurent ſe poſter pour l'avoir à dos, tandis que les ennemis l'avoient au viſage. Mais notre Auteur eſt ſi amoureux de miracles, qu'il en ajoute encore un autre, dont le Lecteur portera tel jugement qu'il voudra.

Il dit que de la hauteur ſur laquelle il étoit, le Roi apperçut une Dame majeſtueuſe, toute rayonnante de lumiere, tenant un enfant entre ſes bras, qui étoit à côté du Général des Portugais, & qui ſembloit lui marquer les endroits où il devoit faire agir ſes troupes; & que comme il ne fut pas le ſeul à voir ce prodige, & qu'ayant été élevé dans la Religion Chretienne, il devoit ſoupçonner que c'étoit la Sainte Vierge, il dit en ſe moquant, ces gens ſont à mort, voilà une plaiſante armée, où ils menent leurs femmes & leurs enfans! & qu'immédiatement après, il reçut le coup de mort, qui punit ſon blaſphême, & termina ſa vie & ſon regne impie (1).

(1) *Labat*, ubi ſup. p. 423, 424.

SECTION III. Origine & Histoire du Royaume de Congo.

assembla assez de forces pour s'emparer du trône par violence, & il se fit proclamer sous le nom d'*Alvare* VII.

C'étoit un monstre d'impiété, de cruauté & d'impudicité, qui n'étoit Chretien que parcequ'il avoit reçu le Baptême dans son enfance, sans avoir jamais été instruit ni fait profession de la Religion Chretienne. Il signala son regne par une infinité de meurtres, de brigandages & de débauches de tout ordre, ensorte qu'il se rendit si odieux à ses peuples, qu'ils prirent les armes contre lui, & soutenus par le Comte de Sogno, ils le chasserent du trône au mois de Juin de 1666, la même année qu'il y étoient monté (*a*).

Alvare VIII. lui succede.

Le Comte fit assembler les Etats, qui élurent un autre Prince du sang, âgé de vingt ans, qui prit le nom d'*Alvare* VIII. du nom. C'étoit un Prince sage & de grande espérance, qui auroit pu rendre ses peuples heureux, s'il avoit regné plus longtems & paisiblement. Mais il trouva l'Etat partagé en factions, & tellement épuisé par les guerres précédentes & par les massacres, qu'il fut facile au Marquis de Pemba, Prince aussi ambitieux que puissant, de se révolter contre lui, & de le chasser du trône en peu de tems, n'en ayant pas joui tout-à-fait quatre ans. C'est à cette révolution que notre Auteur finit son Histoire des Rois de Congo (*b*), & nous ne connoissons point d'Historien qui ait pensé à la continuer depuis ce tems-là (*).

CHAPITRE XI.

*Histoire du Royaume d'*ANGOLA *ou de* DONGO.

Le Royaume d'Angola.

APRÈS avoir fait l'Histoire du Congo propre, il s'agit à-présent de parler des Provinces qui faisoient autrefois partie de ce vaste Empire, étant soumises à ses Monarques, mais qui avec le tems en ont été démembrées, & de Seigneuries inférieures ou de Gouvernemens sont devenues des Royaumes considérables qui ont leurs Rois particuliers, quoiqu'à quelques égards encore dépendans de ceux de Congo. Dans la description que nous en ferons, nous éviterons, autant qu'il sera possible, de répéter ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent touchant les Peuples du Congo en général, par rapport à leur Religion, leur Gouvernement, leur Commerce, leurs Usages, les Productions du Pays, & autres choses de cette nature, à l'égard desquelles il n'y a que peu ou point de différence. Nous nous bornerons aux articles sur lesquels la différence est essentielle. Par-tout où l'on ne trouvera donc rien de cette espece dans la description suivante, on doit conclure que cela s'accorde avec la description

(*a*) *Labat*, T. II. p. 424, 425. (*b*) Le même, p. 425, 426.

(*) On trouve dans l'*Histoire Générale des Voyages* T. VI. p. 290-293. in 4to. l'Histoire d'une guerre qu'un Roi de Congo, qui n'est pas nommé, ligué avec les Portugais, entreprit contre le Comte de Sogno en 1680, dans laquelle les Congois & les Portugais furent entierement défaits. L'Histoire de cette guerre est tirée de *Merolla*. REM DU TRAD.

tion générale du Congo. Nous avons remarqué-là que les deux principales Provinces qui s'en sont séparées, & se sont formées en Royaumes indépendans, sont celui d'*Angola* au Sud & celui de *Loango* au Nord. Nous commencerons par le premier, parceque c'est le plus considérable, sinon pour l'étendue, au-moins pour les richesses, le commerce, la fertilité, & pour les autres avantages que nous aurons occasion d'indiquer dans la suite.

SECTION I.

*Situation, Etendue, Limites, Climat &c. du Royaume d'*ANGOLA.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Ses anciens Noms & sa Division, Etendue & Limites.

CE Pays s'appelloit autrefois *Abonda* ou *Ambonda*, depuis on lui a donné le nom de *Dongo*, & les Portugais lui ont donné celui d'*Angola*, sous lequel il est le plus généralement connu des Européens. Pour être exact, on peut le distinguer en *Angola proprement dit*, ou le Pays qui étoit anciennement une Province de Congo, & le *Royaume d'Angola*, tel qu'il a été formé & considérablement aggrandi par ses nouveaux Souverains, après qu'ils se furent rendus indépendans. Au premier sens, il est renfermé entre les rivieres de Danda & de Coanza ou Quansa, dont la premiere le sépare du Congo au Nord, & la seconde au Sud. Au second sens, en y comprenant les conquêtes qui l'ont aggrandi, il s'étend le long de la Côte d'Ethiopie depuis l'embouchure du Danda, au huitieme degré dix minutes de Latitude Méridionale, jusqu'à la riviere de Saint François, au treizieme degré quinze minutes, selon quelques Géographes, mais suivant les plus exacts jusqu'au Cap Negre, au seizieme degré vingt-une minutes. A prendre le Royaume d'Angola suivant cette derniere dimension, il forme une côte de huit degrés & quelques minutes, c'est-à-dire de cent-soixante lieues, ou de quatre-cens-quatre-vingt milles & au-delà, parceque les détours qu'elle fait l'étendent davantage (*a*); & la Baye des Vaches, qui est à douze degrés vingt-deux minutes vers l'Est la partage par le milieu, & est au centre. Sa largeur de l'Ouëst à l'Est, ou depuis la côte jusques dans l'intérieur des terres, est fort différente, & en grande partie inconnue, surtout à mesure que l'on avance vers le Sud; sa plus grande profondeur vers l'Est est dans la Province d'Angola proprement dite, dont nous allons faire la description.

Angola proprement dit.

Cette partie du Royaume, qui est à tous égards la plus considérable, est située, comme nous l'avons dit, entre les deux grandes rivieres de Danda & de Coanza, dont la premiere le sépare du Congo au Nord, & la seconde de celui de Cabezo au Sud (*b*). Cette Province a à l'Orient les Royaumes de Metamba & du Haut Ganghela, & l'Océan à l'Occident. Le Pays est ex-

(*a*) *Lopez ap. Pigafet*, C. 7. *Linschoten*, *Davity*, *Dapper* p. m. 361. *Jarric* Vol II. C 6. *Labat* Ethiop. Occid. T. I. C. 5. & al.

(*b*) *Linschoten*, Congo. *Jarric* l. c. *Davity*, *Dapper* ubi sup. *Labat* l. c.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

extrêmement montueux; il n'y a des plaines que vers les bords de la mer & dans les gorges des montagnes.

Riviere de Coanza.

Nous avons fait la description de la riviere de Danda dans le Chapitre précedent, nous parlerons ici de celle de *Coanza*. Elle est large, profonde & rapide, se jette dans l'Océan avec la Danda vers le neuvieme degré vingt minutes de Latitude du Sud, & à douze lieues de St. Paul de Loanda, Capitale du Royaume. On peut la remonter jusqu'à cent-cinquante milles au-dessus de son embouchure, jusqu'à Cambamba, Capitainerie & Forteresse des Portugais. Cette riviere est fort poissonneuse, elle forme un grand nombre d'Isles, & a plusieurs cataractes dont il y en a une qui porte son nom. Quant à sa source & à l'étendue de son cours au-dessus de l'établissement des Portugais, on n'en a aucune connoissance, non plus que des Pays qu'elle arrose à l'Est, & du nombre de rivieres qu'elle reçoit. Les principales sont celles de Mocos, Luente & Calucala. Son embouchure entre le Cap Palmerino & celui de Ledo a plus d'une lieue de large; sa plus grande profondeur est du côté du Nord, c'est aussi par-là que les Vaisseaux y entrent. Elle est assez profonde jusqu'à Cambamba, mais au-dessus son cours est si rapide, embarrassé de tant d'écueils, & mélé de tant de cataractes, qu'il est impossible de remonter plus haut. Elle se décharge dans la mer avec tant de violence, qu'à deux ou trois lieues du rivage l'eau paroît encore toute bourbeuse. On a de la peine en pleine mer à découvrir son embouchure, à cause d'une Isle, chargée d'arbres touffus, qui la cache presque entierement. A treize ou quatorze lieues de son entrée, le Coanza se divise en deux bras, dont le méridional est le plus profond, & aussi le plus fréquenté (*a*).

Isles de Massander *&* *de* Motchiama.

Les deux principales Isles que cette Riviere forme, sont celles de *Massander* & de *Motchiama*. La premiere a six lieues de long & deux-mille pas de large; elle est fertile & produit du mays ou bled de Turquie, du mil & quelques autres grains, dont on fait trois récoltes par an. On y trouve aussi une grande quantité de manioc, de la racine duquel on fait une farine qui tient lieu de pain; elle nourrit encore beaucoup de Palmiers & d'autres arbres fruitiers, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. L'Isle de Motchiama a quatre ou cinq lieues de long & une de large; c'est une plaine qui produit beaucoup de racines & d'herbages, & on y nourrit aussi du bétail. Cinq ou six familles Portugaises s'y étoient établies ci-devant, elles faisoient un grand commerce d'esclaves & de bétail (*b*).

Les autres rivieres qui traversent le Royaume d'Angola entre la Danda & le Coanza, sont le Beango ou Zemza, qui a aussi son cours à l'Ouëst, passe par la Province du même nom, dont nous parlerons dans la suite, & va se jetter dans l'Océan, & quelques autres moins considérables, dont nous toucherons un mot plus bas. Nous n'ajouterons touchant les rivieres de Danda & de Coanza qui bornent le Royaume au Nord & au Sud, qu'une chose, c'est que quoique leurs embouchures soient à peine à la distance de soixante-dix ou quatre-vingt milles l'une de l'autre, elles s'éloignent ensuite tellement, à mesure qu'on avance vers l'Est dans les terres, que la

(*a*) *Labat* & *Dapper* ubi sup. (*b*) *Dapper* l. c.

la distance est deux ou trois fois plus grande, bien-que l'on ne puisse la connoître au juste (a).

Section I. Situation, Etendue, &c. du Royaume d'Angola.

Provinces au Sud du Coanza.

Outre les Provinces qui sont entre ces deux rivieres, il y en a plusieurs autres comprises autrefois dans les bornes du Royaume d'Angola, que le Pere *Cavazzi* a aussi visitées; ces Provinces sont au Sud de Coanza, & s'étendent jusqu'à la riviere de Lutana ou Lutina, & même au-delà; cette riviere est celle que les Portugais ont nommée depuis *Rio-San-Francisco*; elle est très-considerable, & après avoir reçu les eaux de plusieurs autres, vient se décharger dans l'Océan Ethiopique par les treize degrés & demi de Latitude Méridionale, ou à trois degrés & demi au Sud du Coanza (b). La plupart de ces Provinces sont encore aussi barbares & idolâtres que celles qu'occupent les Giagas, on y voit les mêmes mœurs & les mêmes coutumes, & les habitans n'ont guere d'humain que la figure; les meilleurs Géographes sont d'accord sur cet article avec notre Capucin, mais ils ne sont nullement d'accord entre eux sur la situation, l'étendue, les limites, & sur les noms mêmes de ces Provinces. Nous suivons donc principalement le *P. Cavazzi* pour la division & la description qu'il en a faite, en observant le même ordre, & nous nous contenterons d'indiquer ce qui se trouve de plus remarquable dans chacune.

Division d'Angola en 17 Provinces.

On partageoit autrefois le Royaume d'Angola en dix-sept Provinces (c), entre lesquelles celle de Benguela retient encore le titre de Royaume, quoiqu'elle soit regardée sur le pied des autres.

Chissama.

La Province de *Chissama* tient le premier rang; elle est située par les onze degrés de Latitude Méridionale, à l'embouchure du Coanza. Les Portugais en ont fait un Gouvernement sous le titre de Capitainerie. Les Peuples de cette Province prétendent à une espece de liberté & d'indépendance; mais le Gouverneur & les Officiers Portugais les ont desabusés entierement de cette fastueuse idée, en les traitant avec plus de hauteur & de dureté que ceux des autres Provinces. Il y a ici trois Commanderies, dont les Chefs despotiques agissent plus en tyrans, qu'en Officiers subdelégués envers les Naturels; c'est peut-être une des raisons qui fait que cette Province, qui est fort montueuse, est peu cultivée. Elle a des mines abondantes d'un sel particulier; les Paysans le font d'une eau saumatre qu'ils tirent en creusant la terre, quand elle est congelée; ils en font des briques de quatre palmes de long, larges & épaisses de cinq ou six pouces, qu'ils échangent avec les Portugais contre l'huile, la farine & les autres denrées dont ils ont besoin; on prétend qu'il est excellent pour l'usage ordinaire & même dans les remedes, étant diurétique; desorte que les Marchands le transportent dans toute l'Ethiopie, & y trouvent un profit considerable. La cire & le miel abondent aussi dans cette Province; les habitans y manquent d'eau douce, parceque depuis le milieu du mois de Mai jusqu'à la fin d'Octobre il ne tombe pas une goutte de pluie, & que les montagnes ne fournissent ni fontaines ni ruisseaux. Ceux qui sont voisins du Coanza y vont chercher de l'eau, au risque continuel d'être devorés des bêtes sauvages, qui se rencontrent toujours en grand nombre au bord de cette riviere.

Sam-

(a) Davity, [illegible] T. I. Ch. 5. (c) Le même.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Sumbi. *Sumbi* eſt la ſeconde Province. Elle eſt ſituée ſous le même climat que la précédente. Les peuples ſont grands & robuſtes, mais ils ſont, comme tous les Negres, indolens & pareſſeux. Leur Pays conſiſte principalement en campagnes, bien arroſées par les rivieres de Nice, de Caïba, de Catacombolé, & de quelques autres moins conſidérables; elles ſeroient donc propres à nourrir des beſtiaux de toute eſpece, & pourroient produire des grains; mais d'un côté l'indolence des Naturels, & de l'autre les bêtes ſauvages auxquelles ils négligent de donner la chaſſe, les empêchent de mettre ces avantages à profit la dixieme partie autant qu'ils pourroient. Il y a ſeulement quelques Iſles vers l'embouchure de la riviere de Catacombolé, qui ſont parfaitement bien peuplées & cultivées; on y éleve même beaucoup de gros bétail, parcequ'elles ne ſont pas ſi expoſées aux ravages des bêtes féroces.

Benguela. La troiſieme Province eſt celle de Benguela, qui conſerve le titre de Royaume, comme nous l'avons dit, & que les Portugais, qui en ſont les maîtres, laiſſent encore jouir de quelques privileges. Rimba & la grande riviere, qu'on appelle auſſi Cumani, ſont ſes bornes à l'Orient, les rivieres de Cuhegi & de Coanza au Nord, & elle s'étend à l'Occident le long du rivage de l'Océan juſqu'au Cap Negre. Elle produit une grande quantité de ſel, qui, bien-que d'une autre qualité que celui de Chiſſama, ne laiſſe pas d'être fort recherché. On en charge tous les ans pluſieurs Navires. On pêche ſur la côte quantité de zimbis, dont nous avons parlé ailleurs, & dont on ſe ſert au-lieu de monnoye courante. On les donne au compte, au poids ou à la meſure. Le Pays, qui eſt en général fort montueux, eſt peuplé de bêtes ſauvages; on y trouve des éléphans, des rhinocéros, des mulets ſauvages; la chair des premiers eſt un régal pour les Noirs, ſur-tout quand les vers y ſont. Les lions, les tigres, les crocodiles & les autres animaux carnaciers détruiſent une quantité prodigieuſe de beſtiaux de toute eſpece. On ne trouve de plat-pays que ſur le bord de la mer, où les Portugais ont conſtruit une Forteresse conſidérable, qu'ils appellent le Fort de Benguela: ils y entretiennent une bonne Garniſon, pour tenir en reſpect les Giagas, qui par leurs courſes & leurs pillages l'avoient preſque ruinée ſous ſes anciens Rois. Ces Princes nommoient cette Province ſeule leur Royaume, & n'en confioient le gouvernement qu'à quelque Sona ou Seigneur d'une fidélité à toute épreuve; mais les brigandages des Barbares ne pouvoient manquer de la perdre entierement, ſi les Portugais ne s'en étoient rendus maîtres, & ne l'avoient miſe au nombre des autres Provinces qui ſont ſous le Gouvernement du Viceroi d'Angola (*a*). Mais nonobſtant tous leurs ſoins ils n'ont pu y rétablir l'ancienne abondance, puiſqu'autrefois le Pays étoit couvert de nombreux troupeaux de gros & menu bétail d'une grandeur extraordinaire, au-lieu qu'à-préſent les bœufs & les moutons y ſont extrêmement rares: ils n'ont pu auſſi avec tout leur zele faire renoncer ſes peuples à leur idolâtrie, quoique notre Auteur diſe qu'ils commençoient à écouter plus volontiers les Prédicateurs de l'Evangile.

Rimba. La Province de *Rimba*, qui eſt la quatrieme, a celle de Sumbi au Midi

(*a*) *Labat* T. I. p. 68.

di celle de Lubolo au Nord, celle de Tamba à l'Occident, & celles de Scella à l'Orient. Elle est divisée en vingt-deux Seigneuries ou Districts, dont les Seigneurs ont grand soin d'entretenir les Milices. Elle produit beaucoup de grains, & fournit quantité de poisson. Tous ces Peuples sont idolatres. Notre Auteur, qui parcourut cette Province en 1658, trouva chez eux de la disposition à recevoir l'Evangile, & eut même la consolation d'en baptiser quelques-uns.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

La Province de *Scella*, à l'Occident de la précédente & au Nord de celle de Benguela, est une des plus montueuses de tout le Pays, il y a entre autres une chaîne de rochers droits, qui dure plus de dix lieues sans interruption; de maniere que quand on les regarde du bas, il semble que ce soit une seul rocher coupé à plomb par l'art. Le sommet de ce rocher est pourtant peuplé & bien cultivé, les habitans y jouissent d'un air fort doux & sain, ce que l'on pourroit regarder dans ce climat brûlant comme une merveille; ce n'est pourtant que ce qui se voit en divers endroits de l'Abissinie, comme nous l'avons remarqué. Les terres basses ne laissent pas d'être fertiles, & sont bien arrosées, desorte qu'on y nourrit de grands troupeaux de toutes sortes d'animaux domestiques, qui y seroient encore en bien plus grand nombre, si les bêtes féroces n'en enlevoient une partie considérable. Les rivieres & les torrens qui descendent des montagnes entrainent quantité de fer; les habitans le recueillent soigneusement, en étendant sur le bord des torrens des faisceaux de paille & d'herbes seches où il s'attache; on met ensuite la matiere dans des creusets, où à force de feu on la fait fondre, on la purifie, & on en fait des barres d'un fer excellent. On trouve dans cette Province des pierres de différentes figures, qui ont quelque transparence; ces Peuples les appellent *Tary-ya*, ou Pierres de tonnerre, parcequ'ils se persuadent qu'elles tombent du Ciel quand le tonnerre gronde; on perdroit son tems à vouloir leur persuader le contraire. La place où le Gouverneur fait sa résidence, est batie sur le penchant d'une très haute montagne appellée Lombo. Un Seigneur, qui demeure sur les frontieres de cette Province & de celle de Rimba est si puissant, qu'il a sous ses ordres vingt-deux Gouverneurs (*a*).

Haute & Basse Bembé.

On partage la Province de *Bembé* en Haute & Basse. Elle s'étend d'un côté le long du rivage de la mer, & de l'autre elle sépare le Royaume d'Angola des Provinces voisines. Ce Pays est grand & fort peuplé, il fourmille de gros & de menu bétail. Les habitans se servent de la graisse de ces animaux pour s'oindre la tete & tout le corps, & s'habillent des peaux grossiérement passées. Ils sont attachés aux memes superstitions idolatres que les peuples des autres Provinces, mais leur langage est entierement different. Ils usent d'un stratageme particulier à la guerre. Lorsqu'ils sont informes que leurs ennemis sont en campagne, ils chassent leurs troupeaux du côte où ils savent qu'ils viennent. Tandis que ces animaux sont repandus dans les prairies, leurs maitres se tiennent couches sur le ventre dans les plus hautes herbes, ou dans des halliers; les ennemis qui ne cherchent que le butin, se debandent pour joindre les bestiaux & les enlever; alors les Bembis fondent sur

(*a*) *Labat* T. I. p. 70.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

fur eux la maffue à la main, & les trouvant en défordre, ils font des prifonniers, qu'ils vendent comme efclaves aux Européens. La grande Riviere *Lutano*, ou *Saint-François*, traverfe cette Province & y porte la fertilité, mais elle eft remplie de crocodiles, de chevaux marins, de gros ferpens, & d'autres monftres, qui non feulement détruifent beaucoup de poiffon, mais font beaucoup de dommage dans les terres voifines.

Tamba. La Province de *Tamba* eft un Pays uni, coupé d'une infinité de ruiffeaux & de rivieres. La Riviere Longue y a fa fource fous un grand rocher, fur lequel les Portugais ont bâti une Forterefle, qui défend tout le Pays. Cette riviere en reçoit quantité d'autres, qui la groffiffent de maniere qu'elle eft un fleuve confidérable à fon embouchure, où elle porte fans peine des Vaiffeaux ordinaires. Il y a dans toute l'étendue de cette Province beaucoup de vaches & de mulets fauvages, dont les habitans tireroient de grands fervices, s'ils favoient les apprivoifer, au-lieu de les tuer à la chaffe pour les manger. Le Pays produit plufieurs excellentes racines, entre autres une affez femblable à nos panais d'Europe, mais d'un meilleur goût; elle purifie d'ailleurs le fang & incife les phlegmes. La Province eft divifée en douze Seigneuries, qui, bien-que fous la protection des Portugais, vivent dans une efpece d'indépendance, à condition de leur fournir des Milices en tel nombre qu'ils en ont befoin. Quoique les Seigneurs ayent affez fouvent des différends entre eux, les Portugais n'en ont pu profiter pour les réduire entierement, parcequ'ils s'accordent fur le champ, & s'uniffent dès-qu'ils s'apperçoivent qu'on en veut à leur liberté. Notre Auteur eut la confolation de convertir & de baptifer plufieurs des Naturels en 1658, lorfqu'il parcourut ce Pays, & plufieurs paroiffoient affez difpofés à renoncer à leurs fuperftitions extravagantes (*a*).

Oacco. *Oacco*, la huitieme Province, a le Coanza au Nord-Eft, & Lubolo au Nord. On n'y voit point de ces hautes montagnes efcarpées qui couvrent les autres Provinces, ce ne font que des collines, qui laiffent entre elles des vallons & des plaines, arrofées de quantité de fontaines & de ruiffeaux d'excellente d'eau, deforte qu'on peut la regarder comme un Pays des plus agréables en comparaifon des autres. Malheureufement les peuples n'ont pas l'induftrie de cultiver les terres comme il faudroit. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eft que les Seigneurs n'en donnent à chaque famille, que ce qu'il lui faut précifément pour fubfifter, tandis que tout le refte demeure en friche. Le Fleuve de Cango, qui fe perd dans la Coanza, paffe par cette Province & la fertilife, mais les fruits y font la plupart infipides.

Quinzambambé, Seigneur de cette Province, ayant reçu le Baptême en 1657, engagea un grand nombre de fes fujets à fuivre fon exemple. Il a fous lui vingt-deux Soni ou Gouverneurs, qui ont un foin tout particulier d'exercer leurs Milices au maniement des armes, même des armes à feu; deforte que ces Milices paffent avec raifon pour les meilleures de tout le Royaume. Ces peuples font fujets à une maladie particuliere à leur climat; elle commence par une violente douleur de tête, accompagnée de vertiges & de convulfions, qui réduifent en peu de tems le malade à n'avoir que la peau

(*a*) Le même, p. 75-78.

peau & les os. On ſe ſert pour la guérir des feuilles d'une plante peu différente de notre hyſſope, on les réduit en poudre, & on les fait prendre par infuſion. L'huile qu'on tire des mêmes feuilles ſert à oindre les parties du corps qui ſont attaquées. Les Européens ſe préſervent de ce mal, en prenant de cette poudre dans leurs mets & dans leurs boiſſons. Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Ces peuples ſont encore ſujets à une terrible enflure de bouche, laquelle ſe répand ſur le cou, qui devient plus gros que la tête; elle cauſe de grandes douleurs, & met ſouvent en danger d'être ſuffoqué.

On trouve dans ce Pays un petit inſecte, gros comme les mouches qui tourmentent les chevaux, mais qui a le ventre tout environné de pieds. Sa morſure ou ſa piquure eſt mortelle, ſi on ne ſe fait tirer du ſang promptement. Elle cauſe des douleurs exceſſives, & une fievre ardente, qui jette le malade dans le délire, & donne enfin la mort, ſi l'on n'y remedie promptement. Les Naturels ſe ſervent d'un remede, qui bien-que ſuperſtitieux (*), eſt ſi efficace, que des Européens ne pouvant ſupporter ce mal, y ont recours, malgré les defenſes expreſſes de l'Egliſe. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ceux qui en ont eté guéris, y retombent une ſeconde fois, ſeulement par le ſouvenir du mal qu'ils ont enduré; deſorte qu'il y en a eu qui ſont tombés dans une nouvelle phrénéſie ſi horrible, qu'ils ſe ſont tués eux-mêmes (*a*).

La Province de *Cabezzo* confine à celle dont nous venons de parler. Elle a du côté du Nord celle de Lubolo, la Coanza à l'Eſt, & celle d'Oacco au Midi. Elle eſt bien peuplée, & fournit ſuffiſamment à ſes habitans les vivres dont ils ont beſoin. Elle a du fer en abondance: on le tire d'une montagne, qu'on appelle la montagne de fer à cauſe de la grande quantité qu'elle en fournit. Les Portugais ont enſeigné aux Naturels l'art de le purifier, & d'en fabriquer des armes. La Riviere Longue, avec pluſieurs ruiſſeaux fourniſſent le Pays d'eau en abondance. On y voit des arbres d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire. Ils en ont qui approchent de nos Pruniers, dont l'ecorce étant tailladée, donne une réſine d'une très-bonne odeur, de la conſiſtence de la cire, dont on ſe ſert avec ſuccès pour pluſieurs maladies; il eſt vrai que les Europeens prétendent qu'elle eſt trop chaude, & peu veulent s'en ſervir ſans l'avoir temperee par d'autres drogues plus froides. *Malamba Aogi*, Seigneur de cette Province, reçut le Baptême en 1658, & ſon exemple engagea un grand nombre des principaux de ſa Cour & de ſes ſujets à ſe faire Chretiens. Cabezzo.

La

(*a*) Le même p. 80.

(*) Les Idolâtres ont recours à leurs Prêtres; ceux-ci cherchent un de ces animaux & le tuent; ils le mettent dans une foſſe qu'ils creuſent en terre avec des cérémonies, des fumigations & des invocations qui ne ſont connues que d'eux. Ils jettent quantité d'eau dans la foſſe, délayent pluſieurs fois la terre, & quand l'eau eſt raiſonnablement éclaircie, ils en font boire au malade, quoique trouble & épaiſſe, de mauvais goût & de mauvaiſe odeur. Elle lui excite un vomiſſement qui lui fait rejetter le venin, du moins en partie. Mais l'Auteur ajoute que ceux qui guériſſent par cet étrange remede demeurent paralytiques, eſtropiés des jambes & des pieds, & que leurs nerfs ſe reſſentent toujours de ce pernicieux venin (1).

(1) *Labat* T. I. p. 81, 82.

SECTION I.
Situation, Etendue &c du Royaume d'Angola.

Lubolo.

La Province du *Lubolo* eſt ſituée le long du Coanza, & eſt voiſine de Quiſſama. Quelques Géographes comprennent les Provinces dont nous avons parlé ſous le nom de Lubolo, mais ce nom appartient en particulier à celle dont il s'agit ici. On y cultive une eſpece de palmiers, qui donnent de l'huile & du vin, qui ſont très-rares ailleurs, ce qui fait croire qu'il faut à ces arbres un terrein particulier, & un air qui leur ſoit propre. Le Gouverneur de Cabezzo en avoit douze d'une ſi grande beauté pour l'ornement de l'avenue de ſa maiſon, que les curieux les venoient voir. Le Seigneur & la plus grande partie des peuples de cette Province ſont Chretiens, mais on ne peut guere compter ſur leur zele & ſur leur conſtance. Ils ſont tributaires des Portugais, & leurs Milices ſont à leur diſpoſition. Les dix Provinces dont nous venons de parler ſont au Sud de la Coanza, mais il y a ſi peu d'accord entre les Auteurs touchant leur étendue, leurs limites, le nombre de leurs Gouvernemens, & autres circonſtances pareilles, que nous n'oſons faire fond ſur aucun, bien moins entreprendre de décider auquel on doit donner la préférencee (*).

Loanda, *dont la Capitale a été bâtie par les* Portugais.

Nous paſſons aux ſept autres Provinces, qui ſont en-deçà du Coanza. La principale eſt *Loanda*: c'eſt une Iſle ſur la côte du Royaume de Bengo, remarquable ſur-tout parcequ'elle renferme la Capitale d'Angola; on l'appelle *St. Paul de Loanda*; elle a été bâtie par les Portugais en 1578, ainſi que nous le verrons dans la ſuite, ſous les ordres de *Paul Diaz de Novais*, premier Gouverneur de cette Nation dans le Pays. Elle eſt grande, peuplée, & dans une ſituation très-agréable, ſur le penchant d'une colline du côté de la mer, & faiſant face au Sud-Ouëſt. Au-lieu de murailles elle eſt environnée d'Egliſes & de Couvents. Il y a pourtant une Forteresse avec une Egliſe dédiée à St. Amaro, & un Couvent du Tiers-Ordre de St. François, outre quelques petits Forts élevés ſur le rivage pour la ſûreté du Port. Proche de la Forteresse ſont les Caſſimbes, c'eſt-à-dire les réſervoirs où l'on conſerve l'eau pour l'uſage des eſclaves noirs des Portugais.

Couvents & autres Edifices.

Les Jéſuites, qui ſe ſont acquis un grand crédit dans le Pays, ſont au milieu de la ville, leur College eſt grand & magnifique, ils ont des revenus très-conſidérables. A côté du College eſt le grand Hôpital *de la Miſéricorde*, où il y a vingt-quatre chambres pour les Officiers ſeuls, tel que le Gouverneur, l'Intendant, le Chapelain, le Chirurgien, l'Apoticaire &c. Cette maiſon a quelques revenus en fonds de terre, & deux reys de chaque Vaiſſeau qui entre dans le Port. De l'autre côté de la Place eſt l'Egliſe de la Confrairie de St. Jean-Baptiſte. La Cathédrale, qui n'eſt pas éloignée de ces trois Edifices, eſt un Bâtiment conſidérable, dédié à Sainte Marie de la con-

(*) Nous croyons que *Cavazzi* s'eſt trompé à l'égard de l'étendue de ces dix Provinces, ou que ſon Traducteur l'a mal compris; on a laiſſé gliſſer quelque faute dans les nombres; car il dit que toutes enſemble elles n'ont qu'environ vingt-cinq lieues de longueur du Nord au Sud, & douze dans les terres de l'Eſt à l'Ouëſt: tandis qu'à voir la Carte qui eſt à la tête de ſon premier Volume, on jugeroit qu'il a omis un chiffre, ſi le nombre n'étoit écrit tout du long; il y a-là ſept degrés, ou environ cent-quarante lieues entre l'embouchure de la Coanza & le Cap Negre, l'extrémité méridionale du Royaume; ce qui eſt à peu près la même diſtance que *Lopez* & d'autres Auteurs, cités au commencement de cette Section, mettent entre ces deux extrémités.

conception; il y en a une seconde dédiée au Sacrement, outre celle de Sainte Foi & de Saint Paul. Les Capucins, les Carmes, & les autres Ordres ont leurs Couvents & leurs Eglises; celle des Capucins est dédiée à Saint Antoine de Lisbonne, qu'on appelle communément Saint-Antoine de Padoue: il y a encore l'Eglise de la Sainte Vierge de Nazareth, & la Chapelle de Sainte-Marie Magdelaine; tous ces édifices tiennent lieu de murailles & de fortifications (*a*)

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

Dépenses pour les Fêtes des Saints.

Les Portugais comptent sur-tout beaucoup pour leur sûreté sur la protection des Saints auxquels ces Eglises sont dédiées, aussi y a-t-il peu d'endroits où les Fêtes des Saints soient célébrées avec plus de pompe & de magnificence. Les plus grandes dépenses ne coûtent rien aux habitans pour témoigner leur respect, leur confiance & leur gratitude à ces prétendus Protecteurs; les seules Compagnies, ou Confrairies, dépensent tous les ans plus de trente-mille écus pour solemniser les Fetes de leurs Patrons, chacune ayant le sien.

Comme Loanda est le lieu de la résidence du Gouverneur ou Viceroi Portugais de l'Eveque, & des principales Cours de Justice pour tout le Royaume, elle est fort peuplée, & d'un grand abord (*). Les Edifices publics & les maisons des Marchands, des Officiers Civils & Ecclésiastiques sont magnifiques; c'est une Isle voisine dont nous parlerons bientôt, qui fournit la ville d'excellente eau; le Pays des environs est fertile, bien cultivé, & diversifié par des maisons de plaisance, des jardins, de beaux arbres fruitiers desorte que l'on y a des vues charmantes, outre celle de la mer. Au Nord de la ville & à une petite distance s'éleve une montagne plus haute que celle sur laquelle elle est batie, on l'appelle St. Paul; on y voit encore quelques maisons, avec les ruines d'un Couvent qui appartenoit aux Jésuites. La ville souffrit beaucoup lorsque les Hollandois la prirent en 1641, & les Portugais ont travaillé inutilement depuis à la retablir dans sa première splendeur, quoiqu'ils n'ayent épargné ni peines ni depenses (*b*).

Isle de Loanda.

Le Port est spacieux, sûr & commode, bien-que la ville ne soit pas bâtie sur le bord d'une riviere, mais il est couvert par la petite Isle de *Loanda*, qui est vis-à-vis, & qui n'est éloignée du rivage que d'environ un quart de mille. Elle a cinq lieues de long sur un mille de large; c'est sur ses bords que l'on peche les Zimbis dont nous avons parlé, qui servent de mon-

(*a*) *Baudrand*, *Dapper*, *Labat* & al. (*b*) *Labat* T. I. Ch. 5.

(*) *Baudrand* rapporte qu'on disoit, que de son tems il y avoit bien trois-mille maisons qui appartenoient aux Portugais, bâties de pierre, couvertes de tuiles, & la plupart magnifiques & bien meublées. Les rues sont droites, larges & régulieres; les Couvents & les Chapelles propres, & convenables aux differens Ordres qui les desservent. Pour ce qui est des habitations des Negres, bien-qu'elles soient beaucoup plus nombreuses, elles sont petites & simples, bâties de terre & couvertes de chaume. Il y a un prodigieux nombre d'esclaves, qui cultivent les terres, portent les fardeaux, & s'employent à d'autres ouvrages de cette nature. Les Jésuites, qui font l'office de Curés de Paroisse, & qui ont la direction des Ecoles, n'en ont pas moins de douze-mille sous leur jurisdiction (1).

(1) *Baudrand* Diction. sub voce; *La Martiniere*.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

monnoye courante dans la Basse Ethiopie. Cette Isle fournit aussi la ville d'eau douce, on n'a qu'à creuser des puits de trois ou quatre palmes de profondeur, & on les voit se remplir aussitôt d'une eau legere, claire, douce & excellente; mais il faut la puiser pendant que la mer est haute, comme en divers lieux de l'Amérique & dans l'Isle de Cadix; car dès que la mer descend, cette eau devient somache, & tout-à fait salée qnand la mer est basse. C'est un phénomene que les Physiciens n'ont encore pu expliquer, & qui est trop bien avéré néanmoins pour pouvoir en douter. Les Portugais ont plusieurs habitations sur cette Isle, on y a fait quantité de jardins bien cultivés. Ils y ont aussi bati quelques Eglises, & les Jésuites y ont une maison de recreation. Il y a de plus des fourneaux à chaux, que l'on fait de coquilles d'huitres, & qui est excellente. On peut juger par ce seul article, quel nombre d'esclaves il faut pour fournir une ville si peuplée de chaux, dont la bonté compense cependant la peine du transport.

Mets. Le pain que l'on mange ordinairement n'est ni agréable ni sain, étant fait de la farine de la racine de manioc, que les Portugais y ont portée de l'Amérique. Ils y ont en abondance toutes sortes de vivres; le porc passe, au moins parmi les Européens, pour leur meilleure viande, mais celle de chien est la plus estimée parmi les Naturels; ils engraissent & tuent des chiens, dont la chair se vend à la boucherie, & c'est la plus chere. Mais il n'y a guere d'Européens qui s'en accommodent, non plus que du mouton, parcequ'il est de l'ordre de ceux dont la queue pese autant que tout un quartier ailleurs.

Deux Curiosités. Les Portugais ont des maisons de campagne aux environs de la Capitale, où il y a de beaux jardins, des vergers, & tout ce qui peut rendre ces lieux agréables. Ils y ont bâti des Chapelles, & y entretiennent des Chapelains, qui font le Service Divin avec beaucoup d'exactitude. A trois milles de la ville est l'habitation d'un Seigneur du Pays, où l'on admire deux choses fort singulieres. La premiere est une fontaine d'eau douce qui sort du pied d'un rocher, quoiqu'il soit tout environné des eaux de la mer, & la seconde, qu'à cinquante pas aux environs de cette fontaine, on trouve quantité d'yeux & de langues de serpent pétrifiées, comme on en trouve dans l'Isle de Malthe, & qui ont la méme vertu. Les Portugais & les autres Européens les portent sur eux enchassées en or & en argent. On en transporte quantité en bien des endroits (*a*).

Comment on trafique. On ne se sert point de monnoye dans le Commerce, mais de zimbis, ou de grains de verre semblables à ceux de Venise, de la grosseur d'une noix, & quelques-uns plus petits, mais tout de couleurs & de figures différentes, on les appelle *Anzolos*; mais quand ils sont enfilés en forme de chapelet ou de collier, pour orner le cou, les bras ou le poignet, ils se nomment *Mizangas* (*b*). Les payemens plus considérables se font avec des pieces d'étoffe, fabriquées dans le Pays, d'une longueur & d'une largeur déterminée; & enfin, quand il s'agit de plus, on paye en esclaves (*c*). Revenons aux autres Provinces situées au Nord de la Coanza.

Benga. Celle qui se présente d'abord est la Province de *Benga* ou *Bengo*, située sur

(*a*) *Labat* T. I. p. 90. (*b*) *Pigafet* L. I. C. 7. (*c*) *Baudrand* Edit. de 1705.

ſur les bords d'une riviere du même nom, que l'on connoît plus communément ſous celui de Zenza. Elle a la mer à l'Oüeſt, & la Province de Moſeché à l'Eſt. Les Portugais ont de grandes terres défrichées & en valeur de ce côté-là. On y trouve beaucoup de bled de Turquie & de racines de manioc, dont ils font leur pain; il y a auſſi des bananes & des figues ou bacouves. Cette Province eſt diviſée en pluſieurs Gouvernemens, dont les Chefs ſont originaires du Pays, mais tributaires des Portugais, & les peuples ſont obligés à travailler leurs terres par corvées. Ils ſont tous Chretiens & ont huit Egliſes, trois deſquelles ont le titre de Paroiſſes; une autre appartient aux Jeſuites; ils y officient les Jours de fete avec pompe, & y prêchent.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

La Province de *Danda* eſt au Nord de celle de Benga, & au Sud de la Riviere de Danda, qui ſépare le Royaume d'Angola de celui de Congo. Cette riviere & les autres qui s'y jettent arroſent le Pays, qui abonde en grains de toute eſpece & en fruits, mais les rivieres ſont remplies d'une infinité de crocodiles & de ſerpens monſtrueux. La plus grande partie des habitans ſont Chretiens, & ont des Egliſes deſſervies avec ſoin par des Pretres ſeculiers. La plus conſidérable eſt ſituée à l'embouchure de la riviere. On en trouve une autre à dix-huit milles plus haut, & enſuite deux Chapelles ou Oratoires, qui appartiennent aux Jéſuites.

Danda.

La Province de *Moſeche* eſt ſituée le long de la rive ſeptentrionale de la Coanza. Elle eſt tres-fertile, & produit ſur-tout une ſi prodigieuſe quantité de manioc, qu'on en conſomme dans la ſeule ville de Loanda entre trois & quatre-cens-mille ſacs par an pour la nourriture des ſoldats. Les Portugais y ont deux Forteresſes conſiderables, *Maſſangano* & *Cambambé*, à ſix ou ſept lieues de diſtance l'une de l'autre; chacune a ſon Commandant particulier; & chacun de ces Commandans a douze Soni ou Gouverneurs ſous lui, qui ſont obligés d'entretenir de nombreuſes Milices pour la defenſe du Royaume, à leur charge & principalement pour le ſervice de leurs Maitres Portugais. On trouve quantité de metaux dans cette Province, ſur-tout dans les terres qui ſont du Gouvernement de Cambamba. Si l'on en croit notre Auteur, on reconnoit la différence des metaux que chaque quartier produit à la couleur des habitans, car quoiqu'ils ſoient tous noirs, il y a pourtant une différence ſi ſenſible dans cette couleur, que ceux qui demeurent dans les endroits où il y a des Mines d'argent, ont un teint tout différent de celui des habitans qui ont chez eux des Mines d'or ou de plomb. Cela vient, dit-il, des differentes exhalaiſons qui ſortent continuellement de ces mines; ce qui eſt ſi ſenſible, qu'il aſſure ne s'y être jamais trompé (*a*).

Moſeché.

Le Roi de Portugal entretient nombre d'Egliſes & de Prêtres dans cette Province. Les deux Egliſes principales, qui ſont à Maſſangano & à Cambambé, ont le titre & jouiſſent des privileges des Chapelles Royales; & les Pretres qui les deſſervent ont de grands privileges. Le Quartier de Cubocco produit des Zimbis d'une ſi grande beauté, qu'ils ſont extremement eſtimés des Congois, qui donnent un eſclave pour un collier

(*a*) *Labat* l. c. p. 9?

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

lier de ces Zimbis. Les Perſonnes de condition en font leur plus beaux ornemens, & les femmes ſur-tout en font des ceintures, des colliers, des bracelets & des anneaux (*a*).

Ilamba.

La Province d'*Ilamba* ſe diviſe en Haute & Baſſe. La *Baſſe* eſt compriſe entre les Rivieres de Danda au Nord & de Bengo au Sud, & la *Haute* entre le Bengo & le Calucata. L'une & l'autre ſont très-fertiles, & dépendent des Portugais. Quoiqu'elles ſoient Chretiennes pour la plupart, cela n'empêche point qu'il n'y ait dans le Pays grand nombre de Prêtres idolâtres & de Magiciens, par la négligence ou par l'avarice des Officiers, qui les laiſſent en repos. La Haute Ilamba a des Mines d'un fer excellent. Elle eſt toute remplie de collines, au milieu deſquelles il s'éleve une très-haute montagne, du ſommet & des côtés de laquelle on voit couler une infinité de fontaines & des ruiſſeaux d'une eau claire, légere & fort ſaine; ces eaux entretiennent une fraîcheur perpétuelle, une belle verdure, & une grande fertilité dans tout ce quartier. Du tems de notre Auteur, le principal Gouverneur du Pays s'appelloit *Mubanga*; il deſcendoit des anciens Rois du Congo (*b*).

Oarii.

La Province d'*Oarii* eſt ſur le bord ſeptentrional de la Coanza, & confine à celle de Moſeché. Cette Province eſt arroſée de pluſieurs rivieres qui ſe jettent dans la Coanza, & qui ſont dangereuſes dans le tems des pluies, qui les rendent très-larges, très-profondes & très-rapides. C'eſt dans cette Province qu'eſt la *Libatte* (*) qui ſe nomme *Maſpongo*. C'eſt la réſidence d'un Prince, à qui les Portugais laiſſent le vain titre de Roi d'Angola Oarii; il eſt leur tributaire, & a ſous ſa jurisdiction pluſieurs Sonis ou Gouverneurs. Ce Libatte, qu'on peut appeller ſa Capitale, eſt ſituée ſur le ſommet d'une montagne, qui a trente milles de circuit, d'une ſi prodigieuſe hauteur qu'elle ſemble ſe perdre dans les nues, & ſi eſcarpée qu'elle n'eſt acceſſible que d'un côté, deſorte qu'il n'a guere rien à craindre de la part d'aucun ennemi. Ce Prince ne laiſſe pas d'avoir une eſpece de Cour, & à l'exemple des Rois de Congo, il nourrit quantité de paons, privilege qu'il ſe réſerve, & il y va de la vie, ou au-moins de la liberté d'en avoir, ou même de tirer une plume à un de ces oiſeaux. Cette ſituation de ſa réſidence, ſi triſte aux autres égards, eſt néanmoins avantageuſe en ceci, qu'elle eſt entourée d'une grande & fertile plaine, arroſée par quantité de fontaines & de ruiſſeaux d'excellente eau (*c*)..

La Forteresse des pierres.

Les Portugais s'emparerent de ce rocher pendant la guerre qu'ils eurent avec la Reine *Zingha*, Reine d'Angola, & le nommerent la Fortereſſe des pierres. Ils le reperdirent quelque tems après, mais ils le reprirent une ſecon-

(*a*) Le même, *Davity*, *Dapper*, *Pigafet.*
(*b*) *Labat*, l. c. p. 97.
(*c*) *Dapper*, *Labat* & al.

(*) *Libatte*, en langue du Pays, ſignifie un amas de maiſons, de caſes, ou plutôt de huttes baſſes, bâties de branchages enduites de terre graſſe, & couvertes de chaume. Cet amas de maiſons eſt environné d'une haye de groſſes épines, haute & épaiſſe, que les bêtes féroces, dont le Pays eſt plein, ne peuvent franchir ni forcer. Il n'y a qu'une porte qu'on a ſoin de fermer avec des faiſceaux de groſſes épines. Sans ces précautions les bêtes les dévoreroient (1).

(1) *Labat*, T. I, p. 98. Vid. & *Pigafet* & *Dapper*.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

conde fois, & l'ont gardé depuis, comme nous le verrons dans la ſuite. Cette prodigieuſe maſſe de rochers paroît de loin une grande ville, environnée de hautes murailles, decorée de Tours, de Clochers, de Pyramides, d'Obéliſques, d'Arcs de triomphe, & d'autres grands Edifices; mais quand on s'approche de plus près, on voit que cette maſſe ſe partage en une infinité de corps de rochers, ſéparés les uns des autres par des ravines profondes, larges de deux où trois braſſes, & dont le ſommet paroît une vaſte & aride plaine; on peut en lire une ample deſcription dans notre Auteur (a), qui l'avoit examinée avec ſoin. Nous ajouterons ſeulement, que quoique ces rochers ſoient à plus de cent lieues de la mer, il en coule des ſources d'une eau extrémement ſalée, & très-propre à faire du ſel. Ces ruiſſeaux forment des jets dans leur origine, qui ſont plus de ſoixante-dix braſſes au deſſus du niveau de la campagne. Ce qu'il y a encore de plus merveilleux, c'eſt qu'ils ſuivent exactement les mouvemens de la mer, donnant beaucoup d'eau & la faiſant jaillir bien haut, quand la mer eſt haute, & diminuant à proportion qu'elle eſt baſſe. Cependant on voit avec étonnement que ces ſources ſalées ſont preſque jointes à d'autres très-abondantes d'une eau excellente, légere & douce. A deux lieues delà on voit encore les ſépultures des anciens Rois de Congo; les Portugais les appellent les Imbuilles de Cabazzo. Ils ont deux Fortereſſes dans cette Province, où ils entretiennent de bonnes garniſons, l'une à Maſpongo & l'autre à Quitonga, qui eſt une Iſle importante de la Coanza. Tous les peuples ſont bons Chretiens, & ont beaucoup de zele pour la propagation de la Religion.

Embacca.

Embacca ou *Membacca* eſt la derniere des dix-ſept Provinces qui compoſent le Royaume. Elle eſt au Nord de la Riviere de Lucala, & entre cette riviere & la Haute Ilamba. Toute la Province dépend abſolument des Portugais. Il y a à-la-vérité un certain *Giaga-Calanda*, qui jouit ſous leur bon plaiſir d'une eſpece d'independance, mais à condition d'entretenir toujours des troupes nombreuſes à leur ſervice. Ces troupes ſont aguerries, les ſoldats ſont forts, courageux, hardis, peu attentifs à conſerver leur vie, quand il s'agit de combattre. Les dix-ſept Provinces dont nous venons de parler, compoſoient le Royaume d'Angola avant que les Portugais ſe fuſſent rendus les maitres de la plus grande partie; nous diſons de la plus grande partie, car il y en a encore pluſieurs qui ne leur payent aucun tribut, & qui ne reconnoiſſent leur Souveraineté que dans les occaſions où ils ont beſoin de leur ſecours. Celles qui reconnoiſſent entierement l'autorité du Roi de Portugal ſont les onze ſuivantes, Danda, Moſeché, Bengo, les deux Ilamba, Oarii, Embacca, Benguela, Scella Cabezzo, Lubolo & Oaco (b). Les Portugais ont dans la Capitale de Benguela une Fortereſſe, ou il y a un Capitaine & une Garniſon Portugaiſe. On y trouve environ deux-cens habitans blancs, & grande quantité de noirs (c).

Gouvernement ancien & moderne d'Angola.

Il eſt aiſé de juger, ſur la courte deſcription que nous avons faite des dix-ſept Provinces de ce Royaume, de ſon ancien Gouvernement, de ſa Religion, de ſa force, de ſa richeſſe & de ſa fertilité. Nous avons remarqué dans le Chapitre precedent, qu'il faiſoit originairement partie de celui de

(a) *Labat* T. IV. p. 429. (b) Le même T. I. p. 100. (c) Le même T. V. p. 119.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

de Congo, & qu'il étoit gouverné par des Lieutenans des Rois de Congo. Mais ces Lieutenans ou Gouverneurs se sont rendus dans la suite indépendans, & ont poussé si bien leurs conquêtes qu'ils ont assujetti toutes ces Provinces, & sont devenus assez puissans pour obliger leurs anciens Maîtres à vivre en bonne intelligence avec eux sans leur rendre aucun hommage, ni leur payer de tribut. Ils envoyent des Gouverneurs dans les différentes Provinces, & les obligent d'entretenir des forces suffisantes pour tenir les anciens Soni ou Seigneurs dans la dépendance & leur faire payer tribut; c'est sous cette condition qu'ils leur permettent de vivre selon leurs anciennes Loix, & selon leur premiere Constitution. Les Gouverneurs imposent à ces Seigneurs le tribut, qu'ils reglent sur l'étendue, la richesse, la fertilité & le nombre des habitans de leurs terres; & moyennant qu'ils soient ponctuels à le payer, on le laisse jouir de la même autorité qu'ils avoient sur leurs sujets avant qu'ils fussent assujettis. Parmi le grand nombre de Seigneuries qu'on trouve dans chaque Province, les unes sont héréditaires, & d'autres électives; les peuples des premieres sont tenus sous une plus exacte discipline, & il regne parmi eux un meilleur ordre que parmi les autres; ceux-ci sont opiniâtres & indociles, ils ne veulent pas souffrir, je ne dirai pas le plus léger châtiment, mais les remontrances les plus justes & les plus douces de ceux qui doivent leur rang & leur autorité à leur choix.

Amitié entre les Rois de Congo & d'Angola.

Telle étoit la constitution du Gouvernement d'Angola, l'autorité & la puissance de ses Rois dans le tems de l'arrivée des Portugais. Ils payoient une espece de petit tribut au Rois de Congo, ou pour mieux dire on s'envoyoit réciproquement quelque présens & des Ambassades, & ceux d'Angola ne s'embarrassoient guere de la Souveraineté à laquelle les autres prétendoient sur eux. Leurs sujets trafiquoient paisiblement ensemble; & les deux Monarques étoient toujours prêts à se donner mutuellement du secours en toute occasion, soit contre une invasion ennemie, soit pour supprimer quelque révolte dans leurs Etats. Ainsi, à tout prendre, les Rois d'Angola n'étoient guere au-dessous de ceux de Congo, lorsqu'ils reçurent les Portugais chez eux. On peut juger combien ces Etrangers ont diminué leurs richesses & leur puissance, aussi bien que leurs domaines par ce que nous avons dit du nombre de Provinces dont il les ont dépouillés, & on en aura une idée plus complette encore par l'Histoire de ces Monarques, que nous donnerons dans la Section suivante.

Commerce des Esclaves.

Comme nous avons dit au commencement de celle-ci, que nous nous bornerions à ce qu'il y a de particulier au Royaume d'Angola, il est à-propos de dire quelque chose du Commerce des Angolois avec les Européens, & sur-tout de celui des Esclaves; de toutes les côtes d'Afrique il n'y a point d'endroit où il soit aussi considérable qu'ici, car outre les millions d'Esclaves qu'Angola a fournis aux Colonies de l'Amérique, il y en a dans le Pays une prodigieuse quantité. C'est ce trafic inhumain qui attira d'abord les vains & paresseux Portugais & Espagnols, afin d'avoir des gens pour cultiver leurs plantations d'Amérique. Les Rois de Congo & d'Angola, mais surtout ce dernier, encouragerent tellement ce commerce, que Saint Paul de Loanda devint bientôt la principale Foire, & les Portugais les grands Marchands

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

chands & les principaux Courtiers de ce Trafic dénaturé (*a*). Ce fut dans la même vue que les politiques Hollandois leur enleverent cette place, bienqu'ils fussent obligés de la rendre peu après à ses anciens Maîtres. Et ici nous ne pouvons nous dispenser de remarquer, que de l'aveu même d'un Auteur Hollandois (*b*), soit par un principe d'humanité, soit pour leur propre intérêt, c'est ce que nous ne déciderons point, les Portugais traitent les Esclaves qu'ils achettent ou vendent avec plus de soin & de ménagement que les Hollandois. Comme on les amene de quelques centaines de lieues de l'intérieur du Pays, & qu'ils souffrent beaucoup en chemin, les Portugais, avant que de les embarquer, les font reposer dans une grande maison destinée à cet usage; ils leur fournissent de bonne nourriture, des remedes, de l'huile de Palmier pour se frotter le corps & se rafraîchir, & du vin pour se réjouir. Si quelqu'un d'entre eux tombe malade, ils ne manquent point de le loger à part, & d'en avoir grand soin. S'il ne se trouve point de Vaisseau prêt à les recevoir, ils les employent à défricher ou à cultiver des terres à planter, à semer, à recueillir, & à d'autres travaux de ce genre. Lorsqu'ils les embarquent, ils ont soin de se pourvoir de limons & de blanc de plomb, pour les préserver de maladie ou pour les guérir, & sur-tout pour les garantir du mal dangereux qu'on appelle *Bittios de Cu*, qui regne beaucoup dans ce Royaume, & lui est en quelque façon particulier (*); les Esclaves qu'on y amene pour les vendre, ne manquent guere d'en être attaqués, sur-tout s'ils y restent longtems avant qu'on les embarque. Dans leurs Vaisseaux de transport, ils leur donnent de bonne nourriture, des nattes, qui sont changées régulierement tous les dix jours, & leur laissent assez d'espace pour se coucher. C'est faute d'user de ces précautions que les Anglois & les Hollandois en perdent ordinairement un si grand nombre avant que d'arriver aux Colonies.

Marchandises qu'on donne en échange.

Les marchandises que ces Marchands de chair humaine donnent en échange

(*a*) *Pigafet. Dapper* & al. (*b*) *Dapper.*

(*) C'est une espece de violente Dissenterie qui regne souvent dans ce Pays mal-sain, & est très-fatale aux habitans & aux Etrangers qui sont parmi eux; d'ailleurs ils sont sujets aux mêmes maladies que les Congois, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. Ils nomment le mal dont il s'agit *Bittios de Cu*, à cause de l'inflammation & de la douleur vive qu'il cause dans le *Rectum*, c'en est un des premiers symptomes; les autres sont une profonde mélancholie, de grands maux de tête & d'yeux. Si on n'y remédie promptement par des suppositoires de limon avec l'écorce, le rectum s'ouvre avec un flux grisâtre, dont l'acrimonie est si grande qu'il cause une excoriation aux intestins avec des douleurs incroyables. On fait alors tremper pendant deux heures des feuilles de tabac dans le sel & le vinaigre, on les pile au mortier, & on les applique au fondement; mais ce remede est si violent, qu'il est plus douloureux que le mal même, desorte que deux hommes suffisent à peine pour tenir le malade pendant l'opération. Les plus sages ont trouvé néanmoins un remede plus doux; c'est une décoction purifiée de la plante qu'on appelle *[illegible]*, & de roses seches, mêlées avec un ou deux jaunes d'œuf, un peu d'alun & d'huile de rose; on commence par ce remede avant que d'en venir à d'autres. Pour prévenir ce mal, dès qu'ils en apperçoivent les premiers symptomes, ils prennent un œuf frais, qu'ils battent bien dans de l'eau-rose avec du [illegible] & du blanc de plomb, ils y trempent un linge fin, qu'ils appliquent ensuite sur le fondement. Mais pour les pauvres Esclaves ils ne se servent que d'écorces de limons frais & de blanc de plomb (1).

(1) *Dapper* & al.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

change à ceux qui leur vendent les Esclaves, sont des draps larges, des étoffes de soie rouges & d'autres couleurs, des velours, des toiles de Silesie & d'autres lieux, des galons d'or & d'argent, des coutils rayés, des serges noires, des tapis de Turquie, du fil de toutes couleurs, des vins de Canarie & d'autres Pays, de l'eau-de-vie & d'autres liqueurs, de l'huile, toutes sortes d'épices, du sucre en pain, de grands hameçons, des épingles de trois ou quatre pouces de long & d'autres communes, toutes sortes d'aiguilles, de petites sonnettes, des colliers de verre de toutes couleurs, des bagues de verre & de métal, des armes à feu, des sabres, des couteaux de matelot, & autres armes (*a*).

Forces d'Angola.

Nous avons remarqué plus haut que les Rois d'Angola obligeoient les Seigneurs particuliers d'entretenir un certain nombre de troupes pour le service du Royaume; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elles soient fort belles & bonnes, soit pour la conduite & le courage, soit pour leurs armes & leurs habits. Elles sont plus mal disciplinées encore que celles de Congo; là le Roi en fait la revue générale au moins une fois par an, & leur voit faire quelques exercices & des évolutions, bien-que ces exercices soient plus propres à faire rire, qu'à inspirer de la terreur à l'ennemi & du courage aux soldats. Ceux d'Angola, qui combattent tous à pied, car ils ne connoissent point la Cavalerie, ne sont qu'une espece de Milice, où tous ceux qui sont capables de porter les armes sont obligés de s'enrôler; mais ils ne paroissent guere devant leurs Chefs que quand ils sont convoqués pour quelque expédition, & alors ils brillent principalement par leur nombre. Ceux qu'on entretient pour le service des Portugais, ne sont pas meilleurs que les autres. Ensorte que bien-qu'autrefois leurs Rois, & les Portugais depuis, pussent mettre en campagne cent mille hommes & même trois ou quatre fois autant, ce n'est qu'un amas confus de francs poltrons, qui est bientôt défait & mis en déroute par quelques centaines de soldats de troupes réglées. On en vit la preuve en 1584 & 1585; la premiere fois, cinq-cens Portugais, assistés d'environ mille Congois, battirent douze-cens mille Angolois, & la seconde fois deux-cens Portugais & dix-mille Negres en défirent six-cens mille, ainsi que nous le verrons plus en détail dans la suite (*b*).

Maniere de combattre.

Ces vastes armées se divisent ordinairement en plusieurs troupes, trois quatre ou davantage, selon le terrein, & selon que le Capitaine-Général, qui est au centre, le juge à-propos. Il regle aussi leurs mouvemens, & donne ses ordres par le son des instrumens, dont on trouvera la description dans les Remarques (*). Ils avancent, reculent, ou tournent selon que le son

(*a*) *Pigafet*, *Dapper*, *Labat*, &c. (*b*) *Jarric.* Liv. II. C. 6. *Davity*, *Labat* & al.

(*) Un des plus bruyans ressemble assez au tambour mal bâti des Congois, il est couvert d'un cuir, on frappe dessus avec des baguettes d'ivoire, ce qui fait qu'il rend un son plus éclatant, & plus martial, quand il est manié par une main habile.

La seconde sorte d'instrument a la forme d'un cone renversé; il est composé de plaques de fer fort minces & rondes comme des sonnettes. On frappe dessus avec des baguettes de bois, & souvent on a soin de les fendre, pour rendre le son plus dur & plus militaire.

Les instrumens de la troisieme espece sont des dents d'Eléphant creusées, & ne ressem-

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

son les avertit, & attaquent l'ennemi avec de grands cris, & en apparence avec beaucoup de furie. Mais si quelque frayeur ou quelque accident les met en désordre, le Général ni tous ses instrumens ne sont pas capables de les rallier, & tous les tambours avec toutes les trompettes d'Afrique ne pourroient étouffer les cris horribles d'une de leurs armées qui fuit.

Habillement & Armes.

L'habillement des Officiers d'Angola est à peu près le même que celui des Officiers de Congo; ils tâchent seulement de paroître plus grands & plus terribles, par la longueur & la variété des plumes d'Autruche & de Paon dont ils garnissent leurs bonnets. Ils ont la partie supérieure du corps nue, à l'exception de quelques chaines de fer autour du cou à droite & à gauche, où ils passent quelques anneaux de la grosseur d'un doigt, qui font du bruit à chaque pas qu'ils font; ils suspendent aussi des sonnettes à leur ceinture, parcequ'ils s'imaginent que ce bruit anime les soldats au combat, en même tems que ces ornemens leur donnent un air de grandeur. Ils ont aux jambes des bottines à la Portugaise. Leurs armes sont l'arc & la fleche, l'épée, la dague & la targette. Ceux qui ont l'arc y joignent la dague, mais ne portent point de targette (a). Le commun des soldats est nud jusqu'à la ceinture, & n'a que l'arc & la dague. Ce sont ceux-ci qui marchent à l'ennemi avant le corps de l'Armée, & le défient au combat; ils sont soutenus par la plus brave Jeunesse, & font des tours & des sauts continuels pour éviter les fleches; ces escarmouches continuent jusqu'à ce que le Général les rappelle par le son des instrumens, ou jusqu'à l'engagement général. D'ailleurs leur maniere de combattre est la même que celle des Congois, dont on a vu la description dans le Chapitre précédent.

Etat du Christianisme & Royaume d'Angola.

Quant à la Religion, nous avons déja remarqué qu'on voit regner la même idolatrie & les mêmes superstitions dans le Royaume d'Angola, que dans celui de Congo (b). Quand celui-ci eut été en grande partie converti par les Missionnaires que le Roi de Portugal y avoit envoyés, le Roi d'Angola, alors en paix avec celui du Congo, le sollicita plusieurs fois avec beaucoup d'instance, de lui céder quelques-uns des Missionnaires pour prêcher l'Evangile dans ses Etats, desirant d'être un des premiers à recevoir le Baptême, aussitot qu'il pourroit être suffisamment instruit. Le Roi de Con-

(a) *Pigafet*, L. I. C. 7. *Jarric* l. c.

(b) Vid. *Purchas Pilgr.* L. VII. C. 9. *Jarric* Vol. II. L. VI. *Pigafet* l. c. *Davity*, *Dapper*, *Labat*.

semblent pas mal à nos flûtes Allemandes; il y en a de différentes grandeurs. Le son est [illegible] & plus belliqueux que celui des deux autres, & est assez semblable à celui de la trompette, avec une plus grande variété de tons, c'est ce qui fait que l'on croit que ce sont les Portugais qui en ont introduit l'usage, ou qui l'ont du moins perfectionné; c'est eux aussi qui ont mis en vogue les tambours, les timbales, les trompettes, les hautbois & autres instrumens d'Europe à la Guerre & dans les Eglises. Les Rois ont toujours la Musique qui marche devant eux, & les Seigneurs ont toutes sortes d'instrumens chez eux, mais les trois premiers sont ceux dont les Angolois se servent principalement à la guerre. Nous avons dit qu'ils sont de grandeur inégale. Les plus grands sont ceux du Général, pour communiquer ses ordres à toute l'armée; ceux qui commandent les divers Corps en ont de moins grands, & ainsi à proportion du rang; quand ceux du Général se font entendre, ceux des Officiers inférieurs répondent sur les mêmes notes, & de cette façon les ordres se communiquent par-tout (1).

(1) [illegible] L. II. C. [illegible], [illegible], & al.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

Congo auroit ſans-doute été charmé de ſeconder ſes louables intentions, s'il en avoit eu le pouvoir, mais malheureuſement il n'avoit pas lui-méme aſſez de Miſſionnaires pour la dixieme partie de ſon Royaume; la Cour de Portugal en envoyoit peu, & la plupart mouroient après leur arrivée, de fatigue, par le changement de climat & de nourriture. Il fut donc obligé de s'excuſer, & de remettre le Roi ſon voiſin juſqu'à ce que la recrue ſi longtems promiſe fût arrivée, mais ni l'un ni l'autre ne véquirent aſſez pour la voir; enſorte que le Roi d'Angola & ſes peuples continuerent encore un grand nombre d'années dans leur idolâtrie, juſqu'à ce que les Portugais ſe fuſſent établis en divers endroits du Royaume.

Alors ils ſolliciterent les Cours de Rome & de Madrid d'envoyer de nouveaux Miſſionnaires & d'autres Prêtres, outre ceux qu'ils avoient amenés avec eux, & l'eſpérance d'une ſi abondante moiſſon engagea un grand nombre de Religieux de tous les Ordres, ſur-tout de celui des Jeſuites nouvellement fondé, à ſe préſenter volontairement pour aller travailler dans cette vigne. A leur arrivée ils ſe diſperſerent dans les différentes Provinces où les Portugais étoient déjà établis, & là ils prêcherent aux idolâtres avec tant de zele & de ſuccès, qu'entre les années 1580 & 1590 ils avoient converti plus de vingt-mille perſonnes, qui faiſoient ouvertement profeſſion du Chriſtianiſme. Depuis ce tems-là le nombre eſt allé en augmentant, & les Rois de Portugal, de même que les Papes, ont eu ſoin d'envoyer des Miſſionnaires, & ſur-tout des Capucins; on a bâti de nouvelles Egliſes en différentes Provinces ſoumiſes à cette Couronne, que le Tréſor Royal entretient. D'autres, auſſi bien que des Chapelles, ont été bâties & ſont entretenues aux dépens du Public. D'ailleurs les Gouverneurs des Provinces obligent chaque Sona ou Seigneur d'avoir une Chapelle & un Chapelain dans ſa Seigneurie pour baptiſer & pour célébrer la Meſſe. Tout cela paroît conſidérable à la premiere vue; mais quand on compare l'étendue de ces Provinces, la difficulté & la longueur du chemin, non ſeulement entre une Egliſe, mais entre une Chapelle & l'autre, avec l'indolence & la ſuperſtition naturelle des Angolois, qui bien-que convertis ſont plus portés à conſulter leurs Prêtres idolâtres & leurs Sorciers, qui ſont à portée, que d'aller bien loin à la Meſſe & à Confeſſe, on ne ſait ſi l'on doit déplorer l'état du Chriſtianiſme dans ce Royaume ou s'en réjouir. Quoi qu'il en ſoit, il y a longtems qu'il a été érigé en Evêché ſuffragant de celui de Saint-Thomé. Il ſe peut que c'eſt de cette Iſle qu'on a envoyé les premiers Miſſionnaires qui porterent l'Evangile dans le Royaume d'Angola, & commencerent à precher à St. Paul de Loanda, qui étoit alors un Etabliſſement conſidérable des Portugais, & devint peu après la Capitale du Royaume, & par-là naturellement le lieu de la réſidence du nouvel Evêque.

Incertitude ſur la Capitale du Royaume.

Il eſt difficile de décider quelle étoit la Capitale du Royaume; *Pigafetta*, après *Lopez*, l'appelle *Cabazzo* (*a*), à cent-cinquante milles de la mer; *Jarric* la nomme auſſi Cabazzo dans un endroit, mais dans un autre il dit que la réſidence du Roi étoit *Dongo* (*b*), qui eſt l'ancien nom du Royaume. D'autre part, ni le *P. Cavazzi*, ni *Labat* ne diſent pas un mot de la derniere,

(*a*) L. X. C. 7. (*b*) L. VIII. C. 43.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

niere, & ne parlent point de la premiere comme Capitale, mais comme d'une Province du Royaume (*a*) ; & ni l'un ni l'autre ne disent un mot d'aucune autre résidence du Roi, ils ne parlent que du prodigieux rocher de Maspongo, dont les Portugais se sont rendus maîtres depuis. Comme ils ont trouvé moyen de s'emparer des plus belles Provinces, il est assez apparent qu'ils ont laissé la liberté aux principales villes, & qu'ils ont peu à peu chassé ces pauvres Rois d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce qu'ils les ayent réduits à se réfugier sur le roc le plus escarpé & le plus inaccessible de leurs Etats. Dongo peut avoir été l'ancienne Capitale, & avoir pris son nom du Royaume, ou le lui avoir donné, ce qui n'est pas rare. Les Portugais peuvent en avoir dépouillé le Roi, & l'avoir obligé du tems de *Pigafetta* de se retirer à *Cabazzo*, & au bout d'un certain nombre d'années l'avoir chassé lui & ses successeurs de par-tout, & même de Maspongo sa derniere retraite.

Langue d'Angola.

La Langue d'Angola est à peu près la même que celle de Congo ; la différence ne consiste que dans la terminaison & la prononenonciation des mêmes mots, l'accent & d'autres légers changemens accidentels, introduits à la longue & par la distance des lieux ; cette différence est plus grande à proportion que les Provinces sont plus éloignées de la source. C'est ce que l'on voit même dans la plupart des Pays de l'Europe, quoique l'on parle la même langue dans toutes les Provinces ; la distance & d'autres causes mettent une si grande différence aux divers égards que nous avons marqués, qu'à peine les habitans des unes entendent-ils ceux des autres (*b*).

Funérailles &c.

Il y a quelques Coutumes particulieres au Royaume d'Angola, que nous indiquerons en peu de mots. A la mort de quelqu'un on lave soigneusement le corps, on peigne ses cheveux, on le couvre ensuite de colliers & de bracelets de verre de diverses couleurs, & on l'enveloppe d'un drap blanc. Dans cet etat on le porte sur les épaules au lieu de la sepulture ; on l'y place sur un petit siege de terre dans une espece de caveau, on jette ensuite autour de lui quelques ustensiles & ses armes, & la cérémonie finit en immolant quelques victimes, du sang desquelles on fait des libations avec du vin (*c*). Nous supposons que c'est ce qui se pratique seulement par les Idolatres, & par ceux qui ne sont qu'à moitié Chretiens, qui sont en fort grand nombre ; mais ceux qui sont tout-à-fait convertis enterrent les morts selon les usages de l'Eglise Romaine. On assure encore que les habitans de quelques Provinces idolâtres sont assez barbares pour se nourrir de chair humaine, qu'ils préférent à toutes les autres, ensorte qu'un esclave mort se vend plus cher au marché, qn'un qui est vivant (*d*). Ces Cannibales sont vraisemblablement de la race des Giagas, qui occupent la plupart des Provinces orientales & méridionales.

Le Commerce des Esclaves source de bien des cruautés.

Les Occidentales & celles du Nord, meme celles qui professent la Religion Chretienne, ne laissent pas aussi d'avoir des Coutumes, qui, bien-que de nature différente, ne sont pas moins cruelles & inhumaines. Le commerce abominable des Esclaves, que les habitans font, semble avoir étouffé tout sen-

(*a*) *Labat*, T. I p. 82. & 97.
(*b*) *Pigafet*, *Davity*, *Dapper*, *Labat*.
(*c*) *Purchas* Relat. L. VII. C. 9. *Davity*, *Dapper*.
(*d*) V. *Jarric* T. II. C. 6.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.

ſentiment d'humanité en eux, & banni toute affection naturelle du ſein des familles. Les peres vendent ſans peine leurs enfans, les maris leurs femmes, quoique groſſes, pour avoir quelque marchandiſe Portugaiſe, & même pour une bagatelle dont ils ont envie. Ils trahiront & ſe ſaiſiront de leurs voiſins & de leurs parens pour les vendre, afin d'avoir un peu de vin ou d'eau-de-vie. Les Soni ou Seigneurs vendent leurs vaſſaux, & quelquefois des familles entieres pour une légere faute, ou pour une petite dette. Et comme les Angolois ſont fort querelleurs & fort vindicatifs, ils s'accuſent ſouvent fauſſement, par haine ou par vengeance, devant le Sona, uniquement pour faire vendre leur ennemi comme eſclave; & ſouvent il arrive que l'avide Seigneur condamne tout à la fois l'accuſateur & l'accuſé à la même peine, ſous quelque prétexte ſpécieux (*a*). C'eſt encore pis dans les Provinces qui ſont dépendantes des Portugais, les avares Gouverneurs & leurs Officiers y exercent la plus cruelle tyrannie, non ſeulement par les gros tributs qu'ils leur impoſent, & qu'ils levent avec la derniere rigueur, mais encore par les barbares châtimens qu'ils infligent aux délinquans, de quelque condition qu'ils ſoient; car ils confiſquent non ſeulement tous leurs biens, mais condamnent même des familles nobles toutes entieres à être vendues pour eſclaves, & cela pour des dettes dont la valeur ne monte pas à beaucoup près à ce qu'ils tirent de la vente de leurs effets; tant l'autorité de ces Gouverneurs eſt grande, & tant il y a peu de juſtice à obtenir de ceux qui ſont au-deſſus d'eux.

Quatre Ordres d'Habitans.

Les Habitans de chaque Province, ou *Mirindo* comme ils l'appellent, ſont diſtingués en quatre Ordres. Le premier eſt celui des *Macotas*, qui ſont les Nobles. Le ſecond eſt compoſé de ceux qu'on appelle *Enfans du Mirindo*, qui ſont tous les habitans libres, Marchands, Artiſans, Laboureurs & autres. Le troiſieme Ordre, qu'on appelle *Quiſicos*, comprend une ſorte d'Eſclaves qui appartiennent au domaine de chaque Noble, & qui paſſent comme ſes autres biens à ſes héritiers. Enfin le quatrieme Ordre eſt celui des *Mabicas*, qui ſont les Eſclaves ordinaires, pris en guerre, achetés ou qui ont été condamnés à l'eſclavage pour quelque faute. Le Sona en eſt ſeul le Juge, & l'on peut dire qu'il eſt auſſi le ſeul témoin, car les accuſateurs paroiſſent rarement, & la parole du Seigneur ſuffit pour être garant de la validité de la dépoſition des témoins. Ce n'eſt pas une petite tentation pour des Seigneurs avides, de condamner des gens à cette déplorable condition, non ſeulement pour de légeres fautes, mais même des innocens, comme cela arrive aſſez ſouvent (*b*).

Coutume barbare.

Une autre coutume inhumaine, qui bien-qu'abolie parmi ceux qui ſont Chretiens, eſt néanmoins encore fort en vogue parmi les autres, & ſe pratiquoit autrefois dans tout le Royaume, comme la marque du plus grand reſpect pour les morts; c'eſt de maſſacrer nombre de perſonnes aux funérailles de leurs parens, & le nombre de ces victimes eſt plus ou moins grand, à proportion du rang & des richeſſes du défunt; on met leurs corps entaſſés les uns ſur les autres ſur le lieu de la ſépulture.

Polygamie.

Ceux memes qui font profeſſion du Chriſtianiſme ſe permettent la polygamie

(*a*) *Jarric*, *Davity*, *Dapper*, *Labat*. (*b*) *Jarric* Vol. II. C. 6. *Davity*, *Dapper*.

Section I. *Situation, Etendue &c. du Royaume d'Angola.*

gamie comme les idolâtres; toute la différence qu'il y a, c'est que ceux-ci donnent à toutes les femmes qu'ils ont le nom de femmes, au-lieu que les autres ne le donnent qu'à la premiere, & celui de concubines aux autres; & c'est plus pour éviter les censures des Missionnaires, que par aucune persuasion que la Polygamie est défendue, ce qu'on ne peut leur persuader. D'ailleurs toutes ces femmes vivent dans la meme enceinte sans distinction, & ils ne se bornent pour le nombre qu'autant que leurs facultes les y obligent (*a*). C'est-là une autre triste preuve de ce que nous avons insinué plus haut, du peu d'effet que l'Evangile fait sur leur cœur, malgré ces milliers de conversions dont on fait tant de bruit.

Montagnes.

La derniere chose dont nous parlerons, sont les Montagnes: il y en a une chaîne considérable, qui s'étend vers le Nord-Est depuis le Cap Negre; les Portugais en appellent quelques-unes *Monti Freddi* à cause de leur hauteur & du froid qui y regne, & d'autres plus hautes encore *Monti Nevosi*, à cause que leurs sommets sont couverts de neige; ces neiges se fondant en Eté, les eaux forment un Lac considérable au bas. Ces sommets couverts de neige sont quelque chose de fort curieux dans un climat aussi brûlant, sur-tout parceque ces montagnes sont les plus voisines de la Ligne (*b*). La plus considérable de toutes ces montagnes porte le nom de *Cambambo*; elle est environ à l'Est de Mesingon, & il y a une belle mine d'argent. Il y a longtems que les Portugais s'en sont rendus maîtres, y ont bati une Forteresse & établi une Capitainerie, où, à cause du voisinage de la grande riviere de Coanza, il se fait un grand commerce d'Esclaves (*c*).

SECTION II.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

*Origine & fondation du Royaume d'*ANGOLA, *avec l'Histoire de ses Rois; leur réduction par les* Portugais; *le Regne & l'Histoire surprenante de la Reine* ZINGHA *ou* XINGA, *& des longues & sanglantes guerres qu'elle a eues avec les* Portugais.

Fondation du Royaume d'Angola.

Nous avons déja remarqué que le Royaume d'Angola, ou au moins cette partie qu'on appelloit Dongo, renfermee entre la Danda & le Coanza, etoit soumise aux Rois de Congo, qui la gouvernoient par des Lieutenans, mais de savoir combien de tems avant l'arrivee des Portugais, c'est ce qu'on se donneroit une peine inutile à rechercher. On ne trouve rien de satisfaisant sur l'Histoire d'Angola avant cette époque, leurs traditions sont melées de tant de fables & de contradictions, qu'il n'est guere possible de distinguer le vrai d'avec le faux.

I. *Ngola Gouverneur de Dongo secoue le joug du Roi de*

Tout ce que l'on sait avec quelque certitude, c'est que le premier de ces Lieutenans ou Gouverneurs qui secoua le joug du Roi de Congo, & erigea la Province de Dongo en Royaume independant, s'appelloit Ngola, ou Angola selon l'ortographe Portugaise. Comme il etoit fort ambitieux, & qui

(*a*) *Labat*, & al.

(*b*) *Pigafet*, L. I C 7. *Davity*, & al.

(*c*) *De Lisle*, *La Croix* Relat. d'Afriq. & al.

Congo, & *est assisté par les* Portugais.

qu'il s'étoit rendu puissant & riche par la conquête de plusieurs Etats voisins, il se détermina aisément peu après, avec l'assistance, d'autres disent à l'instigation des Portugais, qui étoient devenus fort nombreux & avec lesquels il avoit fait alliance, à se rendre indépendant, & à prendre la qualité d'*Ineve* ou de Grand (*a*). Pour éviter néanmoins de donner de l'ombrage au Roi de Congo, & pour ne pas se l'attirer sur les bras, ce qui auroit rompu toutes ses mesures, il lui envoya tous les ans le tribut ordinaire avec d'autres présens, & continua à le faire jusqu'à ce qu'il se fût bien affermi sur son nouveau trone, & l'eût assuré à ses descendans. Il étoit devenu alors si puissant par la conquête de plusieurs Provinces, que se regardant comme égal à ce Monarque, il jetta le masque & prit le titre de Roi. Ce qui facilita beaucoup l'execution de ses desseins, c'est que le Roi de Congo se trouva engagé en guerre, non seulement contre quelques Provinces révoltées, mais aussi contre les féroces Giagas, qui avoient fait une invasion terrible sur ses terres: il fut bien aise de demander du secours contre eux à *Ngola*, non comme à un Vassal, mais comme à un Voisin & un Allié. Ils resterent sur ce pied-là, s'envoyant réciproquement des présens, & encourageant le commerce entre leurs sujets (*):

Il a trois Filles, dont il veut faire l'aînée heritiere de la Couronne.

Ngola parvint à une grande vieillesse, fort respecté de ses sujets, Ami & Allié du Roi de Congo & des Portugais, mais aucun Auteur n'a pu nous apprendre en quelle année il commença & finit son regne. Les Angolois, & en général tous les Negres, étant de très-mauvais Chronologistes, parceque'ils n'ont pas l'usage de l'Ecriture; & au-lieu de conserver par tradition les années où tel ou tel Prince a commencé à regner, ils marquent l'époque d'un événement en disant qu'il est arrivé sous le regne d'un tel Roi (*b*). Tout ce que nous pouvons dire de celui de *Ngola*, c'est qu'il doit être fort postérieur à la premiere découverte de cette côte par *Diego Cam* en 1484; puisque les Portugais étoient devenus assez puissans pour assister le nouveau Monarque dans sa révolte, si même ils ne l'y avoient pas porté. Quoi qu'il en soit, *Ngola*, selon la coutume du Pays, eut plusieurs femmes ou concubines, il

(*a*) *Pigafet.* ubi sup. *Jarric* Vol. II. C. 6. *Dapper*, *Davity* & al. (*b*) *Labat* T. II. p. 457.

(*) La tradition d'Angola, sans-doute pour écarter ce qu'il y a d'odieux à attribuer la fondation de l'Etat à une Révolte, lui donne une origine plus honorable. Elle porte que *Ngola* surnommé *Mussuri*, étoit maréchal de son métier, & inventeur de l'art de travailler le fer, en quoi il avoit été instruit par les Idoles ou par les Démons. Qu'ayant appris l'art de fondre le fer, de le forger, & d'en faire tous les instrumens dont on a besoin, soit pour l'agriculture, soit pour la guerre, soit pour les usages ordinaires, il devint extrêmement riche, parceque tout le monde avoit recours à lui pour les outils dont on avoit besoin. L'or, l'argent, ni les coquilles n'entroient point alors dans le Commerce, il ne se faisoit que par des échanges des denrées que la terre produit, ou des peaux de bêtes. Le Pays ayant été affligé d'une grande disette, *Ngola* ouvrit ses magazins, & distribua généreusement ses provisions à ses pauvres compatriotes affamés. Sa charité sauva la vie à plusieurs milliers, qui sans cela auroient péri. Pour lui témoigner leur reconnoissance, faute d'autres moyens, ils l'élurent d'un consentement unanime pour leur Roi. Son mérite & sa réputation grossirent bientôt le nombre de ses sujets, & il fut le premier *Ngola* ou Roi de la Province de Dongo. Delà vient que l'art de travailler le fer passe pour un art royal chez les Angolois, & que les Portugais ont donné à ce nouveau Royaume le nom de son premier Souverain, en l'appellant Angola. (1).

(1) *Pigafet. Labat* T. II. p. 427-429.

Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

il donna à l'une d'elles le titre d'*E-Ganna Inicne*, c'est-à-dire grande Dame, à cause de sa sagesse, de son œconomie & de son attachement singullier pour sa personne. Il en eut trois filles, *Zunda-Riangola*, *Tumla-Riangola*, & une troisieme dont on ne sait pas le nom, mais il n'eut point d'enfans mâles; son principal soin vers la fin de sa vie fut d'assurer la couronne à sa fille ainée, & dans cette vue il délibéroit souvent avec sa femme bien-aimée sur les moyens d'effectuer son dessein, & elle ne manquoit pas de l'y encourager de tout son pouvoir.

Horrible trahison de son Premier Ministre.

Ce Monarque étoit extrêmement vieux & infirme, & convint avec elle qu'il manderoit son Premier-Ministre pour l'instruire de sa résolution. C'étoit un Esclave qu'il aimoit beaucoup, & qu'il avoit élevé à la dignité de son Lieutenant-Général, & ensuite déclaré Viceroi de tout le Royaume, à cause des services qu'il lui avoit rendus & de ses bonnes qualités. Cet adroit Ministre ne manqua pas d'approuver & de louer son dessein, bienqu'il se proposât de supplanter la Princesse & de s'emparer lui-même du trône. Il prit donc si bien ses mesures, qu'un jour que *Zunda-Riangola* étoit aux champs avec toute la Cour pour ensemencer les terres avec les solemnités superstitieuses usitées dans le Pays, le Viceroi fit répandre le bruit que les ennemis étoient entrés dans le Royaume, & qu'ils y mettoient tout à feu & à sang. Ce bruit étant confirmé par ceux qu'il avoit gagnés, se répandit bientôt de tous côtés, & chacun ne songea plus qu'à se sauver par la fuite.

Qui l'assassine.

Au milieu de cette confusion, le perfide Ministre prit avec les Princesses le chemin du Palais, & informa le Roi, qui n'étoit plus en état de se défendre ou de s'enfuir, du prétendu danger, & le pressa de prendre promptement la fuite. Le Monarque effrayé le pria de le tirer du péril où il étoit; le Viceroi, qui étoit jeune & vigoureux, le chargea sur ses épaules, & l'emporta dans une Forêt voisine, comme pour le soustraire à la fureur des ennemis. Mais quand il se vit éloigné de tout le monde, il lui plongea un couteau dans la poitrine & l'assassina. Telle fut la fin tragique du brave *Ngola*, dont le barbare assassin ne resta pas longtems inconnu. Plusieurs des Grands prirent les armes contre ce Traitre, mais son parti s'étant trouvé à la fin le plus puissant, ils furent obligés de se soumettre, & de le laisser monter sur le trône sans s'y opposer davantage, parcequ'il déclara publiquement qu'il ne s'étoit emparé de la couronne que pour la conserver à la jeune Princesse *Zunda-Riangola*.

Il s'excuse auprès de la Princesse.

Comme ce n'étoit nullement son dessein, & qu'il avoit grand sujet de craindre que tôt ou tard elle ne trouvat assez d'amis pour la lui arracher, parcequ'elle étoit respectée de tout le peuple, non seulement à cause du Roi son pere, mais encore pour son mérite particulier, & qu'il étoit odieux à cause de sa noire trahison, il jugea que le parti le plus sûr pour lui etoit de faire sa paix avec elle. Il l'alla trouver, & lui representa que ce qu'il avoit fait n'avoit été que pour empecher son pere accablé de vieillesse & elle de devenir la proye des ennemis; qu'il savoit mieux que personne, ayant gouverné le Royaume depuis longtems, qu'ils se disposoient à profiter de l'impuissance du Roi, pour le bouleverser entierement. Qu'à-la-verité le moyen dont il s'etoit servi, avoit été violent, mais qu'il avoit jugé que

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

c'étoit le seul qui pût le mettre en état de lui conserver la couronne, & qu'il n'avoit eu d'autre vue que de la lui mettre sur la tete, quand elle seroit en âge de la porter, & de prendre les rênes du Gouvernement.

Elle dissimule.

La Princesse, toute jeune qu'elle étoit, n'eut pas de peine à pénetrer tout ce qu'il y avoit d'artificieux dans ce beau discours; mais les trop justes craintes qu'elle avoit, & le risque qu'elle couroit l'obligerent de dissimuler; elle feignit de se rendre à ses raisons, & ne laissa rien transpirer qui pût allarmer sa jalousie; & elle l'assura en finissant, qu'elle attendoit de sa fidelité & de sa générosité, qu'il se souviendroit toujours qu'elle étoit fille d'un Roi qui l'avoit fait ce qu'il étoit, & l'avoit si tendrement aimé.

Mort du Tumba II. Roi d'Angola.

Plusieurs années se passerent sans qu'il songeât à s'acquitter de ses promesses, mais aussi sans que la Princesse entreprît de le détroner. Il mourut enfin d'une mort subite, & aussitôt la Princesse *Zunda-Riangola* fut reconnue & couronnée Reine d'Angola, d'un consentement universel de tous les Ordres de l'Etat.

III. Zunda-Riangola *devient jalouse de sa sœur, & fait massacrer un de ses neveux.*

Elle fit paroître tant de sagesse, de prudence, de courage, de modération & de justice pendant les premieres années de son regne, qu'elle étoit adorée de ses sujets. Mais vers la fin son repos fut troublé par la jalousie. Elle n'avoit point voulu se marier, pour n'avoir ni compagnon ni censeur. Le meme esprit de jalousie la remplit de mille défiances & de soupçons contre sa sœur *Tumba*, qui étoit mariée & avoit deux fils, que l'on chérissoit & que l'on regardoit comme les héritiers présomptifs de la couronne: Elle craignit que les peuples, lassés d'être gouvernés par une femme, ne leur missent la couronne sur la tête. Ses continuelles appréhensions lui firent prendre la résolution de se défaire de ces jeunes Princes, mais il étoit également difficile de le faire à force ouverte & secrettement. Elle feignit donc de les vouloir avoir auprès d'elle, pour les élever sous ses yeux comme ses enfans & les héritiers du trône. Mais sa sœur & *Chilvagni Quisama* son mari, Seigneur sage & habile, éluderent pendant quelque tems sous différens prétextes de consentir à ce que la Reine souhaittoit. A la fin cependant l'artificieuse & défiante Reine les engagea à lui envoyer l'aîné de leurs fils. Mais à peine fut-il arrivé à la Cour, que cette Mégere le fit égorger avec tous ceux qui l'avoient accompagné. Il ne s'en sauva qu'un seul, qui tout blessé vint apporter ces tristes nouvelles à la Princesse & à son époux.

Elle est égorgée par sa sœur.

L'horreur dont ils furent saisis ne leur permit point de perdre inutilement le tems à faire éclatter leur douleur par des soupirs & des larmes. Ils rassemblerent tous leurs vassaux, & marcherent à leur tete en diligence pour surprendre la barbare Reine; ils la trouverent à la tête de ses troupes, mais à la vue des parens du jeune Prince elles l'abandonnerent. Elle fut prise, la mere désolée se jetta sur sa barbare sœur, & lui plongea le poignard dans le sein; elle fit ensuite jetter ses entrailles dans la fosse où l'on avoit mis le corps de son innocent neveu.

IV. Tumba *est couronnée, & remet*

Cette action, toute inhumaine qu'elle étoit, fut extrêmement applaudie par les Angolois, qui déférerent aussitôt la couronne à *Tumba-Riangola*. Elle voulut la partager avec son mari, disant que le poids des affaires publiques lui convenoit mieux qu'à elle. *Chilvagni* avoit ses raisons pour s'excuser d'accepter son offre généreuse, & la pria, de la maniere la plus affectueuse

tueuse & la plus polie, de l'en dispenser; ce qui le fit admirer de tout le monde. Ils s'accorderent enfin à terminer ce combat de déference & de politesse, en faisant couronner le fils qui leur restoit, & à lui remettre le Gouvernement du Royaume.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

la Couronne à son second fils.

Ce jeune Prince, qui s'appelloit comme son pere *Angola Chilvagni*, fut un guerrier du premier ordre, qui etendit beaucoup ses Etats par les conquetes qu'il fit, à l'Est & au Sud, de plusieurs grandes Provinces. Il se rendit peu à peu si formidable, que les peuples les plus puissans se soumettoient à lui dès qu'il marchoit de leur côté, & se faisoient gloire de combattre sous ses enseignes. Il eut un grand nombre de femmes & de concubines, & un grand nombre d'enfans; il donna des Gouvernemens à ses fils, & les descendans de ces differentes branches sont encore très-puissans, & possedent de grandes Souverainetés dans le Royaume d'Angola & aux environs (*). Il vécut jusqu'à un age fort avancé, mourut fort respecté, & fut enterré parmi ses ancetres avec une pompe extraordinaire.

V. Angola Chilvagni. *Ses conquêtes & sa nombreuse postérité.*

Un de ses enfans, nommé *Dambi Angola*, qu'il aimoit plus que les autres, & qu'il avoit déclaré son heritier avant sa mort (*a*), lui succéda. Comme il n'etoit pas l'ainé, il eut peur que ses freres ne se liguassent ensemble pour lui ôter la couronne. Il eut recours au cruel, mais trop ordinaire expedient de les faire tous mourir. Il ne put néanmoins exécuter son sanguinaire dessein si secrettement qu'il ne s'en échappât deux, qui ayant pressenti ce qu'il méditoit s'enfuirent, l'un dans la Province de Lubolo, & l'autre dans un endroit très-éloigné du Royaume de Matamba. *Dambi* étoit du reste un monstre d'avarice, de cruauté, de dissolution, & d'infidelité. Heureusement pour ses peuples son regne ne fut pas long; il mourut detesté de tout le monde & regretté de personne. Ses funerailles ne laisserent pas d'etre magnifiques selon le genie du Pays, & son tombeau fut couvert d'une montagne de corps humains, que l'on avoit égorgés à son honneur.

VI. Dambi Angola.

Il eut pour successeur *Ngola Chilvagni*, c'étoit un brave, qui cherchoit

VII. Ngola Chilvagni. *Ses travaux & ses conquêtes.*

(*a*) *Labat* T. II. Ch. 14.

(*) La famille ou la branche de *N[illegible] Chilvagni*, fils ainé du Roi *Angola A[illegible]*, descend des *[illegible]*, dont un des descendans nommé *Don J[illegible]*, étoit Roi d'Angola du tems du P. *C[illegible]*. *[illegible]* son pere, s'étant ligué avec les Portugais, s'empara du Royaume par force, malgré tout ce que put faire la Princesse *Z[illegible]*, à qui il appartenoit, aussi s'en vengea-t-elle bien sur lui & sur les Portugais, comme on le verra dans la suite.

Une autre branche d'*Angola Chilvagni*, est celle de *Ngola Canini*, qui étoit un fils qu'il eut d'une de ses concubines, nommée *[illegible]*. *[illegible]* fut Souverain de la Province d'Embacca. Les Portugais y ont bâti une Forteresse du même nom [illegible] annexé cinquante lieues de Pays, & ont laissé le reste aux Caninis avec [illegible] à être [illegible] de l'Eglise, ce qui fait qu'on les appelle les Seigneurs de l'Eglise. Leur principale résidence est à deux milles de la Forteresse d'Embacca, sur le bord de la Riviere L[illegible].

La troisieme branche, qui mérite d'être nommée, est celle de *[illegible]*, ainsi nommée du nom de sa mere, autre concubine d'*Angola Chilvagni*; c'est de lui que descend une famille établie à deux journées d'Embacca (1).

(1) *Labat*, T. II. p. [illegible].

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

la gloire à quelque prix que ce fût. Il courut & désola les armes à la main les bords de la Danda, de la Zanda, de la Lucalla & de la Coanza, & teignit ces rivieres du sang de ceux qu'il massacra. Il poussa ses conquêtes jusqu'à huit lieues de Loanda; & comme s'il eût voulu borner ses ravages en cet endroit, il planta un arbre, auprès duquel les Portugais bâtirent dans la suite une Forteresse sur les bords de la Coanza, & appellerent cet arbre *Insanda* ou *Insandora*.

Sa Libéralité.

Nonobstant ces horribles ravages & ces cruels massacres, *Ngola Chilvagni* étoit si généreux & si libéral envers ceux qui se soumettoient volontairement à lui, qu'il en étoit aussi aimé qu'il étoit détesté de ceux qui avoient éprouvé les effets de sa cruauté. Cela faisoit qu'il étoit sûr de conquérir non seulement par-tout où il portoit ses armes, mais aussi dès qu'il sembloit tourner de quelque côté; on n'attendoit pas qu'il entrât dans une Province dès qu'il en prenoit le chemin, on lui envoyoit des Députés pour se soumettre & le reconnoître pour Souverain.

Il s'imagine être Dieu. Sa Mort.

Ses grands succès & les louanges outrées que ses flatteurs lui prodiguoient, lui persuaderent à la fin qu'il étoit un des Dieux du Pays, desorte qu'il exigeoit qu'on lui rendît les honneurs qu'on ne rendoit qu'aux Dieux; on porta la lâcheté jusqu'à l'invoquer; & l'on assure qu'il y a encore une certaine Secte de Singhilles, qui prétendent que son esprit est placé parmi les principales Divinités, & qu'il envoye les pluies, ou les arrete, quand il le juge à propos. Ce prétendu Dieu fut cependant obligé de payer le tribut à la nature comme les autres hommes, & mourut avec le chagrin de ne point laisser d'enfant qui pût être héritier de sa couronne.

VIII. Ngingha Angola, *Prince cruel.*

Les Angolois élurent pour lui succéder un jeune Prince, nommé *Ngingha-Angola-Chilombo-Quiecasanda*, petit-neveu d'*Angola Chilvagni Quiasamba*. Ce Prince fut très-cruel, & d'un caractere si inhumain, que sous prétexte de justice il se permettoit les plus grandes cruautés. Son excessive rigueur envers quelques Provinces révoltées, & sur-tout envers celle d'Oarii, épouvanta tout le monde, & lui soumit bien des peuples voisins de ses Etats, pour éviter les effets de sa barbarie. Mais ils furent bientôt délivrés de leurs frayeurs, il mourut après un regne assez court, & fut enterré avec les cérémonies ordinaires & avec une Hécatombe de corps humains des plus solemnels (*).

Son

(*) Le P. *Cavazzi*, le seul qui par le long séjour qu'il a fait chez ces peuples, a pu observer ces barbares coutumes, & prêcher contre elles, & qui seul a fourni des lumieres sur l'Histoire de ces Rois, ne nous apprend point d'où l'on prenoit ces malheureuses victimes, si c'étoit parmi les domestiques & les esclaves du défunt, ou si c'étoient des prisonniers de guerre. Il ne dit pas non plus de quelle maniere on les immoloit aux manes du mort, ni ce que l'on faisoit de leurs corps, sinon qu'on les emmonceloit sur le tombeau, mais il n'explique point, si on faisoit brûler leur chair, si on les couvroit de terre, ou si on les laissoit pourrir à l'air (1).

Mais dans un autre endroit, où il parle des barbares Giagas, il dit qu'ils ont la même coutume, & qu'ils immolent plus ou moins de ces malheureuses victimes, suivant la qualité du mort; & qu'ils s'en procurent par les incursions qu'ils font en d'autres Provinces, enlevant tout ce qui tombe entre leurs mains pour ce cruel usage. Il ajoute, que pendant

(1) *Labat*, T. II. p. 439, 442. & alibi pass.

Son successeur *Bandi Angola*, fut encore plus cruel que son pere, & il poussa la cruauté si loin qu'il aliéna tous ses sujets, les porta à une révolte générale, & les obligea d'appeller à leur secours des Giagas voisins; ces Cannibales, altérés de sang & affamés de chair humaine, accoururent comme à un banquet splendide.

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

IX. Bandi Angola, Tyran sanguinaire. Le Roi de Congo lui envoie du secours contre ses sujets rebelles.

Ils assiegerent le Tyran sur une montagne inaccessible où il s'étoit retiré, & comme ils ne pouvoient l'y forcer ils resolurent de le prendre par famine. Cela lui donna le tems d'envoyer demander du secours au Roi de Congo. Ce Prince qui avoit intérêt à ne pas laisser opprimer son voisin par les Giagas, qui auroient pu ensuite tomber sur lui & désoler ses Etats, ne balança point à lui envoyer promptement du secours, & jetta les yeux sur les Portugais dont il connoissoit la bravoure, & dont il entretenoit un nombre assez considerable à sa Cour; il nomma l'un d'eux Capitaine-Général de ceux de sa Nation & de toutes les troupes qu'il envoyoit au Roi d'Angola. Cet Officier, dont les troupes étoient infiniment moins nombreuses que celles des Rebelles & de leurs Alliés, comptant sur la bravoure du petit nombre d'Européens qu'il avoit sous ses ordres plus que sur les Congois, il les attaqua avec tant de furie qu'il les battit à platte-couture, fit un grand carnage des Giagas, & réduisit les rebelles à l'obéissance.

Grande faveur des Portugais auprès du Roi d'Angola; il devient jaloux d'eux & les fait surprendre.

Le Roi d'Angola, se voyant si heureusement délivré du péril, & la paix rétablie dans son Royaume, fut si sensible au service que les Portugais, dont il admira la valeur & la conduite, lui avoient rendu, qu'il leur donna toute sa confiance; il les prit à son service, & ne se conduisit plus que par leurs avis. Leur brave Général sur-tout devint un de ses premiers confidens & favoris. Mais la Princesse sa fille n'en demeura pas à la simple reconnoissance que ses belles actions méritoient; elle prit de l'inclination pour lui, & le lui témoigna en plusieurs occasions. Mais malheureusement pour l'un & pour l'autre, elle garda si peu de mesures, que le Roi son pere s'en apperçut & en prit ombrage; il craignit que sa fille ne se jettat entre les bras de ce brave Etranger, & que de concert avec lui & les autres Portugais elle ne le detronat, & ne s'emparat de la couronne. Il communiqua ses craintes & ses soupçons à quelques-uns de ses Conseillers les plus affidés, qui, comme c'est l'ordinaire, ne manquerent pas de le confirmer dans ses soupçons; ce Prince, oubliant les obligations qu'il avoit à ce généreux Portugais

dant que les Prêtres les massacrent, les parens du mort & tous les assistans dansent autour du corps mort; & qu'aussitôt qu'il est dans la fosse, ils se regalent de la chair des victimes tant qu'elle dure; ils ramassent ensuite les os en pile & les couvrent de terre, mettent les crânes sur des pieux, placés sur la pile à distance, ce qui tient lieu de monument (1). Nous ne déciderons point, si les Angolois, qui étoient encore idolâtres, n'élevoient pas de cette maniere leurs monceaux sur les tombeaux des Rois & des Grands, à la réserve qu'ils ne dévoroient pas selon les apparences la chair des victimes, coutume qui fait abhorrer les Giagas des autres Negres plus civilisés. Cela nous paroît très-vraisemblable, n'y ayant rien dans le reste de la cérémonie [illegible] le sacrifice de tant de victimes à l'honneur des morts; & néanmoins cet usage étoit établi dans tout le Royaume avant que les Angolois embrassassent le Christianisme, & il se pratique encore parmi les idolâtres, quand ils le peuvent sans courir risque d'en être punis par les Portugais leurs nouveaux Maîtres.

(1) Le même T. I. p. 307. & suiv. [illegible]

Section II.

Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

tugais & à ceux de sa Nation, prit la cruelle résolution de les exterminer tous, pour empecher qu'ils ne lui ravissent la couronne, & qu'ils n'assujettissent le Royaume à une Puissance étrangere.

Ils se retirent au Congo.

Cette violente résolution ne put être si secrette, que la une Princesse n'en eût connoissance; elle en avertit le Général Portugais; ne se trouvant pas en état avec une poignée de monde de faire tête à toutes les forces du Royaume, il prit le parti de la retraite. Il la fit avec tant de sagesse & en si bon ordre qu'il arriva à la Cour du Roi de Congo, sans que les Angolois qui le suivirent osassent l'attaquer. Le Roi de Congo fut outré de la perfidie & de l'ingratitude de celui d'Angola, il en témoigna son ressentiment de la façon la plus vive aux Officiers Portugais, & selon les apparences il en auroit tiré vengeance, si dans le même tems il n'eût été obligé de marcher vers une de ses Provinces méridionales, où un Prince voisin avoit fait une irruption. Il fallut donc dissimuler avec le Roi d'Angola, afin que ce Prince n'eût pas un prétexte de se joindre à ses ennemis.

Le Général Portugais passe en Europe.

Celà en fournit au Général Portugais un fort spécieux de prier le Roi de Congo de lui permettre de passer en Portugal, d'où il se faisoit fort d'amener des troupes qui le mettroient en état de se venger de l'ingratitude & de la perfidie du Roi d'Angola. Mais son véritable dessein étoit de fournir au Roi de Portugal son Maître une occasion favorable de s'emparer de quelques-unes des Provinces du Royaume d'Angola, pour se venger. Mais le Général cacha si bien ses vues au Roi de Congo, qu'il consentit à son départ.

Il revient avec de plus grandes forces.

Etant arrivé heureusement à Lisbonne, il informa le Roi de Portugal de ce qui s'étoit passé à Angola, des moyens qu'il y avoit de se rendre maître de cet Etat en tout ou en partie, & du spécieux prétexte que la noire trahison du Roi fournissoit de l'attaquer. Le Roi & son Conseil approuverent si fort le plan de cet Officier, que l'on fit armer en diligence une grosse Escadre; on y embarqua de bonnes troupes avec tout ce qui étoit nécessaire pour bâtir des Forteresses & pour les munir. Le Roi en donna le commandement général à l'Officier. Le vent lui fut si favorable qu'il arriva en peu de tems à la rade de Loanda. Il fit savoir son retour au Roi de Congo, & lui envoya des présens magnifiques de la part du Roi de Portugal; il en fit aussi à ses principaux Ministres. Le Général remonta ensuite sans aucun obstacle la Coanza jusqu'à deux lieues au dessous de Massangano, où il fit débarquer ses troupes, & construire un Fort où il pût être en sûreté en cas de besoin. Cette petite Forteresse fut en état de défense en peu de jours. Elle a changé de place dans la suite, & on en a augmenté considérablement les fortifications, ensorte qu'elle joint la ville de Massangano.

Le Roi d'Angola, ayant appris le retour des Portugais & qu'ils se fortifioient sur ses terres, ramassa promptement toutes ses milices & les envoya contre eux. On en vint bientôt à une action, mais ces milices peu aguerries furent renversées en peu de momens, battues & dispersées. On en tailla en pieces un grand nombre, & on fit beaucoup de prisonniers ou pour mieux dire d'esclaves. Le Général Portugais poussa sa pointe & porta le fer & le feu dans le Pays, & les Portugais se rendirent maîtres de tous les lieux qui se trouverent à leur bienséance; mais le Roi eut le bonheur de leur échap-

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

chapper & de se dérober à leur vengeance. Ils firent cependant tous leurs efforts pour le prendre, & il y a de l'apparence qu'ils lui auroient fait porter la peine que ses crimes méritoient. Mais ce qu'ils ne purent executer eux-mêmes, les sujets de ce Tyran justement irrités le firent peu après.

On ne peut douter qu'après que la révolte excitée contre lui eut été étouffée, un Prince aussi cruel & aussi vindicatif ne les ait traités plus durement que jamais. Mais ce qui mit les peuples au désespoir, ce furent les horribles violences & les cruautés qu'il permettoit à trois freres d'une concubine favorite, de commettre non seulement avec impunité, mais si hardiment, qu'il y avoit lieu de croire qu'il approuvoit leur conduite & les protégeoit. Jusqu'où les Portugais soufflerent le feu de la sédition, c'est ce qu'on ne peut que conjecturer; ce qu'il y a de certain, c'est que la mort du Roi fut resolue, & pour le tirer de sa retraite, où il étoit enséveli dans la débauche, ses sujets se servirent d'une ruse, que voici.

Mort du Roi d'Angola.

Ils lui firent savoir qu'un certain *Cacullo Cabazzo* s'étoit révolté, & qu'il couroit la campagne avec ses gens & y faisoit des degats terribles, priant Sa Majesté de lever des troupes pour le réprimer, ou de leur permettre de prendre les armes contre lui. Le Roi, charmé qu'ils lui epargnassent de la peine, leur donna toutes les permissions dont ils avoient besoin. Ils leverent des troupes & se mirent en campagne. Au bout de quelques jours ils firent savoir au Roi qu'ils avoient attaqué les rebelles, & qu'ils avoient été repoussés avec perte, quoiqu'ils n'eussent pas seulement vu l'ennemi; & supplierent ce Prince de venir au camp, l'assurant que sa présence inspireroit un nouveau courage aux troupes, & qu'il verroit bientôt les rebelles battus, & la victoire le couronner.

Cette ruse leur réussit, & le Roi, sans prendre aucune précaution que de se faire accompagner de ses Gardes ordinaires, se mit en chemin pour se mettre à la tête de l'armée, qui étoit campée sur les bords de la Lucalla. Les principaux Officiers en ayant été avertis, sortirent pour le recevoir, & après lui avoir rendu leurs respects ils l'environnerent, & l'ayant éloigné de ses Gardes le taillerent en pieces.

Ses Enfans.

Il laissa cinq enfans, un fils encore en bas-âge, qu'il avoit eu de sa concubine favorite, & quatre autres un fils & trois filles, qu'il avoit eu d'une Esclave. Le fils de la concubine fut jugé indigne de la couronne, parceque sa mere ayant été surprise en adultere, on pouvoit raisonnablement supposer qu'il n'etoit pas légitime. Les quatre autres en devoient aussi être exclus selon les Loix du Royaume, parcequ'ils étoient nés d'une Esclave. Car d'ailleurs tant le fils, qui s'appelloit *Ngola-m-Bandi*, que ses trois sœurs *Zingha* ou *Zinga Bandi Angola*, *Cambi* & *Fungi*, avoient gagné l'estime & l'affection de tout le monde par leurs belles qualités, & par des liberalités faites à-propos. Leur parti se trouva si puissant, que les Electeurs furent forcés de mettre sur le trône *Ngola Bandi*, nonobstant la condition de sa mere.

X. Ngola Bandi. Ses cruautés.

A peine ce jeune Prince fut-il monté sur le trône, qu'il sacrifia à sa vengeance tous ceux qui s'étoient opposés à son élection. Il commença par le *Tandala*, ou Capitaine de la Garde du Roi, qui par sa charge est le premier Electeur, & celui qui gouverne le Royaume pendant l'interregne; *Ngola*

SECTION II.

Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Bandi le fit mourir avec toute sa famille. Il fit aussi égorger les principaux de la Cour de son pere, toutes ses concubines avec leurs parens, & son frere, quoique enfant. Il n'épargna pas même un neveu qu'il avoit, fils de sa sœur *Zingha-Bandi*, qu'elle avoit eu d'un de ses amans, tant il craignoit qu'il ne se trouvât quelqu'un dans sa famille qui fût en état de lui disputer & de lui enlever la couronne.

Il est défait par les Portugais.

Agité de la même crainte par rapport aux Portugais, il voulut s'en défaire. Il redoutoit tellement leur valeur & leur grande politique, qu'il prit la résolution de leur déclarer la guerre, & de ne poser les armes qu'après les avoir exterminés ou chassés de ses Etats. Sa témérité lui coûta cher, & il paya bien la confiance qu'il avoit en ses milliers de lâches sans discipline, contre de vieux soldats aguerris. Les Portugais remporterent une victoire complette; il s'échappa presque seul, & se sauva d'abord dans l'Isle de Chiconda, & ensuite dans les Déserts d'Oacca, ou les Portugais touchés de compassion lui permirent de vivre avec les bêtes féroces, sans Royaume, sans sujets, & sans pouvoir se désaltérer du sang humain. Il eut d'ailleurs la mortificarion, que la Reine & ses deux sœurs *Cambi* & *Fungi* furent prises & conduites à Loanda, où le Viceroi Portugais les traita honorablement. La Princesse *Zingha* ne se trouva pas à la bataille.

Il envoye une Ambassade au Viceroi, & conclut la paix.

Ayant appris la maniere généreuse avec laquelle on en agissoit avec les Princesses, il jugea à-propos d'envoyer des Ambassadeurs au Gouverneur, pour traiter de leur rançon & de la paix. On convint bientôt des articles du Traité, les trois Princesses furent mises en liberté, & on les renvoya avec honneur & chargées de présens. Mais le perfide Roi trouva moyen d'eluder de son côté l'exécution du Traité, & par-là se mit dans de plus grands embarras. A la fin il arriva un nouveau Viceroi à Loanda, c'étoit *Don Jean de Correa de Sousa*, Seigneur d'un grand mérite, grand Capitaine & qui aimoit la gloire. *Ngola Bandi* s'étoit rendu maître en ce tems-là du Royaume de Matamba, situé à l'Orient de celui d'Angola, & autrefois dépendant du Roi de Congo; il étoit soutenu par les Giagas, pour les coutumes barbares desquels il témoignoit un goût extraordinaire. Il ne laissoit pas d'être fort embarrassé comment il appaiseroit ce nouveau Viceroi par rapport à la violation des articles, qu'il étoit bien résolu de ne jamais exécuter, s'il pouvoit l'éviter.

Il envoye sa Sœur Zingha au nouveau Viceroi.

A la fin il jetta les yeux sur sa sœur la Princesse *Zingha*, qui avoit juré qu'elle ne lui pardonneroit jamais la mort de son fils, & que jusqu'au dernier soupir elle chercheroit l'occasion de s'en venger. Il tâcha d'excuser le meurtre de son neveu du mieux qu'il lui fut possible, & lui proposa d'aller en Ambassade trouver le Viceroi Portugais, pour conclure la paix aux conditions qu'elle voudroit; il ajouta, que comme d'embrasser la Religion des Portugais, pourroit être un moyen de faciliter le succès de la négociation, il lui conseilloit de le faire pour le présent, afin de gagner leur confiance. La dissimulée Princesse, sans renoncer à la vengeance du meurtre de son fils, accepta la proposition, elle partit avec un nombreux & magnifique cortege, en qualité de Plénipotentiaire, fut reçue avec tous les honneurs dûs à son rang, & logée dans un Palais préparé pour elle.

Comment elle est re-

La premiere fois qu'elle fut introduite à l'audience du Viceroi, elle s'apper-

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

perçut en entrant dans la salle, qu'il y avoit un fauteuil magnifique destiné pour lui, & vis-à-vis du fauteuil un riche tapis de pied, sur lequel il y avoit deux coussins de velours, brodés d'or, pour elle. Ce cérémonial lui déplut, mais sans en rien faire paroître, elle fit signe des yeux à une de ses Dames, qui vint aussitôt se mettre à genoux sur le tapis, & s'appuyant sur ses coudes elle présenta son dos à sa Maîtresse, qui s'assit dessus, & y demeura tout le tems que dura l'audience. Elle s'acquitta de sa commission avec tant d'esprit & de majesté, & excusa les manques de paroles de son frere avec tant de dignité qu'elle se fit admirer de tout le Conseil. Quand les Portugais offrirent de faire une alliance offensive & défensive avec son frere, à condition qu'il se reconnût Vassal de la Couronne de Portugal par un tribut annuel, elle répondit nettement, que ces sortes de conditions ne pouvoient avoir lieu que pour des peuples qu'on auroit subjugués par la force des armes, & point du tout pour un Roi puissant, qui cherchoit volontairement l'amitié des Portugais. On se contenta donc de conclure l'alliance sans autre condition que la restitution des prisonniers Portugais. L'audience étant finie, & le Viceroi reconduisant la Princesse, il la fit appercevoir que la Dame sur laquelle elle s'étoit assise demeuroit toujours dans la même posture. Elle lui répondit qu'il ne convenoit pas à l'Ambassadrice d'un grand Roi de se servir deux fois d'une même chaise, & qu'ainsi elle l'abandonnoit comme ne lui appartenant plus.

...çue, & succès de sa Négociation.

Elle se fait Chretienne à l'instance du Roi.

La Princesse fut si charmée de la politesse des Portugais, des honneurs qu'on lui rendoit, & sur-tout de voir les troupes faire l'exercice & des évolutions, & du plaisir d'examiner leur habillement, leurs armes & leur bel ordre, qu'elle fit quelque séjour à Loanda: durant ce tems-là elle consentit à se faire instruire des principes de la Religion Chretienne, & témoigna, soit par politique soit réellement, les goûter si fort, quelle reçut solemnellement le Bapteme la meme année 1622, qui étoit la quarantieme de son âge. Elle eut pour parrain & pour marraine le Viceroi & la Vicereine. Le Viceroi lui fit des présens considérables à son depart & de grands honneurs, desorte qu'elle s'en retourna très-satisfaite de la réception qu'on lui avoit faite & du succès de sa négociation. A son arrivée à la Cour de son frere elle l'obligea à ratifier le Traité & à l'exécuter, & ce Prince de son côté lui témoigna son contentement & sa reconnoissance. Il en vint même à demander au Viceroi de lui envoyer des personnes propres à l'instruire dans la Religion Chretienne. Le Viceroi lui envoya aussitôt *Don Denis de Faria*, Prêtre, mais Negre & né dans le Royaume, auquel il joignit un Officier de distinction pour le représenter en qualité de parrain à la cérémonie du Bapteme. Le Roi leur fit d'abord un accueil très-favorable, il écouta le Prêtre & parut goûter la doctrine de l'Evangile; mais quand il fut question de recevoir le Baptême, il changea de ton, & dit au Prêtre & au parrain qu'il ne convenoit pas à sa dignité de le recevoir d'un homme qui étoit le fils d'une de ses Esclaves, & les renvoya.

Il permet à les deux autres sœurs de recevoir le Baptême.

Sa sœur *Zingha* fit tout ce qu'elle put pour l'empêcher de faire une démarche qui ne manqueroit pas d'offenser le Viceroi, & qui attireroit sur le Roi le ressentiment des Portugais, mais ce fut envain, tous les Courtisans louant l'action du Prince. Pour prévenir néanmoins la colere du Viceroi, il con-

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

consentit que ses deux autres sœurs *Cambi* & *Fungi* allassent à Angola, pour se faire instruire & baptiser; elles le furent en effet avec toute la solemnité requise, en 1625, la premiere reçut le nom de *Dona Barbara*, & la seconde celui de *Dona Garzia*. On agita & discuta dans le Conseil Portugais, si l'on ne retiendroit pas ces deux Princesses comme des ôtages pour l'exécution du Traité de paix, que le Roi continuoit à éluder; mais on regarda cela comme une supercherie, desorte que les Princesses furent renvoyées chargées de présens, & elles se rendirent heureusement à la Cour de leur frere.

Il recommence la guerre, sa défaite & sa mort. 1627.

Ngola Bandi, au-lieu d'exécuter le Traité, donna encore des marques de son mauvais naturel, se mit en tête de recommencer la guerre, & fit des courses sur les terres des Portugais, ce qui fut la cause de sa ruine. Ses troupes furent taillées en pieces, il se sauva lui-même dans une petite Isle de la Coanza, qui n'a qu'environ un mille de longueur & deux coups de mousquet de largeur. Les Portugais l'y assiegerent, & il ne pouvoit éviter de tomber entre leurs mains, ou d'etre dévoré par les bêtes sauvages qui l'environnoient. Ses gens le tirerent d'affaire en l'empoisonnant, & l'on a cru que ce fut par ordre de sa sœur *Zingha*. Il avoit eu soin cependant d'envoyer son fils ainé à un des Chefs des Giagas, nommé *Giaga Casa*, le priant de l'élever dans l'exercice des armes, & de le protéger contre sa sœur *Zingha*, qui quoique sa tante ne manqueroit pas de lui ôter la vie, pour s'assurer la couronne à elle-même.

XI. Zingha.

Il ne se trompoit point; car la Princesse n'en fut pas sitôt en possession, qu'elle mit en usage toutes les ruses que sa politique put lui suggérer, pour tirer son neveu des mains de *Giaga Casa*, sous prétexte de lui donner une éducation digne de sa naissance, & du rang auquel il étoit destiné; elle protesta en même tems avec les sermens les plus solemnels, qu'elle n'avoit accepté la couronne que pour la lui mettre sur la tête aussitôt qu'il seroit en âge de gouverner. C'étoit une Princesse habile & rusée, qui avoit beaucoup de présence d'esprit, ferme dans ses résolutions, d'un courage intrépide, fourbe & dissimulée au plus haut point, ayant d'ailleurs hérité du caractere jaloux & cruel de son frere, desorte qu'elle étoit prête à sacrifier ses parens les plus proches, qui lui donnoient le moindre ombrage. Le Giaga la connoissoit parfaitement, ce qui fit qu'il n'ajouta guere de foi à ses belles protestations, & qu'elles ne servirent qu'à augmenter ses soupçons; il résista donc pendant longtems à toutes ses sollicitations.

Inquiétude que lui causent son Neveu & les Portugais.

Cet attachement pour son neveu inquieta *Zingha*, elle savoit bien qu'il avoit plus de droit à la couronne qu'elle, & elle connoissoit le génie inconstant de ses sujets, qui se lasseroient bientôt d'être gouvernés par une femme, & se joindroient au Giaga pour la détrôner & donner la couronne à son neveu. Elle redoutoit encore davantage la conduite & la valeur des Portugais, qui étoient en possession de la plus grande & de la meilleure partie du Royaume; ils y avoient des Forteresses considérables proche de ses principales villes, qu'ils pouvoient foudroyer au moindre mécontentement; d'ailleurs ils étoient maîtres de tout le commerce du Pays. Cela joint à l'apprehension qu'elle eut que son neveu ne leur fît des propositions propres à les attirer à son parti, la tourmentoit à un tel point, qu'elle résolut de se dé-

défaire de ce dangereux Rival à tout prix.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Elle trompe le Tuteur de son Neveu, & tue ce jeune Prince.

Pour tromper donc le trop fidele Tuteur du jeune Prince, elle renouvella ses anciennes protestations d'affection & de zele pour son neveu, & jura qu'elle avoit sincérement intention de lui mettre sur la tete une couronne, qu'elle sentoit depuis longtems qui étoit trop pesante pour une personne de son sexe, sur-tout dans des conjonctures aussi difficiles; sans parler des remords qu'elle avoit de la retenir à l'unique héritier mâle; car qu'elle le tiendroit toujours pour tel, si elle étoit une fois convaincue qu'à tous les autres égards il étoit digne du sceptre & capable de le porter. C'etoit-là, disoit-elle, la seule raison qui l'empêchoit encore de le lui remettre; & c'etoit pour cela qu'elle prioit instamment le Giaga de permettre au Prince de lui rendre une visite, sous la promesse de ne le retenir chez elle qu'autant de tems qu'il le jugeroit à-propos. L'artificieuse Reine parvint enfin à son but par ces infernales ruses ; le crédule *Giaga* se laissa persuader qu'il ne pouvoit y avoir de risque dans une courte visite, desorte qu'il lui envoya l'infortuné Prince avec une suite convenable à sa qualité. Elle feignit de le recevoir d'abord avec une si grande tendresse, qu'elle écarta tout soupçon, mais aussitôt qu'elle l'eut bien en son pouvoir, elle le poignarda de sa propre main, fit jetter son corps dans la Coanza, & se délivra par cet énorme crime du seul compétiteur qu'elle avoit à sa couronne.

Elle déclare la guerre aux Portugais.

Elle pensa ensuite à ce qu'elle avoit après cela le plus à cœur, c'étoit de se délivrer des Portugais, qui étoient devenus si nombreux, riches & puissans, qu'ils se faisoient redouter de tous ses sujets. Comme elle avoit l'ame naturellement belliqueuse, elle ne balança pas longtems à prendre la résolution d'entrer en guerre avec eux, & elle n'en retarda la déclaration que pour faire les préparatifs nécessaires, & pour se fortifier par des alliances avec les Giagas & autres Princes idolâtres, qui ne haïssoient pas moins ces Etrangers qu'elle, & par cette raison prirent aisément son parti. Elle traita aussi avec les Hollandois, & le Roi de Congo entra dans cette ligue. Ce fut alors qu'elle attaqua les Portugais si brusquement qu'elle les surprit, & eut d'abord sur eux quelques légers avantages; les Hollandois en remporterent de plus considérables, il se rendirent-maitres de St. Paul de Loanda, & ensuite de quelques-unes des principales Provinces du Royaume, pendant que les forces des Portugais étoient occupées contre *Zingha*, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Loanda prise par les Hollandois, reconquise par les Portugais. 1648.

Cette perte fut néanmoins réparée environ sept ans aprés par le Capitaine-Général *Don Salvar Correa*, Officier de grande réputation. Ayant reçu des ordres pour cette expedition, il fit tous les preparatifs necessaires à Fernambouc, & mit à la voile le 12 de Juin avec onze Vaisseaux de guerre & quantité d'autres Navires de transport. Les vents lui furent si favorables, qu'en peu de jours il atteignit les côtes d'Afrique à seize lieues de Loanda. Ayant fait mettre quelques gens à terre pour prendre langue, & attendant leur retour, il fut surpris d'une tempete si violente que sa Flotte fut dispersée, & que plusieurs de ses Batimens furent maltraités. Cela ne l'empêcha point de faire sa descente en bon ordre; les Hollandois s'y opposerent vigoureusement, & il y eut bien du sang repandu de part & d'autre. Le siege de Loanda fut formé & poussé si vivement, que les assiegés deman-

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

derent une treve de trois jours, promettant de rendre la place si dans ce terme ils n'étoient pas secourus, Ce fut un bonheur pour les Portugais, de ce qu'ils ne leur accorderent pas un plus long délai, la Flotte Hollandoise ayant paru sept jours après la signature de la Capitulation; mais la place étoit rendue, & il y avoit quatre jours que les Portugais en étoient en possession. La prise de la Capitale entraîna après elle celle du reste du Royaume (*a*).

Les Congois abandonnent Zingha.

Les avantages que la Reine *Zingha* avoit remportés sur eux furent d'une plus courte durée encore. Les Congois ayant été battus, furent obligés de demander la paix, que les Portugais ne leur accorderent qu'en recevant des sûretés de leur parole; d'ailleurs les Congois leur céderent des terres qui étoient à leur bienséance, où ils bâtirent des Forteresses, ce qui les mit tout-à-fait à couvert de ce côté-là. N'ayant alors plus affaire qu'à Zingha & à ses Alliés idolâtres, ils la réduisirent aisément à la plus grande extrémité; chaque bataille qu'ils gagnoient leur étoit doublement avantageuse & détachoit quelqu'un de ses Alliés de son parti, pendant que ses propres troupes diminuoient tous les jours par le nombre des morts & des prisonniers.

Elle refuse les Propositions des Portugais, qui créent un Roi.

Les mauvais succès se suivirent de si près, qu'elle se vit abandonnée non seulement de ses Alliés, mais de ses propres sujets. Elle fut obligée de quitter ses Etats, & de se retirer dans les Déserts du côté de l'Est, où les Portugais ne jugerent pas à-propos de l'aller inquieter. Il lui laisserent le tems de faire mûrement réflexion sur les cruelles circonstances où elle se trouvoit, & ensuite lui firent des propositions de paix; ils offrirent de la rétablir sur le trône sous de certaines conditions, mais qui étoient telles qu'on ne devoit pas s'attendre qu'une Princesse aussi fiere les acceptât; on vouloit non seulement la rendre tributaire du Roi de Portugal, mais dépendante des avares Gouverneurs & de leurs Officiers, en ne lui laissant que l'ombre de la Royauté. Elle les rejetta donc avec mépris, & fit dire aux Portugais que si ses lâches sujets vouloient porter honteusement leurs fers, elle ne pouvoit souffrir la pensée de dépendre d'aucune Puissance étrangere. C'étoit la réponse à laquelle ils devoient s'attendre, & s'attendoient selon les apparences de la part d'une Reine qui avoit le cœur aussi haut. Pour la mortifier & la désespérer, ils créerent un Roi d'Angola, afin d'amuser les peuples par un phantome de Roi, & pour empêcher les Etats du Royaume d'en élire un parmi les Princes du sang, qui fût moins affectionné à leur Nation, qu'un de leur propre choix.

Jean I. premier Roi Chretien d'Angola.

Ils choisirent un jeune Prince de la Famille Royale, nommé *Angola Oarij* ou *Aarij*, fils du vieux *Ginga-Bandi-Angola*; mais avant que de le couronner ils l'obligerent de se faire Chretien; il reçut au Baptéme le nom de *Jean*, qui étoit celui du Roi de Portugal, dont il n'étoit que simple Vassal, n'ayant guere que le titre de Roi. Les Portugais étoient maîtres de presque tout le Royaume, & ne lui laisserent qu'autant de terres qu'il falloit pour soutenir sa Royauté titulaire, & le nombre de gens dont il avoit besoin pour les cultiver. Les bourgs & les villes dont ils composerent son domaine, étoient la plupart sous le canon de leurs Forteresses, & ne pouvoient

(*a*) *Labat*, T. III. p. 98. & suiv. *Dapper*, & al.

voïent leur donner le moindre ombrage, ſur-tout parcequ'ils firent embraſſer aux habitans la Religion Chretienne, pour être plus ſûrs de leur fidélité. *Jean* I. du nom, & le premier Roi Chretien d'Angola, ne jouit pas longtems de ſa Royauté imaginaire, il fut emporté par une mort ſubite, cauſée vraiſemblablement par le chagrin qu'il avoit de la maniere dure dont les Portugais ſes Maîtres le traitoient. Ils ne laiſſerent pas longtems le trône vacant, & lui en ſubſtituerent un autre dans le même goût.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Ce nouveau Roi avoit reçu au Baptême le nom de *Philippe*, il fut obligé d'accepter ſa couronne titulaire aux mêmes conditions onéreuſes que ſon prédéceſſeur, & fut très-complaiſant & très-ſoumis. Il fit paroître beaucoup de zele pour maintenir & propager la Religion Chretienne, il encouragea & protégea les Miſſionnaires pendant tout ſon regne, qui fut long, & auſſi heureux que l'aſſujettiſſement à un joug étranger le put permettre, & mourut en 1660.

Philippe *ſecond Roi Chretien.*

En attendant la vindicative *Zingha*, furieuſe de ſe voir dépouillée de ſes onze plus belles Provinces, & preſque ſans autorité dans les autres, qui ne lui obéiſſoient qu'autant que cela leur convenoit, pendant que les Portugais dominoient dans le Royaume d'Angola, & l'avoient pour ainſi dire réduite à ſes Etats de Matamba, conçut une ſi terrible haine pour eux & pour leur Religion, qu'elle s'adonna non ſeulement à toutes les ſuperſtitions idolâtres, mais qu'elle embraſſa ouvertement la Secte impie & barbare des Giagas, & qu'elle s'efforça même de les ſurpaſſer dans les actions les plus révoltantes pour l'humanité (*), & dans les cérémonies les plus diaboliques des Singhilles. Elle

Fureur & ambition de Zingha, *qui fonde une Monarchie de* Giagas.

(*) Pour donner au Lecteur une idée de cette inhumaine & infernale Reine, on peut dire que c'étoit un monſtre parfait d'impiété & de barbarie, au moins ſi l'on en doit croire les Miſſionnaires Portugais & autres; & s'ils n'ont point chargé le portrait qu'ils en font, à cauſe de la haine implacable qu'elle avoit pour une Nation, qui ſous prétexte de Religion l'avoit dépouillée elle & tant d'autres Rois de leurs Etats. Afin de venir à bout de ſes deſſeins ambitieux, elle appella auprès d'elle ces camps nombreux de Giagas répandus de tous côtés à l'Orient de Matamba, pour chaſſer les Portugais, & pour détruire le Chriſtianiſme dans ſon Royaume d'Angola; & pour les gagner d'autant mieux & les attacher plus fortement à ſon parti, elle ſe déclara de leur Secte, s'en fit le Chef, & ſe montra la plus zélée à obſerver leurs ſuperſtitions impies, & leurs barbares coutumes.

La fureur & la vengeance lui firent tellement oublier, non ſeulement le Chriſtianiſme dans lequel elle avoit été inſtruite & initiée par le Baptême, mais encore ce qu'elle devoit à la raiſon, à l'humanité & à ſon propre ſexe, que pendant les vingt-huit ans qu'elle demeura Chef de cette abominable Secte, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems qu'elle ſe convertit heureuſement & devint une vraye chretienne, & une ſincere pénitente, elle fit périr une infinité de perſonnes, pour ſe raſſaſier elle & ſes ſujets de la chair & du ſang de ces malheureuſes victimes. Elle a confeſſé, depuis ſa converſion, qu'encore qu'elle eût une extrême horreur pour cette horrible nourriture, elle ne laiſſoit pas par politique & pour être plus reſpectée de ſes ſujets, de manger ſouvent de la chair humaine crue ou cuite, & de boire à pleines taſſes le ſang de ceux qu'elle faiſoit égorger.

Ce fut par le même motif qu'elle affecta une grande averſion pour les hommes, ce qui n'empêchoit point qu'elle n'eût toujours autour d'elle un grand nombre de gens des mieux faits & des plus vigoureux, avec leſquels elle contentoit ſa paſſion ſecrettement, & quand elle en étoit laſſe elle les ſacrifioit à ſes défiances; elle conduiſoit ſes intrigues amoureuſes avec un ſecret ſi impénétrable, qu'on ne pouvoit l'accuſer d'incontinence, tandis qu'elle faiſoit égorger publiquement autant de femmes qu'on lui en préſentoit, dont la groſſeſſe décéloit la leur, faiſant jetter leurs corps & ceux de leurs enfans aux bêtes féroces.

Mais

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Elle en fit même les fonctions & s'érigea en Chef de ces malheureux, comme cela paroît par ce que nous avons rapporté dans la Remarque précédente. Son autorité sur cette multitude confuse de toutes sortes de gens dont elle avoit composé sa Monarchie, étoit telle qu'ils étoient prêts au premier signe d'affronter les plus grands dangers & de la suivre dans les entreprises les plus périlleuses. Nous avons déja remarqué que les Giagas sont de tous ces peuples les plus féroces & les plus intrépides, & que la soif du sang humain & du butin leur fait envisager la mort sans pâlir. Quels ne devoient-ils pas être ayant à leur tête une Reine si belliqueuse, qui se montroit aussi insatiable du sang des ennemis que le plus féroce de ces Cannibales, aussi ardente à les conduire qu'ils l'étoient à la suivre, sur-tout quand elle leur eut une fois persuadé qu'elle avoit des lumieres plus qu'humaines, & un pouvoir supérieur à celui des mortels.

Sa haine contre les Portugais.

Dans cette mutuelle confiance, elle fit plusieurs entreprises vigoureuses & hardies pour déloger les Portugais de leurs Forteresses; mais que pouvoient faire ces milliers d'hommes nuds & sans discipline contre les rem-

Mais ce qui la faisoit sur-tout respecter & craindre, c'est la persuasion qu'elle avoit inspirée à force de ruses à ses sujets, qu'elle savoit tout ce qui se passoit & qu'elle pénétroit même les pensées les plus secrettes, ensorte que ceux qui se sentoient coupables de quelque faute, ou d'avoir mal-parlé d'elle, évitoient soigneusement sa présence. Pour les entretenir dans ces idées, elle envoya ramasser tout ce que l'on put trouver des os de son frere, qu'elle avoit fait empoisonner, les fit renfermer dans un petit coffret couvert de lames d'argent grossierement travaillées, & poser sur de riches tapis avec un piedestal. Elle ordonna des Prêtres pour lui faire des sacrifices, lui offrir de l'encens & lui entretenir des lumieres. Elle y alloit souvent elle-même pour assister à ces sacrifices, qui engageoient, disoit-elle, l'esprit de son frere à venir l'informer de ce qui se passoit, se disoit, se projettoit & se tramoit dans le Royaume & au dehors. Elle se servoit encore d'une autre ruse, c'étoit d'entretenir un grand nombre d'espions adroits, non seulement dans la Capitale, mais dans tout le Royaume, qui l'informoient fidelement de tout ce qui se passoit dans l'étendue de leur ressort: elle en profitoit avec tant d'artifice pour ses fins, que ses sujets la croyoient non seulement infiniment plus puissante & plus éclairée que les autres Singhilles, mais la regardoient comme une espece de Divinité, à laquelle il étoit impossible de rien cacher. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'ils conserverent cette opinion, même après son retour au Christianisme: un jour étant allée au Couvent des Capucins qu'elle avoit fait bâtir, & voulant se promener dans le jardin, un Esclave qui travailloit, entendant que la Reine approchoit, quitta le travail & s'enfuit à toutes jambes. Etant revenu après le départ de la Reine, un Frere lui demanda pourquoi il s'étoit enfui avec tant de précipitation; il lui dit qu'il avoit fait un vol il y avoit longtems, & que si la Reine l'avoit envisagé elle l'auroit connu d'abord, & l'auroit fait châtier sûrement.

A l'exemple de *Tem-Ban-Damba*, la cruelle fondatrice de la Secte des Giagas, elle affecta de haïr mortellement les enfans mâles nouveaux nés; elle auroit fort souhaité d'en avoir un elle-même pour l'égorger & le piler dans un mortier, afin d'en faire un onguent particulier à cette Secte. Mais n'étant plus d'âge à en avoir, elle en adopta un pour faire cette exécrable cérémonie. Nous ne finirions point, & nous révolterions la nature, si nous rapportions toutes les horribles cruautés de cette Reine, combien elle força de meres à égorger leur enfans, de personnes surprises en amourette à se poignarder réciproquement, pour les punir de ce qu'elle appelloit leur incontinence, en un mot toutes les inhumanités qu'on raconte d'elle (1); si, comme nous l'avons insinué, on n'a pas exagéré par haine, ou pour relever le miracle de sa conversion, dont nous parlerons dans la suite.

(1) *Labat*, T. IV. Ch. 2. p. 50. & suiv.

Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

remparts, l'artillerie, & le feu d'un ennemi retranché jusqu'aux dents? Voyant donc que ces sortes d'entreprises ne lui réussissoient point, elle s'y prit d'une autre façon pour faire du mal aux Portugais ; elle faisoit des incursions dans les Provinces qu'ils avoient usurpées, emmenoit captifs les habitans, enlevoit les bestiaux & tout ce qu'elle trouvoit, & brûloit tout ce qu'elle ne pouvoit emporter. Rien de plus affreux que le sort de ceux qui tomboient entre ses mains ou entre celles de ses sujets, sur-tout des Européens; ils étoient assurés d'être immolés sur le champ à sa fureur, & dévorés ensuite; ou, ce qui étoit plus terrible encore, ils étoient condamnés à être rotis tout vifs à petit feu, ou on leur coupoit de la chair & des membres piece à piece, que l'on mangeoit en leur présence, afin que l'excès de leurs souffrances donnât du relief à ces festins inhumains, & l'on faisoit ainsi durer leur supplice des jours entiers, jusqu'à ce que la perte de leur sang, & la violence de la douleur leur ôtât la vie. C'est avec cette barbare inhumanité qu'elle traita pendant vingt-huit ans les malheureux habitans du Pays, tant Naturels qu'Européens, qui étoient dispersés de côté & d'autre en des villages, des hameaux & autres places sans défense, pour cultiver les terres. En attendant les Portugais qui demeuroient dans les Forteresses & dans les Villes exerçoient une si grande tyrannie sur ceux qui leur étoient soumis, & les accabloient de charges si pesantes, que leur condition étoit un véritable esclavage ; car on peut assez naturellement penser que les peuples devoient être bien malheureux, puisque les Princes étoient dans la plus rigoureuse dépendance.

Triste condition des Rois d'Angola.

Nous avons déja parlé de deux que les Portugais créerent pour les opposer à *Zingha*, mais à qui on ne laissa guere que le beau titre de premier & de second Roi Chretien d'Angola, avec une ombre d'autorité, & de très-médiocres revenus pour soutenir leur dignité. Nous avons dit que le second eut un long & pacifique regne jusqu'à l'année 1660, qu'il mourut (*a*). Mais cela ne s'accorde point avec ce que nous avons remarqué ailleurs, que ces Monarques furent obligés de se réfugier sur l'inaccessible rocher de Maspongo, pour se mettre à couvert contre les entreprises de *Zingha*, leur ennemie mortelle; ni avec ce que l'on rapporte dans un autre endroit, que les Portugais se rendirent maîtres de ce rocher, le reperdirent & le reprirent ; ce qui doit étre arrivé sous le regne de *Philippe*, & plusieurs années avant sa mort. Soit donc que c'ait été *Zingha* qui ait repris cette place sur les Portugais pour un peu de tems, soit que ce soient les Hollandois qui l'ayent prise, ce qui est plus apparent, mais sur quoi on ne nous donne point de lumieres, il est évident que les Portugais, qui l'ont gardée depuis qu'ils l'ont reprise, n'ont guere de sujet de qualifier de pacifique le regne de *Philippe*.

Zingha trouble les Portugais & rejette leurs offres.

Ils ne pouvoient meme se flatter de jouir de beaucoup de tranquilité dans leurs conquetes nouvellement reprises, tant qu'ils auroient une ennemie aussi implacable d'eux & de leur Religion, qui ne manquoit ni d'esprit ni de malice pour projetter, ni de pouvoir & de courage pour executer des desseins de vengeance contre leur phantome de Roi. Ils avoient epuisé inutilement toutes les ressources de leur politique pour la reduire par la force, ou pour

(*a*) *Labat* T. II. vers la fin, *Dapper*.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

pour l'appaiser par des présens & par des offres avantageuses. Elle rejettoit celles-ci avec mépris, & trouvoit moyen de rendre infructueux tous leurs efforts, ne voulant entendre à rien, à moins qu'ils ne lui restituassent tout ce qu'ils avoient conquis dans le Royaume d'Angola. Le refus qui suivoit naturellement une pareille demande étoit communément aussi suivi de quelques marques de son ressentiment, desorte qu'ils avoient toutes les peines du monde à trouver quelqu'un qui voulût se risquer à faire à cette Princesse des propositions de leur part; & quant à elle, elle dédaignoit de leur en faire aucune, & ne se montroit que les armes à la main à la tête de ses Giagas. Elle avoit déja pénétré si avant dans les terres des Portugais, que la terreur de ses armes lui avoit ouvert le chemin de quelque côté qu'elle tournât ses pas; les habitans, jeunes & vieux, se hâtoient autant d'abandonner leurs demeures, qu'elle se hâtoit de les attaquer.

Bruits répandus contre elle. Cette terreur générale devoit en grande partie son origine aux bruits que les Portugais avoient répandus à dessein de son apostasie, de son attachement à la Secte des Giagas, de ses horribles massacres, à quoi l'on ajoutoit qu'elle vivoit de chair humaine, qu'elle buvoit le sang des malheureuses victimes qu'elle devoroit, qu'elle étoit sorciere & ennemie mortelle de tous les Chretiens; le tout dans la vue de la rendre plus odieuse, & de la faire regarder comme déchue de tous les droits qu'elle prétendoit avoir à la couronne d'Angola. Mais outre que cet artifice ne servit qu'à l'animer davantage contre eux, il inspira tant d'épouvante aux Naturels, qu'ils aimoient mieux se dérober à son ressentiment par la fuite, que de tenter d'arrêter ses progrès & de lui faire tete; elle s'étoit avancée si loin, qu'elle étoit campée dans une petite Isle de la Coanza, nommée *Dangij*.

Les Portugais la forcent imprudemment à quitter l'Isle de Dangij. Les Portugais furent donc obligés de prendre d'autres mesures, & de lever une armée de Negres pour joindre à leurs troupes, afin de la chasser de ce poste. Ils bloquerent l'Isle, en élevant des retranchemens sur les bords de la riviere; mais comme ces retranchemens occupoient un grand espace, cela fournit à la Reine une occasion favorable de les attaquer avec tant d'avantage, qu'elle blessa & tua quelques centaines de leur Negres & même quelques Blancs. Ce succès rehaussa son courage, & elle se préparoit à une nouvelle attaque, lorsqu'elle fut fort surprise de voir que les Portugais avoient fortifié leurs retranchemens, & les avoient exhaussés à un tel point qu'ils découvroient tout son camp, & que leurs Mousquetaires tiroient sur ses soldats nuds, comme s'ils avoient tiré au blanc, desorte qu'ils lui tuoient beaucoup de monde, & entre autres plusieurs de ses principaux Officiers. *Zingha* trouvant qu'il faisoit trop chaud-là, & voyant ses gens prêts à murmurer, convint avec eux de se retirer dans quelque Province éloignée; la difficulté étoit de traverser la riviere, tandis que les Portugais en occupoient les bords. Mais comme son esprit ne manquoit jamais de ressources au besoin, elle obtint, sous prétexte de traiter d'un accommodement, une treve de trois jours, pendant lesquels elle trouva moyen de passer la riviere au milieu de la nuit dans un endroit commode, & de se retirer avec ses troupes, sans être apperçue ni inquietée, dans la Province d'Oacco. Le Soleil étant levé, & les Portugais n'appercevant personne sur l'Isle, crurent d'abord que c'étoit un stratageme de la Reine pour les attirer dans quelque em-

embuscade ; mais y ayant fait passer quelques troupes, ils la trouverent abandonnée & virent qu'ils étoient dupés, & qu'ils avoient perdu la plus belle occasion qu'ils pouvoient souhaitter, de forcer *Zingha* à se rendre à discrétion, & de mettre fin à une guerre si ruineuse.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Elle ne resta dans la Province d'Oacco que jusqu'à ce qu'elle fût assurée que les Portugais s'étoient retirés des bords de la Coanza ; alors ayant traversé encore cette riviere, elle s'avança tout droit vers le Royaume de Matamba, dont une grande partie lui avoit été enlevée. La diligence avec laquelle elle marcha, & recruta son armée avec des milliers de Giagas, qui se faisoient une gloire de combattre sous ses enseignes, la mirent en état de recouvrer en peu de tems quelques-unes des Provinces qu'on lui avoit prises. Cet heureux succès lui fit croire qu'elle étoit assez puissante pour faire une nouvelle tentative sur les frontieres d'Angola. Elle se trompa néanmoins beaucoup, & trouva une si vigoureuse résistance, qu'elle fut obligée de mander de nouvelles troupes pour réparer les grandes pertes qu'elle avoit faites dans cette expédition. Ce qu'il y eut de plus facheux pour elle, ce fut que le *Giaga Cassangé* profita de son absence, entra avec une puissante armée dans le Royaume de Matamba, y mit tout à feu & à sang, ruina les villages & les grains qui étoient encore sur terre, emmena les troupeaux & les peuples, & laissa ce Royaume presque désert.

Elle marche au Royaume de Matamba. Ses succès. Revers qu'elle éprouve.

Ce dernier malheur l'obligea de renoncer à ses ambitieux projets, & de courir à la défense de ses Etats, au-lieu de s'entêter de conquêtes imaginaires, qui lui réussissoient si peu. Elle fit faire à ses troupes des marches forcées, esperant de rencontrer le *Giaga Cassangé* & de le combattre, & ne doutant point de le battre, vu le desespoir où étoient ses gens d'avoir perdu leurs femmes, leurs enfans & leurs biens ; mais le *Giaga* s'étoit prudemment retiré, & avoit mis à couvert les esclaves & le butin qu'il avoit enlevé.

Elle marche contre le Giaga Cassangé.

Si les Portugais eurent quelque part à cette terrible irruption de *Cassangé* & l'y engagerent pour faire une diversion, ou non, c'est ce qu'ils n'ont pas jugé à-propos de nous apprendre, bien-qu'il n'y ait rien que de vraisemblable, & qui ne s'accorde avec leur politique ordinaire à le supposer. Cependant, comme ils apprehenderent que l'artificieuse Reine ne trouvât quelque expedient pour engager le Giaga à joindre ses troupes aux siennes pour les attaquer de concert, ils jugerent à-propos de menager eux-mêmes une paix entre ces deux Puissances. Le Conseil choisit pour cette commission un Prêtre nommé *Don Antonio* [illegible], Homme savant & habile Negociateur, & *Don Gaspar Borgia* Officier d'un grand merite. Le Giaga les reçut très-civilement, & leur dit qu'il étoit disposé à vivre en paix & en bonne intelligence avec la Reine Zingha, pourvu qu'elle mît bas les armes, qu'en ce cas il la laisseroit en possession du Royaume de Matamba, quoiqu'il en fut le véritable heritier. Cette reponse, qui marquoit assez l'estime qu'il faisoit des Portugais, encouragea le Prêtre à deployer son eloquence pour lui faire embrasser la Religion Chretienne, afin de l'attacher davantage à leurs intérêts ; mais il s'expliqua si nettement d'une maniere peu favorable, qu'il n'y fallut plus penser. Les deux Envoyés passerent alors à Umba, Province de Matamba, où *Zingha* étoit campée.

Les Portugais [illegible] *la paix entre elle & à* Cassangé. [illegible]

La maniere polie & honnête dont elle les reçut, leur fit esperer un heureux

Réception [illegible]

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

reux ſuccès ; mais après avoir écouté leurs propoſitions, elle y répondit fiérement & d'une maniere menaçante, qui leur fit voir qu'ils s'étoient trompés; elle conclut ſon diſcours en diſant que ſa dignité exigeoit d'elle, qu'ayant commencé une guerre, elle ne mît pas les armes bas ſans l'avoir terminée avec les avantages qu'elle pouvoit eſpérer. Que quant à la Secte des Giagas, dans laquelle elle vivoit depuis pluſieurs années, & qui lui avoit procuré le nombre prodigieux de troupes qui combattoient pour elle, ſon honneur & ſon intérêt requéroient qu'elle l'a ſoutînt & la protégeât toujours. Elle ajouta qu'elle ſe ſouvenoit fort bien d'avoir embraſſé autrefois le Chriſtianiſme & d'avoir reçu le Baptême, mais qu'alors le tems n'étoit pas propre pour lui parler d'aucun changement ; qu'ils devoient ſe ſouvenir que c'étoient eux-mêmes qui lui avoient donné occaſion de s'éloigner de leur Religion.

ne leur fait, & ſa réponſe à leurs propoſitions.

Borgia, voyant bien par le diſcours de cette Princeſſe qu'il n'y avoit rien à faire avec elle ſur l'article de la Religion, ceſſa de lui en parler & lui dit poliment, qu'elle avoit aſſez acquis de gloire par ſes exploits à la guerre, & qu'il étoit tems qu'elle donnât la paix & la tranquillité à deux grands Royaumes, & qu'elle acceptât les bonnes graces & l'amitié du Roi de Portugal, qui lui étoient offertes par ſon Viceroi. La Reine qui avoit de l'eſprit, & qui ſavoit parfaitement diſſimuler, lui répondit qu'elle connoiſſoit très-bien les forces & la valeur des Portugais, & qu'elle tiendroit à honneur d'être alliés avec leur Roi ; mais qu'il lui paroiſſoit juſte qu'on décidât par un jugement équitable, ou les armes à la main, les prétentions qu'elle avoit ſur les Provinces qui avoient toujours appartenues à ſes ancêtres, & donc on les avoit dépouillés injuſtement. *Borgia* ne repliqua pas davantage, & s'imagina fauſſement avoir beaucoup gagné. Il partit pour Loanda, laiſſant ſous divers prétextes le Prêtre *Coeglio* auprès de la Reine.

Coeglio tâche de la convertir.

Le véritable motif étoit de profiter de la maladie dont elle étoit attaquée pour la ramener de ſes erreurs. Le mal ayant augmenté, *Coeglio* prit la liberté de l'aller voir, & lui dit qu'il ne doutoit pas que ce ne fût un châtiment qui venoit de la main de Dieu pour la punir, ou pour l'inviter à la repentence ; elle parut acquieſcer à ce qu'il diſoit d'une façon qui lui donna quelque eſpérance. Mais la Reine ayant recouvré ſa ſanté, ſes eſpérances s'évanouirent, elle retomba dans ſes infernales erreurs, & après un ſéjour de ſix mois, ſans rien avancer, il fut contraint de revenir à Loanda.

Elle recommence la guerre & eſt défaite.

Elle recommença alors la guerre avec une nouvelle vigueur contre les Portugais, & la pouſſa avec des ſuccès différens, tantôt victorieuſe, tantôt battue. Etant allée attaquer la Fortereſſe de Maſſangano, elle perdit non ſeulement beaucoup de monde, mais ſes deux ſœurs *Cambi* & *Fungi* tomberent entre les mains des Portugais, & ce ne fut que par un bonheur extrême qu'elle leur échappa. Cette déroute, au-lieu de la rebuter, ne fit que l'irriter davantage. Elle conduiſit le reſte de ſes troupes, qui étoient encore conſidérables, dans quelques-unes des Provinces les mieux cultivées des Portugais, & les Giagas, à qui elle lâcha la bride, les mirent à feu & à ſang, & en firent un déſert. Comparant néanmoins les avantages qu'elle avoit eus avec les pertes qu'elle avoit faites, il ſe trouva que la perte étoit infiniment plus conſidérable, malgré les intelligences qu'elle entretenoit parmi

mi les Portugais jusques dans la Forteresse de Massangano, où sa sœur *Fungi* étoit prisonniere.

Trahison & mort de sa sœur Fungi.

Cette Princesse, à qui par respect pour sa naissance on avoit donné la liberté d'aller librement par toute la ville, en abusa & s'en servit pour gagner un nombre de Negres sujets des Portugais; elles les engagea à se saisir d'une des portes de la Forteresse, & à la livrer aux troupes de *Zingha*, qui devoit s'en approcher un certain jour avec une nouvelle armée, qu'elle avoit rassemblée. Mais la trahison fut découverte, on fit le procès à *Fungi*, elle fut étranglée, & son corps jetté dans la riviere.

Douleur & remords de Zingha.

La Reine fut fort touchee du mauvais succès de ce projet & de la mort de sa sœur, & ce malheur ayant été suivi bientôt de la défaite des Hollandois ses alliés, & de leur entiere expulsion du Royaume d'Angola dont nous avons parlé plus haut, elle regarda son infortune comme étant à son comble, & rentrant en elle-même, elle commença à examiner plus sérieusement si tant de disgraces accumulées n'étoient pas des effets de la colere divine contre elle. Elle étoit campée dans la Province d'Onnando, qu'elle saccageoit quand elle reçut toutes ces facheuses nouvelles. Elles réveillerent les remords qu'elle avoit eus pendant vingthuit ans de regne & d'apostasie, elle se rappella avec horreur tout le sang qu'elle avoit répandu & les détestables impiétés qu'elle avoit commises. Le premier signe qu'elle donna du changement de ses dispositions, ce fut de traiter avec beaucoup moins de cruauté les Chretiens qui tomboient entre ses mains, & sur-tout les Prêtres & les Religieux; elle ordonna même sous les plus rigoureuse peines de les traitres désormais humainement & avec respect. Elle les écouta même avec plus d'attention & d'égards qu'à l'ordinaire, sans pourtant rien diminuer de la haine implacable qu'elle portoit à ceux qui l'avoient dépouillée de ce qu'elle appelloit ses Etats heréditaires d'Angola, & sans se désister de la résolution de ne poser les armes qu'après les avoir arrachés de leurs mains.

Le Viceroi lui envoye des Capucins.

Vers ce tems-là l'illustre Viceroi *Don Salvador Correa*, qui avoit reconquis le Royaume sur les Hollandois, & rétabli le Gouvernement des Portugais, ayant appris les égards que la Reine avoit témoigné en dernier lieu pour les Ecclésiastiques, jugea que l'occasion étoit favorable pour lui envoyer des Capucins, espérant qu'ils la trouveroient plus traitable. Elle le parut effectivement d'abord, les reçut avec bonté, & leur accorda plusieurs demandes qu'ils lui firent dès la premiere audience; mais ayant pris occasion à la seconde de lui représenter le crime de son apostasie & le danger qu'elle couroit en y persistant, elle fut touchée, & jettant un profond soupir, elle leur dit: ,, ô mes Peres! que Dieu ait pitié d'une Princesse offen-
,, sée dans ce qu'elle a de plus cher; c'est par la faute d'autrui que vous me
,, trouvez reduite dans l'etat où vous me voyez. Je n'y serois pas, je ne
,, vivrois pas dans des peines intérieures que je ne puis exprimer, si on ne
,, m'avoit pas dépouillee de mes droits. Ayez compassion de moi, on m'a
,, enlevé mes Etats, & on me force encore de perdre mon ame. Je vois
,, bien que je suis hors du bon chemin, mais il faut que je continue dans
,, mon égarement si je ne veux pas devenir l'objet du mépris de mes peu-
,, ples, & il faut que j'y demeure jusqu'à ce que les usurpateurs me ren-
,, dent tout ce qu'ils m'ont enlevé: considérez vous-mêmes combien je suis

 ,, mal-

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

„ malheureuse de passer toute ma vie dans le tumulte des armes & dans le „ carnage; priez donc Dieu pour moi qu'il daigne rompre les chaînes dont „ je suis chargée, puisque je suis trop foible pour le faire de moi-même. „ En ce cas je promets à la Divine Majesté de vous donner tous les pou„ voirs que vous pouvez souhaitter pour vous employer à la conversion „ de mes peuples. Je vous y aiderai même de toutes mes forces." La conclusion de ce discours, qui fut accompagnée de quelques larmes, fit comprendre aux Missionnaires qu'ils perdoient leur peine, desorte qu'avec la permission de la Reine ils partirent & s'en retournerent à Saint-Salvador. Elle voulut à-la-vérité leur faire des présens considérables, mais ils s'excuserent de les recevoir comme incompatibles avec leur Ministere.

Le Viceroi traite avec le Roi de Congo.

Dans le même tems le Viceroi, résolu de s'assurer du Roi de Congo, & de l'empêcher de se liguer encore avec *Zingha*, assembla une puissante armée, & fit dire à ce Prince que s'il vouloit prévenir la ruine de ses Etats, il falloit réparer les dommages qu'il avoit causés aux Portugais, en s'alliant avec les Hollandois. La réputation que les armes Portugaises s'étoient faites dans les guerres contre la Reine, & la terreur qu'elles avoient jettées dans les Etats voisins, déterminerent promptement le Roi de Congo à faire ce qu'on lui demandoit; il envoya des Ambassadeurs à Angola pour régler tout, & le Traité fut fait comme le Viceroi le voulut. Le Roi de Congo s'engagea à vivre dans une étroite alliance avec les Portugais, & à renoncer à toutes les alliances qu'il avoit faites avec leurs ennemis; à leur fournir de bons esclaves pour les dommages qu'il leur avoit causés; à découvrir les mines d'or & d'argent, & à exécuter le Traité qu'on avoit fait autrefois pour les fouiller; à donner aux Capucins toute sorte de liberté & de protection pour prêcher la Foi dans ses Etats. Enfin il s'obligea à donner des assurances d'observer le nouveau Traité qu'on faisoit avec lui. Le Roi ratifia le Traité, & l'observa autant bien qu'on pouvoit l'espérer d'un homme de son caractere inconstant (*a*).

Ambassade à la Reine Zingha. *Réponse qu'elle fait.*

Après la ratification de ce Traité, le Viceroi envoya à *Zingha*, *Don Ruy Pegado*, Officier d'une expérience consommée, prudent, sage, poli & très-zélé pour la Religion. Il lui donna un équipage nombreux & magnifique, avec de très-riches présens pour la Reine, & deux Lettres, une du Roi de Portugal & l'autre du Viceroi. Il le nomma Plénipotentiaire, avec pouvoir de conclure une bonne paix & une alliance stable, pourvu que cette Princesse renonçât à la Secte des Giagas, & qu'elle revînt au giron de l'Eglise. *Don Ruy* fut reçu avec toute la distinction possible, & la Reine témoigna qu'elle étoit extrêmement obligée au Roi de Portugal des avances qu'il vouloit bien lui faire; elle rejetta tout ce qui s'étoit passé sur la maniere dure dont le Viceroi *Don Fernand de Sousa* en avoit usé avec elle, l'ayant non seulement dépouillée des plus belles Provinces de son Royaume d'Angola, mais ayant fait proclamer *Ngola Aarij* son Vassal, Roi de Dongo. Elle ajouta, que pourvu que le Roi l'assistât pour recouvrer les Provinces qu'elle avoit perdues, elle s'engageoit à faire une étroite alliance avec lui & à rentrer dans le sein de l'Eglise. *Zin-*

(*a*) *Labat* T. IV. p. 95.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Sa politique.

Zingha étoit trop habile pour penser qu'on acceptât jamais ces conditions, à moins que ce ne fût par la force des armes; elle demeura donc armée, & continua ses hostilites, nonobstant plusieurs autres Lettres que le Viceroi lui ecrivit, & les remontrances qu'il lui fit sur l'injure qu'elle faisoit au Christianisme, en protégeant une Secte impie, & en empêchant les Prêtres de faire les fonctions de leur Ministere, même de baptiser des enfans. Il s'étoit déja passé trois ans à negocier ainsi par Lettres, sans aucun fruit (*), chacun ayant ses raisons pour ne rien précipiter. Comme on ne pouvoit se flatter de l'engager à faire alliance tant qu'elle insisteroit sur la restitution de ses Provinces, à laquelle la Cour de Portugal n'avoit pas dessein de consentir, le Viceroi se contenta de la presser sur la Religion, parceque si elle se laissoit toucher, c'étoit le moyen le plus sûr de détacher ses troupes barbares de son parti; auquel cas elle pourroit être plus aisément portée, sinon forcée, à rechercher l'amitié & la protection des Portugais, & à renoncer à ses prétentions sur Angola, pour l'obtenir (*a*).

Elle est [illegible] ses sujets.

La suite fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé; sa derniere Lettre ébranla tellement la Reine, que les Officiers s'apperçurent bientot du changement visible de ses dispositions, & ils en murmurerent hautement. Pour prevenir donc une désertion totale, elle fut obligée de montrer qu'elle étoit toujours attachée à la Secte des Giagas, & dans cette vue elle fit faire une cérémonie où l'on égorgea quantité d'enfans. Le Viceroi en fut bientôt instruit, mais il dissimula son ressentiment, & continua son commerce de Lettres avec elle. Il eut même une occasion de lui envoyer une Ambassade extraordinaire, où il s'agissoit de traiter d'une guerre où les deux Etats étoient intéressés. Il chargea l'Ambassadeur de riches présens pour elle, & lui marqua dans ses Lettres les mesures qu'il prenoit; elle en fut si contente, qu'elle l'honora depuis de son estime & de sa confiance.

Sa Conversion se représente comme miraculeuse.

Elle avoit regné environ trente ans en qualité de Reine des Giagas & de Chef de leur Secte, lorsqu'un événement qui arriva dans la guerre dont on vient de parler, fraya le chemin à sa conversion. Les Religieux qui ont écrit l'histoire de son regne, ont representé, selon leur coutume, les circonstances qui contribuerent à un changement si surprenant & qui l'accompagnerent, comme tout-à-fait miraculeuses, ou plutôt comme une suite de miracles, ensorte que nous ne les aurions pas cru devoir faire entrer dans notre Histoire, si nous n'étions assurés que tout homme judicieux saura bien en rendre raison, sans avoir recours au miracle, comme l'on peut s'en convaincre par leur propre récit dépouillé de tous leurs embellissemens, que nous rapporterons pour la satisfaction des curieux, aussi succinctement qu'il sera

(*a*) *Labat* l. c. p. 98.

(*) Cette negociation avoit été entamée vers le milieu de l'année 1648, peu après que les Hollandois eurent été chassés d'Angola; la réponse que la Reine fit aux deux Lettres susmentionnées est du 10 de Décembre 1650, & la derniere du Viceroi du 13 Avril 1651. Mais comme d'un côté l'interêt de la Reine n'étoit pas de faire rien qui pût donner de l'ombrage aux Giagas, de l'autre le Viceroi ne crut pas devoir presser trop la conclusion d'une alliance, de peur que Zingha ne crût qu'il y étoit porté par interêt, par nécessité, ou par quelque autre motif dont elle pût tirer avantage (1).

(1) *Labat*, L. IV. Ch. 2. p. 98. & suiv.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

sera possible dans les Remarques (*). Nous souhaittons d'autant plus de mettre ce sujet dans son véritable jour, que *Dapper* & d'autres Ecrivains, n'étant

(*) Durant cette guerre, entreprise contre quelques Princes révoltés Feudataires du Roi de Congo, les soldats de la Reine prirent, entre autres dépouilles, un Crucifix qui avoit cinq ou six palmes de hauteur, qu'ils présenterent à leur Général. Celui-ci, qui étoit Giaga, reçut cette image avec mépris, & commanda à ses soldats de l'aller jetter dans le plus épais de la forêt. Les soldats obéirent. La nuit suivante le Général entendit ou crut entendre une voix qui lui faisoit de sanglans reproches, de la maniere indigne dont il avoit traité l'image de Dieu, que les Chretiens adoroient. Il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il attendit le jour avec impatience; dès qu'il parut il ordonna à un Officier-Général d'aller à la forêt chercher l'image, de l'envelopper avec respect dans une peau, & de la lui apporter. Quand il fut averti qu'on la lui apportoit, il fit prendre les armes à ses troupes, la fit passer au milieu de ses bataillons, & la reçut avec autant d'honneur & de respect qu'il l'avoit traitée avec mépris le jour précédent. Il la fit mettre sur un oreiller dans un hamac, & la fit porter par tout son camp précédée de quelques soldats, qui publioient à haute voix que c'étoit le *Zambi* ou le Dieu de la Reine. Le Général en s'en retournant ne manqua pas de lui donner avis, qu'entre les dépouilles de ses ennemis qu'il avoit à lui présenter, il lui conduisoit avec pompe l'image de son ancien *Zambi*, qu'il avoit prise.

La Reine à cette nouvelle se sentit si émue, qu'elle versa des larmes; elle résolut de recevoir le Crucifix avec toute la pompe imaginable, & pour cacher à ses sujets les raisons qui la faisoient agir, elle dit qu'elle vouloit en cette occasion faire honneur aux Chretiens, qui étoient en grand nombre dans ses Etats. Le jour que le Crucifix arriva, la Reine fit mettre toutes ses troupes sous les armes des deux côtés du chemin jusqu'à une Chapelle, qu'elle avoit fait construire & richement ornée. Elle sortit ensuite accompagnée de toute sa Cour & d'un bon nombre de Chretiens, & se plaça sur une éminence hors de la ville pour voir passer l'image; elle la fit saluer d'une décharge générale, qui fut suivie du son de tous les Instrumens de guerre & de sa Musique. Quand elle fut arrivée au lieu destiné pour elle, la Reine la reçut avec un profond respect, la baisa tendrement plusieurs fois, & la mit sur l'autel qu'on lui avoit préparé. Elle fit serment en même tems qu'il en coûteroit la vie sans rémission à ceux qui auroient la témérité de faire aucune insulte à ce *Zambi*, qu'elle avoit adoré autrefois.

Toutes ces marques de respect, jointes aux fréquentes & longues visites qu'elle faisoit à la Chapelle, firent bientôt voir aux Giagas qu'elle étoit redevenue Chretienne; cela les irrita tellement, qu'ils délibérerent de lui ôter la couronne & la vie. Elle en fut avertie, & pour leur donner le change elle eut recours à un impie stratagême, elle fit placer la caisse où étoient les os de son frere à côté du Crucifix, & feignit qu'elle alloit les consulter, comme elle avoit coutume de faire.

Cet artifice rassura les Giagas, mais il scandalisa horriblement les Chretiens, & les justes reproches qu'il lui attira de leur part, l'en firent bientôt repentir & rougir d'une si honteuse dissimulation. Elle essaya à-la-vérité d'abord de persuader aux Chretiens, par des raisons spécieuses & par de belles promesses, d'imiter son exemple, leur disant qu'ils accoutumeroient peu à peu ses peuples idolâtres à adorer le Crucifix. Mais ils protesterent avec tant de fermeté qu'ils perdroient plutôt ses bonnes graces que de se rendre coupables d'une aussi détestable hypocrisie, qu'elle prit d'autres mesures.

Zingha avoit auprès d'elle deux Conseils. Le premier, pour les Affaires de la Guerre & pour le Gouvernement Politique, étoit composé de quatre personnes. Le second pour les Affaires de Religion, étoit composé de cinq Sighilles ou Prêtres de la Secte des Giagas. Elle résolut de consulter ces neuf Conseillers, afin de se déterminer, ou à embrasser de nouveau la Loi du vrai Dieu, ou à demeurer dans la Secte qu'elle suivoit depuis si longtems. Elle les assembla, & leur déclara qu'elle vouloit consulter ses Ancêtres sur le parti qu'elle devoit prendre dans l'extrême perplexité où elle se trouvoit; elle commanda aux Sighilles de faire sur le champ les sacrifices ordinaires en ces occasions, après lesquels ils étoient saisis d'une espece d'enthousiasme, & rendoient leurs réponses de la même maniere que s'ils étoient possédés par les Esprits qu'ils avoient invoqués. Après la cérémonie, ils donnerent leurs avis l'un après l'autre avec leurs cris accoutumés & de

n'étant pas d'humeur à ajouter foi à tout ce merveilleux, qui ſelon les Hiſtoriens Catholiques-Romains précéda ſa converſion, ni d'en rendre raiſon d'une

Section II. Fondation & Hiſtoire du Royaume d'Angola.

de violentes convulſions, & tous convinrent de conſeiller à la Reine de renoncer à la Secte des Giagas & de retourner au Culte du vrai Dieu. Nous nous bornerons à donner un échantillon du ſtile de ces réponſes, en rapportant celle du premier Singhille, la plus forte de toutes, & qui ſembloit dictée par l'eſprit du frere de *Zingha.* „ Quel avantage me „ revient-il que tu demeures dans la Secte des Giagas? Puiſque les ſacrifices que tu m'offres ne font que renouveller & augmenter les tourmens inſupportables que je ſouffre „ dans des flammes qui ne s'éteindront jamais. Pourquoi me demandes-tu un conſeil, „ pendant que tu connois toi-même que tu as dans ton ame un juge & un conſeiller fidele qui t'enſeigne la vérité? Tu ne ſeras plus à moi puiſqu'il y en a un autre qui t'appelle, & que tu m'abandonnes pour le ſuivre, & je ne ſerai plus à toi pour te répondre, puiſque deſormais tu m'auras en perpétuelle abomination. Chaſſe-moi donc loin „ de toi, & ſache que je ne puis t'être utile en demeurant dans ces oſſemens; jette-les & „ avec eux le triſte ſouvenir de m'avoir adoré en leur préſence " En finiſſant il donna un furieux coup de pied à la caiſſe qui renfermoit les oſſemens, & tomba lui-même par terre à demi-mort.

Les quatre autres ayant eu les mêmes ſymptomes, & ajouté diverſes choſes à la louange des Portugais & de leur Religion, le premier faiſant encore le perſonnage de frere de *Zingha*, après lui avoir fait de-nouveau de ſanglans reproches de ſon apoſtaſie, finit d'un ton plus doux par ces mots, *ô! ma chere ſœur, puiſque tu ne peux plus ignorer l'état malheureux auquel je ſuis éternellement condamné, que mon exemple t'apprenne à te corriger, ô!* Zingha *ma ſœur prenez aujourd'hui une bonne réſolution, accepte la paix que t'offrent les Portugais, & tu la poſſéderas dans ton ame.*

Auſſitôt qu'il eut achevé, la Reine demanda aux quatre autres Conſeillers leur avis ſur ce qu'ils avoient entendu & vu, un ſeul prit la parole pour les autres, & dit à la Reine: *ce changement dépend abſolument de la volonté de Votre Majeſté, en quelque Religion qu'elle veuille vivre, elle trouvera ſes ſujets toujours diſpoſés à l'imiter, puiſqu'ils ſont tous perſuadés que rien ne peut être plus juſte & plus avantageux pour eux que ce qu'il plait à leur Prince d'etablir* (1).

C'eſt ici que nos bons Peres triomphent; non ſeulement ils regardent le chagrin & les remords du Général pour avoir maltraité le Crucifix, comme miraculeux, mais ſur-tout la confeſſion forcée des cinq Sighilles; car quelle autre puiſſance que celle de Dieu, auroit pu forcer le Démon qui parloit par leur bouche, de s'expliquer d'une maniere ſi contraire aux intérêts de ſon empire de ténebres? Qu'eſt-ce qui auroit pu arracher aux autres Conſeillers, ennemis mortels du Chriſtianiſme, leur acquieſcement, ſinon la conviction de la vérité?

Mais le Général, les Singhilles & les Conſeillers-d'Etat ne pouvoient-ils pas avoir été gagnés par l'adroite Reine à force de perſuaſions, de promeſſes & de préſens, & par ſon autorité pour faire le rôle qu'ils firent? Toute cette ſcene n'a-t-elle pas pu être minutée entre elle & le Viceroi, pendant le long commerce de Lettres qu'ils eurent enſemble, qui dura depuis 1648 juſqu'un 1655?

La plus grande partie des riches préſens qu'il lui envoyoit ſans ceſſe par ſes Ambaſſadeurs, ne put-elle pas être deſtinée & ſuffiſante pour engager ces dix hommes à jouer cette comédie? N'étoit-il pas de l'intérêt des Portugais, la Religion même à part, de mettre à tout prix de leur parti une Princeſſe qui avoit une autorité ſi abſolue ſur les Giagas, leurs ennemis les plus cruels & les plus irréconciliables, & de prendre les meſures les plus propres à la mettre en état de le faire en toute ſûreté? Et dans de telles circonſtances peut-on ne pas penſer qu'une Princeſſe, qui avoit profeſſé le Chriſtianiſme, pût ne pas ſouhaitter ardemment, ſur-tout au declin de ſa vie, & au milieu des dangers auxquels elle étoit expoſée, d'abandonner une Secte où elle avoit vecu vingt-huit ans d'une maniere qui lui répugnoit, comme elle l'avoua elle-même? Sur le tout nous ne voyons dans toute cette affaire, qu'un ſtratagême adroit de cette politique Princeſſe pour

(1) Labat T. IV. p. 109. & ſuiv.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola*

Sa Déclaration à ses sujets. 1655.

d'une autre maniere, ne nous ont donné qu'une Histoire fort imparfaite de la vie & du regne extraordinaire de cette Princesse. Nous nous flattons qu'on en verra avec plaisir la fin & ce qu'il y a eu de plus brillant, après avoir écarté les fables dont les Missionnaires l'ont embelli.

Pendant que ses Conseillers étoient occupés à décider l'importante affaire dont nous parlons dans les Remarques, la Reine avoit fait assembler tout le peuple, qui s'attendoit à quelque chose d'extraordinaire de ces délibérations. Quand elles furent finies, *Zingha* parut avec un air majestueux & un visage content où la joie éclattoit, & ayant pris son arc elle décocha une fleche avec une adresse & une vigueur admirable, & s'adressant à ses troupes, *Qui sera assez puissant*, dit-elle, *pour se vanter de pouvoir résister à mes armes & à la force de mon bras?* Tout le peuple battit des mains, & répondit par trois fois avec de grands cris, *ó généreuse & puissante Reine*, *personne*, *personne*, *personne ne te pourra jamais vaincre.* Prenant alors la parole de dessus la hauteur où elle s'étoit placée, d'où elle pouvoit être entendue, elle dit d'une voix forte. „ Si mes ennemis m'ont toujours craint „ quand je leur ai fait la guerre ; si vous, pour me donner des preuves de „ votre fidélité, avez depuis tant d'années prodigué vos vies pour me soutenir dans mes entreprises, qui vous empêchera à-présent de me suivre „ dans la paix? J'ai vu bien des fois que dans les victoires que j'ai remportées, le champ de bataille étoit plus couvert du sang de mes sujets „ que de celui de mes ennemis, desorte que je n'ai jamais remporté de victoire sans qu'il en ait coûté la vie à des milliers de mes sujets. Abandonnée à mes passions je n'ai pas connu la vérité, & je ne me suis pas „ mise en peine de la chercher. J'ouvre les yeux dans ce moment, & je „ rends au vrai Dieu toutes les affections de mon cœur, que je lui ai refusées d'une maniere impie. Je demande à son infinie miséricorde une paix „ inviolable, afin d'en pouvoir faire jouir ceux qui m'ont suivi dans le tumulte de la guerre. Volontairement & de tout mon cœur je retourne à „ cette Religion que j'ai abandonnée si indignement pour mon malheur, & „ pour celui de ceux qui m'ont suivi. Je déteste la Secte impie des Giagas, & je l'aurai toujours en exécration ; je la proscris de ma présence „ & de mes Etats ; & si j'ai été très-réguliere dans l'observation des rits „ d'une Secte impie, je veux être dorénavant encore plus exacte dans l'observation d'une Loi très-sainte, afin que mon exemple vous apparenne à „ vous corriger de vos égaremens passés. Si jamais vous avez été asservis aux caprices de ma volonté, si jamais vous avez été mes esclaves, „ & que par un desir immodéré de me plaire, vous avez méprisé la mort „ avec tant d'intrépidité, à-present je vous montre & je vous ouvre le „ chemin à un repos éternel, & je vous présente les avantages d'une „ paix inaltérable. Qui est-ce qui s'opposera à ce que je dis? s'il y en „ a

se tirer des embarras & du danger où elle se trouvoit ; il n'y a aussi rien de surprenant & d'extraordinaire dans la maniere dont ses dix Ministres mercénaires, gagnés par ses riches présens & par ses promesses, se chargerent de faire leur rôle dans une affaire où il y avoit tant à gagner pour eux, & aucun risque à courir.

„ a quelqu'un qui m'ait en horreur, je le veux bien, qu'il me fuye, qu'il „ m'abandonne."

Reçue avec des acclamations.

Tel fut le discours de cette intrépide Princesse à son armée; mais quelque fermeté qu'elle fit paroitre, elle ne laissoit pas d'être intérieurement inquiette de l'effet que produiroit une déclaration aussi imprévue; elle avoit lieu de craindre que la proposition d'une paix perpetuelle ne seroit guere du goût de peuples nourris dans le sang, dans la dissolution & dans les licences d'une guerre continuelle. Leur attachement pour elle fut néanmoins si fort, que toutes ses craintes furent dissipées par un applaudissement si général, que ce fut pour elle un heureux présage de leur conversion.

Ambassade au Viceroi d'Angola.

Elle ne perdit point de tems pour communiquer cette heureuse nouvelle au Viceroi d'Angola, à qui elle envoya une Ambassade solemnelle. Elle le pria d'oublier tout le passé, d'éteindre pour jamais le feu de la division, de la recevoir dans les bonnes graces du Roi son Maitre, & de lui rendre sa sœur *Dona Barbara*, puisque l'autre avoit reçu le chatiment qu'elle méritoit, & de lui envoyer des Capucins pour achever l'œuvre qu'elle avoit si heureusement commencée.

Rançon demandée pour sa Sœur.

L'empressement de la Reine, & la surprenante nouvelle de la promptitude de ses sujets à approuver son changement, causerent quelque defiance à ceux du Conseil du Viceroi, dont les soupçons n'étoient que trop autorisés par ses ruses précédentes & par son caractere inconstant. Mais le généreux Viceroi méprisant ces vains soupçons, lui accorda ce qu'elle demandoit, l'exhorta à persévérer dans ses bonnes résolutions, & l'assura d'une paix stable & de l'amitié du Roi son Maitre. Il lui marqua que pour la rançon de sa sœur, elle ne pouvoit pas donner moins de deux-cens esclaves, dont il y en avoit cent-trente pour le Roi, & soixante-dix à partager entre lui & les Officiers Royaux, à moins qu'elle ne voulût donner l'équivalent en argent. A l'egard des Capucins qu'elle demandoit avec tant d'instance, on les lui envoya le plutôt possible, ayant pour Superieur le *P. Antoine de Gaëte*, Religieux plein de pieté, d'un grand merite, & fort estimé de la Reine. La Patente qui l'etablissoit Supérieur de la Mission de Matamba est du 8 d'Avril 1656. Peu après il arriva à Massangano, où la Princesse *Barbara* étoit gardée, en attendant que la Reine ratifiat le Traité de paix, & qu'elle payat sa rançon (a).

La Reine diffère à la payer, & menace.

Zingha differa plus qu'on ne s'y attendoit à satisfaire aux conditions, & on ne peut guere douter qu'elle n'eût bien de la peine à se resoudre d'abandonner aux Portugais ses Etats d'Angola, & de se contenter des terres steriles de Matamba; elle ne pouvoit neanmoins esperer de vivre en paix & en alliance avec eux qu'à cette condition. Ils tenoient toujours sa sœur prisonniere, en rendant à cette Princesse tous les honneurs dus à sa naissance. On la transporta à Embacca, derniere frontiere des Portugais sur le bord de la riviere de Lucalla, pour y demeurer jusqu'à l'arrivée de sa rançon, ce qui chagrina beaucoup la Princesse, mais on s'excusa sur la négligence de sa sœur à remplir ses engagemens. La Reine en avoit effectivement si peu d'envie, que lorsque le Capitaine *Emanuel Froes* vint à sa Cour pour

(a) *Labat* T. IV. p. 123.

SECTION II. *[illegible] & Histoire du Royaume d'Angola.*

L'Ambassadeur tâche de l'appaiser.

pour la presser de la part du Viceroi d'exécuter le Traité, elle se plaignit hautement de ce qu'on ne se fioit pas à sa parole royale, & qu'on ne lui envoyoit pas sa sœur. Elle alla même jusqu'à menacer de faire la guerre, qui seroit plus vive qu'elle ne l'avoit jamais été (*a*).

L'Ambassadeur s'imagina que c'étoient les Ministres de la Reine qui l'engageoient à cet étrange procédé, parcequ'ils desapprouvoient entierement le nouveau Traité qu'elle avoit fait avec le Portugal; & avoient-ils si grand tort si la cession des Provinces d'Angola en étoit une des conditions, puisqu'ils auroient été charmés de la suivre dans quelqu'une des plus belles, si elle en avoit obtenu la restitution? La Reine elle-même n'avoit-elle pas plus sujet encore de ressentir le refus qu'on lui en faisoit, & d'éviter la cession qu'on exigeoit d'elle? Elle donna aussi à *Floïs* des marques si visibles de son mécontentement qu'il ne put douter qu'il ne fût réel; desorte qu'en craignant plus que jamais les suites, il changea de batterie, & au-lieu de la presser sur cet article délicat, il fit tout ce qu'il put pour l'appaiser; & pour excuser la détention de sa sœur, il allégua qu'on la gardoit non en qualité de prisonniere mais d'ôtage, ce qui étoit la pratique constante de tous les Souverains. Comme elle ne répondit néanmoins à ses spécieuses excuses que par un profond soupir, il dépecha sur le champ un Courier au Viceroi pour l'informer de tout; ce Seigneur qui en fut allarmé aussi, envoya ordre au Pere *Antoine*, qui étoit à Embacca avec *Dona Barbara*, de se rendre au-plutôt à la Cour de la Reine, & de tâcher de lui inspirer des sentimens plus favorables (*b*).

On envoye le P. Antoine à la Reine.

Quoique ce bon Pere fût encore fort incommodé par le changement de climat, il obéït sur le champ, & ayant envoyé un Courier à la Reine pour lui donner avis de son départ, elle le reçut avec beaucoup d'honneur, & vint au devant de lui accompagnée d'une Cour nombreuse. Elle ordonna aussi à tout le peuple de se mettre en haye depuis l'endroit où elle le rencontra jusqu'au Chilombo, & de se mettre à genoux quand il passeroit. Elle-même, du plus loin qu'elle l'apperçut, se prosterna en terre, & dit à haute voix: *Que le Ministre du vrai Dieu soit le bien venu! Je vous remercie, ô bon Religieux, puisque je suis assurée que vous me rendez la grace de mon Dieu, la paix & le repos de ma conscience.* Après quoi baisant affectueusement le Crucifix qu'il lui avoit présenté, elle se leva, le prit par la main, & le conduisit à son Palais. Là s'étant assise sur le trône dressé pour elle, elle fit asseoir auprès d'elle le *P. Antoine* & l'Ambassadeur, & à quelque distance toute la Cour demeura debout.

Nous ne nous arrêterions pas si longtems à ces démonstrations de zele de la Reine, si ce n'étoit pour faire voir que ses Ministres n'avoient aucun pouvoir sur elle, & qu'elle ne craignoit pas de témoigner le plus profond respect pour la Religion Chretienne & pour ceux qui la prêchoient en présence de sa Cour & de son armée, comme les Portugais veulent l'insinuer, & que la véritable raison de sa repugnance à ratifier le Traité, étoit l'article de la cession des Provinces d'Angola, elle croyoit, comme elle l'avoit dit dans une autre occasion, qu'il étoit indigne de sa dignité & de son caractere

(*a*) *Labat* T. V. p. 123. (*b*) Le même p. 126.

re de céder tranquillement ſes droits à un Uſurpateur, tandis qu'elle avoit le pouvoir en main de ſe faire juſtice les armes à la main. Auſſi lorſque le bon Pere employa ſon éloquence pour l'y engager par des motifs de Religion, & qu'il voulut ſans-doute lui perſuader de renoncer à un Royaume temporel pour l'amour d'un Royaume éternel, elle ne lui répondit que par des ſoupirs & des larmes. Si nous devons néanmoins en croire notre Auteur (a), elle dit enfin au Pere que ſes raiſons la perſuadoient, & dès ce moment elle ſentit ſon cœur ſoulagé, & délivré des défiances & des ombrages d'une fauſſe politique, enſorte qu'elle envoya avec toute la diligence poſſible la rançon de ſa ſœur; on ne nous dit point ce qui fut reglé dans cette occaſion à l'égard du grand article des Provinces d'Angola. Chaque Parti avoit ſes pretentions, & celles de la Reine étoient ſans-contredit les plus juſtes. Les Portugais voyant qu'il n'y avoit pas moyen pour le préſent de conclure une paix ferme & durable avec elle, ſe contenterent d'une treve, en attendant que leurs différends réciproques fuſſent accommodés. A cet égard même il y a de l'apparence qu'elle fut obligée de ſe ſoumettre aux conditions qu'ils voulurent, tant par néceſſité, que par les motifs de Religion que ſon Capucin lui avoit ſuggerés.

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Ce fut alors que les choſes commencerent à prendre une nouvelle face, la Princeſſe *Barbara*, après une longue & ennuyeuſe détention, fut élargie & renvoyée avec tous les honneurs poſſibles, & chargée de riches préſens. Quand elle entra dans les Etats de ſa ſœur, elle fut reçue avec une magnificence extraordinaire, & tous les peuples firent éclater leurs tranſports de joye par la muſique, les danſes, & par les louanges qu'ils lui prodiguerent. Ils la mirent dans un hamac ſuperbe, & s'empreſſoient tous ſans diſtinction à qui auroit l'honneur de la porter. Ils prirent leur route par la Province de Souvi, où l'on avoit eu ſoin d'accommoder les chemins, qui ſont preſque impraticables. Elle fut reçue, en arrivant à la Cour, par tous les Officiers avec de nouvelles acclamations. Du plus loin qu'elle apperçut la Reine, elle quitta ſon hamac & ſe proſterna par terre. Elle ſe leva enſuite, s'approcha de la Reine, & lui baiſa la main à genoux; la Reine l'embraſſa, & elles demeurerent longtems collées l'une à l'autre ſans pouvoir dire un mot, tant elles avoient de joye de ſe revoir après une abſence de neuf ans. Les rejouiſſances qu'on fit à cette occaſion durerent une ſemaine entiere, & le bruit etoit ſi grand que les bons Capucins, qui n'y étoient pas faits, avoient de la peine à faire leurs dévotions, & ne pouvoient fermer les yeux la nuit (b).

La Princesse sa sœur est renvoyée. Reception qu'on lui fait.

Auſſitôt que ces fêtes furent finies, la Reine, qui avoit perdu toute eſperance, & ſelon les apparences même le deſir de recouvrer ſes Etats d'Angola, ne penſa plus qu'à propager la Religion Chretienne parmi ſes ſujets. Les Capucins, qui étoient devenus ſes principaux Conſeillers, & ſur-tout le P. *Antoine*, avoient tellement éloigné de ſon eſprit toute penſée ambitieuſe & de guerre, qu'elle paroit avoir conſacré ſans reſerve le reſte de ſa vie à établir ſolidement le Chriſtianiſme dans ſes Etats, & à y faire honneur par ſon exemple; ſa ſœur *Barbara*, qui, comme on l'a vu, avoit auſſi été

Zele de la Reine pour la Religion.

(a) *Labat*, l. c. p. 131. (b) Le même, p. 135.

été convertie durant sa premiere captivité de cinq ans, & qui en avoit encore passé neuf à la seconde parmi les Portugais, ne témoignoit pas moins de zele pour cette œuvre si glorieuse. C'est ainsi que toutes les pensées tumultueuses de la Reine & toutes ses vues parurent entierement absorbées par celles de la Religion; elle avoit aussi davantage le loisir d'écouter les instructions de ses guides spirituels; ils l'avoient si bien réconciliée avec les Portugais, qu'elle les regardoit comme ses meilleurs amis (*), après les avoir abhorrés comme les Usurpateurs de ses Etats héréditaires, & elle vivoit avec eux dans la plus parfaite intelligence.

Elle fait bâtir une Eglise dans sa Capitale.

Elle souhaittoit d'avoir une Eglise dans sa Capitale, mais comme il falloit trop de tems pour faire venir de Portugal de bons ouvriers & les matériaux nécessaires, son impatience la porta à se contenter d'une de bois; elle donna la surintendance de ce Bâtiment au *P. Antoine*, avec un bon nombre d'Ouvriers, sur lesquels elle lui donna un pouvoir absolu. Mais comme ils ne savoient qu'enfoncer des poteaux en terre, y poser une sabliere, & un toit avec des chevrons, & les couvrir de paille ou de feuilles de palmier, l'Edifice fut fort au-dessous de ce que le Pere auroit voulu. On lui donna soixante-dix palmes de longueur, vingt-neuf de largeur & vingt-cinq de hauteur (†). Les murailles étoient de terre grasse, blanchies en dehors avec de la chaux, & couvertes par dedans de très-belles nattes, travaillées en quarreaux blancs & noirs, & avec d'autres ornemens. Le fond de l'Eglise où devoit être appuyé le grand autel, étoit couvert des plus beaux & des plus riches tapis, que la Reine fit tirer de sa garderobe. L'autel fut aussi couvert de semblables tapis. C'étoit sur cet autel qu'on devoit mettre le Crucifix dont nous avons parlé plus haut, auquel un des Capucins avoit fait une croix neuve. On exposa sur le grand autel un très-beau tableau de la Vierge, copié sur celui de Sainte Marie Majeure à Rome, le peuple accouroit en foule pour le voir, & les Capucins prenoient cette occasion de lui expliquer quelques articles de la Foi. Toutes les dispositions ayant été faites avec toute la diligence possible, on dédia solemnellement l'Eglise & la Ville à la Vierge, & la ville fut nommée *Sainte Marie de Matamba*.

Edit de la Reine pour les nouveaux Convertis & contre les coutumes idolâtres.

Cette cérémonie s'étant faite avec toute la pompe possible, au milieu d'un grand concours de peuple, un grand nombre de personnes vinrent d'eux-

(*) Quelque extraordinaire que cela paroisse, notre bon Capucin l'assure, tant sur les Lettres de la Reine au Viceroi, que sur sa conduite envers les Portugais qui venoient à sa Cour. Il ajoute qu'elle disoit quelquefois en plaisantant, que la Maison de *Sousa*, dont on lui avoit donné le surnom après son baptême, lui avoit donné la vie spirituelle; qu'ensuite elle l'avoit fait mourir civilement, & qu'elle venoit de la ressusciter. Cela signifioit, que c'étoient les exhortations de *Don Jean Correa de Sousa* qui l'avoient portée à se faire Chretienne, lorsqu'elle étoit à Loanda; que *Don Jean Fernand de Sousa* lui avoit donné la mort, lorsqu'en lui enlevant ses Etats il l'avoit mise dans la dure nécessité d'embrasser la Secte des Giagas; mais que *Don Salvador Correa de Sousa* l'avoit ressuscitée, en lui rendant sa sœur, qui étoit encore pour elle une raison puissante de retourner au vrai Dieu & dans le sein de l'Eglise (1).

(†) Le palme Portugais est de huit pouces, trois lignes mesure de Paris.

(1) *Labat*, T. IV. p. 135, 136.

d'eux-mêmes demander d'être instruits & baptisés; mais on exigea d'eux qu'ils n'eussent plus de commerce avec les idolâtres, & qu'ils ne les fréquentassent plus, & la prudente Reine leur assigna pour cet effet un quartier particulier de la ville. Elle fit publier ensuite un Edit qui proscrivoit l'idolâtrie sous les plus rigoureuses peines. En voici le contenu.

I. Que personne ne fût assez hardi pour invoquer le Démon, ou quelque Idole que ce pût être, ni pour lui offrir des sacrifices.

II. Défense aux femmes grosses de sortir de la ville ou du camp pour aller accoucher dehors, & d'abandonner leurs enfans dans la forêt.

III. Qu'on n'useroit point des anciennes cérémonies superstitieuses pour les enfans nouveaux-nés, & qu'on les porteroit au Prêtre pour être baptisés.

IV. Que les filles, non plus que les garçons, ne fussent point privées de la grace du Sacrement, mais qu'il fût administré à tous les enfans de quelque sexe qu'ils fussent, aussi-bien qu'aux adultes quand ils seroient instruits.

V. Que personne, homme ou femme, ne mangeât de la chair humaine, quand même ce seroit celle des ennemis pris ou tués dans une bataille.

VI. Qu'on brûlat généralement tout ce qui a du rapport aux superstitions de l'idolatrie, ou qu'on le remît aux Missionnaires.

VII. Que les sermens qu'on faisoit selon les formules abominables des anciennes superstitions ne seroient plus reçus (a).

Edit contre la polygamie.

La sévérité avec laquelle elle punissoit ceux qui étoient en faute, ou qui usoient de connivence, jointe à la facilité qu'elle avoit de savoir ce qui se passoit par le canal du grand nombre d'Espions qu'elle entretenoit par-tout, firent qu'on obeit exactement à l'Edit. Il restoit encore deux grands abus à réformer, qu'il n'étoit pas aisé de déraciner, parcequ'ils étoient fort communs. L'un étoit la multiplicite des femmes, qu'ils se permettoient sans contrainte; & l'autre la tyrannie des Seigneurs, qui ne permettoient à leurs vassaux de se marier qu'avec leur consentement, & ils ne le leur donnoient qu'après l'avoir acheté, souvent bien cher. L'abolition de l'un les privoit de satisfaire leur goût voluptueux, & de l'autre d'un revenu auquel il n'y avoit pas d'apparence qu'ils renonçassent sans murmurer, & peut-être même sans se porter à la révolte.

La Reine encourage le mariage par son exemple.

La Reine réussit sans peine à remédier au premier, en consentant, quoique avec beaucoup de difficulté, sur les pressantes sollicitations du *P. Antoine*, de donner elle-même l'exemple, & d'épouser un de ses Courtisans, nommé *Don Salvador*, jeune homme de médiocre naissance, puisqu'il étoit fils d'un esclave, qui s'étant sauvé de Loanda étoit venu s'enroler dans les troupes de la Reine, & s'étoit avancé par son mérite. On jugea néanmoins que ses qualités personnelles rachetoient la bassesse de sa naissance, & la Reine l'epousa publiquement en face d'Eglise, & le déclara son époux. Cela parut d'autant plus extraordinaire, qu'étant agée de soixante-quinze ans, le mariage lui paroissoit interdit. Non contente d'avoir donné l'exemple, en celebrant ses noces avec toutes les solemnités du Pays, elle obligea sa sœur d'en faire autant, & elle lui donna pour mari le vieux General qui avoit

(a) *Labat* ubi sup. p. 131, 141.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

avoit eu part à l'affaire du prétendu Crucifix miraculeux (*). Ce vieux Guerrier, naturellement fier, brutal & emporté, ne se vit pas sitôt en possession d'une Princesse qui étoit l'héritiere de la couronne, qu'il en vint au point de la maltraiter de paroles & de la main; elle s'en plaignit à sa sœur, en lui disant qu'elle étoit infiniment plus heureuse quand elle étoit prisonniere des Portugais, qu'à-présent qu'elle étoit sujette aux caprices de ce barbare. Ce qui surprit tout le monde, c'est que la vindicative Reine, qui quelques mois auparavant l'auroit fait venir & tailler en pieces en sa présence, ne témoigna aucun ressentiment contre lui, de peur qu'il ne se portat aux dernieres extrémités (†). Elle se contenta de protester que dans la suite elle ne se méleroit plus de ces sortes d'affaires, & qu'elle laisseroit à tout le monde la liberté de se marier à son gré. L'exemple de la Reine étoit très-propre à faire sentir que les hommes doivent se contenter d'une seule femme puisque les femmes se contentent d'un seul mari. Ensorte que tant par ses persuasions, que par les pieux efforts du Capucin, elle eut le plaisir de voir l'Edit

(*) Pour l'intelligence de la suite, il faut savoir que la Reine avoit d'abord jetté les yeux sur un Seigneur qui étoit du Sang Royal, pour le faire épouser à sa sœur; la Princesse en fut si contente, qu'elle se laissa conduire chez lui sans attendre que le mariage eût été célébré. Une maladie dangereuse dont il fut attaqué en empêcha la consommation. On découvrit pendant sa maladie, qu'il avoit une autre femme encore en vie. Cela obligea la Reine de rompre le mariage de son autorité, fort contre le gré des deux Parties, & de chercher un autre mari à sa sœur.

Le vieux Général, qui avoit eu part à l'affaire du Crucifix, & qui s'étoit retiré à la campagne, ayant appris la rupture de ce mariage, eut la hardiesse de s'offrir & de demander la Princesse en recompense de ses longs services; *Dona Barbara* l'accepta avec beaucoup de répugnance (1).

(†) Notre Auteur attribue cette extraordinaire conduite, dans une Reine aussi fiere & vindicative, aux sentimens que la Religion lui avoit inspirés. Mais si nous pesons mûrement toutes les circonstances, nous verrons bientôt qu'il y avoit quelque autre puissant motif qui l'obligea à étouffer son ressentiment.

1. Nous trouvons le Général retiré de la Cour & de l'armée par quelque mécontentement, peu après l'affaire du Crucifix; & à quoi peut-on attribuer ce mécontentement, sinon au chagrin que ce vieux idolâtre conçut de l'usage que la Reine en fit, en le faisant servir de prétexte pour abandonner la Secte des Giagas, & pour introduire la Religion des Portugais, qui ne lui étoit pas moins odieuse que ceux qui la professoient.

2. D'où lui pouvoit venir la hardiesse, non seulement de prétendre à la main de la Princesse, mais de la demander à titre de recompense de ses services? hardiesse dont la Reine parut d'abord fort indignée, non seulement à cause de son âge & de ses mauvaises qualités, mais aussi à cause de la bassesse de sa naissance, l'ayant recompensé au-delà de ce qu'il méritoit par le poste où elle l'avoit élevé.

3. Quel motif put déterminer cette Reine, d'ailleurs si fiere & si intrépide, à consentir à un mariage si honteux pour elle, & pour lequel sa sœur avoit tant d'horreur? Quelle raison put la porter à forcer une sœur qu'elle aimoit si tendrement, à se mettre entre les bras d'un vieux brutal, d'un mécontent ambitieux & d'un fort méchant caractere? Mais si le rôle qu'elle l'avoit engagé à jouer avec les autres membres de ses deux Conseils, bien loin d'être un miracle n'étoit qu'une ruse & une comédie pour faire goûter à ses sujets son changement, n'avoit-elle pas à craindre que son refus n'engageât le Général à révéler tout le mystere, & à s'en servir pour exciter un soulévement général?

(1) *Labat*, l. c. p. 146.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

l'Edit contre la Polygamie généralement obſervé, & ceux qui le violoient étoient rigoureuſement châtiés.

Elle remédie à la tyrannie des Seigneurs.

Elle trouva plus de difficulté à remédier à l'autre abus, dont nous avons parlé, elle y réuſſit néanmoins; ce ne fut pas cependant ſans une extrême répugnance que les Seigneurs ſe deſſaiſirent d'un droit auſſi lucratif. Mais la Reine prit des meſures ſi juſtes & ſi prudentes, & montra tant de fermeté & tant de réſolution, qu'ils furent obligés de ſe ſoumettre; elle craignoit d'autant moins le ſoulévement dont ils ſembloient la menacer, qu'elle étoit aſſurée que tous les Vaſſaux étoient intéreſſés à la ſoutenir dans le deſſein d'abolir un droit, qui étoit ſi onéreux pour eux.

1657. *Progrès du Chriſtianiſme.*

Tout réuſſiſſoit juſqu'ici au gré des deſirs de la Reine; & ce qui lui faiſoit encore plus de plaiſir, c'étoient les progrès viſibles que la Religion Chretienne avoit faits parmi ſes ſujets en moins de deux ans, & le zele qu'ils témoignoient à la ſuivre malgré leur barbarie naturelle: deſorte qu'elle avoit lieu d'eſpérer de vivre aſſez pour la voir heureuſement établie dans toute l'étendue de ſes Etats.

Apparition d'une Comete ſuivie de la famine.

Cet heureux calme fut néanmoins extrêmement troublé par pluſieurs triſtes calamités, qui ſe ſuccéderent rapidement. On vit une Comete épouvantable, le tonnerre grondoit effroyablement aux quatre coins de l'horizon, la foudre tomboit de tous côtés, fracaſſoit les arbres, & cauſa un grand dommage. Il y eut de terribles ſecouſſes de tremblemens de terre, elle s'ouvrit en un grand nombre d'endroits, & fit voir des gouffres & des abîmes dont perſonne n'oſoit meſurer la profondeur. Ces prodiges furent ſuivis d'une famine générale & de maladies contagieuſes, qui emporterent des milliers de perſonnes: on craignit alors que les Traités de paix commencés avec les Portugais, & qui n'étoient pas encore ſignés, ne ſe rompiſſent, & qu'on n'entrât dans une nouvelle guerre au-lieu de la paix qu'on eſpéroit, & dont ces peuples commençoient à goûter la douceur. On comprendra aiſément à qui il tenoit que la paix ne fût pas entierement conclue, quand on verra les conditions que les Portugais offroient (*a*).

Articles de paix propoſés par les Portugais.

1. Que dès qu'ils ſeroient aſſurés de la réalité de la converſion de la Reine à la Foi Catholique, ils lui céderoient comme un preſent quelques Contrées du Royaume de Dongo, dont ils étoient en poſſeſſion.

2. Que la Reine en échange de ce préſent, qui n'auroit point la qualité d'inveſtiture, payeroit quelque reconnoiſſance annuelle à la Couronne de Portugal, & que quand elle y manqueroit, il ſeroit libre aux Portugais de ſe mettre en poſſeſſion de ce qu'ils lui cédoient.

3. Que le Commerce ſeroit ouvert entre les ſujets de deux Etats, tant pour l'achat des eſclaves, que pour toutes les autres ſortes de marchandiſes.

4. Que la Reine ne moleſteroit aucun des Seigneurs dependans ou feudataires de la Couronne de Portugal, quand même dans les guerres paſſées ils auroient cauſé des dommages dans ſes Provinces & dans le Royaume de Matamba.

5. Qu'elle s'engageroit à rendre les eſclaves, qui pendant la guerre s'étoient ſauvés des Portugais, & s'étoient retirés dans ſes Etats.

6. Qu'el-

(*a*) *Labat*, l. c p. 158.

SECTION II
Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

6. Qu'elle remettroit entre les mains du Viceroi d'Angola le *Giaga Calanda*, qui s'étoit révolté contre les Portugais, sur l'assurance qu'on lui donnoit que sa faute seroit pardonnée (*).

Maladie de la Reine. Réponse généreuse aux propositions des Portugais.

Ces propositions chagrinerent fort la Reine, étant fort éloignées de ce qu'on lui avoit fait espérer de la générosité des Portugais, desorte qu'elle tomba malade d'une grosse fievre, avec une inflammation dans la gorge. Le *P. Antoine*, son principal confident & créature du Viceroi, profita de cette conjoncture pour solliciter la Reine de la façon la plus pressante à faire sa paix avec Dieu, & à mettre la derniere main au Traité de paix qui étoit sur le tapis. Elle s'acquitta du premier article d'une maniere qui édifia tout le monde, & sur le second elle fit une réponse digne d'une si grande Princesse.

„ 1. Que ce n'étoit pas par le motif de faire la paix, ni par aucune nécessité, ni par aucune autre vue humaine, qu'elle étoit retournée au giron „ de l'Eglise, mais qu'elle y avoit été rappellée par la grace de Dieu, & „ qu'elle étoit résolue d'y persévérer jusqu'au dernier soupir.

„ 2. Que quant à l'apostasie où elle étoit tombée, c'étoient les mauvais „ traitemens qu'elle avoit reçus du Viceroi, qui l'y avoient précipitée.

„ 3. Que si le Roi de Portugal vouloit lui restituer une partie de ses E„ tats, il feroit l'action d'un homme généreux, & que s'il les lui restituoit „ tout entiers, ce seroit celle d'un Monarque juste & Chretien.

„ 4. Quant aux autres propositions, qu'elle n'avoit pas l'esprit & le cœur „ si bas, que de consentir à faire jamais hommage à qui que ce fût. Que „ si elle ne l'avoit pas fait quand elle étoit Giaga, elle le feroit bien moins „ à-présent qu'elle étoit Chretienne; qu'elle étoit née libre, & qu'elle ne „ savoit ce que c'étoit d'etre esclave & tributaire que du Dieu tout-puis„ sant, qui l'avoit créée & lui avoit donné son Royaume. Que cependant, „ si elle découvroit quelque chose dans ses Etats qui fût agréable à Sa Ma„ jesté Portugaise, elle lui en feroit volontiers offre, étant sûre de sa géné„ rosité & de son retour. Que pour les autres articles elle n'avoit point de „ peine à s'y conformer, & qu'elle avoit un desir sincere de s'unir & de s'al„ lier avec le Roi de Portugal (*a*)."

Conclusion de la Paix.

Cette réponse ne satisfit pas pleinement le Conseil de Loanda, qui auroit voulu obliger la Reine à faire hommage au Roi de Portugal. Mais le

(*a*) Le même p 160.

(*) Ce Chef des Giagas, las de la domination Portugaise, s'y étoit soustrait avec un grand nombre d'esclaves, & environ mille bons soldats. Il s'étoit retiré à quelques lieues au-delà du Fleuve Lucalla, & s'étoit mis sous la protection de la Reine. Cette Princesse la lui avoit accordée avec d'autant plus de plaisir, qu'il pouvoit lui rendre de grands services par ses courses sur les terres des Portugais, au cas que leur procédé l'obligeât à recommencer la guerre. Elle ne pouvoit donc regarder que comme une action injuste & flétrissante pour elle d'abandonner un brave Capitaine, qui s'étoit mis à son service, & qu'elle avoit pris sous sa protection, & de le livrer à des gens dont les articles qu'on lui proposoit & la conduite passée ne lui donnoient pas des idées avantageuses du côté de la générosité & de la bonne foi (1). On verra par la suite que cette Princesse en agit bien plus noblement qu'eux dans cette occasion.

(1) *Labat*, T. IV. p. 165.

le *P. Antoine*, qui connoissoit à fond les sentimens de cette Princesse, & qui entretenoit une étroite correspondance avec le Viceroi, l'avoit si fortement assuré qu'elle n'y consentiroit jamais, qu'il ramena adroitement les Conseillers, & fit conclure la paix aux conditions suivantes.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

1. Que le Fleuve Lucalla serviroit de borne & de limite perpétuelle entre les deux Royaumes de Matamba & d'Angola.

2. Qu'à l'avenir on ne donneroit plus retraite ni asyle aux esclaves fugitifs des deux Etats, mais qu'on les rendroit aussitôt, & sans aucun delai les prisonniers faits dans la derniere guerre.

3. Que la Reine demeureroit pleinement libre de quelque tribut que ce pût être, à condition qu'elle souscriroit aux cinq autres articles mentionnés ci-devant.

La Reine & le Viceroi signerent ce Traité au mois d'Avril 1657, & immédiatement après les prisonniers furent délivrés & échangés sur la frontiere. Le Viceroi dépêcha un Batiment à Lisbonne avec le Traité, pour en avoir la ratification du Roi; ce Prince écrivit au Viceroi & au Conseil une Lettre, datée du 24 Novembre, par laquelle il approuve & ratifie tous les articles, & il leur donne avis qu'il a aussi écrit à la Reine *Zingha*, mais sa Lettre n'a point été publiée que nous sachions (*a*).

Expédient pour sauver l'honneur de la Reine.

Pendant ces négotiations la Reine avoit prudemment pensé à un expédient pour sauver son honneur à l'égard de *Giaga Calanda*. Quelque tems avant la ratification du Traité, elle le fit venir secrettement, l'informa de la demande du Viceroi, & lui dit que quoiqu'elle ne doutât point que ce Seigneur ne lui tînt la parole qu'il lui avoit donnée de lui pardonner, elle lui conseilloit de se retirer avec ses gens en quelque Pays éloigné des frontieres des Portugais, mais de prendre bien garde de ne faire aucun dégat sur leurs terres. Le Giaga remercia la Reine & fit semblant de goûter son conseil; mais dèsqu'il fut de retour à son camp, il se retrancha dans des lieux de difficile accès, mit sur pied une bonne armée, & repandit la terreur dans tous les Pays voisins par la crainte de ses irruptions. Les Portugais s'en plaignirent vivement à la Reine, & comme si elle avoit manqué à sa parole. Elle leur répondit qu'elle alloit leur faire voir combien elle y étoit exacte.

[illegible] Calanda.

Elle assembla sur le champ ses troupes, en fit la revue dans la grande place de Sainte-Marie de Matamba. La Reine y parut en son habillement de guerre, fit exercer les troupes au maniement des armes, ce dont elles s'acquitterent avec beaucoup de force & d'adresse. Elle entra elle-même en lice, & fit voir autant de force, de vigueur & d'adresse qu'aucun de ses gens, nonobstant son âge & sa convalescence; le P. *Antoine*, qui l'accompagna, ne put s'empecher de lui en faire compliment. Elle harangua ses troupes en peu de mots, & après un combat feint elle se mit en marche à la tête de l'armée le 15 de Decembre 1657. Après quelques jours de marche, elle arriva au voisinage du Camp de *Calanda*. *Zingha*, qui avoit eu la précaution de se saisir de tous les défilés par lesquels le Giaga pouvoit s'échapper, le fit environner par ses troupes, & au point du jour elle fit expo-

(*a*) *Labat* T. IV p. 163.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume* d'Angola.

poser son Etendard Royal. Le Giaga, épouvanté de se voir ainsi enveloppé, & sans espérance d'échapper à la colere de la Reine justement irritée contre lui, prit le parti de lui envoyer des Députés pour lui demander pardon & lui donner des assurances d'un dévouement parfait le reste de sa vie. Mais pendant qu'elle écoutoit les Députés du Giaga, les plus braves de son armée, qui connurent la résolution de leur Chef & qui la regardoient comme une lâcheté, prirent le parti de s'ouvrir un chemin au travers des troupes de la Reine, fondirent sur elles & les mirent d'abord en désordre. La Reine les ayant alors fait prendre en flanc & en queue, on en fit un grand carnage. Il n'y eut que les plus légers à la course qui gagnerent la Riviere Lucalla, la passerent à la nage, & se rendirent à la Garnison Portugaise de la Forteresse d'Embacca, dont ils espéroient un meilleur quartier que des troupes de la Reine: effectivement elles n'en firent qu'à quinze-cens hommes qu'elles firent prisonniers. Le *Giaga Calanda* fut du nombre des morts. On présenta sa tête à la Reine, qui l'envoya sur le champ au Viceroi de Loanda, lui faisant connoître par-là qu'elle savoit aussi bien tenir sa parole, que se venger de ceux qui lui en manquoient (*a*).

Zingha retourna triomphante à Sainte-Marie de Matamba sur la fin de Mars 1658, résolue de punir le Roi d'Ajacca, qui pendant son absence avoit eu la témérité d'entrer dans ses Etats. Sa santé ne lui permettant pas alors de se mettre à la tête de son armée, elle en donna le commandement à *Bariangonga*, un de ses Généraux, Officier brave & expérimenté. Il ne fut pas moins heureux que sa Maîtresse, & obligea bientôt l'aggresseur de se soumettre aux conditions que la Reine voulut lui imposer.

Accident qui pensa être fatal au Christianisme.

Le P. *Antoine* étoit allé faire une course pour la propagation de l'Evangile. Pendant son absence il arriva un accident qui pensa avoir de fâcheuses suites pour le Christianisme. Un des plus anciens Officiers de l'Etat vint à mourir; la Reine le considéroit beaucoup; il avoit été baptisé, mais vivoit dans un grand libertinage; & il mourut sans que le P. *Antoine* pût le reconcilier avec l'Eglise. Il n'étoit resté dans le Couvent que le P. *Benoit de Luzignana* & un Frere-lay. La Reine leur fit dire qu'elle souhaitoit qu'on enterrat le défunt en Chretien, le Pere le refusa opiniâtrement. La Reine en fut si outrée, qu'elle donna permission de l'enterrer à la maniere des Giagas; on prépara dans la Forêt le Tombo, avec le nombre de victimes humaines qui devoient être égorgées selon sa qualité. Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que la Reine se rendit avec toute sa Cour pour assister à cette abominable cérémonie, non sans sentir de grands reproches de sa conscience. Elle consoloit déja les victimes destinées à la mort, & auroit passé outre si un événement imprévu ne l'avoit arrêtée.

Le Frere *Ignace*, qui avoit fait inutilement ses efforts pour persuader au Pere d'obéir aux ordres de la Reine afin de prévenir des suites fâcheuses, transporté de zele prit le Crucifix entre ses bras, & courut au Tombo, criant à haute voix par le chemin, *que celui qui est de Dieu suive l'image de Jesus-Christ crucifié.* Il rencontra un des Secretaires-d'Etat & un autre Officier, qui alloient au Couvent pour prendre des mesures afin d'empêcher le

(*a*) Le même, p. 166.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

le désordre. Ils lui demanderent où il portoit la Sainte Image? Il leur répondit par les paroles que nous avons rapportées. Aussitôt ces deux Officiers se mirent à ses côtés. Arrivés au lieu destiné pour le Tombo, ils y trouverent une foule prodigieuse de peuple, assemblé pour voir cette cérémonie, le Frere cria alors en Langue du Pays, *fugammena*, ce qui signifie en François, *à genoux! à genoux!* Frappés de ces mots, tout le monde se prosterna, & le Frere s'avança toujours jusqu'à ce que les Gardes l'empecherent de pénétrer dans l'enceinte. Mais lui sans s'étonner, continua à crier de toute sa force *fugammena*. La Reine, qui étoit sous un portique l'entendit & reconnut sa voix; elle vint à lui, & se prosterna devant l'image sans dire un seul mot, mais en versant des larmes. Le Capucin profita de son silence & de sa confusion pour lui reprocher courageusement son impiété, & l'obligea de jurer aux pieds du Crucifix que jamais elle ne permettroit ces cérémonies abominables pour quelques personnes & pour quelque raison que ce pût être. Elle en fit non seulement serment, mais fit délivrer les malheureuses victimes destinées à la mort, & renverser tout l'appareil du Tombo, & s'en retourna à la ville, suivant le Frere qui portoit le Crucifix, tout le peuple jettant de grands cris de joye. Elle arriva ainsi à l'Eglise: là, prosternée encore devant le Crucifix, elle lui demanda pardon de son crime, & renouvella le serment de ne plus permettre dans ses Etats la cruelle cérémonie du Tombo; & elle a tenu depuis sa parole avec la derniere exactitude (*a*).

Ambassade au Pape. 1658.

Il ne manquoit plus pour l'entier établissement du Christianisme qu'une nouvelle recrue de Missionnaires. La Reine jugea que rien ne contribueroit plus efficacement à la lui faire obtenir, que d'envoyer une Ambassade solemnelle à Rome, pour rendre obedience au Pape, & l'informer de la juste espérance qu'elle avoit de répandre le Christianisme dans tous ses Etats. Elle choisit son premier Secretaire-d'Etat & le P. *Antoine* pour cette commission. Comme le Pere demeuroit à sa Cour depuis quinze mois, il étoit en etat d'informer parfaitement le Pape de l'état du Christianisme, & de ce qui pouvoit contribuer à le mettre sur un pied solide. Ces deux hommes illustres accepterent la commission, & le P. *Antoine* promit à la Reine que son voyage achevé il reviendroit à sa Cour, où il étoit resolu de finir ses jours au service de ses peuples.

Changement dans la Mission.

Les deux Ambassadeurs partirent pour Massangano. Ils y apprirent que le nouveau Pape *Alexandre* VII. avoit souhaitté que les Superieurs de la Mission choisissent le P. *Seraphin de Cortonne*, qu'il connoissoit & aimoit beaucoup, pour remplir la commission de la Reine de Matamba, au-lieu du P. *Antoine de Gaette*, desorte que ce dernier lui ceda sa place. L'Ambassadeur & le P. *Seraphin* se rendirent à Loanda pour s'y embarquer. Mais ils s'y trouverent arretés; le Viceroi avoit reçu des défenses expresses de la Cour de laisser embarquer aucun Ministres des Princes du Pays, quelque part qu'ils fussent envoyés, sans un ordre exprès du Roi de Portugal. Le P. *Seraphin* engagea l'Ambassadeur de retourner à Matamba, après lui avoir remis les Lettres & les instructions de la Reine, & il partit pour Rome.

(*a*) *Labat*, l. c p. 171 & suiv.

me. Dans le méme tems le P. *Jean Antoine de Montecucullo* eut ordre d'aller remplir le poste du P. *Antoine de Gaëtte* auprès de la Reine, & de lui faire agréer les changemens qu'on avoit faits, puisqu'ils n'étoient que pour le plus grand avantage de Sa Majesté & de ses Sujets, disoit-on (*a*). Le P. *Antoine de Gaëtte* eut la place de Préfet du Royaume de Matamba, & en cette qualité fixa sa résidence à Massingano. Ce fut de-là que le P. *Jean Antoine* partit dans la saison des pluies, & encore convalescent, ensorte qu'il pensa lui en coûter la vie, ce qui auroit fait perdre les Mémoires curieux de ce Missionnaire, dont l'Auteur a tiré une grande partie de ce qu'il rapporte dans la suite.

Réception faite au P. Jean Antoine, *qui est obligé de retourner à* Embacca.

La réception gracieuse que lui fit la Reine, certaines fonctions de son Ministere dont elle le pria de s'acquitter (*), & la joye qui brilloit dans les yeux d'une foule de peuple qui vint au devant de lui, lui auroient fait oublier les fatigues de son voyage (*b*), s'il n'eût eu de fréquentes attaques de son ancien mal, tant par le travail qu'exigeoient ses fonctions, que par l'excessive chaleur du climat, desorte que la Reine, craignant de le perdre, l'envoya, bien malgré elle, à Embacca pour changer d'air. Elle le pria de lui envoyer incessamment un Prétre, n'en ayant point qui pût officier auprès d'elle ; car le Frere *Ignace*, qui n'avoit point l'Ordre de Prétrise, ne pouvoit que catéchiser, & baptiser dans les cas de mort. A l'arrivée du P. *Antoine* à Massangano, on fit partir sur le champ le P. *Benoit*.

Fausse allarme.

Il y avoit un an que ce dernier étoit à la Cour de la Reine, lorsqu'elle fut allarmée sur la nouvelle que le Viceroi de Loanda avoit mis des troupes sur pied, destinées, disoit-on, contre le Royaume de Matamba. La Reine appréhendant quelque surprise, envoya un Courier au P. *Antoine de Gaëtte*, qui en qualité de Préfet résidoit à Massangano, le prier de la venir trouver sans délai. Ce bon Religieux, toujours plein de zele, partit sur le champ sans prendre congé de personne, & méme sans compagnon. Au bout de six jours de marche il arriva à la Cour ; il dit à la Reine qu'il avoit vu l'armée Portugaise, & l'assura qu'elle n'avoit aucun dessein contre ses Etats, & qu'ils

(*a*) *Labat* T. IV. p. 178. (*b*) Là-même.

(*) La Reine, dit-on, alla au devant de lui avec toute sa Cour. Elle conduisoit avec elle plusieurs femmes qui portoient leurs enfans nouveaux nés entre leurs bras. Après les premiers complimens, elle lui dit: „ Vous voyez, mon Pere, qu'on ne tue plus les „ enfans, on les éleve. Nous souhaittons d'en faire des Chretiens, & nous vous de„ mandons le Baptême pour eux." Le Pere, qui n'ignoroit pas les anciennes coutumes barbares du Pays, fut rempli de joye : il admira le silence profond & la modestie de cette multitude de gens, qui accompagnoient la Reine, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à l'Eglise, où après les prieres ordinaires le Pere baptisa les enfans & quelques adultes. Alors les cris de joye & le son des instrumens remplirent l'air (1). Dès la premiere audience la Reine lui recommanda les intérêts de la Religion en lui promettant de l'assister de tout son pouvoir. Il eut une nouvelle attaque de son mal, mais il ne fut pas sitôt rétabli, qu'il fit élever nombre de petits Oratoires, pour que le peuple ne pût s'y assembler. Peu après il fit bâtir, avec le secours de quelques personnes considérables de la Cour, quatre nouvelles Eglises dans la ville, dont l'une le fut aux dépens de la Princesse *Dona Barbara* & de son mari ; elle fut dédiée le 4 de Décembre, jour de la Fête de *Sainte Barbe*, & le Pere y baptisa ce même jour cent-quatorze enfans (2).

(1) *Labat*, T. IV. p. 184. (2) *Ibid* l. c. p. 188, 189.

qu'ils étoient dans la ferme résolution de conserver avec elle une paix inviolable & une étroite alliance. Il ajouta que le bruit qui s'étoit répandu n'avoit servi qu'à cacher le véritable dessein, qui étoit de châtier quelques peuples qui s'étoient révoltés. Cela dissipa tous les ombrages de la Reine. Les Missionnaires s'appliquerent aux fonctions de leur Ministere, & comme on étoit dans la Semaine Sainte, il se trouva une multitude de nouveaux Chretiens pour assister à la solemnité (*a*).

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Le Pere Préfet demeura quatre mois à Matamba, au bout desquels, malgré le regret que la Reine en témoigna, il retourna à Massangano. Au bout de quelque tems le Viceroi d'Angola, cherchant d'introduire le Commerce & la Foi dans quelques Provinces idolâtres, invita le Pere Préfet à tenter cette Mission ; mais n'ayant point réussi, il retourna à Matamba, où la Reine le rappella, pour l'assister dans le dessein de fonder une nouvelle Ville, avec un Palais & une Eglise.

Zingha [illegible] 1659.

Elle avoit choisi un terrein élevé, agréable, ouvert, & dans un très-bon air sur le bord de la Riviere Vamba. Le Pere arriva à la Cour dans le mois de Mai 1659. Déja on avoit ramassé une prodigieuse quantité de pierres tirées des rochers voisins, qui étoient transportées sur les épaules, des esclaves que la Reine employoit en très-grand nombre, & sur lesquels le Frere *Ignace* avoit l'inspection. On ne s'attendra pas que nous donnions une description exacte de ces Batimens, qui faute de bons ouvriers étoient fort grossiers, en comparaison de ceux de Loanda. On trouvera dans les Remarques, ce qu'il y a de plus digne d'attention (*). Nous ajouterons seulement, que la

(*a*) Le même p. 198.

(*) L'Eglise fut bâtie dans le plus bel endroit de la ville. On lui donna cent-vingt-neuf palmes de longueur sur quarante-deux de largeur. Les murs jusqu'à la hauteur de sept palmes furent bâtis solidement de grandes pierres, & le reste de bois; la Reine fit bâtir en même tems à côté de l'Eglise un Hospice convenable pour les Missionnaires.

Le Palais de cette Princesse fut bâti sur un terrein uni, d'environ une lieue de circuit. La premiere enceinte étoit un tissu de feuilles de palmier nattées d'une maniere ingénieuse, soutenue d'espace en espece de gros pieux, & d'une hauteur à ne pouvoir être franchie par les bêtes sauvages. Toute cette grande enceinte n'avoit qu'une entrée, que l'on fermoit avec une espece de herse de même matiere. Elle en renfermoit une seconde, qui en étoit environ à quinze brasses, faites de grosses épines d'une épaisseur considérable, où il n'y avoit aussi qu'une seule entrée, à l'opposite de la premiere. La troisieme étoit encore plus forte, mais entre celle-ci & la seconde il y avoit tant de hayes, qui formoient comme un Labyrinthe, qu'il falloit bien connoître le terrein pour s'en démêler. Le milieu de cette enceinte renfermoit une vaste place, où l'on pouvoit mettre une armée en bataille, autour de laquelle étoient disposées les maisons ou plutôt les cases de la Cour. Elles sont rondes & pyramidales & n'ont [illegible] de fenêtres, toute leur lumiere vient de la porte, qui est fort basse. Ces cases sont plus ou moins grandes selon la qualité des personnes qui les occupent, & n'ont pas au-delà de sept pieds de hauteur. Celles de la Reine étoient à peu près de la même structure, [illegible] plus grandes avec des portiques, qui faisoient comme un Cloitre, qui renfermoit une [illegible] cour. C'est dans ce Cloitre qu'étoient toutes les entrées des Cases du dehors, qui servoient de logemens aux Dames & aux femmes de service de la Reine, de magasins, de garderobes, de cuisines, d'[illegible], & d'autres pieces qui composoient toutes ensemble le Palais, & formoient comme une petite ville renfermée dans une plus grande.

Au devant de toutes les cases, & [illegible] des deux côtés de la porte du Palais, elle fit bâtir deux grands sallons ouverts de trois côtés comme des portiques; l'un étoit pour les

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

la Reine tâcha de compenser ce qui manquoit à la beauté & à la simétrie de l'ouvrage par la richesse des ornemens de l'intérieur, & elle alla jusqu'à mettre un gros diamant de grand prix dans les fondemens de l'Eglise, ce dont personne ne fut témoin que le P. *Antoine* & le Frere *Ignace*

Chapelle dédiée à Sainte-Anne.

Elle fit bâtir aussi une Chapelle dans l'enceinte de son Palais dédiée à *Sainte Anne* dont elle portoit le nom, & fit mettre sur l'autel un grand tableau de cette Sainte, qu'elle avoit fait faire à Loanda par un habile Peintre. Elle l'orna par dedans de beaux tapis de soie, & d'une belle lampe faite de l'argent dont étoit revêtu le coffre où étoient les os de son frere; elle remit, non sans quelque répugnance ce coffre au Préfet, parcequ'il refusoit sans cela de l'admettre à la participation de l'Eucharistie, qu'elle souhaittoit ardemment de recevoir à la Fête de la Pentecôte. Le Pere fit brûler le coffre & les os, & envoya l'argent à Loanda, où l'on en fit une très-belle lampe pour la placer devant le Crucifix fameux. Il l'obligea encore de lui remettre quantité d'anneaux superstitieux d'or & d'argent, qui servoient d'amuletes; ce qu'elle fit sans peine. Après tant de preuves non équivoques de la sincérité de sa conversion, le bon Pere s'appliqua à l'instruire & à la préparer pour la Fête de la Pentecôte, & ce fut alors (en 1660) qu'elle communia de sa main avec tout le respect imaginable, & depuis ce tems-là elle ne cessa de donner des marques de la piété la plus exemplaire (*a*).

Maladie de la Reine qui se rétablit. 1662.

Les deux années suivantes furent employées principalement à convertir le reste de ses sujets, & entre autres ceux qui habitoient les Isles de la Coanza, mais le P. *Jean Antoine* qui s'y employa, ne réussit pas d'une façon proportionnée à son zele & aux peines qu'il se donna. Il revint à la Cour sur la nouvelle que le Pere Préfet étoit dangereusement malade; il y arriva le dernier jour de Mars 1662, & trouva le Préfet hors de danger. Mais au bout de quelques jours la Reine tomba malade, & son grand age fit craindre pour elle, cependant son mal n'eut point de suite facheuse. Leur joye & celle de cette Princesse augmenta par l'arrivée d'un Courier de Loanda, qui apporta la nouvelle de l'arrivée de plusieurs Capucins pour le Ro-

(*a*) Le même p. 215 & suiv.

les audiences, & l'autre étoit le lieu d'assemblée des principales personnes de la Cour, qui s'y promenoient en attendant l'heure de leur service ou les ordres de la Reine. Tous ces ouvrages furent achevés avec une diligence surprenante, à cause du grand nombre d'Ouvriers qu'on y employa. La premiere fois que le Pere Préfet alla les voir, il y en trouva onze-mille, & la seconde fois dix-sept-mille, en comptant les femmes, mais sans y comprendre aussi les esclaves.

Quand il fut question de partager le terrein aux habitans pour placer leurs maisons, la Reine dit au Préfet, qu'elle avoit dessein de ne donner des emplacemens qu'aux Chretiens, & de laisser dans l'ancienne ville ceux qui n'étoient point baptisés; le Pere lui répondit, qu'avec le tems l'ancienne ville pourroit devenir l'asyle de tous les méchans & les libertins, & en forcer d'autres à ne se faire Chretiens que pour l'avantage de demeurer dans la nouvelle ville; au-lieu que si les Idolâtres étoient mêlés avec les Chretiens, ceux-ci veilleroient sur les démarches des autres, & les empêcheroient de rien entreprendre contre elle, & de desobéir à ses Edits. La Reine goûta ces raisons, & ne pensa plus à séparer ses sujets (1).

(1) *Labat*, l. c, p. 206. & suiv.

Royaume de Matamba; il étoit auſſi chargé de deux Lettres, une du Pape pour la Reine, & l'autre de la Congrégation de la Propagande, pour le Préfet & pour les Miſſionnaires. Celle-ci portoit, que le Pape avoit établi le P. *Antoine Gaëtte* Préfet de toutes les Miſſions des Royaumes d'Angola, de Matamba & de toutes les Provinces voiſines, ce qui l'obligeoit à réſider déſormais à Loanda. La Reine reçut la Lettre du Pape de ſes mains avec des larmes de joye, & un plaiſir qu'elle avoua n'avoir jamais ſenti, & qui contribua au rétabliſſement de ſa ſanté. Le départ du Préfet, qui avoit ſi longtems dirigé ſa conſcience, l'affligeoit ſenſiblement, & elle fit tout ce qu'elle put pour le retarder; mais voyant que ſon devoir l'appelloit à Loanda, elle le pria de lui accorder deux choſes avant que de la quitter; de conſacrer l'Egliſe qu'elle vouloit dédier à Sainte-Anne, & de lui laiſſer un vieux habit de Capucin pour couvrir ſon corps quand elle ſeroit morte, pour deſabuſer ſes ſujets de l'idée qu'elle avoit tâché autrefois de leur inſpirer, qu'elle étoit une eſpece de Déeſſe, ou fort au-deſſus de l'humanité. Le Pere Préfet lui accorda ſans peine ces deux choſes; quand il lui apporta l'habit de Capucin, elle chargea le Général ſon beaufrere de l'envelopper dans un drap d'or & de le faire conſerver dans ſa garderobe. La bénédiction de l'Egliſe ſe fit le 24 d'Avril avec toute la ſolemnité poſſible. Le Préfet y dit la Meſſe & y prêcha ſon Sermon d'adieu devant un auditoire nombreux; il laiſſa auprès de la Reine le P. *Jean Antoine* & le Frere *Ignace*, & partit pour Loanda (*a*).

Le Bref du Pape lu publiquement.

D'abord après ſon départ, elle voulut recevoir des mains du P. *Jean Antoine* le Bref du Pape, dont on a parlé, en cérémonie, & le faire lire en préſence de ſes peuples. On choiſit pour cela le 15 de Juillet: la Reine ſe rendit à l'Egliſe à la tête d'un nombreux & brillant cortege, ayant au col une bourſe de brocard, dans laquelle étoit le Bref du Pape; le concours de peuple fut ſi grand, que l'Egliſe n'en put contenir la moitié, deſorte qu'on n'y laiſſa entrer que les perſonnes les plus conſidérables. Le Pere ayant dit la Meſſe, lut le Bref en Portugais, après que le Secretaire-d'Etat l'eût lu dans la Langue du Pays. La Reine écouta cette lecture debout, après quoi s'étant approchée de l'autel, elle le baiſa avec reſpect, & jura de nouveau ſur le Livre des Evangiles de garder inviolablement tout ce qu'elle avoit promis, & ayant reçu le Bref des mains du Pere, elle le remit dans ſa bourſe, & s'en retourna avec toute ſa Cour au Palais. Elle fit un feſtin ſuperbe ſous les portiques du Palais, où elle traita toute ſa Cour; le Réſident des Portugais fut auſſi traité ſomptueuſement. La Reine y fut ſervie à la maniere de l'Europe. Elle étoit aſſiſe dans un fauteuil, ſa table étoit couverte de beau linge, toute la vaiſſelle étoit d'argent ou de vermeil, & elle ſe ſervit de couteau & de fourchette (*). Elle diſtribua des re-

(*a*) *Labat* l. c. p. 244.

(*) Cela dut ſans-doute lui paroître étrange auſſi-bien qu'à toute ſa Cour; on ne l'avoit jamais vue aſſiſe que ſur un couſſin placé ſur un tapis ou une natte, & les jambes croiſées, ayant les plats devant elle, ſans table, ni ſerviette, ni cueiller, ni fourchette, ni couteau, prenant ſans façon la viande avec la main, & la mettant en pieces. C'étoit-là ſa maniere ordinaire de manger, lors même qu'elle mangeoit en public devant ſa Cour, qui étoit, dit-on,

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

recompenses à plusieurs de ses Officiers, donna la liberté à divers esclaves, & sur le soir elle parut à la tête des Dames du Palais, habillées & armées en Amazones, & elles firent un combat, où la Reine quoiqu'agée de plus de quatrevingts-ans, montra toute la vigueur, la force, l'agilité & l'adresse qu'elle avoit à vingt-cinq ans.

Son zele & sa sévérité contre l'Idolatrie.

Sa vie ne fut pas néanmoins encore aussi longue que ces apparences sembloient le promettre. Elle eut pourtant la satisfaction de pouvoir penser qu'elle avoit achevé ce qu'elle avoit le plus à cœur, & de n'avoir plus qu'à tenir la main à l'exécution de ses Edits en faveur du Christianisme, & contre les cérémonies abominables des Giagas & des Singhilles. Elle punissoit méme très-rigoureusement ceux qui y contrevenoient. Un de ces Singhilles ayant été surpris, la Reine le condamna a être brûlé vif; le Pere ayant intercédé pour lui dans l'espérance de le convertir, elle se rendit à sa priere, en l'assurant que sa compassion & ses efforts charitables seroient sans fruit; qu'elle connoissoit trop bien ces misérables, & qu'il n'y avoit que les supplices les plus rigoureux qui pussent arrêter le cours de leurs impiétés. L'événement n'en convainquit que trop le Capucin; il employa inutilement toutes les raisons que son zele put lui inspirer pour gagner ce malheureux. Quelque tems après quatre ou cinq autres ayant encore été surpris, ils aimerent mieux périr par les flammes, que de renoncer à leur secte pour obtenir leur grace, ensorte que le Missionnaire fut obligé malgré lui d'approuver cette rigueur & d'y consentir (*).

Pen-

on, aussi nombreuse qu'aucune Cour des Souverains d'Europe. Elle avoit entre autres trois-cens Femmes à son service, qui servoient dix à dix pendant dix jours. Ces Dames étoient assises derriere elle les jambes croisées ou sur leurs talons, & elle leur jettoit des pieces de viande, qu'elles recevoient avec respect & mangeoient sur le champ. Quand elle buvoit tous les assistans battoient des mains, & un de ses premiers Officiers lui pressoit le gros doigt du pied gauche, pour signifier que ses sujets souhaittoient que la nourriture qu'elle prenoit, se répandît par tout le corps, depuis la tête jusqu'à l'extrémité des pieds. Lorsqu'elle avoit mangé, elle distribuoit elle-même ses restes à ses Courtisans. Le Général, mari de sa sœur, prosterné à ses pieds ramassoit avec soin les os & les arrêtes des restes de la Reine, & après les avoir bien sucés, il les alloient cacher en terre, de peur qu'ils ne fussent trouvés & ne servissent à faire quelque maléfice contre la Reine. Lorsqu'elle recevoit des Etranger de conséquence, elle mangeoit à l'Européenne, mais cela lui arrivoit rarement; elle n'aimoit pas les coutumes qui la gênoient. Quant aux mets qu'on lui servoit, & à la maniere dont ils étoient apprêtés, nous n'en parlerons point, n'y ayant rien de fort propre à tenter des Anglois (1).

(*) Malheureusement plusieurs des Officiers de la Reine favorisoient & encourageoient secrettement les Singhilles. Pour l'en convaincre, le Pere Supérieur lui envoya un gros paquet de choses à leur usage. La Reine ne comprenant point pourquoi il lui envoyoit tout cela, lui manda de venir à la Cour afin de l'apprendre de sa bouche; il y fut, & lui dit qu'il étoit de sa grandeur de faire tout rendre au Singhille, puisque malgré ses ordres ses Officiers souffroient qu'il demeurât si près d'elle, & qu'il continuât à séduire les peuples, ce qui pouvoit faire croire que Sa Majesté y donnoit quelque espece de consentement. La Reine sentit vivement toute la force de ce reproche, & ayant fait venir ses Officiers, leur dit que si avant le coucher du Soleil ils ne lui remettroient ce misérable, ils verroient le lendemain un exemple terrible de sa justice. Ils n'eurent garde de s'y exposer; quelques heures après ils le lui amenerent bien lié de grosses cordes;

(1) *Labat* T. IV. p. 262.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Pendant que la Reine s'occupoit dans sa nouvelle ville à avancer la conversion de ses sujets, le bon Pere alla avec sa permission y travailler en d'autres endroits accompagné d'un Catechiste. Mais son voyage ne fut pas long; il reçut Couriers sur Couriers pour revenir incessamment à la Cour; ainsi il fut obligé d'abandonner l'esperance d'une abondante recolte, pour venir secourir la Reine, qui étoit tombée dangereusement malade. Il étoit parti de Matamba le 2 de Septembre, & il fit tant de diligence qu'il y fut de retour le 14 d'Octobre. Il trouva la Reine attaquée d'une grande inflammation de gorge, desorte qu'elle ne parloit qu'avec beaucoup de peine. La presence du Missionnaire la soulagea assez, pour lui témoigner combien elle condamnoit l'ambition qu'elle avoit eue de passer pour une Déesse, tandis qu'elle reconnoissoit à-présent qu'elle n'étoit qu'un amas de corruption & une charogne. Elle le conjura de ne l'abandonner point dans son extrémité, de lui continuer ses charitables offices tant qu'elle seroit en vie, & après sa mort de faire envelopper son corps dans l'habit que le Prefet lui avoit laissé, & de ne souffrir absolument point qu'on pratiquât à ses funérailles aucune des cérémonies des Giagas. Elle donna les mêmes ordres au Tendala son Premier-Ministre, chargé du gouvernement du Royaume pendant l'interregne; elle déclara même en presence de tous les Officiers de la Cour, qu'elle chargeoit le P. *Jean-Antoine* du soin de ses funérailles, & qu'elle vouloit & souhaittoit qu'on suivit exactement les ordres qu'il donneroit pour cela. Elle leur recommanda ensuite de maintenir le Christianisme, de protéger & d'encourager les Missionnaires & leurs Catéchistes de tout leur pouvoir, en tenant la main à l'exécution de ses Edits contre les pratiques impies des Giagas.

Sa derniere maladie. 1663.

L'inflammation ayant gagné la poitrine, & le mal ayant augmenté par une emplâtre que ses Medecins lui appliquerent, elle sentit que sa fin approchoit; elle se confessa au Pere, qui après avoir célébré la Messe lui apporta le Viatique, qu'elle reçut avec une devotion exemplaire, & peu après on lui donna l'Extrême-onction tandis qu'elle avoit parfaitement sa connoissance; enfin le 17 de Décembre 1663 elle rendit l'esprit vers le point du jour, dans la quatrevingt-deuxieme année de son âge.

Sa Mort édifiante.

Vers

des, elle le fit fouëtter rudement par toutes les rues de la ville, & puis le condamna aux Mines de l'Amerique (1).

Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que plusieurs des Officiers & des Ministres de la Reine, bien qu'ils eussent embrassé la Foi par complaisance pour elle, conservoient au fond du cœur une grande haine pour le Christianisme, & y renoncerent à leur mort. C'est ce dont on vit un exemple en deux de ces Officiers, la veille de l'Assomption de l'année précédente. Le Pere ayant appris qu'ils étoient malades depuis quelques jours, y courut, & toutes ses exhortations ne servirent de rien; ils déclarerent qu'ils vouloient mourir dans leur ancienne Religion, & qu'ils n'avoient reçu le baptême que pour obéïr à la Reine. Il eut beau prêcher, il ne put rien gagner. Cela n'empêcha pas leurs parens de venir solliciter le Pere de les enterrer dans le Cimetiere bénit; mais il le refusa absolument, desorte qu'ils se determinerent à les enterrer à la maniere des Giagas; mais les ordres exprès de la Reine y mirent obstacle, & elle déclara à cette occasion, que si cela arrivoit une autre fois, elle feroit jetter les cadavres à la riviere ou aux bêtes (2).

(1) *Labat*, l, c. p. 277. (2) Le même p. 2[illegible]2, & suiv.

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Vers la fin de sa maladie les Ministres avoient envoyé ordre de faire prendre les armes à toutes les Milices pour prévenir tout tumulte, & pour empêcher la fuite des esclaves, si ordinaire en pareille circonstance (*); & d'abord après sa mort on doubla la garde du Palais, & on ferma les portes. Le 19 au matin le Conseil-d'Etat fit annoncer la mort de la Reine avec les cérémonies ordinaires, & sur le champ ayant fait assembler le Peuple sur la grande place, on déclara que *Dona Barbara*, sœur de la défunte, avoit été élue pour lui succéder (*a*).

Sa Sœur lui succede.

On lui mit entre les mains l'arc & les fleches, qui sont les marques de la Royauté. On l'éleva de terre afin que tout le monde la vît & lui rendît hommage. Tel étoit néanmoins l'amour que les peuples avoient pour *Zingha*, qu'au-lieu des cris de joye ordinaires on n'entendit que des hurlemens, sans que la nouvelle Reine parût les consoler de la perte qu'ils venoient de faire.

Funérailles de la Reine.

Pendant cette cérémonie, le P. *Antoine* se rendit au Palais pour faire revêtir la Reine de l'habit de Capucin, comme elle l'avoit si ardemment souhaitté; il fut fort surpris de la trouver déja revêtue de ses Habits Royaux, qui étoient très-magnifiques, & parsemés des plus riches pierreries. On lui permit cependant de lui faire mettre l'habit de Capucin, & son Rosaire avec son Crucifix entre les mains. On l'exposa ainsi sur son lit de parade dans le Salon des audiences: elle y étoit comme assise appuyée sur un riche coussin, que son Page d'honneur, immobile comme une statue, soutint pendant plusieurs heures. Le Pere avoit cru qu'on la laisse-

(*a*) *Labat* ubi sup. p. 192, 193.

(*) Ce qui y donnoit lieu, c'étoit la barbare coutume reçue parmi tous ces peuples idolâtres (d'immoler des centaines) de victimes humaines aux obseques des Grands & des Rois, dont nous avons rapporté divers exemples, particulierement au sujet des Rois d'Angola avant leur conversion. Dans ces occasions les pauvres esclaves craignant d'être du nombre de ces victimes, se sauvoient ordinairement dans les Etats voisins, dans des forêts impénétrables, ou dans des montagnes inaccessibles, où ils trouvoient souvent une mort plus cruelle, étant dévorés par les bêtes féroces, ou périssant de faim & de misere. Les Dames d'honneur de la Reine furent même fort en peine, craignant que selon l'ancienne coutume elles ne fussent obligées de suivre leur Maîtresse dans l'autre Monde; leur frayeur avoit augmenté quand elles virent doubler la garde & fermer les portes du Palais, croyant que cela se faisoit pour les empêcher de s'échapper (1).

La Reine avoit à-la-vérité témoigné en diverses occasions l'horreur qu'elle avoit pour ces barbares coutumes; une fois entre autres, lorsqu'étant rétablie d'une fievre dangereuse un an ou deux avant sa mort, son Général & beaufrere lui dit, que si l'on avoit eu le malheur de la perdre, tous ses sujets auroient voulu mourir avec elle & servir de victimes à son *Tombo*. Elle le regarda d'un œil irrité & lui dit. „ Si vous pensez ce que vous dites, „ vous vous en repentirez; je donnerai de si bons ordres, que si contre ma volonté on „ fait un *Tombo*, on commencera le massacre par les premieres personnes, & vous serez „ à la tête, puisque vous êtes assez hardi pour faire une pareille proposition " Et l'on assure, qu'en effet elle regla quelque chose sur cela avec ses Ministres, pour l'empêcher de penser à rien de semblable (2).

Dans le fond la frayeur des Dames n'étoit pas tout-à-fait sans fondement, vu qu'il y avoit si peu de fonds à faire sur la profession extérieure que plusieurs des Grands faisoient du Christianisme, ou plutôt vu le danger qu'il y avoit qu'ils ne retombassent dans leurs anciennes superstitions après la mort de la Reine.

(1) *Labat*, T. IV. p. 298. (2) Le même, p. 272.

feroit ainsi exposée quelque tems; mais il fut encore plus surpris, quand les Ministres envoyerent avertir, que pour ne pas retarder l'exaltation de la nouvelle Reine, ils avoient résolu de faire enterrer le corps au coucher du Soleil.

Section II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

Le Convoi jusqu'à l'Eglise fut pompeux & convenable à la dignité de la personne, mais à la maniere de l'Eglise Romaine, avec la Croix, les Cierges &c. Le Pere *Jean-Antoine* marchoit devant le corps, qui étoit sur un brancard porté par douze des plus notables Confreres du Rosaire. Il étoit accompagné de cent soldats, qui jouoient des instrumens de guerre, & qui faisoient la plus effroyable & la plus discordante musique qu'on puisse imaginer? Ils étoient à la tête des Milices, qui marchoient les armes renversées. Les rues étoient si remplies de peuple, que le Convoi eut bien de la peine à passer. Dèsque le corps parut, le peuple donna des marques de joye, parceque voyant la Reine assise, il s'imagina qu'elle étoit ressuscitée; mais s'appercevant qu'elle étoit réellement morte, ils s'abandonnerent à la douleur, on n'entendit que cris & hurlemens, & l'on ne vit que des marques de désespoir (*a*).

Le corps étant arrivé à la porte de l'Eglise, il y eut une nouvelle scene plus extraordinaire encore. Le Lieutenant-Général, selon le devoir de sa Charge, devoit le reconnoître & le consigner aux Dames du Palais, pour le renfermer dans le cercueil. Mais au-lieu de se disputer l'honneur de rendre ce dernier service à leur Maîtresse, on vit tout le contraire. Elles étoient tellement saisies de la peur d'etre enterrées vives avec le cadavre, d'autant plus que la fosse avoit douze palmes de profondeur & dix-huit en quarré, & étoit ainsi assez grande pour qu'un bon nombre d'entre elles pussent y entrer, qu'elles s'enfuyoient & se cachoient, sans que tout ce que le Pere & le Lieutenant-Général purent faire, les détrompât, & il ne fut jamais possible de les faire descendre dans le caveau; les deux Freres Capucins, *Ignace* & *Gabriel*, furent obligés d'y descendre pour elles, & de placer le cercueil comme il falloit; ce coffre étoit couvert & doublé de velours cramoisi. Les deux Religieux étant sortis du caveau, les Dames qui étoient revenues, les Pages, les Officiers, les Courtisans prirent encore la fuite, desorte que le Pere Supérieur & ses compagnons furent obligés de jetter la terre dans le caveau pour le remplir. Dèsque cela fut fait, les fugitifs revinrent & passerent la nuit à pleurer la mort de leur Maitresse (*b*).

Notre Auteur, témoin occulaire & en grande partie le Directeur de cette pompe funebre, assure que ce qu'on mit dans le tombeau de la Reine, valoit au moins seize-mille écus Romains, somme considérable pour le Pays, où les richesses des Grands & même des Rois, ne consistent que dans le nombre de leurs esclaves, & dans le domaine absolu, despotique & tyrannique qu'ils ont sur les biens de leurs sujets (*c*)

Le lendemain toutes les Milices parurent encore sous les armes, & la nouvelle Reine assista à l'Office des morts & à la Messe. Aussitot apres, les Officiers de guerre vinrent demander au Pere Supérieur la permission de cé-

(*a*) Le même, p. 296. (*b*) Ibid, p. 299. (*c*) Là-même.

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

celebrer un *Tombo* public (*), difant qu'il n'étoit pas jufte de priver de cet honneur une Princeffe à qui toute la Nation avoit de fi grandes obligations, que les foldats le demandoient avec inftance, & qu'il y avoit du danger à les refufer. Le Pere balança quelque tems, mais voyant que la réfolution étoit prife, il leur dit qu'il y confentoit, mais à condition qu'on ne feroit qu'une Cérémonie Militaire, fans effufion de fang, & qu'on s'abftiendroit de danfes impudiques. Ce tempérament leur plut, ils s'en contenterent, de-même que les foldats, & la cérémonie fe fit de la maniere qu'on l'a expofé dans les Remarques (*a*).

Honneurs rendus à la Reine Barbara.

Nous fupprimons pour abréger d'autres honneurs extraordinaires que les peuples rendirent à la memoire de cette grande Reine; nous n'avons pu nous difpenfer d'en parler jufqu'à un certain point à caufe des qualités de cette admirable Princeffe, la grande Protectrice du Chriftianifme. Ce fut en fa confideration que les Grands & le Peuple témoignerent le même refpect & le même zele pour la nouvelle Reine fa fœur, qu'on inftalla une feconde fois avec beaucoup de pompe & de grandes acclamations, dans le Salon des audiences, & dans la grande Eglife. C'étoit effectivement une Princeffe très-zelée pour la Foi, qui avoit de bonnes qualités, mais nullement la force d'efprit & le courage héroïque de la Reine fa fœur. Ce qu'il y avoit de facheux, c'eft qu'elle étoit déja agée, prefque aveugle, & hors d'état de donner toute l'attention requife aux affaires de l'Etat & de la Reli-

(*a*) *Labat*, l. c. p. 300 & fuiv.

(*) C'eft ainfi qu'ils nommoient les anciennes funérailles inhumaines des Rois & des Grands, où l'on maffacroit un grand nombre de créatures humaines, dont la chair fervoit à régaler les parens & les amis du défunt; la feue Reine ayant aboli cette pratique inhumaine de même que les danfes obfcenes, elles ne pouvoient avoir lieu. Mais le refte de la cérémonie fe fit en préfence de la nouvelle Reine, du Tendela & des autres Officiers Civils & Militaires de la maniere fuivante.

On vit d'un côté de la place fept à huit-mille hommes rangés en bataille, & de l'autre côté autant de femmes & d'enfans. On dreffa avec une extrême diligence neuf-cens cabanes, difpofées par quartiers comme une ville. Enfuite, à un fignal donné, les troupes commencerent à repréfenter tout ce que la Reine *Zingha* faifoit quand elle étoit à leur tête. Les Miniftres des deux Confeils repréfenterent à leur tour tout ce qu'ils avoient coutume de faire du vivant de la Reine; ils tenoient Confeil, on y difcutoit les Affaires, on rendoit des Jugemens, on recevoit & on dépêchoit des Couriers &c.

Les Dames & les Femmes de fervice du Palais firent à leur tour leurs différentes fonctions avec beaucoup de foin & d'adreffe. Pendant que chacun étoit ainfi occupé, le premier Officier-Général cria. „ Qu'il faifoit favoir à tous les fujets du Royaume de Ma„ tamba que la Reine *Zingha*, leur très-pieufe & très-Chretienne Reine, étoit morte par „ l'ordre irrévocable du Ciel." A cette trifte nouvelle, on n'entendit de tous côtés que des cris & des gémiffemens, & l'on ne vit que des marques de défefpoir; les femmes pleuroient, s'arrachoient les cheveux, s'égratignoient & exprimoient par leurs geftes & par leurs actions l'amertume de leur douleur; à cela fe joignoit le fon lugubre & aigu des inftrumens de guerre. Il ne manquoit à cette folemnité pour contenter la multitude que de bien manger & boire, la Reine y pourvut par un banquet fplendide qu'elle donna aux troupes & au peuple au-lieu de la chair humaine dont ils fe raffafioient auparavant. Ces honneurs funebres durerent fix jours, pendant lefquels il fut impoffible aux Miffionnaires de faire venir ces gens-là à l'Eglife, pour prier pour la Reine défunte (1).

(1) *Labat*, l. c. p. 300 & fuiv.

ligion; ce qu'il y avoit de pis, c'est qu'elle avoit épousé un homme insolent, brutal & cruel, qui du vivant meme de la feue Reine avoit osé la traiter non seulement avec mépris, mais avec brutalité, quoiqu'il fût redevable de sa fortune à cette généreuse Princesse. Il alla plus loin encore après son avénement à la Couronne, son ambition le porta à s'emparer de toutes les affaires, à la dépouiller de l'autorité & de la Dignité Royale par les voies les plus inhumaines, & à se servir de tout son pouvoir pour abolir la Religion Chretienne dans le Royaume, ayant pour la Foi une haine implacable qu'il avoit cachée, & l'on verra par la suite qu'il ne réussit que trop bien dans ses criminels desseins.

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Ce misérable ingrat étoit fils d'une esclave, nourrice de *Zingha*; cette Princesse avoit conçu tant d'amitié pour lui, qu'elle lui avoit donné son propre nom, en y ajoutant celui de *Mona*; quand elle fut parvenue au trône, elle l'éleva par degrés à la place de Capitaine-Général. On a vu plus haut de quelle façon cette Princesse l'avoit engagé à jouer son role dans l'affaire du prétendu miraculeux Crucifix, bien-qu'il fût un zelateur très-ardent de la Secte des Giagas; & qu'il s'etoit retiré de la Cour, voyant que cette ruse n'étoit qu'un prelude du retour de la Reine à la Religion Chretienne, & destinée à l'établir dans le Royaume. On a vu encore qu'ayant appris que le mariage de la Princesse *Barbara* avec *Don Juan*, Prince du Sang Royal, étoit rompu, il la demanda avec une insolence, qui donne lieu de soupçonner que la crainte qu'il ne revélât le mystere & qu'il n'excitat quelque soulévement, fut le seul motif qui détermina la Reine à consentir à ce mariage. Le traitement cruel qu'il fit à cette Princesse après l'avoir epousée, l'obligea à se refugier dans le Palais, & il eut l'insolence de la tirer par force de cet asyle sacré; la Reine en fut si indignée, qu'elle l'auroit fait tailler en pieces en sa présence, si le Pere, espérant de le convertir, n'avoit obtenu avec bien de la peine sa grace & qu'il conserveroit sa charge; mais il ne lui inspira pourtant pas des sentimens favorables pour la Religion Chretienne. Au contraire dans la suite il inventa contre lui une accusation digne de l'Enfer, pour le faire perir & ruiner sa Religion. Il fit courir le bruit que la Reine *Zingha* avoit été empoisonnée par quelques plats accommodés à la maniere d'Europe, dont le Frere *Ignace* l'avoit regalée quelquefois, & il attribuoit les maux dont sa femme étoit attaquée à quelque charme ou sortilege. Il la persuada meme, ou pour mieux dire la força de consentir qu'on fit venir quelques Singhilles, & a se servir de leurs remedes superstitieux.

Histoire de Mona Zingha.

Le Pere, bien loin d'etre decouragé par ces calomnies, alla hardiment au Palais, & blama vivement la Reine de s'etre laissée séduire par ces fourbes, & la convainquit par la force des raisons que son zele lui suggera, combien il y avoit de folie & de crime d'ajouter foi à ces superstitions impies; il la menaça meme d'abandonner le Pays, d'emporter la croix & toutes les choses saintes, les seules dont elle put esperer du soulagement, & de la laisser elle & ses peuples en proie aux malheurs que son apostasie ne manqueroit pas d'attirer sur eux. La Reine confuse, qui avoit sur elle les anneaux superstitieux que les Singhilles lui avoient donnés (*) jetta un pro-

La Reine revient de sa faute.

(*) Ce qui intriguoit le plus les Médecins de la Reine, étoit une enflure de jambes ; un de ces

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

profond soupir, & lui dit: „Je suis femme, & par conséquent extrêmement „ foible. Mon trône est chancelant; je suis privée de la vue, & accablée „ d'années & de maladies; je suis tyrannisée par celui qui me doit toute „ sa fortune. Jugez par-là si la faute que j'ai faite ne mérite pas quelque „ indulgence. Quant aux sacrileges ornemens qu'on a mis à mes jambes, „ je les ai en abomination, & je vous promets qu'avant le coucher du Soleil tous ces anneaux vous seront remis, afin que vous en disposiez à „ votre volonté (*a*)."

Projets de son Mari contre elle.

Elle tint parole, & lui envoya tous les anneaux par son Secretaire. Son mari & tous ceux de la Secte des Giagas en furent dans une si grande rage, qu'ils résolurent de faire un massacre général des Capucins & de tous les Européens, sans épargner la Reine elle-meme, plutôt que de souffrir qu'ils eussent tant de pouvoir sur son esprit. Ils n'en vinrent pourtant pas à l'exécution, mais se contenterent d'ôter aux Missionnaires le pouvoir de faire leurs fonctions hors de la ville, & de ne leur plus permettre d'approcher de la Reine. *Mona Zingha* s'étoit rendu alors si puissant, & avoit mis un si grand nombre d'Officiers dans ses intérêts, qu'il osa proposer au Conseil de ruiner la nouvelle ville de Sainte-Marie de Matamba, selon l'ancien usage, & d'en bâtir une autre. Il eut la mortification de voir que le Conseil s'y opposa, on s'apperçut que c'étoit un prétexte pour détruire les Eglises, & pour rétablir l'Idolatrie. Ce mauvais succès le rendit si furieux, qu'il se retira dans sa maison, & affecta de ne se plus mêler des affaires, pour avoir le tems de prendre ses mesures, afin de se rendre maître de l'Etat, ou en faisant mourir sa femme, ou en la mettant dans une entiere dépendance de ses volontés.

Le Pere les déconcerte.

Un soir il envoya dire à la Reine, que comme sa femme elle devoit se faire transporter à sa maison, où il avoit des choses de conséquence à lui communiquer. La Reine donna avis de ce message au Conseil, & au Pere Capucin, qui fut d'avis qu'elle s'excusât, sous prétexte que l'air malsain de la nuit pouvoit augmenter ses incommodités. Le Pere ajouta, que pour faire voir à *Zingha Mona* qu'on ne le craignoit point & qu'on pénétroit ses mauvais desseins, il étoit à-propos que la Reine vînt entendre la Messe à la grande Eglise, & même qu'elle le fît plusieurs jours de suite, bien accompagnée de ses Gardes, & ses Ministres à côté d'elle. Cela réussit parfaitement, & *Mona Zingha* voyant que toutes ses ruses se découvroient, demanda permission de se retirer dans une Province de son Gou-

(*a*) *Labat* p. 313 & suiv,

ces charlatans s'avisa de dire effrontément, que c'étoit l'esprit de la Reine *Zingha* qui lui causoit ce mal, parcequ'il étoit irrité de ce qu'on avoit négligé de faire en son honneur ce qu'on avoit coutume de faire pour les autres Souverains, & conseilla à la Reine de sortir de l'appartement de la défunte, & d'aller loger dans sa propre maison, pour se mettre hors des atteintes de cet esprit inquiet. Elle le fit, mais le remede n'opéra point. On fut alors d'avis de prendre tous les instrumens de fer dont on s'étoit servi pour faire la fosse de la Reine défunte, & d'en faire des anneaux pour mettre aux jambes de la Reine regnante, qui seroient un préservatif efficace. C'étoient ces anneaux qu'elle avoit sur elle quand le Pere la vint trouver (1).

(1) *Labat*, T. IV. p. 313-315.

Gouvernement, sous prétexte que le changement d'air étoit absolument nécessaire à sa santé. Le Conseil délibera sur sa demande, & comme on en prévit les conséquences, on lui envoya un ordre exprès de ne pas sortir de Matamba (*a*).

Section II. Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.

Mona trompe le Conseil & le Pere.

Mais quelque tems après les mêmes Ministres commirent d'eux-mêmes une lourde faute. Ils l'envoyerent à la tête des troupes pour châtier quelques peuples des frontieres qui s'étoient révoltés. Etant revenu victorieux, chargé de dépouilles & avec un grand nombre d'esclaves, il résolut d'en faire un Tombo à l'honneur de la feue Reine. Le Pere Supérieur en fut bientôt informé, & ne perdit point de tems pour instruire le Conseil des préparatifs qui se faisoient pour cette infernale cérémonie. Comme la Reine étoit présente, il représenta avec tant de zele & avec tant de force combien il étoit dangereux de souffrir ces rits impies, qu'il arracha des larmes à tous les Conseillers. On dépêcha sur le champ des personnes pour aller s'informer du fait. Le Général se défia du but de cette information; craignant la colere du Conseil & de la Reine, & l'exécution des Edits rigoureux de la feue Reine qui subsistoient encore dans toute leur force, il fit dire au Conseil que les esclaves qu'il venoit de prendre, étoient destinés pour le payement des Portugais, à qui l'on en devoit un grand nombre. Il ajouta de grandes & fortes protestations, dont on n'auroit pas fait grand cas, s'il ne les eût accompagnées de présens de vins d'Europe & d'autres choses pour fermer la bouche à ces Conseillers mercenaires; ces présens firent recevoir son excuse, & on ne parla plus de reprimer ses mauvais desseins (*b*).

Il empoisonne ce dernier. 1665.

Il fit aussi un semblable présent au Pere Supérieur, mais dans une vue bien plus criminelle: il savoit que c'étoit ce Religieux qui avoit donné des informations contre lui au Conseil; pour prévenir tout soupçon, il ne lui envoya qu'une petite quantité de vin pour la célébration de la Messe, en lui faisant dire que s'il lui convenoit, il lui en enverroit davantage. Le Pere, qui n'eut aucun soupçon, fut assez simple pour en boire environ deux verres, & un quart-d'heure après il sentit de grandes douleurs, des convulsions d'estomac, en un mot tous les symptômes du poison. On lui fit prendre du contrepoison, qui le fit beaucoup vomir; on ne laissa pas de désespérer de sa vie pendant plusieurs jours. Il réchappa néanmoins avec beaucoup de peine, mais il tomba dans un si grand abattement, que n'étant pas en état de faire les fonctions de son Ministere, il fut obligé de prendre congé de la Reine, & de se faire porter à Loanda (*), très-affligé d'abandonner cette Mission,

(*a*) *Labat*, l. c. p. 332 & suiv. (*b*) Le même p. 336 & suiv.

(*) Comme nous avons dit plus haut, que c'est ce bon Pere que nous citons si souvent sur la traduction du P. *Labat*, & que c'est de lui seul qu'on tient les particularités de la vie & du regne de la Reine *Zingha*, & du malheureux regne de la Princesse sa sœur, on ne sera pas fâché sans-doute de savoir ce que devint ce bon Missionnaire après son départ de la Cour.

Il arriva heureusement à Loanda, & malgré le mauvais état de sa santé il ne laissa pas de travailler aux affaires de sa Mission, faisant des courses dans les Provinces voisines pour affermir dans la Foi les uns & convertir les autres; il s'y occupa jusqu'à l'année 1666, que la nécessité de procurer un nouveau secours de Missionnaires à ces Pays, le fit repasser

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

ſion, qu'il aimoit, n'y laiſſant que le vieux Frere *Gabriel*, les autres étant morts. A ſon arrivée à Loanda, il envoya à Matamba le P. *Bernard de Curtiliano*, qui étant mort en aſſez peu de tems eut pour ſucceſſeur le P. *Jean-Baptiſte Saliſano.*

Maladie & mort de la Reine. 1666.

Les infirmités de la Reine augmentoient cependant de jour en jour, & ſon mari permit non ſeulement au Pere de la voir, mais de faire le Service Divin à l'ordinaire, & y aſſiſtoit même quelquefois. Car comme il en vouloit au trône, il n'étoit pas de ſon intérêt de faire éclatter ſon averſion pour le Chriſtianiſme, de peur de mettre obſtacle à ſon élevation, d'autant plus qu'il avoit lieu de croire que la mort de la Reine ne tarderoit pas à lui ouvrir la ſucceſſion. Il ne ſe trompa point, cette Princeſſe étant morte peu après accablée de vieilleſſe, d'infirmités & de chagrin, après un regne, ou plutôt un eſclavage de deux ans & demi, elle termina ſa courſe le 24 Mars 1666 (*a*), après avoir donné au P. *Saliſano*, qui l'aſſiſta dans ſes derniers momens, des marques les plus vives de repentir de ſon apoſtaſie. Elle fut enterrée dans l'Egliſe de Sainte-Anne à côté de ſa ſœur, revêtue d'un habit de Capucin, comme elle l'avoit demandé.

Mona Zingha *lui ſuccede, & apoſtaſie.*

Son mari ne perdit pas de tems pour ſe faire déclarer Roi, il avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il y réuſſit ſans difficulté ni oppoſition. Auſſitôt après il ſe démaſqua, & commença à donner les preuves les plus frappantes & les plus triſtes de ſa haine pour la Religion Chretienne, & de ſon attachement opiniâtre à toutes les abominables cérémonies des Giagas. La premiere choſe qu'il fit fut de célébrer le Tombo à la défunte; il fit enterrer toutes vives dans la foſſe cinq jeunes Demoiſelles des meilleures maiſons de l'Etat; il eſt vrai qu'il ſe contenta de ce petit nombre, au-lieu de ſoixante-dix qu'il auroit dû faire égorger en cette occaſion, ſuivant le Rituel de la Secte. Mais il étoit trop altéré de ſang pour s'en tenir-là; peu après il fit maſſacrer quarante-trois perſonnes des premiers du Royaume, dont tout le crime n'étoit que d'être des Chretiens zélés, & d'avoir par cette raiſon été fort en faveur après de la feue Reine *Zingha*; de ce nombre fut un des premiers Officiers de l'armée, qu'il fit brûler à petit feu (*b*). Il en fit expirer pluſieurs autres dans les tourmens pour leur extorquer quelque accuſa-

(*a*) *Labat* l. c. p. 340 & ſuiv. (*b*) Le même, p. 345.

en Europe, & aller à Rome, pour expoſer au Pape & à la Congrégation de la Propagande le véritable état des Miſſions d'Angola & de Matamba. Il y arriva en 1668, & fut reçu comme ſa piété, ſon zele & ſon mérite exemplaire le méritoient. La relation de ſes voyages, de ſes travaux & de ſes ſuccès donna au Pape & à la Congrégation toute la ſatisfaction poſſible, deſorte qu'il réuſſit dans ſa négociation au gré de ſes deſirs. On choiſit un bon nombre de Capucins, qui s'offrirent volontairement de le ſuivre à Loanda, afin d'être envoyés de-là dans les Provinces qui avoient le plus de beſoin de Miſſionnaires; notre Religieux fut établi Supérieur de cette Miſſion.

Il partit avec eux pour Angola en 1670, & ils y arriverent heureuſement la même année, mais nous n'avons pu découvrir quel fut le ſuccès de leurs travaux, quelles converſions & quelles nouvelles découvertes le P. *Jean-Antoine* fit, ni ce qu'il devint à la fin. Le peu qui reſte de l'Hiſtoire du regne de la Reine Barbara, & de ſon tyran de mari, a été ajouté à ſa relation ſur les Mémoires du Pere *Jean-Baptiſte Saliſano* ſon ſucceſſeur (1).

(1) *Labat*, Préface du T. I. & T. IV. p. 340.

ſation contre les Miſſionnaires, qui lui fournit un prétexte de les exterminer avec leurs diſciples.

Il écrit au Viceroi.

Il eut l'effronterie d'écrire peu de tems après au Viceroi de Loanda, pour lui notifier ſon élection, & il lui manda impudemment qu'il avoit abjuré la Religion Chretienne, qu'il n'avoit embraſſée que par complaiſance pour la Reine, & qu'il étoit retourné à la Secte des Giagas; & afin qu'on ne pût en douter, il fit chercher tous les enfans qui étoient au-deſſous de huit ans, & les fit tous égorger. Il rappella les Singhilles, & leur fit de ſi grandes libéralités, qu'il ſe les attacha ſans réſerve, deſorte qu'ils lui promirent toutes ſortes de bonheurs, & un heureux ſuccès dans l'exécution de ſes ſanguinaires deſſeins contre les Chretiens. Il fit empoiſonner ſecrettement quelques perſonnes du peuple, qui moururent ſubitement, & il divulgua partout qu'il en arriveroit autant à beaucoup d'autres, en punition de ce qu'ils avoient abandonné la Religion de leurs ancêtres, pour embraſſer celle des Européens, chaſſés de leur Pays par la faim & par la miſere, & qui n'étoient ſortis de chez eux que pour envahir les délicieuſes Contrées de l'Afrique ſous prétexte de Religion (*a*).

Don Juan l'attaque & le défait. Il est défait & tué ensuite lui-même.

A la faveur de ces artifices & des violences qu'il commettoit, il s'étoit acquis un ſi grand crédit parmi les Giagas, qu'il extermina preſque entierement le Chriſtianiſme dans ſes Etats. Il détruiſit la nouvelle ville de Sainte-Marie de Matamba, avec la grande Egliſe & tous les Oratoires, ſans reſpecter même l'Egliſe de Sainte-Anne, où les deux Reines étoient enterrées. Il traita de la même façon dans le reſte du Royaume, non ſeulement les Chretiens qui furent conſtans, mais tout ce qui avoit trait au Chriſtianiſme, enſorte qu'il avoit à peine laiſſé une ſeule croix ſur pied. La Providence jugea enfin à-propos d'arreter le cours de cette perſécution par le moyen du Prince *Don Juan*, dont nous avons parlé. Comme il étoit le ſeul héritier légitime de la Couronne & Chretien, un grand nombre de gens réduits au déſeſpoir eurent recours à lui. Il ſe mit à leur tete, & attaqua le Tyran, qui avoit plus de confiance aux prédictions & aux conjurations de ſes Singhilles qu'en ſon armée. *Don Juan* le défit, l'obligea de ſe ſauver dans une Iſle de la Coanza, & le fit reconnoître Roi (*b*).

Il gouverna le Royaume pendant quelques mois avec tant de ſageſſe & de modération, qu'il gagna les cœurs, non ſeulement des Chretiens qui attendoient de lui le rétabliſſement de leur Religion, mais des autres ſujets du Royaume les plus civiliſés, auxquels le Tyran s'étoit rendu odieux par ſes cruautés; un des premiers ſoins de *Don Juan* auroit dû être de le tenir bloqué dans l'Iſle où il s'étoit refugié, où il l'auroit fait mourir de faim; mais s'étant retiré trop tôt, il lui donna lieu d'en ſortir, de ramaſſer des Giagas, & de tenter encore fortune. Dans ce ſecond combat *Don Juan* fut défait & tué. *Mona Zingha* s'empara de-nouveau du Royaume, & y continua ſes maſſacres.

Le Tyran est défait & tué par Don François.

Le Ciel ſe declara encore contre lui, *Don François*, fils de *Don Juan*, leva des troupes, & ayant attaqué le Tyran, le défit & le tua, & par-là mit fin à ſa tyrannie. Ce jeune Prince, qui avoit été élevé avec beaucoup de ſoin

(*a*) *Labat* l. c. p. 341. (*b*) Le même p. 350.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume* d'Angola.

ſoin par les Miſſionnaires, étant par le droit de ſa naiſſance le plus proche héritier du trône, fut reconnu Roi par le conſentement unanime de tous les Ordres de l'Etat; il donna tous ſes ſoins à rétablir le Chriſtianiſme, & à réparer les breches que le Tyran y avoit faites; mais quel en fut le ſuccès, c'eſt ce que ne nous apprend point notre Auteur, qui finit ſon Hiſtoire par l'avénement de ce Prince à la Couronne (*a*).

Nous ne trouvons nulle part des lumieres ſur ce qui s'eſt paſſé depuis, nous ignorons ſi les Rois de Matamba entretinrent la paix concluë entre la Reine *Zingha* & les Portugais, ou s'ils firent revivre leurs prétentions ſur le Royaume d'Angola; on ſait ſeulement que les Portugais ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de leurs conquêtes juſqu'à-préſent, & qu'ils tiennent les plus belles & les plus fertiles Provinces de cet Etat. On a vu plus haut qu'ils avoient mis pour la forme un Prince de la Famille Royale ſur le trône d'Angola, pour contrequarrer la Reine *Zingha*, qui en étoit la légitime héritiere, & que ce fut la cauſe de la ſanglante guerre que cette Princeſſe leur fit, avec des ſuccès différens, juſqu'à ce qu'on l'engageât par des motifs de Religion à ſe deſiſter de ſes prétentions, & à vivre en paix avec eux.

Condition des Rois titulaires, Aarii.

Quant à leur Roi titulaire, qui s'appelloit *Aarii*, & qui avoit ſa réſidence ſur le fameux rocher de Maopongo, ils eurent ſoin de borner tellement ſon autorité & ſes Etats, qu'il n'étoit qu'un Vaſſal fort pauvre de la Couronne de Portugal. Sa grandeur réſidoit principalement à avoir un grand nombre de paons, à s'orner de leurs plumes, & à avoir ſeul ce privilege, étant défendu à ſes ſujets, ſous peine d'eſclavage, d'en porter, ou même d'en arracher une ſeule. Mais comme les Portugais reconnurent que c'étoit un Prince guerrier & hardi, qui tâcheroit d'étendre les limites de ſes petits Etats, s'il ne tentoit même de ſe remettre en poſſeſſion de tout ce qui lui appartenoit, ils jugerent à-propos de l'engager à faire la guerre à la Reine *Zingha*, pour éloigner le théâtre de la guerre de leurs nouvelles conquêtes, & pour occuper ce Prince d'un autre côté, afin qu'il n'entreprît rien contre eux.

Il fit la guerre avec honneur & aſſez heureuſement, tant que les Portugais lui fournirent des ſecours, mais ces ſecours diminuerent peu à peu par une politique mal-entendue, dont ils eurent ſujet de ſe repentir, comme on l'a vu plus haut.

Ngola Sé-deſio.

Aarii ne ſurvécut pas longtems; après ſa mort les Portugais jetterent les yeux ſur un autre Prince de la même famille, nommé *Ngola Sedeſio*, ils l'aſſujettirent à la même dépendance, & l'obligerent de ſe faire Chrétien; ils le firent enſuite proclamer, & l'inveſtirent de Sa Royauté titulaire.

Ce nouveau Roi, qui n'aimoit pas plus les Portugais & leur joug que ſon prédeceſſeur, s'appliqua principalement à s'aſſurer les bonnes graces & la protection de *Zingha*, en lui envoyant tous les ans les plus beaux préſens que ſes fonds lui permettoient. Il avoit effectivement aſſez de beſoin de cette protection, parcequ'il s'étoit rendu fort ſuſpect aux Portugais; pluſieurs de ſes actions leur donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé au Chriſtianiſme, bien-qu'il en fît encore extérieurement profeſſion, & qu'il

étoit

(*a*) Le même, p. 353.

étoit secrettement leur ennemi, & celui de leur Religion. Il y a de l'apparence qu'il dissimuloit, moins par la crainte que les Portugais ne le détrônassent pendant la vie de *Zingha*, que pour ne pas indisposer cette Princesse, qui, comme on l'a vu, étoit devenue dans les dernieres années de sa vie la protectrice zelée du Christianisme. Mais après que *Mona Zingha*, qui succéda à la Reine sa femme, se fut déclaré ouvertement ennemi des Portugais & de la Religion Chretienne, il est assez apparent que *Ngola Saléjio* mit le masque bas, & non seulement retourna à son ancienne idolâtrie, mais qu'il fit quelque entreprise courageuse pour reconquérir ses Etats. Cela lui attira sur les bras une rude guerre l'année suivante, il eut le malheur d'être battu & fait prisonnier. Il lui en coûta la tête, on la sala, & on l'envoya l'année suivante en Portugal (*a*).

Avec lui finit le peu de liberté, ou plutôt l'ombre de liberté qui restoit aux Angolois, & c'est aussi par-là que nous sommes obligés de finir leur Histoire. Les Portugais, devenus maîtres absolus de tout le Royaume, ou au moins des plus belles Provinces, n'ont plus eu qu'à les tenir dans la sujettion par les exactions & les tributs arbitraires qu'ils imposent aux anciens Seigneurs, & par l'autorité tyrannique qu'ils exercent sur eux, sans parler des autres moyens que leur Politique leur suggere, & que leurs Ecrivains ne touchent qu'en passant. Ceux qui ont parlé de leurs conquêtes dans ces Pays & dans les autres lieux de l'Afrique, ont taché d'en pallier l'injustice du prétexte specieux d'y établir la Religion Chretienne, avantage qui dédommage les Naturels de la perte de leur liberté.

Nous n'entreprendrons pas d'examiner jusqu'où cette apologie est fondée, ni si la Religion qu'ils ont établie parmi les Negres merite bien le nom de Christianisme, bien moins si sa propagation a été le véritable motif des entreprises qu'on a faites, & si ce motif, en le supposant reel, suffit pour justifier le procedé des Portugais devant Dieu. Les Apôtres & les premiers Predicateurs de l'Evangile ne l'ont jamais autorisé, & bien-que souvent chargés de chaînes, ils n'ont jamais entrepris d'assujettir les nouveaux convertis, comme un savant Evêque Espagnol l'a fait voir en présence de *Charlequint* & de son Conseil (*b*). Tout ce que nous nous croyons obligés de dire en qualité d'Historiens impartiaux, c'est que cette apologie paroîtroit bien plus specieuse, s'il n'étoit evident par les Ecrits mêmes des Portugais, que la conversion, la persévérance, & la soumission de Neophytes, au moins en ce qui regarde les mœurs ont été, aussi-bien que leur esclavage, plutôt l'effet du pouvoir supérieur des conquérans, que celui de la conviction & du choix des vaincus. Et cela nous donne un juste sujet de soupçonner qu'on s'est plus attaché à donner une idée avantageuse, que conforme à la vérité, de l'état du Christianisme dans ces Pays.

Quoi qu'il en soit, on ne voit point que le Ministere Portugais ait jugé à-propos, ou peut-être sûr, d'amuser leurs sujets d'Angola par la représentation d'un Monarque titulaire de leur Nation, depuis la mort du *Ngola Saléjio*; il a remis le Gouvernement d'Angola au Viceroi & à son Conseil; &

(*a*) La Croix, [illegible] &c. (*b*) Las Casas Orat. ad Carol. Imperat.

SECTION II. *Fondation & Histoire du Royaume d'Angola.*

& qu'elle qu'ait été la décadence du Christianisme faute d'un nombre suffisant de Missionnaires ou de sincérité de la part des Prosélytes, on a tout lieu de penser qu'ils ont eu soin de mettre leurs conquêtes en sûreté, aussi-bien que le Commerce riche & étendu qu'ils font dans ces Pays.

CHAPITRE XII.

Histoire du Royaume de LOANGO.

LE Royaume de *Loango*, *Loanga* ou *Looango*, est le troisieme qui faisoit autrefois partie de l'Empire de Congo, dans le tems qu'il étoit dans son plus haut point de grandeur; il en a été démembré depuis, comme celui d'Angola, & a formé un Etat indépendant qui a eu ses Souverains particuliers. Il y avoit déja assez longtems que ce Royaume avoit ses Monarques, quand les Européens aborderent sur ses côtes; il est néanmoins assez apparent, que toutes les Provinces n'ont pas secoué le joug à la fois, & n'ont pas formé d'abord un Corps, mais peu à peu, chacune ayant ses Chefs, desorte qu'il y avoit plusieurs petits Etats, & qu'enfin quelqu'un de ces Princes se rendit assez puissant pour assujettir les autres (*a*). On l'appelloit autrefois *le Pays des Oramas*, qui en étoient les anciens habitans, aujourd'hui on les nomme *Lovangas* ou *Loangas* du nom de la Capitale du Royaume *Lovango*, dont nous parlerons en son lieu.

SECTION I.

Situation, *Etendue*, *Limites*, *Division &c. du Royaume de* LOANGO.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de* Loango.

Etendue du Nord au Sud.

CE Royaume s'étend le long des côtes d'Afrique, vers le Sud depuis le Cap de Sainte-Cathérine au second degré de Latitude Méridionale, jusqu'à la petite Riviere de Lovanda Louisia, au cinquieme degré, c'est-à-dire trois degrés ou cent-quatre-vingt milles du Nord au Sud, suivant la plupart des Géographes modernes (*b*). D'autres lui donnent plus d'étendue, savoir depuis le Cap Lobo Gonzalés au Nord, jusqu'à la Riviere de Zaire au Sud; où suivant *Bruno* cette riviere le sépare du Congo Propre (*c*), desorte qu'il occupe alors au-delà de cinq degrés & demi, ou trois-cens-cinquante milles; mais on a raison de ne pas admettre cette grande étendue, & de lui donner les limites que lui assignent les Auteurs plus modernes (*d*), savoir le Cap de Sainte-Cathérine & la Riviere de Loanda, en fixant l'étendue de tout le

(*a*) *Pigafet.* C. 5. & 11. *Jarric*, *Purchas*, Relat. L. VII. C. 10. *La Croix* T. I. L. III. C. 1. *Davity*, *Dapper*, *Labat* T. III. p. 415. & al.

(*b*) *Lopez* ap. *Pigafet.* l. c.

(*c*) *Bruno* Navig. in Afric.

(*d*) *Davity*, *Dapper*, *Labat* & a..

le Royaume, du Nord au Sud, depuis le second jusqu'au cinquieme degré de Latitude Méridionale (*). SECTION I.

De l'Ouëst à l'Est, ou depuis le Cap Negre il s'étend dans l'intérieur des terres, vers les montagnes Buchumeleanes, ainsi nommées à cause de la quantité d'éléphans qu'on y voit, environ trois-cens milles. Il a au Nord le Pays des Ambous; à l'Orient les Terres de Pembo Lundi, dont il est séparé par le Zaire; au Sud les Royaumes de Cacongo, & d'Angoy, & plus à l'Orient la Contrée des Pangecanguas (*a*). *Situation, Etendue, &c. du Royaume de Loango.* *De l'Ouëst à l'Est.*

Ce Royaume est divisé en quatre Provinces principales, *Lovangiri*, *Lovangomongo*, *Chilongo* & *Piri*. *Division.*

Celle de *Lovangiri* est arrosée par quantité de petites rivieres qui la rendent extrémement fertile, & elle est fort peuplée. Les habitans s'appliquent principalement à la culture de leurs terres, excepté quelques-uns qui s'occupent à la fabrique des étoffes. Ils ne laissent pas de passer pour etre meilleurs soldats que ceux des trois autres Provinces. Ils vivent en grande partie de poisson, bien-que leur Pays produise les mémes sortes de grains, de fruits & de légumes dont nous avons parlé dans les deux Chapitres précédens, & que l'on y trouve les mémes animaux & oiseaux sauvages & domestiques. Cette Province est la plus méridionale du Royaume, & elle confine à celle de Cacongo. Lovangiri.

La Province de *Loangomongo* est au Nord-Est de celle de Lovangiri; elle est grande & fertile; on y a sur-tout quantité de palmiers, dont on tire beaucoup d'huile qui est fort bonne. Les habitans fabriquent beaucoup d'étoffes & de toiles, qui sont particulieres à ces Pays. Bien-que cette Province soit dans les terres, un grand nombre des Naturels s'adonnent au Commerce; ce qui vient principalement de ce que la Capitale du Royaume, où les Rois font leur résidence, est située dans un des plus beaux endroits de la Province, & pas loin de la mer (†), ainsi que nous le verrons dans la suite. Loangomongo.

Cilongo ou *Chilongo*, Province maritime, est la plus grande & la plus peuplée Chilongo.

(*a*) *Pigafet*, *Labat*, *La Croix* & al.

(*) Il y a de l'apparence que *Lopez*, sur les Mémoires duquel *Pigafetta* a déterminé ces limites, suppose que toutes les terres qui sont entre le Cap de Sainte-Cathérine & celui de Gonzalés, dont on ne connoît guere que les côtes, appartiennent aux Rois de Loango; & que *Bruno* s'est imaginé de son côté que les deux petits Royaumes de Cacongo & d'Angoy, qui de ce côté-là séparent le Royaume de Loango de celui de Congo, ne sont que des Provinces du premier, parcequ'ils sont situés du même côté du Zaire, d'où il a conclu que cette riviere en étoit la frontiere méridionale. Mais quelle qu'ait été la cause de son erreur, il y a longtems que l'expérience a fait connoitre que c'en est une fort grande (1).

(†) Ce ne fut que quelque tems après, que *Mani-Loango*, un des petits Rois du Pays, eut eu le bonheur d'assujettir la plupart des Etats voisins; ayant alors distribué des Gouvernemens à plusieurs de ses plus proches parens, il jugea à propos de fixer sa résidence dans les montagnes de Loangomongo, pour mener une vie plus tranquille & plus retirée. Mais s'étant dégoûté de ce séjour, il vint s'établir plus près de la mer, dans l'endroit dont il s'agit, où lui & ses successeurs ont toujours résidé depuis. On prétend même que la Maison Royale est originaire de cette Contrée (2).

(1) *La Croix* T. III. L. I. C. 1. *Labat*, *Dapper* &c. (2) *La Croix* l. c. p. 340. Lion 1688.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de* Loango.

plée des quatre. Elle est située entre la riviere de Quila au Sud, & celle de Combi au Nord; la derniere la sépare de Majumba, qui étoit autrefois un petit Royaume indépendant, mais qui est aujourd'hui Province de celui de Loango. On y voit de vastes & fertiles plaines, & en d'autres endroits de hautes montagnes. Les habitans font un grand commerce, sur-tout de dents d'éléphant; d'ailleurs ils sont farouches & grossiers. C'est sur les côtes de cette Province qu'on trouve le Cap Negre, ainsi nommé par les Portugais parcequ'il paroît noir de loin, à cause qu'il est tout couvert d'arbres. La mer y forme une espece de demi-cercle ou de port, que les habitans appellent la Rade de Majumba; elle a environ une demi-lieue de long depuis le Cap jusqu'à la côte opposée, qui est aussi basse que le Cap est élevé. Ce qu'il y a de facheux, c'est que dans des tems orageux la mer jette une si grande quantité de sable dans ce port, qu'il bouche presque entierement l'embouchure de la riviere de Combi (*a*).

Piri.

La Province de *Piri*, au Nord de celles de Chilongo & de Loangomongo, est basse & unie, couverte de bois, fertile en fruits, fort peuplée & bien cultivée. Les habitans sont naturellement tranquilles, & ne savent presque point ce que c'est que la guerre; ils ont quantité de bestiaux & de volaille, sauvages & domestiques; ils tirent leur principale subsistance de leurs troupeaux & de la chasse. On assure qu'ils font valoir plus de terres que ceux des trois autres Provinces, ce qui fait que leurs Rois en font plus de cas & les favorisent davantage.

Il y a quantité de villes & de villages dans ces Provinces, dont nous ne connoissons guere que les noms; d'ailleurs elles n'ont rien de fort remarquable, ni pour le nombre des Habitans, ni pour le Commerce, ni pour les Manufactures, ni pour les Edifices, comme on le comprendra aisément par la description de la Capitale, qui bien-qu'à tous égards fort inferieure aux villes d'Europe, surpasse néanmoins toutes les autres du Pays.

Description de la Ville de Loango.

Elle est située, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans la Province de Loangomongo, au quatrieme degré & demi de Latitude Méridionale, à cinq ou six milles de la mer. On l'appelle Loango ou Lovango, & Banza Loangiri, les Naturels lui donnent le nom de Boari ou Boori; comme les maisons ne sont pas contigues, elle est fort aérée & spacieuse. Les rues sont larges & toujours fort propres, bordées de palmiers, de bananiers & de bacaves, qui donnent un agréable ombrage aux maisons par devant, & la plupart des gens distingués en ont aussi par derriere, & même tout autour, pour l'ornement. Au milieu de la ville, & en face du Palais Royal, il y a une grande place, extraordinairement large; le Palais même a un mille & demi de tour, & est environné de palmiers. Il consiste en plusieurs édifices séparés, entre autres de ceux qui servent de logemens aux femmes, au nombre de dix, & qui sont assez grands pour que sept ou huit demeurent ensemble. Elles sont fort étroitement gardées, & elles ne peuvent sortir que par la permission expresse du Roi, ou d'un des principaux Ministres. On dit qu'il y en a cent-cinquante, on les distingue aisément à leurs bracelets d'yvoire; celles qui se rendent coupables d'infidélité sont précipi-

Palais du Roi.

tées

(*a*) *La Croix*, *Davity*, *Dapper* &c.

Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

tées du haut d'une montagne voisine fort escarpée, avec leurs galans, & leurs corps sont en pieces avant qu'ils soient au bas; ce rigoureux supplice s'inflige sans miséricorde (*a*).

Les appartemens du Roi, ses Salles d'audience, & autres Bâtimens sont à l'Ouëst de la place dont nous avons parlé; ce Prince tient dans cette place ses Conseils de guerre, de la meme façon que les Rois de Congo; c'est-là aussi qu'il donne ses fetes publiques à ses Ministres, & quelquefois à toute son armée. Il part de cette place une grande rue, où tous les jours il se tient un Marché considérable à dix heures du matin; on y expose en vente toutes sortes d'étoffes de palmier, de la volaille, du poisson, du vin, du bled, de l'huile &c. autrefois on y portoit aussi quantité de dents d'eléphant, mais on les porte à-présent au port de Canga. On y voit aussi une fameuse Idole, qu'on nomme *Mokisso à Loango*, qui est fort respectée du Roi & du Peuple. *Battel* rapporte que dans le tems qu'il y étoit, le Roi regnant étoit lui-même un des Pretres de cette Divinite (*b*).

Maisons.

Les maisons de la ville sont la plupart oblongues & ont un toit fait de maniere que le milieu est en terrasse à l'Italienne, tandis que le reste descend en pente; elles sont soutenues par de bons piliers de bois, avec des traversieres; ceux qui soutiennent la partie supérieure du toit, ont dix ou douze pieds de hauteur de plus que ceux des côtes, & ceux-ci sont proportionnés à la grandeur du Bâtiment.

Les maisons ordinaires sont construites à peu près sur le même modele, & sont plus ou moins hautes, à proportion de leur longueur & de leur largeur. Chacune est composee de trois ou quatre chambres, comme les nòtres en Europe, mais il n'y a qu'un seul etage. Les chambres où ils tiennent leur argent & autres choses de prix, ont ordinairement une porte dérobee. Les maisons sont environnées d'une haye de branches de palmiers, d'osiers & de roseaux, entrelacees les unes dans les autres; cette haye renferme sept ou huit Batimens, & au-delà. Les familles qui y demeurent vivent fort paisiblement & en bonne amitié ensemble, s'assistent mutuellement avec beaucoup de fidelite en toute occasion, si ce n'est en cas que l'on soupçonne quelqu'un de sortilege & de magie. Les meubles se reduisent principalement à des pots, des calebasses, des baquets de bois, des nattes & des bancs, sur lesquels ils mettent leurs habits, leurs armes & leurs ustensiles (*c*).

Baye de Loango.

La Baye de Loango passe pour bonne: il y a néanmoins au côte du Nord de son entree un banc, qui s'etend environ une demi-lieue le long de la cote, ou il n'y a pas au-delà de deux brasses & demie de profondeur. Mais quand on la passe on trouve cinq brasses & demie jusqu'à une petite portee de canon de terre, ou il n'y en a plus que trois sur un fonds rougeatre, & c'est-là où les Vaisseaux mouillent ordinairement. On reconnoit aisement la Baye aux montagnes rougeatres qu'on découvre, & qui sont tout-à-fait differentes de toutes les autres de cette cote. Le grand nombre de rivieres qui descendent du continent sont si rapides vers le Nord, pres-

(*a*) *Corneille*, *La Martiniere*, *Battel* ap. *Purchas* L. VII. C. 10.

(*b*) *Battel* l. c.

(*c*) *La Croix Davity*, *Dapper*, *Battel* & al.

SECTION I.
Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

presque pendant toute l'année, qu'il est très-difficile de surmonter le courant, & de faire cours au Sud. Les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, sont presque les seuls où l'on peut le faire un peu sûrement, tout le reste de l'année les courans sont si violens qu'il faut se tenir à dix ou douze lieues de terre (*a*).

Port de Kanga.

Le Port de Loango est à un petit village, nommé Kanga, à deux lieues au Nord d'Angra, ou de la Baye des Almadies. Ce port est particulierement célebre par une fameuse Idole, dont le nom est féminin, elle s'appelle *Gomberi*. Ces Idoles ou Mokissos sont fort communes dans ce Pays, mais elles sont généralement du genre masculin. Le Temple de Gomberi s'appelle *Munsa Gomberi*, la Prêtresse est une vieille femme. On célebre les fêtes à l'honneur de cette Divinité au son des tambours & des trompettes, & la Prêtresse fait entendre une voix souterreine, que les habitans prennent pour celle de l'Idole (*b*).

Sépulture des Rois.

A deux lieues de Loango du côté de l'Est, on trouve une ville nommée Longeri, où les Rois du Pays ont leur sépulture; ce lieu qui a deux arpens & demi de tour, est environné d'une espece de palissade de dents d'éléphant. Les autres villes de ce Royaume n'ont guere rien de remarquable, sinon qu'elles sont plus grandes à proportion qu'elles sont plus voisines de la Capitale, & que les plus avancées dans les terres sont plus petites & moins peuplées. Parmi les premieres on compte *Makondo*, où réside ordinairement la Reine-mere; *Sckie*, *Kate*, résidence des sœurs du Roi; *Kaye*, qui est celle de l'Héritier présomptif de la Couronne, située sur la riviere de Kaye, plus connue sous le nom de Loangowise; & *Chalongo* ou *Kilongo*, Capitale de la Province du même nom; c'est la résidence du Manibeloor ou Gouverneur, qui jouit d'une autorité absolue, & est élu par le peuple sans le concours du Roi. Cette ville est située proche du Cap de Kilongo, à trente milles environ au Sud de Majumba; quelques Auteurs l'appellent *Salage* & *Salasy* (*c*). Voilà qui peut suffire pour les quatre Provinces du Loango proprement dit, ainsi qu'il nous semble qu'on peut l'appeller.

Autres Etats le long des Côtes.

Mais comme quelques Auteurs donnent plus d'étendue à ce Royaume du côté du Nord & du Sud, & y ont compris vers le Sud les Royaumes de *Bacongo* & d'*Angoy*, & au Nord presque jusqu'au Cap Gonzalez les Provinces de *Majumba*, *Sette*, *Camma* & *Gobbi*, & que peut-être ces Pays ont autrefois fait partie du Royaume de Loango, soit par droit de conquête soit par alliance, bien-qu'ils en soient séparés à-présent, nous rapporterons ici ce qu'on en sait de plus remarquable sans en faire un article séparé (*d*).

Mayumba.

Nous commençons par *Majumba* ou *Mayomba*; cette Province est non seulement dépendante du Royaume de Loango, mais elle y confine, n'en étant séparée que par la riviere de Combi, qui y forme une Baye, de même que celle de Loango, à trois degrés & demi de Latitude Méridionale. Le

(*a*) *Van den Broek*, Voy. de la Comp. T. IV.
(*b*) *Battel* ap. *Purchas*, l. c.
(*c*) *De Lisle*, *La Croix*, *Dapper* & al.
(*d*) *Purchas*, *La Croix*, *Dapper*.

Le territoire s'étend conſidérablement vers l'Eſt dans l'intérieur du Pays. Il y a un Lac d'eau ſalée d'environ cinq lieues de tour, qui ſe decharge par quelques petits canaux dans la mer, à une demi-lieue au Nord du Cap Negre. La ville ou plutôt le village de Mayumba forme une longue rue le long de la mer, mais le terrein eſt ſi bas que les habitans ſont quelquefois contraints d'abandonner leurs maiſons, quand la mer eſt haute. La riviere de Banna, qui coule derriere le village eſt ſalée, il y a beaucoup d'huîtres à ſon embouchure, & quoiqu'elle ait peu de profondeur à cauſe des ſables que le flux de la mer y jette, elle eſt large & profonde plus loin, où elle porte les Canots qui tranſportent à Mayumba le bois rouge de la Province de Sette. Ce bois y croit en grande quantité, & la riviere fait que le tranſport eſt plus aiſé & coûte moins aux Portugais & aux autres qui en font commerce (*a*), d'autant plus que le Banna remonte plus de cinquante lieues dans les terres.

Section I. Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

Terroir.

Le ſol de Mayamba eſt ſec, & ſablonneux & ne produit que peu ou point de Grains, mais beaucoup de Bananiers & de Palmiers, dont les habitans font d'excellent vin, & des racines de Maxondo, qui leur tiennent lieu de pain. Les Lacs & les Rivieres fourniſſent du poiſſon en abondance. Les femmes pêchent les huitres dans le Banna avec de grands baquets, on les ouvre & on les fait fumer ou ſécher comme d'autre poiſſon, & de cette façon on les conſerve pluſieurs mois. Les habitans ſont groſſiers & ſauvages, idolâtres, & ils ont l'uſage de la Circonciſion, comme les Abiſſins, les Angolois & d'autres Peuples. Ils ont quantité de gibier, & chaſſent avec des chiens du Pays, qui n'aboyent point, mais qui portent au cou des creſſelles de bois, dont le bruit guide les chaſſeurs, c'eſt ce qui fait qu'ils font tant de cas des matins Portugais & des autres chiens d'Europe, que notre Auteur leur en vit acheter un trente livres ſterling (*b*).

Gouvernement.

Cette Province eſt gouvernée par un Conſeiller-d'Etat de Loango, qui porte le titre de Manihomba ou Manihomma; il eſt auſſi Prince de Loangiri, & ne rend compte au Roi que du bois rouge, à raiſon de dix pour cent. A tous les autres égards il eſt en quelque façon abſolu, & le tyran du peuple. Le Commerce des dents d'elephant étoit autrefois très-floriſſant ici, mais à préſent il eſt preſque réduit à rien

Religion.

Les Habitans ſe nomment *Marambas*, du nom d'une Fétiche ou Idole, qui eſt adorée dans le Pays, & à laquelle hommes & femmes ſont conſacrés dès l'age de douze ans (*). On porte toujours devant le Manihomma cette Ido-

(*a*) *Battel*, l. c. *La Croix*, & al. (*b*) *Battel*, ubi ſup.

(*) La cérémonie ſe fait par les Ganzas ou Prêtres, qui ſont de prétendes Sorciers. Ceux qui ſont d'âge à être conſacrés à l'Idole, s'adreſſent au Chef des Prêtres, qui les enferme dans une chambre obſcure, où il les fait jeûner long-tems. Enſuite il leur laiſſe la liberté de ſortir, avec ordre de garder le ſilence pendant quelques jours, malgré tout ce qu'on entreprend pour les faire parler. Loi terrible! qu'il faut ſubir ſi l'on veut être admis. Enfin le Ganza les conduit devant l'Idole, & leur ayant fait ſur le devant des épaules deux inciſions en forme de croiſſant, il les fait jurer par le ſang qui coule de ces inciſions, qu'ils ſeront fideles à Maramba. Il leur defend enſuite l'uſage de certaines viandes & de certains poiſſons, & leur impoſe d'autres devoirs, auxquels ils ſont attachés ſcrupuleuſement; & ils pretendent que ceux qui les négligent ſont attaqués de diverſes maladies, & ne réuſſiſſent point dans leurs entrepriſes. La marque de leur initiation eſt une

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Idole, quelque part qu'il aille; s'il boit ou mange, la premiere tasse ou le premier morceau est offert à l'Idole. Les superstitieux habitans y ont recours pour le succès de leurs chasses & de leur pêche, pour la guérison de leurs maladies, pour les voyages qu'ils entreprennent. Si l'on croit que quelqu'un est mort par sortilege, ce qui est assez ordinaire parmi eux, tous les voisins sont obligés de jurer par le Maramba qu'ils n'ont point de part à sa mort. S'il est question d'une personne distinguée, toute la ville fait le même serment. Ils se mettent à genoux, prennent l'Idole entre leurs bras, & crient à haute voix. „ Je viens m'exposer à l'épreuve, ô Maramba!" Les coupables tombent morts sur le champ, y eût-il trente ans que le crime fût commis. Un témoin oculaire assure que la même superstition regne depuis Mayumba jusqu'au Cap Lopez Gonsalez (*a*).

Sette.

A la Province de Mayumba confine celle de *Sette*, qui s'étend fort loin de l'Ouëst à l'Est, & qui n'en est separée que par une riviere du même nom. C'etoit autrefois un Royaume indépendant, mais il a été assujetti à celui de Loango. Ce Pays produit une grande quantité de bois rouge que les habitens appellent *Tacoel*, ils en font un grand commerce sur toute la Côte d'Angola, de Congo & de Loango, mais ils ne traitent qu'avec les Negres, de qui les Portugais & les autres Européens l'achettent. Il y en a de deux sortes, l'un qu'ils appellent *Quines*, que les Portugais achettent, mais qui n'est pas estimé dans le Pays; l'autre qui s'appelle *Bisseffe*, est plus pesant & plus rouge, c'est celui que les Negres recherchent le plus. La racine qui se nomme *Angansi Bisesse*, est plus dure, & d'une couleur plus foncée, ce qui fait qu'on l'estime davantage (*). Le terroir produit quantité d'arbres fruitiers & d'autres especes; les Bois, qui sont d'une grande étendue, sont remplis de betes sauvages, qui servent de nourriture aux habitans, aussi-bien que le millet & les bananes; ils ont aussi quelques chevres & peu de volaille (*b*).

Camma & Gobbi.

Les Provinces de *Camma* & de *Gobbi* sont situées entre Sette & le Cap Lopez Gonsalez. Les habitans de ces Provinces sont toujours en guerre les uns avec les autres. Le Pays est plein de Rivieres & de Lacs, qui fournissent quantité de poisson, mais où il y a beaucoup de chevaux marins, qui font bien du ravage dans l'eau & a terre, & attaquent meme les Canots qui vont & viennent. La Langue, les Mœurs & les Coutumes de ces deux peuples sont à peu près les memes que dans le Royaume de Loango. La Polygamie est etablie parmi eux, mais ils ne font nullement jaloux, car ils offrent à leurs amis, & même aux Etrangers qui viennent les voir, une ou deux:

(*a*) *Battel*, ap. *Purchas*, l. c. (*b*) *Dapper*, *La Croix*, *Battel.*

petite boëte qu'ils portent suspendue au cou, qui leur tombe sous le bras gauche, & qui contient quelque relique du Maramba (1).

(*) Les habitans de Loango vont acheter ce bois dans la Province de Sette, & en font un grand-commerce, non seulement avec les Européens, mais avec les Royaumes de Congo, d'Angola &c. Quand on a coupé & ébranché les arbres, ils les transportent à la riviere de Banna, & le long de cette riviere à Mayumba. Là ils les font scier en billots de cinq ou six pieds de long, de neuf pouces de large, & de trois d'épaisseur. Les Portugais & les autres Européens achettent celui de la premiere espece, qu'on appelle *Quines*: le reste se disperse par ceux de Loango le long des côtes jusqu'au Royaume de Benguela, & delà dans les terres de Congo, d'Angola &c. (2).

(1) *Laza*, ap. *Purchas* T. II. p. 982. (2) *Dapper*, *La Croix*, & al.

ceux de leurs femmes; & bien loin d'être exposées à des reproches, elles en sont plus estimées, & autant que lorsqu'elles ont été bien battues de leurs maris, ce qui passe parmi eux pour une marque de tendresse conjugale (a). Les armes dont ils se servent sont la pique courte, l'arc & la fleche, l'épée & la dague; mais depuis que les Européens & sur-tout les Hollandois ont fréquenté ces côtes, il leur ont fourni des armes à feu, de la poudre & des balles, des ustensiles de cuisine, comme des pots & des chaudrons de cuivre, outre plusieurs sortes de grosses étoffes. La ville capitale de Gobbi est à une journée de la mer. Ils ont dans leurs rivieres un grand nombre d'éléphans d'eau, & plusieurs autres especes de poissons, mais la terre ne nourrit guere que des animaux sauvages (b). Outre le bois rouge dont nous avons parlé, le principal commerce des habitans consiste en dents & en queues d'éléphans (*); le poil de ces queues est fort estimé, & l'on s'en sert à divers usages. C'en est assez sur les Côtes & les Pays qui sont au Nord du Royaume de Loango jusqu'au Cap Gonsalez.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

Ceux qui sont au Sud, entre le Loango-Louisa & le Zaire, sont les Royaumes de *Cacongo* & d'*Angoy*. Le Capucin *Merolla*, qui avoit visité la plupart des Contrées de ces côtes, n'en trouve point de plus agréable pour la commodité & le profit que Cacongo; sa commodité consiste dans sa situation entre trois ports, qui sont extrêmement fréquentés; celui de Loango, qui est le meilleur, celui de Cobinde, & celui de Cacongo même; ce dernier est le moins sûr. La plus grande partie du Royaume est un pays plat, l'air y est meilleur que dans les Royaumes de Congo & d'Angola; le terroir y est aussi plus fertile, parceque les pluies y sont fréquentes, & que la terre qui est noiratre est plus grasse, au-lieu que dans les deux autres Pays elle est ou sablonneuse ou d'une qualité qui tient de la chaux. Les habitans sont plus civils & plus humains que leurs voisins, mais également adonnés aux superstitions idolâtres. *Merolla* raconte qu'après avoir inutilement invoqué leurs Dieux dans un tems de peste, ils les brulerent, en disant; *s'ils ne nous servent à rien dans une calamité telle que celle-ci, c'est en vain que nous en attendons du secours* (c).

Royaume de Cacongo.

Les principales Rivieres de ce Royaume sont le Cacongo, le Kaye & le Cobinda. La premiere est à quatre lieues de celle de Kaye, & à sept au Nord du Cobinda. *Battel* dit qu'elle porte des Barques de dix tonneaux. Cette riviere traverse presque tout le Royaume en longueur de l'Est à l'Ouest,

(a) *Dapper*, *La Croix*. (b) Les mêmes. (c) *Merolla*, p. 669.

(*) Ce fut dans une Principauté voisine, sur la même côte, que notre Compatriote *André Battel* alla avec deux Negres, pour acheter des dents & des queues d'éléphant. Ce Pays est environ à huit journées de Mayumba vers le Nord, & un peu à l'Est du Cap Negro; le Seigneur s'appelle *Mani K*[illegible]. Il y acheta en un mois de tems vingt-mille dents & queues d'éléphant, qu'il revendit aux Portugais pour trente Esclaves, tous frais faits. Durant son séjour, il envoya par un de ses gens un miroir au Mani ou Seigneur, qui lui fit présent à son tour de quatre belles dents d'éléphant, en le faisant prier d'engager les Vaisseaux Portugais ou d'autres Vaisseaux Européens de venir au Nord du Cap Negro. Il promettoit de faire allumer des feux, pour marquer les endroits où l'on pourroit l'aborder. Cette précaution étoit nécessaire, parce qu'aucune Nation Européenne n'avoit fréquenté cette côte (1).

(1) [illegible], ubi sup.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de* Loango.

l'Ouëst, & après un cours de quatrevingt ou quatrevingt-dix-milles elle se jette dans la mer, sous le cinquieme degré de Latitude Méridionale. A environ quatre milles au Sud de son embouchure, on trouve la ville ou le village de Malemba, où la mer forme une espece de Baye en forme de croissant, qui est une rade assez commode pour les Vaisseaux qui y viennent trafiquer; car d'ailleurs toute la côte entre le Cacongo & le Zaire, aussi-bien que celle du Royaume d'Angoy, est fort dangereuse, étant bordée de rochers & d'écueils. Les bords de la riviere sont rians & fertiles, on y trouve quantité de dents d'éléphans. Les Mombales, qui habitent de l'autre côté du Zaire, viennent les acheter, & les portent au port de Pinda, où les Portugais & les autres Européens viennent les prendre & les transportent ailleurs (*a*). Ce Pays a ses propres Souverains, qui sont héréditaires, mais ils sont, dit-on, sous la protection des Rois de Loango, si même ils ne leur payent tribut (*b*). Ils étoient autrefois leurs Vassaux, mais ils secouerent le joug peu après que les Rois de Loango se furent rendus indépendans des Rois de Congo; ils ne laissent pas d'etre toujours sous leur protection, à cause des fréquentes guerres qu'ils ont avec les Mani ou Rois d'Angoy (*c*). *Dapper*, qui sans citer ses garands, dépeint les habitans de Cacongo comme des gens fourbes, traîtres, turbulens & inquiets, & en même tems lâches & poltrons, ajoute qu'ils ne pourroient résister à leurs voisins d'Angoy, si le Roi de Loango ne les protégeoit contre eux.

Ils ne laissent pas de faire un grand commerce avec les Européens, surtout avec les Hollandois, de qui ils achettent une grande quantité de commodités d'Europe, comme de gros draps, des bonnets, des haches & d'autres instrumens de fer, des toiles & d'autres marchandises, qu'ils troquent pour des Esclaves à Congo, dans l'Angola, & en d'autres Pays d'Afrique. Les Européens qui trafiquent avec eux le font avec plus d'aisance que dans les autres Contrées, n'étant pas obligés de faire au Prince de Cacongo des présens exorbitans, comme à d'autres Princes; car en vertu d'une Loi particuliere il ne peut se meler de ce qui les regarde. Au lieu que les autres Princes voisins ont toujours des Gardes à l'embouchure du Sonho, pour obliger les passagers à payer les droits ordinaires, & pour garantir leurs Etats de toute attaque du dehors (*d*).

*Royaume d'*Angoy.

Le dernier Royaume de la côte de Loango est *Angoy*, ou *Goy*, comme quelques-uns l'appellent; il a au Nord Cacongo, dont le Cobinda le sépare, & au Sud le Royaume de Congo, dont il est séparé par le Zaire. C'est un fort petit Etat qui étoit autrefois soumis au Roi de Cacongo, mais le Mani ayant épousé la fille d'un Portugais, se révolta à la persuasion de son beaupere contre son Souverain. La conjoncture étoit favorable, le Roi de Loango venoit de secouer le joug du Roi de Congo, & le Roi de Cacongo venoit de se rendre indépendant de celui de Loango; ensorte que pendant qu'ils se faisoient la guerre, il s'affermit sur le trône en prenant le parti de la neutralité (*e*). Le Pays est couvert de bois & de buissons; il n'y a aucune

(*a*) *Battel*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 979.
(*b*) *La Croix*, Vol. III. L. II. Sect. 6. *Dapper*.
(*c*) Les mêmes.
(*d*) *Dapper*, Cacongo.
(*e*) *Merolla* p 651.

SECTION I. *Situation, Etendue & du Royaume de Loango.*

ne ville considérable que *Bomangoy*, située sur la rive septentrionale du Zaire, assez près de son embouchure (*a*). Le principal Port d'Angoy est Cobinda, que d'autres appellent Kapenda ou Cubinda, à l'embouchure de la riviere du meme nom, à cinq lieues au Nord du Cap Palmerino, au Nord de l'embouchure du Zaire (*b*). La Baye de Cobinda est également commode pour l'eau, pour le bois & pour le Commerce. Le long des côtes, le Pays est en quelques endroits plat & marécageux, mais à trois milles dans les terres il s'éleve par degrés & se termine par une chaîne de montagnes qui s'étend en longueur, sur la pente desquelles est une ville, qui sert de résidence au Pere du Roi. Les lieux voisins sont remplis de bois coupé, qu'il tient en réserve pour l'arrivée des Vaisseaux, il le donne à bon marché, & le fait porter sur le rivage pour l'embarquer. Depuis cet amas de bois vers le Sud Ouëst, au long de la Baye, on voit plusieurs cabanes de Pêcheurs dispersées, qui bordent la plupart des deux côtés un petit ruisseau d'eau douce, qui se jette dans la Baye. C'est delà que les Européens tirent leur eau, en faisant rouler les barrils sur le bord du ruisseau jusqu'à l'embouchure; car en pleine marée même, on n'y peut faire entrer qu'un radeau, qui porte à peine un ou deux barrils. La ville ou le village de Cabinda est situé sur la pointe ronde de la Baye, faisant face à l'Ouëst; le Comptoir Anglois est au Sud Ouëst de la rade, à quelque distance du rivage & au Nord de la ville. Les Portugais, les Hollandois & les autres Européens fréquentent aussi le port de Cabinda, ils y viennent se pourvoir d'eau & de provisions (*c*).

Maisons.

Les Maisons de la ville sont peu de chose, la plupart sont de roseaux & de boue, & si miserables qu'elles sont plus propres à servir de retraite aux insectes, dont le Pays abonde, que de logement à des hommes. Celles du Mani & du Mafakka ou Receveur des Blancs, quoique bâties de la même maniere, ont un peu meilleure apparence; avec cela elles ne mériteroient guere qu'on en fît la description, si ce n'étoit pour leur singularité, comme on le peut voir dans les Remarques (*).

Le Pays est peu cultivé autour de la rade, ce qui vient de l'indolence des habitans; c'est ce qui est cause que les provisions y sont souvent rares, quoiqu'à

(*a*) *Battel* ap. *Purchas*, l. c. (*b*) Le même. (*c*) *Battel* & *Merolla*, l. c.

(*) „ Je fus extrêmement surpris, dit notre Capucin, à la premiere vue de la maison „ du Mani ou Gouverneur, qui dans l'éloignement me parut un château bien fortifié, „ entouré de murailles, & qui n'avoit point du tout l'air d'un ouvrage des Negres. Mais „ en approchant on voit que ces murailles ne sont que des rangées de grosses palissades, „ enfoncées en terre, & surmontées jusqu'au sommet par d'autres de la même grosseur. „ En dedans il y a deux sentiers larges, qui se partagent en plusieurs autres plus petits. „ Les chambres sont tapissées de belles nattes faites d'osier de differentes couleurs. Il me „ parut ridicule, ajoute-t-il, que ces maisons n'étant que d'osier, de paille & de huttes, „ fussent défendues par des canons de fonte." Voici la description de celle de Mafukka. „ Elle étoit bâtie des mêmes materiaux, mais fort spacieuse & commode. Elle étoit „ composée de plusieurs chambres voûtées, dont chacune étoit défendue par deux petits „ canons de fonte; on en comptoit huit, en y comprenant deux grosses pieces qui „ étoient à la porte. Toute cette artillerie venoit des Européens, de qui ils l'avoient eue „ pour de l'yvoire & pour des esclaves &c. Le Palais du Roi paroissoit bâti de la même „ maniere (1)."

(1) *Merolla*, p. 613.

SECTION II. Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.

qu'à un prix raisonnable, quand il ne se trouve pas beaucoup de Vaisseaux à la rade. Ils n'ont guere de bestiaux que quelques cochons, mais la volaille y est assez abondante & à juste prix. Les Bois sont si remplis de bêtes sauvages, qu'elles détruisent tous les animaux domestiques. On y a vu des singes, qui tenoient beaucoup de la figure humaine (*a*). Il y a beaucoup de chats-civettes, & des perroquets, qu'on achette pour trois ou quatre couteaux la piece (*b*). Les habitans s'exercent beaucoup à la pêche sur le rivage & dans leurs canots. Ils ont de grands filets, faits d'une racine, qui étant battue se file aussi aisément que le chanvre; ils y mettent à certaines distances de longues cannes, dont le mouvement leur fait connoître que le poisson est pris. Toutes les côtes de cette Baye sont couvertes d'huîtres, que l'on trouve entassées les unes sur les autres en si grande quantité, qu'on les prendroit pour de petits rochers, desorte qu'on en peut charger bientôt des chaloupes (*c*).

Habits. L'Habit des Naturels est assez le même que celui des Congois & des Angolois; c'est une piece de coton dont ils se couvrent les epaules, & une autre qu'ils se passent autour des reins, qui leur descend au-dessous du genou, plus ou moins, selon leurs facultés. La plupart se contentent d'un petit pagne en forme de tablier, ils achettent ces toiles pour des esclaves & des dents d'éléphans. Ils accommodent leurs cheveux de différentes façons, suivant leur qualité. Ceux de la Reine, que l'Auteur eut la permission de voir, étoient rasés en forme de couronne, avec de petites touffes ménagées tout autour; d'autres les portent en tresses; tous aiment à s'orner la tête, le cou, les bras & les jambes de plusieurs bagatelles, dont quelques-unes sont des amuletes, qu'ils achettent de leurs Pretres, & qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Polygamie. La Polygamie est en usage ici, comme dans les autres Contrées d'Afrique; celle des femmes que le mari aime le plus, est celle qui commande à toutes les autres, mais il lui est libre de s'en défaire, si son affection se refroidit. Les Princesses du Sang Royal ont le privilege de choisir le mari qui leur plait, sans égard à sa naissance ou à sa condition, mais elles ont sur lui un pouvoir absolu de vie & de mort, & sur ses maitresses, en cas qu'il soit surpris. Pendant que *Merolla* se trouva à Cabinda, une Dame de ce rang, sur le simple soupçon que son mari vivoit librement avec une autre femme, fit vendre sa maitresse aux Portugais. Les maris de ces Princesses ne doivent pourtant pas prétendre que leurs femmes ayent pour eux la même fidélité qu'elles exigent. Les femmes qui reçoivent des Etrangers dans leurs maisons, sont obligées de leur accorder leurs faveurs pendant les deux premieres nuits. C'est par cette raison, qu'aussitot que les Missionnaires arrivent dans le Pays, leurs Interpretes avertissent le Public que l'entrée de leur chambre est interdite aux femmes.

Religion. La Religion de ces Peuples ne consiste qu'en un grand nombre de pratiques superstitieuses, comme de saupoudrer leurs Idoles d'une poudre rouge, au premier jour de la Lune, & à rendre à la Lune une espece d'hommage. Quand elle est claire & brillante, chacun s'écrie, *puisse ma vie se renouveller*,

(*a*) *Barbot*, *Labat*, *Dapper*. (*b*) *Merolla*, p. 652. (*c*) Les mêmes.

SECTION I. *Situation, Etendue &c. du Royaume de Loango.*

ter, comme tu te renouvelles: s'il arrive qu'elle ſoit cachée par quelque nuage, ils ne lui adreſſent aucune priere, parcequ'ils s'imaginent qu'elle a perdu ſa vertu. Cette dévotion eſt particulierement propre aux femmes. Ils portent au cou une petite corne, & à la pleine Lune ils l'oignent d'une huile, qu'ils reçoivent ou achettent de leurs Prêtres. Nous ne trouvons point qu'ils ſacrifient aucunes victimes à leurs Idoles; ils y ont pourtant recours pour ſavoir le ſuccès de leurs voyages, de la guerre, & pour découvrir les vols. Ceux qui ſont ſoupçonnés ou accuſés de quelque crime, ſont tenus de ſe purger devant l'Idole, de la maniere dont nous avons parlé. Preſque tous les habitans ont de ces Idoles devant leurs portes. On en voit de cinq ou ſix pieds de haut, mais grandes ou petites elles ſont fort groſſierement travaillées (*a*). Nous ajouterons ſeulement à ce que nous venons de dire des Pays qui confinent au Royaume de Loango, que le Roi de Congo ſe qualifie Roi & Seigneur de tous ces petits Etats, auſſi-bien que de Loango, quoiqu'aucun ne le reconnoiſſe, ni ne lui paye tribut.

En 1631 le Comte de Sogno entra avec une puiſſante armée dans le Royaume d'Angoy, chaſſa le Roi & mit ſon fils ſur le trône. Ce Prince, qui étoit auſſi belliqueux que ſon pere, voulut en faire autant au Roi de Cacongo, entra dans ſes Etats, pilla ſa Capitale, & remporta de grands avantages ſur lui, mais ſans pouvoir le chaſſer (*b*): c'eſt-là la ſource des guerres dont nous avons parlé, entre les Souverains de ces deux Etats, le Roi de Cacongo étant toujours ſoutenu par celui de Loango ſon allié, & celui d'Angoy par les Comtes de Sogno.

SECTION II.

Climat, Terroir, Productions, & Habitans du Royaume de LOANGO; *leur Religion, leurs Loix, leur Commerce: Monnoye, Habillement, Mœurs, Coutumes & Gouvernement* &c.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

NOUS avons déja remarqué que le Royaume de Loango s'étend depuis le troiſieme degré & demi de Latitude Meridionale juſqu'au cinquieme, & que par conſéquent la chaleur doit y être preſque auſſi grande que dans aucun Pays de la Zone Torride, & bien plus forte que dans les Royaumes de Congo & d'Angola; cela n'empêche pas qu'il ne ſoit ſain & plus agréable, & que le terroir n'y ſoit auſſi fertile, & auſſi propre à produire par une bonne culture qu'aucun autre, ſi les habitans n'étoient, comme tous leurs voiſins, naturellement indolens, & ſi ennemis du travail que demande l'agriculture, qu'ils ne ſement & ne plantent preciſement que ce qu'il faut pour ſubvenir à leurs beſoins préſens. Auſſi arrive-t-il ſouvent que les mauvaiſes années ſont ſuivies de la famine, faute d'avoir mis des proviſions en reſerve pour de pareilles occaſions. Ils ſe contentent communement de pain & de poiſſon, des fruits, des herbages & des legumes que la terre produit d'elle-même, dont nous ne dirons rien, parceque ce ſont les mêmes qu'on trouve dans le Congo & dans les autres Contrées dont nous avons parlé. Ils ont pluſieurs ſor-

Climat. Terroir, Productions.

(*a*) *Merola*, l. c. (*b*) *Dapper, Labat*, & al.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

sortes de pois & de feves, du gros & du petit millet, & l'on en fait trois récoltes par an (*a*).

Arbres fruitiers &c.

Les Palmiers, les Bananiers & autres arbres donnent d'excellens fruits, dont ils font des vins qu'ils préferent à ceux qui viennent d'Europe. Le Coton & le Poivre du Brésil y viennent sans culture, aussi-bien que la Cochenille, mais celle-ci y est en petite quantité. L'Enzanda, l'Alicondi & le Metamba leur fournissent dequoi s'habiller, se loger, couvrir leurs maisons (*), construire leurs Barques & leurs Canots. On y trouve aussi en abondance des Cannes de sucre, de la Cassia, du Tabac. Les Cocos, les Oranges & les Limons n'y sont pas communs; les habitans ne les cultivent guere, & n'en font pas grand cas. Nous ne parlons pas de la grande variété de racines, d'herbages, de grains & d'autres végétaux, dont ils font du pain, ou dont ils se nourrissent. Avec un peu plus d'industrie ils pourroient en avoir une si grande quantité, qu'ils ne courroient pas risque de périr presque tous par d'horribles famines, comme cela leur arrive souvent. Mais outre la répugnance qu'ils ont à cultiver plus de terre qu'il ne leur en faut pour leurs besoins actuels, soin dont ils chargent leurs femmes & leurs esclaves, ils semblent faits pour la sobriété; un Européen est tout étonné de les voir gais & contens, chanter, danser & fumer, avec la plus maigre pitance (*b*).

Bestiaux. Oiseaux.

On ne trouve ici guere de Bestiaux, à la réserve des Chevres; les Vaches qu'on y a transporté d'ailleurs y ont peu vécu; mais il y a beaucoup de Cochons, & la Volaille est si abondante qu'on achette trente poules pour quelques coliers de la valeur de six sols. Les Faisans, les Perdrix & les autres Oiseaux de table y sont encore plus communs, & on les donne presque pour rien. On y voit un Oiseau plus gros que le cigne, qui ressemble assez au hé-

(*a*) *La Croix*, *Davity*, *Battel*, *Dapper* & al. (*b*) *La Croix*, *Davity*, *Battel*, *Dapper*.

(*) Le *Metamba*, par exemple, qui croît par-tout dans le Pays, fournit non seulement un fort bon vin, quoique moins fort que celui de Palmier, mais aussi des poutres & des lattes pour les maisons, & des bois de lit; les feuilles servent à couvrir les toits, & résistent aux plus fortes pluies aussi-bien que les tuiles. D'ailleurs on en fabrique une espece d'étoffe dont tout le monde est vêtu dans le Pays, & qui tient aussi lieu de monnoye courante (1).

L'*Alicondi* ou *Alicunde* devient d'une si prodigieuse grosseur, qu'on en voit dont douze hommes ne pourroient embrasser le tronc. Ses branches s'étendent comme celles du chêne. Il s'en trouve de creux, qui contiennent une prodigieuse quantité d'eau; un de nos Auteurs ne craint pas de la faire monter jusqu'à quarante tonneaux, ce qui est d'un grand secours aux habitans dans un Pays si chaud (2). Notre Auteur remarque que ces arbres étant fort gros & la plupart creux par le pied, ils servent à mettre les cochons à couvert des ardeurs du Soleil. Le fruit ressemble beaucoup à la courge; il tient à une queue de la grosseur du doigt, & de la longueur de deux ou trois pieds On se sert de l'écorce quand elle est seche pour faire des vases, où l'on met l'huile, le vin & les autres liquides. L'écorce intérieure de l'Alicondi bien humectée & bien battue se file, & fait un fil plus fin & plus durable que le chanvre (3).

Les habitans suspendent aux branches de cet arbre des pieces de bois creuses, qui se remplissent de miel tous les ans, dont ils se servent après en avoir délogé les abeilles à force de fumée (4).

(1) [illegible], Merolla, [illegible].
(2) Battel, ap. Purchas, T. II. p. [illegible]
(3) Merolla, p. 635.
(4) Le même.

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

héron, son plumage eſt noir & blanc. Il a au milieu de l'eſtomac une place ſans plumes, qu'il arrache, dit-on, de ſon bec. C'eſt plutôt le véritable pelican, que certains oiſeaux blancs de la groſſeur d'une oie, qui ſont ici fort communs, auxquels les Portugais donnent ce nom (*a*). Parmi les animaux ſauvages on compte le fameux Zebra, & une grande multitude d'Eléphans, dont les Naturels troquent les dents aux Européens pour du fer, dont ils arment leurs fleches & font d'autres inſtrumens (*b*).

Pêche.

Ils prennent quantité de Poiſſons ſur leurs côtes avec des harpons de fer. Ils épient ſoigneuſement un gros poiſſon de la taille du Grampus ou Souffleur, qui s'approche tous les jours du rivage pour chercher ſa nourriture; ce poiſſon chaſſe ordinairement devant lui une grande quantité de plus petits poiſſons, qu'ils prennent. S'ils arrive quelquefois qu'un de ces monſtres échoue ſur le rivage, ils l'aident à ſe dégager, & c'eſt tout ce que quatre ou cinq hommes robuſtes peuvent faire. Ils l'appellent *Emboak*, c'eſt-à-dire *Chien*, & ils ne permettent pas qu'on lui nuiſe. Dans les Bayes & les Rivieres où l'eau a moins de profondeur, ils ſe ſervent au-lieu de filets, de nattes de roſeaux, qui ont juſqu'à trois-cens verges de longueur; ces nattes ſurnagent, mais elles ont de longues cannes qui pendent dans l'eau, qui effrayant le poiſſon par leur mouvement continuel le font ſauter ſur les nattes, alors on les ſerre comme les filets, & on les prend ſans peine.

Habitans.

Les Peuples du Royaume de Loango portent le nom de Bramas. Ils ſont vigoureux & grands, bienfaits & civils, quoiqu'anciennement féroces & antropophages. Ils pratiquent la Circonciſion, & exercent le Commerce entre eux. Ils ſont induſtrieux & avides de s'enrichir, mais généreux & libéraux les uns envers les autres; paſſionnés pour le vin de Palmier, mais ſans aucun goût pour celui de la Vigne. Livrés à tous les excès du libertinage, ils ſont jaloux de leurs femmes. Ils exercent toutes ſortes de metiers, y ayant parmi eux des Tiſſerands, des Forgerons, des Charpentiers, des Bonnetiers, des Potiers, des Faiſeurs de canots, des Pêcheurs, outre les Marchands. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'ils ſont tellement attachés à leurs anciennes pratiques, & que leurs inſtrumens ſont ſi groſſiers & ſi mal faits, comme ceux de Congo, qu'il mettent dix fois plus de tems & de travail pour faire un ouvrage fort imparfait, qu'ils ne feroient avec de meilleurs inſtrumens. C'eſt ce qui ſe remarque ſur-tout parmi les Tiſſerands, qui faute de métier ſont auſſi longtems à faire une ſeule piece, qu'il en faut pour quatorze ou quinze.

Diverſes Etoffes.

Ils s'habillent ordinairement d'Etoffes du Pays, qui ſont faites de feuilles de Palmier ou d'autres arbres; mais les plus belles ſont de feuilles de Palmier, & coûtent beaucoup de tems & de peine à fabriquer. On prend de jeunes bourgeons, que l'on coupe & fait ſecher, enſuite on les fait tremper dans du vin de Palmier, & on les frotte avec la main; on les file, & l'on en frabrique enſuite des étoffes pour les Gens de qualité. Ils en ont de quatre ſortes. La plus fine, qui eſt à fleurs de diverſes couleurs avec d'autres figures, eſt reſervée pour le Roi, & pour ceux qui obtiennent de lui comme une faveur ſpeciale la permiſſion d'en porter. La ſeconde ſorte n'eſt pas la

(*a*) *Battel*, l. c. p. 983. (*b*) *Pigafet*, Congo, p. 31.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

la moitié si fine, mais elle est travaillée de la même façon que l'autre avec des fleurs & des figures; à une petite distance elle paroît aussi belle, desorte qu'il faut y regarder de près pour en voir la différence, & examiner l'envers où la différence est plus visible. Les deux autres especes sont unies & sans figures, tout au plus tachetées, comme quelques-unes de nos étoffes; elles sont plus grosses, & ne sont qu'à l'usage du peuple & des esclaves. Les pagnes leur tombent depuis la ceinture jusqu'à la cheville, mais ceux des esclaves ne passent pas les genoux. Le reste du corps est nud, & orné seulement de bracelets & d'anneaux de diverses especes selon la qualité des personnes; il y en a d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'yvoire & de grains de verre de toutes couleurs.

Habits des Hommes. Les hommes sont obligés de porter une fourrure par dessus leurs habits, plus ou moins belle. Les peaux blanches ou tachetées de noir, qui s'appellent *Enkinie*, ne servent qu'à l'usage du Roi, & de ceux à qui il en accorde le privilege. Le Roi & les Grands ont cinq ou six peaux cousues ensemble, ornées de belles plumes de perroquets & d'autres oiseaux de différentes couleurs, arrangées en forme de rose, & qui couvrent les parties naturelles; sur les bords il y a des franges de queues d'éléphant, auxquelles ils attachent de petites sonnettes, qui font du bruit à chaque mouvement & à chaque pas qu'ils font. Tous ont une ceinture au milieu du corps, qui fait plusieurs tours; il y en a de fort artistement travaillées, & de la même étoffe que leurs plus riches habits (*a*). Les Gens de qualité portent deux de ces ceintures, l'une sur l'autre, fort belles & diversifiées. Ils portent au cou, aux bras & aux jambes des coliers de grains de corail, d'yvoire, de coquilles d'une belle couleur, des chaînes triangulaires de cuivre, d'étaim & & de fer, qui viennent d'Europe. Ils ont sur les épaules une espece de sac, long de trois quarts d'aune, avec une petite ouverture pour y passer la main; c'est-là où ils mettent leur calebasse, leur pipe, leur tabac & leurs autres provisions. Ils ont sur la tête un bonnet serré, & ont ordinairement à la main un grand couteau, ou leur arc & leurs fleches; car ils ne marchent jamais sans leurs armes.

Habits des Femmes. Les habits des femmes ressemblent à ceux des hommes, à la réserve qu'elles n'ont point de ceinture, & que leurs pagnes ne descendent qu'un peu au-dessous du genou; les plus riches ont quelquefois par-dessus une piece de toile, ou quelque belle étoffe d'Europe. Toutes les parties supérieures & la tête sont nues, de-même que les jambes; elles n'ont d'autre ornement que des coliers, des bracelets de corail, & d'autres bagatelles de peu de valeur. Hommes & femmes portent des bagues plus ou moins riches selon leur qualité, qu'ils regardent comme des amuletes. Les uns & les autres se peignent le corps avec le jus d'un bois rouge nommé *Takeel*, qu'on broye facilement entre deux pierres.

Mariages. La Polygamie est en usage parmi eux; les gens riches ont dix ou douze femmes, & même davantage, & ceux du commun en ont au moins deux ou trois. Toutes les formalités du mariage se réduisent à demander le consentement des parens de la fille, & à payer le prix stipulé. Il y en a qui les acher-

(*a*) *Dapper, La Croix, Merolla, Battel.*

achettent dès l'âge de six ou sept ans, & qui les élevent à leur guise; mais les parens les plus raisonnables ne s'en défont que quand elles sont nubiles; alors ils les marquent d'une façon qui indique qu'elles sont en âge (*), ce qui ne manque pas d'attirer les galans, sur-tout lorsqu'elles sont jolies.

Esclavage des Femmes.

Mais l'état du mariage n'a gueres d'attraits ici pour les femmes, outre la triste perspective de trouver un si grand nombre de rivales, & l'extrême jalousie de leurs maris, cet état ne leur offre qu'un fâcheux esclavage. Nous avons déja insinué qu'elles seules labourent, sement & font la récolte; ce sont-elles encore qui sont chargées de moudre le millet & les autres grains, de faire le pain, d'apprêter les mets, de faire le vin & les autres boissons, & de faire tous les ouvrages domestiques. Pendant que le mari mange elles se tiennent à l'écart, & mangent ensuite ses restes. Quand il entre, elles l'approchent en lui témoignant par leurs paroles & par leurs gestes leur joie & leur respect, & elles ne lui parlent qu'à genoux. Lorsqu'elles ont leurs ordinaires, elles ne peuvent se présenter devant lui, ni toucher aucun mets, & ne paroissent devant le reste de la famille qu'avec un cordon ou un fil autour de la tête. Elles sont sujettes à être chassées sur le moindre soupçon, & quand elles se rendent coupables d'infidelité, elles sont rigoureusement punies, tandis que le galant en est quitte ordinairement pour une amende pécuniaire. Celui qui prend une femme que son mari a mise dehors, est obligé de payer une pareille amende, ou de donner une autre femme en échange. Nonobstant cette servitude des femmes de Loango, les enfans suivent la condition de leur mere; ils naissent esclaves lorsqu'elles le sont, bien que leur pere soit libre, & naissent libres quand leur mere l'est, quoique leur pere soit esclave (*a*).

Succession. Negres blancs.

Ce ne sont pas les enfans qui héritent de leur pere, mais c'est son frere ou sa sœur ainée qui sont obligés d'élever les autres jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se pourvoir eux-mêmes, en exerçant un métier ou quelque autre profession. Il n'est presque pas nécessaire de dire que tous les enfans naissent blancs, & que dans l'espace de deux jours ils deviennent parfaitement noirs. Les Portugais qui prirent des femmes du Pays, y furent souvent trompés dans les commencemens, croyant être les peres de ces enfans, parcequ'ils les voyoient de leur couleur. On voit aussi quelquefois naître d'un pere

(*a*) *La Croix*, l.c. *Dapper.*

(*) Il leur font raser la tête, ne laissant qu'une couronne de cheveux sur le haut. Pour ce qui est de l'époque de la nubilité, c'est la premiere fois qu'elles ont leurs ordinaires, avant ce tems-là c'est un grand crime d'avoir avec elles aucun commerce, ensorte que si le cas arrive les coupables doivent se présenter devant le Roi, qui a seul le pouvoir de leur pardonner; ils doivent confesser leur faute, & cette confession est accompagnée de danses anciennes & ridicules, qui expriment leur honte & leur repentir. Cette confession & cette absolution publique passent pour si nécessaires, que l'on est persuadé que sans cela tout le Pays seroit exposé aux plus grands malheurs, aussi bien qu'eux-mêmes (1). Mais quoiqu'il n'y ait guere que des esprits foibles qui pensent ainsi, il y a néanmoins de bonnes raisons d'entretenir cette opinion, afin d'empêcher les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe à suivre leur penchant avant que la nature ait rendu les filles propres à la generation, de peur que par un commerce prématuré elles ne soient incapables d'avoir des enfans.

(1) *La Croix*, *Dapper.*

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

pere & d'une mere Negres des enfans aussi blancs que des Européens; ils ont les yeux gris, les cheveux blonds ou roux, & ils ressemblent assez à la premiere vue aux Peuples Septentrionaux d'Europe. Mais en les considérant de plus près, on leur trouve la couleur d'un cadavre, & leurs yeux paroissent postiches; ils ont la vue très-foible, si ce n'est à la clarté de la Lune, qu'ils l'ont bonne. Les Naturels les regardent comme des monstres, & ne leur accordent guere la faculté d'engendrer. L'usage est de les présenter au Roi, qui les fait élever dans les pratiques de la Sorcellerie; ils lui servent de Sorciers, & l'accompagnent toujours. Les Naturels les appellent *Dondos*, & les Portugais *Albinos* ou Maures blancs. Les Savans se sont exercés à rendre raison de cette blancheur extraordinaire & peu naturelle, on peut voir leurs conjectures dans les Remarques (*). Tout ce que nous ajouterons ici, c'est qu'il y a une espece de guerre perpétuelle entre les Negres & eux; les Negres les attaquent de jour, quand ils y voient le moins, & les Albinos prennent leur revanche la nuit, quand ils ont la vue bonne (*a*).

Religion.

Ces Negres blancs sont non seulement du Conseil du Roi, mais ils président à toutes les Cérémonies Religieuses. Ni eux, ni les autres habitans du Royau-

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al.

(*) Il est évident, & tout le monde convient que ces enfans blancs ne naissent point du commerce de Blancs & de Negres, vu que ceux qui proviennent de ce mêlange sont mulâtres. On sait que ces *Albinos* naissent de peres & de meres Negres; c'est ce qui réfute encore la conjecture de ceux qui croient que cette blancheur est un effet de l'imagination des meres, frappées à la vue d'un Blanc, ou éprises de lui, comme on prétend que des femmes blanches ont mis des enfans noirs au monde.

Un Savant moderne assure qu'on trouve un grand nombre de ces *Albinos* en d'autres lieux d'Afrique (1); & nos Voyageurs Européens ont trouvé des hommes de la même espece aux Indes Orientales, dans l'Isle de Bornéo & dans la Nouvelle Guinée ou Pays des Papous. Le Savant dont nous venons de parler, s'est imaginé que cette blancheur est l'effet de la lepre, qui comme l'on sait desseche la peau; il croit aussi que tous les Negres en seroient attaqués, s'ils ne la prévenoient à force d'onctions. Mais cette opinion ne s'accorde point avec ce que l'on dit, qu'ils sont naturellement forts & robustes, ce que les Lépreux ne sont guere. C'est à cause de leur force extraordinaire que les Portugais ont tenté d'en enlever pour les transporter en Amérique, mais ils sont si paresseux & si peu traitables, qu'ils ont mieux aimé se laisser mourir de faim que de travailler. Nous avons dit dans le texte que les Negres haïssent ces Blancs, & qu'ils voudroient fort les extirper. Ils les appellent *Mokisses*, c'est-à-dire Démons de Bois ou de Campagne. Quelques-uns prétendent que quoiqu'il y en ait de l'un & de l'autre sexe, ils sont incapables d'engendrer, & même du coït (2). Si le fait est vrai, quoiqu'il soit contraire à ce que l'on a dit au commencement de cette Remarque, on seroit tenté de croire que ce sont les malheureux fruits d'un commerce contre nature avec quelqu'un de ces grands singes, qu'on dit qui tiennent fort de la figure humaine, dont il y a un grand nombre dans les Forêts, & qui sont si lubriques qu'ils violent souvent les femmes qu'ils rencontrent, ou au moins que les habitans de Loango les regardent comme tels. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a vu de ces singes en Europe, qui, si l'on en excepte la longueur & la figure des doigts, & le poil qu'ils ont sur le dos, ressembloient d'ailleurs parfaitement à des hommes, & étoient presque de la même taille, sur-tout ceux qu'on appelle *Quoja-morros*, du nom du Royaume de Qaoja, d'où ils viennent ordinairement (3). Quoi qu'il en soit, tous les Auteurs conviennent, que les Negres blancs sont les principaux Ministres que le Roi de Loango employe pour les Cérémonies Religieuses, & qu'ils ont le privilege de s'asseoir devant lui (4).

(1) *Vossius*, de Orig. Nili. L. I. *Dapper*, *La Croix*.

(2) Les mêmes.

(3) Les mêmes.

(4) Les mêmes.

Royaume de Loango, n'ont aucune notion raisonnable d'un Etre Suprême. Ils semblent à-la-vérité en reconnoître un, qu'ils appellent *Sambian Pongo*, mais ils ne lui rendent aucun culte, ni ne paroissent avoir d'idee de sa nature & de ses attributs, & par conséquent n'ont pour lui ni amour, ni crainte, & ne l'invoquent point. Ils n'adorent & n'invoquent que leurs Démons domestiques & de campagne, auxquels seuls ils attribuent le pouvoir de leur faire du bien & du mal; c'est eux qui disposent des vents, de la pluie, des tempêtes, du beau tems, de la fertilité & de la stérilité, de la maladie & de la santé. Les uns président sur l'air, d'autres sur la terre, d'autres sur la mer. Ceux-ci sont bienfaisans, ceux-là malfaisans. Les uns sont leurs amis & leurs protecteurs, les autres leurs ennemis qui ne cherchent qu'à leur nuire. Ils consultent les uns sur l'avenir, comme sur le succès de leurs voyages, de la chasse, de la pêche, des semailles, de la récolte, de la guerre; & les autres révélent le passé, qui a volé une chose perdue, si un ami ou un parent est mort de maladie naturelle, ou si on l'a fait perir par quelque sortilege, & en ce cas qui est le sorcier. Ils representent ces prétendues Divinités sous différentes formes, d'hommes, de femmes ou d'autres creatures animées. Les unes sont taillées grossierement, d'autres sont faites de terre ou de boue. Ils portent quelques-unes des plus petites figures dans une boëte pendue au cou par un cordon. Ils placent les plus grandes dans leurs maisons, & leur ornent la tête de plumes de faisans, de perroquets, & d'autres oiseaux; ils les peignent de diverses couleurs, & leur attachent autour du corps des pieces de toile, d'etoffe, de petites coquilles, de morceaux de fer, & d'autres colifichets; ils en mettent aussi au piedestal sur lequel l'Idole est placée, qui est aussi de terre, & a assez la figure d'un de nos mortiers, d'où la figure sort à moitié; ils sont obligés de les consacrer aux mauvais comme aux bons Démons, sans quoi ils éprouveroient bientôt les effets de leur ressentiment (a).

Ceux qui sont consacrés au service de ces Divinités sont ordinairement âgés, & c'est l'*Enganga Mokisso* ou Chef des Magiciens qui les choisit. La ceremonie de leur admission a quelque chose de ridicule, comme on le peut voir dans les Remarques (*); elle ne laisse pas de se faire devant une nombreu-

(a) *Dapper*, *Davity*, *La Croix*.

(*) Le Candidat est obligé de s'enfermer dans une hutte de branches de Palmier pendant quinze jours, dont il en doit passer neuf sans parler, il ne lui est pas même permis de saluer personne en battant des mains, selon l'usage; pour l'en faire souvenir, il porte deux plumes de perroquet aux deux coins de la bouche, & il a à la main un bâton, au bout duquel est gravée la figure d'une tête d'homme.

Au bout des quinze jours, toute l'assemblée, qui est composée principalement de ses parens & de ses amis, se rend dans un lieu plat & uni, où il n'y a [illegible], & où il y a un tambour au milieu, autour duquel tous les assistans forment un cercle, & dansent au son du tambour, tandis que l'Enganga qui mene la danse chante les louanges du Mokisso ou Démon de campagne & implore son assistance. Le Candidat, [illegible] pas malade, [illegible] frappe le tambour. Cette danse continue [illegible] [illegible] [illegible]

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

breuse assemblée ; quand elle est finie le Candidat est agité tout d'un coup par des convulsions violentes, se donne mille mouvemens extraordinaires, fait d'affreuses grimaces, jette des cris horribles, & paroît possédé ; il prend du feu dans ses mains, & le mord sans en ressentir aucun mal. Quelquefois il est emporté avec une rapidité inconcevable dans des lieux déserts, où ses amis vont le chercher au son du tambour, le trouvent le corps couvert de feuilles & d'autre verdure, & le ramenent en dansant ; & s'il n'est pas véritablement possédé du Démon, il le paroît si bien que le peuple ne doute pas qu'il ne le soit. A son retour, on lui demande à quel Démon il veut se consacrer, & quel engagement il veut prendre avec lui (*)? Aussitôt qu'il en a nommé un, on lui met un anneau de fer autour du bras, pour lui rappeller constamment la mémoire de ses promesses. Cette cérémonie se fait quand le Démon prétendu, auteur de toutes ces violentes contorsions, & de la réponse, à ce que l'on suppose, est sorti de son corps, le laissant à demi-mort. L'anneau en question est si sacré, que les Negres ne jurent que par lui & par le Démon auquel ils se sont consacrés ; & ils craignent tellement de se parjurer alors, qu'ils évitent adroitement de faire ce serment, quand ils n'ont pas envie de dire la vérité, ou de tenir leur parole (a).

Les gens du commun ont un ou plusieurs Mokissos, ou petites Idoles ; les Personnes de qualité en portent un plus grand nombre, & le Roi en a tant & de tant d'especes, que la simple énumération fatigueroit. Quand le Roi ou quelque Grand-Seigneur tombe malade, ses parens & ses domestiques

(a) Les mêmes.

ches, sur-tout sur les temples, sur les paupieres & sur le creux de l'estomac, plus ou moins à proportion de la violence de son transport. Il fait des cris affreux, des contorsions de tout le corps, prend du feu dans ses mains, le met à la bouche sans en recevoir aucun mal, & fait en un mot toutes les actions d'un possédé, & le Novice l'imite autant qu'il lui est possible. Au moins, si nous comprenons nos Auteurs, ou s'ils ont bien compris ceux de qui ils tiennent ces faits, car ils varient entre eux, & leurs récits sont fort obscurs. Quoi qu'il en soit, c'est-là la cérémonie de l'installation d'un Prêtre de Mokisso (1).

(*) Ces engagemens consistent ordinairement à s'abstenir de quelque espece particuliere de viande, de légume, de racine ou de fruit, à ne jamais monter sur l'eau dans un canot, & autres choses de cette nature. Chaque Tribu ou Famille a ainsi ses observances, suivant le Démon auquel elle s'est vouée.

Aussitôt qu'un enfant est né, on appelle le Fetissero ou Prêtre. Il interroge d'abord le pere & la mere séparément, & leur demande qu'elle est leur propre Loi & celle de leurs ancêtres ; après quoi il marmotte quelque chose en lui-même, & il leur déclare que le Démon a ordonné qu'on doit recommander à l'enfant de ne pas faire telle ou telle chose ; il y a quelquefois deux ou trois articles à observer, & les meres ont grand soin d'accoutumer les enfans à ce qui leur a été prescrit. Les uns ne se permettent pas de passer la moindre eau, d'autres passent une riviere sur un pont, mais non dans un canot ou de quelque autre façon. Ceux-ci ne se rasent ni la tête ni la barbe, ceux-là se rasent la tête & la barbe ; les uns portent de longs cheveux & se rasent la barbe, d'autres laissent croître leur barbe, & se rasent les cheveux. Il en est de-même des habits. Les hommes doivent porter sur la tête un bonnet, ou une corde ; les femmes au contraire sont obligées d'avoir la tête nue. Les hommes doivent avoir quelque fourrure sur les parties naturelles, les femmes avoir des pagnes de quatre ou cinq pieces de Libongo, étoffe du Pays, d'environ deux pieds en quarré (2).

(1) *Dapper*, *La Croix* & al. (2) Les mêmes.

ques mettent quelques jours à faire entrer ſon Démon dans ſon corps, pour leur apprendre par ſa bouche pourquoi & pour quel crime, ou pour quelle faute il permet qu'une perſonne qui lui eſt conſacrée ſoit ainſi punie; auſſitôt qu'il les en a inſtruits, ils tâchent de l'appaiſer & de l'engager à force de promeſſes & de préſens de rendre la ſanté au malade. Et comme on ne peut leur perſuader que quelqu'un meure de mort naturelle, ſi le malade vient à mourir ils n'épargnent ni tems, ni dépenſes, ni peines à courir d'un Sorcier à l'autre, de Province en Province, quelquefois durant deux ou trois mois, juſqu'à ce qu'ils en ayent trouvé un qui leur déclare la cauſe & l'auteur de la mort de la perſonne. Rien de plus extravagant que la crédulité avec laquelle ils reçoivent ce qu'on leur dit, que les notions qu'ils ont de ces prétendus meurtres, & les voies dont ils ſe ſervent pour ſe venger de celui de qui ils prétendent avoir reçu l'offenſe. Ils s'imaginent que celui que l'on a fait mourir eſt ranimé par le même charme, qu'on le fait travailler rudement dans quelque lieu déſert pour enrichir ſon meurtrier, & qu'on l'y nourrit de mets ſans ſel, parcequ'un ſeul grain le mettroit en état de prendre une vengeance complette de ſon ennemi. Ils portent meme la folie ſi loin, qu'ils croient que les ames peuvent être tranſportées par les mêmes conjurations d'un Pays dans un autre, dans la même vue, & que les habitans de Gobbi ſont ſur-tout fort adonnés à ce diabolique métier (*a*).

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

Opinions ſur la nature de l'Ame.

Les Naturels de Loango ont différentes opinions bizarres & abſurdes ſur la nature de l'Ame. Dans la Famille Royale on croit que l'ame de ceux qui meurent paſſent dans le corps de ceux qui y naiſſent enſuite. D'autres placent les ames des morts au rang de leurs Démons & parmi les Héros; ils en font des Dieux domeſtiques, des Eſprits tutélaires; ils leur font une petite niche haute d'un empan ſous le toit de leurs maiſons, devant laquelle ils ne manquent pas d'offrir les prémices de leurs alimens avant que d'y toucher. D'autres leur aſſignent une demeure ſous terre, où elles jouiſſent d'une nouvelle vie, dans une condition plus ou moins élevée, ſelon leur mérite, pendant leur ſéjour dans le corps. D'autres ſont perſuadés qu'elles meurent avec le corps, à moins qu'elles ne ſoient conſervées en vie par les conjurations de quelque ennemi, pour les faire ſervir à contenter ſon avarice. Tous croient que leurs Mokiſſos, ou Fetichos, ainſi que les Portugais les appellent, & qui ſont les Demons auxquels ils ont été conſacrés à leur naiſſance, ont le pouvoir de les chatier & meme de les faire mourir, s'ils negligent ou violent la loi qui leur a été preſcrite. Quand un homme jouit de la ſanté, ou de quelque autre avantage temporel, il ſe flatte que ſon Mokiſſo eſt bien content de ſa conduite; mais quand il éprouve quelque diſgrace, il juge qu'il eſt tems d'examiner en quoi il peut avoir deplu au Mokiſſo, & par quel moyen il pourra regagner ſes bonnes graces, ou au moins eviter la mort. Mais ſi on leur demande quelle idee ils ſe font de la nature & de la puiſſance de ces Mokiſſos, ou ce qu'ils entendent par ce terme? ils répondent que c'eſt une puiſſance ſecrette & incomprehenſible, qui ſe trouve en de certains Etres, ou dans de certaines choſes, de faire du

(*a*) *Ogilby*, p. 512. *La Croix*, T. III. p. 395. *Dapper*, & al.

[illegible] du mal, & de révéler le passé, le présent & l'avenir *(a)*. Nos [illegible] prétendent qu'on ne peut donner à cela le nom d'idolatrie, vu qu'ils n'attribuent point cette puissance à la Divinité, dont ils n'ont presque aucune connoissance, ni à aucun Esprit malin, puisqu'ils n'ont pas même de nom particulier pour désigner le Diable, & qu'ils appellent Mokisso tout ce en quoi ils croient remarquer cette vertu extraordinaire. Ensorte que si ces Auteurs ont bien compris, ou si on leur a bien expliqué cet article de la croyance des Naturels de Loango, ils attribuent par abus à quelque puissance ou vertu extraordinaire des Mokissos, ce qui est un effet de leur imagination, ou de causes purement naturelles. Si un homme est d'une bonne constitution, & mene une vie sobre & chaste, ils l'attribuent au Mokisso & aux bonnes regles qu'il lui a prescrites, au-lieu d'en faire honneur à sa vertu & à sa sobriété, qui produisent naturellement la force & la santé (*). S'imaginant au contraire une cause occulte de quelque effet qu'ils ne comprennent point, ils conçoivent que les Mokissos ont une puissance supérieure, qu'ils disposent du bien & du mal, du bonheur & de la misere, des recompenses & des peines, tant dans la vie présente que dans celle qui est à venir, dont ils ne font néanmoins qu'un jeu, cela devroit naturellement les engager à leur rendre un culte convenable, ce qu'ils ne font pourtant point, & à s'adresser à ces Divinités d'une façon digne d'Etres supérieurs, au-lieu de se servir des sortileges & des conjurations que leurs fourbes de Pretres leur prescrivent. D'anciennes traditions & de vieilles coutumes, l'exemple & la pratique des Princes & des Grands, intéressés à favoriser de pareilles superstitions, contribuent à les porter à faire dépendre leur bonne & leur mauvaise fortune de moyens aussi extravagans que le sont leurs chansons, leurs danses, & leurs tambours, accompagnés de conjurations *(b)*.

[illegible] &c. du Royaume de Loango.

Puissance surnaturelle attribuée aux Rois.

Mais telle est leur extreme ignorance, que quoique leurs Rois ne prennent

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al. (*b*) Les mêmes.

(*) On a de justes raisons de douter, que nos Auteurs ayent été bien instruits de tout ce qu'ils nous débitent sur cet article. Si les habitans de Loango n'ont aucune notion d'un Dieu suprême, ni d'aucun malin Esprit; s'ils n'ont pas même de nom particulier pour désigner le Diable; s'ils donnent le nom de Mokisso à tout ce où ils voient ou croient appercevoir une vertu extraordinaire, d'où peut donc procéder cette intelligence & cette puissance supérieure? S'ils n'ont point de nom pour désigner le Diable, ni de notion d'aucun Esprit malin, d'où vient que ces Auteurs donnent ce nom aux Mokissos, & qu'ils désignent leurs cérémonies superstitieuses par celui de conjurations, & de pratiques diaboliques?

Mais il paroît évidemment, comme nous le verrons dans la suite, par diverses cérémonies qu'ils observent à l'égard des morts, & par les idées qu'ils ont, quoique bizarres, de leur état & de leur condition, qu'ils ont une espece de croyance imparfaite d'une autre Vie, de recompenses & de peines, & de quelque Divinité qui les dispense. Il est vrai que *Lopez* dit qu'ils adorent le Soleil comme le mari, & la Lune comme la femme (1), qu'ils reconnoissent des Esprits malins, qu'ils appellent *Sa [illegible]* ou *Ma [illegible]*, & suivant *Battel*, *Mokissos*, auxquels ils rendent une entiere obéissance, & offrent des victimes humaines & d'autres sacrifices, selon que leurs Prêtres, qui prétendent avoir un commerce familier avec ces Esprits, le trouvent à propos (2). On peut conclure delà, qu'ils regardent le Soleil & la Lune comme les Divinités bienfaisantes, & les Mokissos comme les auteurs des maux qui leur arrivent dans cette vie & dans l'autre. C'est-là vraisemblablement la raison qui leur fait respecter davantage les Mokissos, & les engage à leur obéir plus exactement.

(1) *Pigafet*, C. 10. (2) *Davity*, & a.

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

nent que le titre de Mani ou de Seigneur de Loango, ils leur donnent non seulement celui de Mokisso, mais s'imaginent qu'ils ont un pouvoir surnaturel & divin. Il peut, suivant eux, enrichir & appauvrir ses sujets par un seul mot, exciter des guerres ruineuses dans les Provinces, faire mourir des milliers de personnes; il est aussi le maitre de faire tomber ou d'arreter la pluie, quand il veut; de se transformer en bête sauvage, de plier une dent d'éléphant & d'en faire un nœud. Les Grands-Seigneurs participent aussi à cette puissance extraordinaire plus ou moins, à proportion que leur dignité est plus ou moins éloignée de la Royauté; aussi sont-ils obligés d'observer plus ou moins de regles, mais le Roi est celui qui en a le plus grand nombre (*).

Tous les Engangas ou Prêtres du Pays prennent le titre du Mokisso qu'ils servent particulierement, ou pour mieux dire de la ville ou du village où ces Mokissos se trouvent, comme *Ganga-Therico*, *Ganga Boesi batta*, *Ganga Kikokoo* &c. Il y en a un grand nombre de cet ordre dans le Royaume, mais ni les Temples, ni les Idoles, ni les Cérémonies que l'on pratique ne méritent pas qu'on en parle. Nous ferons néanmoins la description d'un des plus célebres, par lequel on pourra juger des autres.

Mokisso de Therico.

Therico est un grand village à quatre lieues au Nord de Boayre ou Boari, ancien nom de la ville de Loango. Le Temple, qui fait une partie considérable du lieu est fort spacieux, & le Mokisso a la figure humaine. L'Enganga, qui est le Seigneur du village, célebre tous les matins le Service, en frappant un paquet de laine de son bâton, & en faisant des conjurations mystérieuses; un jeune garçon placé près de lui fait les réponses nécessaires. Apres quoi il fait sa priere au Mokisso, & ne manque pas de lui recommander la santé & la prospérité du Roi, le bonheur de l'Etat, celui des moissons, le progres du Commerce, & le succès de la Pêche; lorsqu'il en est à l'article de la santé & de la longue vie du Roi, tous les assistans battent des mains, pour applaudir & pour témoigner leur zele. Voilà tout ce que l'on dit du Culte du Mokisso, où il n'y a guere rien de bizarre & de répréhensible. Mais celui de quelques autres, & sur-tout celui de Boesi batta, qui est le second en dignité, se fait avec plus de ceremonies & de conjurations, accompagnées de la musique de sonnetes, de tambours & d'autres instrumens, mais si extravagantes & si ridicules, que nous nous dispenserons d'en ennuyer le Lecteur. Ceux qui seront curieux de ces sortes de choses, peuvent consulter les Auteurs que nous citons (*a*). Com-

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, l. c. p. 403. *Ogilby*, p. 515.

(*) Donnons une idée de cette progression de regles. Quand la sœur du Roi a mis au monde son premier fils, qui est l'héritier présomptif de la couronne, elle est obligée d'aller faire sa résidence au village de Kine, & de renoncer à l'usage de la chair de cochon. Aussitôt que l'enfant est sevré, on le mene chez le *Mo[illegible]*, qui lui interdit l'usage du fruit nommé *Kola*. Quand l'on apperçoit que le poil commence à lui venir, on le remet entre les mains d'un autre Prêtre d'un rang distingué, qui lui défend de manger d'aucune sorte de volaille, s'il ne l'a tuée lui-même, & il lui enseigne la maniere de l'apprêter. A mesure qu'il approche de plus près de la couronne, il va demeurer à S[illegible], ou peut être à S[illegible], Bo[illegible] & [illegible], & il s'engage à un plus grand nombre d'observances aussi frivoles, jusqu'à ce qu'il parvienne au trône, & alors on suppose qu'il a acquis toute l'intelligence & le pouvoir des Mokisses (1).

(1) *La Croix*, [illegible], & al.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

Cérémonies funebres.

Comme ils n'ont d'autre notion d'une Vie à venir, que l'existence des morts par des conjurations, toutes leurs cérémonies funebres se bornent à marquer leur respect pour les morts, & à exprimer la douleur qu'ils ont de leur perte; ils paroissent fort indifférens jusqu'à ce qu'un mourant ait rendu le dernier soupir; c'est alors que commencent les cris & les hurlemens, les amis du mort s'empressent autour du corps, le portent dans la rue, & lui demandent pourquoi il s'est laissé mourir? s'il lui manquoit quelque chose, ou s'il est mort par sortilege? Ils ne cessent de lui faire plusieurs autres questions, & de faire bien du bruit pendant deux ou trois heures; en attendant on lave, on peigne, on rase, & on oint de poudre rouge le mort, on lui fait les ongles, & l'on prépare tout ce que l'on peut enterrer avec lui, tandis que d'autres creusent une fosse assez grande pour contenir tout ce qu'on a dessein d'y jetter. Alors on enleve le corps avec autant de précipitation que si l'on avoit quelque péril à craindre, les assistans suivent fort en hâte, & aussitôt qu'on est arrivé au lieu de la sépulture, on jette promptement dans la fosse le corps avec tous ses accompagnemens, qui sont ordinairement des habits, des ustensiles & des armes du défunt; quand il y en a plus que la fosse n'en peut contenir, ils mettent le reste sur des pieux, mais avec la précaution de les couper en pieces pour ôter l'envie de les dérober. Pendant six semaines les parens s'assemblent soir & matin au même lieu pour recommencer leurs cris & leurs lamentations (*a*).

S'il est question d'une Personne de qualité, on commence dès le moment qu'il tombe malade à faire les plus exactes perquisitions pour découvrir si sa maladie n'est pas causée par quelque sortilege. On consulte les Engangas, qui font des réponses telles que leur intérêt le demande: s'ils déclarent que le malade est ensorcelé, on ne néglige rien pour le tirer d'affaire par des contre-charmes. S'ils sont sans effet, & que le malade meure, on fait à peu près les mêmes cérémonies que pour les autres, avec cette différence, qu'ils étendent le corps par terre au milieu d'une chambre, au-lieu de le porter dans la rue, & qu'ils employent trois jours au-lieu de trois heures, à pleurer sa mort, à accommoder le corps, & à faire les préparatifs des funérailles. Pendant tout ce tems-là les hommes ne cessent de crier & de hurler autour du corps. Les femmes d'un autre côté s'agitent, chantent les louanges du Défunt, vantent la noblesse de son origine, exaggerent son opulence, l'air de grandeur qui regnoit dans sa maison, sans oublier le nombre de ses amis & de ses ennemis. Le nom d'ennemis ne manque guere de réveiller le soupçon que quelqu'un d'eux a causé sa mort par sortilege, sur-tout si l'Enganga a donné son avis d'une façon qui autorise les soupçons, cela donne lieu à de nouvelles & plus exactes recherches; & quand elles ne peuvent leur procurer la certitude qu'ils desirent, ils prennent la résolution d'aller consulter les Mokissos, & chacun donne une partie de ses habits pour les fraix de cette information. Trois jours après ils emportent le corps & tout ce qui doit être enséveli avec lui avec la précipitation dont nous avons parlé, & l'enterrent dans les champs ou dans le *Kienga*, qui est la demeure de plusieurs Engangas ou Sorciers du Mokisso de Kikoo. Là ils mettent sur le

(*a*) *Dapper*, & al.

le corps divers ustensiles, un pot, une pelle de bois, une fleche, une calebasse, une tasse pour boire, du tabac, une pipe, un bâton, une lance &c. Les cris & les lamentations continuent pendant deux ou trois mois, de la même maniere qu'on l'a vu plus haut. Les recherches, pour connoître la cause de sa mort, se font avec les formalités ordinaires, par les plus proches parens. Comme ce n'est qu'une pure comédie de la part des pretendus Sorciers, où l'on ne voit rien de satisfaisant ni de raisonnable, nous la renvoyons aux Remarques (*), & nous terminerons l'article des funerailles, en rap-

Section II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de* Loango.

(*) Elle se réduit principalement à consulter l'Enganga, pour savoir si un tel est mort par quelque sortilege; en ce cas qui est celui qui a fait le coup, pour lui faire souffrir la juste peine qu'il a méritée.

L'Enganga est assis à terre derriere sa hute avec un grand couteau devant lui, il le touche & le presse souvent avec ses doigts, demandant au prétendu Esprit, si un tel qui est mort & enterré, a été tué par son Mokisso pour avoir violé quelqu'une de ses ordonnances, ou si quelque ennemi l'a fait mourir par sortilege? Il se frotte ensuite les mains, & si immédiatement après il les frappe l'une contre l'autre, en discontinuant de les frotter, c'est une marque que la personne est morte par la volonté du Mokisso & non par sortilege; mais s'il se frotte les mains & les frappe alternativement, ils en concluent qu'il y a eu du sortilege; l'Enganga réitere alors ses questions: Le sortilege a-t-il causé la mort du défunt? Qui a fait le coup? Etoit-il des amis ou des ennemis du Mort? Est-ce un homme ou une femme? Où demeure-t-il? Par quel Mokisso a-t-il fait le coup? Si l'Enganga ne donne point de réponses satisfaisantes à ces questions, ce qu'il hazarde rarement de faire, ils passent quelquefois deux ou trois mois à courir d'un bout du Royaume à l'autre, consultant tous les Engangas & tous les Mokissos, jusqu'à ce qu'ils puissent par conjecture ou autrement faire tomber leurs soupçons sur quelqu'un, ou sur quelque village où il demeure. Quand ils en sont venus-là, ils s'adressent au Roi, ou au principal Bonda, pour qu'il fasse subir à tout le monde l'épreuve du Bonda. Le Roi nomme ordinairement neuf ou dix personnes pour juger l'affaire. Ils s'asséyent dans le grand chemin à terre en demi cercle, & somment tout le village de comparoître. Ceux qui s'absentent, hommes ou femmes, sont censés coupables, desorte qu'ils n'osent manquer à l'assignation. Les Accusateurs & les Accusés ayant été ouis, on présente la liqueur Bonda à chacun des derniers; pendant qu'ils la boivent les Juges frappent leurs tambours avec de petits bâtons, ensuite ils coupent les bâtons, les jette par terre & ordonnent aux accusés de marcher dessus, les sommant de tomber s'ils sont coupables, ou de se soutenir sur leurs jambes & d'uriner librement, s'ils n'ont rien à se reprocher. Si quelqu'un a le malheur de tomber, il est tellement étourdi par les cris affreux des assistans, qu'il ne peut se relever, & est déclaré coupable; mais ceux qui ont le bonheur de se soutenir & de pisser sur quelqu'un des morceaux des batons, sont reconduits en triomphe chez eux.

Si tous les hommes échappent à cette épreuve, les femmes sont forcées de boire après eux, & si quelqu'une a le malheur de tomber, elle reçoit aussitôt la mort comme les hommes. Il arrive souvent que ces malheureuses victimes de la superstition & de l'imposture sont presque mortes avant que d'arriver au lieu de l'exécution par les coups qu'on leur donne; jeunes & vieux, hommes & femmes, se font un barbare plaisir de les faire souffrir.

Nos Auteurs ne disent pas exactement quelle est la liqueur que les Bondas donnent à boire. Seulement *Ogilby*, qui l'appelle *Imbunda*, dit que c'est le jus d'une racine de six pouces de long, qui ressemble à une carotte blanche. Il ajoute que la liqueur qu'on en tire est extrêmement amere, & si forte qu'une seule racine peut suffire à éprouver cent personnes; d'ailleurs elle est si dangereuse qu'elle cause une suppression d'urine, & monte à la tête; il est vrai qu'il semble convenir qu'elle acquiert plus de force par les conjurations de l'Enganga. Mais en ce cas-là, pourquoi en donner à chaque personne une aussi forte dose, que l'est une pinte & demie? Car *Battel*, qui eut la curiosité d'en goûter, la trouva si mauvaise, qu'il semble incroyable, sur tout qu'une femme en avale cette quantité. Quoi qu'il en soit, on peut inferer de tout le procédé, qu'elle enyvre ex-

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

rappellant au Lecteur ce que nous avons dit ailleurs touchant les fucceffions, que ce ne font pas les enfans qui héritent de leur pere, mais fon frere ainé ou fa fœur ainée (*a*).

On n'enterre point d'Etrangers dans le Pays.

Les Habitans de Loango ne permettent pas qu'un Etranger foit enterré dans leur Pays. Si un Européen y meurt on eft obligé de porter fon corps dans une chaloupe à deux milles du rivage, & de le jetter dans la mer. On dit que voici ce qui a donné lieu à cette barbare coutume (*b*). Un Négociant Portugais étant mort dans une de leurs villes, ne laiffa pas d'y être enterré, & fon corps demeura tranquille pendant quatre mois; mais la famine qui furvint par le retardement des pluies, obligea les habitans de confulter les Mokiffos pour en découvrir la caufe; elles répondirent que c'étoit parcequ'on avoit enterré un Chretien chez eux, & qu'il falloit l'exhumer & le jetter dans la mer, fi l'on vouloit obtenir de la pluie. On obéit, & trois jours après on vit tomber la pluie en abondance. C'eft depuis ce tems-là qu'ils n'ont plus voulu permettre qu'on enterrât aucun Etranger.

Commerce.

Le plus grand Commerce du Pays eft celui des Efclaves, qui font la principale richeffe des habitans. Nous ne répéterons pas néanmoins ce que nous en avons dit dans le Chapitre précédent, en parlant d'Angola, parceque ce Commerce fe fait de la même maniere fur toutes ces côtes. Les Naturels de Loango vendent auffi de l'yvoire, de l'étaim, du plomb, du fer, & du cuivre qu'ils vont chercher dans des mines fort éloignées, comme à Sondi, qui eft fur le chemin de Pombo, fur les fontieres de l'Empire d'Abiffinie. Au mois de Septembre il part une troupe de Forgerons pour Sondi, & étant arrivés aux montagnes où fe trouvent les Mines de cuivre ils y font travailler leurs efclaves. Ils fondent ce cuivre fur les lieux, mais comme ils ignorent l'art de féparer les différens métaux qui fe mêlent quelquefois dans les entrailles de la terre, leur cuivre n'eft pas fort pur. Les Européens ont voulu leur donner de bons Fondeurs, pour leur enfeigner à le purifier; mais ces peuples font ou fi indociles ou fi indolens, qu'ils n'en ont guere profité. Ils reviennent au mois de Mai, & apportent, outre le cuivre, des dents d'éléphans qui font plus petites que les autres & des queues de ces mêmes animaux; les Portugais tranfportent ces queues à Loando St. Paulo, parceque les Negres de cette ville ont l'art de treffer ce poil & d'en faire des bracelets, des colliers, des ceintures & d'autres ornemens fort propres.

Ceux de Loango apportent les dents & les queues d'éléphant de Buka Maela ou Boekamale, où ils portent du fel, de l'huile de Palmier, de groffes toiles de Silefie, des couteaux, des miroirs, des grains de verre, & d'autres bagatelles. Le Commerce de Loango à Pombo, à Monzo, & au Royaume de Micocco feroit bien plus floriffant, fi les Jaggas n'infeftoient les chemins;

(*a*) *Dapper*, *La Croix*, & al. (*b*) *Battel* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 981.

traordinairement, & que les Prêtres lui donnent plus ou moins de force, felon qu'ils font gagnés, ou qu'ils font portés à fauver ou à faire périr quelqu'un. Il eft rare que les gens riches fe foumettent à cette épreuve, ainfi tout retombe fur les pauvres qui n'ont pas le moyen de fe racheter (1).

(1) *Dapper*, *La Croix*, *Ogilby*, p. 541.

mins; ce qui fait que les Marchands n'osant se hazarder eux-mêmes, font le Commerce par leurs esclaves. Les Portugais tirent aussi de Loanda plusieurs sortes d'étoffes de la fabrique du Pays, dont quelques-unes y servent de monnoye, de même que dans les Etats voisins. Le Commerce de l'yvoire diminue d'année en année visiblement, soit que l'yvoire s'épuise, soit que les Negres se lassent de l'apporter de si loin sur leur tete, car il leur faut trois mois pour aller à Bockamale & pour en revenir.

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume du Loango.

Les Européens qui ont dessein de trafiquer à Loango, sont obligés d'en obtenir la permission du Roi, à force de présens à ce Prince, à sa Mere, à la principale de ses Femmes, aux deux Intendans des Finances & au Gouverneur de Majumba. Ajoutez à cela que les habitans de Loango n'entendant que leur langue maternelle, on est obligé de payer quelques Pecheurs qui demeurent sur la côte, & qui entendant un peu de Portugais servent d'Interpretes & de Courtiers (*a*).

Monnoye.

Leur Monnoye n'est autre chose qu'une sorte d'étoffe de la fabrique du Pays; quatre pieces, chacune d'une empan & demi de largeur, cousues ensemble, valent environ un sol. Ces Pagnes, que les Portugais appellent *Pannos-Simbos*, étoient fort recherchés avant l'établissement des Compagnies des Indes Orientales; les Hollandois les échangeoient alors pour du cuivre & de l'yvoire; mais leur prix a fort baissé depuis, & dix-sept de ces pieces, qu'on appelle Libongo, en valent une de toile de Silésie, & cinq une livre d'yvoire (*b*).

Gouvernement.

Nous avons déja remarqué que le Royaume de Loango faisoit autrefois partie de celui de Congo, & que les Mani ou Gouverneurs des différentes Provinces s'étant révoltés, fonderent plusieurs Principautés indépendantes; qu'un de ces Souverains étant devenu assez puissant pour assujettir tous les autres, prit non seulement le titre de Roi, mais trouva moyen d'enlever diverses Provinces à son ancien Maître, & de se rendre si absolu dans son nouveau Royaume, qu'il y est respecté comme un Dieu. Ses sujets lui donnent le titre de *Samba-Pongo*, qui signifie Dieu ou Divinité, & ils lui attribuent un pouvoir aussi étendu que celui de Dieu; c'est à lui qu'ils s'adressent pour obtenir de la pluie, l'abondance & tous les biens avec plus de cérémonie encore que les autres Nations n'invoquent leurs Dieux (*).

Le

(*a*) *Davity*, *Dapper*, p. m. 328. *La Croix*, *Battel*, & al. (*b*) Les mêmes.

(*) *Battel*, qui fut témoin de cette cérémonie, pour obtenir la pluie, rapporte que chacun apporte un present au Roi. Le Monarque marque un jour, où tous les Grands [illegible] devant lui, armés comme en guerre avec tous leurs gens. Ils commencent la fête par des Exercices Militaires, & [illegible] hommage à [illegible]. Il est [illegible] un [illegible] il y a un tapis d'[illegible] [illegible], [illegible] & de [illegible]. [illegible] le Roi [illegible], [illegible] deux [illegible], après avoir [illegible] les Grands [illegible] [illegible] Dimbe & [illegible] Pongo [illegible] tambours & [illegible] extraordinaire [illegible], au nombre de [illegible] [illegible] grand [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] le Roi [illegible] trône, prend son arc & décoche une fléche vers le Ciel, ce qui est accompagné de grands cris de tout

le

SECTION II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

Le Roi a plusieurs Ministres-d'Etat, qui sont en même tems Gouverneurs des Provinces; les revenus qu'ils en tirent sont tels, qu'ils vivent avec plus de splendeur & font une plus grande figure, qu'ils ne seroient en état de faire avec les seuls appointemens de leurs charges. Le *Mani Bomma* est Amiral & Gouverneur de Loangiri. Le *Mani Momba*, ou Général en Chef, commande dans Lovango-mongo, mais il a ordinairement deux Adjoints, parceque cette Province est trop considérable pour etre confiée à une seule personne. Le *Mani Beloor* gouverne la Province de Chilongo, il a aussi la surintendance sur les Sorciers & les Bandas. *Mani Belullo* commande dans la Province de Kilongatiamo Cango, mais en qualité de Seigneur libre & indépendant du Roi. *Mani Canga* ou *Kinga* est Lieutenant-Général de la Province de Piri, & a dans son département les Gangas ou Prêtres. *Mani Matta*, dont le nom signifie Arc, commande la Garde du Roi, ou selon d'autres c'est le Grand-Maître de l'Artillerie (*a*). Le *Moëton Ambomma* ou Vice-Amiral est Gouverneur de la Province de Polovey. Il y a outre cela quantité d'Officiers inférieurs, qui sont chargés du détail des affaires; le Grand-Echanson, le Maître-d'hôtel, & le Grand-Maître de la Maison sont ceux qui ont le plus de crédit auprès du Roi. Ajoutez à cela un grand nombre d'autres Officiers, la plupart nobles, qui ont chacun leur département; dans chaque quartier de la ville de Loango il y en a un, qui en est le Chef (*b*).

Grands Officiers du Royaume.

Forces Militaires. Les Rois de Loango passent pour très-puissans, & ils peuvent mettre de nombreuses troupes en campagne. Leur Pays, qui s'étend assez le long des côtes, est encore plus étendu dans l'intérieur des terres vers l'Est. Tous leurs sujets en état de porter les armes sont soldats, & sont obligés de se trouver aux revues ordinaires, d'y faire leurs exercices en sa présence, & de le suivre ou ses Généraux à la guerre, quelque part qu'on les mene. Ces Monarques vivent cependant en paix avec leurs voisins, sur-tout avec les Rois de Cacongo & d'Angoy. Les armes des soldats sont des dards, armés de larges pointes de fer, comme celles de nos halebardes ou des javelines des anciens Romains; ces dards ont une sorte de poignée au milieu du manche, qui sert à les lancer avec beaucoup de force & de justesse. Ils ont aussi une espece de poignard, qui ressemble pour la forme à la tête de leurs dards (*c*). Leurs targettes sont assez grandes pour leur couvrir presque entierement tout le corps, & assez fortes pour résister aux fleches & aux dards, étant faites d'une peau très-dure, qui est celle de l'*Empaka*, animal un peu moins gros qu'un bœuf, que les Allemands appellent *Dante*. Les Portugais portent de ces peaux dans les Royaumes de Congo, d'Angola & de Loango, comme nous l'avons dit ailleurs, & l'on en fait des targettes, des corselets, & d'autres armes défensives.

Loix. Quant à leurs Loix, soit qu'ils en ayent un Code, soit qu'elles dépendent du bon-plaisir du Roi, comme il y a beaucoup d'apparence, elles sont infini-

(*a*) Confer *La Croix*, *Dapper*, l. c. *Ogilby* p. 503.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) *Pigafet*, Relat. de Congo. p. 31.

le peuple. S'il pleut le même jour, comme cela arriva du tems de *Battel*, les réjouissances & les acclamations vont à l'excès (1).

(1) *Battel*, ap. *Purchas*. Vol. II. p. 980.

niment moins séveres que dans les Etats voisins, sinon pour les crimes commis contre la personne du Roi ou contre le respect qui lui est dû. Ils ne punissent point de mort les voleurs, on se contente de leur faire rendre ce qu'ils ont pris ou l'équivalent, & de les exposer à la risée des paisans, en les attachant à un arbre les mains liées derriere le dos. Pour punir les banqueroutiers, qui par des emprunts excessifs ruinent les familles & désertent ensuite, les Créanciers ont droit de se saisir de la personne d'un des parens du coupable, & de le tenir en arrêt jusqu'à ce qu'ils soient payés ; mais nous ne trouvons point qu'il y ait aucune autre peine décernée contre le principal Débiteur.

Contre l'Adultere.

Nous avons remarqué plus haut que l'on ne punit l'adultere que par une amende, mais cette indulgence ne s'étend point aux femmes du Roi ; si quelqu'une est infidele ou soupçonnée, elle est brûlée toute vive, de-même que son galant. Les Rois de Loango ont ordinairement un très-grand nombre de femmes, parceque le successeur garde toutes celles de son prédécesseur, outre les siennes, ensorte qu'ils en ont quelquefois six ou sept-mille. Ils les tiennent enfermées dans un Serrail, & les font travailler, n'en choisissant que quelques-unes pour leurs plaisirs. Lorsqu'une d'elles devient grosse, son infidélité est trop avérée pour qu'elle puisse échapper au supplice ; il faut aussi qu'elle déclare son complice, ce qu'elles ne font guere qu'à force de tourmens, & quelquefois elles accusent un innocent pour sauver le coupable. Mais si elles ne sont que soupçonnées d'infidelité, la femme & son prétendu complice sont condamnés à l'épreuve du Bonda, & s'ils sont trouvés coupables, par cette trompeuse épreuve (*), on les execute sur le champ l'un & l'autre (*a*).

Salle à manger du Roi.

La revolte & le crime de Haute-Trahison sont punis par des supplices rigoureux & par la confiscation des biens, selon le bon-plaisir du Roi : c'est aussi un crime capital de voir boire ou manger ce Prince (†), bien-qu'il dîne

(*a*) *Battel*, *Dapper*, *La Croix*, T. III. p. 372. *Ogilby*, ubi sup.

(*) *Battel*, qui a vu souvent cette détestable cérémonie à Loango, nous apprend que ces Bondas sont de vrais scélérats, qui donnent la dose plus ou moins forte, & font souvent tomber l'innocent & sauvent le coupable ; ensorte que ce sont ordinairement les pauvres qui périssent, tandis que les riches se sauvent à force de présens. Il ajoute qu'il ne se passe point de semaine où cette épreuve ne se fasse à Loango, & qu'elle y fait périr un grand nombre d'innocens par la fourberie des sorciers, qui font néanmoins leur coup avec tant d'adresse que personne ne s'en apperçoit (1). Le même Auteur dit que le peuple fait justice du prétendu criminel sur le champ à coups de couteau sur le lieu même de l'épreuve, aussitôt qu'on le voit chanceler & tomber. Dans un autre endroit il dit, que dès-que les assistans le voient chanceler, ils crient *Undoke*, *Undoke*, c'est-à-dire méchant sorcier, qu'ils lui cassent la tête, & le traînent ensuite sur le bord de quelque précipice pour l'y jetter (2). Mais cela ne doit s'entendre que de ceux qui sont accusés & convaincus d'avoir fait mourir quelqu'un par sortilege, contre lequel les parens du défunt sévissent avec la derniere fureur ; car les les femmes du Roi, coupables d'infidélité sont brûlées toutes vives avec leur complice (3).

(†) *Battel* nous apprend (4) que cet usage vient d'une opinion superstitieuse généralement reçue, que le Roi courroit risque de la vie, si quelqu'un le voyoit manger ou boire.

(1) Ap. *Purchas*, Pilgrim. Vol. II. p. 983.
(2) Conf. *Purchas* l. c. & Vol. V. p. 771.
(3) *Dapper*, *La Croix* Vol. III. p. 372. *Ogilby* l. c.
(4) Ap. *Purchas* Vol. II. p. 980.

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

dîne & soupe généralement accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers. Il ne fait ordinairement que deux repas par jour, & il a deux salles, l'une pour manger & l'autre pour boire. Il se rend dans la premiere à dix heures du matin pour dîner, ses mets sont apportés dans des paniers couverts, précédés d'une clochette qui avertit de leur arrivée. Aussitôt que le Maître-d'hôtel les a mis sur la table, il se retire & ferme la porte après lui, ne laissant ni homme ni bête qui puisse voir manger le Roi. Pendant qu'il dîne, toute sa Cour se tient dans l'antichambre pour l'accompagner à la salle du vin, où il se rend d'abord qu'il a achevé de dîner (a).

Salle du vin.

Cette Salle est le plus grand & le plus bel édifice de tout le Palais; elle est située au milieu d'une cour spacieuse, fermée d'une palissade de Palmiers. C'est-là que le Roi rend justice à ses sujets. La Salle, qui a environ huit pieds de haut, est tapissée tout autour, & c'est contre cette tapisserie qu'est appuyé le *Tial* ou le Trône du Roi, qui est fait de petites colomnes fort belles de branches de Palmier, noires & blanches, & très-artistement travaillées dans le goût de nos ouvrages d'osier. Le devant de la Salle est ouvert pour la fraîcheur; sur le derriere il y a un réduit de vingt pieds de long, sur douze de large, où le vin de la bouche du Roi est gardé & dérobé à la vue du peuple. A chaque côté du trône il y a un panier d'osier rouge & noir, dans lesquels les Negres sont persuadés que le Roi entretient des Esprits familiers pour sa garde, & renferme des sortileges pour la conservation de sa personne. Deux Echansons se tiennent à côté de lui; l'un lui présente la coupe, lorsqu'il a envie de boire; & l'autre en

(a) *Battel*, *La Croix* & al.

re: Cette ridicule imagination est si fortement enracinée dans l'esprit de ces Monarques, qu'ils font mourir sur le champ leurs propres enfans en pareil cas. Deux Auteurs rapportent à ce sujet trois exemples de cette rigueur, arrivés de leur tems.

Un Enfant de sept ou huit ans, fils d'un Seigneur du premier ordre, eut un jour le malheur de s'endormir dans la salle à boire, & de s'éveiller pendant que le Roi portoit la tasse à sa bouche. Il fut condamné à mort, & tout ce que son pere put obtenir fut un délai de six ou sept jours; au bout de ce terme, on amena l'enfant, on lui cassa la tête d'un coup de marteau sur le nez, & les Prêtres firent tomber son sang avec beaucoup de soin sur les Mokissos du Roi. Ensuite on lui mit une corde au cou, & on le traîna sur le grand chemin, qui sert aux exécutions publiques des malfaiteurs qui ont été convaincus par l'épreuve du Bonda (1).

Un autre exemple encore plus étrange de la même rigueur regarde un fils du Roi, âgé d'onze ou douze ans, qui étant malheureusement entré dans la salle pendant que son pere bûvoit, fut condamné par ce barbare Prince à être coupé en quatre quartiers, qui furent portés par toute la ville, avec une proclamation qui apprenoit au Public la cause de son supplice (2).

Le même malheur arriva à un autre jeune Prince, du tems de *Bruno*. Cet enfant, qui n'avoit que neuf ans, ayant couru à son pere comme ce Prince bûvoit, le Grand-Prêtre demanda qu'il fût puni de mort. Le Roi y consentit, & ce malheureux enfant eut la tête fendue d'un coup de hache, qui lui fut donné par une main inconnue. Le Grand-Prêtre recueillit quelques gouttes de son sang, dont il frotta le bras du Roi, pour détourner les malheurs d'un tel présage (3). Cette Loi s'étend jusqu'aux bêtes; les Portugais ayant fait présent au Roi d'un fort beau chien d'Europe, cet animal entra dans la Salle où le Roi dînoit, & il fut massacré sur le champ (4).

(1) Ogilby p. 505. *Battel* ubi sup. pag. 12;

(2) Le même.

(3) *Bruno* ap. *de Bry*, Ind. Orient. P. I. Append. pag 375.

(4) *Ogilby* ubi sup. *Dapper*, *La Croix*, Vol. III,

en avertit les assistans en frappant l'une contre l'autre deux baguettes de fer, qui ressemblent assez à des baguettes de tambour. A ce signal tout le monde, tant au dedans qu'au dehors de la Salle, se jette la face contre terre, & l'Echanson qui lui présente la coupe tourne le dos. On ne se releve que lorsque le bruit des baguettes cesse, & alors chacun s'empresse à témoigner les vœux qu'il fait pour la santé du Roi en battant des mains. C'est encore une marque de respect de ne boire jamais en sa présence, qu'en lui tournant le dos. Il n'est permis à personne de boire dans la coupe dont le Roi s'est servi, ni de toucher aux mets dont il a goûté; tout ce qui sort de sa table doit être enterré sur le champ (*a*).

Comme c'est dans cette Salle que le Roi rend la Justice, & où les affaires les plus importantes se discutent, il y demeure quelquefois jusqu'à une heure après le Soleil couché; mais s'il n'y a pas de grandes affaires, il se retire plutôt & va passer quelques heures avec ses femmes. A sept heures ou peu après il se rend dans sa Salle à manger, où il soupe avec les mêmes cérémonies qu'on observe au dîner; ensuite il retourne à la Salle d'audience d'où il ne sort que vers les neuf ou dix heures du soir, précédé de deux ou trois flambeaux pour l'éclairer en passant d'un appartement à l'autre (*).

Quand le Roi paroît en public.

Il ne sort de son Palais qu'en des jours de Fête solemnelle, ou pour quelque affaire de grande importance, comme pour recevoir les Ambassadeurs des Princes étrangers, pour appaiser des troubles, & pour chasser quelque léopard qui fait des ravages dans le voisinage de la ville. Il se fait voir aussi lorsqu'on commence à labourer les terres qui lui appartiennent en propre, & que ses Vassaux apportent leur tribut & viennent lui rendre hommage. Le lieu où il se montre en public est une grande place, vis-à-vis de son Palais, au centre de la ville. On lui éleve sur une estrade un trône d'osier blanc & noir, artistement travaillé, & orné de plusieurs petites raretés. Un Ecusson, composé de plusieurs petites pieces de draps d'Europe de différentes couleurs & soutenu par un bâton, fait le dossier de ce siege. Près du trône on met sept ou huit éventails, bien travaillés du fil le plus fin du Pays, attachés au bout d'un long bâton qui les traverse au milieu. Ces éventails, que les Naturels appellent *Pos & Mani*, ou *Pongos* suivant *Battel*, sont en demi-cercle, & ont environ deux verges de diametre; le bâton auquel ils sont attachés est de la grosseur du bras, & il a environ trois aunes de long, il y a une grosse touffe au haut, & plusieurs autres dans le demi-cercle. Des gens préposés les agitent avec beaucoup de force, & ils répandent une agréable fraicheur (*b*).

Devant le trône on étend un grand tapis de feuilles matelassées, proprement cousues, de quarante aunes de long & de vingt de large, sur lequel il

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Ogilby* l. c. *La Croix* ubi sup. *Dapper* p. m. 330, 331.

(*) Il ne faut pas penser néanmoins que tous ces Princes observent cette étiquette avec la même régularité. *Battel* rapporte que le Roi regnant ne donnoit jamais audience que l'après-midi, au-lieu que son prédécesseur, qui s'appelle *[illegible]*, ne donnoit jamais ses audiences que la nuit, de sorte que la Salle étoit quelquefois pleine jusqu'à minuit (1). D'autres passent la plus grande partie du jour avec leurs femmes, ensorte qu'il paroît que ces Monarques n'ont d'autre regle que leur volonté ou leur caprice.

(1) *Battel*, l. c. p. [illegible], *La Croix*, &c.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

il n'est permis qu'au Roi & à ses enfans de marcher; mais on ménage tout autour assez de place pour que deux ou trois personnes puissent y passer de front. Plus loin tous les Nobles & les Officiers de la Maison du Roi sont assis les uns sur la terre, les autres sur des tapis, chacun tenant à la main une queue de buffle, qu'ils font voltiger autour d'eux. Les valets se tiennent derriere leurs Maîtres dans la même posture, les jambes en croix. Les Musiciens sont placés à une distance convenable, & jouent des instrumens (*), qui donnent un agréable son, & augmentent la pompe & la magnificence de la cérémonie.

Nains & Negres blancs du Roi.

Vis-à-vis du trône du Roi sont assis plusieurs Nains, le dos tourné vers lui. Les Naturels les appellent *Backebacke*, d'autres *Minos*, & les Européens Pigmées (*a*). Ils n'ont, dit-on, que la moitié de la hauteur d'un homme ordinaire, mais sont gros & quarrés; ils ne s'occupent qu'à tuer des éléphans, dont il y a une grande quantité dans leur Pays, qui est à un mois de chemin de Loango, sur la route de Micocco. Ceux qu'on en amene sont ordinairement distingués par leur difformité, & sur-tout par la prodigieuse grosseur de leur tête (*b*); & pour se rendre encore plus hideux, ils sont enveloppés dans la peau de quelque bête féroce, liée au milieu du corps. Pour contraster, on mêle avec eux quelques-uns de ces Negres blancs dont nous avons parlé, ce qui fait une fort grotesque figure.

Devant le passage qui conduit au trône se tiennent quatre Huissiers avec de certains instrumens de fer, qui pour la figure & le son ressemblent aux clochettes qu'on pend au col des moutons ou des bœufs, dans notre Pays; ils s'en servent pour faire faire silence, ces Huissiers font aussi la fonction de Crieurs publics pour faire savoir la volonté du Roi ou pour recouvrer ce qu'on a perdu (*c*) (†).

Salutation que les Nobles font au Roi.

Lorsque le Roi s'est placé sur son trône, tandis que la musique continue, quantité de Nobles commencent autour du tapis un branle ou espece de danse,

(*a*) *Dapper*, *La Croix* & al.

(*b*) *Pigafet*, *Dapper* & al.

(*c*) *Ogilby* p. 508.

(*) Il y en a de trois sortes: les uns sont d'yvoire, & de la forme de nos cors de chasse; il y a en de différentes grandeurs, mais qui réunis ensemble forment un concert assez mélodieux (1). En second lieu il y a les tambours de différentes grandeurs, qui sont faits comme ceux de Congo & d'Angola, & qu'on touche de la même maniere. Le troisieme instrument est une espece de timbale, le fond est une planche de bois ronde, percée de trous de la longueur du doigt. A chaque trou on pend deux petites plaques de cuivre, & quand on remue cet instrument, il rend un son semblable à celui de plusieurs petites cloches qui feroient autour d'une roue (2).

(†) *Battel* dit que le Roi lui-même a une de ces sonnettes, dont le son est si redoutable aux voleurs, qu'ils n'osent garder un moment leurs vols lorsqu'ils l'ont entendue. Il en rapporte un trait qui lui arriva à lui-même. Ce Voyageur, étant logé dans une petite maison à la mode du Pays, avoit suspendu au mur son fusil de chasse dans un fourreau d'étoffe; il lui fut volé dans son absence. Sur ses plaintes, on fit sonner la cloche du Roi dans tous les quartiers de la ville, & dès le lendemain matin le fusil se trouva devant la porte de *Battel*. Il ajoute qu'on recouvra de la même maniere un sac rempli de grains pour faire des coliers, & qui pesoit cent livres (3).

(1) *Ogilby* ubi sup.

(2) Le même. *La Croix* T. III. p. 320. *Dapper*.

(3) *Purchas* Vol. V. p. 770.

Section II. Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.

ſe, nommée *Kilomba*, dans laquelle ils ſecouent les bras en avant & en arriere, & font paroître toute leur agilité; ſi quelqu'un d'eux a le bonheur de plaire au Monarque par la maniere dont il exécute ces mouvemens, ce que ce Prince fait connoître en ouvrant les bras comme pour le recevoir, il s'approche davantage du trône, & ſe roule pluſieurs fois dans le ſable pour témoigner ſa reconnoiſſance & ſa ſoumiſſion; quelques-uns ont même la permiſſion de poſer les deux mains ſur les genoux du Roi, & la tète ſur ſon ſein; d'autres expriment leur joye par quelque autre action plus humble (*a*). Les Grands ont le privilege de ſaluer le Roi de la premiere façon, à meſure qu'ils s'approchent plus près de lui, ils font de grands pas, ou des ſauts en avant & en arriere. Comme ils ont leurs ſieges ſéparés de chaque côté du trône, ils reçoivent dans ces occaſions le Kilomba ou Salutation ſautante de leurs Vaſſaux qui les accompagnent, ſur-tout lorſque ceux du Roi viennent lui rendre hommage & lui porter le tribut (*b*).

Solemnité des Semailles.

Une autre grande Solemnité eſt celle des ſemailles, qui tombe toujours ſur le 4 de Janvier. Hommes & femmes comparoiſſent devant le Palais du Roi, pour labourer & enſemencer ſes terres. Les hommes paroiſſent armés, & tandis que les femmes travaillent à la terre, ils voltigent autour d'elles pour les exciter au travail, les garantir de toute violence, & empêcher qu'elles ne ſe querellent. C'eſt un rendez-vous où perſonne ne doit manquer, ſous peine d'une amende pécuniaire. Le Roi y vient lui-même ſur les trois heures après midi, pour les encourager à bien faire leur devoir. Le ſoir il les traite à ſes frais, & c'eſt une grande fete. Les terres de chaque Seigneur ſont cultivées de la même façon par les femmes de ſes vaſſaux. Quand elles ont ſatisfait à ce dernier devoir, elles ont la liberté de travailler pour elles-mêmes, & de défricher tel endroit qu'il leur plait; car toutes les terres ſont d'ailleurs communes, mais quand quelqu'un a commencé à défricher un champ, il n'eſt pas permis à un autre de s'en emparer (*c*).

Audiences.

Lorſqu'un Ambaſſadeur ou un Seigneur veut parler au Roi, il demande audience en frappant des mains deux ou trois fois: on lui repond de la même maniere, & il dit enſuite *Empo Lanſambian Pongo*, ce qui ſignifie, *Ecoutez-moi au nom de Dieu*; on lui replique *Tſiobamvie Zingha*, *que Dieu vive pendant longtems*. Enſuite le ſuppliant commence ſon diſcours par le mot de *Wag*, & finit par ces mots *in Mama Wag*, *c'eſt ainſi que je conclus*. Ceux qui ont quelque objection à faire contre ſes demandes, commencent & finiſſent de même. Cette formule eſt, dit-on, employée dans toutes les Suppliques, dans les Plaidoyers & dans les Ordonnances mêmes du Roi (*d*).

Chaſſe des Léopards.

Enfin le Roi paroit en public, quand quelque Léopard ſe montre aux environs de la Capitale. Comme ces animaux ſont en grand nombre dans le Pays & y font beaucoup de ravages, les Seigneurs ſont en droit de ſommer tous leurs vaſſaux d'en faire la chaſſe & de les tuer. Quand un Seigneur a tué un léopard, il en informe le Roi en portant la queue à Loango,

(*a*) Le même.

(*b*) *Ogilby* p. 568.

(*c*) *Dapper* p. 332. *La Croix* l. c. p 385. *Ogilby* & al.

(*d*) *Ogilby* ubi ſup. *La Croix* p. 386.

SECTION II. *Climat, Terroir, &c Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

go, qu'il plante au bout d'une branche de Palmier devant le Palais. Mais si l'on apprend qu'on ait découvert quelqu'un de ces animaux dans le voisinage de la ville, le Roi ordonne par le son du tambour & des trompettes à tous les habitans de se mettre sous les armes, & de se disposer à le suivre à la chasse. Si la retraite de l'animal est trop éloignée pour que le Roi puisse s'y rendre à pied, il s'y fait porter dans son fauteuil d'osier (*) sur les épaules de quatre hommes. Quand on est arrivé à la retraite du léopard ou dans le Bois où il se tient, les uns s'emparent des avenues, armés d'arcs, de fleches & de dards; d'autres tendent des pieges ou des filets pour le prendre en vie; d'autres enfin battent la Forêt, sonnent du cor, frappent du tambour, & font un bruit affreux pour tirer l'ennemi de son gîte. Effrayé il tâche vainement de s'échapper au travers des volées de fleches & de dards, desorte qu'il tombe dans les filets qu'on a tendus, où chacun tâche à l'envi de le tuer en la présence du Roi. Ce Prince charge alors quelques-uns de ses Officiers de l'écorcher, & de lui en apporter la peau. Il fait ouvrir le corps dont on tire le fiel, & l'on jette le reste dans une fosse profonde que l'on creuse sur l'heure; & comme le fiel passe pour un poison fort dangereux, on le coupe en pieces & on le jette dans la riviere, afin que personne n'en puisse faire un mauvais usage. On porte la peau en triomphe au Palais, & les chasseurs finissent la cérémonie par des chants, des danses & d'autres divertissemens (*a*).

Funérailles des Rois.

Les Funérailles des Rois se font avec beaucoup de pompe, & à peu près avec les mêmes cérémonies qui se pratiquent dans les Royaumes voisins, qui sont encore idolatres; mais avec cette grande différence, au moins dans les derniers tems, qu'on a aboli la coutume barbare si générale en Afrique, d'enterrer des femmes, des parens, des domestiques & des esclaves en vie avec le corps. Au-lieu de cela, on place autour du siege sur lequel le corps est placé de petites figures de terre, de bois & de cire, pour servir le Roi dans l'autre Monde. On ne laisse pas néanmoins de massacrer encore quelques esclaves, & d'en mettre les corps dans le meme lieu & dans quelque caveau voisin. Ces caves sont assez grandes pour contenir outre le corps couvert de ses plus riches habits, quantité de meubles & d'ustensiles, tels que des pots, des chaudieres, des poëles, des étoffes, des habits &c. On enterre des esclaves, non seulement pour servir leur Maître dans l'autre Monde, mais pour y rendre témoignage, lorsqu'ils comparoîtront devant le grand Monarque ou Dieu, de la conduite qu'il a tenue pendant sa vie (*b*). Cela confirme ce que nous avons dit de la notion imparfaite & obscure qu'ils ont de l'Etre Souverain, mais réfute en même tems ce que quelques Auteurs disent, qu'ils ne croient point une autre vie.

Après

(*a*) Les mêmes. (*b*) *Ogilby* & al.

(*) C'est une chaise quarrée, faite de branches de Palmier nattées; elle a deux pieds de profondeur, & est ordinairement couverte d'un drap bleu; elle a deux bâtons, un de chaque côté, par lesquels quatre hommes la portent; comme celles de Congo & d'Angola, avec cette différence, que l'on porte ces dernieres sur la tête, & celles de Loango sur les épaules (1).

(1) *Dapper* p. 333. *La Croix* p. 387. *Ogilby* & al.

Succession à la Couronne.

Après la mort du Roi, la couronne ne passe point à ses enfans, mais à l'ainé de ses freres, ou aux enfans de ses sœurs. Pour prévenir toute confusion & les disputes, ceux qui ont de justes prétentions au trône, ont leur demeure fixée en différentes villes ou villages, plus ou moins éloignés de Loango, suivant le degré de leur droit. Ils portent les titres des lieux de leur sejour. L'Héritier présomptif porte le titre de *Mani Kay*, parce-qu'il fait sa résidence à Kay, à cinq ou six milles au Nord-Ouëst de Loango. Le second s'appelle *Mani Bocke*, du nom de la ville qu'il habite, à quatorze ou quinze milles dans l'intérieur des terres. *Mani Kallaga* ou *Salag*, qui est le troisieme, demeure à Sallage, à trente-cinq milles de Loango. *Mani Kat*, le quatrieme, réside au village de Kat, a cinquante milles de la Capitale. *Mani Injami*; le cinquieme habite un village de ce nom, au Sud de Loango, vers Cacongo. Après la mort du Roi, *Mani Kay* étant appellé au trone par le droit de sa naissance, *Mani Bocke* succede à son titre, & les autres suivant l'ordre; on nomme un nouveau sujet au titre de *Mani Injami*. Mais quoique *Mani Kay* entre aussitôt en possession du Gouvernement, il attend ordinairement six mois, c'est-à-dire jusqu'à ce que le deuil & les cérémonies des funerailles soient finies, pour quitter le lieu de sa résidence & pour se rendre à la Cour (*a*).

L'Histoire de Loango est inconnue.

Nous ne savons guere rien de plus de l'Histoire des Rois de Loango, que ce que nous en avons touché dans cette Section & dans les deux Chapitres précedens, en parlant des Rois de Congo & d'Angola, avec lesquels, surtout ceux de Congo, ils ont été quelque tems en guerre, après s'être soustraits à leur domination. Ils ne furent pas longtems néanmoins sans les amener à la mortifiante démarche de les reconnoitre pour Souverains indépendans, & de les engager, à la faveur des circonstances, à vivre en paix & en bonne intelligence avec eux. Telle étoit la face des affaires, quand notre Historien Portugais arriva dans le Pays (*b*). Nous ne trouvons point que depuis ce tems-là il y ait eu de guerre entre ces Princes, au contraire on les voit étroitement alliés contre quelques Princes voisins à l'Est de leurs Etats, & plus souvent encore pour arrêter les courses des Giagas, les ennemis communs de leurs Commerce & de leurs Domaines, & en general de tous les Pays de cette Côte.

Le Commerce avantageux entre les sujets des deux Royaumes a toujours continué nonobstant la revolution dont nous avons parlé, & il seroit plus etendu & plus lucratif sans les courses des Giagas, qui infestent les chemins, & que les forces réunies des deux Royaumes n'ont pu tout-à-fait reprimer; ce Commerce a néanmoins formé une liaison si étroite entre les habitans, qu'on s'etoit flatté que la conversion du Royaume de Congo au Christianisme, seroit bientôt suivie de celle du Royaume de Loango. Il semble qu'une pareille esperance etoit mal-fondée, vu l'ignorance & la grande superstition des Loangois; plusieurs Auteurs assurent néanmoins, qu'en conversant avec les Congois convertis, ils avoient témoigné desirer ardemment d'avoir quelques Missionnaires, pour les instruire dans la Foi, pour laquelle la vue de ce qu'ils remarquoient parmi leurs voisins, leur avoit inspi-

(*a*) *Battel* ap. *Purchas* Vol. II. p. 383. *Ogilby* p. 503. (*b*) *Lopez* ap. *Pigafett* L. I. C. 5.

SECTION II. *Climat, Terroir &c. Mœurs &c. du Royaume de Loango.*

ſpiré plus de goût, que pour leur ancienne idolâtrie. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que leurs Rois, reſpectés & preſque adorés comme des Dieux, & prévenus de leur puiſſance, de leur ſageſſe & de leur grandeur imaginaire, ont fait diverſes fois de preſſantes inſtances aux Rois de Congo & d'Angola ſur ce ſujet, de-même qu'au Viceroi Portugais de Loanda, en promettant les plus grands encouragemens aux Miſſionnaires qui viendroient prêcher l'Evangile dans leurs Etats, ils ont même offert la liberté du Commerce dans leur Pays, non ſeulement aux Portugais, mais à toute autre Nation Européenne qui voudroit leur envoyer des Prédicateurs de quelque Ordre que ce fût; avec tout cela ils n'ont pu obtenir ce qu'ils deſiroient depuis ſi longtems & avec tant d'ardeur: la raiſon en eſt le petit nombre de Miſſionnaires qu'il y a dans les deux autres Royaumes; ce qui vient, comme nous l'avons remarqué, de ce qu'on n'y en envoye que très-peu d'Europe, & des terribles ravages que le mauvais air du Pays, le changement d'alimens & de climat, & les grandes fatigues font parmi ceux qui ont le bonheur d'y arriver. Un des derniers Auteurs qui en eſt revenu, aſſure que dans tout le Royaume de Congo, qui eſt preſque tout Chretien, & où l'on s'attendroit à trouver le plus de Miſſionnaires, il n'y avoit que ſix Capucins pour faire les fonctions ſacerdotales, ſi l'on en excepte ceux de la Cathédrale de Saint Sauveur (*a*). Si l'on ajoute à cela les accablantes fatigues auxquelles les expoſent de pénibles courſes dans ces Contrées brûlantes & par des Déſerts arides, deſtitués ſouvent de rafraîchiſſemens & des choſes les plus néceſſaires, & la difficulté qu'il y a à remplir la place de ceux qui ſuccombent ſous le poids d'un Miniſtere ſi pénible, on ne ſera plus ſurpris que le Royaume de Loango ſoit encore privé de la lumiere de l'Evangile, nonobſtant les deſirs & les vœux des Rois & des Peuples.

ADDITION.

*A l'Hiſtoire de l'*ETHIOPIE OCCIDENTALE, *contenant la Relation des terribles incurſions d'une nouvelle Tribu de* GIAGAS *dans les Royaumes de* Congo, Loango *&c. & de-là dans le Cœur de l'*Afrique *juſqu'aux Côtes Orientales: avec le détail de leurs Loix, de leur Gouvernement & de leurs barbares Coutumes.*

NOUS avons eu fréquemment occaſion dans quelques-uns des Chapitres précédens de parler de ce nouvel eſſaim de Cannibales, comme non ſeulement différens de ceux dont-il eſt queſtion dans ces endroits, mais comme beaucoup plus féroces & plus inhumains. On regarderoit peut-être comme une omiſſion conſidérable, ſi nous ne donnions pas ici une Relation plus particuliere de cette race infernale, de ſes Loix, de ſes Coutumes, des ravages & des maſſacres qu'elle a faits, que nous n'avons pu faire juſqu'ici, ſans interrompre le fil de l'Hiſtoire. Car nous devons obſerver que

(*a*) Les mêmes. *Dapper*, *La Croix* & al.

que sans parler des terribles dévastations qu'ils ont faites dans les Parties Méridionales de l'Afrique, ces Giagas sont non seulement à divers égards différens des autres, mais qu'ils se vantent d'une origine plus ancienne & plus noble, c'est-à-dire suivant leur maniere de penser, qu'ils sont d'un caractere plus féroce, plus intrépide, & plus cruel que les autres Tribus de Giagas. Il est vrai aussi qu'ils ont porté la terreur & la désolation beaucoup plus loin, & qu'ils ont commis de plus affreuses cruautés que les autres du même nom, ainsi qu'on le verra dans la suite. Ils se sont sur-tout distingués par leur inhumanité dans cette redoutable expédition qu'ils firent du côté de l'Orient; car après avoir réduit la plus grande partie de l'Ethiopie Occidentale en un vaste Désert, ils etoient devenus si nombreux & si redoutables, que rien ne leur resistoit, & qu'ils portoient le fer & de feu par-tout; ils partagerent alors leurs troupes altérées de sang en divers corps, & traverserent le cœur de l'Afrique jusqu'à ce que l'Ocean les empêchât de pénétrer plus loin du côté de l'Orient; cela n'arrêta pas cependant leurs ravages & leurs massacres; ils se répandirent à droite & à gauche le long des Côtes Orientales, vers le Nord jusqu'aux Royaumes de Melinde & de Magadoxo, & vers le Sud jusqu'au Pays des Hottentots. Nous nous flattons que l'on ne trouvera pas indigne d'occuper une place dans l'Histoire de l'Ethiopie Occidentale, celle de ces guerres, & ce qui regarde le retour de ces Giagas, leur nouveau Gouvenement, leurs étranges Loix, leurs Legislatrices, & leurs Coutumes extraordinaires.

Origine de Giagas.

On n'est pas d'accord sur le Pays d'où cette barbare Nation tire son origine. L'opinion la plus vraisemblable est, qu'ils sont sortis de quelques Provinces qui font partie de l'Empire de Monœmugi, & des environs de ces sources celebres, que l'on prend mal-à-propos pour celles des deux fameux fleuves le Nil & le Zaire, & plus particulierement des environs des sources du Zaire (*). On fonde ce sentiment sur les noms anciens qu'ils portoient;

(*) *Odoard Lopez* est le premier Européen qui ait parlé de ces *Giagas*, & il dit que les Congois leur ont donné ce nom, mais qu'ils se nomment eux-mêmes *Agag* & *Agagi* (1). Mais notre compatriote *Battel*, qui a été bien mieux à portée de s'informer de leur véritable nom, ayant demeuré & servi parmi eux environ seize mois, nous apprend qu'ils se nomment eux-mêmes *Imbangolas* (2); c'est vraisemblablement le même nom que celui des *Jalou* & des *Galles*, deux Nations ou peut-être deux Tribus, dont les coutumes ne sont pas moins barbares, qui sont renommées dans ces quartiers de l'Afrique pour leurs brigandages & leur antropophagie; & nous avons vu dans un des Chapitres précédens, qu'elles ont été établies depuis longtems dans les parties de l'Abissinie qui sont voisines des sources du Nil (3), & qu'elles font souvent des incursions & de grands ravages dans cet Empire.

Cette opinion est bien plus probable que celle qui les fait sortir des hautes montagnes de Sierra Liona, d'où ils inonderent toute la Côte comme un torrent vers le Sud [illegible] au Royaume de Benguela, c'est-à-dire un espace de six ou sept-cens lieues. Car il n'y a guere d'apparence qu'il soit sorti tout à la fois tant de milliers d'hommes de ces montagnes incultes, habitées principalement par les bêtes feroces, & sur tout par les lions, dont les Portugais leur ont donné le nom, & qu'ils ayent parcouru & conquis en si peu de tems une si vaste etendue de terres (4). Mais de quelque partie d'Afrique qu'ils soient [illegible], comme nous les trouvons depuis si longtems etablis près des sources du Nil sous les noms d'A-

(1) Ap. [illegible], L. I. C. 13. L. II. C. 9.
(2) Ap. [illegible] Vol. VII. C. 10 & alib.
(3) [illegible], [illegible], *Jarric* & al. Script. Abissin.
(4) [illegible], [illegible] p. 339. *La Croix* Vol. I. L. I. Sect. 5. p. 239.

toient; on les appelloit *Giakasi* & *Engagiaghi*, qui dans leur langue signifient des peuples voisins de ces sources (*a*).

L[illegible] ir-[illegible] Congo & [illegible] autres Pays.

Mais quel que soit le quartier d'Afrique d'où ils sont venus originairement, ce qui n'est ni certain ni essentiel, il paroît qu'ils s'établirent d'abord aux environs du Royaume d'Anziko, qui est à plusieurs journées au Nord de celui de Loango, & qu'ils se répandirent dans le vaste espace de terres qui est entre deux. Car nous les trouvons melés avec les Anzikos & soumis au meme Monarque, quoique leurs mœurs, leurs coutumes & leur Religion soient fort différentes. On suppose que de-là ils se sont étendus insensiblement le long des frontieres orientales des Royaumes de Loango, de Congo & d'Angola, qui étoient autrefois soumis à un seul & meme Souverain, & ensuite vers l'Orient jusqu'au Royaume de Matamba, dont ils s'emparerent, & au Sud jusqu'à celui de Benguela, sinon beaucoup plus loin; & c'est du siege de ces nouveaux Etablissemens qu'ils ont perpétuellement inquieté tous leurs voisins par leurs incursions & leurs ravages depuis (*b*).

Sont errans.

Ils n'ont ni villes, ni maisons, ni habitations fixes, mais sont errans comme les Arabes dont nous avons parlé ailleurs; ils transportent leurs tentes d'un lieu dans un autre, & changent de demeure selon que le caprice ou l'occasion les y engage. Ils ne sement ni ne plantent, & ne subsistent que de rapine & de brigandage. Ils sont grands & robustes, agiles & légers, ensorte qu'ils grimpent les montagnes & les rochers les plus escarpés comme des chevres. Les femmes sont assez bien faites, fécondes, belliqueuses & actives. Les uns & les autres sont si hardis & si intrépides, qu'il n'y a point d'entreprise trop difficile & trop dangereuse pour eux; à la vue de quelque proie ils s'exposent à tous les risques avec une fiere indifférence pour la vie. C'est parmi eux une marque de grandeur d'ame d'attaquer les animaux les plus cruels, & d'etre encore plus cruels qu'eux, non seulement à l'égard de ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, mais encore à l'égard

(*a*) *Pigafet.* L. II. C. 5. *Labat* Ethiop. Occid. T. II. Ch. 7. p. 90.

(*b*) *Pigafet.* l. c. *Dapper*, *La Croix*, *Labat* & al.

d'Arabes & de Galles (1), où ils ont souvent été battus par les Abissins à l'occasion de leurs horribles ravages, n'est-il pas naturel de penser que c'est de-là qu'ils se sont répandus dans toute l'Ethiopie Occidentale? Il y en a qui croient que ces Galles descendent des Juifs des dix Tribus, ou de ceux qui furent dispersés par *Nébucadnezar*, ou enfin de ceux que *Tite* dispersa; mais ceux qui adoptent ce sentiment ne se fondent que sur ce que la Circoncision est en usage parmi eux, & sur la réception favorable qu'ils prétendent que les Empereurs Abissins leur firent à cause de cela; mais ni leur Religion, s'ils en ont une, ni leurs Loix, ni leurs Coutumes sanguinaires, ni enfin rien de ce qui les regarde, ne favorise cette hypothese. Les Juifs à qui l'on permit de s'établir en Abissinie étoient aussi différens des Galles qui ravagerent l'Empire, que jamais deux Nations peuvent l'être (2). Mais les Giagas dont nous parlons, ne different en rien des Galles, sinon qu'ils les surpassent pour la cruauté; on en sera moins surpris, si l'on suppose avec nous, que c'est par cette raison même & pour avoir refusé de se faire Chretiens qu'ils ont été chassés d'Abissinie; sur-tout quand on verra dans la suite, de quelle maniere ils sont tombés peu à peu dans ces excès de barbarie.

(1) Les mêmes. Ethiop. L. I. C. 16. § 10. *Ludolf* & al.

(2) *Vid.* [illegible] L. I. C. 6. & alib. *Ludolf* Hist.

gard des gens de leur Nation, de leurs parens, & de leurs propres enfans mémes, qu'ils ne ſe font point de peine de maſſacrer & de manger quand ils n'ont pas d'autres vivres ; mais la plupart du tems ils prennent ſi bien leurs précautions, qu'à moins de quelque grand malheur ou de quelque accident imprévu, leurs boucheries ſont toujours bien pourvues de toutes ſortes de viandes, & ſur-tout de la chair de leurs malheureux captifs (*a*).

Zimbo leur premier Chef.

Le premier Chef, ſous la conduite duquel ils ravagerent le vaſte Empire de Congo, & s'emparerent d'une grande partie de cet Etat, s'appelloit *Zimbo*. Il eut pour ſucceſſeur une femme auſſi redoutable & cruelle que lui, nommée *Tem-ban-Dumba*, qui leur donna les nouvelles Loix ſi barbares & ſi pleines d'inhumanité qu'ils ſuivent encore aujourd'hui. C'eſt de ces deux perſonnes que ſont venus les fameux *Caſſanghi*, dont nous avons parlé ailleurs, les *Calendas* & autres Princes ou Chefs des Giagas, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

Leurs ravages & leurs maſſacres.

Zimbo parut dans ces quartiers à la tête d'une nombreuſe armée de *Muſimbi*, qui étoient ſes ſujets, ou qu'il ramaſſa de différens endroits ſauvages d'Afrique. Il les engagea à le ſuivre par l'eſpérance des avantages qu'ils recueilliroient, & leur promit de les enrichir des dépouilles des Nations contre leſquelles il ſe propoſoit de les mener, en les aſſurant que la victoire ſuivroit leurs pas. Ses propoſitions furent reçues avec de grands applaudiſſemens ; ils promirent de le ſuivre, de lui obéir, & de s'attacher inviolablement à ſa fortune. Il ſe mit à la tête de ce peuple nombreux, & accompagné d'une certaine femme, nommée *Tem-ban-Dumba*, comme celle dont nous avons parlé, qui lui ſervoit de Concubine & de Conſeiller, ils pénétrerent, ſans rencontrer preſque aucun obſtacle, juſqu'au centre du Royaume de Congo, qu'ils ravagerent d'une ſi étrange maniere, qu'ils porterent la déſolation par-tout. Ce qu'il y avoit de plus affreux, c'eſt que ces Barbares, accoutumés à ſe nourrir de chair humaine, firent un maſſacre terrible des malheureux qui tomboient entre leurs mains, leur faiſant ſouffrir les plus cruels tourmens à plaiſir, pour relever le goût de leur chair. Quand la chair humaine leur manqua ces monſtres ſe jetterent ſur les animaux les plus ſales ; reptiles, inſectes, les charognes mêmes les plus infectes, tout leur étoit bon. Enſuite ils declarerent la guerre aux bêtes féroces de toute eſpece, & comme ces animaux craignent naturellement les nombreuſes troupes, ils ſe retirerent dans le fond des Forêts, où il étoit impoſſible de les aller chercher ; les Muſimbi y mirent le feu, & acheverent d'en dépeupler le Pays, enſorte qu'ils quittoient rarement un diſtrict ſans l'avoir reduit en un déſert affreux (*b*).

Leur nombre groſſit & ils ſe partagent en pluſieurs corps.

Ces horribles ravages contribuerent à groſſir de jour en jour les troupes de *Zimbo* ; les malheureux Congois ſe joignoient à lui, dans l'eſpérance d'avoir la vie ſauve, & de ſe garantir de la famine. *Zimbo* ſe voyant ſi puiſſant, fit une revue génerale de toutes ſes troupes, & avant trouvé que leur nombre prodigieux ne permettoit guere de n'en faire plus qu'un ſeul corps, il jugea à-propos de les partager en pluſieurs, dont

(*a*) *Labat* l. c. *Pigafet* ubi ſup. (*b*) *Labat* ubi ſup. p. 95.

dont il donna le commandement à ses Officiers les plus intrépides, & les envoya ravager les Etats de l'Ethiopie, & porter le fer, le feu & la désolation par-tout.

Un de ces Corps est défait par les Portugais.

Un de ces Capitaines, nommé *Quizzuva*, étoit aussi féroce & furieux que brave; enflé de ses victoires il fit paver une place devant sa maison, & revêtir toutes les murailles, & son Tombo, c'est-à-dire le Temple de ses Idoles, des crânes & des os de ceux qu'il avoit dévorés. Il fut même assez téméraire pour attaquer les Portugais, qui avoient dans l'Empire de Monœmugi une Forteresse considérable, appellée *Teté*. Mais il reçut le salaire qu'il avoit si injustement mérité; il fut défait à plate-couture & tué avec un grand nombre de ses gens, les autres s'étant dispersés ou ayant été faits prisonniers.

Zimbo *s'en venge.*

Zimbo ne laissa pas cet échec sans s'en venger, il accourut avec de nouvelles troupes, donna une autre bataille, & après un combat opiniâtre le Général Portugais fut défait & tué, & *Zimbo* fit main-basse sur tout le reste. Les prisonniers eurent un sort plus cruel encore; il les fit mourir dans des tourmens affreux, & sur-tout un Religieux Dominicain, parcequ'il avoit remarqué qu'il exhortoit les Chretiens, à qui il servoit de Chapelain, dans le combat. Il fit mettre toutes leurs têtes au bout des lances, afin de les faire voir par-tout comme des trophées de sa victoire. Lui-même, pour se moquer de la Religion Chretienne, se revêtit des Ornemens Sacerdotaux, & tenant le calice à la main se promenoit ainsi à la tête de ses troupes (*a*).

Fait descente dans l'Isle de Quiloa.

Fier de cette victoire, il fit une descente dans l'Isle de Quiloa (*) qui avoit appartenu autrefois aux Portugais, mais qui étoit alors entre les mains des Maures Mahométans. Il se rendit maître d'une partie de l'Isle, fit passer au fil de l'épée trois mille de ces Insulaires, & après qu'il eut distribué le butin à ses troupes, & les corps morts pour en faire bonne chere, il réduisit le reste des habitans en esclavage. Il fit ensuite un sacrifice d'hommes à ses Idoles, dont le traître, qui lui avoit aidé à surprendre l'Isle dont il étoit habitant, fut la premiere victime, & la plus cruellement immolée pour faire voir qu'il détestoit la trahison.

Et à Mozambique.

Il ne fut pas moins heureux à Mozambique, au Sud de Quiloa. Les habi-

(*a*) Le même, p. 97.

(*) Cette Isle est à l'Orient de l'Afrique sur la Côte de Zanguebar, près des embouchures des rivieres Cuabo & Kisima, par le huitieme degré & demi de Latitude Méridionale. Les Portugais, qui en firent la découverte, y bâtirent une bonne Forteresse & y établirent un Comptoir considérable, mais ils abandonnerent l'un & raserent l'autre par ordre de leur Roi, & s'établirent à Melinde & à Mozambique sur la même côte, parcequ'ils y avoient plus de commodités pour leur commerce. L'Isle ne laisse pas d'être bien peuplée, étant très-fertile & l'air y étant fort bon; il s'y fait même un assez grand commerce (1). Il y en avoit-là assez pour engager *Zimbo* à y faire descente. Cependant, comme notre Auteur ne dit point que ce Chef eût des Vaisseaux pour y passer ses troupes (2), il y a de l'apparence qu'il s'est trompé, & qu'il s'agit du Royaume de Quiloa, qui est en terre ferme, & sur la même côte que Mozambique & Melinde, où le Chef des Giagas porta ensuite ses pas.

(1) *Lafitau* Decouv. des Portug. T. II. p. 316. *Jarric*. L. II. C. 13. *Dapper* & al.

(2) *Labat*, T. IV. p. 96, 97.

bitans, soutenus par les Portugais, effrayés de son approche & de ses horribles cruautés, résolurent de se defendre & de s'opposer à sa descente. Ce qui les encourageoit, c'étoit qu'ils attendoient la Flotte Européenne qui venoit à leur secours; le malheur voulut qu'elle fût battue d'une si furieuse tempête qu'elle fut entierement dispersée, de maniere qu'abandonnés de la Providence à la fureur de *Zimbo*, ils se virent livrés entre ses mains; il se rendit maître de la place, la saccagea, & n'en sortit que quand la faim commença à presser ses gens, parcequ'ils n'avoient plus d'hommes à tuer & à dévorer (*a*).

Il attaque Melinde.

Il prit ensuite le chemin du Royaume de Melinde (*). Aux premieres nouvelles de sa marche, les peuples effrayés ne songeoient, comme partout ailleurs, qu'à s'enfuir dans les Déserts pour sauver leur vie & ce qu'ils avoient de plus précieux. Mais leur courageux Monarque les arrêta; il leur représenta que c'étoit une chose tout-à-fait indigne de leur nom & de leur gloire, de céder ainsi à une troupe de voleurs, sans foi, sans honneur & sans humanité. Il leur protesta qu'il étoit résolu d'aller au devant de ces brigands, de les combattre & de répandre jusqu'à la derniere goutte de son sang, espérant que Dieu soutiendroit sa juste cause. Il sut si bien animer ses sujets, qu'ils l'assurerent qu'ils vaincroient ou qu'ils mourroient tous avec lui. Le Roi ayant fait les préparatifs nécessaires, sortit de sa Capitale à la tête de ses troupes, pour aller au devant de l'ennemi.

Il est entierement défait.

Zimbo s'avançoit à la tête de ses victorieux Cannibales, chargés des riches dépouilles de Quiloa, de Mozambique & d'autres lieux, & il attaqua les Melindiens avec sa ferocité & son assurance ordinaire. La bataille fut longue & sanglante, à la fin les Barbares plierent & tournerent le dos, nonobstant tous les efforts de leur Chef; on fit un carnage prodigieux de ses gens; le Roi jugea qu'on devoit passer au fil de l'épée des ennemis du genre humain indignes de la vie, desorte qu'on fit main-basse sur tous ceux que la vitesse de leurs jambes ne put sauver du trenchant des cimeterres des vainqueurs. On trouva des richesses immenses dans leur camp. *Zimbo* eut le bonheur d'échapper avec un petit nombre de ses gens, & se retira dans les Déserts en attendant qu'il pût rassembler les tristes débris de son armée (*b*).

Il quitte la côte de l'Afrique.

Cette disgrace aussi accablante qu'imprévue, la perte de tant de milliers de ses gens, & des immenses richesses provenues de ses pillages, la desolation des lieux par où il avoit passé, où il ne devoit s'attendre de trouver que la disette & la misere, s'il tentoit de retourner à ses anciens Etablissemens de Congo ou d'Anziko, avec ses troupes fondues & découra-

(*a*) *Labat* T. II. p. 98, 99. (*b*) Le même p. 99, 100.

(*) Ce Royaume est aussi sur la côte de Zanguebar, mais plus près de l'Equateur; la Ville Capitale est à deux degrés & demi de Latitude Méridionale, dans une isle à l'embouchure de la riviere du même nom. C'étoit autrefois la résidence des Rois, qui étoient riches & puissans, mais elle est devenue depuis la Capitale des conquêtes des Portugais sur cette côte. Les Rois ont transporté leur Cour à Mombase, où l'on dit que la plupart des Gouverneurs de la côte résident aussi (1).

(1) [illegible] Atlas, [illegible], *Labat*, [illegible].

gées, le déterminerent à suivre un autre plan, qu'il pouvoit exécuter plus aisément & avec moins de danger; il prit la résolution de faire le tour des côtes d'Afrique, parcequ'il pouvoit espérer de grossir ses troupes parmi ces peuples sauvages, & de s'enrichir de nouvelles dépouilles chemin faisant, quand l'occasion s'en présenteroit. Il tira donc au Sud, le long des côtes orientales jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, sans rencontrer d'obstacle, ni éprouver aucun contretems; il sépara sa troupe en pelottons, qui sans s'écarter beaucoup les uns des autres, trouvoient ainsi plus facilement dequoi subsister.

Lieu où il se fixe & sa mort.

Du Cap de Bonne-Espérance il tourna au Nord, & arriva enfin jusqu'au Fleuve de Cuneve, qui prend sa source dans la Province de Scella & dans la Haute Bemba, & de-là coulant au Sud va se décharger dans la Mer d'Ethiopie vers le dix-septieme degré de Latitude Méridionale. Ce fut-là qu'il commença à jouir d'un peu plus de repos, & que ses gens batirent quelques cabanes, dont ils formerent un pauvre camp ou bourg, qu'ils nommerent en leur langue Chilombo. Il divisa son armée en plusieurs corps, auxquels il donna des Chefs, se réservant pour lui le commandement général. L'esprit remuant de *Zimbo* ne lui permettant pas de goûter le repos dont il jouissoit, il amassoit du monde de tous côtés pour faire quelque grande entreprise, lorsqu'il mourut tout d'un coup, & avec lui sa bien aimée *Tem-bam-Dumba*. On ignore quel fut le genre de sa mort. Les Chefs de ses troupes ne voulant pas dépendre les uns des autres, ni reconnoître un Chef, se séparerent, & chacun demeura à la tête du corps qu'il commandoit. Les uns chercherent de nouveaux Etablissemens, & les autres demeurerent dans les Pays qu'ils avoient occupés jusqu'alors; c'est-là l'origine des différentes Tribus des Giagas, & de la diversité de Gouvernement parmi eux.

Un des Chefs, qui se nommoit *Dongij*, est sur-tout fameux parmi les Giagas pour avoir été le pere de cette infernale femme, dont nous avons parlé au commencement de cette Addition, qui leur a donné les Loix les plus inhumaines, par lesquelles ils ont été plus connus à titre de Secte que de Nation, & qui a été elle-meme la Législatrice la plus féroce, la plus absolue & la plus tyrannique qu'on vit jamais, sur-tout pour celles de son sexe. Et comme on ne trouve rien de fort intéressant sur les autres Tribus, sinon leurs fréquentes incursions & leurs horribles ravages, dont nous avons eu assez occasion de parler, nous nous bornerons à l'Histoire du regne, des exploits & de la Religion de cette extraordinaire femme, si l'on peut donner ce nom à un monstre, dont les principes & les actions annoncent plutôt une furie sortie des Enfers, pour être le fléau non seulement de ses sujets, mais de tous les peuples qui avoient le malheur d'etre dans le voisinage de ses Etats (*a*).

Dongij *Pere de* Tem-bam-Dumba

Tem-bam-Dumba fut ainsi nommée par respect pour la fameuse concubine de *Zimbo*. Son pere *Dongij* s'avança dans la Province de *Ganghella* ou *Ganguella*, au Sud du Royaume de Matamba, & s'y établit. Etant mort quelque tems après, sa veuve *Mussasa*, femme hardie & intrépide prit le com-

(*a*) *Labat*, l. c. p. 100 & suiv.

commandement de ses troupes. Elevée dès son enfance au milieu du sang & du carnage, elle leur donna des preuves si évidentes de son courage, de son intrépidité, & de son humeur cruelle & sanguinaire, qu'ils lui obéirent avec plaisir, & marcherent sous sa conduite aux entreprises les plus dangereuses; elle étoit toujours la premiere dans la mêlée, & la derniere à se retirer. Elle affectoit de paroitre constamment vetue & armée en homme; les inclinations guerrieres qu'elle remarqua dans sa fille, l'engagerent à l'habiller de la même façon, & à s'en faire suivre par-tout pour la former au même genre de vie.

s'établit à Ganghella, & meurt. Sa femme lui succede.

Tem-bam-Dumba, bien-que jeune & dans un âge encore tendre, profita si bien sous sa mere, & fit paroitre tant de courage & de prudence dans les occasions les plus difficiles, que *Mussasa* ne craignit point de la mettre à la tête d'une partie de ses troupes, pendant qu'elle-même avec le reste formoit d'autres entreprises. Fiere du commandement la jeune Princesse ne voulut plus obéir à sa mere ni suivre ses conseils (*a*).

Caractere de sa fille Tem-bam-Dumba.

Ce qui contribua à lui rendre la sujettion insupportable, c'est qu'étant aussi voluptueuse que guerriere, elle s'abandonna aux plaisirs de l'amour, & eut des amans sans nombre, mais aussitôt qu'elle commençoit à se lasser de quelqu'un, elle le faisoit mourir secrettement. Sa mere l'ayant reprise de ses excès, elle se révolta ouvertement contre elle. Comme *Tem-bam-Dumba* avoit déja donné des preuves de son courage intrépide en plusieurs occasions, sa hardiesse ne servit qu'à la faire respecter & craindre davantage de ses gens. On la regarda comme au-dessus de l'humanité, & tous les Barbares s'empresserent tellement à se ranger sous ses enseignes, que la plus grande partie des troupes de sa mere vinrent peu à peu la joindre, & qu'elle se vit à la tête d'une nombreuse armée; elle en étoit ponctuellement obéie, parcequ'ils la regardoient comme une femme qui surpassoit en valeur & en conduite les Chefs les plus braves & les plus habiles.

[Ses] [illegible] ... se révolte contre sa mere.

Quand elle vit que ses exploits & sa conduite leur avoient inspiré de si hautes idées d'elle, son ambition demesurée lui inspira le dessein de les mettre à profit, par des voies qui auroient inspiré plus d'horreur que de respect pour elle à tout autre qu'à une armée de monstres feroces; mais elle savoit bien que c'étoit le moyen le plus propre de leur inspirer de la vénération & de la terreur, & d'étendre les bornes de sa domination. Ayant donc assemblé son armée, elle parut vêtue & armée en homme, elle leur déclara qu'elle se proposoit de les rendre heureux & victorieux sous sa conduite, & par leur valeur de jetter les fondemens d'un Empire puissant qui éterniseroit sa mémoire, & les rendroit redoutables à tous les Royaumes d'alentour; mais qu'avant tout elle vouloit renouveller les Loix & les Ceremonies des anciens Giagas leurs ancetres (*), comme le moyen le plus

[illegible] ... ges.

(*a*) Le même p. 103 & suiv.

(*) Notre Auteur (1), qui avoit non seulement demeuré quelque tems [illegible], mais [illegible] [illegible] ... en doute si les anciens Giagas avoient eu [illegible] ces [illegible] Loix, [illegible]

(1) *Labat* T. II. Ch. 7.

infaillible de les rendre aussi riches & aussi heureux dans leurs entreprises, qu'ils l'avoient été sous *Zimbo*, sans courir risque d'éprouver les memes disgraces. Pour les convaincre qu'elle parloit sérieusement, & qu'elle vouloit etre obéie, elle leur dit qu'elle alloit leur donner un exemple digne de leur imitation & de leur courage, à moins qu'ils n'eussent bien dégénéré de la valeur & de l'intrépidité de leur illustre race. Ayant ainsi excité leur attente, & fixé leurs regards, elle se fit apporter un fils unique qu'elle avoit, & au-lieu de le caresser comme une tendre mere, & de le serrer contre son sein, elle le jetta dans un mortier, & sans étre touchée elle le pila elle-meme, & après qu'elle l'eut réduit en pâte, elle le mit sur le feu dans une marmite, avec des poudres, des racines, & de l'huile, & en fit un onguent; elle assura ses gens qu'après en avoir été ointe elle seroit invulnérable, & qu'elle deviendroit la terreur de toute la Terre. Elle s'en fit frotter en présence de tout le peuple, & reprit ensuite ses habits d'homme. Cet exemple abominable fut suivi de ses sujets. On ne peut dire le nombre de petites créatures qui furent pilées & cuites pour faire cet onguent infernal.

Loix barbares qu'elles établit.

Elle ordonna ensuite, & en fit une Loi, qu'on se frotteroit de cet onguent avant que de rien entreprendre d'important, & de délibérer méme, parcequ'il leur inspireroit la sagesse nécessaire pour bien concerter leurs desseins, & le courage requis pour les exécuter heureusement. Elle fit d'autres Loix, qui excluoient divers enfans mâles du Chilombo, & les condamnoient à périr; les uns devoient étre pilés & bouillis pour en faire de l'onguent; ceux qui naissoient difformes ou contrefaits, étre jettés aux chiens; elle ajouta pour la composition de l'onguent les enfans des principaux membres de l'Etat, qui les offriroient volontairement, assurant que l'onguent auroit alors plus de vertu. Elle défendit aux femmes d'accoucher dans le Chilombo, parceque cela le profanoit à un tel point, qu'il n'y avoit que la mort de la mere ou de l'enfant qui pût lui rendre sa premiere sainteté (*a*); aussi condamna-t-elle celles qui par malheur délivroient dans le camp, à dévorer leurs enfans, ou à mourir elles-mémes (*).

Ces

(*a*) *Labat* l. c. p. 110.

fit que le leur persuader, pour les leur faire recevoir, & les engager à y obéir, en faisant disparoître par-là ce qu'elles paroissoient avoir de choquant & de contraire à la nature.

Il est en effet presque inconcevable, qu'une jeune femme, quelque cruelle qu'elle fût, & quelque ambition qu'on lui suppose d'être regardée comme au dessus de son sexe & de l'humanité, ait pu inventer un corps de Loix aussi barbares & inhumaines. D'autre part il n'est guere plus vraisemblable que ses sujets ayent pu se résoudre à s'y soumettre & à les observer, s'ils n'y avoient déja été accoutumés, au moins à la plupart par l'exemple de leurs ancêtres. Il nous paroît donc, tout bien pesé, que *Tem-bam-Dumba* ne fit que donner force de Loi à des Coutumes inhumaines, qui s'étoient introduites peu à peu chez ces barbares, & qu'elle eût dessein de les rendre par-là plus féroces, plus intrépides & plus redoutables à leurs voisins. Si l'on suppose qu'elle ait ajouté quelque chose à la dureté de ces Loix, ç'a été sans-doute uniquement pour faire voir à ses gens, qu'elle étoit endurcie aux massacres, inaccessible à tout sentiment d'humanité, & par-là plus digne de leur commander.

(*) Le P. *Cavazzi* rapporte plusieurs exemples de la rigueur avec laquelle cette barbare Lé-

Ces Loix, auxquelles elle donna le nom de *Quixilles*, & qu'elle prétendoit avoir été celles des Giagas depuis un tems immémorial, sont encore la plupart religieusement observées par cette Nation barbare. Elle fut néanmoins obligée d'apporter quelque adoucissement à celles de ces Loix qui étoient préjudiciables à la multiplication des hommes, ou qui étoient trop contraires à la tendresse naturelle des parens; parcequ'elle craignit qu'il n'en résultât un mécontentement général, qui éclattât enfin en une rebellion ouverte. Ce qui l'y détermina encore, c'est qu'elle leur avoit donné d'autres Loix plus conformes à leur férocité naturelle & propres à les y endurcir, entre autres celle qui leur ordonnoit de se nourrir de chair humaine, préférablement à toute autre. Mais par honneur pour son sexe, elle defendit la chair des femmes; elle réserva celles-ci pour les sacrifices que l'on fait aux morts, dans la folle imagination qu'elles les vont servir dans l'autre Monde. Mais cette défense de manger la chair des femmes n'a fait que réveiller l'appétit de ces antropophages, qui malgré les peines auxquelles ils s'exposent, ne laissent pas de s'en gorger quand ils en trouvent l'occasion, sur-tout les gens d'autorité. Notre Auteur cite l'exemple d'un de leurs Chefs, nommé *Giaga Cassangé*, qui faisoit tuer tous les jours une jeune femme pour sa table (*a*).

Tem-bam-Dumba défendit aussi à ses gens de mener avec eux des femmes à la guerre, parceque rien n'est plus capable d'amollir le courage des soldats. Mais les Chefs observoient aussi peu cette Loi que la precédente; il y en avoit qui menoient à leur suite des centaines de femmes, pour satisfaire leurs desirs ou pour fournir leur table.

Elle leur donna plusieurs autres Loix, destinées, semble-t-il, non seulement à étouffer tout sentiment d'humanité, mais aussi toute pudeur & toute modestie dans l'un & dans l'autre sexe (*). A l'egard des Loix Religieuses, *Loix Religieuses.*

(*a*) Le même, p. 123, 124.

Législatrice faisoit observer ces Loix, qu'il tenoit de plusieurs femmes Giagas qu'il avoit converties; elles ne pouvoient assez exprimer leur douleur & l'horreur qu'elles sentoient d'avoir massacré les unes cinq, les autres sept enfans & d'autres davantage. Et comme ces Loix, toutes cruelles & contraires à la nature qu'elles fussent, ne suffisoient pas à mettre des bornes aux appétits desordonnés de l'un & de l'autre sexe, & à empêcher les femmes de se décharger de leur fruit quand le moment étoit venu, elles étoient découvertes par les Singhilles ou Prêtres établis pour veiller sur les femmes enceintes, ces fourbes permettoient quelquefois à force de présens, qu'on sauvât la vie aux enfans; mais les meres qui n'étoient pas en état de les racheter, se trouvoient obligées de les livrer à la mort (1).

(*) La Législatrice ordonna que les jeunes filles qui auroient leurs ordinaires pour la premiere fois, eussent à en donner avis, afin que tout le monde donnât des marques de la joye qu'on ressentoit, de ce qu'elles donnoient lieu d'espérer qu'elles seroient propres à augmenter le nombre des Giagas. Au contraire, celles qui étant arrivées à un certain âge, ne donnoient point ces marques d'une fécondité future, étoient méprisées comme inutiles au monde, & indignes d'une vie qu'elles n'étoient pas capables de donner à d'autres (2).

Une autre Loi que *Tem-ban-Dumba* publia, & dont elle voulut que ses Officiers ne pussent jamais se dispenser, fut qu'avant que de partir pour quelque expédition, ils prissent par la main celle de leurs femmes qui leur étoit la plus chere, & que l'ayant condui-

(1) *Labat* l. c. p. 112. (2) La-même p. 125.

ſes, elles conſiſtoient en quelques cérémonies ſuperſtitieuſes, comme de conſerver les os de leurs parens morts dans des coffrets portatifs, pour leur offrir des victimes, & pour les conſulter dans les occaſions importantes; nous en avons déja parlé ailleurs. Elle laiſſa le ſoin des autres Loix de cette nature à la diſcrétion des Singhilles; ceux-ci trouverent bientôt le moyen de les augmenter en nombre, & de les faire ſervir à leurs intérêts; enſorte que ces avides Prêtres devinrent fort à charge aux grands & aux petits, parcequ'ils trouvoient aiſément l'occaſion de piller les riches & d'opprimer les pauvres; mais la politique Reine fut obligée & même bien aiſe de les laiſſer faire, ces impoſteurs étant les principaux ſoutiens de ſon autorité.

Les Loix qu'elle publia pour le Gouvernement politique étoient en beaucoup plus grand nombre, mais également cruelles, & propres à encourager ſes ſujets à la rapine, au carnage, & à la plus inhumaine cruauté; mais elles ont quelque choſe de trop révoltant pour en faire le détail; d'autant plus que nous avons eu occaſion de parler de quelques-unes qui furent introduites dans la ſuite, & généralement pratiquées dans le Royaume de Matamba ſous le regne de *Zingha*, qui ne fut pas moins ſuperſtitieuſe & ſangui-

duite au milieu d'un grand cercle de gens aſſemblés dans une place publique, ils fiſſent avec elle, & ſans honte, comme les bêtes, l'action pour laquelle on cherche les lieux les plus ſecrets (1).

Notre Auteur dit, que lui & ſes Confreres, emportés par la ferveur de leur zele, ont ſouvent couru riſque de la vie pour s'être oppoſés par leurs remontrances à ces coutumes impures; & que bien-qu'ils en ayent été quittes pour eſſuyer quelques inſultes de la part de Singhilles, ils n'ont pu réuſſir à détourner aucun de ces barbares de leurs coutumes infames & cruelles. Ils n'ont pu même abolir l'abus reçu chez ceux de ſes peuples qui ont été baptiſés, de répudier les femmes qui ſont ſtériles, & d'en prendre d'autres dont ils ont plus d'eſpérance d'avoir des enfans, tout ce que les Miſſionnaires peuvent gagner, c'eſt qu'ils cachent un peu plus leurs déréglemens (2). Dans le fond on ne peut guere eſpérer de faire goûter à ces barbares les préceptes de l'Evangile, auxquels preſque toutes leurs Loix, & des Coutumes habituelles oppoſent des barrieres preſque inſurmontables.

Il eſt vrai que nous avons vu les rapides progrès que l'Evangile fit dans le Royaume de Matamba, ſur la fin du regne extraordinaire de *Zingha*; mais auſſi qu'après la mort de cette Reine, le Chriſtianiſme fut en grande partie extirpé. La plupart de ces barbares, forcés par les Edits de *Zingha*, en firent extérieurement profeſſion, en conſervant toujours une inclination ſecrette pour leurs abominables cérémonies, ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'ils y revinſſent auſſitôt qu'ils le purent faire impunément. Il faut avouer néanmoins que *Dom Salvator*, Viceroi d'Angola, réuſſit mieux que les Capucins à faire abolir quelques-unes de ces coutumes inhumaines, & que les Ambaſſades qu'il envoya à la Reine *Zingha*, & aux Giagas *Caſſangé*, *Calonga* & *Calombé*, accompagnés d'une part de riches préſens & de promeſſes, & de l'autre de menaces de faire agir ſes troupes & ſon artillerie, eurent plus de pouvoir ſur eux pour obtenir l'abolition de certaines coutumes que toutes les prieres & les exhortations des Miſſionnaires. Cependant l'Auteur nous apprend que les Loix de *Tem-bam-Dumba*, & toute la Secte, tomboient tous les jours; mais ſi elles ont été depuis entierement abolies ou non, c'eſt ce que nous ne pouvons dire, n'y ayant point eu de Miſſionnaires envoyés parmi les Giagas, que nous ſachions, dans le cours de notre ſiecle (3).

(1) Là même p. 130.
(2) *Labat* l. c. p. 125, 126.
(3) Vid. *Jarric* T. II. C. 5. *Lopez* ap. *Pigafet.* L. II. C. 5. *Battel* ap. *Purchas* L. VII. C. 10. Sect. 3. *Labat* l. c. Ch. 7. & alib. paſſim.

guinaire, tant qu'elle fut attachée à l'abominable Secte des Giagas.

Ravages que font ses Troupes.

Tem-bam-Dumba avoit tellement endurci ses troupes à toutes sortes de cruautés, qu'elles mirent tout à feu & à sang dans l'Ethiopie Occidentale, sans trouver presque d'obstacle. Si quelquefois il se rencontroit des peuples belliqueux qui remportoient sur elle des avantages considérables, elle ne se rebutoit point; ses pertes ne faisoient que l'irriter; elle mettoit sur pied de nouvelles troupes, & tomboit sur ses ennemis avec tant de furie que rien ne lui résistoit, & qu'elle demeuroit à la fin victorieuse. Ce qui encourageoit sur-tout ses troupes à la suivre au milieu des plus grands périls, c'est que quand ils revenoient au Chilombo chargés de butin, avec des troupeaux d'esclaves que l'on conduisoit à la boucherie, ils étoient reçus avec des applaudissemens & des louanges excessives (*a*).

Mais avant que d'en venir à la fin du regne de *Tem-bam-Dumba*, nous nous flattons qu'on sera bien aise de connoître sa Discipline Militaire, sa Cour, ses principaux Officiers, & d'autres particularités que notre Auteur a observées pendant son séjour parmi eux; & quoique d'autres Ecrivains en ayent traité avant lui (*b*), elles n'en méritent pas moins de trouver place ici.

Description de leur Camp, divisé en sept quartiers.

Nous avons déja remarqué que les Giagas menent une vie errante, & que ce sont des Brigands par état qui sont toujours en parti. C'est ce qui fait que leurs habitations sont aussi faciles à construire qu'à détruire, & elles se ressemblent toutes. Leurs Kilombos ne sont que des amas de cabanes en forme de camp, & presque sur le modele des Camps Romains, ou des Libates des Ethiopiens. Les Officiers, qui sont chargés du soin de former ces camps, ayant reconnu & marqué le lieu qui leur convient, le partagent en sept quartiers, dont sept des principaux Chefs ont le commandement & l'inspection.

On eleve au milieu les Bâtimens qui doivent servir pour la personne du Prince, de sa Famille, de ses Officiers, & de ses Esclaves. C'est toujours un grand quarré, environné d'une forte haye de grosses épines, plantées de telle façon qu'elles forment un labyrinthe. C'est dans cette enceinte que sont les logemens de tous les Officiers du Prince, & toutes les personnes considérables attachées à la Cour par quelque charge y ont une maison, afin d'etre en état de servir leur Maître en cas d'allarme, de surprise ou de quelque autre accident. Dans ces occasions on se rendroit criminel de Leze-Majesté, si on s'éloignoit de sa demeure.

Le second poste est celui du *Kolambolo*, c'est-à-dire du Lieutenant-Général. On l'appelle encore *Muta-Kita*, c'est-à-dire Chef de la guerre. Cet Officier a la plus grande autorité après le Roi dans l'Etat: c'est lui qui donne les ordres necessaires pour les courses, pour la marche de l'armée, pour les campemens & decampemens; il faut qu'il soit inhumain, cruel, barbare, sans compassion pour les vaincus, & il doit etre le plus exact observateur des Loix impies des Quixiles. Il va avec le Singhila, qui est le Chef de leur Religion, reconnoitre & marquer le terrein des nouveaux Chilombos (*c*). Le

(*a*) *Labat*, p. 137 & suiv.

(*b*) *Pigafet*, *Merola*, *Carli* & al.

(*c*) *Labat* l. c. p. 150 & suiv.

Le troisieme quartier est celui du *Tendala*; c'est lui qui commande l'arriere-garde, qu'on appelle *Icoqua*. Cet Officier est le premier de ceux qui ont droit d'élire le Roi, & qui pendant l'interregne gouverne tout l'Etat. Il est aussi respecté que le Prince lui-même.

Le quatrieme quartier s'appelle *Mutunda*, c'est le côté du camp qui regarde l'Orient, & il est sous le commandement du *Mani-Lumbo*. Cet Officier est le Surintendant & l'Ingénieur principal; c'est lui qui fait élever les hayes & les tranchées qui environnent le camp, & qui défendent le quartier du Roi. Sa charge lui donne le privilege d'entrer chez le Roi, & d'en avoir audience quand il le juge à-propos; par cette raison il est très-considéré.

Le cinquieme quartier est à l'Occident. Il est sous les ordres d'un Officier de confiance qui reçoit les Commissions secrettes, & qui est chargé de les faire exécuter.

Le sixieme est commandé par le *Illunda*, c'est le Capitaine des bagages. On l'appelle aussi *Quicumba*. Dans les tems de paix, qui sont bien rares, c'est à lui à remplir les magazins d'armes, & à les conserver, afin qu'elles soient toujours prêtes, & en état dans le besoin.

Un autre *Illunda* a le commandement du septieme quartier; c'est à proprement parler le Grand-Maître de la Garderobe du Roi. Sa charge l'attache tellement au Prince, qu'il est rare qu'il s'éloigne de sa personne. On choisit pour cet emploi un homme d'une fidélité éprouvée, & pour l'ordinaire c'est un Prince du Sang qui en est revêtu.

Intendant des vivres. Il y a d'ailleurs le *Mani Curio*, qui est l'Intendant-Général des vivres. Il faut pour cette charge le plus adroit & le plus inexorable voleur que l'on puisse trouver. Il a sous ses ordres quantité d'Officiers & d'Esclaves, tous grands fripons, car c'est par la force & en volant que les Giagas font des provisions. Ils ne savent ce que c'est que d'en acheter, à moins que ce ne soit des Européens, à qui l'on donne des esclaves en échange; mais comme ils ont les jambes bonnes, ils échappent souvent aux Marchands, avant qu'ils s'en soient bien assurés, en les mettant aux fers. Le *Mani Curio* a peu d'exercice, si ce n'est pour les besoins de la Cour; car les soldats sont obligés de se fournir eux-mêmes de vivres (*a*).

Leurs Espions; Armes & maniere de combattre. Ils appellent *Piumbis* leurs avantcoureurs. Ce sont comme leurs espions, qui doivent être toujours en mouvement pour découvrir la position, la force & le nombre des ennemis, pour soutenir leurs premiers efforts, & même pour les attaquer, & engager le combat, quand leurs Chefs le trouvent à-propos & que le reste de l'armée peut les soutenir. On ne met dans ce corps que les plus braves & les plus déterminés. Les armes des Giagas sont le dard ou la javeline, l'arc & la fleche, la hache & la dague, & le bouclier de cuir; ce dernier est épais & assez grand pour leur couvrir tout le corps. Ils combattent tous à pied, ou parcequ'ils n'ont pas de chevaux, ou parcequ'ils n'ont pas l'adresse de s'en servir. Les plus estimés sont ceux qui se couvrent le mieux, qui sont les plus alertes, qui évitent le coup de hache avec le plus d'adresse, & qui le portent le plus à leur ennemi; quand ils

(*a*) *Labat* T. II. p. 152. & suiv.

ils ont paré les fleches & les coups de l'ennemi, ils reviennent à la charge avec une nouvelle furie, & ne manquent guere de le mettre en déroute, qui est suivie ordinairement d'une horrible boucherie, à moins qu'ils n'ayent à faire, comme le dit *Lopez*, aux Amazones (*), celles-ci triomphant souvent par leur légéreté & leur adresse ; sans compter que la crainte d'etre dévorées, lorsqu'elles tombent entre les mains de cet Cannibales, redouble leur courage (*a*).

Lorsqu'ils entrent dans quelque Pays où ils s'attendent à une vigoureuse résistance, leur coutume est de se retrancher & de se tenir tranquilles un ou deux mois, pendant lesquels ils ne cessent point de harceler les habitans & de les tenir dans des allarmes continuelles. S'ils sont attaqués, ils se tiennent sur la défensive, & laissent deux ou trois jours à l'ennemi pour decharger sa fureur. Ensuite leur Géneral met pendant la nuit une partie de ses troupes en embuscade, à quelque distance du camp ; & si l'attaque se renouvelle le lendemain, l'ennemi, pressé furieusement de deux cotés, est aisément mis en déroute. Ils ne pensent alors qu'à ravager le Pays (*b*). *Comment ils font leurs irruptions.*

Personne ne peut s'asseoir en présence du Roi. Il n'y a que le seul *Kolambolo*, qui ayant l'autorité supreme de juger, peut avoir une chaise à dossier, lorsqu'il va prononcer un Jugement Civil ou Criminel. On croit qu'ils ont pris cet usage des Portugais. Le *Tendala* qui en de certaines circonstances fait la fonction de Juge, n'a pas droit d'avoir une chaise; il n'est *Honneurs rendus au Roi.*

(*a*) *Pigafet*, L. II. C. 19. (*b*) Le même, *Battel*, *Dapper*, *Labat*.

(*) Nous ne répéterons point ce que nous avons dit en plus d'un endroit de ces femmes guerrieres, dans les quatre parties du Monde. On place celles dont il s'agit ici dans le Monomotapa, ou, comme le prétend *Sanut*, dans un Canton voisin de Damut ou Gorago, au Sud de ce Royaume, où elles vivent indépendantes, n'obéissant qu'à leur Reine. On assure même que ces héroïnes font la principale force des armées de l'Empereur du Monomotapa, & qu'elles combattent avec une valeur extraordinaire (1). Mais nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris que le Pere *Cavazzi* & *Battel* qui avoit demeuré seize mois parmi les Giagas, non seulement ne disent pas un mot de leurs guerres avec ces Amazones, mais démentent nettement tout ce que *Lopez* & *Pigafetta* d'après lui rapportent d'elles (2).

Cela a fait soupçonner à *Hawkins* & à d'autres Voyageurs modernes, que ce que l'on dit que les Giagas & d'autres peuples d'Afrique se nourrissent de chair humaine, est aussi peu digne de foi, que leurs guerres avec les Amazones. Mais le contraire est évident, non seulement par le témoignage du P. *Cavazzi*, qui a plus d'une fois été le triste spectateur de ces barbares fêtes, durant le long séjour qu'il a fait parmi les Giagas, mais par celui d'un grand nombre d'autres Auteurs que nous citons (3), & par celui de *Battel* en particulier, qui assure qu'ils préferent la chair humaine au bœuf & au chevreau, bien-qu'ils ayent l'un & l'autre en abondance (4). D'ailleurs nous avons rapporté un si grand nombre d'exemples de cette barbare coutume sur des autorités incontestables, dans les Chapitres précédens, qu'il seroit inutile d'insister davantage sur un sujet si odieux. Aussi, quoique l'existence de ces Amazones noires soit justement suspecte, & que ce que l'on en dit a vraisemblablement sa source dans les exploits des deux fameuses Reines ou Furies, *Zingha* & *Ten-bam-Dumba*, on ne peut douter que tous les Giagas ne soient antropophages.

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible] L. I. C. [illegible] L. III. C. [illegible] & [illegible] L. III. [illegible]
(4) [illegible]

n'est assis que sur un siege d'environ une palme de hauteur. Les personnes les plus qualifiées peuvent s'asseoir sur un tapis en présence du Roi, mais ils doivent l'etendre eux-mémes. Lorsqu'on parle au Roi il faut étre prosterné, & avoir la bouche presque collée à terre; ou si l'on se tient debout, il faut avoir tout le corps incliné & presque en double. Si le Prince vient à éternuer, à tousser ou à lâcher un vent, tout le monde fait des vœux pour sa conservation; ceux qui sont les plus proches de sa personne, frappent aussitôt & tous ensemble sur de petites timbales, afin d'avertir ceux qui sont plus éloignés, & dans le même moment on bat des mains & l'on fait des vœux pour la santé du Roi (*a*).

Habits des Giagas. Les habits des Giagas ne sont pas fort somptueux, à l'exception de ceux des Gens de qualité. Les hommes & les femmes du commun vont non seulement pieds & tête nue, mais ils n'ont rien du tout sur le corps, sinon autour des reins un morceau d'étoffe qui leur couvre à peine la moitié des cuisses. Si les Princes, les Grands & les Personnes de quelque distinction, sont plus magnifiques, c'est plus par orgueil & par ostentation, que par un principe de pudeur; car c'est une vertu contre laquelle leur Législatrice les a munis par quelques-unes de ses Loix, & dont tous les Negres font peu de cas; ainsi quelques beaux habits que les Grands portent, ce n'est que pour l'ornement & non pour se couvrir. *Battel*, qui avoit servi sous *Calandola* Chef des Giagas, a fait la description de l'habillement & de la parure de ce Général; nous l'avons rapportée plus haut (*b*). Pour ce qui est des femmes, quoiqu'elles ne portent qu'un pagne autour des reins, elles ont la vanité de se charger les bras, les jambes & le col de colliers & d'anneaux, de coquilles, de coraux &c. mais elles ont la bizarre coutume de s'arracher quatre dents, deux en haut & deux en bas; celles qui n'ont pas le courage de le faire sont méprisées des autres, qui ne veulent point avoir de commerce avec elles (*).

Nous

(*a*) *Labat* l. c. p. 156 & suiv. (*b*) Voy. Ch. IX. Sect. II.

(*) Nous avons déja remarqué, sur l'autorité du P. *Cavazzi*, qu'il n'y a guere de femmes à qui l'on permette d'élever leurs enfans, & qu'en plusieurs cas les Quixilles les obligent à les faire mourir. *Battel* est d'accord avec lui sur cet article, & il nous apprend de quelle maniere ils s'y prennent pour se recruter nonobstant cela; nous l'avons rapportée ailleurs (1). On a vu plus haut que leur barbare Législatrice fut obligée pendant sa vie d'apporter quelque adoucissement à cette inhumaine Loi, non seulement à cause qu'elle tendoit à détruire la Nation, mais aussi à cause du mécontentement de la plus grande partie de ses sujets, qui ne pouvoient pas se dépouiller aussi aisément que cette Tigresse de la tendresse naturelle pour leurs enfans, & s'exposeroient à tout pour les conserver hors du camp, malgré la rigueur de ses Edits. Elle permit donc d'en introduire de tems en tems un certain nombre dans le Chilombo; le P. *Cavazzi*, qui a vu plus d'une fois la cérémonie de cette introduction, nous en a laissé la description.

Quand les parens ont obtenu du Chef du Chilombo, avec bien de la peine, & après des sollicitations réitérées, la grace que leurs enfans soient reçus, il marque le jour de la cérémonie. C'est un jour de Fête pour toute la Nation. Le Chef du Chilombo paroit avec celle de ses femmes qu'il aime le plus, accompagnés de toute leur Musique. Cependant les meres & les enfans sont cachés dans des buissons. Les Troupes divisées en plusieurs corps commencent un combat feint, où chacun à l'envi fait voir son adres-

se

(1) Voy. Ch. IX. Sect. II.

Suite de l'Histoire de Tem-bam-Dumba.

Nous passons sous silence un grand nombre de cérémonies abominables, & de pratiques superstitieuses & cruelles; d'autant plus que nous en avons déja touché quelque chose ailleurs, particulierement des sacrifices qu'ils font aux funerailles des Princes & des Grands, de leurs différentes épreuves, & des fourberies de leurs Sorciers &c. qui doivent la plupart leur origine à l'inhumaine *Tem-bam-Dumba*. Nous allons reprendre l'Histoire de cette Reine, qui après avoir répandu la terreur dans la plus grande partie de l'Ethiopie Occidentale, après l'avoir remplie de sang & de carnage, fut enfin elle-même la victime de l'incontinence qu'elle avoit si cruellement punie dans plusieurs milliers de personnes de son sexe.

Elle épouse un Soldat, & est empoisonnée.

Ayant déja immolé un grand nombre de ses amans pour cacher ses débauches, elle devint amoureuse d'un certain *Culemba*; c'étoit un simple soldat, mais les qualités de corps & d'esprit qu'elle découvrit en lui, la déterminerent à ne pas regarder à la distance qu'il y avoit entre elle & lui. Il étoit grand, bien fait, d'une force extraordinaire, d'un esprit fourbe & artificieux, & l'égaloit en bravoure & en cruauté. Comme il n'ignoroit pas le sort qu'avoient eu ses predécesseurs, il ne condescendit aux desirs de la Reine, que dans la résolution de la prévenir quand il s'appercevroit qu'elle étoit lasse de lui. Il sut se rendre tellement maître de son cœur par ses complaisances, qu'il l'engagea à la fin à l'épouser publiquement. Leurs noces se firent avec beaucoup de pompe; on egorgea pour le festin une infinité de misérables. Bien-que la Reine comblât *Culemba* de faveurs, il ne laissa pas de l'observer avec soin, & il s'apperçut de plus en plus qu'elle étoit changeante, volage, capricieuse, débauchée & cruelle; & malgré toute l'adresse de cette Princesse, il vit bien qu'il lui étoit devenu tout-à-fait indifferent, sinon odieux. Il pensa alors à la prevenir, & pour y réussir il redoubla ses caresses, lui donna de somptueux festins, & fit enfin tout ce qui pouvoit suspendre les mouvemens de la fureur de cette Megere. Il la regaloit sur-tout de vins d'Europe, & des plus delicieuses liqueurs, jusqu'à ce qu'enfin il méla dans une boisson qu'il lui presenta, un poison si violent, qu'elle mourut aussitôt qu'elle l'eut pris. *Culemba* en parut affligé à l'excès, il fit semblant de vouloir se tuer sur le corps de son épouse, & on l'en empecha avec peine. En un mot il fit si bien son personnage, qu'il n'entra jamais dans l'esprit de personne qu'il fût l'auteur d'une mort dont on le voyoit si excessivement affligé.

Sa

se & sa force, ensuite tous ces gens armés se mettent à danser. Les meres, laissant leurs enfans cachés, s'avancent en sautant & en dansant, & viennent au devant de ceux qui s'en croient les peres; ils dansent ensemble, & elles leur montrent l'endroit où leurs enfans sont cachés. Ils y courent & les touchent légérement de la pointe de leurs fleches, comme pour faire croire que ce sont des enfans pris à la guerre. Aussitôt on les oint avec l'onguent, dont on a parlé, à la poitrine, aux épaules & au bras droit, ce qui sert de purification: leurs meres les emportent la nuit suivante dans le Chilombo; bien entendu qu'elles ayent payé au Chef ses droits, que les parens donnent avec joye, quelque considérables qu'ils soient (1). Mais cette cérémonie, toute bizarre qu'elle est, démontre clairement que l'on respecte encore l'ancienne Loi de *Tem-bam-Dumba*, & qu'elle a réellement ordonné le massacre des enfans.

(1) *Labat*, T. II. p. 1[illegible]8 & suiv.

Culemba élu Roi. Sa douleur affectée, jointe à sa valeur & à sa conduite, eurent tant de pouvoir sur l'esprit des Giagas, qui commençoient peut-être à se lasser du gouvernement tyrannique de la Reine, qu'ils le reconnurent pour Roi, non seulement sans opposition mais avec de grandes démonstrations de joye (*a*).

Funérailles de la Reine. *Culemba* pensa alors à faire à son épouse des funérailles, dont la magnificence fut une nouvelle preuve de sa tendresse prétendue pour elle. Il choisit pour le lieu de sa sépulture une colline élevée; il y fit creuser un vaste souterrein, divisé en plusieurs grands appartemens; on les tapissa des plus belles toiles & étoffes de l'Europe, on garnit le plancher des plus magnifiques nattes & des peaux les plus rares. On eut soin de remplir ces lieux des liqueurs & des viandes les plus exquises. On mit le corps sur un trône, revêtu de ses habits les plus précieux, & dans l'attitude d'une personne qui commande. Les Milices marchoient à la tête du Convoi, suivies de toute la Cour en habits de deuil; le corps étoit porté par les premiers Officiers de l'Etat; *Culemba* le suivoit, il poussoit à tout moment des cris affreux, & les instrumens faisoient un bruit qui auroit étouffé celui du tonnerre. On voyoit ensuite les victimes qui devoient ou être massacrées, ou enterrées vives, dont le nombre étoit excessif.

Quand on fut arrivé à la colline, on descendit le corps dans l'endroit qui lui étoit préparé au milieu des cris & au bruit des instrumens barbares; on égorgea ensuite cette multitude de victimes. On répandit sur le corps de la défunte une grande quantité de sang; les assistans en bûrent largement; on remplit la fosse des restes des corps, sans y laisser qu'autant de place qu'il en falloit pour contenir ceux qui s'étoient dévoués eux-mêmes à être enterrés vivans. Les cérémonies de la pompe funebre étant achevées, *Culemba* prit les rênes du Gouvernement (*b*).

Chefs des Giagas. *Exploits & mort de* Culemba. Il y avoit dans ce même tems parmi les Giagas des Officiers très-distingués, qui à la tête des troupes dont ils avoient le commandement, ravagerent de nouveau l'une & l'autre Ethiopie, en laissant dans tous les lieux où ils passoient de tristes marques de la derniere désolation. Les principaux se nommoient *Calenda*, *Caotté*, *Casa*, *Cabucco*, & *Cajomba*, & quelques autres, dont les nombreuses familles les rendoient très-considérables. *Culemba* de son côté signala les commencemens de son regne; il attaqua, pilla, désola & subjugua plusieurs Provinces; à la fin il devint éperdument amoureux d'une de ses concubines, qu'il épousa; elle sut si bien gagner son cœur, qu'elle lui fit quitter la guerre & chercher la tranquillité. Il eut plusieurs filles de sa femme, & mourut entre ses bras, au milieu de ses Officiers, qui l'honorerent comme un Dieu du second ordre. Sa femme lui survécut bien des années; ayant passé l'age de cent ans, elle devint à la fin si foible & si froide, que ses esclaves étoient obligés pour la réchauffer, de l'étendre aux plus brûlans rayons du Soleil sur une peau de vache; privilege dont il n'y a que les Rois & les Reines qui puissent jouir (*c*).

Chingurij *lui succede & est tué.* Le successeur de *Culemba* fut *Chingurij*, qui étoit né dans la même Province. C'étoit un homme d'une valeur extraordinaire, mais extremement

(*a*) *Labat*, l. c. p. 140 & suiv.
(*b*) Le même p. 143 & suiv.
(*c*) Le même p. 147.

ment féroce, & en cela son caractere répondoit à son nom, qui signifie un Lion dans la Langue des Giagas. Jamais ils n'avoient eu un Chef plus cruel, plus ambitieux, plus altéré de sang & de rapine. Il désola tous ses voisins, mais étant entré dans le Royaume d'Angola, il fut defait & tué.

Caluximbo son successeur, assassiné.

Il eut pour successeur un nommé *Caluximbo*, grand guerrier, habile homme, heureux dans ses entreprises, mais d'un naturel si doux & si humain, qu'on ne put jamais l'engager à boire le sang & à manger la chair des hommes. Cela fit que ses barbares sujets le prirent en aversion, & sous prétexte que *Tem-bam-Dumba* étoit irritée de ce qu'il méprisoit ses Loix, ils l'assassinerent; & pour appaiser les manes de cette furieuse ils firent à ses funérailles trois hécatombes de l'un & de l'autre sexe (*a*).

Ses trente Successeurs

Après lui l'Etat fut gouverné par *Cassangé*, *Cajomba*, *Cabucco*, *Casa* & autres au nombre de trente. Les quatre qu'on vient de nommer, ne sont pas ceux dont nous avons parlé dans quelques-uns des Chapitres précédens, quoiqu'ils portent les mêmes noms, & qu'ils fussent peut-être des mêmes familles (*b*). On ne dit point combien cette Dynastie a duré, & on ne rapporte aucun des exploits de ces trente Chefs jusqu'à ce qu'on vienne aux trois derniers.

Cassangé Calanga *abolit quelques Quixilles.* 1648.

Le plus ancien des trois est ce *Cassangé Calanga*, dont nous avons parlé dans le Chapitre XI. Ce Chef étant entré en alliance avec le Viceroi d'Angola contre la Reine *Zingha*, le Viceroi l'engagea à modérer la premiere Quixille touchant les enfans nouveaux nés, permettant qu'ils fussent nourris & élevés. Il fut assassiné par un de ses fils, & enterré avec les cérémonies ordinaires.

Un de ses fils lui succede.

Le parricide ne jouit pas du fruit de son crime. Les Giagas, se prévalant de leurs droits, élurent pour Roi un autre fils du défunt, nommé *Cassangé Canguingurij*. Pour mettre les Portugais dans ses interêts, il se fit instruire des principes de la Foi, fut baptisé en 1657, & nommé *Dom Pascal*. Mais il apostasia quelque tems après par la crainte d'être détrôné par ses sujets, ou, comme le prétend notre Auteur, parcequ'il ne put se résoudre d'abandonner les anciens abus de la Secte des Giagas, & sur-tout de se nourrir de chair humaine, qu'il aimoit sur toutes choses. Il devint plus méchant qu'il n'avoit été auparavant, & porta ses armes & sa cruauté de tous cotes. Il conquit des Provinces, & fit des ravages incroyables (*c*).

Quelle créance mérite cette Histoire.

C'est ici que notre Auteur termine son Histoire des Giagas Musimbi, & nous quitterons aussi cette abominable Nation, sans parler de ce qui regarde les autres Tribus, qui en different si peu, qu'on peut aisement s'en faire une idée sur ce que l'on en a rapporté. Peut-être même est-on déja rebuté de l'ébauche de ces Loix inhumaines, & de cette barbarie presque incroyable, & que l'on nous taxera d'avoir ajouté trop aisément foi à nos Auteurs sur l'article de cette etrange avidité pour le sang & la chair des hommes.

Nous n'ignorons pas ce que de judicieux Savans ont dit contre la choquante notion d'Antropophages, mais nous ne croyons pas que cela soit assez fort

(*a*) Le même p. 148 & suiv.
(*b*) Le même, p. 149.
(*c*) *Labat* l. c. p. 149 & suiv.

fort pour nous autoriser à passer sous silence, bien moins à démentir ce que tant de témoins oculaires, d'ailleurs dignes de foi, assurent sur ce sujet, non sur quelques observations faites à la hâte, mais sur des preuves réitérées, & pendant un séjour & un commerce assez long avec les Giagas, pour dissiper tout soupçon à cet égard. *Lopez* assure avoir vu vendre publiquement de la chair humaine à la boucherie (*a*). Et l'on ne peut guere supposer que *Battel*, qui a servi parmi eux seize mois, & qui a souvent vu ces cruels festins, ait pu se tromper sur le genre des victimes qu'il voyoit égorger & manger devant ses yeux (*b*).

C'est ce qui est confirmé par les nombreux exemples que le P. *Cavazzi* rapporte, qui selon toutes les apparences n'avoit jamais entendu parler de la Relation de *Battel*, bien loin de l'avoir vue. A-la-vérité il n'a pas porté comme lui les armes pendant les quatorze ans qu'il a passés dans l'Ethiopie Occidentale, mais il s'est trouvé, de-même que ses confreres, engagé souvent dans la dispute avec les Chefs & les Pretres de ces barbares, sur l'article de cette inhumaine coutume & sur d'autres. Ajoutez à cela, que les scenes les plus horribles & les plus révoltantes de cette nature, sont celles que non seulement lui & ses confreres, mais un grand nombre de Laïques ont vues dans le Royaume de Matamba, pendant l'apostasie de la Reine de *Zingha*; quelques-uns étoient des Ambassadeurs du Viceroi d'Angola à la Cour de cette Princesse, & ils y ont fait assez de séjour pour étre témoin de ces abominations (*c*).

Que si néanmoins il se trouvoit quelqu'un qui jugeât que ces coutumes sont trop contraires à la nature pour pouvoir etre véritables, & qui aimât mieux regarder le témoignage unanime de tant d'Auteurs comme une fable inventée à plaisir, nous nous flattons d'étre encore à couvert du reproche de porter la crédulité trop loin, parcequ'il est du devoir d'un Historien impartial dans des cas de cet ordre, de rapporter les faits tels qu'il les trouve dans les Auteurs, & non tels qu'ils peuvent lui paroître ou à d'autres. Si d'autres Ecrivains, après un aussi long séjour, avoient entrepris de démentir ce qui a été si fortement & si positivement assuré par ceux que nous avons suivi, il auroit été de notre devoir d'exposer les Relations opposées, & d'en laisser le jugement au Lecteur; à bien plus forte raison avons-nous dû rapporter ce qu'on affirme si unanimement d'une part (*d*), sans qu'on y ait rien opposé de positif de l'autre. Qu'y a-t-il de plus choquant & de plus dénaturé que les horribles austérités, & les insupportables pénitences que s'imposent les aveugles dévots parmi les Bramins des Indes, & que leurs abominables cérémonies funebres, quoiqu'ils croient l'existence d'un Etre Supréme infiniment bon (*e*)? Et contesterons-nous après cela la crédibilité des affreuses coutumes pratiquées par une Nation barbare, nourrie dès l'enfance dans le sang & le carnage, à l'égard de ceux qu'elle regarde comme

(*a*) Vid. *Pigafet* L. I. C. 5.

(*b*) *Purchas*, Vol. II. p. 977. V. p. 773 & alib passim.

(*c*) Voy. le Ch. XI.

(*d*) Voy. *Lopez* ap. *Pigafet*. L. I. C. 5. L. II. C. 19. *Dapper*, *Battel*, *Jarric*, Vol. II. C 5. *Barbots* Benin. P. I. L. III. *Merolla*, *Labat* T. II. p. 88 & seqq. & alib passim

(*e*) Voy. *Tavernier* L. IV. p. 166 & suiv.

me ennemis, & même de leurs parens & de leurs enfans, sur-tout si l'on considere qu'elle est entraînée à ces excès de cruauté par l'éducation, la coutume, & par de fausses idées d'honneur & de courage; & ce qui est plus encore par des motifs de crainte, & de la plus terrible des craintes, dont des hommes aussi ignorans soient susceptibles. Ils redoutent les malheurs & les peines les plus terribles dans ce Monde & dans l'autre, de la part de leurs prétendus Dieux, les seuls qu'ils connoissent & qu'ils adorent: leurs Singhilles leur debitent que ce sont les esprits de leurs Princes & de leurs Héros décédés, toujours altérés de sang humain, & inexorables à moins que leurs adorateurs ne les en assouvissent constamment, à cause des tourmens qu'ils endurent dans l'autre vie, s'il vient à leur manquer. Il n'est point de malheur qui leur arrive, famine, peste, tremblemens de terre, secheresses, pertes, maladie ou mort, qu'ils ne regardent comme des effets de la colere de ces Divinités implacables, irritées de leur negligence, & comme des avantcoureurs de plus grands maux dans le Monde à venir, s'ils ne les appaisent promptement par des hécatombes de nouvelles victimes. Les bruits même le plus ordinaires, causés par le vent & les hurlemens des bêtes feroces, sont par l'interprétation des scélérats Singhilles les cris que font ces prétendus esprits, pour demander du sang, qui si on ne les fait cesser, seront bientôt suivis de quelque malheur. Faut-il donc être surpris qu'une Nation, fascinée par de si tristes préjugés, se precipite avec tant ardeur au carnage, qu'elle combatte & massacre sans misericorde & sans remords, ou qu'elle fasse des rejouissances si inhumaines à la suite d'une expedition heureuse, puisque par-là elle s'affranchit de tant de terreurs, & se ménage une si agréable perspective; perspective plus belle à proportion qu'ils ont agi avec plus d'inhumanité, ou pour parler comme eux, qu'ils ont combattu avec plus de courage & d'intrépidité (a)?

A tous ces motifs qui les portent à une si excessive inhumanité, ne pourrions-nous pas ajouter le ressentiment & le desir de vengeance contre des Usurpateurs, qui sous prétexte de Commerce, & ce qui pis est, de Religion, s'étant etablis en tant de Provinces si éloignées de leur Pays, n'ont pas fait scrupule, aussitôt qu'ils l'ont pu, de subjuguer les habitans nullement sur leurs gardes, de les reduire ensuite dans la plus dure servitude, & de les tenir tyranniquement assujettis par les plus horribles cruautés & par leurs violences? Un traitement aussi injuste & cruel n'a-t-il pas pu contribuer à les endurcir, ou pour dire mieux à les porter à de plus grands excès d'inhumanité? Mais pour ne pas insister davantage sur un sujet si desagréable, les Lecteurs à qui il restera encore des doutes, n'ont qu'à relire ce que nous avons rapporté ailleurs des Scythes, des Grecs, & sur-tout des Druides Bretons, qui étoient à d'autres égards si supérieurs aux Negres du côté des connoissances & de la politesse; il y verra à quels excès de cruauté, & à quelles pratiques barbares l'ambition, l'avarice & la superstition sont capables de porter les hommes & même des Nations entieres; ensorte qu'il aura moins de raison de douter, ou de s'étonner des coutumes que tant

(a) *Labat*, T. II. Ch. 7 & alib. passim.

tant d'Auteurs attribuent aux Giagas, aux Galles, aux Imbis, & à d'autres Nations Antropophages dont nous avons parlé ici & dans les Chapitres précédens.

CHAPITRE XIII.

*Histoire des Royaumes d'*ANZIKO, *de* FUNGENO, *de* BIAFAR *ou* BIAFRA, *&* *de la Province de* CALBARIA.

Limites & étendue du Royaume d'Anziko. LE Royaume d'*Anziko* a pour bornes la Riviere d'Umbre, qui se jette dans le Zaire, & le Royaume de Wangua; au Couchant les Pays des Amboes, qui confine au Loango; au Nord quelques Déserts de Nubie; & au Midi les Provinces de Songo & de Sunda. *Jarric* étend ce Pays de Cacongo jusqu'en Nubie, sans parler de ses limites à l'Est & à l'Ouëst. On y trouve des mines de cuivre, des rhinocéros, des lions, & d'autres bêtes féroces (*a*).

Habitans. Les Anzikos sont bien pris & robustes; ils n'ont ni champs ni héritages, ni demeures fixes, ils errent de lieu en lieu comme les Arabes; ce sont des gens qui se soucient peu de la vie, ce qui les rend intrépides dans leurs entreprises; ils ne sement ni ne moissonnent, & ne vivent que de rapine & de carnage; ils sont francs & nullement fourbes, mais leur extréme brutalité les rend suspects aux Européens, & fait qu'on n'ose entrer en commerce avec eux. Leur Langue est barbare, & si difficile à apprendre que les Congois mêmes n'y peuvent réussir. Les Gens de distinction portent des bonnets rouges ou noirs de velours de Portugal; ceux du commun, hommes & femmes, vont nuds depuis la ceinture en haut, & n'ont point de chaussure; ils se graissent le corps d'une composition faite de bois de Sandal blanc pulvérisé & d'huile de Palmier, pour se conserver la santé (*b*).

Alimens. Ils se nourrissent de chair humaine, & ils ont des marchés publics où elle se vend au-lieu de bœuf & de mouton. Ces peuples se croient en droit de disposer de leurs esclaves comme de leurs bêtes, & que la qualité d'ennemi suffit pour autoriser cette barbarie; ils engraissent, tuent & mangent leurs prisonniers de guerre, ou les vendent au boucher. Il se trouve même des esclaves, qui ennuyés de la vie s'offrent à leurs Maîtres pour leur servir de nourriture; les peres & les enfans, les freres & les sœurs se mangent réciproquement; il y a même des meres si cruelles qu'elles tuent & mangent leurs enfans, dès qu'ils sont nés. Les Anzikos n'enterrent point aussi les morts, le ventre des vivans leur sert de tombeau, & on les mange dès qu'ils ont rendu le dernier soupir (*c*).

Gouvernement, Monnoye, Commerce. Le Roi d'Anziko, autrement le Grand-Macoco, commande à treize Royaumes, & passe pour le plus puissant Prince de l'Afrique. Les *Zimbis*, dont nous avons parlé ailleurs, qui se péchent à Loando dans le Royaume d'Angola, est la monnoye courante du Pays; ils les apportent avec du sel, de la soie,

(*a*) *Dapper* p. m. 338. (*b*) Là-même. (*c*) Là-même.

soie, des verres, des couteaux & d'autres marchandises, qu'ils échangent contre des Esclaves de Nubie & de leur Pays (*a*).

Leurs Armes sont des haches de guerre, & des arcs petits mais forts, car pour les renforcer & les embellir ils les couvrent d'une peau de serpent; la corde est un rejetton d'arbre, qui ressemble aux roseaux, souple & mince, & qui ne se rompt jamais; leurs fleches sont courtes, légeres & d'un bois extrémement dur. Ils les tirent si vîte qu'ils en font partir vingt-huit avant que la premiere soit tombée à terre, & on leur voit quelquefois tuer des oiseaux au vol. Ils se servent aussi avec beaucoup d'adresse de leurs haches; l'un des bouts est aigu & tranchant comme une coignée, & l'autre plat comme un marteau; le manche, qui est enchassé au milieu, est la moitié plus court que le fer, arrondi par le bout comme une pomme, & garni d'une peau de serpent; ils se couvrent du plat comme d'un écu, & remuent cet instrument avec tant de vîtesse qu'ils parent à toutes les fleches de leurs ennemis. Ils portent aussi des poignards enfermés dans des peaux de serpent, & soutenus par des baudriers d'yvoire de trois doigts de large sur deux d'épais. Leurs boucliers sont faits de bois & garnis d'une peau de dante ou lante (*b*). *Armes.*

Les Anzikos sont idolâtres: le Soleil est leur Dieu Souverain; ils le représentent sous la figure d'un homme, & la Lune sous celle d'une femme; mais outre ces deux Astres, ils adorent une infinité d'autres Idoles; chacun a la sienne; ils leur offrent des sacrifices, & les consultent dans les entreprises dangereuses; on dit que le Démon leur répond, & leur enseigne ce qu'ils ont à faire (*c*). *Religion.*

On ne trouve presque plus parmi eux de ces anciens Giagas, dont nous avons parlé dans l'Addition précédente, & dont les quatre Chefs *Cassangé*, *Cajombo*, *Cabucco* & *Casa*, commandoient chacun une armée. La plupart sont originaires des Pays qu'ils habitent, & ont hérité de la ferocité de leurs Maîtres, étant de cruels Cannibales. La raison en est, que lorsqu'ils ont gagné une victoire, ils choisissent les plus jeunes & les mieux faits de leurs prisonniers, & les mettent à l'épreuve en tirant sur eux comme au but, ensorte pourtant que les fleches passent par-dessus ou autour de leur tête; ils tuent & mangent ceux qui témoignent de la peur, mais pour ceux qui font paroître de l'intrépidité, ils leur percent le nez & les oreilles, leur arrachent les dents de devant de la mâchoire supérieure, & les accoutument si fort à la cruauté, qu'ils surpassent bientôt leurs Maîtres en barbarie. Nous avons vu qu'on trouve de ces Giagas presque par toute l'Afrique, mais principalement dans ce Royaume d'Anziko & au Sud-Est d'Angola (*d*). Giagas.

Si l'ont en croit les vieillards d'Angola, les Giagas sont des Etrangers qui se sont habitués dans ce Royaume. On dit qu'il y a deja fort longtems que ces peuples sortirent de Sierra Leona, & inonderent toute la côte comme un torrent jusqu'au Royaume de Benguela, comme on l'a vu plus haut. Mais leurs victoires les affoiblirent, & ne se sentant pas assez forts pour s'en retourner chez eux en forçant les passages, ils prirent un autre rou-

(*a*) Là-même. p. 339. (*b*) Là-même. (*c*) Là-même. (*d*) *Dapper* l. c.

route & arriverent sur les confins du Monomotapa, dont les habitans leur ayant livré combat, les vainquirent & les mirent en fuite. Les Giagas furent donc obligés de demeurer dans le Royaume d'Anziko, & autour d'Angola. Mais nous avons fait voir plus haut, qu'il n'y a point d'apparence qu'il soit sorti tant de gens tout à la fois de Sierra Leona, ni qu'ils ayent parcouru & conquis en si peu de tems un espace de six ou sept-cens lieues, peuplé de tant de Nations, gouverné par de puissans Rois, comme ceux d'Arder, de Benin & de Loango, & entouré d'une infinité de rivieres & de montagnes.

Royaume de Fungeno.

Fungeno ou *Fungando* est un Royaume tributaire du Grand-Macoco, & situé entre les deux rivieres de Zaire & de Coanza, à l'Orient de Conde. Les Portugais y achettent quelques esclaves, & des étoffes de l'écorce de Matomba, qui est composée de filamens longs comme le chanvre. Ces étoffes sont la monnoye courante de Loango & d'Angola. Les Portugais trafiquent aussi avec les habitans de *Nimeamaye*, Royaume situé au Sud-Est de Macoco. Comme le Prince de ce Pays vit en bonne intelligence avec le Grand-Macoco, ses sujets peuvent traverser sans crainte les Etats de ce puissant voisin, & aller négocier à Fungeno (*a*).

Royaume de Biafar.

Le Royaume de *Biafar* ou *Biafra* est au Levant de celui de Benin, & au Couchant de celui de Metra, dont il est séparé par une chaîne de montagnes. Du Midi il s'étend jusqu'au quatrieme degré de Latitude Septentrionale. Les habitans sont de tous les Negres les plus entêtés de la Magie; ils s'imaginent de pouvoir exciter des pluies, des tonnerres & des éclairs, quand il leur plait. C'est pourquoi ils adorent le Démon avec tant de zele, qu'ils lui immolent même leurs enfans (*b*).

Province de Calbarie.

Le Pays qui est aux environs de Rio Real s'appelle *Calbarie*, du nom de cette riviere. C'est un grand fleuve, mais qui n'a guere de profondeur en bien des endroits, & ne sauroit porter de grands Bâtimens. Sur le rivage occidental de cette riviere, prés de la côte, il y a un village que les Hollandois appellent *Wyn-dorp*, & les Negres *Fokké*, à cause de la grande quantité de vin qu'on y recueille. On voit ensuite deux bras sortir de cette riviere, & courir l'un à l'Orient & l'autre à l'Occident, mais le gros du fleuve court toujours au Nord. Dans le bras occidental il y a une rade de trois ou quatre lieues de longueur pour les Vaisseaux qui y viennent trafiquer. C'est sur le bord septentrional de ce bras qu'est le village de Calbarie, où les Hollandois font leur plus grand commerce. C'est une habitation entourée de palissades, baignée au Sud par la riviere, & défendue au Nord par un bois marécageux. Au midi de ce ruisseau on voit une Isle de figure ovale, dont le terrein est bas & couvert d'arbres. Comme elle n'est séparée de la terre ferme que par un petit canal, on la prend de loin pour une partie du Continent (*c*).

A douze lieues de Calbarie vers le couchant est le village de *Belli*, gouverné par un Capitaine. Quand on a remonté vingt lieues au-dessus de l'embouchure de Rio Real, on trouve un bras de cette riviere qui coule vers l'Est-Nord-Est, & plusieurs autres rivieres vers ses bords.

En

(*a*) Le même p. 359. (*b*) Le même p. 313, 314. (*c*) Le même p. 315.

En remontant Rio Réal à quelques vingt milles de la côte, on entre dans la Province de *Kriké*, qui confine à celle de Moco du côté du couchant. Au midi de Moco en descendant vers la côte, on rencontre la Province de *Bani*, dont le principal village est *Culeba*; celui qui y commande en a neuf ou dix autres sous lui, & ses terres s'étendent de la riviere de Calbarie vers l'occident jusqu'à Sangma.

Les Negres qui demeurent le long de la rive orientale de Calbarie, mangent les ennemis qu'ils ont tués dans le combat, mais ils vont vendre les prisonniers à Calbarie. Ils circoncisent les filles avec des fourmis, comme à Arder, lorsqu'elles sont nubiles. Dans la Province de Moco on frappe une espece de monnoye de fer, dont chaque piece est grande comme la paume de la main, & a une queue d'un empan de long.

Les Canots des Negres de Calbarie ont depuis cinquante jusqu'à soixante-dix pieds de long, & finissent aux deux bouts en pointe, mais le milieu a six pieds de large; d'un bord à l'autre sont posés des ais, sur lesquels les rameurs sont assis. Il y en a vingt de chaque côté, chacun a son carquois de fleches pendu à côté de soi, pour se défendre contre l'ennemi en cas de besoin, ces peuples etant presque toujours en guerre l'un contre l'autre. Chaque Canot a son foyer où l'on fait cuire les viandes. Ils peuvent porter soixante ou quatrevingt personnes. Il n'y a que les esclaves qui demeurent exposés à l'air de la nuit; les maîtres se couvrent d'une espece de tente, qui consiste en des nattes étendues sur des perches.

A trois lieues de l'embouchure de Rio Real est la riviere de *Loitomba*, que les Portugais nomment Rio de St. Domingo. A l'extremité de son embouchure du coté du Levant, il y a un grand village habité par des Negres, qui font commerce en Esclaves, qu'ils vont chercher dans des Pays fort éloignés de la cote. Après Loitomba vient l'ancienne Calbarie ou riviere de Calborg; le pays entre deux est denué d'eau. La côte depuis Rio Real jusqu'à l'ancienne Calbarie a vingt-quatre lieues d'étendue Est-Sud-Est. On trouve ensuite Rio del Rey, grande & large riviere, qui a trois brasses de profondeur sur un fond bourbeux, mais il n'y a ni bancs de sable, ni écueils pour en défendre l'entrée. Le Pays des environs est bas & marecageux, desorte qu'il n'y a point d'eau douce que de l'eau de pluie, que les Européens qui viennent trafiquer sur cette côte sont obligés d'acheter bien cher.

Les peuples qui demeurent loin de la côte près de la source de cette riviere, portent le nom de Calbongos; ils sont méchans, fourbes & trompeurs; ils vont tout nuds, & n'ont qu'une ceinture pour couvrir les parties naturelles. Ils se barbouillent le corps de diverses couleurs, & s'impriment diverses figures sur le front & sur le reste du corps. Ils ont si peu de bonne foi & d'amour naturel, que les peres & les meres vendent leurs enfans, les maris leurs femmes, les freres leurs sœurs, & ainsi reciproquement. Lorsqu'un accusé veut se justifier, il se fait une incision au bras, & suce son sang, après quoi on le tient pour innocent.

Le grand Commerce de cette riviere consiste en Esclaves; on les échange contre de petites barres de cuivre; on en donne treize ou quatorze, qui pesent en tout vingt-deux livres pour un esclave bien conditionné; on y porte

aussi

aussi des grains de corail & des bassins de cuivre. Les Negres y vendent de l'Acori, des assagayes, des couteaux & de l'yvoire. Il y a eu des années qu'on en a apporté quatre-cens quintaux de dents d'éléphant & cinq-cens esclaves. Le marché se tient dans un village près de la côte, situé sur le bord d'un ruisseau qui se jette dans cette riviere (*a*).

CHAPITRE XIV.

Description & Histoire de la GUINE'E.

SECTION I.

Description Géographique de toute la Côte, avec ses subdivisions en Provinces & en Cantons. Description particuliere du Royaume de BENIN. *Mœurs, Loix & Religion des Habitans. Villes, Rivieres, Commerce & Marchandises du Pays* &c.

SECTION I. *Histoire du Royaume de* Benin.

Introduction à l'Histoire de la Guinée.

EN entreprenant l'Histoire de la Guinée nous nous trouvons surchargés par la trop grande quantité de matériaux, qui sont péle-méle dans les collections mal digérées de voyages, dont on est accablé par-tout. C'est une tâche bien difficile d'en faire un Extrait fidele, & de lui donner la forme Historique. Nous n'avons ni fil pour nous guider, ni plan d'Histoire qui puisse nous diriger. Les Relations entassent tout sans ordre ni stile, & la seule lecture de toutes a quelque chose de plus pénible que l'exécution même de l'Histoire. Le P. *Cavazzi* est peut-être le seul Auteur qui ait traité ce sujet avec ordre & d'un bon stile; mais il nous est de peu d'usage; sa description du Pays est trop générale, quelquefois fausse, & la plus grande partie de son ouvrage si réduit à la relation d'événemens, qui n'entrent que pour peu de chose dans notre plan. *Bosman* est à-la-vérité un Auteur estimé; ses relations sont exactes & il narre d'une façon qui attache; mais comme son ouvrage est en forme de Lettres, il n'y a point d'ordre suivi, ni d'arrangement systématique. Nous nous sommes donc déterminés à consulter les sources pour former notre plan, & pour traiter cette partie dans le méme ordre que nous avons suivi jusqu'ici. Nous nous flattons que nous serons dédommagés de la peine que nous prenons par la satisfaction que le Lecteur aura de lire la premiere Histoire claire, abondante & autentique de cette Côte, quand même il n'y trouveroit pas ces ornemens que les Historiens modernes semblent rechercher principalement.

Description Géographique de la Côte de Guinée.

La *Guinée*, que plusieurs Auteurs écrivent *Ghinney*, est une vaste étendue de côte, qui s'étend depuis le quatrieme degré & demi jusqu'au dixieme & demi de Latitude Septentrionale, entre la riviere de Camerone à l'Est, &

(*a*) *Dapper* ubi sup.

Stadt Benin
Ville de
BENIN
ROYAUME DE
KOENIGREICH
UDOBO
Tout ce Païs est coupé par differens bras de la Riviere de Benin que nous ne connoissons pas.
Benin
Agalon
Aguna
R. ou Fluß
Arobe
Bodede
Dieses ganze Land wird von verschiedenen Armen des Flusses Benin durchschnitten die wir nicht kennen.
Pointe Rouge
Rothe Spitze
NEGRES
KOENIGR.
Aweri
ROY.E D'
AWERI
Canal von Benin
Rio Forcado
R. USA
Rio Formosa
od. Fluß Benin
ou R. de
Rio dos Escravos
6
I. Forcado
Poloma
Diese
Cette
Fluß Ramos
od. Zamos
NIN
IN
5
Riv. de Ramos
ou Zamos
Küste wird
Côte n'est pas frequentée
Rio Dodo
nicht
besuchet
Sangame
Cap ou Vorgeb Formosa
4
de Fer.

KARTE
VON DEM MEERBUSEN BENIN
und einem STÜCKE der KÜSTE von GUINEA
von dem Fluße Volta bis an das
Vorgebirge Formosa
nach den Tagebüchern der Schiffahrer entworfen
von N. Bellin Ing. de la Marine.

Maaß-stab.
5 10 15 20 25
Franzoesische und Englische See-meilen.
5 10 15 20 25 30
Gemeine Franzoesische Meilen.

CARTE du GOLFE de BENIN
ET PARTIE DE LA CÔTE DE GUINÉE
Depuis la Riviere de Volta Jusqu'au
Cap Formosa.
Dressée sur les Journ.x des Navigat.rs par N. B. Ing.r de la Mar.e

MEERBUSEN BENIN
GOLFE DE BENIN

COSTE DES ESCLAVES
KÜSTE DER SCLAVEN
ROY.E D'ARDRA
KOENIGREICH ARDRA
ROY.E D' KOENIGREICH OULCOUMI
ROY.E DE KOENIGR. JABOU
ROY.E D' KOENIGR. OUDOBO
ROYAUME DE KOENIGREICH BENIN
KOENIGR. ROY.E D' AWERI
ROY.E DE KOENIGR. JUIDA
ROY.E DE KOENIGR. KOTO
ROY.E DE KOENIGR. POPO

Stadt Benin
Ville de
Agalon
Aguna
Arobo
Bodedo
Awerri
Ville de Stadt Jubu
Almata
Karam
Jabun
Palmer
Riv. Bimena
R. de Fl. Lagos
R. de Fl. Dodo
R. d' Fluß Albo
S. Iago
Ba
Lac de See Curamo
Canal von Lagos
Canal von Benin
Die Lage dieser Insel die Anzahl und Gestalt sind nicht recht bekannt
ou Isles du
Eylande Curamo
Le Gissement le Nombre et la Figure de ces Isles ne sont pas trop connus.
Vorgeb. Lagos
Cap
Tout ce País est coupé par differens bras de la Riviere de Benin que nous ne connoissons pas.
Dieses ganze Land wird von verschiedenen Armen des Flusses Benin durchschnitten die wir nicht kennen.
NEGRES
Pointe Rouge
Rothe Spitze
R. ou Fluß
Rio Formosa od. Fluß Benin ou R. de
V. Usa
Rio dos Escravos
Rio Forcado
I. Forcado
Poloma
Fluß Ramos od. Zamos
Riv. de Ramos ou Zamos
Cette Côte n'est pas frequenté
Diese Küste wird nicht besucht
Rio Dodo
Sangame
Cap ou Vorgeb. Formosa
Assem od. Ardra
Groß Foro Grand
Eufrates
Offra
Jakin
Prai od. Ardra
Praia od. Rheede von Klein Ardra du Petit
Xavier
Grégoué
Rade de Rheede von Whidah od. Iuda ou
Groß Popo Grand
Klein Popo Petit
Fluß den Sand-baenke verstopfen ou Riv. bouchée des bancs de Sable.
Cap de Vorgeb. Monte
Die 4 Berge ou les 4 Montagnes
Vorgeb. St Paul Cap.
Koto od. Verhu
Côte basse et marecageuse
Niedrige und Morastige Küste
Fluß Volta worein kein Fahrzeug einlaufen kann ou Riv. de Volta Dans laquelle aucuns Vaisseaux ne peuvent entrer.

Laenge von dem Eylande Ferro. Longitude de l'Isle de Fer.
20 21 22 23
6 5 4

Section I. *Histoire du Royaume de Benin.*

& l'embouchure de la riviere Sierra-Leona à l'Ouëst, & elle comprend trente degrés de Longitude. D'autres Géographes lui donnent pour limites depuis la riviere du Sénégal jusqu'au Cap Lopez-Consalvo, & même jusqu'au Cap Negre. Le nom de Guinée est probablement inconnu aux habitans naturels, & semble être dérivé de celui de *Ghenehoa*, imposé par les premiers Navigateurs Portugais à une Contrée qui est au Sud du Sénégal. Quelques Ecrivains sont néanmoins assez hardis pour dériver le nom de Guinée de la sécheresse du terroir & du climat, ce mot ayant selon eux cette signification dans la Langue du Pays. Mais assurément ils n'ont pas fait reflexion qu'il n'y a pas de Pays sous le Ciel qui soit mieux arrosé par des rivieres, des sources & la pluie.

On divise cette Côte en général en deux parties, celle du Sud & celle du Nord. La premiere s'étend depuis le Sénégal jusqu'à Sierra-Leona, & elle se subdivise en six Côtes ou Provinces; la cote de *Mallaguette* ou *du Poivre*; la côte d'*Yvoire*; la côte d'*Or*, la côte *des Esclaves*, la côte de *Benin*, & la côte de *Biafara*. Mais la division la plus commune est en côte des Esclaves, d'Or, d'Yvoire & de Poivre (*a*). La côte des Esclaves ou de Benin a la Nigritie au Nord; les parties intérieures de l'Afrique inconnues au Levant; le Congo, & cette partie de l'Océan Atlantique qu'on appelle le Golphe de Guinée, au Sud; & au Couchant la côte d'Or; elle s'étend le long de la mer depuis la riviere de Camerone à l'Est, jusqu'au Fort Danois *Christianburg*, près de la riviere de Volta à l'Ouëst. Les principales rivieres de cette partie sont la grande riviere de Camerone, qui la borne au Sud-Est, Rio del Rey vers l'Ouëst, les rivieres de Forcades, Formosa & Lagos plus à l'Ouëst encore, & enfin celle de Volta à l'extrémité de la frontiere occidentale.

Premiere division.

Les principales Villes ou Bourgs qui donnent les noms à divers Royaumes dans cette étendue de Pays sont *Benin*, située sur le bord de la riviere Formose, au septieme degré & demi de Latitude Septentrionale; *Awerri*, à l'embouchure de la riviere Forcades, soumise aux Portugais; *Arebo* sur la rive orientale de Formose; la *Grande Ardra*, la *Petite Ardra*, situées l'une & l'autre près de la riviere de Lagos; *Whidah* ou *Fida* entre le Lagos & le Volta; le grand & petit *Popo*, sur la même côte à l'Occident de Fida; *Lampo* ou *Alampo*, un peu à l'Ouëst de l'embouchure du Volta. A l'égard du *Benin propre*, aucune Nation Européenne n'y a fait d'Etablissemens, excepte les Portugais, qui en sont en quelque façon les maîtres absolus. Si nous en croyons leurs Missionnaires, ils ont converti les Naturels à la Foi; mais d'autres Voyageurs nous apprennent que les habitans de la cote sont d'etranges Proselytes, les gens les plus mechans, les plus debauches & les plus scelerats qu'il y ait, abandonnés à toutes sortes de vices, & plus raffines dans leur corruption que les habitans originaires & exempts de melange, qui demeurent dans les Pays plus éloignés.

Seconde division.

La *Cote d'Or*, ainsi nommée de la grande quantité d'or qu'on en tire, a la Nigritie au Nord; la cote des Esclaves à l'Est; l'Ocean au Sud, & la côte d'Yvoire à l'Ouëst. Ses rivieres sont Rio Cobra ou Ancobar, que quelques-

(*a*) Hist. Gén. des Voyag. T. V. p. 1, 2. Edit. in 4to. *Bosman* Lett. 21.

SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

ques-uns appellent la riviere d'Or, avec quelques autres moins conſidérables. Les Capitales qui donnent le nom à pluſieurs petits Royaumes, ſont *Aquamboe*, *Agona*, *Fantin*, *Acron*, *Fetu*, *Saboe*, *Commani*, *Axim*, *Ante*, *Adom*, *Jabi* &c.

Troiſieme diviſion.

La *Côte d'Yvoire* ou *des Dents* tire ſon nom des dents d'éléphant qu'on y trouve. Elle eſt auſſi bornée au Nord par la Nigritie, par la côte d'Or au Levant; par l'Océan au Sud, & par la côte de Malaguette au couchant. Les principales villes & places de cette côte ſont *Jaque*, le Cap *Lahoe*, *Drumin*, *Bottown*, *Sini*, *Seſtre*, *Palmas* &c. Rio de Suero & Rio Eſcravos ſont les plus conſidérables rivieres.

Quatrieme diviſion.

La derniere & la plus occidentale partie de la Guinée, eſt la côte de *Malaguette* ou du Poivre, bornée au Nord par la Nigritie, par la côte d'Yvoire à l'Eſt; par l'Océan au Sud & à l'Oueſt. Les principales rivieres ſont Rio de Seſtro, Rio de St. Paul, & Rio de Serra-Leona. Les Capitales de pluſieurs petits Etats ſont *Baſſo*, *Sanguin*, *Seſtro*, *Tomba*, *Buga* & *Gorée*.

Le Royaume de Benin.

Le Royaume de *Benin*, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve déſigné avec cette variété, mais nous préférons le premier nom, parcequ'il eſt le plus communément reçu; le Royaume de Benin, dis-je, eſt une Région d'une grande étendue, dont les bornes ne ſont que fort imparfaitement connues. Cependant pluſieurs Géographes le placent entre le dixneuvieme & le trente cinquieme degré de Longitude Eſt, & entre le troiſieme & le dixieme degré de Latitude Nord, lui donnant ainſi neuf-cens-trente milles de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, & ſix-cens-quarante de largeur du Nord au Sud; étendue prodigieuſe de terres pour être reſtées ſi longtems peu connues. Dans cette ſuppoſition ſes bornes à l'Oueſt ſont le Golphe de Benin & la Côte d'Or, dont il eſt ſéparé par la riviere de Volta; la Nigritie au Nord; les Royaumes de Mayack & de Macoco à l'Eſt; & le Golphe de Congo au Sud. Mais les Géographes ne fixent pas bien diſtinctement ces limites, non plus que les Voyageurs. *Prevoſt*, le plus exact Compilateur de voyages, reſſerre beaucoup ces bornes de Benin (*a*); mais nous ne fatiguerons pas le Lecteur par le détail des ſentimens différens & par des noms barbares, qui ne réveillent aucune idée claire dans ſon eſprit.

Air malſain.

On attribue la premiere découverte de ce Royaume à *Juan Affonſe d'Aveiro*, Portugais de nation, qui donna à la riviere de Benin le nom de Formoſe, à cauſe que ſes bords ſont par-tout ornés d'arbres forts hauts & fort touffus. Quelque beau coup-d'œil que la riviere préſente, l'air y eſt malſain, à cauſe des vapeurs & des exhalaiſons pernicieuſes que le Soleil éleve des marais. Les moſquites ou couſins que la chaleur y produit par millions, ſont un autre fléau non moins inſupportable; leurs piquures ſont ſi douloureuſes & ſi malignes, qu'elles enflamment les parties qu'ils attaquent, & ſont accompagnées de fâcheux ſymptomes (*b*).

Villages Boudedou.

Il y a ſur les bords de cette riviere quelques places où les Européens, & particulierement les Hollandois, trafiquent. *Nyendaal* les appelle *Boude-*

(*a*) Hiſt. Gén. des Voy. T. VI. p. 5.

(*b*) *Nyendaal* dans *Bosman*, Lettre 21. p. m. 457.

dedou, *Arebo* ou *Arbon*, *Agaton*, ou *Gatton* & *Meiberg*. Le premier a environ cinquante maisons ou plutôt cabanes, car les murailles & le toit ne sont que de roseaux & de feuilles. Ce village est gouverné par un Viceroi & par quelques Grands, qui gouvernent au nom du Roi tout le Pays d'alentour; mais leur autorité ne s'etend qu'aux Affaires Civiles, & à la levée des impôts; dans les affaires de quelque importance, ou pour les Procès Criminels, ils sont obligés de s'adresser à la Cour, & d'en attendre les ordres (*a*). — Section I. *Histoire du Royaume de Benin.*

A environ une lieue & demie de l'embouchure, la riviere se divise en deux bras eloignés l'un de l'autre de deux milles d'Angleterre. C'est sur l'un de ces bras qu'est situé le village d'Awerri, ou d'Ouverre, qui a son Roi particulier, indépendant de celui de Benin. *Arebo*, qui est aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin, est à environ soixante lieues de l'embouchure de la riviere. Bien-qu'elle se partage en une infinité de canaux, les Vaisseaux peuvent remonter plus haut, & mouiller dans les criques. C'est un joli village, assez grand & peuplé, de figure ovale; les maisons y sont incomparablement plus grandes qu'à Boudedou, mais baties dans le même goût. Ce village & le Pays qui en dépend est aussi gouverné par un Viceroi. Les Portugais ont une Eglise & une Loge à Awerri, & les Anglois & les Hollandois avoient des Loges à Arebo, & des Facteurs. Mais les Anglois ont négligé la leur, desorte qu'elle est entierement ruinée (*b*). — Arebo.

Agaton a eté ci-devant une place considérable par son commerce & par le nombre de ses habitans, mais elle a tant souffert par les guerres qu'elle est presque toute ruinée. Elle est sur la riviere, vingt-quatre lieues plus haut qu'Arbok; le canal se retrecit entre ces deux villes: elle est à dix lieues au Nord d'Oedo, ou Benin, la Capitale du Royaume. — Agaton.

La derniere des quatre places de Commerce est *Meiberg*, nom que les Hollandois lui ont donné. Ils y avoient autrefois un Etablissement considérable, qui est devenu encore plus célebre par un événement fort tragique. *Beecksnyder*, le dernier Facteur, etant devenu amoureux d'une des femmes du Gouverneur Negre, prit le parti de l'enlever. Le mari, transporté de fureur, attaqua la Loge des Hollandois avec une troupe de Negres armés, & *Beecksnyder* eut beaucoup de peine à se sauver à bord d'un Vaisseau qui se trouvoit-là, & fut blessé si dangereusement dans sa fuite, qu'il mourut de sa blessure. Le Directeur-General, mal-informé des circonstances de l'affaire, prit imprudemment la résolution de venger la mort du Facteur. Il fit partir de Mina un Brigantin bien armé, les soldats Hollandois surprirent les habitans de Meiberg, & les massacrerent tous. Le Roi de Benin informé de ce massacre, demanda la raison de cette sanglante execution. L'ayant apprise, au-lieu de tourner son ressentiment contre les Hollandois, qui avoient violé toutes les Loix de la justice & de l'humanité, il le fit retomber par des vues de politique sur l'innocent Gouverneur, qu'il fit massacrer avec toute sa race de la façon la plus inhumaine, & jetter leurs corps aux bêtes sauvages. Les Hollandois voyant combien le Roi prenoit à cœur les interets du Commerce, ont toujours continué depuis leur négoce (*c*). — Meiberg. *Massacre des habitans.*

Be-

(*a*) Le même p. 459. (*b*) *Nyendaal* l. c. p. 259. (*c*) Le même p. 260, 261.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

Ville de Benin.

Benin, Capitale du Royaume, est une grande ville. *Artus* de Dantzig lui donne onze milles de circuit & cent-mille habitans. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Auteur lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande (*a*). Nous concevons que ce n'est-là qu'une espece d'avenue ou de chemin qui mene à la ville, puisque d'autres Voyageurs qui l'ont mesurée lui donnent huit lieues de long. Elle traverse toute la ville, & la partage en deux parties égales; elle est coupée par une infinité d'autres rues de traverse. Les maisons sont si serrées des deux côtés du chemin, qu'on le prend aisement pour une rue. Après avoir fait douze milles on arrive à une grande porte qui sépare la ville du fauxbourg. Cette porte est de bois, mais elle est défendue par un gros boulevart de terre, environné d'un fossé profond de quarante pieds de large. Il y a toujours une Garde pour percevoir les droits sur les marchandises. Toutes les rues sont droites, longues & larges, remplies de boutiques bien fournies de marchandises d'Europe & du Pays. Autrefois les maisons étoient fort serrées, & sembloient ne faire presque qu'un seul Bâtiment, mais à-présent on y en voit quantité de ruinées, qui laissent de grands vuides. Comme on ne trouve point de pierres dans le Pays, les murailles sont faites d'argille, les toits sont de roseaux, de paille & de feuilles, d'une structure qui est assez belle. L'architecture des principaux édifices n'est pas non plus méprisable, y en ayant plusieurs qui ne sont pas indignes d'un peuple plus civilisé (*b*). Tous les habitans sont des naturels du Pays, car il n'est pas permis aux Étrangers d'y demeurer. Il y en a beaucoup de fort riches, & qui font un très-grand commerce. Les femmes entretiennent les rues fort propres, à cet égard les habitans de Benin ne cedent en rien à ceux de Hollande.

Le Palais du Roi.

Le Palais du Roi occupe une grande partie de la ville, mais il est plus remarquable par sa prodigieuse étendue que par sa commodité & par l'élégance de sa structure. On trouve d'abord une galerie fort longue, qui est soutenue par cinquante-huit planches, au-lieu de colomnes, qui ont environ onze ou douze pieds de haut: elle est couverte de planches fort grossieres. Quand on a passé cette galerie on vient à une muraille de terre, où il y a trois portes. Il y a sur celle du milieu une tour en forme de cheminée, qui a soixante ou soixante-dix pieds de hauteur. Au haut de cette tour se voit un serpent de cuivre, si bien fondu & si naturel, qu'il indique assez de progrès dans les Arts. Quand on entre par une de ces portes, on trouve une grande place quarrée d'environ un quart de lieue d'étendue, & renfermée de murailles de terre. A l'extrémité de cette cour on voit encore une galerie semblable à la premiere, si ce n'est qu'il n'y a ni muraille ni tour. A chaque extrémité il y a une porte, & quand on les passe il se présente une troisieme galerie, différente des précédentes, en ce qu'au-lieu de planches pour la soutenir il y a des statues de figure humaine, mais très-grossierement faites. On voit derriere un rideau blanc onze têtes d'hommes qui sont de cuivre, sur chacune desquelles il y a une dent d'éléphant, mais ces têtes sont aussi mal faites que les statues; ce sont-là quelques Idoles du Roi. Après avoir traversé cette galerie on trouve encore une

(*a*) Collect. de *De Bry*. Vol. II. P. VI. p. 119. (*b*) *Nyendaal* p. 489, 490.

une cour, & une quatrieme galerie, derriere laquelle sont les appartemens du Roi, dont l'apparence n'a rien d'éblouissant. Il y a aussi sur la derniere galerie une tour & un serpent, comme sur la premiere. Le premier appartement où l'on entre est la Salle d'audience, où le Roi reçoit en présence des Grands de sa Cour les Ministres & les Ambassadeurs étrangers. Son trône est un lit d'yvoire sous un pavillon de toile des Indes. Cette Chambre d'audience semble être aussi une espece de Magazin des marchandises du Roi, car ce Prince fait commerce aussi-bien que ses sujets: on y voit des dents d'éléphant & d'autres choses pêle-mele, ce qui indique qu'elles n'y servent pas d'ornement. La Chambre est bien tapissée, & par terre il y a des nattes & des tapis, qui n'ont rien que de commun.

Section I. Histoire du Royaume de Benin.

Cause de la ruine de la Ville.

Toute la ville, excepté le Palais, est presque ruinée, & voici par quelle avanture selon *Nyendaal* (a). Le Roi, qui convoitoit les richesses de deux Officiers, qu'on appelle *Rois de rue*, les fit mourir sous prétexte qu'ils avoient conspiré contre sa vie, & confisqua tous leurs biens à son profit. Un troisieme, qui auroit eu le même sort par l'avarice du Prince, fut averti assez à tems pour se retirer, & emmena avec lui les trois quarts des habitans, étant fort aimé. Le Roi envoya un corps de troupes à la poursuite des fugitifs, mais elles furent si bien reçues qu'elles furent battues & revinrent avec perte. Un second détachement ne fut pas plus heureux. Le Chef de quartier irrité entra dans la ville, la pilla & la ruina, sans rien épargner que le Palais du Roi. Il continua pendant dix ans à fatiguer & à piller les habitans de Benin; enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais; le Roi pardonna sans réserve au Rebelle, & le pria même instamment de revenir demeurer dans sa maison. Mais il n'osa se fier à un Prince dont le caractere lui étoit si bien connu; il s'établit à deux ou trois journées de Benin, où il tenoit une Cour aussi brillante que le Roi lui-même. On fit des efforts inutiles pour engager ses partisans à revenir, en leur promettant des emplois & d'autres faveurs, mais ils ont preféré la pauvreté avec la liberté, aux honneurs & aux richesses accompagnés de la servitude. Depuis ce tems-là Benin est demeuré presque sans habitans. Du tems d'*Artus* les Etrangers n'avoient pas la liberté de bien visiter la ville (*).

Outre diverses sortes de marchandises qu'on trouve dans les marchés de Benin, il y a aussi des provisions de toute espece, mais assez singulieres. On y vend des chiens, dont les Negres aiment passionnement la chair; on y voit des singes rotis, des chauvesouris, des rats, des lézards séchés au soleil, des fruits & du vin de Palmier.

Gouvernement.

Le Roi a une autorité absolue, comme on le voit par l'exemple que nous avons rapporté. Le Pays est divisé en une infinité de petites Souverainetés, toutes dependantes du Roi. Bien-qu'ils se vantent tous d'être libres, il ne se peut rien de plus servile que leur obeïssance aveugle aux ordres du Roi. Ils se

(a) *Nyendaal* ap. *Bosman* Lett. 21. p. 494, 495.

(*) Depuis les Européens ont trouvé mille occasions de satisfaire leur curiosité. Auparavant les Etrangers trouvoient un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin, mais dans le fond pour les empêcher d'examiner trop la ville, honteux peut-être de la désolation qui y regne.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

se font même honneur du titre de ses esclaves.

Caractere des Habitans. Les Habitans du Grand-Benin sont en général d'un bon naturel, doux & & civils, de qui on peut obtenir tout ce que l'on veut si on les traite honnêtement. Leur fait-on des présens, ils en rendent le double; leur demande-t-on quelque chose qui leur appartienne, ils le refusent rarement quoiqu'ils en ayent eux-mêmes besoin. En un mot ils sont aussi aisés à prendre par la douceur & l'honnêteté, qu'ils sont inflexibles quand on les traite avec hauteur & incivilement. Ils sont fort habiles dans les affaires, & attachés à leurs anciens usages; la moindre nouveauté à cet égard les blesse. C'est peut-être le seul article sur lequel il n'y a pas de plaisir à avoir affaire avec eux, parceque plusieurs de leurs coutumes sont également rebutantes & étranges pour des Européens. Leur attachement à leurs opinions fait qu'il est assez difficile de négocier avec eux. Il arrive souvent qu'un achat qu'on veut faire de dents d'éléphant, traîne huit ou dix jours avant que d'être conclu, & cela avec beaucoup de civilités cérémonieuses assez bizarres. *Nyendaal* se plaint encore d'un autre inconvénient, c'est qu'en arrivant on est obligé de leur donner à crédit beaucoup de marchandises pour leur faire des *Paans* ou habits, & ils demeurent souvent si longtems à payer, que les Européens sont obligés de partir avant que d'avoir été satisfaits, tant à cause de l'approche de la mauvaise saison, que parceque leurs vivres finissent & que leurs gens sont malades ou meurent. Mais aussi lorsqu'ils reviennent dans la suite, ils sont payés exactement (*a*).

Commerce. Ceux qui gouvernent établissent certains Couriers, qu'on appelle *Mercadors* & *Fiadors*, qui traitent avec les Etrangers, & par les mains desquels tout le commerce passe. Ces *Mercadors* parlent un mauvais Portugais, à la faveur duquel on peut converser avec eux. C'est la seule bonne qualité qu'ils ayent; car d'ailleurs on peut les regarder comme la lie du peuple, qui ne ressemblent en rien à leurs compatriotes, & ne méritent pas d'être comptés parmi eux. Les habitans de Benin font leur commerce le plus secrettement qu'il leur est possible, de peur de réveiller la jalousie & l'avarice de ceux qui sont dans le Gouvernement. S'ils passoient pour de gros Négocians, ils courroient risque de devenir les victimes de l'intérêt & de l'ambition, quand même ils ne seroient pas criminels. C'est aussi pour cela que ceux qui ne sont point dans la Régence, se font toujours plus pauvres qu'ils ne sont en effet, afin d'échapper aux mains avares de leurs Supérieurs. Voilà la raison qui les rend si politiques les uns avec les autres; ils font bonne mine à chacun, afin de ne s'attirer pas d'ennemis qui pourroient les faire passer pour des gens riches (*b*).

Division du Peuple en trois Classes. La premiere. Outre le Roi, dont la volonté sert de Loi, il y a trois Ordres de personnes considérables. Le premier est composé de trois personnes qui tiennent le premier rang après lui; on les appelle *Grands-Seigneurs*. Ils sont toujours auprès du Roi, & tous ceux qui ont quelque affaire auprès de lui sont obligés de s'adresser à eux; ils se chargent d'en parler au Roi & de rapporter sa réponse. Mais ils ne disent que ce qu'ils veulent qu'il sache, desorte qu'on peut dire que tout le gouvernement du Royaume est en-

(*a*) *Nyendaal* l. c. p. 462. (*b*) Le même p. 463.

entre leurs mains; d'autant plus qu'il n'eſt permis à perſonne de voir le Roi, & encore moins de lui parler, excepté un fort petit nombre, à qui on l'accorde par faveur (*a*).

Section I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

Second Ordre.

Le ſecond Ordre eſt celui de ceux qu'on appelle *Aré de roë*, ou *Rois de rue*; les uns ont l'inſpection ſur le peuple, d'autres ſur les eſclaves; ceux-ci ont ſoin de la guerre ceux-là du bétail, des fruits de la terre &c. en un mot on ne ſauroit rien imaginer qui n'ait ſon Inſpecteur particulier. On choiſit parmi ces *Aré de roë* les Viceroi & les Gouverneurs des Provinces; ils ſont ſoumis à l'autorité des trois Grands-Seigneurs, à qui ils ſont obligés de rendre compte de leur conduite. C'eſt à la recommandation de ces trois Seigneurs que le Roi les honore de ces Charges, & pour marque de leur dignité il leur fait donner un cordon de corail, qui eſt comme un Ordre de Chevalerie. Ils ſont obligés de le porter toujours au col, ſans oſer jamais le quitter. S'ils ont le malheur de le perdre, ou de ſe le laiſſer dérober, il ſont condamnés à mourir, & il n'y a point de grace à attendre pour eux. *Nyendaal* en cite deux exemples. Dans le tems qu'il étoit à Benin, un *Aré de roë* eut le malheur que ſon collier lui fut dérobé, & on le fit mourir auſſitôt. Celui qui l'avoit pris eut le même ſort dès qu'on l'eut découvert, & trois autres perſonnes qui le ſavoient, & qui ne l'avoient pas révélé aſſez tôt; deſorte qu'on fit mourir cinq perſonnes pour une chaine de corail qui ne valoit pas deux ſols. Il arriva quelque choſe de plus ſingulier encore en 1700. Un Vaiſſeau Portugais etant reſté après le départ des autres, pour ſe faire payer de ce qui lui étoit dû, le Capitaine ennuyé d'un trop long delai réſolut de faire arrêter ſur ſon Vaiſſeau un Fiador, qui étoit ſon principal debiteur. Le Fiador fit de la reſiſtance, eſpérant de pouvoir s'échapper, deſorte que lui & les Portugais en vinrent aux mains. Le Pilote le prit par ſon collier de corail, qui ſe rompit & tomba dans l'eau: le Fiador perdit courage à cette vue, & ſe rendit priſonnier. Quelque tems après il trouva le Pilote endormi, & ayant pris une arquebuſe, il lui en tira un coup dans la tête & le tua, & ne ſe bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de pluſieurs coups de couteau; enſuite jettant le couteau il dit, *me voilà vengé comme je ſouhaitois; je ne me ſoucie pas préſentement de quelle maniere on me traite; car auſſitôt que j'ai eu perdu mon corail je meritois déja la mort, il n'en ſera ni plus ni moins à cette heure.* Le Capitaine Portugais n'oſa le faire punir, mais il le livra au Commandant de la place, qui l'envoya au Roi. Et comme le Vaiſſeau étoit parti, le Roi le fit mettre dans une étroite priſon, pour le faire punir ſévérement lorſqu'il viendroit quelque Vaiſſeau Portugais, ſans faire aucune différence entre le meurtre & la perte involontaire du collier de corail (*b*).

Le Roi ſeul garde ces colliers; il eſt defendu ſous peine de la vie de les contrefaire, ou de les porter ſans les avoir reçus du Prince. Ils ſont faits de pierre, d'un rouge pâle; le deſſus eſt fort poli, & reſſemble beaucoup à du marbre rouge marqueté.

Troiſieme Ordre.

Les *Fiadors* compoſent le troiſieme Ordre; ils portent auſſi le collier, mais avec

(*a*) Le même p. 464. (*b*) Le même p. 465, 466.

SECTION I. *Histoire du Royaume de* Benin.

avec quelque marque de diſtinction, qui les différencie des *Arè de roè*. On comprend encore dans ce troiſieme Ordre les *Mercadors* ou Marchands, les *Falladors* ou Interceſſeurs, & les *Veilles* ou Vieillards, qui portent auſſi ces mêmes marques d'honneur.

Le Peuple. Outre ces trois Ordres tout le reſte eſt peuple. Il y a peu de gens laborieux parmi eux, à moins qu'ils ne ſoient de la derniere pauvreté. Toute la charge tombe ſur leurs femmes & ſur leurs eſclaves : ils leur font cultiver la terre, filer du coton, faire des habits au métier, nettoyer les rues. Outre les Tiſſerands, ils n'ont guere que des Forgerons, des Charpentiers & des Corroyeurs; mais tous leurs ouvrages ſont ſi groſſiers, qu'un garçon en Europe, au bout d'un mois d'apprentiſſage, réuſſira beaucoup mieux qu'eux (*a*).

Nourriture ordinaire. Ceux des Naturels qui en ont les moyens font bonne chere: le bœuf, le mouton, la volaille paroiſſent ſur leur table; ils ſe ſervent de yames au-lieu de pain; lorſqu'ils les ont fait bouillir, ils les pilent & en font des gâteaux. Ils ſe traitent ſouvent les uns les autres, & les reſtes ſont diſtribués aux pauvres; coutume digne de l'imitation des Nations les plus policées. Les gens du commun ſe contentent de poiſſon fumé ou ſéché, & lorſqu'il eſt ſalé il reſſemble fort à ce qu'on appelle en Hollande *Raf en Reekel*. Outre les yames, ils mangent auſſi en guiſe de pain des bananes & des feves. Ils boivent de l'eau, & du vin de palme aſſez mauvais, qu'on appelle *Pardon*. La boiſſon des riches eſt auſſi de l'eau, & du brandevin quand ils en peuvent avoir (*b*).

Charité. Le Roi, les Grands-Seigneurs & les Gouverneurs qui ſont à leur aiſe, entretiennent un certain nombre de pauvres dans le lieu de leur réſidence. S'il s'en trouve quelques-uns capables de travailler, ils les occupent pour leur faire gagner leur vie, & s'ils ſont hors d'état de rien faire, ils en ont ſoin. Auſſi n'y voit-on point de mendians, & le ſoin qu'on a de l'entretien des pauvres fait qu'on ne les reconnoît pas d'avec les autres.

La libéralité & la généroſité ſont deux qualités dominantes chez les Negres de Benin, mais il entre tant d'oſtentation dans ce qu'ils font, que cela fait perdre à leurs actes de généroſité beaucoup de leur prix. Quelques-uns même font au-dela de ce qu'ils peuvent, uniquement pour ſe mettre en réputation chez les Etrangers (*c*).

Habits. Leurs habits ſont beaucoup plus propres & plus magnifiques que ceux des Negres de la Côte d'Or. Les riches portent par deſſous un habit de coton blanc & fin, qui a environ trois aunes de long & une aune & demie de large, ce qui leur ſert de caleçon. Ils ont par deſſus un autre habit plus fin encore, auſſi de toile blanche de coton, qui a quelquefois ving & trente aunes de long, qu'ils pliſſent fort proprement autour de leur corps, & ſur lequel ils paſſent une écharpe de la longueur de deux ou trois aunes, & large d'une demie aune, au bout de laquelle il y a une frange ou une dentelle. Ils ont la plupart le haut du corps tout nud. Voilà leur habillement quand ils ſortent; mais chez eux ils n'ont qu'un gros *Paan* au-lieu de ca-

(*a*) Le même p. 467. (*b*) Le même p, 467. (*c*) Le même p. 468.

caleçon, & par deſſus une étoffe peinte, de la fabrique du Pays, qu'ils portent en guiſe de manteau. SECTION I. *Hiſtoire du Royaume de Benin.*

Des Femmes. Les Femmes de qualité portent des *Paans* de beau coton, de différentes couleurs, variées avec beaucoup d'agrément. Ces habits ne ſont pas fort longs, & ouverts au côté ou par derriere. La tête & les épaules ſont couvertes d'une eſpece de voile fin, qu'elles ôtent quand elles ſont avec leurs parens & leurs amis. Elles ont au col des colliers de corail, bien travaillés & bien rangés. Les femmes du commun ont des anneaux de cuivre ou de fer poli, quelques-unes en portent aux jambes, & ont toutes les doigts garnis de bagues de cuivre. Elles ne ſont pas deſagréables quand on s'eſt accoutume a leur couleur, & ſi l'on en excepte cette multitude d'anneaux & de bagues leur habillement n'eſt pas rebutant. La différence entre les Perſonnes de qualité & le peuple ne conſiſte que dans la beauté des étoffes, la forme des habits eſt la même.

Nudité des Enfans. Les enfans de l'un & de l'autre ſexe vont nuds juſqu'à l'âge de douze ou quatorze ans, & n'ont rien que quelques tours de corail, qu'ils portent au-lieu de ceintures.

Parure de tête. Les hommes ne friſent & n'ornent point leurs cheveux, mais les laiſſent croître naturellement, excepté qu'ils en font quelquefois deux ou trois boucles, à chacune deſquelles ils attachent un gros morceau de corail. Mais les femmes mettent beaucoup d'art à leur chevelure; elles en font de grandes & de petites boucles, qu'elles rangent avec beaucoup d'ordre ſur le ſommet de la tete; quelques-unes les frottent d'huile de noix, ce qui leur fait perdre peu à peu la couleur noire, & leur en donne une tirant ſur le rouge, qu'elles aiment beaucoup (*a*).

Mariages. Les hommes épouſent autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, & ils ſe marient avec peu de cérémonie, parceque cela revient ſi ſouvent. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que l'un régale mieux que l'autre les parens de l'epouſe. *Nyendaal* rapporte que leurs mariages ſe font de la maniere ſuivante. Si un jeune homme aime une fille, il le découvre à un de ſes principaux parens, qui va trouver ceux de la fille & la leur demande en mariage. Si elle n'eſt point promiſe à un autre, on ne la refuſe preſque jamais. Lorſqu'ils ont ainſi le conſentement mutuel de leurs parens, ils ſont mariés, & l'époux fait préſent à la future d'habits, de coliers & de bracelets, ſelon ſa fortune & ſon inclination; & après avoir bien régalé les parens de part & d'autre, la noce finit ſans autre ceremonie. *Nyendaal* ajoute qu'on ne donne point de feſtins aux parens enſemble, mais on envoye à chacun ſa part chez lui (*b*).

[illegible] Ils ſont extrêmement jaloux entre eux, mais ils permettent aux Européens toutes ſortes de libertés auprès de leurs femmes, s'imaginant qu'il eſt impoſſible qu'elles ſoient d'aſſez mauvais goût pour aimer un Blanc. Les femmes des Grands ſont enfermées a la maniere des Orientaux, & elles n'ont commerce avec aucun Negre; d'ailleurs elles ſont tres-bien traitées. Quand un homme reçoit la viſite d'un de ſes amis, les femmes ſe retirent auſſitôt à moins que ce ne ſoit un Européen, car alors elles reſtent. Elles ti-

(*a*) *Nyendaal*, p. 469, 470. (*b*) Le même, p. 470.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

tâchent de complaire à leurs maris en toutes choses, parceque leur bonheur dépend absolument d'eux (*a*).

Punitions de l'Adultere.

On punit l'adultere de trois manieres. Parmi le peuple, si un homme soupçonne sa femme, il employe tous les moyens possibles pour la surprendre sur le fait, parceque sans cela il ne peut rien faire. S'il réussit à découvrir l'intrigue, il a droit de prendre au galant tout ce qu'il possede, & de s'en rendre maître. La femme coupable, après avoir essuyé une rude bastonnade, est chassée de la maison, pour aller chercher fortune ailleurs. Personne n'ayant d'empressement pour l'épouser dans cette situation, elle se retire en quelque lieu où elle ne soit pas connue, y passe pour veuve afin de trouver à se remarier, ou à gagner sa vie d'une autre maniere. Les gens riches se font justice de la meme maniere, mais les parens de la femme, pour lui éviter la honte d'être chassée, donnent au mari une bonne somme d'argent pour l'appaiser, & pour la garder; après quoi elle est regardée comme aussi vertueuse qu'auparavant, & est traitée avec les mêmes égards. Les Grands & les Gouverneurs sont beaucoup plus séveres dans leurs punitions. Lorsqu'ils surprennent leurs femmes sur le fait, ils tuent sur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes sauvages. Cette sévérité rend l'adultere fort rare dans le Benin (*b*).

Les Negres de ce Pays sont en général débauchés, & livrés à l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant au vin de *Pardon*, & à la maniere dont ils se nourrissent. Mais c'est ce qui se remarque dans tous les Climats chauds. Ils évitent les obscénités grossieres dans leurs entretiens; ils estiment que les mysteres de l'amour sont trop sacrés pour en parler, sinon en particulier, mais ils ne haïssent pas les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper des idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit. Lorsqu'une femme est enceinte, il ne lui est pas permis d'avoir aucune communication avec son mari. Lorsqu'elle est accouchée, si c'est un garçon, on le présente au Roi comme lui appartenant en propre; mais si c'est une fille elle appartient au pere, qui en peut faire ce qu'il lui plait, & quand elle est nubile, en disposer à son gré (*c*).

Circoncision des deux sexes.

Huit ou quinze jours après la naissance, les enfans de l'un & de l'autre sexe reçoivent la Circoncision. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du *Clitoris* aux filles. C'est un usage établi parmi beaucoup d'anciennes Nations, dont il est difficile d'assigner la cause. Outre cela ils font des incisions par tout le corps des enfans, mais ils en font plus aux filles qu'aux garçons, en quoi pourtant chacun est libre. Quand l'enfant a sept jours, les parens s'imaginant que le plus grand danger est passé, donnent un repas à leurs amis, & afin que les Esprits malins ne lui fassent point de mal, ils exposent une grande quantité de viandes & de vin sur les chemins (*d*).

Jumeaux sont d'un bon présage.

S'il arrive qu'une femme accouche de deux enfans à la fois, cela passe pour un heureux présage; on en informe aussitôt le Roi, qui en fait faire de grandes réjouissances avec toutes sortes d'instrumens de Musique. Cepen-

(*a*) Le même, p. 471.
(*b*) Le même, p. 471, 472.
(*c*) Le même, p. 472.
(*d*) Le même, p. 473.

pendant le pere s'imaginant que sa femme auroit trop de peine à nourrir deux enfans, cherche une nourrice dont l'enfant soit mort, pour nourrir un des siens (*a*).

Non à Arebo.

Il n'y a qu'à *Arebo*, dans tout le Royaume de Benin, où la naissance de deux jumeaux ne soit pas de bon augure. On y agit d'une façon extrémement cruelle. Ils sacrifient la mere & ses enfans à un certain Démon, qui se tient, à ce qu'ils croient, dans un Bois voisin du village. Si le mari aime sa femme, il la rachette & sacrifie une femme esclave à sa place, mais il n'y a pas moyen de sauver les enfans, il faut qu'ils subissent la Loi (*). Le Bois qui sert de retraite au Démon prétendu d'Arebo, est si sacré parmi les habitans, qu'ils ne permettent pas aux Negres des autres Pays, ni meme à leurs femmes d'y passer. S'il arrive que quelqu'un s'engage dans un sentier qui conduit à ce Bois, il est obligé d'aller jusqu'au bout sans oser retourner sur ses pas; & ils s'imaginent que si on violoit cette Loi, & si on n'observoit pas celle du sacrifice, il arriveroit quelque grand malheur au Pays. Nonobstant cette superstition enracinée, *Nyendaal* avoit été souvent chasser dans ce Bois, & pour se moquer de leur grossiere crédulité il s'en retournoit souvent quand il étoit à moitié chemin. Cela commença à en jetter quelques-uns dans le doute, voyant qu'il ne lui en arrivoit aucun mal. Mais les Prêtres pour les entretenir dans leur erreur, disoient qu'il étoit un Blanc, dont leur Divinité ne se méloit point; mais que si un Negre entreprenoit la même chose, il lui en arriveroit certainement du mal (*b*).

Fécondité des Femmes.

Il n'y a pas de Pays au monde où les femmes soient plus fécondes qu'ici; celles qui sont stériles sont aussi rares que méprisées, une femme qui donne beaucoup d'enfans à son mari en est fort chérie. Celles qui ont leurs ordinaires passent pour souillées; il ne leur est pas permis d'entrer dans la maison de leurs maris, ni de toucher la moindre chose, soit pour apprêter à manger, soit pour nettoyer la maison. Elles sont même souvent obligées de se retirer dans une maison à part, & d'y demeurer tant que cette incommodité dure; ensuite, après s'être lavées, elles vont reprendre auprès de leurs maris leurs occupations ordinaires. Quand on demande aux Negres d'où leur vient l'usage de la Circoncision, & l'opinion qu'on doit tenir les femmes qui sont dans cet état pour souillées, ils répondent que ces usages leur ont été transmis par tradition de leurs ancetres (*c*).

Il

(*a*) Là-même. (*b*) *Nyendaal*, ubi sup. p. 474, 475. (*c*) Le même, p 475.

(*) *Nyendaal* rapporte qu'en 1699 la femme d'un Marchand accoucha de deux enfans; le mari sacrifia les enfans, & racheta sa femme en donnant une esclave. *Nyendaal* vit la femme plusieurs fois depuis, & lui parla même; & lorsqu'elle voyoit un enfant & qu'elle pensoit au triste sort des siens, elle ne pouvoit s'empêcher de verser abondamment des larmes. L'année suivante la même chose arriva à la femme d'un Prêtre, il racheta sa femme, mais il sacrifia de ses propres mains ses enfans & une esclave. Rien n'est plus touchant que de voir un cœur capable des émotions de la pitié & de tendresse paternelle, obligé par une coutume barbare de faire la cérémonie d'un sacrifice aussi cruel & inhumain. Aussi ces tristes avantures ont fait tant d'impression sur l'esprit des maris, que lorsque le tems des couches des femmes approche, ils les envoyent dans un autre Pays; ce qui a fait croire à notre Auteur qu'ils s'abstiendroient dans la suite de ces inhumanités.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

Remede dans les maladies.

Il semble que les habitans de Benin craignent moins la mort, que les Negres des autres Pays de la même côte. Ils veulent bien en entendre parler, & attribuent la longueur ou la briéveté de la vie à leurs Dieux. Ce qui n'empêche pas qu'ils n'employent tous les moyens qu'ils peuvent imaginer pour prolonger leur vie. Aussitôt qu'ils tombent malades, ils ont recours au Prêtre, qui sert ici de Médecin comme dans plusieurs autres Pays. Il leur donne d'abord quelques herbes; si ce remede n'opere pas il offre des sacrifices. Si le malade guérit, le Prêtre en a toute la gloire, s'il ne se trouve pas mieux, on en appelle un autre; si malgré tous leurs soins le malade meurt ils trouvent, comme en Europe, des raisons de se justifier. Malgré cette grande confiance pour les Pretres, ils sont la plupart assez pauvres, parceque la considération qu'on a pour eux ne dure guere plus que la maladie, & que d'ailleurs chacun offre ses propres sacrifices sans y appeller les Prêtres (*a*).

Funérailles.

Lorsqu'il meurt quelqu'un on lave bien le corps. Les habitans de la ville de Benin qui meurent dans quelque autre endroit du Royaume, sont rapportés soigneusement au lieu de leur naissance. On fait sécher le corps à petit feu, on le met dans une biere dont les planches sont bien jointes avec de la colle, & on l'envoye à Benin à la premiere occasion. Mais il se passe quelquefois des années avant qu'il s'en présente une, & en attendant ces corps demeurent sans être enterrés. Les plus proches parens d'un mort portent le deuil de différentes manieres. Les uns se font raser les cheveux, d'autres la barbe; quelques-uns ne se rasent que la moitié de la tete, & ce grand deuil dure ordinairement quinze jours. Ils reglent leurs cris & leurs lamentations sur le son de quelques instrumens de Musique, & se reposent de tems en tems pour bien boire. Après les funérailles chacun se retire chez soi, mais le deuil des plus proches parens dure encore quelques mois de la même maniere (*b*).

Celles Du Roi.

Il y a quelques circonstances extraordinaires quand il s'agit des funérailles du Roi. Aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir, on creuse près du Palais une fort grande fosse, & si profonde que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y périr, par la grande quantité d'eau qui s'y amasse. L'entrée de cette espece de puits est si étroite, qu'une pierre de cinq pieds de long & de trois de large suffit pour la boucher, mais le fond est assez large. On y jette d'abord le corps du Roi, à la vue d'une foule de Peuple de l'un & de l'autre sexe, & l'on se dispute l'honneur d'être enterré avec lui. On fait faire le saut à ceux qui ont la gloire d'etre préférés, après quoi on bouche l'ouverture d'une pierre. Le lendemain on leve la pierre, & quelques Seigneurs baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités, s'ils ont rencontré le Roi. S'ils donnent quelque signe de vie on rebouche le puits, & le jour suivant on recommence la même cérémonie, qui se renouvelle jusqu'à ce qu'on n'entende plus rien; on en conclut qu'ils ont trouvé le Roi, & qu'ils l'accompagnent dans son voyage (*c*). On peut inférer naturellement delà, qu'ils ont quelque idée, quoique grossiere, d'un état à venir, & qu'ils croient que l'ame existe avec le corps, ou

(*a*) *Nyendael*, l. c. p. 476. (*b*) Là-même. (*c*) *Barbot*, p. 366.

Section I, Histoire du Royaume de Benin.

ou séparément. *Barbot* ajoute qu'après que la cérémonie est finie, le Premier Ministre-d'Etat en va rendre compte au successeur du Roi, qui se rend d'abord au bord du puits, & l'ayant fait fermer en sa présence, il fait apporter sur la pierre toutes sortes de mets & de liqueurs pour régaler le peuple. Chacun mange & boit tant qu'il veut jusqu'à la nuit; ensuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, court de côté & d'autre, en commettant les derniers désordres. Ils tuent tout ce qu'ils rencontrent, hommes, femmes, enfans & bêtes, leur coupent la tête, & portent les corps au sépulcre du Roi, où ils les jettent avec les habits & les meubles qui appartenoient à ceux qu'ils ont tués & immolés à ses manes (*a*). Nonobstant ces coutumes barbares, il y a dans le Royaume de Benin des usages qui ne respirent que l'humanité & la compassion pour les malheureux, témoin le soin qu'on a des pauvres.

Droit d'heritage.

Voici de quelle maniere on regle les héritages. Si quelque personne considérable meurt, le fils ainé se met en possession de tout le bien, mais il est obligé de donner un esclave au Roi, & un à chacun des trois Grands-Seigneurs, & de prier qu'il lui soit permis de succéder à son pere, ce que le Roi lui accorde, en le déclarant légitime héritier de ce que son pere a laissé. Il ne donne à ses freres que ce qu'il lui plait; si sa mere vit encore, il l'entretient selon sa condition, & lui laisse outre cela tout ce que son pere lui a donné. Il prend pour lui celles des autres femmes de son pere qui lui plaisent, & qui n'ont pas eu d'enfans; à l'égard des autres il les prend aussi chez lui avec leurs enfans pour travailler, desorte que leur entretien ne lui coûte guere. Si le défunt n'a point d'enfans, son pere ou son plus proche parent hérite, & s'il n'y a point d'heritiers le bien est pour le Roi (*b*).

Punition du Vol & du Meurtre.

Voici de quelle maniere on punit les crimes. Si un voleur est attrappé, il est obligé de rendre ce qu'il a pris & de payer outre cela une amende; s'il n'a pas dequoi satisfaire à la Loi, il est bien battu. Que si c'est quelqu'un du Gouvernement qui ait été volé, le voleur est puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples, & le larcin est fort rare dans ce Pays. Il s'y commet encore moins de meurtres. Un meurtrier est puni de mort, à moins que ce ne soit le Fils du Roi ou de quelque Grand; alors on les bannit du Pays, & on les fait conduire jusques sur la frontiere. Mais comme on n'a jamais vu revenir aucun de ces exilés, les Negres s'imaginent que ceux qui les conduisent les font mourir en chemin. S'il arrive à quelqu'un d'en tuer un autre à coups de poing ou autrement, sans qu'il y ait de sang répandu, sa mort ne passe pas pour violente, & celui qui l'a tué en est quitte en faisant enterrer honorablement le mort, & en sacrifiant un esclave. Lorsqu'on immole cette victime, le meurtrier est obligé de se mettre à genoux & de lui toucher le front dans cette posture. Ensuite il paye selon son bien une bonne somme aux trois Grands-Seigneurs. Par-là il est mis dans une entiere liberté, & il faut que les parens du mort s'en contentent. Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultere, ne sont punis que par des amendes; si les criminels n'ont point d'argent ils sont punis corporellement (*c*).

Cir...

Lorsque l'accusation d'un crime n'est pas clairement prouvée, l'accusé est

obligé

(*a*) Là même. (*b*) *Nyendael*, p. 477. (*c*) Le même, p. 477, 478.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

obligé de se purger par serment, ce qui se fait en cinq manieres différentes; les quatre premieres s'employent dans les affaires civiles & de peu de conséquence; la cinquieme pour les crimes capitaux, tel que celui de haute-trahison & d'autres de cette nature.

Dans la premiere, on conduit l'accusé chez le Prêtre, qui lui perce la langue avec une plume de coq graissée. Si la plume pénetre aisément, c'est une preuve d'innocence, & la plaie se ferme bientôt & se guérit. Mais si la plume ne peut passer, c'est un mauvais signe, & l'accusé est déclaré coupable.

Dans la seconde épreuve, le Prêtre prend un morceau de terre, dans lequel il fait entrer sept ou neuf plumes de coq, que l'accusé est obligé de tirer l'une après l'autre; si elles sortent facilement c'est une marque de son innocence, mais si elles ont de la peine à sortir, c'est une preuve qu'il est criminel.

La troisieme maniere n'est pas moins singuliere: on fait entrer dans les yeux de l'accusé du suc de certaines herbes; s'il n'en ressent aucun mal, il est déclaré absous, mais si ses yeux deviennent rouges & enflammés, il est déclaré coupable.

Dans la quatrieme épreuve, le Prêtre prend un anneau de cuivre tout brûlant, & en frotte trois fois la langue de l'accusé; son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas. Cela ressemble assez à l'épreuve du feu établie autrefois en Angleterre & en d'autres Pays.

La derniere épreuve n'est accordée qu'à des Personnes de distinction, & ne se fait que rarement. L'accusé est conduit, avec la permission du Roi, sur le bord d'une certaine riviere, à laquelle on attribue l'extraordinaire propriété de soutenir un innocent qu'on y plonge, quand même il ne sauroit pas nager, & de le repousser doucement à terre, tandis qu'elle attire au contraire au fond celui qui est criminel, quand il seroit habile nageur. Aussitôt qu'on y jette quelqu'un qui est coupable, l'eau quelque tranquille qu'elle soit, s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne se calme que quand le criminel est au fond, mais elle conserve sa tranquillité quand on y jette un innocent. On ne peut assez s'étonner que des peuples qui ont le sens-commun, ayent pu adopter d'aussi ridicules épreuves pour décider de l'innocence de quelqu'un; on voit cependant qu'elles ont été adoptées dans tous les Pays, comme si la folie elle-même avoit dicté des Loix aussi contraires au bien de la Société, à la dignité & au bonheur de la Nature Humaine.

Partage des amendes.

On partage les amendes qui se payent pour les crimes. Premierement on satisfait l'offensé, & s'il s'agit d'un vol on lui restitue ce qui lui a été pris. Le Gouverneur a la seconde part, & le reste est pour les trois Grands-Ministres-d'Etat: car le Roi n'en a pas une obole; on ne lui donne jamais connoissance des différends de ses sujets, quoique tout se passe en son nom. Si ces Seigneurs ne sont pas contens de ce qu'on leur fait tenir, ils le renvoyent, en reprochant au Gouverneur d'imposer des amendes trop légeres. Il est obligé alors de leur envoyer souvent le double de la somme pour les appaiser (*a*).

La

(*a*) *Nyendaal*, l. c. p. 481.

Religion.

La Religion des Habitans de Benin eſt tellement mêlée de bon-ſens & d'abſurdités qu'on ne ſait comment la décrire. Le culte des *Fetiches*, dont nous parlerons ailleurs plus amplement, eſt établi ici, comme dans tous les Pays de la côte occidentale d'Afrique. Ils prennent tout ce qu'ils voyent d'extraordinaire pour des Dieux, & leur font des offrandes. Cependant ils les regardent comme des Divinités inférieures, qui ſervent de Médiateurs entre le Dieu Souverain & les hommes, & ils ont de cet Etre Suprême des idées moins groſſieres & plus dignes de lui; car ils croient qu'il eſt tout-puiſſant, préſent par-tout, qu'il connoît toutes choſes, qu'il gouverne tout par ſa Providence, & qu'il eſt inviſible, enſorte qu'il y a de l'abſurdité à le repréſenter ſous des images corporelles, parcequ'il eſt impoſſible de repréſenter ce qu'on n'a jamais vu. Ils donnent le nom de Diable à tout ce qui eſt mauvais, s'imaginant qu'un Eſprit méchant y préſide; & ils croient devoir le ſervir pour éviter qu'il ne leur faſſe du mal. Ils n'ont pas néanmoins de figures particulieres pour le repréſenter, qui ſoient différentes de leurs Idoles, toute la difference qu'il y a conſiſte dans leur intention; car ils font quelquefois à la même Idole comme Dieu, des offrandes qu'ils lui feront dans un autre tems comme Diable (*a*).

Dapper aſſure qu'ils reconnoiſſent un Dieu qui a créé le Ciel & la Terre & qui les gouverne, & qu'ils l'appellent *Oriſa*, mais qu'ils s'imaginent qu'il n'eſt pas néceſſaire de le ſervir, parcequ'il eſt bon par ſa nature; qu'il faut rendre hommage au Diable, & l'appaiſer par des ſacrifices, pour l'empêcher de nous faire du mal. C'eſt ce qui eſt contraire à ce que dit *Nyendaal*, qui rapporte qu'ils font également des ſacrifices & des offrandes à l'un & à l'autre.

Ceux de Benin croient aux Apparitions des morts.

Ils parlent beaucoup d'apparitions des eſprits de leurs parens qui ſont morts, mais ils ne les voient jamais qu'en ſonge & pendant qu'ils dorment; & ces eſprits leur demandent des ſacrifices, qu'ils leur accordent ponctuellement dès que le jour paroît, quand même ils devroient emprunter ce qu'ils ſacrifient, plutôt que de manquer à un devoir ſacré. Ces offrandes ne ſont pas en général de grande valeur, ce ne ſont que quelques Yames bouillies & mêlées avec un peu d'huile qu'ils mettent devant l'Idole. Ils offrent quelquefois un coq, dont le ſang eſt pour le Fetiche, mais la chair eſt pour eux. Les Grands font des ſacrifices annuels avec une pompe & une magnificence qui les engage dans des dépenſes conſidérables. Ils tuent dans ces occaſions un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes ſortes d'animaux. Tous leurs amis ſont invités à la fête, qui dure pluſieurs jours, & qui ſe termine par de beaux preſens qu'ils font (*b*).

Idée de l'Enfer & du Paradis.

Les Habitans de Benin placent le lieu du bonheur & du malheur après cette vie en quelque endroit dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme eſt un Etre réel, qui rendra un jour témoignage s'il a bien ou mal vécu. Ils appellent cette ombre *Paſſadoor*; ſi la perſonne a bien vécu, elle eſt conduite dans le ſejour du bonheur, & élevée à de hautes dignités, mais ſi elle a mal vécu, il faut qu'elle periſſe de faim & de miſere.

Multitude d'Idoles.

Toutes leurs maiſons ſont tellement remplies d'Idoles, qu'il n'y a pas un ſeul

(*a*) Le même, p. 482, 483. (*b*) Le même, p. 483.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

ſeul endroit où l'on n'en trouve; ils ont outre cela de petites cabanes hors de leurs maiſons, qui en ſont pleines, & où ils vont faire leurs ſacrifices. Leurs Prêtres prétendent avoir un commerce familier avec le Diable, & s'attribuent l'art de pénétrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous, dont ils tirent un certain ſon, qu'ils expliquent comme il leur plait, à titre d'Oracle du Dieu. *Nyendaal* prétend que chaque Negre eſt ſon propre Prêtre, ce qui eſt contraire au témoignage de *Barbot* & d'autres Voyageurs. Ils conſultent l'Oracle dans toutes leurs entrepriſes Il eſt défendu aux Prêtres de ne jamais ſortir du Royaume ſans la permiſſion du Roi, & la contravention à cette Loi eſt punie de mort. Il n'eſt pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale, mais on n'a pu ſe procurer aucun éclairciſſement ſur la raiſon d'une Ordonnance ſi bizarre.

Prêtre de Loebo fameux par ſa Science Magique.

Le Grand-Prêtre de Loebo, ville ſituée à l'embouchure de la riviere de Formoſa, eſt fameux par ſon habileté dans la Magie. Tous les habitans, ſans en excepter le Roi, ſont perſuadés que ſa puiſſance s'étend ſur la Mer & ſur l'Air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaiſſeaux, les naufrages, & quantité d'autres événemens importans. Le Roi de Benin, frappé de tant de merveilles, lui a fait préſent de la ville de Loebo, & de toutes les terres qui en dépendent. Ce Pontife eſt conſidéré comme le Chef des Prêtres, & ſi reſpecté qu'on n'approche de lui qu'en tremblant; les Envoyés mêmes du Roi n'oſent lui toucher la main ſans ſa permiſſion, & avec les marques de la plus profonde vénération (*a*).

Ce n'eſt pas la ſeule ſuperſtition qui regne parmi les Negres de Benin, *Artus* rapporte qu'ils redoutent beaucoup certains Oiſeaux noirs, & qu'il eſt défendu ſous peine de mort d'en tuer. Il y a des Pretres établis pour les ſervir, & pour leur porter leur nourriture dans un endroit des montagnes qui leur eſt particulierement conſacré.

Diviſion du Tems.

Dans le Royaume de Benin, le tems ſe diviſe en années, en mois, en ſemaines & en jours, & chaque diviſion eſt diſtinguée par ſon nom particulier. L'année eſt compoſée de quatorze mois; le jour de repos revient de cinq en cinq jours; on l'obſerve fort ſolemnellement par des ſacrifices & des offrandes. Ils ont d'ailleurs beaucoup d'autres jours conſacrés à la Religion, & ils célebrent annuellement l'anniverſaire de la mort de leurs ancêtres. *Dapper* aſſure qu'on y ſacrifie non ſeulement un grand nombre d'animaux, mais des victimes humaines, qui ſont ordinairement des criminels condamnés à mort, & réſervés pour cette ſolemnité. L'uſage en demande vingt-trois par jour. Quand le tems de la Fête approche, & qu'il n'y a pas un nombre ſuffiſant de criminels, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les perſonnes qu'ils trouvent ſans lumiere. On permet aux riches de ſe racheter, ils peuvent meme racheter leurs eſclaves pourvu qu'ils fourniſſent d'autres victimes, mais les pauvres ſont immolés ſans pitié (*). Cette méthode

(*a*) *Barbot*, p. 375.

(*) L'Auteur s'eſt trop fié à *Ogilby*, l'Abbréviateur de *Dapper*. Cet Hiſtorien p. 312. de ſa Deſcription d'Afrique, ne parle que des Fêtes qu'un nouveau Roi inſtitue à l'honneur de ſon prédéceſſeur; c'eſt dans ces Fêtes que ſe pratique ce qu'on rapporte ici, & nul-

de d'enlever les hommes au hazard eſt fort avantageuſe aux Prêtres qui reçoivent le prix du rachat. Ils trompent ſouvent le peuple, en lui perſuadant qu'ils ont ſacrifié ſecrettement ceux qu'ils ont mis à rançon ; c'eſt ce qu'on peut appeller à juſte titre une fraude pieuſe, au moins excuſable, ſi elle avoit pour principe la vertu & l'humanité & non l'intérêt.

Section I. Hiſtoire du Royaume de Benin.

Fête du Corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, eſt celle qu'on appelle la *Fête du Corail*. C'eſt, dit *Nyendaal*, le ſeul jour que le Roi paroît en public. Mais *Artus* aſſure qu'il fait annuellement deux proceſſions par la ville. C'eſt dans ces occaſions qu'il fait éclatter toute ſa grandeur, en marchant à la tête de ſes femmes, dont le nombre va à plus de ſix-cens, les plus belles qui ſe trouvent. A la Fête du Corail il vient juſqu'à la ſeconde cour du Palais, magnifiquement habillé, où ils s'aſſied ſous un aſſez beau pavillon. Ses femmes & un grand nombre d'Officiers, tous vêtus fort proprement, ſe rangent autour de lui, après quoi la proceſſion commence bientôt. Le Roi ſort de ſa place pour faire des ſacrifices aux Dieux & commencer par-là la Fête, ce qui ſe fait aux acclamations du peuple. Enſuite il retourne à ſa place, & y reſte juſqu'à ce que les autres ayent fait leurs dévotions. Il ſe retire enſuite dans ſon appartement, & le reſte du jour ſe paſſe en feſtins & en réjouiſſances. Le Roi & les Grands font diſtribuer au peuple quantité de vivres & de vin, de ſorte que la Fete ſe termine par bien manger & bien boire (*a*).

Succeſſion au Trône.

Dapper nous apprend de quelle maniere ſe regle la ſucceſſion au trône. Lorſque le Roi regnant ſent approcher ſa fin, il fait venir un des *Onegwas*, ou trois Grands-Seigneurs, & lui déclare en ſecret quel de ſes fils il a choiſi pour ſon ſucceſſeur, avec défenſe ſous peine de mort, de révéler ce ſecret avant ſon décès. Ce Dépoſitaire de la derniere volonté du Roi, eſt après ſa mort, pendant quelque tems, Régent du Royaume. Les jeunes Princes, qui ont tous les mêmes eſpérances, viennent lui faire la cour, comme à l'arbitre de leur deſtinée. A l'approche du tems réglé pour déclarer à qui la ſucceſſion appartient, le Régent fait appeller le Général de la Couronne, & lui déclare lequel de ſes fils le feu Roi a choiſi pour lui ſuccéder; le Général le lui fait répéter cinq ou ſix fois, après quoi il s'en retourne avec une gravité proportionnée à l'importance du ſecret dont il eſt dépoſitaire. Là-deſſus le Regent fait venir celui des Princes à qui la couronne eſt deſtinée, & lui ordonne d'aller trouver le Général, pour le prier de nommer un Succeſſeur au trône. Le Prince obéit & fait ſa priere au Général. Six jours ſe paſſent pendant leſquels on prend les meſures neceſſaires pour la proclamation. Le Général revient en Cour, & fait répéter encore pluſieurs fois au Régent les dernieres volontés du feu Roi, de peur de ſe tromper. Le Prince élu ſe préſente, ſe met à genoux, & ils lui déclarent alors les intentions de ſon pere, après quoi on le proclame Roi. Le nouveau Monarque ſe leve, & les remercie de la fidelite avec laquelle ils ont

(*a*) *Nyendaal*, l. c. p. 493, 494.

nullement dans celles que les particuliers célebrent en mémoire de leurs ancêtres, au moins *Dapper* n'en dit rien. La même mepriſe ſe trouve dans l'*Hiſtoire Generale des Voyages*, T. VI. p. 25. in 4to. Rem. du Trad.

Section I. *Histoire du Royaume de Benin*

ont rempli leur devoir; il est revetu sur le champ des ornemens de la Royauté, & reçoit les hommages des Grands & du Peuple. Après cette cérémonie le nouveau Roi se retire ordinairement à un village nommé Oosseboe, à quelques milles de Benin, pour y tenir sa Cour jusqu'à ce qu'il soit parfaitement instruit dans l'art de regner. Pendant cet intervalle, ajoute *Barbot*, la Reine-Mere, l'Onegwa dépositaire des dernieres volontés du Roi & le Général sont chargés du Gouvernement, & ont en main toute l'autorité, ensorte que leurs ordonnances sont irrévocables à moins qu'ils ne consentent à les annuller. Lorsque le jeune Roi est suffisamment instruit, il quitte Oosseboe sous la conduite du Général, & va prendre possession du Palais & de l'Autorité Souveraine. Son premier soin est de se défaire de ses freres, & d'assurer sa tranquillité en écartant tous ses rivaux. On avoit adouci ce cruel usage pendant quelque tems, & on avoit épargné quelques-uns des Princes; mais ceux-ci ayant dans une ou deux occasions excité des troubles dans le Royaume, ont donné lieu depuis au massacre de tous ceux qui peuvent avoir la moindre prétention à la couronne. On enterre cependant ces Princes avec toute la pompe possible, parcequ'on regarde leur mort comme un sacrifice indispensable qu'on doit faire au Bien public.

Nyendaal a audience du Roi.

Dans le tems que *Nyendaal* étoit à Benin, en l'année 1700, il eut occasion de voir le Roi regnant (*). Ce Prince étoit âgé d'environ quarante ans, & avoit l'air fort affable. *Nyendaal* se tenoit debout à trente pas de lui, mais il demanda qu'il lui fût permis d'approcher de plus près, pour le voir d'autant mieux. Le Roi le lui accorda en riant, quoique contre la coutume, & après qu'il lui eut fait signe de la main le Hollandois s'approcha jusqu'à huit ou dix pas de lui. Il n'y avoit personne dans la Salle que les trois Grands-Seigneurs, & un Negre qui avoit un sabre nud à la main. Il fit présent au Roi d'une robe de chambre de soie, dont il apprit dans la suite que ce Prince fut fort satisfait, mais il ne put s'en appercevoir pendant l'audience, parcequ'on la lui présenta couverte de quelque chose; c'est ainsi qu'on porte tout ce qu'on présente au Roi; quelques Negres marchent devant & derriere avec des bâtons blancs à la main. Tous ceux qui se trouvent dans leur chemin sont obligés de se retirer au plus vîte, s'ils ne veulent attrapper des coups; ce qui se fait pour empecher qu'on n'empoisonne ce qui se présente au Roi, & qu'on ne le fasse mourir.

Revenus du Roi.

Le Roi a des revenus fort considérables. Chaque Gouverneur de Province, & il y en a beaucoup, est comptable à ce Prince d'un certain nombre de sacs de *Bousies*, ce qui monte à une grosse somme. Les Officiers subalternes payent leurs taxes en bestiaux, en volaille, en étoffes & autres denrées. C'est ainsi que la Cour est toujours pourvue de toutes les choses nécessaires, & l'argent entre dans les Coffres du Roi. On ne paye pas proprement de droits des marchandises qu'on fait entrer dans le Pays ou qui en sortent, mais on donne par an au Gouverneur du lieu où l'on veut négo-

(*) Comment concilier cette audience avec ce qu'il dit ailleurs, que tous les Européens ne peuvent approcher du Roi, & qu'ils sont exclus de sa présence? Peut-être le Roi avoit-il eu envie de voir un Blanc; supposition qui s'accorde fort bien avec le pouvoir despotique de ces Princes.

gocier, une certaine somme pour la liberté du Commerce; les Gouverneurs en donnent une partie au Roi, qui peut savoir par-là combien il doit recevoir tous les ans. On traite ici les Européens fort doucement.

SECTION I. *Histoire du Royaume de Benin.*

Puissance de ce Prince.

Dapper (a) représente le Roi de Benin comme un Prince si puissant, qu'il peut mettre en un jour une armée de vingt-mille hommes sur pied, & avec un peu plus de tems il en met cent-mille en campagne. Aussi est-il fort redouté de ses voisins. Pendant que le Général, qui s'appelle *Ouasserry*, est en campagne, sa dignité & ses appointemens sont considérables, lui seul partage le butin avec le Roi. La discipline est si rigoureuse que personne n'ose quitter son poste sous peine de mort. Cependant *Nyendaal* dit qu'ils ignorent l'art de la guerre, & que le courage & la conduite leur manquent également, desorte qu'ils sont exposés sans-cesse aux incursions des Pirates & des Brigands, qui ravagent tout, quelquefois jusqu'aux portes de la Capitale. Lorsqu'ils entrent en campagne ils n'observent ni ordre ni discipline; ils n'ont meme ni Général, ni Officiers; en un mot c'est une multitude confuse de poltrons. Ce récit est directement contraire à celui d'*Artus*, de *Dapper* & de *Barbot*; peut-être *Nyendaal* parle-t-il de la Guerre Civile, qui ruina la ville de Benin, dans laquelle on se servit de toutes sortes de gens ramassés.

Armes.

Les armes des soldats de Benin sont le sabre, le poignard, la javeline, l'arc & des fleches empoisonnées. Chaque soldat a un bouclier fait de roseaux, & par conséquent si foible & si léger, qu'il n'est pas de grande défense. Les Nobles portent en campagne une robe d'écarlate, comme une marque de leur qualité. D'autres se couvrent d'une peau d'éléphant, ornée de dents de léopard, & ont un bonnet rouge d'où pend une longue queue de cheval. Les Enseignes sont de soie fine, généralement rouges, & on les porte à la tête & au milieu de chaque corps qui forme l'armée. Les soldats portent un pagne aussi de soie à la ceinture, le reste du corps est nud, & n'a d'autre défense contre les fleches empoisonnées que leur bouclier (b).

Voila tout ce que nous avons pu recueillir sur l'Histoire du grand Royaume de Benin, des relations des Voyageurs, en ce en quoi ils sont d'accord. Car *Nyendaal* a refuté quantité d'autres choses que divers Auteurs ont rapportées. Ce Voyageur a été plus d'une fois à Benin, y a demeuré six mois, est sage dans sa Relation, & ne parle point sur des oui-dire, mais de ce qu'il a observé lui-meme. Tous les autres en général ont donné carriere à leur imagination, ainsi nous n'avons eu aucun égard à ce qu'ils rapportent, que lorsqu'ils ont été d'accord; en ce cas-là nous avons supplée à ce qui manque à la Relation de *Nyendaal*, & quelquefois nous l'avons rectifiée sur des articles à l'égard desquels il a été mal informé.

(a) P. 311 (b) *Nyendaal*, p. 485. *Dapper*, ubi sup.

Section II.

Histoire de la Côte des Esclaves, Royaumes de Coto & de Popo

SECTION II.

Histoire de la CÔTE DES ESCLAVES, *contenant la Description du Pays, sa division en plusieurs Royaumes; la superstition des Habitans, les guerres entre les Rois de* COTO *& de* POPO, *& le Commerce avec les Européens.*

Côte des Esclaves.

LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Esclaves depuis Rio da Volta, où finit la Côte d'Or, jusqu'à Rio de Lagos dans le Royaume de Benin. La côte suivante prend le nom de grand Benin. Celle d'après porte celui de Douarre, & s'étend vers le Sud jusqu'au Cap Formose. Delà elle tourne à l'Est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud jusqu'au Cap Consalve au-delà de l'Equateur, & forme le Golphe de Guinée. Ainsi dans toute son étendue, qui est de trois-cens-cinquante lieues, elle forme un grand arc (*a*).

Division.

La Côte des Esclaves comprend les Côtes de Coto, de Popo, de Whidah ou Juida, & d'Ardra, quatre Royaumes qui se suivent. Les Auteurs ne sont pas d'accord sur les limites de ces divers Etats, mais cela importe assez peu, puisqu'ils sont compris dans la description générale de la Côte des Esclaves.

Royaume de Coto.

Bosman dit que le Pays de *Coto* est nommé Pays de *Lampi* par les Naturels. C'est un terroir uni, sablonneux, sec, stérile, & sans autres arbres que des Palmiers & des Cocotiers sauvages, qui s'y trouvent en assez grande quantité. Il y a aussi du bétail, mais pas autant que les habitans en auroient besoin. Ils ne manquent pas de poisson de riviere, mais ils n'en ont pas de mer, à cause de l'agitation extraordinaire des vagues sur les côtes. Tout leur commerce consiste en la traite des Esclaves, ils en peuvent fournir tantôt plus tantôt moins, mais jamais assez pour charger un Vaisseau. Ce qui rend ce Commerce fort incertain, c'est que les Negres ont coutume de s'enfuir dans l'intérieur des terres, à l'approche des Européens. Souvent un Vaisseau demeurera six mois sur la côte, sans en tirer un seul Esclave. Les Portugais y font le plus de commerce, & les Habitans aiment mieux trafiquer avec eux qu'avec les autres Européens (*b*) (*).

Caractere des Habitans.

Bosman trouva les habitans d'un bon naturel & civils; mais *des Marchais* assure qu'ils sont d'ailleurs intéressés, dissimulés, fourbes & traîtres au souverain degré (*c*). Ce qui confirme cette remarque, c'est ce que rapporte le premier; ayant dit à leur Roi, que quand il auroit fini ses affaires à Juida, il avoit dessein de s'en retourner par terre, ce Prince lui offrit de venir le prendre avec tous ses gens sur les frontieres de son Pays, & de le conduire

(*a*) Hist. Gén. des Voyag. T. V. p. 355, 356.

(*b*) *Bosman* Lett. 18 p m. 346.

(*c*) *Des Marchais* Voyag. de Guinée, T. II. p. 5

(*) Si Coto est le même lieu que Quito, comme les Descriptions de *Bosman*, de *Des Marchais*, les distances & l'affinité des noms semblent l'indiquer, il y a dans cet endroit un Etablissement Anglois, qui appartient à la Compagnie Royale d'Afrique.

re jusqu'au-delà de la riviere de Volta, pour le garantir des voleurs, qui courent de côté & d'autre. *Bosman* auroit profité de ces offres, si les Negres du petit Popo, qui lui avoient aussi promis de l'escorter jusques sur leurs frontieres, ne l'en eussent dissuadé par leurs Envoyés, sous prétexte qu'ils apprehendoient qu'il ne fût attaqué par les voleurs avant qu'ils eussent le tems de le joindre. Ces Envoyés ne l'en dissuadoient néanmoins que foiblement, & lui insinuoient comme d'eux-mêmes, qu'il feroit bien d'entreprendre le voyage par terre. *Bosman* découvrit bientôt que leur dessein étoit de le tuer & de le piller, dont ils auroient pu ensuite se disculper, en disant qu'ils avoient voulu le détourner de faire le voyage par terre. Il renonça donc à ce voyage, ce qui lui fit perdre l'occasion de faire bien des découvertes curieuses (*a*).

SECTION II. *Histoire de la Côte des Esclaves, Royaumes de Coto & de Popo.*

Le Gouvernement, la Religion, & la maniere de vivre des habitans de Coto, sont à peu près les mêmes que ceux des habitans de la Côte d'Or, dont nous aurons occasion de décrire les mœurs. Ce qu'il y a de plus ici, c'est qu'on y voit une prodigieuse quantité d'Idoles. C'est en cela qu'ils font consister leurs richesses; il faut qu'un Negre soit bien pauvre quand il n'en pas une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins, les champs, tout en est plein, & ils n'en sont pas plus riches ni plus heureux. Leur langage est à peu près le même que celui d'Acra, & comme ils ne font presque pas de commerce, ils sont aussi fort pauvres, & il s'en trouve très-peu qui soient riches, au moins à prendre ce terme dans le sens de l'Europe. Le profit qu'ils tirent quelquefois de la vente des Esclaves, ne diminue guere leur pauvreté naturelle, parcequ'ils mettent tout à acheter des Idoles (*b*).

Religion, Mœurs &c.

Leurs forces répondent à leurs richesses, comme ils n'ont rien à perdre dont ils ne puissent réparer bientot la perte, ils sont assez indifferens sur l'article. Ils sont continuellement en guerre avec ceux de Popo, & il y a bien des années que les guerres durent. Les Aquamboes, qui ont quelque interêt à tenir la balance égale entre les deux Partis, empêchent que l'un l'emporte sur l'autre, & envoyent du secours à celui des deux qui a du dessous. Lorsqu'Aquamboe étoit gouverné par deux Rois, le vieux Roi soutenoit ceux de Popo, & le jeune ceux de Coto. En 1700 ceux de Popo prirent si bien leur tems, qu'ils surprirent ceux de Coto & les obligerent à sortir de leur Pays; c'etoit-là leur situation du tems de *Bosman*, qui ne doutoit pas que le Roi d'Aquamboe ne les rétablit, & ne tînt en bride ceux de Popo. *Des Marchais* rapporte que le Roi de Popo auroit peut-être deja entierement exterminé les peuples de Coto, si le Roi d'Aquamboe ne les avoit soutenus. Il ajoute que ce dernier ayant beaucoup de mines d'or dans son Pays, il craint egalement ceux de Coto & de Popo, & que les uns ou les autres n'ayent le dessus, ou qu'ils ne s'accordent; par cette raison il tient l'equilibre entre ces deux Royaumes, & y entretient la guerre (*c*).

Guerres entre Coto & Popo.

Le Royaume de *Popo* ou *Papa* s'etend depuis le Cap Monte jusqu'au Royaume de Juda, on lui donne dix lieues. Il est divisé en deux parties, le grand & le pe-

Royaume de Popo.

(*a*) *Bosman* ubi sup. Lett 18.
(*b*) *Des Marchais*, T. II. p. 5 *Bosman*, (*c*) *Des Marchais*, l. c. p 3.

SECTION II. *Histoire de la Côte des Esclaves, Royaume de Coto & de Popo.*

petit Popo; celui-ci à l'Oueſt du premier. *Barbot* aſſure que depuis le Cap Monte dans le Pays de Coto juſqu'au petit Popo, la côte s'étend au Nord-Eſt l'eſpace d'environ cinq lieues, & que le terroir eſt plat, ſablonneux & ſtérile. Il ajoute que le petit Popo eſt une fort petite Contrée, qui porte le titre de Royaume, & qui eſt ſitué entre Coto & le grand Popo, ſur la côte. Cependant il avoue qu'on ne connoît pas quelles en ſont les limites dans les terres. *Boſman* compte dix lieues depuis Coto juſqu'au petit Popo; il dit auſſi que le Pays eſt uni, ſans montagnes, ſans arbres, & ſi ſablonneux qu'on trouve du ſable dans toutes les viandes qu'on prépare. Cette quantité de ſable rend le Pays ſtérile, ce qui oblige les habitans de tirer la plus grande partie de leurs proviſions de Juida. Ils ſont auſſi tourmentés par une prodigieuſe quantité de rats, qui ſe logent comme les lapins dans le ſable (*a*).

Habitans. Hiſtoire de de leur Roi Aforri.

La ville ou le village du petit Popo eſt ſur le bord de la mer, à quatre lieues à l'Oueſt du grand Popo, près d'une petite riviere ou d'une anſe. Les Habitans ſont un reſte du Royaume d'Acra, derriere le Fort des Hollandois. Ils vinrent y chercher un aſyle, après avoir été chaſſés par le Roi d'Aquamboe de leur Pays, & il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent jamais la liberté de retourner dans leur patrie. Sans être fort nombreux, ils paſſent pour bons ſoldats. *Aforri*, frere & prédéceſſeur du Roi regnant en 1700, étoit un Prince belliqueux, qui ſe faiſoit reſpecter & craindre par ſa valeur. Il ſe diſtiſtingua ſur-tout contre le Fidalgo d'*Offra*, qui s'étant révolté contre le Roi d'Ardra, ſon Souverain, porta l'inſolence juſqu'à faire mourir le Facteur Hollandois, nommé *Holwerf*. *Aforri*, ſollicité par le Roi d'Ardra de venger ces deux attentats, marcha contre le Rebelle avec toutes ſes forces, battit ceux d'Offra, ravagea leur Pays, ſe ſaiſit du coupable, & le livra entre les mains de ſon Maître. Non content de cette victoire il attaqua le Royaume de Juida, encore à la ſollicitation du Roi d'Ardra, & ſans perdre de tems il vint ſe camper avec ſon armée ſur les frontieres de cet Etat; mais comme il manquoit de poudre, il attendit à attaquer ceux de Juida, qu'il eût reçu celle que le Roi d'Ardra devoit lui envoyer. Effectivement celui-ci fit partir un Convoi avec une bonne eſcorte; ceux de Juida en ayant eu avis, attaquerent le Convoi, battirent l'eſcorte & enleverent la poudre. Ce malheur obligea *Aforri* à une prompte retraite. Il la fit d'une façon qui lui fit autant d'honneur qu'une victoire auroit pu faire. Etant arrivé dans ſon Pays, il apprit que ceux de Coto étoient prêts à venir au ſecours de ceux de Juida, en cas qu'il eût demeuré plus longtems ſur leurs terres. Il en fut ſi piqué qu'il marcha auſſi-tôt contre eux, & malgré la ſupériorité de leurs forces il les attaqua. Mais il fut ſi bien reçu, qu'il perdit beaucoup de monde en peu de tems; ce qui le mit dans une telle fureur, que ſans ſe ménager il ſe jetta dans le plus épais de la mêlée, où il périt avec un grand nombre de ſes gens, après avoir vendu chérement ſa vie. Son frere qui lui ſuccéda, moins belliqueux que lui, mais plus politique, ſut venger ſa mort, en attaquant les habitans de Coto quand ils étoient en guerre avec d'autres, & enfin il les chaſſa de leur Pays (*b*).

Les

(*a*) *Barbot*, p. 329. (*b*) *Boſman* Lett. 18.

Section II. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Coto & de Popo.*

Les Habitans de Popo ne vivent que de pillage & du Commerce des Esclaves. Mais ils l'emportent sur ceux de Coto, car étant plus hardis & plus braves, ils font plus de butin; & par conséquent leur negoce est plus considérable, cependant il faudroit quelques mois pour charger ici un Vaisseau d'Esclaves. En 1697 *Bosman* ne put acheter que trois Esclaves en trois jours qu'il y demeura, mais les Negres l'assurerent que s'il vouloit attendre encore autant de jours, ils lui en pourroient fournir près de deux cens. Il écouta leur proposition, mais étant allé à bord il fit voile pour Juida; il apprit ensuite que leur course avoit si bien réussi, qu'ils avoient pris plus de deux-cens Esclaves, qu'ils furent obligés de vendre aux Portugais.

Les Habitans subsistent de pillage.

Ce Peuple est extrémement fourbe. Lorsqu'un Marchand y vient pour négocier, ils lui font accroire qu'ils ont un grand nombre d'Esclaves à lui vendre, mais ce n'est que pour l'attirer à terre, & s'ils peuvent l'y attraper, ils ne le laissent partir qu'après l'avoir retenu quelques mois, & l'avoir bien pillé. Il n'y a point de Nation qu'ils trompent plus que les Portugais, & cependant ceux-ci y vont toujours, parcequ'ils ont de si mauvaises marchandises, qu'ils ne peuvent acheter d'Esclaves ailleurs. En l'année 1698 *Bosman* trouva un Vaisseau Danois à Popo, qui y demeura plus longtems pour acheter cinq-cens Esclaves, que le Hollandois n'avoit fait à Juida pour en acheter environ deux-mille, & pendant ce tems-là les Negres donnerent tant de preuves de leur caractere fourbe aux Danois, qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils y reviennent jamais. L'année precédente ils avoient traité un Vaisseau Anglois à peu près de la même maniere, & outre cela ils avoient dérobé quelques marchandises; mais y étant retourné ensuite, le Capitaine se vengea, il se saisit du fils du Roi & de plusieurs autres des principaux, & ne les relacha qu'après qu'on l'eût richement dédommagé de ce qu'il avoit perdu.

Ils sont fourbes.

Sous le regne du frere d'*Assari*, le Commerce étoit sur un meilleur pied, & ce Prince ne permettoit point qu'on fît la moindre insulte aux Européens. De son tems un Vaisseau Hollandois chargea plus de cinq-cens Esclaves en onze jours; mais après sa mort les habitans sont revenus à leur naturel, & à présent ils sont si méchans qu'il est impossible qu'on n'en soit trompé (a).

Grand Popo.

On trouve à quatre lieues delà du côté de l'Est le Royaume du *Grand Popo*. Dans l'interieur des terres il y a beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux & de volaille; mais vers la mer le pays est bas & uni. Cette côte est presque inaccessible; la mer y brise avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que les Canots & les Chaloupes n'osent en approcher. Du port du petit Popo jusqu'à celui du grand Popo à l'Est, on compte environ cinq lieues. En venant de l'Ouëst, on reconnoît aisement le dernier de ces ports à deux pavillons qui sont constamment deployés sur les deux pointes de la riviere de Tari ou Torri. Celui de la pointe de l'Est appartient à la Loge Hollandoise. La ville ou le village de Popo est situé près de l'embouchure de la riviere, dans une Isle formée par des etangs & des marais, qui donnent au Pays l'air d'un grand Lac; & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra Aucgada*, c'est-à-dire Terre noyée. D'autres l'appellent *Terra Gozada*. La

(a) Là même.

Section II. *Histoire de la Côte des Esclaves, Royaumes de* Coto *&* *de* Popo.

Description de la Ville ou Village de Popo.

La ville est divisée en trois parties, séparées l'une de l'autre. L'entrée de la riviere est fermée par une barre, que les Canots passent facilement. Les maisons ou les cabanes sont petites & de la même forme que celles des Isles du Cap Verd, & des peuples même les moins civilisés. *Des Marchais* fait consister toute la force de cette ville dans sa situation (*a*). C'est la seule place de tout cet Etat qui mérite le nom de village, tout le reste n'est composé que de petits hameaux de dix ou douze cases, dont les habitans se retirent à Popo au moindre danger. Le Palais du Roi est d'une grande étendue, & composé d'une infinité de petites huttes, qui environnent le principal appartement. On traverse trois cours pour y arriver, gardées par des soldats armés. La derniere où sont les logemens du Roi est ornée d'un grand sallon qui sert à ce Prince pour ses audiences, & pour ses entretiens familiers avec les Officiers ou les Seigneurs de sa Cour; mais il mange toujours seul. Il a un grand nombre de femmes, dont deux se tiennent toujours auprès de lui & le rafraîchissent avec des éventails faits de roseaux & de plumes. Ses occupations ou ses amusemens pendant la plus grande partie du tems se réduisent à fumer, à badiner avec ses femmes, & a s'entretenir de bagatelles avec ses Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de son affection sont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans les mets. Le Pays est très-peu peuplé, à la réserve de cette Isle, parce-qu'il est perpétuellement troublé par les incursions de ceux de Juida; aussi les terres demeurent-elles en friche, & les habitans manquent-ils souvent de vivres; ils seroient réduits à mourir de faim, si leurs ennemis mêmes ne leur en fournissoient, & ne risquoient leur vie par ce commerce clandestin, pour satisfaire leur avidité pour le gain.

Ce récit de *Bosman* est très-différent de ce que *Barbot* rapporte avec un détail de circonstances qui donnent du crédit à son témoignage: il assure que le Pays est assez peuplé & cultivé. Pour concilier ces deux Voyageurs, on peut supposer que le premier a vu ce Pays après quelque grand desastre, & le second dans un tems où il étoit florissant & tranquille (*b*).

Les Royaumes de Coto, *de* Popo *&* *de* Juida *dépendoient autrefois de celui d'*Ardra.

Quelques Voyageurs prétendent que le Royaume du grand Popo étoit autrefois si puissant, qu'il avoit forcé celui de Juida de lui payer tribut. Mais c'est une erreur, qui n'a aucun fondement. Au contraire, il est certain que les Royaumes de Coto, de Popo & de Juida étoient autrefois des Provinces du grand Royaume d'Ardra, avec lequel ils sont souvent en guerre, mais plus fréquemment encore les uns avec les autres, & ces guerres ne servent qu'à les affoiblir sans qu'il leur en revienne aucun avantage. Celui de Popo doit sa sûreté à sa situation, celui de Juida au nombre de ses habitans, & celui de Coto à la pauvreté des siens. Ainsi les guerres qu'on suppose s'être terminées au desavantage de ceux de Juida, ne l'ont été que par le démembrement de ces Pays du Royaume d'Ardra. *Des Marchais*, qui paroît ici le Copiste de *Bosman*, nous apprend que le Royaume du grand Popo avoit été soumis à celui de Juida jusqu'au tems du Roi qui regnoit au commencement de ce siecle; le Roi de Juida l'ayant mis sur le trône, il reconnut ce bienfait, en secouant le joug de son obéissance.

Le

(*a*) T. II. p. 5. (*b*) *Barbot* p. 341.

D'
ICH ARDRA
Koenige von Dahomey
ret worden.
r le Roy de Dahomey
Assem od. Azem
Stadt von Groß Ardra
Grand Ardra ruiné
Fluß ou Riv.
Eufrates
Grand ou
Groß
Foro
Aploga
Tapoy
r Goga
Offra
RWHIDAH
Xavier ou od
Sabi
Jakin
Danis
Banga
Gregoue
Franz F.
Engliß F.
Fl. Jakin
Rheede von Whidah od. Iuida
Rheede von Jakin
Hafen von Tori
Rade de Whidah ou Iuida
Rade ou Port de Tori
Rade de Jakin
de Fer
7
50
40
30
20
10
30
40

FORT-SETZUNG der KARTE VON DER KÜSTE VON GUINEA von dem Fluße Volta bis Jakin Worinnen DIE KOENIGREICHE KOTO, POPO WHIDAH ODER JUIDA UND ARDRA LIEGEN.

Maaß-stab.
Franzoesische und Englische See-meilen 20 auf einen Grad.
Gemeine Franzoesische Meilen.
Aus dem Englischen

SUITE DE LA COSTE DE GUINÉE
Depuis la Riviere de Volta Jusqu'à Jakin ou sont LES ROYAUMES DE KOTO, DE POPO, DE WHIDAH ou JUIDA, et d'ARDRA.

ROYAUME D' KOENIGREICH ARDRA
welches von dem Koenige von Dahomey zerstoeret worden.
Detruit par le Roy de Dahomey
Assem od. Azem
zerstoerte Stadt von Groß Ardra
Ville du Grand Ardra ruiné
Fluß ou Riv.
Eufrates
Grand ou Groß Foro
Aploga
Yapoy
Offra
RE DE KOENIGR WHIDAH OD. OU JUIDA
Xavier Goga
Xavier Zonto
Xavier ou od. Sabi
Gome
Jakin
Assom
Danio
Banga
Tori
Porto od. Hafen von Klein Ardra ou Port du Petit
Abanga
Soli
Gregoue
Franz. F.
Engl. F.
Jouega
Agoga
Fl. Jakin
Foula od. Hafen von Tori
Rhede von Jakin
Rheede von Whidah od. Juida
Riv. de l'Eufrates Fluß
ROYME DE KOENIGREICH POPO
Grand Groß Popo
Village ou Dorf
Ville ou Stadt
Coste ou il est difficile d'aborder
Küste wo schwer anzulanden
Hollændisch Zelt
Pavillon Hollandois
Fluß Popo od. Torri
Riviere de Popo ou Torri
Rade de Whidah ou Juida
Foula ou Port de Tori
Rade de Jakin
Les Terres qui sont à l'Orient de la Riviere de Volta sont basses, Sabloneuses et Steriles et celles qui en sont à l'Occident sont hautes et fertiles.
Klein Popo Petit
Fluß der durch Sand verstopft ist
Riviere qui est bouchée par le Sable
KOENIGREICH KOTO OD. OU LAMPI
ROYAUME DE
Les 4 Montagnes
Die 4 Berge
Vorgebirge Monte
Cap de
Koto ou od. Veru
Cap Vorgeb. S. Paul
Niedrige und Morastige Küste
Coste Basse et Marecageuse
La Riviere de Volta est ainsi nommée par les Portugais à cause de sa rapidité
Der Fluß Volta wird von den Portugiesen wegen seiner Geschwindigkeit also genannt.
Cap Vorgeb. Montego
Riv. de Volta dans laquelle aucuns Vaisseaux ne peuvent entrer.
Fluß Volta in welchen keine Fahrzeuge einlaufen koennen.
Aquwalla
Laenge von dem Eylande Ferro
Longitude de l'Isle de Fer.

Le Roi de Juida irrité de son ingratitude assembla une puissante armée, & les François qui étoient alors à Juida avec quelques Vaisseaux, l'ayant secouru d'hommes & d'armes, il fit marcher ses troupes dans la résolution d'exterminer son ennemi; il s'en flattoit d'autant plus que les François s'engagerent à l'attaquer par mer. Mais les bas-fonds qui sont autour de Popo empêcherent les Vaisseaux d'approcher, tandis que les marais mettoient la place en sûreté du côté de terre. Ceux de Juida & les François furent obligés de se servir de radeaux. Ceux de Popo s'étoient si bien mis en état de défense, que non seulement ils repousserent leurs ennemis, mais les obligerent à prendre la fuite, tandis qu'eux n'avoient pas perdu un seul homme; car ils tiroient hors de leurs maisons, sans que les ennemis pussent les voir, & remporterent ainsi une victoire complette. Le Roi de Popo ne jugea pas à propos de poursuivre ses ennemis, parcequ'il savoit bien qu'en pleine campagne les choses seroient égales. Depuis le malheureux succès de cette expédition le Roi de Juida n'a rien osé tenter seul, mais il a taché d'engager par argent d'autres Etats à prendre son parti; & quoique cela lui ait deja coûté beaucoup, il n'en est guere plus avancé, parcequ'on le trompe de tous côtés (a).

SECTION II. *Histoire de la* Côte des Esclaves, *Royaumes de* Coto & *de* Popo.

Guerre entre les Rois de Popo & *de* Juida.

Les habitans du grand Popo font le commerce des Esclaves, mais il n'est pas considerable; lorsqu'il ne vient point de Vaisseaux de l'Europe ils vendent leurs Esclaves à leurs voisins du petit Popo. Mais leur principal trafic est celui du poisson, qu'ils prennent dans leur riviere, & qu'ils vendent à leurs voisins. Lorsqu'il étoient dépendans d'Ardra, ils n'avoient guere de commerce avec les Européens, parceque le Roi les obligeoit de garder leurs Esclaves, pour assurer le payement de ses droits, & il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie a été la source de leur révolte. Le penchant naturel qu'ils ont pour le vol, a fait perdre aux Anglois & aux François l'envie de faire des Etablissemens chez eux. Les Hollandois, & par-ci par-là quelque Vaisseau Portugais ont été les seuls Européens qui en ayent couru les risques, mais avec la précaution d'exiger du Roi qu'il se chargeât de régler tous les differends qui naitroient entre eux & ses sujets, & qu'il se rendît caution pour toutes leurs dettes. Depuis la guerre avec ceux de Juida le commerce y a tellement tombé, que les Hollandois ont abandonné le Pays, & vraisemblablement il n'y vient plus d'étrangers (b).

Commerce.

Les Habitans de Popo, comme tous les autres Negres de ces côtes, ont une confiance aveugle pour leurs Pretres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin, qu'ils ont sans-doute emprunté de quelque Nation de l'Europe. Ces Pretres sont ordinairement vetus d'une longue robe blanche, & portent toujours à la main une espece de Crosse Episcopale. Tous les Vaisseaux qui viennent negocier leur payent un certain droit sous le nom de présent, pour encourager les Negres par ce temoignage du respect qu'on a pour leurs Pretres, à favoriser la cargaison. En effet ces pauvres aveugles s'imaginant que c'est par l'intercession de ces Pretres qu'ils s'assurent la protection de leurs Dieux, leur obeissent en tout; & les Pretres trouvent leur interet à obliger les Européens de ne negliger rien pour engager leurs devots à être fide-

Confiance qu'ils ont pour leurs Pretres.

(a) *Bosman* Lett. 18. (b) *Barbot* p. 323. *Bosman* l. c.

SECTION II. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaumes de Coto & de Popo.

fideles & actifs; mais généralement le mauvais naturel prévaut. Ils aident aux Européens à charger & à décharger, & pendant ce tems-là un des Prêtres se tient sur le rivage, & leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infaillible pour la sûreté de leurs Canots au passage de la Barre (*a*).

Popo est proprement le premier Canton de la Côte qui soit du Pays d'Ardra; il y a très-peu de différence dans le langage, mais le Gouvernement y est sur un autre pied (*b*).

SECTION III.

Contenant la Description du Royaume de WHIDA, JUIDA *ou* FIDA; *ses Rivieres, ses Ports, son Terroir, son Climat, ses Productions, ses Villes, son Gouvernement, sa Police, son Commerce, ses Loix, les Arts du Pays, les Mœurs, la Religion des Habitans, & enfin l'Histoire de la Révolution arrivée dans ce Royaume par la mollesse & le luxe des Habitans, & par l'humeur guerriere de leur Ennemi le Roi de* Dahomé.

SECTION III. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida. — Divers Noms du Pays. — Son étendue & ses limites.

LES Anglois, les Portugais & les Habitans appellent ce Royaume *Whida*; les François *Juda* ou *Juida*, & les Hollandois *Fida*. *Philips* & *Snelgrave* écrivent *Whidaw*; *Smith* & *Atkins*, *Widah*; *Barbot* & d'autres François en font *Ouida*. Cependant *Barbot* convient que les François l'appellent en général *Juida* ou *Juda* (*c*).

Bosman, qui passa huit mois à trois diverses fois dans ce Pays, se donna tous les soins imaginables pour savoir exactement l'étendue du Royaume; mais tout ce qu'il put découvrir, c'est qu'il s'étend environ neuf ou dix lieues le long de la côte; vers le milieu il s'avance six ou sept lieues dans les terres, après quoi il s'étend de côté & d'autre & fait comme deux bras; desorte que dans un endroit il a dix ou douze lieues de largeur, & en d'autres beaucoup moins. Suivant *Des Marchais*, ce Royaume commence à cinq ou six lieues du village de Popo, & en a quatorze ou quinze au long de la mer; il est par les six degrés vingt minutes de Latitude Septentrionale; ses bornes au Nord-Oüest sont le Royaume de Popo, & au Sud-Est celui d'Ardra. D'autres ne donnent à ce Pays que seize lieues de circuit, tandis que d'autres lui donnent dix lieues d'étendue le long de la mer. Son étendue étant aussi incertaine, nous passerons à d'autres articles plus connus, & sur lesquels on est généralement d'accord (*). Il

(*a*) *Barbot* ubi sup. (*b*) *Bosman* l. c. (*c*) Hist. Gén. des Voyag. T. V. p. 364.

(*) Nous ne pouvons quitter ce sujet, sans remarquer que quelques Voyageurs représentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra. Mais l'erreur est évidente, car les Royaumes de Juida & de Torri sont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Oüest le grand Popo, s'étend le long du rivage jusqu'à celui de Torri du côté de l'Est. Depuis le grand Popo jusqu'au port de Juida, la côte s'étend environ l'espace de cinq lieues à l'Est Nord-Est. Dans cet espace on trouve la petite ville d'Oy, un quart de lieue à l'Est d'une petite riviere qui vient se jetter dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend cette côte toujours inaccessible (1)

(1) *Barbot* p. 323. 327.

Section III. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.

Rivieres.

Il n'y a que deux Rivieres assez considérables dans ce Royaume, qui viennent de celui d'Ardra. Celle qui est le plus au Sud, s'appelle Jaquin, & n'est navigable que pour des Canots, parcequ'en plusieurs endroits elle n'a que trois pieds de profondeur, & souvent moins; l'eau est jaunâtre. On a donné le nom d'Euphrate à la seconde; elle passe par la ville d'Ardra, & est environ à une demi-lieue de la ville Capitale du Royaume de Juida, nommée Xavier ou Sabie. Elle est plus large & plus profonde que le Jaquin, & sans quelques bancs de sable qui bouchent le passage elle porteroit d'assez gros Bâtimens. Les Rois de Juida ont établi depuis longtems à tous ces gués des Péages. Tous ceux qui y passent sont obligés de payer deux Couris. Personne n'est exempt de ce droit.

Port.

Le Port où les Vaisseaux chargent & déchargent est à l'embouchure de la riviere, mais il est très-dangereux à cause de la violente agitation de la mer; sur-tout dans les mois d'Avril, de Mai, de Juin & de Juillet la mer s'éleve si haut, que c'est risquer visiblement sa vie que de vouloir entrer dans le port. On voit arriver beaucoup de malheurs dans ce tems-là; il se noye bien des gens & il se perd beaucoup de marchandises, parceque les Canots sont souvent renversés par la violence des vagues. Il est vrai que, comme les Negres savent parfaitement nager, il en périt moins que d'Européens (*a*) (*).

Il y a d'ailleurs en cette saison-là un courant extrêmement rapide, qui va du côté de l'Est, & contre lequel ni esquif ni chaloupe ne peut tenir, mais il faut que ceux qui sont dans les esquifs jettent leur crochet au fond pour n'être pas renversés. Tous ces inconvéniens retiennent les Vaisseaux le double du tems qui leur seroit nécessaire autrement.

Beauté du Pays.

Mais aussitot qu'on a gagné la terre, la scene change tellement qu'on se croit transporté de l'Enfer dans le Paradis. Le terrein le long de la côte est uni, mais il s'éleve insensiblement vers l'intérieur du Pays, & l'on découvre la plus belle perspective du monde. La pente finit au pied des hautes montagnes, qui forment une chaine qui borne le Royaume au Nord-Est, & le défend de ce côté-là contre ses voisins. Tous les Européens qui ont été à Juida, en parlent avec admiration, & comme d'une des plus délicieuses Contrées de l'Univers. Les arbres sont droits, grands, & semblent avoir été plantés en simétrie, ce qui forme des allées & des bosquets dont la vue enchante. La verdure des campagnes, & la richesse des champs, où l'on voit presque toujours trois sortes de grains, des feves, des patates & d'autres fruits, la multitude des maisons, le murmure des ruisseaux, forment la plus charmante perspective qu'on puisse imaginer. Il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit mis à profit, à la réserve des endroits que la Nature semble avoir

(*a*) *Bosman* Lett. 18.

(*) En 1698, lorsque *Bosman* y étoit, un Capitaine Portugais, un Ecrivain, trois Matelots Anglois & plusieurs Esclaves y périrent, outre deux Capitaines, que l'on porta à terre pour morts, & qui en moururent effectivement peu de tems après. „ Cette rade, „ dit-il (1), a coûté à la Compagnie plus de deux-mille livres à diverses fois, mais „ les Anglois, qui n'avoient pas de si bons rameurs que nous, y ont perdu infiniment „ davantage."

(1) *Bosman* p. 355.

Section III. Histoire de la Côte des Esclaves, Royaume de Juida.

voir destinés pour le plaisir, où les Bois croissent d'eux-mêmes d'une façon simple & rustique. Le Printems & l'Automne se succedent sans interruption; à peine le Laboureur a-t-il fait la moisson, que dès le lendemain il recommence à labourer & à semer, sans laisser reposer la terre, qui produit avec la même force que si elle ne pouvoit s'épuiser. Il est certain que ce Pays est si peuplé, qu'un village seul contient autant de monde que les Royaumes ordinaires de cette côte; avec cela ils sont si près les uns des autres, qu'on est étonné que le Pays le plus fertile du monde puisse nourrir une si prodigieuse multitude de peuple. On peut comparer tout le Royaume à une grande ville, où les jardins & les allées tiennent lieu de rues, car il n'y a presque pas un village qui soit à plus d'une portee de fusil de l'autre; outre celui du Roi, & ceux des Vicerois, chaque famille en forme un, qui devient plus grand à mesure que la famille augmente. Les premiers sont les plus grands & les mieux bâtis, & les autres les mieux cultivés, s'il y a quelque différence dans une Contrée si également belle & fertile (*a*). En un mot c'est une véritable image de ce que les Poëtes ont dit des Champs Elisées, & bien-que tout ce qu'on en dit soit fondé sur des autorités incontestables, on nous soupçonneroit de nous livrer aux excès d'une imagination échauffée, si nous le rapportions (*).

Division en 26 Provinces.

Nonobstant le peu d'étendue de ce Royaume, il est divisé en vingt-six Provinces, qui portent le nom de leurs Capitales. Ce sont autant de Gouvernemens qui sont donnés aux Grands du Pays, & héréditaires dans leurs familles. Le Roi est à la tête de ces Gouverneurs, & gouverne particulierement la Province de Sabie ou Xavier, la premiere du Royaume, comme sa Capitale l'est de tout l'Etat (*b*) (*). Il

(*a*) *Bosman* Lett. 18. *Des Marchais* T. II p. 13. *Barbot.* (*b*) *Des Marchais* l. c p. 11.

(*) *Bosman* qui a demeuré sur les lieux en dit ce que nous avons rapporté; il assure que depuis la mer jusqu'aux dernieres limites dans l'intérieur des terres, tout le Pays offre comme un bel amphithéatre, que la Nature embellit des plus vives couleurs. *Philips*, qui y avoit fait un voyage, assure avec admiration que le Royaume de Juida est le plus délicieux Pays de l'Univers, composé de belles campagnes, qui montent en pente insensible, ornées de bosquets toujours verds, d'orangers, de limoniers & d'autres arbres, arrosées de plusieurs rivieres & d'agréables ruisseaux; on y trouve une abondance de poisson, de volaille & de bétail aussi grande qu'en aucun Pays du Monde. *Des Marchais* n'est pas moins prodigue de louanges, il remarque plusieurs autres circonstances qui relevent la beauté du Pays, ensorte que l'on diroit que ces Voyageurs parlent de lieux différens, ou que Juida est un abrégé de tout ce qu'il y a de plus beau.

(†) *Des Marchais* nous a fourni les noms de ces Provinces avec la qualité de leurs Gouverneurs.

1. *Xavier ou Sabie*	le Roi
2. *Xavier-Goga*	un Prince vice-roi.
3 *Beti*	Le grand Prêtre.
4. *Ablogi.*	Chacune un Prince.
5. *Niapon*	
6. *Xavier Zonte*	
7. *Grégoué Zonte*	Chacune un Gouverneur.
8. *Abinga*	
9. *Gourga*	
10. *Doboé*	Chacune un Gouverneur.
11. *Abingato*	
12. *Karte*	
13. *Agou*	Interprete & Gouverneur.
14. *Asson*	Un Prince.
15. *Oussaga.*	un Gouverneur.
16. *Pagne*	Le premier Valét de chambre du Roi.
17. *Walonga.*	Gouverneur.
18. *Danio*	Gouverneurs.
19. *Zingua*	
20. *Coula Souto*	
21. *Zoga*	
22. *Hamar*	Capitaine & Gouverneur.
23. *Couagouga*	Le Commandant des Fuseliers du Roi.
24. *Agricoquoiz*	Le Tambour-Major.
25. *Guiaga*	L'Exécuteur de la Justice.
26. *Babo.*	Oncle du Roi.

Nous

Section III. *Histoire de la* Côte *des* Escla-ves. *Royaume de* Juida.

Foires de Juida.

Il se tient tous les quatre jours un grand Marché en différentes places de la ville de Xavier. Il s'en tient encore un de sept en sept jours dans la Province d'Aploga, qui est si célebre qu'on y voit pour l'ordinaire cinq ou six-mille Marchands. Les plus grandes Foires qui se tiennent à Xavier, sont celles du Mécredi & du Samedi. Pour prévenir la confusion & le tumulte que ce grand concours de peuple pourroit causer dans la ville, elles se tiennent à un mille de-là, en pleine campagne, sous des arbres touffus, qui mettent cette multitude de gens à couvert des ardeurs du Soleil. Les femmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & les autres ouvrages qu'elles travaillent. Ces Marchés sont réglés & policés avec tant d'ordre qu'il ne s'y passe jamais rien de contraire aux Loix. Les Marchands différens & les différentes marchandises ont leurs quartiers particuliers; les acheteurs marchandent tant qu'il leur plait, mais il faut que ce soit sans bruit & sans fraude. Pour contenir tout dans le devoir, le Roi entretient un Juge, qui accompagné de quatre valets armés rode sans-cesse dans tous les quartiers, entend les plaintes des vendeurs & des acheteurs, prononce sommairement & souverainement sur leurs différends; il fait arreter & vendre sur le champ pour esclaves ceux qui sont surpris en volant ou en troublant la paix & la tranquillité des Marchands (*a*).

Les environs des Marchés sont bordés de petites baraques occupées par des Cuisiniers qui donnent à manger, mais ils ne peuvent vendre que de la viande, bœuf, cabrit, cochons, ou chiens. A côté de ces baraques il y en a d'autres où des femmes vendent du pain; elles en ont de riz, de millet & de mays, de couscous; d'autres vendent du Pito, espece de biere d'assez bon goût, rafraîchissante & qui n'enivre point. On vend du vin de palme en d'autres, & de l'eau-de-vie en d'autres. On y vend des esclaves de l'un & de l'autre sexe, des bœufs, des moutons, des cochons, des chiens, du poisson & des oiseaux de toute espece; des toiles d'Europe, des Indiennes, des étoffes de soie, des épiceries, des porcelaines, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & travaillé, en un mot toutes sortes de marchandises d'Europe, d'Afrique & d'Asie, & le tout à un prix fort raisonnable. Les principales marchandises du Pays sont des étoffes, des nattes, des paniers, des cruches pour le Pito, des calebasses de toutes grandeurs, des plats & des tasses de bois, du poivre, du sel, de l'huile de palmier, des Kankis, & d'autres denrées (*b*).

Commerce.

Ce sont les hommes qui font le commerce des Esclaves, tout le reste est entre les mains des femmes, soit pour vendre, soit pour acheter. Nos plus habiles Marchands pourroient encore prendre des leçons de ces Negresses, soit pour debiter, soit pour faire des comptes; aussi les hommes s'en rapportent-ils entierement à leur habileté & à leur savoir-faire. La monnoye

cou-

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 162. & suiv. (*b*) *Philips* ubi sup.

Nous avons rapporté ces noms des Provinces, parcequ'ils ne se trouvent que dans *Des Marchais*, & parcequ'ils offrent un échantillon de la langue de Juida, qui ne paroit nullement dure & désagreable. On ne peut qu'être surpris, qu'un si petit Etat soit encore divisé en tant de petites Souverainetés, dont chacune n'égale pas en étendue une grande ville: avec cela chaque Canton a nombre de villages qui en dépendent (1).

(1) *Des Marchais* [illegible]

Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.

courante est la Poudre d'or ou les Bujis, & on ne fait point de crédit. Les *Bujis*, que les François nomment *Bouges*, sont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Dans les Royaumes de Juida & d'Ardra elles servent également de parure & de monnoye. On perce chaque coquille avec un petit fer approprié à cet usage; on les enfile par quarantaines dans un cordon, que les habitans appellent *Seuze* & les Portugais *Toquos*; cinq de ces cordons font ce que les Portugais appellent *Gallinha* & les Negres *Fore*, c'est par-là qu'on évalue le prix de la Poudre d'or & des Esclaves.

Les Européens, les Grands de Juida, & tous les Negres riches se font porter dans des hamacs sur les épaules de leurs Esclaves. Ces hamacs sont fort ingénieusement faits, & admirables pour se défendre contre les chaleurs, qui sont si grandes, dit *Philips*, qu'un Européen ne pourroit faire un mille à pied sur le haut du jour, sans être affoibli & sans s'exposer dangereusement.

Caractere des Habitans.

Bosman dit que les Habitans de Juida surpassent tous les Negres qu'il a fréquentés, tant en bonnes qu'en mauvaises qualités. Tous, depuis le plus grand jusqu'au moindre, traitent les Européens de la maniere la plus honnête & la plus respectueuse. Les autres Negres les inportunent sans cesse pour avoir des présens, au-lieu que ceux de Fida aiment mieux en faire que d'en recevoir, si ce n'est quand on a trafiqué avec eux, alors ils aiment bien qu'on reconnoisse les services qu'ils ont rendus. Ils sont aussi si civils entre eux, & sur-tout les inférieurs à l'égard de leurs supérieurs, que *Bosman* en fut étonné au commencement (*a*). Si quelqu'un va rendre visite à un autre au-dessus de lui, ou s'il le rencontre par hazard, il se met d'abord à genoux devant lui, baise la terre trois fois en frappant des mains, & lui souhaitte le bon jour ou le bon soir. L'autre répond assis ou debout en battant doucement des mains, & lui rend son compliment. Cependant le premier demeure assis ou prosterné par terre jusqu'à ce que l'autre soit parti, à moins qu'il n'ait des affaires pressantes, auquel cas, après en avoir demandé la permission, il se retire en rampant. Les cadets témoignent le même respect à leur ainé, les enfans à leurs peres, & les femmes à leurs maris. Ils ne leur présentent & ne reçoivent rien d'eux qu'à genoux & avec les deux mains, ce qui passe encore parmi eux pour une autre marque de respect. Deux personnes d'égale condition qui se rencontrent, se mettent à genoux, & en frappant des mains se saluent réciproquement; les domestiques qui les suivent observent scrupuleusement les mêmes cérémonies, toute une suite quelquefois de cent personnnes se met à genoux, & l'on croiroit au premier coup-d'œil qu'il s'agit de quelque acte public de dévotion; s'il arrive qu'une Personne de distinction éternue, tous ceux qui sont présens se mettent à genoux, baisent la terre, & en frappant des mains lui souhaittent toute sorte de bonheur. En un mot, il n'y a pas de Pays au Monde où pour les cérémonies extérieures on soit plus poli que dans le Royaume de Juida. Il est assez difficile d'expliquer comment une Nation confinée dans un si petit espace de terre, est si différente à cet égard de ses voi-

(*a*) *Bosman* Lett. 18. p. 358.

voisins, avec lesquels elle est continuellement en commerce (*a*). On seroit porté à croire que cet heureux peuple a un terroir, un climat & un naturel particuliers qui different, à tous égards de ceux qui ne sont qu'à quelques milles de lui (*). Les habitans de Juida sont généralement grands, bien faits & robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jaiet si luisant que celui des Negres de la Côte d'or, & l'est encore moins que de ceux du Sénégal & de la riviere de Gambie, mais ils sont plus industrieux & plus laborieux. La paresse est le vice favori des Negres en général, mais ceux de Fida, tant hommes que femmes, sont si attachés au travail, que lorsqu'ils ont entrepris quelque chose, ils ne se donnent point de repos qu'ils n'en soient venus à bout, & ils ont la même persévérance en tout ce qu'ils font (*b*).

SECTION III. *Histoire de la* Côte *des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

Occupations.

Outre l'Agriculture, dont il n'y a que le Roi & quelques Grands d'exempts, ils s'occupent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire de beaux habits au métier, à faire des calebasses, des vaisseaux de bois, des assagayes, des ouvrages de fer, & d'autres choses, & ils font tout cela beaucoup plus parfaitement que tous les autres Negres de la côte. Pendant que les hommes sont ainsi occupés à travailler, les femmes ne sont pas oisives; elles brassent de la biere, & préparent des viandes qu'elles vont vendre au marché avec les ouvrages de leurs maris: ainsi ils travaillent à l'envi pour gagner de l'argent; aussi vivent-ils dans l'abondance, & même splendidement, en comparaison des autres Negres de la côte. Ils travaillent à bon marché, & le profit ne vient que de la diligence infatigable de l'ouvrier, un porteur avec un poids de cent livres sur la tete court tout un jour.

Ils ressemblent à quelques égards aux Chinois.

Quelques Voyageurs n'ont pas eu tort de comparer les manieres de ce Peuple à celles des Chinois. On y trouve la meme industrie laborieuse, les mêmes civilités cérémonieuses, la meme tendresse jalouse pour leurs femmes, les mêmes ruses pour tromper dans le commerce (†), & la meme politesse exterieure pour les Etrangers. Quand ils rencontreroient un Europeen vingt fois dans un jour, les cérémonies se reiterent chaque fois, & ils s'exposeroient à des peines s'ils y manquoient. Le dernier Roi de Juida portoit la considération pour les François si loin, qu'un de ses principaux Officiers eut la tête coupée, pour avoir levé la main sur un François, sans cependant l'avoir frappé. Le Directeur fit inutilement les instances les plus vi-

(*a*) *Barbot.* (*b*) *Bosman*, p. 360.

(*) *Atkins* remarque comme une politesse singuliere, que les deux sexes s'accroupissent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvriroit avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels, p. 1[illegible]2

(†) Ils surpassent peut-être même les Chinois dans le cérémonial des visites. Lorsqu'un Negre de Fida en va visiter un autre qui est d'une condition supérieure à la sienne, il ne manque pas de lui faire demander son heure. Quand il a obtenu audience, il sort de chez lui accompagné de tous ses domestiques, & de ses instrumens, s'il est d'un rang à en pouvoir avoir. Toute la troupe marche gravement & en bon ordre, le Maître vient le dernier, porté dans un hamac sur la tête de deux Esclaves. Il met pied à terre à quelques pas de la maison de celui à qui il va rendre visite, & s'avance jusqu'à la premiere porte, où il les trouve domestiques du Maitre de la maison. Il fait cesser les instrumens, & se prosterne par terre avec tous ses gens; les domestiques qui viennent le recevoir en font autant, & il se fait bien des cérémonies à qui se levera le premier (1).

(1) *Des Marchais* T. II. p. [illegible].

Section III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de* Juida.

vives pour sauver la vie à ce malheureux, le Roi fut inexorable (*a*).

Servitude des Femmes.

La plupart des femmes ne servent qu'à travailler à la campagne pour leurs maris, mais les plus jolies gardent la maison, où elles sont resserrées; elles ne peuvent sortir qu'avec leurs maris, & les Negres un peu puissans ne laissent entrer aucun homme dans les maisons où ils sont avec leurs femmes; sur le moindre soupçon ils les vendent aux Européens. Si quelqu'un débauche la femme d'un autre, il doit être presque assuré de perdre la vie, & il arrive même souvent que toute sa famille est réduite à l'esclavage pour son crime. Si un homme touche seulement les femmes du Roi, quand ce seroit par accident, il lui en coûte la tête ou la liberté. C'est pour cela que ceux qui ont à faire aux environs des maisons du Roi, crient de loin, afin d'avertir les femmes qu'il y a là des hommes, & qu'elles doivent être sur leurs gardes. C'est par cette raison que le Roi ne se fait servir que par des femmes, sans qu'il soit permis à aucun homme d'entrer dans le Palais, à moins qu'il n'y ait quelque chose à faire, & alors il faut que les femmes passent dans un autre appartement. Quand les femmes du Roi vont travailler à la campagne, & elles y vont tous les jours par centaines, si elles rencontrent un homme, elles crient de loin, *mettez-vous à l'écart*, & alors s'éloignant du chemin il se met à genoux, & les laisse passer sans oser presque les regarder. Le Roi vend souvent une vingtaine de ses femmes sur le moindre chagrin qu'elles lui donnent; cependant le nombre n'en diminue point, parceque des Officiers préposés à cela lui en fournissent tous les jours d'autres. Lorsqu'on en présente une au Roi, si elle lui plait, il couche deux ou trois fois avec elle, après quoi il faut qu'elle passe le reste de sa vie en Religieuse. C'est ce qui fait que les filles n'aiment pas à entrer chez le Roi, & la plupart préféreroient la mort. Du tems de *Bosman* on en vit un exemple. Les Officiers ayant voulu mener au Roi une fille fort jolie, elle leur échappa, & voyant qu'ils la poursuivoient elle se jetta de désespoir dans un puits profond où elle se noya (*b*).

Fécondité des Femmes.

Les femmes sont ici très fécondes, & les hommes ardens & vigoureux. *Bosman* rapporte que le Roi lui montra un de ses Vicerois, qui n'ayant pour toutes troupes que ses fils & ses petits-fils avec leurs esclaves, avoit repoussé ses ennemis, & ajouta que les fils & les petits-fils de ce Viceroi montoient à plus de deux-mille. Il a vu des hommes qui avoient deux-cens enfans. Ayant demandé un jour à un des Capitaines du Roi combien il avoit d'enfans, il répondit en soupirant qu'il n'en avoit que soixante-dix. *Bosman* lui demanda s'il n'en avoit point de morts, & il repliqua qu'il en avoit perdu le même nombre. Ainsi une famille de cent-quarante enfans ne passe pas pour une chose extraordinaire (*c*).

Habillement.

Les habitans de Juida sont généralement mieux vetus que les autres, mais ils n'ont point de parures d'or & d'argent; le Pays ne produit aucun de ces précieux métaux. Ils portent l'un sur l'autre cinq ou six habits différens. Celui de dessus a sept ou huit aunes de toile; ils s'en enveloppent fort décemment. Toutes les couleurs sont permises, à l'exception du rouge, qui appartient à la Famille Royale. Les femmes portent aussi plusieurs robes, leur habille-

(*a*) *Des Marchais* T. II. p. 184. (*b*) *Bosman* p. 363. (*c*) Le même, p. 365.

lement est décent, mais va moins bien que celui des hommes. Leurs robes sont longues par derriere, mais par devant elles sont volantes & ouvertes, ensorte que mille accidens peuvent découvrir ce que la pudeur doit faire cacher. Les Negres disent que cette mode est de l'invention des femmes, & pour laquelle il faut supposer, disent-ils, qu'elles ont de bonnes raisons. Hommes, femmes & enfans ont la tête rasée, & ne se la couvrent jamais, allant à la pluie, au vent, au soleil sans en être incommodés; ce qui contribue à les endurcir à tout. *Philips* assure que les filles sont nues jusqu'au tems du mariage, & que c'est-là la marque de leur virginité, mais ce fait n'est confirmé par aucun autre Auteur. L'habitude, dit-il, les rend si peu sensibles à cette indécence, qu'il en a vu plus de deux-cens dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de mesures. L'Auteur s'imagine que cette coutume est instituée dans quelque vue sérieuse, telle que d'assurer la paix & de la durée des mariages, par la connoissance que les deux parties ont de leurs perfections mutuelles (a). Tout cela est non seulement destitué d'autres autorités, mais contredit ce que l'Auteur lui-même avance que c'est une marque de leur virginité, tandis que les filles se font gloire de perdre cette qualité avant le mariage, & que selon son propre recit elles n'y manquent guere.

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec *Bosman* sur l'habillement de ceux de Juida. Il traite cet article même avec plus d'étendue, mais si c'est exactement, c'est ce dont ceux qui ont été dans le Pays doivent juger. L'habillement du Roi & des Grands est à peu près le même, dit-il, mais tout autre que celui du peuple. Il assure de plus que les Grands portent des bracelets & des colliers de perles, d'or, de corail, & d'autres bijoux avec des chaines d'or. La plupart vont tête nue, quelques-uns ont des chapeaux à la Françoise avec des plumes. La même difference d'habillement a lieu entre les Femmes de qualité & celles du commun.

Les Negres de Juida sont fort ignorans à quelques égards; ils n'ont aucune distinction de tems, aucune division d'années, de mois, de semaines, de jours, & d'heures. Ils connoissent pourtant très-bien le cours des Lunaisons, dans quel tems ils doivent labourer & semer, ou pour mieux dire ils sement immédiatement après avoir fait la récolte; ils savent encore que de quatre jours l'un est jour de marché, d'ailleurs ils n'ont point d'époques fixes. Avec cela ils calculent les plus grosses sommes aussi vîte de leur tête, quand même elles monteroient à plusieurs milliers, que les Européens le peuvent faire avec la plume. *Des Marchais* assure que les plus habiles ne savent quel âge ils ont. Quand on leur demande quel âge ont leurs enfans, ils répondent qu'il est né quand un tel Directeur est arrivé de France, ou quand il est parti pour y retourner. Ainsi on peut juger que leur Histoire ne remonte pas au-delà de la génération présente (b).

Les Negres à Juida sont habiles Arithméticiens.

Un des traits qui caracterise particulierement un Negre de Juida, c'est l'inclination pour le vol, en quoi ils l'emportent sur tous les autres. En bien des occasions ils volent avec tant de subtilité, qu'on risqueroit de perdre quelque chose pour en faire l'épreuve. *Bosman* ayant une audience du Roi,

[illegible] Voleurs.

(a) *Philips* p. 222. (b) *Des Marchais* T. II. p. 161, 162.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

Roi, ce Prince lui dit. „ Que ses sujets n'étoient pas comme ceux d'Ardra, „ & des autres Pays voisins, qui pour la moindre injustice qu'ils croyoient „ avoir reçue des Européens, s'en défaisoient par le poison. Vous n'avez „ pas cela à craindre d'eux, *ajouta-t-il*, mais je vous conseille de prendre bien garde à vos marchandises, car il semble que tous mes sujets „ soient nés avec des dispositions au larcin ; ils vous voleront tout ce qu'ils „ pourront attraper. " *Bosman* en fit l'expérience en bien des occasions. Excepté trois ou quatre des principaux, c'est un vice inné chez tout le reste. On ne peut se mettre à couvert de leur adresse, les serrures & les murs ne servent de rien. *Bosman* rapporte que de son tems les Anglois avoient cousu dans des sacs les petits tonneaux où étoient leurs bujis. Les Negres couperent en chemin les sacs, & passant un fer entre les douves, ils en firent sortir les bujis. Si l'on s'en plaint au Roi, il n'y a ni justice ni restitution à attendre. Quand même il donneroit ordre de chercher & de punir les coupables, personne n'ose exécuter ses ordres, parcequ'on craint le fils aîné du Roi, qui a ordinairement sa part du butin, & qui protege par conséquent ces voleurs (*a*).

Excès de Polygamie. Si l'on en excepte l'article de la Religion, les mœurs de ceux de Fida sont presque les mêmes que celles des Negres de la Côte d'or, sinon qu'ils excédent en tout. Ceux de la côte se contentent de huit ou dix femmes, ou tout au plus de vingt, mais les habitans de Fida en ont jusqu'à quarante & cinquante, les Grands en ont trois ou quatre-cens, quelques-uns meme jusqu'à mille, & le Roi en a quatre ou cinq-mille.

Mariages. Il n'y pas de Pays où les mariages se fassent avec si peu de cérémonies qu'à Juida. On n'y connoît ni contrat, ni dot, ni présens de part & d'autre, les Negres des autres côtes achettent leurs femmes avec des bestiaux & d'autres marchandises ; il est vrai que si la fille ne se trouve pas vierge, celui qui l'a achetée est en droit de la renvoyer. A Juida la coutume est directement opposée, & les idées sont entierement différentes. Comme on y fait grand cas de la fertilité des femmes, une fille qui a donné des marques de fécondité avant que d'être recherchée, est plus estimée qu'une autre, mais il n'en coûte rien pour l'obtenir. Quand un homme se sent de l'inclination pour une fille, il va la demander à son pere, qui ne la refuse jamais, si elle est nubile. Ses parens la conduisent chez son futur, qui lui donne dès qu'elle entre un pagne neuf, qui est souvent le premier qu'elle ait porté de sa vie, & si elle a gagné quelque chose elle le laisse à la maison paternelle. L'époux fait tuer un mouton, qu'il mange avec les parens de sa femme, à laquelle il en envoye un morceau, car la coutume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. On boit une couple de pots d'eau-de-vie dans ce festin, après quoi les parens de la fille se retirent, & le mariage est fait sans autre cérémonie (*b*). Maniere qui sent les premiers âges du Monde, & qui est prudente.

Divorces. Un mari peut répudier sa femme avec aussi peu de cérémonie qu'il l'épouse, il n'a qu'à la mettre hors de la maison, mais il faut qu'il paye aux parens de sa femme le double de ce qu'il a dépensé pour le festin des noces. Si

(*a*) *Bosman* p. 366, 367. (*b*) *Des Marchais* l. c. p. 178

Si cette Loi étoit reçue en d'autres Pays, on ne verroit pas tant de mariages discordans, dit le P. *Labat* (a).

Section III. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.

Séparation égale des Femmes.

Une autre Loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend sous peine de mort ou d'esclavage, pendant qu'elles ont leurs mois, d'entrer au Palais Royal & dans les maisons des Grands (b). *Des Marchais* semble croire que ceux de Juida ont emprunté cette Loi des Juifs. Dès qu'elles s'apperçoivent de cette infirmité, elles se retirent de la maison de leurs maris, & ne peuvent avoir aucun commerce avec personne pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou des filles qu'il y a dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte, où elles demeurent sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, & qui ne manquent pas de les bien laver avant qu'elles rentrent dans la maison. Qui s'imagineroit, dit l'Auteur (c) que malgré tant d'obstacles & de séveres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir les risques, que de se passer d'hommes? On feroit de gros volumes de leurs histoires galantes & de leurs intrigues.

Usage de la Circoncision.

Ils circoncisent tous leurs enfans mâles & femelles de la même maniere que cela se pratique à Benin. Ils ignorent d'où leur vient cette coutume; quand on le leur demande, ils répondent qu'ils la tiennent de leurs ancêtres. Ils n'ont point d'âge déterminé pour faire l'opération, il y en a qui le font à quatre ou cinq ans, & les autres à huit ou dix ans. *Smith* remarque qu'il n'est pas rare dans ce Pays de voir des peres qui ayent jusqu'à deux-cens enfans vivans, & qu'il arrive souvent à un homme de se voir devenir pere d'une demi-douzaine d'enfans dans un jour (d). C'est en cela que consiste leur richesse, car ils peuvent disposer de leurs enfans comme bon leur semble, à l'exception du fils aîné, & les garçons sont souvent vendus pour esclaves. En effet ce petit Royaume peut fournir mille esclaves par mois. *Des Marchais* contredit sur cet article les autres Voyageurs. Il dit qu'il n'y a point de peuple au monde qui aime plus tendrement ses enfans, & qui les chérisse davantage. Il avoue que ceux de Juida vendent leurs femmes, mais il dit qu'ils mettent une difference infinie entre elles & leurs enfans. Ils regardent les premieres comme leurs esclaves, ou peu s'en faut; mais leurs enfans, quand même ils les auroient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, & ne mettent aucune difference entre eux & ceux qu'ils ont eu de leurs femmes légitimes. C'est-là encore un article de la conformité des Loix de Juida avec celles des Hébreux. Ces regles sont générales pour tout le monde depuis le Roi jusqu'au dernier de ses sujets.

Les Negres ne vendent point leurs enfans.

Respect des enfans pour leur Pere &c.

D'autre part le respect des enfans pour leur pere est extreme; ils ne leur parlent qu'à genoux, & les femmes en font autant à leurs maris, à moins qu'elles ne soient *Beta* ou Pretresses; auquel cas, en vertu de leur consécration elles exigent de leurs maris ce qu'elles sont obligées de leur rendre par les loix du Pays. Les aînés exigent les mêmes déférences de leurs cadets, sous peine d'amende qu'ils reglent à leur volonté. Mais les enfans n'ont pas le même respect pour leurs meres. Les femmes pratiquent entre elles les mêmes

(a) Le même p. 179.
(b) *Bosman* p. 371.
(c) *Des Marchais* p. 70.
(d) *Smith* T. II p. 150.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

mes civilités, qu'on a vu que les hommes obſervent entre eux; & comme ce ſexe eſt naturellement très-poli, on peut dire qu'elles ſurpaſſent les hommes dans le cérémonial (*a*).

Le Fils aîné hérite.

A la mort du pere, le fils aîné hérite de ſes biens & même de ſes femmes, qu'il prend toutes pour lui, excepté celle qui l'a mis au monde, à laquelle il donne une maiſon à part, & tout ce qui lui eſt néceſſaire. Cela ne ſe pratique pas ſeulement chez le Roi & chez les Grands, mais auſſi parmi les gens du commun. Mais il n'eſt pas permis à ceux-ci de brûler la maiſon, & d'enterrer des femmes, comme cela s'eſt pratiqué pour les Rois.

Passion pour le Jeu.

Quelque application que les Negres de Juida ayent pour leur commerce & la culture de leurs terres, ils ont auſſi leurs plaiſirs. Ils aiment le jeu à la fureur, ils jouent ſouvent tout ce qu'ils ont, leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & enfin ils ſe jouent eux-mêmes. Ces déſordres avoient obligé le dernier Roi de Juida à défendre les jeux de hazard, ſous peine d'être vendu ſur le champ aux Européens. Mais cette Loi a fini avec lui, les jeux de hazard ſont autant en vogue & auſſi pernicieux que jamais. Quelques-uns ſont aſſez ingénieux, ſur-tout celui qu'ils nomment *Attropoé*, c'eſt-à-dire à *ſix bujis*. Ils ont auſſi des jeux d'adreſſe & d'exercice.

Leur Muſique.

La Muſique des Negres de ce Pays eſt la plus réguliere de toutes ces côtes. Ils ont un inſtrument qui reſſemble à la harpe, & qui a quelque choſe de véritablement muſical. Les cordes ſont des roſeaux de différentes groſſeurs, qu'ils touchent avec beaucoup d'adreſſe, qu'ils accompagnent d'une voix douce, & au ſon duquel ils danſent avec beaucoup de juſteſſe, & d'un air agréable. Ils ont auſſi des eſpeces de timbales, des trompettes, dont ils ſe ſervent à la guerre, outre des flûtes & d'autres inſtrumens à vent (*b*).

Malignité de l'Air.

Ce Pays a des maladies qui lui ſont propres, auſſi-bien que des jeux & des plaiſirs. *Smith* aſſure que l'air y eſt fort mal-ſain, ſur-tout depuis que le Roi de *Dahomé* l'a déſolé, deſorte qu'il eſt inculte & couvert de mauvaiſes herbes, qui ſe pourriſſent & dont les exhalaiſons infectent l'air. *Des Marchais* remarque qu'on s'apperçoit que l'air eſt peſtiféré, parceque très-ſouvent avant le lever du ſoleil on voit la roſée qui tombe ſur le tillac d'un Vaiſſeau ſe changer en petits inſectes, qui reſſemblent à des lézards, à des crapauds & à des ſerpens. Il eſt vrai que la chaleur du ſoleil les diſſipe en peu de momens. Cette mauvaiſe qualité de l'air produit de très-mauvais effets, ſur-tout ſur les Européens; l'unique moyen de s'en garantir eſt de ne pas dormir au ſerein, de ſe bien couvrir la tête & la poitrine, de ſe tenir ſoigneuſement renfermé, d'être ſobre, & d'éviter autant qu'il eſt poſſible un travail rude pendant la chaleur du jour. Les Negres ſont accoutumés à ſupporter toute l'ardeur du ſoleil tête nue; mais l'effet en eſt ſi dangereux pour les Européens, qu'ils ſont attaqués de fievres ardentes avec des tranſports furieux, qui les emportent ordinairement au bout de trois jours. Ces fievres regnent le plus violemment dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles ſe manifeſtent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des ſaignemens de nez, par une ſoif ardente & inſupportable, & une ſechereſſe de langue qui la rend toute noire. *Des Mar-*

(*a*) *Barbot* p. 378. (*b*) *Smith* l. c. p. 144.

Marchais indique le remede dont on doit user. La dyssenterie est aussi fort ordinaire & dangereuse à Juida (*a*).

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

Les habitans, lorsqu'ils sont malades, cherchent avec empressement à recouvrer la santé, soit par des remedes, soit par des offrandes à leurs Dieux. Ils craignent tellement la mort, qu'ils ne veulent pas même en entendre parler; & c'est s'y exposer que d'en ouvrir la bouche en présence du Roi. *Bosman* raconte qu'il lui arriva au premier voyage qu'il fit à Juida, qu'étant sur son départ, il demanda au Roi qui lui devoit mille livres, qui le payeroit à son retour, s'il étoit mort? Tous ceux qui etoient présens demeurerent muets à cette question, mais le Roi qui savoit un peu de Portugais, lui répondit, „ Qu'il ne devoit pas s'en mettre en peine, qu'il ne „ mourroit jamais." *Bosman* s'apperçut qu'il avoit fait une faute, desorte qu'il prit congé & se retira. Mais à son second & troisieme voyage, étant plus libre avec le Roi & avec ceux de sa Cour, il les railla souvent sur la frayeur qu'ils avoient de la mort, & les en faisoit même rire, & surtout le Roi qui étoit de bonne humeur. Mais les autres Negres n'oseroient encore en parler (*b*).

Les Negres craignent la mort.

Le Roi & les Grands Seigneurs sont enterrés dans une galerie, que leurs fils font bâtir exprès. On place le corps au milieu: on met sur la fosse le bouclier, l'arc & les fleches avec le sabre du défunt. Quoiqu'ils se servent de fusils & de pistolets, ils n'en mettent point. Ce qu'ils observent inviolablement à la mort de leurs peres, c'est d'etre douze Lunes entieres sans habiter la maison du défunt, & de s'abstenir de jouir de ses femmes. Pendant ce tems-là ils vont loger ailleurs, il quittent leurs parures ordinaires, & ne portent ni bagues, ni colliers, ni bracelets. C'est-là leur deuil, il n'est permis à personne de donner atteinte à cette Loi; ce qui a quelque chose de décent (*c*).

[illegible] des Grands.

Bosman croit que la Religion de Fida n'est fondée que sur l'intérêt & la superstition: „ je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait de peuple aussi superstitieux: si les anciens Païens se glorifioient d'avoir trente-mille Idoles, je „ suis assuré que ceux de Fida en ont quatre fois autant." Il croit cependant qu'ils ont quelque idée du veritable Dieu, ils sont persuadés qu'il est par-tout, qu'il est tout-puissant, & qu'il a créé cet Univers, ce qui l'éleve fort au-dessus de leurs Fétiches; cependant ils ne l'adorent point, & ne lui offrent point de sacrifices. Dieu, disent-ils, est trop grand & trop élevé pour se mêler d'une chose aussi peu considerable que le Monde ou l'Homme, c'est pourquoi il en a donné le gouvernement aux Fétiches, à qui ils doivent avoir recours comme à des Médiateurs entre Dieu & eux (*d*). Il paroît par-là qu'ils ne regardent les Fétiches que comme des substances materielles, revêtues de certaines vertus pour l'avantage du Genre-humain. Apologie de la même nature que celle dont on se sert pour justifier le Culte des Images.

Religion.

Des Marchais assure que les Grands de Juida les plus sensés ont quelque idée confuse de l'existence & de l'unité de Dieu, qu'ils le placent dans le Ciel,„

(*a*) *Des Marchais* T. II. p. 122, 123.
(*b*) *Bosman* p. 369, 370.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 169.
(*d*) *Bosman* p. 392.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves Royaume de Juida.*

Ciel, qu'ils disent qu'ils recompense les bons & punit les méchans, que c'est lui qui fait gronder le tonnerre. Mais ils n'osent par crainte s'écarter de la Religion du Pays, ainsi le zele des Missionnaires seroit fort inutile. Ils ont aussi quelque idée de l'Enfer, du Diable & des Apparitions des Esprits. Ils placent l'Enfer sous terre, & disent que les méchans y sont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux il y avoit trois ou quatre ans par une vieille Sorciere, qui sortant de quelque coin leur raconta bien des choses de l'Enfer, qu'elle y avoit vu quantité de personnes de sa connoissance, & entre autres le dernier Capitaine des Blancs, qui y étoit fort tourmenté (*a*).

Conversation rapportée par Bosman.

Bosman raconte une conversation qu'il eut avec un Negre, par laquelle on voit ce que les plus sensés pensent de leur idolâtrie. Le Hollandois demanda au Negre, comment ils faisoient le Service Divin, & combien ils avoient d'Idoles? Il lui répondit en riant qu'il ne le savoit pas lui-meme, & qu'il n'y avoit personne dans le Pays qui l'en pût bien informer. *Bosman* lui ayant dit qu'il ne connoissoit que trois de leurs Dieux, & qu'il le prioit de lui dire quelque chose des autres, le Negre lui répondit „ que le „ nombre de leurs Dieux étoit infini, & qu'il étoit impossible de le dire ; „ car, *poursuivit-il*, si quelqu'un d'entre nous veut entreprendre quelque „ chose d'important, il cherche d'abord un Dieu pour faire réussir son des„ sein, & sortant de chez lui dans cette pensée il prend pour son Dieu „ la premiere chose qu'il rencontre, un chien, un chat ou quelqu'autre ani„ mal, & même des choses inanimées, comme une pierre ou un morceau „ de bois. Il fait d'abord quelques offrandes à ce qu'il a choisi pour son „ Dieu, & lui promet que s'il fait réussir son dessein, il le tiendra pour „ Dieu & l'honorera comme tel. Si son entreprise a un heureux succès, „ voilà un nouveau Dieu qu'il a trouvé, & à qui il fait tous les jours quel„ ques offrandes; mais s'il ne réussit pas, il le rejette comme une chose inu„ tile; c'est ainsi que nous faisons & défaisons des Dieux, & que nous „ sommes les inventeurs & les maîtres de ce à quoi nous offrons." *Bosman* attribue pourtant cette façon de penser du Negre au commerce qu'il avoit eu avec les François, dont il parloit très-bien la langue (*b*).

Trois Divinités principales.

Il y a parmi eux trois Divinités principales, le *Serpent*, des *Arbres* extraordinairement hauts, & la *Mer* : ils y en ajoutent quelquefois une quatrieme, qui est l'*Euphrate*, la principale riviere du Pays. Le serpent est la plus célèbre & la plus respectée, les deux autres lui étant subordonnées.

Culte du Serpent.

Ils invoquent le Serpent dans un tems de sécheresse ou de pluies excessives, dans des tems de stérilité, dans ce qui regarde le Gouvernement du Pays, la conservation de leur bétail, en un mot dans toutes leurs nécessités. C'est par cette raison qu'on lui fait des offrandes très-considérables, sur-tout le Roi, qui à la sollicitation des Prêtres, & des Grands gagnés par les Prêtres, est obligé d'envoyer souvent à la maison du serpent de très-riches présens, dont les Prêtres profitent. Ces offrandes consistent ordinairement en argent, en pieces d'étoffe de soie, en toutes sortes de marchandises d'Europe & d'Afrique, en bétail, & en ce qu'il y a de meilleur pour manger & boi-

(*a*) *Bosman* p. 410, 411. (*b*) Le même p. 394, 395.

boire. Les ſerpens de cette eſpece ont la tête preſque ronde & groſſe, les yeux bien ouverts & doux; ils n'ont point de crocs, leur langue eſt aſſez courte, pointue comme un dard, & à moins qu'il ne s'agiſſe d'attaquer un ſerpent venimeux, elle n'a pas un mouvement fort vif, leur queue eſt mince & pointue, la peau eſt très belle, le fond eſt un blanc ſale, ſur lequel on voit des marques ondées, où le jaune, le bleu & le brun ſont mêlés fort agréablement. Ils ſont fort doux & familiers, & ſe laiſſent approcher & manier. Les plus grands que *Bosman* ait vus avoient une braſſe de long, & étoient gros comme le bras. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup les rats, il les a vu ſouvent aller à la chaſſe pour en attraper, & lorſqu'ils en ont pris un, il leur faut plus d'une heure pour l'avaler, parcequ'ils ont la gueule fort étroite. S'il arrive qu'un rat paſſe devant un ſerpent qui eſt au-deſſus du toit de la maiſon, il eſt impoſſible que le ſerpent puiſſe l'attrapper, parcequ'il ne peut pas ſe débarraſſer aſſez promptement, & il ſemble que les rats le remarquent, car l'Auteur a vu le ſoir qu'ils paſſent plus de cent fois devant ces ſerpens & ſe moquent en quelque façon d'eux (*a*).

Ces ſerpens ſont ennemis mortels de ceux qui ſont venimeux. Dès qu'ils les rencontrent, ils les attaquent, & ſemblent ſe faire un devoir d'en delivrer les hommes. Les Européens ne ſe font point de peine de ſe familiariſer avec ces animaux doux & débonnaires, ils badinent avec eux ſans qu'il en ſoit jamais arrivé le moindre accident. Au reſte il n'y a pas à craindre de s'y méprendre, les ſerpens venimeux en different pour la couleur & la longueur. Les Negres croient que le pere des ſerpens bienfaiſans eſt encore en vie, & qu'il eſt d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe (*b*).

Origine de ce Culte.

Le Culte de ce Serpent eſt déja ancien. Les Negres diſent qu'ils l'ont trouvé il y a bien des années, & qu'étant ſorti d'un autre Pays à cauſe de la méchanceté des hommes, il étoit venu à eux, ce qui leur avoit donné bien de la joye; deſorte qu'ils avoient reçu ce nouveau Dieu avec de grandes marques de reſpect, & l'avoient porté dans un tapis de ſoie à un Temple (*c*). On ſait très-ſûrement que cette prétendue Divinité vient du Royaume d'Ardra. Comme la premiere maiſon où on l'avoit mis ne parut pas aſſez belle, on lui en édifia une autre plus magnifique, on lui donna des Prêtres pour le ſervir, & on choiſit tous les ans les plus belles filles pour les lui conſacrer. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que les Negres croient très-ſérieuſement que le ſerpent qu'ils révérent aujourd'hui eſt réellement le même qui vint trouver leurs ancêtres, & qui leur fit remporter une victoire célebre (*d*).

Avanture tragique d'un Anglois.

La poſterité de cet illuſtre animal eſt devenue fort nombreuſe, mais elle n'a pas dégeneré des bonnes qualités de ſon Chef, & bien-qu'il ſoit le plus honoré, on ne laiſſe pas de révérer, de careſſer, de loger & de nourrir les autres. Un Negre n'oſeroit leur faire du mal ſous peine de mort, & les Européens mêmes courent riſque en pareil cas. L'avanture tragique d'un Anglois en eſt une preuve. Lorſque les Anglois commencerent à negocier à Juida, un Capitaine ayant mis pied à terre avec quelques-uns de ſes

(*a*) *Bosman* Lett. 10 p. 427.

(*b*) *Bosman* p. 306.

(*c*) *Des Marchais* T. II. p. 136.

(*d*) *Des Marchais* l. c. p. 134.

Section III. Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume de Juida.

ſes gens & fait décharger quelques marchandiſes, ils trouverent la nuit un ſerpent dans leur maiſon, qu'ils tuerent, & croyant avoir fait une bonne œuvre, ils le jetterent devant la maiſon. Les Negres le trouverent le lendemain, & rechercherent d'abord qui pouvoit avoir commis une action ſi noire; les Anglois avouerent que c'étoit eux, ce qui mit le peuple dans une telle fureur, qu'ils ſe jetterent ſur les Anglois, les maſſacrerent tous, & brûlerent leur maiſon avec toutes les marchandiſes qui y étoient (*a*).

Riches offrandes qu'on fait au Serpent.

Les Rois de Fida avoient coutume autrefois d'aller tous les ans en pélérinage à la maiſon du ſerpent, ce qui ſe faiſoit avec beaucoup de magnificence, & en même tems avec de grands préſens; car non ſeulement ils faiſoient des offrandes fort conſidérables, mais ils diſtribuoient encore beaucoup de préſens aux Grands qui les accompagnoient, ainſi ce pélérinage leur coûtoit beaucoup. Le Roi qui regnoit au commencement de ce ſiecle, a aboli cet uſage, & paroiſſoit ennuyé de faire des offrandes qui lui coûtoient tant, & dont il retiroit ſi peu de fruit. C'eſt ce que *Bosman* eut occaſion de remarquer un jour; étant allé chez lui, il trouva ce Prince fort en colere, & lui en ayant demandé la raiſon, le Roi lui dit ſans détour, „ qu'il avoit envoyé cette année-là à la maiſon du ſerpent beaucoup plus d'offrandes „ qu'à l'ordinaire, pour avoir une bonne récolte, & qu'un de ſes Vicerois „ venoit encore de le ſolliciter de nouveau, & le menacer d'une année „ ſtérile de la part des Prêtres, *ajoutant* qu'il n'avoit pas deſſein de faire „ plus d'offrandes de toute l'année; que ſi le ſerpent ne vouloit pas lui „ donner une bonne récolte, il n'avoit qu'à le laiſſer; car, *dit-il*, je n'y „ perdrai rien davantage, puiſque tous mes grains ſont déja gâtés dans „ les champs (*b*)."

Superſtition des Negres.

Mais ſi le culte qu'on rend au ſerpent coûte beaucoup au Roi, ce qu'il en retire n'eſt pas peu conſidérable. Tous les ans depuis que le mayz eſt ſemé juſqu'à ce qu'il ſoit de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres font un gros profit, car les Negres s'imaginent que pendant ce tems-là le ſerpent ou les ſerpens attrappent le ſoir ou pendant la nuit les jeunes filles qui leur plaiſent le plus, & les rendent furieuſes. Les parens ſont alors obligés de les faire conduire à une maiſon bâtie exprès, où elles demeurent quelques mois pour ſe guérir; pendant ce tems-là il faut que leurs parens leur fourniſſent abondamment ce qui leur eſt néceſſaire, & les fourbes de Prêtres en profitent. Lorſque le tems limité pour leur priſon eſt expiré, & que la cure prétendue eſt achevée, on leur donne la permiſſion de ſortir, après qu'elles ont payé les fraix de leur guériſon & du logement. Ces fraix ſont réglés ſelon le pouvoir des parens, & vont environ à cinquante francs pour chaque fille, & le nombre des filles, priſes tous les ans, monte à quelques mille, deſorte que cela doit produire des ſommes conſidérables. Les riches payent libéralement. Chaque village a une de ces maiſons ou hôpitaux, & lorſque les villages ſont grands il y en a bien deux ou trois. *Bosman* ne doute point que le profit ne ſe partage entre le Roi & les Prêtres. Les Negres vouloient lui perſuader que le ſerpent avoit la vertu d'aller prendre une fille dans la maiſon, & de l'emmener avec lui

mal.

(*a*) *Bosman* p. 302, 303. (*b*) Le même p. 395, 396.

Section III. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.

malgré toutes les précautions possibles. Le fait est que les Prêtres ont soin de remarquer les femmes & les filles qui n'ont point encore été dans l'Hôpital, & prenant le tems favorable pour leur parler en particulier, ils les obligent par promesses ou par menaces à leur promettre de faire ce qu'ils voudront à la premiere occasion; c'est que lorsqu'elles seront seules dans la rue de crier de toute leur force comme si le serpent les tenoit, & les enlevoit. Avant que personne puisse venir à leur secours, le serpent a disparu, & la fille est en fureur, ce qui oblige les parens de l'envoyer à l'Hôpital (*a*).

Le pouvoir que les fourbes de Prêtres ont sur les esprits est quelque chose d'étonnant. Lorsque ces femmes ou ces filles sortent de leur prison, elles paroissent presque persuadées de la réalité de leur folie, & qu'elles ont été touchées par le serpent Avec cela les Prêtres menacent celles qui révéleront le secret de les faire condamner au feu. Et ils sont assez cruels & assez puissans pour exécuter leurs menaces.

La Fille du Roi saisie par le Serpent.

Pendant que *Bosman* étoit à Fida, la fille du Roi fut prise par le serpent, & notre Voyageur ne doute pas que ce ne fût par son ordre; il la fit conduire à la maison ordinaire, où elle ne demeura pas aussi longtems que les autres avoient coutume d'y être. Le jour de sa délivrance on la porta devant la Cour du Roi, & là elle fit toutes sortes de folies au son de plusieurs instrumens de Musique. Presque tous les principaux du Pays vinrent la voir, & lui apporterent tous des présens, qui montoient à une grosse somme, parceque cela dura trois ou quatre jours. Quoiqu'il y ait des Negres qui sachent bien que ce ne sont-là que des fourberies, ils font semblant de n'en rien savoir, à cause du Roi & des Prêtres, & pour leur propre sûreté. Ceux qui sont assez hardis pour faire paroître ce qu'ils pensent, perdent la vie. *Bosman* en vit un exemple la derniere fois qu'il étoit à Fida. Il y avoit un Negre de la Côte d'or, qui y étoit établi, que le Roi avoit élevé à cause de sa bonne conduite & de son honnêteté à la charge de Capitaine & d'Interprete des Anglois. Ce Negre, qui ne savoit point les coutumes de Fida, avoit une femme du Pays, qui feignit aussi d'être en fureur, & d'avoir été prise par le serpent; au-lieu de la faire conduire à la maison ordinaire, il la fit mettre aux fers, ce qui irrita tellement cette misérable, qu'elle fit dénoncer son mari aux Prêtres; ils le firent empoisonner secrettement, n'osant l'attaquer publiquement, parcequ'il n'étoit pas de leur religion. Ainsi, dit *Bosman*, vous voyez qu'en quelque lieu du Monde que ce soit, il ne fait pas bon de contredire les Ecclesiastiques & s'opposer à leurs desseins (*b*).

Massacre des Cochons pour avoir tué un Serpent.

On punit de mort même tous les animaux qui font du mal à ces serpens. En 1697, un cochon ayant été mordu par un serpent, la prit entre ses dents pour s'en venger, & l'avala dans un moment. Les Prêtres s'en plaignirent au Roi, mais le cochon ne trouva point d'Avocat pour plaider sa cause, ainsi les Prêtres obtinrent un Edit pour détruire tous les cochons du Pays. On vit alors des milliers de Negres armés pour exécuter les ordres du Roi, & on extermina un grand nombre de cochons; il n'en seroit pas resté un seul, si

(*a*) *Bosman* p. 398, 399. (*b*) Le même p. 401, 402.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

si le Roi, qui n'étoit pas sanguinaire, n'eût fait cesser le carnage, en disant qu'on avoit assez répandu du sang innocent, & qu'il falloit appaiser leur Divinité par un autre sacrifice (*a*).

Grand nombre & familiarité des Serpens.

Il est aisé de comprendre par-là, que ces ridicules Dieux doivent se multiplier prodigieusement dans le Royaume. Leur nombre & leur familiarité les rendent aussi fort incommodes. Quand il fait fort chaud, ils viennent cinq ou six de compagnie dans les maisons des Européens; ils rampent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, & même sur les lits; ils demeurent souvent plusieurs jours sur les lits, & y font même leurs petits Avec cela les Naturels ont un si grand respect pour eux, qu'on courroit risque si l'on entreprenoit de les faire déloger. *Bosman* raconte qu'un serpent s'étoit placé au-dessus de la table où il mangeoit tous les jours. Il y demeura quinze jours, & quoiqu'il pût y atteindre facilement, il *ne* put jamais trouver personne pour l'en ôter. Un jour qu'il avoit quelques Grands à manger chez lui, on vint à parler des Serpens, & jettant les yeux sur celui qui étoit au-dessus de leur tête, *Bosman* dit qu'il croyoit que n'ayant rien mangé depuis quinze jours, il seroit obligé de mourir de faim, & qu'ainsi il étoit tems qu'il délogeat. Mais les Grands lui répondirent qu'ils étoient bien assurés que le serpent savoit prendre sa part de ce qu'il y avoit dans les plats, quoiqu'il ne s'en apperçût point.

Bosman n'oublia pas cela, car le lendemain étant allé à la Cour, il dit au Roi qu'un de ses Dieux avoit eu la hardiesse de venir manger à sa table sans être invité, & qu'il étoit juste qu'il lui payât sa dépense, puisque sans cela il seroit obligé de le faire déloger. Le Roi qui aimoit le badinage, lui dit qu'il auroit soin d'acquitter la dette, & lui envoya un bon bœuf gras (*b*).

Les Negres ne peuvent souffrir qu'on en parle avec mépris.

Ces serpens ne font aucun mal aux hommes, car soit qu'on marche sur eux ou qu'on en soit mordu, il n'y a rien à craindre; les Negres prétendent même que leur morsure garantit de celle des serpens venimeux. Quand les Européens sont ennuyés des visites de ceux de Fida, ils n'ont qu'à parler du serpent avec mépris, aussitôt les Negres se bouchent les oreilles & se retirent. Mais quoiqu'ils le souffrent de la part d'un Européen, s'il arrivoit à un Negre de le faire, il courroit quand risque. S'il arrive que le feu se mette à une maison, & qu'il s'y brûle un serpent, chacun se bouche les oreilles & donne quelque argent, faisant connoître par-là que c'est un fait trop horrible pour être entendu, & que l'argent sert à appaiser le Dieu brûlé, de ce qu'on ne l'a pas conservé avec assez de soin. Ils croient aussi que le serpent, bien-que réduit en cendres, reviendra bientôt pour se venger de ceux qui ont été cause de sa mort (*c*).

Prêtres du Serpent.

Le Ministere de la Religion est partagé ici entre les deux sexes; les Prêtres & les Prêtresses sont si respectés, qu'il n'est pas permis de les faire mourir pour quelque crime que ce soit. Cependant le Roi regnant du tems de *Bosman*, ne fit pas difficulté de violer cette Loi, du consentement des Grands du Royaume. Un Prêtre étant entré dans une conspiration contre l'Etat & contre la personne du Roi, ce Prince le fit punir avec quel-

(*a*) Le même p. 408. (*b*) Le même p. 404, 405. (*c*) Le même p. 406, 407.

quelques-uns de ses complices (*a*). Les Féticheres ou Prêtres ont, suivant *Atkins*, un Chef, qui n'est pas moins respecté que le Roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'Autorité Royale, parceque les Negres sont persuadés, que conversant familierement avec le Grand Fétiche, il dépend de lui de leur faire tout le bien & tout le mal qu'il veut. Le rusé Pretre profite habilement de cette prévention superstitieuse, pour obliger également le Roi & le Peuple de fournir à ses besoins (*b*). La Dignité de Grand-Pretre est héréditaire dans la même famille, dont le Chef est en même tems Grand du Royaume & Gouverneur de Province. Tous les autres Pretres sont soumis à ses ordres. La Famille Sacerdotale est fort nombreuse, tous les mâles ont le privilege d'etre du corps des Prêtres. Ils ont le corps tout couvert de cicatrices, qu'on leur fait quand ils sont jeunes. Ils ne sont point distingues des autres Negres par leur habillement, mais ils ont le droit de s'habiller comme les Grands quand ils en ont les moyens. Ils n'ont point de revenus attachés à leur emploi, mais les fourberies, l'ignorance & la superstition leur en procurent d'assez considérables; d'ailleurs ils négocient comme les autres habitans, & quand le nombre de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs esclaves les mettent en état de faire valoir beaucoup de terres, d'elever grand nombre de bestiaux, de porter beaucoup de marchandises aux Foires, & d'en amener beaucoup d'esclaves sur la vente desquels ils font un profit considérable, ils s'enrichissent. Mais leur revenu le plus clair c'est la credulité du peuple, qu'ils pillent par leurs artifices comme il leur plait. Souvent on voit des familles entierement ruinées pour assouvir l'avarice de ces malheureux. La plupart des Grands, qui ont plus de lumieres que le peuple, & peu ou point de religion, les regardent comme des imposteurs & des fripons; mais ils sont obligés de dissimuler, & quoiqu'ils découvrent quelquefois leurs sentimens aux Européens de leurs amis, ils agissent comme le peuple, de peur de passer pour des impies, & que les Prêtres ne les fassent perir. La timide superstition du peuple, & le grand pouvoir qu'ils ont acquis par leur Fetiche, le principal instrument de leur hypocrisie, les mettent à portée de commettre, sous pretexte de Religion & du Bien public, les crimes les plus noirs (*c*). SECTION III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

Les Femmes qu'on éleve à la Dignité de Beta, ou de Prêtresses, en conçoivent beaucoup de fierté, quand meme elles seroient nées d'une esclave & de la lie du peuple. Elles sont autant & plus respéctées que les Pretres, & se donnent le titre d'*Enfans de Dieu*. Au-lieu que les autres femmes sont obligées de servir leurs maris comme des esclaves, celles-ci au contraire ont une autorité absolue sur les leurs, & disposent avec un empire despotique de leurs biens. Telle est la force du zele superstitieux que celle qui la veille osoit à peine souffler devant son mari, commande le lendemain avec la hauteur d'un Monarque d'Orient, & l'arrogance qui accompagne l'exercice d'un pouvoir auquel on n'est pas accoutumé. Aussi les Negres n'epousent-ils guere de Pretresses, & ils empechent autant qu'il est possible que leurs femmes ne soient elevées à cette Dignité. *Prêtresses.*

Des

(*a*) *Bosman*, Lett. 19. p. 410.
(*b*) *Atkins*, p. 113.
(*c*) *Des Marchais*, T. II. p. 144, 150 & suiv.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

Leur Consécration.

Des Marchais rapporte les cérémonies qui s'obſervent dans l'élection ou la conſécration des Prêtreſſes. On enleve tous les ans un certain nombre de jeunes filles pour les conſacrer au ſerpent; c'eſt pour l'ordinaire quand le mayz commence à verdir, que les anciennes Prêtreſſes font leurs recrues. Elles ſortent des maiſons qu'elles occupent à quelque diſtance de Xavier, ſur les huit heures du ſoir, armées de bons bâtons; elles viennent dans la ville comme des furies, courent dans toutes les rues, criant comme des poſſédées, *Nigo Bodiname*, c'eſt-à-dire, *prends! attrappe!* Elles enlevent toutes les petites filles qu'elles trouvent, depuis l'âge de huit ans juſqu'à douze. Il ne faut pas craindre qu'on les en empêche, car elles ſont ſoutenues par des troupes de Prêtres qui les ſuivent. Il eſt vrai qu'elles n'entrent point dans les maiſons ni dans les cours, mais on n'oſeroit d'ailleurs leur réſiſter, à moins que de vouloir être aſſommé. Elles conduiſent les jeunes filles dans les maiſons où elles demeurent, où il y a des endroits pour les renfermer, les inſtruire & les marquer. Elles avertiſſent pourtant les parens, afin qu'ils ne ſoient point en peine de leurs enfans; & comme les parens ſe font ſouvent un honneur d'avoir de leurs enfans conſacrés au ſerpent, ils s'en réjouiſſent, & même les mettent quelquefois à la porte de leurs maiſons afin qu'elles ſoient enlevées. Les Prêtreſſes courent ainſi par tout le Royaume pendant quinze nuits, à moins qu'elles n'ayent completté plutôt le nombre de celles qu'on veut conſacrer au ſerpent. Quand elles ne ſont pas aſſez heureuſes pour le remplir dans ce terme, elles continuent leurs courſes juſqu'à ce qu'il le ſoit (*a*).

Elles traitent d'abord ces enfans avec douceur, leur enſeignent les danſes & les chanſons qu'elles doivent ſavoir pour honorer le ſerpent. On les ramene alors chez leurs parens, & elles ſe rendent de tems en tems à la maiſon où elles ont été conſacrées, & y répétent les danſes & les chanſons qu'elles ont appriſes. Les vieilles Prêtreſſes ſont celles qui ont perdu leurs maris, ou qui ne s'étant jamais mariées ont toute la pruderie & la malignité des vieilles filles, qui envient le bonheur des autres, qui ſont elles-mêmes indignes d'être heureuſes, & qui ſont le mépris & la haine de tout le monde. Ces Mégeres enſeignent aux jeunes filles tous les raffinemens de la galanterie, & l'art de feindre la paſſion la plus vive, pour augmenter le prix de leurs faveurs, qu'elles partagent, & elles les encouragent en leur promettant des recompenſes extraordinaires dans le Pays du ſerpent. Mais quand ces Sorcieres n'ont rien à gagner, elles ſont les gardiennes les plus vigilantes de l'honneur des filles, plus par dépit, que par principe de vertu.

Conjectures d'Atkins ſur l'origine du Culte du Serpent.

Nous terminerons cet article par quelques réflexions d'*Atkins* ſur l'origine du culte du Serpent, & par un mot ſur celui des Arbres & de la Mer. *Atkins*, qui ignoroit apparemment la tradition des Negres, ou qui la regardoit comme une fable, remonte juſqu'au tems de *Salomon*. Il croit que la Flotte de ce Monarque alloit d'Eziongueber au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance à Sophala, que quelques uns prennent pour Ophir, & de-là à la Cote d'Or, à celle des Eſclaves, & à celle de Malaguette. La longueur du voyage, l'or, l'yvoire & les ſinges que cette Flotte rapportoit viennent à l'appui. Il con-

(*a*) Des Marchais l. c. p. 144, 145.

conjecture que c'est par-là qu'il est resté quelques notions du grand Serpent, le Séducteur du Genre Humain. Ce qui le confirme dans son opinion, c'est la conformité de plusieurs coutumes des Juifs avec celles des Negres (a). Mais nous n'insistons point sur de vaines conjectures.

SECTION III. *Histoire de la Côte des* Esclaves.

Royaume de Juida.

Le culte des Arbres & de la Mer est moins solemnel que celui du serpent, & n'a lieu que pour certains cas particuliers. Ces Divinités sont pourtant superieures aux Fetiches de bois & de pierre. On fait néanmoins de grandes offrandes à la *Mer*, soit par la crainte qu'elle inspire quand elle est en fureur, soit à cause des avantages qu'on retire de la Peche & du Commerce. On rend encore moins d'honneur aux *Arbres*. Ce culte doit vraisemblablement son origine au respect qu'on a pour les serpens, qui s'y retirent ordinairement à l'ombre, & on y batit aussi des Temples, ce qui semble favoriser cette conjecture. Mais nous laissons au Lecteur le soin de faire ses réflexions.

Gouvernement de Juida.

L'Autorité Suprême est entre les mains du Roi & des Grands, qui reglent tout ce qui regarde le Civil & le Militaire. Mais quand il s'agit de causes criminelles, le Roi assemble son Conseil, composé de ses Grands, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si le sentiment de la pluralité s'accorde avec le sien, la sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas l'avis du Conseil, il se réserve le droit de faire punir le criminel comme il lui plait.

Il y a peu de crimes dignes de mort : il n'y a que le meurtre & l'adultere avec les femmes du Roi qui soient capitaux, bien-que l'on punisse aussi quelquefois de mort des fautes contre la Religion ou l'Etat. Le meurtre est si rare, que dans l'espace de cinq ou six ans *Bosman* ne vit exécuter que deux meurtriers. Mais on punit très-rigoureusement l'adultere. C'est ce qui rend les femmes fort circonspectes dans leurs intrigues, mais ne les arrete point ; la difficulté & le danger semblent redoubler leur passion. Les femmes du Roi sur tout sont fort sur leurs gardes, & ce sont néanmoins celles qui ont le plus de penchant à la galanterie, quand elles en trouvent l'occasion. Un jeune Negre deguisé en femme ayant été surpris dans le Palais, où il avoit débauché plusieurs femmes du Roi, fut d'abord condamné au supplice ; mais les plus cruels tourmens ne purent lui arracher les noms de celles qui lui avoient accordé leurs faveurs. Voyant que les femmes du Roi apportoient avec beaucoup d'empressement du bois pour le brûler, il ne put s'empêcher d'en rire, mais il n'en voulut nommer aucune (b). *Des Marchais* & *Barbot* font la description du supplice qu'on fait souffrir dans cette occasion, mais il a quelque chose de si horrible, qu'on nous pardonnera bien si nous le passons sous silence.

Punitions.

Le Roi se sert quelquefois de ses femmes pour exécuter les arrêts qu'il prononce. Il en envoye trois ou quatre-cens pour piller & pour abattre la maison du coupable. C'est par-là qu'il humilie quelquefois l'orgueil des Grands, mais assez rarement, parceque tout absolu qu'il est, il ne laisse pas de craindre leur credit sur le peuple. Quand il detache ses femmes pour aller les piller, personne n'ose leur resister ni les toucher, ce seroit un nouveau crime ir-

(a) *Atkins* p. 115. (b) *Bosman* p. 376.

Section III. Histoire de la Côte les Esclaves. Royaume de Juida.

irrémissible. Ainsi les Grands sont obligés de souffrir patiemment, s'ils ne veulent être la proye de ces légions de furies. A l'égard des autres crimes, ils sont ordinairement punis par des amendes, qui sont au profit du Roi, & qui sont une branche considérable de ses revenus (*a*).

Amendes.

Quand on n'a pas de preuves suffisantes contre un accusé, il est obligé de se justifier par les Fétiches, ou de subir une autre épreuve assez semblable à une de celles qu'on pratique à Benin. Bien-que l'accusé soit justifié après l'épreuve, il n'en paye pas moins une amende au Roi, & *Bosman* croit que cette épreuve n'a pas d'autre but (*b*). Les Vicerois s'attribuent les mêmes droits dans leurs Gouvernemens, & condamnent souvent les criminels à des amendes, dont ils profitent. *Barbot* parle d'une cérémonie qui se pratique dans les contrats, que les Negres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacun un petit trou dans la terre, où elles font tomber quelques gouttes de leur propre sang, & les mêlant avec un peu de terre elles se le donnent réciproquement. Cette maniere de promettre passe pour l'engagement le plus sacré.

Maniere dont les Créanciers se font payer.

Quoique l'on fasse le commerce ordinairement sans crédit, il y a cependant des occasions où il faut en faire, il y a dans ce Pays d'aussi mauvais payeurs qu'ailleurs. Si un Débiteur est insolvable, le Roi permet au Créancier de le vendre, & meme ses femmes & ses enfans jusqu'à la concurrence de la somme dûe. Il y a une autre Loi sur ce sujet fort favorable aux Créanciers, dont le Roi même & les Grands ne sont pas exempts. S'il a demandé jusqu'à trois fois en présence de témoins à une personne que l'on ne peut arrêter ni vendre, une dette, & que le Débiteur ne l'ait pas acquittée, il a droit de se saisir du premier esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient. Mais en mettant la main sur l'esclave, il doit dire à haute voix & en présence de témoins. ,, J'arrête cet esclave par la tête, ,, pour telle somme qui m'est dûe par un tel." Celui à qui l'esclave appartient, s'il veut le retirer, est obligé de payer la somme dans les vingt-quatre heures. Alors le Maître de l'esclave devient Créancier du Débiteur. Pour l'ordinaire les Créanciers ne saisissent que des esclaves de personnes puissantes. Cette Loi a son bon & son mauvais, comme bien d'autres; elle est avantageuse au Créancier, mais elle expose souvent les riches à payer les dettes d'autrui.

Punitions d'autres crimes.

Des Marchais remarque que la Loi du Talion est ici fort en usage, œil pour œil, dent pour dent. Les meurtriers sont punis de mort; il arrive très-rarement que le Roi, à force de sollicitations, commue leur peine en celle du bannissement perpétuel hors du Royaume, c'est-à-dire à être vendus aux Européens. Leurs biens sont confisqués au profit du Roi, & de cette maniere les innocens se trouvent enveloppés dans la peine du coupable. Les Incendiaires sont brûlés tout vifs. Si l'on faisoit mourir les voleurs, il y a longtems que le Pays seroit désert, car tout le monde se mêle de voler. On ne laisse pas de châtier les voleurs; quand ils sont surpris

(*a*) Le même. (*b*) Le même p. 377.

pris sur le fait, & qu'ils ne peuvent restituer ce qu'ils ont pris, on les vend pour l'esclavage (a).

Section III. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.

Le Roi & les Grands ont leurs prisons où ils enferment les criminels & les esclaves qu'on y veut mettre. A-la-vérité ils se font payer un certain prix mais aussi ils en sont responsables, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échappe (b).

Avant que de parler des Forces, des Armes & des Guerres de Juida, nous croyons qu'on verra avec plaisir ce qui regarde la succession, l'éducation des Rois, & les autres particularités qui y ont trait. *Des Marchais* en a donné un detail fort circonstancié, & nous en tirerons ce qu'il y a de plus essentiel.

Succession & Couronnement des Rois.

Le Royaume de Juida est héréditaire; le fils ainé succede à son pere, à moins que les Grands n'ayent de fortes raisons de le priver de la couronne, & de la mettre sur la tête d'un de ses freres, comme il est arrivé en 1725. Dans tous les Royaumes depuis le Sénegal jusqu'à Rio Volta, on éleve sur le trone les enfans de la sœur du feu Roi, pour être assuré qu'il est toujours occupé par un Prince du Sang Royal. A Juida c'est le fils ainé du Roi qui est heritier présomptif de la couronne; mais il faut que ce soit celui qui est né depuis que le Roi est couronné, ceux qui sont nés avant son avénement au trone n'ont rien à y prétendre. Une autre Loi, qui n'est pas moins sacrée & inviolable, c'est que dès que le Prince heritier est né, les Grands le prennent & le font porter dans la Province de Zinghe, sur la frontiere du Royaume, où ils le font élever comme un simple particulier, sans qu'il ait aucune connoissance de sa naissance, du rang auquel il est destiné, & sans lui donner la moindre teinture des affaires d'Etat. Aucun d'eux n'a la liberte de le visiter ou de recevoir ses visites. Ceux qui sont charges de sa subsistance, on ne peut pas dire de son education, ont le secret de sa naissance, mais il leur est defendu sous peine de la vie de le lui reveler, & ils doivent le traiter sans distinction comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupoit le trône du tems de *Des Marchais*, gardoit les cochons de celui qui passoit pour son pere, lorsque les Grands vinrent le chercher pour le mettre sur le trone. On voit assez quel est le motif des Grands dans cette education singuliere. Comme il se trouve appellé au Gouvernement d'un Royaume, dont il ne connoit ni les interets ni les maximes, il est obligé de s'en rapporter à eux, & de leur abandonner les renes de l'Etat, & à leurs successeurs dans les postes qu'ils occupent, car leurs dignites sont hereditaires comme leurs biens. Ainsi leur autorité se perpetue, & l'ignorance du Roi la leur assure; ils ont le pouvoir, & il a le titre; cela n'empeche pas que ce Prince ne soit absolu (c).

Le nouveau Roi n'est pas couronné d'abord après qu'on l'a amené de Zinghe, & qu'on l'a mis en possession du Palais & du Trône; il se passe bien des mois & souvent des années avant qu'on fasse cette ceremonie. Les Grands en reglent le tems selon leurs interets particuliers & la reculent tant qu'ils peuvent, mais ils ne peuvent etendre le délai au-delà de sept ans. Pendant tout cet intervalle le gouvernement est plus entre les mains des Grands,

& en

(a) *Des Marchais.* T II. p. 171, 172. (b) Le même p. 201. (c) Le même p. 41-43.

SECTION III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

qu'en celles du Roi; il eſt ſeulement ſervi & reſpecté comme tel, ſans avoir la liberté de ſortir du Palais. A la fin, quand l'heureux jour du couronnement eſt fixé, le Roi aſſemble un grand Conſeil où la reſolution des Grands à cet égard eſt ratifiée, & le Roi en fait donner avis à ſes peuples par une décharge de dix-ſept coups de canon qu'il fait tirer ſur les onze heures du ſoir, à la ſortie du Conſeil. Le peuple de la Capitale en témoigne ſa joye par des cris qui s'entendent de village en village, deſorte qu'en moins d'une heure la nouvelle parvient juſqu'aux lieux les plus éloignés.

Le Grand-Sacrificateur ne manque pas d'aller le lendemain au Palais, & de déclarer au Roi de la part du ſerpent les offrandes qu'il doit faire dans cette occaſion. Comme ce Dieu eſt muet, ſon Sacrificateur, qui eſt l'interprete de ſes volontés, ordonne ce qu'il lui plait, & quand méme il demanderoit les plus belles & les plus chéries des femmes du Roi, il ſeroit obligé de les lui abandonner, mais il n'en vient guere juſques-là. Au couronnement d'*Amar*, en 1725, il ſe contenta d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent égorgés dans le Palais, & enſuite portés en cérémonie au milieu de la place publique, & poſés proprement ſur des nattes. On mit à côté des victimes neuf petits pains de millet, bien frottés d'huile de Palmier. Le Grand-Sacrificateur planta de ſes propres mains un pieu de neuf ou dix pieds de long, au haut duquel il arbora une piece d'étoffe en guiſe de pavillon ou d'etendard. Toute cette cérémonie ſe fait au bruit des tambours, des flûtes, des trompettes & des cris de joye du peuple. Les victimes demeurerent expoſées juſqu'à ce que les oiſeaux les euſſent dévorées, ſans qu'il fût permis à perſonne d'y toucher ſous peine de la vie. Auſſitôt que la cérémonie de l'expoſition des victimes eſt achevée, les femmes du Roi de la troiſieme claſſe, c'eſt-à-dire celles qui par leur âge ou par quelque autre raiſon ne ſont plus propres à ſervir à ſes plaiſirs, ſortent du Palais ſous une eſcorte de Mouſquetaires & précédées de la Muſique. La principale marche la derniere, & porte une figure de terre cuite qui repréſente un enfant aſſis, qu'elle poſe & laiſſe auprès des victimes. Elles chantent, tant en allant qu'en revenant des chanſons, & s'accordent très-bien avec les inſtrumens. A leur paſſage tout le monde ſe proſterne & jette de grands cris de joie, juſqu'à ce qu'elles ſoient rentrées dans le Palais. On fait alors une décharge de vingt boëtes pour avertir le Roi & le Peuple de leur retour.

Après ces deux cérémonies tous les Grands ſe rendent au Palais, dans le plus magnifique équipage qui leur eſt poſſible, accompagnés de leur Muſique & eſcortés de tous leurs gens armés. Ils entrent ſans quitter leurs habits, parceque le Roi n'eſt pas préſent, & vont ſe proſterner les uns après les autres devant le trône, & ſortent dès qu'ils ont rendu leur hommage. Cette cérémonie dure quinze jours, pendant leſquels les femmes du Roi ne ceſſent de faire des cris de joye dans le Palais, qui ſont accompagnés de décharges de boëtes & de la Mouſquetterie; de trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon, dès que le Soleil eſt couché. Tout le monde eſt en mouvement, & ce tintamarre dure pluſieurs jours (*a*).

Quand les Grands ont achevé de rendre leur hommage, ils députent un d'en-

(*a*) Le même p. 48-52.

d'entre eux pour aller à Ardra, avec un magnifique cortege, afin d'amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille est en possession depuis un tems immémorial de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur est défrayé avec toute sa suite, & on lui rend tous les honneurs imaginables sur sa route. Lorsqu'il est arrivé à deux lieues de Xavier, il trouve des logemens neufs qu'on lui a préparés, où on le prie de se reposer avec toute sa compagnie. On l'y laisse pendant quarante jours sans qu'il lui soit permis ni à personne de sa suite de venir à Xavier. Pendant ce tems-là tous les Grands du Royaume le visitent, lui font des présens, & le divertissent de leur mieux. Le Roi lui envoye à manger deux fois par jour, avec une abondance & une somptuosité royale. Ce sont les femmes du troisieme ordre qui portent les plats, précédées de la Musique & escortées de dix Mousquetaires. Au bout de cette quarantaine, le Roi le fait inviter de venir à Xavier, & assurer qu'il y sera reçu avec le respect qui lui est dû, & qu'on lui a préparé un logement digne de lui à côté du Palais.

Le Grand d'Ardra reçoit en cérémonie l'Envoyé du Roi, & répond à son compliment qu'il est prét à se rendre aux desirs du Roi de Juida, mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son Maitre, pour savoir si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes a fait réparer la grande porte d'Assem, Capitale du Royaume d'Ardra. Sur cette reponse le Roi de Juida envoya des Commissaires à Assem, pour faire les reparations necessaires à la porte de cette ville. Ils reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour certifier que la porte est reparée, & que rien ne s'oppose au couronnement.

Dès que cette réponse est arrivée, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un concours prodigieux de peuple, vont chercher le Grand d'Ardra, & le conduisent à Xavier. Il y est reçu au bruit du canon, & aux cris de joye des femmes du Roi & du Peuple. Quand il est arrivé au logement qu'on lui a préparé, le Roi l'envoye complimenter, & le fait traiter magnifiquement; il ne manque pas d'envoyer tous les matins demander de ses nouvelles. Il a audience le troisieme jour; il entre au Palais sans quitter ses habits ni ses joyaux, & il parle au Roi debout, sans se prosterner. La coutume est qu'il demeure cinq jours dans ce nouveau logement. Les Grands & le Peuple les employent à faire des processions à la maison du grand serpent, pour lui demander que le Prince qu'on va couronner soit aussi bon & equitable que son prédecesseur, qu'il fasse fleurir le Commerce, qu'il soit un religieux observateur des Loix, & qu'il les maintienne dans leurs privileges & leurs libertés. Le jour entier se passe à ces actes de Religion, & la nuit à faire des festins, à danser, à chanter, à pousser des cris de joye, accompagnés du bruit de la Musique & de la Mousqueterie, en un mot à faire un vacarme propre à rendre sourds ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Le soir du cinquieme jour, le Roi fait tirer neuf coups de canon, pour annoncer qu'il sera couronné le lendemain, qu'il se fera voir sur son trône dans la cour du Palais, & que les portes seront ouvertes à tout le monde. Il fait avertir par un de ses Officiers les Directeurs Europeens du tems & du lieu de la ceremonie, & les invite à s'y trouver. Les Grands

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

de Juida vont passer la nuit chez celui d'Ardra, ils s'y entretiennent, ils font des prieres en silence, ils boivent quand ils sont las de prier, & ils fument pour s'empêcher de dormir. Tout cela est de l'essence de la cérémonie.

Enfin le sixieme jour, sur les cinq heures du soir (*), le Roi sort de son Serrail, accompagné de quarante de ses femmes favorites, superbement couvertes des plus belles pagnes de soie qu'on ait pu trouver dans les Magazins du Roi & des Européens ; elles ont aussi des colliers d'or, des pendans d'oreille, des bracelets & d'autres joyaux. Le Roi est paré des étoffes les plus riches; il a sur la tête un casque doré, couvert de plumes rouges & blanches. Dans cet équipage il traverse à pied les cours du Palais, & va s'asseoir sur son trône; c'est un grand fauteuil de bois doré, au derriere duquel sont les Armes de France, preuve assurée que c'est un présent des François. *Des Marchais* marque dans quel ordre les Femmes & les Grands sont placés. Les Directeurs François, Anglois & Hollandois étoient assis en des places honorables, mais celui des Portugais étoit debout & découvert. Leur crédit est si peu de chose à Juida, que si un Negre insulte un Portugais, il n'oseroit le frapper, tandis que les autres Européens sont en droit de le tuer.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette cérémonie, c'est que deux Nains, qui sont debout vis-à-vis du Roi, lui représentent alternativement les bonnes qualités de son prédécesseur, sa justice, sa libéralité, & l'exhortent à l'imiter, & même à le surpasser. Ces deux petites créatures finissent leurs harangues par des vœux qu'ils font pour sa prospérité, & pour la longue durée de son regne.

Après ces préliminaires, le Grand d'Ardra entre dans la Cour avec sa suite, au bruit des instrumens de musique & du canon. Il s'avance seul vers le trône, salue le Roi par une profonde inclination, mais sans se prosterner. Il fait un petit discours au Roi sur la cérémonie qu'il va faire, lui ôte le casque qu'il a sur la tête, & le tenant entre ses mains il se tourne du côté du peuple. Alors on fait un signal, & dans l'instant les instrumens & les cris de joye cessent, il se fait un profond silence. Alors le Grand dit à haute voix. *Voilà votre Roi, soyez-lui fideles, & vos prieres seront écoutées du Roi d'Ardra mon Maître.* Il répete trois fois ces paroles, remet le casque sur la tête du Roi, & lui fait une profonde révérence. L'Artillerie, la Mousquetterie, la Musique & les Cris de joye recommencent de plus belle ; & pendant que quelques Grands reconduisent le Seigneur d'Ardra à son logement, le Roi suivi de ses femmes se retire; les Européens l'accompagnerent jusqu'à la porte du Serrail, où ils lui firent leurs complimens. Tous les habillemens & tous les ornemens que le Roi a sur lui dans cette occasion, appartiennent de droit à celui qui l'a couronné; mais comme la superstition feroit tirer un mauvais augure de cet usage, il se contente d'un present magnifique que le Roi lui envoye le lendemain avec quinze esclaves, ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite pour s'en retour-

(*) *Des Marchais* calcule à la maniere de l'Europe, car on a vu que les Negres de Juida ne connoissent guere les divisions de tems.

tourner chez lui, sans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de son couronnement le Roi fait des presens considérables à tous les Grands de son Royaume, qui lui en font à leur tour de bien plus riches. On passe quinze jours en réjouissances, & la Fête se termine par une Procession solemnelle au Temple du Serpent (a). Les Prêtres ne manquent aucune occasion de profiter de la superstition du peuple. Toutes les solemnités finissent par des offrandes à la Divinité rampante, ou pour parler juste, à ses Prêtres.

Revenus du Roi.

Des Marchais sans rien déterminer précisément, assure que les revenus du Roi sont fort considérables par les taxes sur ses sujets & les droits sur les marchandises. Il revient encore de grosses sommes des amendes & des confiscations. D'ailleurs la Couronne a des terres inalienables non seulement aux environs de la Capitale, mais en différentes Provinces; c'est de leur produit que l'on fournit le Palais des provisions nécessaires; mais comme on n'y consomme pas tout ce qui se recueille, on en vend pour de grosses sommes, ce qui augmente les revenus. Ces terres se cultivent sans qu'il en coûte rien au Roi. Il est si absolu qu'aucun de ses sujets ne peut labourer & semer ou recueillir, que l'ouvrage du Roi ne soit fait; souvent ses grains pourrissent pendant qu'il est occupé à couper ceux du Roi, les familles courroient risque de mourir de faim, pendant qu'on fournit à la Cour le superflu, si la fertilité du Pays & la libéralité de la Nature n'allégeoient le poids du joug. Les terres du Roi se labourent & se sement par corvées. Il donne le signal de ce travail par trois coups de canon, qu'il fait tirer au coucher du Soleil. Le lendemain au point du jour, les Grands conduisent les peuples de leur jurisdiction devant la porte du Palais du Roi, la moitié de ces gens est en armes comme en un jour de bataille; l'autre moitié a des houes, seul instrument qu'ils employent à la culture de la terre. Après qu'ils ont chanté & dansé quelque tems devant le Palais, pendant que leurs Chefs reçoivent les ordres du Roi par la bouche de son premier Valet de chambre, ils partent & courent aux lieux qui leur sont marqués. La Musique continue pendant le travail, & ils suivent la cadence des instrumens; on diroit que la musique augmente leurs forces, les delasse, & les rend infatigables. Leur travail a l'air d'un amusement, & tandis qu'ils gémissent sous la plus cruelle servitude, on les prendroit pour le peuple le plus heureux qu'il y ait au Monde. On pourroit appliquer le portrait que *Des Marchais* fait ici des Negres à d'autres peuples, qui sont à peu près dans le même cas. *Bosman* n'est pas tout-à-fait d'accord avec ce Voyageur. Il dit à-la-vérité que le Roi de Juida seroit un puissant Prince, par ses revenus, par le nombre de ses sujets, & par son autorité despotique, si on ne le trompoit, & s'il n'étoit la dupe de ses Pretres. Mais outre les grandes sommes qu'il est obligé de fournir continuellement pour la guerre contre ceux de Popo, & pour subjuguer le Pays d'Offra, pour l'entretien de sa Cour, & pour les offrandes qu'il fait à ses Idoles, il faut qu'il entretienne encore plus de quatre-mille personnes de tout ce qui leur est nécessai-

re,

(a) Des Marchais l. c. p. 52-61.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

re, & quoiqu'il ne regarde ses sujets que comme des Esclaves, lorsqu'il les employe il faut qu'il les paye richement (*a*).

Du tems que *Bosman* étoit à Juida le Roi traitoit les Hollandois avec plus de distinction que tous les autres Européens; il leur envoyoit des rafraîchissemens avant que d'en envoyer aux autres, leur faisoit de plus grands présens, & leur accordoit plus de privileges. Mais depuis que les Maîtres de navire y ont négocié, les choses ont changé, parceque ces Capitaines ne se ménagent pas bien avec des gens aussi civilisés & aussi rusés, & qu'ils veulent les traiter comme les autres Negres.

Respect qu'on a pour sa personne.

Des Marchais dit que nonobstant l'état d'ignorance & d'abbaissement dans lequel l'héritier de la couronne est élevé, il n'est pas sitôt monté sur le trône qu'il n'est plus regardé comme un homme; il devient en un instant une espece de Divinité, dont on ne s'approche jamais qu'avec un si profond respect, qu'il tient du culte qu'on rend aux Dieux, encore faut-il être appellé ou en avoir fait demander la permission, pour être admis en la présence du Roi. Dès qu'on est arrivé à la porte de la Salle d'audience on se prosterne par terre, on s'avance en rampant, & quand on est arrivé à une certaine distance du trône, & qu'il a donné la permission de parler, en frappant légérement des mains, on lui parle d'un ton bas, en peu de paroles & toujours la face en terre (*b*). Les Grands mangent quelquefois en sa présence, mais ils n'ont pas la liberté de le voir manger, c'est un privilege réservé à ses femmes. *Bosman* pense que cela a été introduit, pour faire croire au peuple qu'il vit sans nourriture, afin de le confirmer dans l'opinion de sa Divinité. Cependant le Roi boit en présence de tout le monde (*c*).

Personne ne sait jamais où le Roi couche; quand on le demande au Capitaine des Gardes, ou à quelque autre de ceux qui approchent le plus près de sa personne, il répondent; *où Dieu couche-t-il?* ajoutant, *qu'on ne sait pas mieux où le Roi couche.* L'ignorance & la bassesse où l'on éleve le Roi, lui donnent en général un goût fort vif pour les plaisirs, aussitôt qu'il se voit sur le trône. Il mene une vie fort indolente & molle parmi ses femmes, & ne fait guere aucun exercice qui donne de la force à l'esprit & de la vigueur au corps.

Bosman dit que le Roi qui regnoit de son tems étoit âgé de cinquante & quelques années, mais aussi vigoureux & plein de feu qu'un homme de trente-cinq ans. C'est vraisemblablement le même dont les Voyageurs postérieurs parlent comme d'un Prince agé, mais plein de feu & de vigueur. *Bosman* ajoute que c'étoit le plus honnête & le plus libéral qu'il eût encore rencontré parmi les Negres, mais que les conseils intéressés de quelques flatteurs l'avoient rendu dur & difficile dans le commerce avec les Hollandois. Dans les commencemens il étoit fort complaisant pour eux, mais ensuite ils furent obligés d'en passer par où il vouloit, & de lui donner leurs meilleures marchandises, desorte qu'ils étoient ensuite embarrassés du reste (*d*).

Il

(*a*) *Bosman* Lett. 19. p. 382, 383.
(*b*) *Des Marchais* T. II. p. 43, 44.
(*c*) *Bosman* l. c. p. 383.
(*d*) *Idem* ibid.

Section III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

Enfans du Roi de Juida.

Il est difficile de savoir exactement le nombre des enfans du Roi, à cause de la multitude de ses femmes. *Bosman* n'en connut que quatre, trois fils & une fille. Ils étoient tous quatre fort bien faits, & particulierement l'ainé des Princes étoit le plus beau Negre qu'il eût jamais vu, mais les qualités de son esprit ne répondoient pas à ce bel extérieur; il étoit fier, fourbe & scélérat, ensorte qu'on espéroit qu'il ne succéderoit point à son pere (*). Il avoit des gens postés dans tous les chemins pour voler tous ceux qui y passoient, tant Européens que naturels du Pays, & il n'épargnoit pas même ce qui appartenoit à son pere. Il ne sortoit jamais que la nuit, & souvent il faisoit l'honneur à *Bosman* de le venir voir à des heures indûes. C'étoit par orgueil qu'il se tenoit ainsi enfermé de jour, ne voulant pas être vu du peuple, ni paroître en présence de son pere. Le second fils ressembloit beaucoup à son pere, & ne lui cédoit en rien pour l'honnêteté, ce qui obligeoit la plupart des Grands à lui faire la cour & à s'attacher à lui. *Bosman* ne doutoit pas aussi qu'après la mort du Roi il n'y eût une guerre civile dans le Royaume, que la plus grande partie ne manqueroit pas de vouloir mettre le second Prince sur le trône, à quoi l'ainé s'opposeroit infailliblement de tout son pouvoir, en employant même des forces étrangeres. Il pensoit encore que les Européens prendroient en ce cas-là le parti du cadet, l'événement a justifié les conjectures de ce Voyageur. Les François, les Hollandois & les Portugais se réunirent pour établir ce Prince sur le trône au préjudice de son ainé. Si l'on en croit *Atkins*, il changea bientôt de caractere après son élevation. Il, devint sombre, solitaire, débauché, & d'une grosseur monstrueuse. Il ne sortoit jamais de son Palais, où il se plongeoit dans la mollesse & les plaisirs, sans autre compagnie que celle de ses femmes. *Atkins* dit que n'ayant pas fait au peuple le présent ordinaire à son avénement à la couronne, l'avarice l'engageoit à se cacher, pour se dispenser de cette libéralité. D'autres assuroient qu'il n'avoit pas reçu le Sabre d'Etat, & que par cette raison il se défioit de la fidelite de ses sujets.

Des Marchais nous apprend qu'en 1725 le trône de Juida fut rempli par un nouveau Roi, qui se nommoit *Amar*, & qui l'avoit emporté sur son frere ainé. Mais l'Auteur paroît se contredire à la page suivante, où il nous represente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit donc être l'ainé, puisque suivant lui c'est l'ainé des fils que l'on éleve dans une condition si basse. On pourroit aussi douter que ce fût un nouveau Roi qui occupoit le trône en 1725, & dont *Des Marchais* prétend avoir vu le couronnement, puisque *Smith* & *Snelgrave* semblent dire que le Prince qui regnoit en 1726 & 1727 regnoit deja depuis plusieurs années. Ils conviennent que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vu. Mais nous parlerons de la revolution arrivee dans le Royaume de Juida par les victoires du Roi de Dahome, après avoir dit un mot de l'Histoire naturelle du Pays (*a*).

La

(*a*) *Des Marchais* l. c. p. 41, 42, 49.

(*) Nous ne savons comment accorder *Bosman* avec ce que *Des Marchais* rapporte de la façon dont on éleve l'héritier présomptif de la Couronne; le premier [illegible] à la Cour, à moins que l'on ne suppose que c'étoit [illegible].

SECTION III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

La saison des pluies y commence au milieu du mois de Mai, & finit au commencement du mois d'Août. C'est une saison dangereuse & mal-saine, qui cause un grand nombre de maladies, tant parmi les habitans que parmi les Etrangers. La pluie tombe moins en gouttes que par torrens, & elle est aussi ardente que si elle avoit été chauffée au feu. Dans les lieux étroits l'air est si chaud qu'on étoufferoit, si l'on ne se faisoit rafraîchir continuellement par de grands éventails destinés à cet usage (*a*).

Climat de Juida.

Terroir & Productions.

La terre de tout le Royaume est rouge & très-fertile; il n'en faut d'autre preuve que les trois récoltes que l'on fait par an. Cependant les arbres sont rares depuis le bord de la Mer jusqu'au-delà de l'Euphrate, encore ne portent-ils point de fruit. Tout inutiles qu'ils sont ils ne laissent pas d'etre respectés comme des Divinités. Peut-être que cette consécration des arbres est une ruse de politique, pour empécher les habitans & les étrangers de les abattre, & pour les faire multiplier. A quelque distance de la mer on trouve des arbres fruitiers en abondance, des citronniers, des orangers, des tamarins, des guaves, des bananiers &c. Les palmiers & arbres de *Pardon* sont les plus communs. On tire de l'huile des premiers, & les autres sont principalement estimés, parceque leur bois est fort durable, & capable de prendre un beau poli; on fait du vin du fruit de cet arbre, mais les Naturels estiment plus leur biere que ce vin. Les Figuiers d'Europe qu'on y a plantés réussissent à merveille. *Bosman* assure que le Pays pourroit produire toutes sortes de fruits, de légumes & de racines. Il en fit l'essai en y semant des choux, des carottes, des raves, du persil &c. & tout réussit parfaitement. Il y a beaucoup d'Indigo, & l'Auteur est persuadé qu'on y pourroit cultiver les Cannes de sucre avec succès (*b*). On y trouve aussi une espece de Cotonier, qu'on appelle *Polons*; il porte un duvet court à-la-vérité, mais d'une finesse admirable, qui étant bien cardé peut être employé à des ouvrages d'une beauté exquise. Un Directeur Anglois en ayant fait faire une piece d'étoffe, il la fit teindre en écarlate, ce qui réussit si parfaitement, qu'il auroit été impossible de trouver une étoffe qui en approchat, soit pour la couleur, soit pour la finesse, soit pour la beauté & la force. Ce coton pourroit être employé dans la fabrique des chapeaux, qui seroient beaux, extrêmement légers & chauds (*c*). *Des Marchais* vante beaucoup un petit fruit rouge, dont il ne donne ni le nom ni la figure. Les pepins ressemblent assez à ceux de nos poires. Ce fruit étant maché sans l'avaler, a la propriété d'adoucir ce qu'on peut mettre ensuite dans la bouche de plus aigre & de plus amer (*d*). Par-là il ressemble au Kola, dont *Bosman* parle dans la description de la Côte d'or. Les habitans se servent ordinairement de patates au-lieu de pain, & ils en ont une grande quantité; ils ont aussi des yames, mais ni en aussi grande quantité, ni aussi bonnes que sur la Côte d'or. On y trouve plusieurs sortes de petites feves & en grande abondance; il y en a entre autres une espece, qu'on appelle *Acraes*, dont les naturels font des gâteaux à l'huile, que ceux qui y sont accoutumés trouvent fort bons. Il y a aussi des oignons &

(*a*) *Philips*, p. 215.
(*b*) *Bosman* p. 420, 421.
(*c*) *Des Marchais* l. c p. 202.
(*d*) Le même p. 204.

du gingembre, mais peu (*a*). *Des Marchais* parle d'une espece de pois qui viennent d'un arbrisseau de dix-huit à vingt pouces de hauteur, & qui ressemblent fort aux pimentiers. Leur bois, leur écorce, leurs branches, leurs feuilles sont si semblables, qu'il est aisé de s'y tromper. Ces arbrisseaux ne fleurissent point, les pois sont renfermés dans une bourse ou membrane aussi forte qu'un parchemin, qui est placée sous la tige & entre les racines qui soutiennent l'arbrisseau & qui lui fournissent la nourriture. On trouve dans cette poche cent-vingt & jusqu'à cent-cinquante pois, faciles à cuire & à digérer, d'un très bon goût, & qui ne different en rien de nos pois d'Europe (*b*). SECTION III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

Il y a à Fida trois sortes de Grains. Ils ont d'abord le petit *Milhio*, ou Mayz, à la culture duquel ils s'appliquent principalement. On en plante deux fois l'année, mais beaucoup plus dans une saison que dans l'autre. Dans la bonne saison le Pays en est si plein, que l'on trouve à peine un sentier pour passer. Nonobstant cette prodigieuse abondance, ils en manquent au bout de l'année, tant le Pays est peuplé. Ils en vendent aussi beaucoup aux autres Pays, comme aux deux Popo, & à d'autres. Delà vient que dans une année stérile, ils sont exposés à une grande famine. On a vu que pendant ce tems-là des gens libres se sont vendus pour esclaves afin de ne pas mourir de faim; d'autres mettoient leurs esclaves en liberté, parcequ'ils ne pouvoient pas les nourrir. Un Capitaine Anglois chargea son Vaisseau d'esclaves pour des vivres, dont il se trouva bien pourvu (*c*). *Grains du Pays.*

Il y a ensuite le grand *Milhio*, bon en son genre, mais les Negres n'en font point de pain; ils s'en servent pour brasser de la biere, desorte qu'on n'en seme pas beaucoup. La troisieme sorte ne croît pas comme l'autre sur de petits arbrisseaux, mais à peu près comme l'avoine en Europe. Le grain en est rougeatre, & n'est parfaitement mûr que lorsqu'il a été sept ou huit mois en terre. On ne le mange point, mais on le mêle avec le grand Milhio pour en faire de la biere, parceque les Negres croient qu'il la rend plus forte & plus nourrissante. Les femmes en font de très-bonne, & entre autre une sorte qui ne le cede en rien à la meilleure biere d'Europe. On paye deux ou trois sols pour le pot de la biere commune, mais on donne une écu pour le pot de celle-ci. Tout le monde, sans en excepter les esclaves, boit de la biere; leur eau qu'on tire des puits, passe pour mal-saine, parcequ'elle est extremement froide, car si l'on en veut boire quelques jours de suite on s'attire infailliblement la fievre (*d*).

Quant aux Animaux, le Pays est trop peuplé & trop bien cultivé, pour donner retraite aux bêtes sauvages. Mais plus avant dans les montagnes on trouve des éléphans, des buffles, des tigres. Il y a des cerfs & des lievres à Fida, mais en petit nombre, qui descendent apparemment du haut du Pays. *Des Marchais* trouve que la venaison n'y est pas de si bon goût qu'en Europe, mais les habitans en sont dédommagés d'une autre maniere. Les bœufs, les vaches, les chevres, les moutons, les cochons & autres animaux domestiques, ne different en rien pour la figure de ceux de la Côte d'or, mais *Animaux.*

(*a*) *[illegible]* p. 419, 420.
(*b*) *Des Marchais*, T. 2. p. 203.
(*c*) *[illegible]* p. 118.
(*d*) *[illegible]* p. 417, 419.

Section III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de* Juida.

mais ils sont beaucoup plus gras & de meilleur goût, à cause qu'ils paissent dans d'excellentes prairies, & qu'ils ont de très bonne herbe. Ils ont des chevaux fort petits, fort peu propres à la fatigue, & indociles, ce qui vient peut-être de ce que les Negres ne les savent point dresser.

Oiseaux.

Le Pays est presque couvert d'Oiseaux sauvages, comme oies, canards, bécasses, poules pintades, coqs d'Inde, fort bons. Il y a une si grande quantité de tourterelles, qu'un bon tireur vouloit s'engager d'en tuer jusqu'à cent par jour. D'ailleurs il y a une infinité d'oiseaux, qui ne sont estimables que pour la beauté de leur plumage. L'oiseau couronné de Fida est moins beau que celui de la Côte d'or. Il y a encore des oiseaux de proye, & un si grand nombre d'autres, que plusieurs n'ont pas de nom, & qu'on ne les distingue que par leur couleur, leur grosseur, & quelques autres caracteres.

Cause de la Révolution arrivée à Juida.

Nous terminerons la description du Royaume de Juida, par une courte Relation de la guerre qu'ils ont eue avec le puissant & politique Roi de Dahomé, qui finit par la désolation de leur Pays & par la perte de leur liberté. Nous suivrons principalement *Snelgrave*, témoin oculaire de la plupart des événemens qu'il rapporte, & qui se trouva sur les lieux dans le tems de la Révolution (*a*). L'opulence des peuples, dont la fertilité du terroir, & un commerce florissant étoient les sources, avoit produit les effets ordinaires des grandes richesses. La mollesse & le luxe s'étoient glissés parmi ces gens autrefois si industrieux & si laborieux; la prospérité les avoit enorgueillis, les plaisirs les avoient amollis, l'aise & l'indolence les avoient subjugués. Tout cela excita le Roi de Dahomé à entreprendre une conquête aussi aisée qu'avantageuse. Le Roi de Juida étoit monté sur le trône à l'âge de quatorze ans, il laissa entierement le gouvernement de l'État entre les mains des Grands, & se livra aux femmes, aux plaisirs & à la mollesse. Les Grands avoient pris tant de goût à l'exercice de l'autorité, qu'ils ne négligeoient rien pour flatter les passions du Prince, & pour l'entretenir dans ses dispositions naturelles. Il avoit plus de trente ans quand la révolution arriva en 1727, mais il étoit si éloigné de se mêler des affaires de l'Etat, qu'il se livroit à la volupté plus que jamais, entretenant plusieurs milliers de femmes, sans permettre presque à aucun homme d'approcher de lui.

Tel étoit l'état des choses dans le Royaume de Juida, lorsque le Roi de *Dahomé*, dont les Etats étoient situés fort avant dans l'intérieur du Pays, envoya un Ambassadeur au Roi de Juida, pour lui demander la liberté du commerce sur la côte, offrant de lui payer les droits qu'il avoit coutume de prendre sur tous les esclaves qu'on transportoit. On lui refusa sa demande avec hauteur, & il résolut de s'en venger à la premiere occasion. Le Roi de Juida méprisa tellement ses menaces, que dans une audience qu'il donna à *Snelgrave*, il lui dit que si le Roi de Dahomé entreprenoit de l'attaquer, „ il ne le traitteroit pas selon leur coutume, qui est de couper la tête à un „ ennemi qui tombe entre les mains du Vainqueur, mais qu'il lui conserve- „ roit la vie, pour le faire servir aux plus vils offices". Que l'événement fut différent! Mais qu'il répondit bien à l'imprudence & à la foiblesse de cet aveugle Monarque! *Tu-*

(*a*) *Snelgrave*, Relat. de Guinée, *passim.*

Conquêtes du Roi de Dahomé.

Trudo Audati, Roi de Dahomé, étoit un Prince courageux & grand politique, qui en fort peu d'années avoit poussé ses conquêtes du côté de la Mer jusqu'au Royaume d'Ardra, qui confine à celui de Juida, dans l'intérieur des terres. Il se proposa alors de demeurer tranquille pour assurer ses conquêtes. Mais un nouvel incident lui fit bientôt reprendre les armes. Le Roi d'Ardra avoit un frere, Prince de grande espérance, nommé *Hussar*, qu'il avoit fort maltraité. *Hussar*, irrité des injustices de son frere, & ne se trouvant pas assez appuyé pour se faire un Parti dans le Royaume, eut recours à *Trudo Audati*, à qui il fit offrir une somme considérable s'il vouloit le venger des insultes qu'il avoit reçues. Il n'en fallut pas davantage à un Prince ambitieux & politique, il prit le parti de *Hussar* avec la même chaleur que l'amitié & la compassion auroient pu inspirer. Le Roi d'Ardra eut bientot connoissance de ses desseins, & pour parer à l'orage qui le menaçoit il s'adressa au Roi de Juida, à qui il fit représenter qu'il étoit de leur intérêt commun de s'opposer aux entreprises de *Trudo Audati*. Mais le Roi de Juida étoit trop plongé dans la mollesse pour faire réflexion sur le danger que courroit son voisin, & sur ce qu'il avoit lui-même à craindre. Le Roi de Dahomé entra dans le Pays d'Ardra, tailla en pieces l'armée du Roi, qui étoit de cinquante-mille hommes, & fit le Roi prisonnier. Cet infortuné Monarque eut d'abord la tête tranchée en présence du Vainqueur, suivant la barbare coutume de ces peuples.

Il y avoit alors à la Cour d'Ardra un Facteur Anglois, nommé *Bulfinch Lamb*, que le Gouverneur de la Compagnie d'Afrique avoit envoyé pour regler quelques comptes avec le Roi. Ce Prince l'avoit arrêté pour ce qui lui étoit dû, & il resta prisonnier environ deux ans, pendant lesquels il fut traité avec beaucoup de douceur. On le présenta au Roi de Dahomé, qui fut surpris & charmé de voir un Blanc; il le reçut fort gracieusement, & bientôt après lui accorda une maison, des femmes, & des domestiques. Il demeura environ trois ans avec ce Prince, qui le renvoya alors avec un présent considérable, tant en or qu'en esclaves. Durant son sejour auprès de ce conquérant, il tacha de le dissuader du dessein d'envahir Juida, il lui représenta que ce Royaume étoit fort puissant & très-peuplé, que les habitans étoient accoutumés aux armes à feu, que les Européens, qui avoient de grandes liaisons de commerce avec eux, ne manqueroient pas de prendre leur parti. Après le départ de *Lamb*, le politique *Audati* apprit par ses espions les divisions, la mollesse & l'indolence qui regnoient dans le Royaume de Juida. Il se détermina alors à ne plus differer l'invasion qu'il projettoit.

Il envahit le Royaume de Juida & en fait la conquête.

Il commença par attaquer la partie du Pays la plus septentrionale, où commandoit un Seigneur nommé *Appragagh*, qui en étoit Gouverneur héréditaire. *Appragagh* envoya d'abord demander du secours au Roi, mais les ennemis qu'il avoit à la Cour, & qui ne cherchoient que sa perte, empêcherent le Roi de se rendre à ses instances. Se voyant abandonné, il se soumit au Roi de Dahomé, & cela lui valut de la part du vainqueur des conditions avantageuses. La conquête de cette Province facilita à *Audati* l'entrée dans le cœur du Royaume, & même jusqu'à *Sabi* ou Xavier, la Capitale, n'y ayant rien qui pût l'arrêter qu'une riviere qui coule au Nord de la

ville. Le Roi de Dahomé fit camper son armée sur le bord, de cette riviere, ne doutant point qu'on ne lui en disputât le passage: en quoi il fut trompé, les lâches & efféminés habitans de Juida, se fiant sur leur grand nombre & sur leurs Divinités, crurent toutes les autres précautions inutiles. Ils se contenterent de venir le matin & le soir sur le bord de la riviere offrir un sacrifice au Grand Serpent, après quoi ils s'en retournerent, fortement persuadés que c'étoit un moyen efficace d'arrêter les progrès de l'ennemi.

Le Roi de Dahomé commença par un trait de politique, il fit dire aux Européens, que s'ils demeuroient neutres, ils pouvoient être assurés non seulement d'être bien traités, mais qu'il rendroit leur commerce plus avantageux, en ôtant les impôts dont le Roi de Juida les avoit chargés, mais que s'ils prenoient parti contre lui, ils devoient s'attendre à tout son ressentiment. Cette déclaration leur donna beaucoup d'inquiétude & les embarrassa extrêmement; ils penserent d'abord à se retirer dans deux Forts à trois milles de la côte de la mer, & d'y attendre l'issue de la guerre. Mais ne doutant pas que le Roi de Juida ne vît cette retraite de mauvais œil, comme capable de décourager ses sujets, ils se déterminerent à rester dans la ville.

Trudò Audati, voyant que le passage de la riviere n'étoit défendu que par les serpens, envoya deux-cens soldats pour tenter le passage à gué. Ils n'y trouverent aucune opposition, passerent & marcherent hardiment vers la ville au son de leurs instrumens de Musique. Le Roi de Juida apprenant leur approche, prit la fuite & se retira avec ses Femmes & sa Cour dans une Isle du côté de la mer, séparée de la terre-ferme par une riviere. Il y eut des milliers de ses sujets qui n'ayant pas de canots, se noyerent en voulant passer à la nage; outre cela il y en eut une infinité, qui s'étant cachés dans les buissons, périrent ensuite par la famine & par l'épée. Les gens du Roi de Dahomé, qui étoient entrés dans Sabée sans trouver de résistance, mirent le feu au Palais, & donnerent avis à leur Roi de tout ce qui s'étoit passé. Il fit passer la riviere à toute son armée, & se convainquit de ce qu'il n'auroit pu croire s'il ne l'eût vu, que toute une Nation avoit abandonné à l'ennemi liberté & biens, femmes, enfans & Dieux sans coup férir. Du reste les Dahomés n'eurent pas pour les serpens le même respect que ceux de Juida. Comme ils étoient en grand nombre, & que c'étoit une espece d'animaux domestiques, les vainqueurs en trouverent plusieurs dans les maisons; ils les prenoient par le milieu du corps, & leur disoient, *si vous êtes des Dieux, parlez & sauvez-vous*; les pauvres serpens ne pouvant répondre, les Dahomés leur coupoient la tête, leur fendoient le ventre, les faisoient griller, & les mangeoient.

Au commencement de l'année 1730, *Snelgrave* trouva le malheureux Roi de Juida dans la misérable Isle où il s'étoit sauvé à l'approche du Roi de Dahomé. C'est-là qu'il vivoit pauvrement dans un lieu stérile & qui ne produit rien. *Snelgrave*, touché de son infortune, lui envoya un présent, que le Prince fugitif reçut avec plaisir, & en retour il envoya au Capitaine une chevre, qui étoit ce qu'il avoit de meilleur à donner. Il avoit auprès de lui un de ses principaux Caboceiers ou Seigneurs de sa Cour, qui ne l'avoit point abandonné, & avoit préféré son devoir à tous les avantages qu'il auroit pu espé-

espérer en se soumettant au Vainqueur, & en abandonnant son légitime Souverain. Exemple de fidélité bien rare dans un Courtisan. D'ailleurs tout le Royaume avoit subi le joug.

Section III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

Après s'être mis en possession de la Capitale de Juida, & avoir reçu les hommages de tous les Grands, *Audati* s'en retourna pour achever la conquête d'Ardra, & pour pousser la guerre qu'il avoit avec le Roi des J-oe, allié de celui de Juida. Quelques pertes que ce conquérant fit, & l'humeur inquiette d'un Facteur Européen à Jacquin, penserent causer une nouvelle révolution à Juida, & rétablir le Roi légitime sur le Trône. Lorsqu'au mois de Juillet 1729 le Gouverneur *Wilson* partit de Juida, il laissa en sa place un certain *Testesole*; c'étoit un Etranger, mais on ne sait pas bien de quelle nation. Il avoit demeuré pendant plusieurs années dans le Pays, & avoit de l'expérience, mais il étoit fort inférieur pour la prudence & la conduite à son prédécesseur. Quoiqu'il eût été souvent au camp du Roi de Dahomé, où il avoit toujours été traité fort civilement, il se persuada que ce Prince étoit fort affoibli par les pertes qu'il avoit faites, & par la trop grande étendue de ses conquêtes, desorte qu'il forma un projet qui causa sa perte, & pensa ruiner l'établissement des Anglois à Juida. Il communiqua au Roi de Popo le dessein qu'il avoit de remettre celui de Juida sur le Trône, & ce Prince l'y confirma. Depuis la révolution le commerce entre Popo & Juida avoit été interrompu; rien ne pouvoit donc être plus agréable au Roi de Popo, qu'un projet qui tendoit au rétablissement de celui de Juida, & du commerce entre les deux Nations. Il promit donc à *Testesole* un puissant secours. Il leva une armée de cinq-mille hommes, auxquels le Roi de Juida joignit tout ce qu'il avoit de ses propres sujets, & ce Prince se vit à la tete de quinze-mille hommes avec *Ossue* son fidele Cabocier. Le Roi de Dahomé s'occupoit en attendant à rebâtir ses villes, & à regler les affaires d'Ardra. Il fut assez longtems avant que d'être informé de ce qui se passoit, & il fut extrêmement surpris qu'un Prince qui avoit eu si peu de soin de défendre ses Etats, entreprît de les reconquérir par la force des armes. Il ne se trouvoit pas en situation de soutenir une nouvelle guerre, il avoit perdu un grand nombre de ses meilleurs soldats, pendant le séjour que les J-oes avoient fait dans son Pays, & dans une bataille contre eux; d'ailleurs il avoit depuis peu envoyé une armée dans le cœur du Pays, pour y enlever des esclaves. Dans cette perplexité, il s'avisa d'un stratagême, aussi-bien imaginé que le succès en fut heureux. Il fit armer un grand nombre de femmes comme de soldats, il les partagea en compagnies, à chacune desquelles il donna des Officiers, des drapeaux, & des tambours. Ensuite il fit marcher son armée, mais il eut la precaution de placer les femmes à l'arriere-garde, pour mieux tromper l'ennemi, & pour que les hommes soutinssent le premier choc de ceux de Juida. Lorsque cette armée parut, elle jetta la consternation dans le camp du Roi de Juida, où l'on ne s'attendoit point, sur le témoignage de *Testesole*, à voir tant de Dahomés, ce qui ne pouvoit qu'effrayer des gens timides & laches. Ils abandonnerent leur Roi, malgre tous les efforts qu'il fit pour les arrêter; ce Prince fut contraint de se sauver une seconde fois dans son Isle inculte. Quelque tems après *Testesole* fut fait

Entreprise pour rétablir le Roi de Juida.

SECTION III.

Histoire de la Côte les Dahomés [illegible] de Juida.

prisonnier chez un Officier François; les Dahomés le conduisirent pieds & poings liés à leur Roi, qui lui fit souffrir les plus cruels tourmens, & le fit mourir enfin, punition qu'il avoit justement méritée par son imprudence & par son procédé peu respectueux envers le Roi de Dahomé (*). C'est ainsi que le Royaume de Juida, autrefois si puissant, est resté jusqu'à present une Province de celui de Dahomé, étant gouverné par un Viceroi; mais d'ailleurs on a laissé aux habitans le libre exercice de leur ancienne Religion, leurs Loix & leurs Coutumes. Le sort de ce Royaume fournit une belle leçon à tous les Etats commerçans, & leur apprend à ne pas laisser glisser le luxe, qui suit naturellement les grandes richesses parmi leurs peuples. Il peut, comme l'observe un judicieux Auteur, polir les mœurs, mais en même tems il affoiblit l'esprit, & lui inspire un faux gout. Le luxe peut introduire des Arts, & contribuer à perfectionner les Sciences; mais il énerve infailliblement le génie, ruine les mœurs, porte en même tems à l'avarice & à la profusion, étouffe le zele pour le Bien public & l'amour de la Patrie, borne nos vues à ce qui peut satisfaire nos passions déréglées, & aux moyens qui peuvent fournir à nos plaisirs, aux dépens de l'honneur, de la probité, de la liberté, de la Religion, en un mot de tout ce qui peut ou doit etre le plus cher à l'homme.

Politique, Forces & Mœurs des Dahomés. Portrait de leur Roi

Nous finirons cette Section en rapportant quelques particularités touchant le Roi de Dahomé (†). Quand ses soldats entrerent dans Sabée, ils furent tout

(*) Dans toutes les occasions il traitoit fort mal les Dahomés qui venoient au Fort Anglois, & il se laissa même assez aveugler par la passion pour faire attacher un jour au bâton du Pavillon & fouetter un des principaux. On dit même que sur ce que celui-ci se plaignit d'un traitement si indigne, *Testesole* lui répondit comme un enragé qu'il en feroit autant à son Roi, s'il étoit en son pouvoir. Le Roi l'ayant appris en fut irrité au dernier point: „ Il faut, *dit-il*, que cet homme-là soit bien mal-intentionné pour nous, & d'un „ bien mauvais caractere, pour avoir sitôt oublié les obligations qu'il nous a, & ce que „ nous avons fait pour lui ”

(†) Comme *Snelgrave* est le seul Auteur qui nous ait fait connoitre ce Prince, nous rapporterons d'après lui tout ce que l'on sait de ce puissant Monarque. La situation de son Royaume est inconnue, étant fort avant dans le Pays, au Nord d'Ardra.

[Il est surprenant que nos Auteurs ayent oublié que leur compatriote, *Guillaume Smith* dans son *Voyage de Guinée*, rapporte diverses particularités curieuses, & qu'on y trouve une Lettre de ce *Bulfinch Lamb*, dont il a été parlé plus haut, dans laquelle on trouve diverses choses très-curieuses. Nous rapporterons dans cette remarque ce qu'il y a de particulier pour suppléer à l'omission de nos Auteurs. *Smith* (1) en parlant de la prise de la ville de Sabée, dit que les Comptoirs furent pillés, & tous les Blancs faits prisonniers, & conduits au camp à Ardra, où le Roi de Dahomé étoit alors. Que sur les plaintes que lui fit le Gouverneur Anglois, ce Prince répondit que son Général avoit passé ses ordres. Il les renvoya ensuite, comme *Snelgrave* le raconte. *Smith* ajoute seulement que quelques jours après ces Messieurs étant en route passerent par Sabée. Le Général Dahomé les ayant apperçus, sans égard pour les ordres de son Roi, mit le feu à leurs Comptoirs devant eux. Il fit plus, pour apprendre à la jeunesse de son armée à ne pas épargner le sang dans le pillage, il ordonna à tous les garçons de son camp, dont quelques-uns n'avoient pas plus de sept ou huit ans, de couper la tête à tous les prisonniers âgés ou blessés qui ne pouvoient etre vendus. *Lamb* dans sa Lettre, datée du Palais, de Dahomé le 27 Novembre 1724 parle du Roi comme d'un Prince également puissant & riche; il dit (2) qu'il étoit très-fourni de quantité de Vaisselle d'or en œuvre & de toutes sortes de richesses, aussi bien que de [illegible] habillemens, chapeaux, bonnets &c de toute espece; qu'il avoit abondance de mar-

(1) [illegible], nouveau Voy. de Guinée. T. II. p. 127, 128. (2) Le même p. 90. & suiv.

tout interdits en voyant quelques Blancs, & n'oserent s'approcher d'eux, n'ayant jamais rien vu de semblable. Mais s'étant assurés que c'étoient des hommes semblables à eux, à la couleur près, ils n'eurent plus pour eux le même respect; ils se saisirent de *Dupont*, le Gouverneur Anglois, qu'ils fouillerent & à qui ils prirent tout ce qu'il avoit dans ses poches, & l'emmenerent au camp du Roi, avec les autres Blancs tant Anglois que François, Hollandois & Portugais. De ce nombre fut *Jeremie Tinker*, qui venoit de remettre la direction des affaires des Anglois à *Dupont*, dans le dessein de s'embarquer pour l'Angleterre. Il n'y eut que le Sr. *Pereira* qui eut le bonheur de se sauver de Sabee, & de gagner le Fort des François. Le lendemain ils furent envoyés au camp, à quarante milles de Sabee. En y arrivant, on mit chaque Nation à part, & ainsi separés ils furent au commencement assez mal à leur aise. A la fin ils furent conduits devant le Roi, qui eut la bonté de dissiper leurs apprehensions touchant les suites de la guerre, & leur promit qu'ils n'auroient pas sujet d'avoir du regret de la revolution arrivée à Juida. Il les remit ensuite en liberté, & les renvoya au Fort des Anglois & des François. Il fit present aux principaux de quelques esclaves,

Section III. *Histoire de la Côte des Esclaves.* *Royaume de Juida.*

marchandises dont il ne lui manquoit aucune; qu'il donnoit les bajis comme de la poussiere, & distribuoit les liqueurs comme de l'eau. Qu'il étoit extrêmement vain & presomptueux, „ & je crois en effet, *ajoute-t-il*, qu'il est le Roi le plus riche & le plus grand guerrier dans cette partie du Monde; on doit s'attendre qu'il subjuguera tôt ou tard la plus „ grande partie des Pays voisins du sien. Il a déja pavé les environs de ses deux princi„ paux Palais avec les crânes de ceux qu'il a défaits à la guerre, chacun de ces Palais est „ plus grand en circonference que le Parc de St. James à Londres, qui a un mille & de„ mi de tour." Ce Prince [illegible] dans un bel [illegible] de [illegible] [illegible] Il faisoit de fréquens voyages pour quelques autres [illegible] de quelques milles de celui où étoit *Lamb*, & on lui dit qu'il y en avoit [illegible] Le Roi avoit vingt-cinq pieces de canon, dont quelques-unes pesoient plus de mille livres.
„ On croit, *dit Lamb*, que cette artillerie y a été portée par le D[illegible]; car cet endroit „ est à plus de deux cens milles de *Whidah*, & pour le moins à cent soixante d'Ardra. „ Sa Majesté [illegible] à en faire deux fois une décharge generale tous les „ [illegible] On peut „ [illegible] ce Prince a beaucoup de [illegible], & [illegible] beaucoup plus qu'aucun „ [illegible] pour les amusemens & les [illegible] „ [illegible] Il a [illegible] beaucoup à regarder dans un Livre [illegible] „ [illegible] „ qu'il veut refuser quelque grace qu'on lui demande, il feuillette ce Livre avec beaucoup „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] & un grand [illegible] „ Il a [illegible] mille femmes, qui [illegible] avec beaucoup plus de „ [illegible] Roi Negre, & [illegible] que le „ [illegible] „ Elles vont [illegible] ou deux-cens avec de petits [illegible] „ [illegible] de robes [illegible] de soie, qu'on [illegible] *Jo-* „ *Clouts*, tantôt de belles robes d'écarlate, avec de grands colliers de corail de trois ou „ quatre [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] & l'on „ [illegible] au Lecteur en rapprochant cette Relation de celle de [illegible]. Rem. du Trad.

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

ves, & il les aſſura qu'auſſitôt qu'il auroit bien aſſuré & réglé ſes conquêtes, il vouloit faire fleurir le Commerce, & qu'il auroit particulierement égard à leurs intérêts.

Snelgrave, ayant paſſé quelques jours avec les Anglois & les François à Juida, alla à Jacquin, qui eſt à ſept lieues environ de Juida, en tirant vers l'Eſt. Le diſtrict de cette ville s'étend environ trois milles le long de la côte; il y a-là une bonne rade. Ce port avoit toujours été franc pour le Royaume d'Ardra; il y avoit un Gouverneur héréditaire, qui payoit tribut au Roi d'Ardra. Dès que le Roi de Dahomé ſe fut rendu maître d'Ardra, le Seigneur de Jacquin ne manqua pas de lui faire ſes ſoumiſſions, & de lui offrir le tribut qu'il avoit coutume de payer au Roi précédent, ce qui fut promptement accepté. Le politique *Trudo Audati*, ayant ravagé, pillé & ruiné les autres Pays qu'il avoit conquis, ſe flatta que les habitans de Jacquin lui ſeroient d'une grande utilité pour former ſes ſujets au Commerce. Il s'étoit ouvert un paſſage libre à la mer, mais ſans la connoiſſance du Commerce, tout le ſang qu'il avoit répandu ne pouvoit contribuer en rien à rendre ſes ſujets plus riches & plus heureux. Les habitans de Jacquin avoient toujours été les rivaux de ceux de Juida ſur cet article; après la ruire de ceux-ci, le Commerce qui avoit été ci-devant entre les mains des deux peuples, pouvoit reſter à ceux de Jacquin ſeuls, ou pour mieux dire aux Dahomés, qui conſerveroient toujours le droit de conquête ſur les ports, & par conſéquent la plus grande part dans le Commerce. Telles étoient les vues de ce Prince habile, en dépouillant les uns du Commerce, pendant qu'il protégeoit les autres, & les maintenoit dans leurs privileges, pour favoriſer l'induſtrie.

Le Roi de Dahomé ayant fait inviter *Snelgrave* de venir à ſon camp, ce Capitaine ſe détermina à y aller, accompagné de pluſieurs autres perſonnes. Ils furent portés dans des hamacs, y ayant ſix Negres qui ſe relevoient tour-à-tour pour chacun. Le Pays qu'ils traverſerent leur parut beau & agréable, mais tout y portoit des marques ſenſibles de la déſolation que la guerre y avoit fait éprouver à ces pauvres peuples. On y voyoit par-tout les triſtes débris des villes & des villages, & les campagnes couvertes des os de ces malheureuſes victimes de l'ambition & de l'avarice. Quand nos voyageurs furent arrivés à un demi-mille du camp, il vint un Exprès de la part du Roi pour les féliciter de leur arrivée, & leur conſeiller de ſe vêtir proprement. S'étant avancés à une petite diſtance du camp, ils trouverent un des principaux Officiers, que les Negres nommoient le Grand Capitaine; il les reçut d'une façon fort extraordinaire, il vint accompagné de ſoldats qui portoient des fuſils, des épées nues, des boucliers & des drapeaux. Ils firent tant de contorſions & de grimaces ridicules, qu'on avoit de la peine à s'empêcher de rire, au moins *Snelgrave* & ſa compagnie en furent embarraſſés. Leurs actions parurent encore plus énigmatiques. Le Capitaine s'approcha d'eux avec quelques-uns de ſes Officiers, l'épée nue à la main; tantôt ils leur en raſoient la tête, tantôt ils leur en préſentoient la pointe à l'eſtomac, en danſant & ſautant autour d'eux. Enfin, après que cela eut duré quelque tems, le Grand Capitaine prit un air plus poſé, il les félicita encore au nom du Roi, & but à leur ſanté avec de vin de Palmier, & eux de leur côté bûrent

à

à celle du Roi; enſuite il les conduiſit avec ſes cinq-cens ſoldats, accompagnés de leurs inſtrumens de Muſique.

Le camp étoit proche d'Aſſem, Capitale du Royaume d'Ardra, qui n'étoit alors qu'un monceau de ruines. L'armée campoit ſous des tentes faites de branches d'arbres & couvertes de chaume, de la figure à peu près de nos ruches, mais chacune aſſez grande pour contenir dix ou douze ſoldats. Quand le Capitaine eut mis les Européens dans la tente préparée pour eux, il laiſſa une Garde & alla rendre compte au Roi de ſa commiſſion. Leur tente étoit au milieu d'une grande cour paliſſadée tout autour, & pour empécher la foule de les incommoder le Roi fit défendre, ſous peine de la vie, de s'aſſembler aux environs. Cela leur fit plaiſir en voyant que le Roi s'intéreſſoit à leur ſûreté & à leur conſervation. Ils dînerent donc à leur aiſe de ce côté-là, mais ils furent incommodés d'une ſi prodigieuſe quantité de mouches, qu'ils avoient de la peine à mettre un morceau dans la bouche ſans qu'il y entrât de cette vermine. Peu après le dîner, le Capitaine les fit prier de ſe rendre à la porte du Roi. En y allant ils virent deux grands charniers, chargés de têtes de morts: leur Interprete leur dit que c'étoient celles de quatre-mille gens de Juida, qui avoient été ſacrifiés en trois ſemaines par les Dahomés à leurs Divinités, ce qui inſpira de l'horreur & de l'étonnement à nos Européens. On les conduiſit à la porte du Roi, qui n'étoit que l'entrée d'une grande cour, fermée de paliſſades, où il y avoit pluſieurs maiſons bâties de terre. On les fit aſſeoir ſur des chaiſes qu'on avoit apportées pour eux, & un Officier leur préſenta de la part du Roi des vaches, des moutons & des chevres, à quoi il ajouta un compliment, que comme ce Prince ſe trouvoit dans un camp, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire pour le préſent. Ils ne virent point alors le Roi, mais quand ils ſortirent de la cour, ils apperçurent quarante hommes bien faits & d'un air determiné, rangés en file, avec des fuſils ſur l'épaule & de larges épées à la main. Ils avoient autour du col des colliers de dents de morts, qui leur deſcendoient juſqu'à la ceinture par devant & par derriere. L'Interprete leur dit, que c'étoient les Héros ou les Braves du Roi, ceux qui avoient tué de leur main le plus d'ennemis, & que pour recompenſe de leur valeur il leur etoit permis d'enfiler les dents des morts & de les porter au col. *Snelgrave* pria l'Interprete de leur dire de ſa part, qu'il voyoit bien que c'étoit-là une compagnie de braves gens. Ils furent ſi charmés de ce compliment, qu'ils y repondirent avec la même civilité, en faiſant entendre aux Européens qu'ils avoient auſſi beaucoup d'eſtime pour les Blancs.

Le lendemain le Roi leur fit dire par un Officier qu'ils alloient avoir audience inceſſamment. Ils furent conduits dans la meme cour que la veille, & y trouverent le Roi aſſis ſur une chaiſe dorée, qu'il avoit priſe au Roi de Juida. Trois femmes tenoient au deſſus de ſa tete de grands paraſols pour le garantir du Soleil, & il y en avoit quatre autres debout derriere ſa chaiſe, qui avoient le fuſil ſur l'épaule. Elles etoient fort bien miſes de la ceinture en bas, mais tout le haut du corps étoit nud, ſelon la coutume du Pays. Elles avoient au bras des anneaux d'or de grand prix, & autour du cou & dans leurs cheveux des joyaux du Pays, qui ſont des cryſtaux de diverſes couleurs que l'on apporte de l'interieur des terres. Cette eſpece d'ornement eſt auſſi eſtimé des Negres, que les diamans le ſont des Européens. Le

SECTION III. *Histoire de la Traite des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

Le Roi avoit sur lui une robe à fleurs d'or qui lui descendoit jusqu'à la cheville du pied, sur la tete un chapeau d'Europe bordé d'or, & des sandales aux pieds. Quand nos Européens furent environ à dix pas de lui, on leur fit signe de s'arrêter. Alors le Roi ordonna à l'Interprete de leur dire de sa part, qu'il étoit bien aise de les voir arrivés en bonne santé; & après avoir assuré *Snelgrave* de sa protection, il leur ordonna de s'asseoir; il but à leurs santés, & ils burent à la sienne. Le soir du jour de leur arrivée au camp, on y avoit amené dixhuit-cens captifs d'un Pays qu'ils appellent *Tuffoe*, qui est à six journées de chemin d'Ardra.

Pendant que le Roi de Dahome étoit occupé à la conquête de Juida, ces peuples avoient attaqué cinq-cens de ses soldats, qu'il avoit detachés pour servir d'escorte à douze de ses femmes qu'il envoyoit au Pays de Dahomé, avec quantité de riches effets. Les Tuffoes avoient défait l'escorte, tué les femmes, & s'étoient emparés de tout le butin. Le Roi, sensible à cet outrage, n'eut pas plutôt achevé la conquete de Juida, qu'il envoya une partie de son armee contre ces pillards, qui furent mis en déroute, & sur lesquels on fit les prisonniers qu'on avoit amenés. Pendant que *Snelgrave* & ses compagnons étoient avec le Roi, il ordonna qu'on amenât ces captifs. La vue de ces malheureux, qui alloient etre sacrifiés, ne pouvoit qu'exciter la pitié, quoique leur crime fut de nature à ne la mériter guere. Le Roi en choisit lui-méme un grand nombre pour les sacrifier à sa Fetiche; il reserva les autres pour esclaves, qu'il destina à son service, ou à être vendus aux Européens. Tous les soldats qui avoient été de cette expédition, furent recompensés de leurs services; les Officiers qui recevoient les captifs de leur main, leur payoient en Couris la valeur de vingt schelings pour chaque homme, & dix pour une femme. Les soldats avoient aussi apporté plusieurs milliers de tetes de morts, pour lesquelles on leur donnoit encore certaine somme.

Pendant tout le tems que le Roi fut dans la cour, les principaux Seigneurs étoient tous prosternés par terre, sans oser approcher de la chaise du Roi plus près de vingt pieds. Quand ils vouloient dire quelque chose à ce Monarque, ils commençoient par baiser la terre, ensuite ils le disoient tout bas à une vieille femme, qui venoit le communiquer au Roi, & après avoir reçu sa réponse venoit la leur apprendre. Ce Prince fit present à ses Officiers & aux personnes de sa Cour de plus de deux-cens captifs. A mesure que quelqu'un d'eux en recevoit, un Officier le crioit à haute voix, & la populace répétoit d'abord ce qu'il venoit d'annoncer. La derniere cérémonie dont l'Auteur fut témoin, lui parut la plus singuliere. Il entra dans la cour deux Negres avec une grande cuve, qui tenoit pour le moins six gallons d'Angleterre, ou vingt-quatre pintes de Paris, toute pleine de froment mondé & bouilli; ils la poserent à terre, & s'étant mis à genoux, ils se mirent à manger avec tant d'activité & de vîtesse, que tout fut depeché au bout de quelques minutes. L'Interprete dit à *Snelgrave* qu'ils etoient accoutumés à cet exercice, mais qu'ils ne vivoient pas longtems; que cependant après leur mort ils étoient d'abord remplacés dans ce métier, dont le but est uniquement de divertir le Roi.

Nos Européens s'étant retirés dans leur tente, dînerent. A peine avoient-ils

ils fini qu'ils virent entrer le frere du Seigneur de Jacquin (qui étoit venu avec eux) tout ému & effrayé. En venant les trouver, il avoit vu un grand nombre des malheureux Tuffoes qu'on alloit facrifier ; leurs cris & leurs lamentations l'avoient fi fort touché, qu'elles l'avoient mis dans cet état. Car rien ne fait plus d'horreur aux habitans des côtes & ne les révolte davantage que la barbare coutume des Nations de l'intérieur du Pays de facrifier des hommes, & de manger enfuite leurs corps. Quand *Snelgrave* reprocha à ceux de Juida de s'être laiffé fubjuguer par des Barbares comme les Dahomés, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas poffible de faire tête à de pareils Cannibales. Il leur dit là-deffus que c'étoit la même chofe pour un corps mort d'etre dévoré par ceux de fon efpece ou par des vautours, mais ils haufferent les épaules, en difant qu'ils ne pouvoient foutenir la penfée d'être mangés par des hommes.

Quelques-uns des Européens eurent l'étrange curiofité d'aller voir le facrifice, & c'eft à eux que nous fommes redevables de la relation de la maniere dont fe fait cette inhumaine cérémonie. La premiere victime qui fe préfenta fut un Negre de bonne mine, qui pouvoit avoir cinquante à foixante ans; il avoit les mains liées derriere le dos, & ne faifoit paroître ni crainte ni douleur, toute fa contenance annonçoit de la fermeté & du courage. Un Sacrificateur lui mit la main fur la tête, en prononçant quelques paroles de confécration; enfuite il fit un fignal à un homme qui fe tenoit derriere la victime, & qui d'un coup de fabre lui emporta la tête, ce qui fit jetter à tout le peuple un cri d'admiration. La tête fut jettée fur l'échaffaud, & le corps, après avoir refté quelque tems par terre pour en faire égoutter le fang, fut emporté & jetté dans un endroit proche du camp. L'Interprete dit à *Snelgrave* que la tete étoit pour le Roi, le fang pour leur Fetiche, & le corps pour le peuple. Nos gens virent encore facrifier plufieurs autres perfonnes de la meme maniere, & ils remarquerent que tous les hommes avoient l'air hardi & indifférent, mais les cris des femmes alloient jufqu'au cœur. Quand le facrifice fut fini, un Colonel Dahomé s'approcha de *Snelgrave*, & lui demanda ce qu'il en penfoit ? L'Anglois répondit qu'il étoit étonné qu'ils facrifiaffent tant de gens, dont ils auroient pu tirer un profit confidérable, s'ils avoient voulu les vendre. Le Colonel répondit que ç'avoit été de tout tems la coutume de leur Nation, „ après leurs victoires, „ d'offrir à leur Dieu un certain nombre de captifs, que le Roi choififfoit „ lui-meme, parcequ'ils etoient perfuadés que s'ils manquoient à s'acquitter „ de ce devoir, ils ne devroient plus s'attendre à en recevoir aucune affiftance, ni à réuffir dans leurs entreprifes. Enfin il allégua toutes les conquêtes qu'ils avoient faites depuis quelques années, fans avoir jamais été „ vaincus, comme une preuve démonftrative de la néceffité indifpenfable, „ & en meme tems de l'utilité de cet acte de reconnoiffance". Il dit encore que c'étoit par politique que l'on facrifioit fur-tout les vieillards : qu'outre qu'on ne les vendroit guere, leur age & leur experience pouvoient les rendre dangereux, & que l'on auroit toujours fujet de craindre qu'ils ne tramaffent quelque confpiration contre leurs Maîtres, qui ne pourroit que caufer des troubles dans le Pays. Enfin le Colonel ajouta, que quant aux jeunes gens que l'on immoloit auffi, ils étoient deftinés à aller fervir dans l'au-

SECTION III. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume de Juida.*

tre Monde, les femmes du Roi que ceux de Tuffoe avoient massacrées. Ce dernier trait fait voir qu'ils ont quelque notion d'une Vie à venir.

Snelgrave en prit occasion de lui demander ce qu'ils croyoient de leur Dieu? la réponse fut si confuse & si embarrassée, que tout ce qu'il en put comprendre fut, ,, Qu'ils le regardoient comme un Ange Gardien invisible, subor- ,, donné pourtant à un autre Dieu; à quoi il ajouta que ce Dieu pourroit ,, bien être celui des Blancs, qui leur avoit communiqué tant d'avantages ,, extraordinaires; mais que comme ce Dieu n'avoit pas jugé à propos de ,, se faire connoître à eux, ils étoient contens de celui qu'ils adoroient".

Snelgrave rapporte que le Prince de Jacquin & l'Interprete l'avoient assuré que les Sacrificateurs avoient partagé les cadavres des victimes parmi le peuple, qui les avoit fait bouillir, & s'en étoit régalé. Pour confirmer ce fait, il raconte ce qu'il tenoit de M. *Robert More*, Homme d'honneur & Chirurgien sur un Vaisseau Anglois. Ce Navire étant arrivé à Juida, le Capitaine *Jean Dagge*, qui le commandoit, se trouva indisposé, desorte qu'il envoya *More* au camp du Roi de Dahomé, avec des présens pour ce Prince. Ce fut-là qu'il vit la chair humaine vendue publiquement sur la place du grand Marché. *Snelgrave*, qui tenoit ce fait de la propre bouche de *More*, dit qu'il n'a pas eu occasion de voir rien de pareil, mais qu'il ne doute nullement qu'il n'eût vu la même chose s'il avoit été à cette place. *Atkins* dément ce rapport, & prétend que *More* a pris de la chair de singe pour de la chair humaine. Il blâme *Snelgrave* de donner comme certain, sur le témoignage d'autrui, ce qu'il lui étoit si aisé de vérifier par ses propres yeux.

Parmi les prisonniers que le Roi de Dahomé avoit fait à Ardra, il se trouva un Mulâtre Portugais, à qui il avoit accordé dequoi vivre honnêtement, il lui avoit donné une femme plus blanche que lui. *Snelgrave* fut surpris de la voir; sa couleur étoit comme celle des Angloises, quoique moins vive, mais elle avoit les traits & les cheveux comme les Négresses. Le Portugais étoit fort bien avec le Roi. Il témoigna beaucoup d'amitié à *Snelgrave*, & il lui envoyoit souvent des plats accommodés à la mode du Pays. Ce fut de ce Portugais que *Snelgrave* apprit les particularités de la guerre que le Roi de Dahomé avoit eue avec les peuples d'J-oe, après la conquête d'Ardra. Le Royaume d'J-oe est situé au Nord-Est de Dahomé, à plusieurs journées, & au-delà d'un grand & fameux lac, d'où sortent plusieurs rivieres considérables, qui vont se décharger dans le Golphe de Guinée. Plusieurs Princes fugitifs, dont les peres avoiens été vaincus & décapités par le Roi de Dahomé, s'étoient réfugiés auprès du Roi d'J-oe, avoient imploré sa protection, & par leurs sollicitations ils l'avoient engagé à déclarer la guerre à *Trudo Audati*. Le Monarque d'J-oe envoya un Général avec une nombreuse armée, pour attaquer le Pays de Dahomé. Le Roi quitta d'abord Ardra pour se rendre dans son Royaume & faire tête aux J-oes. Comme il n'avoit que de l'Infanterie, & que l'Armée ennemie étoit toute de Cavalerie, il appréhenda que dans un Pays ouvert ses troupes ne fussent enveloppées, & taillées en pieces. Mais il fit servir si à-propos les armes à feu, qu'elles effrayerent les chevaux qui n'y étoient point accoutumés; desorte que les Cavaliers n'en purent être as-

assez maîtres pour charger l'Infanterie ennemie. Cependant au bout de quatre jours que dura cette action à diverses reprises, le Roi de Dahomé voyant que ses troupes étoient si fatiguées qu'elles n'étoient plus en état de résister longtems, eut recours à un stratagême. Il avoit une grande quantité d'eau-de-vie, qui avoit été autrefois achetée à Juida; il résolut de se retirer la nuit avec son armée, & de laisser la liqueur, avec grand nombre d'effets de prix, qui étoient dans une ville proche du camp. A la pointe du jour les J-oes ne voyant paroître personne, se mirent à piller & à saccager la ville, & ils burent l'eau-de-vie, & comme ils n'y étoient pas accoutumés, ils s'en trouverent si fort enivrés, qu'une grande partie tomboient par terre, & y restoient endormis. Dèsque le Roi de Dahomé en fut averti par ses Espions, il revint en diligence, attaqua les ennemis dans ce désordre, & les mit en déroute. Cependant la plus grande partie se sauverent, graces à leurs chevaux. Le Portugais ajouta que tout fiers que les Dahomés fussent de l'avantage qu'ils avoient eu, ils ne laissoient pas de craindre une seconde invasion, parce qu'ils redoutoient terriblement une Armée de Cavalerie; & que par cette raison le Roi avoit envoyé depuis peu des présens considérables à celui d'J-oe, pour l'empêcher de l'attaquer une seconde fois. Si malgré cela, *dit-il*, il le faisoit, & qu'ils ne fussent pas capables de lui résister, leur consolation est que du moins ils pourroient se retirer du côté de la mer, où leurs Ennemis n'oseroient les poursuivre. Comme la Fetiche de leur Nation est la mer, leurs Prêtres leur défendent sous peine de la vie d'en approcher & de la regarder, & ils leur ont persuadé que s'ils violoient cette Loi, ils pouvoient être assurés que leur Dieu ne manqueroit pas de les punir de mort sur le champ. *Snelgrave* remarque ici que tous les Negres de la côte ont pareillement leurs Fetiches particulieres. Les uns ont certains oiseaux, d'autres des serpens, ceux-ci des moutons, ceux-là des chevres; ils les adorent toute leur vie, avec une obéissance aveugle à ce que leurs Prêtres leur prescrivent à cet égard.

Au bout de quelques jours notre Anglois fut invité à une seconde audience de la part du Roi. En entrant dans la cour, on les pria d'attendre un peu, pour laisser entrer leurs présens dans la maison, & donner au Roi le tems de les considérer à loisir. Ensuite ils furent introduits dans une petite cour, au fond de laquelle le Roi étoit assis les jambes croisées sur un tapis de soie étendu par terre. Il étoit richement habillé, & avoit fort peu de monde avec lui. Quand *Snelgrave* & les autres furent près de lui, il leur demanda avec beaucoup de bonté, comment ils se portoient? il ordonna qu'on les fit approcher de lui davantage, & que l'on étendit de belles nattes à terre pour les y faire asseoir. Dès qu'ils furent placés, le Roi fit demander à *Snelgrave* par l'Interprete, ce qu'il souhaittoit de lui? Il répondit que comme sa profession étoit le Commerce, il prioit le Roi de donner ses ordres pour qu'il fût bientôt depeché, & son Navire chargé de Negres. Le Roi lui fit dire qu'il seroit satisfait, mais qu'il falloit commencer par regler les Droits, & qu'il s'adressât à *Zuinglar*, Officier de distinction, que le Capitaine avoit connu à Juida. *Zuinglar* lui dit, „Que le Roi son Maître, quoi„ que conquérant, ne vouloit point exiger de plus hauts droits que ceux „ que l'on avoit coutume de payer au Roi de Juida". L'Anglois repondit

qu'il

qu'il espéroit que Sa Majesté, qui étoit un bien plus grand Prince, auroit la bonté de se contenter de quelque chose de moins. Comme *Zuinglar* ne répondit pas d'abord, & que le Roi le remarqua, parceque l'Interprete lui expliquoit tout ce qui se disoit, il prit lui-même la parole & dit ,, que comme un plus grand Prince, il pouvoit raisonnablement exiger ,, des droits plus forts; mais que comme il étoit le premier Capitaine Anglois qu'il eût vu, il vouloit le traiter en nouvelle épouse, à qui on ne ,, refuse rien dans les commencemens". *Snelgrave*, surpris d'un tour d'expression si galant, témoigna à l'Interprete qu'il appréhendoit qu'il ne lui en imposât, en expliquant les paroles du Roi d'une maniere trop favorable. Le Roi ayant répété ce qu'il venoit de dire, *Snelgrave* fut convaincu qu'on trouve de la politesse ailleurs qu'en Europe: le Roi ajouta qu'il verroit par expérience que ses actions ne démentiroient pas ses paroles. Encouragé par les bontés de ce Prince, le Capitaine Anglois prit la liberté de lui représenter, ,, que le moyen le plus propre pour faire fleurir le Commerce ,, étoit de ne point charger les Etrangers de droits, & de protéger les Anglois contre les voleries des gens du Pays, & contre les vexations des ,, Grands; que le peu d'attention du Roi de Juida à ces trois articles essentiels avoit fait un tort considérable au Commerce". Le Roi reçut ses représentations en bonne part, & lui demanda ce que les Anglois voudroient payer. *Snelgrave* répondit que si Sa Majesté vouloit bien se contenter de la moitié de ce qu'ils avoient coutume de payer à Juida, cela suffiroit. Le Roi y consentit d'abord, & ajouta qu'il vouloit rendre le Commerce florissant, & qu'ils pouvoient être assurés qu'il sauroit les garantir de toute insulte, eux & tous les Européens qui viendroient-là pour y négocier.

Le Traité de Commerce conclu, l'amitié & les égards du Roi de Dahomé pour les Européens paroissoient si visiblement, que *Snelgrave* ne balança point à implorer sa clémence en faveur des malheureux habitans de Juida. Il lui représenta que si le commun-peuple voloit, c'étoient les Grands qui l'y encourageoient, pour partager le butin. Il ne fit pas difficulté d'assurer, que si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de les recevoir en grace, & de les rétablir dans leur Pays, en payant un certain tribut, il étoit persuadé qu'ils pourroient lui être d'une grande utilité, parcequ'ils étoient industrieux, & fort entendus à cultiver la terre, qu'ils avoient d'ailleurs des liaisons avec les Européens, & étoient fort au fait du Commerce. Il ajoute que la maxime des Princes Blancs étoit de faire consister la force de leurs Etats dans le grand nombre de leurs sujets, & que si Sa Majesté vouloit suivre cette maxime, elle avoit en main la plus belle occasion d'ajouter à ses anciens Vassaux, cent-mille sujets utiles. Le Roi répondit qu'il convenoit de la vérité de ce que *Snelgrave* venoit de dire, mais qu'il ne pourroit pas regarder la conquête de Juida comme assurée, tant que le Roi seroit vivant; & qu'il avoit déja fait offrir au peuple de les rétablir tous dans leur Pays, dèsqu'ils le lui auroient envoyé à son camp, vif ou mort.

La conversation roula ensuite sur divers autres sujets, & le Roi fit paroître sur-tout une ame noble & généreuse, & un grand fond de politique, vu sur-tout l'ignorance barbare dans laquelle ce Prince avoit toujours été élevé. Il se plaignit entre autre de l'ingratitude de *Lamb*, qui après avoir

reçu

reçu de lui au-delà de trois-cens onces d'or, avec huit esclaves, & entre autres *Tom* de Jacquin, & lui avoit promis de revenir au bout d'un certain tems, lui avoit manqué de parole; il ajouta que sa mauvaise foi ne feroit aucun tort aux autres. *Snelgrave* répondit qu'il ne connoissoit point personnellement *Lamb*, & dit ensuite au Roi qu'outre le Vaisseau qu'il commandoit, il y avoit encore cinq gros Navires employés particulierement au Commerce de Juida, & qu'il espéroit que Sa Majesté n'exigeroit pas d'eux d'autres droits que ceux qu'elle avoit reglés pour lui. Le Roi répondit que c'étoit une grace qu'il lui avoit faite, & qui ne tiroit pas à conséquence pour les autres; que cependant on en useroit honnêtement avec ces Capitaines à cet égard. Ils firent ensuite un Traité pour le prix des esclaves. Quand cela fut fini, on fit venir le frere du Seigneur de Jacquin, le Roi lui déclara & le chargea de déclarer à son frere, que si leur Peuple faisoit le moindre tort à *Snelgrave*, soit en sa personne, soit dans ses effets, ils en repondroient; il donna ordre outre cela, que si quelqu'un lui voloit la moindre chose, & qu'il fût pris, on l'empalât vif sur le bord de la mer, pour servir d'exemple. Comme il étoit tard *Snelgrave* & ses compagnons prirent congé du Roi, en le remerciant de la bonté qu'il avoit eue de leur donner une si longue audience, & des graces qu'il avoit accordées aux Européens en général.

Comme l'audience avoit duré environ cinq heures, *Snelgrave* eut l'occasion la plus favorable d'examiner le Roi attentivement. C'étoit un Prince d'une taille médiocre, replet, &, autant que l'Anglois en put juger, âgé d'environ quarante ans. Quoique marqué de la petite vérole, il avoit quelque chose de revenant & même de majestueux dans le visage. *Snelgrave* le trouva sur-tout le Negre le plus extraordinaire qu'il eût jamais connu. Il ne vit rien en lui qui sentit le Barbare, excepté la coutume de sacrifier ses ennemis, ce que le Portugais fit entendre qu'il pouvoit bien faire par politique, & il dit qu'il n'avoit jamais mangé de chair humaine.

Avant que de quitter la Cour de Dahomé, *Snelgrave* eut occasion de voir passer devant la porte du Roi le reste de l'armée, qui avoit été saccager le Pays de Tuffoe. Il y avoit environ trois-mille hommes de Troupes réglées, armés de mousquets, de sabres & de boucliers; ils firent leurs exercices avec une adresse surprenante, & plus de vingt décharges en moins de deux heures. A mesure qu'ils défiloient devant la porte du Roi, tous les soldats se prosternoient & baisoient la terre, après quoi ils se relevoient avec une agilité extraordinaire. Ce qui surprit le plus *Snelgrave*, c'est qu'il vit une grande quantité de jeunes garçons qui suivoient les soldats, & l'Interprete lui apprit que le Roi accordoit à chaque soldat un de ces goujats entretenus aux dépens du Public, dans le dessein de les accoutumer de bonne heure à la fatigue, & que la plus grande partie de l'armée qu'il venoit de voir étoit composée de soldats qui s'étoient formés de cette maniere. Notre Capitaine jugea par là qu'on ne devoit pas être surpris des grandes conquêtes que le Roi de Dahomé avoit faites avec des Troupes si bien reglées, & élevées sous une discipline si prudente & si politique.

L'Extrait que nous venons de donner du Voyage de *Snelgrave* nous a paru un supplément nécessaire à l'Histoire de Juida. Personne n'a parlé des mœurs du

Section III. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume de* Juida.

du puissant Royaume de Dahomé ; & nous avons cru que l'on verroit ici avec plaisir ce que l'on sait du Vainqueur de Juida, & d'un Prince d'un si glorieux caractere (*).

SECTION IV.

*Contenant la Description du Royaume d'*ARDRA, *ses Villes, ses Productions, les Mœurs des Habitans, le Gouvernement, le Commerce, la Religion &c. du Pays.*

Section IV. *Histoire de la Côte des* Esclaves. *Royaume d'*Ardra.

*Description & division du Royaume d'*Ardra.

LE Royaume d'*Ardra* fait aussi partie de la Côte des Esc'aves. Les Européens ne l'ont pas assez fréquenté pour en assigner les bornes avec quelque certitude. On sait pourtant par le témoignage unanime des Voyageurs, qu'il s'étend fort loin au Nord dans l'intérieur du Pays ; qu'il y a des villes & des villages fort peuplés, que le terroir est en général fertile & bien cultivé, que les peuples sont belliqueux quoiqu'ils ayent été subjugués par une Nation plus puissante qu'eux. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Européens ne connoissent guere que quelques villes sur la côte, & par-là ils jugent du reste. On donne à ce Royaume pour bornes à l'Ouëst Rio da Volta, à l'Est le Benin propre, en y comprenant le Royaume de Juida, ce qui fait une étendue de Pays de cent lieues ; au Sud l'Océan, & au Nord & Nord-Ouëst les Royaumes d'Oyco & d'Alghemi ou Ulkami. Du côté du Sud vers la Mer il est assez étroit, mais il s'élargit considérablement vers le Nord, en forme de triangle. Ce n'est pourtant-là qu'une simple conjecture des Voyageurs, fondée sur les relations imparfaites des Naturels, qui sont fort ignorans sur la Chorographie de leur propre Pays, & même sur tout ce qui est à la distance de quelques milles de leurs habitations. La côte commençant à quatre lieues à l'Est du Grand Popo, & finissant à Acqui, occupe un espace de vingt-cinq lieues, en y comprenant la Province de Jacquin, qui a son Prince particulier, tributaire du Roi d'Ardra. *Bosman* & *Barbot* divisent ce Pays en deux parties, qu'ils appellent le *Grand* & le *Petit Ardra*. Sous le dernier nom ils comprennent toute la côte, en remontant dans les terres jusqu'à Offra, ils donnent à tout le reste le nom de *Grand Ardra*, & y comprennent le petit Etat de Torri (†). Depuis Juida jusqu'au Petit Ardra la côte

(*) *Snelgrave* nouv. Relat. de quelques endroits de Guinée, L I. Amst. 1735. in 12. Je ne sai par quelle raison nos Auteurs, au-lieu de consulter l'original d'un Voyageur de leur Pays, se sont contentés de l'Extrait qu'en a donné M. *Prevost* dans l'*Hist. Gén. des Voyages*, T. V Par-là ils sont tombés dans quelques méprises, cet Auteur s'étant écarté ici & là de son original. Nos Historiens ont renchéri sur lui en brodant divers endroits. Je m'en suis tenu à la Relation simple de *Snelgrave* même, en abrégeant. On trouve dans une Addition de ce Voyageur, encore bien des particularités sur le sujet du Roi de Dahomé, que j'ai été tenté d'ajouter, mais j'ai craint qu'on ne regardât cet objet comme trop étranger au sujet dont il s'agit ici. REM. DU TRAD.]

(†) La Capitale de Torri est *Foulaon*, située sur la riviere de Jacquin, qui coule entre l'Est & l'Ouëst du Grand Popo. Le Territoire de Torri a quatre lieues de circuit ; il a Juida à l'Ouëst, Offra à l'Est, & la Mer au Sud. C'est un petit Etat indépendant, qui paye seulement une légere redevance au Roi d'Ardra pour avoir sa protection. Les habitans

côte eſt baſſe & unie, mais elle s'éleve doucement à meſure qu'on avance vers Jacquin (*a*). Cette derniere ville eſt à une lieue au Nord-Nord-Eſt de Praya ou Petit Ardra, & eſt gouvernée par un Prince ou Fidalgue, qui vit ſplendidement & qui loge dans un Palais ſomptueux pour ces Pays. *Jacquin*, ainſi nommée du premier Facteur Hollandois qui y a réſidé, a quinze-cens toiſes de tour, elle eſt entourée d'un profond foſſé dans lequel tombe une petite riviere. Les Hollandois & les Anglois y avoient des Comptoirs, mais il y a quelques années que les Anglois ont abandonné le leur. Après la conquête d'Ardra, le Palais de Jacquin fut entierement conſumé par les flammes, quoique le Prince ſe fût ſoumis au Roi de Dahomé. On ne dit point comment cet accident arriva. *Smith* dit à-la-vérité que le Prince réſiſta d'abord à *Trudo Audati*, & que les habitans ſe défendirent vigoureuſement; mais *Snelgrave* & d'autres bons Auteurs aſſurent que la ville ne fut point attaquée, *Lamb* & les autres Européens s'étant rendus d'eux-mêmes, & le Prince s'étant ſoumis à la premiere ſommation (*).

SECTION IV. *Hiſtoire de la Côte des* Eſclaves. *Royaume d'Ardra.*

Villes principales.

Au Nord de Jacquin on trouve *Offra*, ville conſidérable, où les Anglois & les Hollandois ont chacun leur Loge, toutes deux fort bien bâties. Les Hollandois y font un grand Commerce, & y vivent avec une ſplendeur proportionnée aux gains qu'ils font. Plus encore au Nord entre Offra & la Capitale eſt *Grand Foro*, où l'on trouve une Hôtellerie pour la commodité des Voyageurs, qu'on y fournit abondamment de vivres, tels que le Pays en produit, & de fort bonne biere. Cette ville eſt peuplée, mais moins belle que les autres. Vient enſuite la Capitale, que les Naturels appellent *Aſſem*, &

(*a*) *Bosman*, Lett. 20. *Barbot*, p. 327, 346. *La Croix* T. III. p. 150.

tans ſont induſtrieux, mais habiles voleurs, comme leurs voiſins. Ils s'occupent principalement de l'Agriculture. Ils vendent des proviſions aux Européens; ils ne vivent eux-mêmes que de brigandage, refuſent ſouvent de payer le tribut accoutumé au Roi d'Ardra, font des incurſions dans les Pays voiſins, & pillent ſur-tout les villages qui ſont ſur les frontieres d'Ardra, pour ſe dédommager du tribut (1).

(*) Ce que *Barbot* dit de Jacquin eſt un peu différent. Il dit que cette ville tire ſon nom d'un Negre, qui d'un village en forma une ville par ſes bienfaits plutôt que par ſa puiſſance. Elle eſt environnée d'un mur de terre épais & ſolide (2). La maiſon du Gouverneur, quoique de terre, eſt plus commode que magnifique. A l'égard d'Offra que les Européens appellent le petit Ardra, *Bosman* (3) & *Barbot* conviennent qu'il eſt ſitué un peu plus bas & plus loin dans les terres que Jacquin. Ce que nous ne pouvons concilier avec ce qu'ils diſent, que le terrein s'éleve doucement en pente en avançant dans le Pays. On apperçoit effectivement beaucoup de contradictions dans leur Topographie, ſuivant la Carte inſérée dans *Prevoſt*, Jacquin eſt ſituée ſur une riviere du même nom, qui s'appelle auſſi Torri ou Turi, à ſept milles de la mer. Les guerres avec les Dahomés ont ruiné le Pays, & *Smith* aſſure que le Viceroi & ſa Cour ſe ſont retirés dans une Iſle au milieu de la riviere, mais cela eſt faux, puiſque Jacquin n'a jamais été gouverné par un Viceroi, & que le Prince n'a point abandonné la ville. [Sans doute que la confuſion dont nos Auteurs taxent les autres, a eu des influences malignes ſur eux-mêmes. Ils ſe ſont trompés ici & dans le Texte. Ici ils ont confondu les tems: ce fut longtems après la conquête d'Ardra & de Juida que les Dahomés entrerent dans Jacquin, & que le Prince ou le Roi ſe ſauva, voy. *Snelgrave*, p. 178. Dans le Texte ils ont confondu Jacquin & Ardra, & ils font dire à *Smith* ce que rapporte *Lamb* dans la Lettre publiée par ce Voyageur. Ce qui prouve la confuſion dont je taxe nos Hiſtoriens, c'eſt que *Lamb* fut fait priſonnier à Ardra & non à Jacquin, & l'on voit par ſa Lettre qu'il ne ſe rendit point volontairement, & qu'il étoit le ſeul Européen. Rem. du Trad.]

(1) *Barbot*, p. 345. (2) Le même p. 346. (3) *Bosman*, p. 425.

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves.* *Royaume d'Ardra.*

& les Européens le *Grand Ardra.* C'est la résidence ordinaire du Roi, & une belle ville, qui a cinq ou six lieues de circuit. Le Roi y a deux Palais, dont il occupe l'un, & l'autre est destiné à lui servir d'asyle en cas d'incendie ou d'autres accidens. L'étendue que les Negres donnent à la ville est assez vraisemblable, vu que les rues sont extrémement larges, & que dans la crainte du feu les maisons sont séparées par d'assez grands espaces, & qu'elles ont des enclos pour prévevir la communication des flammes. D'*Elbée*, qui vit cette ville en 1670, observa qu'il avoit passé par quatre portes, tandis que d'autres Ecrivains disent que malgré la grandeur de la ville il n'y en a qu'une: ce qui est peu vraisemblable, & demanderoit d'etre appuyé de bonnes autorités. Les murailles quoique de terre étoient fort épaisses & assez hautes, mais cette terre forme un corps aussi ferme & aussi uni que le platre, quoiqu'il ne paroisse point qu'on y mele de chaux. Les portes ne sont point vis-à-vis les unes des autres, & chaque porte est défendue par un fossé large & profond en dedans; on les posoit sur des ponts de bois assez legers, qui dans un besoin pouvoient étre rompus ou démontés en peu de momens. Au dessus de chaque porte étoit une chambre pour le Portier, & des deux côtés en dedans des galeries qui servoient de corps-de garde, où il y avoit des soldats armés de fusils & de sabres, qui étoient en haye. La moitié de la ville est environnée de l'Euphrate. Les maisons sont de terre couvertes de chaume, les rues sont régulieres,& propres.

Les deux Palais du Roi sont environnés de hautes murailles de terre. Ils consistent en plusieurs grandes cours, entourées de galeries, soutenues par de beaux piliers décorés de divers ornemens. Les habitans ont la permission de se promener sous ces Portiques. Les appartemens sont au-dessus, & ont des fenétres étroites, comme cela convient au climat, pour que la fraîcheur y entre. Les planchers sont couverts de tapis, ou de belles nattes d'un fort bon goût. Mais dans chaque chambre il n'y avoit qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins de soie & de brocard, des tables, des écrans, des cabinets du Japon, & des armoires avec de belles porcelaines de la Chine. Les fenétres avoient des chassis d'étoffe blanche avec des rideaux de taffetas, desorte que la lumiere y pouvoit passer, & qu'on étoit garanti de l'air de la nuit. Les Jardins étoient fort grands, partagés en quantité de longues allées d'arbres odoriférans, entremélés d'arbrisseaux & de fleurs qui embaumoient l'air. On y voyoit des parterres, des gazons, & le tout étoit arrosé par un beau ruisseau, qui rouloit sur le gravier (*a*). Tel étoit le Palais d'Ardra avant que le Roi de Dahomé l'eût ruiné.

Outre la Capitale & les villes dont nous avons parlé, il y en a plusieurs autres environnées de murs de terre. Les Naturels vantent sur-tout *Jajo* & *Ba*, la premiere à trois journées de Jacquin, l'autre plus éloignée d'une demi-lieue. Jajo ou Jago a deux portes au Midi, & elle est baignée au Nord par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont une Loge à Ba. S'il y a quelques villes dans le Royaume qui ne soient point entourées de murailles, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation. Avec

(*a*) *Barbot*, p. 345.

Avec cela, toutes leurs précautions n'ont pu mettre ceux d'Ardra à couvert de l'invaſion d'une Nation belliqueuſe & politique.

Section VI. Hiſtoire de la Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.

Chemins commodes.

D'une ville à l'autre il y a des chemins commodes pour les Voyageurs & pour les Marchands, qui peuvent tranſporter aiſément leurs marchandiſes; on a auſſi des canaux de communication d'une riviere à l'autre, qui ſont toujours couverts de Canots pour le tranſport ou pour le plaiſir, ce qui donne au Pays un air d'opulence & d'induſtrie.

Productions.

Les campagnes ſont belles & produiſent du bled d'Inde, du millet, des yames, des patates, des limons, des oranges, des noix de cocos & du vin de Palmier. Dans les lieux bas & marécageux proche de la mer, on fait du ſel; les habitans en font un grand Commerce avec les Royaumes d'Alghemi & d'Oyeo, par le Canal de Ba, le plus beau de tout le Pays. On y voit des milliers de Canots qui vont dans l'intérieur des terres chargés de ſel, ou qui en reviennent avec de la poudre d'or & d'autres denrées de ces Pays. Mais ces chemins & ces canaux d'Ardra, ſi commodes pour le Commerce, ont ſervi à en faciliter la conquête au Roi de Dahome, parcequ'il a pu y faire paſſer ſon armée ſans peine, & ſe pourvoir de vivres, de munitions, & de tout ce dont il avoit beſoin.

Air malſain.

L'air de ce Pays eſt en général mal-ſain pour les Européens, de quarante à peine en échappe-t-il cinq. La petite vérole y eſt commune & meurtriere. Les Negres qui ont paſſé par cette cruelle maladie ſont robuſtes, ſains, & vivent longtems.

Langue.

Les habitans preférent la langue d'Alghemi à la leur, parcequ'ils la trouvent ſans-doute plus agréable, plus douce & plus commode. Ils n'ont point de caracteres pour écrire leur Langue, mais les Grands ſavent tous le Portugais, le liſent & l'écrivent bien. Les gens du commun, qui ne ſavent ni lire ni écrire, ont de petites cordes où ils font des nœuds, qui ont leur ſignification, & par leſquels ils peuvent ſe communiquer leurs penſées à une grande diſtance. C'eſt une eſpece de Chiffre, mais il faut convenir d'avance avant que de pouvoir entretenir correſpondance enſemble. Il ne laiſſe pas d'y avoir bien du génie dans cette invention, qui demande auſſi une mémoire prodigieuſe pour s'en ſervir avec un tant ſoit peu d'exactitude; avec cela il eſt étonnant avec quelle facilité ils retiennent & combinent les idées, attachées d'abord à chaque nœud (*a*).

Habillemens.

Il n'y a guere de différence entre les habitans d'Ardra & ceux de Juida pour les manieres, les habits & la Religion. Les Gens de condition ont deux juppons de ſoie ou de brocard, avec des écharpes de ſoie en forme de baudrier. Le Roi a une ſorte de coëiffe à dentelle, qui lui tombe ſur les épaules, & qui lui couvre ſur la tete une petite couronne de bois de ſenteur. Il tient à la main un petit fouët, dont le manche eſt fort bien travaillé. Les gens du commun ont cinq ou ſix pagnes l'un ſur l'autre, de toile de coton ou d'étoffes fabriquées dans le Pays. Ceux qui en ont le moyen les ornent d'or trait ou battu. Bien-que l'uſage ordinaire ſoit d'avoir le haut du corps nud, beaucoup de Perſonnes de diſtinction portent ſur les épaules une eſpece de manteau court. Dans les viſites & autres occaſions de cérémonie ils ne

(*a*) *Des Marchais*, T. II. p. 259.

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.*

ne l'ont point, on préfére la noirceur de la peau, comme plus belle & plus décente. Le Marabout ou Grand-Prêtre a deux grands pagnes de soie l'un sur l'autre, une large écharpe en baudrier, des caleçons assez longs de coton, des escarpins de maroquin de couleur, un chapeau à l'Européenne, un grand couteau à manche doré passé dans sa ceinture, & une canne à la main. Il a le privilege de parler au Roi debout; les Grands ôtent leur bonnet & leur sandales avant que d'entrer dans la Salle d'audience. Les femmes portent le luxe des habits & le goût pour la parure beaucoup plus loin que les hommes. On les voit chargées des plus beaux satins, de brocards & d'Indiennes, ornées de bijoux d'or, & succombant sous le poids pour satisfaire leur vanité. Ce n'est pas tout-à-fait leur faute néanmoins, il faut l'attribuer au mauvais goût des hommes, qui ne croient pas qu'une femme soit bien parée, à moins qu'elle n'ait sur elle des pieces entieres de soie ou d'autres étoffes. Une coutume commune aux deux sexes, c'est de se tenir le corps propre; ils se lavent soigneusement le matin & le soir, & se parfument avec de la civette & des herbes de senteurs, les femmes sur-tout ne négligent rien à cet égard pour plaire à leurs maris (*a*).

Alimens. Leurs alimens ordinaires sont le bœuf, le mouton, le porc, le cabrit, la chair de chien, avec le riz, les herbes & les racines. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur pain est une sorte de gâteau qu'ils appellent *Kankis*, & leur boisson ordinaire est de la biere mêlée avec de l'eau. Nous avons déja parlé de cette biere dans la description de Juida, où on la brasse en perfection. La meilleure se fait ici à Foro & à Offra, d'où la Cour & les Grands la font venir. Elle s'aigrit aisément, & ne peut souffrir le transport, parcequ'elle fermente violemment & rompt les vaisseaux.

Mariages. La Polygamie est établie ici comme à Juida, les hommes ont la liberté de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. L'amour se fait sans beaucoup de cérémonie; l'extrême liberté dont jouissent les filles, d'ailleurs lascives & libertines, fournissent assez d'occasions de faire connoissance avec elles. Comme la naissance & la fortune ne sont comptées pour rien en fait de mariage, l'homme de la plus basse condition peut prétendre aux femmes de la premiere qualité; l'amour décide, égale les conditions, regle la conduite des parens à l'égard des alliances inégales, & rend tout le monde heureux. Nonobstant cette liberté, il est rare que les hommes cherchent des femmes d'une autre condition que la leur; comme ils n'ont pas de peine à se lier avec elles, ils s'y bornent généralement. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, & elle a l'étrange prérogative de pouvoir vendre les autres concubines pour suppléer à ses besoins, lorsque le Roi n'a pas soin d'y pourvoir (*). Les Gens de qualité épousent de jeunes fil-

(*a*) *Dapper*, Afriq. p. m. 304.

(*) Pour obtenir ce titre il faut qu'elle soit mere du premier enfant mâle, comme en Turquie. On vit un exemple du pouvoir qu'elle a sur les autres femmes du Roi, du tems qu'*Elbée* étoit à Ardra. Le Roi ayant refusé à la Reine quelques bijoux qu'elle demandoit, elle ne laissa pas de se les faire apporter, & envoya au Comptoir des François huit des autres femmes, qu'on marqua sur le champ & qu'on fit embarquer. On les traita avec distinction, mais on les transporta à la Martinique, où elles ont passé leur vie dans l'esclavage (1).

(1) *Des Marchais* T. II. p. 266, 267.

Section IV. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

filles de leur rang, qui n'ont que neuf ou dix ans, & les font servir toutes nues, jusqu'à ce qu'elles soient en âge de consommer le mariage; alors ils leur donnent un pagne & les noces se font, qui consistent à bien manger & boire. On distribue aussi des liqueurs à tous les parens, amis & voisins des deux parties. Toute la cérémonie consiste en ce que le Galant donne à sa future un pagne de coton, & traite ses parens avec quelques pots de Pito ou de biere. Il déclare alors aux assistans, qu'il prend une telle, qu'il nomme, pour sa femme; elle y donne son consentement, & voilà qui est fait (a). La pluralité des femmes n'empêche pas que l'adultere ne soit aussi commun ici que dans les Pays où les hommes sont obligés de s'en tenir à une seule. Cela vient du peu de continence des femmes, comme le mari borne ordinairement ses faveurs à deux ou trois, les autres sont dans la nécessité de chercher à contenter leurs desirs d'une autre maniere (*).

On remarque que l'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation; il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans, mais nous croyons qu'il faut l'attribuer à leurs coutumes plutôt qu'à l'air & au climat. On marie les femmes si jeunes qu'elles perdent leurs attraits, & ne peuvent plus inspirer de desirs à l'âge de maturité en d'autres Pays. D'ailleurs les hommes sont énervés par la facilité qu'ils trouvent à satisfaire leurs passions; & comme ils se marient n'étant qu'à peine sortis de l'enfance, ils sont usés avant que d'être hommes. Une opinion fort particuliere qui regne dans le Pays, c'est qu'une femme qui accouche de deux enfans passe pour adultere, parceque les Naturels ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfans du même homme. Les hommes, dit *Barbot*, ne se bornent pas à leurs propres femmes, ils ne négligent rien pour séduire les femmes & filles des autres; triste penchant du cœur humain d'aspirer à la jouissance de tout ce qu'il n'a point. Cet Auteur assure, contre le témoignage des autres Voyageurs, que les femmes sont tenues dans une grande sujettion, que la vue & la conversation des hommes leur sont interdites, & que les Européens mêmes n'y sont admis qu'après que le mari a pris une idée avantageuse de leur caractere & de leurs mœurs. Il est vrai que si les manieres des femmes sont aussi libres qu'on le dit, cette précaution en est une suite assez naturelle (b).

Agriculture.

Les habitans de la Côte s'occupent à la pêche & à faire du sel, qu'ils envoyent, comme on l'a dit, dans l'intérieur du Pays. Dans les terres ils s'appliquent à l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, &, selon l'expression de l'Ecriture, à la sueur de leur visage, car ils n'ont ni charrue ni autres instrumens pour soulager les travaux du laboureur; tout se

(a) *Barbot*, p. 346. *Dapper*, p. 304, 305. (b) *Barbot*, ubi sup.

(*) Ce qui contribue à rendre l'adultere commun, ce sont les manieres lascives & libertines que les femmes affectent devant tous les hommes, excepté leurs maris; car en leur présence elles ont un air modeste, respectueux & soumis. Lorsqu'il reçoit la visite d'un Etranger elles sont assises l'une près de l'autre sur des nattes, & à un certain signal elles se mettent à frapper en cadence sur une petite cloche de fer ou de cuivre (1).

(1) Le même, p. 255.

Section IV. Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

se fait avec la houe & la beche; aussi la terre est-elle mieux menuisée, les semences sont mieux couvertes, & les productions proportionnées à la peine & au travail. Dans les endroits où l'on s'occupe principalement de l'agriculture, les terres annoncent l'industrie & les travaux des Cultivateurs. Tout y est dans la derniere régularité. Ici on voit un champ de mayz, là un de bled d'Inde; d'un côté il y a des pois, des choux & toutes sortes d'herbes potageres, de l'autre des patates & des racines; chaque plant est séparé des autres par un double rang d'arbres fruitiers, & le tout est environné d'un enclos d'arbres de haute futaye pour l'ornement & pour l'utilité, le laboureur y trouvant l'ombrage & la fraîcheur dont il a besoin pour se délasser de la fatigue.

Funérailles. Leurs funérailles ne différent que peu de celles de la Côte d'or. Là ce sont les parens du mort qui fournissent l'étoffe dont on enveloppe le corps; ici cette dépense tombe sur le Gouverneur de la place, qui la porte en compte au Roi. D'ailleurs à Ardra le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même du mort, où l'on fait un caveau pour cet usage. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de cérémonie; les Rois mêmes ne sont pas distingués à cet égard, seulement trois mois après leur mort on sacrifie quelques esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Gouvernement. Le Gouvernement est Monarchique & absolu. Le Roi, qui se qualifie Roi d'Ardra & d'Alghemi, & quelquefois de Jacquin, est despotique, personne ne paroît devant lui que le visage prosterné contre terre. Sa Cour est nombreuse & magnifique. Le Grand-Pretre est le second en rang, & Premier-Ministre. Le Roi donne le gouvernement des Villes à des Fidalgos ou Nobles; ils amassent ordinairement sans beaucoup de fruit par les amendes, les confiscations & leurs rapines, d'immenses richesses; ce qui excite souvent l'avarice du Roi, & les fait exiler, ou leur coûte la vie. Le Roi ne paroît jamais en public qu'avec beaucoup de pompe. Le Général de la Cavalerie marche devant lui, le sabre à la main; le Roi est appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux Grands Capitaines à ses côtés; il est suivi d'un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes. Le Prince héréditaire & le Grand-Prêtre sont les seuls qui parlent au Roi debout; les autres sont posternés sans oser lever les yeux; il leur est permis seulement de lever un peu la tête, quand ils sont obligés de répondre. Tous les Officiers de la Maison du Roi portent le titre de Capitaine avec le surnom de leurs Offices. Ainsi on appelle son Maître-d'hôtel, Capitaine de table; son Pourvoyeur, Capitaine de viande; son Echanson Capitaine de vin (*a*).

Ordre de la Succession. La Couronne d'Ardra est héréditaire, & passe par le droit de sa naissance au fils ainé du Roi, qui hérite seul des biens de son pere. On ne donne aucun appanage aux cadets, pour prévenir toute rebellion, & pour les tenir dans la dépendance la plus servile & la plus absolue. Ils servent dans les troupes, & sont avancés selon leur mérite, mais on ne les éleve jamais au commandement en Chef. Quelques-uns s'appliquent au Commerce, & quoique le Roi ne leur donne rien, l'honneur de lui appartenir ne laisse pas de leur

(*a*) *Des Marchais*, l. c. p. 263.

leur être fort avantageux dans leurs affaires. Les Etrangers leur témoignent beaucoup de respect, & se font un mérite auprès du Roi de leur faire des présens, & leur accordent le choix des marchandises avant les autres. Les Negres ont de grands égards pour eux, & leur font des avantages, qu'ils ne se font pas les uns aux autres, soit par pitié de les voir réduits à la nécessité de trafiquer, soit par un respect naturel pour le Sang Royal.

Revenus du Roi.

Les revenus de la Couronne consistent dans les impôts sur les habitans & sur les étrangers, dans les esclaves qui sont des contributions des Royaumes tributaires, dans ce qui revient de la vente de toutes sortes d'esclaves, dans les droits sur le commerce étranger & sur les choses nécessaires à la vie, enfin dans la confiscation des biens des Gouverneurs qui se sont révoltés, ou qui ont encouru la disgrace de la Cour, & dans la saisie de tous les biens acquis au service du Roi, lorsque le propriétaire vient à mourir. Les enfans n'ont pas un sol du bien de leurs peres, & on envoye travailler aux salines les malheureuses femmes, après avoir été accoutumées à vivre dans le luxe & l'opulence. Il arrive même, en de certaines occasions, que les enfans du Roi deviennent les esclaves de son successeur, peut-être de leur propre frere.

D.[illegible]

Ceux qui ont desobéi aux ordres du Roi sont décapités, & leurs femmes & leurs enfans deviennent esclaves du Roi. Les débiteurs insolvables sont vendus par leurs créanciers pour se rembourser : la rigueur de cette Loi n'empêche pas que les banqueroutes ne soient fort fréquentes. L'adultere est puni de la même peine. Si une femme mariée s'abandonne à un esclave, elle devient esclave du maître de son galant, s'il est de plus grande condition que son mari; mais si celui-ci est au-dessus de l'autre, il devient le maître de l'esclave adultere.

C'est un crime puni de mort, & de l'esclavage de toute la famille du Délinquant, de voir manger ou boire le Roi, & meme servir ou desservir les plats. Quand il boit, un Officier fait un signal avec deux petites baguettes de fer, pour que tout le monde se jette par terre, afin de ne pas voir boire le Roi. *Des Marchais* raconte un trait, qui prouve combien il est dangereux de ne pas obéir au signal, même par inadvertence. Un enfant que le Roi aimoit s'étoit endormi auprès de lui, & s'étant éveillé au bruit des baguettes, eut le malheur de regarder le Roi pendant qu'il bûvoit. Le Grand Prêtre ordonna de le tuer sur le champ, & de repandre sur le corps & sur les habits du Roi quelques gouttes de son sang, pour empecher l'effet des malefices qui auroient pu suivre cette action, toute innocente qu'elle étoit; & cet arret fut executé sans que le Roi s'y opposât (a) (*).

Maison de Danse.

Dans chaque ville il y a une maison qui appartient au Grand-Marabout, & où il envoye tour à tour les femmes des gens libres pour y apprendre quelques exercices. Elles y demeurent cinq ou six mois, & y sont instruites par des

(a) *Des Marchais*, T. II. p. 263.

(*) On a vu Ch. XII. Sect. II. que la même coutume s'observe à la Cour de Loango, & que *Battel* rapporte un [illegible]. Celui qui a redigé les Mémoires de *Des Marchais* [illegible]. R. d. E.

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.*

des vieilles qui leur enseignent une sorte de chant & de danse. Elles les font entrer par bandes les unes après les autres dans une Salle destinée à cet usage, & après leur avoir attaché de petits fers & des plaques de cuivre aux jambes, elles les font danser & chanter, jusqu'à ce qu'elles tombent en foiblesse, & à l'instant une autre bande succede. Une femme qui soutient cette fatigue le plus longtems, n'en est que plus estimée de son mari (*a*).

Civilité pour les Européens.

On ne permet aux Européens de voyager que la nuit & par des chemins détournés, pour les empêcher de voir le Pays: il y a cependant divers exemples qu'on les a dispensés de cette Loi. Les habitans en usent fort civilement avec eux, & le Roi traite à ses dépens les Marchands qui font le voyage d'Assem. Ils sont logés au Palais, où chaque Nation a son appartement particulier. Quand le Roi leur donne audience, il leur marque beaucoup d'estime & d'amitié, il leur prend la main, la presse dans la sienne, & leur touche trois fois le premier doigt; il les fait asseoir sur des nattes à côté de lui, & les expédie promptement. Le Prince & le Grand-Marabout n'en font pas moins, quand on va ensuite à leur audience. Les Hollandois font un grand commerce à Ardra; celui des Anglois, sans être aussi étendu, ne laisse pas d'être fort avantageux.

Commerce.

On tire principalement de ce Pays des esclaves, des vivres, du coton, des étoffes, & des pierres bleues qu'on appelle *Acori* ou *Aigris*. Les Capitaines des Vaisseaux Européens sont conduits à la Cour par le Gouverneur de Praya, avec les présens qu'ils portent au Roi; ces présens consistent en trois ou quatre livres de corail & quelques pieces d'étoffe. La Reine, le Prince & le Grand-Pretre reçoivent aussi du corail & une piece de serviettes damassées, il y en a une d'armoisin pour le *Foello* ou Capitaine des Blancs, une autre pour les Portiers de la Cour, & des bujis pour les Danseurs. Quand un Capitaine est de retour, on fait publier la permission du Commerce par un Crieur public, qui reçoit pour sa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chevre, une piece de *Kanequin*, & une piece de petit armoisin. Le Capitaine est conduit à un village que les Hollandois ont nommé *Stokvis-Dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouëst de Praya, où il fait transporter ses marchandises dans un Magazin. Le *Honga*, ou Capitaine de la Barre, est obligé de se tenir sur le rivage avec tous ses gens pour donner les secours nécessaires au transport des marchandises, & il a la valeur d'un esclave en marchandises pour douze voyages d'un Canot de la terre au Vaisseau ou du Vaisseau au rivage. Quand la vente est finie, le Capitaine Européen est obligé de faire un nouveau présent au Roi pour reconnoître la permission du Commerce; ce présent est de deux mousquets, vingt-cinq livres de poudre, & la valeur de neuf esclaves en autres marchandises. Le Foello, le Honga, & d'autres Officiers inférieurs reçoivent chacun une piece d'armoisin. Tous les droits pour un Vaisseau montent en tout à la valeur de soixante-dix ou quatre-vingts esclaves. Le Roi a le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement de ses droits, soit pour les esclaves qu'il veut vendre. Après lui, le Prince héréditaire, le Grand Marabout & les Grands Capitaines. Tout le monde ensuite a droit de vendre & d'acheter, tous au même prix,

(*a*) Le même, p. 261. *La Croix* T. III. p. 150.

Royaume d'Ardra.

prix, on taxe les marchandises & les esclaves; s'il survient quelque contestation, le Roi les vuide promptement. Il sort ordinairement du Royaume trois-mille esclaves par an. Les uns sont des prisonniers de guerre, les autres sont des contributions des Vassaux du Roi, d'autres sont condamnés à être vendus pour esclaves pour avoir contrevenu aux Loix du Pays; il y en a qui sont esclaves de naissance, parcequ'ils sont nés d'esclaves, d'autres sont des débiteurs insolvables qui sont vendus au profit de leurs créanciers; enfin il y a les femmes & les parens jusqu'à un certain degré de ceux qui ont desobéi aux ordres du Roi, ou qui ont encouru sa disgrace (*a*).

Les marchandises les plus propres pour la traite des esclaves à Ardra sont les grosses margriettes, les gros pendans d'oreille de crystal, des couteaux larges & dorés, des cloches de cuivre en forme de cilindre & de pyramide, des bassins de cuivre de plusieurs grandeurs, des fusils, des taffetas de couleur, des étoffes de soie rayées & mouchetées, des toiles fines, des mouchoirs fins à glands, des barres de fer, de l'eau-de-vie, de grands parasols, des miroirs, des étoffes de soie de la Chine, de l'or & de l'argent en poudre, des écus de Hollande & d'Angleterre. Il y a beaucoup à gagner sur cette derniere marchandise, on a un esclave choisi pour dix de ces écus. Mais la meilleure marchandise qu'on puisse avoir sont les bujis ou couris, qui sont la monnoye courante du Pays. Les esclaves se payent moitié en bujis, & moitié en marchandises. Il y a par tout le Royaume des marchés pour le sel. Il s'en tient un à Ba, un autre à six lieues de-là sous un grand arbre touffu, & d'autres ailleurs; on y voit souvent trois ou quatre-mille Marchands. La maniere de compter les bujis est ici la même qu'à Juida.

Forces d'Ardra.

Les Voyageurs ne sont nullement d'accord sur ce qui regarde les qualités militaires de ceux d'Ardra. Les uns les taxent d'être des laches & des poltrons, tandis que d'autres en parlent comme de peuples résolus & guerriers. Peut-etre pourroit-on concilier les uns avec les autres, en distinguant la diversité des circonstances, selon les tems où ces Auteurs ont écrit. Si nous jugeons par l'événement de la guerre avec le Roi de Dahomé, on pourroit étre porté d'attribuer leurs malheurs à leur manque de courage. Mais si au contraire nous considerons l'étendue du Royaume d'Ardra, & le nombre d'Etats qui sont ses tributaires, on peut en conclure raisonnablement que ces peuples ont éte autrefois belliqueux, & qu'ils ont dégeneré depuis. Il est vrai que tous les Auteurs conviennent qu'ils combattent sans ordre, sans plan fixe d'operations, & avec beaucoup de cruauté, ce qui ne marque pas un grand fond de courage & de conduite. *Bosman* assure que le Roi d'Ardra avec tous les Pays qui dependent de lui, est pour le moins vingt fois plus puissant que celui de Juida, & que cependant il n'a pas le courage de lui faire la guerre, quoiqu'ils soient toujours ennemis. Ce fait peut etre vrai, sans que cela fasse le moindre tort au courage de ceux d'Ardra. Il etoit aisé a un Royaume aussi peu etendu que Juida de se défendre contre un ennemi plus puissant & aussi brave. Au-lieu que l'etendue des frontieres d'Ardra l'exposoit à des incursions continuelles de tous les

(*a*) *Barbot*, ubi sup. *Des Marchais*, p 250.

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.*

ses voisins; le nombre de Provinces tributaires qui épioient l'occasion de secouer le joug, faisoit qu'il étoit dangereux pour lui d'entreprendre une nouvelle guerre; peut-être encore qu'un regne pacifique avoit contribué à confirmer ces maximes d'Etat qui tendent à entretenir la paix; mais passons aux faits. Le Roi peut mettre aisément en campagne un armée de quarante-mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie; il n'y a que les vieillards & les enfans qui soient dispensés de marcher. Sur les côtes les soldats sont armés de mousquets & de sabres, mais dans les terres ils se servent encore d'arcs & de fleches, de poignards, de javelines & de massues de bois. Dans toutes leurs expéditions ils portent une espece de pieu ou de bâton, qui est en forme d'S, au bout duquel il y a un petit étendard de soie. Leurs tambours se terminent en pointe en bas. De petites cloches font aussi partie de leurs instrumens militaires, au son desquelles les soldats font mille contorsions ridicules. La Cavalerie a de petites trompettes, dont le son est fort aigu. Ils se servent aussi de ces divers instrumens dans leurs fetes anniversaires destinées à célébrer leurs anciennes victoires. Ils ont encore dans leurs armées des chanteurs & des bouffons pour animer les soldats par le récit des anciens exploits de la Nation, & pour les amuser & les divertir par des bouffonneries (*a*).

Religion.

Les Voyageurs ont remarqué quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Bien-que les habitans d'Ardra soient peut-être les moins superstitieux de tous les Negres de la Côte, le nombre des Prétres est infini, & les Gens de la premiere qualité se font un honneur d'en entretenir un dans leur maison. Chacun à ses Fétiches particuliers, les uns ont un Alligator, d'autres un oiseau qui ressemble à une corneille; les montagnes, les arbres & les pierres ont leurs adorateurs. Quoique plongés ainsi dans la plus grossiere idolatrie, & sans aucune notion d'une autre vie, ils ne laissent pas d'avoir quelque idée confuse d'un premier Etre, qui regle le tems de leur naissance & de leur mort, leur bonne & leur mauvaise fortune. Les moindres accidens les allarment, & ils tremblent au seul nom de la mort. Ils respectent extremement les Prétres, & ont la plus profonde vénération pour le Grand Marabout; ils croient qu'il peut prédire l'avenir, après avoir conversé avec une petite statue de la grandeur d'un jeune enfant, qui est placée dans la Salle où il donne audience. Cette statue est blanche, & représente, suivant leurs idées, le Diable; ils prétendent qu'elle annonce six mois d'avance l'arrivée des Vaisseaux Européens. Les Familles s'assemblent tous les six mois pour faire publiquement des offrandes à leurs Fétiches, & pour les consulter sur ce qui doit leur arriver. Le Prêtre fait sa réponse à voix basse au nom de l'Idole. Telle est la fourberie des Prêtres dans tous les tems & dans tous les Pays, comme si leur autorité ne pouvoit être fondée que sur la fraude & l'imposture. Après que le Prêtre a prononcé l'oracle, il remet sur la Fétiche un grand pot de terre dont elle étoit couverte, & l'arrose de quelques gouttes de liqueur; les amis & les voisins font les mémes aspersions; après quoi on boit à la ronde à l'honneur de la Divinité, tant que la biere dure. On s'abstient de tout travail les

(*a*) *Barbot*, p. 350.

SECTION IV. *Histoire de la Côte des Esclaves.* *Royaume d'Ardra.*

les jours consacrés au Fétiche de la maison, le Roi même observe cette Loi de ne rien faire, cependant les Negres d'Ardra se relâchent sur la plupart des choses de la rigueur que les Pretres exigent. Ils croient que ceux qui ont été tués à la guerre & en combattant pour leur patrie, ressuscitent deux jours après sous de nouveaux traits, ce qui fait qu'on ne les reconnoît point. Ici comme à Juida il n'y a point d'autres Médecins que les Prêtres; ils font des décoctions de quelques herbes, & sacrifient quelque animal pour guérir les malades, ensuite ils arrosent le Fétiche du sang de la victime, & jettent ou brûlent la chair. *Snelgrave* rapporte un trait remarquable du profond respect qu'on a pour les Prêtres. Il observe que c'est une Loi inviolable, qu'il en coûte la vie à toutes les personnes qui occupent une maison par où le feu commence, quand il arrive un incendie. Cette Loi, injuste & cruelle en elle-même, ne laisse pas d'être utile, parcequ'il arrive moins d'accidens par le feu dans le Royaume d'Ardra qu'en d'autres Pays, à cause que la Loi s'exécute à toute rigueur. Malgré cela lorsque le Palais de Jacquin fut brûlé, on sut très-bien que le feu avoit commencé par la maison du Prêtre, on le soupçonna fortement de l'y avoir mis à dessein, & on n'en fit point de recherche (*a*).

Guerre.

Comme les Voyageurs n'ont point fait de description circonstanciée des Mœurs, des Loix & du Gouvernement d'Ardra, il faut se contenter des traits détachés qu'ils rapportent. Du tems que *Bosman* étoit en Guinée, il vint à la Cour d'Ardra un Ambassadeur d'un Roi puissant de l'intérieur du Pays, pour lui dire de la part de son Maître que plusieurs de ses sujets étoient venus se plaindre du gouvernement tyrannique d'Ardra, qu'il lui conseilloit de mettre ordre à ce que ses Vicerois traitassent ces pauvres gens avec plus de douceur, ou qu'autrement il seroit obligé, quoique contre son humeur, de venir à leur secours & de les prendre sous sa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette déclaration avec indignation, & fit massacrer l'Ambassadeur. Le Monarque qui l'avoit envoyé en fut si offensé, qu'il fit entrer une armée, que ceux de Juida faisoient monter à un million d'hommes, dans le Royaume d'Ardra, qui porta la terreur & la désolation par-tout, & dévasta tout le Pays; étrange maniere de protéger les opprimés! Après cette expédition le Général s'en retourna avec ses troupes. Le Roi son Maître fut très-mécontent de sa retraite, & le fit pendre, parcequ'il ne lui avoit point amené le Roi d'Ardra, selon l'ordre qu'il lui en avoit donné, car c'étoit à lui que ce Prince en vouloit & non à ses sujets. Ce peuple jetta une si grande terreur parmi les Negres des environs, qu'ils ne pouvoient l'entendre seulement nommer sans fremir, ce qui les obligeoit à en conter mille choses inouies, entre autres qu'il avoit coutume de couper les parties honteuses à ceux qu'il avoient tués & de les emporter (*b*). Il y a beaucoup d'apparence, dit *Prevost* (*c*), que cette Nation redoutable est celle des Joe ou Oyeos, qui ont la Mer pour Fetiche national, mais à qui leurs Pretres defendent par respect d'en approcher ou de la voir (*).

SEC-

(*a*) *Snelgrave*, Nouv. Relat. &c. p. m. 164-168.

(*b*) *Bosman* p. 424, 425.

(*c*) *Hist. Gen. des Voyag.* T. V. p. 477.

(*) Nous avons supprimé ici la Relation du Voyage de M. d'*Elbée* à Ardra, & de l'Am-

SECTION V.

Découverte de la CÔTE D'OR; *Origine des Etablissemens que les* Européens *y ont; Géographie de cette Côte, & Description des différens Pays.*

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des* Européens *&c*

APRÈS avoir fait la Description des Royaumes de Benin, de Juida & d'Ardra, & de quelques autres Pays compris sous le nom général de Côte des Esclaves, nous allons donner celle de la *Côte d'Or* ou Guinée proprement dite. Comme cette partie est non seulement plus connue des Européens, mais aussi plus importante pour eux, & pour les Anglois en particulier, nous tâcherons de la décrire de la façon la plus circonstanciée que nous pourrons sur les meilleures autorités, en ajoutant à ce que rapportent les Auteurs quelques particularités que nous tenons de personnes qui ont résidé longtems à *Capo-Coast*, & qui sont parfaitement au fait des Mœurs, des Coutumes, du Gouvernement, des Productions & du Commerce du Pays.

*Origine du nom, & étendue de la Côte d'*Or.

Les Portugais ont donné à cette Côte le nom de *Côte d'Or*, à cause de la prodigieuse quantité d'or qu'on en tire, & par la même raison les autres Nations de l'Europe ont retenu ce nom. Suivant les meilleures Cartes, fondées sur les observations les plus récentes, cette Côte est située entre le quatrieme degré & demi & le huitieme de Latitude Septentrionale, & entre le seizieme & le dix-huitieme degré quarante minutes de Longitude; elle commence à la riviere d'Ankobar ou de Cobre, & s'étend jusqu'à Rio Volta, c'est-à-dire cent-trente lieues de l'Ouëst à l'Est (a). *Smith* différe un peu par rapport à l'étendue, mais comme ses assertions n'ont aucun appui, nous suivrons la position exacte de *Prevost.*

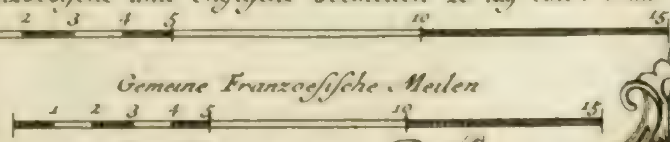
Découverte.

Les François & les Portugais se disputent l'honneur de la découverte de cette Côte. *Villault* & *Robbe* prétendent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près d'un siecle avant que les Portugais ayent commencé leurs découvertes. Le premier remonte jusqu'à l'an 1346, & l'autre fixe sa date à 1364. Ce fut en 1364, suivant *Robbe*, que divers Marchands de Dieppe firent plusieurs voyages pour le commerce au Cap Verd, & s'avancerent jusqu'à Sestro Paris, sur la Côte de Malaguette ou du Poivre. En 1382 les Marchands de Dieppe, conjointement avec ceux de Rouen, envoyerent trois Vaisseaux pour faire des découvertes le long de cette Côte. Un de ces Navires, nommé *La Vierge*, alla jusqu'à Commendo, & de-là jusqu'au lieu où l'on a bâti depuis le village d'Elmina, qui a pris son nom de la quantité d'or qu'on croit qui s'y tire des mines. L'année suivante les mêmes Marchands firent bâtir dans cet endroit une espece de Fort ou de Loge, à la garde duquel ils laisserent dix ou douze hommes, & cette Colonie s'augmenta par degrés; en 1387 elle se trouva assez considérable pour y bâtir une Chapelle, & le Commerce continua à y fleurir jusqu'en 1413, que les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Nor-

(a) Hist. Gén. des Voyag. T. V. p. 81.

l'Ambassade du Roi d'Ardra en France, tirée du T. II. de *Des Marchais*, parcequ'on la trouve outre cela dans l'*Hist. Gén. des Voyages*, p. 441 & suiv. REM. DU TRAD.

FORTSETZUNG DER KARTE
ON DER KÜSTE VON GUINEA
m Vorgebirge Apollonia bis an den Fluß Volta
ODER
DER GOLD KÜSTE
gebüchern der Schiffahrer entworfen von N. Bellin Ing de la Marine
Maaßstab
anzoesische und Englische Seemeilen 20 auf einen Grad



SUITE
COSTE DE
Depuis le C
jusqu'à la Rivi
OU
LA COST
Dressée sur les Journ
par N. B. Ingr

QUAKU reich an Gold
Riche en Or
la Redondat
LAMPI ou od. ALAMPO
KOENIG. LADINGKUR
ROYAUME DE
AKARADI
Fluß ou Riv. de Volta
Aqualla
Bribreku
Baya
Angulam
Occa
Lay od. Alampi E.F.
Fort Anglois
Montagnes du Grand Ningo. Gebirge von Gross Ningo
Grand ou Groß Ningo
NINGO
Ningo
ICH AQUAMBO
D'
Ich
oder
wisses
um solche Koenigreiche unterworfen sind
plusieurs autres Royaumes sont Sujets
und das
BURA
BUNU
EQUEA
LATABI
Die Ze
die bu
Ich w
die in
Groß Akra
Grand
K R A
Pampena
Fincho od. ou Chinka
Brambo
Pussi
Hemina
Klein Ningo
Petit
Aquambo zerstoehret
Aquambo
Mambrebi
LABADE
Orsoco
Klein Akra
Petit
Labade
Fort Danois
Soco
Christiansburg Daenisch Fort
Fort Crevecœur H.
Fort James E.
Schido E.F.
rku
Cap ou Vorgeb. Appollonia
VIEUX
ALT ISSIN
Aqumalie
durch Dunkiram
Ruine par
Bogio
Rou Fl. Manco
od.
Gold Fluß
R. de l'Or
G
5d
50
40
30
20
10
50
40
30
20
10 20 30 40 50 1 0 10

FOLDOUT

Fortsetzung der Karte von der Küste von Guinea

von dem Vorgebirge Apollonia bis an den Fluß Volta

ODER

DER GOLD KÜSTE

nach den Tagebüchern der Schiffahrer entworfen von N. Bellin, Ing. de la Marine

Maaßstab

Franzoesische und Englische Seemeilen 20 auf einen Grad

1 2 3 4 5 10 15

Gemeine Franzoesische Meilen

1 2 3 4 5 10 15

SUITE DE LA

ÇOSTE DE GUINÉE

Depuis le Cap Apollonia jusqu'à la Riviere de Volta

OU

LA COSTE D'OR

Dressée sur les Journaux des Navigateurs par N.B. Ingr. de la Me.

NOTA

Ich habe die Graenzen der verschiedenen Laender oder Koenigreiche nicht bezeichnet, weil ich nichts gewisses davon bey den Schrifftstellern antreffen koennen, um solches mit einiger Wahrheit zu thun. Der Lauf der Flüsse und das Innere des Landes ist den Europæern noch gar nicht bekant. Die Zeichnung der Küste ist von denjenigen unterschieden die bisher davon heraus gekommen. Ich werde von diesen Veraenderungen und von denjenigen die in dem Verfolge dieser Historie der Reisen vorkommen rechenschaft geben.

NOTA

Je n'ay point marqué de Limites aux differentes Provinces ou Royaumes n'ayant rien trouvé d'assez precis dans les Auteurs, pour le faire avec quelque verité: Le Cours des Rivieres et l'Interieur du Pais n'etans point du tout connus des Europeens.

Le Contour de la Coste est different de ce qui a paru.

Je rendray raison de ces changements et de ceux qu'on trouvera à la suite de l'histoire des Voyages.

Normands d'abandonner d'El Mina, Sestro Paris, le Cap Monte, Sierra Liona, le Cap Verd, & tous leurs autres Etablissemens (*).

SECTION V.

Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &c.

Villault rapporte cet événement avec des circonstances différentes. Vers l'an 1346 quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés à courir la mer, ayant fait voile le long des Côtes de l'Europe, passerent jusqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverses Colonies, particulierement au Cap Verd, dans la Baye de Rio Fresco, & sur la Côte de Malaguette. Ils appellerent la Baye qui s'étend depuis le Cap Verd jusqu'au Cap Mosto, *Baye de France*, & donnerent le nom de *Petit Dieppe* à un village entre Rio Junco & Rio Sestos, & celui de *Sestro Paris* ou *Grand Sestre* à un autre village, qui n'est pas loin du Cap Palmas. De tous ces endroits ils transporterent en France beaucoup de poudre d'or, de dents d'éléphant, & d'autres marchandises d'Afrique. Les habitans de Dieppe firent de leur yvoire quantité d'ouvrages & de bijoux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouissent encore. Le même Ecrivain assure, qu'en 1383 les Normans jetterent les fondemens du château de Mina, & le possédérent jusqu'en 1414; mais que les guerres civiles les obligerent d'abandonner le commerce, desorte que leurs Etablissemens passerent entre les mains des Portugais, des Hollandois, des Anglois, des Danois & des Courlandois.

Mais en supposant la vérité de ces faits, il doit paroître fort surprenant que les grands Historiens de France, tels que *de Serres* & *Mezeray*, n'en ayent fait aucune mention. Des entreprises de cette nature sembloient mériter leur attention, sur-tout dans l'enfance du Commerce, & dans un tems où les longs voyages sur mer étoient regardés avec admiration comme des prodiges. D'ailleurs on ne trouve dans l'Histoire Portugaise ni trace ni vestige que le Fort de Mina ait été bâti par les François en 1383. *Azambuja*, qui entreprit de fortifier cette place en 1484, paroît avoir ignoré qu'il y eût jamais eu-là un autre Fort avant son tems. Ce silence des Historiens François & Portugais donne lieu de conclure que *Villault* & *Robbe* se sont trop avancés, & que leurs récits sont plutôt soutenus par le silence des autres que par les raisons qu'ils alléguent, & plus fondés sur un préjugé National que sur de bonnes autorités.

Origine des Etablissemens Portugais sur la Côte d'Afrique.

Les Portugais, continue *Villault*, qui ne connoissoient rien encore au-delà du Cap Verd, informés des grands avantages que les Dieppois avoient tiré du Commerce de Guinée depuis cinquante ans, équipperent un Vaisseau à Lisbonne, en 1452, sous la protection de l'Infant *Don Henri*, pour faire de nouvelles découvertes le long de cette Côte. *Alphonse* V. regnoit alors en Portugal. Ce Vaisseau étant arrivé en Guinée dans la saison des pluies, tout

(* Nous ignorons dans quelle source *Robbe* a puisé cette vieille Histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les preuves qu'il allegue pour attribuer aux François la gloire de la découverte, sont très-foibles : une des principales pour leur faire honneur de la fondation du Château de Mina, c'est qu'après tant de révolutions un des Bastions de la Place porte encore le nom de bastion de France, & qu'on y voit fort distinctement ces deux Chiffres, 13. Mais ne peuvent-ils pas être les derniers de la date, comme les premiers ? En un mot il ne prouve que la fécondité de son imagination. [Le P. *Labat*, Afriq. Occid. T. I. p. 8. parle d'un Acte, qui prouve que le Commerce des Dieppois aux Côtes d'Afrique étoit établi en 1364. Rem. du Trad.]

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

tout l'équipage qui n'étoit pas accoutumé à un tel climat, fut si violemment attaqué de diverses maladies, qu'ils prirent le parti d'abandonner cette Côte mal-saine. Mais comme ils n'avoient aucune connoissance des marées & des vents dans ces Mers, les courans les emporterent contre une Isle du Golphe de Guinée, qu'ils appellerent *Saint Thomas*, parcequ'ils y aborderent le jour de la Féte de cet Apôtre. L'abondance de provisions qu'ils y trouverent, leur fit regarder comme une faveur du Ciel d'y avoir été poussés dans un tems où leur Vaisseau étoit en mauvais état. Il y firent un long séjour, & y jetterent les premiers fondemens de la Colonie Portugaise dans cette Isle. Après avoir radoubé leur Vaisseau, ils firent voile pour Lisbonne & y arriverent en 1454. La Cour de Portugal, qui avoit fort à cœur les progrès du Commerce, ne tarda pas longtems à envoyer d'autres Vaisseaux, qui fortifierent la Colonie naissante. Ils pousserent leurs découvertes jusqu'à Benin, & par degrés ils arriverent à la rade d'Acra sur la Côte d'Or, où ils se procurerent une grande quantité de ce métal. A leur retour, le Gouverneur de Saint Thomas équippa trois caravelles, sur lesquelles il embarqua un grand nombre d'avanturiers, & des matériaux pour bâtir des Loges en divers lieux de la côte. Ces caravelles arriverent à d'Elmina, quatre ans après le départ des François (*a*).

Purchas rapporte qu'*Alphonse* n'ayant guere le loisir vers la fin de son regne de pousser les découvertes, accorda à *Fernand Gomez* habitant de Lisbonne un privilege exclusif pour cinq ans de faire le Commerce de la côte d'Afrique; mais il étoit obligé de découvrir tous les ans trois cens milles de côte, en commençant à Sierra-Leona (*b*). Ce fut *Gomez* qui envoya *Santaren* & *Escovane* dit *Purchas*, mais *Marmol* l'appelle *Escobar*. Ils découvrirent d'Elmina & le Cap de Sainte-Cathérine. On découvrit aussi dans cet intervalle les Isles de Saint-Thomas, de Saint-Matthieu, d'Annobon, & du Prince (*).

En 1481 le Roi Jean II. dans le dessein d'encourager & de soutenir le Commerce de ses sujets, envoya dix caravelles, chargées de toutes sortes de matériaux pour bâtir un Fort, & des maisons pour les habitans; il en donna le commandement à *Jaques d'Azembuje*; *Purchas* le nomme *Diegue* (*c*). Ce Général étant arrivé sur la côte, fit avertir *Kasamansa* Prince du Pays, qu'il souhaittoit de ratifier le Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans une autre voyage. En attendant il s'empara d'une petite éminence, qui lui parut propre pour le terrein de la Forteresse. Il y fit arborer la banniere & les armes de Portugal le jour de Saint-Sébastien, dont le nom fut donné à la vallée voisine où les Portugais avoient débarqué. *Azembuje*, apprenant que le Prince Negre approchoit, mit ses gens en ordre, & s'assit au

(*a*) Hist Gén. des Voyag. T. V. p. 83.

(*b*) *Purchas* Pilgr. T. I. p. 7

(*c*) C'est le nom que lui donne *Marmol*, L. IX. Ch. 22. de qui tout ce récit est tiré. *Cit. du Trad.*

(*) *Purchas* fixe la date de ces découvertes depuis l'an 1449 jusqu'à l'an 1454. *Marmol* dit qu'elles s'étoient faites en 1471, au moins que la côte ne fut connue que du tems de *Jean* II. & *Purchas* paroît dans la suite être d'accord avec lui (1).

(1) *Purchas*, T. II. P. II. p. 7. *Marmol* L. IX. Ch. 22.

au milieu d'eux dans un fauteuil. Il avoit un habit de brocard d'or avec un collier d'or enrichi de pierreries. Tous ses gens avoient des habits de soie, en un mot on n'oublia rien de ce qui pouvoit donner aux Negres une haute idée de la grandeur & de l'opulence des Portugais. *Kasamansa* n'avoit rien négligé de ce qui pouvoit faire connoître son rang & sa puissance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Negres armés, & d'instrumens qui faisoient un bruit affreux. Les principaux Officiers étoient vêtus de leurs habits de guerre, dont nous ferons la description ailleurs. Ils étoient suivis chacun de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre un petit siege rond. Tous avoient la barbe & les cheveux parés d'or & d'autres ornemens (*a*). Après les premieres cérémonies & les premiers complimens, *Azembuje* fit un long discours où il étala la puissance du Roi son Maître, son amitié pour *Karamansa*, le desir qu'il avoit d'entretenir le Commerce pour l'avantage réciproque des deux Nations, lui demandant en conséquence la permission de batir un Fort pour protéger le Commerce. *Karamansa*, qui avoit de l'esprit & de la politique, fit plusieurs objections contre le projet de batir un Fort, mais enfin il y consentit de bonne grace, & dès le lendemain *Azembuje* fit commencer l'ouvrage. Les maçons ayant brisé quelques rochers qui étoient sur le bord de la mer, les Negres donnerent des marques de ressentiment, soit par la vénération superstitieuse qu'ils avoient pour ces pierres, soit par la répugnance qu'ils sentoiont à se voir bridés par un Fort. Mais on les appaisa par des présens, & les Portugais pousserent leur travail avec tant d'ardeur, qu'en moins de vingt jours de tems la Place se trouva hors d'insulte. Les materiaux qu'ils avoient apportés étoient si bien préparés, qu'il n'y avoit qu'à les mettre les uns sur les autres. *Azembuje* ne fut pas moins heureux dans le commerce de l'or, & s'en retourna avec d'immenses richesses. Il y a de l'apparence, quoi qu'en disent les Ecrivains François, que c'est-là la premiere origine du Fort de Saint-George de d'Elmina (*).

Le Roi *Jean* II. successeur d'*Alfonse*, accorda de grands privileges à cette nouvellle Colonie; il donna à Mina le titre de ville avec beaucoup de franchises; il y fit batir une Eglise, qui fut dédiée à Saint George: & il or-

(*a*) *Marmol* ubi sup.

(*) Par un Traité de paix conclu le 4 de Septembre 1479 entre les Rois de Castille & de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez appartiendroient à perpétuité à la Couronne de Portugal, à l'exclusion des Castillans; & que d'autre part les Isles Canaries appartiendroient de la même maniere à la Couronne d'Espagne. *Faria* prétend qu'au mépris de ce Traité les Castillans envoyerent en 1481 une Flotte en Guinée, qui rencontra l'Escadre Portugaise, ce qui donna lieu à une action sanglante, où les Portugais eurent l'avantage. Ce récit est fort suspect à *Barbot*, & les raisons qu'il en donne paroissent concluantes 1. On n'en trouve aucune trace dans les Historiens Espagnols. 2. Les Couronnes de Castille & de Portugal étoient liées d'une étroite amitié en ce tems-là, & elles unirent leurs forces contre les Turcs. 3. L'expedition d'*Azambuje*, dans cette année, dément évidemment le récit de *Faria*, puisque ce Général ne partit que deux ans après le prétendu Traité. Le même Historien assure encore qu'en 1478 les Castillans envoyerent sur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, & qu'elle revint en Espagne chargée d'immenses richesses. Mais *Barbot* dément encore ce fait par de bonnes raisons (1).

(1) *Barbot*, p. [illegible], 153.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

ordonna que tous les Portugais qui feroient des découvertes le long des Côtes Méridionale d'Afrique, élevassent en chaque lieu un monument de pierre quarré, de la hauteur de six pieds, avec les Armes de Portugal, & deux Inscriptions, l'une en Latin & l'autre en Portugais, contenant la date de la découverte, le nom du Roi, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Escadre ou le Vaisseau (*a*).

Quelques années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée, à laquelle il accorda un Commerce exclusif. Les gains de cette nouvelle Société furent si considérables, que ses vues s'étendant par ces succès, elle fit bâtir le Fort de Saint André proche Axim, un autre petit Fort à Acra, & une Loge à Sama, sur la riviere de Saint-George, pour fournir des provisions à la Garnison du Chateau de Mina, qui avoit jusqu'alors été entretenue aux dépens du Roi. Cependant ce Monarque se réserva la nomination du Gouverneur & des Officiers de cette ville, dans la vue de faire de ces Emplois la recompense de ceux qui avoient rendu des services à la Couronne, & qui s'étoient distingués par leur courage & par leur zele pour le Bien public. De cette maniere, dit *Barbot* (*b*), la Garnison de Mina se trouva avec le tems composée d'Officiers pauvres & avides, & de soldats accoutumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui sans avoir mérité la corde s'étoient par leurs crimes rendus dignes du bannissement, doit-on être surpris de trouver dans tous les Historiens les plus affreuses peintures des violences & des inhumanités commises par les Portugais.

Les François reprennent le Commerce de Guinée, & sont obligés d'y renoncer.

La tranquillité s'étant rétablie en France pour un tems, sous le regne de *Henri* III. les François reprirent leur Commerce à la Côte de Malaguette & à la Côte d'Or. Mais les Portugais avoient inspiré tant de terreur aux Negres de Mina, qu'ils ne voulurent entendre à aucune Proposition de commerce. Mais ceux d'Acra, poussés à bout par les violences des Portugais, attaquerent leur petit Fort, massacrerent la Garnison, & raserent le Fort. Depuis cette époque le crédit des Portugais déclina. Et c'est à l'an 1478, que cet événement arriva, que nous pouvons dater les premiers commencemens du Commerce des autres Européens à la côte de Guinée; d'autres partagerent les richesses, dont les Portugais avoient été depuis si longtems seuls les maîtres. Ce ne fut pas néanmoins sans qu'il y eût bien du sang répandu. Un grand nombre de François perdirent la vie, non seulement par les mains des Portugais, mais encore par celle de Negres, à qui les Portugais payoient bien cher chaque tête de François qu'ils leur apportoient. On les exposoit sur les murailles du château de Mina; cette cruauté intimida tellement les Marchands François, qu'elle leur fit encore abandonner le Commerce de Guinée. *Artus* de Dantzig nous a laissé une Relation fort curieuse de la conduite des Portugais, depuis la ruine de leur Fort d'Acra jusqu'au tems où ils furent entierement chassés de la Côte (*c*).

Les Portugais, dit-il, ne se bornerent pas à détruire les François, ils en userent de la même maniere avec les autres Européens, & même avec les Mar-

(*a*) *Marmol* ubi sup.
(*b*) *Barbot* p. 165 & suiv.
(*c*) *Artus* dans la Collect. de *Bry*, P. IV. p. 107 & suiv.

Marchands particuliers de leur propre nation, qui furent assez hardis pour entreprendre sur leurs privileges. On confisqua leurs Vaisseaux & leurs marchandises, & on punit de mort les équipages. C'est ce qui arriva en particulier à un Vaisseau de Lisbonne, qui fut confisqué au profit du Roi, & tout l'équipage condamné au dernier suplice.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Succès des Hollandois.

Les Hollandois furent les seuls qui, au mépris des obstacles & des dangers, continuerent à fréquenter les côtes de Guinée. Leur persévérance fut couronnée, & ils se rendirent à la fin maîtres des Forts de Mina & d'Axim, ayant gagné par leur courage ce que les Portugais perdirent par leur insolence & leur cruauté. Comment ils userent de leur bonne fortune, c'est un article dont nous ne parlerons point à-présent. Il est certain que si l'on en croit les Historiens Portugais, ni les Portugais, ni les Naturels du Pays, ni les Etrangers n'eurent sujet de se réjouir du changement de Maîtres; puisque les Hollandois joignirent à l'orgueil & à la cruauté des Portugais une espece de brutalité froide, qui leur est propre. Les Rebelles, dit *Vasconcelos* en parlant des Hollandois, furent plus redevables de leur succès à l'yvrognerie qu'à leur courage. Rien ne leur coûta pour parvenir à leurs fins; ils employerent également la fraude & la force. Ils commencerent par corrompre les mœurs des Negres, pour en faire les instrumens de leurs pernicieux desseins. Le vin, les liqueurs & l'indolence des Portugais furent les moyens qui servirent à leur procurer de grands succès. Par-là ils s'érigerent en Maîtres, ou plutôt en Pirates, si redoutables par leur nombre, qu'ils s'emparerent de Boutri, & des Forts de Coro, de Cormantin, d'Aldea del Fuerto & de Commendo. A la fin ils prirent d'Elmina même, & pendant nombre d'années ils firent le commerce si tranquillement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'or, outre les autres marchandises. La quantité de celles d'Europe qu'ils y portoient, & le bon marché qu'ils en faisoient aux Negres, donnerent d'abord à ceux-ci une grande idée d'eux; mais ils virent bien dans la suite, que ce procédé si honnete n'étoit qu'un piege tendu pour les perdre. Voila comment s'exprime *Vasconcelos*, que l'on a raison de penser avoir été fortement prévenu contre les Hollandois (*a*).

Origine du Commerce des Hollandois en Guinée.

Le premier Hollandois qui ouvrit à sa Nation le Commerce de Guinée, se nommoit *Bernard Eriksz*. Cet homme en ayant fait la proposition à quelques Marchands, ils goûterent son projet, firent équiper un Vaisseau, le chargerent d'une grosse cargaison, & en donnerent le commandement à *Eriksz*, en 1595. Il parcourut toute la Côte d'or, forma des liaisons avec les Negres, & les traita avec beaucoup de douceur; ce qui joint à la qualité & à la quantité de marchandises qu'il leur fournit à un prix raisonnable, les dégoûta des Portugais. Les Gouverneurs de cette Nation ne negligerent rien pour traverser des rivaux si dangereux. Ils représenterent les Hollandois comme des traîtres & des rebelles à leur legitime Souverain, comme des gens qui n'avoient ni foi ni loi, qui n'avoient d'autre principe que leur propre interet. Ils assurerent les Negres, que quelque beau semblant qu'ils fissent, ils cherchoient seulement à se procurer l'entrée du Pays, pour s'y

(*a*) Vie du Roi *Jean* II. L. II. p. 191.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

s'y maintenir & s'y étendre dans la suite par la force. Le Commerce, de soient-ils, n'étoit que le prétexte & le vrai dessein de réduire les habitans à l'esclavage. Ils tâcherent d'engager les Negres par de grosses recompenses à détruire tous les Vaisseaux qui s'approcheroient de la côte. *Simon Tay* fut la premiere victime de la jalousie des Portugais; ce Capitaine fut massacré avec tout son équipage par une ruse des Negres. Les Hollandois essuyerent plusieurs malheurs de la même nature; ils tirerent vengeance de quelques-uns, & souffrirent patiemment les autres pour leur intérêt. Ils s'étoient fait un grand nombre de partisans parmi les Negres, & ceux qui restoient encore fideles aux Portugais, ne leur étoient attachés qu'à force de recompenses & par la crainte du châtiment. Enfin par leurs intrigues les Hollandois obtinrent du Roi de Sabo la permission de bâtir un Fort à trois lieues à l'Est du Cap Corse ou Cape-Coast. L'ayant achevé en 1624, ils en donnerent le commandement au Capitaine *Adrien Jacob*. Ils jetterent les fondemens de leur puissance en Guinée, dans le tems que les Etats étoient en guerre avec *Philippe* IV. Roi d'Espagne.

Entreprise sur d'Elmina, sans succès.

L'année suivante, ils formerent le dessein d'attaquer le Fort d'Elmina. Le Vice-Amiral *Jean Dirkz Lam* fit descente à Ampena dans le Royaume de Commendo, à la tête de douze-cens hommes, auxquels se joignirent cent-cinquante Negres de Sabo; mais ils furent entierement défaits par les Negres de Mina, qui se chargerent seuls de la défense des Portugais. Ils attaquerent les Hollandois au pied d'une montagne avant qu'ils pussent se mettre en ordre, ils perdirent beaucoup de monde dans l'action. *Lam* lui-même fut dangereusement blessé, & ne dut la vie qu'au secours des Negres du petit Commendo.

Prise de cette Place.

Les Hollandois firent une seconde entreprise sur d'Elmina en 1637, que la Compagnie des Indes Occidentales fit envoyer une bonne Escadre à la côte d'Afrique. Elle étoit commandée par le Colonel *Hans Coine*, habile Officier, qui prit toutes les mesures nécessaires pour l'heureux succès de son entreprise. On débarqua à une petite distance du Cap Corse huit-cens soldats & cinq-cens matelots, auxquels se joignit un corps de Negres auxiliaires. Ils prirent des provisions pour trois jours; le Colonel partagea ses troupes en trois corps, qui se mirent en marche. *Coine*, qui conduisoit l'arrieregarde, apprenant que les Negres de Mina au nombre de mille, s'étoient postés sous la colline de St. Jago, pour l'empêcher de se saisir d'un poste qui commandoit absolument le Fort, résolut de les forcer & les fit attaquer par quatre compagnies de Fusiliers. Les Negres se défendirent si vigoureusement que les assaillans furent taillés en pieces; les ennemis couperent la tête à tous les morts, & retournerent en triomphe au château. Un autre Corps, conduit par le Major Bongarson, passa la riviere de Dona à gué, & attaqua la colline de l'autre côté avec tant de vigueur, que les Negres, après s'être bien défendus & avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'abandonner leur poste. *Bongarson* y laissa une bonne garde, poursuivit sa marche, & rejoignit l'Armée Hollandoise, malgré tous les efforts des Portugais. Ceux-ci & leurs Negres, désespérant de pouvoir tenir plus longtems la campagne, se retirerent dans une redoute sur

la

la colline de Saint-Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel *Coine*. La colline étoit couverte d'un côté par des bois; *Coine* y fit percer deux chemins, l'un qui conduisoit à la riviere de Dona, & l'autre à la redoute même. Il fit mener par la premiere deux pieces de canon & un mortier, & les plaça si avantageusement, qu'après avoir forcé les ennemis d'abandonner la redoute, sa batterie commandoit le Chateau. Le siege ayant duré deux jours, & l'événement paroissant douteux par la résistance des assiégés, le Gouverneur *Van Yperen* amena un gros renfort aux Hollandois. Ce Genéral pour retrancher tout delai, fit sommer la Garnison de se rendre, en déclarant qu'il feroit passer tous les Portugais au fil de l'épée, s'ils attendoient l'assaut. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour déliberer, mais le Général Hollandois les lui refusa, & se prépara à donner l'assaut. A cette vue les Portugais arborerent le drapeau blanc, & demanderent à capituler. Le Gouverneur députa deux de ses Officiers pour regler les articles avec *Van Yperen*; ce Général voulut d'abord que le Château se rendît à discrétion; mais enfin il accorda les conditions suivantes. 1. Que le Gouverneur & tous les Portugais sortiroient le même jour du Fort, avec leurs femmes & leurs enfans, sans autre chose, & sans enseignes, ni épées, ni autres armes. 2. Que les marchandises, l'or & les esclaves demeureroient aux Hollandois. 3. Que tous les ornemens & les vases de l'Eglise seroient emportés, à la reserve de ceux qui étoient d'or & d'argent 4. Que les Portugais & les Mulâtres seroient transportés dans l'Isle de Saint-Thomas (*a*).

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

C'est ainsi que les Hollandois se rendirent maitres du célebre Château de Saint-George d'Elmina, le 29 d'Août 1637. *Bosman* (*b*) place cette conquête à l'année suivante, mais il est contredit par tous les autres Historiens, tant François qu'Espagnols, Portugais & Hollandois. Ils trouverent dans le Chateau trente belles pieces de canon de fonte, neuf milliers de poudre & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'or & de marchandises. *Coine* y laissa un Gouverneur avec cent-quarante hommes, & beaucoup de Negres, après quoi il s'en retourna à Mawri. Déterminé à tirer d'autres avantages de la consternation qu'une conquete si rapide avoit repandue sur toute la côte, le Géneral Hollandois envoya sommer le Gouverneur d'Axim de rendre cette place avant qu'il y fût contraint par la force. C'etoit le plus important des Forts Portugais après celui de Mina. Le Gouverneur repondit courageusement qu'on lui avoit commis la garde de cette place, & qu'il étoit résolu de la defendre & de faire son devoir, que les Hollandois n'avoient qu'à venir quand il leur plairoit, qu'ils le trouveroient disposé à les bien recevoir. Cette fermete obligea les Hollandois à remettre cette entreprise à un autre tems, & le Fort d'Axim ne tomba entre leurs mains qu'en 1642 (*c*).

Apres la prise de Mina, les Hollandois ne douterent pas que cette place ne devint le centre du Commerce de toute la côte. *Van Yperen* reçut ordre de la Compagnie de faire sa résidence dans cette importante place, en

Conduite des Hollandois sur la Côte d'Or.

(*a*) *Barbot*, p. 166.
(*b*) *Bosman* Lett. 3. p. 48.
(*c*) *Barbot* ubi sup.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

en qualité de Gouverneur-Général de Guinée & d'Angola. Il s'appliqua soigneusement à réparer les fortifications; il aggrandit les principaux édifices, augmenta le nombre des maisons, & n'oublia rien pour rendre la place plus belle & plus forte qu'elle ne l'avoit été. Il traita d'abord les Naturels avec beaucoup de douceur; mais aussitôt que les Anglois témoignerent avoir envie de prendre part au Commerce du Pays, & qu'ils tâcherent de gagner les Negres pour avoir la liberté de faire des Etablissemens, les Hollandois prirent le parti de la sévérité, & mirent tout en usage pour ôter aux habitans le desir de favoriser leurs rivaux. Ils en vinrent même jusqu'à attaquer ouvertement les Anglois, en s'emparant du Fort de Cormantin, où le Gouverneur-Général faisoit sa résidence; usurpation manifeste, qui fut un des motifs de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande en 1666. Pour tenir encore plus les Negres en bride ils batirent des Forts à Bourtri, Sama, Cap Corse, Anamabo & Acra, sous prétexte de protéger les Naturels contre les incursions des peuples de l'intérieur du Pays, leurs ennemis déclarés. Ils défendirent même en de certains lieux tout commerce avec d'autres Européens, & mirent des droits sur la pêche en d'autres; en un mot ils s'attribuerent bientôt tous les droits de l'autorité souveraine, prenant connoissance de toutes les Affaires Civiles & Criminelles, & s'érigeant en Juges, qui décidoient des biens & de la vie, tandis qu'ils étoient toujours obligés de payer aux Rois du Pays une espece de tribut annuel pour le terrein de leurs Etablissemens; mais ils trouvoient bien moyen de se rembourser par d'autres voies.

Les Negres *assiegent* d'Elmina.

Le mécontentement des Negres alla si loin, du tems que *Barbot* étoit dans le Pays, qu'ils en vinrent a une rupture ouverte avec les Hollandois, & qu'ils blocquerent le Gouverneur dans le Château de Mina. Cette querelle, qui dura environ dix mois, pendant lesquels il y eut des assauts de donnés, se termina enfin; les Hollandois n'y perdirent que quatre hommes, & les Negres une cinquantaine (*a*). Mais si les Negres avoient eu assez de constance pour pousser le siege plus longtems, il y a toute apparence que d'Elmina seroit tombé entre leurs mains, & que les Hollandois l'auroient perdu pour jamais. *Barbot* croit que le ressentiment des Negres n'étoit que trop légitime. Il rapporte les châtimens cruels que les Hollandois faisoient souffrir à ces misérables pour des fautes légeres, dont ils auroient dû rire plutôt. Souvent ils pressoient *Barbot* d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans, dont le joug leur étoit insupportable (*). C'est-là la conduite que cette Nation phlegmatique a tenue constamment dans toutes ses Conquêtes & dans tous ses Etablissemens, en *Asie*, en

(*a*) *Barbot* p. 162, 163.

(*) Le trait suivant peut servir de preuve du procédé arbitraire des Hollandois. Le Vaisseau de *Barbot* étant à la rade d'Elmina, un jour qu'il déjeunoit avec le Gouverneur, celui-ci remarqua quelques canots qui alloient au Vaisseau, pour faire quelque commerce. Cela mit le Hollandois dans une furieuse colere, & il menaça l'auteur de faire saisir son Navire. Le François trop foible pour résister fit tout ce qu'il put pour l'appaiser, & il ne put en venir à bout, qu'en offrant de vendre sa cargaison au Gouverneur à bas prix. Le marché se conclut, & *Barbot* pour ne pas tout perdre donna ses mar-

en Afrique & en Amérique. Ils ont voulu se rendre maîtres de tout le Commerce de ces Pays, sans mériter en rien les faveurs des Naturels; ils s'insinuent, caressent, cajolent, afin de pouvoir dominer & faire les tyrans, & le tout pour leur intérêt particulier & par l'amour du gain.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or, Etablissement des Européens, &c.*

Origine & progrès de la Compagnie d'Afrique Angloise.

Nous passons à-present aux premiers Etablissemens de notre propre Nation sur la Côte de Guinée. Quelques particuliers y avoient fait commerce pendant quelques années, sans la participation ni la protection du Gouvernement. En 1585 & 1588, la Reine *Elizabeth* accorda deux Patentes à quelques riches Marchands d'Angleterre, l'une pour un Commerce exclusif sur la côte de Barbarie, & l'autre pour celle de Guinée, entre les rivieres de Sénégal & de Gambie. En 1592, la même Compagnie de Marchands obtint une troisieme Patente, qui étendoit leurs privileges depuis la riviere de Nogne ou Nagnez jusqu'au Sud de Sierra-Leona; mais s'ils interrompirent ce commerce faute des fonds necessaires, ou parceque la nature de ce trafic ne leur étoit pas assez connue, ou parceque le tems de leur Octroi étoit expiré, c'est ce que nous n'avons pu découvrir; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on abandonna entierement ce Commerce. Il ne fut repris que la sixieme année de *Jaques* I. Ce Prince accorda une Patente sous le Grand Sceau au Chevalier *Robert Rich* & autres Marchands de Londres avec un Privilege exclusif bien plus étendu à tous égards, que ne l'avoient été les précédens. Mais cela ne servit encore de rien; la nouvelle Compagnie fit tant de différentes pertes, que les Associés se dégoûterent fortement du Commerce d'Afrique; & comme il paroît par un Memoire présenté à la Chambre des Communes, ils étoient résolus d'y renoncer à moins que le Parlement ne leur accordat quelque secours. Ce fut en ce tems-là que les Hollandois commencerent à avoir part aux richesses de l'autre Hémisphere, & à les partager avec les Portugais. Leurs succès engagerent quelques autres Marchands Anglois à représenter à *Jaques* I. combien il importoit au Royaume de conserver le Commerce d'Afrique. Cette remontrance fit donner à *Nicolas Crisp*, *Humphroi Hamey* & Compagnie une Patente, qui les autorisoit à faire seuls ce Commerce à l'exclusion de tous autres (a).

En 1651. la République d'Angleterre accorda les mêmes privileges à *Roland Wilson* & à d'autres Marchands. Mais durant les malheureux troubles qui avoient précédé, les Hollandois & les Danois avoient profité de l'oc-

(a) Voy. une Brochure, qui a pour titre, *The importance of the African Company*, p. 10, 11.

marchandises pour le dixieme de leur valeur (1). [J'ai eu souvent occasion de démasquer la passion que nos Auteurs témoignent contre les Hollandois, en voici une nouvelle preuve, qui indique de la mauvaise foi en même tems. Ils font dire à *Barbot* plus qu'il ne dit; il rapporte seulement, *qu'il offrit* au Gouverneur *de lui vendre le* RESTE *de sa cargaison, & qu'il toucha ses droits sur le champ pour six Marcs d'Or.* Mais il ne se plaint point qu'on ne lui ait payé que le dixieme de la valeur de ces marchandises. C'est ainsi qu'on se deshonore soi-même à plaisir, en voulant flétrir les autres. Rem. du Trad.]

(1) *Barbot*, p. 162, 163.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

l'occasion pour se fortifier sur les Côtes d'Afrique ; ensorte que la Compagnie Angloise perdit ses Etablissemens, & vit son fonds ruiné. Quelques particuliers ne laisserent pas de continuer de fréquenter ces Côtes ; mais ils ne furent pas plus heureux que la Compagnie, & perdirent leurs Vaisseaux & leurs effets, dont la valeur alloit à huit-cens-mille livres sterling. Sur quelques représentations des Marchands de Londres, le Parlement résolut de s'adresser à *Charles* II. & de s'intéresser en faveur du Commerce d'Afrique. Il supplia Sa Majesté en 1664 de rétablir ce Commerce, & d'employer tout son pouvoir pour reprimer l'insolence des Hollandois, mais la guerre de 1665 empêcha l'effet de cette sollicitation (*a*).

En 1662, *Charles* avoit accordé une Charte à une Société de Marchands, sous le titre de *Compagnie Royale d'Angleterre pour le Commerce d'Afrique*, dont les Privileges s'étendoient depuis l'embouchure du Détroit jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Cette Compagnie, qui ne faisoit que de naître, quand la guerre s'alluma, souffrit extremement par les déprédations de *de Ruiter*, qui prit le Château de Cormantin & le Fort de Tokaray, & des Vaisseaux qui valoient deux cens-mille livres sterling. Un des articles du Traité de Breda portoit, qu'on se rendroit de part & d'autre les places prises durant la guerre ; mais les affaires de la Compagnie se trouverent en si mauvais état & si dérangées, qu'elle remit sa Patente pour une certaine somme, & immédiatement après le Roi en établit une nouvelle sous le titre de de *Compagnie Royale d'Afrique*, qui a subsisté jusqu'à-présent. La Chartre de cet Etablissement est datée du 27 Septembre 1672, & elle fixe les limites du privilege exclusif de la Compagnie depuis le Cap du Sel sur la côte méridionale de Barbarie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; bien-que le fonds avec lequel cette nouvelle Société commença fût fort petit, elle travailla avec tant d'activité & de bonheur, qu'en très-peu d'années les affaires changerent entierement de face, le Fort de Cap Corse fut aggrandi & embelli. Ce Fort étoit le seul bien qui restoit à l'ancienne Compagnie, de qui on l'acheta pour la somme de trente-quatre-mille livres sterling. On bâtit ou répara les Forts d'Acra, de Discove, de Winebau, de Succonde, de Commendo & d'Anamabo, tous sur la Côte d'or, & dont plusieurs ne sont qu'à une portée de mousquet des Etablissemens des Hollandois. La Compagnie acheta des Danois Frédéricsbourg, & bâtit un nouveau Fort à Juida. En un mot, malgré les murmures, la jalousie & le dépit des Hollandois, elle porta son commerce au même point que le leur, & fort au-dessus de celui des autres Nations (*b*).

Il paroît que la Compagnie Royale d'Afrique, peu après son Etablissement, exportoit pour sept-mille livres sterling de manufactures d'Angleterre outre nombre de marchandises des Indes Orientales (*) ; qu'elle fournissoit toutes nos Colonies d'Amérique d'Esclaves à très-juste prix, qu'elle faisoit sou-

(*a*) Journ. des Communes de cette année.

(*b*) Voy. un Mémoire présenté au Commité de la Chambre, p. 667.

(*) On trouve ici une longue Liste de ces marchandises ; comme ce sont essentellement les mêmes que les autres Européens portent en Guinée & qui sont assez connues, nous avons cru pouvoir la supprimer. Nos Auteurs l'ont tirée de M. *Postlethwait*, qui, ajoutent-ils, a fait voir par un grand nombre de raisons sans replique pourquoi le Gouver-

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

souvent très-longtems crédit; qu'elle apportoit en Angleterre une grande quantité de bois rouge, de dents d'éléphant, de gommes, de cotons & de poudre d'or; elle apportoit tant de cette derniere, qu'on en a frappé à une seule fois depuis trente jusqu'à cinquante-mille guinées, ayant pour type un éléphant. Elle réussit moins sur la côte septentrionale, où les Hollandois se mirent en possession du Fort d'Arquin, & les François de celui de Saint-Louis à l'embouchure du Sénégal. Il est vrai qu'en 1673 la Compagnie devint maîtresse du Fort James sur la riviere de Gambie, & d'un autre petit Fort à Sierra-Leona; le Commerce de la côte depuis le Cap Blanc jusqu'au Cap Monte, étant en ce tems-là libre aux Anglois, aux François & aux Hollandois; mais en 1677, & l'année suivante, les François chasserent les Hollandois d'Arquin & de Gorée, & par la Paix de Nimegue ces places ont été entierement cédées aux François; depuis ce tems-là ils ont prétendu avoir-là un droit exclusif. Ils se sont fréquemment saisis des Marchands Portugais, Anglois & Hollandois, & ont non seulement gouverné ce Canton avec une autorité absolue, mais tenté souvent d'étendre les bornes de leur domination.

La révolution de 1688 produisit un grand nombre d'Interlopes, au grand préjudice de la Compagnie. Ces avanturiers diminuant le prix des marchandises d'Europe, & haussant celui des esclaves, de l'yvoire & de la poudre d'or, la Compagnie se vit obligée d'implorer la protection du Parlement; mais la pluralité fut en ce tems-là pour accorder la liberté du Commerce. On permit pour trois ans à tous les Marchands de la Grande-Bretagne de trafiquer, en payant à la Compagnie d'Afrique trois pour cent des marchandises qu'ils importoient & qu'ils exportoient. Depuis ce tems-là le commerce déchut à vue d'œil, & en 1700 il se trouva en si mauvais état, que la Compagnie, après avoir représenté le dommage que lui avoient causé les entreprises des Particuliers, proposa comme la derniere ressource un Traité de neutralité avec la Compagnie de France, pour tous les Etablissemens qui sont entre le Cap Verd & Serra Leona (*a*). Ce Traité n'eut point lieu, & l'Acte pour la liberté du Commerce étant expiré en 1712, toutes les remontrances de la Compagnie ne purent empêcher le Parlement de le renouveller. Les Directeurs prirent alors d'autres mesures, & commencerent à croire qu'il falloit attribuer la décadence du commerce plutôt à l'animosité qu'il y avoit entre eux & les Particuliers, qu'à l'Acte qui le rendoit libre. Effectivement l'opposition de part & d'autre ne servoit qu'à irriter les esprits, & ils l'étoient alors à un tel point, que de part & d'autre on employoit tous les moyens imaginables pour se ruiner réciproquement. La Compagnie parloit des Particuliers comme de Pirates, & toutes les fois qu'elle en avoit l'occasion, elle les traitoit comme tels; les Particuliers à leur tour taxoient ceux qui composoient la Compagnie de s'engraisser des dépouilles de la Nation, & de ne gêner le Commerce que pour s'enrichir davantage. La Com-

(*a*) *Labat*, Afriq. Occid. T. IV. p. 346.

nement est obligé de protéger ce Commerce: il a aussi, disent-ils, proposé quelques projets chimériques, pour établir des Plantations de sucre sur la côte, sans y employer les Negres. Rem. du Trad.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Compagnie voyant enfin que tous ces autres efforts étoient infructueux, commença à penser à en venir à quelque accommodement avec ses rivaux; elle insinua qu'en se réunissant, les gains de part & d'autre pourroient etre plus considérables, le Commerce pourroit devenir plus étendu, & que l'on pourroit prévenir les usurpations des Etrangers. D'un côté la Compagnie avoit de grands avantages sur ses Compétiteurs, tant par ses Forts, que par la facilité qu'elle avoit de pouvoir remonter dans le Pays par les rivieres navigeables. D'autre part les Particuliers contrebalançoient cela par des avantages équivalens; ils faisoient leurs équippemens avec moins de dépense, & ils négocioient par le moyen de leurs Correspondans, sans avoir la charge d'entretenir des Forts, des Gouverneurs, des Facteurs & d'autres Employés. Par-là ils étoient en état de vendre à meilleur marché que la Compagnie, particulierement les esclaves, & en méme tems de faire trois voyages aux Colonies de l'Amérique, tandis que la Compagnie n'en faisoit que deux. Toutes ces raisons persuaderent aux Directeurs, qu'ils ne pouvoient prendre de meilleur parti que de se réunir avec quelques-uns des plus riches Particuliers. Ils ne pouvoient effectivement que perdre tandis que la Nation en gros gagnoit, & cela les mettoit dans l'impuissance de maintenir leurs Forts & leurs Etablissemens Mais comme il n'étoit pas juste qu'ils portassent la dépense de l'entretien des Forts, tandis que les autres en partageoient les avantages, demandoient un dédommagement, en proposant une Association. La discussion en fut renvoyée au Corps des Marchands, & des Commissaires nommés examinerent tout article pat article. Les Commissaires conclurent que le Commerce devoit rester libre & exempt de toutes charges, & que la Couronne devoit donner annuellement dix-mille livres sterling pour l'entretien des Forts. La Compagnie se plaignit que cette somme n'etoit pas suffisante, & fit voir par ses Livres qu'il falloit pour les Facteurs, les Agens, les reparations, l'intérêt de l'argent & autres dépenses, le triple de cette somme pour mettre le Commerce sur un bon pied, & elle le prouva encore par l'exemple de la France & de la Hollande. Tout cela n'empecha pas que les choses ne demeurassent sur le même pied jusqu'à l'an 1730, qu'on fit quelques nouveaux Reglémens, assez peu importans. Comme nous aurons occasion dans la suite de parler plus particulierement de l'état présent de ce Commerce, nous nous sommes bornés à donner une idée générale de l'origine & des progrès des trois principales Compagnies Européennes.

Division de la Côte d'Or en plusieurs Etats.

Le long de la mer la Côte d'Or contient plusieurs Royaumes & divers Etats; *Adomir*, nommé aussi *Saku* & *Avina*; *Axim*, *Ancobar*, *Adom*, nommé aussi *Petit Incassan* ou *Warshes*, *Jabi* ou *Jabo*, *Commendo* ou *Juaffo*, *Fetu*, *Sabo*, *Fantin*, *Acron*, *Agonna* ou *Anguirra*, *Amra* ou *Aquamboe*, *Labbade*, *Ningo* ou *Lampi*. Plusieurs Ecrivains ont cru que la Guinée étoit un puissant Royaume, dont le Roi ayant subjugué par les armes plusieurs Pays, en avoit formé un puissant Royaume, & lui avoit donné le nom de Guinée. Mais c'est une erreur grossiere; le nom de Guinée n'est pas même connu parmi les habitans, & le Royaume de Guinée est un Royaume imaginaire, qui ne se trouve pas dans le Monde (*a*). On

(*a*) *Bosman* Lett. I. p. 4.

On peut placer le commencement de la Côte d'Or à Rio de Suciro da Costa, près d'Issini, parceque c'est le premier endroit où l'on trouve de l'or, & elle finit à Lay dans le Pays de Lampi à treize ou quatorze lieues d'Acra, parcequ'on n'y reçoit plus d'or que par hazard, d'un peuple nommé *Amabo*, qui habite plus avant dans les terres. Tous ces Etats ont chacun un, deux ou trois villages ou plus, qui sont le long de la mer, entre ou sous les Forts Européens. Huit de ces Etats sont des Royaumes, qui ont leurs Rois, qui à l'arrivée des Européens ne prenoient que le titre de Capitaines. Les autres sont des Républiques, qui sont gouvernées par les principaux habitans (*). Sur la riviere d'Ancobar ou de Cobre, qui est proprement le premier Pays de la Cote d'Or, il y a un grand nombre de villages, qui forment les trois différentes Provinces d'*Ancobar*, d'*Aborrel* ou *Abroco*, & *Eguira*; Ancobar est une Monarchie, & les deux autres sont des Républiques. Les Hollandois ont eu pendant nombre d'années un Fort à Eguira, où ils faisoient un très-grand commerce; car outre qu'on y apportoit d'ailleurs une très-grande quantité d'or, il s'en trouvoit dans le Pays même, où il y a quelques mines. Du tems que *Bosman* commandoit à Axim (†) on y en découvrit une très-riche. Les Hollandois perdirent l'Etablissement qu'ils y avoient par une avanture fort tragique. Le Directeur ayant eu querelle avec les Negres, ils l'assiégerent dans son Fort, où il se défendit vigoureusement; mais ne pouvant résister plus longtems, car on dit qu'il avoit tiré avec de l'or, n'ayant plus de boulets, il feignit de vouloir composer avec les assiégeans, & entra en traité avec eux; pendant la négociation, il se fit sauter en l'air avec ses ennemis. Pour exécuter son dessein, il avoit donné ordre à un petit garçon de se tenir auprès des poudres avec une mèche allumée, & d'y mettre le feu aussitôt qu'il l'entendroit frapper du pied, lui promettant de lui donner un habit neuf, s'il suivoit ses ordres. Ce pauvre innocent n'y manqua point, & fut enseveli sous les ruines; il ne se sauva qu'un seul esclave de la Compagnie, qui avoit eu connoissance du dessein du Directeur, & qui vint apprendre ce desastre à Axim (‡).

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

A huit lieues à l'Est du Cap Apollonie on trouve le village d'*Axim*, que *Barbot* nomme *Achombene*, sans en donner de raison. Suivant les idées des Negres, c'étoit une grande & puissante République; mais lorsque les Brandebourgeois vinrent sur cette cote, les habitans se diviserent; une partie se mit

Description du Pays d'Axim.

(a) *Bosman* Lett. I. p. 4.

(*) *Bosman* divise cette Côte en sept Royaumes & en quatre Républiques, mais nous avons suivi la division de *Barbot* & de *Des Marchais*; les détails où ils entrent & l'accord qu'il y a entre leurs Relations, y donnent un air de vérité.

(†) Les Negres l'appellent *Achem*, les Hollandois *Axim* ou *Achem*, & les François *Axim*, pour éviter la dureté d'une prononciation gutturale [illegible].

(‡) Nos Auteurs avoient étrangement brouillé ceci, en suivant l'*Histoire Générale des Voyages* (2); ils mettoient, comme M. *Prevost*, sur le compte du Chef des Negres l'action du Directeur Hollandois; j'ai rectifié ce récit en consultant *Bosman* (3). Rem. du Trad.

(1) *Des Marchais* T. I. p. 223. (2) *Ibid.* T. V. p. 96. (3) *Bosman* Lett. I. p. 13, 14.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

mit sous la protection de ces nouveaux venus, dans l'espérance d'y trouver un gouvernement plus doux & plus de liberté. Les autres demeurerent attachés aux Hollandois. En considérant le Pays d'Axim tel qu'il étoit alors, il s'étendoit environ six lieues, *Barbot* dit sept, en longueur, à compter depuis Rio Cobre jusqu'au village de Boeswa ou Bosna, une lieue à l'occident du Fort Hollandois, qui est tout près du village de Boatry. Ce Canton produit beaucoup de riz, de melons d'eau, d'annas, de bananes, de cocos, d'oranges, de limons de deux especes, & d'autres fruits & légumes. Le mayz n'y est ni fort abondant ni fort bon, à cause de l'humidité du terroir. Les pluies sont si continuelles, que suivant le proverbe du Pays, il y pleut onze mois & vingt-neuf jours de l'année. Les habitans transportent du riz sur toute la Côte, & rapportent du millet, des yames, des patates & de l'huile de Palme. On trouve encore dans le Pays d'Axim quantité de bètes à cornes, de moutons, de chevres, de pigeons domestiques & d'autres oiseaux. Tout le Canton est rempli de villages fort peuplés; les uns sont sur la côte, & les autres plus avant dans les terres, & tous sont riches & beaux. Les terres sont bien cultivées, & si fertiles qu'elles dédommagent abondamment le laboureur de ses peines. D'ailleurs les habitans sont riches par le trafic qu'ils font de leur Or avec les Européens. Il est vrai que ce Commerce a diminué par les guerres avec les Negres d'Ante & d'Adom, depuis 1681 (*a*).

Achombene *Capitale.*

Achombene, la Capitale, est située sous le canon du Fort Hollandois. Elle a par derriere un bois qui s'étend sur le penchant de la colline. Entre la ville & la mer le rivage est spacieux & d'un beau sable blanc. Les maisons sont séparées par un grand nombre de cocotiers & d'autres arbres, plantés régulierement, à distances égales; les arbres, joints à l'étendue de la perspective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables Etablissemens de toute la Guinée. Mais cet avantage est bien diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort malsain, sur-tout dans la saison des pluies. La petite riviere d'Axim traverse la ville, & la côte est défendue par un grand nombre de petits rochers, plus ou moins éloignés du rivage, qui en rendent l'accès fort dangereux (*b*).

Gouvernement.

Le Gouvernement d'Axim est composé de deux Corps, celui de *Caboceros* ou Chef, & celui des *Manceros* ou jeunes gens. En général dans toutes les Républiques de la côte l'administration est si embarrassée & si confuse, qu'il est difficile d'en bien rendre compte. A Axim la connoissance des Affaires Civiles appartient aux Caboceros; mais pour les affaires qui regardent tout le Pays, & qui sont nationales, elles se traitent devant tous les membres du Gouvernement, comme quand il s'agit de faire la guerre ou la paix, de lever ou d'augmenter les taxes, de conclure des alliances &c. Leur constitution à cet égard ressemble assez aux deux Chambres du Parlement de la Grande-Bretagne, où il faut pour passer un Acte le consentement de l'une & de l'autre. Les Manceros, comme les Communes, passent quelquefois les bornes de leur autorité, & la ligne qui sépare les droits de chaque Partie qui constitue le Gouvernement. Comme ils sont en plus grand

(*a*) *Bosman* Lett. I. (*b*) *Barbot* p. 242.

grand nombre, ils ſont à proportion plus riches, & c'eſt-là ce qui donne toujours le plus d'autorité dans tous les Etats, où il y a encore quelques reſtes de liberté; les *Pairs* d'Axim ſont donc quelquefois obligés de céder à l'obſtination de leurs *Communes*, ſur-tout quand ils ne ſont pas fort riches en or ou en eſclaves. Mais ce qui donne ſur-tout un grand avantage aux Manceros, c'eſt que les Caboceros ſont ſouvent tirés en cauſe devant eux, aulieu qu'aucun Manceros ne peut être jugé pour un crime public que par le Corps dont il eſt membre (*a*).

Exercice de Juſtice.

Bosman nous apprend de quelle maniere ils procedent dans leurs jugemens. Si un Negre a quelque choſe à prétendre d'un autre, il va avec de l'or & de l'eau-de-vie, qui ont une grande vertu ici, trouver les Caboceros. Après leur en avoir fait préſent, il leur expoſe ſon affaire, les prie de la vuider au-plutôt, & de lui rendre juſtice; il les laiſſe enſuite deliberer, mais c'eſt plus ſur la valeur du préſent que ſur la cauſe. S'ils veulent le favoriſer, ils font aſſembler auſſitôt, ou un jour ou deux après, tout le Conſeil, & après avoir conſulté longtems avec beaucoup de gravité, ils prononcent en ſa faveur, ſouvent contre toute juſtice, & uniquement parcequ'ils ont été corrompus. Si au contraire ils ont reçu plus d'argent de ſa partie, ou qu'ils lui ſoient plus favorables, ils le condamnent ou ne décident rien, quelque juſte que ſoit ſa prétention; deſorte qu'il eſt obligé d'attendre une autre occaſion, ou qu'il vienne d'autres Juges qui lui ſoient plus favorables; ce qui quelquefois n'arrive pas pendant ſa vie. Ainſi il laiſſe ſon procès en héritage à ſes parens, qui ne manquent pas de s'en bien ſervir, lorſque l'occaſion s'en préſente, fût ce trente ans après, comme nous en avons vu ſouvent des exemples, dit *Bosman*; & cela paroit preſque incroyable, que ces gens, qui ne ſavent ni lire ni écrire, retiennent ſi longtems les prétentions qu'ils ont ſur quelqu'un (*b*).

Il arrive auſſi quelquefois que le Demandeur ou Défendeur, ſe voyant condamné contre toute juſtice, ou n'ayant pas aſſez de patience d'attendre une occaſion, ſe fait juſtice à lui-même, & ſe ſaiſit de quelque or ou d'eſclaves, appartenant à ſa partie. En ſe rendant ainſi juſtice à lui-même, il a ſoin de ne pas excéder ce qui lui eſt dû, & il n'a rien à craindre, pourvu qu'ils demeure dans un autre village. Il eſt ſûr d'être ſoutenu par ſes concitoyens, & une querelle particuliere devient ainſi générale, & ne ſe termine que par les armes, ou par un accommodement entre les parties intéreſſées d'abord. Si les Caboceros prononcent equitablement, ou que l'affaire ſoit portée devant un des Commandans Hollandois, on la decide en condamnant ou en juſtifiant le Defendeur, ſelon qu'il y a des témoins qui dépoſent pour ou contre lui; mais ſi aucune des parties n'a de temoins, le Defendeur eſt dechargé, s'il fait ſerment qu'il ne doit rien: s'il n'oſe faire ſerment on le condamne au payement, ſi le Demandeur veut jurer qu'il lui eſt redevable. Le ſerment negatif, ou qu'on fait pour nier une choſe, eſt reçu comme celui qui ſe fait pour appuyer une accuſation; mais ſi le Demandeur jure avec deux témoins, il n'eſt plus permis au Defendeur de faire ſerment. Cela cauſe ſouvent bien des malheurs; car comme il eſt fort ordinai-

(*a*) *Bosman* Lett. XI. p. 168. (*b*) Le même.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &*

naire aux Negres de faire de faux fermens, celui qui en fouffre cherche par toutes fortes de moyens à s'en venger. Mais ces fortes de cas n'arrivent guere que dans des lieux fort éloignés; car tous les différends qui furviennent auprès des Forts des Européens, fe décident en préfence du Chef du Fort, qui prononce la fentence avec les Caboceros, fans qu'on en puiffe appeller. ,, Vous voyez par-là, *dit Bosman*, que nous n'avons point befoin ici ,, ni d'Avocats ni de Procureurs, & que les procès fe terminent en moins ,, de tems, & peut-être avec autant de juftice qu'en d'autres endroits. Il ,, eft vrai que les procès ne font pas ici d'une fi grande importance, qu'il ,, fût néceffaire de confulter un Avocat; car les affaires ne font pas diffici-,, les, & les Demandeurs, les Défendeurs, & les Juges font de la dernie-,, re fimplicité, & ainfi il eft aifé de terminer les affaires". Ce récit de *Bosman* peut avoir été vrai pour des fautes de peu d'importance, & avant que les Européens euffent part à l'adminiftration de la Juftice; mais aujourd'hui ce que dit notre Voyageur eft contraire à ce que lui-meme & les meilleurs Ecrivains rapportent; tous conviennent que la vénalité, & la corruption de la Juftice n'eft portée nulle part plus loin que dans la petite République d'Axim. Comme tous les crimes ne font guere punis que par des amendes, la porte eft ouverte à la partialité & à l'avarice, le Juge ayant toujours fa part des amendes (*a*).

Punitions des Crimes.

On punit le Meurtre, ou bien en faifant mourir le meurtrier, ou bien en le condamnant à payer une certaine fomme. Il arrive très-rarement qu'on faffe mourir un meurtrier, à moins qu'il ne foit pauvre & hors d'état de payer l'amende à laquelle les Juges le condamnent. L'amende eft différence felon la qualité du mort; celle qu'on paye pour avoir tué un efclave eft peu de chofe en comparaifon de celle qu'exige le meurtre d'un homme libre. Nous aurons occafion d'en parler plus amplement, en traitant des Coutumes des Negres en général. A Axim toutes les amendes font mifes entre les mains du Chef Hollandois, qui eft en quelque façon revêtu de l'autorité fouveraine; il donne à la partie offenfée l'amende, en retenant néanmoins ce qui lui revient pour fes peines, ce qui alloit fort loin avant le tems de *Bosman*, mais depuis le Marchand qui décide un procès, de quelque importance qu'il foit, ne peut prendre pour fa peine que huit écus (*). Le Larcin

(*a*) Le même.

(*) Nous avons de la peine à concilier cela avec ce que le même Voyageur raconte plus bas. Il y avoit dans le Pays d'Ancobar, qui depuis longtems étoit foumis à celui d'Axim, deux Caboceros affez confidérables, & qui pendant quelques années avoient été en difpute, prétendant chacun que l'autre étoit né fon efclave, & par conféquent lui appartenoit. Chacun d'eux appuyoit fon droit de tant de raifons & de preuves, que les Caboceros d'Ancobar fe trouverent embarraffés. Les parties intéreffées convinrent de porter l'affaire devant *Bosman*, en ce tems-là Chef du Comptoir d'Axim, & d'en paffer par tout ce qu'il décideroit. L'affaire fut donc débattue en fa préfence durant tout un jour, & *Bosman* avoue qu'il n'en favoit pas plus à la fin qu'au commencement; car chacune des parties avoit tant de témoins & de preuves, qu'il fembloit qu'ils avoient également raifon. Cependant pour terminer une affaire auffi litigieufe, *Bosman* leur demanda s'ils s'en remettoient tous deux à lui, & vouloient fe foumettre à fon jugement; ils répondirent affirmativement. Alors il leur parla avec toute la douceur poffible, & leur repréfenta que tout ce qu'ils avoient dit de part & d'autre étoit bien fondé; que leurs témoins n'étoient pas affez âgés pour

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

cin se punit ordinairement en restituant ce qu'on a volé, & en payant une amende proportionnée à la grandeur du vol, au lieu où il a eté commis, & à la personne à qui ou par qui il a été fait. En cas de dette, le créancier peut saisir du bien du débiteur le double de la somme qui lui est dûe; mais comme cette Loi est fort onéreuse, on en vient ordinairement à un arbitrage, ou à la restitution de ce qu'on a acheté (*a*). Mais nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

Description du Fort de Saint-Antoine.

Nous passons à présent à la description des Etablissemens des Européens à Axim, & nous commencerons par le Fort de *Saint Antoine*, qui appartient aux Hollandois. Il est situé sur un rocher fort haut, qui s'avance dans la mer en forme de Presqu'isle. Il est environné de tant d'autres rochers, qu'il est inaccessible de tout autre côté que de celui de la terre, qui est fortifié par des parapets, un pont-levis, & une batterie de gros canon. La place est propre, forte & commode pour son étendue, qui n'est pas grande, parceque le rocher est fort étroit. A quelque distance en mer on la prendroit pour une grande & seule maison blanche; mais à deux milles du rivage, rien n'est plus agréable que la perspective du Fort, de la ville d'Achombene, du bois qui est par derriere, & de tous ces rochers d'inégale hauteur qui bordent la côte. En tems de guerre les habitans ont coutume de mettre leurs familles & leurs meilleurs effets sur ces rochers, pour les sauver en cas

(*a*) *Bosman*, ubi sup.

pour rendre témoignage dans ce différend, & ne savoient ce qu'ils déposoient que par tradition; que ceux qui auroient pu leur donner quelques éclaircissemens étoient morts, & qu'il étoit par conséquent impossible de décider qui avoit tort, ou qui avoit raison. Après leur avoir représenté cela avec beaucoup de modération, il prononça qu'ils se réconcilieroient sur le champ ensemble, sans parler plus jamais de leur différend; qu'ils se reconnoîtroient réciproquement pour personnes libres, que le premier qui appelleroit l'autre esclave seroit condamné à une grosse amende. Ils parurent contens d'une décision si équitable, s'embrasserent l'un l'autre, & se jurerent une éternelle amitié, & firent l'un & l'autre de beaux présens à *Bosman*, parcequ'il avoit terminé l'affaire à l'amiable. Mais trois mois après l'un d'eux fit tuer l'autre par deux scélérats qu'il avoit corrompus. *Bosman* l'ayant appris, envoya demander qu'on lui remît les assassins afin de les faire punir, mais ceux d'Ancobar le refuserent tout net. Il y alla lui-même, & d'abord il ne réussit pas mieux. Déterminé à maintenir son autorité & celle de la Compagnie, il menaça les Negres qu'il feroit arrêter & punir comme assassins tous ceux de leur Pays qu'il pourroit attrapper. Là-dessus ils délibérerent entre eux, & le prierent d'attendre un peu, & au bout d'un quart-d'heure ils amenerent les assassins enchaînés, & le prierent de ne les condamner qu'à une amende pécuniaire. *Bosman* ne demandoit pas mieux, & ne fit des difficultés que pour obtenir davantage. Quand on fut convenu de la somme, les coupables furent élargis, l'amende se paya, & fut presque toute entiere pour le Juge, & la moindre partie pour les parens du mort. Telle fut l'équité du Chef Hollandois, de son propre aveu (1). [Nouveau trait de partialité, parcequ'il s'agit d'un Hollandois. *Bosman* rapporte d'abord qu'un certain Chef avoit reglé qu'on ne recevroit que [illegible], que tous les autres & lui en particulier avoient désapprouvé ce Réglement, & [illegible] pas même tenus. Et par rapport à l'affaire dont il s'agit, à l'égard de laquelle nos Auteurs le veulent noircir, il dit en termes exprès, que *les parens du mort*, [illegible] *satisfaction, vinrent le prier eux-mêmes* de ne condamner les criminels qu'à une amende, *& qu'ils la lui remirent*, mais que *pour paroître aussi généreux qu'eux, il n'en prit que la moitié & leur laissa l'autre*. Rem. du Trad.]

(1) *Bosman*, Lett. XI. p. 1[illegible].

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

cas de malheur. Les Portugais qui ont bâti ce Fort, s'étoient d'abord établis, sous le regne d'Emanuel, sur une petite pointe, qu'ils ne purent conserver longtems contre les attaques des Negres. Ils se virent forcés de transporter leur Etablissement sur ce rocher, d'où ils furent chassés par les Hollandois en 1612. A la conclusion de la Paix entre le Portugal & les Etats Généraux, ce Fort demeura par le Traité à la Compagnie Hollandoise, qui en est demeurée en possession depuis.

Le Fort de Saint Antoine est triangulaire. Il a trois batteries, une du côté de la mer, & deux du côté de la terre. On y compte vingt-quatre pieces de canon. La porte est basse, & défendue par un fossé creusé dans le roc, sur lequel est un pont-levis, avec une plate-forme par derriere, capable de contenir vingt hommes. La maison du Chef du Comptoir est bâtie de briques & d'une bonne hauteur; elle est en triangle comme le Fort, & devant une des trois faces on a ménagé une petite esplanade sur laquelle on a planté quelques orangers. La Garnison est ordinairement composée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Negres, sous un Sergent. Elle est entretenue par la Compagnie. Quand ce Fort est bien muni d'armes & de provisions, il peut faire une longue défense contre les Negres. Il est cependant exposé aux mêmes inconvéniens que tous les autres de la côte; c'est-à-dire, que les fortes & continuelles pluies endommageant les murailles, il a besoin perpétuellement de réparations. C'est ce qui oblige les Hollandois à avoir toujours un réservoir de chaux, faite d'écailles d'huîtres, qui se trouvent en très-grande quantité sur cette côte. Le Fort de St. Antoine est à l'Est de la riviere d'Axim, que les Portugais appellent Rio Manco; elle n'est navigable tout au plus que pour des Canots, mais elle roule de l'or dans son sable (*a*).

A trois lieues à l'Est du Fort Saint-Antoine, on trouve le Mont Mansro, près duquel est le village de Pockeso, grand & bien peuplé, dont le Chef ou Capitaine étoit alors connu sous le nom de *Jean*. Cette habitation est la même qu'*Atkins* nomme *John-Conny*. Elle est grande, dit-il, & les maisons sont aussi-bien bâties que celles de village du Nord & de l'Ouëst de l'Angleterre; chacune est environnée de cocotiers. Le peuple a coutume de s'assembler dans les rues pour vendre des noix de cocos, des oranges, des limons, du mayz, & du kankey qui est une sorte de pâtisserie que les femmes font fort bien (*b*).

Fredericsbourg.

Le Mont Mansro est un lieu fort commode par sa situation pour un Fort; il est près du Cap de trois pointes. C'est-là que les Brandebourgeois ou Prussiens ont leur principale Forteresse, nommée *Fredericsbourg*, qui est grande, bien bâtie, & a quatre batteries montées de quarante-six pieces de canon, à-la-vérité fort legers & du plus petit calibre, dit *Bosman*; il ajoute que la porte est belle, mais trop grande à proportion du Fort, desorte qu'on peut leur appliquer le Proverbe, *Fermez vos portes de peur que votre ville ne s'enfuie*". Du côté de l'Est il y a un bel ouvrage exterieur, mais qui diminue de la force de la place. Mais la principale faute que l'on a commise en la batissant, c'est qu'on a fait les parapets si bas, qu'à peine viennent-ils au ge-

(*a*) *Barbot*, p. 149. *Bosman*, Lett. I. (*b*) *Atkins*, p. 77.

genou, desorte qu'on est trop exposé aux coups de canon.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Le Commandant de ce Fort, qui est aussi le Chef de tout ce que les Brandebourgeois possedent sur cette côte, prend le titre de *Directeur-Général* de la part du Roi de Prusse & de sa Compagnie d'Afrique. Du tems de *Bosman*, la plupart de leurs Chefs étoient originaires des Pays-bas, & à l'exemple des Hollandois ils tâchoient d'avoir une autorité absolue sur les Negres; mais ils n'y ont jamais reussi, tant à cause des divisions qui regnoient parmi eux, que par le méchant naturel des Negres. Voici ce que *Barbot* nous apprend de l'origine de cet Etablissement. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Fregates à la Côte d'or, l'une de trente-deux pieces de canon, & l'autre de dix-huit, montées de cent-dix hommes. La premiere étoit commandée par le Capitaine *Matthieu de Vos*, & l'autre par *Philippe-Pierre Blanco*. Ils arriverent au Cap de trois pointes dans le mois de Mai, & debarquant à Manfro ou Mantford, ils y arborerent le Pavillon de Brandebourg. *Blanco* qui connoissoit les coutumes & le caractere des habitans, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il obtint des Caboceros la liberté de bâtir un Fort sur la colline, & d'établir un Commerce reglé. Après avoir débarqué & élevé quelques ouvrages, il batit un petit nombre de maisons, où il laissa une Garnison, ensuite il remit à la voile pour Hambourg. Il s'étoit conduit si habilement, que quelques Caboceros se déterminerent à l'accompagner en Europe; il les conduisit à Berlin; l'Electeur leur fit un accueil fort gracieux, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration & leur estime. L'année suivante ils s'en retournerent avec le meme *Blanco*, qui acheva le Fort, & mit l'Etablissement sur un pied solide. *Bosman* nous a donné le nom & le caractere de six des Directeurs (a). Le dernier, qui s'appelloit *Jean Visser*, étoit un homme de si peu de tete & de conduite, que les affaires tomberent en confusion & en décadence. Enfin les Negres s'étant soulevés se saisirent de lui, & après l'avoir roué à moitié le jetterent dans la mer. Depuis ce tems-là les affaires des Prussiens allerent en déclinant jusqu'à l'an 1708, que le Chevalier *Dalby Thomas* étoit Gouverneur du Fort Anglois de Cap Corse. Il donna avis à la Compagnie d'Afrique, que le Roi de Portugal offroit au Roi de Prusse quarante-mille livres sterling pour son Fort. Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Prussiens l'abandonnerent, & que la Compagnie l'acheta avec Arguin pour la somme de trente-mille livres sterling.

Les Prussiens l'abandonnent.

Des Marchais rapporte que les Prussiens quitterent Frederiesbourg en 1720, & le mirent entre les mains de *Jean Conny*, Roi des Trois Pointes. Il a-joute que l'annee suivante les Hollandois l'attaquerent, sous pretexte que le Roi de Prusse leur avoit vendu & cedé ce Fort par un Acte en bonne forme. Le Roi Negre repondit au Général de Mina, qui commandoit dans cette expédition, qu'on avoit remis le Fort entre ses mains, & qu'il vouloit en être le maître; qu'il ne concevoit point quel droit les Hollandois pouvoient avoir sur une place batie dans ses terres, & qu'il n'y vouloit que des François. La conférence ayant eté ainsi rompue, les Hollandois canonnerent vivement le Fort, & le Géneral fit descente à la tete de ses troupes; mais

(a) *Bosman* Lett. I. p. 9—131

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

mais *Jean Conny* le reçut avec tant de valeur, qu'il lui tua cent-cinquante-six hommes, & l'obligea de se retirer fort à la hâte, ayant été dangereusement blessé, de même que le Commandant de l'Escadre. Un Vaisseau François, nommé la *Princesse de Rochefort*, se trouvoit alors à la rade. Après que les Hollandois eurent été repoussés, le Capitaine alla à terre & fut parfaitement bien reçu du Roi, qui lui offrit le Fort & sa protection. Ils firent un Traité, & convinrent qu'on mettroit dans le Fort six François avec le Pavillon de France, en attendant un Etablissement plus solide. Mais la timidité du Capitaine fit avorter ce projet; lorsqu'il fut revenu à bord, la crainte d'être insulté par les Hollandois l'empêcha de tenir parole, & il remit à la voile (*a*).

Le même Auteur assure que ce poste est un des plus considérables de la côte. Le mouillage y est bon, le débarquement facile; le Pays est sain, gras, abondant, & bien cultivé. Outre le trafic de l'or qui est très-considérable, les habitans font commerce en yvoire & en esclaves, sans parler de la traite du sel, que les femmes font à leurs heures de loisir. L'Etat est très-bien reglé, les Negres y sont polis, d'assez bonne foi, & quoiqu'un peu intéressés il y a plaisir à négocier avec eux. En un mot, dit-il, le Commerce y est également agréable & avantageux, & si la Compagnie de France avoit connu ses intérêts, elle ne pouvoit avoir d'Etablissement plus important en Afrique que Fredericsbourg (*b*).

Pris par les Hollandois.

Peu de tems après les Hollandois s'en rendirent les maîtres, ils l'ont gardé depuis, & le garderont vraisemblablement toujours, parce qu'ils en tirent de grands avantages, à moins que des circonstances particulieres ne les obligent d'abandonner tout-à-fait le Commerce d'Afrique; ce qui n'arrivera pas à moins de quelque révolution malheureuse dans l'état des Provinces-unies.

Le Cap de trois pointes, dont nous avons parlé, a reçu ce nom des Portugais à cause de trois pointes ou de trois collines, qui le composent, & qui laissent entre elles deux petites Bayes où l'on peut mouiller. Les sommets de ces collines sont chargés chacun d'un gros bouquet de grands arbres, que l'on découvre de loin en mer. Il y a sur le rivage des deux Bayes trois villages, *Acoda*, *Acron* & *Insiamma*: les Anglois appellent le dernier Dickscove. *Acoda* est au fond de la premiere Baye en venant de l'Ouëst. *Acron* est sur le penchant de la colline ou de la pointe du milieu, & *Dickscove* est dans un petit Golphe que la terre forme entre la même pointe & Acron.

Fort Dorothée.

Quelques Voyageurs pretendent que ces trois villages appartiennent au Pays de Warshas, situé entre Axim & Ante. Toute cette contrée est montagneuse & couverte de forêts. Entre les arbres on estime fort une sorte de bois jaune, dont on fait des chaises & des tables. Près d'Acoda est le petit Fort de *Dorothée*, que les Prussiens ont fort amélioré & fortifié. Ce Fort consiste en une seule maison, sur laquelle il y a une plate-forme; elle est défendue par deux batteries, chacune de dix canons. Le reste de la maison est pourvu d'un nombre suffisant de chambres (*c*).

Dickscove.

Les Anglois bâtirent en 1691 un petit Fort à Dickscove, après avoir dis-

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 229. (*b*) *Bosman*, p. 11.
(*c*) Idem p. 230, 232.

disputé longtems ce terrein aux Prussiens, qui le leur céderent à la fin. Ils employerent bien cinq ou six ans à ce bâtiment, qui avec cela est si peu de chose, qu'il ne mérite guere le nom de Fort. *Bosman* dit que les Anglois se sont souvent repentis de l'avoir bâti, parceque le lieu n'est pas propre pour le Commerce, & que d'ailleurs les Negres des environs sont si libertins, si trompeurs, si fripons & si hardis, qu'ils ne veulent pas céder la moindre chose aux Anglois. Quand ceux-ci ont voulu employer la force, les Negres ont aussitôt pris les armes; ils oserent même quatre ou cinq ans après l'établissement des Anglois, les assieger dans leur Fort, & peu s'en fallut qu'ils ne s'en rendissent les maîtres. Ils donnerent la loi aux Anglois, sans vouloir souffrir la moindre dominationn. Cela produisit une étroite amitié entre les deux Nations, & ils convinrent ensemble de tromper tous les Vaisseaux qui viendroient négocier-là, & de leur vendre de l'or faux pour du véritable, *Bosman* en rapporte un exemple arrivé de son tems; un petit Vaisseau Anglois reçut pour dix-sept-cens livres sterling d'or faux. Le Capitaine eut beau se plaindre au Directeur de cette tromperie, il ne put se faire rendre justice. De pareilles actions, qui deshonorent toute une Nation, devroient être punies avec la derniere sévérité par ceux qui ont l'autorité en main. On voit tous les jours des exemples de pareilles fraudes, & les Etrangers ont bien de la peine à distinguer l'or faux du véritable; on peut bien, dit *Bosman*, appeller cet endroit la Fausse Monnoye de la Guinée (*a*).

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Barbot dit que le Fort de Dickscove est à deux lieues à l'Est de Dorothée; qu'il est sur le bord de la mer & quarré, qu'il est bâti de pierre & de ciment, & que sa principale force consiste en deux bastions, où il y a douze pieces de canon. Il avoit bien changé en 1726; car *Smith* en parle comme d'une jolie Forteresse réguliere, ayant quatre bonnes batteries, montées de vingt pieces de canon, & avec des jardins très-agréables & utiles en même tems (*b*).

Description du Pays d'Ante.

Le Pays d'*Ante* ou de *Hante*, ainsi que l'appellent les Negres, commence au village de *Boeswa*, huit milles à l'Est d'Acoda. Autrefois il étoit divisé en *Haut* & *Bas Ante*. Le premier étoit le Pays d'Axim, & l'autre est le Canton que l'on nomme aujourd'hui Ante. Il est borné au Nord par le Pays d'Adom, au Nord-Est par celui de Mampo, à l'Ouëst par Axim, & au Sud & Sud-Est par la Mer. Sa longueur de l'Est à l'Ouëst est environ de dix lieues. Le Pays est montagneux & couvert de beaux arbres, au milieu desquels il y a quantité de beaux villages. Il a été autrefois fort puissant & peuplé, habité par un peuple fier & porté au pillage, qui inquiettoit souvent les Européens par son humeur guerriere & par ses fréquentes courses. Mais les guerres continuelles des habitans avec ceux d'Adom & des autres Pays voisins, les ont tellement affoiblis qu'il ne leur reste presque plus rien de leur ancienne grandeur. Le Pays est fort bien arrosé, les vallées sont d'une grande étendue & fertiles; le terroir produit du riz en abondance, du meilleur mayz, des cannes de sucre, des yames & des patates, le tout fort bon en son espece. *Bosman* croit qu'on pourroit y cultiver le sucre avec succès, & il est surprenant qu'on n'en ait pas fait l'essai avec plus de

(*a*) *Bosman*, Lett. 2. p. 17. (*b*) *Smith*, T. I p. m. 240, 241.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &c.*

de soin. Il n'y a pas de plus bel endroit, que le long des bords de la riviere de Boutry, le terrein est en général aussi charmant que fertile; il produit outre ce qu'on a nommé, du vin, de l'huile, sans parler des animaux. Mais la guerre ayant fait périr la plupart des habitans, ceux qui sont restés ont été réduits à la derniere misere, desorte que découragés & abattus, ils se sont retirés sous le Fort des Hollandois auprès de Boutry, ce qui fait que le Pays demeure en friche. Il n'y a rien de plus triste que de le voir dans ce pitoyable état, quand on pense à sa premiere beauté & à l'abondance qui y regnoit (*a*). Peut-être n'y a-t-il rien de plus propre à faire connoître les terribles effets de la guerre, que la vue des changemens que l'ambition & le caractere fier & inquiet des peuples d'Ante ont produit dans l'espace d'un siecle. *Bosman* rapporte qu'immédiatement avant la guerre, c'étoit un plaisir de se promener dans le Pays, qu'on voyoit par-tout quantité de villages, des fruits admirablement beaux, le bétail en grande abondance, & tout à si bon marché, qu'un soldat, qui en d'autres endroits vivoit misérablement de sa paye, subsistoit ici très-honnêtement. D'ailleurs Boutry est l'endroit le plus sain de la côte; c'est-là qu'il y a le moins de malades & de morts à proportion du monde qui y est (*b*).

La riviere de Boutry est bordée des deux côtés de grands arbres, qui à cause qu'elle n'est pas fort large la couvrent entierement de leur ombre. On peut la remonter environ trois lieues en canot, mais il est impossible de monter plus haut, à cause du grand nombre de cascades qui tombent avec violence par dessus les rochers qui sont dans la riviere. Elle est fort poissonneuse, quoiqu'il y ait un nombre infini de Caymans. On trouve dans le Pays une grande quantité de singes, de tigres, de chats sauvages, & quelques élephans. On y a aussi des vaches, des cochons, des chevaux, des moutons, & toutes sortes de volaille.

Boutry.

Les principaux villages sont *Boutry* ou *Botro*, *Poyere* ou *Petre-Grande*, *Pandos*, *Tocorary*, le plus beau & le plus grand de tous, *Sacondé*, *Ante* & *Sama*, qui sont tous célebres pour le Commerce. *Boutry* est situé sur une petite riviere au pied d'une colline, sur laquelle les Hollandois ont bâti un Fort très-petit & irrégulier; il est construit en long & partagé en deux, & pour toute fortification il a quatre méchantes batteries, sur lesquelles il y a onze petites pieces de canon. Il fut bati par un Officier nommé *Charles*, qui étoit alors au service des Hollandois, mais qui passa ensuite à celui de France; il en obtint la permission du Roi d'Ante, en lui payant un petit tribut. Ce Fort s'appelle *Batenstein*: les batteries commandent le village de Boutry, qui n'a d'autre Commerce que celui de l'Or avec les Negres d'Adom. Les habitans sont d'un bon caractere, fort affectionnés aux Européens, qu'ils regardent comme leurs protecteurs. En 1708 les Hollandois commencerent à choisir des terres pour faire des Plantations de sucre, & leur Directeur-Général envoya un Vaisseau à Juida pour en apporter deux-cens esclaves, qu'il destinoit à les cultiver. On fit aussi les diligences nécessaires pour faire venir d'Europe tout ce dont on avoit besoin. Ces préparatifs inquietterent le Chevalier *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois de Cap Corse. Il en donna avis

(*a*) *Bosman* l. c. p. 19. (*b*) Là-même.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

avis en Angleterre, & représenta à la Compagnie Royale d'Afrique le danger qu'il y avoit à laisser exécuter aux Hollandois leur projet, qui ne pouvoit qu'être préjudiciable aux Colonies Angloises d'Amérique. Soit par les intrigues de la Compagnie, soit par d'autres causes, ce que nous ignorons, ces Plantations n'ont jamais répondu aux grandes espérances des Hollandois.

Le Roi d'Ante fait sa résidence à quatre lieues du Fort Hollandois, parce qu'il aime à être voisin des Européens, n'étant jamais sans apprehension du côté de ceux d'Adom (*a*).

Poyere & *Pandos*, deux villages entre Boutri & Tocorary, sont uniquement occupés par des Pêcheurs & des Laboureurs, desorte qu'il ne s'y fait pas grand commerce. On reconnoît ces deux villages en mer par un gros rocher qui est proche du rivage.

Tocorary.

Tocorary, que les Anglois nomment *Tocorado*, est le village le plus considérable de la côte. Il est sur le haut d'une colline qui s'avance dans la mer au Sud-Est, environnée de plusieurs rocs, les uns sous l'eau, les autres visibles, jusqu'à deux milles du rivage. Ces rochers sont fort remarquables par la violence des vagues qui s'y brisent, & c'est peut-être ce qui porte les Negres à les prier comme des Divinités, la crainte leur inspirant des sentimens de dévotion. On découvre le village derriere ces rochers. Le Pays qui est derriere Tocorary égale & surpasse celui de Boutry en beauté. Ce sont des vallées charmantes, avec de grands arbres réguliérement plantés & de petits bois; on voyoit sur la terre, couverte d'un sable blanc, les traces d'une infinité d'animaux. Les Hollandois avoient autrefois près de Tocorary un Fort, nommé *Witsen*, que les Anglois prirent en 1664, sous le commandement du Capitaine *Holmes*. Mais *de Ruiter* le reprit l'année suivante, & après avoir fait main-basse sur la Garnison, il le rasa comme étant de peu de conséquence. Il avoit passé successivement entre les mains des Anglois, des Hollandois, des Prussiens, des Danois & des Suédois; on en voit encore les ruines (*b*). Quelques Auteurs prétendent qu'il avoit été originairement bâti par des Marchands de Normandie (*c*), mais après bien des recherches *Barbot* dit que cette opinion lui paroît sans fondement (*d*).

Les habitans de Tocorary ont la réputation de faire les meilleurs Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long & de huit de largeur, quoiqu'ils ne soient que d'un seul tronc d'arbre. Les Vaisseaux Européens qui négocient à Juida & à Ardra, achettent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour débarquer & charger; les plus grands coûtent quarante ou cinquante livres sterling en marchandises. Les Européens ont si mauvaise opinion des habitans de Tocorary, qu'à la réserve des Canots on fait peu de commerce avec eux, quoique l'ancrage soit fort bon dans leur Baye. *Bosman* rapporte que dans les guerres d'Ante & d'Adom ce village a été ruiné & brûlé, & que de son tems il n'étoit habité que par un fort petit nombre de gens de néant (*e*). Il faut que depuis ce tems-là il ait été rebâti,

(*a*) *Barbot* ubi sup.
(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 23.
(*c*) *Des Marchais*, T. I. p. 234.
(*d*) *Barbot*, l. c.
(*e*) *Bosman* Lett. 2. p. 23, 24.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

bâti, car des Ecrivains postérieurs en parlent comme d'un village grand & bien peuplé.

Sacondé.

Celui de *Sacondé* ou *Saconda* est situé de l'autre côté de la même Baye. C'est un des plus beaux & des plus riches villages de la côte, célebre par la douceur & la salubrité de l'air. Il est environ à quatre lieues de Boutry, & avant les guerres dont nous avons parlé, Sacondé passoit pour un des plus puissans villages de la côte. Mais ayant eu le sort de la plupart des autres, les habitans furent dispersés, les maisons brûlées & ruinées, & il a fallu bien des années pour le rétablir dans son ancienne splendeur. Le Pays, dans l'espace de huit ou dix milles à la ronde, n'est pas moins agréable que les autres dont nous avons parlé; la beauté des vallées surpasse l'imagination, & *Bosman* assure qu'on y étoit ravi en admiration. Les François avoient autrefois un Etablissement à Sacondé. Les Anglois & les Hollandois y ont des Forts. Celui des Hollandois nommé *Orange* avoit été bâti avant l'an 1682, & celui des Anglois quelques années après. En l'année 1694 le Fort Orange fut surpris & pillé par les Negres, qui massacrerent l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois qui étoit à la rade. Quatre ans après le Fort Anglois eut le même sort. Il avoit été bâti par le Capitaine *Henri Nurse*, Agent de la Compagnie d'Afrique, & le nom de cet Officier se voyoit encore sur le mur. *Philips*, qui rapporte cette circonstance, représente ce Fort comme très-peu de chose. Ce n'étoit, en 1699, qu'une petite maison fort simple, au milieu d'une grande cour, défendue par huit ou dix canons de fer. Il y avoit cinq ou six ans que le Commerce étoit fort diminué, & la jalousie qui regnoit entre les Anglois & les Hollandois contribuoit à les faire souffrir les uns & les autres. Les Negres en profiterent pour attaquer le Fort des Anglois. Ils vinrent de Mina, les uns dans leurs canots & les autres par terre. Ils s'approcherent du Fort, sous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois, informés d'où ils étoient venus, firent porter leurs plaintes au Gouverneur Hollandois. Il feignit d'ignorer le dessein des Negres, & ne leur en attribua pas d'autre que celui de se faire payer, sans que toutes les représentations des Députés Anglois produisissent aucun effet. Dans leur route même, se trouvant fort pressés du mauvais tems, ils implorerent le secours d'un Vaisseau Hollandois qui étoit à la rade de Sacondé; mais le Capitaine leur répondit „ Croyez-vous que nous prenions beau„ coup d'intérêt à votre situation?" Les Anglois repliquerent qu'il falloit donc périr. „ Périssez, leur dit froidement le Hollandois, & que Dieu „ ait pitié de vos ames." Il est évident par-là que les Hollandois étoient du complot; d'autres raisons appuyent le soupçon qu'ils eurent leur part du butin (*a*).

En 1700 il ne restoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fussent seuls maîtres de l'endroit, ils n'en tiroient pas grand avantage, parceque les efforts continuels des Anglois pour s'y rétablir leur laissoient peu de repos. Enfin le Fort Anglois a été relevé plus beau & mieux fortifié qu'auparavant. *Smith*, qui l'a vu en 1726, le représenta comme beaucoup plus grand & plus important que celui de Dickscove. *Barbot* dit qu'il est quarré & situé sur une éminence à environ cinquante pas de la mer, entre

(*a*) *Barbot*, p. 152, 433. *Philips* p. 203.

entre deux Forts Hollandois; celui de Tocorary à l'Ouëst & celui de Sama à l'Est. Il est bâti de briques & monté de quelques pieces de canon; la Garnison est composée de quinze Blancs & de vingt Negres. La rade y est du moins aussi bonne qu'à Dickscove, & les jardins du Fort sont bien entretenus. Mais un avantage de sa situation, c'est qu'ayant celui des Hollandois à très-peu de distance, les Facteurs des deux Nations peuvent se visiter quand ils vivent en bonne intelligence, ce qui est un agrement pour des gens raisonnables qui vivent dans un Pays barbare (*a*).

Ante & *Boari* sont deux villages, où les occasions de negocier ne se présentent que par hazard. Ils sont situés entre Saconde & Sama. Le Pays par derriere est couvert de bois & montagneux. Ante est renommé par l'abondance de ses vins de Palmier, que les Marchands y viennent acheter, & qui se transportent par toute la Côte d'or. Le terroir est fertile en légumes, en racines, en fruits, & est bien fourni de chevres & de volaille. On remarque que les habitans sont toujours dévorés par une faim canine, que l'on attribue à l'usage du Krisha, sorte de vin du Pays dont ils boivent excessivement. L'or vient ici de Mampo & d'Eguira, mais il n'y arrive que par la permission de ceux d'Adom, qui sont maîtres de fermer les passages. Les Hollandois ont eu pendant quelques années une Loge au village d'Aboari, mais ils en tiroient si peu de profit, qu'ils ont transporté ce Comptoir à Sama, qui est un grand village bien peuplé, mais dont les habitans sont fort pauvres (*b*).

Sama est situé sur une colline, au bas de laquelle coule la riviere de Saint-George, qui se jette dans la mer à peu de distance. Ce village contient environ deux-cens maisons, qui en paroissent former trois differens, dont l'un est sous le Fort Hollandois St. Sebastien. *Des Marchais* dit que c'est un des endroits les plus considérables de la côte d'or, & il est d'accord avec *Barbot* pour la situation, l'étendue & le nombre des habitans. Ceux-ci sont presque tous Pêcheurs de profession, ce qui est la cause de leur pauvreté. Ils forment une espece de République, gouvernée par des Chefs sous la protection du Roi de Gavi. Ce Prince fait sa residence à quelques lieues du bord de la mer; il est riche & fort consideré de ses voisins (*c*). Sama.

Le Fort Hollandois est à peu près de la même forme que celui de Boutry. Pendant les guerres entre l'Angleterre & la Hollande, les Anglois, assistés des Negres de Jabi, l'attaquerent plusieurs fois, mais sans avoir pu faire autre chose que d'endommager les fortifications. Depuis ce tems-là les Hollandois en sont demeurés paisibles possesseurs. *Barbot* dit que les Logemens sont fort commodes, & la situation très-favorable pour le Commerce d'Adom & de Warshas, d'où les Negres viennent prendre des marchandises d'Europe en échange pour leur or. Les Hollandois y ont beaucoup d'autorité, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de Savi. La riviere de Sama a reçu des Portugais le nom de Rio de St. Joan, mais les Negres l'appellent *Bossum Pra*, parce qu'ils la regardent comme une Divinité, ce que le terme de *Bossum* signifie dans leur langue. Ils assurent qu'elle vient de plus de

(*a*) *Smith* T. I. p. 212, 213.
(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 24.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 234, 235.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

de quatre cens-milles dans les terres, & *Barbot* dit la même chose. On y entre commodément, il n'y a qu'un rocher à éviter à l'embouchure, que les Matelots appellent *Suiger* ou le *Suceur*. Les Hollandois ayant envie de découvrir les mines d'où les Negres tirent leur or, firent partir une chaloupe avec six hommes bien armés. Après s'être avancés pendant six jours à force de rames contre un courant fort rapide l'espace de soixante lieues, ils furent obligés de s'en revenir, parcequ'ils trouverent la riviere barrée par une chaîne de rochers d'une très-grande hauteur (*a*). Les fruits, les racines & les légumes qu'on a à Sama, y viennent du petit Pays de *Jabi*, qui est à l'Est, & il en est si peu éloigné que la plupart de Géographes ont cru qu'il faisoit partie du Canton de Sama. Il s'étend quelques lieues dans les terres du côté de Commendo. Le Roi de cette petite contrée est si pauvre, que *Bosman* dit qu'il auroit de la peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandises, de peur de n'en pas être payé, vu sa grande pauvreté. Il ajoute néanmoins que la fertilité du terroir enrichiroit bientôt les habitans, s'ils n'étoient exposés aux pillages continuels de puissans voisins (*b*).

Abrobi.

Le village d'*Abrobi* est le seul sur la côte de ce Pays qui mérite qu'on en parle. Il est situé sur une Baye, avec de grandes plaines par derriere qui s'étendent jusqu'au pied de certaines montagnes. Il fournit peu d'or qui ne soit falsifié; les habitans entendent ce métier aussi bien que les autres Negres.

Nous finirons cet article, en observant que la riviere de St. Juan est d'une si grande utilité aux Hollandois, que sans elle, dit *Bosman*, il leur seroit difficile de conserver le Fort. Elle leur fournit de l'eau & du bois, non seulement pour les cuisines, & pour chauffer les fours où l'on fait la chaux, mais encore pour des agrêts de petits Vaisseaux, comme bâtons de pavillon, mâts de misaine &c. (*c*).

Description du Royaume de Commendo.

Le Royaume de *Commendo*, que les Voyageurs appellent aussi *Commany*, *Aguaffo* & *Guaffo*, a pour bornes à l'Ouëst le Pays de Jabi; au Nord-Ouëst Adom; au Nord Ambrambo; à l'Est Addena, qui est une petite République entre les Contrées de Commendo & de Fetu, & l'Ocean au Sud. Sa longueur est d'environ cinq lieues au long de la côte, & il est à peu près également large. Au milieu sur le bord de la mer est situé le *Petit Commendo* ou *Commany*, que les Negres appellent *Ekke Tekki*, ayant le Cap Aldea das terras à l'Ouëst, & Ampani à l'Est, avec quelques petits hameaux entre deux. Le Royaume de Commendo n'en faisoit autrefois qu'un seul avec Saboe & Fetu, dont il s'est séparé pour faire un Etat particulier. La principale ville, où le Roi fait sa résidence, se nomme *Guaffo*. Elle est grande & bien peuplée; on n'y compte pas moins de quatre-cens maisons. Elle est située sur une colline, à quatre lieues du petit Commendo. Les Hollandois les distingent par les noms de grand & de petit Commendo.

Productions.

Le Pays ne produit que peu de riz; cependant on y trouve des vallées aussi fertiles qu'agréables, & des collines couvertes de bois, qui offrent une

(*a*) Là-même.

(*b*) *Bosman* Lett. 2. p. 25.

(*c*) Le même p. 26.

une charmante perspective. Derriere le petit Commendo le Pays s'éleve insensiblement en petites collines, couvertes d'arbres toujours verds, aux pieds desquelles la Nature a pris plaisir de placer de petites plaines, qui sont remplies d'arbres fruitiers. Les habitans sont naturellement belliqueux, & en si grand nombre que le Roi peut mettre en peu de tems une armée de vingt-mille hommes en campagne; sa Garde ordinaire est composée de cinq-cens. On est persuadé que cette contrée renferme des mines d'or fort riches, mais que le Roi ne permet pas qu'elles soient ouvertes, pour ne point exciter l'avarice des Européens. *Barbot* rapporte que quelques habitans avoient découvert une fort riche mine proche du Cap d'Aldea, & que pour ôter la pensée d'y travailler on a fait de la colline une Divinité (*a*).

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Petit Commendo.

Comme cette contrée est divisée en deux, nous commencerons par la description du petit Commendo. Les Portugais l'appellent *Aldea das Terras*, & les Naturels *Ekke Tekki*. *Villault* y compte environ cent maisons; il est situé sur le bord d'un ruisseau, qui se jettant dans la mer au Sud forme un petit canal ou un port pour les Canots. Le bout de la ville au Nord Est, où les François avoient autrefois un Comptoir, est bordé par de petites collines, au pied desquelles on voit de belles prairies, & des campagnes agréablement plantées d'arbres fruitiers. Le petit Commendo a été autrefois une ville ou un village considérable, mais la moitié fut brûlée par accident en 1675, ce qui engagea quantité d'habitans à se retirer à Ampani.

Caractere des Habitans.

Les Negres sont ici en général turbulens, artificieux & trompeurs, fort adonnés au mensonge & au vol. Ils s'occupent à la Pêche ou au Commerce, & font l'office de Facteurs on de Courtiers pour leurs voisins, sur-tout pour ceux d'Akamea, qui font un grand trafic. Tous les matins on voit sortir soixante ou quatrevingt Canots, les uns pour la Pêche, les autres pour le Commerce avec les Vaisseaux qui sont à la rade. Ils retournent au rivage avant midi, lorsque les vents de Sud-Oüest commencent à souffler, pour debarquer facilement leur poisson ou leurs marchandises, & en disposer au grand & au petit Commendo, où les Negres de l'intérieur des terres viennent faire leurs provisions. Ces deux marchés sont des mieux fournis de toutes sortes de grains, de légumes, de racines & de poisson, à très-vil prix (*b*).

Forts Anglois & Hollandois.

Les Anglois & les Hollandois ont ici chacun leur Fort, *Barbot* dit que celui des Anglois est grand & quarré, avec un bastion à chaque angle, sur lesquels il y a vingt-quatre pieces de canon de fer. Il y a de bonne eau, & une Garnison de soixante hommes, en y comprenant les Negres. *Smith* assure que c'est le Fort le plus grand & le plus important des Anglois sur la Côte d'or, après celui du Cap Corse. Le Fort Hollandois, qui s'appelle *Vredenburg*, n'en est qu'à une portée de mousquet. Ce voisinage auroit bien son agrément, s'ils vivoient toujours en bonne intelligence. Le Chef du Fort Anglois ayant eu dispute avec celui de Vredenburg, celui-ci l'attaqua un jour en trahison, sous un arbre où il étoit à se reposer, mais l'Anglois se défendit si bien qu'il tua son ennemi. La rade est passablement bonne, les jardins sont en bon état, & le Fort agréable (*c*).

Le

(*a*) *Barbot*, p. 155. (*b*) *Ibid*, p. 154. (*c*) *Smith* T. I. p. 243, 244.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Le Fort Hollandois a été bâti par M. *Sweers*, en 1688. C'est un bâtiment à peu près quarré, avec quatre belles batteries, sur lesquelles on peut mettre trente-deux pieces de canon. En 1695 les Negres l'attaquerent la nuit, dans un tems où la moitié des vingt hommes qui le gardoient sous le commandement de *Bosman*, étoient malades. Cependant, après un combat de cinq heures, il les contraignit de se retirer avec perte. Il n'eut que deux blessés, quoique les Negres eussent fait pleuvoir une grêle de balles par les embrasures qui étoient ouvertes. Enfin un Negre qui vouloit fendre la porte avec une hache ayant été tué, les autres se retirerent. Le Général de Mina, à qui *Bosman* avoit fait demander du secours, envoya deux Vaisseaux, qui vinrent mouiller devant le Fort, pour le secourir d'hommes & de provisions; un des Capitaines envoya sa chaloupe chargée de monde à terre, la veille de l'attaque des Negres; mais quand ces gens furent parvenus jusques sous le canon près du Fort, les Negres les attaquerent & les massacrerent la plupart. En vain l'Auteur voulut-il faire tirer sur eux, il trouva son canon encloué. Il soupçonna un Canonier, & l'envoya chargé de fers au Château de Mina: le Général jura d'abord qu'il en feroit une punition exemplaire; mais il le mit en liberté quelque tems après, & le plaça même dans un meilleur poste (*a*). On voit par-là que la prévention & la partialité regnent par-tout.

Marchandises de traite.

Les principales marchandises que les Negres de Commendo recherchent, sont la rassade, des sonnettes de cuivre, boutons du même métal, des toiles larges & diverses étoffes de laine. Ils envoyent la rassade dans l'intérieur du Pays, où ils la troquent pour de l'or, & gardent le reste pour leur usage. Mais comme les ventes ne se font qu'en détail, & que ces Negres employent un grand nombre de Facteurs, cela rend le commerce avec eux fatigant & incertain. Lorsqu'il sont en guerre avec leurs voisins, le commerce des Esclaves est avantageux, parce qu'ils se hâtent de vendre leurs prisonniers, pour épargner la dépense de les nourrir, un Vaisseau qui arrive dans ces circonstances est sur d'avoir bientôt sa cargaison. *Barbot* se plaint que l'or est souvent falsifié ici, sur-tout celui d'Akra ou Kraka. Mais cette fraude n'est pas nouvelle; car *Artus* observe que de son tems les Negres de Commendo étoient connus sur cet article. Après avoir fondu l'or avec du cuivre, ils le coupent en petites pieces, pour mieux déguiser le mélange. Ils ont même eu l'effronterie d'offrir aux Hollandois du cuivre pur pour de l'or. (*b*).

Quand les habitans de Commendo sont en guerre avec leurs voisins, il y a quelquefois un grand marché d'Esclaves au petit Commendo. Le commerce de l'or n'y est pas aussi considérable qu'en d'autres endroits, cependant les Negres montrent encore les ruines d'un Comptoir que les Normands y avoient autrefois. Les François y en ont eu un depuis, & un Voyageur moderne de cette nation assure que s'ils l'avoient conservé, ils auroient été les maîtres de tout le commerce de Commendo. Il rapporte que le Roi ayant appris qu'il y avoit un Batiment François mouillé à la rade, lui avoit envoyé des rafraîchissemens, & avoit fait dire au Capitaine qu'il ne feroit

(*a*) *Bosman* Lett. 3 p. 31, 32. (*b*) *Barbot*, p. 155.

feroit jamais alliance avec les autres Européens, tant qu'il auroit la moindre espérance de voir encore les François établis chez lui (a). *Barbot* dit que les Naturels témoignent encore beaucoup d'affection pour la Nation Françoise. A son second voyage, en 1682, le Roi lui envoya son fils en ôtage, en le faisant prier de se rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établissement, quoiqu'il eût refusé dans le même tems aux Anglois & aux Hollandois la permission de bâtir des Forts. *Barbot*, à son retour, proposa cet Etablissement au Ministre, & nomma le canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour bâtir un Fort. Mais ses représentations n'eurent aucun effet (b). En 1688 *Du Casse* vint sur cette Cote avec quatre Vaisseaux de guerre, équippés à Rochefort, dans le dessein de former quelques Etablissemens à Commendo, dont les habitans ne pensoient qu'à se venger des Hollandois. Il y établit effectivement un Comptoir, & fit voile ensuite pour Alampi & Juida dans la même vue. Mais quelques mois après son départ, les Hollandois susciterent par leurs intrigues une guerre parmi les Negres, le Roi fut tué, le Comptoir pillé, & les François furent contraints de chercher une retraite chez les Anglois au Cap Corse, & depuis cette disgrace leur entreprise n'a point été renouvellée.

Lari.

Un peu plus loin à l'Est on trouve un village, nommé *Terra Riguena* ou *Lari*. Les Hollandois n'y font point de commerce, parcequ'il est trop voisin du Chateau de Mina. Lorsque les Portugais ont besoin de marchandises, ils envoyent quelques habitans de ce lieu à *Ekke Tekki* ou à Commendo avec de l'or, pour en acheter des Hollandois (c).

Cause de la guerre avec les Hollandois.

Commendo étoit dans une situation florissante, lorsque les entreprises des Hollandois commencerent à révolter les habitans, & leur firent prendre la résolution de défendre leur liberté par les armes. Mais les bons offices du frere du Roi, qui étoit au service du Gouverneur de Mina, empêcherent pendant quelque tems le feu de s'allumer. Cet utile Médiateur ayant été congédié & en quelque façon maltraité par un nouveau Gouverneur, ceux de Commendo n'attendirent plus qu'une occasion favorable pour rompre ouvertement. Elle se présenta en 1694; le Gouverneur de Mina ayant reçu quelques Mineurs d'Europe, leur ordonna de faire leur premier essai sur une montagne, qui étoit environ à une demi-lieue plus haut que le Fort de Vredenburg. Les Negres en furent fort irrités, parcequ'ils regardoient cette montagne comme une de leurs Divinités. Ils attaquerent les Mineurs, leur ôterent tout ce qu'ils avoient, & retinrent prisonniers ceux qui ne purent pas s'échapper. Les Hollandois se plaignirent de cette insulte au Roi, mais il s'excusa de donner satisfaction en protestant qu'il n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé, & il en rejetta toute la faute sur un Negre nommé *Jean Kabes*, qui ne demeuroit pas loin du Fort des Hollandois, & avec lequel ils avoient toujours fait un grand commerce (*). Fausseté manifeste, sui-

(a) *Des Marchais* T. I. p. 236, 237.
(b) *Barbot* l. c.
(c) *Artus* dans la Collect. de *Bry* P. VI. p. 149.

(*) Suivant une Lettre du Chevalier *Dalby Thomas*, datée du 1. Novembre 1701, *Jean Kabes* avoit été autrefois au service des Anglois au Cap Corse; y ayant fait quelques dette il s'étoit retiré chez les Hollandois, quoiqu'il eût toujours été leur ennemi juré. Mais une

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

suivant *Bosman*, parceque ce Negre étoit, dit-il, naturellement poltron; ce qui ne s'accorde guere avec ce que *Barbot* en raconte, & est probablement un effet de la forte prévention de *Bosman* contre lui. Cependant le Gouverneur sur cette déclaration du Roi, alla lui-même avec quelques soldats de d'Elmina dans le Pays de Commendo, pour se venger de *Kabes*. Ce Negre informé de l'affaire sortit de son village pour se justifier & porter un présent au Gouverneur; mais lorsqu'il vit que les soldats se jettoient sur son bien pour le piller, il se mit en état de défense, il se donna un petit combat dans lequel il y eut des gens blessés de part & d'autre. Cela brouilla tout-à-fait les affaires; & *Kabes* pour se venger des Hollandois fit venir les Anglois, leur donna d'abord une demeure dans son propre village, & leur promit de les mettre en état de réparer le vieux Fort ruiné qu'ils avoient eu autrefois. *Bosman* assure que cela leur réussit quelque tems après, & qu'ils s'y sont si bien fortifiés qu'il ne seroit pas aisé de les en déloger (*a*).

Cette place a quatre bonnes batteries, outre un bâtiment en forme de tour, sur lequel on peut mettre du canon, d'où ils pourroient faire beaucoup de mal aux Hollandois. *Bosman* ajoute que ceux qui ont quelque connoissance de la constitution de la Côte, savent combien un tel voisinage peut faire & a déja fait de tort au Commerce, & avec combien peu de peine on auroit pu prévenir cela.

Imprudence du Gouverneur.

La conduite du Gouverneur à l'égard de *Kabes* n'étoit nullement politique, mais il s'imagina qu'il auroit le même bonheur que M. *Sweerts*, qui subjugua entierement ceux de Commendo en 1687, & fit pendre leur Roi & la plupart des Grands du Royaume. Pour revenir à celui dont il s'agit, il engagea au service de la Compagnie pour la somme de cinquante mille florins, une armée de Negres de Juffer & de Cabesterre, qui étoit le double plus forte que celle de Commendo, & avec laquelle il auroit pu défaire aisément ses ennemis. Mais il fut assez imprudent, pendant cette guerre, de faire menacer ceux de Fantin & de Saboe, qu'aussi-tôt qu'il auroit mis ceux de Commendo a la raison, il viendroit leur rendre visite. Ces Negres furent donc obligés pour leur sûreté de se joindre à ceux de Commendo. Ils formerent une armée si puissante, qu'après avoir battu les Hollandois & leurs Alliés, ils les mirent dans l'impuissance de rien entreprendre; mais la division s'étant mise parmi les vainqueurs, elle arréta le cours de leur victoire. *Tekki-Ankan*, frere du Roi de Commendo, oubliant ce qu'il devoit à sa patrie, passa dans le parti des Hollandois avec les peuples d'Adom & quelques autres. Cet événement imprévu les

(*a*) *Bosman* Lett. 3. p. 35, 36.

une bourse d'or qu'il offrit au Gouverneur, lui fit obtenir sa protection, & la liberté de s'établir proche du Fort Vredenburg. Après l'affaire dont il s'agit ici, il se remit sous la protection des Anglois, & leur fut fort utile pour l'érection d'un Fort qu'ils bâtirent ensuite à Commendo. Cependant sur quelque nouveau sujet de plainte il se lia avec les Interlopes, & se mit en état par leur secours d'élever en 1702 une espece de Fort, monté de dixhuit pieces de canon, ce qui n'empêcha pas qu'en 1707 il ne fût si bien réconcilié avec les Agens de la Compagnie, qu'ils lui fournirent du secours contre le Hollandois (1). C'étoit un homme actif, qui entendoit bien ses intérêts, mais inconstant.

(1) *Barbot*, p. 439.

Section IV. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

les mit en état de hazarder une seconde bataille; la victoire fut longtems douteuse; ayant enfin paru se déclarer pour les Hollandois, leurs gens ne penserent plus qu'à piller. Le Roi de Commendo, qui surpassoit en courage & en conduite tous les Negres de son tems, s'en étant apperçu, profita de leur imprudence. Il s'avança tout d'un coup avec des troupes fraîches, & pour mieux tromper les ennemis il leur fit porter leurs mousquets la crosse en devant. Cette ruse lui réussit; s'étant approché, il fit faire une décharge si terrible sur les troupes des Hollandois, qu'ils ne penserent plus qu'à se sauver, desorte que le Roi remporta pour la seconde fois une victoire complette. *Bosman* met toutes ces pertes sur le compte du Gouverneur Hollandois, tant pour avoir irrité imprudemment deux puissantes Nations, que pour avoir laissé échapper la victoire, en permettant à ses troupes de se jetter sur le butin (*a*).

Paix conclue & rompue par les intrigues des Anglois.

Le Gouverneur qui lui succéda, prit d'autres mesures. Voyant qu'il n'y avoit rien à espérer par la force, il tenta la voie de la négociation, & elle lui réussit; la paix fut conclue à des conditions avantageuses pour les Hollandois; le Roi de Commendo s'engagea à les indemniser de tous les fraix de la guerre. Les Anglois, qui n'avoient rien de bon à attendre de cette réconciliation, tâcherent de faire rompre la paix. Ils représenterent au Roi, qu'ayant remporté deux victoires, c'étoit à lui à demander satisfaction & non à la donner; qu'il étoit en son pouvoir de donner la loi, & qu'ils étoient prêts à lui fournir tous les secours qui dépendroient d'eux. Le Roi, gagné par des propositions qui flattoient également sa gloire & son intérêt, recommença les hostilités. Les Hollandois souffrirent quelque tems assez patiemment, tâchant d'engager ce Prince par la douceur à changer de conduite; mais voyant qu'il leur faisoit tous les jours plus de mal, ils négocierent avec ceux de Fantin, & moyennant une somme d'argent les engagerent à faire la guerre au Roi de Commendo. Les Anglois les traverserent, & donnerent aux mêmes gens de Fantin de l'argent pour qu'ils demeurassent neutres; un des Directeurs Anglois de Cap Corse y alla lui-même, & leur fit prendre ce dernier parti. Leur Chef fut le seul qui voulut tenir parole aux Hollandois, mais ils le firent mourir, & en mirent un autre à sa place, qui étoit de leur faction. Ceux de Commendo continuant à inquietter les Hollandois, ils traiterent avec les Negres d'Adom, & avec ceux d'Acani & de Cabesterre, à qui ils donnerent cinq-mille florins; mais n'ayant pu s'accorder pour le partage de l'or, ils ne remuerent point. Le Gouverneur de d'Elmina s'adressa alors à ceux de Dirkira, qu'il engagea à prendre les armes pour la somme de huit-mille florins; mais ayant une autre guerre à soutenir, ils furent obligés de penser à leur propre conservation. Toutefois ils furent assez honnêtes gens pour renvoyer aux Hollandois leur or, excepté une petite partie, qui demeura sans-doute entre les mains de ceux qui l'apportoient. Ceux de Fantin n'imiterent point cet exemple, & garderent tout. Les affaires étant dans une situation si desespérée, les Hollandois ne pouvoient s'attendre qu'à une entiere ruine; on se voyoit obligé de demander la paix en supplians. Mais un heureux incident fit prendre

(*a*) *Bosman* l. c. p. 36-38.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

dre aux affaires un meilleur tour, & les tira d'embarras avec honneur. Le frere du Roi de Commendo, qui sur quelque mécontentement avoit été envoyé à Suriname avec sa famille, mais mis en liberté par ordre de la Compagnie, fut ramené sur la Côte. On se servit de lui pour sonder le Roi sur la paix; il négocia avec tant d'adresse que la paix se conclut d'une maniere honorable & avantageuse pour les Hollandois (*a*). Nous ne pouvons rapporter la suite qu'avec indignation. Les Anglois de Cap Corse, mécontens de la conduite du Roi, le firent assassiner dans ce Fort à un festin où ils l'avoient invité, & le recompenserent ainsi par une noire ingratitude des services qu'il leur avoit rendus. Action indigne qui flétrira a jamais la mémoire du lâche Gouverneur de ce Fort, dont nous passons par discrétion le nom sous silence (*).

La paix se fait, & les Anglois assassinent le Roi de Commendo.

Une action aussi noire causa de nouveaux troubles dans le Pays. Ceux de Commendo devinrent ennemis jurés des Anglois, & tâcherent par toutes sortes de moyens de venger la mort de leur Roi. D'autre part *Tekki-Ankan*, qui avoit trempé dans l'assassinat de son frere, s'enfuit de d'Elmina, & se joignit aux Anglois contre ceux de son Pays. Ils solliciterent les Hollandois de se liguer avec eux, mais le Gouverneur ne voulut pas s'engager dans une nouvelle guerre, si préjudiciable au Commerce. *Tekki-Ankan* & les Anglois chercherent d'autres Alliés, engagerent quelques petits Etats dans leur parti, & se mirent en campagne avec une armée fort supérieure à celle de Commendo; cependant les Anglois furent défaits, & les Négres de Commendo remporterent une victoire complette; ils en furent principalement redevables à leur Géneral *Amo Tekki*, en qui l'on voyoit revivre la bravoure du feu Roi.

Ressentiment des Negres, & défaite des Anglois.

Quoique les Hollandois eussent embrassé le parti de la neutralité, ce Général leur envoya les têtes de ceux qui avoient été tués, & les fit assurer qu'il vouloit vivre & mourir au service des Hollandois. Ceux-ci répondirent à sa civilité, & renvoyerent ses Ambassadeurs avec des présens. *Bosman* dit qu'ils avoient alors la plus belle occasion du monde de se venger des Anglois, en prenant le parti de ceux de Commendo. Mais le Gouverneur se laissa conduire par un Negre qui avoit tout pouvoir sur son esprit, & étoit ennemi mortel de ceux de Commendo. Cet homme, nommé *Akim*, lui proposa la conquete du Pays, comme un juste dédommagement des pertes que les Hollandois avoient faites. Cette raison eut tant de force sur le foible Gouverneur que, sans avoir consulté son Conseil, il résolut d'attaquer ceux de Fetu, alliés des Negres de Commendo. Il choisit pour l'exécution de son dessein un jour qu'ils étoient venus vendre leurs marchandises à d'Elmina sous la garantie de la foi publique, & qu'ils ne se défioient de rien. En un mot, comme s'il eût voulu ne point céder au Gouverneur de Cap Corse en perfidie, il fit attaquer les gens de Fetu, on les pilla, on en tua quelques-uns, & on en fit quatrevingt prisonniers. Le Gouverneur allégua pour justifier une action si noire, le meurtre de quelques femmes de Mina, dont

Perfidie du Gouverneur de Mina.

(*a*) Le même, p. 40—42.

(*) Nous tenons de bonne main, que la tête de ce malheureux Prince se garde encore à Cap Corse, & que les Negres voudroient la racheter à tout prix.

dont il accusoit ces Negres. Le fait étoit faux, & eût-il été vrai il n'y avoit qu'une ame basse capable de se venger par une pareille trahison. Ces femmes avoient été assassinées par la direction d'*Akim* & de *Tekki-Ankan*, pour faire servir ce crime à leurs vues. Quoique le Conseil de Mina desapprouvât l'action du Gouverneur, ils ne fit point de recherches, de peur de trouver trop de preuves contre *Akim*, qui étoit en état de se faire redouter (*a*).

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Une conduite aussi inexcusable fit cesser tout d'un coup le commerce à Mina, & rendit ceux de Fetu & de Commendo ennemis jurés des Hollandois. Les Anglois encouragés par-là se fortifierent davantage, & profiterent de l'occasion pour attaquer ceux de Commendo. Ayant mis une armée considérable en campagne, il leur donnerent une seconde bataille. Ceux de Commendo combattirent si courageusement, que malgré la supériorité de leurs ennemis ils auroient remporté la victoire, si leur Général n'eût pas été blessé, & obligé de se faire emporter hors du champ de bataille. Ce malheur les découragea tellement, que le désordre se mit parmi eux, & l'absence d'un seul homme donna la victoire aux Anglois. Le Général & les Officiers avec un grand nombre d'autres furent tués ou faits prisonniers. Cette victoire procura le Royaume de Commendo à *Tekki-Ankan*. Les Anglois & les Hollandois en retirerent quelque avantage, mais ils pouvoient en esperer beaucoup plus d'une meilleure conduite. *Bosman* a caché le nom des Gouverneurs Hollandois, dont les fausses démarches causerent tant de perte à la Compagnie. Il excuse le dernier en rejettant tout le blame sur *Akim*, qui avoit toute sa confiance, parceque cet homme lui avoit rendu de très-grands services avant qu'il fût à la tête des affaires (*b*).

Description du Royaume de Fetu.

Après avoir parlé du Royaume de Commendo, nous passons à la description de celui de *Fetu*; on s'appercevra sans-doute que nous avons ici un peu changé de méthode en parlant de la situation des Pays, & nous nous flattons que celle que nous suivons paroîtra juste & uniforme. Nous allons ici de l'Ouëst vers l'Est, en faisant la description des Etats maritimes, afin de pouvoir suivre régulièrement l'Histoire des Contrees de l'interieur du Pays de l'Est à l'Ouëst. Ainsi nous avons commencé par les Provinces les plus Occidentales de la Côte, & nous continuerons jusqu'à la plus Orientale de cette Partie dont nous traitons. Delà nous passerons aux Royaumes de l'intérieur, qui sont au Nord, & delà en suivant la ligne droite vers l'Ouëst, où nous rencontrons la Partie dont la description doit venir après. Par-là nous évitons tout vuide, & nous ne sommes pas dans la desagréable nécessité de passer des Royaumes entiers, pour parler de ceux qui sont au Nord. Ceux de la côte & ceux de l'intérieur se trouvent decrits tout de suite, l'attention du Lecteur est fixée, & il a des idées claires par la succession des Royaumes qui confinent les uns aux autres. Ce changement nous a paru d'autant plus nécessaire, que la côte de Guinee & l'interieur du Pays sont divisés en une multitude de petits Royaumes & de petites Souverainetés. Desorte qu'il n'etoit guere possible sans cela d'en etablir la Géographie avec un peu de précision, parcequ'il auroit fallu faire la description des

(*a*) *Bosman* p. 44—46. (*b*) Ibid. p. 46, 47.

SECTION V. des Royaumes de l'intérieur & de ceux de la côte à la façon des Voyageurs, à mesure qu'ils se seroient présentés à l'esprit.

Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Etendue & bornes.

Le Royaume que *Barbot* & d'autres appellent *Fetu*, est nommé *Afuto* par *Vasconcelos*, & *Fetou* par les Anglois. Nous nous en sommes tenus au premier nom, parcequ'il approche plus de la prononciation des Naturels. Ce Pays est borné à l'Ouëst par la Riviere de Benja & le Royaume de Commendo; au Nord par la Contrée d'Ati; à l'Est par celle de Saboe; & au Sud par l'Océan. Le Roi qui le gouvernoit du tems de *Barbot* s'appelloit *Ahen Penin Ashrine*. La Couronne est élective, & la Capitale, qui se nomme *Fetu*, est située dans les terres. *Bosman* donne à ce Royaume cent-soixante milles de longueur & presque autant de largeur; il le fait commencer au Mont St. Jago ou à la Riviere de sel, & finir au dessous du Mont Mansro (*a*) (*).

Autrefois fort puissant.

Ce Pays a été autrefois si peuplé & si puissant, qu'il étoit la terreur de tous ses voisins, & particulierement de ceux de Commendo, qui dépendoient en quelque maniere de lui; mais les guerres continuelles ont tellement changé la face des affaires, qu'ils sont aussi foibles qu'ils étoient puissans, & que ni le Roi de Fetu ni les Grands de son Royaume n'oseroient rien faire d'important sans l'aveu du Roi de Commendo. Pendant la guerre entre les Hollandois & ceux de Commendo, les habitans de Fetu se diviserent en deux Partis, dont l'un étoit dans les intérêts des Hollandois, & l'autre dans ceux des Negres de Commendo, par-là ils diminuoient doublement, parcequ'il y en avoit toujours de tués de l'un & de l'autre côté; & la derniere bataille sur-tout les ruina, ayant coûté la vie à presque la moitié. A présent il en reste à peine assez pour cultiver le Pays, qui est un des plus beaux de la Côte.

Beauté du Pays.

Avant les guerres qui ont causé sa ruine, *Bosman* l'ayant traversé plusieurs fois, assure qu'il y avoit un grand nombre de beaux villages bien peuplés & bien bâtis, & qu'il abondoit en fruits, en bétail, en huile & en vin de Palmier. Mais ce qu'il y avoit de plus agréable, étoient les promenades couvertes & unies entre Elmina & Simbé, village qui est à une lieue & demie dans le Pays; il y en avoit d'une demie lieue de long, & si bien couvertes qu'on y étoit l'abri de la pluie & du soleil. Les grands & beaux arbres que l'on voit sur les montagnes, servent aussi d'un grand ornement au Pays, aussi bien que la petite riviere d'eau douce dont il est arrosé. Il est très-bien situé pour la commodité des Etablissemens des Européens (*b*).

Occupations des Habitans.

Les habitans s'occupent sans distinction à l'Agriculture, à semer des grains ou d'autres fruits, & à faire de l'huile & du vin de Palmier, dont ils sont bien partagés. Il s'en trouve quelques-uns qui s'adonnent à la pêche, à faire du sel, à trafiquer avec les Negres de l'intérieur des terres, ou qui leur servent de Courtiers & de Facteurs. *Smith* dit que les districts d'Elmina & de Cap Corse ne cedent point en beauté ni en fertilité aux autres Pays

(*a*) Hist. Gen. des Voyag T. V. p. 119, 120. (*b*) *Bosman* Lett. 4. p. 53, 54. *Cit. du Trad.*

(*) Je ne sai où nos Auteurs & leur guide M. *Prevost*, ont pris que *Bosman* donne une pareille étendue au Royaume de Fetu; je trouve dans cet Auteur *Lett.* 4. p. 53, que *ce Pays a environ* QUATRE *petites lieues d'étendue tant en longueur qu'en largeur*, ce qui est bien loin de plus de cinquante. REM. DU TRAD.

Pays de la Côte, & qu'ils sont beaucoup mieux peuplés que d'autres; & que plus on descend vers la Côte des Esclaves, plus le Pays est charmant & riche (*a*).

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Description d'Elmina.

A trois petites lieues au dessous du Fort de Vredenburg, on trouve la Ville & le Château de *Saint George d'Elmina*. Ce sont les Portugais qui lui ont donné ce nom; on ne sait pas trop bien par quelle raison, car on ne trouve point de mines d'or à quelques lieues aux environs. *Bosman* conjecture que ce nom lui est venu de ce que du tems des Portugais on y apportoit & on en transportoit beaucoup d'or, comme si l'on n'eût eu qu'à l'aller chercher à la mine même. Les habitans appellent la ville ou le village même *Oddena*, mais les Européens retiennent généralement le nom que les Portugais y ont donné. Ce village est fort long & raisonnablement large. Les maisons sont de pierres de roc. En 1684 ce village étoit fort peuplé, & si puissant, que les habitans s'étoient rendus redoutables à tous les Negres de la Côte; & *Bosman* assure qu'un bon Général auroit pu exécuter par leur moyen de grandes entreprises. Mais depuis que la petite vérole y a fait de si grands ravages, les guerres de Commendo & le gouvernement tyrannique de quelques Gouverneurs l'ont tellement appauvri & dépeuplé, qu'on ne peut s'imaginer quelle est à présent sa foiblesse, n'étant pas en état de fournir cinquante hommes armés, outre ceux qui sont au service des Européens. Il n'y a guere de village sur la côte qui n'ait profité du désastre d'Oddena; les habitans se sont dispersés de tous côtés, les uns parcequ'ils étoient amis de ceux de Commendo, & la plupart pour éviter les exactions des Gouverneurs ou du Negre *Akim*. Quand *Bosman* arriva sur la côte, il comptoit souvent jusqu'à cinq ou six-cens Canots qui alloient à la pêche, & dans l'espace de quatre ans à peine en pouvoit-on trouver cent. Il croyoit que s'il venoit un Gouverneur prudent & sage, qui traitât les habitans avec douceur, on verroit bientôt un changement favorable, qu'il feroit revenir ceux qui se sont réfugiés ailleurs, & rétabliroit Mina dans son ancien état, pourvu qu'il encourageât les Negres & réprimât *Akim*. Mais jusques ici ni les Hollandois ni les habitans n'ont eu le bonheur de rencontrer un Gouverneur de ce caractere, & l'on est tenté de croire qne ce n'étoit là qu'une belle spéculation de l'Auteur (*b*).

Le village de Mina ou d'Oddena est situé sur la riviere de Benja dans une longue & basse Presqu'isle, qui a l'Océan au Sud; la Riviere au Nord; Commendo, à l'Oüest; & le fameux Château d'Elmina à l'Est. Du côté de Commendo il est fortifié par un gros mur de pierres de roc, avec un large fossé, & quelques pieces de canon sur la porte. Ce mur commence au bord de la mer, & s'étend jusqu'à la riviere de Benja, qui sépare la ville & le Château du mont St. Jago. Les Hollandois ont sur ce mont un Fort, nommé *Conradsburg*, qui commande également le Château & la Ville (*c*).

Les Negres de Mina sont bien faits & robustes, belliqueux, & plus civilisés & polis que les autres, par le commerce familier qu'ils ont eu depuis longtems avec les Européens. Leur occupation ordinaire est la Pêche, le Com-

(*a*) *Smith* T. II. p. 30.
(*b*) *Bosman* Lett. 3. p. 49, 50.
(*c*) Le même Lett. 4. p. 52, 53.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &c.*

Commerce & l'Agriculture. Ils reviennent le midi avec leur pêche, dont ils payent le cinquieme aux Hollandois. Leur commerce s'étend le long de la côte jusqu'à Jaida. Ils sont fort adroits à falsifier l'or, & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des Fondeurs & des Orfevres, qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'or, des boutons massifs ou en filigrame, des bagues, des chaînes, des poignées d'épée, & d'autres ornemens curieux; ils savent aussi tailler & polir le crystal & le verre, & lui donner toutes sortes de formes (*a*).

Le village contient environ deux-cens maisons, mais les rues sont étroites, irrégulieres & fort sales dans la saison des pluies. La plupart des Ecrivains disent qu'il est partagé en trois parties, qui ont chacune leur Chef, que les Negres appellent *Braffo*. Il a sous lui un Cabocero, & quelques autres Officiers subalternes qui administrent la justice dans les cas ordinaires. Les trois Braffos avec leurs assistans forment la Régence de cette petite République, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fetu & de Commendo, qui partageoient autrefois la souveraineté de ce Canton. C'est dans cet état que les Naturels avoient trouvé moyen de se rendre redoutables à tous leurs voisins, d'abord sous la protection des Portugais, & ensuite sous celle des Hollandois: la liberté dont ils jouissoient leur inspiroit un courage, une fierté, & une façon de penser & d'agir qu'on ne trouvoit pas parmi les autres Negres. Mais lorsque les Hollandois eurent commencé à resserrer leurs privileges, & à se mêler de leur Gouvernement, ils devinrent timides, craintifs, & lâches comme des esclaves, qui ont peur de desobéir au coup-d'œil d'un Maître impérieux (*b*).

La riviere de Benja coule le long de Mina. *M. Focquenberg* assure que les eaux en sont dix fois plus salées que la plus forte saumure, mais au mois de Mai & de Juin elle sont aussi douces & fraîches que de l'eau de pluie par la quantité d'eau qui y tombe des montagnes. Ce n'est que dans le tems d'une grande sécheresse qu'elle est fort salée. Et comme la terre est pleine de salpêtre aux environs de cette riviere, qui a peu de profondeur, il est facile de comprendre que l'eau de la mer y entrant se convertit plus facilement en sel par la grande chaleur du soleil, que dans la mer même. Les habitans en ont fait l'expérience, car ils prennent de l'eau de cette riviere pour faire du sel, ce qui leur réussit fort bien (*c*).

Château de d'Elmina.

Le Château de d'Elmina, qui est au centre de la Côte d'Or, est situé fort avantageusement pour favoriser & protéger le Commerce. Il est bâti sur un rocher, dont une partie est baignée par la mer, & défendue par un boulevard. L'édifice est un quarré long, ayant des murailles fort hautes, que l'on croit à l'épreuve du canon. Comme la Compagnie n'a rien épargné pour le fortifier & pour l'embellir, c'est sans-contredit un des plus beaux de toute la côte. Le Fort a quatorze verges de Rhinland en largeur & trente-deux en longueur, sans compter les ouvrages extérieurs. Il a quatre bastions, ou batteries en dedans. Deux de ces bastions sont du côté de la mer, & sont d'une prodigieuse hauteur, car la pointe de la Presqu'isle où ils sont situés, est celle d'un rocher fort élevé. Les deux autres bastions sont du

(*a*) *Barbot*, p. 456. (*b*) *Barbot*. l. c. (*c*) *Bosman* Lett. 3. p. 52.

du côté de la riviere, où le terrein descend par degrés. Ces quatre ouvrages sont montés de quarante-huit gros canons de fonte, & de quantité de pierriers. Plus bas est un ouvrage extérieur, où il y a une batterie de canons de fer pour saluer les Vaisseaux (*a*).

La Garnison est composée de cent Blancs, avec un nombre suffisant d'Officiers, & de cent Negres libres à la solde de la Compagnie. Il y a du côte de terre deux fossés creuses dans le rocher, qui défendent le Chateau & lui fournissent de l'eau douce. Le pont-levis est défendu par une redoute, montée de huit canons de fer. C'est de ce côté-là que la Nature a fait le moins de fraix, mais l'Art y a suppléé par des barricades, une herse de fer, & quatre pierriers de fonte dans l'intérieur de la porte. Le Corps-de-garde, qui est immédiatement derriere, est un bâtiment massif & de bonne défense, sans parler de plusieurs ouvertures par où la mousquetterie commande le pont. Il est inconcevable avec quelle peine & quelle dépense tous ces ouvrages ont été faits. Ils ont été commencés par les Portugais & finis par les Hollandois.

Le principal Edifice est un magnifique bâtiment quarré de pierre. Tout le haut sert de logement au Gouverneur; on y monte par un escalier fort large de pierres blanches & noires. Au haut de l'escalier il y a deux canons de fonte & quelques petites pieces, qui commandent la place d'armes, avec un petit Corps-de-garde. On entre dans une très-grande salle, qui sert comme d'Arsenal au Château, après laquelle on trouve une galerie boisée & éclairée à chacune de ses extrémités par de belles fenêtres. Il y a une Chapelle spacieuse, où l'on fait, outre le Service du Dimanche, tous les jours des Prieres: tous les Officiers de la Garnison sont obligés d'y assister sous peine d'une amende de vingt-cinq sols pour chaque absence, & du double si c'est un Dimanche ou un Jeudi. L'Infirmerie ou l'Hôpital est le long du rempart du côté de la riviere, & peut contenir une centaine de malades. Les Magazins pour les provisions & pour les marchandises sont beaux, spacieux, & toujours bien fournis. Les Comptoirs n'ont pas non plus été négligés, on y a ménagé le logement d'environ soixante personnes, qui sont le nombre ordinaire des Agens & des Employés de la Compagnie, outre les soldats; sur la porte d'un ancien magazin on lit en gros caractères *Anno* 1484, c'est la date de sa fondation sous le regne de *Jean* II. Roi de Portugal. Les caractères, qui sont gravés sur une pierre de roc, sont aussi frais que s'il n'y avoit que quelques années. Les marchandises & les provisions entrent dans le Chateau par une porte qui donne sur la mer, d'où elles se tirent à l'aide des grues & des poulies. Enfin le Château de d'Elmina a plus l'air d'un Palais que d'une Forteresse ou d'une Maison de commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté lorsqu'il sortit des mains des Portugais; c'est la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales qui l'a porté à sa perfection, sans avoir sujet jusqu'à présent de regretter sa dépense. *Smith* avoue (*b*) que tout lui a paru surpasser le Cap Corse, à la situation près. On débarque sur un beau quai, que les Hollandois ont construit à l'entrée de la riviere: on a taillé les pierres avec beaucoup de soin, & les angles sont bien unis. Au

(*a*) *Des Marchais*, T. I. p. 255. *Cit. du Trad.* (*b*) *Smith* T. II. p. 9.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Conradsburg.

Au Nord de la riviere de Benja, la Compagnie a fait bâtir le Fort de de *Conradsburg*, sur une montagne assez haute qu'on appelle *S. Jago* ou *St. Jaques*, du nom d'une petite Chapelle que les Portugais avoient dédiée à ce Saint. Les Hollandois ont cru qu'il étoit nécessaire de fortifier ce poste pour la sûreté du Château, mais d'autres sont persuadés que si un ennemi en étoit une fois maître, le Château seroit bientôt obligé de se rendre; mais aussi, s'il étoit bien défendu, qu'il seroit impossible de faire des approches du côté de terre. *Conradsburg* est situé dans le Pays de Fetu, sur la frontiere; c'est un fort beau quarré, qui a quatre bonnes batteries sur quatre bastions, un à chaque angle. Les murs ou les courtines n'ont que douze pieds de haut, mais au dessous il y a encore quatre autres batteries montées de douze pieces de canon. Il y a au centre une Tour, qui commande tous les environs, & qui suffit pour loger commodément vingt-cinq hommes avec leur Commandant. Cette Garnison est relevée de Mina tous les jours, & dans les cas importans elle se double. Comme c'est un poste de la derniere importance, les Hollandois ont grand soin de le tenir en bon état. L'accès est aisé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le roc un chemin jusqu'au pont; mais il ne peut être attaqué par-là, parceque l'ennemi se trouveroit entre deux feux. Du côté de Fetu & de Commendo, c'est un roc fort escarpé. Le pont de communication qui est sur la riviere est à la mode de Hollande, c'est-à-dire qu'il est coupé par un pont-levis. Au pied de la montagne on a bâti une espece de grand Magazin pour y tenir les Canots à sec, & plusieurs Appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du méme lieu on voit quantité de tombeaux, ornés de figures ridicules, que les Negres donnent pour celles de leurs anciens Rois.

Sous le Mont St. Jago, du côté du Nord, la Compagnie a un grand jardin, environné de hautes murailles & divisé en belles allées d'Orangers, de Limoniers, de Palmiers & de Cocotiers. On y voit toutes sortes de plantes & de légumes d'Europe & du Pays. Il y a au centre un magnifique Sallon, ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'éleve au milieu, & environné de beaux arbres qui le couvrent de leur ombre. Les oranges douces qu'on y cultive, ne le cedent point à celles de la Chine (*a*).

Des Marchais dit que le terrein n'est point fertile, c'est selon lui l'appanage de tous les Pays abondans en métaux précieux. D'autres Voyageurs assurent pourtant qu'il est très-fertile, & que tout l'or qu'on y a vient de l'intérieur du Pays. Ce Voyageur ajoute que ce sont les Negres de Commendo, de Fetu & Cap Corse, qui fournissent aux habitans de Mina la plupart des vivres qui s'y consomment. ,, Outre l'or de lavage, *dit-il*, que les ,, Negres tirent de leurs rivieres & des ruisseaux qui s'y jettent, il est certain qu'à quelques lieues au Nord & au Nord-Ouëst il y a des mines ,, de ce métal, mais les Negres ne sont pas fort habiles à les exploiter (*b*)." Nous ignorons d'où *Des Marchais* a appris cela, & il importe assez peu puisqu'il n'y a rien de vrai. *Bosman* assure en termes exprès qu'il n'y a point d'or dans le Pays, & le long séjour qu'il y a fait le rend digne de foi. Quant aux trésors immenses que *Des Marchais* dit que les Portugais en tiroient, il y

(*a*) *Barbot*, l. c. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 263, 264.

y a de l'apparence qu'ils venoient des Negres de l'intérieur des terres. Les Hollandois depuis eux ont amassé de prodigieuses sommes, sans que personne se soit jamais imaginé qu'ils fussent maîtres d'une seule mine en Afrique, bien-que l'on prétende qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'intérieur du Pays.

Section V. Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &c.

Etat de l'Etablissement de Mina, du tems des Portugais.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui regarde la forme & le commerce de cet Etablissement depuis que les Hollandois en ont fait la conquête, nous nous flattons que l'on remontera avec plaisir au-delà de cette époque, pour le connoître tel qu'il étoit du tems des Portugais. Après la découverte de la Côte d'Or par ces Fondateurs du Commerce & de la Marine des Européens, & les dépenses qu'ils y avoient faites pendant un grand nombre d'années pour y former des Etablissemens & y bâtir des Forteresses, le Roi d'Espagne, dont ils devinrent sujets, se regarda comme maître absolu de leurs découvertes. Il accorda le Château de Mina & ses dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais, sous une certaine redevance annuelle, défendant à tous ses autres sujets sous peine de mort de trafiquer dans les lieux accordés à la Compagnie. Les Gouverneurs, dont le Roi se réserva la nomination, ne furent établis que pour trois ans. On choisissoit pour cet Emploi d'anciens Officiers, qui n'avoient point été recompensés de leurs longs services, & qui trouvoient bien promptement le moyen de faire leur fortune dans un poste si avantageux. Après le Gouverneur venoient le Chapelain, le Viador ou principal Facteur, le Procureur du Roi ou le Juge, le Commandant de la Garnison, le premier Commis de la Compagnie & d'autres Officiers subalternes, qui avoient tous leur logement dans le Château. Les Soldats & les Artisans logeoient dans le village voisin, sous le canon de la Forteresse, où ils se rendoient pour faire leurs fonctions à des heures marquées. Mais lorsqu'il n'y avoit point de Vaisseaux à la rade, le service se faisoit avec beaucoup de négligence; un soldat se dispensoit de sa garde pour une bagatelle, & on lui permettoit d'employer son tems comme il le jugeoit à-propos: abus fort commun dans tous les Etablissemens des Européens en Asie, en Afrique & en Amérique, où la Milice dépend des Officiers Civils. La Garnison étoit composée de criminels bannis pour toute leur vie. En 1600 leur nombre étoit tellement diminué, qu'il n'en restoit que trente, la plupart accablés de maladies, & renfermés dans un Hôpital hors des murs. *Artus* (a) assure néanmoins qu'il y avoit parmi eux des Gens de qualité. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépense du Militaire. Mais lorsque le commerce eut commencé à languir, la Cour d'Espagne se relacha beaucoup pour l'entretien de cette Milice. On negligea d'entretenir le nombre ordinaire de Troupes, de remplacer ceux qui manquoient, ou qui par l'âge & les infirmités étoient hors d'etat de servir. La misere & la foiblesse de la Garnison allerent quelquefois si loin, qu'un soldat n'auroit osé sortir du Chateau, dans la crainte d'etre pris ou tué par les Hollandois, ou par les Negres qui etoient dans leurs interets. A la fin leur commerce etoit tellement ruiné, qu'il venoit à peine une ou deux Barques par an d'Europe, & que tout le commerce de la côte etoit deja passé entre les mains des Hollandois (b). Dans

(a) *Artus* ap. *De Bry* P. VI. p. 113. (b) *Artus* ubi. sup.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des* Européens &c.

Dans le tems que les affaires de la Compagnie étoit sur un pied florissant, les Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois par an, dans le cours d'Avril & de Mai, & de Septembre & Octobre. Ces Flottes consistoient en cinq Vaisseaux, qui après avoir débarqué leurs cargaisons, passoient un mois à se rafraîchir & à prendre de nouvelles provisions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandises aux Facteurs, qui leur faisoient remettre l'or, à mesure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & pour revenir, au-lieu que les Hollandois n'y mettoient guere moins de douze, quinze & dixhuit mois, parcequ'ils n'avoient ni Comptoirs, ni Forts, où ils pussent mettre leurs marchandises en sûreté. Cette Nation industrieuse surmonta ces difficultés, & par son activité l'emporta sur les Portugais malgré tous leurs avantages. Ils envoyoient tous les ans tant de Vaisseaux, qu'il y avoit toujours abondance de marchandises de l'Europe sur la côte. Ils saisissoient toutes les occasions de pousser leur pointe, & de profiter de l'indolence des Portugais.

Causes du succès des Hollandois.

On ne doit pas être surpris du succès des Hollandois, & de la préférence que leur donnoient les Negres, si l'on fait réflexion sur la maniere arbitraire dont les Portugais faisoient le Commerce. Ils faisoient la Loi aux Negres pour le prix des marchandises, encore n'avoient-ils pas la liberté de choisir, il falloit prendre pour leur or tout ce qu'il plaisoit aux Portugais de leur présenter. Les habitans du Canton de Mina vivoient dans une si rigoureuse contrainte, que sur le moindre soupçon, quelquefois sur de fausses accusations, ils étoient emprisonnés, & toutes leurs marchandises saisies & confisquées. Ainsi le Commerce d'Afrique produisit pendant un tems des profits immenses au Portugal, mais il étoit impossible qu'il fût de durée sous un gouvernement aussi despotique. Les habitans secouerent le joug, aussitôt qu'ils se virent soutenus par les Hollandois; mais la suite a fait voir qu'ils n'ont que changé de Maîtres, les Hollandois n'étant guere moins despotiques que l'étoient les Portugais. Il faut néanmoins avouer que le Pays est redevable à ces derniers de plusieurs avantages, quoiqu'ils n'eussent que leur propre intérêt en vue. Le bétail, les fruits & les grains ont été multipliés par leur moyen; il y en avoit même qui étoient entierement inconnus dans le Pays, & qui y sont aujourd'hui aussi abondans que s'ils en étoient originaires. Les Portugais supportoient beaucoup mieux toutes les incommodités du Climat que les Hollandois. La plupart des Voyageurs l'attribuent à leur sobriété, mais leurs femmes étoient plus sujettes aux maladies du Pays, & les plus robustes étoient souvent emportées en peu de mois, ou de semaines, & quelquefois en deux ou trois jours (*a*). Il seroit assez difficile de rendre raison de cette différence, mais c'est ce qui regarde plutôt le Médecin que l'Historien. Il est aisé de comprendre pourquoi les Portugais se portent mieux ici que les Hollandois. Ceux-ci passent d'un Climat froid & humide dans un Climat chaud & sec, d'un air épais & pesant dans un air fin & léger; un pareil changement ne peut qu'en causer un dans les liqueurs & dans les parties solides du corps; mais pourquoi les fem-

(*a*) *Barbot* p. 105.

femmes Portugaises, qui ont les fibres délicates, la perspiration libre, sont plus sujettes aux maladies que les hommes, c'est ce qui nous paroît si difficile à expliquer, que nous doutons du fait, ou qu'il faut l'attribuer à quelque déréglement dans leur régime de vie. Comme les Portugais qui s'établissoient sur la côte, s'accoutumoient aux femmes du Pays, il sortit de ces mariages une race de Mulâtres, qui étoient plus robustes que les Européennes, plus ressemblantes aux Naturels, & telle est la force de l'habitude, aussi agréables aux Portugais que les femmes de Lisbonne. Nonobstant une conduite aussi prudente, leur tyrannie aliéna tellement les Negres, qu'ils furent obligés de céder la place aux Hollandois, dont nous allons parler à-présent.

Emplois de l'Etablissement des Hollandois.

Quand ils commencerent à s'établir sur la Côte d'Or, les Officiers Militaires avoient le premier rang parmi eux. On choisissoit parmi les soldats les plus capables, soit pour tenir les Livres, soit pour le Négoce; ils avoient seize florins par mois de gages, & vingt pour leur nourriture. Mais l'incapacité des uns & la mauvaise conduite des autres ont obligé la Compagnie de changer de méthode, & d'exclure entierement les soldats de la direction du Commerce, ce qui convient certainement mieux à un Etat commerçant & à l'intérêt du Négoce, mais ce qui a aussi fréquemment des inconvéniens par le conflict d'intérêt & d'inclinations entre le pouvoir civil & militaire. A-présent les Employés de la Compagnie sont avancés par degrés & peuvent parvenir aux premiers postes, passant par une espece de Noviciat en occupant les moindres places successivement. On se persuade que ceux qui entendent les affaires de chaque département particulier, sont plus propres à les diriger tous. La premiere Charge, après celle dont nous avons parlé, est celle de Sous-Commis ou de Sous-Marchand. Ils ont vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ce sont eux qui reçoivent tout l'or pour la Compagnie, qui en doivent rendre compte au Facteurs ordinaires ou Marchands, ou au premier Marchand, qui est le Chef du Négoce, & qui en rend compte à la Compagnie. Il y a outre cela à d'Elmina un Maître de Magazin, qui a en garde les provisions & qui les débite. Le premier Marchand est responsable pour son Sous-commis, desorte que son poste demande beaucoup d'adresse, de vigilance & de prudence. Tout le monde a les yeux sur lui, & il doit contenter également les Negres, les autres Employés & la Compagnie. On choisit parmi les Sous-Commis, les Commis ou les Marchands des autres Forts, où ils commandent & ont la direction du Commerce. Leurs appointemens sont de trente-six florins par mois, outre dix florins pour leurs domestiques, & vingt pour leur table. Ils ont de plus un certain profit de tout ce qu'ils négocient.

Comme les places de Commis à Mawri ou Mouree & à Cormantin sont des plus importantes, on choisit pour les remplir les plus capables des Marchands, dont la Compagnie s'est reservé la nomination. Jusqu'à l'année 1699 les premiers Commis de ces deux endroits avoient encore le profit du Commerce des esclaves à Juida & à Ardra, ce qui leur valoit plus que le Commerce de l'or, qui n'est pas fort considérable dans ces deux endroits. Depuis la Compagnie leur a ôté ce Commerce pour le conférer aux Capitaines de ses Vaisseaux, ce dont *Bosman* ne se promettoit rien de bon; parceque la plupart de ces Capitaines ne connoissent point les manieres &

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or Etablissemens des Européens &c.*

les coutumes des Negres, & qu'ils sont fort grossiers & peu propres à faire honneur à la Compagnie.

Outre ces Officiers employés pour le Commerce, il y en a encore d'autres. Les Fiscal est le premier, il a cinquante florins par mois, la table du Directeur-Général & dix florins pour son domestique. Les gages du Fiscal sont donc fort médiocres, mais ses profits sont considérables; quand il saisit de l'or ou des marchandises que les Negres ou les Blancs négocient au préjudice de la Compagnie, & qu'on les confisque, il en a le tiers pour lui, aussi-bien que de toutes les amendes, ce qui seul peut lui faire un joli revenu. Après le Fiscal vient le Teneur de Livres Général, qui tient les Livres de tout le commerce que fait la Compagnie; ses appointemens sont de soixante-dix florins par mois, dix pour ses domestiques, & la table du Général, ou vingt-cinq florins pour sa nourriture. Il a ordinairement un Sous-Teneur de Livres, qui a trente florins par mois, & deux Assistans pour lui aider. Ensuite vient le Teneur de Livres de la Garnison. En qualité de Sous-Commis il a vingt-quatre florins, & en qualité de Commis trente-six par mois; outre qu'il vend à l'enchere les biens de ceux qui meurent, dont il a cinq pour cent de profit. Il y a quelquefois un Secretaire, dont les gages sont de cinquante florins par mois, outre les profits. La derniere & en meme tems la charge la moins honorable est celle de Sous-Fiscal ou d'Auditeur. Il a vingt-florins par mois, & le dixieme de tout ce qui est confisqué. Il est suspect à tout le monde, quoique pour lui faire plus d'honneur on lui ait donné le pas devant tous les Sous-Commis.

On n'a pas le méme soin des intérêts de la Religion que de ceux du Commerce, car dans tout le Canton il n'y a qu'un seul Ministre. Il a cent florins par mois, outre dix autres pour un valet, & la table du Général quand il veut (*a*).

Rang des Officiers. Gouvernement.

Voici le rang de tous ces différens Officiers. 1. Le Directeur-Général. 2. Le Ministre. 3. Le Fiscal. 4. Le premier Marchand. 5. Deux ou trois premiers Commis. 6. Sept ou huit Commis. 7. Neuf ou dix Sous-Commis. 8. Dixhuit ou vingt Assistans. 9. Le Maître de Magazin. 10. Le Teneur des Livres Général. 11. Le Sous-Teneur de Livres. 12. Le Teneur de Livres de la Garnison. 13. Le Secretaire ou Sous-Secretaire. 14. Le Lecteur. 15. Le Sous-Fiscal ou Auditeur. L'autorité & le gouvernement de la Côte est principalement entre les mains du Directeur-Général; les Commandans de tous les Forts reçoivent ses ordres, & il ne leur est pas permis de rien entreprendre d'important à son insu & sans son approbation. Les affaires de grande conséquence sont portées au Conseil, composé du Directeur-Général, du Fiscal, des premiers Marchands, du Teneur de Livres-Général, & quelquefois des Commandans des Forts, qui sont les Conseillers extraordinaires. Il est permis à chacun de dire son sentiment sur tout ce qui est proposé dans cette Assemblée. Mais comme l'autorité du Directeur-Général est fort grande, & qu'il peut révoquer tous les Officiers quand il lui plait sans rendre raison de sa conduite, ils ont pour lui la déférence la plus servile, observent le moindre de ses regards, & tremblent quand ils ne-

(*a*) *Bosman* Lett. VII. p. 102-107.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

remarquent quelque nuage sur sa phisionomie. Despotisme qui a produit de fâcheux effets sous de mauvais Directeurs, & qui ne peut jamais etre utile que pour hâter les opérations du Commerce, & pour prévenir les divisions parmi les Officiers de la Compagnie. *Bosman*, qui sentoit que les affaires ne peuvent jamais aller bien sous un pareil Gouvernement, exhorte la Compagnie à retrancher un peu du crédit du Directeur; il fait voir les grands avantages qui résulteroient d'une administration plus réglée & plus égale, où l'on auroit plus d'égard à l'intérêt de chaque particulier & à la justice. En un mot, pour finir, comme tous les Employés de la Compagnie ne vont qu'au nombre de soixante, il n'en est aucun qui ne puisse, s'il se conduit bien, parvenir aux postes les plus honorables & les plus lucratifs (*a*).

Description d'Oegwa.

Nous passons à la Description de *Cap Corse*, ou comme le nomment les Anglois *Cape-Coast*, le principal Etablissement des Anglois sur la côte de Guinée. Nous dirons néanmoins auparavant un mot d'un village considérable situé entre d'Elmina & le Cap Corse; c'est celui d'Agua ou Oegwa. Suivant *Artus*, il est situé sur la pente d'un terrein qui s'éleve par degrés, & défendu par des rochers, contre lesquels les flots se brisent avec tant de violence, qu'on en entend le bruit de fort loin (*b*). *Barbot* dit que ce village contient environ cinq-cens maisons séparées par des rues étroites & tortues, & que de la mer on le prendroit pour un amphithéatre (*c*). *Des Marchais* n'y compte que deux-cens maisons, disposées en rues bien allignées, avec une grande place au milieu, dans laquelle on tient tous les jours un marché, où l'on trouve pour de l'or tout ce qu'on peut souhaitter (*d*). Les maisons sont de terre mais propres, & la plupart meublées de chaises, de bancs, de nattes, de pots de terres, & même de miroirs que les habitans achettent des Européens. Il n'y a pas de village sur toute la côte où il y ait une plus grande abondance de provisions, que l'on y a apporte des Cantons voisins, & qui s'y débitent les jours de marché. On y trouve aussi une assez grande quantité d'or, qui vient de Fetu, d'Abrambo, d'Assiento & de Mandingo (*e*). L'or se vend au poids, & les Negres ont des balances fort justes, qu'ils savoient faire avant que d'avoir commerce avec les Européens, ce qui prouve qu'ils n'ignorent pas entierement ce qu'il y a de plus delicat dans la Méchanique. Après l'or, il n'y a pas de marchandise plus abondante que le poisson, dont il se pêche une prodigieuse quantité sur la côte. Quoique les habitans soient portés à la guerre, ils s'occupent en tems de paix principalement à la Peche & à l'Agriculture. Ils sont fort adroits à jetter le filet, & à pecher à la ligne, & leur intrépidité à braver le mauvais tems est sans égale. Le Mecredi est le seul jour de la semaine qu'ils ne travaillent point, parcequ'il est consacré à l'honneur du Fetiche. Leur hardiesse a aller à la peche dans le mauvais tems vient peut-etre moins de courage que d'insensibilité. *Philips* assure les avoir vu boire & manger sur des barrils de poudre, qu'ils achettent des Anglois, sans craindre d'y laisser tomber des étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche (*f*).

Le

(*a*) *Bosman* Lett. VII. p. 107 & suiv.
(*b*) *Artus* ap *De Bry*, P. VI. p. 114.
(*c*) *Barbot* p. 108.
(*d*) *Des Marchais* T. I. p. 266.
(*e*) *Barbot*, l. c.
(*f*) *Philips*, p. 207.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Le nom de *Cape-Coast*, que les Anglois donnent à leur principal Etablissement, est une corruption du *Cabo-Corso*, l'ancien nom Portugais. Ce Cap est formé par une pointe, que la mer baigne au Sud & à l'Est. C'est sur ce Cap qu'est le Fort Anglois, à trois lieues de Mina. Les Portugais s'y établirent en 1610, & bâtirent ce Fort sur un grand rocher qui avance dans la mer. Ils en furent chassés peu d'années après par les Hollandois, qui l'aggrandirent & l'embellirent. En 1664 il fut ruiné par l'Amiral *Holmes*, qui l'attaqua après son expédition contre le Fort Witsen à Tacorary. L'année suivante le fameux Amiral *de Ruiter* eut ordre de venger sa Nation des insultes des Anglois. Il les attaqua avec une Escadre de treize Vaisseaux sur toute la côte, ruina tous leurs Comptoirs, & prit ou brûla tous les Vaisseaux de la Compagnie. Mais il ne put avec toutes ses forces se rendre maître du Fort de Cape-Coast, quoiqu'il ne fût pas encore bien rétabli. Le Traité de Breda en assura la possession aux Anglois; & le Roi *Charles* II. ayant formé une nouvelle Compagnie en 1672, les Directeurs s'appliquerent à fortifier & à embellir cette place, la principale qu'ils eussent sur la côte (*a*).

Description & Histoire de CapCorse.

Les murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté de la terre; ils sont en partie de pierre, & en partie de grandes briques, que les Anglois font à quelque distance de la Place. C'est la bonté & la hauteur des murs qui fait la principale force de cette Forteresse, & ce qui fournit aux Negres une retraite sûre contre les incursions des Fantins. La Parade, qui est à vingt pieds de hauteur perpendiculaire au-dessus de la surface du rocher, forme une espece de quarré ouvert du côté de l'Est vers la mer, ce qui la rend fraîche, aérée & amusante par la belle vue sur la pointe de la Reine Anne, & sur les Vaisseaux qui sont à la rade d'Anamaboe. Cet endroit est surmonté d'une plate-forme, où il y a treize grosses pieces de canon, les trois autres côtés sont très-joliment bâtis, & renferment plusieurs grands & beaux appartemens, & entre autres du côté du Sud une grande Chapelle bien construite, dont le fond joint le mur du Fort, qui étant couvert lui-même en dehors par une grande partie du rocher nommé Tabora, n'a pas besoin de ce côté-là d'autre défense. Les treize pieces de canon qui sont sur la plate-forme commandent la rade & son entrée, & le lieu de débarquement n'est pas moins exposé au feu de la mousquetterie de derriere les rochers. Le Fort a quatre bastions, montés de vingt-neuf pieces de canon. Il y en a dix sur les crenaux, six sur le rocher de Tabora, qui n'ont d'autre usage que de tenir les Negres en respect. La perspective du Château de Cape-Coast est belle & réguliere du côté de la mer; les fortifications sont très-bien entendues, & l'art a tiré tout le parti possible de la disposition naturelle du rocher. On y entre par une grande porte, bien fortifiée, qui conduit à la parade dont nous avons parlé, où l'on peut ranger aisément cinq-cens hommes. Les quatre bastions ont communication ensemble par un chemin couvert, & la chaîne est une belle batterie de quinze pieces, qui sont pointées assez bas pour commander la rade. *Smith* dit que toute l'artillerie du Fort consiste en quarante grosses pieces de canon outre les demi-cou-

(*a*) *Barbot*, p. 169.

couleuvrines (*a*). *Philips* assure que la Garnison est ordinairement composée de cent hommes; suivant *Barbot* elle est de cent Blancs & du même nombre de Negres, avec leurs Officiers respectifs, tous vêtus de rouge & à la solde de la Compagnie. Ni l'un ni l'autre ne nomment qu'un seul Officier au-dessus du Sergent; ils l'appellent Capitaine, quoiqu'il ne soit que le Lieutenant du Fort. Les portes se ferment à huit heures du soir, & il y a une garde réguliere.

Yvrognerie des soldats & des autres.

Malgré tant de témoignages qui donnent une idée avantageuse de la force de Cape-Coast, *Bosman*, Auteur de réputation, voudroit en donner uue idée fort différente. Après avoir décrit la beauté & la force de la Place, il ajoute qu'il y a une très-pauvre Garnison, & que les soldats sont si mal en ordre, qu'on en a pitié en les voyant. Il en donne pour raison, que les Anglois reçoivent fort bien les Déserteurs Hollandois par une fausse compassion, bien-qu'ils violent par-là l'accord fait sur cet article entre les deux Nations; „ Quoique ce ne soient que des yvrognes, *dit-il*, les Anglois les „ reçoivent bien, parceque rien ne leur plait tant que quand le soldat dépen„ se tout son argent à boire du Punch. Il y a de leurs Agens qui le font „ vendre par d'autres, & qui y profitent considérablement, le pauvre sol„ dat étant obligé de le payer au double. Ils ne se mettent pas en peine „ si les soldats ont de l'argent de reste pour acheter dequoi manger, il leur „ suffit qu'ils l'ayent dépensé en Punch, & c'est par ces excès de boisson & „ par la mauvaise nourriture, que les soldats & presque tous les autres sont „ en si pitoyable état." Il ajoute que ce sont non seulement les soldats qui abregent leurs jours par-là, mais les Officiers mêmes, qui donnent dans les plus grands excès de manger & de boire (*b*).

Avec tous les avantages dont on a parlé, la situation du Fort de Cape-Coast a ses inconvéniens. Il y a entre autres quelques collines qui n'en sont pas éloignées, d'où l'on pourroit l'incommoder beaucoup. C'est ce qui engage les Anglois à ménager extrêmement les Negres, & à vivre en bonne intelligence avec eux. Ils n'épargnent ni caresses ni présens, outre une redevance qu'ils payent au Roi de Fetu pour le terrein qu'ils occupent. C'est sur ce pied-là que les choses étoient du tems de *Barbot*, & nous ne croyons pas qu'il y soit arrivé beaucoup de changement.

Logemens & dépense de la table des Facteurs.

Les barraques des soldats sous les meilleures qu'il y ait sur la côte; ils reçoivent leur paye une fois par semaine en poudre d'or. Il y a aussi des loges pour les esclaves, qui à cet égard sont bien traités; une bonne forge, un attelier bien fourni, & une grande cuisine. L'Auteur remarque neanmoins que les Officiers ne font que deux repas par jour, l'un à dix heures du matin, & l'autre à quatre heures après midi; avec cela la dépense de la table monte par an jusqu'à quinze-cens livres sterling (*c*).

L'appartement du Directeur-Général communique à la Chapelle, qui n'est qu'une grande Salle, qui sert à deux usages, car on y mange & on y fait le Service Divin. Le premier étage est orné d'un fort beau balcon, qui regne le long de toute la façade; les Comptoirs sont aussi spacieux & commodes. Du tems de *Barbot* on entretenoit un Ecole pour les jeunes Negres,

où

(*a*) *Smith*, T. II. p. 3.
(*b*) *Bosman* Lett. IV. p. 55, 56.
(*c*) *Barbot* p. 172.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

où on leur enseignoit à lire & à écrire, outre les principes de la Religion Chretienne. Nous ne pouvons dire si cet Etablissement subsiste. Pres de la porte est une prison, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels en attendant qu'on puisse les faire transporter en Angleterre pour être jugés selon les Loix. Enfin on a taillé sous la plate-forme dans le roc une grande voûte, pour y renfermer les esclaves. Cet horrible lieu est partagé en plusieurs cellules très-bien entendues pour empecher les révoltes & les conspirations. On n'y met que les esclaves qui sont achetés pour être transportés ailleurs. Une grille de fer, qui couvre le haut de la voûte, lui donne de l'air & du jour. Le grand nombre de Vaisseaux qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laisse guere le tems de demeurer assez dans cette prison pour y tomber malades. La cîterne qui fournit de l'eau au Fort, contient quatre cens tonnes; elle est taillée dans le roc, & aussi commode qu'un ouvrage de cette nature peut l'être. On n'a point d'autre eau à moins que de l'aller chercher bien loin (*a*).

Appointemens &c. des Officiers.

Autrefois les appointemens du Directeur-Général étoient de deux mille livres sterling par an, à-présent ils sont diminués de la moitié; il a outre cela des profits sur le Commerce. Son Conseil est composé de deux Marchands & d'un Secretaire; il n'y a que sa voix, mais comme il ne s'assemble que dans des occasions extraordinaires, c'est lui qui dirige à peu près tout. Il dispose des emplois de Facteurs & de Supercargos sur les Vaisseaux, qui sont fort lucratifs, parceque ceux qui les exercent ont outre leur paye, la permission d'avoir une certaine part au Commerce. Le poste d'Acra est par exemple très-avantageux, mais ceux d'Anamaboe & de Dickscove sont plutôt pénibles que lucratifs & agréables; les Facteurs y sont mal logés, mal nourris, & ne gagnent pas beaucoup. Généralement le Gouvernement de Cape-Coast est entre les mains d'une seule personne, mais du tems que *Smith* y étoit l'autorité étoit partagée entre trois (*b*). *Des Marchais* (*c*) dit que le Directeur Anglois du Cap Corse ne se contente pas du commerce qu'il fait chez lui; il a toujours un bon nombre de gros & de petits Bâtimens, qui vont traiter le long des côtes, & qui rapportent au Magazin général tous les effets qu'ils ont négociés, qui sont ensuite embarqués pour l'Amérique & pour l'Europe. Aujourd'hui les Anglois trafiquent principalement en poudre d'or & en esclaves; on envoye l'une en Europe, & les autres en Amérique.

Jardins.

Les Jardins de Cape-Coast sont beaux & grands, ayant huit milles de tour; ils n'ont ni hayes ni enclos, car on comprend sous le nom de jardins tout le terrein où il y a des plantations régulieres. Ils sont très-fertiles & produisent tout ce qui peut venir sous la Zone-Torride, comme des oranges, des limons, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, avec toutes sortes de salades & de racines. On croit que les caneliers viendroient ici parfaitement bien, s'ils étoient cultivés comme il faut; il est surprenant que la Compagnie n'en ait pas encore fait l'essai, puisque par-là elle ven-

ge-

(*a*) *Smith*, T. II. p. 10.
(*b*) Le même, T. I. p. 254.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 266, 267.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissement des Européens &c.*

geroit le tort que les Hollandois ont fait à la Nation pour le Commerce des Epiceries, & qu'elle lui épargneroit de grosses sommes, sans entreprendre sur les droits de la Compagnie des Indes Orientales. Lorsque *Philips* étoit à Cape-Coast, les Anglois avoient deux jardins; l'un fort grand, qui est apparemment celui dont parle *Smith*, où ils avoient un fort beau cabinet pour se réjouir. Le second jardin servoit de cimetiere pour les Facteurs & pour tous les Blancs qui mouroient dans le Pays, excepté les Directeurs qui étoient communément enterrés dans l'enceinte du Fort (*a*).

Le Pays des environs.

La côte s'étend ici presque de l'Est à l'Ouëst, faisant face au Midi. Le Pays est couvert de montagnes, qui sans être fort hautes sont fort près les unes des autres, ce qui rend les vallées très-étroites. Elles sont remplies d'une sorte de ronces basses, mais épaisses, ce qui les rend impraticables, sinon dans les endroits où l'on a ménagé des chemins. Les Negres ne cultivent pas la dixieme partie du terrein, & six mois d'interruption le couvrent des ronces dont on l'avoit purgé. Les Voyageurs ont entrepris d'expliquer cette singularité par des conjectures aussi peu satisfaisantes les unes que les autres; les uns l'attribuent à la stérilité du terroir, d'autres aux mauvaises qualités de l'air, d'autres à l'humidité, quelques-uns à un principe vitriolique dans le sol, comme s'ils vouloient l'emporter sur les autres pour le ridicule. La superficie de la terre est généralement de sable ou de gravier, avec une sorte de marne blanche au-dessous, & un peu plus bas une terre brune, d'une qualité seche & sablonneuse. Nous ne parlons au reste que des montagnes, les vallées sont en général fertiles, sinon autour de Cape-Coast, où le Pays est sec & stérile. Le reste du Pays de Fetu est très-fertile, & toutes les terres y sont bien cultivées. Les habitans qui sont en grand nombre, sont aussi fort industrieux; ils s'occupent à négocier en Or, à la Pêche, à l'Agriculture, & à tout ce qui peut contribuer à subvenir aux besoins de la vie. Ils portent quantité de provisions à Mina, avec autant de profit pour eux-mêmes que d'utilité pour les Hollandois. Ils ont une grande abondance d'excellent poisson, leur volaille & leurs gros canards de Moscovie sont bons & à bon marché. Le mouton & le chevreau y sont maigres & insipides. Le bœuf y est rare, & les pigeons en fort grand nombre.

De l'Air.

Quant à l'air, *Barbot* ne le trouve pas plus mauvais que dans les autres Pays de la Côte d'Or, mais il remarque qu'il s'éleve matin & soir une sorte de brouillard, qui ne peut etre l'effet d'une bonne cause, & doit naturellement engendrer des maladies. Avec cela il attribue principalement la mortalité à l'intemperance & à la qualité des alimens. *Smith* au contraire trouve l'air fort sain, & peut-être le plus convenable de tous en Guinee pour un Europeen (*b*).

Deux autres Forts voisins de Cap Corse.

Les Anglois ont bâti dans le voisinage de Cape-Coast deux autres Forts, dont l'un s'appelle la *Tour de Philips* & l'autre le *Fort Royal* ou le *Fort de la Reine Anne*; ils sont tous deux à trois quarts de mille du Fort de Cape Coast. Le premier, qui est sur le sommet d'une colline, à côté des jardins, a le Fort au Sud-Ouëst. Du tems de *Bosman*, il y avoit sur cette Tour six pie-

(*a*) *Philips*, p. 205. (*b*) *Smith*, T. II. p. 3.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

pieces de canon, & le même nombre d'hommes pour la garder; elle servoit à tenir les Negres du village en respect & à les protéger contre les incursions de leurs voisins. *Philips* parle d'une redoute élevée sur une colline, qui ressemble, dit-il, à ces Tours qui sont le long des côtes d'Espagne, pour avertir de l'approche des Pirates Maures ou Turcs. Il ajoute qu'elle étoit montée de deux ou trois petites pieces de canon, & gardée par deux soldats, pour donner l'allarme au moindre danger (*a*).

Le Fort de la Reine Anne est situé proche du village de Manfro, sur une Colline nommée *Danestein* ou le Mont Danois, parceque les Danois y avoient autrefois le Fort de *Frédéricsburg*. C'est aujourd'hui un Batiment quarré, monté de seize pieces de canon, dont onze sont sur la plate-forme; il est gardé par six Blancs, & d'autant de Negres (*b*). *Des Marchais* dit qu'il n'est accessible que par un chemin tournant qui forme une rue spirale, bordée de cabanes de Negres (*c*) (*).

Le village de Manfro est presque rond, il est situé sur le rivage dans un lieu presque inaccessible à cause du grand nombre de rochers qui l'environnent. Les habitans ne s'occupent qu'à la pêche, à la culture de la terre & à faire du sel; quelques-uns servent aussi de Facteurs aux Negres de l'intérieur du Pays.

Il y a à *Abramboe* une grande Assemblée de danse tous les ans, dans un tems que le Roi de Fetu indique, où l'on se rend de tous les lieux du Pays, On y voit un nombre incroyable de Negres, qui passent le jour entier & une partie de la nuit à danser. Ce tems est marqué aussi pour la décision des procès & des querelles qui n'ont pu être terminés par les Juges inférieurs des différens districts. La Cour Souveraine est composée du Roi, de son Premier Ministre, du *Jeraffo*, du *Braffo*, & de deux Commissaires Anglois du Cap Corse, choisis par le Directeur-Général. Ces Commissaires doivent paroître chaque fois au tribunal avec un habit neuf, ce qui coûte tous les ans à la Compagnie trois-cens livres sterling.

Aquaffo est un autre village de Negres, à l'Ouëst du Cap Corse, qui passe pour grand & bien peuplé. Il s'y tient un marché, où les Negres achettent les esclaves qui doivent être sacrifiés aux funérailles du Roi, & enterrés avec lui (*d*).

Description de Pays du Saboe.

Le Pays de *Saboe* ou *Sabu*, dont nous devons parler à-présent, n'a pas attiré l'attention des Voyageurs par son étendue, car il n'occupe que deux lieues le long de la mer, & à peu près le double dans les terres. Il commence

(*a*) *Bosman*, Lett 34 p. 57.
(*b*) *Barbot*, p. 172.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p 269.
(*d*) *Barbot*, l. c.

(*) Ce qu'on dit ici de la figure de ce Fort est tiré de *Barbot*, qui est un peu ancien pour juger de son état présent. *Smith*, qui l'a vu en 1726 dit „ que les Anglois „ commencerent en 1693 à fortifier & à rebâtir cette Place, & que s'ils avoient con„ tinué leurs travaux elle seroit aujourd'hui la plus forte de toute la Guinée, étant „ absolument inaccessible de tous côtés, à l'exception d'un petit sentier, dont un seul „ canon peut défendre le passage Ce même Fort, ajout-t-il, *quoique ruiné* aujour„ d'hui, est en état de raser celui de Cap-Coast On y entretient vingt-une pieces de „ canon, tant montées que démontées, qui servent à rendre le salut aux Vaisseaux „ qui arrivent à la rade (1)." Cela s'accorde très-bien avec ce qu'en dit *Bosman* (2). Rem. du Trad.

(1) *Smith*, T. I. p. 256, 257. (2) *Bosman*, Lett. IV. p. 59, 60.

ce au pied du Mont Danois, & finit à une demi-lieue au dessous de Mawri ou Mourée, & là il confine au Pays de Fantin: il est borné par la Mer, & par les Pays d'Atti & de Fetu au Sud & à l'Ouëst. *Saboe* est très-fertile en grains, yames, patates, bananes, oranges, limons & autres fruits, outre l'huile de Palmier, dont il fournit Acra & Axim. Les habitans passent pour les plus industrieux Negres de la Côte d'or; ils sont toujours occupés soit à l'Agriculture soit à la Peche, soit au Commerce avec les Européens, ou avec la Nation des Akkanez, qui leur apporte de l'or en échange pour leur poisson & pour leur sel.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Caractere des Habitans.

Bosman dit que le Pays de Saboe est aussi puissant que celui de Commendo, & que les habitans sont aussi traîtres & fourbes, parcequ'ils ont fait manquer les entreprises des Hollandois contre ceux de Commendo. Cet Auteur se plaint amérement que le Roi de Saboe, sous prétexte d'être Médiateur, les a souvent amusés & trompés, & quoiqu'on s'en apperçût bien on n'osoit pourtant rien dire, & l'on étoit même obligé de lui faire de tems en tems des présens (*a*). *Barbot* au contraire n'attribue la haine de ces Negres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoute qu'avec l'affection des Naturels ils ont perdu leur Commerce, & que le Roi de Saboe, en particulier, fourniroit volontiers un secours de deux mille Negres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chasser les Hollandois. La source de son mécontentement est, que les Hollandois ont tâché de porter les habitans de Mourée à la révolte, & de les dissuader de lui payer tribut (*b*).

Il paroît par le témoignage d'*Artus*, que la haine des Negres pour les Hollandois n'a pas eté volontaire, ni l'effet du caprice, mais celui d'une suite de mauvais traitemens, & de l'autorité tyrannique que le Gouverneur de Mina a usurpée. Ils étoient fort éloignés de vouloir troubler le Commerce, mais ils soupiroient après leur liberté. *Artus* raconte qu'en 1598, quelques matelots Hollandois étant descendus à terre pour couper du bois, commencerent par abattre quelques arbres qui étoient les Fetiches du Pays. Les habitans frémirent du sacrilege, & ne laisserent pas de les avertir avec douceur; mais voyant que leurs représentations étoient inutiles, ils eurent recours aux armes, & obligerent les Hollandois par une nuée de fleches & de dards de regagner leurs Vaisseaux. Dans leur retraite ils eurent un homme de tué, à qui les Negres couperent la tête. Le lendemain, se repentant de leur action, une troupe d'entre eux se rendit à bord, & présenta le meurtrier au Capitaine, pour le punir comme il le méritoit. Leur soumission fut rejettée. Ils s'en retournerent à terre, & n'en couperent pas moins la tête au coupable, partagerent son corps en quartiers, & l'exposerent aux bêtes & aux oiseaux sauvages. Lorsque les Hollandois vinrent à terre, ils trouverent leur compatriote enterré decemment, & la tête du meurtrier sur la fosse (*c*). Ce qui donne lieu de penser, que les Negres desiroient de vivre en bonne intelligence avec eux.

Pendant bien des années ceux de Saboe avoient été en guerre avec les Negres d'Atti & les Akanez; mais le Roi, qui regnoit en 1682, étant d'un

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 60. (*b*) *Artus* ubi sup. p. 48. (*c*) *Barbot* l. c.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

d'un caractere pacifique, avoit mis fin à ces troubles & rétabli la tranquillité. Bien-que ceux de Saboe fussent moins nombreux que leurs ennemis, ils ne laissoient pas de remporter de grands avantages à la faveur des armes à feu, dont ils se servent fort bien. Souvent ils ont apporté les têtes de leurs ennemis au Fort Hollandois à Mourée (*a*).

Sabu *Capitale.*

Le village de Sabu, où le Roi fait sa résidence, est à deux lieues de la côte; il est grand & bien peuplé. *Des Marchais* dit que c'est un assez gros village, à trois lieues dans les terres, du côté du Nord-Nord-Est de Mourée (*b*).

Fort Anglois *de* Queen's Anne's Point.

La premiere place qui se présente sur la côte, est le Fort Anglois sur ce qu'on nomme *la Pointe de la Reine Anne*, bâti de pierre & de chaux sur une colline, à un mille environ du Fort Royal, ou Mont Danois à l'Ouëst, & à deux milles du Fort Hollandois *Nassau* à l'Est. Il est monté de cinq pieces de canon, & la Garnison est de cinq Blancs & du même nombre de Negres. On trouve ensuite le village d'*Icon* ou de *Cong*, où l'on voit les ruines d'un Comptoir Hollandois, qui ne servoit qu'à empecher les Vaisseaux Européens d'y venir pour troubler le Commerce de Mourée.

Mourée.

A une demi-lieue au-dessous de Cong est le village de *Mawri* ou *Mourée*. Suivant *Artus* il est sur une éminence sans en être moins sale, plus sain & moins irrégulier. Son marché est incommode, & n'en abonde pas moins en vins de Palmier & en fruits. Il appartient au Roi de Saboe, qui y fait lever ses droits par un de ses Officiers. Le Commerce y consiste principalement en or crud, que des Marchands apportent en des canots de lieux fort éloignés dans les terres. Ce village étoit peu considérable avant que les Hollandois s'y établissent, mais à-présent c'est l'endroit où le Commerce est le plus florissant après d'Elmina & Cape-Coast. *Villault* dit que Mourée a environ deux-cens maisons, qui environnent le Fort Hollandois Nassau de tous côtés. De son tems ce village relevoit du Roi des Akkanez, aussi-bien que celui de Cong.

La plupart des habitans de Mourée sont pêcheurs, on voit tous les matins avant le jour sortir trois ou quatre-cens canots, & à leur retour ils payent au Facteur Hollandois le cinquieme de leur pêche. Les Hollandois jouissent de ce même tribut à Axim, à Sama & à d'Elmina, par droit de conquête, mais *Bosman* dit qu'il n'est pas assuré qu'ils ayent conquis Mourée (*c*). Ils sont les seuls Européens qui ont ce privilege, & il n'y en a point qui ayent un pouvoir aussi absolu sur ceux qui dépendent d'eux, desorte qu'ils semblent affecter un aussi grand despotisme au dehors, qu'il y a de liberté dans leur Patrie. Un grand nombre d'Akkanez se sont établis à Mourée, pour négocier plus facilement avec les Hollandois. Les maisons sont à quelque distance l'une de l'autre, & dans l'intervalle on trouve des rocs, qui rendent le passage assez difficile, & souvent dangereux. On appelle ce lieu le cimetiere des Hollandois, parcequ'il y en est mort un grand nombre. Le Commerce ne laisse pas d'y être florissant, parceque tous les Vaisseaux destinés pour la côte doivent y relâcher pour prendre de l'eau & du bois (*d*).

Le

(*a*) *Barbot* l. c.
(*b*) *Des Marchais* T. I p. 270.
(*c*) *Bosman* Lett. IV. p. 62.
(*d*) *Barbot* l. c.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Fort Nassau.

Le Fort *Nassau*, le plus considérable que les Hollandois ayent sur la Côte d'or après d'Elmina, est situé sur un rocher, dont la mer baigne le pied. Ce sont les Hollandois qui l'ont bâti, & c'étoit leur Capitale lorsque d'Elmina appartenoit encore aux Portugais. Il est bâti presque en quarré, mais le devant est un peu plus large que le derriere; il a quatre batteries, & dixhuit pieces de canon; il n'y a point de Fort sur la cote dont les murailles soient si hautes, à l'exception de d'Elmina. La courtine, qui joint les deux batteries qui sont du côté de la mer, est si large & si bien disposée, qu'on en pourroit facilement faire une batterie semblable à celle que les Anglois ont sur leur plate-forme à Cap Corse. Mais le plus bel ornement du Fort, & ce qui en fait la plus grande force, sont quatre Tours quarrées à trois étages, qui forment la pointe des quatre angles. *Des Marchais* observe qu'il est à l'extrémité du village du côté de l'Est, & que la porte est couverte d'un ouvrage en forme de demi-lune, revêtue de pierres comme les bastions (*a*). Suivant *Barbot* ce Fort fut élevé en 1664, par ordre & aux frais des Etats-Généraux, qui lui donnerent le nom de Nassau, à l'honneur des Princes d'Orange. On le destina d'abord à tenir les habitans de Mourée en respect. Les Etats le donnerent ensuite à la Compagnie des Indes Occidentales, mais fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les ouvrages n'étant que de terre étoient souvent minés par les pluies, & laissoient la Garnison exposée aux insultes des Portugais de Mina. Mais aussitôt que les Hollandois se furent emparés de cette Forteresse, ils penserent sérieusement à se fortifier sur la côte, en revêtant tous les ouvrages du Fort de Nassau de pierres; ils y ménagerent des logemens commodes pour le Gouverneur & les Facteurs, & y mirent soixante-dix ou quatrevingts hommes de Garnison. A une petite distance du Fort, la Compagnie a un beau jardin très-propre & bien entretenu. Son seul défaut, qui lui est commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'est d'être couvert par de hautes montagnes, d'où il tombe quelquefois des torrens de pluie qui ruinent tout (*b*).

Description du Royaume de Fantin.

Le Royaume de *Fantin* confine à celui de Saboe à l'Ouëst, & en est séparé par le *Mont de Fer*, à une demi-lieue au-dessous de Mourée. Cette montagne a environ un quart-d'heure de long. Le sommet est couvert de beaux arbres qui forment une très-agréable promenade, & qui sont si touffus qu'il y fait presque obscur en plein midi. Depuis le pied de cette montagne le Pays de Fantin s'etend encore neuf ou dix lieues le long de la mer; il a au Nord Acti, Aquoua, & Tonquoua; à l'Est Acron, & la Mer au Sud.

Pavillon Anglois à Anican.

Les Anglois ont un Fort & trois Loges dans ce Pays, & les Hollandois un Fort. Celui des Anglois est à Anican ou Ingenisian, sur une petite eminence a deux milles de Mourée. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais voyant que le Commerce ne répondoit pas à la depense qu'ils faisoient, parceque les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils se determinerent à l'abandonner, & les Anglois demeurerent en possession. Du tems de *Bosman* la Garnison étoit composée d'un seul Anglois, pour conserver s'il pouvoit l'honneur du Pavillon de sa Nation. *Bar-*

bot

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 270. (*b*) *Barbot* p. 174.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

bot donne une idée plus avantageuse de ce Fort, il dit qu'il étoit défendu par deux pieces de canon, trois Anglois & plusieurs Negres; mais il ne vante pas beaucoup leur Commerce. Il ajoute que les Portugais ont aussi un Etablissement dans cet endroit, où ils ont éleve une redoute, avec une Garnison de dix ou douze Blancs. Leur Commerce consiste principalement en pipes, tabac, savon, rum & diverses marchandises de l'Amérique. Mais *Barbot* ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer d'un pareil Etablissement, & dans un lieu dont tout le Commerce est déja occupé.

Fort Anglois d'Anamabo.

A une demi-lieue plus bas, dit *Bosman* (a), & à deux milles selon *Barbot*, les Anglois ont un petit Fort à *Annamabo* ou *Jamisia*. *Philips* parle d'Anamabo comme d'un grand village, mais il dépeint les habitans comme les plus méchans & les plus fourbes des Negres de la Côte d'Or, extrémement adroits à falsifier & à contrefaire l'or. Le village est sous le canon du Fort, & il y a toujours un grand nombre de Vaisseaux à la rade, sans quoi, dit *Bosman*, on feroit un commerce fort considérable en or & en esclaves, mais les Anglois & les Interlopes Zélandois emportent presque tout. Le village d'Anamabo peut passer pour le plus puissant de toute la côte, car il peut fournir autant de gens de guerre que les Royaumes de Saboe & de Commendo ensemble, & encore ne fait-il que la cinquieme partie du Pays Fantin. Anamabo est divisé en deux parties, l'une habitée par les Pêcheurs de Mina, & l'autre par ceux de Fantin; ils payent un certain droit au Braffo pour la liberté de la pêche. Les Negres de Fantin traitent les Anglois avec beaucoup d'insolence, & les renferment quelquefois dans leur Fort, sans qu'ils ayent la liberté d'en sortir; & souvent, quand le Directeur ne leur plait pas, ils le renvoyent honteusement au Cap Corse, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y opposer par la force les Anglois sont encore obligés de les appaiser par des présens; en un mot les Negres de Fantin sont les plus fiers & les plus turbulens de toute la côte, & sans leurs divisions ils seroient tout-à-fait intraitables, & des voisins dangereux pour tous les Etats des environs. En 1701 ils déclarerent la guerre aux Anglois, & les Hollandois furent soupçonnés de leur avoir fourni de la poudre. Le Dimanche 4 de Septembre ils parurent tumultueusement devant le Fort, mirent le feu aux édifices extérieurs, & ils n'auroient pas mis fin à leurs insultes, si on ne les avoit dispersés à coups de canon. La nuit suivante les Anglois prirent leur revanche, & brûlerent la plus grande partie d'Anamabo. Au bout de vingt jours de guerre ouverte, les Negres proposerent une treve, en laissant au Gouverneur à regler les conditions, sous la médiation du Roi de Saboe. Ils ne firent point d'objection contre les demandes des Anglois, & s'engagerent à payer le dommage qu'ils avoient fait au Fort, prenant leurs Fetiches solemnellement à témoin de la sincérité de leurs promesses, & donnant même de leurs enfans en ôtage. Mais l'arrivée d'un Vaisseau Anglois, Interlope, qui leur offrit dix pour cent de surplus pour la traite de esclaves, leur fit oublier leurs engagemens; ils recommencerent les hostilités, & firent la guerre si vivement, que *Bloom* assure que le Gouverneur & la Garnison furent si saisis de frayeur qu'ils se sauverent au Cap Corse (b).

Le

(a) *Bosman* Lett. IV. p. 63. (b) *Barbot* p. 445.

Le Fort Anglois d'Anamabo est bâti à la place d'une vieille maison, qui subsistoit entiere en 1679. C'est un grand Edifice flanqué de deux Tours d'un côté & de deux bastions vers la mer; tout est de brique ou de pierre bien maçonné. Le Fort est sur un roc à trente pas de la mer, on y a douze pieces de canon & deux pierriers; la Garnison consiste ordinairement en douze Blancs & dixhuit Negres, sous les ordres du principal Facteur. Le plus grand inconvénient de la situation, c'est la difficulté du debarquement sur un rivage environné de rochers, où la mer brise continuellement. Les Vaisseaux viennent jetter l'ancre contre les rochers, & l'on debarque les marchandises à la faveur des Canots sur une pointe de sable, environnée d'un mur de terre, où la Compagnie a fait faire quelques logemens pour les Negres, sous le canon du Fort. L'Auteur dit que la terre est ici fort propre à faire des briques, & la grande quantité d'écailles d'huîtres qu'on trouve sur le rivage fournissent dequoi faire d'excellente chaux; ainsi on bâtit à peu de fraix, d'autant plus que le Pays fournit abondamment de bois de construction.

Pays autour d'Anamabo.

Il est montueux autour d'Anamabo, mais les montagnes sont assez éloignées du village; il y en a cinq entre autres qui sont plus hautes que les autres, & qui peuvent servir de marques pour reconnoître le Canton du coté de l'Ouëst. Comme les montagnes sont couvertes de bois, la multitude & la variété des arbres forment une très-agréable perspective. Le vin de Palmier qu'on fait ici est le meilleur de toute la côte, sur-tout celui qui se nomme *Quaker*. Outre que le Pays est extremement peuplé, il est aussi fort riche en or, en esclaves, & en tout ce qui est necessaire pour la vie, & particulierement en grains; ils vendent de tout cela aux Vaisseaux Européens. Cette opulence produit chez eux l'effet ordinaire que les grandes richesses produisent ordinairement; elles les ont rendus si fiers, qu'un Europeen qui a affaire à eux, est presque obligé de se tenir devant eux le chapeau à la main. On trouve dans les Bois les plus beaux perroquets du Monde, & une infinité d'autres oiseaux. Les fruits, les racines, les legumes de toute espece y abondent, & ne coûtent guere de peine à cultiver. On ne peut assez s'étonner que deux Contrées aussi voisines que celle de Fantin & de Saboe, soient si differentes pour la qualité du terroir; de voir l'une couverte d'une verdure perpetuelle & feconde en toutes sortes de productions de la terre, tandis que l'autre est en un grand nombre d'endroits sterile, aride & nue, ne fournissant qu'à peine aux pauvres habitans dequoi subsister maigrement (a) Le Fort Anglois d'Anamabo fut abandonné en 1733, mais les Anglois y sont revenus depuis, & l'ont conservé jusqu'à-présent.

Village d'Adja.

A une petite demi-lieue delà on trouve sur le bord de la mer le village d'*Adja* ou *Aga*, les Hollandois y avoient ci-devant un Fort, qu'il ont perdu par la trahison des Anglois; ceux-ci ayant querelle avec les Negres, se refugierent chez les Hollandois, & saisirent cette occasion de chasser leurs protecteur au mepris de toutes les loix de la justice & de l'hospitalite. Ils y ont presentement planté leur pavillon, quoique ce ne soit que sur la maison d'un Negre, & y entretiennent un Facteur. *Barbot* dit que le village d'Aga est divisé en trois parties, dont chacune est composée de vingt-cinq ou trente

(a) *Des Marchais, Bosman, Barbot.*

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

te maisons. C'est un lieu qui n'est nullement favorable au Commerce, parceque le débarquement y est fort dangereux. Le Pays des environs produit de fort bon coton. Pendant la guerre entre l'Angleterre & la Hollande en 1665 & 1666, les Anglois traiterent les Hollandois d'une façon fort cruelle (*a*).

Petit Cormantin.

A trois milles de Mourée & un peu plus bas qu'Aga, on trouve le village du *Petit Cormantin*, pour le distinguer d'un autre qu'on appelle le *Grand Cormantin*. *Bosman* en parle avec assez de mépris, mais *Des Marchais* dit qu'il est grand & bien peuplé, & mieux bâti que ne le sont pour l'ordinaire les villages des Negres (*b*). *Artus* assure qu'après avoir été une place considérable, ce village étoit presque ruiné en 1600, & il ne s'est jamais rétabli dans son ancienne splendeur. Il est situé sur une hauteur, & on le reconnoît aisément à un grand arbre qui est au milieu sur le sommet de l'éminence. Les François & les Portugais y faisoient un grand Commerce, aussi-bien que les Hollandois, mais ayant reconnu que les Negres falsifioient l'or tous les Européens ont abandonné cet endroit (*c*). Dans la suite, les Hollandois ont recommencé à y négocier; *de Ruiter* ayant en 1665 chassé les Anglois du Fort qu'ils y avoient, qui étoit comme leur Capitale, les Hollandois l'ont augmenté & fortifié en lui donnant le nom d'Amsterdam. C'est un bâtiment quarré, avec quatre bastions montés de vingt pieces de canon. Il y a au milieu une Tour, sur laquelle on voit le Pavillon Hollandois. Les appartemens des Officiers & les logemens des soldats sont propres & commodes, les parapets larges, & dessus la Tour on a une belle vue sur la campagne & sur la mer. De grandes cîternes fournissent abondamment d'eau à la Garnison, qui est composée de vingt-cinq Blancs & de plusieurs Negres, qui y vivent à leur aise, & s'enrichissent avec fort peu de peine.

Le Grand Cormantin.

A une portée de canon environ au-dessous du Fort Amsterdam, on trouve *le Grand Cormantin*, bâti sur une haute colline; il est fort grand & bien peuplé; les habitans sont tous des Pêcheurs, excepté les Marchands, on y en voit quelquefois jusqu'à mille. Cormantin & Anamabo étoient autrefois les deux principaux endroits où les Anglois & les Hollandois faisoient commerce, parceque les Akkanez les fréquentoient beaucoup, & y portoient leurs marchandises par Caravanes. La Hollande & l'Angleterre étant en guerre en 1665, elle s'étendit jusqu'à la côte d'Afrique, chaque Compagnie soutint les intérêts & l'honneur de sa Nation avec beaucoup de feu & d'animosité. Les Hollandois furent obligés d'abandonner Cormantin & Anamabo, & de se retirer à Mourée. Mais les Anglois ne surent pas profiter de leur avantage, ils traiterent les Negres avec tant de hauteur, qu'ils rappellerent les Hollandois, & leur aiderent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent l'année suivante. Leurs Facteurs prirent alors prudemment le parti de gagner les Brassos de Fantin & d'Akkanez, qui les encouragerent à bâtir un Fort près d'Anamabo, dont ils sont encore en possession.

Il y a dans le Pays de Fantin d'autres villages encore, outre ceux dont nous avons parlé, où il se fait quelque Commerce. Agua, Laguyo, Fantinque-

ri

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 65.

(*b*) *Des Marchais* T. I. p. 271.

(*c*) *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 50.

ri & Manpran sont les plus considérables, mais ils ne valent guere la peine d'en parler.

Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Gouvernement de Fantin.

Le Pays de Fantin est gouverné par un Chef, qu'ils nomment *Braffo*. Il est le premier & a le plus d'autorité. Cependant son pouvoir est limité par des Vieillards, qui sont comme les Conseillers-d'Etat, & qu'on pourroit comparer en quelque façon au Parlement d'Angleterre; car ces vieillards reglent les affaires sans s'embarrasser du Braffo. D'ailleurs chaque district a son Chef, qui a beaucoup de crédit, & ne cede guere au Braffo (*a*).

Nous avons déja remarqué que les Fantins sont hardis, fiers & intrépides, & que rien ne les arrete dèsqu'il est question de leur intérêt ou de se venger. Ils négocient librement avec les Interlopes, & souvent ils ferment tous les passages, & empechent les Marchands de l'intérieur des terres de venir négocier avec les Européens; quelquefois même ils coupent les vivres aux Hollandois, jusqu'à ce qu'ils les ayent contentés. En conséquence du secours qu'ils leur donnerent pour prendre le Fort Amsterdam, la Compagnie convint de leur donner trois-cens florins pour chacun de ses Vaisseaux qui viendroient trafiquer ici, excepté les Vaisseaux chargés d'esclaves. Mais depuis les Negres ont prétendu ce droit de tous les Navires sans distinction. Ils tirent aussi de bonnes sommes des Anglois, & toutes les remontrances des uns & des autres sont inutiles (*b*).

Royaume d'Acron.

Nous passons à-présent aux autres Pays de la Côte d'Or tirant vers l'Est, après quoi nous ferons la description des Contrées de l'intérieur des Terres de l'Est à l'Ouëst; c'est-à-dire depuis la riviere de Volta, jusqu'au Cap Appollonie, qui sont les deux limites de cette cote. Ce qui nous en reste jusqu'à la riviere de Volta comprend trois grands Royaumes, *Acron*, *Agonna* & *Aquamboe*, qui sont partagés en une infinite de petits Etats.

Sa Description.

Acron est situe le long de la mer, & s'étend vers l'Est depuis Fantin jusqu'à *Monte del Diabolo* ou Mont du Diable. Il est divise en deux parties, le *Grand* & le *Petit Acron*. Le premier, qui est le plus avancé dans les terres, forme une espece de République. L'autre, qui a la mer au Sud, a son Roi, & le gouvernement est tout-à-fait Monarchique. Ces deux Pays, bien-qu'indépendans l'un de l'autre, vivent dans une parfaite intelligence & dans une étroite union, sous la protection de ceux de Fantin, qui de leur cote sont redevables d'une partie de leur subsistance à la fecondite du Pays d'Acron & à l'industrie de ses habitans. En 1697 les Hollandois commencerent à batir auprès du village d'Apam un petit Fort, où il y a deux batteries; ils lui ont donne le nom de *Fort de la Patience*, parcequ'ils eurent dequoi exercer cette vertu pendant le tems qu'ils le batirent. Le village d'Apam est petit, & n'a d'autres habitans que des Pecheurs. Il y a huit pieces de canon sur les deux batteries du Fort, & la Garnison est de seize hommes tant Blancs que Negres, mais sa plus grande force consiste dans une pointe considerable qui est devant ce Batiment (*c*). C'est le seul Etablissement que les Européens ayent dans ce Royaume, & naturellement sa pauvreté n'est guere propre à les encourager à s'y établir.

Bosman

(*a*) *Bosman* Lett. IV. p. 66.

(*b*) Le même Lett. IV. p. 67.

(*c*) Le même Lett. V. p. 68.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Caractere du Roi.

Bosman rapporte que le Roi qui regnoit de son tems étoit d'un fort bon naturel, & qu'il se laissoit gouverner par les Grands, & particulierement par un cousin, qui étoit un homme d'un très-mauvais caractere, dont la perfidie étoit la principale source des querelles entre les Hollandois & les Negres. Les autres Grands étoient de bonnes gens, avec lesquels ou pouvoit fort bien vivre. Il s'étoit souvent diverti avec le Roi, qui étoit fort doux, & âgé d'environ soixante dix ans. Il passoit pour le Prince le plus riche de la Côte en argent comptant, excepté le Roi d'Aquamboe; avec cela il avoit la plupart du tems un méchant habit, qui l'auroit fait prendre pour le moindre de ses sujets.

Comme les habitans d'Acron vivent sous la protection des Fantins, ils jouissent d'une parfaite tranquillité, & cultivent leur Pays dans une profonde paix. Aussi en profitent-ils, car ils font tous les ans une abondante récolte, & fournissent leurs voisins des productions de leurs terres. On y trouve abondance de gibier, comme des cerfs, des lievres, des perdrix, des faisans & des bêtes fauves. Malgré cette abondance le Fort des Hollandois n'est pas riche, & le Commerce est peu de chose, on ne dit pas par quelle raison. Peut-être que les Fantins troublent le Commerce, & qu'ils se vengent de ce que les Hollandois leur font à Cormantin (*a*).

Royaume d'Agonna

Le Pays d'*Agonna* commence environ à la Montagne du Diable, & s'étend le long de la mer jusqu'au village d'Anonse, sur les frontieres d'Aquamboe & d'Acra, environ quinze lieues. Il confine au Nord au Pays de Sonquay, & il a la mer au Sud. Ce Pays a quantité de bourgs & de villages le long de la côte; les principales Places sont *Dajou*, *Polder*, *Mango*, *Viniba* ou *Simpa*. La Montagne du Diable est proprement dans le Pays d'Agonna, bien-que ce soit la frontiere entre ce Royaume & celui d'Acron. Suivant la plupart des Auteurs elle est riche en mines, & quand la pluie a cessé les Negres y ramassent une grande quantité d'or; mais jusqu'à présent on n'a pas tenté de fouiller les mines, ou les Negres s'y sont opposés, par les mêmes raisons que tous les autres, l'appréhension que les Européens ne les en dépossedent. *Bosman* raconte que de son tems la Compagnie Angloise avoit envoyé à Cap-Coast M. *Baggs* en qualité de Gouverneur, avec de beaucoup plus amples pouvoirs que ses prédécesseurs, parcequ'il avoit promis de tirer de l'or de la Montagne du Diable & de l'envoyer en Angleterre, & il avoit apporté pour cela toutes sortes d'instrumens; mais il renonça à son dessein, probablement par la crainte d'irriter les Negres (*b*).

Fort Anglois à Simpa.

Le Pays d'Agonna surpasse de beaucoup celui d'Acron en forces, en richesses & en étendue, & ne lui cede point pour la fertilité & pour la beauté. Celui d'Agonna a une belle & grande riviere d'eau douce, abondante en poisson & en huîtres. Environ au milieu de ce Pays les Anglois ont bati un Fort aupres du village de Winiba ou Simpa. C'est un quarré qui a au haut une plate-forme avec quatre batteries, dont plusieurs pieces ne tirent qu'une demi-livre de balle. En un mot, suivant la description de *Bosman*, il auroit besoin d'un autre Fort pour le défendre. Le village de Simpa est bien peuplé, les habitans sont fort industrieux, & s'occupent a la Peche & à l'Agri-

(*a*) *Bosman* p. 69. (*b*) Le même Lett. V. p. 71.

Section V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

l'Agriculture; ils élevent aussi quantité de bestiaux, qu'ils vendent à leurs voisins. Du tems de *Bosman* le Commerce en or & en esclaves y étoit peu considérable, mais il croyoit que si les guerres civiles venoient à cesser, le Fort & le village ne seroient pas mal partagés à cet égard. Six lieues au-delà de Winiba on trouve *Barku*, autrefois fréquenté par les François; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le langage qui est jusqu'ici le même le long de toute la côte, commence à changer; d'abord ce n'est qu'un autre dialecte, mais plus loin c'est un langage tout différent. *Barbot* dit que Barku est la principale Place du Royaume d'Agonna, que le Pays est fertile & agréable, & que c'est un lieu très-propre a y former un Etablissement. Les Anglois y avoient autrefois beaucoup de crédit, & ils avoient avec la Reine un Traite formel; mais les Hollandois ont pris si fort l'ascendant sur eux, qu'ils ont bâti à Barku un petit Fort triangulaire, monté de douze pieces de canon. Il y a quelques années que les Anglois avoient un Fort à Shido, a quatre lieues de Barku, mais ils l'ont abandonnée & il n'en reste que les ruines.

Reine d'Agonna.

Dans le tems que *Bosman* écrivoit, le Pays d'Agonna étoit gouverné par une Reine, & il y avoit déja longtems qu'il l'étoit par des Femmes. Cette Princesse avoit l'ame noble & grande, beaucoup de courage & de conduite. Elle ne vouloit point se marier, afin de ne pas partager son autorité. Cependant, pour ne pas être privée entierement des douceurs de l'amour, elle avoit un jeune esclave bien fait, avec lequel elle se divertissoit, à qui il étoit défendu sous peine de la vie d'avoir commerce avec aucune autre femme. Lorsque cet esclave ne lui plaisoit plus, elle en prenoit un autre. On disoit même qu'elle étoit assez retenue pour n'en avoir qu'un à la fois (*a*).

Royaume d'Aquamboe.

Après le Royaume d'Agonna suit celui d'*Aquamboe*, borné à l'Est par la riviere de Volta, & à l'Ouëst par le Pays d'Agonna. *Prevost* (*b*) parle du Canton d'*Acra*, comme d'un Royaume distinct, mais il ne nous paroît point que son opinion soit fondée. On donne le nom d'*Acra* a la partie du Royaume d'Aquamboe qui est le long de la côte, & il se peut qu'elle ait été autrefois un Etat indépendant; a présent elle est annexée à la couronne, au moins est-elle tributaire. Aquamboe est un des plus grands Royaume de la Cote de Guinée, le domaine du Roi s'étend vingt lieues le long de la mer, & beaucoup davantage dans les terres. *Bosman* dit que ce qu'il y a sur la côte est divisé en plusieurs petits Royaumes, mais tous dépendans du Roi d'Aquamboe, qui a plus d'autorite sur eux que sur ses propres sujets, quoiqu'il ait dans ses Etats une puissance sans bornes; car on dit qu'il n'y a que deux ordres de personnes à Aquamboe; le Roi & ses amis composent le premier, & ensuite leurs esclaves forment le second.

Caractere des Habitans.

Les habitans de ce Royaume sont fort orgueilleux, fiers, insolens & guerriers, aussi leur puissance est-elle formidable à tous les Pays d'alentour, excepte à ceux d'Akim. Tous ceux qui dependent d'eux sont tous les jours exposés au pillage du Roi d'Aquamboe, sans oser s'y opposer, parceque ce Prince ne manqueroit pas de punir rigoureusement ceux qui oseroient maltraiter ses soldats. Du tems de *Bosman* l'autorite souveraine avoit été parta-

(*a*) Le même, p. 71, 72. (*b*) Hist. Gén. des Voy. T. V. p. 161.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

tagée entre le Pere & le Fils ; mais après la mort du Pere, l'oncle du jeune Roi l'exclut par force du gouvernement, jusqu'à ce que celui-ci, s'étant fait un parti, se mit en possession d'une partie du Royaume, desorte que lui & son oncle regnoient avec une égale autorité dans ce qu'ils avoient conquis. Cette sorte de gouvernement étoit très-onéreuse aux peuples, qui par-là avoient deux Tyrans au-lieu d'un, & étoient également les victimes des caprices de l'oncle & du neveu, tandis qu'ils devoient encore fournir à l'entretien de ces deux Monarques. „ Le vieux Roi, *dit Bosman* (*a*), étoit „ très-méchant, fort envieux & ennemi des Européens; car quoiqu'il re- „ çût des Anglois, des Hollandois & des Danois tous les mois une once d'or „ pour la liberté que ses prédécesseurs leur avoient accordée de batir sur „ ses terres, il ne laissoit pas de les inquietter quelquefois, & avec si peu „ de raison, que s'il s'imaginoit avoir reçu quelque offense de l'une des „ trois Nations; elles en souffroient toutes trois, & il faisoit aussitôt fer- „ mer tous les passages, afin qu'il ne pût venir aucun Marchand trafiquer „ avec eux". Son neveu étoit beaucoup plus favorable aux Européens, plus raisonnable, plus civilisé, & plus attentif à faire fleurir le Commerce. Son avénement au trône fut très-avantageux aux Anglois & aux Hollandois. Il avoit tant de confiance pour les derniers, qu'étant attaqué d'une certaine maladie, il vint dans leur Fort pour se faire traiter par le Chirurgien de la Compagnie, qui le guérit en partie de son mal, qui étoit trop invétéré pour le guérir radicalement.

Fort des Européens à Acra. Fort de James.

Les Anglois, les Hollandois & les Danois ont chacun un Fort à Acra, qui peuvent passer pour trois des meilleurs de la Côte. Le premier que l'on trouve du côté de l'Est est celui des Anglois ; c'est un Bâtiment quarré avec quatre batteries; il est entouré de murailles hautes & épaisses, sur-tout du coté du Fort Hollandois; il y a vingt-cinq pieces de canon, mais toutes petites. La Garnison y est peu considérable aussi-bien que dans tous les autres Forts Anglois, comme s'il suffisoit de batir des Forts, & de les pourvoir de canon & d'autres munitions de guerre, sans y mettre de Garnison. C'est le défaut général des Anglois, ce qui a causé souvent bien des malheurs dans leurs Etablissemens. *Smith*, qui étoit à Acra en 1727, dit que le Fort est beau & très-considérable, qu'il est situé sur le sommet d'un rocher fort escarpé qui avance en mer, & que sous le rempart du Fort on voit sur le bord de la mer une batterie pour vingt pieces de canon. Il y a des salines qui appartiennent au Fort, & qui fournissent une grande quantité de sel pour toute la Côte d'or (*b*).

Fort de Crevecœur.

A une portée de fauconneau du Fort James, on rencontre le Fort Hollandois de *Crevecœur*, sur une pointe de rocher; le lieu du débarquement est défendu par le canon & la mousquetterie du Fort; c'est un Bâtiment quarré, avec quatre batteries & des courtines, mais si mal construites qu'elles ne soutiendroient pas une longue attaque. *Bosman* assure qu'il surpasse celui des Anglois en grandeur & pour l'artillerie, & il ajoute qu'il est à souhaitter que les deux Nations demeurent amies, car sans cela, dit-il, nous pourrions nous saluer un peu rudement. D'autre part tous les Ecrivains

(*a*) *Bosman*, Lett. V. p. 74. (*b*) *Smith*, T. II. p. 14, 15.

vains Anglois prétendent que le Fort James l'emporte de beaucoup, & qu'il pourroit en peu d'heures réduire celui de Crevecœur en poudre (*).

Section V. Hiſtoire de la Côte d'Or. Etabliſſemens des Européens &c.

On trouve à une portée de canon plus bas le Fort Danois, qui s'appelle *Chriſtiaansburg*, le ſeul que les Danois ayent ſur cette côte. Il eſt plus fort que les deux autres dont nous avons parlé, & à peu près quarré; on diroit que ce n'eſt qu'une batterie, *dit Boſman* (a), car étant plat par en haut, on y peut planter par-tout du canon. Ces avantages n'ont pu le garantir de pluſieurs révolutions. En 1670 il étoit commandé par *Jean Ulrich* de *Gluckſtad*, homme de mérite, que les Negres maſſacrerent en trahiſon, à l'inſtigation d'un Grec qui avoit été longtems à ſon ſervice. Ce traître vendit enſuite la Place à *Julien de Campo Baretto*, ancien Gouverneur de St. Thomas, pour la ſomme de quatre-cens-quarante-quatre livres ſterling. Au commencement de 1682, la propre Garniſon de *Baretto* le fit priſonnier & lui ôta le commandement. Le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & déclara qu'il juſtifieroit bien ſa conduite; il ajouta que ſi *Baretto* vouloit retourner en Europe il en avoit la liberté, mais ce Commandant s'obſtina à ne pas vouloir quitter ſon poſte ſans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea *Barbot* d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne, ſe flattant toujours de voir arriver quelque Vaiſſeau de guerre Portugais. En attendant la Garniſon ſe trouva réduite à la derniere miſere, les proviſions lui manquoient abſolument, & les marchandiſes qui étoient dans les magazins ne montoient pas à la valeur de ſoixante livres ſterling, quoiqu'il en eût coûté aux Portugais plus de cent marcs d'or pour les réparations de la Place. Les Danois en ſolliciterent dans ces circonſtances la reſtitution, & l'obtinrent en 1682 pour une groſſe ſomme. Ils y rétablirent leur Commerce avec aſſez de ſuccès juſqu'en 1693, qu'ils ſe laiſſerent ſurprendre par les Negres. Ayant indiſpoſé le Roi d'Acra contre eux, il profita pour ſe venger d'un tems où une maladie avoit fort affoibli la Garniſon. Il remarqua que les Danois avoient une grande confiance en un Negre nommé *Aſſemi*, qui, ayant un grand crédit dans le Pays, leur avoit rendu beaucoup de ſervice pour leur Commerce; le Roi employa toutes ſortes de moyens pour le gagner, & *Aſſemi* ſéduit par les flatteuſes promeſſes du Prince, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Negres, pour acheter des armes à feu, & lui conſeilla d'en hauſſer le prix. En effet il parut au jour marqué avec quatrevingt Negres, que les Danois reçurent ſans défiance; lorſque le marché eut été conclu, ces ſcélérats chargerent leurs armes de poudre & de balles ſous prétexte de les eſſayer, fondirent ſur la Garniſon, & n'eurent pas de peine à s'emparer du Fort. Les Danois en furent chaſſés & leurs magazins pillés, ce qui valut au Roi d'Acra ſept-mille livres ſterling. On donna le Fort au perfide *Aſſemi*, qui y fit un Commerce très-avantageux avec les Vaiſſeaux de diverſes Nations de l'Europe. Il demeura quelque tems entre ſes mains, mais l'arrivée de deux Vaiſſeaux Danois l'obligea de le rendre, ſous la médiation des Hollandois; ſervice, dit *Boſ-*

Fort de Chriſtiaansburg.

(a) *Boſman* Lett. V. p. 77.

(*) Nous avons appris de bon lieu, qu'il n'y a pas longtems qu'on a fait l'eſſai de leurs forces reſpectives, & que les Hollandois n'ont pas eu ſujet de ſe vanter du ſuccès.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

Bosman, qu'ils ont recompensé dans la suite de la plus noire ingratitude. Mais ils n'en profiterent guere; car ils avoient tellement dégarni leurs deux Vaisseaux pour mettre du monde dans le Fort, que n'étant pas en état de se defendre ils furent pris tous deux par des Corsaires dans le Golphe de Guinée (*a*).

Quand on fait réflexion sur le courage & sur l'humeur belliqueuse des Negres de ce Pays, il paroît fort extraordinaire qu'ils ayent pu consentir de se laisser brider par trois bons Forts Européens, à si peu de distance l'un de l'autre; mais quel n'est pas le pouvoir de l'or dans le Pays même qui le produit? Le Roi d'Acra, gagné par les présens des Hollandois & des Danois, leur permit d'abord de batir des Loges, qu'ils trouverent bientôt moyen de changer en Forts réguliers. Chaque Fort a son village particulier, mais le nom général qu'on leur donne est Acra, qui est le nom de l'ancien Royaume avant qu'il eût été conquis par les Aquamboes, & que les habitans eussent été chassés au Petit Popo.

Fertilité & richesse du Pays. Il sembleroit, qu'y ayant ici trois Compagnies qui négocient, la concurrence devroit faire tort au Commerce en général. Mais il y vient tant d'or & d'esclaves, que chaque Nation y trouve son compte, l'une ayant toujours ce qui manque a l'autre, ce qui fait que toutes les marchandises se débitent. On reçoit quelquefois ici plus d'or qu'en aucun autre endroit de la Côte, & il y en viendroit encore davantage sans les querelles perpétuelles de ceux d'Aquamboe & d'Akim, parceque les derniers voudroient bien etre maîtres du Pays d'Aquamboe, en payant une certaine somme par an, à quoi ceux d'Aquamboe ne veulent pas entendre; ce qui pourroit bien leur coûter la ruine de leur Pays, si ceux d'Akim étoient bien unis entre eux. Mais le Roi d'Aquamboe sait si bien semer la division parmi les Grands par ses discours & par ses présens continuels, qu'il demeure tranquille possesseur de son Pays & négocie comme il lui plait. Le Roi & les Grands du Royaume sont extrêmement riches tant en or qu'en esclaves, & *Bosman* est d'opinion qu'il y a dans ce Pays seul plus de trésors que dans tous les autres de la Côte d'or ensemble (*b*).

Mœurs des Habitans. Les habitans s'occupent principalement du Commerce, de l'Agriculture & de la Guerre, professions presque incompatibles en d'autres contrées, mais qui s'accordent très-bien ici, parceque la guerre sert à faire fleurir le Commerce & l'Agriculture, en augmentant le nombre des esclaves & des prisonniers, qui travaillent pour ceux d'Aquamboe. Ces peuples sont donc guerriers par goût & par intérêt. Quoique le terroir soit assez fertile, les vivres leur manquent ordinairement vers la fin de l'année, ce qui les met dans la nécessité d'avoir recours aux Pays voisins. Ils n'aiment ni la peche ni à faire du sel, quoiqu'ils ayent du poisson & du sel en abondance; ils laissent ce soin aux Negres de la côte, ou à ceux qui sont venus d'ailleurs s'établir parmi eux, qui sont en si grand nombre que quantité de beaux villages en sont peuplés. Ils ne se contentent pas même de la peche, & de faire du sel, mais ils négocient avec les Pays étrangers. La traite des esclaves est ici aussi considérable que sur tout le reste de la Côte, excepté à

(*a*) Là-même. (*b*) *Idem ibid.* p. 78, 79.

Section V. Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.

à Anamabo. Quand les Aquamboes sont en guerre avec quelques-uns de leurs voisins, tous ceux qui sont capables de porter les armes marchent jusqu'à ce qu'il soit tems de reprendre leurs autres occupations; alors on en détache un certain nombre pour aller cultiver les terres & vendre les prisonniers, tandis que les autres continuent à faire tête à l'ennemi. Ceux qui sont plus turbulens & plus guerriers, vont prendre parti parmi d'autres peuples qui sont en guerre, s'ils ne peuvent se satisfaire dans leur propre Pays, ce qui est assez rare. On trouve pourtant peu de soldats parmi les Pecheurs; car comme ils sont sous la protection des Européens, & qu'ils sont defendus au Nord par leurs compatriotes qui sont plus belliqueux, ils n'ont guere d'attaques à craindre de la part de leurs ennemis (*a*).

Pays de l'intérieur.

Outre les Royaumes dont nous avons fait la description, *Artus* & *Barbot* parlent des Pays de *Labadde*, de *Ningo* & de *Soko*, qui ont tous des Ports sur la côte, mais comme ce ne sont proprement que des Provinces du grand Royaume d'Aquamboe, nous allons donner un court état des Pays interieurs qui sont derriere la Côte d'or, dont la description, quoique necessaire, a peut-être deja fatigué le Lecteur. Il est vrai que nous n'avons guere de connoissance des Pays qui sont au Nord de la mer, mais comme leurs noms sont revenus souvent, il est a-propos d'en faire l'enumeration & d'en marquer la situation.

Insoko.

Suivant le témoignage des Negres les plus intelligens, & du petit nombre d'Européens qui ont pénétré dans l'intérieur des terres, le premier est le Royaume d'*Insoko*, a cinq journées d'Acra, ou de la côte d'Aquamboe; ce Pays est borné à l'Est par la riviere de Volta, au Sud par celui d'Aquamboe, & au Nord par les deserts de Nigritie. Ses bornes sont néanmoins en général peu connues, parceque les chemins étant infestés par les voleurs, sont peu fréquentés. Les habitans sont fort habiles a frabriquer des etoffes curieuses & des pagnes, dont ils font un commerce avantageux avec leurs voisins. Les Akkanés assurent que ces Negres ne connoissent pas la difference du cuivre & de l'or, l'un & l'autre ne leur étant connus que comme des curiosites dont leurs voisins leur ont donné quelquefois de petits morceaux. Quel bonheur pour des Nations plus civilisées, si elles connoissoient moins un metal qui a fait couler des torrens de sang humain!

Conanna.

On trouve ensuite *Conanna*, qui a Insoko à l'Est, au Sud Labadde & Ningo; ses bornes au Nord sont tout-a-fait inconnues. Tout ce que nous savons de ce Pays, c'est que les habitans portent beaucoup d'or à vendre à Akkaradi, Royaume qui y confine à l'Ouëst; les Negres de ce Pays le portent à Aboni, & de-la il passe aux Negres de la côte.

Autres Pays.

Viennent ensuite dans une chaîne de l'Est a l'Ouëst, mais sans pouvoir déterminer les limites au Nord & au Sud, *Latabi*, *Equea*, *Bonu* fort au Nord, *Tafu*, *Quaka*, *Aboni*, *Sanquay*, *Aqua* & *Akim*, qu'on assure etre tous des Pays riches en or, & particulierement le Royaume de Quaka.

Akim.

Plusieurs Negres assurent qu'*Akim* s'etend fort avant vers la Cote de Barbarie; mais c'est ce que nous nous pouvons comprendre a en juger par toutes les Cartes que nous avons vues. Il est divisé en *Grand* & *Petit Akim*,

qui

(*a*) *Idem* p. 9, 80.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

qui ne formoient autrefois qu'un seul Royaume ; aujourd'hui il est partagé en deux Républiques, que leur dissensions intestines ont rendues moins redoutables à leurs voisins. La plus grande partie de l'or qui vient de ce Pays, se porte aux Forts Européens d'Acra. Les Negres d'Akim & du Grand Akkani sont d'un caractere fier & hautain, ils se piquent de leur ancienne grandeur, & ils affectent sur leurs voisins la même supériorité qu'ils avoient autrefois. Leur principal Commerce est avec les Pays qui sont au long du Niger, d'autant plus qu'ils ont au Nord le Royaume de Makzara, & le grand Empire de Gago, célebre par la grande abondance de son or, qui passe à Tombato & de-là à Maroc par la voie des Caravanes.

Assienté.

A l'Ouëst d'Akim on trouve le Pays d'*Inta* ou d'*Assienté*, que les Voyageurs modernes regardent comme un seul & même Royaume. Il a au Nord des Pays inconnus, à l'Est Akim, & au Sud Akanni. Assienté est peu connu, parceque les habitans ont peu ou point de Commerce immédiatement avec les Negres des Côtes. On assure seulement que le Pays est fort riche en or, & que les Akkanez en apportent quelquefois sur la Côte d'or. Sa situation, qui est près de la source de *Rio Sueiro da Costa*, seroit fort avantageuse pour le Commerce, si les habitans y avoient plus de goût & entendoient mieux leurs intérêts.

Dinkira.

Plus vers l'Ouëst est le Pays de *Dinkira*, à dix journées d'Axim, & à cinq de d'Elmina. Il a celui d'Assienté, d'autres disent le Royaume de Cabesterra à l'Est; Adom à l'Ouëst; & au Nord des Pays inconnus, qui s'étendent jusques à la Barbarie. Les chemins qui y conduisent d'Axim & de d'Elmina sont fort mauvais & font quantité de détours, ce qui allonge le voyage, & fatigue les Voyageurs; inconvénient auquel on pourroit remédier avec un peu de travail, si les Negres y étoient disposés. Autrefois ce Pays étoit fort borné, & assez médiocrement peuplé ; mais la bravoure naturelle des habitans les a rendus redoutables à tous leurs voisins, excepté à ceux d'Akim & d'Assienté, qui par la supériorité de leur nombre les mettent à la raison. Lorsque les chemins sont libres, les Marchands de Dinkira viennent à Axim, à d'Elmina, à Commendo & au Cap Corse, selon qu'ils sont plus ou moins proches de ces différens lieux & que cela leur convient. L'or de Dinkira est bon & pur, excepté qu'ils y mêlent trop d'or de Fetiches, dont nous parlerons dans la suite. Quant à ceux d'Acanny, ils sont depuis longtems en réputation pour le Commerce. Ils passent pour avoir de la droiture, du bon-sens, & de la bonne foi, & leur réputation est si bien établie que les Marchands de Commendo & de Simpa appellent leur or *Accancy Chienka*, à cause de sa pureté & de sa finesse. Les Akkanes sont fiers, hardis & guerriers, ce qui les fait aimer ou craindre de leurs voisins, suivant les occasions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Ils sont tellement respectés, que quand ils passent par quelqu'un des Pays voisins, ils sont bien reçus par-tout, sans qu'il leur en coûte rien, chacun s'empressant à témoigner en la personne des particuliers le respect qu'il a pour la Nation en général. Leurs armes sont le dard, le cimeterre & le bouclier; leur langage tient beaucoup de celui de tous les Pays voisins avec lesquels ils ont commerce; ils ont encore retenu quelques mots Portugais, que leurs ancetres ont emprunté de leur ancien commerce avec les Portugais.

Les

Quiforo.

Les Voyageurs font mention ensuite du Royaume de *Quiforo*, dont nous ne pouvons assigner les bornes, les habitans n'ayant que peu ou point de commerce avec ceux des côtes. Ce Pays porte aussi le nom de *Jaffer*.

Vanqui.

Vanqui ou *Wanqui* est borné à l'Ouëst par Quiforo, & suivant quelques Géographes par *Incassia Ingina*; au Sud par Vassabs, & au Nord par Bonu. Les habitans sont fort adroits à fabriquer des étoffes d'or, qu'ils vendent aux Arabes vers le Niger, ou aux Pays des environs.

Vassabs.

Le Pays de *Vassabs* ou *Warshabs*, comme il est nommé sur les Cartes Hollandoises, confine au Nord à Vanqui & à Quiforo, au Nord à des Pays inconnus. Il est fameux par la quantité d'or qu'il fournit. Comme il y a peu de rivieres, quelques Voyageurs croient que l'on y apporte l'or de plus loin dans les terres; mais cette raison ne nous paroît guere concluante. Le terroir est stérile, ou ne produit rien de remarquable; les habitans s'occupent uniquement du Commerce de l'or. Il semble que cette stérilité du Pays doit convaincre les Voyageurs que l'or en est une production; comment une Nation qui n'a rien à donner en échange pourroit-elle se le procurer? Il est vrai qu'ils en négocient avec les Royaumes maritimes, & ont par échange des marchandises de l'Europe; mais ne doivent-ils pas avoir commencé sur un fond réel?

Monpa.

Les meilleures Cartes placent *Monpa* ou *Manpa* comme la contrée qui suit à l'Ouëst, mais ses bornes ne sont qu'imparfaitement connues.

Adom.

On trouve à l'Ouëst de Monpa le fameux Royaume d'*Adom*, qui confine à Guaffo au Sud, à Vassabs au Nord, & à Abrambo à l'Est-Nord-Est. Les habitans négocient en général avec Axim & Boutry; mais lorsque les chemins sont infestes par les voleurs, ou que les passages sont fermés, ils portent leur Commerce au petit Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne le long de la riviere de Shama, & contient plusieurs Isles, couvertes de beaux villages bien peuplés. Le Gouvernement d'Adom étoit autrefois Monarchique, mais à présent le Pays est gouverné par un Conseil de cinq ou six Seigneurs, dont l'un est néanmoins si puissant, que suivant le Proverbe du Pays il pourroit porter le Roi de Jabi sur ses cornes. Si ceux d'Adom étoient d'accord entre eux, & sans guerres civiles, ils seroient la terreur de tous leurs voisins. Nous avons eu occasion de parler de leurs exploits au sujet de leurs guerres avec les Negres d'Ante. Comme les habitans des Pays qui sont plus au Nord sont obligés de traverser Adom pour aller négocier sur la côte, les Adomes ne manquent pas d'en profiter, en les obligeant de payer des droits, qui retombent sur les Européens, & produisent un revenu considerable à la République. Le Pays d'Adom est fort peuplé, fertile & riche, ce qui rend les habitans si fiers, que le Commerce est difficile avec eux. Ils ont abondance de grains, de racines, de fruits & d'animaux sauvages & domestiques, en un mot tout ce qui peut rendre un peuple heureux, si leurs dissensions & leur arrogance ne troubloient leur bonheur.

On trouve ensuite *Tabeu*, *Grand-Incassan*, *Eguira* & *Abina*, qui ne different guere d'Axim & d'Adom, auxquels ils confinent; le Commerce, les Productions, les Loix & les Coutumes y sont à peu près les mêmes (a). Apres

(a) Hist. Gén. des Voy. T. V. p. 175—182. Atlas Géograph. par *Robert*.

SECTION V. *Histoire de la Côte d'Or. Etablissemens des Européens &c.*

Après cette courte revue des Pays intérieurs, nous traiterons en général des Mœurs, des Loix, de la Religion & de l'Histoire Naturelle de la Côte d'Or. Si la Description Géographique que nous avons donnée a paru peu agréable & feche, on doit confidérer qu'elle étoit abfolument néceffaire pour notre deffein. Il eft vrai que ces Pays n'étant guere connus, n'offrent rien de fort intéreffant pour ceux qui ne lifent que dans la vue de s'amufer, & de paffer une heure de loifir.

SECTION VI.

De la maniere dont les Negres cherchent l'Or & le purifient; comment les Européens en font l'effai. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la CÔTE D'OR.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c des* Negres *de la Côte d'Or.*

AVANT que d'entamer l'Hiftoire de la Côte d'Or, nous croyons qu'il fera néceffaire de donner d'après *Bosman* une idée de la maniere dont les Negres cherchent l'or, des diverfes fortes d'or, de la façon dont ils le falfifient, des poids dont on fe fert, & de quelques autres particularités qui ne font pas communément connues, & qui méritent néanmoins de l'attention.

Comment les Negres *cherchent d'Or, & le purifient.*

Bien des gens en Europe, croient que les Mines d'or d'Afrique font au pouvoir des Européens, & qu'ils en font tirer l'or, comme les Efpagnols font dans l'Amérique. Mais c'eft une erreur; les Européens n'ont point d'accès aux mines en Afrique; il n'y en a que peu ou point qui les ayent vues, & tout l'or vient des Pays de l'intérieur des terres: il eft vrai que l'on a lieu de croire fur des témoignages dignes de foi, qu'il y a dans quelques lieux de la côte des mines, fi les Negres vouloient permettre de les exploiter. Mais ils les regardent comme une chofe facrée, & par conféquent ils empécheront toujours les Européens d'en approcher. Dans le fond ils fuivent les maximes d'une bonne Politique à cet égard, & confultent leur légitime intérêt; car ils favent bien qu'ils n'en jouiroient pas longtems, fi les Européens y prenoient une fois pied.

On trouve communément l'or en trois fortes d'endroits, Premierement & principalement dans les montagnes & dans les vallées, où les Negres creufent des trous profonds, lorfqu'ils ont découvert qu'il y a de l'or, qu'ils féparent de la terre. En fecond lieu, auprès de quelques rivieres & des chûtes d'eau, qui en defcendant des montagnes entraînent la terre, & en même tems l'or. Enfin on trouve de l'or auprès de la mer, où il y a comme à Axim & à d'Elmina de petites fources vives où l'or defcend. Lorfqu'il a beaucoup plu la nuit on voit dès le matin un grand nombre de femmes, qui ont chacune un grand & un petit vaiffeau, elles rempliffent le premier de terre & de fable, qu'elles remuent continuellement dans de l'eau fraîche, jufqu'à ce que la terre en foit fortie; s'il y a de l'or il demeure au fond, fouvent elles ne trouvent que pour cinq ou fix fols d'or, quelquefois pour trois ou quatre florins. L'or qu'on a ainfi foui ou trouvé, eft de deux fortes. On appelle l'un *Poudre d'or*, il eft prefque auffi fin que de la farine;

c'eft

Section VI. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

c'est le meilleur & le plus estimé en Europe. L'autre consiste en morceaux de différentes grandeurs; car il y en a qui pesent à peine un liard, & d'autres qui valent deux ou trois-cens florins. Les Negres assurent que dans l'intérieur du Pays on en trouve du poids de deux-mille florins. On appelle ces morceaux *Or de mine*, il a plus de consistance que l'or en poudre, & la touche en est meilleure.

Or mêlé & faux.

Les Negres ont différentes manieres d'altérer l'or. D'abord ils en font de Fetiches, où il y a de l'argent & du cuivre (*). Ils les coupent en petits morceaux, qui valent un denier ou un liard, & servent de monnoie courante. On dit communément en Proverbe, *qu'on n'achette pas beaucoup d'or pour un liard*, mais ici on peut aller au marché avec ces petits morceaux, & en acheter du pain, du fruit, & tout ce dont on a besoin. Les Négresses connoissent la valeur de ces pieces en les voyant, & ne s'y trompent jamais; elles en donnent l'exacte valeur sans les peser, tandis qu'un Européen a de la peine à y remarquer la moindre différence. On appelle ces petits morceaux *Kakeraas*, ce qui dans la langue du Pays signifie une chose de peu de valeur; & en effet elles valent si peu, qu'à peine l'once vaudroit-elle vingt florins de Hollande, bien-que l'on s'en serve sur toute la côte & qu'on en paye les Garnisons.

Ils ont une autre maniere de falsifier l'or, à laquelle d'habiles connoisseurs sont quelquefois trompés. Ils fondent quelques morceaux, ensorte qu'il y a autour environ l'épaisseur d'un couteau de bon or, mais par dedans ce n'est que du cuivre & souvent que du fer. Il n'y a pas longtems que les Negres se sont avisés de cette invention. Mais l'or faux ordinaire est composé d'argent, de cuivre & d'un peu d'or mêlés ensemble, comme il est d'une couleur foncée, ceux qui ne s'y entendent pas y sont facilement trompés. Car lorsqu'ils reçoivent une livre ou deux d'or, il seroit trop long de faire sentir la touche à chaque morceau, ensorte que se fiant aux apparences ils sont souvent trompés. Ils ont encore une autre methode de tromper les Européens, mais qui est palpable. Ils font de l'or faux, qui n'est autre chose qu'une certaine matiere composée de corail fondu; ils ont l'art d'y donner une si belle couleur d'or, qu'on n'y voit pas la moindre différence si ce n'est dans la pesanteur.

Maniere d'éprouver l'or.

Voici comment les Facteurs Européens s'y prennent pour connoître l'or faux. Pour ce qui est des gros morceaux, ils les coupent par le milieu, & découvrent d'abord si c'est de l'or véritable. A l'égard des petits morceaux, on les met sur une pierre, & on frappe dessus avec un marteau; si ce n'est que

(*) Les Fetiches sont une espece d'or composé de toutes sortes d'or mis en œuvre, dont quelques-unes ont une plaisante figure, qu'ils leur donnent en jettant le metal fondu dans des moules de terre noire fort pesante. Ils ont aussi des Fetiches d'or pur, qu'ils troquent rarement, parcequ'ils les gardent pour s'en parer. Rien n'égale l'adresse de ces gens-là à contrefaire l'or, & à le faire passer pour bon. Si les Européens refusent de le prendre, ils ne sont pas moins hardis à nier la fraude, qu'adroits à la cacher. Leur opiniâtreté sur cet article est si grande, que l'on est obligé quelquefois de recevoir ce que l'on sait être de l'or faux, & les Etrangers sont souvent trompés par la vivacité & l'apparente sincérité de leurs protestations (1).

(1) Bosman, Lett. VI. [illegible], p. 82.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des* Negres *de la Côte* d'Or.

que du corail ils se brisent; s'ils sont malléables, on les coupe comme les grands avec le couteau. Pour ce qui est de l'or en poudre, on les met dans un petit bassin de cuivre, dont on se sert pour séparer la poussiere de l'or, & ensuite on le remue bien, en soufflant souvent; l'or faux s'envole aussitôt hors du bassin, & l'or pur à cause de sa pesanteur demeure au fond. Il est surprenant que ce Commerce étant si important, & les fraudes si fréquentes, les méthodes d'éprouver l'or soient si imparfaites & si sujettes à erreur, qu'il seroit aisé de connoître la valeur de la moindre partie par la balance de proportion. Pour ce qui sert de monnoie courante, cela est de peu de conséquence pour les Marchands, qui le laissent dans le Pays.

Poids en usage sur la Côte.

A l'égard du Poids, on se sert ici de la Livre, du Marc, de l'Once & de l'Esterlin. Il y a en Europe vingt esterlins à l'once, mais sur la côte il n'y en a que seize. On compte aussi par *l'esos*, qui sont quatre esterlins, & par *Bendos*, qui sont deux onces. Quatre bendos font un marc, & deux marcs font une livre d'or, & la livre vaut environ six-cens-soixante florins. Il est vrai qu'il y a quelquefois un peu de différence, tant par rapport à la finesse de l'or, que parcequ'il hausse & baisse de prix en Europe. En général on estime trois marcs de bon or mille florins, & ainsi des autres poids à proportion. Il y a encore une autre sorte de poids, dont on se sert pour payer des bagatelles; ces poids sont une espece de petites feves rouges & noires (*Barbot* dit rouges); on les appelle *Dambas*, dont les vingt-quatre font un esterlin d'or, par conséquent chacune environ deux sols de Hollande. Il y en a d'autres une fois plus pesantes, noires & blanches, on les appelle *Tacoes*; elles font un peu plus de quatre sols. Les Negres ont des poids de cuivre ou d'étaim, qu'ils ont fondus eux-mêmes, mais qu'ils divisent d'une autre façon que les Européens. Pour conclure cet article, il est évident qu'il doit se perdre beaucoup d'or avec la terre, parcequ'on n'a pas l'art de l'en séparer. Il y a même de l'apparence qu'on laisse beaucoup d'or pur; car les Negres creusent la terre au hazard, & sans découvrir les veines. Si les Européens étoient maîtres des mines, il y a tout lieu de penser qu'ils en tireroient des trésors bien plus considérables; mais si cela seroit avantageux, c'est une question que nous laissons à discuter aux Politiques.

Or que les Européens *exportent annuellement.*

Du tems de *Bosman*, il évaluoit l'exportation de l'or de la maniere suivante.

Pour la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales.	1500 Marcs, par an.
Pour la Compagnie Angloise d'Afrique.	1200
Pour les Interlopes Zélandois.	1500
Pour les Interlopes Anglois.	1000 & souvent 2000.
Pour les Danois quand leur Commerce va bien. .	1000
Pour les Portugais & les François. . . .	800.

Quoique les Portugais n'ayent plus d'Etablissemens sur la côte, ils ne laissent pas de la fréquenter; ils y débitent du tabac du Brésil, de l'eau-de-vie & du rum, & ils emportent la plus grande partie de l'or, qui est mis pour leur compte & pour celui des François. Ainsi tout pris ensemble on tiroit tous les ans du tems de *Bosman* la valeur de deux millions, trois-cens-mille florins, ou deux-cens trente-mille-livres sterling, en comptant que trois marcs font mille florins, ou cent livres sterling. Jusqu'où les choses peuvent

Section VI.

vent avoir changé depuis, c'eſt ce que nous ignorons. Bien des gens croient que par rapport à notre Nation, la ſomme a fort diminué (*a*).

Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

Paſſons à préſent au caractere, aux mœurs &c. des Habitans de la Côte d'or. Ils ſont en général de bonne taille, bien pris & proportionnés; ils ont le viſage ovale, les yeux fort vifs & brillans, les dents bien rangées & blanches, les ſourcils épais, & les oreilles petites. Ils n'ont pas la bouche fort grande, & leurs levres ſont plus vermeilles & moins épaiſſes que celles des Negres d'Angola. Mais il eſt inutile de nous étendre beaucoup ſur leur figure, il n'eſt guere perſonne qui ſoit ſorti de chez lui qui n'en ait vu (*b*).

Figure des Negres de la Côte d'Or.

Leur Caractere.

Quant aux qualités de l'eſprit, ils ont la conception prompte, & la mémoire excellente, avec une préſence d'eſprit ſurprenante dans les circonſtances les plus épineuſes & les plus propres à déconcerter; mais ils ſont d'une indolence & d'une pareſſe ſi grande, qu'il n'y a que la néceſſité ſeule qui puiſſe les porter à faire valoir leurs talens naturels. La proſpérité & l'adverſité ne les touchent guere, & quelque avides qu'ils paroiſſent d'amaſſer, la perte de leur bien ne les afflige que bien peu. Ils ſont généralement fourbes, artificieux & diſſimulés, on ne peut que bien rarement s'y fier; ils ne négligent aucune occaſion de tromper un Européen, ou de ſe tromper les uns les autres. D'ailleurs ils ſont flatteurs, voleurs, gourmands, ivrognes, avares, incontinens, & rien ne les arrête pour ſatisfaire leurs paſſions. Quand ils ont battu leurs ennemis, ils reviennent danſans & chantans, c'eſt la même choſe quand ils ont été battus. Qu'ils ſe trouvent à une fête ou aux funerailles de leurs amis, c'eſt tout un, on n'y remarque de difference que par rapport à leurs habits & à leurs cheveux. M. *Focken brog* parlant d'eux, dit qu'ils chantent & danſent à l'approche de la mort; qu'à la vue des flammes qui conſumeroient leur Pays, ils crieroient qu'il brûle s'il veut! & que quelque malheur qui leur arrive, ils ne laiſſent pas de chanter, de danſer & de ſe divertir. Tout Negre eſt dans le cas de cet ancien Philoſophe, qui portoit tout avec lui; ils ne penſent qu'à eux-mêmes. En un mot ils ſont d'une inſenſibilité parfaite pour le chagrin & la joie; car les ſaillies cauſées chez eux par le mouvement des eſprits animaux ne méritent guere le nom de joie (*c*).

Portrait des Femmes.

Les femmes ſont, à tout prendre, encore mieux faites que les hommes; elles ſont droites, bien proportionnées, & aſſez deliées; elles ont le nez haut, la bouche petite, & les yeux pleins de feu. Elles ont de l'eſprit, de la vivacité, & parlent beaucoup; elles ſont gayes & libertines, mais fort ſobres dans leur regime.

A tout prendre, hommes & femmes, quand la néceſſité leur fait ſurmonter leur indolence naturelle, ſont laborieux, induſtrieux & adroits; ils s'appliquent avec ardeur à la Pêche & à l'Agriculture, ſelon que l'avarice ou le beſoin les y excitent. Et pour tout dire en un mot, il y a en eux comme, chez le reſte des hommes, un mélange de vertus & de vices, avec cette difference néanmoins que les vices prédominent ici, & que les vertus ne ſont

(*a*) *Bosman*, Lett. VI & VII.

(*b*) *Artus* ap. *De Bry*, T. VI. p. 11. *Villault*, p. 48. *Bosman*, Lett. IX.

(*c*) *Bosman*, l. c. p. 124, 125.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

font que le fruit de la néceſſité, ſi en ce cas-là on peut y donner le nom de vertus. Leurs talens naturels ſont bons, mais leurs paſſions ſont violentes, leur ignorance extrême; ils ſuivent abſolument les penchans de la Nature, ſans être acceſſibles à cette honte qui ſert de bouclier à la décence & à la vertu meme. Que le jour enfante ce qu'il veut, ils ne laiſſent pas de dormir fort tranquillement, & ſans que la moindre inquiétude trouble leur repos, & perſonne ne pratique mieux cette leçon, *ne ſoyez point en ſouci pour le lendemain*. *Artus* dit qu'ils conçoivent ſi promptement, qu'ils apprennent d'abord tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du corps moins perçans; on remarque que ſur mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Européens, ils marqueront même les traits de ceux que d'autres n'apperçoivent point. Mais ſans répéter tout ce que dit cet Auteur, nous en avons dit aſſez pour les faire connoître (*a*).

Habillement.

Leur habillement varie ſelon leur caprice & ſelon leur état. Quelques-uns portent les cheveux longs, friſés, & treſſés, ou relevés ſur le ſommet de la tête; d'autres les ont en petites boucles, qu'ils frottent d'huile & de peinture, & les ajuſtent en forme de roſe autour de la tête; quelques-uns les ont courts pour la commodité, ou pendans, ſoit par ornement, ſoit par negligence. En général ils les ornent de Fetiches d'or, d'une ſorte de corail qu'on appelle *Conte de Terra*, qui ſouvent vaut quatre fois plus que l'or, & d'une eſpece de corail bleu que les Européens nomment *Aigris*, & qu'on eſtime autant que l'or. Ils aiment extrêmement à porter des chapeaux, & ne font point difficulté de les payer bien cher. Ils portent autour des bras, des jambes & du corps quantité d'or ou de corail pour ornement. Leur habit ordinaire eſt compoſé de trois ou quatre aunes de velours, de ſoie, de drap ou d'autres étoffes, & ceux qui ſe piquent d'avoir plus de goût que les autres en ont de cinquante ſortes. Ils roulent ce pagne autour de leur corps, & le laiſſent pendre depuis la ceinture juſqu'à mi-jambe. Ils portent auſſi au cou pluſieurs colliers d'or, & de corail, qui valent quelquefois chacun juſqu'à mille florins. Ce ſont-là leurs joyaux, & l'on n'eſtime guere ceux qui n'en ont point. Si les jeunes gens ou *Manceros* ſont magnifiques, les *Caboceros* ou vieillards ſont fort modeſtes; car ils aiment mieux paſſer pour pauvres que pour riches. Ils ſe contentent d'avoir un bon pagne, un bonnet de peau de cerf, avec un collier de corail au cou, & un baton, qui eſt la marque de leur autorité, à la main. Les gens du commun, comme les Payſans, les Pêcheurs, & autres de cette ſorte, s'habillent à peu de fraix; quelques-uns n'ont que deux aunes d'étoffe commune, d'autres n'ont qu'une bande ou ceinture pour cacher les parties naturelles. Les Pêcheurs ont un bonnet de peau de cerf ou de jonc ſur la tête, mais la plupart tâchent d'avoir des Matelots un vieux chapeau ou un vieux bonnet, qui leur ſert dans le chaud & dans le froid (*b*).

La Vanité des Femmes.

Dans les Pays les plus ſauvages les femmes ont beaucoup plus de vanité dans leurs habits que les hommes, & c'eſt ce qu'on voit encore ici. Elles ont toutes ſortes de parures d'or, de corail & d'yvoire, qu'elles arrangent avec

(*a*) *Artus* ubi ſup. (*b*) *Bosman* Lett. IX. p. 126, 127.

Section VI. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

avec bien plus d'art & de variété que les hommes. Il n'est aucune partie du corps qui ne soit parée; la tête, la ceinture, les bras, les jambes sont surchargés du poids de tout cet attirail; la vanité leur fait mépriser la commodité; elles aiment mieux paroître aimables que d'être à leur aise, & parées que d'etre fraiches & naturelles. Elles ont depuis la ceinture en bas un pagne, qui est souvent deux ou trois fois plus long que celui des hommes, qu'elles attachent avec une bande de drap rouge, ou de quelque autre étoffe, de la longueur de deux aunes, & large d'une demi-aune, dont les deux bouts pendent par dessus leur pagne; celles qui sont d'une condition plus relevée y mettent une dentelle d'or ou d'argent. Elles ont le haut du corps enveloppé d'une écharpe de soie, ou de quelque autre jolie étoffe, qu'elles mettent de la façon la plus propre à plaire & la plus seduisante, en quoi elles réussissent souvent auprès des Européens, au-delà de ce que la différence de manieres & de couleur le feroit croire. Avant l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes n'avoient aucune idée de parure; hommes & femmes étoient nuds jusqu'à l'age de maturité. Mais s'étant apperçus que cela déplaisoit aux Européens, elles prirent le goût des ajustemens, & passerent d'une extremité à l'autre; car il n'y a rien qui porte à des excès peu naturels que le trop ardent desir de plaire. C'est ce que prouve en particulier la coutume qu'elles ont de se scarifier le visage, & d'enluminer ces incisions de diverses couleurs, ce qui à leur goût ajoute beaucoup à leurs charmes. *Vidault* parle de colliers & de bracelets de verre, enrichis d'or, qu'elles portent à l'honneur de leur Fetiche, & qui sont consacrés par quelques paroles mystérieuses. Telle est la force de la superstition, que plus elle est incompréhensible & contraire au bon-sens, plus on est porté à lui rendre une obeissance aveugle (*a*).

Propreté commune à tous.

Tous les Negres, hommes & femmes, sont d'une propreté extrême, qui est ordinaire dans les Pays chauds, & qui y est très-necessaire. Ils se lavent deux fois le jour, soit dans la mer, soit dans quelque riviere; c'est ce qui leur fait choisir ordinairement le voisinage de la mer ou le bord des rivages pour s'y établir. En d'autres endroits ils font des étangs ou des bains avec beaucoup de peine, parcequ'ils regardent la propreté comme aussi indispensable que la nourriture. Ils accoutument leurs enfans à plonger de bonne heure, ce qui fait qu'ils deviennent d'excellens plongeurs. En un mot ils aiment tellement l'eau, qu'ils y passent la moitié de leur vie, & qu'on les peut appeller des Amphibies.

Mulâtres.

Outre les Negres, on trouve sur la Côte d'or un grand nombre de Mulâtres, race qui vient du commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette race bâtarde forme un corps de voleurs & de brigands, qui n'ont aucun principe d'honneur & de probité, ni pour les Negres, ni pour les Européens, ni même entre eux. Ils se donnent le nom de Chrétiens, mais ils sont aussi idolâtres que les Negres; les femmes s'abandonnent publiquement aux Européens, & un peu plus secrettement aux Negres. En un mot les Mulâtres sont comme [illegible] des Blancs & des Negres, & l'égout des vices des deux Nations, ayant le corps aussi mal fait que l'esprit, & en vieillissant ils deviennent affreux à l'un & à l'autre égard. D'abord ils ont le teint jaune & basane,

(*a*) Le même, *Partie*, p. 119.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des* Negres *de la Côte d'Or.*

né, aussi différent de la couleur des Negres que de celle des Européens. A-mesure qu'ils vieillissent leur corps se couvre de taches blanches, jaunes & brunes, desorte qu'ils ressemblent à des léopards, & sont les plus hideux des hommes. Les hommes servent les Hollandois en qualité de soldats, & s'habillent comme eux, mais les femmes s'ajustent d'une fort plaisante maniere, dont nous n'entreprendrons pas la description (*a*).

Maniere de bâtir des Negres.

Les villes ou villages de la Côte d'or sont un amas confus de cabanes, dispersées en groupes, sans ordre ni régularité; elles forment des rues étroites & tortues, qui aboutissent au centre du village, qui est ordinairement la place du marché. Plus on avance dans l'intérieur du Pays, & plus on trouve que les villages sont mieux bâtis. Ceux de la côte sont dans des endroits stériles & sablonneux, ou sur des rochers, au-lieu que ceux de l'intérieur des terres sont bâtis dans les lieux les plus agréables. Les maisons y sont non seulement mieux construites, mais plus propres, mieux meublées, & ils sont aussi plus peuplés. Ce qui rend sur-tout les places maritimes fort inférieures aux autres, c'est qu'elles sont toujours d'une saleté & d'une puanteur insupportable. Les ordures des Negres autour de leurs demeures, & le poisson à demi pourri dont ils font provision, jettent une odeur qui vient frapper desagréablement quelquefois à la distance d'une lieue. C'est ce qui fait que leurs Rois choisissent ordinairement quelque place éloignée de la côte pour le lieu de leur résidence, ce que font aussi ceux que leur profession ou la pauvreté n'empêchent point de suivre leur inclination. Une autre incommodité des villages de la côte, c'est que n'étant point pavés, à l'exception des Marchés de Mina & du Cap Corse, les rues sont impraticables après de grandes pluies. D'ailleurs les habitans sont moins curieux que ceux de l'intérieur des terres de planter des arbres autour de leurs maisons; Axim est la seule place où l'on soit à couvert des ardeurs du Soleil à l'ombre d'une infinité d'arbres. Ils n'ont en bâtissant aucun égard à l'agrément de la situation, ni à la commodité; ils ne s'embarrassent ni d'une belle vue, ni de promenades, ni de simetrie; chacun batit où il le juge à propos, selon son caprice, & quelquefois selon que sa paresse le lui prescrit. Malgré les avis des Européens, & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent insensibles à leurs propres avantages avec une indolence stupide, dont rien ne peut les faire sortir (*b*).

Nourriture des Negres.

La nourriture des Negres n'est ni délicate ni de grande dépense. Leurs mêts ordinaires sont du mays ou du grain écrasé qu'ils font bouillir & qu'ils mangent au-lieu de pain, ou des yames & des patates, sur lesquelles ils mettent un peu d'huile de Palmier, & d'herbes bouillies avec un morceau de poisson puant, tout le dîner ne leur coûte pas deux sols. Ils comptent avoir fait bonne chere avec cela les jours ordinaires; car aux Fêtes ils se régalent de bœuf, de mouton & de voiaille. Les gens riches prennent du poisson, une poignée de grain, de la pâte avec un peu d'huile de Palmier, du sel & du poivre, & font bouillir tout cela dans de l'eau; ils appellent ce ragoût *Mallaget*; c'est pour eux un mets délicieux; le goût n'en est pas mauvais pour ceux qui y sont accoutumés, & il est même fort sain. Mais si les

(*a*) *Bosman* Lett. IX. p. 146, 147. (*b*) Le même p. 142, 143.

les Negres sont si sobres pour le manger, ils n'en boivent que mieux; ils ne manquent jamais de prendre le matin de l'eau-de-vie, & ils passent l'après midi à boire du vin de Palmier, à se divertir & à fumer, ce qu'ils aiment passionnément. Ils ne sont sobres pour le manger, qu'afin de pouvoir boire avec excès; quand l'argent leur manque pour acheter de la boisson, ils ont recours au talent de dérober. Hommes & femmes sont adonnés à l'ivrognerie; on y forme même les enfans dès leur bas-âge, comme si c'étoit la premiere des vertus (*a*).

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

Mariages.

Leurs Mariages se font à peu près de la même maniere que ceux des autres Negres dont nous avons parlé. Ils n'y font pas beaucoup de cérémonies, car ils ne savent ce que c'est que de galanterie, & n'ont jamais de disputes pour la dot. Lorsqu'un homme a de l'inclination pour une fille, il va trouver le pere & la mere, & quelques-uns de leurs plus proches parens, pour la leur demander en mariage, & il n'a presque jamais de refus, si la fille a de l'inclination pour lui. Si elle est nubile, il l'emmene d'abord avec lui, mais si elle est trop jeune il la laisse encore quelque tems chez ses parens. L'épouse n'apporte que son corps à son mari, & l'époux n'est obligé aussi à d'autre dépense qu'à payer les fraix des noces, qui consistent dans un peu d'or, du vin & de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & un habit neuf pour l'épouse. Il tient un compte exact de tous ces fraix, afin qu'en cas que sa femme l'abandonne, il puisse exiger la restitution de la dépense qu'il a faite. Mais s'il répudie sa femme il perd tout, à moins qu'il ne puisse alléguer des raisons suffisantes, & des preuves ou d'infidélité ou de défauts naturels; & en ce cas on lui restitue aussi tous ses fraix. Ils ne font aucune réjouissance à leurs mariages, & ce n'est pas une fête pour eux; l'épouse paroît pendant quelques jours avec tous ses ajustemens; elle ne fait pas meme difficulté d'en emprunter, si son mari n'a pas les moyens de contenter sa vanité (*b*).

Polygamie.

Les Negres prennent autant de femmes qu'ils veulent, & que leur état le permet; ils ne vont pourtant presque jamais au-delà de vingt, & se contentent ordinairement de quatre ou cinq, ou tout au plus de dix; mais ceux qui veulent se distinguer en épousent jusqu'à vingt. En général les femmes sont chargées de l'ouvrage le plus pénible, bien-qu'il y ait des exceptions en differens Royaume de la Côte. Elles sont obligées de cultiver la terre, de semer du mayz, de planter des yames, & d'avoir soin de pourvoir aux besoins de leurs maris. Les hommes passent leur tems, comme bien des femmes en Europe, à caqueter, à boire & à fumer; & les femmes doivent fournir à la dépense par leur travail; on juge de leur obéissance à proportion de leur industrie, & de l'indolence où le mari peut vivre. A-la-verité les Paysans & les Pecheurs travaillent aussi bien que leurs femmes, & conservent leur superiorité en se rendant utiles & nécessaires.

Muliere grande & Bossum, *leurs privileges.*

Les Riches ont deux femmes qui sont exemptes de travail. La premiere est la plus ancienne & la premiere en rang, on l'appelle *Muliere grande*; elle a soin du ménage & commande à toutes les autres. La seconde est celle qui est consacrée à l'Idole domestique, & s'appelle *Bossum*. Ils sont fort jaloux

(*a*) Le même Lett. IX. p. 130, 131. (*b*) Le même Lett. XII. p. 202, 203.

SECTION VI
Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

loux de celle-ci, & c'eſt un grand crime à elle de prendre la moindre liberté avec un autre homme; & ſi quelqu'un la débauche, ils s'en vengeroient d'une maniere terrible, s'il étoit en leur pouvoir. Mais ils ne regardent pas de ſi près à leurs autres femmes, pourvu qu'ils en puiſſent tirer de l'argent. Les *Boſſums* ſont des eſclaves, qu'ils achettent pour les conſacrer à leur idole, & qui par conſéquent ne ſont pas les plus laides. Ils couchent avec elles le jour de la ſemaine qu'ils ſont nés, & par-là elles ont un grand privilege par deſſus toutes les autres; de-là vient que les femmes ont tant d'ambition d'être *Boſſums*, au riſque d'éprouver la jalouſie de leurs maris. Celles qui épouſent des Marchands conſidérables ſont les plus heureuſes de toutes; car elles ne ſont guere obligées de travailler hors de la maiſon, & leurs maris occupés à gagner du bien ne prennent pas garde à mille bagatelles, qui ſont la ſource ordinaire des diſſenſions domeſtiques (*a*).

Infame Commerce dans le mariage.

Il n'eſt pas rare de trouver des Negres qui épouſent pluſieurs femmes, pour vivre plus à leur aiſe du fruit du libertinage de leurs femmes. Ce ſont des gens qui portent volontairement des cornes; ils permettent non ſeulement à ces femmes de tendre des pieges aux hommes, mais ils les y excitent. On ne ſauroit concevoir avec quelle adreſſe ces créatures contrefont les paſſionnées, & perſuadent à leur dupes qu'elles contentent leurs deſirs, dans le tems qu'elles les dépouillent. La ruſe la plus commune qu'elles employent, c'eſt de faire croire qu'elles ne ſont pas mariées, ou qu'elles ſont dégoûtées & mécontentes de leurs maris; dès qu'elles ont réuſſi, le mari ſe préſente, & il en coûte au galant depuis quarante juſqu'à ſoixante florins; c'eſt le prix de l'honneur d'une femme (*b*).

Droit des Maris.

Artus rapporte que les maris ont le droit de choiſir celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent paſſer la nuit, mais cela ſe fait avec beaucoup de précaution pour prévenir les jalouſies. *Bosman* aſſure que les femmes ſont obligées de faire bien des careſſes à leurs maris pour s'en faire aimer, parcequ'elles dépendent entierement d'eux, mais que la plupart des Negres pour éviter toute confuſion partagent leurs faveurs également. Il n'y a que la *Muliere grande* & la *Boſſum* qui ont des privileges particuliers, que les autres ne conteſtent point; mais ces privileges ne durent qu'autant que leurs attraits, quand elles vieilliſſent, d'autres prennent leur place, & elles ſont réduites à être ſervantes, après avoir été Maîtreſſes.

Fécondité des Femmes.

Comme les Negres font conſiſter leurs richeſſes dans une famille nombreuſe, & que c'eſt ce qu'ils font d'abord valoir auprès des Etrangers, ils ne négligent rien pour multiplier le nombre de leurs enfans. En général les femmes ne ſont ni ſtériles ni fort fécondes. Elles ſont quelquefois deux ou trois ans avant que devenir meres, ce qui vient vraiſemblablement de ce qu'on les marie trop jeunes. *Villault* l'attribue à leur conſtitution, & ajoute qu'il y en a peu qui ayent plus de quatre ou cinq enfans (*c*). *Des Marchais* en donne une autre raiſon, c'eſt qu'elles ſont obligées d'allaitter leurs enfans pendant quatre ans, terme bien long, qui les empeche de devenir groſſes (*d*).

Reſpect pour les Femmes groſſes.

Une femme enceinte eſt fort reſpectée dans ſa famille, & traitée avec de grands

(*a*) *Bosman* Lett. XII. p. 204.
(*b*) Là-même.
(*c*) *Villault*, p. 148.
(*d*) *Des Marchais*, T. I. p. 287.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

grands égards par son mari. Si c'est pour la premiere fois on fait de riches offrandes au Fetiche pour sa delivrance. On observe à cette occasion des cérémonies fort bizarres. Aussitôt qu'on est assuré qu'elle est enceinte, on la conduit sur le bord de la mer, ou de quelque riviere, suivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes sortes d'ordures, après quoi on la lave soigneusement. Les Negres sont persuadés que sans cela la mere, ou l'enfant, ou quelqu'un des plus proches parens, mourroit en peu de tems.

Accouchemens.

Tous les Voyageurs conviennent que les femmes accouchent fort aisément, sans peine ni pour elle-même ni pour les autres. „ Ce n'est nullement la coutume que les femmes gardent longtems le lit, *dit Bosman* (*a*), „ ou que l'on fasse aucune dépense pour des repas ou autrement. Une femme accouche en un quart-d'heure, & j'en ai vu le même jour sur le bord „ de la mer, aller se laver sans penser plus à leur accouchement". Il est rare qu'elles soient obligées de garder le lit quelques jours. On ne connoît point ici tout cet attirail de petites hardes pour les enfans, comme des beguins, des bandeaux &c. Cependant leurs enfans sont sains & vigoureux (*b*).

Noms qu'on donne aux Enfans.

Aussitôt que l'enfant est né le Prêtre le consacre, & s'il appartient à des personnes un peu distinguées on lui donne trois noms, quoiqu'on ne l'appelle que par un. Premierement on lui donne le nom du jour de la semaine où il est né, ensuite celui du grandpere ou de la grandmere selon le sexe, & enfin celui du pere ou de la mere. Dans la suite, les noms augmentent avec les années, chaque action remarquable donne lieu à un nouveau nom, comme d'avoir tué quelque Chef des ennemis, ou quelque bete farouche. Il seroit inutile de s'étendre sur le ridicule excès où ils portent cette manie, & la meilleure mémoire auroit de la peine à retenir tous les noms d'un homme qui a fait beaucoup d'actions remarquables. Lorsque ceux qui ont tant de noms se trouvent en compagnie à boire du vin de Palmier, on leur donne ceux qui leur font le plus d'honneur; on les nomme aussi quelquefois du nombre des enfans qu'a eu leur mere, *huit*, *neuf*, *dix*, mais ce n'est que lorsque la mere a eu plus de six ou sept enfans (*c*).

Cas où l'on separe une femme qui a dix enfans.

Lorsqu'une femme a eu dix enfans dans le Pays d'Ante, on la sépare de son mari, & elle demeure un an entier dans une petite hutte, où on lui fournit tout ce qui lui est nécessaire; & lorsque l'année est finie, & que l'on a observé les ceremonies usitées en pareil cas, elle retourne avec son mari, & vit avec lui comme auparavant. On ne nous apprend point la raison de cette singuliere coutume; il y a de l'apparence que comme beaucoup d'autres, elle n'a d'autre fondement que la superstition. Les femmes qui ont leurs ordinaires sont non seulement separées de leurs maris, mais il ne leur est pas permis d'entrer dans la maison.

Circoncision.

Artus rapporte qu'ils circoncisent les enfans des deux sexes à un certain âge & avec de grandes réjouissances, mais *Bosman* & *Barbot* disent que cette operation n'est connue sur la Côte d'or qu'à Acra. Il y a des Europeens qui croient que cette coutume leur vient des Juifs, de même que plusieurs autres, comme d'epouser la femme de son frere après sa mort, de ren-

(*a*) *Bosman*, Lett. IX. p. 128, 129.

(*b*) Là-même, p. 129.

(*c*) Le même, Lett. XII. p. 212.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

rendre honneur à la Lune &c. Mais avec un peu de réflexions ils auroient vu que la Circoncision est en usage parmi toutes les Nations qui se sont conservées sans mélange, & que les Sauvages des Isles & des Terres du Continent Austral la pratiquent.

Punition de l'Adultere.

Nous avons dit plus haut, que parmi les gens du commun l'adultere se punit par une amende de soixante florins; mais ceux qui ont du bien sont obligés d'en payer une beaucoup plus forte, sur-tout si le mari de la femme est un homme de considération, car alors il en coûte quelquefois jusqu'à deux-mille florins. L'affaire se plaide auparavant. *Bosman* lui-même avoit été obligé plusieurs fois d'être juge de ces sortes de procès. Les Negres nient ordinairement le fait, quelques témoins qu'il y ait. La femme, qui est souvent l'accusatrice, est alors obligée de comparoître devant le Conseil, & de déclarer le fait dans toutes ses circonstances, ce qu'elle fait souvent avec une impudence qui feroit rougir la courtisane la plus effrontée. Enfin il faut en venir au Serment, & si l'accusé le fait il est absous, mais s'il refuse de jurer on le condamne (*a*).

Héritages.

Les personnes mariées ne sont point en communauté de biens, mais chacun est maître du sien; & pour ce qui est des fraix du ménage, ordinairement le mari fournit les habits, & la femme ce qu'il faut pour la dépense. Lorsque le mari ou la femme meurt, les parens viennent d'abord se mettre en possession de l'héritage, sans que celui des deux qui survit profite de la moindre chose, quoiqu'il soit souvent obligé de fournir aux fraix des funerailles.

Il y a des Negres, qui outre leurs femmes ont encore des concubines, qu'ils aiment plus que leurs femmes & dont ils prennent plus de soin. Mais les enfans qu'ils en ont sont illégitimes, & s'ils sont nés d'une esclave ils sont tenus pour esclaves par les héritiers du pere. Mais un Negre qui aime une esclave, l'affranchit avec son enfant avant sa mort, & en fait toute la cérémonie, & par ce moyen ses parens n'ont aucun droit sur elle après sa mort, & la regardent comme une personne libre (*b*).

Ordre de la succession.

Les enfans qu'ils ont de leurs femmes sont bien légitimes, mais ils n'héritent point de leurs parens, si ce n'est à Acra. Mais lorsque le pere possede quelque Dignité, & est ou Roi ou Capitaine d'un Village, le fils ainé lui succede en cette qualité, & a son sabre & son bouclier pour tout héritage. Il ne sert donc de rien d'avoir ici un pere ou une mere fort riches, à moins que pendant leur vie ils ne donnent quelque chose à leurs enfans, ce qui arrive fort rarement, encore faut-il qu'ils le fassent secrettement; car si les parens venoient à l'apprendre, ils le feroient rendre aux enfans jusqu'au dernier denier après la mort de leur pere. L'ordre de la succession est assez difficile à débrouiller. Voici ce que *Bosman* en a pu découvrir. Les enfans du frere ou de la sœur sont les véritables héritiers, ensorte qu'un garçon qui est l'ainé de sa famille hérite des biens du frere de sa mere, ou de ceux de son fils s'il en a un, & la fille ainée hérite des biens de la sœur de sa mere, ou de ceux de sa fille s'il en a une. On ne compte point les parens du côté du pere, comme le pere, le frere, la sœur &c. & par conséquent ils ne peuvent prétendre à l'héritage. Les Negres n'en peuvent dire la

(*a*) *Bosman*, p. 205. (*b*) Le même, p. 206.

la raison, mais *Bosman* croit que cette loi a été établie à cause du libertinage des femmes. Il est fort ordinaire dans les Indes Orientales de trouver des Rois qui déclarent pour leur successeur le fils de leur sœur, parcequ'ils sont assurés qu'il est de leur sang, au-lieu qu'ils n'ont pas la même certitude à l'égard de leurs propres enfans, ce qui dépend uniquement du témoignage de leurs femmes (*a*). Lorsqu'il n'y a pas parmi les Negres de ces héritiers dont nous avons parlé, les sœurs & les freres partagent l'héritage entre eux, & quand il n'y a ni freres ni sœurs, ce sont les plus proches parens du côté de la mere qui héritent. *Bosman* dit qu'il n'y a pas d'Européen qui ait jamais pu se faire une idée bien claire de tout cet ordre de succession, mais les Negres ne s'y trompent jamais. Il arrive pourtant qu'il s'éleve souvent de grandes disputes dans ces occasions, mais cela ne vient point d'ignorance & de ce qu'on ne connoît pas les véritables héritiers, mais de ce que ceux qui ont la force en main prétendent à un héritage qui ne leur appartient point (*b*).

Section VI. Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.

Les Maîtres sont responsables pour leurs esclaves.

Nous avons dit que les Negres font consister en grande partie leurs richesses dans le nombre de leurs esclaves; cependant c'est ce qui cause souvent leur ruine, parcequ'ils doivent en répondre, & payer les amendes de tous les crimes que leurs esclaves commettent. Ils sont aussi responsables pour leurs fils, leurs neveux, & leurs plus proches; quoique pour les derniers tous les parens contribuent selon leurs forces, parceque sans cela le coupable seroit condamné à la mort ou à l'esclavage.

Sévérité contre l'Adultere dans l'intérieur du Pays.

Les Loix de l'intérieur du Pays contre les crimes sont généralement plus séveres, n'étant point adoucies par le commerce des habitans avec les Européens. Celui qui débauche la femme d'autrui, court risque, non seulement de se ruiner lui même, mais d'entrainer tous ses parens dans sa perte. Si le coupable est un esclave il n'évite guere une mort cruelle, sans compter une amende considerable que son Maitre est obligé de payer. Ici les hommes ne sont pas capables du honteux commerce que ceux des côtes font avec leurs femmes. Celles qui sont surprises en adultere payent souvent leur faute de la vie, à moins que leurs parens n'appaisent le mari par une grosse somme; pour celles qui s'abandonnent à un esclave, elles sont condamnées à mort sans rémission avec leur galant, & les parens sont encore obligés de payer une grosse somme au mari: chaque Negre est ordinairement dans ce cas là son propre juge, & s'il est trop foible pour se venger sans le secours d'autrui, il a recours à l'assistance de ses amis, qui l'aident volontiers, parcequ'ils sont surs d'avoir quelque part au dedommagement. Les Negres de l'intérieur des terres sont incomparablement plus riches que ceux de la côte; desorte qu'il y en a qui payent cinquante-mille florins d'amende pour un adultere. *Bosman* dit qu'il n'y a point de lieux sur la côte où les Negres, quelque riches qu'ils soient, ne fussent ruinés, sans excepter les Rois mêmes, si l'on met à part ceux d'Aquamboe & d'Acron.

Malgré ces punitions séveres, l'adultere n'est point banni de la Société, une femme emportée par de violentes passions est aveugle sur les conséquences; & cela n'est pas étonnant dans des Pays où la Polygamie regne, & où

(*a*) Le même, p. 207. (*c*) Le même, p. 207, 208.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes, &c. des* Negres *de la Côte d'Or.*

où vingt femmes sont réduites à n'avoir qu'un seul homme, & à ne jouir que tour à tour des embrassemens foibles & languissans d'un mari épuisé. Elles s'occupent donc continuellement à trouver les moyens de se procurer un amant; & comme les hommes sont plus retenus par la crainte de la peine, les femmes se servent de toutes sortes de ruses pour les séduire. Si elles trouvent de jeunes gens seuls, elles se livrent aux excès les plus indécens, & jurent que s'ils ne veulent pas sati faire leur passion, elles se plaindront à leurs maris qu'ils les ont sollicitées à commettre adultere. Elles n'ont point de justice à esperer si leurs maris sont infideles; tout ce qu'elles peuvent faire, c'est de tâcher de les ramener par la douceur & par de bonnes manieres. Il n'y a que la *Muliere grande* qui ose lui faire des reproches, & même le menacer de l'abandonner, s'il continue dans ses débauches, mais c'est aussi à quoi se réduit toute sa vengeance. Delà vient que les femmes tâchent de plaire à leurs maris, & de s'assurer par leurs caresses de ce qu'elles ne peuvent obtenir par autorité (*a*).

Bosman remarque qu'on trouve en Guinée quantité de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui pour un tems vivent dans le célibat, mais beaucoup plus de femmes que d'hommes; cependant on voit mourir peu de Negres qui n'ayent été mariés, à moins qu'ils ne meurent fort jeunes. *Barbot* borne ce célibat aux Pays de l'intérieur des terres, & assure que toutes les femmes sur la côte se marient jeunes; il faudroit effectivement que la disproportion entre le nombre des hommes & celui des femmes fût extraordinaire, si l'on permettoit à celles-ci de vivre dans le célibat, dans un Pays où la Polygamie est permise, & où les hommes ne sont pas bornés à un certain nombre de femmes Il est certain même que plusieurs familles marient leurs enfans aussitôt qu'ils sont nés, sans autre cérémonie que le consentement des parens des deux côtés. Il est bien vrai que les filles se lassent moins du célibat, parcequ'elles ont la liberté de voir autant d'hommes qu'elles veulent; mais on leur laisse rarement la liberté de suivre à cet égard leur inclination, parceque les femmes sont si recherchées, & que les parens ne les refusent guere quand on les demande. Quoiqu'elles ayent vécu plusieurs années dans la débauche, elles n'en sont pas moins estimées, au contraire on les regarde comme plus propres au mariage, & souvent on les préfere à celles qui sont vierges (*b*).

Filles publiques.

Il y a dans les Pays d'Eguira, d'Ancobar, d'Axim, d'Ante & d'Adom, des femmes qui ne se marient jamais, & qui se consacrent à la profession de femmes publiques. On les installe même dans cet infame métier, ce qui se fait avec les cérémonies suivantes. Lorsque les Manceros manquent de femmes pour leur amusement, ils s'adressent aux Caboceros pour les prier de leur en acheter une. Les Caboceros achettent alors une belle Esclave, ou permettent aux Manceros d'en acheter une. On la conduit à la place publique, accompagnée d'une femme de la même profession, qui est chargée de l'instruire. Aussitôt qu'elle a fini son noviciat, un jeune garçon feint de la caresser à la vue de tout le monde, pour marquer qu'elle doit à l'avenir recevoir indifféremment tous ceux qui se présenteront, sans en excepter les en-

(*a*) Le même, p. 209, 210. (*b*) *Artus* ap. *De Bry* P. VI. p. 17. *Bosman*, p. 214.

enfans. Ensuite on lui bâtit une cabane, où elle se confine pendant huit ou dix jours, étant obligée de se livrer à tous les hommes qui la visitent. Après cette épreuve elle acquiert le beau titre d'*Abeleré* ou *Abelcere*, qui signifie femme publique. On lui assigne un logement dans quelque rue du village, où elle vit de sa profession, donnant une certaine somme de ses profits au Maître de qui elle dépend. Le prix de ses faveurs est reglé, & ces malheureuses tombent bientôt dans la derniere misere par les maux qu'elles contractent. Tant qu'elles joignent la santé à leurs agrémens naturels, on les estime & elles sont les idoles du Public, & il n'y a pas de plus cruel chagrin pour un village que de perdre son *Abeleré*. Mais si elle est attaquée de quelque vilaine maladie, suite inévitable de sa profession, elle se voit méprisée, abandonnée, & la plus malheureuse de toutes les créatures. *Bosman* donne une preuve de l'estime qu'on en fait tandis qu'elles sont dans leur fleur, c'est que quand les Facteurs Européens ont quelque dispute avec les Negres, ils les mettent d'abord à la raison, en se saisissant des Abelerés. Dès que les Manceros l'ont appris, ils vont trouver les Caboceros, pour les engager à les faire mettre en liberté à quelque prix que ce soit. *Bosman* lui-même en fit l'expérience; ayant une fois fait arrêter cinq ou six Caboceros, & une autre fois deux ou trois de ces femmes publiques, personne ne parla pour les premiers que leurs parens, mais tout le village se mit en campagne pour procurer la liberté des autres (u). Mais c'en est assez sur un sujet si indécent, & nous rapportons avec répugnance des Coutumes qui deshonorent même les Peuples les plus sauvages.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

Politesse des Negres.

Quelque grossiers que les Negres soient dans quelques-uns de leurs usages, ils ne manquent pas d'une certaine politesse dans le commerce qu'ils ont entre eux. *Artus* rapporte qu'en se rencontrant le matin ils se saluent par des embrassemens mutuels. Ils commencent par se prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils se font craquer, & baissant la tête ils répetent le mot d'*Anz*, qui est leur formule de salutation. *Bosman* assure qu'ils s'entresaluent en se découvrant la tête, mais ceux de l'intérieur du Pays ne prennent pas pour une civilité de se découvrir. A d'Elmina le compliment ordinaire, après la formalité de faire craquer les doigts, consiste à répéter *Bere*, *Bere*, c'est-à-dire Paix, Paix: & la premiere question qu'ils font est, *comment avez vous reposé?* ce qui fait voir, dit *Bosman*, que les Negres regardent le sommeil comme très-necessaire à la santé. Voilà qui est pour la premiere visite, mais à une seconde le Maitre de la maison dit seulement, *vous étiez sorti, & vous êtes de retour*; à quoi l'autre repond, *je suis revenu*; & cela passe parmi eux pour une grande civilité. Ils sont sur-tout fort honnêtes envers ceux qui viennent d'un autre lieu pour les voir; aussitôt que les premiers complimens sont finis, le Maitre de la maison fait apporter par sa femme ou par une esclave de l'eau & de la graisse, pour laver & oindre son hôte; ce qu'il fait ordinairement lui-même.

Visites des Grands.

Les Rois & les Grands-Seigneurs observent aussi des ceremonies fort extraordinaires dans les visites qu'ils se font. Lorsqu'un Seigneur approche du village de celui qu'il va visiter, il envoye un de ses gens pour le saluer, &

(u) *Bosman*, p. 214, 215.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

& lui notifier son arrivée; & celui-ci envoye d'abord quelqu'un avec lui, pour saluer celui qui le vient voir, & pour l'assurer qu'il sera le bien venu. D'abord que ces deux Envoyés sont partis, celui qu'on vient visiter range tous ses soldats en bataille dans la place du marché, & s'assied là en attendant celui qui le vient voir. Celui-ci pour marque de sa grandeur s'avance avec un pas grave, & accompagné d'un grand nombre de gens armés qui font de grands cris en courant & en sautant. Arrivé à l'endroit où l'autre l'attend, il ne va pas droit à lui, mais il envoye des principaux de ses gens sans armes, qui se suivent à la file, & donnent la main aux gens de celui qu'on vient voir. Enfin ces deux Seigneurs s'étant approchés l'un de l'autre, couverts de boucliers, celui qui reçoit la visite se leve, & si celui qui le vient voir est d'une plus grande condition que lui, il l'embrasse trois fois de suite & lui souhaitte la bien-venue; mais si au contraire celui-ci lui est inférieur, il demeure assis, & se contente de lui donner trois fois la main, en lui serrant les deux doigts du milieu. Ensuite l'Etranger va s'asseoir avec ses gens vis-à-vis de l'autre, & attend qu'il vienne le saluer avec tout son monde & lui souhaitter la bien-venue; il n'y manque point, & ensuite il va se remettre à sa place, & envoye de-nouveau quelques-uns des siens pour saluer l'Etranger, s'informer de sa santé, & du motif de sa visite; celui-ci y répond en envoyant aussi de ses gens au premier. Ces cérémonies durent quelquefois deux heures, jusqu'à ce que celui qui reçoit la visite se leve, & invite l'autre à entrer chez lui. Celui-ci le suit, & y étant arrivé on le regale bien, ensuite il prend congé, & ces longues cérémonies finissent avec la visite (*a*).

Esclaves domestiques.

Il y a peu de personnes sur la côte qui entretiennent un grand nombre d'esclaves domestiques, & l'on n'en voit guere paroître dans les fêtes ou dans les visites. Les Rois & les Nobles ont seuls le droit d'en vendre, non tant en vertu de quelque Loi, que parceque les gens du commun n'ont pas les moyens d'en acheter & de les nourrir. Ceux qui servent en qualité de domestiques sont des pauvres qui ont vendu leur liberté pour vivre. Leurs Maîtres les marquent pour les pouvoir reconoître; s'ils entreprennent de s'échapper, ils perdent l'oreille gauche la premiere fois, la seconde ils perdent la droite, & la troisieme fois leur Maître peut les faire mourir ou les vendre aux Européens. On voit par-là que les Maîtres n'ont pas sur eux le même pouvoir originairement qu'ils ont sur ceux qui sont nés esclaves, & que ce n'est que par la réitération de leurs fautes qu'eux-mêmes augmentent les droits des Maîtres. Il est vrai que les enfans qui naissent de ces esclaves domestiques, suivent le sort de leurs peres; on observe néanmoins quelque distinction, qui est inconnue dans l'intérieur du Pays, & on regarde leur condition comme un effet de leur malheur & non de leurs crimes, & le travail qu'on leur impose est fort doux. On les employe à la pêche, à la culture des terres, & à d'autres ouvrages qui se rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont plusieurs sortes d'esclaves, entre lesquels on distingue ceux qui sont tombés dans l'esclavage pour n'avoir pu payer quelque amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit imposée pour quelque crime.

(*a*) *Bosman*, Lett. IX. p. 131-133.

me. Ils ne portent ni chapeau ni bonnet, & on les reconnoît à ce qu'ils ont toujours la téte nue. Les Habitans de la Côte d'Or n'aiment pas qu'on les appelle Negres, & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs esclaves. *Villault* dit Mores, & *Bosman* Ethiopiens (*a*).

Section VI. Mœurs, Loix, Coutume &c. des Negres de la Côte d'Or.

Arts & Metiers.

On trouve peu d'Arts & de Métiers parmi eux; les principaux consistent à faire des coupes & des vaisseaux de bois & de terre, à natter des chaises, à faire des boëtes de cuivre pour y mettre de l'onguent, des bracelets d'or, d'argent & d'yvoire. Ils font aussi toutes sortes d'Instrumens de guerre, d'agriculture, & d'usage domestique, & la Ferronnerie est le métier qu'ils exercent avec le plus de succès. Leurs outils sont si grossiers & si simples qu'on est surpris qu'ils puissent travailler le fer, le cuivre, l'or & l'argent d'une maniere un peu finie. Une pierre fort dure leur sert d'enclume, ils ont une tenaille, un petit soufflet à trois ou quatre tuyaux, une lime, une scie & un marteau; voila en quoi consiste le fond de leur boutique. Ils font aussi des cordons d'or & d'argent d'un tissu si delicat, & d'un travail si curieux, que *Bosman* croit que les Artistes d'Europe seroient embarrassés de les imiter (*b*).

Canots.

Les Negres sont fort industrieux à faire leurs Canots. Ils en ont de trente pieds de long & de six pieds de large; les plus petits ont treize ou quatorze pieds en longueur, & trois ou quatre de largeur. Les Européens se servent de ces canots pour transporter leurs marchandises, & les Negres pour aller trafiquer d'un port à l'autre, ou pour pêcher. Ces canots ont deux, trois, cinq, sept, neuf, onze, treize, quinze & dixsept rameurs, selon qu'ils sont longs, car quand il en faut plus de deux le nombre doit être toujours impair, parcequ'ils sont assis deux à deux, & qu'il y en a toujours un au gouvernail. Au-lieu de rames ils se servent d'une espece de pelles, qui ressemblent aux houes avec lesquelles on remue la terre, & qui ont aussi un manche de la méme longueur; ils tiennent ces pelles avec les deux mains, & les enfonçant continuellement dans l'eau derriere eux, ils font aller le canot fort vite. Ils ne se servent guere de leurs grands canots pour la peche, à moins qu'il ne fasse fort mauvais tems, & quand ils s'éloignent beaucoup de la cote; autrement ils se servent des plus petits, que deux ou trois hommes peuvent conduire (*). Leurs Instrumens de péche sont de petits hameçons, & des harpons pour tuer les poissons qui mordent à l'hame-

(*a*) *Villault*, p. 206. (*b*) *Bosman*, Lett. IX. p. 134.

(*) Les Cantons les plus célebres pour la fabrique des Canots sont, comme nous l'avons dit, Axim, Acron, Boutry, Tacorary, Commendo, Cormantin, & Wineba, qui en font tous un grand commerce avec les Européens & les contrées voisines. On peut juger de la prodigieuse grandeur des arbres du Pays par les grands canots qui ne sont que d'un seul tronc, non de Cocotiers, comme quelques Auteurs l'ont cru, mais d'autres arbres nommés *Kapos*, qu'ils ont pris par mégarde pour Cocos. Il est inconcevable avec quel travail les Negres abbattent ces grands arbres & leur donnent la forme necessaire. Lorsque l'arbre est coupé de la longueur dont ils veulent faire leur canot, ils le vuident autant qu'il est possible avec leurs couteaux, jusqu'à l'épaisseur qu'ils se proposent de lui donner. Ensuite ils le grattent pour le rendre uni. Le dehors n'est pas plus négligé que le dedans; ils applatissent le fond, mais les deux côtés sont tellement arrondis, que l'espace entre les deux bords est un peu plus étroit, & le ventre beaucoup plus large. L'avant & l'arriere sont en pointe (1).

(1) Hist. Gen. des Voyag. T. V. p. 218, 219.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

meçon, ils ont aussi des filets de toute espece, ils tendent les grands le soir, & les vont lever le matin (*a*).

Agriculture.

A l'égard de l'Agriculture, ils sement leurs grains dans la saison des pluies, parceque la terre seroit trop dure dans tout autre tems. Lorsque celui de semer approche, il vont choisir dans les Champs ou dans les Bois un terrein qui leur convienne; car ici les terres sont au premier occupant. Il est vrai que le Roi s'attribue le privilege de donner permission de semer & de planter tel ou tel terrein, & que souvent il étend sa jurisdiction dans toute l'étendue de ses Etats. Mais la demande qu'on lui en fait n'est qu'une simple formalité, il ne refuse jamais, & s'il le faisoit on n'auroit guere d'égard à son refus; c'est le seul article sur lequel il n'est pas absolu. Après avoir ouvert la terre avec une sorte de beche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laissent reposer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laisser à leurs voisins le tems de faire aussi leurs préparatifs. Alors ils s'assemblent le premier jour du Fetiche, qui est leur jour de repos, & délibérent ensemble sur l'ordre qu'il faut observer pour semer. On commence par les terres du Roi, après quoi chacun retourne aux siennes. Leur unique salaire pour avoir semé les terres du Roi, consiste en vin de Palmier & en chevreaux, qu'il envoye selon le nombre des Laboureurs. Ils finissent leur travail par des chants & des danses à l'honneur du Fetiche, pour obtenir de lui une moisson abondante. Leur grain croît d'une vîtesse incroyable, & ils voient bientôt le fruit de leurs peines. *Des Marchais* dit que tous les grains germent & poussent hors de terre en moins de huit jours, & sont mûrs en trois mois. Il ajoute qu'ils choisissent des côteaux pour semer le mayz, parceque ce grain demande un terrein sec, & qui ne soit point noyé. Le riz au contraire & le millet demandent des terres basses & humides; le riz sur-tout ne croît jamais mieux que quand il est dans l'eau (*b*). Lorsqu'ils voient que les épis commencent à se former, ils élevent une cabane au milieu des champs, où ils mettent leurs enfans pour veiller à la sûreté de leur moisson contre les oiseaux.

Marchés.

Les habitans de la Côte trouvent toujours facilement à se défaire de leurs grains, parceque dans tous les villages il y a des marchés régulierement établis, où la monnoie courante est de la Poudre d'or, des Bujis & des Couris (*c*). Le prix des grains est reglé par des Officiers de Police, que le Roi établit; institution sage, qui prévient les fraudes & les rapines. Dès le matin hommes & femmes se rendent à ces marchés, les uns pour vendre, les autres pour acheter, & beaucoup pour troquer une sorte de grain ou de fruits pour d'autres. Les femmes sur-tout ont une industrie qui passe l'imagination. Elles viennent les jours de marché quelquefois de six lieues, chargées d'une façon qui accableroit une femme Européenne, souvent avec un enfant sur le dos, & un fardeau de grain ou de fruits sur la tête; on en a même vu faire plus de cent lieues de l'intérieur du Pays pour venir acheter dans les Places maritimes des merceries de l'Europe, comme des miroirs, des colliers de verre, des bracelets &c. tant elles aiment la parure. On ne paye aucuns droits dans les marchés des

(*a*) Le même, p. 135.
(*b*) *Des Marchais*, T. I. p. 331, 332.
(*c*) *Barbot*, p. 257.

des Negres, mais s'ils rencontrent en chemin quelque choſe qu'ils ayent choiſi pour leur Fetiche, ils lui préſentent une petite partie des marchandiſes qu'ils apportent. A midi les Marchands de vin de Palmier en apportent dans des pots; parceque les affaires de commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Negres & les Matelots également diſpoſés à ſe réjouir; & le vin de Palmier eſt de toutes les marchandiſes celle dont le débit eſt le plus prompt. Quand le marché eſt fini, on voit les chemins couverts d'hommes & de femmes, qui chantent & danſent avec une gaieté qui fait envie; on n'apperçoit aucun veſtige des peines & des fatigues de la journée; ils ont dépoſé tout ſouci (*a*).

Foires des Negres.

Outre les marchés ordinaires, ils en ont auſſi qui reſſemblent à nos foires, & ſe tiennent deux fois par an; ils en reglent ſi bien le tems, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. Tous les habitans du Pays s'y raſſemblent, on y porte toutes les marchandiſes qui s'achettent des Européens le long de la côte, pour les diſtribuer delà dans l'intérieur des terres.

Danſes dans ces occaſions.

C'eſt dans ces Aſſemblées qu'on voit éclater particulierement la paſſion des Negres pour la Danſe. Elle eſt ſi generale ſur-tout parmi les femmes, qu'au moindre ſon d'un inſtrument ou d'une voix, on leur voit quitter leur plus pénible travail & ſe mettre à danſer. C'eſt un uſage immemorial parmi les habitans d'un village, de ſe raſſembler tous les ſoirs ſur la place publique, pour chanter, danſer & ſe divertir pendant une heure avant que d'aller ſe coucher. Ils ſe parent alors de leurs meilleurs habits, & les femmes ſur-tout ſe diſputent l'honneur de briller avec autant d'ardeur que celles de l'Europe. L'heure ordinaire de ce Bal ruſtique eſt le coucher du Soleil; leur muſique eſt compoſée de cornets, de trompettes, de tambours, de flûtes & d'autres inſtrumens. Les hommes & les femmes ſe partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanſes, & formant enſuite une danſe generale, ils font toutes ſortes de ſauts, de geſtes & de contorſions ridicules. Ils avancent, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baiſſent la tête en paſſant l'un près de l'autre, & prononcent quelques mots. Leurs mouvemens ſont tantôt viſs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix baſſe, tantôt d'un cri. Enfin c'eſt un deſordre qui n'eſt pas ſans methode, puiſqu'il ſe renouvelle avec une exacte imitation, mais il eſt impoſſible d'en faire une deſcription bien juſte (*b*).

Les femmes ont aux jambes quantité de grelots, & les hommes ont à la main de petits évantails d'un bout de queue de cheval ou d'elephant, avec leſquels ils ſe frappent alternativement l'épaule. Toutes ces gambades paroiſſent leur plaire beaucoup, mais ils n'aiment pas à les faire devant les Etrangers.

Variété de Danſes.

Ces danſes varient ſuivant les tems & les occaſions. Celles qui ſe font à l'honneur des Fetiches ſont plus graves & plus ſerieuſes. A Abramboe il y a des danſes ordonnées par le Roi, qui durent huit jours, qu'on nomme la *ſaiſon des danſes*. Il s'aſſemble alors une prodigieuſe quantité de perſonnes des deux ſexes, & chacun ſe pare avec ſoin pour cette ſolemnité.

Artus rapporte qu'ils ont des eſpeces d'Ecoles, où l'on donne aux jeunes

(*a*) *Artus* ubi. ſup. (*b*) *Barbot*, p. 375.

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes, &c. des Negres de la Côte d'Or.*

nes gens des leçons de danſe & de muſique. Mais il arrive ſouvent qu'échauffés par ces exercices & par le vin de Palmier, ils ne ſortent de-là que pour courir armés dans toutes les rues, où ils commettent beaucoup de déſordres. Quoique les Negres ne prennent pas aiſément querelle, ils ſont capables de grands emportemens lorſqu'ils ſont une fois brouillés, & rarement ſe ſéparent-ils ſans effuſion de ſang (*a*).

Combats feints.

Toutes leurs réjouiſſances publiques ſe réduiſent à la Danſe, à la Muſique & à des Combats feints, qui finiſſent quelquefois tragiquement. En 1667 on célébra au Cap Corſe, ſous la conduite d'un Prince Negre, Gendre du Roi de Fetu, l'anniverſaire d'une victoire qu'il avoit remportée ſur le Roi d'Accany & ſur le Seigneur d'Abramboe. *Villault* apprit du Directeur Daron que cette feinte bataille avoit couté la vie à cinq-mille hommes. En 1682 *Barbot* fut régalé d'une fête pareille au même endroit, qui finit heureuſement ſans effuſion de ſang. Il admira leur adreſſe dans la maniere dont ils ſe conduiſoient (*b*).

Muſique.

Ils ont un grand nombre d'Inſtrumens de muſique, mais tous également deſagréables. Le premier eſt leur cornet ou trompette, qui eſt faite d'une dent d'éléphant, il s'en trouve qui peſent plus de trente livres. Ils y gravent des figures d'hommes & d'animaux, mais ſi groſſierement qu'on a de la peine à diſcerner ce qu'ils ont voulu repréſenter. Il y a autour du gros bout des cordes teintes de ſang de mouton ou de poulets, & à l'autre bout un trou quarré par où ils ſoufflent, & font une aſſez étrange muſique. Ils obſervent pourtant les tons & la meſure, & quelquefois ils jouent des airs, qui quoiqu'ils ne plaiſent pas, ne mettent pas dans la néceſſité de ſe boucher les oreilles, comme faiſoit *Fockenbrog*. Ils ont au moins dix ſortes de tambours; la plupart ſont des arbres creuſés, couverts d'un côté d'une peau de mouton, & ouverts de l'autre, qu'ils mettent à terre comme nos timbales, ou qu'ils pendent au cou. Ils battent ces tambours avec deux baguettes en forme de marteau, ou bien avec un bâton droit & avec une main. Ils s'en ſervent ordinairement pour accompagner les cornets, & pour rendre ce concert plus bruyant & plus épouvantable, ils ont un petit garçon, qui frappe ſans ceſſe avec un morceau de bois dans un fer creux. Ils ont inventé dans les derniers tems une ſorte de petits tambours, couverts de peau des deux cotés, & de la figure d'une horloge de ſable, dont le ſon eſt moins deſagréable. Leur meilleur inſtrument eſt une eſpece de harpe à cinq ou ſix cordes; c'eſt une piece de bois creuſe en dedans, large comme la main, & une fois auſſi longue, qui eſt traverſée par une autre piece de bois, mais ſolide, le long de laquelle ils étendent les cordes; ils touchent cet inſtrument avec les doigts, & il rend un ſon doux, grave & aſſez mélodieux.

Point d'Inſtitution parmi les Negres.

Nous conclurons ce qui regarde les Mœurs & les Coutumes des Negres, par un uſage veritablement excellent. C'eſt qu'on ne voit point de mendians ſur toute la côte. Ils ont à-la-vérité des pauvres, mais ils ne ſont jamais réduits à la mendicité. Lorſqu'un Negre ne peut ſubſiſter de ſon travail, il s'engage à quelqu'un pour une certaine ſomme d'argent, ou bien ſes

(*a*) *Barbot*, p. 375. (*b*) Là-même.

ses parens mêmes l'engagent lorsqu'il est dans la nécessité. Lui de son côté s'engage à servir son Maître avec les armes lorsqu'il a besoin de lui, & à travailler dans le tems des semailles & de la moisson. C'est ainsi que tout le monde est utilement employé: quant aux infirmes & à ceux qui sont âgés, leurs parens en ont soin. Dans un autre sens tous les Negres sont des mendians, il n'y a pas jusqu'aux Rois qui n'ont pas honte de mendier des bagatelles, qu'ils pourroient acheter pour un sol ou deux; mais cela vient plutôt de leur caractere libre & effronté, que de nécessité. *Bosman* l'attribue à l'avarice (*a*).

SECTION VI. *Mœurs, Loix, Coutumes &c. des Negres de la Côte d'Or.*

SECTION VII.

Maladies, Remedes, Mort & Enterrement des Negres. Leur Religion, & la varieté qu'on y trouve.

SECTION VII. *Maladies, Remedes, &c. des [illegible] Negres de [illegible] d'Or.*

Nous parlerons des maladies qui sont particulieres au Pays, quand nous traiterons de l'air & du climat. On a observé en general, que quelque mauvais que l'air de Guinée puisse être pour les étrangers, & sur-tout pour les gens de mer, à cause de leur intempérance, les Negres ne sont guere sujets qu'à deux maladies. Un Voyageur dit qu'ils sont d'une constitution si forte, que blessés ou malades ils font peu d'attention à leur santé, & se rendent à leurs occupations ordinaires comme si de rien n'étoit. *Bosman* au contraire assure qu'ils craignent tellement la mort, que lorsqu'ils tombent malades ils ne négligent rien pour rétablir leur santé; sachant qu'on ne doit mourir qu'une seule fois pour être mis dans un eternel oubli, ils employent tous les moyens qu'ils croient propres à prolonger leur vie.

[illegible] Negres [illegible] mort.

Lorsqu'ils tombent malades, ils commencent par prendre des remedes mais comme ils les croient insuffisans pour pouvoir se conserver la vie & recouvrer la santé, ils ont recours à leurs ceremonies superstitieuses qu'ils croient plus efficaces. Ce qui contribue à rendre cette coutume plus générale, c'est que celui qui fait le metier de Médecin est en même tems Prêtre. Ainsi il ne lui est pas difficile de persuader au malade ou à ses parens, qu'on ne peut espérer de le guerir qu'en faisant des offrandes au Fétiche. On le prie de consulter le Dieu, pour savoir de lui ce qu'il demande. Le Prêtre n'oublie point ses intérêts dans cette occasion, & comme la chose dépend de lui, il demande ce qui lui convient le mieux, un mouton, un cochon, une chevre, des poules, de l'or, des habits, ou telle autre chose qui l'accommode. Il a soin de proportionner ses demandes aux facultés du malade, à moins que le mal ne soit dangereux, & que ses parens ne s'interessent fort à sa conservation: en ce cas-là il porte ses prétentions plus loin, sous pretexte que le Fetiche est fort irrité, & qu'il faut l'appaiser par de plus grandes offrandes (*b*). On fournit tout ce que le Prêtre demande, sans s'inquietter de l'usage qu'il en fait. Si le malade se retablit, soit par la ver-

[illegible] de [illegible] les Malades.

(*a*) *Bosman* Lett. IX. p. 144, 145. (*b*) Le même, Lett. XIII p. 220, 221.

SECTION VII. *Maladies, Remedes, &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

vertu des remedes, soit par sa bonne constitution, le Prètre-Médecin ne manque pas d'etre bien recompensé; car, dit *Bosman*, les Negres ne sont point entachés de cette noire ingratitude dont *Fockenbrog* nous accuse, de haïr les Médecins comme le Diable, dèsqu'ils sont guéris; au-contraire ils l'élevent jusqu'aux nues, & le payent libéralement. Il est vrai que si le malade vient à mourir après qu'on a fait de grandes offrandes, on s'en prend à l'ignorance ou à la fourberie du Medecin, façon de penser qui n'est pas particuliere aux Negres. Il arrive souvent que l'on congédie le premier Médecin, & que l'on en appelle un autre, qui recommence la cure sur nouveaux fraix, & qui fait bien faire son profit du malheur de son confrere. La premiere chose qu'il fait, c'est de condamner, comme nos Médecins, tout ce que l'autre a fait, & de l'accuser d'ignorance dans sa profession. Il ordonne ensuite de nouvelles offrandes, car craignant le sort de son prédécesseur il se hâte de profiter de l'occasion. Quelquefois les Negres changent vingt fois de Médecin, ce qui augmente toujours les dépenses, & souvent le mal du malade, qui meurt vraisemblablement entre les mains de celui qui est appellé le dernier, laissant la Faculté héritiere de ses biens. Car les Negres sont si portés à faire des offrandes, qu'ils y contraignent quelquefois les Pretres (*a*).

Bosman rapporte que les jeunes Negres qui sont au service des Européens, & qui ont un bon Maître, vont à son insu, dèsqu'il a la moindre indisposition, trouver le Pretre pour faire des offrandes aux Idoles pour sa guérison. Il ajoute qu'on a trouvé souvent dans les lits ou dans les chambres des principaux Hollandois, après la mort du Maître, de ces choses que les Prètres avoient conjurées, & qui y avoient été mises par ses propres domestiques pour le délivrer de la mort. Comme ils savent que cela déplait aux Européens, ils le font en cachette, desorte qu'il est impossible de le découvrir avant que le malade ne soit mort, & qu'ils n'ayent pas eu le tems de l'emporter. Les femmes Mulatres sont sur-tout fort adonnées à ces superstitions, car s'il y en a quelqu'une qui soit mariée à un Blanc, qu'elle en soit aimée, & qu'il en use bien avec elle, elle ne manque point dèsqu'il tombe malade, de faire faire en sa faveur de riches offrandes aux Idoles, avec beaucoup plus de zele & de confiance que les Negres mêmes. *Bosman* ajoute qu'il y a meme des Européens qui donnent dans ces superstitions, & qu'il s'en trouve qui non seulement font consulter les Prétres, mais qui portent sur eux de ces choses qu'ils ont consacrées (*b*).

Remedes des Negres.

Les remedes dont les Negres se servent sont principalement composés de jus de citron, de graine de malaguet, de racines, de gomme & d'écorce d'arbres, & de différentes sortes de Simples, dont il y en a jusqu'à trente, qui ont une vertu admirable. L'usage de ces remedes paroît souvent contraire au mal dont on est atteint, & cependant ils réussissent quelquefois très-heureusement. Il a vu donner dans de violentes coliques, une grande calebasse de jus de citron & de malaguet, avec un succès extraordinaire. *Bosman* assure qu'avec leurs simples les Negres guérissent quelquefois des plaies, que les plus habiles Chirurgiens n'ont pu guérir. Il croit que si quelque

(*a*) *Bosman*, Lett. XIII. p. 121, 222. (*b*) Le même p. 222, 223.

que habile Botaniſte s'appliquoit à connoître les vertus & les propriétés de ces herbes, on pourroit par leur moyen réuſſir mieux dans la guériſon des maladies, que par les remedes qui viennent d'Europe, qui quand ils arrivent ont perdu leur plus grande force & ſont la plupart gatés; & que d'ailleurs ceux du Pays y conviendroient mieux (*a*).

Recherches ſur la cauſe de la mort.

Quand tous les ſoins du Prêtre-Médecin pour le rétabliſſement du malade ont été ſans ſuccès, & qu'il vient à mourir, les parens entreprennent de ſavoir la cauſe de ſa mort. Car quoiqu'il paroiſſe aſſez clairement qu'il eſt mort d'une maladie naturelle, par une playe ou par quelque autre accident, tout cela ne les ſatisfait point, ils prétendent qu'il doit y avoir une autre cauſe de ſa mort. Le Prêtre & les Parens s'appliquent donc à rechercher, ſi pendant ſa vie il a été parjure; ſi cela eſt, ils croient avoir découvert la cauſe de ſa mort, qui n'eſt autre choſe que la peine de ſon parjure. Mais s'il n'a point été coupable de ce crime, on recherche s'il n'a point eu quelque ennemi mortel, qui l'ait fait mourir en repandant des Fetiches. Sur le moindre ſoupçon on ſe ſaiſit de quelqu'un des ennemis du défunt, on l'examine, & ſi on le trouve coupable il eſt puni ſéverement ou par une amende, ou corporellement; le dernier a lieu quand les parens du mort ſont riches, & le premier quand ils ſont pauvres, & que ceux du prévenu ſont à leur aiſe. Voici un trait que *Bosman* rapporte. Dans le tems qu'il etoit Directeur à Axim, on lui conſeilla, pour l'avantage du Commerce de la Compagnie, d'envoyer quelqu'un au Roi. Il y envoya donc un de ſes domeſtiques avec un beau préſent, le Roi le reçut très-bien & accepta le préſent. Les Brandebourgeois avoient auſſi député preciſement dans le meme tems un des leurs. Pendant le ſejour des deux Envoyes à la Cour, le Roi vint à mourir, & ſes parens s'imaginant qu'ils etoient les auteurs de ſa mort, les firent ſaiſir & bien garrotter; mais après mûr examen ils furent déclarés innocens, élargis, & renvoyés avec quelques preſens (*b*).

Lorsqu'ils n'ont aucun ſoupçon que le malade ſoit mort par quelque charme, ils examinent ſi ſa femme, ſes enfans, ou meme ſes eſclaves ont pris bien ſoin de lui, & s'ils ont fait d'aſſez riches offrandes. Comme c'eſt toujours le Pretre qui preſide à ces informations, il a toujours une belle occaſion de ſe venger de ceux qui n'ont pas fait d'aſſez liberales offrandes à ſon gré. S'ils ne trouvent point qu'on ait manqué ni aux ſoins dus au malade, ni à faire les offrandes requiſes, la derniere reſſource eſt d'attribuer ſa mort à ſa negligence ſur les devoirs religieux, & ſur la pratique des ceremonies qui peuvent prolonger la vie. On voit dans pluſieurs de ces coutumes des Negres un but raiſonnable, mais les moyens qu'ils emploient ſont abſurdes & ridicules (*c*).

Queſtions qu'on fait au Défunt.

Avant que d'expliquer les cérémonies des funerailles, il faut en rapporter encore quelques-unes fort bizarres qui les précedent. Après que toutes les voies dont nous avons parlé pour trouver la cauſe de la mort du malade ont été inefficaces, le Prêtre interroge le défunt, & lui demande pourquoi il eſt mort, & cauſe tant d'affliction à ſes parens? Et il rend à ceux-ci la prétendue re-

(*a*) *Bosman*, Lett. XIII. p. 223, 224. (*b*) Le même p. 227. (*c*) Là-même.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des* Negres *de la Côte* d'Or.

réponse de la maniere qui convient le mieux à son intérêt; tout ce qu'il dit est reçu pour vrai sans le moindre doute. Quelques Auteurs attribuent ces réponses au Diable, mais *Bosman* & *Barbot* ne doutent point que le tout ne soit une fourberie des Prêtres (*).

Cérémonies qui précédent les funérailles.

Aussitôt qu'un malade est expiré, ils se mettent tous à hurler, à crier & à lamenter d'une telle force, que tout le village est bientôt instruit qu'il y a un mort. Ils placent le corps sur une natte faite d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étoffe de coton: ils mettent sous sa tête un bloc de bois, & lui couvrent le visage d'une peau de mouton. Ils jettent sur le corps quelques poignées de cendres, d'écorce d'arbre; l'usage ne permet de lui fermer les yeux qu'après qu'on l'a mis dans cette situation. On l'expose ainsi en plein air, & la plus chere de ses femmes est assise auprès de lui. Si la personne morte est une femme, son mari, le pere, le frere ou l'oncle lui rendent le même office, en pleurant à chaudes larmes accompagnées de profonds soupirs. Tous les parens s'assemblent de toutes parts pour assister aux funérailles, il en prendroit mal à celui qui y manqueroit. Les autres amis du defunt, de-même que les habitans du village viennent aussi mener deuil; chacun apporte un présent d'or, d'eau-de-vie, d'un bel habit de drap ou de quelque autre chose, sous prétexte qu'ils donnent cela pour faire enterrer le mort, & plus le présent est considérable plus il fait honneur à celui qui le donne. Une vieille femme fait la ronde un bassin de cuivre à la main pour recueillir les contributions pour la dépense des funérailles; les autres présens se mettent dans des paniers. La meilleure partie de tout cela est pour le Prêtre, qui est obligé d'obtenir par ses conjurations du repos pour l'ame du mort, & la protection des Fetiches dans son voyage à l'autre Monde. On voit par-là quelles notions les Negres ont d'un état à venir, mais nous en parlerons dans la suite. *Villault* ajoute une circonstance, que nous ne trouvons appuyée du témoignage d'aucun autre Voyageur, peut-être parcequ'elle est locale, & particuliere à un certain canton. Le Prêtre, dit-il, place en cercle trois Fetiches de la maison dans un coin de la chambre, & se tenant au milieu paré de colliers de verre, de corail & de plaques d'or, il fait apporter quantité de pois, de feves, de riz, de mayz & de vin de Palmier, qu'il arrose du sang d'un poulet; après quoi prononçant quelques prieres, il prend dans sa bouche de l'eau ou du vin de Palmier, qu'il crache sur le plus ancien des trois Fetiches. Il se fait donner de la graisse ou du saindoux, qu'il pétrit avec des feuilles pour le réduire en consistance, & divisant cette masse en petits morceaux. il en distribue une partie dans l'assemblée, le reste est enséveli avec le corps, Cette cérémonie est une des plus solemnelles (*a*).

Pen-

(*a*) *Villault* p. 200.

(*) On interroge le mort de différentes manieres. Quelquefois des hommes le mettent sur leurs épaules en présence du Prêtre, & alors ils lui demandent, *N'êtes-vous pas mort par tel ou tel accident*? S'ils rencontrent juste, ils sont forcés, dit-on, par une vertu occulte de faire avec le cadavre une inclination de tête vers celui qui interroge, autrement ils demeurent immobiles. *Bosman* n'en croit rien (1).

(1) *Bosman*, Lett. XIII. p. 227-228.

Pendant toutes ces cérémonies, on fait boire largement tous les assistans, le matin de l'eau-de-vie, & l'après-midi du vin de Palmier. Ainsi l'enterrement d'un Negre qui a du bien, coûte beaucoup. On habille magnifiquement le corps, & on le met dans le cercueil, avec des Fétiches d'or, un collier de corail de grand prix, qui est de *Conte de Terra*, & plusieurs autres choses, qui doivent servir au défunt dans l'autre Vie. Le nombre des joyaux, & les autres dépenses sont proportionnées selon que le défunt laisse de riches héritiers. Quand tout est fini, & que les parens & les amis ont tout réglé, on emporte le corps. Il est precédé de quelques jeunes gens, qui font des décharges continuelles de leurs fusils, jusqu'à ce que le mort soit en terre. Une grande multitude de gens, hommes & femmes, tous pêle-mêle, accompagnent le corps; les uns pleurent & crient doucement, les autres de toute leur force, d'autres rient & parlent haut. Dès que le corps a été mis en terre chacun s'en retourne, la plupart cependant à la maison du mort, pour se réjouir encore & pour bien boire, ce qui dure quelques jours de suite.

Section VII. Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.

Funerailles.

On laisse bien souvent un Roi, un Chef, ou quelque autre Personne de considération un an entier sur terre sans les enterrer; & pour empêcher qu'ils ne se corrompent & ne sentent mauvais, ils mettent le corps sur un gril de bois avec un peu de charbon dessous, ce qui le desseche insensiblement. D'autres enterrent secrettement le mort dans sa maison, & font accroire qu'ils le gardent de la maniere dont nous venons de parler, jusqu'au tems qu'il doit être enterré avec pompe. Ensuite le jour étant marqué pour la cérémonie, on le proclame dans toutes les Terres du défunt, & même dans les Pays voisins, ce qui attire un concours prodigieux de monde; chacun est curieux de voir ce convoi funebre; tous y viennent parés magnifiquement, & l'on voit en un jour plus de magnificence qu'en d'autres occasions pendant plusieurs années. Dans ces occasions on fait aussi mourir plusieurs esclaves du défunt, destinés à le servir dans l'autre Monde, & entre autres sa *Bossum* ou sa femme favorite. Ce qu'il y a de plus horrible, c'est qu'on achette pour ces exécrables sacrifices de pauvres malheureux, qui à cause de leur grand âge ou de quelque infirmité ne peuvent plus rendre aucun service. C'est un spectacle déplorable de voir massacrer ces infortunées victimes, car avant qu'ils soient morts, on les met en pieces, on les pique, & on leur fait souffrir d'autres tourmens. *Bosman* dit qu'il a vu lui même, non sans frémir, périr de cette maniere onze personnes; il y en eut un entre autres, qui après avoir enduré de cruelles douleurs eut la tête tranchée par un enfant de six ans, qui fut presque une heure à faire cette exécution, n'ayant pas assez de force pour pouvoir bien manier le sabre. Ces sacrifices inhumains sont en usage parmi les Negres, qui demeurent loin des Forts des Européens, & qui ne dépendent pas d'eux. Il est vrai que les Negres des côtes s'éloignent quelquefois pour pouvoir pratiquer sans opposition ces abominables cérémonies (*a*).

Ils mettent sur les tombeaux de petites huttes, ou un petit jardin environné de roseaux, où ils jettent quelque chose de peu de conséquence qui a

(*a*) *Bosman* Lett. XIII. p. 231, 232.

SECTION VII. *Maladies, Remèdes & Religion des Negres de la Côte d'Or.*

a appartenu au défunt, & non de ses meubles ou d'autres choses de prix, comme quelques Ecrivains le disent. A Axim ils mettent sur les tombeaux des statues de terre, qu'on lave un an après que le mort a été enterré, & alors on fait de nouvelles funérailles à grands frais. Nous avons parlé ailleurs de la passion avec laquelle les Negres de Benin souhaittent d'etre enterrés dans leur patrie; cela ne leur est pas particulier, tous les Negres en général pensent ainsi. Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir dans un Pays étranger, & que l'on n'ait pas la commodité de transporter son corps dans celui de sa naissance, ses amis lui coupent la téte, un bras & une jambe, qu'ils font cuire & qu'ils nettoyent bien, & portent ensuite les os dans sa patrie, où ils sont ensévelis honorablement (*a*).

Oraisons funebres.

Quelquefois les funérailles sont accompagnées d'une oraison funebre, dans laquelle l'Orateur exalte les vertus du défunt. Le Gouverneur du Cap Corse, qui avoit assisté aux funérailles d'une Femme de distinction, apprit à *Barbot* que le Prêtre Negre avoit fait un discours fort pathétique, exhortant l'assemblée à bien vivre, à n'offenser personne, à remplir fidelement leurs promesses & leurs engagemens, avec quantité d'autres instructions morales. Ensuite il s'étoit étendu sur les louanges de cette Femme, & prenant vers la fin de son discours une chaîne de machoires de mouton, dont il avoit fait descendre un bout dans la fosse tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié „ Faites comme la défunte; imitez-la. Elle „ n'a pas manqué dans l'occasion de sacrifier un grand nombre de victimes, „ comme ces màchoires en font foi." Cette exhortation produisit l'effet que l'Orateur s'étoit proposé: plusieurs des assistans offrirent un mouton, dont le Prêtre se saisit (*b*).

Dans quelques lieux on n'accorde pas l'honneur de la sépulture aux esclaves, on jette leurs corps dans quelque champ pour servir de pâture aux oiseaux & aux bétes sauvages. En d'autres endroits on les couvre de terre.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funebres du Cap Corse. A la mort d'un Negre, dit-il, ses parens & ses amis font grand bruit, & l'air retentit de leurs cris & de leurs lamentations, jusqu'au jour de l'enterrement, mais sans sortir de chez eux. Le corps est porté au tombeau dans un cercueil; tous les habitans du village l'accompagnent, joignent leurs cris à ceux des parens, & font des décharges de leurs armes à feu. Mais lorsqu'ils s'apperçoivent que tout ce carillon est inutile pour réveiller le mort, ils se mettent à boire & à se réjouir; ils jettent dans la fosse une partie de leur liqueur, & de leurs pipes. Ensuite on porte assez longtems chaque jour dès le matin quelque mets sur la fosse.

Telles sont les cérémonies funebres qu'on pratique sur la Côte d'Or. Il y a quelques variétés selon les Pays, mais comme ce seroit une chose ennuyeuse que de marquer chaque petite circonstance, nous nous sommes bornés à ce qui s'observe généralement, & à ce qui nous a paru fondé sur les meilleures autorités. Nous allons à-présent parler de la Religion des Negres.

Religion.

La Religion de la Côte d'Or est divisée en plusieurs Sectes; il n'y a point de

(*a*) *Bosman* Lett. XIII. p. 232. (*b*) *Barbot*, p. 284.

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

de village ni de famille qui n'ait quelque différence dans ses opinions ; mais comme il seroit infini de particulariser chaque opinion, nous ne parlerons que de la Religion qui est commune à tous les Negres de la côte, & des articles sur lesquels ils sont d'accord.

Les Negres croient un Dieu Créateur.

La plupart croient un seul & vrai Dieu, Créateur du Ciel, de la Terre, de la Mer & de tout ce qui y est contenu, la toute-puissance étant le seul attribut de la Divinité dont ils ayent une idée claire. *Artus* rapporte que si on leur demande quelque éclaircissement sur leur Religion, leurs réponses sont absurdes & contraires aux premiers principes de la Raison ; & lorsqu'on entreprend de leur en faire sentir l'absurdité, leur replique est qu'ils tiennent leur doctrine des Prêtres, que ceux-ci l'ont des Fetiches, & les Fetiches de Dieu lui-même (*a*). *Bosman* croit qu'ils sont redevables de l'idée qu'ils ont de Dieu aux Européens, deux raisons le lui persuadent ; c'est qu'ils ne font jamais de sacrifices à Dieu, ni ne l'invoquent dans leurs besoins, mais s'adressent toujours à leurs Fetiches, pour les prier de faire réussir leurs entreprises, ce qui est une forte présomption qu'ils avoient d'autres Divinités avant qu'ils eussent quelque idée du vrai Dieu. L'autre raison, dont nous avouons que nous ne sentons pas la force, est la différence de sentimens qu'il y a parmi eux sur la création : les uns croient que l'homme a été créé par *Ananfie*, qui est une grosse Araignée ; d'autres attribuent sa création à Dieu (*b*) (*). A diverses questions qu'*Artus* leur fit sur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaisir à leur causer mille sortes de tourmens ; au-lieu que celui des Européens étoit un Dieu très-bon, puisqu'il les traitoit comme ses enfans. D'autres lui demanderent pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donnoit pas aussi de la laine, de la toile, de la soie, du cuivre, du fer & de l'eau-de-vie ? *Artus* leur dit que le Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puisqu'il leur avoit donné de l'or, du vin de Palmier, des fruits, des vaches, des chevres, des poules & du poisson ; mais il ne put jamais les convaincre que c'étoient-là des dons de Dieu. La terre, disent-ils, donne l'or, quand nous la creusons ; elle fournit aussi des grains & des fruits, quand nous la cultivons. Les bestiaux produisent des petits sans que Dieu s'en mêle, & la mer fournit du poisson ; mais nous sommes obligés de

(*a*) *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 41. (*b*) *Bosman* Lett. X. p. 149.

(*) Voici comment ils conçoivent la chose. Ils croient que Dieu a créé au commencement aussi bien des hommes noirs que des blancs pour peupler le Monde, voulant par-là prouver que leur origine est aussi ancienne que la nôtre. Ils disent que Dieu proposa aux uns & aux autres deux dons, ou de posséder de l'or, ou de savoir lire & écrire ; & comme Dieu donna le choix aux Noirs, ils choisirent l'or, & Dieu pour les punir de leur avarice résolut qu'ils seroient esclaves des Blancs. Ils sont fortement persuadés qu'il ne se trouve de l'or que dans leurs Pays, & qu'il n'y a point de Negres qui sachent lire & écrire. D'autres croient que l'homme n'a pas été créé de la même figure qu'il a à-présent, mais qu'il s'est fait une transposition de quelques-uns de ses membres, qui n'étoient pas où ils sont presentement ; que les parties qui servent à la distinction des sexes étoient plus en vue qu'elles ne le sont pour faciliter la propagation, & que Dieu y a fait du changement par égard pour la modestie, aussitôt que le Monde a été assez peuplé pour conserver l'espece par la position actuelle (1).

(1) *Bosman*, Lett. X. p. 149.

SECTION VII. *Maladies, Remedes, &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

de travailler pour en jouir, sans quoi nous serions réduits à mourir de faim; nous n'avons donc aucune obligation à Dieu de ces biens. Avec tous les avantages qu'ils ont, ils ne veulent pas convenir qu'ils soient aussi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage tant de marchandises différentes, qui dans leurs idées ne coûtent ni peine ni travail (*a*). Suivant *Des Marchais* ils croient non seulement que Dieu est noir, mais leurs Pretres assurent qu'il leur apparoît souvent au pied de l'arbre des Fetiches sous la figure d'un gros chien noir. Tant est grand le pouvoir que ces imposteurs se sont acquis sur l'esprit de ces Peuples ignorans, superstitieux & crédules (*b*).

Idées qu'ils ont de Dieu.

On trouve quantité de Negres qui font profession de croire deux Dieux, l'un Blanc qu'ils appellent *Bossum* & *Jangu-Mon* ou le bon homme, & l'autre Noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, qu'ils croient fort méchant. *Des Marchais* & *Labat* ne font pas de difficulté d'assurer que rien n'est plus réel que l'empire que le Démon a sur les Negres, & les mauvais traitemens qu'ils en reçoivent „ On les entend crier, & on „ voit les meurtrissures & les autres marques des coups qu'il leur a donnés. „ Il les bat quelquefois avec tant d'inhumanité, qu'ils sont sur le grabat „ pour plusieurs mois. Doit-on attribuer ces recits à la crédulité des Voyageurs, ou à la fourberie des Prêtres Negres? Il est certainement très-apparent, s'il y a quelque chose de fondé dans ces relations, que ce sont ces scélérats qui font tout le mal, pour obliger le malheureux qui souffre à appaiser le Démon par des offrandes (*c*).

Dapper dit que les Negres sacrifient & font des offrandes au Diable, mais *Bosman* assure que tout s'adresse au Pretre comme médiateur entre eux & leurs Divinités. Rien ne se fait sans lui en matiere de culte. Lorsqu'ils veulent sacrifier à leur Idole, ils se disent les uns aux autres, *Faisons Fetiche*, ce qui veut dire, *Faisons le culte à l'honneur de notre Dieu, & voyons ou entendons ce qu'il en dira.* Tout de même, lorsqu'ils ont reçu quelque injure, ils font Fetiche pour s'en venger; ils portent au Fetichere ou Prêtre quelque viande ou boisson pour les faire conjurer, après quoi ils les répandent où ils savent que leur ennemi a coutume d'aller, persuadés fermement que s'il y touche, il mourra en peu de tems. Si celui à qui l'on en veut est averti du piege qu'on lui tend, & qu'il soit obligé de passer par l'endroit où se trouvent les mets enchantés, il se fait porter par dessus, parceque le charme n'a point de vertu pourvu qu'il n'y touche point, & qu'il ne fait aucun mal à ceux pour qui il n'a point été préparé. Ils font la même chose quand ils ont été volés, pour découvrir le voleur, & le faire punir selon ses mérites. Ils sont tellement entêtés de l'efficace de ce moyen, que quoiqu'on leur produise cent exemples qui en prouvent l'inutilité, ils persistent néanmoins dans leur prévention. Si l'on surprend quelqu'un à répandre de ces choses conjurées, il est puni sévérement, & même on le fait mourir quelquefois. C'est ainsi qu'on voit généralement établie dans ce Pays une coutume contraire aux Loix, par laquelle l'Autorité Civile

(*a*) *Artus* l. c. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 300. (*c*) Le même T. II. p. 300.

vile & Ecclésiastique se trouvent en opposition (*a*).

Section VII. Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.

Les Sermens s'appellent aussi *faire Fetiche*, car lorsqu'ils font quelque accord ensemble, ils se servent de cette expression, *pour confirmer cet accord bûvons Fetiche*; & lorsqu'ils boivent cette boisson, ils disent, *que le Fetiche me fasse mourir si je n'observe pas tout ce qui a été arrêté par cette convention!* Tous ceux qui ont part à l'accord sont obligés d'en boire, & les assistans jugent par la facilité avec laquelle la liqueur passe, du plus ou moins de disposition ou de pouvoir de celui qui boit, à accomplir ses promesses. Quand une Nation s'engage pour une somme d'argent à en secourir une autre, les principaux Chefs sont obligés de boire la boisson du serment, avec cette imprecation, *Que le Fetiche nous fasse mourir, si nous n'aidons à poursuivre l'ennemi, & à le détruire entierement, s'il est possible!* Mais il y en a tant qui ont violé ces sermens, qu'on ne s'y fie plus guere. Ils peuvent meme se faire dégager de leur serment; ils reçoivent de l'argent de ceux qui leur demandent du secours, & font le contraire de ce à quoi ils se sont engagés. Comme il font le serment devant un Prêtre, ils croient qu'il a le pouvoir de les en dispenser, aussi bien que de les punir. Mais les Negres sont devenus si rusés, que lorsqu'ils doivent confirmer une convention par serment, ils font boire premierement au Prêtre de la boisson du serment, & le font jurer qu'il veut que le Fetiche le fasse mourir, s'il dégage une des parties du serment sans un commun consentement; & *Bosman* dit que les alliances confirmées de cette maniere ont été fidelement observées (*b*). Mais *Barbot* prétend que dans ce cas-là meme le Pretre fait se ménager une échappatoire, sans nous apprendre en quoi elle consiste.

Maniere de faire Sermens.

Dans le cas du parjure les Negres sont persuadés que la liqueur les fait enfler & crever, ou que du moins ils meurent de maladie de langueur. Ils regardent la premiere de ces punitions comme infaillible pour les femmes, qui accusées d'adultere font un faux serment, & la seconde pour ceux qui étant accusés de vol, ou de manque de parole, se parjurent.

Formule de Sermens solemnels.

Il seroit trop long de rapporter toutes leurs formules de serment, & les différentes méthodes dont ils font servir la Religion à tout ce qu'il y a de plus criminel. Nous nous contenterons d'en rapporter une, qu'ils tiennent pour la plus solemnelle. Chaque Pretre a son Idole particuliere, composée selon sa fantaisie, mais la plupart consistent en ceci; ils ont un tonneau rempli de terre, d'huile, de sang, d'ossemens d'hommes & de bêtes, de plumes, de cheveux, en un mot de toutes sortes d'ordures melées ensemble. Celui qui doit faire serment se place vis-à-vis de l'Idole, dont il demande le nom au Prêtre, car chacune a le sien. Quand il en est instruit, il apostrophe le Fetiche par son nom, & lui expose au long ce qu'il a dessein de confirmer par serment, en le priant de le punir s'il n'observe pas son serment; il fait alors le tour du tonneau, & s'arrête où il s'étoit posté d'abord, repétant le meme serment; ce qu'il fait encore une troisième fois. Ensuite le Prêtre prend un peu de ce qui est dans le tonneau, & en frotte la tete, les bras, le ventre & les jambes de celui qui a juré; enfin il le tient suspendu sur sa tete, le tourne trois fois, & lui coupe un morceau des ongles

(*a*) *Bosman* Lett. X, p. 150. (*b*) Le même, p. 151, 152.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des* Negres *de la Cote d'Or.*

gles à un doigt de chaque main & de chaque pied, avec un peu de cheveux, & met le tout dans le tonneau, & alors le ferment eſt confirmé & ſolemnel (*a*). Rien ne devroit paroître plus ridicule à un Anglois, s'il n'avoit vu en Europe des cérémonies auſſi bizarres; tant il eſt vrai que quelques civiliſés que ſoient les hommes, ils ont toujours un petit grain de foibleſſe & de folie.

On conſulte les Fetiches *dans toutes les affaires importantes.*

Lorſque les Negres veulent entreprendre une guerre, un voyage, un commerce ou quelque autre affaire importante, ils conſultent l'Idole par l'entremiſe du Prêtre, ſur le ſuccès de leur deſſein. Les réponſes ſont ordinairement obſcures & équivoques comme l'étoient les Oracles de Delphes. Quand elles ſont claires, & qu'elles ſont favorables, le conſultant ne manque pas de témoigner ſa reconnoiſſance par des offrandes qu'il fait au Fetiche, de moutons, de cochons, de poules, de chiens, de chats, & quelquefois d'habits, de vin & d'or, ſelon le goût du Prêtre, qui ne manque pas de prendre tout pour lui, & de penſer à ſes intérêts avant tout, de la même façon que les Miniſtres des Princes font ſouvent. Lorſqu'il veut faire plaiſir à celui qui vient conſulter l'Idole, il l'interroge en ſa préſence, & cela de deux manieres. La premiere eſt par un faiſceau d'environ vingt morceaux de cuir, au milieu deſquels il lie de ces ingrédiens dont le tonneau de l'Idole eſt rempli; quelques-uns de ces ingrédiens préſagent du bonheur, & d'autres du malheur. Le Prêtre jette pluſieurs fois ce faiſceau en l'air, & lorſque les choſes qui préſagent du bonheur ſe rencontrent fréquemment enſemble, cela annonce un heureux ſuccès à celui qui conſulte. Mais le Prêtre a l'adreſſe de faire approcher ces morceaux de cuir quand il veut, & s'il arrive que l'Idole prédiſe du malheur, ce n'eſt que pour obliger le conſultant de faire plus d'offrandes pour appaiſer le Fetiche qui eſt irrité (*b*).

La ſeconde maniere d'interroger l'Idole, c'eſt de prendre ſans compter certaines noix ſauvages, & de les laiſſer tomber; ils les comptent enſuite pour voir ſi le nombre eſt pair ou impair. En un mot les Prêtres ont l'art de faire croire tout ce qu'ils veulent à ces gens crédules, & de s'enrichir à leurs dépens; la raiſon de cette crédulité eſt, que les Prêtres, qui ſont ordinairement de ruſés fripons, ont la plus belle occaſion de les tromper & de les aveugler; car ſi leurs prédictions ne ſe trouvent pas véritables, ils ſe ſauvent toujours en diſant qu'on a manqué à quelque choſe, & que le Fetiche étant en colere a empêché l'affaire de réuſſir. On croit cela d'abord aveuglément, car on n'accuſe jamais les Prêtres de menſonge; quand tout le Pays périroit, ils ſe juſtifient toujours pleinement, & s'il arrive que leurs prédictions s'accompliſſent, on ne manque pas de dire que ce ſont les plus grands Saints du Monde, & leur parole eſt déſormais ſi ſacrée qu'ils peuvent mentir impunément tout le reſte de leur vie (*c*).

Cérémonies Religieuſes publiques.

Ils ont un Culte, qu'on peut appeller général, parcequ'il ſe pratique dans tout un Pays, ou dans tout un village, en cas de ſéchereſſe, d'inondations, de ſaiſons mal-ſaines. Alors les principaux s'aſſemblent, & demandent aux Prêtres ce qu'il faut faire pour arrêter les maux dont ils ſont affligés.

(*a*) *Boſman*, l. c. p. 153, 154

(*b*) Le même, p. 154, 155.

(*c*) Le même, p. 155.

gés. Les facrifices fe font dans de petits Bois, qui font tenus pour fi facrés, que c'eft un crime de les fouiller, ou de les endommager en coupant quelque branche d'arbre; outre la peine attachée à la défenfe, ceux qui la violent attirent fur eux une malédiction univerfelle. Quand les principaux ont reçu la réponfe du Prêtre, ils font publier d'abord par tout le Pays des ordres ou des défenfes conformes à cette réponfe, & ceux qui les violent font condamnés à une groffe amende. Lorfque la peche eft malheureufe, ils font des facrifices à la Mer; c'eft ce qui arrive prefque toujours dans les mois d'Août & de Septembre, parcequ'ils favent par expérience que l'on prend toujours beaucoup de poiffon en ce tems-la; cependant l'aveugle fuperftition ne laiffe pas de l'attribuer au facrifice (*a*).

Section VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Chaque Negre a fon Fetiche.

Chaque perfonne, foit homme foit femme, a fon Fetiche particulier, à qui ils confacrent le jour de la femaine où ils font nés. Ils appellent ce jour-là *Boffum*, ou en Portugais *Sante jour*. Ils ne boivent point de vin de Palmier ce jour là, ils s'habillent de blanc, & fe frottent de terre blanche, pour marque de pureté. La plupart des principaux confacrent encore à leur Fetiche un autre jour de la femaine; ils tuent alors une poule, ou s'ils en ont les moyens un mouton, qu'ils lui facrifient, c'eft-à-dire de parole, car d'ailleurs les Pretres le mangent. *Bosman* dit que ceux qui l'offrent le mangent, mais que le propriétaire eft celui qui profite le moins du mouton immolé; car fes parens & fes amis viennent chez lui en foule, & tâchent d'en attraper chacun un morceau, qu'ils font cuire tout auffitôt, fans fe mettre en peine s'il eft nettoyé ou non. Il coupent les boyaux en pieces, & après en avoir ôté l'ordure avec les doigts, ils les font bouillir dans le fang fans les laver, avec le foye & le cœur, en y ajoutant un peu de fel & de malaguet ou de poivre de Guinée; ils appellent ce ragoût *Eyntjeba*, & croient qu'on ne fauroit préfenter à perfonne rien de plus délicieux. Voici une remarque de *Bosman*, qui étoit rigide Calvinifte, que nous croyons devoir rapporter. ,, S'il étoit poffible de convertir les Negres au Chriftianif-
,, me, les Catholiques-Romains y réuffiroient mieux que nous, parcequ'ils
,, ont en plufieurs chofes beaucoup de conformité avec eux, fi ce n'eft pas
,, dans l'effentiel, du moins dans leurs céremonies. Car fi les Catholiques-
,, Romains ont deux jours dans la femaine qu'ils ne mangent point de vian-
,, de, les Negres en ont auffi deux qu'ils ne boivent point de vin; ce qui
,, fans-doute eft pour eux une grande mortification, car ils l'aiment beau-
,, coup. Ceux de la Communion de Rome ont un tems qu'il ne leur eft
,, pas permis de manger de certaines viandes; mais les Negres vont enco-
,, re plus loin, & chacun d'eux a fes viandes défendues; l'un ne mange point
,, de mouton, l'autre point de chevre; celui-ci ne mange point de vache,
,, celui-la point de cochon, & ainfi des autres fortes de viandes, & cela
,, ne leur eft pas défendu pour un jour feulement, ou pour un mois, ou
,, pour un an, mais pour toute leur vie. Que Rome fe glorifie de l'anti-
,, quite de fes commandemens, les Negres l'emportent fur Rome; car fi
,, on leur demande pourquoi ils ne mangent point de telle ou telle
,, viande? ils répondent que c'eft parceque leurs ancetres n'en ont
,, point mangé, & par ce mot d'ancetres ils entendent ceux qui ont vécu
,, avant

(*a*) Le même, p. 156.

„ avant eux depuis la fondation du Monde; desorte qu'ils ont reçu cela par „ tradition de génération en génération. Le fils suit l'exemple du pere, „ & la fille l'exemple de la mere; c'est-à-dire que le fils ne mange point „ de ce qui est défendu à son pere, ni la fille de ce qui est interdit à sa „ mere, & ils observent cela si ponctuellement que l'on ne pourroit le „ leur faire violer (*a*)."

Ce que sont le Fetiches.

Le terme de *Fetiche*, dans un sens étroit, désigne en général tout ce qui représente leurs Divinités; mais les Voyageurs ne sont pas bien d'accord sur les idées précises que les Negres ont de leurs Dieux inférieurs, & eux-mêmes ne le savent pas trop bien. *Atkins*, parlant de la Religion du Pays, rapporte qu'un certain *Tom*, Negre assez sensé, avec lequel il avoit des liaisons, satisfit sa curiosité sur l'article des Fetiches. „ Il lui dit qu'ils „ avoient la vertu de préserver les Negres de toutes sortes de dangers, soit „ dans les voyages soit dans leurs autres entreprises, & qu'il n'y avoit rien „ à craindre pour ceux qui, portant toujours leur Fetiche, avoient soin de „ lui faire constamment des présens & des offrandes. *Tom* portoit le sien à „ la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie, il n'oublioit „ jamais d'y tremper le doigt, & d'en faire goûter à son Fetiche. Les Ne„ gres sont persuadés que leur Fetiche voit & parle; & lorsqu'ils font quel„ que mauvaise action, ils le cachent soigneusement sous leur pagne, de „ peur qu'il ne les trahisse. Chaque Negre a deux ou trois Fetiches, & „ quelquefois davantage, selon sa fantaisie: il en porte un sur lui, il en a „ un autre dans son canot, & les autres dans sa maison, & selon qu'ils lui „ sont utiles ils passent de pere en fils (*b*)." Non seulement ils attribuent à ces substances matérielles l'intelligence & le pouvoir de leur faire du bien & du mal, mais ils croient aussi que le Fetichere ou Prêtre étant du Conseil des Fetiches, sait tout ce que ces Divinités savent, & connoît par conséquent les pensées & les actions les plus secrettes des hommes. Le Fetiche domestique prend garde de fort près à la conduite de tous ceux de la famille, recompensant le bien & punissant le mal. Ils font consister la recompense dans le grand nombre de femmes & d'esclaves, & la punition à n'en avoir point; mais ils croient qu'il n'y a point de punition plus terrible que la mort. C'est aussi la crainte de la mort qui les rend si zélés dans leurs pratiques superstitieuses, & si scrupuleux à s'abstenir des viandes défendues, s'imaginant qu'ils mourroient sur le champ s'ils en goûtoient. Ils ne comptent point au nombre des péchés, le meurtre, l'adultere, le larcin, ni d'autres crimes de cette nature, parcequ'ils peuvent les expier en payant une amende; mais de manger des viandes défendues est un péché si atroce, qu'il ne peut être expié (*c*).

Atkins rapporte que le Fetiche public du Cap Corse est un gros rocher en forme de Presqu'isle, qui s'avance dans la mer du pied même de la colline sur laquelle le Fort est situé, & qui rendroit le débarquement assez facile, si l'agitation continuelle des vagues ne le rendoit toujours un peu dangereux. Quelques années avant le tems où l'Auteur écrivoit, un vent de

(*a*) *Bosman* Lett. X. p. 157, 158.

(*b*) *Atkins* p. 100 & suiv.

(*c*) *Bosman* l. c. p. 158, 159.

de Sud y brisa tous les canots des pêcheurs du village, & les Negres attribuerent ce malheur à quelque omission de la part des pêcheurs envers le Fetiche. Cet accident étant arrivé un mardi les Negres depuis ce tems-là ont renoncé au travail le même jour de chaque semaine, & le passent à danser, & à se divertir dans l'oisiveté. Le Prêtre sacrifie tous les ans sur ce roc une chevre, dont il mange lui-même une partie, & jettant le reste dans la mer avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare aux assistans que le Fetiche lui a appris de sa propre bouche, la saison & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque sa reconnoissance par quelque présent selon ses moyens (*a*).

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion les Negres de la Côte d'Or.*

Outre ce Fetiche supérieur, chaque Canton a le sien, inférieur à celui du Roc Tabra, mais qui est au-dessus des Fetiches domestiques. Une montagne, un arbre, un rocher, un poisson, un oiseau ont l'honneur d'etre elevés au rang de Divinités Nationales. Un Negre qui auroit tué par accident un oiseau ou un poisson Fetiche, seroit assez puni par l'atrocité de son action; mais un Européen qui auroit fait la même chose, verroit sa vie en danger, parcequ'on supposeroit qu'il l'a fait à dessein. *Villault* vit un de ces oiseaux Fetiches à Frédéricsburg, de la grosseur d'un roitelet, avec le bec d'une linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir (*). Un Européen ayant eu le malheur de tuer un de ces oiseaux, le Gouverneur eut bien de la peine à le sauver & à prévenir un soulévement des Negres. S'il arrive que cet oiseau sacré vole autour d'une maison, ou par-dessus, c'est un si heureux présage, que tous ceux de la famille s'empressent à le venir voir, & à lui apporter dequoi manger; ceux qui le rencontrent dans leurs voyages, se croient destinés à quelque bonheur extraordinaire, sans que l'experience puisse les détromper. Ils regardent l'apparition de leur Fetiche, comme la marque d'une protection declarée; dans cette espérance ils se chargent, en partant, d'un petit pot d'eau, & de quelques grains de bled pour la nourriture de l'oiseau divin. On trouve souvent dans les Champs & dans les Bois ces marques du respect qu'ils portent au Fetiche national.

Entre les Arbres, le Palmier est toujours au rang des Fetiches, sur-tout l'espece qu'on appelle *Assoanam*, parcequ'elle est la plus belle & la plus nombreuse. On voit par-tout de ces arbres, qui portent des marques de leur conséeration. Chaque Negre qui passe prend quelques morceaux de l'écorce, dont il se fait un bracelet ou une ceinture, qu'il regarde comme un merveilleux préservatif. Ils sont persuadés qu'on ne peut couper un Assoanam, sans exposer tout le Pays à manquer de fruit, & sans s'exposer soi-meme à quelque danger mortel. En 1598, dix Hollandois furent massacrés pour avoir coupé quelques arbres Fetiches (†). Rien n'égale les honneurs qu'ils rendent à ces Fetiches, & la confiance qu'ils ont en

(*a*) *Atkins* l. c.

(*) *Barbot* appelle cet oiseau *Butor*; d'autres le nomment *Bull-bird*, ou oiseau taureau, parcequ'il imite le mugissement du taureau.

(†) Ce fait est différent de celui que nous avons dit être arrivé à Commendo: là les Hollandois couperent les arbres pour braver les Negres, mais ici par ignorance.

SECTION VII.

Maladies, Remedes &c. des Negres de la Côte d'Or.

en eux; mais le Culte varie suivant les Cantons, & le Fetiche de l'un est méprisé dans un autre (*).

Idées des Negres sur une autre Vie.

Les Negres ne sont pas tous d'un même sentiment au sujet de la Vie à venir: la plupart croient qu'aussitôt que quelqu'un est mort, il va dans un autre Monde, & qu'il y tient le même rang qu'ici-bas, & que tout ce que ses parens sacrifient lui est rendu-là. *Bosman* ajoute qu'ils n'ont que peu d'idées des recompenses & des peines qu'ils ont à espérer ou à craindre après cette Vie. Qu'il y en a pourtant quelques-uns qui ont quelque notion grossiere d'un Jugement; ils prétendent que le défunt est transporté d'abord après sa mort sur une riviere fameuse, qui est fort avant dans l'intérieur du Pays, qu'ils nomment *Bosmanque*. Là l'Idole l'interroge sur la maniere dont il a vécu dans le monde, s'il a bien observé les jours consacrés au Fetiche; qu'il n'ait point été parjure, qu'il n'ait point mangé de viandes défendues, l'Idole lui fait passer doucement la riviere, & le conduit dans un Pays où il jouit de toutes sortes de délices. Mais s'il a manqué à ces devoirs essentiels, le Fetiche le précipite dans la riviere, où il étouffe, & est enséveli dans un éternel oubli. D'autres croient une espece de Métempsycose, ils s'imaginent qu'ils sont transportés dans le Pays des Blancs, & qu'ils y sont changés en hommes blancs. Mais ce n'est-là que la doctrine de ceux qui estiment beaucoup l'esprit des Européens (*a*).

Les Negres qui viennent de l'intérieur des terres, font croire à ceux de la côte, qu'il y a chez eux dans une maison magnifique un grand Fetichere, qui fait les choses les plus extraordinaires; il a les élémens à son commandement, il dispose des vents & de la pluie comme il lui plait; bien-que sa maison soit découverte, ni la pluie, ni la rosée n'y pénétrent; il connoît parfaitement tout le passé, & prédit l'avenir comme s'il étoit présent; il guérit enfin toutes sortes de maux. Ils ajoutent, que tous ceux qui meurent-là doivent tous comparoître devant ce Fetichere, qui les examine; s'ils n'ont pas bien vécu, il les fait mourir une seconde fois, en les frappant d'un gros baton qui est toujours devant sa porte, mais s'ils ont bien vécu il les envoye en paix dans la jouissance du bonheur. Aussi ce Prêtre est-il extrêmement craint & respecté par les Negres, qui le regardent comme un demi-Dieu, tant ce rusé Imposteur a sû leur inculquer l'opinion de son pouvoir, desorte qu'il vit avec la pompe & la splendeur d'un Roi, trouvant d'abondantes ressources dans la crédulité aveugle de ces pauvres supersti-tieux

(*a*) *Bosman* l. c. 159, 160.

(*) Dans le tems que *Villault* se trouvoit à Frédéricsburg, il vit à l'entrée d'une cabane de Negres, un homme & une femme occupés à tuer une poule, dont ils faisoient couler le sang sur certaines feuilles, qu'ils avoient rangées à terre; après quoi ils se mirent à crier *Me Cusa*, *Me Cusa*, c'est-à-dire, *Faites-moi du bien*. *Villault* ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies, mais lorsqu'elles furent achevées, il leur demanda quelle étoit l'occasion de leur sacrifice. Ils répondirent que c'étoit pour [illegible] le Fetiche du Quartier qui les avoit battus. Sa curiosité l'engagea à examiner les [illegible], qui étoient une sorte d'herbe marine; ils lui conseillerent de n'y pas toucher, [illegible] que ceux qui avaleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement. *Villault* fit prendre la poule par son valet, qui la fit bouillir, il en mangea [illegible] mais il ne persuada pas les Negres (1).

(1) *Villault* p. 124.

tieux (*a*). C'eſt ainſi qu'en Guinée un Prêtre peut être Magicien par ſon habileté & par ſes artifices, ſans avoir recours à d'autres moyens, au-lieu que le peuple en Europe croit qu'un Magicien ne peut rien faire ſans le ſecours du Démon.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

Les Negres connoiſſent néanmoins le Diable, qu'ils croient méchant & trompeur. *Bosman* nie qu'ils l'adorent & lui faſſent des ſacrifices, comme pluſieurs Auteurs le prétendent. *Dapper* entre autres dit, qu'ils ne mangent ni ne boivent jamais, qu'ils n'ayent jetté une partie de ce qu'ils prennent à terre, pour l'uſage du Diable. *Bosman* convient de cet uſage, mais il ſoutient qu'ils ne répandent à terre de ce qu'ils mangent ou boivent, que pour leur Fetiche, ou pour de leurs parens morts. Bien loin de rendre aucun culte au Diable, il y a un certain tems de l'année qu'ils le chaſſent de leurs villages avec d'étranges cérémonies. *Barbot*, *Bosman* & *Villault* ont vu cette ridicule farce à Axim, où elle ſe fait fort ſolemnellement. Elle eſt précédée de huit jours de Fête, pendant leſquels les Negres chantent, ſautent, danſent, & s'abandonnent à toutes ſortes de divertiſſemens. Dans cet intervalle la ſatyre eſt permiſe, ils ont la liberté de chanter tout ce qu'ils ſavent de mal de quelqu'un, de découvrir ſes fraudes, ſes friponneries, en un mot de dire tout ce qu'ils veulent, ſans avoir de punition à craindre. Le vrai moyen de les faire taire, c'eſt de les faire bien boire; ils changent alors leurs invectives & leurs ſatyres en panegyriques. Le huitieme jour, avant midi, ils chaſſent le Diable avec des cris horribles, courant les uns après les autres, & lui jettant de toute leur force des pierres, du bois, de l'ordure & tout ce qu'ils peuvent attrapper. Après avoir ainſi pourſuivi le Diable pendant quelque tems, ils ſe retirent chez eux & finiſſent ainſi la fete. Il paroît qu'il croient qu'il y a plus d'un Diable, puiſqu'on le chaſſe en même tems de plus de cent villages; & de peur qu'il ne ſe cache quelque part dans leurs maiſons, les femmes ont ſoin de bien laver & frotter leur vaiſſelle de bois & de terre, afin d'empecher le Diable de s'y loger (*b*).

Ce qu'ils penſent du Diable.

Les Negres d'Ante ont auſſi la coutume de chaſſer le Diable, mais ils ſe le figurent bientôt plus terrible & plus méchant que ceux d'Axim. Ils croient que c'eſt un géant qui a la moitié du corps ſaine, & l'autre pourrie, de ſorte que s'il touche quelqu'un, il en meurt ſur le champ. Pour prévenir cet inconvenient, ils tachent de ſe rendre ce geant favorable en lui donnant à manger; le Pays eſt couvert en mille endroits de pots & d'autres vaiſſeaux remplis de vivres, ainſi il faudroit que ce fût un Diable bien affamé s'il n'etoit pas raſſaſié.

Géant d'Ante.

Ils croient auſſi les apparitions des Eſprits, & qu'ils viennent ſouvent ſur la Terre pour tourmenter les hommes. Si quelqu'un, & ſur-tout une perſonne de conſidération, meurt, ils ſe font peur les uns aux autres, diſant que ſon eſprit apparoît quelques nuits de ſuite autour de ſa maiſon. Le Prêtre eſt encore ici un perſonnage important, car on ſuppoſe qu'il a la puiſſance d'appaiſer l'eſprit par certaines cérémonies, qui comme toutes les autres ſe terminent à ſon profit. *Artus* fait la deſcription d'une cérémonie qui ſe pratique dans cette occaſion, mais dont *Barbot* parle comme etant

Apparitions.

(*a*) *Bosman* l. c. p. 160. (*b*) Le même p. 161, 162.

SECTION VII. *Maladies, Remedes &c. Religion des Negres de la Côte d'Or.*

étant faite en l'honneur du Fetiche. Le lendemain de la mort d'une Personne de distinction, on éleve près de la maison du défunt une table quarrée, soutenue par des piliers de sept ou huit pieds de haut. On place sur cette table le Fetiche de la famille, avec toutes sortes de vivres, des meilleurs que les héritiers puissent fournir. Toute l'assemblée se retire alors, & ne revient que vers le soir; elle trouve que tout a disparu, & on ne doute pas que l'esprit ne s'en soit emparé, & que s'étant pourvu de provisions il n'ait pris le chemin de l'autre Monde. D'autres disent que les Negres sont persuadés que le Fetiche a tout mangé, pour faire honneur à la fete. *Atkins* dit qu'ils ont avec l'usage de la circoncision, des prieres & des ablutions, & qu'ils paroissent avoir quelques idées obscures d'un état à venir. Ils croient que les gens de bien sont heureux après leur mort, & les méchans malheureux, que les premiers auront de belles femmes & vivront dans l'abondance, & que les autres seront errans de côté & d'autre, & dans une agitation continuelle, sans goûter jamais aucun repos.

Division du Tems.

Nous finirons cet article par quelques remarques de *Bosman* sur la division du tems qui regarde proprement la Religion. Les Negres en général n'ont proprement que deux fetes; la premiere, après qu'ils ont fait la moisson de leurs grains, qui est comme ce que nous appellons *Foire*, l'autre est celle dont nous venons de parler, lorsqu'ils chassent le Diable de leurs villages. Ils ne savent guere que ce qu'ils ont appris des Européens de la division de l'année en mois, & des mois en semaines; ils comptent le tems par les Lunes, c'est par-là qu'ils connoissent quand il faut semer leurs grains. Il semble néanmoins que la division des mois en semaines, & des semaines en jours, doit être assez ancienne parmi eux, puisque chaque jour a un nom particulier dans leur langue. Leur Sabbat tombe au mardi, mais ceux d'Ante l'ont le vendredi; toute leur dévotion consiste à ne point aller à la pêche, d'ailleurs toute autre sorte de travail leur est permis (*a*). Les Negres de l'intérieur du Pays divisent le tems en jours heureux & malheureux. Dans quelques Pays le *grand* tems heureux dure dix-neuf jours, & le *petit*, qui est différent, dure sept jours. Entre ces deux intervalles ils comptent sept jours malheureux, qui sont comme leurs vacances, car ils s'abstiennent alors de toute occupation & de tout travail. Les habitans d'Aquamboe sont les plus superstitieux à cet égard; car non seulement ils ne font rien pendant ces jours malheureux, mais ils ne reçoivent pas même de présens de personne. *Bosman* conjecture que l'origine de cette distinction de jours heureux & malheureux vient de ce que quelque Grand-Seigneur parmi eux aura été heureux dans un tems & malheureux dans un autre, & qu'ayant fait vœu de régler la conduite de sa vie selon ces tems-là, d'autres auront suivi son exemple, & qu'ainsi cela a passé en coutume & en loi. Mais on remarque beaucoup de différence d'un Pays à l'autre sur cet article; les jours heureux des uns sont les jours malheureux des autres. Les Negres des côtes ne mettent aucune différence, & tous les jours sont égaux (*b*).

Voilà qui suffit sur l'article de la Religion des Negres: elle est si remplie d'absurdités, qu'il faudroit faire un volume, si l'on vouloit tout particulariser.

SEC-

(*a*) *Bosman* Lett. X. p. 163. (*b*) Le même p. 164.

SECTION VIII.

Gouvernement des Negres; *Noblesse; différens Ordres de Personnes; Succession au Trône. Fêtes Royales* &c.

Section VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les* Negres *de la Côte d'Or &c.*

Gouvernement des Negres.

Comme la Religion a plus de liaison avec les mœurs & les coutumes particulieres des Negres que les Loix Civiles du Pays, nous avons commencé par la Religion. Elle est en effet le fondement de toutes leurs coutumes; à peine y en a-t-il une seule qui n'ait trait à quelque cérémonie religieuse, ou à quelque superstition ridicule, ou qui n'en ait quelque teinture.

Quant à leur Gouvernement, il est en général très-mal réglé, ce qui vient uniquement du peu d'autorité des Caboceros; de-là vient que la mauvaise administration, & les jugemens injustes qu'on rend, causent souvent des guerres. Les Negres sont distingués en cinq classes. Les Rois ou les Capitaines forment la premiere. La seconde est celle des Caboceros ou Chefs; leur office consiste à gouverner leurs villages, à maintenir le bon ordre, à prévenir les tumultes & les querelles, ou à les appaiser; ce sont plutôt des Magistrats Civils, que les dépositaires de l'Autorité Souveraine; car parmi plusieurs Nations on ne connoît de Loix générales que celles de la Religion, & quelques-unes contre l'Adultere. La troisieme classe comprend ceux qui ont acquis du crédit par leurs richesses, que quelques Auteurs ont regardé comme les Nobles. La quatrieme est composée du Peuple, c'est-à-dire, des Pêcheurs, Laboureurs &c. Enfin il y a en cinquieme lieu les Esclaves, tant ceux qui ont été vendus par leurs parens, que ceux qui sont nés dans l'esclavage, ou qui y ont été réduits par la pauvreté, ou qui ont été pris à la guerre.

Succession des Rois.

La Dignité de Roi ou de Capitaine est héréditaire dans la plupart des Pays des Negres, sur-tout sur la Côte d'Or; mais si le Roi ne laisse point d'enfans mâles, elle passe au plus proche parent; il est vrai que les richesses en or & en esclaves font quelquefois préferer un Etranger à l'héritier legitime. Il ne se passe rien de fort remarquable dans l'inauguration d'un nouveau Roi. Ce n'est pas la coutume ni de les couronner, ni de leur faire prêter des sermens; on se contente de présenter le nouveau Roi au peuple, & quelquefois il est porté dans les principaux lieux de sa domination, & ensuite on finit cette cérémonie par un jour de divertissement. Mais s'il arrive qu'il y ait deux Prétendans au Royaume, alors chacun fait prêter serment de fidelité à ceux de son Parti. Les plus grandes cerémonies sont des offrandes au Fetiche, d'ailleurs tout se passe tranquillement, sans pompe ni bruit (a).

Le Caboceros.

Les *Caboceros*, qui composent la seconde classe, sont ordinairement un certain nombre, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort le diminue considerablement, tout l'ordre s'assemble pour choisir des successeurs entre les gens agés de la Nation, car les jeunes gens sont rarement admis à

(a) Le même, Lett IX. p. 138, 139.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

à cet honneur (*). Ceux qui sont élus regalent leurs confreres d'une vache, & d'une jarre de vin de Palmier, en reconnoissance de leur élevation. A Axim les Etrangers sont exclus de cette Dignité; il faut non seulement que le candidat soit originaire du Pays, mais habitué dans le village, ou du moins qu'il y ait une maison habitée par quelques-unes de ses femmes ou de ses domestiques, & qu'il y vienne demeurer lui-même de tems en tems. Les Hollandois s'y sont mis en possession du droit d'approuver ou de desapprouver les Elections; mais nous en avons déja dit quelque chose, & d'ailleurs il s'agit ici des usages généraux, & non de ceux qui sont particuliers à de certains lieux.

Noblesse du Pays.

Le troisieme ordre est composé des gens riches, soient que leurs biens leur viennent par héritage, soit qu'ils les ayent acquis par leur industrie; celui d'entre eux qui veut se rendre illustre achette sept des plus grandes dents d'éléphant, dont ils font une espece de trompettes, sur lesquels il fait apprendre à ses domestiques à jouer toutes sortes d'airs à la maniere du Pays. Lorsqu'ils sont assez formés à cet exercice, il donne avis à ses parens & à ses amis qu'il a dessein de donner une Fête publique, c'est une invitation; ses femmes, ses enfans, ses esclaves & lui-même sont vétus magnifiquement à proportion de sa fortune, ou de sa vanité; car souvent, afin de paroître plus riche, il emprunte beaucoup d'or & de corail, & fait meme des présens à ses amis; les réjouissances durent quelques jours, desorte que cette Fête les engage dans une dépense excessive. Tout l'avantage qui lui en revient, c'est le rare privilege de pouvoir quand il lui plait faire jouer sur ces trompettes pour se divertir, ce qui n'est permis à aucun autre qui n'a pas été installé de cette maniere. Les autres Negres qui ont envie de se divertir avec des trompettes, sont obligés d'en emprunter, & d'avoir la permission de jouir du bonheur extraordinaire de faire un carillon fort desagréable. Ce n'est pas tout, un Negre qui s'est élevé à ce premier honneur, fait faire d'abord un bouclier & ensuite deux, qu'il expose pompeusement aux yeux du Public. La premiere nuit il s'arme avec tous ses gens, & la passe dehors, pour faire voir qu'en tems de guerre il affrontera toutes sortes de dangers; il passe le jour suivant à tirer avec eux, & à d'autres exercices militaires, après quoi il donne une nouvelle Fête qui dure huit jours. Ses femmes, ses enfans & ses esclaves y paroissent avec la méme magnificence qu'à la premiere, & exposent ses richesses à la vue de tout le monde. Cette seconde Féte ne lui coûte pas tant que la premiere, car au-lieu de faire des présens, il en reçoit & méme d'assez considérables. Si dans la suite il a envie d'aller à la guerre, il lui est permis de faire porter devant lui deux boucliers; grand & glorieux privilege, dont il n'y a que les Negres du premier rang qui jouissent. En un mot il y a divers degrés parmi ces Nobles, & ils sont distingués par les preuves qu'ils ont donné de leur valeur & de leur

(*) C'est dans cette occasion qu'on met de grandes Cuves d'eau dans la Chambre du Conseil, chacun des Electeurs se place dans la sienne, & le visage par dessus le bord, avec le menton dans l'eau; il délibere avec les autres sur le sujet qui les assemble. *Villault* s'est trompé en attribuant cette coutume à ceux de Juida (1).

(1) Voy. L'Esprit par *Helvetius*, T. 1. p. 72.

Section VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or.*

leur adresse (*). Un nouveau Noble est présenté au Roi par les anciens Nobles qui sont ses amis, ou par quelques Officiers de la Maison du Prince; il se prosterne devant lui, & ne se leve que lorsque le Roi le lui commande. Ensuite ce Monarque lui explique en peu de mots quel est l'etat auquel il l'éleve, l'exhorte à ne rien faire d'indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour & de quelques trompettes d'yvoire, & lui permet de commercer avec les Blancs, privilege réservé aux Nobles (*a*). Après cette ceremonie, les esclaves du nouveau Noble le prennent sur leurs epaules, & le promenent par tout le village au son des tambours & des trompettes. Ses femmes chantent & dansent devant lui, & sont accompagnées de toutes leurs parentes, amies & voisines, qui font un tintamarre, dont le premier effet seroit de rendre sourd le nouveau *Pair*, si ses oreilles n'etoient accoutumées à ces bruyantes marques de joie. Cette procession finit quand il arrive chez lui; on le porte dans une loge de verdure, qu'on a eu soin de construire; il donne un grand repas aux Officiers du Roi qui l'ont accompagné, & à tous les Nobles qui se sont trouvés à la cérémonie; ce repas, avec quantité de divertissemens qui en sont inséparables, dure trois ou quatre jours, dont le dernier est pour le peuple un jour de rejouissance. Le nouveau Noble fait tuer & cuire un bœuf, qu'il abandonne au peuple avec une bonne quantité de vin de Palmier. Il y a de ces Fetes qui ont coûté plus de deux-cens marcs d'or (*b*), c'est-à-dire six-mille-quatre-cens livres sterling (†).

Pendant la guerre, les Nobles occupent les premieres Charges Militaires selon leur ancienneté, à moins que par la faveur du Roi il n'y en ait d'avancés hors de leur rang. Il est rare qu'ils soient sans emploi, parceque les Negres ne sont guere longtems en paix; fiers & interessés ils trouvent mille prétextes pour se chercher querelle les uns aux autres, & il n'y a point de Nation qui ne souhaitte la guerre, afin d'avoir plus d'esclaves pour faire la traite avec les Europeens. Il est vrai que cela est plus en usage parmi les habitans de l'intérieur du Pays, que parmi ceux de la cote. Nous aurions presque oublié des especes d'Armoiries qu'on donne aux nouveaux Nobles à leur création. C'est la tete du bœuf dont on a regalé le peuple. On la porte à la maison du nouveau Noble; elle y est peinte de diverses couleurs, farcie de paille Fetiche, & suspendue comme un monument de sa nouvelle dignité, & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux sont de faire porter deux boucliers devant lui à la guerre, d'acheter des esclaves &

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 318. (*b*) *Idem* T. I. p. 319.

(*) *Des Marchais* distingue entre eux quatre classes de Noblesse. La premiere de ceux qui sont nobles par le sang. La seconde de ceux que les Emplois ennoblissent. La troisieme de ceux qui achetent les Charges qui ennoblissent. Enfin ceux qui par leurs services & par leur merite acquierent la Noblesse (1). *Bosman* d'un autre côté assure qu'il n'a jamais pu connoître ces distinctions (2).

(†) *Atkins* & d'autres font une grande [illegible] de cette somme, & [illegible] avec raison. [illegible] Mais si l'on [illegible] le Noble [illegible], avec un peu de [illegible], il en est quitte pour [illegible].

(1) [illegible] T. I. p. [illegible]. (2) [illegible] Lett. IX. p. [illegible].

SECTION VIII.

Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

& de faire commerce avec les Européens. Rien n'approche de la fierté d'un Negre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur; il se vante de son rang aux Etrangers, & insulte à ses inférieurs, quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les dépenses qu'il a faites pour contenter sa vanité, il se trouve dans la misere, & est forcé pour vivre d'exercer quelque métier (a).

Confrairie & Fête des Nobles.

La Noblesse de la Côte d'Or forme une espece de confrairie, qui célebre une Fête anniversaire, à laquelle chaque Noble invite ses amis, parmi lesquels il s'en trouve souvent de l'intérieur du Pays. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs; on les pare de nouveaux Fetiches, & d'autres ornemens, pour rappeller le souvenir des Promotions. Outre cet anniversaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour là ils se peignent le corps de rouge & de blanc; ils portent autour du col des coliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité; & le soir ils s'assemblent chez le Gouverneur qui leur donne un Festin (b).

A l'égard des deux dernieres classes de Negres, qui sont le Peuple & les Esclaves, nous n'avons rien à en dire, que ce que l'on a déja vu dans les Sections précédentes. Cependant on doit observer à la louange du Gouvernement de Guinée, ce que nous avons déja eu occasion de remarquer plus haut, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Negres on n'y voit point de mendians. Les vieillards & les estropiés sont employés à quelque travail proportionné à leurs forces. Les uns servent aux soufflets des Forgerons, d'autres à presser l'huile de Palmier, à broyer les couleurs dont on peint les nattes, & à vendre les provisions au Marché. Les jeunes gens oisifs sont enrôlés en qualité de Soldats. Excellente police, bien digne d'être imitée dans la Grande-Bretagne. *Bosman* paroît avoir ignoré cette méthode des Negres, car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de mendians, il en donne une raison tout-à-fait différente. Mais nous avons cru pouvoir nous en rapporter à *Villault*, *Barbot*, *Artus* & *Des Marchais* (*).

Autorité absolue des Rois riches.

Pour revenir aux Rois, *Bosman* remarque qu'ils sont obligés de maintenir leur autorité par la force, & qu'ils sont respectés & honorés à proportion de leurs richesses & du nombre d'esclaves qu'ils ont. Sans cela ils n'ont guere de pouvoir sur leurs sujets, & sont même obligés de les payer pour les plus petits services. Mais quand les Rois sont riches & puissans, il n'y a point de peuple qui rende des hommages plus serviles à leurs Maîtres que les Negres. Ils augmentent leurs richesses par des rapines & des extorsions, punissant les moindres fautes par de grosses amendes (c).

La bonté leur réussit mieux.

La Relation d'*Artus* est si différente de celle de *Bosman*, que nous soupçonnons que ces deux Auteurs ont parlé de Nations particulieres, dont le Gouvernement n'étoit pas le même. Quoi qu'il en soit, *Artus* assure que la générosité est le seul moyen qui réussisse aux Rois Negres pour assurer leur autorité.

(a) *Artus* ap. *De Bry* P. IV. p. 68.
(b) Le même.
(c) *Bosman* Lett. XI. p. 193.

(*) Il faut effectivement remarquer, que quelques sûres que soient les Relations de *Bosman*, elles sont trop générales pour fournir dequoi faire une Histoire détaillée de la Côte. Il rapporte ce que tout Voyageur ordinaire peut remarquer, tandis que les coutumes particulieres, qui caractérisent les peuples, lui ont échappé.

Section VIII.

Gouvernement, divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

rité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de son peuple, il doit commencer par distribuer libéralement des viandes & du vin de Palmier. Ils sont passionnes pour un Maitre dont ils ont une fois éprouvé la bonté. Mais s'il est avare, ils ne manquent pas de profiter de la premiere occasion de le détrôner. Que croire sur des récits aussi opposés? Il est vrai qu'*Artus* appuye ce qu'il rapporte par un exemple, qui nous confirme dans la pensée qu'il a pris ses idees sur ce qu'il a vu chez une Nation particuliere. Le Roi de Saboe fut déposé, pendant le séjour que ce Voyageur fit sur la côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été élu par les Negres de Saboe pour les gouverner, son avarice, qui le rendoit aussi resserré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses sujets, qu'après l'avoir dépouillé tout à la fois de ses richesses & de son autorité, ils le forcerent de retourner honteusement dans sa Patrie (*a*). La libéralité est donc une vertu nécessaire aux Rois Negres, & la plupart l'exercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête qui leur coûte souvent plus qu'on ne leur apporte.

Fêtes Royales.

Tous les Conseillers & les Grands du Royaume y sont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de Palmier du Pays, & quantité de bœufs & de moutons pour régaler le Peuple. La joie regne alors dans tous les villages. Après cette solemnité, on place dans le Palais les têtes des bœufs qui ont servi aux Festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de Fetiches & suspendues à la maniere de nos tableaux, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

Les Princes ont une autre Fête solemnelle, qui est l'Anniversaire de leur Couronnement. Ils y invitent non seulement les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voisins avec toute leur Cour. La dépense n'est point épargnee. La musique, la danse, le vin & la bonne chere deviennent l'amusement de plusieurs Nations, qui prennent part à cette solemnité. Chaque Roi donne la même fête à son tour, & l'on prend soin que l'une ne tombe jamais le même jour que l'autre. C'est aussi alors que les Rois font des sacrifices publics à leur Fetiche (*b*).

Simplicité du train des Rois Negres.

Mais quelle que puisse être leur magnificence dans ces occasions, ils vivent d'ailleurs chez eux de la façon la plus simple. On ne voit ni Gardes devant leur porte, ni domestiques pour les servir. Lorsqu'ils sortent, ils n'ont pour toute suite que deux esclaves, dont l'un porte leur sabre, & l'autre leur chaise. Ceux qui les rencontrent ne leur rendent aucun honneur, & le moindre esclave ne se détourneroit pas d'un pas pour leur faire place. Mais lorsqu'ils vont visiter quelqu'un dans un autre village, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque Personne de distinction, ils affectent d'étaler leur grandeur. Ils sont alors accompagnes d'un grand nombre de gens armes, & font porter devant eux quelques boucliers & un parasol au dessus de leur tête. Mais dans le lieu de leur résidence ils sont si mal vêtus, qu'on les distingue à peine de leurs esclaves. Mais cette simplicite n'est pas surprenante, si l'on fait attention aux liberalites qu'ils sont obliges de faire,

(*a*) *Artus* ubi sup. p. 43. (*b*) Le même p. 56.

Section VIII. Gouvernement; divers Modes de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

Leur familiarité avec leurs ſujets.

faire, & au peu d'étendue de leurs Etats. Leur cuiſine n'eſt pas mieux pourvue que celle d'un Negre du commun; du pain, de l'huile, du poiſſon puant, voilà leur régal, & ils boivent de l'eau. Le matin ils prennent de l'eau-de-vie quand ils en ont, & l'après midi du vin de Palmier (*a*).

Lorsqu'on apporte le vin de Palmier l'après midi, ils vont tous enſemble, ſans en excepter les eſclaves, boire dans la place du Marché, aſſis à terre, ou ſur leur ſellette. Tous ceux qui veulent prennent place dans le compagnie; à meſure que la boiſſon les échauffe leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaiſir à boire des raſades, & à vuider leurs calebaſſes, qui contiennent une pinte, un pot, & quelquefois deux pots de vin, mais ils en font couler les deux tiers à terre, le long de leur barbe; c'eſt une marque de grandeur. *Bosman* dit que le tumulte de ces Aſſemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la Synagogue Allemande d'Amſterdam, tout le monde parle à la fois, & ſur toutes ſortes de ſujets. Les diſcours ne roulent pas ſur des choſes ſérieuſes, mais ſont au contraire fort libres & fort obſcenes, & les femmes en diſent même quelquefois plus que les hommes. ,, En un mot, dit l'Auteur, c'eſt une parfaite Ecole de médiſance & d'obſcénité, chacun parle ſans ménagement de ſon voiſin avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on ſe tient à l'écart ,, pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la ſatire s'exercent en préſence de ,, ceux qu'elles attaquent, qui peuvent employer les mêmes armes pour ſe ,, venger (*)". Telle eſt l'heureuſe union & la familiarité avec laquelle le Souverain & les ſujets vivent enſemble, ſans que la majeſté de l'un tombe dans le mépris par ſon affabilité envers les autres, & que la liberté dégénére en licence par la douceur du Gouvernement. Il eſt vrai que quelques Auteurs aſſurent que ces Princes maltraitent quelquefois leurs ſujets pour des fautes très-légeres, & qu'il y a des ſujets qui deviennent ſi puiſſans qu'ils mépriſent l'autorité de leur Souverain; mais ces exemples ſont rares; & en général un Roi peut dépoſer & reprendre ſa dignité comme il lui plait, ſans affoiblir le moins du monde le reſpect qui lui eſt dû.

Ils louent leurs Troupes.

Les Rois Negres aiment bien que d'autres Pays qui ſont en guerre, leur demandent du ſecours, car ils ſe font bien payer, & gardent la meilleure partie de l'argent pour eux. Il eſt vrai qu'après qu'ils l'ont reçu, ils ne ſe mettent pas fort en peine de tenir leurs engagemens; ils évitent ſeulement ce qui pourroit les décréditer, & empêcher qu'on ne fît de nouveaux Traités avec eux; & ſur cet article ils ne ſont pas moins adroits qu'un Miniſtre Européen, ils trouvent toujours des excuſes ſpécieuſes. Ils n'aiment pas moins à faire la fonction de Médiateur entre les Parties belligérantes; car alors ils tirent de l'argent de toutes deux, & la plupart font durer les différends autant qu'ils peuvent, pour mieux remplir leur bourſe; c'eſt-là ce qui les fait ſubſiſter, car leurs revenus ordinaires ſont peu conſidérables. *Bosman* en a connu qui étoient ſi pauvres, qu'ils n'avoient pas le moyen d'acheter un pot de vin de Palmier (*b*).

A

(*a*) *Bosman* p. 194. (*b*) Le même p. 196.

(*) Il eſt bon d'avertir le Lecteur que ce ſeroit en vain qu'il chercheroit cette tirade dans *Bosman*, c'eſt une jolie paraphraſe de la façon de M. *Prevoſt*, que nos Auteurs ont adoptée ſur la parole, comme de *Bosman*. Rem. du Trad.

Section VIII. *Gouvernement; divers Ordres de perſonnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

A l'égard de l'éducation de leurs enfans, le même Auteur aſſure qu'elle ne differe preſque en rien de celle des enfans des autres Negres. Quand un Prince eſt en âge, il choiſit une profeſſion pour ſubſiſter, & s'occupe ſoit à cultiver la terre, ſoit à faire du vin de Palmier, ſoit à la pêche, & il n'a pas honte de porter le fruit de ſon travail au Marché. Ils ne laiſſe pas d'être regardé comme fils du Roi & héritier préſomptif du trône. Il n'eſt pas rare de voir un Laboureur quitter la charrue pour regner, & celui qui conduiſoit la veille un troupeau de moutons, le lendemain à la tête d'une armée. Les Princeſſes n'ont pas d'autre occupation que les Princes, ſi l'on en excepte la pêche. Elles ſont élevées à l'agriculture, à moins qu'elles n'ayent trop de fierté pour s'abaiſſer juſques-là, & alors elles choiſiſſent une autre profeſſion plus commode. Si elles ſont moins riches que celles de leur qualité ne le ſont en Europe, leurs beſoins ſont beaucoup plus bornés, ce qui eſt une compenſation. On les marie ſans regarder au bien ni à la naiſſance, & ce n'eſt pas une choſe extraordinaire de voir une Princeſſe épouſer un eſclave. Ce qui fait que ces alliances inégales ne tirent point à conſéquence, c'eſt que les enfans ſont libres & héritent du chef de leur mere, quoique leur pere ſoit eſclave. *Artus* dit que les Rois n'oſent faire des proviſions pour leurs enfans, par deux raiſons; l'une que n'ayant point à pourvoir à leurs familles, ils courent moins riſque de tomber dans l'avarice; & l'autre eſt la politique des Nobles, qui ſont intéreſſés à abbaiſſer les enfans du Roi, dans l'eſpérance de parvenir eux-mêmes au trône (*a*). Tous y prétendent, & delà vient qu'ils s'efforcent de ſe faire aimer du peuple. Les Rois en mariant leurs enfans ne leur font pas d'autres avantages que de leur donner un eſclave ou deux pour les ſervir. Comme c'eſt l'unique part qu'ils ayent à prétendre, ils tombent dans la pauvreté & le mépris, s'ils n'amaſſent du bien dans leur jeuneſſe. La ſeule reſſource qu'un Roi ait de ſe rendre utile à ſes enfans, c'eſt de les employer dans les Cours voiſines, ou de les faire ſervir d'ôtages à la fin d'une guerre, dans l'eſpérance que ſe faiſant connoître ils pourront être appellés a la ſucceſſion de quelque couronne. A Commendo ils obtiennent les meilleurs poſtes du Royaume, tel que celui de *Fatayra* ou de Capitaine des Gardes, ce qui leur facilite quelquefois les moyens de monter ſur le trône après la mort de leur Pere (*b*).

Education des Princes.

Les Grands Officiers de la Cour tiennent leurs emplois du Roi, & tant qu'il lui plait; tels ſont les *Braſſos*, qui ſont auſſi Porte-Etendards & Porte-ſabres; les *Tiétiés* ou Crieurs publics; les Gardiens des femmes; les Trompettes & les Tambours. *Barbot* a remarqué quelques Offices de plus en divers Royaumes. Tel eſt le *Di* dans le Pays de Fetu, qui eſt le Lieutenant du Roi, & le premier après lui; le Grand-Tréſorier; le *Fatayra* ou Capitaine des Gardes. Voici en quoi conſiſtent ces différentes charges, ſelon nos Auteurs. Le *Braſſo* eſt une eſpece de Marechal, qui doit commencer la charge dans les batailles. Le *Fatayra* ou Capitaine des Gardes eſt chargé du ſoin de la perſonne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ſes expeditions, dans ſes voyages, dans ſes parties de plaiſir, & l'occaſion qu'il a ſans-ceſſe de paroître & d'agir, lui donne une conſidération qui le fait ſouvent ſuccéder

Officiers du Roi.

(*a*) *Artus* l. c. p. 45, 46. (*b*) *Barbot* p. 237.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les* Negres *de la Côte* d'Or &c.

der à son Maître. La Charge de *Porte-épée* est ordinairement partagée entre quatre personnes, qui portent non seulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux Fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poste n'est pas méprisable, puisque c'est parmi ceux qui l'occupent que le Roi choisit souvent ses Ambassadeurs. *Bosman* représente la Charge de *Gardiens des femmes* comme la plus considérable de la Maison du Roi. Leur fonction est de veiller sur les femmes de leur Maître, & d'empêcher qu'elles ne lui fassent d'infidélité. Ils ont aussi en garde le Trésor du Roi, & après sa mort ils sont les seuls qui peuvent rendre compte de ses richesses. L'office des *Tié-tiés* est de proclamer les ordonnances du Roi, de crier ce que l'on a perdu ou ce qui a été dérobé, d'arrêter le bruit & la confusion dans le Conseil. Ils portent un bonnet de peau de singe noir, dont le poil est long comme le doigt, & un paquet de crin de la queue d'un éléphant pour chasser les mouches quand elles incommodent le Roi. Le poste de Tambour est honorable & lucratif, parceque celui qui l'occupe est toujours auprès du Roi, & reçoit ses ordres de sa propre bouche. Les Trompettes sont les moindres Officiers de la Cour (*a*).

Tribunaux de Justice.

Les Juges ou ceux qui composent les Tribunaux de Justice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, sont choisis entre les plus riches & les plus notables personnages du Pays; tels sont les Braffos, les Caboceros, & les Gouverneurs des villes & des villages, avec l'assistance des Prêtres qui passent pour leurs substituts. C'est à ces Magistrats qu'appartient la connoissance de toutes les Causes Civiles & Criminelles, mais leurs sentences ne sont pas si absolues qu'on ne puisse en appeller au Roi; mais ces appels sont rares. Quand ils arrivent, le Roi nomme des Commissaires, qui portent le nom d'*Enes*, & qui revêtus de l'Autorité Royale font le tour du Pays, pour terminer les procès par des sentences définitives. Leur office ressemble assez à celui de nos douze Juges. *Artus* rapporte la forme des procédures dans quelques Pays Monarchiques. Si quelques Procès Civil ou Criminel ne peut être terminé par les voies de la douceur, les Parties se présentent au Gouverneur du lieu & se soumettent à sa décision. Si le demandeur paroît seul, le Gouverneur fait sommer le défendeur par un esclave de venir se défendre. Chacun plaide sa cause sans qu'il soit permis ni à l'un ni à l'autre d'interrompre son adversaire. Après avoir entendu les deux Parties, le Gouverneur prononce gravement la sentence. Mais si le Roi est intéressé dans l'affaire, & que le coupable soit condamné à une amende, il est forcé de payer avant que d'obtenir la liberté de se retirer. Dans les cas difficiles où le Juge n'ose s'en fier à sa propre décision, l'animosité entre les Parties va quelquefois si loin, qu'elle se termine par un duel. Les deux ennemis se font accompagner de quelques amis, qui sont spectateurs du combat, qui finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du mort se réunissent pour tirer vengeance du meurtrier; rien n'approche de la haine qu'ils font paroître; les soumissions, les offres les plus avantageuses sont inutiles; il faut du sang pour expier le sang versé; le moins que l'on exige, c'est que le meur-

(*a*) *Bosman*, l. c. p. 198, 199. *Barbot*, p. 291.

Section VIII. Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

meurtrier se bannisse volontairement, ou se livre à l'esclavage. On a vu même des Negres assez vindicatifs pour poursuivre les objets de leur haine en d'autres Pays, & les acheter des Maîtres auxquels ils s'étoient engagés, pour assouvir leur vengeance, en les faisant perir de la façon la plus cruelle. Ces duels sont neanmoins assez rares; car quoique les Parties soient animées d'une haine mortelle, le courage leur manque souvent. Les amis, qui savent que si l'un des deux vient à perir dans le combat, ils se trouveront nécessairement enveloppés dans la querelle, font aussi tout ce qui dépend d'eux pour prevenir l'effusion du sang.

Ceux qui ont violé les ordonnances du Roi doivent payer une certaine amende, ou s'exiler volontairement du Royaume. Un Negre, qui s'est apperçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime, dissimule quelquefois le fait pendant des années entieres, jusqu'à ce qu'ayant reçu quelque injure, elle le fait penser à la vengeance. Alors il donne connoissance du crime au Gouverneur, qui fait battre le tambour, pour avertir les habitans qu'il y a une cause importante à juger. Tout le monde s'assemble dans la Place publique, les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le Gouverneur paroît à la tête d'un corps de gens armés; si l'accusé est présent, il est arrêté sur le champ, & conduit à la maison du Gouverneur, où il est chargé de chaînes, s'il y a des preuves contre lui; mais si l'accusation n'est point prouvée, il est mis seulement sous la garde d'un autre Negre, qui ne le perd pas de vue jusqu'à ce que la sentence soit prononcée. Le Gouverneur, après avoir examiné toutes les circonstances avec les Nobles & les Anciens du lieu, envoye exposer les preuves au prisonnier. Si sa reponse n'est pas satisfaisante, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur le champ; s'il est insolvable, il devient esclave du Roi, & il est vendu d'abord pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté (a). Nous avons eu si frequemment occasion de parler de la punition des crimes, que l'on nous excusera bien d'être concis sur cet article, pour parler des guerres & des armes des Negres.

Guerres des Negres.

Nous avons remarqué que les Negres déclarent la guerre par vengeance, par ambition, pour s'enrichir, pour aider leurs voisins en qualité d'auxiliaires, & ce qui arrive souvent pour tirer des subsides; en ce dernier cas les Auxiliaires déclarent la guerre, comme la Partie interessée. Souvent on entreprend une guerre pour le recouvrement d'une dette particuliere, quand un débiteur insolvable s'est réfugié dans un autre Pays, qu'un Marchand étranger refuse d'acquitter une dette juste, ou qu'il en differe trop le payement. En ce cas-là le Creancier fait enlever dans le Pays où son debiteur demeure, des marchandises & des esclaves, jusqu'à ce qu'il ait dequoi se bien dédommager. Si le debiteur est honnête homme, il fait tous ses efforts pour satisfaire son creancier, & pour faire mettre ses compatriotes en liberté; & les parens de ceux qu'on a enlevés l'y contraignent, quand ils en ont le pouvoir. Mais si au contraire il use de represailles, la querelle de deux particuliers devient celle de deux Nations, qui vivoient dans la plus parfaite intelligence; il s'allume une cruelle guerre, qui dure jusqu'à ce qu'un

(a) Atkins ubi sup. p. 62.

Section VIII. Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.

qu'un des Partis ait du dessous, ou que les avantages étant égaux ils soient obligés de faire la paix. C'est à quoi les Capitaines sont souvent contraints par les soldats, sur-tout dans le tems qu'il faut ensemencer les terres ou faire la récolte, car alors chacun veut se retirer chez soi pour s'occuper de ses affaires domestiques. Comme les soldats servent sans solde, ils se lassent aussi bientôt de la guerre, lorsqu'ils ne font pas autant de butin qu'ils l'avoient espéré.

Quand un Roi prend la résolution d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses sujets, par le ministere des Gouverneurs de s'assembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il indique. Là il tient conseil avec ses Capitaines & ses Nobles; l'armée est bientôt prête à marcher, on tombe brusquement dans le Pays ennemi, & après avoir remporté quelque avantage, la guerre se déclare; car les Negres ont pour maxime, que porter le premier coup, c'est avoir remporté la victoire à demi. Il est vrai que leurs guerres ne coûtent pas beaucoup, on achette le plus puissant allié pour moins de vingt-mille florins; & quand il est une fois engagé, il agit souvent avec autant de rigueur que la Partie principale, à moins qu'il n'y ait un Prince politique qui gouverne.

Maniere de combattre.

Les Negres n'observent ni ordre ni discipline dans leurs combats. Chaque Chef est au milieu de ses gens, qui forment un gros autour de lui; ils attaquent ainsi un autre corps qui se trouve devant eux dans le même ordre. Ils sont aussi quelquefois ranges en lignes, mais la lâcheté des uns & l'impétuosité des autres y met bientôt la confusion. Ils ne se tiennent jamais droits en combattant, mais courent tout courbés, afin que les balles leur passent par dessus la tête. Il y en a qui s'avancent en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent aussitôt vers leurs gens en courant de toute leur force, & si vîte, dit *Barbot*, qu'une balle ou une fleche ne peut les atteindre (*a*); & *Bosman* assure que les gestes, les contorsions, les grimaces qu'ils font feroient prendre ces actions pour un badinage de singes plutôt que pour une bataille (*b*). Le butin, qui est le principal objet de la guerre, consiste en prisonniers, & dans les ornemens d'or & de corail dont ils sont chargés. Quand un Etat maritime est en guerre avec un autre de l'intérieur des terres, les soldats peuvent faire un butin considérable, parceque les Negres de l'intérieur du Pays se parent de ce qu'ils ont de plus riche quand ils vont à la guerre. Les prisonniers du commun, qui ne sont pas en état de payer de rançon, sont vendus pour esclaves, mais ceux de distinction sont mis à une grosse rançon. S'ils prennent celui qui est l'auteur de la guerre, ils ne lui rendent presque jamais la liberté, pour quelque prix que ce soit, de peur qu'il ne recommence la guerre. Il reste prisonnier toute sa vie, ou on s'en délivre par la mort. Le Negre le plus riche & le plus puissant ne peut jamais se vanter de ne pas tomber dans l'esclavage, s'il a le malheur d'être fait prisonnier, parcequ'on le met quelquefois à une si grosse rançon qu'elle surpasse tout ce qu'il possede & ce que ses parens peuvent faire. Il s'en trouve qui, désespérant de recevoir jamais la ran-

(*a*) *Barbot*, p. 314. (*b*) *Bosman*, Lett. XI. p. 188.

rançon de leurs prisonniers, ont la barbarie de les faire mourir de la maniere la plus cruelle. Section VIII.

Les guerres de deux Rois, qui ont une autorité absolue sur leurs sujets, sont ordinairement longues & sanglantes. Comme ce sont leurs Généraux qui commandent les armées & qu'ils ne partagent point le danger, ils ne sentent ni pitié ni terreur; les Chefs sont obligés de revenir victorieux à quelque prix que ce soit, ou il leur en coûte souvent la tête; le butin & la gloire voilà leur objet, & non le bonheur des peuples; ils fondent leur grandeur sur la ruine de leurs ennemis, quand même leurs Etats devroient etre dépeuplés. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les* Negres *de la Côte d'Or &c.*

Voici la description qu'*Artus* fait des Milices qu'il vit. „ La figure de „ de ces Guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croiroit prets à dévo- „ rer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents, & de „ mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se peignent bizarrement le visa- „ ge de raies blanches, rouges & jaunes. Le reste du corps est peint aussi „ de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables. „ Ils n'oublient pas de se passer autour des épaules plusieurs coliers de ver- „ re, chargés de Fetiches pour leur propre sureté, au milieu des dangers. „ Ils ont sur la tète un bonnet ou un casque de quelque peau de léopard „ ou de crocodile. Leur pagne ou l'espece de tablier qu'ils portent autour „ du corps est de la même matiere, avec beaucoup de soin de le relever „ entre leurs jambes. Ils ont un poignard à la ceinture, dans la main gau- „ che une grande rondache, & dans la droite trois ou quatre dards. Le „ commun des soldats a pour armes des arcs & des fleches, dont ils se ser- „ vent fort adroitement (*a*)". C'est-là l'armure des Negres de l'interieur du Pays; car voici ce que *Bosman* & *Des Marchais* disent de celles des Negres des Côtes. *Hideuse figure des Gens de guerre.*

Leurs principales armes sont des fusils ou des carabines, dont ils savent se servir avec une adresse admirable. C'est un plaisir de les voir exercer; ils tirent les uns parmi les autres, l'un étant assis, l'autre couché, un troisieme rampe, desorte qu'il est surprenant qu'ils ne se blessent pas. Ils n'y a que ceux de la côte qui ont des armes à feu, qu'ils achettent des Européens. Avec cela ils ne laissent pas d'etre battus souvent par ceux du haut du Pays, chez lesquels le courage & la resolution suppleent au defaut d'armes & de discipline. *Armes.*

Outre les fusils, ils ont des sabres faits en forme de serpe, vers la poignée ils sont larges comme la main, mais au bout ils sont presque deux fois aussi larges. La poignée est de bois, ornée de petites boules couvertes de peau: les principaux en ont qui sont garnies de petites plaques d'or; mais plusieurs des autres se contentent pour gardes, de quelques petites cordes teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. Ils ont attachée au fourreau une tete de tigre ou une écaille rouge, deux ornemens fort estimes. Ce sabre leur pend du côté gauche, attaché à un lien, ou bien ils le fourrent entre leurs corps & leur pagne, qu'ils attachent simplement autour du corps, &

(*a*) *Artus*, l. c. p. 52.

SECTION VIII. *Gouvernement; divers Ordres de personnes parmi les Negres de la Côte d'Or &c.*

& le font passer entre leurs jambes. Ils ont outre cela un bonnet de crocodile sur la tête, à leur côté une écaille rouge, derriere un bouquet de crins de cheval, & autour du cou une chaîne de fer assez pesante. Quelques Negres de la côte, comme ceux d'Aquamboe & d'Awinée, se servent de l'arc & de fleches. Les premiers sont extremement adroits, ils tirent dans telle partie du corps qu'on veut, quand ils sont à la chasse du lievre. Les autres empoisonnent leurs fleches.

Les Negres ont aussi une espece de dard, qu'ils appellent Assagay ou Hassagay. Ils en ont de deux sortes. Les petits ont une aune & demi de long; ils s'en servent au lieu de dards. Les autres sont le double plus longs, & gros à proportion; la pointe est armée de fer, comme une pique. Les Seigneurs ont ordinairement un esclave pour porter ces armes; ils s'en servent de la main droite, en tenant le bouclier de la gauche.

Enfin ils ont des boucliers, qui sont faits d'osier, couverts de peau, & garnis de plaques de cuivre, desorte qu'ils sont à l'épreuve des fleches & du sabre. Ces boucliers ont quatre ou cinq pieds de long & trois de larges. Les Negres s'en servent avec tant d'adresse, qu'il est impossible de les blesser à moins que de percer le bouclier (*a*). Quelques Negres ont du canon, mais ils s'en servent si mal que cela ne vaut pas la peine d'en parler.

Formalités de la Paix. Nous finirons cet Article en rapportant les formalités d'un Traité de paix entre les Negres, selon la Relation de *Des Marchais*. Les Parties belligérantes s'étant lassées de la guerre, & les Européens s'en étant mêlés, elles donnerent les mains à la paix. On convint du jour marqué pour la cérémonie, aussi-bien que du lieu. On choisit pour cela une plaine sur les frontieres des Etats qui étoient en guerre. Chaque Parti s'y rendit armé comme par une bataille. Ils firent apporter leurs Fetiches, les Prêtres s'y trouverent; les Chefs jurerent sur les Fetiches de ne se vouloir plus de mal, d'oublier tout le passé, & pour sûreté de leurs promesses ils se donnerent réciproquement des ôtages. Ce sont ordinairement les Fils du Roi qui en servent, ou à leur défaut les principaux du Pays, mais on ne parle jamais de rendre les prisonniers, ni d'aucun dédommagement. On compte un homme mort dès qu'il est pris. Aussitôt que les sermens sont faits, les tambours & les trompettes se font entendre de tous côtés, on quitte les armes, on se mêle, on s'embrasse, on boit & on mange les uns avec les autres. La journée se passe en danses & en chansons, & le négoce recommence comme si l'on avoit toujours été en pleine paix (*b*).

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

SECTION IX.

De l'Air & du Climat de la CÔTE D'OR. *Explication des Marées & des Courans qu'on y observe. Des Saisons, des Vents. Description des Animaux, des Oiseaux, des Arbres, &c. du Pays.*

Climat de la Côte d'Or. LA Côte d'Or étant au cinquieme degré de Latitude Septentrionale, on peut juger aisément que la chaleur y est extrême; mais le climat n'est pas

(*a*) *Bosman*, p. 192. *Des Marchais* T. I p. 311. (*b*) *Des Marchais*, l. c p 323, 324.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

pas aussi malsain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Leur coutume ordinaire est de donner dans l'excès, & de juger plus par ce qu'ils sentent en venant d'un climat froid, que selon l'exacte vérité. Il est vrai que ceux qui ont fait quelque séjour dans le Pays avouent que dans les mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars la chaleur est excessive, mais elle est très-supportable pendant les six autres mois. *Bosman* assure même qu'il a vu le tems qu'il faisoit assez froid pour supporter le feu, comme au mois d'Octobre & de Novembre en Hollande (*a*). D'ailleurs pendant presque toute l'année les soirées & les nuits sont fort fraîches, ce qui tempere beaucoup la chaleur. Mais c'est aussi ce qui peut contribüer à la mauvaise qualité de l'air, dont les Etrangers se plaignent; ce changement subit doit faire un fâcheuse impression sur le corps; il arrête la perspiration, après que les parties les plus subtiles du sang sont évaporées, ce qui cause des fievres ardentes, des catharres & des toux. Ceux qui ont demeuré quelques années dans le Pays, & dont les corps se sont accoutumés à l'air, se ressentent moins de ces changemens, pour peu qu'ils se précautionnent contre la fraîcheur de la nuit & contre les mauvaises exhalaisons. *Artus*, de-même que *Bosman*, prétend que ce qui contribue encore à rendre l'air malsain, c'est qu'y ayant sur toute la côte quantité de hautes montagnes, il s'eleve tous les matins du fond des vallées un brouillard épais, puant & qui a une odeur de soufre, sur-tout dans les endroits marécageux, & auprès des rivieres. Il est difficile que les Européens ne s'en ressentent, sur-tout lorsqu'ils sont à jeun. C'est sur-tout durant les six mois d'Hiver, depuis Mars jusqu'à Octobre, que ces brouillards regnent, & particulierement au mois de Juillet & d'Août, pendant lesquels on voit aussi plus de maladies qu'en Eté. Il se mele à cela une terrible puanteur causée par la mal-propreté des Negres, qui font leurs nécessités autour de leurs maisons par tout le village, & qui ont la pernicieuse coutume de laisser pourrir leur poisson pendant cinq ou six jours avant que de le manger. Toutes ces mauvaises odeurs, qui se font sentir même à une grande distance, sont non seulement desagreables, mais très-nuisibles aux nouveaux venus. Plusieurs succombent aussitot qu'ils sont à portée de leur maligne influence; & d'autres qui se sont bien portés dans les lieux où les Negres sont plus propres, sont tombés ici dans des maladies de langueur.

Il faut avouer même que le Climat des Provinces Meridionales de France est si different de celui-ci, que des François qui n'ont jamais eu une heure de mauvaise santé, ont été attaqués de violentes maladies inflammatoires, immediatement après être arrivés en Guinée. Il est vrai cependant que les Voyageurs ont fort exaggeré la mauvaise qualité de l'air, & lui ont attribué ce qui est un effet de l'intempérance & de la débauche. Il faut y ajouter l'ignorance de ceux qui exercent la Medecine. Le portrait que *Bosman* fait des soldats Anglois, & que nous avons rapporté, prouve assez les fâcheux effets de la debauche, & nous ne repeterons pas ici une vérité qui fait si peu d'honneur à notre Nation (*b*).

Nonobstant tout cela, il est certain que les Negres jouissent en general

(*a*) *Bosman* Lett. VIII. p. 112.

(*b*) *Idem* Lett. VIII. p. 113.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

néral d'une bonne ſanté, & parviennent à une aſſez heureuſe vieilleſſe. Ils ont à-la-vérité des maladies épidémiques, mais que leur ignorance en Médecine ſeule rend fatales. Les vers & quelques autres maladies n'emportent pas beaucoup de monde, ce ſont la petite vérole & les fievres épidémiques qui font quelquefois de terribles ravages parmi les enfans. Les fievres intermittentes ſont aſſez communes, mais rarement mortelles. Quelques Voyageurs parlent de la faim canine comme d'une maladie du Pays, mais d'autres aſſurent qu'elle ne vient que de l'uſage exceſſif d'un certain vin de Palmier. Mais nous n'inſiſterons pas davantage ſur les maladies, dont peu de Voyageurs nous paroiſſent avoir bien connu la nature, pour nous attacher à des parties de l'Hiſtoire Naturelle rapportées plus clairement, parcequ'on n'a pas beſoin d'etre Phyſicien pour les obſerver.

Marées & Courans de la Côte de Guinée.

L'illuſtre Chevalier *Newton* eſt le premier Philoſophe qui ait fait ſervir avec ſuccès l'Aſtronomie à l'explication des Phénomenes de la Nature, & par le principe de la gravitation il a expliqué d'une façon aiſée & vraiſemblable les marées, les courans, le flux & le reflux de la mer. Suivant ce grand Homme, le Soleil, la Lune, la Terre & tous les Corps Céleſtes gravitent vers leur centre à proportion de leur maſſe. La Terre ſe trouvant dans la ſphere de l'attraction du Soleil & de la Lune, l'Océan, qui eſt la partie fluide du Globe, en reſſent néceſſairement l'influence & doit s'enfler. Ce n'eſt pas ici le lieu de nous étendre ſur cette belle Théorie; il ſuffit de dire que l'on peut par les mêmes principes expliquer la cauſe des marées & des courans ſur la côte de Guinée. Depuis la riviere de Gambie juſqu'au détroit & au golphe de Benin, le flux & le reflux ſont réguliers ſur les côtes, avec cette différence que dans les rivieres & dans les bayes, où deux rivages reſſerrent les eaux, les marées ſont hautes & fortes auſſi-bien que régulieres; mais ſur la côte morte, ainſi que s'expriment les Marins, elles montent lentement & pas à une fort grande hauteur, tout au plus deux ou trois pieds, augmentant à meſure qu'on approche du golphe ou baye de Benin. C'eſt ce que l'on voit encore au Cap Corſe, à Sacconde, & à Commendo, & en général dans tous les lieux où la côte s'avance en forme de Pointe ou de Preſqu'iſle en mer; la marée y monte toujours un pied ou deux plus haut que là où la côte eſt égale, bien-qu'il n'y ait que quelques milles d'un endroit à l'autre (*a*).

Sur la Côte d'Or le courant fait ſouvent deux lieues en une heure, quelquefois contre le vent, mais plus ordinairement quand il en eſt aidé, & alors il eſt très-rapide, mais preſque toujours en ne ſerrant pas de près, & formant des ondes comme la marée; en d'autres tems il eſt uni comme une glace de miroir durant des jours entiers, & imperceptible à dix lieues du rivage. Le courant part de deux points depuis la Baye de Benin, du Sud juſques environ au Cap Lopez & au-delà; & de l'Oueſt le long de la Côte d'Or, en ne ſerrant pas le vent de près, car les vents portent comme les courans le long de la côte. *Philips* obſerve que tous les Vaiſſeaux qui font cours vers An-

(*a*) *Atkins*, p. 135.

Angola, l'éprouvent quand ils ont la terre à bord, comme il s'exprime, ou quand ils veulent gagner vers l'Ouëst sur la Côte d'Or (*a*). Il est probable que cette diversité peut venir de la configuration de la Terre, comme du tems & des vents. C'est ainsi que la Terre courant en ligne droite sans golphes ni bayes, excepté celui de Benin & de Callabar, le flux de la mer, lorsqu'il est borné par le rivage, tend naturellement à entrer dans la moindre ouverture qu'il trouve, devenant plus fort à mesure qu'il en approche de deux côtés. Ces golphes, en resserrant les eaux, ressemblent en quelques façon aux rivieres, qui à proportion de leur largeur & de leur profondeur, & de la mer où elles se déchargent, ont plus ou moins de courans ou de marées, le long de leurs bords en dedans. Ils sont encore aidés en partie par les vents, qui sont aussi détournés de la même maniere, & portent des deux côtés vers la baye, & en partie par la grande ardeur du Soleil, qui attire plus de vapeurs près du rivage & là où l'eau est basse, & ces vapeurs se répandent en brouillards & en pluies. Celles-ci sur-tout étant continuelles pendant un mois ou six semaines, & faisant le tour en divers lieux de la côte, peuvent vraisemblablement causer quelque différence dans les marées. Mais ce seroit faire un Essai Physique que d'entrer dans des explications trop détaillées.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Nous pouvons assigner encore une autre raison, pourquoi les courans suivent le plus communément le vent. Le flux venant d'un vaste Ocean Méridional prend son cours le long du rivage, mais le reflux retourne aisément & également vers toutes les parties de l'Océan, & par cette raison il cause si peu de changement dans le courant, qu'on l'apperçoit à peine à une distance un peu grande. Des Vaisseaux partis de Juida au mois de Juillet, lorsque les courans étoient forts & suivoient le vent, qui étoit Sud-Ouëst, auroient pu aisément gagner quelques-unes des Isles ; chose absolument impossible, si le courant de la rade s'étoit étendu par tout le Golphe. Et de pouvoir gagner aussi loin au Sud, est un phenomene difficile à expliquer, à moins que l'on ne suppose que les eaux qui viennent dans la baye joindre le courant, sont repoussées vers le milieu, d'une maniere imperceptible, dans l'Océan. On en peut dire autant du Détroit de Gibraltar (*b*).

Nous pouvons conclure de ces observations des Mariniers, que les courans & les marées ont beaucoup d'affinité par-tout, que c'est principalement le gisement ou la configuration de la Terre qui les fait porter d'un côte ou de l'autre. Si les eaux sont resserrées entre deux rivages de façon qu'elles forment comme un canal, l'élevation journaliere de l'Océan, causée par l'attraction de la Lune, y rendra la marée plus rapide, à proportion de la largeur & de la profondeur du canal, & de la mer à l'action de laquelle il est exposé ; mais si la côte est egale & à découvert, comme le long de la Côte d'Or, les marées se changent en courans. Ce Corollaire est parfaitement conforme à toutes les observations faites par les plus judicieux Mariniers sur la Cote de Guinée, & par la Compagnie Françoise des Indes Orientales entre la côte orientale de la Terre-ferme & l'Isle de Madagascar ; car le canal étant trop profond & trop large pour la direction d'une marée, il y a

(*a*) *Philips*, p. 29. (*b*) *Atkins*, l. c.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

a des courans du Nord & du Sud, selon que la mer enflée court autour de l'extrémité septentrionale ou méridionale de l'Isle; & ce qui fait encore plus à notre sujet, c'est qu'ils sont plus forts où le canal se resserre, plus foibles & plus variés en différentes directions, à mesure que la mer s'étend davantage dans le passage (*a*). Une autre conséquence qui découle de ce que nous avons dit, c'est qu'on ne trouve des courans & des marées que sur les côtes, & qu'à dix lieues des côtes on ne s'en apperçoit point, ni à l'embouchure d'un golphe; l'influence de la Lune & le changement du tems les font aussi varier. Nous nous flattons que cette théorie générale des courans, sera plus satisfaisante pour un Lecteur curieux, qu'une Relation seche, & des Remarques peu concluantes sur un sujet, qui fait partie de l'Histoire Naturelle du Pays dont nous traitons.

Saisons de la Côte d'Or.

Bosman divise les Saisons de la Côte d'Or en Eté & Hiver. L'Hiver se subdivise en trois parties; deux mois de brouillard, deux mois de pluie, & deux mois de vent; mais cela change tellement tous les ans, qu'on ne peut guere compter sur ces subdivisions. L'Eté commence quelquefois un mois plutôt, & une autre année le brouillard ou la pluie vient un mois plus tard qu'à l'ordinaire, & ainsi du reste. En un mot tout est tellement confus & incertain, qu'il n'y a presque plus de fonds à faire. Lorsqu'il arriva sur la côte les Saisons étoient fort réglées; l'Eté & l'Hiver commençoient toujours dans un même tems, & ces deux Saisons étoient même plus rudes qu'elles ne l'étoient au tems qu'il écrivoit. Il pleuvoit alors plusieurs jours de suite d'une maniere si terrible, qu'on eût dit que l'on étoit menacé d'un second déluge (*b*), depuis les pluies n'y sont pas à beaucoup près si abondantes; phenomene qui s'explique peut-être par la nutation des Poles, & par la variation de l'obliquité de l'Ecliptique (*c*). Il pleut beaucoup plus à Axim qu'en aucun autre lieu de la côte, bien-qu'il ne soit qu'environ à vingt lieues à l'occident de d'Elmina. *Bosman* fut fort surpris de voir que la pluie y duroit si longtems, & ayant demandé à un des Officiers combien ce tems pluvieux continuoit, il lui répondit qu'il duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours. Quoique cela fût trop exaggéré, il est certain qu'il pleut à Axim au moins la moitié de l'année, & c'est par cette raison qu'excepté le riz & les arbres, les fruits & les racines n'y viennent pas bien, à cause de la trop grande humidité. *Atkins* assure qu'il y a sur toute la côte un retour régulier de pluies de Printems & de pluies continuelles. Les premieres des deux côtés de l'Equateur durent le plus longtems sans interruption. Elles commencent au Nord de la Ligne à Sierra Liona dans le mois de Mai, sur la Côte d'Or en Avril, & elles sont precédées par des vents de Sud Sud-Est; mais au Sud de l'Equateur les pluies du Printems tombent au Cap Lopez en Octobre, & à Angola en Novembre. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la cause de ces retours périodiques, mais on peut conjecturer qu'ils sont destinés à humecter la terre, & à la rendre fertile dans les endroits où les habitans ont assez d'intelligence & d'industrie, pour entrer dans les vues de

(*a*) Mém. de l'Acad. Royale des Sciences, T. XV. p. 217.

(*b*) *Bosman*, Lett. VIII. p. 128.

(*c*) Voy. une Piece du Dr. *Bradley* dans un des derniers Volumes des *Transact. Philosoph.*

de la ſage & bonne Providence. En 1721 que l'*Auteur* étoit au Cap Corſe, la pluie commença vers le milieu d'Avril, & continua ſans intermiſſion jusqu'à la fin de Mai; la nuit elle étoit généralement plus forte, accompagnée de tonnerres, d'éclairs & de calme. Si l'on ſentoit quelque briſe, elle venoit du Sud & portoit directement ſur la terre, tandis que les nuées de la pluie ſuivoient regulierement en venant de l'Océan. Si l'horizon s'éclairciſſoit, comme cela arrivoit pendant quelques minutes, la chaleur du Soleil étoit le double plus violente (*a*) (*).

SECTION IX. *Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Soin des Negres à éviter la Pluie.

Les Negres évitent fort ſoigneuſement la pluie, & la croient très-nuiſible à leur ſanté. Les Hollandois s'en ſont convaincus par leur propre expérience par rapport à certaines Saiſons. Pendant les orages, qu'ils appellent *Travados*, les pluies qui tombent près de la Ligne ſont tout-à-fait rouges, & d'une qualité ſi maligne qu'on ne peut dormir dans ſes habits mouillés, comme cela arrive ſouvent aux matelots, ſans être attaqué d'une maladie dangereuſe. *Artus* aſſure que les habits qu'on ôte pourriſſent très-promptement, ſi l'on n'a pas ſoin de les faire ſécher parfaitement. Auſſi les Negres craignent-ils ſi fort la pluie, que s'ils ſont ſurpris du moindre orage, ils mettent leurs bras en croix au deſſus de leur tête pour ſe couvrir le corps, courent de toutes leurs forces vers la premiere retraite, & ſemblent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe ſur eux. C'eſt par la même raiſon qu'en dormant ſur leurs nattes, ils ſe tiennent couchés auſſi près du feu qu'il leur eſt poſſible, & qu'ils ſe frottent ſi ſoigneuſement le corps d'huile, parceque cette onction leur tient les pores fermés, & empêchent la pluie, qu'ils regardent comme la cauſe de toutes leurs maladies, d'y pénétrer. Les terribles *Tornados* ou *Travados*, ainſi que les appellent les Portugais, ſuivent ordinairement le Soleil, qui ſemble les attirer. Ce ſont des tourbillons de vent qui s'élevent ſubitement de l'Eſt-Sud-Eſt, & quelquefois du Nord, avec quelques points d'Oueſt. Ils ſont accompagnés d'horribles coups de tonnerre, d'éclairs effrayans, de groſſes pluies qui ſemblent tomber en maſſe, & d'une obſcurité extraordinaire, qui dérobe la lumiere du jour en plein midi. Ils durent une heure ou deux, & quelquefois davantage, mais auſſitôt qu'ils ſont paſſés l'air devient clair & ſerein comme auparavant. Quand ils arrivent dans la bonne Saiſon, c'eſt-à-dire dans l'Eté, ils ſont moins violens qu'en Hiver; mais ils ſont plus incommodes, parcequ'ils ſont ſuivis ordinairement de pluies froides, qui durent pluſieurs jours avec une force qu'il eſt impoſſible de repréſenter. En Hiver il y a toujours beau-

Travados.

(*a*) *Atkins*, p. 139.

(*) Nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver, que la remarque du Docteur *Hales* paroît contredite par l'expérience de ceux qui ont fait du ſéjour en Guinée. Il prétend que les exhalaiſons & les vapeurs dont ſe forment les pluies, la neige, la grêle, les brouillards & les roſées, s'élevent en plus grande quantité des côtes & des bas-fonds, que du milieu de l'Océan. L'horizon embrumé, & les grandes roſées, ſe remarquent rarement en Guinée à deux lieues du rivage, pas même dans les rades où les Vaiſſeaux mouillent. Au-lieu qu'autrement on devroit s'appercevoir de ces vapeurs dans une grande étendue d'eau. L'expérience prouve cependant le contraire; toutes ſortes d'exhalaiſons diminuent à meſure que l'on avance en mer, & qu'on s'éloigne de terre.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

beaucoup à craindre pour les Vaisseaux qui sont à la voile. Mais on est averti de leur approche par divers signes, & l'expérience apprend aux matelots à prendre des précautions. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaisse & fort noire ; si elle est marquée de plusieurs taches blanches il faut s'attendre à des vents inpétueux, si sa couleur n'est pas variée c'est de la pluie qu'elle annonce (*a*).

Bosman assure que de son tems ces ouragans n'étoient ni aussi fréquens, ni aussi violens qu'ils avoient été autrefois. Il rapporte d'après un Mémoire du Directeur *Valkenburg*, que l'an 1651 il s'éleva un si terrible orage à d'Elmina, avec des coups de tonnerre si épouvantables, que chacun en fut saisi de frayeur, pensant que c'étoit la fin du Monde. Le tonnerre fondit l'or & l'argent sans endommager les sacs où il étoit, & brisa les épées dans le fourreau. Il arriva encore plusieurs autres choses extraordinaires. *Bosman* lui-même en a vu d'aussi terribles, mais il semble, dit-il, que ces tempêtes ont cessé, du-moins nous ne nous en sommes guere apperçus depuis trois ou quatre ans (*b*). Apparemment que les choses ont encore changé depuis, car les Flottes qui vont en Asie, en Afrique & en Amérique n'éprouvent encore que trop de ces ouragans.

Tous les Voyageurs conviennent qu'il n'y a point de partie du Monde où les Tornados soient si fréquens qu'en Guinée ; ce que l'on doit vraisemblablement attribuer à la quantité d'exhalaisons nitreuses & sulphureuses, à l'excessive ardeur du Soleil, & aux pluies continuelles. Si les nuées qui renferment ces matieres forment un composé élastique, hétérogene & inégal, alors ces matieres renfermées s'échappent avec plus de violence, & font un bruit horrible si elles sont proche. On a remarqué que loin du rivage on n'apperçoit ni tonnerre ni éclairs, on a quelquefois pris pour des éclairs certains traits de lumiere dans l'air, mais nous n'avons jamais lu qu'on ait entendu le tonnerre à cent lieues de terre ; & c'est par ce principe qu'on peut expliquer ces phénomenes, dont nous laissons la discussion aux Physiciens. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Tornados ne se font pas sentir à une grande distance ; on a vu les Vaisseaux mis en pieces au Cap Corse, tandis que l'air étoit doux & serein à Anamabo, qui n'en est qu'à trois ou quatre lieues (*).

Terreno *ou Vent de terre.*

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un violent vent de terre, que les Negres appellent *Harmattan*, qui s'éleve de l'Est vers Noël. Il est si fort dès le moment qu'il commence à souffler, qu'il prend le dessus sur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme *Barbot* en fit l'expérience à Boutry en 1682. *Atkins* dit qu'ils ne durent que quelques heures ; mais le peu de séjour qu'il a fait sur la côte ne lui a pas permis d'en voir beau-

(*b*) *Atkins*. *Artus* ap. *De Bry*, P. VI. p. 70. (*b*) *Bosman*, Lett. VIII. p. 122.

(*) Quelques Voyageurs ont parlé d'une pierre de foudre, telle que celle qui tomba, dit-on, en 1695 sur la Mosquée d'Andrinople. On en montre aussi dans les Cabinets des Curieux. A Coppenhague, par exemple, on conserve une assez grosse piece de substance métallique, à laquelle on donne le nom de pierre de foudre. Mais il y a de l'apparence que ce n'est que quelque substance métallique qui a été fondue par la foudre.

Section IX. Histoire Naturelle de la Côte d'Or

beaucoup, ni de faire des observations aussi exactes que *Barbot*. Le Soleil demeure caché pendant l'orage, & l'air est si obscur, si épais & si rude, qu'il affecte sensiblement les yeux. La nudité des Negres les expose à ressentir si vivement son action, que l'Auteur les a vu trembler comme dans l'accès d'une fievre violente. Les Européens mêmes, qui sont nés dans un climat plus froid, ont de la peine à supporter ce changement subit, & sont obligés de se tenir renfermés dans leurs chambres avec le secours d'un bon feu & des liqueurs fortes. L'air est alors si suffoquant qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister. Ces Harmattans ne sont pas moins nuisibles aux betes qu'aux hommes, aussi les Negres, qui connoissent le danger, enferment-ils leurs bestiaux pour les en garantir. Deux chevres, que le Commandant du Cap Corse fit exposer à l'air pour faire une expérience, furent trouvees mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers s'ouvrent aussitot que le Harmattan commence, & il fait rider le papier, le parchemin & le cuir, de la même façon que le feu. Nous ne prétendons pas contester ces effets extraordinaires, étant aussi bien attestés, & nous n'entreprendrons pas de les expliquer (*a*).

Vents alisés.

Les vents alisés soufflent ici également, comme en d'autres lieux du Globe, dans l'intervalle de trente degrés de l'Equateur. Sur la Côte d'Or les véritables vents alisés viennent de l'Oüest, & suivent la direction de la côte là où elle court vers l'Est. Mais depuis la riviere de Gabon, sous la Ligne, où la Terre tourne au Sud, les vents suivent encore le même cours, & soufflent Sud-Est & Sud-Est à l'Est. La côte semble faire décliner le véritable vent alisé, de la même maniere que les caps font les marées & les courans. Si dans de certaines Saisons, comme on le remarque dans celle des pluies, les vents tournent plus au Sud, ils sont plus foibles; comme en ce temslà le Soleil est au Nord de la Ligne, c'est selon les apparences pour retablir l'équilibre de l'air, raréfié par une plus grande chaleur.

Vents de terre & de mer.

Enfin on jouit sur cette côte de brises de terre & de mer, qui sont de petits vents qui ne s'étendent pas fort loin, mais fort rafraîchissans & nécessaires dans des lieux où l'ardeur du Soleil est si grande. Le vent de mer s'éleve ordinairement vers dix-heures du matin: il est frais, doux & agréable; mais celui de terre qui lui succede le soir, est foible, étouffant & de mauvaise odeur, sur tout quand il vient des rivieres dont les bords sont marécageux, & couverts de *Mangroves* pourris; ce qui est fort commun dans le Pays (*b*).

Quadrupedes domestiques de la Côte d'Or.

Comme nous avons déja eu occasion, dans la Description particuliere des Etats de la Côte d'Or, de parler du sel & de l'or qu'elle fournit, nous passerons à l'article des quadrupedes, des oiseaux, des poissons, des arbres, des fruits, des grains & d'autres productions. Entre les animaux domestiques, le premier rang, à cause de leur utilité, appartient aux betes à cornes, telles sont les taureaux, les bœufs, les vaches, les boucs & les chevres, les moutons. Les Pays de l'interieur des terres, comme Dinkira, Asianté, Akim en sont remplis, mais il en vient fort peu de-là sur la côte, à cause de l'eloignement. Au contraire on en amene une assez grande quan-

(*a*) *Barbot*, p. 193. *Atkins* p. 149. (*b*) *Atkins* l. c.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

quantité à Axim, à Pocquefon, à d'Elmina & à Acra, parcequ'on peut les y conduire aifément d'Acquamboe & de Lampi. Ces beftiaux trouvent à Axim d'affez bons pâturages, & s'y engraiffent bien; mais à d'Elmina & aux environ les vaches font feches & maigres, elle ne donnent que peu de lait, & la chair a peu de goût. *Bosman* remarque que c'eft le feul endroit où l'on en tire du lait, les Negres ignorant cet ufage; mais le lait qu'on en tire eft fi peu abondant & fi peu gras, qu'à peine vingt à trente vaches en peuvent-elles fournir affez pour la table du Directeur-Général. Ces vaches font petites & légeres, & les meilleures ne pefent pas au-delà de deux-cens-cinquante livres, quoiqu'à proportion de leur grandeur elles duffent pefer davantage. Les Voyageurs ont obfervé qu'en général tous les animaux du Pays, de-même que les hommes, font fort légers pour leur taille, ce qu'on attribue à la mauvaife nourriture, qui au-lieu d'une chair ferme & nourriffante, n'en produit que de fpongieufe, légere & dure. Auffi celle des vaches eft-elle de fort mauvais goût, & néanmoins on ne fait pas difficulté d'en payer quelquefois cinquante écus & davantage; ce qui prouve qu'elles n'y font pas abondantes (*a*). *Artus*, après avoir obfervé que les bêtes à cornes font très-petites, ajoute que les Negres ne peuvent traire les vaches, parcequ'elles ont à peine affez de lait pour nourrir leurs veaux (*b*). C'eft ce qui fait que le veau eft encore plus mauvais que le bœuf, & a un goût defagréable (*c*).

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons fur la côte, ils y font fort chers. Ils font de la figure de ceux d'Europe, mais la moitié plus petits, & au-lieu de laine ils ont du poil; ainfi, dit *Bosman*, c'eft ici le Monde renverfé, les hommes ont de la laine & les moutons du poil. Leur chair n'a nullement le goût de mouton, elle eft feche & maigre, deforte que les gens un peu délicats ne font pas tentés d'en manger, & ceux du commun s'en paffent, parceque leur bourfe n'y fauroit fuffire; car on en paye toujours depuis fix jufqu'à huit écus, prix exceffif pour un animal auffi petit, auffi mauvais, & en meme tems auffi abondant que le difent les Voyageurs (*).

Le nombre des chevres eft prodigieux: elles ne different de celles d'Europe qu'en ce qu'elles font beaucoup plus petites, mais leur chair eft bien plus graffe & plus délicate que celle des moutons, fur-tout celle des petits boucs, quand on les châtre lorfqu'ils font encore jeunes. Le prix d'un bon chevreau eft ordinairement quatre écus. Nous fouhaitterions bien que les Voyageurs nous euffent appris pourquoi un mouton, dont la chair eft fi mauvaife, coûte tant, tandis que les chevreaux qui font fi bons, fe donnent à un prix fi médiocre. Les Negres ont une plaifante & ridicule opinion fur la caufe de la puanteur des boucs. Ils difent qu'il y avoit au commencement du Monde une Déeffe, qui avoit coutume de s'oindre le corps d'u-

(*a*) *Bosman* Lett. XIV. p. 236, 237.
(*b*) *Artus* ap. *De Bry* l. c. p. 8.
(*c*) *Bosman* ubi fup.

(*) *Smith* dit que les moutons de Guinée reffemblent fi peu aux nôtres en Europe, qu'un étranger en les voyant auroit de la peine de les reconnoître, à moins que de les entendre bêler. Ils font couverts d'un poil d'un brun clair & noir, comme nos chiens (1).

(1) *Smith*, T. II. p. 39.

d'une huile ou d'un onguent de senteur. Les boucs s'en étant apperçus, prierent la Déesse de les oindre de cette huile, elle feignit de leur accorder leur demande; mais au-lieu de prendre la boëte de l'onguent odoriférant, elle en prit une où il y avoit quelque chose de fort puant, dont elle oignit leur corps, & c'est de-là que leur vient la mauvaise odeur qu'ils ont encore. Les Negres ajoutent, que jusqu'à aujourd'hui ils ignorent cette supercherie, & qu'ils croient encore que la Déesse les a oints de la bonne huile; ce qui fait qu'ils ont grand soin de se mettre à couvert de la pluie, de peur qu'elle n'emporte leur bonne odeur (a).

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les chevaux du Pays sont petits, & de la taille de nos chevaux du Nord. On n'en voit guere sur la côte, mais il y en a beaucoup dans l'intérieur des terres. Ils ne sont nullement beaux; leur tête ressemble à celle d'un âne, ils la portent toujours baissée. Leur allure est aussi incommode, & ce n'est qu'à force de coups qu'on les fait avancer. *Bosman* dit que la plupart sont si bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent presque à terre.

Le Pays fournit aussi assez d'ânes, qui sont un peu plus grands que les chevaux, & dans leur espece bien plus beaux. Les Negres ne s'en servent point pour porter des fardeaux, mais seulement de monture. On a remarqué qu'ils ne s'accommodent point sur la côte. *Bosman* rapporte que les Hollandois en avoient eu trois ou quatre, qui moururent successivement.

On trouve encore ici un assez bon nombre de porcs; ceux que les Negres nourrissent ont la chair fade & molle, mais ceux que les Européens élevent peuvent passer pour bons; cependant ils ne sont pas comparables à ceux de Juida, qui sont les meilleurs qu'il y ait au Monde, selon notre Voyageur (b). On peut juger combien le bon porc est rare, puisqu'on paye d'un du poids de quatrevingt-dix livres douze à treize écus.

Mais de toutes les viandes il n'y en a point que les Negres estiment davantage que la chair de chien. Les chiens de ce Pays sont tout différens de toutes les especes connues en Europe; ils n'aboyent ni ne mordent; il s'en trouve de toutes couleurs, noirs, rouges, blancs & jaunes. Ceux d'Europe dégénérent d'une façon étonnante en peu d'années, les oreilles leur viennent longues & roides comme celles des renards. Les Negres payent bien les chiens, plusieurs d'entre eux ont un chenil où ils nourrissent quantité de ces animaux, & vendent fort cher les petits qui en viennent. *Barbot* dit que leur queue est longue, pointue & sans poil, qu'ils ont aussi la peau du corps nue, ordinairement tachetée, & qu'ils sont desagréables à la vue & au toucher. Les Negres ont emprunté des Portugais le nom de *Cabra de Matto* qu'ils donnent aux chiens, parcequ'ils en aiment la chair & qu'ils la préférent au bœuf & au mouton.

Les Negres font aussi cas des chats, sur-tout quand ils sont alertes à la chasse des rats & des souris, vermine dont toute la côte est infectée. Les Negres en mangent, mais rarement; il n'y a guere que les esclaves qu'on tient en prison, qui en tuent souvent pour satisfaire leur appétit (b).

Quadrupedes sauvages.

Parlons à-présent des quadrupedes sauvages, & commençons par l'éléphant

(a) *Bosman* ubi sup. p. 238. (b) Le même Lett. XIV. p. 241.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

phant, qui doit tenir le premier rang à cause de sa grosseur & de sa sagacité. On a déja vu ailleurs la description de ce noble animal; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences dignes d'attention, & l'on ne doit pas être surpris qu'un animal si gros & si curieux fournisse toujours matiere à de nouvelles observations. Quoiqu'il n'y ait nulle part ni en Afrique ni dans le reste du Monde connu autant d'éléphans que sur la Côte d'yvoire, il s'en trouve aussi beaucoup sur la Côte d'Or. Il y en a un grand nombre dans les Pays d'Ancobar & d'Axim; mais comme ces Contrées forment les frontieres de l'une & de l'autre côte, ce sont vraisemblablement des éléphans de la Côte d'yvoire qu'on y rencontre, & que l'on tue. On en voit encore quantité dans le Pays de Fetu, & on a généralement observé que plus un Pays est désert & inhabité, plus on y rencontre d'animaux farouches de toute espece. Il y a beaucoup d'éléphans dans l'intérieur du Pays, d'où ils s'avancent jusqu'à une portée de mousquet des Forts Européens, faisant bien du ravage, & portant la terreur avec eux. En 1697 on en tua un d'une grandeur extraordinaire à Acra, près du Fort Hollandois, dont les deux dents pesoient deux-cens-vingt livres. En 1700, un Negre d'Axim, qui avoit accoutumé d'aller à la chasse des éléphans, & qui en avoit déja tué quelques-uns, ayant tiré sur un, le manqua; l'éléphant en fut si irrité, qu'il se mit à poursuivre le Negre, & l'ayant atteint l'écrasa & brisa son fusil. La même année on en vit venir un près d'Elmina, allant doucement le long de la côte jusques sous la montagne de St. Jago. Des Negres eurent la hardiesse d'aller à sa rencontre sans armes; il se laissa environner, & s'avança gravement avec eux jusques sous le mont St. Jago; un Officier du Fort lui tira un coup de mousquet, & l'atteignit avec une grosse balle précisément au-dessus des yeux. Cependant ni ce coup, ni plusieurs autres que les Negres lui tirerent, ne purent le mettre en colere; il n'en marcha pas même d'un pas plus vîte, seulement il menaçoit de tems en tems & dressoit alors ses oreilles, qui étoient d'une grandeur prodigieuse. Il entra enfin dans le jardin du Fort, où il abbattit plusieurs cocotiers, & il nous parut, dit l'Auteur, que pour renverser un arbre il ne faisoit pas plus d'effort, qu'un homme en feroit pour jetter par terre un enfant de quatre ans. Pendant qu'il fut-là, on lui tira plus de cent coups de fusil, qui le firent beaucoup saigner, mais ne le mirent point en furie. Mais un Negre fut assez hardi pour lui saisir la queue dans le dessein de la couper, imprudence dont il eut lieu de se repentir; car l'éléphant le frappa de sa trompe, le jetta par terre & l'écrasa sous ses pieds, il lui fit même avec ses dents deux trous dans le corps, après quoi il laissa tranquillement emporter le corps sans s'y opposer. Pour abréger, nous dirons qu'étant sorti du jardin, il essuya encore tant de coups qu'il se coucha sous des arbres, où il expira. Cette circonstance confirme, dit *Bosman*, l'opinion des Negres, qui disent qu'un éléphant lorsqu'il sent que sa mort approche, va se coucher, s'il peut, sous un arbre ou dans un bois. Notre Voyageur en a vu quatre exemples (*a*).

Les éléphans de la Côte d'Or sont plus petits que ceux des Indes Orientales,

(*a*) Le même, Lett. XVII. p. 332—337.

tales, mais d'ailleurs ils ſont de la meme figure. *Bosman* réfute quantité de choſes que les Naturaliſtes ont avancées. Il nie qu'on ſache rien de leur accouplement, du tems que les femelles portent, de leur âge, du renouvellement de leurs dents &c. que *Pline* rapporte comme des faits avérés, & que les Naturaliſtes qui ſont venus depuis lui ont adoptés pour ce qui eſt du renouvellement des dents; *Smith* l'affirme, & appuye ſon ſentiment de raiſons auxquelles il ſemble qu'on ne peut refuſer de ſe rendre (a). *Atkins* penſe de-même, mais il reſtreint le renouvellement de dents aux jeunes, qui en changent peut-être comme ſont les enfans. A quoi l'on peut ajouter le témoignage des Negres, qui aſſurent qu'on ne trouve jamais qu'une dent dans le même lieu, & ſouvent en des endroits où l'on ne voit point de trace d'un éléphant mort. *Barbot* aſſure que ces animaux nagent plus vîte qu'une chaloupe à dix rameurs, & qu'ils courent auſſi vîte qu'un cheval, deux qualités qu'on ne s'attendroit pas à trouver dans un animal d'une ſi prodigieuſe groſſeur. Les Negres en diſtinguent de trois eſpeces; l'éléphant des marais, celui des montagnes & celui des bois. L'éléphant des marais eſt celui qui ſe plait dans les lieux marécageux & du côté des rivieres qui débordent; ſes dents ſont bleues & ſpongieuſes, difficiles à arracher, & plus encore à travailler, parcequ'elles ſont remplies de petits nœuds. L'éléphant des montagnes eſt farouche & dangereux; il a les dents petites mais dures, & elles ſont eſtimées. L'éléphant qui vit dans les bois eſt le plus doux & le plus docile; ſes dents ſont les plus groſſes & les plus blanches, & elles approchent pour la qualité de celles de l'éléphant des montagnes. La chaſſe de ces animaux eſt un exercice fort commun mais dangereux, & il ne ſe paſſe point d'année que bien des Negres n'y perdent la vie. La maniere la plus ordinaire eſt de les tirer avec des balles de fer, car celles de plomb rejailliſſent de deſſus leur peau comme d'un mur. On n'en voit jamais de blancs ſur la Côte d'Or, quoique les Voyageurs rapportent qu'il s'en trouve plus loin, le long du Niger, dans l'Abiſſinie, & dans la Contrée de Zanzibar. La partie qui diſtingue les mâles eſt petite à proportion de la taille monſtrueuſe du corps. Les teſticules ne paroiſſent point & ſont cachées près des reins. Mais c'en eſt aſſez ſur l'article d'un animal qui n'eſt pas particulier au Pays, & dont les plus exacts Naturaliſtes ont fait ſi ſouvent la deſcription.

Les Tigres ſont en fort grand nombre ſur toute la Côte; les Negres les appellent *Bohen*. Les plus communs ſont de la groſſeur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes fortes, & la peau marquetée de taches jaunes & noires. Il ſont plus de ravages en Guinée que toutes les autres bêtes féroces, & un homme qui ſe hazarde ſeul dans un Bois ſans armes, court riſque de la vie; il n'y a cependant que la faim qui les porte à attaquer les hommes. *Bosman* dit qu'il y en a de quatre ou cinq figures différentes, que les Negres diſtinguent par des noms qu'il n'a oſé entreprendre de rendre dans ſa Langue. Il ajoute qu'il en a vu de jeunes qu'on avoit apprivoiſés, avec leſquels on badinoit comme avec un chien ou un chat; avec cela tôt ou tard ils ſont paroître leur férocité.

Le

(a) *Smith*, T. I. p. 99, 100.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Le buffle eſt un des animaux qui approche le plus de la groſſeur de l'éléphant, mais il eſt ſi rare ſur la Cote d'Or qu'on ne doit pas le compter parmi les animaux du Pays.

On y trouve le *Jakhals*, ſur-tout du côté d'Acra & dans le Pays d'Aquamboe. C'eſt un animal féroce & très-cruel, qui attaque hommes & betes. C'eſt une eſpece de chien ſauvage, qui eſt de la taille d'un gros dogue, mais il a les pattes beaucoup plus groſſes & plus fortes. Il a le poil court & tacheté, la tête fort groſſe, plate & large, les dents longues & pointues, & par certaines circonſtances que des Voyageurs rapportent il y a de l'apparence qu'on l'a pris plus d'une fois pour un loup. Quoi que *Bosman* & *Smith* diſent de la figure de la tête de cet animal, nous avons lieu de croire ſur de bonnes autorités, qu'elle reſſemble plus à celle du renard qu'à celle du dogue; les yeux ſont fort éloignés l'un de l'autre, le haut de la tête eſt large, ſe terminant en pointe vers le bas (*).

Il y a ſur la Cote d'Or une eſpece de ſanglier, moins féroce que celui des Pays froids; comme ces animaux ne ſont pas fort nombreux, & que leur chair eſt délicate, graſſe & excellente, ils ſe vendent fort cher, & on les préfére aux porcs domeſtiques.

Il y a une prodigieuſe quantité de cerfs de toutes ſortes de grandeurs; on en voit quelquefois des centaines enſemble. *Bosman* dit qu'il y en a bien de vingt ſortes, les uns auſſi gros que de petites vaches, d'autres comme des chats. Les plus beaux ſont roux, avec de fort petites cornes noires, & des pattes fort menues, qui ne paſſent point l'épaiſſeur d'un bout de pipe. Ils ſont extrêmement légers à la courſe, & font des ſauts ſurprenans; il en a vu qui ſautoient par-deſſus une muraille de dix ou douze pieds de haut (†). Il parle d'une autre eſpece de cerfs, qui ſont couleur d'orange, avec des rayes blanches; ils ne ſont pas fort gros, mais ils ont les pattes fort hautes, le col long avec les oreilles longues (*a*). Pluſieurs Européens ont eſſayé de tranſporter de ces petits animaux, mais ils ſont ſi délicats, que bien-qu'on les eût mis dans des caiſſes avec du coton, ils ſont morts d'abord qu'ils ont été dans un climat plus froid (*b*).

Artus rapporte qu'il y a dans certains cantons de la Côte d'Or un grand nombre de daims, de renards & de lievres. Les Negres ont différentes méthodes ingénieuſes pour les prendre.

Bosman compte trois ou quatre ſortes de chats ſauvages, entre leſquels on met le chat-civette. Les Negres ont l'art de les prendre jeunes, & les ven-

(*a*) *Bosman*, l. c p. 252. (*b*) *Smith* T. II. p. 41.

(*) *Bosman* rapporte que les Hollandois les prennent de la maniere ſuivante. Ils mettent quelques fuſils chargés & bandés dans une caiſſe, où ils attachent avec une corde un quartier de mouton ou de cochon, & le placent de façon qu'il peut le tirer avec ſon muſeau, & il ne l'a pas plutôt touché que le fuſil tire, & ainſi il reçoit trois ou quatre balles dans le corps (1),

(†) *Smith* appelle ce petit animal un *Antelope* d'une beauté parfaite; il n'eſt guere plus gros qu'un petit lapin, mais ſi agile qu'il ſemble volèr plutôt que courir dans les bois. Cependant les Negres qui leur donnent la chaſſe en tuent ſouvent, & c'eſt un manger fort délicieux quand ils ſont jeunes (2).

(1) *Bosman*, Lett. XIV. p. 249. (2) *Smith* T. II. p. 42.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

vendent aux Européens pour un ou deux écus. On prend beaucoup de ſoin & de peine à les élever; ils mangent de la bouillie faite de millet, avec un peu de viande ou de poiſſon. La civette leur vient quand ils ſont encore fort jeunes; celle des mâles eſt la meilleure, parceque l'urine des femelles gâte la leur. Suivant *Barbot*, le chat-civette, que les Negres appellent *Kankan*, & les Portugais *Gatos de Algalia*, reſſemble au renard pour la taille & la figure, mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement ſemblable à celle du chat, qouique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, tacheté de noir. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de muſc (*a*). *Barbot* fait la même obſervation que *Bosman* ſur le muſc de la femelle. L'uſage eſt de tourmenter beaucoup cet animal & de l'irriter avant que de lui faire rendre ſon muſc, parceque l'odeur en eſt plus forte. L'Auteur conſeille d'employer des cueilleres de bois pour le tirer du petit ſac qui le contient, pour ne pas bleſſer l'animal par quelque choſe de plus dur (*b*).

On trouve ici des porc-épis, mais en petit nombre. *Bosman* dit qu'ils ont environ deux pieds & demi de hauteur, & qu'ils ont les dents ſi aigues & ſi tranchantes, qu'il n'y a point de bois qui puiſſe leur réſiſter. L'Auteur en ayant mis un dans un tonneau, s'imaginant qu'il y ſeroit bien gardé, dans l'eſpace d'une nuit il le rongea ſi bien qu'il ſe fit paſſage. C'eſt un animal ſi hardi & ſi méchant qu'il attaque les plus dangereux ſerpens. Les Negres & même quelques Blancs eſtiment ſa chair comme un mets délicieux. *Bosman* parle encore d'une eſpece d'animaux qui reſſemblent aux hériſſons, mais ils ne ſe mettent point en peloton comme ceux d'Europe (*c*). *Artus* parle de quantité d'animaux farouches, qu'il a vus ſur la Côte d'Or, d'une figure extraordinaire, non ſeulement inconnues aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Negres (*d*).

On y trouve un animal que les Negres appellent *Potto*, & les Hollandois *le Pareſſeux*, à cauſe de ſon naturel lent & peſant, car il lui faut un jour entier pour ramper dix pas. Quelques Auteurs rapportent, que quand un de ces animaux eſt monté ſur un arbre, il n'en deſcend qu'après avoir dévoré entierement le fruit & les feuilles; il en deſcend alors gras & luiſant, mais avant qu'il ait pu gagner un autre arbre il devient d'une maigreur extrême. C'eſt un animal ſi laid & ſi hideux, que *Bosman* ne croit pas qu'on trove nulle part dans le Monde rien qui en approche. Ses pattes de devant reſſemblent parfaitement à des mains, ſa tête eſt extrêmement groſſe à proportion de ſon corps, & ſon poil eſt roux. C'eſt-là tout ce qu'il en dit, il ajoute ſeulement qu'on ne peut le regarder ſans horreur, & qu'il n'a de ſingulier que ſon affreuſe figure (*e*).

Le même Voyageur parle en paſſant de trois ou quatre ſortes d'autres petits animaux particuliers à la Guinée. De ce nombre eſt un animal que les Negres appellent *Boté*, & les Hollandois *Avaleur de vin*, parcequ'il aime le vin de Palmier avec paſſion. Il a preſque la figure d'un chat, excepte qu'il

(*a*) *Barbot*, p. 211.
(*b*) Le même.
(*c*) *Bosman* l. c. p. 253.
(*d*) *Artus* ubi ſup. p. 80.
(*e*) *Bosman* l. c. p. 254.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

a le museau beaucoup plus pointu & le corps plus petit, tacheté comme celui des civettes. Il est féroce quand il est en colere, mais doux & familier, quand on l'a accoutumé à être manié.

Le second de ces animaux n'est guere plus gros qu'un rat domestique; sa couleur est un mélange de rouge & de gris avec des taches blanches; sa queue, dont le poil est fort long, a trois doigts de large, il la fait passer par dessus son dos jusqu'au au cou. C'est une sorte d'écureuil.

Le troisieme, quand il a fait sa crûe est à peu près le double plus gros, mais de la même couleur; il est méchant & dangereux pour ses morsures. Les Negres le nomment *Kokeboe.* Il est grand ennemi des poules qu'il prend à la course, & emporte entre ses pattes. *Bosman*, qui en avoit eu plusieurs, & qui les a examinés avec soin, ne les a pas trouvé tels à divers égards que *Fockembrog* les représente (*a*).

On voit ici dans les Bois un animal long & menu, qui a une longue queue, avec une touffe de poil au bout. Sa couleur est pâle & tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Negres lui donnent le nom d'*Arompo* ou *Mangeur d'hommes*, parcequ'il se nourrit de cadavres humains, qu'il déterre & dévore. Les Negres racontent, que dèsqu'il a déterré un corps, il en fait plusieurs fois le tour, comme s'il vouloit marquer, disent-ils, qu'on ne sauroit commettre une mauvaise action sans sentir quelque remords, selon la maxime d'un Poëte:

Exemplo quodcunque malo committitur, ipsi
Displicet autori. Prima est hæc ultio, quod se
Judice, nemo nocens absolvitur.

Mais quelque ingénieuse que soit cette remarque, il y a tout lieu de croire que tous ces tours ne sont que pour examiner le terrein, & que l'animal est saisi de cette crainte qui est naturelle à tous les animaux, & qu'il regarde s'il n'y a personne qui veuille lui enlever sa proie. On remarque la même chose dans les chiens & les chats qui prennent quelque chose clandestinement.

De tous les quadrupedes qu'on voit sur la côte, les rats & les souris sont les plus nombreux, & ceux qui font le plus de mal. Il y a une sorte des premiers, qui sont grands, & qui endommagent beaucoup les grains. Les Hollandois les appellent *Rats de bois*; ils ressemblent en tout aux rats, excepté qu'ils sont plus gros que des chats. Les Negres estiment leur chair comme un mets exquis, & ceux des Européens qui peuvent vaincre leur répugnance sur l'article, la trouvent fort bonne. Il y a à Axim un autre sorte de rats, que les Negres nomment *Bontees*, de la même figure à peu près que les premiers, mais ils ont le corps plus long & plus mince. Ces animaux font beaucoup de mal aux grains que les Negres ont serrés; ils en gâtent plus en une nuit que ne pourroient faire cent rats ordinaires, puisqu'ils ne se contentent pas de se rassasier, mais endommagent tout ce qu'il trouvent. *Bosman* parle de petites souris, qui ont une odeur de musc dou-

ce

(*a*) Le même, p. 256, 257.

ce & agréable; il croit que cette odeur vient de leur peau, car il ne put point remarquer qu'elles euſſent une bourſe comme les civettes.

Ce meme Voyageur & *Smith* conviennent qu'il y a du moins cinquante eſpeces de ſinges, qui ſont tous également portés à faire des malices. Les plus communs ſont ceux que les Hollandois appellent *Smitten*; ils ſont de couleur fauve, & deviennent extrêmement grands; *Bosman* en a vu de cinq pied de haut, & ſeulement tant ſoit peu plus petits qu'un homme. Un Marchand Anglois lui raconta qu'à Wimba, où les Anglois ont un Fort, ils ſont ſi hardis & ſi forts qu'ils oſent bien attaquer les hommes, ce qui étoit arrivé à deux de ſes eſclaves, qu'ils avoient ſaiſi, & qui auroient couru riſque de la vie ſi l'on n'étoit venu à leur ſecours. Les Negres ſont très perſuadés que les ſinges peuvent parler, mais qu'ils ne le veulent point, pour ne pas etre obligés de travailler. *Bosman* parle d'une eſpece qui ſont fort jolis, leur poil eſt extremement noir & long, & ils ont une barbe blanche. Les Negres en payent ſouvent quatre écus & davantage, & les Europeens en donneroient bien autant. Il y en a encore trois autres ſortes de petits, fort jolis & dociles. On ne finiroit point, ſi l'on vouloit faire l'énumeration de toutes les eſpeces dont parlent les Voyageurs. Cependant on peut les réduire à deux claſſes générales; les ſauvages, & ceux qui s'apprivoiſent. Les premiers ſont grands, hardis & féroces; les autres ſont plus petits, plus jolis, & aiſés à apprivoiſer; mais ils ſont tous en général malins & portés à faire des tours d'eſpieglerie (*a*).

Il en eſt cependant une eſpece dont nous donnerons la deſcription d'après *Smith* & *Atkins*, à cauſe de l'extrême reſſemblance qu'ils ont pour la figure, les traits & les qualités avec l'homme. Celui qu'*Atkins* acheta, reſſembloit parfaitement à un enfant; il avoit le viſage plat & uni, avec une petite chevelure; il n'avoit point de queue, & ne vouloit prendre d'autre nourriture que du lait, ou de l'orge en bouillie. Quand il avoit faim, il crioit comme un enfant. Ses bras & ſes mains étoient très-bien proportionnés, & il s'en ſervoit avec autant d'adreſſe qu'une créature humaine. *Smith* obſerve que le viſage eſt blanc, mais que la peau eſt ridée, comme celle d'une vieille femme, que ſes dents ſont larges & jaunes, ſes mains blanches & ſans poil, quoique le reſte du corps ſoit couvert d'un poil auſſi long que celui de l'ours. On pretend que ces animaux aiment paſſionnement les femmes, & qu'il y a des Négreſſes qui s'abandonnent à eux. Les Negres appellent ces ſinges *Boggo*, & les Blancs *Mandril*. *Atkins* rapporte qu'on trouve quelquefois en Guinée les ſinges que l'on appelle *Orang Outan*. Le Capitaine *Flower* en apporta un d'Angola en 1733; étant mort pendant le voyage, il le conſerva ſi ſoigneuſement dans des liqueurs ſpiritueuſes, qu'il garda ſa forme naturelle, qui etoit tout-à-fait humaine. Son viſage, ſes mains, ſes pieds & ſes parties naturelles ne differoient en rien de l'eſpece humaine. *Flower* aſſuroit qu'il marchoit ſouvent ſur deux jambes, qu'il s'aſſeyoit ſur une chaiſe pour boire & manger. Mais comme aucun autre Auteur ne parle de cet animal comme originaire de Guinée, nous ne nous y arreterons pas davantage (*b*).

On

(*a*) *Bosman* Lett. XIV p. 259, 260. (*b*) *Atkin* p. 108 & ſuiv. *Smith* T. I. p. 104 & ſuiv.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

On voit sur la Côte d'Or une prodigieuse quantité de lézards, dont il y a plusieurs especes. Le *Quoggelo* est fort gros, & ressemble plutôt à un alligator qu'à un lézard; il a environ huit pieds de long, mais sa queue seule en prend plus de quatre. Il est couvert d'écailles qui ressemblent aux feuilles d'artichaut, un peu plus pointues, & assez fortes pour le défendre contre les attaques des autres animaux. Les tigres & les léopards lui donnent la chasse sans relache, & n'ont pas de peine à l'atteindre; mais il se met alors en boulle, de façon qu'il ne présente de tous côtés que les pointes de ses écailles. Les Negres l'assomment à coups de bâton, vendent sa peau aux Européens, & mangent sa chair, qui est blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmis, & se sert pour les prendre de sa langue, qui est fort longue & gluante. *Des Marchais* dit qu'il n'est point méchant, & n'attaque personne (*a*): *Dapper* au contraire assure que c'est une bête de proie, qui ressemble beaucoup au crocodile.

Le cayman, le crocodile & l'alligator, qui n'en est qu'une espece plus petite, se trouvent en si grande quantité en Guinée que toutes les rivieres de la côte en sont remplies, sur-tout du côté de Boutry; *Bosman* y en a vu cinquante en un jour, parmi lesquels il y en avoit un qui lui parut avoir bien vingt pieds de long. Dans les grandes chaleurs ils viennent en grand nombre sur les bords des rivieres pour être au Soleil, mais dès qu'ils apperçoivent quelqu'un ils se jettent dans la riviere & plongent sous l'eau. Le crocodile est trop connu pour en faire la description.

Un autre Amphibie de la Côte d'Or est le Guana, qui ressemble au crocodile, mais qui a rarement plus de quatre pieds de long. Il a le corps noir & tacheté, les yeux ronds, & sa chair est tendre.

Villault assure qu'il se trouve des dragons sur la Côte d'Or, mais comme il n'en a pas fait la description on peut avec quelque raison douter du fait.

Il y a une grande quantité de caméléons, les observations de *Bosman* sur ces animaux confirment celles de *Le Bruyn*. Ils sont de la taille des lézards verds en France: leur langue est aussi longue que tout leur corps; ils s'en servent pour prendre des mouches, qui sont leur seule nourriture. C'est probablement ce qui a fait croire aux Naturalistes qu'ils vivent de l'air. L'Académie Royale des Sciences de Paris a fait une description si exacte du caméléon, que nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de cette savante Compagnie: il y trouvera tout ce qu'il peut desirer sur ce sujet, de même que sur le salamandre, autre animal qu'on dit qui se trouve sur la Côte d'Or. Nous dirons seulement, que *Smith* assure avoir vu de ces salamandres s'échauffer au Soleil, sur des pierres si chaudes qu'on ne pouvoit y tenir la main, & que quand on manioit ces animaux ils ne laissoient pas d'être aussi froids qu'une grenouille (*b*). Avec cela ce n'est pas sans raison, que les Philosophes de France ont rejetté l'opinion de ceux qui croient que ces animaux peuvent vivre dans le feu.

Oiseaux de la Côte d'Or.

Des Quadrupedes passons aux Oiseaux: outre ceux qui sont connus en Europe, il y en a en Guinée, & sur-tout sur la Côte d'Or, un grand nombre qui sont particuliers au Pays.

Les

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 179-181. (*b*) *Smith* T. II. p. 57.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Les faisans de la Côte d'Or sont les plus beaux du Monde, ils ont le plumage bleu, tacheté de blanc & fort brillant, autour du col un cercle de bleu céleste de la largeur de deux doigts, & sur la tête une belle huppe noire. On y trouve aussi le faisan de Juida, dont le plumage est gris & blanc, un peu tacheté de bleu, mais il n'approche pas de la beauté de l'autre. Il a la tête chauve, & couverte d'une peau dure & calleuse; son bec est jaune (*a*).

Artus & *Bosman* ont vu un oiseau aquatique, parfaitement semblable à un canard, mais d'un beaucoup plus beau plumage, puisqu'il est d'un verd fort vif, avec le bec & les pattes rouges. En 1700 un Hollandois en apporta à *Bosman* un autre qu'il avoit tué, qui avoit les pattes & le bec jaunes, & le corps moitié verd moitié gris, ainsi il s'en falloit de beaucoup qu'il ne fût aussi beau que l'autre. Ces oiseaux sont fort rares (*b*).

Bosman & *Villault* parlent de plusieurs sortes de tourterelles, différentes de couleurs, & à quelques autres égards: mais comme cet oiseau est fort diversifié en Europe, ce seroit fatiguer le lecteur que d'entrer dans le détail là-dessus.

L'oiseau à couronne, dont nous avons parlé ailleurs, se trouve en abondance sur la Côte d'Or, aussi bien qu'à Juida. Il a les jambes longues comme la cicogne; le plumage du corps est principalement noir, & les ailes ont de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Le col est marqué de taches couleur de pourpre, de chaque côté de la tête, de la largeur d'un demi pouce. Sur le devant de la tête ces oiseaux ont une petite touffe de plumes fort courtes, & tout-à-fait noires, qui sont si serrées les unes contre les autres, qu'elle paroît de loin comme une petite piece de velours noir. Avec cela *Bosman* n'y trouve rien de fort beau (*c*).

Du côté d'Apam, il a vu un oiseau qui surpasse tous les autres, excepté le pâon, en beauté; il n'en marque pas le nom, mais à en juger par la description qu'il en a faite, ce doit être une espece de perroquet. Il a le bec d'un jaune foncé; la poitrine & tout le dessous du corps d'un beau verd; le dos est gris, rouge, violet & bleu obscur, fort joliment mélangés. La tête, le col & la queue sont aussi verds: ses plumes sont comme une huppe sur sa tête. Il a de grands yeux, avec deux rayes dessus & dessous du plus beau rouge qu'on puisse imaginer. En un mot, dit-il, c'est un oiseau qui n'a presque pas son pareil en beauté (*d*).

Bosman dit qu'il y a ici cent sortes d'oiseaux gros & petits, inconnus en Europe, même aux plus habiles Naturalistes, & pour lesquels les Negres eux-mêmes n'ont pas de noms. Il met dans ce rang un bel oiseau, qui se tient auprès des lacs & des rivieres. Il est à peu près de la grosseur d'une poule; il a le dos marqueté d'un brun tacheté de blanc, & le ventre d'un jaune obscur ou roux. Il a sur la tête des plumes mouchetées, qui sont comme une espece de huppe. Son bec à proportion de son corps est extrêmement épais & long (*e*). [illegible] assure avoir vu des paons près de la riviere de Bourry, mais comme aucun Auteur n'en parle, il y a de l'apparence qu'il a pris l'oiseau à couronne, dont il y a plusieurs sortes, pour des paons.

Artus

(*a*) *Bosman*, Let. XV. p. 268, 269.
(*b*) Le même p. 269, 270.
(*c*) Le même p. 271.
(*d*) Le même p. 272.
(*e*) Le même p. 273.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Artus, *Barbot* & *Bosman* font la deſcription d'un oiſeau particulier au Pays, mais ils ne lui donnent pas de nom. Il eſt de la groſſeur d'une oie; ſes ailes ſont extremement larges & longues, couvertes de plumes brunes: il a ſous le ventre des plumes de gris cendré, qui reſſemblent à du poil. Sous le col il a une bourſe ou un jabot, long de quatre ou cinq pouces, & de la groſſeur du bras, qui par dehors eſt comme une peau rougeâtre; c'eſt-là que l'animal dépoſe ſa nourriture. Il a le cou long, & la tete extrêmement groſſe à proportion du corps. Il eſt fort laid. Ses yeux ſont gros & noirs, & ſon bec fort épais & long. Il ſe nourrit de poiſſon, & en un ſeul repas il en devore autant que quatre hommes en pourroient manger; car il l'avale tout entier, de meme que les rats quil aime beaucoup (*a*).

Il y en avoit un à d'Elmina, qui ſe promenoit dans les dehors du Fort, & qui étoit fort familier; il vuidoit quelquefois devant ceux qui le careſſoient, ſon réſervoir, d'où l'on voyoit ſortir ſouvent un rat à demi digére. C'étoit une choſe divertiſſante à voir, dit l'Auteur, quand on lâchoit ſur lui de jeunes garçons ou un chien, il ſe défendoit contre eux avec ſon bec avec beaucoup d'adreſſe. Les Negres lui donnent le nom de *Pokko*; on en trouve principalement ſur les bords de la riviere de Boutry (*b*).

Bosman parle d'un autre oiſeau, qui approche aſſez pour la figure du précédent, mais qui a le cou ſi long, que lorſqu'il ſe tient ſur ſes pieds, & qu'il a la téte levée, il eſt beaucoup plus haut qu'un homme. On le tua ſur la riviere d'Apam; ſon plumage étoit un melange de noir, de blanc, de rouge, de violet, & de pluſieurs autres couleurs. Il avoit de gros yeux jaunes. Son nom eſt également inconnu aux Européens & aux Negres. Ainſi les Naturaliſtes ne l'ont ſans-doute rangé dans aucune claſſe d'oiſeaux, ce qui ne ſe peut guere ſur des deſcriptions auſſi vagues.

Un autre oiſeau ſans nom a le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune & d'un bleu clair, un demi-cercle noir autour du cou; la queue longue compoſée de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes ſur la tete. On ne dit rien de ſa groſſeur, ni de celle d'un autre oiſeau de la même eſpece, qui n'en differe qu'en ce que ſon bec eſt court, épais & noir, qu'il a le ventre noir, le dos d'un beau jaune; un troiſieme, encore ſans nom, n'eſt pas fort différent du premier, ſi ce n'eſt qu'il a des pattes & des ongles fort longues, & que ſon plumage eſt gris & jaune.

Un autre, beaucoup plus petit, reſſemble aſſez à un moineau; ſa couleur fait toute ſa beauté. Il a la téte & la poitrine noires, les ailes & les pieds d'un beau gris, & le reſte du corps d'un rouge éclatant. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe conſerver ces petits animaux en vie (*c*).

Mais un des plus beaux eſt celui que *Bosman* repréſente comme un oiſeau de riviere. Il a les ailes & le deſſus du corps entierement bleux, tirant un peu ſur le violet; les plumes du col & de la huppe qu'il a ſur la téte ſont de la meme couleur; celles de la poitrine d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge, les pattes ſont d'un très-beau rouge, de méme que ſon bec, qui eſt épais & long. On ne dit rien de ſa groſſeur ni de ſon nom (*d*).

Un

(*a*) Le même, p. 274.
(*b*) *Bosman* p. 275.
(*c*) Le même p. 276.
(*d*) Le même p. 277.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Un autre oiſeau, de l'eſpece de ceux qui ravagent les grains, a la poitrine, le ventre & le col rouge & jaune, la tête noire à l'exception d'une belle tache jaune ſur le front; les ailes ſont auſſi noires de même que le dos, la queue eſt mêlée de jaune, de noir & de rouge. Un autre, le double auſſi gros, a la poitrine & le ventre d'un beau rouge, le dos, les ailes & la queue d'un noir de jayet, & le deſſus de la tête d'un beau jaune.

On peut y ajouter un oiſeau, le double auſſi gros qu'un moineau, qu'on nomme l'oiſeau étoilé; il a de petites taches qui ſe terminent en pointe, & l'on prétend qu'il a la voix auſſi forte que le taureau; mais *Bosman* aſſure que bien-qu'elle ſoit forte & perçante, elle n'approche point du mugiſſement du taureau (*a*).

On trouve d'ailleurs ſur la Côte d'Or des bec-figues, des perdrix, des becaſſes & des beccaſſines, des linotes, des hirondelles, des perroquets, des perrokites, des pigeons, des oies, des canards, des coqs-d'Inde, & en un mot tous les oiſeaux connus en Europe & dans preſque toutes les parties du Monde, excepté les pàons & les autruches qu'on ne voit point ici.

Reptiles & Inſectes.

Après les Quadrupedes & les Oiſeaux nous avons à parler des Reptiles, & ſur cet article nous ne pourrons être auſſi exacts que nous le ſouhaiterions. Les reptiles de la Côte d'Or, dont les Voyageurs nous fourniſſent les noms, ſont les ſerpens, les crapauds, les grenouilles, les viperes, les ſcorpions, les crabbes de terre, les ſauterelles, les chenilles, les cerfs-volans, les millepieds &c.

Serpens monſtrueux.

Il y en a de toutes ces eſpeces une ſi grande variété, qu'il eſt impoſſible de les décrire, ainſi nous ne parlerons que des plus ſinguliers & des moins connus. De ce nombre ſont les ſerpens d'une groſſeur ſi monſtrueuſe, qu'elle paroît preſque incroyable. *Bosman* en a vu de vingt pieds de long & de ſix de large, & il croit que dans l'interieur des terres il s'en trouve de plus gros encore; ce qu'*Artus* confirme, en diſant qu'il en a vu qui avoient trente-deux pieds de longueur & dix de circonférence, qui avoient des bœufs entiers & des hommes dans le corps (*b*); nous laiſſons au Lecteur la liberté d'en croire ce qu'il voudra. *Bosman* dit qu'on a ſouvent trouvé dans leurs entrailles non ſeulement des cerfs & d'autres animaux, mais des hommes. La plupart ſont venimeux, mais ſur-tout ceux qui n'ont qu'une aune de long, & qui ſont tachetés de blanc, de jaune & de noir. *Bosman* faillit un jour de perdre la vie par un de cette eſpece (*c*).

Le même Voyageur rapporte que pluſieurs perſonnes avec lui ont vu un ſerpent mort, qui avoit deux têtes. *Artus* fait la deſcription du dragon ou ſerpent ailé; il a, dit-il, la queue fort longue, les dents tranchantes, ſa couleur eſt mêlée de bleu & de verd; il oublie les ailes. C'eſt l'ennemi mortel de l'elephant, avec lequel il eſt toujours en guerre. Ces monſtres ont ordinairement dix aunes de long, mais en d'autres Pays il s'en eſt trouvé de cent verges. On voit bien que le bon Prelat Norvegien ne manquoit pas de crédulité.

Bosman, qui ne parle pas ſur des ouï-dire, mais de ce qu'il a vu par lui mé-

(*a*) Le même p. 280.

(*b*) *Artus* 2p. *De Bry* P. VI. p. 81.

(*c*) *Bosman* Lett. XV. p. 281.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

même, dit que les ſerpens n'infectent pas ſeulement les Bois & les Campagnes, mais les Cabanes des Negres, & même les Forts Européens, où il en a tué divers dans les chambres. Il fait la deſcription d'un de ces animaux, que les Hollandois gardoient; il avoit environ quatorze pieds de long, & à deux pieds de ſa queue il avoit deux griffes, dont il eſt à préſumer qu'il ſe ſervoit pour ſe dreſſer & pour marcher ou ramper plus vîte. Sa tête reſſembloit preſque à celle d'un brochet, & ſes dents étoient rangées de même. Il parle d'un autre de cinq pieds de long, tacheté de différentes couleurs, qui a la tête extrêmement large & platte, avec une petite corne ou dent qui lui ſort de la mâchoire ſupérieure par le nez; elle eſt blanche, dure & fort pointue. Il arrive ſouvent aux Negres de marcher ſur cet animal, quand il dort profondément après s'être fort raſſaſié. C'eſt vraiſemblablement le céraſte ou ſerpent cornu, dont parlent les Naturaliſtes. En 1689 les Negres d'Axim tuerent un ſerpent qui avoit vingt-deux pieds de long, dans le ventre duquel on trouva une biche entiere. Vers le même tems on en tua un du côté de Boutry, qui n'étoit guere moins long, & qui avoit un Negre dans le corps (*a*).

Les ſerpens ont de fréquentes priſes avec les crapauds & les porc-épis; les domeſtiques de *Bosman* furent un jour témoins d'un combat entre un ſerpent de dix-ſept pied de long & deux porcs-épis, qui les divertit beaucoup. Dans le tems que l'on réparoit le Fort Hollandois à Mourée, les Ouvriers apperçurent un gros ſerpent derriere un monceau de pierres; ils en ôterent une partie de façon que le ſerpent étoit à moitié à découvert du côté de la queue, croyant le tirer delà. Un Maçon le coupa en deux avec ſon couteau, s'imaginant qu'il ne pouvoit plus faire de mal; il continua d'ôter les pierres, mais auſſitôt que le ſerpent put ſe tourner il lança ſur le viſage du Maçon ſon venin, qui étoit ſi violent que ſur le champ cet homme devint entierement aveugle; il demeura dans cet état quelques jours, mais à la fin il recouvra la vue (*b*). L'Auteur remarque qu'il a vu ſouvent des Negres, qui ayant été piqués par un ſerpent, enfloient extrêmement, & qu'enſuite l'enflure diſparoiſſoit, ce qui lui fait conjecturer que le venin de ces reptiles doit être différent, qu'il y en a dont le venin eſt mortel & d'autres qui ne font que bleſſer. Les Negres ſe régalent de leur chair, qui eſt pour eux un mets exquis, & ils ne s'embarraſſent point s'ils ſont venimeux ou non.

Scorpions. Il y a beaucoup de ſcorpions ſur la côte, les uns petits, les autres de la groſſeur d'une écreviſſe, mais la différence de la taille n'empêche pas que leur piquure ne ſoit également mortelle. *Bosman* nous a donné la figure d'un grand ſcorpion, tirée d'après nature; & il ajoute qu'il en a vu d'auſſi gros que de petites écreviſſes, avec des ſerres toutes pareilles, & le corps couvert d'un poil fort long. C'eſt un des animaux les plus laids & les plus nuiſibles. Il y en a qui ont une petite veſſie derriere la queue, d'un demi doigt de largeur, qui eſt pleine de venin, qu'ils lancent lorſqu'ils piquent. *Barbot* dit que l'antidote le plus certain contre ce poiſon, eſt d'écraſer le ſcorpion

(*a*) Le même p. 282. & Lett. XVII. p. 324. (*b*) Le même p, 325.

pion sur la blessure (*a*). Le même Auteur vante un autre remede, qui est de frotter la partie blessée avec le *penis* d'un enfant : imagination superstitieuse, qu'il a sans-doute prise des Negres.

Araignées.

Toutes les parties de la Guinée sont remplies de grandes & noires araignées, qui sont de la figure & de la grosseur de la tarantule. Les Negres appellent ces vilains animaux *Ananse*. Ils ont le corps long, la tête pointue, plus grosse par devant que par derriere, avec des pattes aussi grosses que le doigt. *Bosman* en trouva une dans sa chambre (*b*). *Barbot* & *Smith* disent qu'au Cap Corse, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une sorte d'araignée de la grosseur d'un escarbot, & qui ressemble à la crabbe. *Smith* assure en avoir vu une qui étoit aussi large qu'une crabbe de terre ; il s'apperçut que c'etoit une femelle, car elle avoit sous le ventre une espece de poche remplie d'œufs. On prétend que ces animaux sont fort venimeux (*c*).

Millepieds.

Parmi les animaux venimeux, il ne faut pas oublier les centipedes, ou mille-pieds, qu'on trouve sur la Côte d'Or en une prodigieuse quantité. Ils sont plats, longs de trois ou quatre doigts, rouges, & canelés comme les autres vers ; ils ont deux petites cornes, ou aiguillons, dont ils piquent ; & quoique leur piquure ne soit pas aussi dangereuse que celle des scorpions, elle ne laisse pas de causer une douleur fort aigue pendant quelques heures.

Smith fait la description d'un animal qu'il nomme *Cockroch*. Sa couleur est d'un brun obscur, il a à peu près la figure d'un cerf-volant. Les plus gros ont environ deux pouces de long. On pretend qu'ils sont ennemis mortels des punaises, & il est sûr qu'on n'en voit point là où il y a des *Crockroch* (*d*).

Fourmis.

Nous finirons cette description des Reptiles & des Insectes, par celle que *Bosman* fait des fourmis de la Côte d'Or. Ces insectes font des nids au milieu des champs & sur les collines, qui ont dix pieds de haut. Elles se batissent aussi de grands nids sur de fort hauts arbres. Delà elles viennent quelquefois en si prodigieuse quantité dans les Forts des Européens, & dans leurs chambres, qu'elles les obligent à sortir de leurs lits pendant la nuit. Elles sont si voraces, qu'il n'y a point d'animal qui puisse s'en défendre. *Bosman* rapporte qu'elles ont souvent dans une seule nuit devoré de ses moutons vivans, avec tant d'art qu'elles auroient pu défier les plus habiles Anatomistes d'en faire plus proprement un squelette (*e*). Ce n'est qu'un jeu pour elles d'en faire autant aux poules, ou à quelque autre volatile. Les rats, quoique legers à la course, ne peuvent leur échapper. Dès qu'une seule est sur un rat il est perdu sans ressource, il est attaqué en courant par plusieurs autres, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour s'en saisir, & elles ne l'abandonnent point qu'elles ne soient en assez grand nombre pour le traîner en lieu de sûreté. *Bosman* a souvent placé un vers ou une chenille dans un endroit où il n'y avoit qu'une ou deux de ces fourmis ; d'abord elles partoient, & revenoient en fort peu de tems accompagnées de plus d'une

(*a*) *Barbot* p. [illegible].
(*b*) [illegible] p. [illegible].
(*c*) [illegible], T. II. p. 59, 60.
(*d*) Le même p. [illegible].
(*e*) [illegible], p. [illegible].

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

d'une centaine, & si celles-ci ne suffisoient point elles en alloient querir d'autres; enfin elles se jettoient sur leur proie, & s'en étant saisies elles s'en alloient en bon ordre, s'entre-aidant les unes les autres à porter ce fardeau.

Il y en a de plusieurs sortes, de grandes & de petites; de blanches, de rouges & de noires. La piquure des rouges cause une inflammation très-violente, mais on la fait passer en y appliquant un peu d'huile ou de miel; ce sont les plus petites, & elles ne sont guere plus grosses que celle d'Europe; les autres n'ont guere moins d'un pouce de long. Nous ne nous engagerons pas à rapporter toutes les merveilles qu'on débite de ces animaux en Europe & en Afrique.

Poissons.

La disette de bonnes viandes sur la Côte d'Or y rendent le Poisson d'autant plus nécessaire, que c'est ce qui fait le principal fond de la subsistance non seulement des Negres, mais des Européens. La sage & bonne Providence a richement dédommagé les Habitans de ce qui leur manquoit d'un côté, la mer & les rivieres leur fournissant une grande abondance de toutes sortes de poissons. Le premier dont on parle, est ce qu'on appelle morue fraîche du *Bresil*, qui est de la grandeur & de la figure à peu près des morues de Terre Neuve. Ces poissons sont extrémement gras & délicats. Il y a ensuite une sorte de poisson plat, qu'on appelle *Pitic-Pamphers*, qui surpasse tous les autres de la côte en bonté & en délicatesse. La breme y est aussi fort abondante; on en distingue de trois ou quatre sortes, dont il y en a deux de fort grasses & delicates; on les nomme *Jacob Evertzen* & *Rojeud*. On doit compter encore parmi les poissons de mer, la bonite, les jacos, le brochet de mer, le thon & la raye, outre les sardines qui se prennent en fort grande quantité (*a*). En un mot il n'y a pas de lieu au Monde où il y ait une plus grande abondance de poisson de toute espece; mais comme il n'en est aucun qui ne se trouve ailleurs, soit dans la mer, soit dans les lacs & les rivieres, nous croyons pouvoir nous dispenser de nous y étendre.

Arbres, Plantes, Racines &c.

On ne doit pas s'attendre, que dans une Histoire aussi étendue que la nôtre, nous spécifiyons en détail toutes les productions du Pays: il suffit que nous indiquions celles qui lui sont particulieres, & qui sont le plus utiles aux Habitans tant pour le Commerce que pour les besoins de la vie. En commençant par les Arbres nous donnerons le premier rang au Palmier, puisqu'avec le pain & le poisson il fait subsister la plupart des Habitans de la Côte d'Or. Le premier fruit que cet arbre porte sont des noix, qui quand elles sont encore petites sont fort bonnes roties. Lorsqu'elles grossissent & vieillissent, l'écorce devient rouge, mais un peu noire par derriere; c'est-là qu'est renfermée l'huile, que l'on en exprime de la méme façon qu'on fait celle d'Olive. Cette huile est naturellement rouge, mais si on la garde quelques années, elle devient blanche. La plupart des Européens, quand ils arrivent dans le Pays, la trouvent un peu dégoûtante, mais quand on y est accoutumé, elle n'est nullement desagréable, & *Bosman* assure qu'elle est méme extremement profitable & saine, & qu'il la préféreroit dans plusieurs ragouts à l'huile d'Olive. Après qu'on a exprimé l'huile de la noix, le dedans

Palmier.

(*a*) *Bosman* Lett XV. p. 287 & suiv.

dans est encore un mets délicieux pour les Negres, & quand on l'a gardé longtems, il est très-bon pour engraisser les cochons, & pour rendre leur chair plus ferme (*a*). Le second fruit du Palmier, c'est le vin; pour le tirer on coupe les branches aux arbres qui sont assez vieux, & on les dépouille entierement; après les avoir laissés dans cet état quelques jours, on fait un petit trou dans le plus épais du tronc, où l'on insinue un petit tuyau de roseau, par où le vin découle peu à peu pendant un mois & plus. Quand l'arbre commence à couler plus vîte, on allume du feu au pied pour en tirer plus de vin. On peut le garder un an, mais il perd en vieillissant. Quand on le boit nouveau, & comme l'on dit sous l'arbre, il est très-délicat & très-agréable, mais il est en même tems si violent qu'il monte à la tête, & enivre aisément. Celui que les gens de la campagne apportent tous les jours sur le bord de la mer, est mêlé & coupé, mais les gens du commun le recherchent, parcequ'ils en peuvent boire davantage. Quand on a tiré le vin des arbres, ils ne sont bons qu'à brûler, mais quand ils sont encore verds, on se sert des feuilles pour faire des cordes, des filets, & pour couvrir les toits (*b*).

Une autre sorte de vin de Palmier est celui qu'on ne recueille que dans le Pays de Fantin; on lui donne le nom de *Quaker*, parcequ'il est très-propre à faire naître des pensées bizarres; il est beaucoup plus délicat & plus fumeux que le premier, desorte qu'à peine en peut-on boire la moitié autant que de l'autre, sans en être incommodé. Les arbres dont on le tire sont beaucoup plus petits que les autres Palmiers.

Une troisieme sorte de ce vin est celui qu'on appelle *Pardon*; il est agréable au goût, mais moins fort que les deux autres. On le tire des arbres sans les ébrancher, & c'est dans les Pays d'Ancobar, d'Abokroe, d'Axim & d'Ante, qu'on le fait.

On en a une quatrieme espece dans les Pays d'Ante, de Jabi & d'Adom; il est tout-à-fait différent des trois autres pour le goût, & n'a aucune force; quand il est nouveau il approche fort du goût du lait, mais quand il a quelques jours il n'est pas potable & n'est bon à rien. On le nomme *Crisia*. Les Negres prétendent que quand on en boit trop, le membre viril devient fort gros; ce qui paroît assez croyable à *Bosman*, parcequ'il n'y a point d'endroit sur la côte où les Negres soient plus sujets à cette incommodité, que dans ces Cantons-là (*c*).

Le tronc d'un Palmier a environ six pieds de tour, & il est aussi haut; mais les branches, qu'il pousse en hauteur, ont quelquefois vingt pieds & au-delà. On les appelle Bambous, & elles servent à divers usages, comme à couvrir des maisons & à faire des hayes. Aux deux côtés de ces branches croissent des bandes longues & étroites, qui sont les feuilles. Les Palmiers, qu'on appelle Pardon, croissent comme les Cocotiers, mais ils ont le tronc beaucoup moins gros. Les Crisia viennent de la même maniere, mais ils ont le tronc beaucoup moins gros & haut, puisqu'à peine parviennent-ils au quart de la hauteur de celui des Pardons. Ils ont aussi quatre ou cinq tiges & davantage, dont on tire du vin.

A

(*a*) Le même Lett. XVI. p. 295, 296.

(*b*) Le même p. 296.

(*c*) Le même, p. 298.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Cocotiers. A la suite des Palmiers on doit mettre les Cocotiers, qui après le Palmier sont sans-contredit du plus grand d'usage aux hommes. Il est vrai que les Negres n'en savent pas tirer parti comme les Indiens, & qu'ils n'en retirent autre chose que le fruit, qu'ils mangent. Comme nous avons déja fait la description de cet arbre & de ses propriétés, nous n'y insisterons point, quoiqu'il soit naturel à la Cote d'Or, & qu'il y soit aussi beau qu'en aucun lieu du Monde.

Orangers. Il y a quantité d'Orangers dans le Pays d'Axim, dont les uns portent des oranges douces qui ne le cedent guere à celles de la Chine, & les autres des oranges aigres. On doute néanmoins si ces arbres sont originaires du Pays, parce qu'on n'en trouve guere que dans le voisinage des Etablissemens des Européens.

Limoniers. Les Limoniers croissent sur toute la côte, sur-tout à Mourée, où on les pressure, ce qui produit ordinairement tous les ans plus de deux-cens tonneaux de jus, à quatre ou cinq écus le tonneau (*a*).

Le Papay. La description que *Bosman* fait du Papay, est fort différente de celle que d'autres en ont donnée. Plusieurs Ecrivains disent qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne croît qu'à la hauteur d'un homme, au-lieu que suivant *Bosman* il s'en trouve qui ont trente pieds de haut. Il est vrai que d'abord le fruit vient au haut du tronc sans aucune branche, mais à mesure que l'arbre vieillit il pousse des branches vers la cime, qui portent aussi du fruit. Du haut du tronc, de-même que de ces branches, il en sort encore d'autres fort menues, un peu recourbées par devant, & creuses; à l'extrémité de ces petites branches croissent de fort jolies feuilles larges, qui ressemblent assez à des feuilles de vigne, si ce n'est qu'elles sont plus grandes. Le fruit, ou ce qu'on appelle proprement *Papay*, est environ la moitié aussi gros qu'une noix de Cocos, de figure ovale, verd par dehors, & blanc en dedans; mais quand il est vieux il devient rouge dans l'intérieur, & se remplit d'un grand nombre de pepins blancs, qui sont la semence. D'ailleurs ce fruit a le goût de citrouille. Il y a une quantité prodigieuse de Papays tout le long de la côte, & on les distingue en mâles & femelles; les premiers ne portent jamais de fruit, & sont toujours chargés de fleurs. On a remarqué que les femelles produisent en plus grande abondance, quand elles sont près des mâles (*b*). Si cette remarque est fondée, il est aisé d'en rendre raison dans le systême adopté aujourd'hui par les Naturalistes.

Les Bananiers sont ici parfaitement beaux, mais leur fruit est si connu que nous n'en dirons rien. On trouve dans les jardins des curieux des Grenadiers, mais ils n'y réussissent pas bien.

Vignes de Mourée. Il y a des Vignes à Mourée, que *Bosman* appelle le Vignoble de Mourée, parce qu'il n'y en a dans aucun autre endroit de la Côte d'Or. Il produit des raisins deux fois par an, dans les mois d'Août & de Janvier; & il en produiroit sans-doute en très-grande abondance, si la vigne étoit taillée & cultivée comme il faut. Les raisins sont bleus, gros & bien nourris, mais ils n'ont pas autant de suc que ceux de Hollande. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la vigne ne peut réussir en aucun endroit qu'à Mourée, malgré la bon-

(*a*) Le même, p. 300. (*b*) *Bosman* p. 302.

bonté du terroir & la chaleur du climat : peut-être le Soleil y est-il trop ardent. *Section IX. Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Barbot, *Bosman*, *Artus* & *Smith* parlent d'un fruit qu'ils appellent Pomme de Cormantin, parce qu'elle est fort commune dans ce Pays. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque, ayant la peau jaunatre, tirant un peu sur le rouge. En dedans elle a quatre grands pepins noirs & plats, autour desquels est attachée la chair, qui est rouge & blanche, d'un gout doux & piquant, mais qui approche un peu plus de l'aigre que du doux. C'est un fruit delicieux & rafraîchissant; il est bon pour les malades, principalement pour ceux qui sont attaqués de la dyssenterie; il est fort astringent, & bouilli avec du vin & du sucre il est plus agreable que le Tamarin (a). *Pomme de Cormantin.*

Bosman blame *Focquembrog* d'avoir assuré qu'il ne croît ni feuille, ni herbe, ni arbre à Elmina & à quelques milles aux environs. Il atteste au contraire que tout le Pays est couvert de beaux arbres, & de bosquets rafraîchissans; que si le terroir est moins fertile qu'en d'autres endroits, il s'en faut de beaucoup qu'il ne soit sterile. Toute la côte est remplie d'arbres de toutes sortes de grandeurs. La quantité de ces arbres avec l'ombre qu'ils font par leur feuillage, corrige extrêmement la malignité de l'air du Pays. Il y en a qui forment une ombre si épaisse & si fraîche, que l'Art ne sauroit rien faire de tel, & des allées entieres admirables à la vue. " Je me souviens, „ *dit-il*, d'avoir lu autrefois dans *Olearius*, la description de certains arbres à l'ombre desquels deux-mille hommes pouvoient se mettre; & „ d'un autre dont le P. *Kircher* dit qu'un Berger avec tout son troupeau „ pouvoit se mettre à couvert sous son fruit. Mais tout cela n'est rien en „ comparaison des arbres de ce Pays. J'en ai vu sous lesquels non seulement deux mille, mais aussi vingt-mille personnes auroient pu se mettre, „ à condition néanmoins qu'ils y fussent venus les uns après les autres. J'ai „ vu cependant des arbres si grands, qu'à peine pouvoit-on atteindre la „ cime d'un coup de fusil. " Ces arbres se nomment *Kapots*; ils produisent une espece de coton, dont on se sert pour faire des lits & des coussins, la chaleur du climat ne permettant pas de se servir de plumes. Le bois de ces arbres est leger & spongieux, & il ne sert guere qu'à faire des Canots. Il y en avoit un près d'Axim que dix hommes ne pouvoient embrasser, & vers la fin du quinzième siecle les Hollandois en trouverent un dans l'Isle du Prince qui avoit vingt-quatre brasses de circonference. Ce n'est pas que le tronc seul soit aussi gros, mais les rejettons qui viennent tout autour semblent ne faire qu'un corps avec le tronc (b). La Côte d'Or produit non seulement toutes sortes d'arbres fruitiers, mais encore plusieurs especes de bois qu'on pourroit mettre en œuvre. Dans le Pays d'Ante il croît un bois jaune, dont on peut faire des chaises & des tables. Vers la riviere de Gabon on trouve du bois rouge & jaune, fort propre au même usage. *Bosman* assure que dans le même lieu on pourroit trouver du bois propre à faire de petits mâts.

La Côte d'Or produit le grand & le petit Maïz, que l'on prend pour le Blé de Turquie; il y en a deux recoltes par an, dans les mois d'Août & de Jan- *Grains & Herbes.*

(a) *Barbot* p. 200. *Bosman* p. 373. (b) Le même p. 307.

SECTION IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Janvier. Le Riz n'eſt pas commun ſur cette côte, mais il vient parfaitement dans les terres baſſes & marécageuſes, & ſur les bords des Lacs & des Rivieres. On a ici des Yames, des Patates, des Pois, des Feves &c. L'énumération de tous les légumes ſeroit ennuyeuſe, nous nous contenterons de parler de quelques eſpeces de Feves qui ſont particulieres au Pays. Il y en a d'abord qui ſont groſſes, leurs gouſſes ſont de la longueur d'une aune, & elles ont trois ou quatre pouces de tour, ces gouſſes renferment pluſieurs feves d'un rouge pâle. Il y en a d'autres qui approchent fort de celles que l'on appelle Feves de jardin en Hollande, tant pour la figure que pour le goût. Une troiſieme eſpece reſſemble à ces petites feves qu'on appelle en Hollandois Feves de Princeſſe; elles ſont bonnes, nourriſſantes & délicates. D'autres rampent comme les Patates, & ont des gouſſes longues & étroites, on les nomme *Jajooties*. Il y en a qui viennent ſur des arbriſſeaux de la hauteur de nos groſeillers; elles ont des gouſſes comme nos poids verds, mais comme elles ne ſont ni agréables ni tendres, l'Auteur ne s'y arrête point. Une autre eſpece de Feves, qu'on appelle *Gobbegobbes*, croiſſent ſous terre, deux enſemble dans des gouſſes, & elles pouſſent une petite feuille hors de terre. Ce ſont les plus mauvaiſes de toutes, cependant on ne laiſſe pas d'en manger. D'autres encore croiſſent auſſi ſous terre, qui ne ſont connues aux Européens que depuis quelques années; on les nomme Feves d'Angola, parceque c'eſt delà qu'on les a tranſplantées. C'eſt un mets agréable & délicieux lorſqu'on les fait rotir comme les chataignes. Une derniere eſpece de Feves croiſſent auſſi ſous terre; mais elles ne peuvent guere paſſer pour des Feves, d'un côté parcequ'elles n'ont pas de gouſſes, & de l'autre parcequ'on ne les apprête ni ne les mange de la même maniere. On pourroit les appeller plus juſtement noix de terre, car étant mangées crues elles ont aſſez le goût des noiſettes de Hollande. Mais ordinairement on les écraſe, & après les avoir laiſſé tremper dans l'eau, on les preſſe dans un linge; la liqueur qui en ſort cuite avec le riz tient lieu de lait, & en y mettant un peu de ſucre, de canelle & de beurre, il n'eſt pas aiſé de la diſtinguer du lait (*a*).

On trouve encore ici la Malaguette ou le Poivre de Guinée, quoiqu'en moindre quantité que ſur la côte qui en a pris le nom. Le Piment ou Poivre d'Eſpagne, le Cardamome, & quantité de racines, de fruits, & de grains y ſont ordinaires. Le Piment, dont il y a deux ſortes, croît ſur des arbriſſeaux ſemblables aux Groſeliers de Hollande. Les deux ſortes ſont d'abord verds, mais dans la ſuite ils changent de couleur, le petit devient d'un beau rouge, & le gros rouge & noir. Le petit n'a que le quart de la groſſeur de l'autre, mais en recompenſe les arbriſſeaux ſur leſquels il croît, ſont bien ſix fois plus haut que les autres. Le Tabac abonde auſſi ſur la Côte d'Or, & les Negres le conſomment, étant grands fumeurs. Quelques-uns ont des pipes faites de roſeau, qui ont plus de ſix pieds de long, avec des têtes de pierre ou de terre pour mettre le tabac; ils n'ont pas beſoin de les tenir entre les dents, car elles repoſent à terre. Sans la fumée continuelle qui en ſort, on pourroit aiſément prendre ces pipes pour quelque inſtrument qui marque de l'autorité. Hommes & femmes parmi les Negres

(*a*) Le même, p. 313, 314.

16 17

SUITE DE LA
'E de GUINÉE
Cap de Palme Jusqu'au
p des Trois Pointes
ur les Journaux des Navigateurs
Bellin Ingr. de la Marine.
1746.
eur du Pais et le Cours des Rivieres
sont Inconnus

7

6

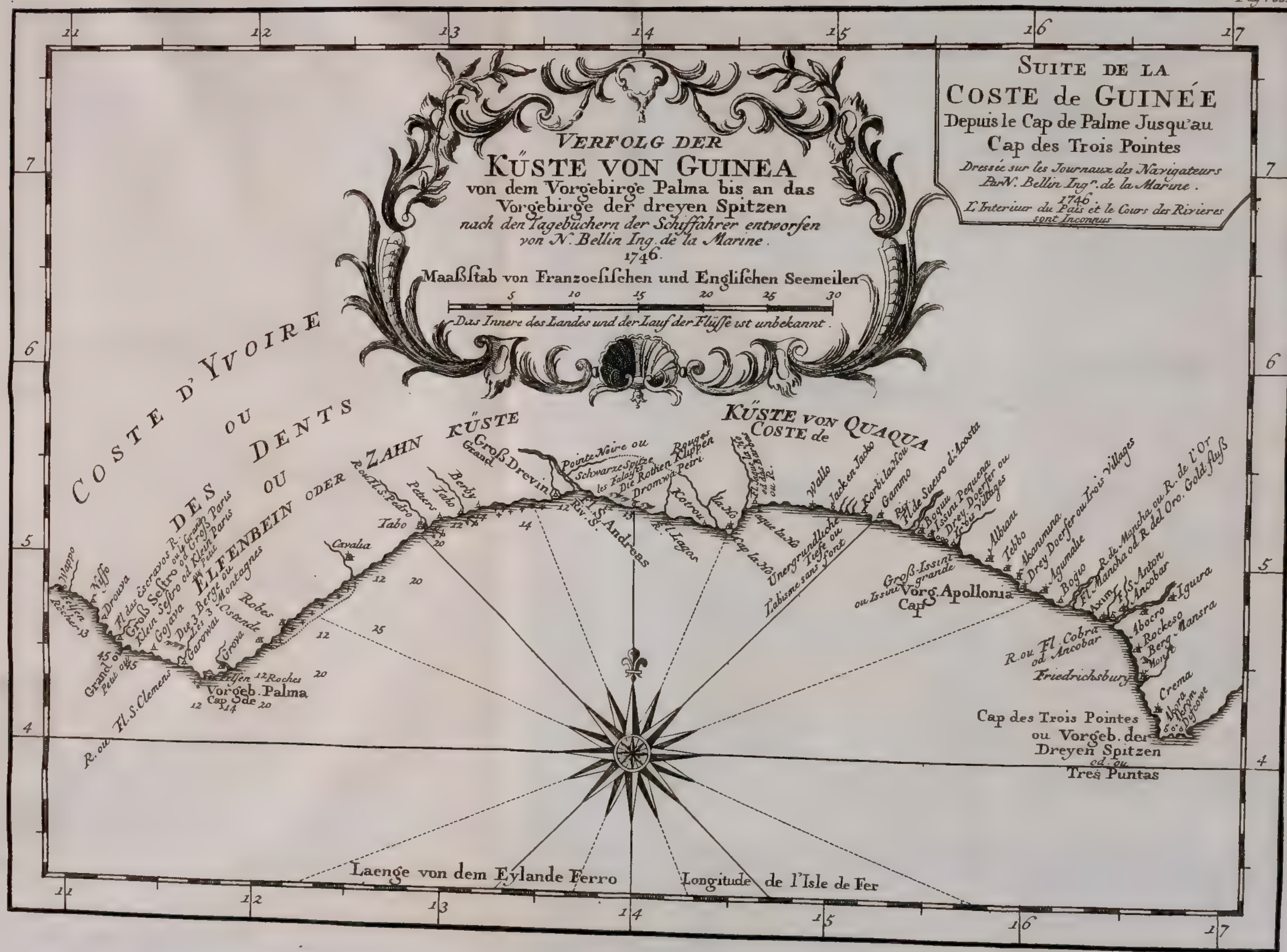
Drey Doerfer ou Trois villages
R. de Mancha ou R. de l'Or
Fl. Mancha od R del Oro. Gold fluss
ebbo
Agumalie
Bogio
Axim
S. Anton
Ancobar
Iguira
Abocro
Rockeso
Bera
Mansra
R. ou Fl Cobre
od. Ancobar
Friedrichsburg
Crema

5

des Trois Pointes
ou Vorgeb. der
Dreyen Spitzen
od. ou
Tres Puntas

4

16 17


Verfolg der
Küste von Guinea
von dem Vorgebirge Palma bis an das Vorgebirge der dreyen Spitzen
nach den Tagebüchern der Schiffahrer entworfen
von N. Bellin Ing. de la Marine.
1746.
Maaßstab von Franzoesischen und Englischen Seemeilen
Das Innere des Landes und der Lauf der Flüsse ist unbekannt.
Suite de la
Coste de Guinée
Depuis le Cap de Palme Jusqu'au
Cap des Trois Pointes
Dressée sur les Journaux des Navigateurs
Par N. Bellin Ingr. de la Marine.
1746.
L'Interiur du Païs et le Cours des Rivieres sont Inconnus
Coste d'Yvoire ou des Dents ou Elfenbein oder Zahn Küste
Küste von Quaqua
Coste de Quaqua
Vorgeb. Palma
Cap de Palmes
Gross Drevin
Riv. S. Andreas
Unergrundliche Tieffe ou L'abisme sans fond
Vorg. Apollonia
Cap Apollonia
Friedrichsburg
Cap des Trois Pointes
ou Vorgeb. der
Dreyen Spitzen
od. ou
Tres Puntas
Laenge von dem Eylande Ferro
Longitude de l'Isle de Fer

gres aiment si passionnément le tabac, qu'ils s'exposeroient à souffrir la faim plutôt que d'en manquer, car c'est une chose absolument nécessaire à leur bonheur. Le Tabac croît ici en plantes de la hauteur de deux pieds, les feuilles ont sept ou huit pouces de long, & trois de large. Elles portent des fleur blanches, qui lorsqu'elles sont mûres forment la graine.

Section IX. *Histoire Naturelle de la Côte d'Or.*

Nous terminerons cette légere ébauche des productions naturelles de la Côte d'Or, par la description d'un fruit que les Hollandois appellent Chou, & les Negres *Bousi*. Ils le mâchent comme on fait le Bétel, & après qu'ils en ont tiré le suc, ils crachent le reste. Il est d'un goût fort âpre & presque amer, & n'a d'autre bonne qualité que d'être diurétique (*a*). Nous pourrions ajouter le Sel, qu'on fait en très grande quantité sur la Côte d'Or, mais comme c'est une production factice nous ne nous y arrêterons point, & nous passerons à l'Histoire de la *Côte d'Yvoire.*

SECTION X.

Description de la Côte d'Yvoire, *Mœurs des différentes Nations,* & *Relation du Royaume de* Guiomere. *Description du Pays qui est à l'Ouest du Cap* Apollonie. *Animaux, Productions de ce Pays; Mœurs, Religion & Gouvernement des Habitans.*

Section X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

Etendue & division de la Côte d'Yvoire.

Les Géographes & les Mariniers ne s'accordent point sur l'étendue & sur les limites de la *Côte d'Yvoire.* Les uns la comprennent entre Rio Sueiro da Costa, où commence proprement la Côte d'Or, & Grova, deux lieues à l'Est du Cap Palmas. D'autres l'étendent depuis le Cap Palmas jusqu'à celui des trois Pointes, toute cette Côte étant connue des gens de mer sous le nom de *Côte des Dents* ou d'Yvoire. Les premiers la subdivisent en trois parties, la Côte d'Yvoire, celle de Mallaguette, ainsi que les Portugais le nomment, & celle de Quaqua. Mais les Hollandois lui donnent le nom général de Côte des Dents, qu'ils divisent en deux Parties selon le caractere des Habitans, celle des bonnes & celle des mauvaises gens (*b*). Mais les bornes les plus exactes & les plus précises sont le Cap Apollonie à l'Est, & celui de Palmas à l'Ouest; c'est aussi de cette maniere qu'elles sont marquées dans l'Atlas du Sieur *Robert*, & dans les Cartes de l'Histoire Générale des Voyages. Les Hollandois ont donné le nom de *Quaquas* aux Habitans de la partie orientale de cette Côte, parce qu'en s'approchant des Vaisseaux Européens ils répétoient sans-cesse ce mot. *Villault* s'est imaginé qu'il signifie *bon jour* ou *soyez les bien venus*, parcequ'il remarque qu'ils l'ont souvent à la bouche quand ils ont été bien régalés (*). Mais sans nous engager dans une discussion inutile, nous commencerons par la description des principaux Villages de cette Côte. Les

(*a*) *Bosman* p. 320, 321. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 157.

(*) *Snoeck*, qui étoit Hollandois, dit qu'il ne sait pas la raison de ce nom. il dit que les Habitans appellent leur Pays *Adouw* (1). *Smith* prétend que *Quaqua* signifie dans la Langue du Pays *Dent* ou *Yvoire* (2)., mais il n'en allegue aucune preuve, & son séjour sur la Côte paroît avoir été trop court pour qu'il ait pu apprendre la langue. D'autres croient que ce nom est dérivé du cri des Canards, auquel le langage des habitans ressemble. Mais ce n'est-là qu'une ingénieuse conjecture (3).

(1) Ap. *Bosman*, p. 518. (2) [illegible] P. I. p. 230. (3) *Snoeck* ubi sup,

SECTION X.

Détail de la Côte d'Yvoire &c.

Les principaux font Grova ou Grua (*), Grand-Tabo, Petit-Tabo, Grand-Drevin, Botrou, Cap La Hoe, Cap Apollonie & Vallo. Toutes ces Places font fituées à l'embouchure d'autant de rivieres dont elles portent les noms. L'interieur du Pays eft peu connu, parceque les naturels n'ont pas voulu permettre aux Européens de s'y établir, deforte que tout le Commerce s'y fait à bord ou fur le rivage, & encore avec de grandes précautions. On trouve ici les memes marchandifes que dans les autres Cantons, de l'Or, de l'Yvoire & des Efclaves. Quoiqu'il n'y ait point de Tarif réglé, le Commerce y eft confidérable. Groua eft à trois lieues à l'Eft du Cap Palmas; le Grand-Tabo à trente à l'Eft de Groua, le Petit Tabo à quatre lieues plus vers l'Eft; delà jufqu'au Grand-Drevin onze; du Grand-Drevin à Botrou, dix-neuf, de Botrou à La Hoe, fept; & de La Hoe au Cap Apollonie, vingt, ce qui fait en tout quatre-vingt-quatorze lieues. Quoique cette Cote foit bordée par-tout de Villages, nous ne parlerons que de ceux que les Européens fréquentent.

[illegible] Côte d'Yvoire.

Le *Grand-Tabo* eft reconnoiffable à un grand Cap verd, qui en eft voifin, & qui eft couvert de bois. Le courant y porte ordinairement Eft-Nord-Eft, & quelquefois Sud & Sud-Oueft.

Le *Petit-Tabo* fe reconnoît à un grand Rocher, qui en eft à une lieue & demie. Le Cap qui en eft voifin eft couvert de grands arbres, difperfés fans ordre. La Rade a environ dix-huit braffes de fond. Il y a près de ce Village une petite Riviere, que les Portugais appellent *Rio de San Pedro*, qui a du côté de l'Oueft des montagnes, aufquelles ils ont donné auffi le nom de *Sierra de Santa Apollonia*.

Drayn ou *Drevin-Petri*, nommé auffi le *Grand-Drevin*, eft près de la Riviere de St. André. On le reconnoît à quelques maifons qu'on apperçoit d'affez loin fur une éminence, & à plufieurs groupes d'arbres qui font de coté & d'autre fur la Cote. Outre cela, on decouvre trois Villages, qui font à une demi-lieue l'un de l'autre, où les Negres nourriffent une prodigieufe quantité de bétail. Les Habitans de ce Canton paffent pour les plus fauvages de toute la Côte. Quelques Ecrivains prétendent qu'ils font Antropophages, ils ont des dents auffi pointues que des aleines. *Barbot* ne confeille à perfonne de toucher à cette Cote. Il eft vrai que les Negres apportent à bord de fort belles dents d'éléphant, mais ce n'eft qu'une amorce pour attirer les Européens à terre, & peut être pour les devorer. C'eft ce qui eft d'autant plus vraifemblable, qu'ils mettent leurs marchandifes à un fi-haut prix, qu'il n'y a guere moyen de trafiquer avec eux & cependant ils demandent tout ce qu'ils voient, & paroiffent fort irrités au moindre refus. Ils font fi foupçonneux & fi defians, qu'au moindre bruit extraordinaire ils fe précipitent dans la mer, & gagnent leurs canots à la nage (*a*).

Riviere de St. André [illegible] de [illegible]ron.

La Riviere de St. André eft confidérable par elle-meme, & reçoit les eaux d'un autre Riviere à une lieue de fon embouchure. Elles font l'une & l'autre bordées de grands arbres, avec des prairies naturelles & de vaftes campagnes. La Nature femble avoir formé ce lieu pour y batir un Fort, qui

(*a*) *Barbot*, p. 139. *Smith* T. I. p. 227, 228.

(*) Quelques Ecrivains prétendent que Grova eft de la côte de Malaguette, qui s'étend, difent-ils, au-delà du Cap Palmas: mais comme toutes les Cartes mettent cette place fur la Cote d'Yvoire, nous les avons fuivies.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire.*

qui n'auroit pas besoin d'autre défense que sa situation. A cent-cinquante pas au-dessus de l'embouchure de la Riviere de St. André, il y a une Pointe que la Riviere environne, de façon qu'elle ne tient à la terre-ferme que par un Isthme de douze ou quinze toises de largeur. Cette Pointe est plate, & forme une esplanade d'environ quatre-cens toises de circuit, assez élevée pour commander de tous côtés, sans aucune éminence voisine qui la commande elle-même. Elle est escarpée de toutes parts & inaccessible du côté de la mer. L'Isthme pourroit aisément être défendu par une batterie de cinq canons. *Des Marchais* ajoute qu'il y a à cent pas de l'Isthme une Source d'une eau excellente, que l'on peut défendre à coups de pistolet (a). *Villault* dit avec un seul canon du Fort.

Les marques de terre sont ici très-claires, & rendent le Pays aisé à reconnoître. Ce sont des arbres fort hauts & fort épais, & trois ou quatre grands Villages, qu'on découvre à moins d'une mille l'un de l'autre; sans parler de plusieurs autres marques, dont nous laissons le détail aux Voyageurs.

Tout le terroir aux environs de la Riviere est arrosé par un grand nombre de ruisseaux qui le fertilisent, & le rendent propre à produire tout ce qu'on en voudroit tirer; le Riz, le Millet, le Mayz, les Pois, les Patates, les Melons, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On y voit des bosquets de Palmiers, d'Orangers, de Citronniers, de Cotonniers, qui produisent d'excellens fruits sans culture. Il y a une abondance prodigieuse de Cannes de sucre, qui parviennent naturellement à leur perfection, & qui sont abandonnées aux éléphans. En un mot tout ce que produit la Côte d'Or se trouve ici plus abondamment & meilleur; tous les fruits & les légumes des Pays chauds paroissent réunis sur la Côte d'Yvoire (b).

Nègres, les Habitans.

Les hommes n'ont qu'un petit morceau de toile devant eux. Plusieurs sont entierement nuds, & semblent se faire gloire de montrer ce que la nature enseigne aux plus Barbares de cacher. Cependant les riches s'enveloppent d'un ou deux pagnes, avec un poignard ou grand couteau à leur côté. Les femmes sont généralement petites, mais bien faites. Elles ont les plus beaux traits du monde, les yeux vifs, la bouche petite, & les dents d'une blancheur à éblouir. Les hommes sont grands, bien faits & robustes; ils ne manquent ni d'esprit ni de courage. On remarque qu'ils sont extrêmement défians, depuis que des Européens en ont enlevé quelques-uns. Jamais ils n'entrent dans un Navire, qu'après que le Capitaine a fait la cérémonie de se mettre dans l'œil quelques gouttes d'eau de mer; ils la regardent comme une espèce de serment qui les met à couvert de toute insulte. Avec cela ils ne descendent jamais entre les ponts, ni dans les chambres. Ils sont passionnés pour les anneaux de cuivre & de fer garnis de grelots. Les femmes s'en mettent aux jambes au-dessus de la cheville du pied, aux bras, & aux poignets; le bruit de ces grelots leur fait trouver plus de plaisir à la danse, qu'elles aiment à la fureur, de même que tous les Nègres. Chaque Canton a ses modes & ses usages. Les plus habiles Maîtres de danse se trouveroient ici pris, & apprendroient des pas & des figures qui feroient du goût de nos Dames (c).

A

(a) *Des Marchais* T. I. p. 169, 172.
(b) *Snoek* ap. *Bosman* p. 515.
(c) *Des Marchais* T. I. p. 174, 175. &c.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire.*

A l'Eſt de la Riviere de St. André, on apperçoit une douzaine de petits monts rouges, qui s'étendent l'eſpace de trois ou quatre lieues le long de la côte. D'ailleurs les campagnes qui ſont entre deux ſont fertiles, & arroſées dans un petit eſpace par près de vingt ruiſſeaux. Enfin il n'y auroit pas d'endroit plus propre au Commerce, ſi les Habitans étoient moins ſauvages.

Il faut qu'il y ait dans ce Pays des Eléphans d'une taille bien monſtrueuſe, puiſqu'on y trouve des dents qui peſent plus de deux-cens livres. On y traite auſſi des Eſclaves & de l'Or, mais on n'a pu ſavoir encore d'où les Habitans tirent l'Or; ils gardent là-deſſus un inviolable ſecret; quand on le leur demande, ils montrent de hautes montagnes au Nord-Eſt, en faiſant entendre que leur Or vient delà. Peut-être qu'ils ne le vont pas chercher ſi loin, & qu'ils le tirent du ſable même de la Riviere. Mais tous ces avantages deviennent inutiles par le mauvais naturel de ces gens-là, à qui l'on ne peut ſe fier, toutes leurs careſſes n'étant que ruſe & artifice pour attirer les Etrangers à terre.

Cruauté. *Barbot* donne dans l'excès en parlant de leur cruauté & de leur fourberie. Il rapporte néanmoins divers exemples d'Européens, qui n'avoient relâché ſur leur côte que pour faire proviſion d'eau & de bois, & qui y ont été maſſacrés. En 1677 un Vaiſſeau Anglois y perdit trois hommes; l'année ſuivante un Portugais en perdit neuf; & depuis un Hollandois en a perdu quatorze, que l'on croit que les Negres ont mangé. C'eſt cette inclination ſanguinaire, qui leur a fait donner par les Portugais le nom de *Malagente.* Loin de ſe promettre quelque avantage de leur Commerce, on ne doit pas ſeulement approcher de leur côte pour y prendre de l'eau & du bois, ſans armer les Matelots de mouſquets, & ſans faire bonne garde. Il eſt aiſé de juger par-là, combien cette côte doit être peu connue des Européens, & combien les Relations de ce qui y a du rapport doivent être imparfaites.

Villault décrit un Village, qui eſt à ſept lieues de la Riviere de St. André; il l'appelle *Dromwa Petri* (*a*), c'eſt vraiſemblablement le petit Drevin. Il eſt ſitué entre le ſeptieme & huitieme mont rouge, & reconnoiſſable à deux grands arbres. Les Habitans ne ſont pas moins brutaux & moins ſauvages que les autres de cette côte. C'eſt de cette maniere vague que les Voyageurs parlent d'un Pays dont ils ſe croient obligés de dire quelque choſe. L'Auteur ne remarqua point d'autre Village entre celui-ci & la Riviere de Cotro ou Kotrou (*), & n'ayant vu paroître aucun Canot dans l'intervalle, il en conclut que le Pays eſt peu habité.

Le Village de La Hou eſt à deux lieues de Kotrou à l'Eſt, près du Cap du même nom. On le reconnoît à ce Cap, qui n'eſt qu'une pointe baſſe couverte d'arbres, entre leſquels on en diſtingue un qui s'éleve au-deſſus des autres. Selon *Des Marchais* le Cap La Hou eſt à cinq degrés dix minutes de Latitude Septentrionale, à une diſtance à peu près égale du Cap Palmas & de celui des Trois Pointes; c'eſt la borne occidentale de ce Canton, & là que commence la côte des Bonnes Gens (*b*). On y trouve beaucoup d'Yvoire, qui eſt fort beau. *Bar-*

(*a*) *Villault*, p. 117. (*b*) *Des Marchais* T. I. p. 185.

(*) Cette Riviere eſt à l'Eſt de celle de Lagos. C'eſt vraiſemblablement la même que *Smith* & d'autres appellent la Riviere Noire, ſoit à cauſe de ſa profondeur, ſoit à cauſe de ſes eaux bourbeuſes.

Barbot parle de La Hou comme d'une Place grande & bien peuplée, qui s'étend l'espace d'une lieue le long de la Côte; le rivage est d'un fort beau sable jaune, & la mer y brise avec assez de violence. Les Pays voisins fournissent toutes sortes de provisions, qui sont meilleures & à meilleur marché que sur la Côte de St. André & de Drevin. Les Habitans sont doux & sociables, mais ils sont toujours prêts à hausser le prix de l'Yvoire, selon le nombre des Vaisseaux qu'ils voient sur leurs côtes. Les Vaisseaux non privilégiés Anglois, Danois, Hollandois, & d'autres Vaisseaux libres, fréquentent beaucoup ce parage, ce qui leur donne souvent lieu de faire hausser le prix des dents d'éléphant (*a*). *Snoeck* dit qu'à une lieue à l'Ouest de La Hou, il y a une Riviere assez grande, qui va tomber dans la Riviere de St. André. Outre cela elle s'étend assez loin dans le Pays, mais du côté de l'Orient son cours n'est pas long. Il ajoute qu'on voit entre les maisons des cocotiers comme à Axim, & que si le Pays étoit aussi élevé qu'à Axim, & qu'il y eût un Fort au milieu du Village, il lui ressembleroit beaucoup (*b*).

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire.*

Habitans de La Hoe.

Après le Cap La Hou la côte s'enfonce, & s'étend ensuite au Nord-Est; c'est dans cet enfoncement qu'on découvre la petite Riviere de *Jaque Laho* ou *Das Parbas*, dont le cours est directement du Nord au Sud, mais elle n'est pas navigable. A sept lieues au Sud-est, ou plutôt à l'Est-Sud-Est, on trouve le Village de *Vollo*, *Wallock* ou *Wallatock*, où le Commerce de l'Yvoire est fort médiocre. On rencontre ensuite un Village nommé *Jack à Jack*, qui est suivi de *Kor-li-lahou*; entre ces deux Places on passe ce qu'on nomme l'Abîme sans fond. Les Anglois & les Hollandois lui ont donné ce nom à cause de son extraordinaire profondeur; on a souvent tenté inutilement de le sonder, cependant on a trouvé par des observations plus exactes, qu'il n'a que soixante brasses à la portée du mousquet de la côte, quoique plus loin en mer la sonde ne puisse trouver de fond, parce qu'elle est emportée par la violence d'un courant. Comme ce courant vient du Sud-Ouest, *Uring* & *Atkins* conseillent de ne quitter Jaque La-Hoe, qu'avec un vent propre à faire surmonter cet obstacle. Le meilleur parti est de jetter l'ancre au-delà de Gammo, situé dans le Canton d'Ado, entre Korhi-La-Hou & Rio de Sueiro da Costa. Cette Rade est également commode aux habitans de ces trois lieux, pour se rendre à bord avec des étoffes de Quaqua, de l'Yvoire, un peu d'Or, & sur-tout avec quantité de provisions. On ne nous dit rien des qualités des Negres de cette côte, sinon qu'ils sont d'excellens nageurs & plongeurs: les Européens se font un amusement de jetter quelquefois un morceau de fer, un tour de corail ou d'autres bagatelles, & ces Negres plongent avec tant de rapidité qu'ils vont le prendre avant que cela soit au fond (*c*).

Abîme.

Depuis Rio de Sueiro da Costa jusqu'au Cap Apollonie, la Côte est basse & unie. Elle s'étend l'espace de douze lieues vers l'Est, & est bordée par tout de grands arbres; on y voit aussi un grand nombre de Villages, dont les principaux sont Boqua, Ifini-Pequena, Isini-Grande, Albiani ou Asfene, Tabo & Akanimuna. *Boqua* est à une petite distance de la Côte, près

(*a*) *Barbot*, p. 140.
(*b*) *Snoeck* l. c. p. 517.
(*c*) *Snoeck* ap. *Bosman*. p. 518.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

près de l'embouchure de Rio de Sueiro da Coſta, environné de bois & dans une très-agréable ſituation. *Iſſini-Pequena* & *Iſſini-Grande* ſont ſur le bord de la mer, diſtans l'un de l'autre de trois ou quatre milles; on trouve entre deux trois Villages moins conſidérables, dont les noms ne ſont pas connus. *Iſſini-Grande* eſt à l'embouchure d'une Riviere qui ſe perd dans les ſables pendant la ſaiſon ſeche, & ne va juſqu'à la mer que dans celle des pluies. Ce Village fut pillé & brûlé en 1681 par les Negres de l'intérieur du Pays, mais il a été rétabli depuis dans ſon premier état, & eſt même plus beau que jamais, par l'augmentation du nombre des maiſons & des habitans. A l'embouchure de la Riviere & fort près du rivage eſt une petite Iſle, où l'on pourroit élever un Fort; mais juſqu'ici nos Compagnies ne l'ont point tenté, peut-être à cauſe du mauvais caractere des Negres qui ſont à l'Oueſt (*). Iſſini-Grande eſt renommé par la bonté de ſon Or, qui vient probablement d'Aſſiente, vers la ſource de Rio de Sueiro da Coſta, Pays riche en Or, mais qui eſt encore fort peu connu des Européens.

A l'Eſt d'Iſſini on trouve les petits Cantons & les Villages d'*Albiani* & de T[illegible], le premier à ſix lieues d'Iſſini, le ſecond à dix. L'un & l'autre ſont au milieu de Bois de Palmiers, que l'on découvre de fort loin en mer. Les Vaiſſeaux Européens touchent ordinairement à ces deux Places.

A une lieue plus vers l'Eſt, & à une demi-lieue à l'Oueſt du Cap Apollonie, eſt le Village d'*Akaninina*, ſitué ſur une éminence, d'où l'on a une vue fort étendue du côté de la terre & de la mer. Le Pays intérieur entre Boqua & Akanimina eſt montagneux; il fournit de l'Or très-pur, de l'Yvoire & quelques Eſclaves. Le mouillage devant ces deux Places eſt à deux milles du rivage ſur quinze ou ſeize braſſes. Les Negres mêlent avec tant d'adreſſe de la poudre de cuivre avec leur Or, qu'on doit toujours recourir aux épreuves pour ne pas être trompé.

Royaume de Guiomere.

Près du Cap Apollonie eſt le Royaume de *Guiomere*, qui en 1703 étoit gouverné par une Reine, nommée *Aſſamouchon*, qui ſavoit parfaitement l'art de ſe faire obéir par ſes ſujets & craindre de ſes voiſins. Elle avoit ſuccédé à ſon frere; & ſon goût ne la portant point au mariage, elle ſuivoit ſon humeur active & guerriere, & commandoit elle-même ſes armées. Elle avoit été ſi heureuſe qu'elle n'avoit jamais eu le moindre échec, ni des Européens ni des Negres. Elle aimoit extrêmement les François, & elle avoit fait un Traité avec le Chevalier *Damon*, qui a ſubſiſté pendant la plus grande partie de ſa vie ſans la moindre infraction. Elle admiroit tellement l'humeur vive & polie des François, qu'elle diſoit ſouvent qu'elle aimeroit mieux être ſujette de la France, que de commander dans aucun autre Etat de l'Europe; preuve que cette Princeſſe ne connoiſſoit pas fort à fond les hommes, & qu'elle jugeoit comme toutes celles de ſon ſexe ſur les apparences (†). Le Royaume de Guiomere n'a pas beaucoup d'étendue le long

(*) *Barbot* dit que les François y bâtirent un Fort en 1701, & qu'ils l'abandonnerent en 1714. Aucun autre n'en parle.

(†) Obſervez que le Chevalier *Des Marchais* de qui ceci eſt tiré, ne fait rien dire de ſemblable à la Reine: c'eſt une broderie de nos Auteurs, pour avoir occaſion de lâcher un trait contre la Nation Françoiſe. Chacun à ſon tour doit reſſentir l'effet de l'exceſſive partialité de ces Meſſieurs pour leur Nation. REM. DU TRAD.

long de la côte, mais il est considérable dans les terres; il est extrêmement peuplé, fort riche & d'un grand commerce: On y trouve beaucoup d'Or & d'Yvoire; on traitoit aussi bon nombre d'Esclaves, qui étoient les prisonniers que la Reine faisoit sur ses voisins, quand elle étoit en guerre avec eux (*a*).

Section X. *Description de la Côte d'Yvoire.*

Cap Apollonie.

Le Cap Apollonie ou de Ste. Apolline, suivant *Des Marchais* est par les quatre degrés cinquante minutes de Latitude Septentrionale, à peu près à la moitié de la distance qu'il y a de la Riviere de Sueiro da Costa au Cap des Trois-Pointes (*). Il est remarquable par sa hauteur & par les grands arbres dont il est couvert (*b*). Les Negres s'y gouvernent en forme de République sous la protection ou sous le joug des Hollandois, qui leur interdisent tout commerce avec les autres Européens. C'est ce qui fait que cette Côte est si peu connue, & que les Hollandois en ont donné des Relations si imparfaites, parcequ'il est de leur intérêt de faire un secret des richesses & des productions du Pays. *Snoeck* dit que la Côte entre Issini & Apollonie est fort peuplée, & couverte de quantité de grands & de petits Villages (*c*). Ce Cap a reçu son nom des Portugais, parcequ'ils le découvrirent le jour de Ste. Apolline. Il s'avance un peu au Sud, & paroît bas & uni vers le rivage; par derriere il a trois montagnes fort hautes, que l'on apperçoit de loin en mer dans un tems serein. Chaque montagne présente quelques bosquets d'arbres, qui rendent la perspective assez agreable. Dans les vallées entre ces montagnes il y a trois Villages, qui sont fort près du bord de la mer. Mais l'agitation des vagues au long d'une cote basse & sablonneuse rend le debarquement difficile, & le Commerce incommode, ce qui est contrebalancé par les grands avantages qu'on en retire.

Description du Pays à l'Ouest du Cap Apollonie.

En general, si l'on en excepte deux ou trois Caps, toute la Côte depuis le Cap Palmas jusqu'à celui d'Apollonie, paroit non seulement basse, mais si droite, que les lieux sont difficiles à distinguer; car outre ces Caps il n'y a d'autres marques de reconnoissance que les hauteurs de Drevin. L'atterrage est aussi fort dangereux par-tout, parceque les grosses vagues qui viennent continuellement du vaste Ocean Méridional, y brisent avec beaucoup de violence. Les Negres sont les seuls qui connoissent parfaitement cette mer, & qui ayent la hardiesse d'en braver la fureur avec leurs Canots. Depuis le Cap Palmas jusqu'à celui d'Apollonie, on se sert de ces Canots pour le transport des marchandises, les Vaisseaux craignant d'approcher du rivage & d'etre brisés: d'ailleurs à une certaine distance le fond est si rude, qu'ils y perdent souvent leurs ancres. Les vents de Sud regnent frequemment ici, & arretent les brises de terre, & les odeurs puantes & malsaines qui viennent des Villages de la plupart des Negres.

Mœurs des Habitans.

On voit aux environs du Cap Apollonie quantité de terres defrichées,

les

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 221, 222.
(*b*) Le même p. 222.
(*c*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p. 519.

(*) *Phillips* place ce Cap environ seize lieues à l'Est d'Issini. Il le représente composé de trois petites montagnes, avec deux ou trois villages à l'Ouest, mais il ne put y faire aucun commerce. *Phillips* p. 200.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

les Negres sement du blé d'Inde, que l'on prétend qu'ils ont reçu des Portugais. La couleur des habitans est si noire, qu'*Atkins* la compare au plus beau jayet. Ils sont vifs, hardis, & exercés au Commerce. Leurs huttes sont plus nettes & plus propres que celles de leurs voisins, & leur habillement mieux entendu, y ayant des ornemens d'or, d'yvoire & de couris. Leurs cheveux ou leur laine est partagée en une infinité de petites tresses, où ils mêlent de petits brins d'écaille, & des paillettes d'or. Ils ont tous la figure d'un poignard empreinte sur la joue gauche, & souvent sur les autres parties du corps, pour marquer leur humeur guerriere. Cet usage est ici fort ancien, & s'est communiqué à quelques autres Nations Negres, & il sert à distinguer les Negres des côtes de ceux de l'intérieur du Pays, que les premiers enlevent quelquefois pour l'esclavage. Ils vendent ces esclaves quatre onces de poudre d'or par tête, & en gagnant cent pour cent sur les marchandises ils reviennent à huit livres sterling; de cette somme les Caboceros ont un droit de vingt schellings, & les membres du Palaver ou Conseil dix; *Atkins* en conclut que les enlévemens sont ici plus fréquens qu'ailleurs, où il n'y a ni prix ni droit fixes.

Depuis le Cap Apollonie jusqu'à la Riviere Mankou, où commence le Pays d'Axim, qui est le premier de la Côte d'Or, on ne rencontre que deux villages, qui sont fort beaux; ils sont situés au milieu d'un grand nombre de Palmiers & de Cocotiers, mais le Commerce y est fort négligé. Le rivage se courbe ici jusqu'à Axim à l'Est-Sud-Est, & le Mankou se jette dans la mer proche du village de Boggio; les Negres trouvent beaucoup d'or à l'embouchure de cette Riviere.

Voilà tout ce que l'on sait de la Côte d'Yvoire, aucun Auteur n'ayant entrepris de donner la description des places, ni une carte exacte de leur situation & de leurs distances. Nous ajouterons ce que les Voyageurs nous fournissent sur les productions du Pays, & les mœurs des habitans en général; car on ne sait rien ni de leurs Loix ni de leur Gouvernement.

Productions du Pays.

Tous les Cantons de la Côte d'Yvoire abondent en riz, en pois, en feves, en groseilles, citrons, oranges & noix de Coco; & les habitans apportent souvent à bord des Vaisseaux de grosses cannes de sucre, preuve qu'on pourroit les y cultiver avec profit; en un mot la Côte d'Yvoire est un des meilleurs Pays de la Guinée. La perspective des montagnes & des villages est charmante, la plupart des villages étant environnés de Palmiers & de Cocotiers. Le sol des montagnes est une terre rouge, ce qui forme avec la verdure perpétuelle des arbres un mêlange de couleurs très-agréable. Le Coton & l'Indigo croissent naturellement dans les Cantons de Grand Drevin & de Rio St. André, qui sont aussi les deux plus fertiles. Le vin & l'huile de Palmier y sont en abondance, les Negres les tirent du fruit d'une sorte de Palmier, qu'ils appellent Tombo, & donnent au vin le nom de Tombo ou Bourdon; ils le mêlent ordinairement avec de l'eau, parcequ'il est sans cela trop fort.

Bestiaux & Poissons.

Les Bestiaux, tels que les Bœufs, les Vaches, les Moutons, les Chevres, & les Porcs, y sont en si grande quantité, qu'ils s'y donnent presque pour rien; on peut avec quelques schellings fournir toute une famille pendant plusieurs jours de bœuf, de mouton & de porc.

La

Section X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

La Côte fournit abondamment toutes sortes de Poissons; mais les plus remarquables sont le Taureau marin, le Zigene ou Marteau de mer, que l'on appelle en Amérique Pantouflier, & ce que *Des Marchais* appelle le Diable de mer. Le premier, qu'il nomme aussi le Poisson cornu, avoit environ huit pieds de longueur, sans compter la queue, qui en avoit bien trois. Son corps quadrangulaire, & par-tout presque de la même épaisseur, avoit cinq pieds de circonférence. Sa peau étoit épaisse, dure, sans écailles, & chagrinée à gros grains, avec de grandes taches de différentes couleurs, de blanc, de gris & de violet. Il avoit un grouin de porc, dont l'extrémité étoit comme le bout d'une trompe d'éléphant, & l'animal n'ayant point d'autre queue toute sa nourriture passoit par ce canal étroit. On ne lui trouva dans le ventre que de l'herbe, de la mousse & de petits poissons. Ses yeux étoient gros & ronds, & environnés presque tout autour d'une paupiere saillante, composée de gros poils durs & roides. Le devant de sa tête, qui n'étoit pas tout-à-fait plat, étoit armé de deux cornes osseuses, rondes, pointues & très-fortes, qui avoient quinze à dix-huit pouces de long; elles étoient droites & paralleles à son dos, sur lequel s'élevoient deux excroissances rondes de trois bons pouces de grosseur, qui prenoient depuis la naissance des cornes jusqu'à un pied de la queue. Cette queue paroissoit composée de deux parties; la plus proche du corps étoit charnue & couverte de la même peau, le dedans étoit une continuation des vertebres du dos, applaties & mobiles; l'autre partie n'étoit composée que d'une empennure large, forte & épaisse d'une couleur brune, rayée de lignes blanches paralleles; elle n'étoit point échancrée comme dans la plupart des poissons, mais seulement un peu plus large à son extrémité. Elle pouvoit servir de défense à l'animal, qui étoit encore armé de deux ergots vers le bas du ventre, longs d'un bon pied, ronds, osseux, durs & pointus comme ses cornes. Ses ouïes étoient grandes, & accompagnées chacune d'une nageoire, petite à proportion de la masse du corps, mais extrêmement forte. Outre ces deux nageoires & une autre petite placée sous le ventre entre les deux ergots, il avoit sur le dos entre les deux excroissances une bosse médiocre d'où sortoit une autre nageoire, faite en éventail, d'environ un pied & demi de diametre sur autant de hauteur. La chair de ce *Taureau Marin*, blanche & grasse, fut trouvée de très-bon goût (a).

Le *Zigene*, ou *Marteau*, est un animal vorace & carnacier; sa tête est platte & s'allonge des deux côtés comme un marteau, à l'extrémité desquels la Nature a mis de gros yeux, ronds, rouges & étincelans. Sa gueule est armée de deux rangs de dents plattes, aigues & tranchantes; son corps est rond & se termine en une grande queue échancrée, assez large & extremement forte. Il n'a point d'écailles, mais une peau épaisse, chagrinée à gros grains. Ses nageoires sont grandes & fortes, il nage avec une extreme rapidité après la proie; tout lui est bon, sur-tout la chair humaine (b).

Le troisieme Monstre dont *Des Marchais* fait la description, est le *Diable de Mer*. C'est une espece de Raye de vingt ou vingt-cinq pieds de longueur,

(a) *Des Marchais*, T. I. p. 79, 80. (b) Le même, p. 176, 177.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

gueur, sur quinze ou dixhuit de largeur, & environ trois pieds d'épaisseur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce monstrueux Poisson, c'est que ses cotés étoient saillans comme des moignons de bras & de jambes, armés de grands ongles crochus, durs comme de la corne, forts & pointus, dont les atteintes auroient été fort dangereuses. Sa queue qui étoit longue, en maniere de fouet, étoit armée d'un crochet plus grand & plus gros que les autres. Le dos étoit couvert de petites bosses rondes, de la hauteur de deux pouces, armées de pointes émoussées. Sa tête étoit grosse, attachée immédiatement au corps, sans apparence de col; elle étoit large, armée de dents plattes & tranchantes. La Nature a donné quatre yeux à cet animal, deux fort grands & fort gros près de la gueule, & deux petits placés au dessus, & à quelque distance des deux premiers. Des deux cotés de la gueule il a trois cornes d'inégale longueur & grosseur. Des trois, qui étoient à la droite, celle du milieu avoit plus de trois pieds de long sur un pouce & demi de diametre à son insertion. La grande corne de la gauche n'avoit qu'environ deux pieds & demi de longueur, sur une grosseur proportionnée; les deux qui accompagnoient celle-ci étoient un peu plus grandes & plus fortes que celles de la droite; mais comme elles sont flexibles, elles ne peuvent guere nuire. La chair de ce poisson est coriace & de mauvaise odeur (*a*).

Mœurs des Habitans. Quant aux habitans, ils sont en général grands & bien proportionnés, mais leur physionomie est effrayante au premier coup-d'œil, cependant malgré le préjugé d'un air farouche, *Villault* & *Des Marchais* s'accordent à les nommer le Peuple de toute la Guinée le plus civil & le plus raisonnable, & ils ont cette meme réputation parmi leurs voisins (*b*). Il faut remarquer que nous parlons des Negres de la Côte de Quaqua, c'est-à-dire depuis la Riviere de Drevin jusqu'au Cap Apollonie; car pour les autres, tous les Voyageurs en parlent comme des gens les plus barbares, les plus cruels & les plus farouches du monde. „ L'extérieur des Quaqua ne prévient pas „ en leur faveur, dit un Voyageur (*c*), ils paroissent grossiers & farou- „ ches, mais quand on vient à traiter avec eux on les trouve bonnes gens, „ francs, des plus civilisés de toute la Côte, & du meilleur commerce." *Smith* en fait un portrait fort different (*d*). Selon lui, il n'y a pas de brutaux & de voleurs pareils dans le monde. S'ils voient quelque chose à bord qui leur plait, ils ne manquent pas de la voler, s'ils en trouvent l'occasion, si non ils ont l'impudence de la demander; les refuse-t-on? ils s'en vont sur le champ en colere, & rompent tout commerce. *Smith* n'envoyoit jamais sa chaloupe pour des provisions, que bien armée, & le plus souvent elle avoit la precaution de rester à l'ancre à quarante ou cinquante verges du rivage. Que conclure de Relations si différentes? ou que ces Voyageurs parlent de Nations différentes, ou que *Smith* eut quelque avanture qui le prévint contre tout ce peuple en général. *Villault*, oubliant ce qu'il a dit plus haut, ou parlant d'un autre peuple, les accuse de manger les Blancs; & il ajoute pour le prouver, que dans l'espace de peu d'années ils avoient man-

(*a*) *Des Marchais*, l. c. p. 178, 179.
(*b*) *Villault*, p. 115 *Des Marchais*, p. 185.
(*c*) *Des Marchais*, l. c.
(*d*) *Smith*, T. I. p. 225, 226.

mangé quatorze Hollandois; si le fait est vrai, cela ne peut convenir qu'aux Negres qui sont à l'Ouëst, près du Cap Palmas: cependant *Villault* dit qu'il n'y a point de Nation qui craigne tant les armes à feu. *Smith* les appelle maudite race de Cannibales; & ajoute que quant aux autres Nations de la Guinée, il leur a vu manger des chiens & des alligators morts, des poissons puans, mais qu'il n'a jamais vu ni entendu dire qu'aucune de ces Nations ait eu du goût pour la chair humaine (*a*). *Des Marchais* au contraire, après avoir parlé des bonnes qualités des Quaqua, ajoute que la quantité de vin de Palmier qu'ils font chez eux, ne les a pas rendus yvrognes, ils en boivent très-peu. On remarque qu'ils mettent beaucoup d'eau dans une espece de biere qu'ils font, que l'on appelle Pito, pour empêcher qu'elle ne les enivre.

Leurs mets, selon *Atkins*, sont grossiers; ceux qu'ils aiment le plus sont celui qu'ils appellent *Slabber sauce*, nom qui selon les apparences a été donné à ce ragout par les Anglois. C'est un composé de riz, de poisson, de volaille, de chevreau, & de chair d'éléphant, qui n'est que meilleure lorsqu'elle sent. On fait tout bouillir ensemble avec un peu d'ocre (*) & d'huile de Palmier. C'est un plat de Roi. Le *Bomini* est encore un mets favori, c'est un plat de poisson séché au Soleil, & souvent à demi pourri, qu'ils font frire dans l'huile de Palmier, & melé ensuite avec un peu de riz bouilli ils le mangent avidement avec leurs doigts. Enfin il y a la *Soupe noire*, qui est estimée par toute la Guinée, tant des Européens que des Negres. Les Européens la font avec de la viande ou de la volaille, du poivre, du vinaigre, du sel, & quantite de bonnes herbes. Les Negres y ajoutent du poisson, de l'ocre, & de l'huile de Palmier.

Ces Negres ne peuvent souffrir l'usage établi parmi les Européens de s'embrasser après une longue absence, ou lorsqu'ils sont prets à se quitter; ils regardent les embrassemens comme un affront. Ils ont les dents fort pointues par le soin continuel qu'ils prennent de les aiguiser; la plupart les ont crochues & mal rangées. C'est un grand ornement parmi eux que d'avoir les ongles fort longs; ils portent leurs cheveux en tresses, qu'ils enduisent d'huile de Palmier & de terre rouge. Ils aiment tellement d'avoir beaucoup de cheveux, qu'ils empruntent une partie de ceux de leurs femmes, dont ils se font une espece de perruque, ils s'oignent tous les jours de la meme pâte dont ils se servent pour leur tete. Ils machent continuellement du Bétel, & ils en prennent le jus melé avec leur salive, dont ils se frottent les joues & le menton, s'imaginant que cela donne du lustre à leur peau. Ils se chargent les jambes de gros anneaux de fer, dont quelques-uns, suivant *Barbot*, pesent jusqu'à soixante livres, ce qui paroit assez incroyable. Ils sont charmés du bruit que font les grelots qu'ils y attachent; le nombre de ces anneaux sert à distinguer les Gens de qualité. En un mot, conclut l'Auteur, c'est une Nation dont la seule vue est capable d'effrayer, & qui joint à cette figure hideuse beaucoup de puanteur (*b*).

(*a*) *Smith*, p. 228. (*b*) *Barbot*, p. 143.

(*) Nous ne comprenons pas ici notre Auteur. [illegible] que les Negres ne font pas bouillir avec leurs mets, ce que nous [illegible], dont on ne se sert plus même en [illegible], & qui ne peut donner aucun [illegible], toutes les terres argileuses étant insipides.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

Les gens du commun ne portent qu'une petite piece d'étoffe pour cacher leur nudité; mais les Grands se distinguent par une espece de manteau, ou de grand surplis, qui leur couvre les épaules, & leur vient jusqu'au dessous du genou. Ils portent un cimeterre au côté. Les femmes se coupent les cheveux, dont les hommes se servent pour allonger les leurs. Sur la Côte du Petit Drevin les femmes avoient la curiosité de venir avec leurs filles sur le rivage, quand les Européens faisoient aiguade, & elles paroissoient les regarder avec plaisir. *Villault* assure qu'à l'exception de leur couleur, elles passeroient pour des beautés en Europe, tant leurs traits sont réguliers & leurs yeux pleins de feu. Il en vit plus de cinquante, parmi lesquelles il n'y en avoit aucune qui ne fût d'une taille fine & légere, & qui n'eût les traits beaux; au-lieu que la plupart des hommes sont fort gros & fort grands. Les femmes ont les cheveux ornés de petits ornemens d'or battu au marteau, dans la fabrique desquels les ouvriers du Pays font voir leur adresse. Il y en a de plusieurs sortes, mais ces Menilles, ainsi qu'on les appelle, sont pour l'ordinaire assez minces & légeres; mais la quantité que les femmes, dont les maris sont riches, en mettent à leurs cheveux, font une assez grosse somme; cependant les maris, qui ont une autorité absolue sur leurs femmes, ne font pas difficulté de leur enlever quelquefois ces bijoux, & de les vendre aux Européens. L'habillement des femmes est un simple morceau d'étoffe, qui les couvre par devant, tandis que par derriere elles sont toutes nues; il n'y a point de Nation dans toute la Guinée qui soit si simple à cet égard, que celles de la Côte d'Yvoire & les Quaqua en particulier.

Leur maniere de se saluer est celle de tous les autres Negres, de se prendre les doigts & de les faire craquer, en répétant plusieurs fois à voix basse le mot de Quaqua. C'est ici l'usage constant que les enfans suivent la profession de leur pere; le fils d'un Tisserand exerce le même métier, & ainsi des autres. Cette coutume est si universellement établie, qu'on ne trouveroit pas dans tout le Pays un seul exemple du contraire. Cet usage, bienque fondé en raison, ne laisse pas d'être sujet à des inconvéniens; il est certain néanmoins qu'un fils à plus d'occasion de se perfectioner dans un métier sous son pere que sous un Maître. Avec tout cela ils ont peu d'Arts méchaniques, & *Atkins* dit qu'une serrure est une si grande rareté, qu'elle attira tous les habitans du Canton; les Montres leur paroissoient encore plus admirables; & l'art de *faire parler le papier*, comme ils s'expriment, est un prodige. Quand on les envoye avec un billet, dont on leur dit le contenu d'avance, ils éprouvent souvent si on ne les trompe point, en prétendant savoir par ces figures bizarres tracées sur le papier, les pensées d'une personne absente. Ils demandent à celui qui a lu ce billet ce qu'il contient, par voie de raillerie, comme s'ils le surprenoient en mensonge; mais leur étonnement est inexprimable, quand on leur explique mot à mot le contenu, parce qu'ils ne peuvent absolument se faire aucune idée de l'écriture; aussi cela leur donne-t-il une opinion fort avantageuse des Blancs, s'imaginant qu'ils doivent avoir un Démon familier qui les instruit dans cette occasion.

Religion. Le fond de leur Religion est le même que de la Côte d'Or, elle n'a d'autre fondement que la superstition & l'ignorance. Si les Quaquas respectent leurs Rois & leurs Prêtres, c'est moins par goût pour l'ordre, que par l'opi-

pinion qu'ils ont de ces deux Dignités. Ils sont fortement persuadés que la Magie & les Enchantemens sont des appanages inséparables de la Royauté & de la Prêtrise. Le Roi de Saka, Pays voisin du Cap La Hou, passe surtout pour le plus grand Magicien de l'Univers. Il observe tous les ans une cérémonie mystérieuse à l'honneur de la Mer, qui est la Divinité tutélaire de son Royaume. Elle commence au mois de Décembre, & dure jusqu'au mois d'Avril. Il envoye de tems en tems quelques-uns de ses gens dans un Canot à Axim, à Sama, à Commendo, & en d'autres lieux de la Côte d'Or, pour offrir à la mer un sacrifice de vieux haillons, de différentes sortes de pierres, & de plusieurs cornes de bouc remplies de poivre. Les Prêtres chargés de cette commission prononcent certains mots à voix basse, pour obtenir de la mer qu'elle soit calme pendant l'Eté, & favorable par conséquent à la Navigation & au Commerce. Aussitôt que le premier Canot est de retour, il en part un autre, & ainsi consécutivement durant quatre ou cinq mois. Le premier Canot part de Korhi-La-Hou, & il est immédiatement suivi des Facteurs Negres de ce Port, qui portent dans des Canots leurs étoffes pour les vendre dans le même lieu où se fait le sacrifice. A leur retour d'autres suivent successivement les Canots du Roi, & toute la saison se passe ainsi à sacrifier & à négocier. Cette méthode s'observe avec un ordre merveilleux, & tous les Marchands trouvent ainsi le moyen de débiter leurs marchandises. Vers la fin d'Avril les Prêtres enchanteurs laissent à la mer la liberté de s'agiter & de se tourmenter à son gré, & les Marchands se hâtent de regagner chacun le Port (*a*).

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

Quelque jugement qu'on veuille porter des Quaquas sur l'article de la Religion & des Mœurs, il est certain que le grand soin qu'ils ont d'entretenir le commerce ne peut que donner une idée avantageuse de leur esprit, & de leur politique. Lorsqu'ils apperçoivent un Vaisseau sur la côte ils commencent par l'observer soigneusement, & aussitôt qu'ils croient pouvoir s'y fier ils s'empressent à venir porter à bord de l'or, de l'yvoire, des provisions & des esclaves; bien-qu'ils exigent généralement du Capitaine de se mettre quelques gouttes d'eau de mer dans l'œil, comme nous l'avons dit plus haut. De leur côté ils ne prennent aucun engagement, desorte que les Européens se tiennent ordinairement sur leurs gardes pour éviter toute surprise, ne recevant qu'un certain nombre de Negres à la fois sur le tillac. C'est ce que dit *Villault*; mais *Barbot* assure qu'ils font la même ceremonie de leur coté, qu'ils trempent la main dans l'eau salée, & s'en font distiller quelques gouttes dans les yeux, ce qui signifie qu'ils aimeroient mieux perdre les yeux que de violer la bonne foi. *Villault* raconte qu'à leur arrivée le Capitaine doit se présenter pour les recevoir, & qu'alors mettant un pied sur l'échelle du Vaisseau, & tenant l'autre sur leur Canot, ils prennent dans la mer une poignée d'eau, & la jettent au visage du Capitaine; c'est la plus forte assurance qu'il puisse donner de son amitié & de sa bonne foi. Ils sont si attachés à cette superstition, qu'ils n'entreroient pas dans un Vaisseau sans l'avoir observée. On prétend qu'avant que les habitans de la Côte du Méchant Peuple eussent renoncé à cette coutume, il n'y avoit pas de peuple plus fidele

(*a*) Le même l. c.

SECTION X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

dele à sa parole, mais à présent ce sont les gens les plus perfides & les plus traitres qu'il y ait au monde. Cette formule de serment ne subsiste plus qu'au Cap La Hou, à la Riviere de St. André, & au Cap Apollonie. Dans les autres Cantons les Negres se contentent d'examiner curieusement un Vaisseau qui arrive, d'en faire plusieurs fois le tour dans leurs Canots, en examinant sa fabrique, l'air & l'habillement des Matelots; & les Ecrivains François ajoutent, que s'ils croient reconnoître qu'on leur réponde en François, ils viennent à bord sans aucune défiance. C'est un amusement pour les Matelots au long de cette Cote, de se voir environnés d'un grand nombre de Canots chargés de Negres, qui crient de toute leur force *Quaqua! Quaqua!* Aussitôt qu'il y en a quelqu'un à bord, l'inquiétude des autres est extrême, ils tournent continuellement les yeux de coté & d'autre avec des marques d'impatience, & l'on a beaucoup de peine de les engager à venir à bord. La meilleure méthode pour les attirer est de faire la cérémonie dont nous avons parlé, cependant *Barbot* dit qu'elle ne lui a pas toujours réussi. Il y a de l'apparence que quelque insulte ou violence de la part des Européens a rendu ces timides Negres soupçonneux & défians, sur-tout par rapport aux Anglois. *Smith* rapporte que s'étant trouvé devant divers villages de cette Cote, on avoit tiré un coup de canon pour appeller les habitans, mais qu'on n'avoit jamais vu paroitre personne; & il apprit qu'ils se risquoient rarement de venir à bord d'un Vaisseau Anglois, de peur d'etre enlevés (*a*), ce qui donne lieu de croire qu'il s'est fait quelque coup de cette nature. Le même Voyageur convient qu'ils ont une grande confiance pour les François, ce qui l'obligea à arborer depuis Pavillon de France & à commercer avec les Quaquas en François, & à la faveur de cette ruse il obtint des provisions. Cela fait honneur aux manieres prévénantes & à la prudence de cette Nation, qui ne retire pas néanmoins grand avantage de la préférence que ces peuples lui donnent.

Timidité des Quaquas.

Les Quaquas sont ordinairement quatre ou cinq dans un Canot, mais il est rare qu'on en voie monter plus de deux à la fois sur un Vaisseau. Ils y viennent chacun à leur tour, & n'apportent jamais deux dents d'éléphans ensemble. Celui qui monte le premier, observe avec soin s'il y a des armes & beaucoup de monde sur le tillac; il en avertit ses compagnons, & le Commerce se fait alors assez paisiblement. Aucunes sollicitations ne peuvent les engager à descendre sous les ponts, bien-qu'ils affectent d'étre guéris de leur défiance, & qu'ils soient fort curieux. Ils craignent tellement les armes à feu, que *Barbot* ayant fait tirer un coup de canon sur un Interlope, plusieurs Negres qui etoient sur le tillac se précipiterent dans la mer (*b*). Et *Smith* dit que s'ils découvrent quelque arme à feu ou autre, ils regagnent sur le champ le rivage (*c*).

Il est aisé de comprendre qu'on a bien de la peine & qu'il faut une grande patience pour négocier avec des gens aussi timides & ombrageux; d'ailleurs leur Langage est inintelligible, & ils paroissent encore moins capables d'entendre les Européens. Tout se fait par signes, en mettant une certaine quantité de marchandises près de leur or ou de leur yvoire. Les Negres sont

(*a*) *Smith*, T. I. p. 224. (*b*) *Barbot*, p. 142. (*c*) *Smith*, l. c. p. 227.

Section X. *Description de la Côte d'Yvoire &c.*

ſont en général fort avides de préſens, de quelque peu de valeur qu'ils ſoient, ils ſemblent les regarder comme des gages d'eſtime & d'amitié. Un couteau de ſix ſols, un anneau de cuivre, un verre d'eau-de-vie, un biſcuit, ſont des choſes que le plus riche Negre accepte avec plaiſir, & dont il fait grand cas. Mais plus on leur fait de libéralités, & plus leur avidité augmente. *Barbot* recommande la retenue ſur cet article. Ce pernicieux uſage vient, ſelon lui, des Hollandois, qui ſe crurent obligés, en arrivant ſur la Côte de Guinée, d'employer l'apparence d'une grande générosité, pour ruiner les Portugais dans l'eſprit des Negres. Ils en ont été punis depuis, en payant les marchandiſes au double. Aujourd'hui toute propoſition de Commerce doit commencer par les Daſchis (c'eſt le nom qu'on donne aux préſens), & non ſeulement tout Vaiſſeau de quelque Nation qu'il ſoit y eſt obligé, mais il faut recommencer pluſieurs fois par jour. Ainſi ce trait de politique eſt devenu un véritable fardeau pour tous les Européens, & les préſens montent à la valeur de ce qu'il falloit autrefois pour charger un Vaiſſeau. Le même uſage eſt établi ſur la Côte d'Or, avec cette différence, que les Daſchis ne s'accordent qu'après la concluſion de la traite, & qu'ils y portent le nom de *Daſſi-mi-daſſi*; mais ſur toutes les autres côtes juſqu'à la riviere de Gambie, il faut que les Negres ayent leurs Daſchis d'avance. Ils ne voient jamais paroître un Vaiſſeau qu'ils ne les demandent à grands cris (*a*).

Marchandiſes.

Les Marchandiſes qu'on traite ſont des étoffes de coton, de l'yvoire, de l'or & des eſclaves. *Villault* dit que les Negres fabriquent des étoffes à rayes blanches & bleues, d'environ troits quarts de largeur, & longues de deux ou trois aunes. Elles ſe vendent fort bien ſur la Cote d'Or, & les Européens ne les prennent que pour les y porter (*b*). Entre Korhi-La-Hou & la Côte de Quaqua le Pays produit beaucoup de coton, que les habitans de l'intérieur du Pays travaillent avec une grande adreſſe. Les étoffes qui ſe fabriquent ici ſont très-fines, les couleurs en ſont très-belles, & ſur-tout le bleu, qui ne ſe ternit point. Les Negres de la Côte ſervent de Facteurs & de Courtiers à ceux de l'intérieur des terres pour vendre leurs étoffes aux Européens. Quelques-uns de ces Facteurs dirent à *Des Marchais* (*c*), qu'outre le Commerce que les Negres de l'intérieur du Pays font avec la Côte, ils négocient auſſi avec certains Peuples blancs, qui ſont fort éloignés dans les terres, & qui viennent chercher de ces étoffes de coton en voyageant ſur des mules ou ſur des ânes. Ils ſont armés des cimeterres, ainſi il y a de l'apparence que ce ſont les Arabes de Zahara, ou des rives du Niger. Les Quaquas font auſſi des pagnes d'une plante qui reſſemble fort au chanvre. Il leur donnent une fort belle teinture, & le tiſſu fait honneur à leur adreſſe. Ils font encore un grand Commerce de Sel avec leurs voiſins au Nord-Eſt, & ceux-ci le tranſportent bien avant dans les terres, où il eſt très-cher (*d*).

Prodigieuſe quantité d'Yvoire.

Tous les Pays qui ſont derriere les Quaquas fourniſſent une prodigieuſe quantité de dents d'elephans, qui ſont le plus bel yvoire du monde. Les Anglois, les Hollandois, les François, & quelquefois les Danois & les Portugais

(*a*) *Barbot*, ubi ſup.
(*b*) *Villault*, p. 118.
(*c*) *Des Marchais*, T. I. p. 186.
(*d*) Le-même.

SECTION X.
Description de la Côte d'Yvoire &c.

gais les achettent constamment; mais depuis que le Commerce de Guinée est ouvert à toutes les Nations, les Anglois & les Hollandois en tirent le plus d'avantage. L'émulation entre eux a fait hausser aux Negres le prix de leurs marchandises, sans faire réflexion que cela en diminue l'exportation, & fait altérer les marchandises de l'Europe. Le Pays fournit une si grande quantité de dents d'éléphans, que *Des Marchais* (*a*) assure qu'on en a quelquefois acheté jusqu'à dix-mille livres pesant en un seul jour. Les Negres assurent que le Pays est tellement rempli d'éléphans, que les habitans du haut Pays sont obligés de se creuser des cavernes dans les montagnes, & de faire les portes extrêmement étroites & basses. Ils emploient toutes sortes d'artifices pour éloigner ces animaux de leurs champs, & pour les faire tomber dans les pieges qu'ils leur tendent, où ils les tuent. Mais si l'on doit en croire les Negres, & ce qui paroît assez vraisemblable, la principale raison qui rend l'yvoire si commun, c'est que les éléphans quittent leurs dents tous les trois ans. *Villault* & *Barbot* confirment ce que dit *Des Marchais*; & *Barbot* ajoute que malgré la guerre continuelle que les Negres font aux éléphans, ils sont obligés pour leur sûreté, de bâtir leurs habitations sous terre. Cependant on observe que la quantité de dents est fort diminuée, soit que les Negres soient plus négligens à les chercher, soit que des maladies ayent emporté une grande partie des éléphans.

L'Or.

Villault, après avoir admiré combien les Negres & leurs femmes portent d'or dans leurs cheveux, croit être en droit d'en conclure qu'il y a dans le Pays des mines de ce précieux métal. Cependant il avoue que leur ayant demandé plus d'une fois d'où ils le tirent, ils tournoient les yeux vers les montagnes. La conséquence naturelle semble-t-il, c'est qu'ils le tirent eux-mêmes de terre dans ces montagnes.

Les marchandises d'Europe que les Negres d'ici prennent en échange, sont les mêmes qu'on débite dans les autres Cantons de la Guinée. *Barbot* conseille de n'employer pour la facilité du Commerce le long de cette côte, que des barques ou d'autres petits bâtimens, parcequ'il faut souvent s'arrêter à chaque endroit, & que les habitans viennent plus librement à bord quand l'équipage est moins nombreux. Mais il faut faire bonne garde, & ne pas laisser approcher les Negres en trop grand nombre, de peur de surprise. Les Portugais en ont fourni bien des exemples. Pour finir cette Relation de la Côte d'Yvoire, nous observerons que quoiqu'elle soit divisée en plusieurs petit Etats, ils ont assez les mêmes intérêts; ainsi la guerre y est fort rare, & par conséquent le Commerce des esclaves y est peu considérable en comparaison de celui de la Côte d'Or & de la Côte des Esclaves.

Maladies du Pays.

Les Voyageurs ont remarqué que les exomphales ou hernies umbilicales sont fort communes sur la Côte d'Yvoire; quelle en est la cause, c'est ce que nous ignorons. Les autres difformités de corps sont fort rares; entre un grand nombre de Negres, *Barbot* n'en vit que deux qui eussent quelque défaut naturel; l'un étoit né borgne, & l'autre sans nez

Voilà ce que nous avons pu rassembler sur la Côte d'Yvoire. Si l'on trouve cette description moins agréable qu'on ne s'y attendoit, il faut l'attribuer

(*a*) *Des Marchais*, p. 187.

10 11

...ÜCK VON DER
... VON GUINEA
...e Sierra Leona bis an das
...rgebirge Palma
...und Anmerkungen der Seefahrer entworfen
... Bellin Ingen. de la Marine.
1740.
...von Franzoesischen Seemeilen.

15 20 25 30 35 40

Nota
Das Innere des Landes und der Lauf der Flusse ist nicht bekannt
ou
l'Interieur du Païs et le Cours des Rivieres ne sont pas connus.

GUINÉE OU GUINEA

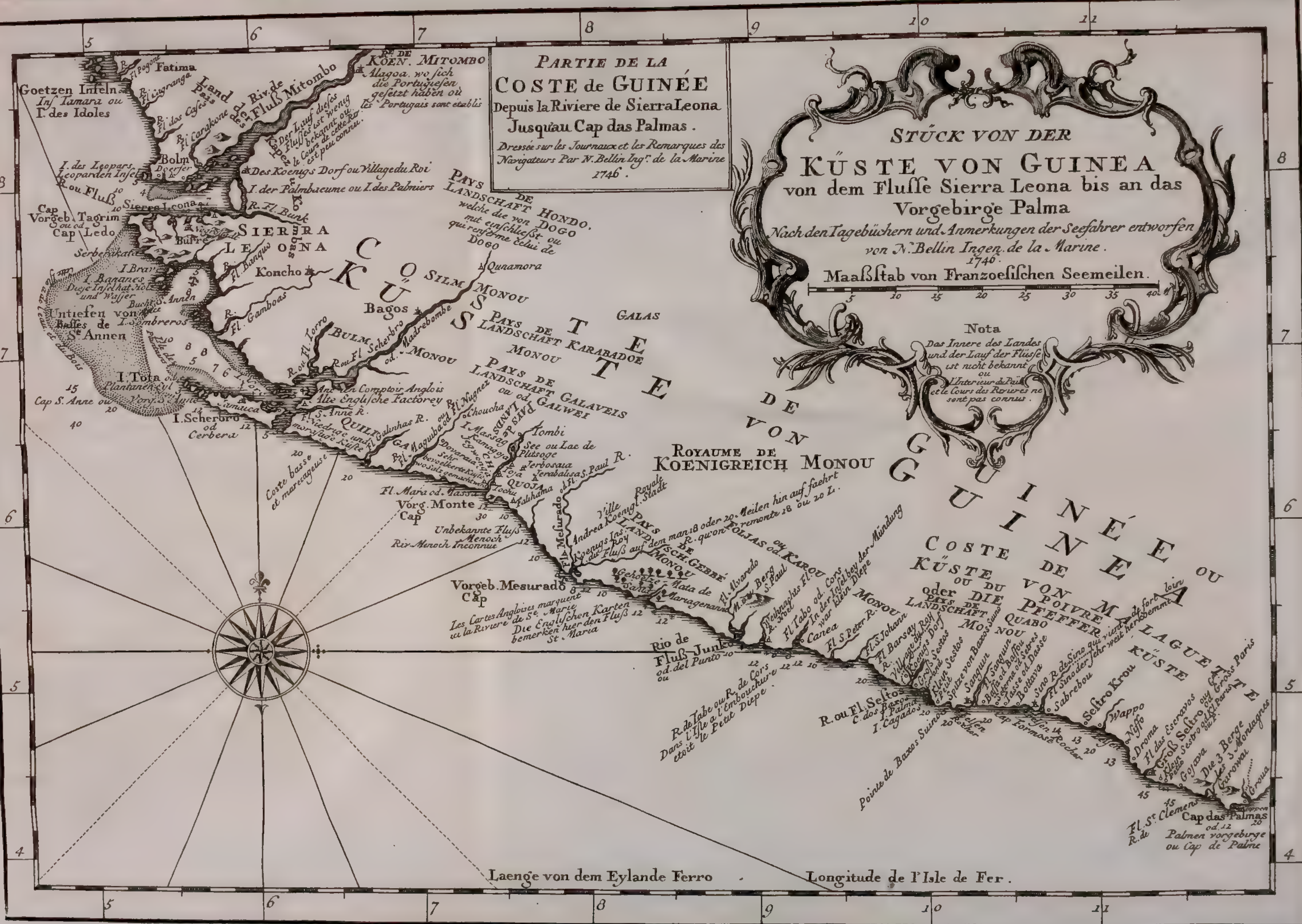
COSTE DE MALAGUETTE
KÜSTE VON MALAGUETTE KÜSTE
OU DU POIVRE
oder DIE PFEFFER KÜSTE
PAYS DE ...
...NDSCHAFT QUABO
MONOU

Sestos
Klein Sestos
Spitze von Barossuns
Sanguin
Bassa od Bassou
Sestres
Dasse
Bottawa
Sino R. de Sino qui vient de fort loin
Fl. Sino der sehr weit herkommt
Sabrebou
Sestro Krou
Wappo
Nisso
Droma
Fl. das Escravos
Gross Sestro
Klein Sestro
Goyava
Die 3 Berge
Les 3 Montagnes
Garoway
Grouwa
Paris
Gross Paris
Kap Formoso
Rocher
Fl. St Clemens
R. de
Cap das Palmas
ou
Palmen vorgebirge
ou Cap de Palme

8 7 6 5 4

Isle de Fer.

10 11


PARTIE DE LA
COSTE de GUINÉE
Depuis la Riviere de Sierra Leona
Jusqu'au Cap das Palmas.
Dressée sur les Journaux et les Remarques des Navigateurs Par N. Bellin Ingr. de la Marine 1746.
STÜCK VON DER
KÜSTE VON GUINEA
von dem Flusse Sierra Leona bis an das
Vorgebirge Palma
Nach den Tagebüchern und Anmerkungen der Seefahrer entworfen
von N. Bellin Ingen. de la Marine.
1746.
Maaßstab von Franzoesischen Seemeilen.
Nota
Das Innere des Landes und der Lauf der Flüsse ist nicht bekannt
ou
L'Interieur du Païs et le Cours des Rivieres ne sont pas connus.
Laenge von dem Eylande Ferro
Longitude de l'Isle de Fer.
COSTE DE GUINÉE
KÜSTE VON GUINEA
COSTE DE MALAGUETTE
KÜSTE VON POIVRE
ou DU PFEFFER KÜSTE
ROYAUME DE KOENIGREICH MONOU
SIERRA LEONA
Cap das Palmas
Vorgeb. Mesurado Cap
Vorg. Monte Cap
Goetzen Inseln Ins. Tamara ou I. des Idoles
I. Scherbro od Cerbera
Rio de Junk Fluß Junk

buer au peu de Commerce que les Européens ont avec ces Negres, qu'ils ne fréquentent qu'à bord des Vaiſſeaux, n'allant que rarement & preſque jamais à terre, pour faire proviſion de bois & d'eau, ſans avoir jamais pénétré dans le Pays. Deux ou trois avantures ont fait concevoir une ſi forte prévention contre les Naturels, que tant qu'elle ne ſera pas diſſipée, nous ne devons pas eſpérer d'avoir une Relation exacte des Productions du Pays, des Loix, des Mœurs & de la Religion des Habitans.

SECTION X. *Deſcription de la Côte d'Yvoire &c.*

SECTION XI.

Deſcription de la CÔTE DE POIVRE *ou* MALAGUETTE; *ſes Villages, le Climat, les Productions & le Commerce du Pays; Mœurs, Langage, Religion & Gouvernement des Habitans; avec la Deſcription du Pays autour de la Riviere* SESTOS &c.

SECTION XI. *Deſcription de la Côte de Malaguette &c.*

LES Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nom & ſur les limites de cette Côte. *Lemery* & d'autres prétendent que la Malaguette ou Poivre de Guinée a tiré ſon nom de *Melega* ville d'Afrique; mais ils ne nous apprennent point comment ni d'où cette marchandiſe & ce nom ſont paſſés en France, ainſi on ne peut rien conclure de leur aſſertion, en la ſuppoſant véritable. Pluſieurs Voyageurs croient, avec plus de raiſon, que les Européens ont donné ce nom à cette Côte, parcequ'ils ont remarqué qu'on y trouve cette eſpece de poivre en plus grande abondance qu'en aucun autre Canton de la Guinée; ce qui nous paroît appuyer leur conjecture, c'eſt que toutes les autres Côtes ont reçu leur nom des principales marchandiſes qu'on y trouve. La Côte des Eſclaves, par exemple, eſt ainſi nommée, parcequ'elle fournit un plus grand nombre d'eſclaves que les autres, & ainſi des autres. Il eſt vrai que tous ces Cantons fourniſſent à peu près les mêmes marchandiſes; mais comme une certaine ſorte de marchandiſe fait le principal fond du Commerce de tel ou tel Pays, on lui en a donné le nom pour le diſtinguer des autres. Mais laiſſons-là ces diſcuſſions ſeches & inutiles, pour marquer l'etendue & les limites de la cote dont il s'agit ici.

Nom & Etendue de la Côte de Malaguette.

A parler proprement, la Côte de Malaguette eſt compriſe entre Rio Seſtos & Greva, village à deux ou trois lieues à l'Oüeſt du Cap Palmas, ainſi elle s'étend environ cinquante-cinq lieues. *Villault* dit qu'elle commence à la Riviere de Sanguin, & qu'elle finit au Cap Palmas, ce qui lui donne environ ſoixante lieues d'étendue. Les principaux villages ſont Seſtos ou Seſtre à l'Oüeſt de la Riviere de Sanguin, Bettona ou Battaway, Seno, Seſtro ou Seſtra-Kro, Wappo, Bado, le Grand-Seſtre, le Petit-Seſtre, Goyava, Garaway & Grova; ce dernier appartient proprement à la Côte d'Yvoire; il y a d'ailleurs pluſieurs autres villages entre ceux-là, dont lesVoyageurs n'ont pas marqué les noms, (*a*) comme aucun Voyageur n'a fait la deſcription de toutes ces Places, le Lecteur ſera obligé de ſe contenter du peu qu'ils en diſent.

Le

(*a*) *Barbot*, p. 122. *Ogilby*, p. 380. *Des Marchais*, T. I. p 148. *Villault*, p. 72.

SECTION XI. *Description de la Côte de Malaguette &c.*

Petit Sestos.

Le *Petit-Sestre* est environ à quatre lieues à l'Est de la Riviere. Dans l'intervalle on trouve un Rocher long & montagneux. Les Negres s'occupent à la Pêche, & n'offrent presque rien pour le Commerce. Voilà tout ce que l'on en sait.

Sanguin.

A trois lieues environ plus loin vers l'Est, on trouve le village de Sanguin à l'embouchure de la Riviere du meme nom, qui se décharge dans la mer au Sud-Sud-Est, & qui reçoit de petits Vaisseaux l'espace de douze lieues, quoique son embouchure soit fort étroite, & bordée de grands arbres. Le village contient environ une centaine de maisons. Les Anglois y avoient autrefois un Etablissement, mais le mauvais caractere des habitans les ont forcés de l'abandonner. Le Roi de ce Canton est tributaire de celui de Sestos. Il est ordinairement vétu d'une robe bleue à la Moresque, & prend plaisir à visiter souvent les Vaisseaux qui sont à la rade. Les Portugais & les Hollandois faisoient autrefois ici un grand Commerce: mais dans ces derniers tems la multitude des Marchands a tellement fait hausser le prix du poivre & de l'yvoire, que le Commerce y est fort déchu. Dans ces occasions pressantes, Sanguin est un lieu commode pour prendre de l'eau, du bois & des provisions.

Baffa.

A une lieue environ à l'Est de Sanguin est *Baffa* ou *Boffoe*, village assez joli, où l'on trouve de l'yvoire & du poivre a traiter. On peut le reconnoître à une pointe de sable fort unie, entourée de rochers. Quelques Negres y parlent un Portugais corrompu, ou la *Lingua Franca.*

Seterna.

A deux lieues à l'Est de Boffoe on voit *Seterna*, où le Commerce de l'yvoire & du poivre est assez avantageux.

Battaway.

Battaway se présente à une lieue au-delà; on le reconnoît aisément à deux grands rochers, dont l'un avance en mer à la distance d'environ deux milles à l'Ouëst, & à plusieurs hautes montagnes qui sont derriere le village. C'est un des mieux bâtis de la Côte, bien peuplé & riche, mais les habitans sont grands voleurs. Ils font un assez grand Commerce d'yvoire & de poivre.

Sino.

Mais les habitans de *Sino*, autre village à une lieue & demie plus loin, les surpassent à cet égard; ils ont du poivre en abondance, qu'ils trocquent principalement pour des perpétuanes, des chaudrons de cuivre, des barres de fer, & quelques autres marchandises. Ils se rendent volontiers à bord des Vaisseaux dès qu'ils les apperçoivent; mais aussi-bien que leurs voisins, ce sont des voleurs fort adroits, qu'il faut veiller de près.

Sestre-Krou.

A six lieues de Sino, on trouve *Sestre-Krou*, grand & beau village, que l'on reconnoît à un Cap formé par trois collines noires, dont le coté vers l'Ouëst est couvert d'arbres.

Wappo.

Wappo, à trois lieues de Sestre-Krou, est situé sur une petite riviere. Ici, de même qu'à Sestre-Krou, les dents d'éléphans sont grosses & blanches, & le poivre y est abondant & beau.

Drova-Dru & Nisso.

Entre Wappo & le Grand-Sestre sont deux autres villages, qu'on nomme *Drova-Dru* & *Nisso*, qui fournissent une si grande quantité de Malaguette, que pour une barre de fer *Barbot* en acheta trois cens-cinquante livres. Les Negres des environs de Wappo & des Cantons voisins sont plus raisonnables, plus civilisés & plus doux que les autres de cette Côte, mais fort avides

Section XI.
Description de la Côte de Malaguette &c.

des à demander des Daschis ou présens avant que d'entrer en Commerce. Leur langage est presque inintelligible, mais il paroît plus distinct & plus doux que celui des autres.

Grand-Sestre.

Depuis Wappo jusqu'à *Sestre-Paris* ou le *Grand-Sestre*, sur la Riviere d'*Escravos*, la Cote court Sud & Sud-Est. Ce village grand, beau & bien peuple, est tout près de la Riviere, qui a environ un quart de lieue de large dans cet endroit, mais elle est plus étroite à l'embouchure, où il y a deux Isles, quelques-uns disent une, ce qui fait qu'il n'y a que de petits Batimens qui y peuvent entrer. Ce sont les Dieppois qui ont donné à ce village le nom de *Sestre-Paris*, parceque c'étoit le village le plus grand & le plus peuplé de toute la côte (*). Les maisons y sont d'une structure differente de celle des autres villages, quarrées ou rondes; elles sont elevées quatre pieds au dessus de terre, & l'on y monte par des degrés. C'est-là qu'est le premier étage, qui sert d'appartement pour manger, boire & coucher. Il est couvert de nattes faites d'écorce d'arbres; au milieu il y a une cheminée, où l'on fait du feu de charbon de bois quand le tems est froid, & où l'on apprete les mets; on s'en sert aussi pour sécher le riz & le blé d'Inde. Le second étage, qui est en forme de pyramide & qui a ordinairement trente pieds de hauteur, sert de magazin. Cette élevation des maisons forme un bel aspect, car on découvre une centaine de pyramides, à fort peu de distance les unes des autres, qui s'elevent dans les nues. Il y a outre cela un appartement du Palaver ou Conseil, où les principaux s'assemblent pour les affaires publiques. C'est une grande chambre fort élevée au dessus de terre, au milieu de laquelle il y a une espece de théatre, où l'on traite des affaires publiques. C'est-là que le Roi & le moindre esclave fument & boivent ensemble, aussitôt que les affaires sont finies. C'est-là aussi qu'on assortit les marchandises, & que l'on en fixe le prix, ce qui fait la principale affaire de la Nation.

La derniere Place de la Côte de Malaguette est *Grova*, quoiqu'à proprement parler elle soit de la Côte d'Yvoire, si l'on fixe la frontiere orientale de la Côte de Maleguette au Cap Palmas, ainsi nommé à cause du grand nombre de Palmiers dont il est couvert.

Climat.

Pour donner au Lecteur quelque idée de cette Côte, autant que le peu de matériaux que nous avons le permettent, nous remarquerons que les vapeurs que le Soleil eleve de tant de rivieres qui s'y trouvent, y produisent des fievres malignes & putrides, qui sont souvent mortelles aux Europeens. Cette mauvaise qualité de l'air est si predominante au Cap Palmas, qu'elle se fait quelquefois sentir à trois ou quatre lieues en mer; car il vient une puanteur insupportable de terre vers le soir, quand le vent de Nord-Est commence à souffler.

Productions du Pays.

Le Pays produit des pois, des feves, des courges, des limons, des oranges, des bananes, & une sorte de noix dont la coque est fort épaisse, & qui

(*) *Des Marchais* conclut du nom & de diverses autres traces, que les François sont les premiers qui ont touché ici. Plusieurs coutumes des Negres confirment cette opinion, & ils conservent encore chérement la mémoire de leurs anciens amis, bien-que les Dieppois y ayent été établis dès l'an 1366 (1).

(1) *Des Marchais*, T. I. p. 140.

SECTION XI. *Description de la Côte de Malaguette &c.*

qui est un fruit excellent, auquel ni les Negres, ni les Européens n'ont donné de nom. Le vin de Palmier & les dattes sont ici peut-etre de la meilleure qualité qu'il y ait au Monde. Les vaches, les moutons, les porcs & les chevres se trouvent en abondance. Mais la principale richesse de cette Côte c'est le Poivre de Guinée, dont il se fait un grand Commerce tant avec les Nations voisines de l'intérieur des terres, qu'avec les Européens. *Barbot* dit que les Negres de Sestos l'appellent *Wazanzag*, & ceux du Cap Palmas *Emaneghetta*. La plante qui porte ce poivre, devient plus ou moins forte selon la bonté du terroir, & forme quelquefois un arbrisseau médiocre; souvent aussi elle rampe à terre, ou s'attache à quelque arbre comme le lierre. Le fruit que la plante donne quand elle est ainsi soutenue, est plus chaud & plus piquant que celui qu'elle produit lorsqu'elle rampe. La feuille est une fois aussi longue que large & pointue, elle est douce & d'une odeur agréable dans la saison des pluies, mais peu après elle se flétrit & perd sa couleur. Lorsqu'on la broye entre les doigts elle rend une odeur aromatique, qui approche de celle du Gérofle. Sous la feuille & le long de la côte, il sort de petits filamens frisés, qui servent à l'attacher aux arbres qui sont autour d'elle. On ne peut décrire sa fleur, parcequ'elle paroît dans le tems que les Vaisseaux qui font la traite ne sont point à la côte. Il est pourtant que certain cette plante fleurit, & qu'aux fleurs succedent des fruits comme de petites figues angulaires, de différentes grosseurs suivant la qualité & l'exposition du terroir. Elles ont une peau mince, qui se seche & devient cassante. Les Negres prétendent qu'elle est un poison. Telle est la description que *Des Marchais* fait du Poivre de Guinée, qui ne differe en rien de celle de *Barbot*. A Rio Sestos ce fruit est plus gros qu'ailleurs, & les Plantes y sont si près les unes des autres que dans quelques endroits elles ressemblent à un petit Bois.

Bosman rapporte qu'outre la Malaguette on trouve dans ce Pays un autre sorte de fruit, qui pour le goût & la figure ressemble au cardamome, & qu'il croît être réellement tel. Il ajoute que bien avant dans le Pays on trouve du Poivre tout-à-fait semblable à celui des Indes Orientales. Enfin on a aussi ici du Piment, dont nous avons déja parlé, nous ajouterons seulement quelques particularités sur l'abondance & le bon marché de cette espece de Poivre. Les Hollandois en transportoient autrefois une grande quantité, vraisemblablement pour empêcher qu'il ne fît tort au Commerce de leur Compagnie des Indes Orientales; nous tenons de bonne main, qu'il y a eu jusqu'à cinq ou six Vaisseaux, qui n'emportoient de la côte pour toute cargaison que du Piment. Mais à présent ce Commerce est fort tombé, parceque le Poivre des Indes s'est tellement accrédité, qu'il n'est plus nécessaire d'avoir recours à cet expédient. Les autres Européens ont suivi leur exemple; les Anglois ne laissent pas encore de faire quelque commerce de cette épicerie. Les principales marchandises néanmoins qu'on tire de cette côte sont les dents d'éléphans & les esclaves. *Marmol* rapporte qu'avant l'arrivée des Portugais sur les Côtes d'Afrique, les Marchands de Barbarie traversoient une grande partie du continent, pour aller chercher le Poivre de Guinée, & qu'ils le transportoient en Italie, & dans tous les Pays méridionaux de l'Europe.

Les

Mœurs des Habitans.

Les habitans de la Côte de Malaguette ſont livrés à tous les excès de l'intempérance & de la luxure. Ils n'entretiennent les Européens, & ne parlent enſemble que des plaiſirs qu'ils prennent avec leurs femmes; ils s'en trouve même qui proſtituent leurs femmes à leurs propres enfans, & quand les Européens leur reprochent cette infamie, ils en rient comme d'une bagatelle (*a*). Le penchant au larcin eſt une qualité qui leur eſt commune avec tous les Negres, ſur-tout à l'égard des Etrangers, bien-qu'ils ne perdent jamais l'occaſion de voler qui que ce ſoit. Les enfans volent leurs peres, & ceux-ci ne négligent pas de prendre à leurs enfans ce qu'ils peuvent; ils aiment même mieux s'emparer par adreſſe de ce qu'ils pourroient demander de droit. S'ils ſont reçus à bord d'un Vaiſſeau, tout ce qui leur tombe ſous la main eſt bon, juſqu'à des pointes de cloux ou des morceaux de fer briſés & rouillés: avec cela ils ſont également importuns à demander des Daſchis.

Langage.

Leur Langage eſt ſi difficile, que non ſeulement les Européens n'y peuvent rien comprendre, mais qu'on ne trouve pas même d'Interpretes parmi les autres Negres. A leur defaut on a recours aux ſignes pour faire le Commerce, & les Européens y ont recours pour faire l'amour aux femmes, & à l'aide d'une imagination vive celles-ci comprennent ſans peine. En général ces peuples ſont grands, vigoureux & bien faits. La plupart ne ſont couverts que d'un pagne, ou d'une ſimple piece d'étoffe à la ceinture. Ils ſont fort ſujets à des hernies facheuſes, par quelle cauſe, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de dire, à moins que d'être mieux inſtruit de leurs coutumes. *Barbot* en vit un, à qui le *ſcrotum* tomboit juſqu'aux genoux. Lorſqu'ils ſe rencontrent en arrivant de differens Cantons, ils ſe prennent par les bras près de l'épaule, en prononçant le mot *Towa*, enſuite faiſant gliſſer leurs mains juſqu'au coude ils repetent le même mot; après quoi ils ſe prennent par les doigts & les font craquer, en repétant plusieurs fois *Enfanemate*, *Enfanemate*, c'eſt-à-dire, mon ami comment vous portez-vous?

Arts & Gouvernement.

Ils ont d'habiles Forgerons parmi eux, qui entendent parfaitement l'art de la trempe, & qui rendent les armes & tous les inſtrumens de fer d'une dureté à toute épreuve. Ils ont auſſi des Ouvriers pour conſtruire fort proprement des Canots de differentes grandeurs. L'experience les a rendus habiles dans l'Agriculture, du moins pour le riz, le millet & le poivre de Guinée, qui ſont le fond de leur nourriture & de leur commerce. Leur *Taba* ou *Taba-Seyre*, que d'autres appellent *Tabo Seyé*, c'eſt-à-dire leur Roi, a une autorité abſolue ſur ſes ſujets, & ne paroît jamais en public qu'avec beaucoup de pompe. Ses peuples contribuent à ſon pouvoir par des ſentimens naturels de ſoumiſſion, & de ce reſpect qu'ils auroient pour un Etre ſuperieur. Leur ignorance les attache au Paganiſme; mais les lumieres naturelles leur dictent qu'il y a un état à venir, comme il paroît par les ceremonies qu'ils pratiquent à l'égard des ames des morts, qu'ils prient de les rendre heureux en ce Monde. Ils ſaluent la nouvelle Lune avec des chants,

(*a*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p. 512.

SECTION XI. *Description de la Côte de Malaguette &c.*

chants, des danſes, & d'autres réjouiſſances, & ils ont un reſpect ſuperſtitieux pour les Sorciers.

Pays des environs de la Riviere de Seſtos.

Comme les Européens ont examiné le Pays des environs de la Riviere de Seſtos avec plus de ſoin que la Côte de Malaguette, nous rapporterons ce que les Voyageurs nous fourniſſent qui mérite attention. *Philips* paroît s'être donné beaucoup de peine pour ſonder les environs de la riviere, & trouva, comme *Des Marchais*, que par-tout le mouillage eſt bon & facile; mais le dernier ajoute que la mer eſt groſſe ſur la côte, & que les courans ſont violens au Sud-Eſt & au Nord-Oüeſt. L'entrée de la riviere eſt remplie de rochers cachés, qui ſont couverts de ſix pieds d'eau, à l'exception de deux qui ſont à découvert; c'eſt ce qui fait que le paſſage eſt dangereux, ſi ce n'eſt pour des Chaloupes & de petits Vaiſſeaux. Le vrai canal eſt entre la pointe de la rive de l'Eſt, & le rocher qui eſt au milieu de la riviere; l'entrée a un demi cable de largeur, & trente-ſept braſſes de profondeur; au-delà de ce paſſage la riviere eſt grande & belle, & des Bâtimens de cent tonneaux y peuvent mouiller ſûrement. A une portée de canon de cette pointe Eſt & ſur la même rive, on trouve un puits d'excellente eau, d'où les femmes du Pays apportent la quantité dont les Vaiſſeaux ont beſoin, tandis que leurs maris coupent du bois. La ſource de cette riviere eſt fort éloignée dans les terres, mais on ignore le lieu précis. Quelques Voyageurs aſſurent qu'on peut la remonter l'eſpace de vingt-cinq lieues, après quoi elle eſt coupée par des bancs & de rocs qui ne laiſſent de paſſage que pour des Canots. Elle eſt bordée des deux côtés de toutes ſortes d'arbres & de quantité de villages, & l'on voit une multitude de ruiſſeaux qui ſe jettent dans la riviere (*a*).

Le Pays des deux côtés eſt très-fertile; on y trouve de la volaille en abondance & beaucoup de riz & de millet, dont les habitans ſe nourriſſent principalement; c'eſt-là auſſi ce qui avec l'yvoire fait le fond de leur commerce. Mais nonobſtant la beauté du Pays, le climat eſt fort mal-ſain pour les Etrangers, qui y ſont ſujets à de longues & dangereuſes maladies. On trouve dans la riviere de Seſtos une ſorte de cailloux plus tranſparens que l'agathe, auſſi durs que le diamant, & qui n'ont guere moins d'éclat quand ils ſont bien taillés. A cent pas de l'embouchure il y a un village de Negres, compoſé d'une ſoixantaine de maiſons fort bien bâties, & ſi hautes qu'on peut les appercevoir à trois lieues en mer (*b*). *Des Marchais* parle de deux autres villages un peu plus haut, ſéparés par un petit étang d'eau douce. Le premier village eſt ſur la langue de terre qui forme l'entrée de la riviere. C'eſt à celui du milieu que ſe fait le Commerce (*c*).

Barbot qui en 1687 rendit une viſite au Roi du Pays, dit que la réſidence de ce Prince étoit un village d'environ trente cabanes de terre ſur le bord d'un ruiſſeau, environné d'un mur de terre. Chaque maiſon a deux étages, quelques-unes trois, elles ſont proprement blanchies en dedans Au-lieu de planches, le fond eſt de ſolives, ou de branches de Palmier fort

(*a*) *Snoeck* l. c. p. 507. *Des Marchais*, T. I. p. 135 & ſuiv.

(*b*) *Snoeck* l. c.

(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 137.

fort serrées, ce qui fait qu'on n'y marche pas sans peine. Le toit est des mêmes matériaux, & couvert de grandes feuilles de Bananier ou de Palmier. Dans la salle du Conseil *Barbot* vit une piece de bois quarrée d'environ trois pieds de diametre, sur laquelle il fut surpris de voir en bas-relief la figure d'une femme qui tenoit un enfant entre ses bras. Aux deux côtés du bloc on avoit creusé deux trous quarrés, qui servoient à placer la nourriture du Fetiche. C'étoit dans cette Salle & devant cette Idole que les Negres faisoient leurs sermens, pour assurer l'exécution de leurs contracts ou de leurs promesses.

Section XI. *Description de la Côte de Malaguette, &c.*

Le Roi, qui s'appelloit *Barsaw* ou *Peter*, étoit d'une figure agréable, fort doux, mais il avoit l'esprit simple & le jugement fort borné. J'eus occasion, dit l'Auteur, de le connoître parfaitement, parcequ'il ne me quitta presque point pendant mon séjour. Il ajoute que le village n'étoit composé que des femmes & des enfans du Roi. Il avoit trente femmes, mais *Barbot* n'en vit que cinq ou six, dont l'une n'étoit pas jeune sans que l'âge eût diminué les agrémens de sa figure. Ses bras, ses jambes & d'autres parties du corps étoient ornées de figures, imprimées sur la peau avec un fer chaud, qui paroissoient à peu de distance autant de bas-reliefs; ce sont-là les plus beaux ornemens au goût du Pays. Le Roi & ses enfans portoient un bonnet d'osier, c'est-là la seule chose qui les distingue du commun des Negres; d'ailleurs ils travaillent comme le moindre esclave. Lorsque l'Auteur avoit un voyage à faire par eau, il étoit accompagné de plusieurs de ces Princes, qui ramoient dans son Canot. *Barbot* & *Des Marchais* remarquent, que quoique le pouvoir du Roi soit absolu, il est rare qu'il condamne à mort, parcequ'il trouve plus de profit à vendre les criminels pour l'esclavage. Il est vrai aussi qu'il faut attribuer encore à la bonté de son naturel & de celui de ses sujets, qui ne commettent guere de crimes capitaux, s'occupant assidûment à leurs affaires domestiques, au commerce & à la pêche.

Mœurs des Habitans.

Des Marchais dit qu'ils sont fort obligeans, & qu'il ne faut qu'un verre d'eau-de-vie pour en tirer une infinité de services. Mais si c'est à la passion qu'ils ont pour cette liqueur, ou à leur disposition naturelle qu'il faut l'attribuer, c'est ce qu'on ne peut guere décider, qu'après avoir éprouvé quels services ils rendroient à un étranger, sans l'espoir d'une recompense. Ils sont grands, bien faits, robustes & ont l'air martial; ils sont braves, & font souvent des courses sur leurs voisins pour enlever des captifs. C'est ce qui empêche les Marchands Negres de venir commercer avec eux, & qui les prive du Commerce de l'Or.

La plupart des Negres de Sestos n'ont d'autre occupation que la pêche. On voit tous les matins sortir de la riviere une petite Flotte de Canots, qui se dispersent de tous côtés pour pêcher à la ligne. La côte est si poissonneuse, qu'ils reviennent toujours chargés (a). Dans le tems que *Snoeck* étoit dans ces quartiers, il n'entendit presque point parler de guerre, si ce n'est d'un petit combat qui se donna entre eux & des Negres de l'intérieur du Pays, qui par surprise avoient brûlé un de leurs villages (b). Mais cela suffit

(a) *Des Marchais* l. c. p. 138, 139. (b) *Snoeck* l. c. p. 508.

SECTION XI. *Description de la Côte de Malaguette &c.*

fit pour confirmer ce que les autres Voyageurs disent de leur bravoure, puisqu'ils défirent leurs ennemis, les firent presque tous prisonniers & les vendirent.

Des Marchais dit qu'ils ne se couvrent jamais la tête, & qu'ils supportent sans en être incommodés les plus grosses pluies & le Soleil les plus ardent. Ils l'emportent à cet égard sur tous les autres Negres; hommes & femmes sont plus nuds qu'en aucun lieu de la côte, ils ont tout au plus un petit chiffon sur le devant du corps. Leur nourriture est fort simple, car quoiqu'ils ayent quantité de bestiaux & de volailles de toute espece, ils vivent principalement de poisson, de légumes & de fruits, & employent leurs bestiaux & leur volaille à traiter avec les Vaisseaux (*a*). Ils ont retenu des François la coutume de porter des noms de Saints, comme *Pierre*, *Paul*, *Jean*, *André*, &c. auxquels les Chefs & les Seigneurs joignent le titre de Capitaine. Quand quelque Européen a gagné leur affection, c'est-à-dire qu'il les a fait boire ou leur a fait quelque présent, ils lui demandent son nom, & le prennent ou le font porter à leurs enfans. Il y en a même plusieurs qui ont des surnoms François héréditaires dans leurs familles depuis plus d'un siecle. Leur maniere de saluer est à peu près la même que celle des autres Negres de la Côte de Malaguette.

Mariages. Leurs mariages se font sans beaucoup de cérémonie; le point essentiel est de payer une certaine somme aux parens de la femme, après quoi le galant l'emmene avec lui. Il boit quelques bouteilles d'eau-de-vie avec ses nouveaux parens, & conduit son épouse à la case qu'il lui a destinée. Les autres femmes viennent voir leur nouvelle compagne, & l'aident à préparer le souper. Elle passe la nuit suivante avec son mari, mais dès le lendemain matin elle va travailler avec les autres. Celle des femmes qui procure à son mari la premiere la qualité de Pere, acquiert par-là de grands privileges; elle est regardée comme la favorite & comme la maîtresse de la famille, mais cet honneur lui coûte cher, car si son mari meurt elle est obligée de se faire enterrer vive avec lui. *Des Marchais* fut témoin de cette cérémonie (*b*).

Funérailles. Le Capitaine ou le Chef du village où l'on fait la traite, étant mort d'une débauche excessive d'eau-de-vie, les cris perçans de toutes ses femmes répandirent dans un instant cette triste nouvelle dans tout le village; toutes les autres femmes y coururent, & se mirent à crier aussi comme des désespérées. La favorite se distinguoit des autres, & elle étoit peut-être la seule qui fût véritablement affligée, n'y ayant qu'elle qui en eût sujet. Les parens du mort vinrent lui faire leurs complimens & leurs derniers adieux. Après que le Marabout eut examiné le corps, & déclaré qu'il étoit bien mort, lui & quelques-uns de ses confreres le laverent, & puis le frotterent de suif depuis la tête jusqu'aux pieds; ils l'étendirent ensuite sur une natte au milieu de la case. Ses femmes se placerent autour du corps, & la favorite étoit à la tête comme à la place d'honneur; plusieurs cercles d'autres femmes environnoient ces épouses désolées, c'étoit à qui crieroit le plus haut; elles se déchiroient le visage & s'arrachoient les cheveux. Elles se tai-

(*a*) *Des Marchais* l. c p. 150. (*b*) Le même T. I p. 140-143.

Deſcription de la Côte de Malaguette &c.

taiſoient de tems en tems, & à tour de rôle elles racontoient les bonnes qualités & les belles actions du défunt, & puis recommençoient à crier. Après que ce charivari eut duré deux heures, quatre grands Negres entrerent dans la caſe, prirent le corps, le lierent ſur une civiere de branches d'arbres, & l'ayant chargé ſur leurs épaules le promenerent par-tout le village, courans à toutes jambes, chancelans de tems en tems comme des gens ivres, avec des geſtes & des mouvemens ridicules, qui s'accordoient avec les cris des femmes du défunt, qui ſuivoient avec les autres cette groteſque proceſſion. La promenade finie, le corps fut détaché de deſſus la civiere & remis où on l'avoit pris, & les cris des femmes recommencerent de plus belle.

Pendant ce nouveau tintamarre le Marabout fit faire une foſſe aſſez grande pour contenir deux corps; il fit enſuite tuer & écorcher un cabrit, la freſſure ſervit à faire un ragout, dont il mangea avec les aſſiſtans, & il en fit manger à la favorite. Quand le Marabout jugea qu'il étoit tems de finir la cérémonie, il prit la favorite par le bras, & la livra à deux puiſſans Negres, qui l'empoignerent rudement, lui lierent les bras ſur le dos, & les pieds & les genoux, & l'ayant couchée ſur le dos, lui mirent ſur la poitrine une piece de bois, & montant deſſus les mains appuyées ſur les épaules l'un de l'autre, ils ſauterent ſur la piece de bois juſqu'à ce qu'ils lui euſſent écraſé la poitrine. Enſuite ils la jetterent demimorte dans la foſſe avec le reſte du cabrit, ils mirent le corps de ſon mari ſur elle, & auſſitôt la foſſe fut comblée de terre & de pierres. Les cris ceſſerent dans ce moment; un profond ſilence regna dans l'aſſemblée, & chacun ſe retira auſſi tranquillement que s'il ne s'étoit rien paſſé d'extraordinaire (*).

Les Voyageurs nous apprennent que quoique tous les Negres de cette côte ayent l'art de bien tremper le fer & l'acier, ceux de Seſtos, qui l'ont appris des François, l'ont porté à un degré de perfection dont les Européens n'approchent point.

Décadence des Portugais.

Les Portugais s'emparerent du Commerce que les François avoient ici, & en d'autres endroits de la Guinée, en ſuppoſant au moins la vérité de ce que les Hiſtoriens François rapportent. Pendant très-longtems ils tyranniſerent les habitans. Mais les profits immenſes qu'ils faiſoient dans ce commerce exciterent la jalouſie des *Anglois* & des Hollandois, & en 1604 ces nouveaux venus les attaquerent, & les chaſſerent de tous leurs Etabliſſemens. Contraints de ſe retirer dans les terres, ils ont été obligés pour s'y maintenir de s'allier avec les Naturels du Pays. C'eſt de ces mariages que ſont venus tant de mulatres, qu'on trouve par-tout ici. Les Portugais d'Europe, ſoit par politique, ſoit par affection naturelle, les regardent comme freres, les reconnoiſſent pour Fidalgues, leur donnent l'Ordre de Chriſt, les reçoivent dans les Ordres Sacrés, & leur confient le Gouvernement des Places qu'ils ſe ſont conſervées dans l'intérieur du Pays.

Ces

(*) Ceux qui ſeront curieux de voir de quelle maniere ils enterrent d'autres morts, peuvent conſulter la Relation de *S[illegible]* dans *Bosman* p. 508-510. Rem. du Trad.

Section XI. *Description de la Côte de Malaguette &c.*

Mulâtres.

Ces Portugais noirs ou mulâtres se sont rendus puissans, & se font craindre dans les lieux éloignés de la mer où ils sont établis; en faveur de leur couleur & de leurs alliances avec les Naturels du Pays, ils trafiquent librement par-tout. On sait qu'il y en a qui ont pénétré jusqu'au Niger, par le Nord des Royaumes de Gago & de Benin. Ceux qui sont établis sur les rivieres de Serre-Lionne, de Yunco, de Sestos, de Sanguin & autres, commercent fréquemment sur la riviere de Gambie, sur celle de Casamanca, de St. Domingue, & sur la grande riviere. Il est certain que leurs alliances, leurs établissemens, & la considération que les Negres ont pour eux, leur ouvriroient un Commerce des plus riches, s'ils avoient des marchandises d'Europe plus fréquemment & plus régulierement (*a*).

Les Vaisseaux qui viennent pour la traite des Esclaves touchent à Sestos pour prendre du riz, qui leur revient par échange à deux schellings le quintal. Les Marchands Européens portent à la Salle du Palaver ou du Conseil leurs chaudrons & leurs bassins de cuivre, leur poudre & leur plomb &c. & les troquent pour du riz, des chevres, de la volaille & d'autres provisions; une demi-once de poudre leur procure une belle poule, & tout le reste est à proportion.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter la Relation que *Barbot* fait de deux hommes singuliers qu'il trouva ici, bien-que ce récit n'ait proprement point trait à la description générale du Pays. L'un, qui étoit grand & robuste, avoit le fond du teint de la blancheur du lait, mais parsemé de petites taches noires, qui lui donnoient de la ressemblance avec un tigre. L'autre au contraire avoit le fond noir, avec des taches blanches; ce qu'il y avoit de plus curieux, c'est qu'il avoit passé la plus grande partie de sa vie dans la même place sans autre occupation que de fumer continuellement du tabac. Il avoit le *scrotum* d'une grosseur monstrueuse, & le *penis* étoit entierement caché. On fit voir à *Barbot* une petite ouverture par laquelle cet homme rendoit son urine, qu'il compare à l'extrémité d'un citron par où l'on exprimeroit le jus. L'Auteur soupçonna ces deux hommes d'être attaqués de la lepre, avec d'autant plus de fondement que ce mal est fort commun dans le Pays; mais il reconnut son erreur, en voyant que les Negres conversoient familierement avec eux, quoiqu'ils évitent soigneusement toute communication avec les lépreux. Il y a de l'apparence que le teint de ces deux hommes étoit un jeu de la Nature, qui devoit son origine à quelque cause inconnue.

Voilà tout ce que nous savons des mœurs de ces Peuples, & nous ne pouvons même conjecturer par quelle voie ces Voyageurs ont pu en tant apprendre, tous avouant qu'ils n'entendoient point leur langage, & qu'ils n'ont eu guere de commerce avec eux. Nous avons néanmoins hazardé ce que nous en avons dit, sur la foi des Ecrivains qui passent pour intelligens & sinceres. Afin de finir ce qui regarde cette Côte, qui nous est si peu connue, nous remarquerons que le tems le plus favorable pour le Commerce sont les mois de Février, de Mars & d'Avril; que les petits Vaisseaux sont plus commo-

(*a*) Le même p. 146-148.

modes que les grands ; enfin que l'on commence à ſentir les vents de Sud-Sud-Eſt au mois de Mai, qui amenent les tornados & les grandes pluies, qui ſont toujours accompagnées de tonnerres & d'éclairs terribles.

Section XI. *Deſcription de la Côte de* Malaguette &c.

SECTION XII.

Contenant la Deſcription du Pays de Serra-Leona, *des Rivieres de* Scherbro *& de* Serra-Leona, *& du Commerce qu'on y fait. Le Gouvernement, la Religion, le Langage & les Mœurs des Habitans, avec une courte Relation du Royaume de* Bolm &c.

Section XII. *Deſcription du Pays de* Serra-Leona &c.

Deſcription de Serra-Leona.

Le Pays de *Serra-Leona* a été ainſi nommé par les Portugais à cauſe des montagnes qui ſont remplies de lions. D'autres dérivent ce nom du terrible bruit que la mer fait en briſant contre la côte, qu'ils ont comparée au rugiſſement d'un lion, nous ignorons ſi c'eſt avec fondement. Les Maures appellent ce Pays *Bulombel*, qui ſignifie grande Contrée, & il mérite ce nom par ſa grande étendue. Les Géographes ne ſont pourtant pas d'accord ſur ſes limites, quoique ſes bornes les plus nettes, telles que *Robert* les marque dans ſon *Atlas Géographique*, ſoient depuis la Côte de Malaguette au Sud-Eſt juſqu'au Cap Verga, ou Vega, ainſi que l'appelle *Labat*, au Nord-Ouëſt, & dans cet eſpace ſont compris une infinité d'Etats & de Royaumes, dont les noms mêmes nous ſont inconnus. *Labat* étend la Côte de Malaguette juſqu'à la riviere de Scherbro, qu'il appelle la frontiere de Serra-Leona au Sud-Eſt, & le Cap Verga au Nord-Eſt. D'autres reſſerrent encore ces limites & bornent le Pays proprement dit Serra-Leona, entre le Cap Tagrin ou Ledo & celui de Verga, qui forment une Baye ſpacieuſe, au fond de laquelle la riviere de Scherbro ſe décharge. Les bornes du côte de l'intérieur du Pays ſont incertaines, bien-que *Barbot* aſſure que le Lac Combuegudi & le grand Royaume de Madingo, en ſont la frontiere ſeptentrionale ; ainſi il comprend ſous Sierra-Leona une prodigieuſe étendue de Pays.

Riviere de Scherbro.

La riviere de *Scherbro*, que les uns nomment *Madre Bomba*, d'autres *Rio Selboba*, & d'autres *Rio das Palmas*, ſépare le Pays de Seſtos de celui qu'on appelle proprement Sierra-Leona. Cette riviere a ſa ſource fort loin dans les terres dans la Haute Ethiopie, & vient ſe rendre à la mer au travers du Pays de Bolm-Monu ou Monou, où elle forme de grands marais. Les grands Vaiſſeaux la remontent juſqu'à Bagos, qui eſt à vingt lieues de ſon embouchure ; les Anglois y ont un Comptoir. Les Bâtimens de ſoixante ou quatre-vingt tonneaux vont juſqu'à Kedham, qui eſt à plus de deux-cens milles de la mer, & même juſqu'aux frontieres du Royaume de Madingo. Ainſi il eſt fort probable que le Scherbro eſt un bras ou de la riviere de Gambie, ou du Sénegal, qui courent toutes deux à l'Eſt à angles droits du Scherbro. Au-deſſus de Kedham le canal ſe retrecit à meſure qu'on avance, & ſe trouve bouché en pluſieurs endroits par les branches d'un grand nombre d'arbres, qui bordent les deux rives. D'ailleurs, dans les mois d'Avril & de Mai, ſaiſon où l'on coupe le bois nommé *Cam*, on y trouve à pei-

Section XII. *Description du Pays de Serra Leona &c.*

peine neuf ou dix pieds d'eau. Mais dans les mois d'Août & de Septembre après les pluies, la riviere n'a jamais moins de quinze ou seize pieds. La Navigation y est encore interrompue par de fréquens tornados, à l'approche desquels les Batimens sont obligés de jetter l'ancre, & même de s'amarrer aux arbres.

Il y a à l'embouchure du Scherbro une Isle, que les Anglois appellent du même nom, les Portugais lui donnent le nom de *Farubba* ou *Farrelloens*, les Hollandois celui de *Massa Quoja*, & les François celui de Cerbera. Elle s'étend Sud-Est & Nord Ouëst, & forme un canal large entre elle & le continent. A la pointe occidentale de Scherbro sont trois petites Isles nommées *Tota* sur la même ligne, que les Anglois appellent Isles des Plantains, parceque ce fruit s'y trouve en abondance. L'Isle de Scherbro s'étend dix lieues Est-Sud-Est. Elle produit beaucoup de riz, de mayz, de yames, de bananes, de patates, de figues d'Inde, d'ananas, de citrons, d'oranges, de melons d'eau, de noix qu'on nomme Kola, avec quantité d'autres fruits & de racines. On y trouve des perles fines dans les huîtres; mais la pêche en est dangereuse, à cause du grand nombre de crocodiles, d'alligators & de requins qui infestent l'embouchure de la riviere, La volaille y est abondante, & les éléphans s'y trouvent en plus grand nombre qu'on ne s'attendroit dans une Isle de si peu d'étendue. Les habitans sont idolâtres, & ne laissent pas d'avoir l'usage de la circoncision.

Les Anglois avoient fait construire un Fort sur une petite Isle au Nord-Est de Scherbro, nommée l'Isle d'York; ce Fort étoit monté de vingt pieces de gros canon. A vingt pas du Fort, sur le rivage même, ils avoient élevé deux grandes terrasses, sur chacune desquelles il y avoit cinq canons. Tous ces ouvrages étoient revêtus de pierre, & la Garnison étoit composée de trente-cinq Blancs & de cinquante ou soixante Negres. Avant la construction de ce Fort, les Anglois avoient un logement en terre-ferme, vis-à-vis de la pointe orientale de l'Isle de Scherbro; mais ils l'abandonnerent de-même que le Fort de l'Isle d'York, en 1727, & les Facteurs se retirerent à la Jamaïque, petite Isle à quatre lieues à l'Ouëst de l'Isle d'York. Aujourd'hui ils ont tout abandonné, & la Compagnie d'Afrique n'entretient plus de Comptoir ni dans l'Isle ni sur la riviere de Scherbro.

Bien-que le Scherbro soit la plus considérable riviere entre Rio Sestos & la riviere de Serra-Leona, il y en a plusieurs autres plus petites, dont quelques-unes sont navigables pendant quelques lieues, entre autres le Yunco, la plus orientale de toutes, Rio de St. Paul, Rio de Galinhas, & Rio Maguiba ou Nunez: au Nord-Ouëst du Scherbro, il y a outre la riviere de Serra-Leona, Rio Ste. Anne, Rio Pugomo, Rio de Capor, & Rio des Pedras, qui sont toutes capables de porter de petits Bâtimens, & qui se suivent régulierement vers le Nort-Ouëst.

Cap Monte.

Nous commencerons la description de ce Pays par le Cap Monte, la premiere place remarquable au Nord-Ouëst de Sestos ou Cap Mesurado, si l'on en excepte dans l'intérieur des Terres le Royaume de Folguia, que le Roi de Monu a conquis. Le Cap Monte, que les Naturels appellent *Wash-Kingo*, se voit de fort loin en mer, c'est une grosse montagne qui est presque toute environnée de la mer, ce qui la fait paroître comme une Isle, par les

dix

dix degrés, trente-quatre minutes de Latitude Septentrionale, mais selon la Carte de M. *d'Anville*, par les sept degrés, quarante minutes. C'est une véritable presqu'Isle, qui s'avance en mer, & s'étend Est-Sud-Est & Ouëst-Nord-Ouëst; le mouillage est bon à l'Ouëst de la pointe. Il y a une petite riviere du même nom que le Cap, qui se jette dans la Baye à une demi lieue de-là, & qui fournit les Vaisseaux de bonne eau. Sur le bord de cette riviere, on trouve une plaine de plusieurs lieues d'étendue, remplie de villages, & couverte de toutes sortes de bestiaux, tels que des bœufs, des vaches, des moutons, des chevres & des porcs, au milieu desquels on voit paitre familierement les cerfs, les chevreuils, les gazelles, & nombre d'autres animaux: c'est un des plus beaux & des plus riches Cantons de l'Univers. On y trouve des volailles de toute espece, la terre n'y est pas moins fertile en racines, en fruits, en mayz, en riz & en millet. On y voit des pommes de pin, des citrons, des oranges, & en général les plus beaux fruits de l'Europe, de l'Asie & de l'Amerique. Le vin de Palmier y est excellent, l'air fort tempéré, & l'eau admirable; en un mot le Pays des environs du Cap Monte, excepté dans la saison des pluies, peut passer pour le Paradis de la Guinée.

Section XII. Description du Pays de Serra-Leona, &c.

Suivant *Des Marchais* les habitans ne sont pas indignes d'un si beau séjour; ils sont doux, sociables, obligeans, peu intéressés & laborieux (*a*). *Snoeck* en donne la même idée, & en parle avec éloge (*b*). Leur principale occupation consiste dans la culture du riz & à faire du sel; ce qu'ils font pour le Roi, qui les tient comme des esclaves, sans que cela altere en rien leur bonheur, parceque son autorité est plus fondée sur le respect servile qu'ils ont pour lui, que sur la maniere dont il l'exerce. Ils connoissent peu la guerre, parceque quand ils ont des différends avec leurs voisins, ils les vuident à l'amiable, plutôt que d'avoir recours aux armes. Il est permis à chacun de prendre autant de femmes qu'il en peut entretenir, & comme elles ne sont pas moins laborieuses que les hommes, ils trouvent leur intérêt à en avoir beaucoup; les maris n'en sont point jaloux, & ne s'offensent point des libertés qu'elles prennent avec les Etrangers. L'autorité & l'administration de la Justice, sous le Roi, est entre les mains des Caboceros, qui décident les affaires à la pluralité des voix. Ces Conseillers-d'Etat sont en même tems Chefs des villages; c'est l'experience & le courage qui leur procurent ces Emplois (*c*).

Mœurs des Habitans.

Les enfans de l'un & de l'autre sexe vont tout-à-fait nuds jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans. Après ce tems les males de distinction portent un petit morceau de toile de coton, ou un pagne, les gens du commun demeurent nuds. Il n'y a guere que le Roi, ses Capitaines & ses Officiers qui soient vetus. Les filles & les femmes du commun ont des ceintures d'herbe ou de feuilles de Palmier, qu'elles teignent en jaune ou en rouge. Ces ceintures comme de longues franges les couvrent depuis la ceinture jusqu'au dessous des genoux. Celles qui sont riches & de quelque distinction ont un ou deux pagnes, qui leur cachent la poitrine & le reste du corps

Leurs Habits.

(*a*) *Des Marchais* T. I. p. 87.
(*b*) *Snoeck* ap. *Bosman* p. 500 502.
(*c*) *Atkins*, p. 59.

SECTION XII. *Description du Pays de* Serra-Leona. *&c.*

corps jusqu'à mi-jambe. Elles ont des coliers à plusieurs tours, & des bracelets aux poignets & aux coudes; elles en ont aussi aux jambes au-dessus de la cheville, ou quelques-unes ont des grelots de cuivre ou d'argent, qui font une harmonie assez agréable quand elles dansent. Elles sont passionnées pour cet exercice, aussi-bien que tous les Negres, & elles imitent avec plaisir les danses Européennes. D'ailleurs elles sont bien plus réservées, plus modestes & plus chastes que ne le sont les autres femmes de ces Pays-là, & leurs maris plus jaloux qu'ailleurs, ajoute *Villault* (*a*) d'accord en cela avec *Des Marchais*, mais contraire à ce que disent *Barbot* & *Snoeck*, qui louent fort la complaisance des maris.

L'habit commun des deux sexes est le *Tomi*, qui est d'une étoffe de laine qu'ils fabriquent eux-mêmes. Les femmes le lient au-dessus des hanches, & le laissent tomber autour d'elles jusqu'aux genoux. Les hommes le font passer par devant entre leurs cuisses, & l'attachent par derriere à leur ceinture. Les deux sexes prennent beaucoup de plaisir à accommoder leurs cheveux, ou la laine de leur tête, en y mêlant des brins d'or & d'autres ornemens. Ils y employent tout le tems qu'ils peuvent dérober à leurs autres occupations. Les femmes ont encore une autre passion, c'est de faire ce qu'elles appellent Fetiche, & de se montrer dans la parure qui est propre à cette cérémonie pour s'attirer les regards des hommes: leur principal ornement est une raie autour du front, d'un vernis blanc, rouge ou jaune, qui étant fort délié tombe en lignes ou rayons sur les sourcils & sur les joues, avant que d'être sec. Elles s'en font aussi des cercles autour des bras & du corps, les Negres trouvant de grands charmes daas cette bigarrure. Les ornemens des hommes sont les mêmes, & ne different que pour la grosseur des bracelets & des anneaux, dont leurs bras, leurs jambes & leurs doigts sont chargés. On ne les voit guere sans quelques-uns de ces ornemens, & les plus distingués sont ceux qui en ont le plus grand nombre (*b*).

Maisons.

Leurs maisons, quoique bâties à la mode de celles du Sénégal, dont nous parlerons dans la suite, sont fort propres. Le Roi & les Seigneurs en ont de longues, & même à deux étages, dont le premier est comme celui des maisons de Sestos. Elles sont couvertes de feuilles de Palmier ou de roseaux, proprement nattés, & assez épais pour être impénétrables à la pluie & au soleil. Ils les partagent en plusieurs pieces. La premiere, qui est comme leur Salle d'audience, & où ils mangent, a presque tout autour une espece de Sopha de terre battue, élevé environ d'un pied au-dessus du plancher, & de cinq à six pieds de largeur: ce banc est couvert de nattes fines, qu'ils font d'herbes battues ou de feuilles de Palmier, teintes de très-belles couleurs, qui se conservent fort longtems. C'est-là que les Grands & les Riches passent une partie de la journée, à demi couchés, & la tête appuyée sur le giron de leurs femmes, causant, fumant & bûvant du vin de Palmier. La chambre où ils couchent touche à celle-ci; ils y ont une autre estrade, sur laquelle ils mettent des nattes plus épaisses (*c*). Ils sont beaucoup plus propres dans leur manger que les autres Negres; ils ont des plats d'un bois fort

(*a*) *Villault* p. 65.
(*b*) *Atkins*, p. 61.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 88., 89.

fort dur, & des baſſins d'étaim & de cuivre étamé, qu'ils ont ſoin de tenir propres. Ils ont des broches de bois pour faire rotir leurs viandes; & pour n'être point incommodés de la chaleur, de la fumée & de l'odeur des mets, leurs cuiſines ſont toujours ſéparées de la maiſon (*a*). SECTION XII. *Deſcription du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

A meſure que l'on avance de l'Eſt vers l'Ouëſt le long de la côte, le langage change peu à peu. Comme les Sciences & les Arts ſont inconnus parmi les Negres, leur langue ne conſiſte qu'en un petit nombre de mots, qui expriment les principaux beſoins de la vie; c'eſt à quoi leurs idées ſe bornent. C'eſt-là vraiſemblablement la raiſon qui fait qu'il regne un grand ſilence dans leurs Fêtes & dans leurs Aſſemblées, le cercle de leurs idées étant trop borné pour fournir à la converſation & pour l'animer. Les Voyageurs ont remarqué que les mêmes expreſſions reviennent ſouvent dans leurs diſcours, & que leurs chanſons ne ſont qu'une répétition de cinq ou ſix mots. *Villault* dit que de ſon tems ils parloient un Portugais corrompu (*b*). Il ne faut pas en être ſurpris, vu le grand nombre de mulâtres diſperſés par toute cette partie de l'Afrique, qui ſe ſont fait une langue à leur mode, d'un mélange de Portugais & des langues des Negres. *Langage.*

A l'égard de leur Religion, le même Voyageur obſerve qu'il eſt difficile aux Européens d'en acquérir une idée claire, parceque c'eſt un mélange de Mahométiſme, qu'ils ont emprunté des Maures qui traverſent le continent, d'ignorance, d'idolatrie & de ſuperſtition. Un Negre lui dit un jour fort ſérieuſement, que les Blancs adoroient Dieu, mais que les Noirs adorent le diable. *Des Marchais* aſſure qu'ils le craignent & le reſpectent beaucoup, qu'ils le prient ſans l'aimer & ſans le reconnoître pour Dieu (*c*). *Snoeck* rapporte qu'ils lui dirent que leur Religion conſiſtoit à bien obeir au Roi & à leurs chefs, & qu'ils ne ſe mettoient en peine de rien autre choſe (*d*). *Religion.*

Tous les Ecrivains François aſſurent que la Compagnie de Rouen faiſoit un Commerce régulier ici vers l'an 1526, bien-que l'on ne trouve aucune trace de ſon établiſſement. Lorſque la Compagnie des Indes envoya des Navires au Cap Monte en 1666 & en 1669, le Roi du Pays, vraiſemblablement le Roi de Quoja, reçut le Commandant des François avec beaucoup de diſtinction, & leur accorda une entiere liberté de commerce avec exemption de tous droits. Ce Prince étoit un vieillard de ſoixante ans, grand, vénérable, plein d'eſprit & de bon-ſens; il s'appelloit *Phallam Bouré*, & aimoit fort la vivacité des manieres Françoiſes (*e*).

Les Anglois, les Hollandois & les autres Européens achettent ici quantité de nattes fines, de toiles de coton & d'yvoire, qui eſt de la même qualité que celui de la Côte d'Yvoire. Il eſt vrai que celui que les naturels reçoivent des Negres qui ſont au Nord de leur Pays eſt moins blanc, mais les dents ſont beaucoup plus groſſes. On traite auſſi ici des peaux de lion, de tigre, de panthere, & d'autres bêtes féroces, dont les montagnes ſont peuplées. On peut tirer encore de ce ſeul endroit plus de quinze-cens Eſclaves par an. Ils y ſont amenés par les Marchands Mandingues, qui les achettent de différens lieux dans l'intérieur de l'Afrique; car le Roi & ſes *Commerce.*

(*a*) Le même, p. 87., 89.
(*b*) *Villault*, p. 66.
(*c*) *Des Marchais* T. I. p. 92.
(*d*) *Snoeck* ap. *Bosman*, p 501, 502.
(*e*) *Des Marchais* ubi ſup. p. 83—85.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

ses Officiers ne vendent leurs sujets que quand ils ont commis des crimes dignes de mort. On y trouve aussi de l'or à traiter, & *Des Marchais* est d'opinion que si l'on y avoit des Comptoirs, on en tireroit beaucoup de l'intérieur du Pays (*a*). D'ailleurs les Forêts produisent quantité de bois propres aux teintures, sur-tout le bois rouge que les Anglois appellent *Cam*. Les Negres le coupent, & l'apportent au rivage en blocs de quatre ou cinq pieds de long. Les Anglois le préferent au bois de Brésil. *Atkins* observe que la timidité des Habitans est la seule chose qui empéche qu'on ne fasse un Commerce fort avantageux sur cette côte. Ils environnoient le Vaisseau avec leurs canots, ramant avec beaucoup d'adresse. S'ils conduisent un Cabocero, ils chantent sans-cesse pour lui marquer leur respect. Quand ils montoient à bord, ils donnoient des marques continuelles d'inquiétude & de défiance, desorte qu'ils se pressoient beaucoup à finir le commerce; le moindre accident les fait sauter en mer. Un Cabocero qui vient à bord, montre au Capitaine un certificat du dernier Vaisseau Européen qui a touché-là, qui atteste qu'il y a été bien reçu. Cette coutume est fort utile pourvu qu'on donne ces certificats avec discernement, mais s'ils sont donnés au hazard ils ne servent que de prétexte aux Negres pour mendier ou pour voler (*b*).

Nous ne finirions point si nous entreprenions de parler de chaque Royaume qui se rencontre dans l'étendue de la Côte de Serra-Leona, & dans le fond cela seroit inutile, n'y ayant point de différence remarquable entre les productions naturelles & les mœurs des Habitans. Nous ferons seulement une courte description du Royaume de Mesurado, avant que de passer à l'extrémité du Nord-Oüest de Sierra-Leona. Quoique ce Pays se rencontre le premier dans le cours que nous suivons, le long de la côte, du Sud-Est vers le Nord-Oüest, nous en avons renvoyé la description comme étant moins important, & en quelque façon dépendant de celui qui précede.

Cap Mesurado.

On trouve entre le Cap Mesurado & Rio Sestos la riviere de *Junco*, qui porte aussi le nom de *Rio del Punto*, par les cinq degrés, cinquante minutes de Latitude Septentrionale. Elle a environ cinq-cens pas de largeur à son embouchure, tout le rivage est bordé d'orangers, de citronniers & de palmiers. A six lieues à l'Est est la riviere de Tabo, sur le bord oriental de laquelle est un village grand & bien peuplé. Proche de-là les Marchands de Dieppe avoient établi un Comptoir, dont il reste parmi les Negres assez de traces pour prouver que les Normands ont trafiqué ici (*c*). La principale richesse du Pays est le vin de Palmier, il y est bon & fort abondant. Le riz tient le second rang dans le Commerce. Les Habitans prennent en échange des bujis & des couris, le plus précieux de tous les biens selon leur opinion, ensorte que pour une pinte environ de ces coquilles *Phillips* eut trente livres de riz (*d*). Ils demandent aussi des barres de fer & des étoffes rouges, mais ils n'ont d'ailleurs rien qui mérite l'attention des Marchands de l'Europe. *Des Marchais* (*e*) assure néanmoins que le Cap Mesurado peut fournir annuellement quinze-cens ou deux-mille esclaves, quatre

(*a*) Le même p. 90, 91.
(*b*) *Atkins* 60.
(*c*) *Des Marchais* l. c. p. 133, 134.
(*d*) *Phillips* p. 191.
(*e*) *Des Marchais* p. 114.

Section XII. Description du Pays de Sierra-Leona &c.

tre ou cinq-cens quintaux d'yvoire, des bois de teinture autant qu'on voudroit, & de l'or autant que le Directeur auroit d'adresse pour faire valoir ce commerce.

Coutumes & Mœurs des Habitans.

Le Pays est fort peuplé, & les villages sont si près les uns des autres, qu'ils semblent n'en faire qu'un seul. Les femmes sont si fécondes, qu'on est surpris que le Pays puisse nourrir cette multitude d'enfans. Bien-que les Negres gardent assez peu de symetrie dans la position de leurs maisons, les villages ne laissent pas d'être agréables, & se ressemblent si fort qu'on ne peut guere les distinguer l'un de l'autre que par les environs. La Maison du Roi ne se distingue des autres que par sa grandeur, & par un plus grand nombre d'appartemens, & par une grande salle où il donne audience. Il y a au milieu de chaque village une grande salle comme une halle, elevée de six pieds au-dessus du rez-de-chaussée; on l'appelle *Caldé* ou Lieu de conversation. Comme il est ouvert de tous côtés, on peut y entrer à toutes les heures, & on y trouve compagnie & du vin de Palmier; c'est-là qu'ils parlent d'affaires de Commerce & de Politique, qu'ils fument & boivent. Les plus riches s'y font apporter par leurs esclaves des nattes, sur lesquelles ils sont assis. *Phillips* eut occasion d'aller à *Andrea* Capitale & résidence du Roi, qui s'appelloit *Peter*, nom qui est depuis longtems commun à tous les Rois de Mesurado. Cette ville est à huit milles de l'embouchure de la riviere, elle est environnée de bois, & on ne la voit qu'en y entrant. Les murailles des maisons sont d'argile ou de branches entrelassées, revêtues d'une espece de plâtre. Les portes sont des trous, par où l'on entre en rampant. Leurs nattes sont fort belles, & variées de diverses couleurs. Leurs maisons sont fort propres, & leurs cuisines ouvertes du côté que le vent ne vient pas ordinairement. En général ces maisons ressemblent aux théatres des Charlatans. Outre les cases qui sont habitées, les Negres ont des lieux particuliers, où l'on conserve les provisions de riz, de millet, de mayz, d'huile, d'eau-de-vie, & d'autres choses nécessaires à la vie. Le mari a soin de distribuer chaque jour ou chaque semaine à ses femmes, ce qu'il juge nécessaire pour la subsistance de la famille, après quoi il ferme ses magazins. L'ordre & la paix regnent dans la maison; chaque femme a son occupation; elles élevent leurs enfans avec soin, se secourent les unes les autres: l'ambition & la jalousie ne troublent point la tranquillité du menage, & elles n'ont d'autre objet que de plaire à leur mari.

Religion.

La Religion du Cap Mesurado est une Idolâtrie confuse & sans principes: les habitans changent de Fetiche selon leur humeur & leur caprice. Il n'y a que le Culte du Soleil qui soit plus constamment etabli, ils lui offrent des sacrifices de vin, de fruits & d'animaux. On dit qu'ils lui sacrifioient autrefois des hommes, mais cette barbare coutume a cessé depuis qu'ils ont trouvé plus de profit à vendre leurs prisonniers de guerre aux Européens. C'est leur Grand-Prêtre ou Marabout qui offre les sacrifices, & qui partage avec le Roi ce qu'il y a de meilleur, & abandonne le reste au peuple. La doctrine de Mahomet n'a jamais pénetré dans ce Pays, bien-que le nom de Marabout donné au Prêtre semble l'indiquer. Il faut que quelques Européens le lui ayent donné, & qu'il ait été adopté par les Negres (a). Au

(a) *Des Marchais* T. I. p. 101, 102.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona. &c.*

Riviere de Sierra-Leona.

Au Nord-Ouëst de la riviere de Scherbro on trouve celle de *Sierra-Leona*, qu'on appelle aussi *Mitomba* & *Tagrin*. Quelques Géographes la font venir d'un Lac dans le Royaume de Mandingo, & d'autres prétendent que c'est une branche du Sénégal ou plutôt du Niger. L'une & l'autre de ces opinions n'est pas sans difficultés. L'embouchure de cette riviere a trois lieues de largeur, mais à quatorze ou quinze lieues de la mer elle se resserre & n'en a qu'une de large. L'entrée n'a pas au-delà de deux brasses de profondeur, mais en tirant autant qu'on peut vers les montagnes, on trouve dix, douze jusqu'à seize brasses, ce qui fait quelque tort au commerce & à la navigation de cette belle riviere. Elle est fort poissonneuse, mais infestée de crocodiles aussi haut que les Européens la connoissent, & selon les apparences jusqu'à sa source. Elle est bordée d'arbres fort serrés, & renferme plusieurs petites Isles couvertes d'arbres, & sur-tout de Palmiers, dont les habitans tirent une grande quantité de vin. En 1666, lorsque *Villault* étoit à Sierra-Leona, les Anglois avoient un Comptoir dans la plus fertile & la plus belle de ces Isles. Leur maison étoit bâtie de brique & de pierre de taille; elle étoit défendue de quatre pieces de canon, & il y avoit une petite garnison (*).

Barbot observe que les terres étant fort basses au nord de la riviere, c'est proprement la côte du sud qui doit porter le nom de Sierra-Leona, parceque c'est-là que sont les hautes montagnes. La plupart des Voyageurs néanmoins donnent ce nom à toute la cote depuis Sestos jusqu'au Cap Verga.

Climat.

Quoique la chaleur soit excessive dans le Pays plat & ouvert, il s'éleve vers le milieu du jour un vent qui rafraîchit l'air, mais dans les endroits montagneux la chaleur est insupportable. En général on peut dire que c'est un climat fort mal-sain pour les Européens, comme le grand nombre d'Anglois qui y ont péri ne le prouve que trop. La pluie & le tonnerre y regnent continuellement pendant six mois, avec une chaleur si maligne aux mois de Juin & de Juillet, que l'air se corrompt à un tel point qu'il produit une multitude de vers sur tous les alimens, qui en quelques heures les font pourrir. On est obligé de se tenir renfermé souvent plusieurs jours pour éviter autant qu'il est possible cet air empesté. Les tornados sont capables quelquefois d'inspirer la terreur, le jour se change en nuit, une epaisse obscurité qui ne se dissipe point semble changer la face de la Nature. Avec cela

(*) Il est surprenant que nos Auteurs remontent si haut, puisque *Smith* leur compatriote donne des nouvelles plus récentes des Isles que les Anglois possedent ou ont possedées dans la riviere de Sierra-Leona, car j'ignore si depuis 1726 il est arrivé du changement. L'une s'appelle *Bense*. " Nous trouvâmes, dit *Smith*, un Fort régulier, dans ,, lequel il y avoit vingt-deux pieces de gros canons bien montés, sans compter onze ,, autres qui garnissoient une batterie élevée au bas du rempart du Fort. Cette Isle ,, est la résidence du Gouverneur (1). " L'autre Isle s'appelle *Tasso*: ,, elle est grande & ,, platte, ayant trois lieues de tour, & les Negres de la Compagnie y ont une bonne ,, Plantation. Le reste, de l'Isle est couvert de bois, parmi lesquels il y a des Co- ,, toniers d'une figure extraordinaire. On y cultive aussi une autre espece de fort bon ,, Cotton & beaucoup d'Indigo (2). " REM DU TRAD.

(1) *Smith*, T. I, p. 80, 81. (2) Le même, p. 89, 90.

cela quelque étonnement & quelque frayeur que cela cause aux Etrangers, il est rare que les suites en soient facheuses, & que les Negres en soient épouvantés, tant est grande la force de l'habitude (a).

Section XII. Description du Pays de Sierra-Leona &c.

Nations du Pays.

Le Pays de Sierra-Leona est habité par deux Nations différentes, les *Vieux Capez* & les *Kombus Manez*. Les Capez passent pour les Negres les plus polis de toute l'Afrique. Les Manez au contraire sont un peuple barbare, hardi, inquiet, & qui passe pour antropophage, ce que le mot de *Manez* signifie, dit-on, dans la langue du Pays. Les Portugais de Congo & d'Angola regardent les Manez comme étant de la même race que les Jagas & les Galles, qui habitent l'Est & le Nord-Est du Congo. Ils les croient tous descendus des Galas-Monous, qui habitent dans l'intérieur du Pays, fort loin de la riviere de Sestos. Les Capez & les Manez n'ont pas cessé d'être en guerre depuis l'an 1505, que les derniers sortirent du fond du Pays, & vinrent s'établir sur la côte, dont les Capez étoient les habitans naturels, dans la cruelle résolution de ruiner leur Pays, & de les vendre aux Portugais nouvellement établis dans cette partie de l'Afrique. Mais le Pays leur parut si bon & si fertile, qu'ils prirent le parti de s'y établir; ils vendirent les Capez qu'ils avoient faits prisonniers, & mangerent ceux qui avoient péri dans le combat. Le désespoir ranima les Capez, & les fit agir avec tant de vigueur, qu'il fut impossible à leurs ennemis d'exécuter le dessein de les exterminer entierement. Ils se maintinrent dans la possession d'une partie de leurs terres, tandis que ces Barbares se rendirent maîtres du reste. Ils ont depuis été toujours en guerre, & elle duroit encore lorsque *Barbot* étoit dans le Pays en 1678. Les Manez faisoient des preparatifs pour attaquer leurs voisins, & ceux-ci se préparoient à les recevoir vigoureusement. Il est aisé de comprendre qu'un si long acharnement n'a pu qu'être funeste aux deux Nations. Les Capez sur-tout en ont beaucoup souffert, ils se sont vûs dépouillés d'une partie de leurs terres, leur Commerce a été troublé, la Nation affoiblie par ses pertes, & ils sont continuellement en allarme du côté de ces cruels voisins. Cependant les combats ne sont plus aussi sanglans qu'autrefois, les deux Partis sont épuisés, & il ne reste guere que l'envie de se faire du mal, sans que le pouvoir y réponde (i). On prétend que ces deux Peuples sont en quelque façon soumis au Roi de Quoja, qui fait sa résidence au Cap Monte. *Flansire*, un des prédécesseurs de ce Prince, les ayant subjugués, ses descendans ont continué de leur donner des Vicerois, qu'on appelle *Dongahs*. Mais à la longue ces Dongahs se sont rendus indépendans, & du tems d'*Atkins* en 1721 les freres étoient en guerre les uns avec les autres. Le plus jeune nommé *Thomas*, âgé pour lors de soixante-dix ans, faisoit sa résidence à Tombey, à une lieue de Bagos; c'est-là où les Vaisseaux Anglois ont coutume de mouiller.

Royaumes de Bouré & de Boim.

Le Nord de la Riviere de Sierra-Leona, vers l'embouchure, est soumis à deux petits Rois; celui de *Bouré* ou *Boure* au Sud, & celui de *Bolm* au Nord. Le Roi de Bouré fait sa résidence ordinaire dans un village du même nom; il est composé d'environ trois-cens maisons ou cabanes,

(i) *Barbot*, p. 96 & 102. *Villault*, p. 15. (k) *Barbot*, ubi sup. *Atkins*, p. 56. *Des Marchais*, T. I. p. 47.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

banes, & de cinq-cens habitans en état de porter les armes. Quant au Roi de Bolm, on dit que les Missionnaires Portugais l'ont converti au Christianisme avec quelques-uns de ses sujets, mais on ne dit point quelles sont leurs lumieres à cet égard. *Barbot* dit que dans la Langue du Pays *Bolm* signifie terre basse, d'autres prononcent *Bulem* & *Bulon*, en y ajoutant *Berre*, qui veut dire *bon*, & forment ainsi le nom de *Bulemberre*, que l'on donne quelquefois à tout le Pays de Sierra Leona.

La Côte de Bolm est basse & platte en comparaison de celle de Bouré, près de laquelle sont les fameuses montagnes que les Portugais ont nommées *Sierra-Leona*. Elles forment une chaîne, & à la réserve de celles des Amboses il n'y en a pas de plus hautes au Nord & au Sud de la Guinée. Il y a dans ces montagnes tant de détours & de cavernes, qu'un seul coup de canon tiré dans la Baye retentit de tous côtés, avec un bruit semblable au tonnerre lorsqu'on l'entend-là pour la premiere fois. C'est ce qui a fait que les Portugais ont aussi appellé ces montagnes, *Montes Claros*.

Isles de la Riviere de Sierra-Leona.

Pour revenir à la Riviere de Sierra-Leona, on voit à l'entrée plusieurs Isles & quantité de petits rocs qui ressemblent à des tas de foin. Les principales Isles sont celles de Togu, de Tasso & de Bense. Les Anglois ont dans la derniere un petit Fort, vis-à-vis de l'habitation du Capitaine *Thomas*. Ce Fort étoit bâti de pierre, flanqué d'une terrasse montée de cinq canons, & revêtu d'une courtine, qui a quatre canons, avec une plateforme, qui en a six. La Garnison étoit ordinairement de vingt Blancs & de trente Negres, qui habitoient un petit village sous le canon du Fort. En 1704. deux Vaisseaux de guerre François commandés par le Sieur *Guerin* le prirent sans résistance. Le Commandant avec environ cent hommes, dont sa Garnison étoit alors composée, l'abandonna, & il ne resta qu'un canonier & dix ou douze soldats. Après avoir pillé le Fort, & s'être emparés de quatre-mille livres pesant de dents d'éléphant, & quantité d'autres marchandises propres au commerce du Pays, les François le raserent. Celui que les Anglois avoient dans l'Isle de Tasso fut ruiné par *De Ruiter* en 1664 (*a*) (*).

Pas fort loin de l'entrée de la Baye de France, qui est une petite Baye à l'embouchure de la riviere, *Barbot* dit qu'on trouve un bassin d'eau douce; ces eaux tombant des montagnes viennent se rassembler dans ce bassin en si grande quantité, qu'on y peut remplir cent tonneaux dans l'espace d'un jour. Rien n'égale la beauté de cet endroit, environné de montagnes couvertes d'arbres, qui forment un ombrage délicieux, dans un Pays brûlé par un Soleil ardent; les eaux en tombant des montagnes forment diverses cascades avec un très-grand bruit, & débordant ensuite roulent sur le sable. C'étoit dans cette agréable retraite que l'Auteur prenoit souvent plaisir à faire ses repas. Pas loin de-là on voit dans un Bois le village du Capitaine *Thomas*; il n'est composé que d'un petit nombre de huttes, il a autour de la sienne une

(*a*) *Barbot*, p. 428.

(*) Nos Auteurs auroient bien dû nous apprendre, quand les Anglois ont bâti dans l'Isle de Bense le beau Fort que *Smith* y trouva en 1726, qui selon l'idée qu'il en donne devoit être assez considérable, & s'il subsiste encore. Ils étoient à portée d'être instruits. REM. DU TRAD.

une Plantation où il cultive de beaux fruits. Il prend un droit de deux ou trois écus de chaque Vaisseau pour la liberté de prendre de l'eau & du bois (a).

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

Productions du Pays.

Tout le Pays de l'un & de l'autre côté de la riviere abonde en riz & en millet, ce qui fait aussi la principale nourriture des habitans. Les femmes broyent le riz, & en font des balles, que les hommes mangent en les trempant dans l'eau de mer, sans autre assaisonnement. Les oranges, les citrons & les bananes y sont fort bons & en quantité. Il y a peu de poivre de Guinée, mais celui que la terre produit est excellent. Plus haut sur la riviere on trouve, outre les fruits dont nous avons parlé, des ananas, des figues d'Inde, des melons d'eau, des poires sauvages, de la cassave, des prunes blanches, du manioc, différentes sortes de légumes, & des noix de Kola. Les Negres apportent ces provisions, dans leurs Canots, aux Vaisseaux qui entrent dans la Rade.

Animaux.

Les habitans ont aussi beaucoup de volaille, de porcs, de chevres & d'autres animaux privés, qu'on achette d'eux pour un peu d'eau-de-vie, qu'ils aiment passionnément, & qu'ils préferent au vin de Palmier. Les cantons montagneux sont remplis d'éléphans, de lions, de tigres, de sangliers, de cerfs, de daims, de plusieurs sortes de singes, & de serpens si monstrueux, que si l'on en croit les Negres, il y en a d'assez grands pour avaler un homme entier. Ils ont l'usage d'une plante, qui est un remede souverain contre la morsure de ces animaux. Les singes sur-tout y sont en si grand nombre, qu'ils s'assemblent en troupes, & ravagent toutes les Plantations. Il y en a qu'on nomme *Barrys*, qui sont d'une taille extraordinaire & fort dociles; on les accoutume dans leur jeunesse à marcher droits, à broyer les grains, à puiser de l'eau dans des calebasses, à l'apporter sur leur tete, & a tourner la broche pour rotir la viande. Rien n'est trop difficile pour cet ingenieux animal; comme il aime extremement les huitres, il s'en régale le plus qu'il peut. Les Negres preferent la chair des singes & des elephans à toutes les autres.

Oiseaux.

Les Bois servent de retraite à une multitude de perroquets, de pigeons & d'autres oiseaux fort beaux, mais l'epaisseur des arbres ne permet guere de les tirer. La mer & les rivieres fournissent les memes especes de poissons que les autres Cantons de la Guinée, & c'est une grande ressource pour les Vaisseaux Europeens; car les Negres sont trop paresseux, dit *Barbot*, pour se fabriquer les instrumens necessaires à la Peche; ils ne prennent guere d'autres poissons, que ceux que la mer laisse entre les rochers.

Tout le Pays est couvert de bois & d'arbres fruitiers; les uns portent des fruits fort sains, mais d'autres sont un violent poison. *Finch* parle d'un arbre qui ressemble à un hetre, qui porte une cosse semblable a celles des feves, dans laquelle il se trouve quatre ou cinq feves quarrées, qui ressemblent beaucoup à la graine du tamarin, couvertes d'une peau dure, qui contient une amande, dont les Negres se servent pour envenimer leurs fleches. Ils appellent ce fruit *Ogon*.

Habits des Negres.

Les habitans de Sierra-Leona ne sont pas d'un noir si brillant, & n'ont pas

(a) *Barbot*, p. 99. & suiv.

SECTION XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

pas le nez aussi plat que la plupart des autres Negres. Ils ornent leurs oreilles de quantité de bijoux, qu'ils appellent *Mazutos*, & ont coutume de se faire sur le nez & sur les joues plusieurs petites marques avec un fer chaud. Ils ont les doigts chargés de bagues de fer, & leurs bras d'anneaux. Les deux sexes vont nuds jusqu'à l'age de quinze ans, qu'ils se couvrent avec un morceau d'étoffe ou d'écorce d'arbre, en guise de tablier. Quelques-uns portent aussi une ceinture de cuir, à laquelle ils attachent leur couteau. Les gens riches ou de qualité portent une robe de coton rayé, à la Moresque.

Leur Caractere & leurs Mœurs.

Comme ils sont naturellement malins & turbulens, ils ne peuvent guere vivre en paix ensemble, & sont souvent en querelle. Les Européens, qui ne sont pas à couvert de leurs insultes, ne peuvent mieux s'en venger qu'en brûlant leurs huttes & en ruinant leurs Plantations. D'un autre côté ils sont sobres, & abhorrent l'yvrognerie; quoiqu'ils aiment les liqueurs ils n'en prennent jamais avec excès dans la seule crainte de l'yvresse. Ils ont plus de sentiment & d'esprit que les autres Negres, sur-tout les Capez. Il est vrai qu'ils étoient autrefois extrêmement lascifs & efféminés, mais leurs guerre continuelles avec les Manez les ont rendus plus courageux.

Instruction des Filles.

Il y a dans chaque village une Salle ou Ecole publique, où l'on envoye toutes les filles pour y apprendre à danser, à chanter & d'autres exercices, sous la conduite d'un vieillard des plus nobles du Pays. Lorsqu'elles ont passé un an dans cette Ecole, il les mene à la grande place, où elles font leurs exercices, pour donner des preuves des progrès qu'elles ont faits. C'est là où les jeunes gens font choix de celles qu'ils aiment le mieux, sans aucun égard à la naissance ni à la fortune. Un Amant n'a pas sitôt déclaré ses intentions, qu'il passe pour marié, pourvu qu'il soit en état de faire quelques présens aux parens de la fille, & à son vieux Précepteur.

Villault assure que la décence & la modestie sont des vertus qui ne sont connues qu'aux hommes, les femmes n'en ayant pas l'ombre. Elles sont généralement communes. Un homme en prend autant qu'il veut, & les prostitue aux Etrangers comme il le juge à-propos. Il n'y a que celle qui tient le premier rang, & qui porte proprement le titre de femme, qui est gardée soigneusement. Les autres ne passent que pour des concubines.

Administration de la Justice.

La maniere de punir les crimes & de se purger à cet égard est à peu près la même que celle dont nous avons parlé dans la description de la Côte d'Or. Sur des accusations d'adultere, de meurtre & d'autres crimes odieux, les accusés sont obligés de boire d'une eau rouge, préparée par les Juges; si l'accusé a mené une vie déréglée, ou qu'il y ait de grandes présomptions contre lui, les Juges rendent la liqueur assez forte pour lui ôter la vie; mais s'ils veulent mitiger la peine, ils lui font prendre un breuvage plus doux, pour le faire paroître innocent.

Ils ont des Palavers, où les principaux s'assemblent, pour ajuster les différends qui naissent entre les habitans ou avec les Européens. En entrant dans l'assemblée les Conseillers se saluent en pliant le bras, & en portant la main au visage. Après avoir entendu les raisons des Parties, la sentence se porte à la pluralité des voix.

On donne le nom de *Poniarring* à l'enlévement des personnes sur toute la Côte, mais ici le moindre vol porte ce nom; & la coutume, qui tient

lieu

lieu de Loi, met un homme en droit de prendre à celui qui le vole, dequoi se dédommager de sa perte. Mais il doit prouver devant les Juges qu'il ne gagne rien par cet échange (*a*).

Maisons.

Atkins parle de quelques coutumes, dont *Villault*, *Barbot* & *Labat* ne font point mention. Il dit que souvent des villages entiers se transportent d'un Canton à l'autre, soit qu'un lieu déplaise, soit pour trouver plus de commodités dans un autre. Ils n'ont pas besoin de beaucoup de tems pour approprier un terrein, & pour le mettre en état d'y batir & d'y planter. On ne regarde pas cela comme un attentat sur les droits d'un village voisin du terrein qu'on vient occuper, parceque les terres qui ne sont point défrichées sont communes, & qu'elles appartiennent à ceux qui les premiers les rendent propres à servir. Le Capitaine *Joseph*, Chretien Negre, abandonna ainsi avec tout son peuple un fort beau village pour aller s'établir plus haut sur la riviere. Les huttes sont la plupart rondes, & disposées pour former dans leur centre une place quarrée, sur laquelle donnent les portes de chaque maison, avec un pavé de coquillage, vis-à-vis de chaque porte; & toute la place est plantée de limoniers, de papas, de pins, de plantains, & dans les intervalles il y a des ruches d'Abeilles composées de vieux troncs d'arbres creux, placés sur deux piliers de bois (*b*). (*).

Ils ont l'usage de s'oindre tous les jours d'huile de Palmier ou de Civette. L'animal dont on tire la civette est à peu près de la grosseur d'un chat, sa tête ressemble à celle d'un renard. Il vient des environs du Scherbro. Mais nous en avons déja parlé ailleurs.

Singularités du Gouvernement & de la Religion.

Barbot rapporte qu'il y a quelques singularités dans le Gouvernement & la Religion des Peuples dont nous parlons. Avant que les Capez & les Manez se fussent rendus indépendans, ils avoient chacun leur Gouverneur ou leur Viceroi, comme nous l'avons dit, qui administroient la Justice selon leur Loix. Ils tenoient leurs cours & leurs autres assemblées dans une espece de gallerie qui environnoit leur demeure; cette gallerie s'appelloit *Funkos*. Le Gouverneur étoit assis sur une sorte de trône, couvert de belles nattes. Les *Saltatesquis* ou Conseillers étoient à ses côtés sur des bancs. Les parties y comparoissoient avec leurs Avocats; après les avoir entendus, le Gouverneur prenoit les avis des Saltatesquis, & la sentence, prononcée à la pluralité des voix, s'executoit sur le champ, soit qu'il fut question d'amende, de punition corporelle ou de bannissement. Les Avocats ont un habillement fort particulier; ils portent un masque sur le visage, des castagnettes à la main, & des sonnettes aux jambes. Ils s'en servent lorsqu'ils veulent donner du poids à ce qu'ils disent, & reveiller l'attention des Juges. Ils ont d'ailleurs une casaque ornée de diverses plumes d'oiseaux, ce qui leur donne un air fort grotesque aux yeux d'un Européen. Les ceremonies qui accompagnoient l'election d'un Saltatesqui n'étoient

(*a*) *Atkins* p. 50. (*b*) Le même p. 72.

(*) Ce qu'il y avoit de plus curieux, dit *Atkins*, c'étoit un grand arbre au milieu de la place, sur lequel on distinguoit plus de [illegible] de petits oiseaux, qui sont suspendus comme les fruits. On y reconnoît l'instinct de la Nature [illegible] les petits [illegible] des insultes des singes, de perroquets & des écureuils, qui ne peuvent pas en approcher, les petites branches n'étant pas assez fortes pour les soutenir.

SECTION XII. *Defcription du Pays de* Sierra-Leona *&c.*

toient pas moins ridicules. Le Candidat s'afféyoit dans une chaife de bois ornée à la mode du Pays. Le Gouverneur le frappoit plufieurs fois au vifage de la freffure fanglante d'un bouc tué tout exprès: enfuite il lui frottoit tout le corps de la même piece, & lui mettant un bonnet rouge fur la tête, il prononçoit le mot de *Saltatefqui.* Après cette incommode & malpropre cérémonie on portoit le nouveau Confeiller dans fa chaife trois fois autour du Funkos, & pendant trois jours il donnoit une Fète à tout le village, accompagnée de feux de joye, & de falves de la moufqueterie. Enfin pour clôture, on immoloit un bœuf, qu'on mettoit en pieces pour le diftribuer à l'Affemblée (*a*).

Religion.

Après la converfion du Roi *Fatima* par le P. *Bareira* Jéfuite, quantité de Negres, dit-on, imiterent fon exemple, & reçurent la Foi Chretienne. Ce fut en 1607 que cette Converfion, tant vantée par les Jéfuites, fe fit, mais depuis les Negres font retombés dans leur ancienne idolatrie. Dans le Pays de Sierra-Leona, comme dans la plupart des autres parties de l'Afrique, ils portent aux bras, fur la poitrine & aux jambes de petites figures, qu'ils appellent *Grifgris*, auxquelles ils rendent fort exactement leurs hommages. Chaque fois qu'ils mangent ou qu'ils boivent, ils en offrent une petite partie à ces Idoles. Perfuadés fermement que ces Grifgris ont un pouvoir particulier fur les eaux, ils ne fe mettent jamais dans leurs canots, fur la mer ou fur les rivieres, fans fe munir de ce préfervatif; & comme ils n'attribuent le fuccès de leur voyage qu'à fa vertu, ils ne manquent pas de faire éclatter leur reconnoiffance par un redoublement de refpect & de zele pour le Fetiche. *Barbot* vit un jour un Grifgris Fetiche, ou une Idole de terre, qui repréfentoit une tête d'homme fur un piedeftal; elle étoit couverte d'un petit toit pour la garantir des injures de l'air. On affura ce Voyageur, que dans les Cantons de Bolm & de Timna, il fe trouve un grand nombre de ces Idoles fur les grands chemins, & près des maifons pour honorer la mémoire des morts; & que dans le culte qu'ils leur rendent ils prononcent fouvent les noms d'Abraham, d'Ifaac & de Jacob, & quelques noms qui fe trouvent dans les Evangiles: ce font vraifemblablement des reftes des inftructions des Jéfuites. L'Auteur ajoute qu'il n'a jamais ouï dire qu'il y eût aucun Mahométan fur cette Côte: les Negres de cette Secte font établis plus loin vers le Niger. Cependant, dit-il, tous les Peuples de Bolm, de Timna, de Silm, de Londo, de Quoja, de Folia, de Gala & de Monou, font circoncis; il auroit pu en dire autant de tous ceux de l'intérieur & des côtes de la Guinée, & de tous les Negres en général, qui ne tiennent cet ufage pas plus des Mahométans que des Juifs; parcequ'il fe trouve prefque chez tous les Peuples anciens, fur-tout dans les Pays chauds; peut-être doit-il fon origine à une forte de goût de propreté.

Mœurs & Religion des Negres *de* Bouré, *felon* Labat.

Des Marchais ou *Labat* entre dans un plus grand détail fur l'article des Negres de Bouré & fur leur Religion. Les hommes & les femmes font d'une taille avantageufe, bien faits & d'une figure agréable. Ils font d'un beau noir, & ils ont les traits réguliers, les yeux grands & les dents belles. On n'y voit pas de nez écrafés & de groffes levres, comme en d'autres cantons. Les hommes prennent autant de femmes qu'ils en peuvent acheter; mais

(*a*) *Barbot*, p. 103.

mais ils ne ſont jaloux que de la premiere, qui eſt regardée comme la femme légitime, au-lieu que les autres ne paſſent que pour des concubines, dont on accommode les Etrangers à qui l'on veut faire honneur, ſans cérémonie. Cette licence n'a rien de ſcandaleux, & elle n'expoſe point les femmes au moindre reproche. Le grand nombre de femmes n'eſt point à charge, ce ſont autant de très-humbles ſervantes de leurs maris ou de leurs Maitres, qui ſavent leur devoir en perfection. Ils n'ont point de commerce avec elles pendant leur groſſeſſe, ni pendant quatre ans après qu'elles ſont délivrées. Le Prince qui regnoit en 1666 à Bouré, étoit Chretien, & s'appelloit *Dom Philippe*, mais il avoit donné liberté de conſcience à tous ſes ſujets, & avoit auprès de lui un Jéſuite & un Capucin Portugais, qui prêchoient la foi avec plus de zele que de fruit, dit *Labat*, car il n'eſt pas facile de faire de bons Chretiens de gens qui aiment le vin & les femmes à l'excès; les autres Auteurs louent cependant leur ſobrieté. Ils ont conſervé beaucoup des manieres & de la politeſſe des Normands, qui ont été autrefois établis chez eux, ſi l'on en croit les Ecrivains François. Ce ſont au reſte, dit-il, de bonnes gens, honnêtes, francs, peu intéreſſés, aimant les Etrangers. L'Idolâtrie, continue *Labat*, eſt la Religion dominante, mais ſans principes, ſans fetes, ſans cerémonies. Le nombre de leurs Divinités n'eſt pas fixe, & l'on peut dire qu'il eſt infini; chacun choiſit ſes Dieux ſelon ſon caprice. Les uns ont une corne, d'autres une patte de crabbe, d'autres une épine, un clou, un caillou, une coque de limaçon; tout cela s'appelle Fetiche; ſur cet article il n'y a point de différence entre les Negres de Bouré & ceux des Parties Orientales de la Guinée. Chacun porte ſon Fetiche à ſon col dans un ſac orné de raſſade, de bujis, de couris & d'autres bagatelles. On lui offre le matin & le ſoir ce qu'on a de meilleur pour manger & boire. Voilà tout leur culte. „ Plus heureux en cela, *dit l'Auteur*, „ que nos Sauvages de l'Amérique, que le Diable ſe donne la liberté de „ battre quand il lui en prend fantaiſie, au-lieu que les Fetiches ſe con„ tentent de ſe faire craindre ſans en venir jamais aux coups (*a*)". Réflexion puérile, qui prouve combien l'Auteur étoit peu inſtruit des opinions de ceux dont il parle; car il eſt certain qu'il y a des Negres de la Côte de Guinée, qui ont du Diable les mêmes idées que les Sauvages de l'Amérique, & qui ſe plaignent qu'il les maltraite ſouvent.

Section XII. Deſcription du Pays de Sierra-Leona &c.

Barbot nous apprend que la Dignité Royale étoit héréditaire dans le Pays des Capez, avant qu'ils fuſſent ſubjugués par le Roi de Quoja. C'etoit le plus jeune des fils du Roi qui devoit lui ſuccéder. Si la ligne manquoit, le plus proche de la Famille Royale etoit appellé à la ſucceſſion, mais avec des formalités fort ſingulieres. Quantité des principaux ſe rendoient d'abord à ſa maiſon, pour le viſiter dans ſa qualité ordinaire. On le lioit enſuite, & dans cet etat il etoit conduit au Palais du feu Roi, à travers la foule du Peuple, qui le railloit en chemin, & qui avoit même le droit de le maltraiter à coups de verges. A ſon arrivée au Palais il etoit revêtu des Ornemens Royaux, & mené au Funkos, où les Sa'tateſquis & les Grands du Royaume l'attendoient. Le plus ancien Conſeiller faiſoit alors une harangue au Peuple, pour

Succeſſion à la Royauté.

(*a*) *Des Marchais*, T. I p. 53-56.

Section XII. *Description du Pays de Sierra-Leona &c.*

pour lui repréſenter la néceſſité de créer un nouveau Roi. Il y joignoit l'éloge de celui que le rang de la nature appelloit au trône ; après quoi il mettoit une hache entre les mains du Prince, pour lui faire entendre qu'un bon Roi doit être ennemi du crime & le punir. Le Roi étoit proclamé auſſitôt avec des applaudiſſemens unanimes, & l'Aſſemblée lui rendoit hommage comme à ſon Souverain (*a*).

Les Rois ſont enterrés ſur les grands chemins, qui conduiſent à la Capitale. Ils alleguent en faveur de cet uſage, que ceux qui ont vécu dans une condition ſi ſupérieure au deſſus du commun des hommes, doivent en être ſéparés après leur mort. Les cerémonies des funérailles reſſemblent beaucoup à celles de tous les autres cantons de ces Côtes. On enterre avec le mort ce qu'il a de plus précieux, & l'on éleve un petit toit au deſſus de la foſſe. Le corps eſt porté au lieu de la ſépulture par un cortege d'amis, plus ou moins nombreux ſelon la qualité du défunt. Des Pleureurs gagés font retentir leurs cris, à proportion qu'ils ſont payés.

Nous finirons cette Section par ce qu'*Atkins* rapporte du Capitaine *Joſeph*, dont nous avons touché un mot. Ce Seigneur Negre avoit changé de ſejour à cauſe que le voiſinage des Anglois l'expoſoit à de grandes depenſes (*). Il avoit été en Angleterre & en Portugal, & il avoit reçu le Bapteme à Lisbonne. Depuis ſon retour il avoit bâti une petite Chapelle, & planté des Croix. Il avoit appris à lire à pluſieurs de ſes parens, & leur avoit diſtribué de petits Livres de prieres. Il s'étoit enrichi par l'induſtrie & par le Commerce, & avoit mis tous ſes gens à leur aiſe ; toutes leurs terres étoient couvertes de grains, de racines & de fruits, tandis que ſes voiſins de l'intérieur du Pays n'avoient pour vivre que du manioc & du miel. Quand *Atkins* lui alla rendre viſite, il le reçut en habit Européen, avec un juſte-au-corps, des ſouliers & un chapeau. Il prêta aux Anglois ſes canots pour leur donner le plaiſir de la Pêche de la Manate ; & n'oublia rien de ce qui pouvoit leur faire trouver de l'agrément dans leur viſite, & leur donner une idée avantageuſe de ſon caractere.

(*a*) *Barbot*, p. 123.

(*) Ce Comptoir des Anglois a été abandonné en 1728. C'étoit ſelon les apparences celui de l'Iſle de Benſe, dont nous avons parlé.

FIN DU VINGT-CINQUIEME TOME.



